

LA

REVUE LYONNAISE

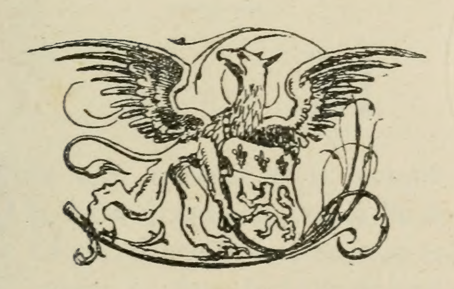
Imprimerie Mougin-Rusand, rue Stella, 3, Lyon

REVUE LYONNAISE

LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE, HISTOIRE
GÉOGRAPHIE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, ARCHÉOLOGIE
PHILOLOGIE, VOYAGES, BIBLIOGRAPHIE
ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

Cinquième année. — Tome neuvième.

JANVIER-JUIN 1885.



LYON
Imprimerie de MOUGIN-RUSAND, éditeur
3, Rue Stella, 3
1885



LA

REVUE LYONNAISE (1)

(5e ANNÉE)

FRANÇOIS COLLET, *Propriétaire et Directeur Littéraire;*
CHARLES LAVENIR, *Secrétaire de la Rédaction;*
MOUGIN-RUSAND, *Éditeur, Imprimeur et Administrateur-Gérant.*

Bureaux, à l'Imprimerie MOUGIN-RUSAND, rue Stella, 3.

M

Vous vous souvenez de la brusque disparition de la *Revue du Lyonnais*, vers la fin de l'année 1880. Ce fut une grande surprise et un grand désappointement. La *Revue du Lyonnais* avait vécu quarante-sept ans. En elle, s'étaient perpétuées les anciennes traditions littéraires lyonnaises. Ces traditions allaient être rompues.

(1) Nous croyons devoir reproduire, en tête de la première livraison de cette année, la circulaire que nous avons adressée à tous nos abonnés, au sujet de notre nouvelle organisation et du changement de notre administrateur-gérant et de notre imprimeur.

C'est alors que quelques hommes de bonne volonté eurent l'idée de fonder la *Revue Lyonnaise*. Ce fut bientôt fait. Les uns engagèrent de l'argent. Les autres donnèrent des articles. On travailla. On se hâta. La *Revue Lyonnaise* parut.

Il y a quatre ans de cela. Pendant ces quatre ans, nos livraisons se sont succédé de mois en mois, sans interruption, toujours plus compactes, plus variées. Les événements financiers de 1882, qui firent tant de ruines, ne nous ont pas enlevé nos abonnés.

Notre programme, dès le premier jour, a été celui-ci : Explorer, fouiller dans ses moindres détails l'histoire locale, discuter à fond et résoudre les problèmes historiques locaux. C'est là notre but, notre utilité, notre raison d'être.

En outre, nous nous sommes maintenus constamment dans le courant de l'actualité. Nous avons traité les sujets de littérature générale. Nous avons abordé la philosophie, l'histoire, la géographie, les arts, les sciences, l'archéologie, la philologie. Nous avons consacré de nombreuses pages à l'étude des dialectes romans. Nous avons publié des voyages. Nous avons signalé, analysé et critiqué tous les ouvrages nouveaux de quelque importance.

Aujourd'hui, une nouvelle organisation financière nous permet d'affirmer une fois encore notre vitalité. M. Mougin-Rusand, déjà connu de la plupart de nos abonnés, devient, à partir du 1er janvier 1885, éditeur, imprimeur et administrateur-gérant de la *Revue Lyonnaise*. Désormais nos livraisons paraîtront exactement vers le 15 de chaque mois. Nous espérons que les irrégularités qui s'étaient glissées dans le service ne se reproduiront plus.

La rédaction reste confiée à un Comité composé d'hommes compétents dans toutes les branches de la littérature. Le Comité examine les articles proposés. Il n'admet que ceux qui ont une réelle valeur littéraire. Aucun article ne sera publié en dehors de son contrôle, et il veillera à ce qu'il ne se glisse dans les articles

publiés aucune phrase, aucune expression qui puisse blesser une susceptibilité légitime, heurter une croyance respectable. Il ne tolèrera aucune espèce de polémique politique ou religieuse.

La partie bibliographique sera encore augmentée. Nous faisons appel aux auteurs. Qu'ils envoient leurs ouvrages. Il sera rendu compte de tous les livres reçus.

Chaque livraison contiendra, sous le titre : *Éphémérides Lyonnaises*, une chronique, plus étendue qu'elle ne l'avait été jusqu'ici, des événements concernant Lyon et la région du Rhône.

Sur la demande du plus grand nombre de nos abonnés, la partie félibréenne sera entièrement supprimée. En règle générale, le Comité de Rédaction n'admettra d'articles que des abonnés.

L'impression sera désormais faite en caractères elzéviriens. Des en-têtes de chapitre, lettres ornées, culs-de-lampe artistiques rompront parfois la monotonie des pages. Quelques livraisons seront illustrées. Le format, la justification et le papier resteront les mêmes.

M. Charles Lavenir continue à remplir les fonctions de secrétaire de la rédaction, dont il s'est acquitté jusqu'à ce jour à la satisfaction de tous. Avec son aide et celle du Comité de Rédaction, nous reprenons la direction littéraire de la *Revue Lyonnaise,* que des raisons impérieuses de santé nous avaient fait abandonner provisoirement.

Nous remercions tous ceux qui ont bien voulu nous accorder jusqu'à présent leur sympathie et leur appui. Nous adressons l'expression de notre gratitude à M. Pitrat, notre précédent imprimeur, qui a supporté, pendant deux ans, tout le poids d'une administration difficile. Nous faisons de nouveau appel à tous.

Nous osons espérer, M   , que votre précieux concours ne nous fera pas défaut, au moment d'entrer dans cette cinquième année, en vue de laquelle nous faisons de si grands efforts. Abonné de longue date à la *Revue Lyonnaise,* vous savez quelle est notre

loyauté littéraire. Nous ne sommes pas des hommes de parti. Nous sommes des littérateurs, des savants, des artistes. Nous ne voulons le triomphe d'aucun homme, mais celui de la Vérité en tout et partout. Nous n'appartenons à personne. Nous n'avons de souci que celui de notre dignité. Nous soutiendrons en toute occasion le Vrai, le Beau et le Bien. Nous combattrons pour eux, mais toujours avec des armes courtoises, et en visant non pas les hommes, mais les idées. Nous voulons plaire à tous les hommes de goût, et avoir l'estime de tous les honnêtes gens.

Nous sommes persuadés, M   , que vous nous ferez l'honneur de nous continuer votre approbation et votre concours.

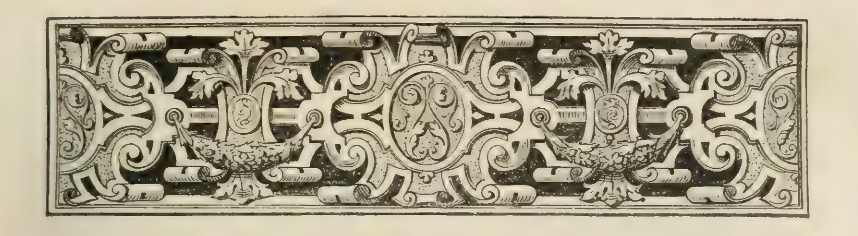
LE COMITÉ DE RÉDACTION.

FRANÇOIS COLLET,
Propriétaire et Directeur littéraire
de la *Revue Lyonnaise*,

Licencié ès lettres, ancien directeur du *Monde Lyonnais*, membre de la Société nationale d'Éducation de Lyon et de plusieurs Académies et Sociétés littéraires.

Lyon, le 5 Janvier 1885.





LE MUSÉE LAPIDAIRE

DE LA VILLE DE LYON

ET LES

DERNIÈRES DÉCOUVERTES ÉPIGRAPHIQUES

FAITES DANS LE LIT DU RHÔNE (1)



E 8 mars 1877, un professeur, dont le nom, déjà connu de tous les érudits, sera bientôt attaché à une œuvre d'un intérêt immense pour notre histoire nationale, prenait la parole, à Vienne (Autriche), devant un nombreux auditoire réuni pour donner un témoignage de sympathie à une société de lecture formée par les étudiants de l'Université.

Le sujet de la conférence de M. Otto Hirschfeld était : « Lyon à l'Époque romaine, » *Lyon in der Roemerzeit !* (2).

Notre éminent collègue invita ses auditeurs à se transporter avec

(1) Lecture faite à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans sa séance publique du 23 décembre 1884.

(2) La traduction de cette conférence, qui forme un chapitre intéressant de l'histoire de Lyon, à l'époque de la domination romaine, a été publiée par

lui dans notre ville et à entrer à sa suite dans le Palais où nous sommes aujourd'hui rassemblés, — non pas pour admirer les œuvres d'art accumulées dans les salles de nos Musées, mais pour étudier, sous les portiques, les monuments sortis du sol de Lugdunum ou du lit des rivières.

En s'aidant de ces débris, trop souvent mutilés, que le hasard a préservés de la ruine générale, M. Hirschfeld a pu reconstituer, sinon un tableau complet, au moins une esquisse fort satisfaisante de la cité lyonnaise, telle qu'elle était la fin du IIe siècle, à la veille de la grande bataille livrée à ses portes entre Albinus et Septime Sévère.

Permettez-moi d'appeler, à mon tour, en me plaçant à un autre point de vue, la bienveillante attention d'un auditoire lyonnais sur notre Musée lapidaire, jugé digne de l'intérêt d'un auditoire viennois.

L'épigraphie lyonnaise n'offre pas beaucoup de ressources aux historiens du droit public. Mais, pour ceux qui cherchent des renseignements sur les mœurs et les coutumes du passé, pour ceux qui veulent savoir comment vivaient les habitants du vieux Lugdunum, non pas seulement les grands personnages, mais aussi les humbles et les pauvres, le Musée de Lyon a une valeur exceptionnelle.

Si les historiens anciens ne nous avaient pas appris que Lyon était le centre de grands services administratifs, l'examen des tombes groupées sous les portiques ne nous permettrait guère de le supposer. Les noms que l'on rencontre habituellement ne sont pas ceux de fonctionnaires publics. Presque tous ont été portés par de vieux soldats, par des négociants ou par des artisans.

Déjà, en effet, Lyon était une ville de commerce, merveilleuse-

---

M. Allmer, dans sa *Revue épigraphique du Midi de la France*, mars 1879, pp. 81-94, et reproduite dans le premier volume de la *Revue lyonnaise* (année 1881), pp. 181 et 273.

ment servie par les deux fleuves qui baignaient son territoire et la mettaient en relations avec la Narbonnaise. Elle était également favorisée parce qu'elle était le centre des deux routes, qui, à travers les Alpes, conduisaient en Italie, et des quatre grands chemins qu'Auguste avait fait ouvrir dans toutes les directions de la Gaule.

On ne doit donc pas s'étonner d'y trouver les tombeaux de nombreux commerçants, venus de tous les points du monde, soit pour y vendre les produits de leur pays, soit pour y acheter les produits de la Gaule.

Mais les quatre cents inscriptions qui recouvrent les murailles du Palais des Arts, si imposante que soit déjà leur masse, ne donnent qu'une faible idée de ce que pourra devenir notre Musée épigraphique (1).

Les archéologues qui assisteront à la démolition des plus anciens édifices de notre ville, notamment de l'Église Saint-Pierre ou du Pont de la Guillotière, verront certainement reparaître au jour beaucoup d'inscriptions noyées dans les maçonneries. Moins soucieux que nous ne le sommes de la conservation des vestiges du temps passé, les architectes du Moyen-Age ont utilisé, pour les constructions publiques ou privées, les belles stèles funéraires qui abondaient dans le voisinage de l'ancien Lugdunum. Leurs comptes nous apprennent que les gros blocs de choin, couverts d'inscriptions, et marqués, comme ils disaient alors, au signe de la « potence », *ad signum potenciœ*, c'est-à-dire décorés de l'*ascia* si commune sur nos tombeaux, servaient aux plus vulgaires usages. C'est ainsi que, de 1447 à 1450, des inscriptions trouvées dans la Saône, près du couvent des

---

(1) L'adjonction au Musée épigraphique d'une collection de moulages, reproduisant les inscriptions étrangères qui intéressent l'antique Lugdunum, serait très désirable. Déjà nous avons un fac-simile du monument funéraire de Lucius Fufius Equester, soldat de la 17e cohorte, en résidence à Lyon, près l'Hôtel de la monnaie, monument trouvé à Vichy en 1867 et conservé à Moulins. Ne pourrait-on pas obtenir des moulages du marbre dit de Torigni, de l'inscription bilingue de Vaison et de beaucoup d'autres monuments analogues?

Frères Augustins, furent employées à la réfection d'une pile située près de la tour du Pont de la Guillotière (1). Espérons que ces précieux monuments n'ont pas été trop maltraités.

Mais il y a une autre mine, d'une richesse peut-être incomparable, qu'il convient d'explorer au plus tôt. L'histoire de sa formation a été exposée, avec une clarté merveilleuse, par notre excellent confrère, M. Guigue; je la résumerai brièvement.

A la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], les travaux exécutés par les Frères Pontifes dans le lit du Rhône, en vue de la construction du grand Pont de la Guillotière, eurent pour résultat la production dans le courant du fleuve, en aval de ce pont, vers Sainte-Hélène, d'un remous considérable (*refluxus quem fecit Rodanus sub ponte inferius versus sanctam Helenam*), remous qui mit en péril quelques terres ou îlots appartenant à l'Église d'Ainay. Les religieux se plaignirent, et, en 1226, les Frères prirent l'engagement de redresser et d'atténuer le cours de l'eau, en protégeant par des pilotis et par des digues les parcelles menacées : *Refluxum ita debent removere vel retardare liguaminibus* (ou *lignaminibus*), *sive lapidibus vel aliis modis, quod alveus Rodani tanquam rectus defluat et terram vel possessiones Athanacensis Ecclesiæ ibi adjacentes rumpere vel destruere occasione illius refluxus nullatenus possit* (2).

Les Frères Pontifes se conformèrent à leur obligation. Ils enfoncèrent, sur les rives des terres exposées à l'action du remous, de nombreux pilotis en chêne, armés de sabots en fer, et ils amoncelèrent, en forme de digue, de gros blocs de pierre pris parmi ceux qu'ils avaient rassemblés pour la construction du pont.

Pendant plusieurs siècles, aucun changement notable ne se produisit dans le lit du fleuve. Sur un plan dressé vers 1550, les îles situées sur la rive droite, en face de Sainte-Hélène, sont encore très apparentes. Mais, plus tard, des travaux exécutés sur la rive

---

(1) M. Guigue, *Recherches sur Notre-Dame de Lyon*, 1876, p. 71.

(2) Charte du Cartulaire d'Ainay, publiée par M. Guigue, dans l'*Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ*, 1867, p. 199, et reproduite, avec la variante indiquée ci-dessus, dans les *Recherches sur Notre-Dame de Lyon*, 1876, p. 14.

gauche refoulèrent le courant sur la rive droite. Les îles furent attaquées, leurs parcelles mobiles successivement emportées. Seuls les pilotis et les enrochements résistèrent à l'action des eaux. Mais les blocs, n'étant plus soutenus, s'affaissèrent et les graviers du Haut-Rhône ne tardèrent pas à les recouvrir.

En 1864 et en 1868, des draguages, exécutés, sous la direction de M. l'Ingénieur Gobin, pour la construction du quai Claude-Bernard, firent reparaître ces pieux et ces enrochements ; on put même extraire du lit du fleuve quelques pierres monumentales, entre autres le tombeau d'un dendrophore augustal, Lucius Sabinus Cassianus (1).

Les travaux terminés, les blocs disparurent de nouveau sous les graviers charriés par le Rhône. Ils furent vite oubliés sous l'influence d'autres préoccupations, hélas! bien plus urgentes. Seul, peut-être, notre cher confrère, M. Guigue, tout en explorant soigneusement les archives déposées dans les combles de l'Hôtel-de-Ville, pensait à ces autres archives enfouies dans le lit du fleuve et attendait avec impatience l'heure où il pourrait rappeler sur elles l'attention.

Au commencement de l'année 1881, l'occasion lui sembla favorable. Le niveau des eaux étant exceptionnellement bas, M. Guigue demanda à l'Académie d'entreprendre des fouilles dans le grand îlot qui s'étend parallèlement aux quais en face de la place Grolier.

Son appel fut entendu. Une commission, baptisée presque aussitôt d'un nom que ses membres acceptèrent sans protester, la « commission des blocs » (2), fut désignée pour diriger l'entreprise. Une somme de mille francs lui fut allouée sur les ressources ordinaires de l'Académie, pour faire face aux dépenses de recherche et d'extraction des monuments.

Malheureusement, le lit du Rhône, dépendance du domaine public, n'est pas à la disposition des simples particuliers ni même des Aca-

(1) Cette inscription, publiée par Monfalcon, *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, 1869, p. 79, n° 310 *bis*, doit être rapprochée de l'inscription publiée dans les *Exempla* de Wilmanns, t. II, n° 2233, et par Monfalcon, p. 45, n° 183.

(2) Les membres de cette commission sont : MM. Bresson, Caillemer, Delocre, Guigue et Guimet.

démies. Bien qu'il s'agît seulement de le débarrasser d'objets nuisibles à la navigation et de contribuer ainsi à l'œuvre qu'accomplit, à grands frais, le service hydraulique, une autorisation était nécessaire, et l'Académie la sollicita.

Obligés de suivre toute une filière administrative, nous n'espérions pas, nous ne pouvions pas espérer une réponse immédiate. Les premières semaines d'expectative s'écoulèrent sans lasser notre patience; nous observions seulement d'un œil inquiet les moindres crues du Rhône. Mais la longueur de l'attente dépassa nos prévisions. L'autorisation ne nous fut remise qu'après plusieurs mois, et le fleuve coulait à pleins bords, le jour où notre Président nous déclara que nous pouvions nous mettre à l'œuvre.

Provisoirement inutile, cette autorisation fut tenue en réserve pour un temps meilleur, que nous a offert l'année 1884.

Depuis les derniers jours de novembre, entre le quai Claude-Bernard et la place Grolier, vous avez pu voir quelques ouvriers, occupés, à l'est du banc de sable, sous l'œil vigilant de M. Guigue, à dégager et à soulever d'énormes blocs.

Est-ce inexpérience des travailleurs ou faiblesse des engins? Quoi qu'il en soit, l'extraction des blocs paraît laborieuse. Jusqu'à ce jour, deux inscriptions seulement ont été trouvées, et immédiatement données par l'Académie à la ville. On avait l'espérance d'en extraire une troisième; mais le crédit voté par l'Académie est déjà épuisé, et d'ailleurs une crue du Rhône vient de mettre obstacle à de nouveaux efforts (1).

Deux inscriptions, c'est bien peu, eu égard à la somme dépensée, surtout si l'on songe que, d'après des évaluations compétentes, le nombre des blocs formant les enrochements n'est pas moindre de quinze cents.

N'oublions pas, toutefois, que le célèbre taurobole (2), trouvé en

---

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, le troisième bloc a été extrait; aujourd'hui même, 12 janvier 1885, on l'a introduit dans le Palais des Arts.

(2) Wilmanns, *Exempla*, I, nº 119 : « Tauroboliorum hoc vetustissimum est monumentum. »

1704, près de l'Église de Fourvière, et offert généreusement à la ville par son propriétaire, Gauthier du Fel, fut estimé par le Consulat à un si haut prix que, en témoignage de reconnaissance, les consuls remirent au donateur une somme de trois mille livres (1).

Disons aussi que, bien que la récolte ait été peu abondante, elle a cependant une grande valeur.

Laissant provisoirement de côté l'épitaphe du jeune Messius Hermadio, nous appelons votre attention sur le monument élevé en l'honneur de Marcus Sennius Metilius.

C'est notre éminent confrère, M. Allmer, dont il est superflu de faire ici l'éloge, qui veut bien se charger de décrire ce tombeau, d'expliquer l'inscription et d'en montrer l'importance.

E. CAILLEMER.



(1) Voir Monfalcon, *Musée lapidaire*, p. 48, n° 197.

ÉPIGRAPHIE LYONNAISE

Épitaphe d'un Trévire, membre et préfet « de la splendidissime Corporation des négociants cisalpins et · transalpins ; » membre également de la Corporation lyonnaise des Entrepreneurs de constructions.

Cippe avec base et couronnement, trouvé en novembre 1884 dans le Rhône, en aval du pont de la Guillotière, sur le bord est de l'île de graviers située entre la place Grolier, sur la rive droite, et le terrain contigu, au nord de l'Ecole de médecine, sur la rive gauche. Un trou de scellement, encore garni de plomb, se remarque vers chacune des deux extrémités du bandeau de la corniche, et y retenait autrefois un ornement de métal en étain ou en bronze doré. Sur la face supérieure, existe une cavité circulaire assez profonde, qui est peut-être une mortaise dans laquelle s'engageait le tenon d'un buste du défunt, ou d'une urne en pierre ou en marbre, ou de quelque autre sujet décoratif. — Hauteur, $1^{m}82$; du dé, 1^{m} 16 1/2; largeur, 0^{m} 84.

D M
M·SENNI·METILI· *t* REVE
RI · NEGOTIATORI
CORPORIS · SP *l* ENDI
DISSIMI · CISALPINO
RVM · ET · TRANSALPINO
RVM · EIVSDEM · *c* OR
PORIS · PRAEF · FABRO · TIG
NVARIO·LVG·ET·SENNIAE
IVLLAE·CONIVGI·EIVS·DVL
CISSIME · VIVAE · PAREN
TIBVS·MERENTISSIMIS
FILI · HEREDES · F · C
ET · SVB · ASCIA · DEDIC

Copie de M. Guigue, revue par nous : les deux N de SENNI, à la seconde ligne, et de SENNIAE, à la neuvième, liées en monogrammes; IVLLAE, et non pas VLLAE, à la dixième. La première lettre du mot est en majeure partie détruite, mais reconnaissable et tout à fait certaine.

Guigue, dans le *Courrier de Lyon* du 27 novembre 1884. — Vachez, dans le *Salut Public* du 2 décembre 1884.

Diis Manibus M. Sennii Metilii, Treveri, negotiatori corporis splendidissimi Cisalpinorum et Transalpinorum, eiusdem corporis praefecto; fabro tignuario Lugdunensi, et Senniae Iullae, conjugi ejus dulcissimae vivae, parentibus merentissimis, filii heredes faciendum curaverunt et sub ascia dedicaverunt.

« Aux dieux Mânes de Marcus Sennius Metilius, de la cité de « Trèves, membre de la splendidissime corporation des négociants « Cisalpins et Transalpins, préfet de cette même corporation; entre- « preneur constructeur lyonnais, et à Sennia Julla, son épouse bien « aimée, ses enfants et héritiers ont élevé, du vivant de leur mère, « à leurs bien méritants parents, ce tombeau, et l'ont dédié sous « l'*ascia* ».

Sennius Metilius était probablement fils d'une *Metilia*; le nom gentilice de sa mère lui aura été donné pour surnom sans changement, ainsi que cela arrivait très souvent. Régulièrement il aurait dû s'appeler *Metilianus*. Son nom *Sennius* était un des moins répandus. Il s'en faut cependant de beaucoup qu'il soit tout à fait inconnu, surtout à Lyon, où il se rattache à un souvenir particulièrement remarquable, célèbre même, de l'Autel du confluent de nos fleuves. Le député Viducasse, qui, dans l'assemblée des Trois Gaules, où il fut question de mettre en accusation devant l'empereur la gestion d'un gouverneur de la Lyonnaise, fit échouer par son opposition la résolution de ses collègues, se nommait *Titus Sennius Sollemnis* et était fils de *Sennius Sollemninus*. Le nom est peut être gaulois; on le trouve le long du Rhin sous la forme primitive *Sennus*; on y trouve aussi *Senna* comme nom d'homme, et divers composés dans lesquels il se laisse apercevoir.

Le Sennius Metilius de notre inscription était de la cité des Trévires, dont la ville chef-lieu, *Augusta Treverorum*, était, comme Lyon, une colonie, mais peut-être seulement de droit latin, et de toutes les cités de la Gaule celle bien certainement qui entretenait avec Lyon le plus de relations commerciales. On rencontre des Trévires à Lyon notamment dans la riche corporation des négociants marchands de vins en gros, qui avaient leurs entrepôts aux *Canabae*, aujourd'hui le Bourg-Chanin, et dans celle à peine moins riche des bateliers de la Saône. A Bordeaux pareillement, ce sont les Trévires qui apparaissent le plus fréquemment sur les inscriptions où sont mentionnés des étrangers. Le commerce se faisait entre Lyon et Trèves par la Saône, qu'unissait à la Moselle un trajet de terre non très considérable, que l'on avait, un instant, songé à remplacer par un canal. Un commencement d'exécution eut même lieu sous Néron. La jalousie d'un gouverneur de la Belgique fit abandonner cette utile entreprise, dont un des généraux des armées de Germanie avait eu l'idée. Entre Trèves et Bordeaux le commerce se faisait par le Rhin et l'Océan. Les fins tissus de lin, les épaisses étoffes de laine, les sayons gaulois à longs poils, les salaisons fumées et autres articles du nord de la Belgique s'échangeaient contre les généreux vins de la vallée du Rhône et des coteaux de l'Aquitaine méridionale.

Sennius était membre d'une corporation qui s'intitulait : *splendidissimum corpus* (*negotiatorum*) *Cisalpinorum et Transalpinorum* : « la splen« didissime corporation des négociants Cisalpins et Transalpins ; » et il en faisait partie comme négociant lui-même et comme préfet, *praefectus*, c'est-à-dire directeur en chef.

Voilà, certes, une corporation dont le champ d'action n'était pas taillé à l'étroit : tout le pays situé par rapport à l'Italie en deçà et au-delà des Alpes ! Et où s'arrêtaient les limites d'un tel tènement ? Le pays Cisalpin pouvait s'étendre du sommet des monts jusqu'aux confins de l'ancienne Gaule Cisalpine : les bouches du Pô, du côté de l'Adriatique, le petit fleuve Macra, du côté du *Sinus Ligusticus*, aujourd'hui le golfe de Gênes. Le pays Transalpin pouvait comprendre la Gaule avec l'Helvétie, toute la Rhétie, la partie ouest du Norique.

On a à se demander à quel trafic se livraient des négociants qui disposaient d'une circonscription englobant ainsi trois des *régions* de l'Italie, et des provinces entières; sans doute un commerce de première utilité publique et très vraisemblablement le commerce des blés sur une grande échelle, soit pour l'approvisionnement de la Capitale, en aide à l'Égypte et à la province d'Afrique, les greniers ordinaires de Rome, soit pour de grosses fournitures à faire aux armées. Alors s'explique au mieux que le chef de la corporation ait le titre de *praefectus*, non de *magister* ; c'est que ce chef était, non un simple directeur élu par le suffrage des membres de l'association, mais une sorte de gouverneur de la Compagnie nommé par l'État et placé sous sa dépendance. Cicéron (Voy. Forcellini au mot *negotiator*) parle des *negotiatores* de son époque (1); c'étaient des gens, ordinairement citoyens romains, qui, étant en possession de capitaux importants, faisaient à la fois l'usure et le commerce du blé en grand. Leur exploitation embrassait souvent plusieurs provinces réunies.

---

(1) Texte de César, *de Bello Gallico*, VII, 3, qui montre les Romains déjà organisés pour le commerce des blés en Gaule : « Carnutes, Cotuato et Conetoduno ducibus, desperatis hominibus, Genabum, dato signo, concurrunt, civesque Romanos, qui negotiandi causa ibi constiterant, in his C. Fusium Citam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat, interficiunt, bonaque eorum diripiunt. »

Texte d'Hirtius, *de Bello Africano*, 36, qui montre que les *negotiatores* d'une région étendaient au loin leur action :

« Legati ex oppido Tisdræ, in quo tritici modium millia CCC comportata fuerant a negotiatoribus Italicis aratoribusque, ad Cæsarem venere, quantaque copia frumenti apud se sit docent, simulque orant ut sibi præsidium mittat, quo facilius et frumentum et copiæ suæ conserventur. »

Les *negotiatores frumentarii* formaient une corporation dès le premier siècle (voir Gruter, 128, 2) et c'est à cette corporation que Claude a peut-être accordé la grande faveur mentionnée par Suétone, *Claudius*, 18 : « Negotiatoribus (ad invehendos etiam tempore hiberno commeatus) certa lucra proposuit, suscepto in se damno si cui quid per tempestates accidisset. »

Textes du Digeste prouvant la considération dont jouissaient les *negotiatores frumentarii* : L. 9, § 1, D., *De vacatione et excusatione munerum*, 50, 5 : « Paulus respondit : Privilegium, frumentariis negotiatoribus concessum, etiam ad honores

Une inscription trouvée à Milan déjà anciennement (*C. I. L.*, 5, 5911) est l'épitaphe d'un négociant « Cisalpin et Transalpin, » *negotiator Cisalpinus et Transalpinus*, en même temps patron d'un collège de bateliers du lac de Côme, *patronus collegii nautarum Comensium*. Il se peut que Milan et Lyon, deux centres routiers de premier ordre, aient été, l'un dans le pays Cisalpin, l'autre dans le pays Transalpin, des points de concentration pour le transport des blés. De Milan ils parvenaient à Rome par les voies de terre; de Lyon, par le Rhône, la Méditerranée et le port d'Ostie; et à cela répond très bien que le chef de la corporation des bateliers du Rhône avait aussi, lui, le titre, non pas de *magister*, mais de *praefectus*, « préfet », imposé par l'autorité. Il importait, en effet, au gouvernement qu'une corporation de bateliers qui avait à faire pour son compte des transports considérables fût, dans une certaine mesure, organisée en service public.

On voit par ces explications que Sennius Metilius, membre et directeur en chef de la splendidissime corporation des négociants Cisalpins et Transalpins; membre, outre cela, d'une des plus importantes corporations lyonnaises celle des *fabri tignuarii*, c'est-à-dire des entrepreneurs de constructions, n'était rien moins qu'un minime et insignifiant personnage. Bien loin de là, il nous faut, au contraire, voir en lui une des plus marquantes notabilités du commerce de Lyon antique. Par la nature de chacune des deux professions que lui attribue son épitaphe, il nous apparaît comme un grand capitaliste, à la tête de grandes affaires et de grands travaux. Par son titre de préfet directeur d'une compagnie puissante, il tenait une situation relativement élevée.

Sa femme Sennia Julla se trouvait avoir, par hasard sans doute,

---

excusandos pertinere. » L. 5, § 3, D., *De Jure immunitatis*, 50, 6, cbn. avec L. 5, D., *De Muneribus et honoribus*, 50, 4 : « Negotiatores, qui annonam urbis adjuvant, item navicularii, qui annonæ urbis serviunt, immunitatem a muneribus publicis consequuntur, quandiu in ejusmodi actu sunt. Nam remuneranda pericula eorum, quin etiam exhortanda præmiis merito placuit, ut qui peregre muneribus et quidem publicis cum periculo et labore fungantur, a domesticis vexationibus et sumptibus liberentur. » (Note de M. Caillemer.)

le même nom que lui. Son surnom *Julla* ne permet en aucune manière de la prendre pour une affranchie de son mari. Elle était certainement de condition ingénue.

Le tombeau a été fait par ses enfants pour son mari défunt et pour elle-même non défunte. Beaucoup plus que nous, les anciens attachaient une grande importance à n'être pas privés d'un tombeau après leur mort. Offrir à une personne vivante sa future sépulture, lui élever un tombeau sur lequel elle avait, pendant de longues années encore, le plaisir de lire son épitaphe gravée d'avance, était une attention gracieuse et tout à fait méritoire : un témoignage de haute piété filiale de la part des enfants ; de piété conjugale, de la part de l'un des époux ; d'affection dévouée, de la part d'un ami. Les exemples sont en nombre infini.

Les enfants de Sennius sont dits dans le texte : « fils et héritiers ». Les enfants étant de droit héritiers de leurs parents, cette désignation d'héritiers semble superflue. Une circonstance particulière, que l'épitaphe nous laisse ignorer, une émancipation par exemple, pouvait avoir modifié la situation légale de quelqu'un des enfants ; le père aurait alors remédié au cas par une institution testamentaire. Mais peut-être la qualification d'héritiers n'a-t-elle ici d'autre motif que l'importance de la fortune laissée par Sennius (1).

---

(1) Les enfants de Sennius sont dits dans le texte « Fils et héritiers. » Ce rapprochement des mots *Filii* et *Heredes* a paru surprendre quelques personnes. Les enfants, a-t-on dit, étant de droit héritiers de leurs parents, la qualification d'héritiers semble superflue. — Nous croyons qu'il n'est pas impossible de justifier la formule de notre inscription, formule que l'on trouve également sur d'autres tombeaux du musée, notamment sur la tombe de M. Primus Secundianus (1).

Plusieurs textes du droit romain nous disent expressément que le fils est *heres suus et necessarius* (2) ; mais ce titre d'héritier sien et nécessaire ne lui est donné que lorsqu'il est soumis à la puissance paternelle. L'émancipation, en faisant sortir l'enfant de la famille civile et en rompant les liens d'agnation qui le rattachaient à son père, lui enlevait le droit de succéder *ab intestat ;* il cessait d'être héritier légitime. Lors même que son père, au moyen d'une institution d'héritier, l'aurait

(1) Monfalcon, n° 142, Wilmanns, n° 2228.

(2) Gaius, II, §§ 156-157 ; Ulpien, XXII, § 24.

Pour ce qui est de l'âge de l'inscription, tout ce que nous en pouvons dire c'est que très probablement elle appartient, de même que la plupart des inscriptions de Lyon, à la période des Antonins, et plus probablement encore à cette ère de brillante prospérité commerciale, que vint subitement briser pour une longue série de siècles le sac de Lyon par l'armée de Septime Sévère. Elle serait antérieure de plus ou moins longtemps à l'an 197.

La fouille qui a ramené à la lumière cette intéressante inscription est entreprise par l'initiative et aux frais de l'Académie de Lyon, et se poursuit dans un but purement scientifique.

Excepté l'historien Josèphe, qui a écrit la *Guerre des Juifs* et les

---

rappelé à sa succession, il y serait venu, comme tout autre étranger, *heres extraneus* (1). — Le préteur tempéra, il est vrai, la rigueur du droit civil, en donnant aux enfants émancipés le droit de prendre leur part de l'hérédité paternelle; mais il n'osa pas leur attribuer le titre d'*heredes* que la loi leur refusait; il leur accorda seulement une *bonorum possessio* (2). — Le *filius heres*, c'est donc le fils qui vient à la succession du père en vertu du testament ou de la loi, l'*heres ex testamento* ou l'*heres legitimus*, par opposition au fils qui vient en qualité de *bonorum possessor*, grâce au droit prétorien.

Pour les enfants restés sous la puissance du père, ils étaient bien héritiers nécessaires, en ce sens qu'ils succédaient même malgré eux, *etiam inviti*, *sive velint*, *sive nolint* (3). Mais le père de famille avait le droit d'exhérédation. S'il voulait écarter son fils de sa succession, il lui suffisait de dire : *Filius meus exheres esto* (4) ! — Les *filii heredes*, ce sont des enfants que leur père n'a pas exhérédés.

Peut-être aussi les enfants de Sennius ont-ils simplement voulu dire que leur père ne leur a pas imposé l'obligation de partager sa fortune avec un héritier étranger, et qu'à eux seuls ils ont recueilli la totalité de l'hérédité paternelle, — plus heureux en cela que le fils de Publius Cornelius dont parle une inscription d'Aramenha : « Publio Cornelio, Quirina, Macro, viritim à Divo Claudio civitate donato, quæstori, duumviro, ex testamento ipsius..... Quintius Capito cum Quinto filio heres posuit (5). »

(1) Gaius, II, § 161.
(2) Ulpien, XXVIII, §§ 2-4.
(3) Gaius, II, § 157.
(4) Gaius, II, §§ 123 et 127.
(5) C. I. L., t. II, n° 159; Wilmanns, *Exempla*, II, 2684.

(Note de M. Caillemer.)

Antiquités juives, les écrivains anciens ne se sont jamais mis en souci de retracer l'histoire particulière d'un pays ou d'une ville. A l'égard de Lyon, cette capitale du nord de l'Empire romain, leur silence est complet. Heureusement, des historiographes d'une autre sorte, témoins des temps dont ils parlent, des faits qu'ils racontent, témoins sincères, infaillibles, minutieusement instruits jusque dans les moindres détails et n'attendant pour dire tout ce qu'il savent que d'être interrogés, ont survécu jusqu'à nous. Ce sont nos inscriptions enfouies çà et là sous le sol de notre ville, et par centaines et milliers même, à ce que l'on assure, sous la surface d'un îlot de graviers qu'enserre notre fleuve. On doit saluer avec reconnaissance toute tentative faite pour arracher à la nuit de l'oubli ne fût-ce qu'un seul des feuillets de cette histoire gravée sur la pierre; histoire, il est vrai, bien décousue, bien éparpillée et désordonnée, émiettée en quelque sorte, mais malgré cela nullement désespérée.

A. Allmer.





NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais



Avant-Propos



*NE partie de ce travail a déjà paru dans l'*Echo de l'Ardèche *en 1864-65. Nous ne connaissions guère alors d'Achille Gamon que le* Mémoire sur les guerres civiles du Haut-Vivarais, *et de son fils, le poète, que les notices publiées dans les biographies générales, ou ce qu'il dit de lui-même à certains passages de ses ouvrages. Ayant recueilli depuis quelques données nouvelles, la figure de l'un et de l'autre nous en a paru notablement grandie, et, comme leur vie et leurs doctrines contiennent plus d'un enseignement dont pourrait profiter la génération actuelle, nous nous sommes décidé à publier en volume notre étude d'il y a vingt ans, revue et considérablement augmentée. Bien que cet opuscule ait été écrit surtout pour les compatriotes d'Achille et de Christophle de Gamon, nous espérons qu'il ne paraîtra pas dénué de tout intérêt à la partie la plus intelligente du public français, celle qui aime les travaux historiques, et considère les*

monographies locales, riches de détails authentiques, comme un guide précieux dans la recherche du passé. Achille Gamon est, à ce point de vue, un personnage digne d'attention, car aucun ne représente mieux le bourgeois instruit, sage, honnête et laborieux du XVIe *siècle. Quant à Christophle, son œuvre est assez considérable pour mériter une véritable résurrection auprès de cette fraction du monde lettré qui s'occupe de nos vieux écrivains français. Il nous semble qu'on est généralement injuste envers ces premiers pionniers de notre langue. Au lieu de juger leurs écrits, comme le voudraient la raison et l'équité, en tenant compte des temps et des circonstances, on les rend beaucoup trop justiciables de nos goûts modernes, d'ailleurs assez variables et sujets à discussion. Cette sévérité d'appréciation se comprenait du temps de Boileau. L'auteur des* Satires *représentait la réaction de la grammaire et de l'ordre littéraire contre les licences d'une langue pleine d'inexpérience et animée de toutes les fougues de la jeunesse, et la force des choses l'obligeait à frapper fort plutôt qu'elle ne le disposait à juger équitablement. Nous sommes, mieux que Boileau, en position de juger avec impartialité nos vieux écrivains, et nous serions ingrats de ne pas reconnaître les services qu'ils ont rendus à la langue française, cet admirable véhicule de l'esprit français, et la part qu'ils ont ainsi prise à ses conquêtes dans le monde. Les poètes ont des titres spéciaux à notre gratitude. La versification est l'exercice le plus utile à l'écrivain. C'est une sorte de haute école où l'on apprend à assouplir la langue, à concentrer la pensée, à la rendre saillante, à lui donner des ailes. Le vers oblige à trouver l'expression juste, la tournure et l'image qui mettent l'idée en relief et la rendent saisissable même pour les esprits obtus. D'une pensée vague il fait jaillir une lumière, comme le ciseleur fait d'un métal informe sortir un bijou artistique. C'est en s'essayant à faire des vers qu'on apprend le mieux à écrire de la bonne prose, c'est-à-dire à parler ce langage concis, clair, vivant, imagé qui caractérise les véritables écrivains.*

Le personnage fort peu connu, qui forme l'objet de cette notice, n'est pas une des étoiles de la Pléiade. Il est venu après elle dans cette période indécise qui s'étend de Ronsard à Malherbe. Sa célébrité paraît s'être bornée à un petit cercle d'admirateurs provinciaux. On verra toutefois qu'il n'est pas dénué de valeur, et qu'il mérite, sinon un fauteuil, au moins un tabouret dans l'histoire de notre littérature. Celle-ci a été jusqu'à présent

trop restreinte aux rares écrivains admis à la cour ou aux académies. Peut-être serait-il temps d'élargir l'étude de la culture de l'esprit national en prêtant une attention spéciale aux écrivains, poètes et prosateurs, qui ont végété, comme des plantes sauvages, au fond de la province, manquant de guides et de stimulants, souvent plus originaux toutefois que leurs confrères parisiens, et à qui il a fallu certainement plus de mérite qu'à ces derniers pour sauver leur nom de l'oubli.

Plusieurs de nos compatriotes de l'Ardèche, et notamment M. l'abbé Oriol, d'Annonay, et M. Massip, archiviste du département, ont bien voulu nous aider dans les recherches qu'à nécessitées ce travail. Nous les prions d'agréer ici l'expression de notre vive gratitude.



I

ACHILLE GAMON

L'introduction du protestantisme à Annonay en 1528. — Une ville saccagée cinq fois. — Atrocités commises de part et d'autre. — Famine et peste. — Les Libertés et Franchises d'Annonay. — Le Mémoire de Gamon sur les guerres civiles du Haut-Vivarais. — Le caractère religieux d'Achille. — Son protestantisme modéré. — La nouvelle religion aux Etats du Languedoc en 1560. — Le Livre-Raison d'Achille. — Le berceau de la famille Gamon. — Antoine Gamon, juge royal du haut et du bas Vivarais. — Les Gamon de Saint-Péray. — Achille au collège de Tournon. — Son mariage avec Jeanne Massabeuf. — Les événements d'Annonay en 1574. — Nicolas de Peloux. — Gamon achète le domaine de la Lombardière. — La jeunesse de Christophle. — Les Gamon de Fourany et les Gamon de la Lombardière. — Les tristes conditions de la vie humaine au XVIIe siècle. — Les usurpateurs de titres de noblesse. — Les Gamon du Dauphiné. — Le conventionnel François-Joseph Gamon, d'Antraigues.

Christophle de Gamon était un des fils d'Achille Gamon, avocat d'Annonay, l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles du Haut-Vivarais.*

Pour bien comprendre un homme, il est indispensable de connaître le temps et le milieu où il a vécu et les influences qui ont agi sur lui. Les événements du Vivarais pendant la seconde moitié du XVIe siècle et le caractère d'Achille Gamon sont les deux principaux facteurs de la vie et des œuvres de notre poète. Un aperçu de ces événements et un tableau de la famille Gamon sont donc le prologue naturel de cette notice.

La ville d'Annonay, où Achille Gamon était venu s'établir, et où naquit Christophle, fut une des premières, dans le Vivarais, à em-

brasser la réforme. D'après les historiens protestants, la nouvelle doctrine y fut prêchée, dès 1528, par un Cordelier désigné sous le nom de Macheville ou Machopolis, qui était allé en Saxe entendre les prédications de Luther. Annonay serait ainsi plus ancienne que Genève dans la pratique du protestantisme. Ce fut elle, dans tous les cas, qui donna le signal des troubles religieux en Vivarais. Au mois de mai 1562, ses protestants, plus nombreux ou plus turbulents que les autres, brisèrent les images et les autels catholiques et détruisirent les églises. Ils commirent, de plus, l'imprudence de porter leurs agressions à l'extérieur en allant attaquer Saint-Etienne en Forez, ce qui leur valut l'implacable ressentiment de Christophe de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond. Celui-ci marcha sur Annonay, à la tête de troupes dont la discipline, comme les convictions religieuses, était le moindre souci. La malheureuse ville fut prise et saccagée cinq fois (en 1562 et 1568), tantôt par Saint-Chamond et tantôt par son frère, Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Romain, un ancien archevêque d'Aix qui s'était fait protestant pour se marier. Grâce au désordre occasionné par la guerre civile, des bandits, qui n'étaient ni catholiques ni protestants, dévastaient les campagnes, rançonnaient et massacraient les malheureux cultivateurs. L'un d'eux, un basochien de Montpellier, nommé Erard, qui s'était improvisé capitaine, s'acquit une triste célébrité par les tortures qu'il infligeait à ses victimes pour se faire indiquer la cachette de leur argent. Quand il ne les faisait pas mourir de faim, il leur serrait la tête dans un étau jusqu'à ce qu'ils eussent parlé. Achille Gamon a retracé les péripéties de cette triste période avec l'impartialité, la vigueur et la simplicité d'un véritable historien (1). Une *Ode sur les malheurs du temps*, qui lui fut adressée par Claude Gentil,

---

(1) Chomel, dans ses *Annales*, tout en reprochant à Achille « de passer assez légèrement sur les endroits de son histoire, où il est question de décrire un peu au long la démolition et le pillage des églises par les protestants, les menaces et les insultes faites aux prêtres et aux religieux, » reconnaît que « à cela près, il fait assez connaître le zèle outré et aveugle qui les poussa à s'élever contre l'ancienne religion, à en interdire même l'exercice. »

avocat protestant de Nimes, résume la déplorable situation du Vivarais à cette époque.

. . . .
L'un trahit son propre père ;
L'autre met à mort son frère ;
L'autre pille son voisin ;
L'autre livre la personne
De son voisin qu'on rançonne ;
Puis l'on départ le butin.

L'on voit le pauvre rustique
Sous la griffe tyrannique,
Comme le simple oiselet
Dessous les griffes cruelles
De l'épervier ou de celles
Du vorace tiercelet.

Ores vient le capitaine,
Qui le frontalle et le gêne,
Pour en tirer tout soudain
De l'argent; et s'il n'en offre,
On l'enfonce dans un coffre
Et le fait mourir de faim.

Après, le soldat avare
Plus larron que le tartare,
Ravit meubles et bétail ;
Et plusieurs sont si infâmes
Qu'ils contaminent les femmes,
Souillant le lit nuptial.

Leurs chefs leur donnent la terre
Disant : Çà, faites la guerre;
Dérobez à qui mieux mieux ;
Prenez tout ce qu'on peut prendre;
Rien ne vous voulons défendre
Que les étoiles des cieux.

Claude Gentil était secrétaire de Saint-Romain en 1574 à Annonay. C'est là qu'il se lia avec Gamon.

Après la guerre civile, le Vivarais eut à supporter toutes les horreurs de la famine et de la peste. La faim décima les populations en 1585 et l'épidémie acheva son œuvre en 1586. On calcule que les trois quarts des habitants périrent à Annonay, Thorrenc et dans la plupart des paroisses situées entre Andance et Tournon. La ville de Tournon fut presque abandonnée. Il y mourut quinze cents habitants et cinq cents pauvres étrangers. Les provinces voisines ne furent pas mieux traitées; les historiens évaluent aux deux tiers de la population le chiffre des victimes que fit le double fléau dans le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez et le Vivarais.

*
* *

Christophle grandit en entendant les récits de toutes ces catastrophes, et ses écrits montrent l'impression profonde qu'ils avaient faite sur lui. L'influence de l'éducation paternelle est, d'autre part, facile à deviner par le caractère d'Achile Gamon qui ressort, d'une manière fort nette, non seulement du *Mémoire sur les guerres civiles*, mais aussi de la lettre d'envoi des *Franchises d'Annonay* à la municipalité de cette ville en 1568 et enfin de son Livre de Raison que possède la bibliothèque d'Annonay.

Bien qu'Achille Gamon ait plus ou moins adhéré au protestantisme, sa conduite et ses œuvres montrent qu'il était loin d'approuver les excès de son parti. Il était avec les catholiques sur le terrain de l'obéissance au Roi, mais il voulait aussi la liberté de conscience pour tous. Il était en avance sur son siècle, puisque bien des passages de ses écrits respirent l'idée moderne d'une large tolérance religieuse, que ne comprenaient alors ni les catholiques ni les protestants. Sa lettre d'envoi des *Franchises d'Annonay* suffirait à révéler le caractère modéré de ses sentiments politiques. On y voit combien il goûtait peu les énergumènes que rien ne peut satisfaire et qui alors, comme aujourd'hui, compromettaient les résultats obtenus par la poursuite de buts chimériques ou prématurés. En employant

à la traduction des vieilles chartes, contenant les libertés et franchises d'Annonay, les loisirs forcés que lui avait faits la guerre civile, laquelle avait interrompu le cours de la justice et l'exercice de sa profession d'avocat, Achille Gamon voulut évidemment, non pas faire œuvre d'archéologue, mais calmer des impatiences et modérer des passions dont son esprit pondéré et pratique apercevait trop les dangers. Dans sa lettre d'envoi, Achille fait l'éloge des seigneurs d'Annonay, qui, depuis 1364, avaient accordé les franchises en question et les avaient successivement confirmées. « Ce travail, dit-il, doit être d'autant plus agréable aux citoyens qu'il constate leurs libertés, chose la plus douce de toutes, et leurs charges bien moindres que les habitants des terres voisines, comme Tournon, Andance, Félines, etc., qui sont assujettis à des tailles, à des renouvellements de rentes dans les cinq cas, à des corvées, à la banalité de moulin, de la vente du vin certain temps, et des droits de cinerage et gelinage et troussage..... » Il fait, en somme, entendre fort clairement aux habitants d'Annonay qu'ils auraient tort de dédaigner les libertés dont ils jouissent, et que les progrès mûrement accomplis sont les seuls durables. La lettre se termine par la phrase suivante qui en résume l'esprit :

« Recevez donc, Messieurs, vos libertés. Si, en les lisant, elles semblent à quelqu'un ne s'estendre aussi loing qu'il pourroit le désirer, dites avec Platon que subjection et liberté excédant le moyen, toutes deux sont mauvaises, et estant modérées, l'une et l'autre sont bonnes..... »

La traduction des *Franchises* et la lettre d'envoi ont été reproduites, quoique d'une façon assez inexacte, dans la première publication de Poncer (1), ce qui est fort heureux, car les textes originaux et les parchemins ont péri en 1870 dans l'incendie de la mairie d'Annonay.

Le *Mémoire sur les guerres civiles* n'a jamais été publié intégrale-

---

(1) *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais* (2 vol. Lyon, Perrin, 1835), t. I.

ment. Le marquis d'Aubaïs, dans ses *Pièces fugitives*, en donna seulement un extrait accompagné de notes. Toutes les collections de documents sur l'histoire de France ont reproduit l'extrait sans les notes. Chomel le Béat a transcrit dans ses Mémoires (1) le travail de Gamon, mais d'une façon partielle. Comme il n'a entrepris, dit-il, « que d'écrire les faits qui ont un rapport bien marqué avec la différence des deux religions, » il ne suivra pas toujours Gamon « dans *la prolixité de ses narrations.* » Il ajoute que Gamon « raconte de plus bien au long plusieurs faits mémorables qui n'ont aucun rapport avec la religion. » Cependant les Mémoires d'Achille Gamon sont encore mieux reproduits par Chomel que par le marquis d'Aubaïs.

Chomel dit, dans son préambule, qu'il a pris les Mémoires de Gamon « tant sur les copies manuscrites qu'on a faites sur l'original écrit par Gamon, que plusieurs concitoyens de cette ville ont conservées, que sur les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubaïs, qui a suivi la même forme que celle qu'on trouve dans lesdites copies, *où il se tr ouve quelques particularités qu'on a négligées dans ledit imprimé.* »

Nous ne croyons pas que l'original de Gamon existe encore et il y a lieu de croire qu'il a péri, avec tant d'autres documents dans l'incendie de 1870, mais on en connaît diverses copies et M. de Gallier en signale une fort précieuse dans son intéressante étude sur les *Tournonnais dignes de mémoire* (2) où figure Achille Gamon, comme étant né à Tournon. Cette copie, que possède le savant et modeste archiviste du département de la Drôme, M. Lacroix, a été faite par lui avec une scrupuleuse exactitude sur un manuscrit du temps, d'une authenticité incontestable, provenant des Gamon de la Lombardière. M. de Gallier exprime à ce propos le désir qu'il soit fait une édition intégrale du *Mémoire* de Gamon « qui le mérite à tous les égards ». « Ce serait, ajoute-t-il, une tâche facile, bien digne de tenter l'ambition d'un érudit qui reproduirait, en les analysant sur certains points, en les complétant sur d'autres, les notes dont

---

(1) Manuscrits de la Bibliothèque d'Annonay.

(2) Imprimé à Tournon, 1878, chez Parnin.

les avait accompagnés le marquis d'Aubaïs. » Nous nous associons volontiers à ce vœu en faisant observer toutefois que, pour bien faire connaitre l'auteur, il serait essentiel d'y joindre, non seulement les *Libertés et les Franchises d'Annonay* avec la lettre d'envoi, mais encore les pages principales du Livre-Raison (1).

La conclusion du *Mémoire sur les guerres civiles*, que Chomel reproduit sous le titre de *Résumé du discours moral de Gamon*, mérite de trouver place ici, car il peint admirablement le caractère religieux de l'auteur, en même temps qu'il jette un jour sur les tendances que Christophle manifesta plus tard pour la science qu'on appelait alors l'alchimie.

Après avoir raconté les guerres de religion, puis la famine et la peste qui suivirent en 1585 et 1586, Gamon termine ainsi :

« Ceux qui ont croyance aux jugements astronomiques, attribuoient tous ces événements aux effets de la grande conjonction des planètes arrivée en 1585, qu'ils disent devoir durer pendant vingt ans, et à ceux des éclipses de soleil que l'on vit dans le signe du Taureau, du côté de l'Occident, un peu avant son coucher, le 29 avril 1585, et que Cyprian Leoni, philosophe et astrologien fort renommé, qui, quatre-vingt ans auparavant, avoit prévu les significations malines de ces éclipses, redoutoit sur toutes les autres années, de 1586 et 1588, jusqu'à dire, non sans présomption et témérité, qu'en ce temps là, la fin du monde devoit arriver, ou du moins qu'il se feroit un grand et étrange changement par tout l'univers, aux lois, à la police et religion. Mais quand l'on considéroit qu'en cela les astres ont reçu de Dieu quelque influence et présignification, disons-nous toujours que le Souverain Eternel Seigneur, Dominateur, Conservateur de toutes choses, outre le cours des planètes, constellations, signes, prodiges et autres moyens

(1) Ces lignes étaient écrites quand nous avons appris qu'un de nos érudits les plus distingués, M. Brun-Durand, secrétaire de la Société d'archéologie de la Drôme, se disposait à publier intégralement le *Mémoire sur les guerres civiles* d'Achille Gamon.

dont il se sert ordinairement, visite bien souvent de ses verges le monde corrompu, avoit apesanti sa main et redoublé le coup pour avertir les hommes de leur devoir, les attirer à soi et amener à correction et amendement de vie, lors même que, par leur perversité, ils ne tiennent compte des admonitions qui leur en sont faictes par ceux qu'il envoie à ces fins. C'est à nous tous de recevoir les châtiments paternels avec crainte et tremblement, accompagné d'une obéissance filiale, pour en faire notre profit pendant notre vie victorieuse, et prévenant son juste et rigoureux jugement, lequel doivent attendre ceux qui se rendront endurcis et incorrigibles. »

A. Mazon.

(*A suivre.*)





LA PESTE DE 1628

ET LE

CHAPITRE DE SAINT-NIZIER

Extraits des actes capitulaires de cette église

La longue et cruelle peste, qui ravagea la ville de Lyon en 1628-1629, constitue un des tableaux les plus sombres et les plus émouvants dont les annales de cette cité conservent le souvenir.

Personne ne peut lire, sans ressentir au cœur un mouvement d'indicible compassion, le récit navrant des mille épisodes qui signalèrent cette funèbre tragédie, au cours de laquelle d'héroïques dévouements luttèrent, vaillants et infatigables, contre les coups meurtriers d'un fléau, dont les accidents irréguliers et bizarres semblaient dérouter les observations en apparence les mieux fondées, comme ils se jouaient des préservatifs hygiéniques qu'en d'autres temps on avait employés avec succès.

Je ne retracerai pas ici l'image désolée de cette phase lugubre de notre histoire locale. De nombreux auteurs l'ont reproduite avec talent et autorité, en tête desquels les PP. Grillot, jésuite, et Michel-Ange, capucin, tous deux témoins oculaires, fournissent les détails les plus curieux et les plus circonstanciés sur ce drame où, à l'exemple

de leurs confrères, ils déployèrent, en de fréquentes occasions, une abnégation digne de tous les éloges.

Mon but est plus modeste. Je reproduirai purement et simplement les délibérations que les chanoines de Saint-Nizier tinrent durant le cours de cettet errible contagion, telles qu'il m'a été donné de les extraire des Registres Capitulaires de cette vénérable église.

Sans être bien riches en renseignements particuliers, ces *actes* inédits ne laissent pas, cependant, de nous initier quelque peu à la vie intime de ce corps ecclésiastique, qui prit une part si glorieuse à l'œuvre générale du soulagement des pestiférés.

J'ai donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue Lyonnaise*, tous amis de nos vieux souvenirs lyonnais, de mettre au jour ces documents rédigés à une époque où nos pères subissaient de si cruelles épreuves, où ils étaient les victimes de si épouvantables calamités.

1er Septembre 1628.

Ledict Sr Sacristain (1) a represente ausd. Srs et chappitre que pour apayser lire de Dieu et destourner le fleau de la peste qui commance desja a sestandre il seroit a propos de faire quelques prieres extraordinaires, et comme par cy devant en semblable necessite lon a ressanty en ceste ville lefficace des prieres de Monsieur Sainct Roch il jugeroict a propos de faire ung vœu de solempniser la feste de Monsieur Sainct Roch avec office de neuf leçons le seize daoust qui eschera la feste, et daultant que ceste annee iiz ne lont pas faicte, den cellebrer loffice et chanter la messe mercredy prochain, et en oultre pendant ung an cest a dire jusques au seiziesme daoust prochain qui eschera sa feste a la grand messe du jour adjouxter ung collecte ou orayson de Sainct Roch.

Sur laquelle proposition lesd. Srs unanimement et dune mesme voix, pour apaiser lire de Dieu et le surplus de preserver tout ce dioceze et particullierement ceste parroisse du mal de peste, Ont faict vœu et vouent de faire tout loffice de Monsieur Sainct Roch de neuf leçons le jour de sa feste qui est le seiziesme aoust et ce a perpetuitté et encores jusques aud. jour seiziesme aoust annee prochaine de faire dire a la grand'messe dud. jour une collecte ou oraison de Monsieur

(1) Chacun sait que le *Sacristain* de Saint-Nizier était le premier dignitaire et le chef du chapitre de cette église. Cette charge était alors remplie par Nicolas Ménard qui mourut deux mois plus tard, en prodiguant ses soins aux malheureux atteints de la peste.

Sainct Roch excepté neanlmoings le jour de Pasques, Penthecoste et Noel, ausquelz pour la solempnité du jour, ne sera dict a la messe quune collecte, et de plus est ordonne que lundy prochain ou aultre jour de la sepmayne en cas que lon fust occuppé leur eglize yra en procession et dira la messe a la chapelle de Monsieur Sainct Roch hors la ville de Lyon et la sepmayne suivante se faira pareille procession par eulx a la chapelle Sainct Sebastien et que apres vespres auparradvant que commancer les Complyes on chantera le pseaulme *Miserere mei Deus*, une antienne, verset et oraison de Monsieur Sainct Roch jusques a ce quil aye pleu a Dieu apaiser son yre (1). (*Reg. cap. 32. G. 2867.*)

8 Septembre 1628.

Sest presente Mre Masse Bertrand prestre perpetuel en lad. eglise qui a requis lesd. Srs le vouloir dispenser pour se retirer pendant quelque temps hors de la ville attendu la maladye contagieuse offrant servir lesd. Sieurs et revenir au plutost.

Lesd. Sieurs meurement desliberé et attendu que sy le conge aud. Masse Bertrand estoyt donné les aultres feroyent mesme demande, ou leur serviroyt davantaige, ce qui causeroyt la diminution du divin service mesmes avec le temps la discontinuation entiere et quil sagist du service de Dieu quil fault implorer en semblable necessite et occurence, Ont ordonné que ledict Masse sera prye de cognoistre que sagissant du fleau de Dieu il fault implorer son ayde sans esperer que labsance puisse sexampter de sa main et partant quilz ne peuvent luy permettre sabsenter a deffault que il seroit contrainct pour le mespris et contravention de la presente ordonnance sellon les statuts de lad. eglise. Ce qui a esté signifié

---

(1) Saint Roch était généralement invoqué pour la préservation ou la guérison des maladies contagieuses. Cette prérogative spéciale lui était attribuée en raison de ce qu'il avait guéri à Rome, où il se trouvait en pèlerinage, un grand nombre de personnes affligées de la peste. A son retour, s'étant arrêté à Plaisance, infectée de cette maladie, il en fut frappé lui-même, dut sortir de la ville et chercher un refuge dans une forêt des environs, où le chien d'un seigneur voisin pourvut miraculeusement à sa nourriture. Guéri de la contagion, il revint à Montpellier, sa ville natale, et y mourut en 1327. (Feller. — Dictionnaire historique ou Biographie universelle).

La chapelle de Saint-Roch, à Lyon, placée hors des portes de Saint-Georges, jouissait d'une certaine célébrité. Construite en 1581, ensuite d'un vœu exprimé pendant la contagion de 1577, elle était desservie par les religieux Minimes. Lors de la Révolution, elle fut vendue comme *bien national*, et a été démolie depuis.

Quant à la chapelle de Saint-Sébastien, située sur le coteau de ce nom, près des portes de la Croix-Rousse, c'était un oratoire ayant appartenu à une ancienne recluserie d'hommes, qui prit le titre de prieuré à la nomination de l'abbesse de Saint-Pierre, et fut ensuite réunie au monastère des Collinettes. (Et. Reynard : Plan de Lyon religieux).

aud. Bertrand qui a protesté de se pourvoir attandu son indisposition et attandu lordonnance du medecin.

Ledict Sieur Sacristain a presenté pour vicayre en lad. Eglise Mre Anthoyne Bouchet prestre de Sainct Germain Laie en Auvergne pour administrer les sacrementz en lad. parroisse attandu que deux des vicaires ayant visitte les malades suspectz de contagion ont esté contraingtz de sabsenter et afin que le divin service soyt mieux continué veu lurgente necessité et ce pendant et sy longuement quil plaira ausd. Srs Sacristain lagréer et non aultrement.

Lesdictz Srs ont dung commung consentement agréé led. Bouchet pour vicayre en lad. Eglise Sainct Nizier tant et sy longuement quil plairra ausd. Srs et Chappitre et luy a donne lhabit par led. sieur Sacristain a lad. condition et apres que led. Bouchet a promis observer les reglemens tant des vicayres que ordonnances des Srs dud. Chappitre leur estre obeyssans et ne manquera au debvoir de sa charge et a signé *Bouchet.*

Sera envoyé aux Reverends Peres Chartreux pour les advertir du deces dudict eu Mre Jean Bertrand, chanoine de lad. Eglise aux fins de faire prier Dieu pour le repos de son ame conformement a laccord de confraternitté qui est entre eulx et pour leur en donner advys a este deputté led. Sr Michon procureur dud. Chappitre assisté du bastonnyer.

Ledict sieur Michon a representé que les peres Capucins du noviciat sont sur le poinct destre enfermes pour estre proches de maisons infestees et partant quil suplie lesd. Srs de leur eslargir de leurs liberallites en ce cas lesd. Srs ont accordé que le cas advenant sera pourveu sur leur charitte et libérallité quilz entendent de faire (1).

Le dix neufviesme octobre 1628 le dict Me Claude Crozat a esté mis en possession de lune des troys prebandes souz le vocable de la Trinitte par Mre Maurice (?) Lubin, prestre habitué en lad. Eglise Sainct Nizier et ce par le baizement dhautel oraison faicte et aultre solampnité requises. (*Reg. cap. id.*)

26 SEPTEMBRE 1628

Auxquelz sieurs cappitulans ledict sieur sacristain a represante quattandu la maladye contagieuse qui regne en ceste ville le nombre des vicayres sestans

(1) Le noviciat des Capucins de notre ville était placé dans leur couvent dit du Petit-Foreys, au bas de la Grand'Côte. Cette maison monacale, fondée en 1622, fut bâtie aux frais d'André Coste, riche banquier génois établi à Lyon. En reconnaissance de cette généreuse intervention et pour en perpétuer le souvenir, les Religieux dédièrent, plus tard, l'église à Saint-André, le patron de leur insigne bienfaiteur. La première pierre de cette église fut solennellement posée au nom de la reine Anne-d'Autriche.

absantes ou mortz il est necessaire den nommer quelques ungs sellon quilz se presantent sans y observer beaucoup de formalite et quil y a ung nommé Mre Estienne Bernard prestre natif de Sainct Martin en hault lequel sest offert servir de vicayre et visitter les malades avec tout le soing et vigilance quil luy sera possible lequel il a nommé pour estre agréé par iceulx et bien quil soict absant a cause de son indisposition ainsy quil a donne advis que lhabit luy soit donné de lad. Eglise pour exercer ladite charge de vicayre et estre habitué de lad. Eglise tant et sy longuement quil demeurera vicayre. Et en oultre ayant besoing de choriste en leur Eglize pour supleer au nombre des absantz sest presante Mre Phillibert Sebastien qui a dict avoir esté aultre foys nommé et eselu enfant de chœur de lad. eglise requert lesd. sieurs luy vouloir de nouveau conferer lhabit dicelle promettant de se bien acquiter de son debvoir, et de vivre moyennant la grace de Dieu en bon ecclesiastique sans causer aulcung escandalle ny donner aulcung subject de plaincte de luy. Sur quoy lesd. sieurs apres avoir meurement deslibéré pour le bien de leur Eglise ont esté dadvis de recepvoir lung et laultre et leur donner lhabit sçavoir aud. Mre Bernard pour exercer les fonctions de vicaire tant et sy longuement quil demeurera en cest exercice, et audict Mre Phillibert Sebastien tant et sy longuement quil vivra en bon ecclesiastique sans anlcung scandalle ny donner subject de plaincte de luy. *(Reg., cap., idem.)*

Du 6 octobre au 1er décembre 1628, les chanoines de Saint-Nizier n'ont point tenu de réunions capitulaires. Au chapitre du 6 octobre, paraît pour la dernière fois la mention du sacristain Nicolas Ménard qui, en effet, mourut victime de son dévouement pour les pestiférés au mois de novembre suivant.

12 DÉCEMBRE 1628

S'est presanté ausd. Srs Sebastien Menart Me paintre et vitrier lequel a dict que cy devant Mre Michon procureur general dud. Chappitre luy auroit baillé charge de racoustrer les vitres de la nef dicelle moyennant la somme de dix huict livres par an et a commancer a Noel dernier et parce quil na aulcune asseurance suplye lesd. Srs de deslivrer leur intantion et luy accorder pour six ans de racoustrer lesd. vitres moyennant la somme de dix huict livres tournois par an. Lesd. sieurs dung commung consentement ont retenu et retiennent led. Sebastien Menart pour vitrier de leur Eglise au lieu de Champin qui cy devant en avoit le soin et luy sera payé pendant cinq ans a commancer a Noel prochain la somme de dix huict livres ts. par an a prendre des Srs fabriciens ou aultres ainsy quilz ont accoustumé sans prejudice de ce quil a faict du passé.

Messire Yve Bouret prestre au nom de Mre Masse Bertrand prestre perpetuel en lad. Eglise de presant absant a déclaré quil opte la pension a luy due par le Chappitre que luy tient lieu de maison et a son lieu prend la pansion au lieu de maison vaccante par le decedz de feu Mre Jean Prost vivant prestre perpetuel en lad. Eglise.

Lesdictz Sieurs ont ordonné que Mre Masse Bertrand et Girin perpetuelz se randront huict jours avant les prochaines festes de Noel pour randre leur debvoir aultrement sera pourveu a leur place attandu leur longue absance (*Reg., cap., idem.*)

12 JANVIER 1629

Ledict sieur Pierre Ménard (1) a dict que feu noble et egrege personne Mre Nicolas Menard son oncle vivant sacristain de ceste Eglise par son testament et disposition de derniere vollonte entre aultres legatz et œuvres pies et fondations auroit donné et legue au Chappitre et presante Eglise une rellique de sainct Maxencien martyr que luy auroit esté laissée par feu monsieur le Cardinal de Marquemont que estoit dans ung petit coffre couvert de cuir rouge, Et sy ledict sieur Testateur venoit à decedder avant que de lavoir faict enchasser en argent ainsy quil en avoit le dessein en ce cas il leguoyt a cest effect deux vasses dargent a tenir bouquets ou bien la somme de troys cens livres au choix dudict Chappitre pour estre icelle somme employee pour faire faire ladicte chasse dargent laquelle ledict sieur testateur jugeoit a propos et avoict dessain de faire faire en forme de coffre comme est celle des relligieuses de lannonciade de ceste ville en sorte neanlmoings quelle peult encore servir a tenir des hosties consacrees au jour de Pasques et aultres festes comme il a justifié dudict testament du siziesme octobre mil six cens vingt huict receu par le secretaire soubzsigné en suitte duquel et suivant lintention dud. sieur deffunct il a rapporté audict Chappitre lesdictes relliques estans dans ledict coffre de cuir rouge avec lesd. deux vasses dargent et apres estées ouverts trouvé et recogneu lesd. reliques latestation ensemble lesd. deux vazes, Ont déclaré et déclarent que ilz ont déplaisir de ce que il a pleu a Dieu avoir sy tost appellé et accueilly a soy ledict feu sieur Ménard Sacristain a cause du grand fruict qu'il produisoit par ses œuvres pieuses qui ont laissé apres sa mort une bonne odeur de luy et quilz acceptent avec honneur lesdictes relliques et conformement a son intention sera faict une chasse dargent avec une place servant a tenir des hosties le jour de Pasques et aultres bonnes festes et daultant quilz ne sont pas a presant grand nombre, ils offrent aussy retirer lesdictz

(1) C'était le neveu du défunt sacristain Nicolas Ménard. Il avait été élevé à la dignité de chanoine de Saint-Nizier, et appartenait au clergé du diocèse d'Angers.

vazes afin que dans le moys ayant conferé avec les aultres confrères chanoynes absans ilz declareront silz ont dessin de garder lesdictz vazes ou bien prendre lad. somme de troys cens livres et silz ne veulent garder lesdictz vazes luy sera donné dellay de six moys apres pour satisfaire audict payement et lesdictz vazes restitues audict sieur Menard lequel ilz deschargent des a present desdictes rellicques........

Lesdictz Srs Cappitulans ayant meurement consideré que bien que cy devant on aye ordonné que les chanoynes perpetuelz prestres simples habitués officiers et clercz payeroyent les droicts de sepulture en leur Eglise il nest raisonnable que ceulx qui ont consommé partye de leurs ans au divin service ou ceulx qui sont en ceste intantion et receus en l'eglize moyennant quelques Grattifications ou leurs heritiers et quil ny a daparance de les traicter comme des estrangiers ont unanimement arresté que doresnavant venant a decedder ou lung de leur corps comme chanoynes, perpetuelz, secretaire, bastonnyer, prestres habitues, clercz et clergeons ne sera payé aulcung droict de sepulture mais seulement les heritiers le service de grand messe qui se faira. (*Reg. cap. idem*).

19 Janvier 1629.

Se sont presantez Estienne Guyot et Claude Lumiere maistres jardiniers a Lyon pour et au nom de tous les aultres jardiniers leurs compaignons de lad. confrayrie lesquelz ont requis lesd. sieurs leur vouloyr continuer la permission par lesd. sieurs a eux cy devant donnee de faire faire leur divin service a la chapelle de la Magdellayne offrant y faire les reparations necessaires et ce afin que le divin service quilz ont accoustumé faire faire leur. . . . . (espace laissé en blanc sur l'acte original) en icelle. De plus requierent quil leur soyt permys de faire pozer ung petit balustre pour la decoration et nont signes pour ne sçavoir.

Lesdictz sieurs a leur requizition ont ratifié lad. chapelle de la Magdellaine cy devant accordee ausd. vignerons et jardiniers pour y faire faire leur divin service, Permis a eulx dy faire mettre ung balustre sans quil donne néanlmoings empeschement et sans que lesdictz jardiniers ne puissent faire poser leurs armes sinon en carton. (*Reg. cap. idem*).

30 Janvier 1629.

Ledict sieur Michon procureur genneral dud. Chappitre a dict quayant pleu a Dieu affliger ceste ville de Lyon de la maladye contagieuse mesme ceste Eglize ou plusieurs sont deceddes, cella a fait discontinuer partye du divin service, et a pñt quil semble que Dieu a voulu retirer le bras de son couroux et juste indignation partye de sa justice, et que la maladye est sur son declein il seroyt à propos de

faire restablir led. divin service de Matines et autres heures canonialles et choisir heures a propos pour ce subject Lesdictz sieurs meurement desliberé dung commung consantement ont statué et ordonné que loffice sera faict a ladvenir comme a laccoustumé et ce commancera Matines a lheure de six de matin les dimanches et festes et aux jours feriaux a six heures et demy jusques au premier jour de mars prochain et ensuitte de ce ordonné que les perpetuelz de Sainct Cicayre diront la messe de Nostre Dame a leur rang et heure accoustumé, Enjoinct a eulx et a tous aultres prestres perpetuelz et habitues clercz et clergeons de se treuver audict Divin service dans la huictaine aultrement et a faulte de ce seront prives de lhabit et a ce faire commis le bastonnyer pour le signiffier. (*Reg. cap. idem*).

24 MARS 1629.

(Ce jour-là Messire Masse Bertrand a été pourvu de la chapelle ou prébende de Notre-Dame-de-Pitié).

17 JUILLET 1629.

Sest presanté ausdictz sieurs Noble Claude Menard Sr du . . . . (?) Laroche et Laplanche, conser du Roy au presidial d'Angers qui a dict que feu noble et Reverend Mre Nicolas Mesnard son frère vivant, sacristain premiere dignite de ceste eglise seroit decedde au moys de novembre dernier pendant le mal contagieux sestant expose pour le publicq et le salut des ames sans avoir voulu abandonner son Eglise. . . . . parce que ledict deffunct est patron et collateur de la chapelle Sainte-Anne (1) a coste droict derrier la chairre du predicateur. . . . . Il (Claude Ménard, le requérant) desireroit faire grave sur cuivre au-dessus de la porte ou dans la chapelle l'epitaphe ou eloge du dict deffunct quil a faict afin de laisser marque a la posterite de sa memoyre. (Suit la teneur de l'épitaphe proposée).

Lesdictz sieurs capitulans desirant faire paroistre laffection quilz avoient aud. Sr deffunt qui a de son vivant tesmoigné toute sorte de piete ardeur au culte divin et particullierement de leur eglise ont agree et consenty que ladicte epitaphe soit mise et gravee en lad. chapelle saincte Anne ou entree dicelle chapelle a la volonte dud. Sr Ménard. (*Reg. cap. idem*).

Tels sont les actes principaux du Chapitre de Saint-Nizier se

(4) Cette chapelle de Sainte-Anne est la deuxième au bas de la nef méridionale de Saint-Nizier. Elle est aujourd'hui sous le vocable de Sainte-Catherine.

rapportant, de près ou de loin, à la situation déplorable créée par les affreux ravages de la grande peste, ou seulement accomplis durant la période la plus aiguë de cette phase sinistre de notre histoire lyonnaise.

A partir de ce moment, les craintes se calmèrent peu à peu et les bons chanoines, délivrés des préoccupations douloureuses que six mois d'incessante contagion avaient apportées parmi eux, reprirent avec sérénité et bonheur le cours régulier de leur administration ordinaire.

Le fléau reparut encore à plusieurs reprises pendant les années suivantes, mais ses attaques nouvelles n'atteignirent pas, à beaucoup près, au degré de violence et de force qu'elles avaient revêtu lors de la fatale époque que nous venons de rappeler.

Ces épreuves successives et sans cesse renaissantes eurent pour effet d'exciter la piété traditionnelle des Lyonnais envers Notre-Dame de Fourvière.

Au nom de leurs concitoyens éplorés, les échevins adressèrent, en 1643, un vœu public et solennel à la puissante Protectrice de la cité.

Une superbe verrière, œuvre de l'érudit M. Lucien Bégule, auquel nous devons la magistrale Monographie de notre Cathédrale, reproduit aujourd'hui, avec une rare exactitude historique et une scrupuleuse fidélité, cet acte célèbre, inspiré par l'inaltérable confiance que les enfants de Lyon ont toujours témoignée à la *Gardienne de leur ville*.

Ce vitrail est placé dans l'ancienne chapelle de Fourvière où, chaque année, jusqu'aux jours néfastes de la Révolution, les magistrats municipaux vinrent remplir sans interruption la religieuse promesse de leurs dignes et pieux devanciers.

A. GRAND.



PETITE CHRONIQUE LYONNAISE (1)

Dans l'une des satires de Gacon (le poète sans fard, 1701), il est fait mention d'un nommé Rossignol, célèbre vendeur de café à Lyon.

La *Peinture*, poème couronné aux jeux floraux, le 3 mai 1767, par M. Michel d'Avignon, écolier de rhétorique et de l'académie du collège de l'Oratoire de Lyon. — Lyon, imprimerie de de La Roche, avec une gravure et des culs-de-lampe dessinés par Delamonce.

Dans le livre intitulé : *Étrennes nationales, curieuses et instructives*, enrichies de figures, d'anecdotes historiques, et augmenté de la révolution de Paris pour l'année 1790, in-32, Paris Cailleau, on trouve à la page 64 :

« Les Lyonnois sont industrieux, entreprenants, fins et aiment la parure. »

Du 22 juin 1792, sentence du Tribunal de commerce de Lyon, pour les sieurs Grimod et Cie, fabricants de broderies. négociants à Lyon, contre M. Villard, marchand parfumeur. Grimod demeuroit alors petite rue Mercière; en mars 1791 ; il habitoit Béziers.

17 Janvier 1779, la mort de M. Bourgelat a surpris beaucoup de monde. On croit qu'il auroit été Prévost des marchands. M. de Saint-Try à qui M. de Villeroy a offert la place, a refusé et on a nommé M. Fay.

13 Décembre 1781. Le projet *Perrache* va très mal, on dit que Mlle Perrache étoit venue dernièrement, à Villefranche, consulter

---

(1) Voir *Extraits d'ouvrages divers*, notes supplémentaires aux fragments sur Lyon insérés dans la *Revue du Lyonnais*. — La *Revue Lyonnaise*, t. V, p, 116 et t. VI, p. 478.

M. Pezant. Elle offre aux actionnaires de leur abandonner l'île entière moyennant mille écus de rentes.

18 janvier 1782. Il y a en ce moment à Lyon une fameuse cantatrice, Mlle *Mara*, qui surpasse Mlle Todi (il y a dans *Bievriana*, un assez joli calembour sur le nom de ces deux artistes). Depuis huit jours nous avons des exécutions dans notre ville et il reste encore quatorze individus à pendre.

4 Avril. La fureur des cavalcades de nos jolies petites maîtresses continue, et cela a donné le goût des chevaux à tous les jeunes gens pour suivre ces dames.

16 Mai. Toute la ville est en l'air pour le comte et la comtesse du Nord (le grand duc de Russie), qui sont ici depuis mardi et comptent séjourner huit jours. Nous avons aussi le prince de Wirtemberg, beau-père du grand duc de Russie et la princesse ; ils ne sont point logés ensemble, ces derniers à l'hôtel de Provence et les premiers à l'hôtel d'Artois, mais ils vont toujours ensemble voir les curiosités de la ville. Ils ont une suite nombreuse. Le jour de son arrivée, le comte du Nord se promena à pied tout seul sous les Tilleuls. Le lendemain matin il fit une visite à M. Fay. Il a visité tous les monuments et passe ses soirées à la comédie. Il est allé au spectacle de Balp (célèbre écuyer). C'est un cri général à sa louange sur son honnêteté, sa politesse, ses talents et sa libéralité. On lui a donné un bal charmant, les princes n'y dansèrent point et se retirèrent de bonne heure. Le samedi matin ils avoient été aux Chartreux. Beaucoup de dames s'y rendirent et profitèrent de cette occasion pour voir la belle église. A la bibliothèque la princesse embarrassa le bibliothécaire par ses questions.

8 juin 1784. Graves désordres dans les personnages. Il s'agit de revers d'uniformes que plusieurs ont fait la dépense de mettre à leurs habits et qui ont été défendus très rigoureusement. L'affiche ordonne même de chasser ceux qui se présenteront ainsi. Il y a eu des sabres tirés et des drapeaux mis en pièces.

2 Août 1784. Les intéressés à Perrache ont été dans le plus grand contentement, par une lettre écrite de M. de Flesselles à M. Boin, disant que le Roi se chargeoit de faire le pont et le comte d'Artois

le remplissage du terrain moyennant la directe qui lui étoit réservée. Le lendemain M. de Flesselles a écrit que rien n'étoit décidé, ce qui a consterné les Perrachiens.

Le magnétisme fait toujours beaucoup de bruit, les élèves de Mesmer vont commencer un cours pour vingt personnes; elles donneront chacune vingt-cinq louis, dont la moitié pour Mesmer et le reste pour M. Bonnefoy, son adepte, médecin à Lyon. MM. de La Tourette et Le Camus suivront le cours gratis comme académiciens.

Nous avons depuis quinze jours Mme Vestris, elle est ici pour quelque temps.

19 Août. Le spectacle est très mauvais et désert, malgré la présence de deux célèbres acteurs, Préville et Mme Vestris. On trouve celle-ci inférieure à la Sainval. Préville, toujours charmant dans certains rôles, vouloit absolument qu'on donne *Figaro*, on avoit écrit à l'auteur en conséquence; mais cela n'aura pas lieu, les conditions sont trop onéreuses pour nos pauvres directeurs qui, malgré deux acteurs de Paris, n'ont personne et souvent la recette ne suffit pas pour donner le salaire convenu à Préville et à Mme Vestris.

12 Septembre. Nous avons possédé ici pendant quelque temps, M. Barthe, l'auteur, qui s'est donné une fort jolie réputation; on l'avoit admis au cercle, il aimoit beaucoup le jeu et friponnoit sérieusement au tric-trac. MM. de Laurencin et Arthaud ont été ses victimes. Il est parti et on lui a signifié qu'on ne feroit plus sa partie qu'avec beaucoup de témoins, et encore !

Mars 1785. M. Mangot, maître de langue italienne, ayant formé une académie d'instruction et voulant la faire connoître, a donné un très beau concert dans la salle publique, et gratis. Quelques jours après il y en a eu un autre dans la même salle donné par des amateurs, MM. Lucardière (Morel de Lucardière), de Romans, d'Ambérieux, de Lys (je ne sais quel est celui-là), Courvoisier, Vauxrias, etc., qui pour leur quatre livres chacun ont 12 billets à distribuer à leurs amis. Dans ce concert, M. de Saint-Fonds dut exécuter un charmant concerto de flûte. Il y a des séances de quatuors avec MM. d'Ambérieux 1er violon, de Romans 2e violon, Lucardière alto, et l'abbé Servan bonne et excellente basse.

Dimanche prochain le fameux Amantini, castrat de la Reine, doit donner un concert.

Les amateurs de quatuors jouoient les œuvres de Cambini, de Bréval et de Fodor. A cette époque Fodor joua à Lyon un concerto et des airs variés dans lesquels il faisoit trois parties à la fois. Il vint aussi le ténor David.

6 juillet. Notre commandant a fait mettre quatre reverbères dans le centre des Tilleuls, qui donnent une très grande clarté; on peut passer sans crainte, il a purgé la ville d'environ trois cent gueuses et mauvais sujets.

7 Août. Le spectacle des six premiers mois de cette année a été très brillant, jamais on n'avoit eu tant d'acteurs de la capitale. Mlles Adeline Dugazon, Saint-Huberty, Sainval. Mlle Saint-Huberty a captivé tous les suffrages dans *Didon*, *Alceste*, *Iphigénie en Tauride*. Ces succès n'ont pas empêché la directrice, Mlle Dunand, de faire banqueroute. Grande rumeur dans le tripot comique. On nomme six des principaux acteurs pour veiller à la régie et continuer le spectacle. Le Prévost des marchands s'engage à payer de sa poche les appointements qui ne passeront pas 600 francs. Hus, qui est à Paris, se démène comme un diable pour avoir de nouveau la direction.

DIVERSITÉS

Agnus-Benignus Sanrey, né à Langres, obligé par sa pauvreté à garder les moutons, arriva à force d'études et de dévouement à un certain renom dans les lettres. Mgr Facenet, chanoine de Langres, l'envoya à Lyon étudier sous le Père Théophile Reynaud; puis il entra dans les ordres, prêcha dans les villages du Lyonnois, puis à Lyon même, devant Anne d'Autriche, qui lui fit donner un brevet de prédicateur ordinaire; il revint à Langres et y mourut. (Voir les mélanges de Vigneul Marville, tome II.)

François Grognard naquit à Lyon en 1748 et mourut à Paris en 1823. En 1775, il fut nommé lieutenant de la grande louveterie

royale dans le baillage de Dijon. Il fut associé de Camille Pernon, en 1783, et cette maison de commerce fut chargée de l'ameublement des cours d'Espagne, de Pologne et de Russie. Il visita ces différentes cours et obtint des lettres de noblesse avec le titre de conseiller de commerce du roi de Pologne. En 1804, il fut nommé inspecteur du mobilier de la couronne. Il a légué : à la ville de Lyon le capital d'une rente de 1.500 fr. pour faire exécuter tous les ans le portrait peint ou le buste en marbre d'un Lyonnois digne de mémoire et pour un prix à l'école des Beaux-Arts ; et au Musée de Lyon les Sept Sacrements du Poussin, dessinés et gravés par Pierre.

(Note de M. Marin Lavergne.)

Voyage de Lady Craven à Constantinople en 1786, dans la lettre VII et les suivantes écrites de Lyon on ne trouve que des banalités sur la ville, elle loge à l'hôtel du Dauphin, rue de l'Arsenal et en fait l'éloge et se moque des Parisiens qui veulent tous singer les Anglais. Que diroit-elle donc si elle revenoit au milieu du *sport* et avoit les oreilles écorchées par le charabia mélangé d'anglais de pacotille et d'argot de boutique ?

POÈMES OUBLIÉS

La *Lubinade*, poème héroï-comique en trois chants.

Lyon, Bohaire, rue Puits-Gaillot, 1808.

Auteur inconnu. Lubin, le héros du poème, est un chien barbet.

La *Raison*, poème dédié au peuple par l'orphelin du Doubs.

A Commune-Affranchie, Roger, rue Confort, an II, ouvrage impie et inepte.

J.-B. Isoard, dit *Delisle de Sales*, né à Lyon en 1743, mort à Paris en 1816, a combattu le matérialisme et l'athéisme.

Voir sur cet écrivain, la correspondance de Grimm, la biographie universelle, I. 24, p. 561 et le dictionnaire de Bouillet.

Ses ouvrages sont :

De la *Philosophie de la nature*. Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1770.

Ma République, auteur Platon, éditeur J. D. de Sales, 1801.
Malherbe, Paris, Duprat, 1803.
Mémoire en faveur de Dieu.
Histoire des hommes.

Daniel-Paul CHAPUZEAU DE BAUGÉ, né à Lyon, fils d'un ministre protestant, se convertit, prit le petit collet, puis abandonna l'état ecclésiastique, se maria et fut secrétaire du roi. Il a composé l'opéra de *Coronis*, dont la musique était de Théobald, et qui fut joué en 1690. Il est mort en 1739.

FLEURY, né à Lyon, mort en 1746, a composé les paroles des opéras de *Biblis* et des *Génies*. La musique du premier est de La Coste, celle du second est de Mlle Duval.

(*France littéraire.*)

L'*Ami de tout le monde*, comédie en un acte et en prose d'un anonyme, 1673, non imprimée. Dans une représentation de cette comédie à Lyon, un acteur que le public traitoit toujours mal s'avança sur le bord du théâtre et s'écria : « Ingrat parterre, que t'ai-je fait? »

Cette apostrophe divertit l'assemblée, et, le lendemain, on ne demandoit plus à la porte un billet de parterre, on disoit : « Donnez-moi un ingrat. »

(*Anecdote dramatique*, par l'abbé de La Porte, 1775.)

Notes sur le Théâtre de Lyon en 1797, tirées du *Censeur dramatique*, par GRIMOD DE LA REYNIÈRE.

Le directeur des deux théâtres, Collot d'Herbois, fut remplacé par Fages, lequel, ainsi que Gervais, qui jouoit les pères nobles, et dont la probité étoit passée en proverbe, qu'Arnaud qui tenoit avec succès l'emploi des comiques, que Lucien, chanteur estimé, fut mitraillé aux Brotteaux. Restier, à qui il n'a manqué que l'école du théâtre François pour être le premier *Manteau* de nos jours, dut la vie à Grimod et à son gendre.

Cette année le théâtre des Célestins fut fermé par suite de la trois ou quatrième faillite de M. Pierrefeu, ancien Conseiller au Parlement d'Aix, son directeur. Celui des Terreaux fut activé cet été par la présence de plusieurs comédiens italiens, qui, pendant qu'on réparoit leur salle à Paris, furent en province gagner de quoi payer les réparations.

La comédie compte deux sujets marquants, d'abord, M. Restier, ensuite madame Mylord, qui joue les premiers rôles tragiques.

Morel de Voleine.





CURIOSITÉS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Les derniers moments de Louis XVI

M. Henry, président honoraire du Tribunal civil de Muret (Haute-Garonne), nous communique les stances suivantes, écrites sur un vieux papier, à l'écusson fleurdelysé de l'ancien régime, jauni par le temps et déchiré aux plis et aux angles, qu'il a retrouvé récemment au fond d'un tiroir, parmi des titres de famille.

STANCES

Air : *Pauvre Jacques.*

I

Peuple français, ah! que vous ai-je fait?
J'aimai la vertu, la justice.
Votre bonheur fut mon unique objet,
Et vous me traînez au supplice (*bis*).

II

Français, Français, n'est-ce pas parmi vous
Que Louis reçut la naissance ?
Le même ciel nous a vu naître tous.
Je fus enfant dans votre enfance (*bis*).

III

O mon bon peuple, ai-je donc mérité
Tant de tourments et tant de peines?
Quand je vous ai donné la liberté,
Pourquoi me chargez-vous de chaînes? (*bis*).

IV

Jeune Dauphin, tous les Français, en moi,
Voyaient leur appui tutélaire.
Je n'étais pas encore votre roi,
Et, déjà, j'étais votre père (*bis*).

V

Quand je montai sur ce trône éclatant,
Auquel m'appelait ma naissance,
Je débutai, dans ce poste brillant,
Par un édit de bienfaisance (*bis*).

VI

Ce bon Henry, longtemps cher à vos cœurs,
Eut cependant quelques faiblesses ;
Mais Louis seize, ami des bonnes mœurs,
N'eut ni favoris ni maîtresses (*bis*).

VII

Nommez-les donc, nommez-les ces sujets,
Dont ma main signa la sentence.
Un seul jour vit périr plus de Français
Que les vingt ans de ma puissance (*bis*).

VIII

Si ma mort peut faire votre bonheur,
Prenez mes jours, je vous les donne.
Votre bon roi, déplorant votre erreur,
Meurt innocent et vous pardonne (*bis*).

IX

O mon cher Peuple! acceptez mes adieux.
Soyez heureux, je meurs sans peine.
Puisse mon sang, en coulant sous vos yeux,
Dans les cœurs éteindre la haine! (*bis*).

SONNETS

I

LE PHARE

A MON AMI ÉDOUARD AYNARD

La blanche tour surgit du sein des flots pourprés.
Quand s'éteint le soleil, un feu mélancolique
S'allume, et son rayon sur la paisible crique
Glisse, meurt et renaît en rythmes assurés.

Faisant pâlir ce feu, les cieux clairs sont nacrés
D'un voile irradiant de poussière cosmique
Transparente et laiteuse ; en cadence harmonique
Se balancent les corps, fleurs des célestes prés.

Mais la tempête sourd. Le ciel brillant se cache ;
Tout est noir ; tout mugit : le flot haineux s'attache
Au veilleur de granit ; de son pesant bélier

Il le bat. — Sans émoi, l'austère sentinelle,
Le front brûlé d'éclairs, continue à veiller....
— Oui, je te reconnais, Conscience éternelle !

II

LE CHIEN

A MON AMI PAUL VIGNE

Ami, tu veux savoir le mot de toute chose :
Et quel doigt, soutenant le soleil au déclin,
Le ramène à l'aurore en son char opalin,
Et qui fit la vipère à côté de la rose ?

Vois-tu cet humble chien, dans sa placide pose,
Qui semble contempler cette aile de moulin ?
Cherche-t-il donc pourquoi le blanc panneau de lin
Tournoie en l'air bleuâtre, et quelle en fut la cause ?

De l'Immanent à nous, ami, songe combien
L'hiatus est plus grand que de nous à ce chien !
Sage, fais comme lui : de la soif de connaître,

Éternel ignorant, chasse l'âpre souci.
A quoi bon s'agiter ? Le secret de ton être
Est dans ta conscience : Amatoque nesci !

III

APRÈS LA LECTURE DU SONNET DE M. SOULARY
INTITULÉ : *RÊVES AMBITIEUX*

« Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve ; »
— Poète, tu l'as dit dans un nombre divin,
Mais pour moi de tes vers le miel découle en vain :
Hélas ! j'ai le dégoût de tout ce qui s'achève.

De l'amour n'as-tu pas connu le lendemain ?
Le désir assouvi, puis le remords sans trève ?
Le lys frais ne laissant qu'une tige sans sève ?
Le sentier tout fleuri se changeant en chemin

Triste et fangeux ? En tout, il n'est de bon que l'aube,
Les désirs, les espoirs, ce qui fuit, se dérobe :
Le seul bien véritable est dans ce qui n'est pas.

Prends la réalité, réserve-moi le songe :
D'embrasser le néant, à la fin, je suis las ;
Tout bonheur que la main peut saisir est mensonge !

PUITSPELU.



BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ANCIENNES PROVINCES DE LYONNAIS, FOREZ, BEAUJOLAIS, BRESSE, DOMBES ET BUGEY.

1° Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon du ixe au xve siècle, publié d'après le manuscrit original et annoté par M. Guigue. — Lyon, Mougin-Rusand, éditeur, 1880, in-8°. Prix : 10 fr.; 2° Petit Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey, suivi de documents inédits pour servir à l'histoire du diocèse de Belley, par M. C. Guigue. — Lyon, Mougin-Rusand, éditeur, 1884, in-8°. Prix : 10 fr. — (En vente, à Lyon, chez Brun, Georg et Meton, libraires).

Pendant que les dix volumes de la Collection Lyonnaise, formée d'ouvrages rares sur l'histoire de Lyon, étaient livrés successivement au public, M. Guigue, dignement secondé par l'éditeur, M. Mougin-Rusand, commençait la publication d'une collection latine, qui doit comprendre les documents inédits les plus intéressants de l'histoire de l'ancien *Pagus Lugdunensis*, antérieurs à l'année 1250.

Deux volumes de cette collection nouvelle ont déjà paru. Ce sont : l'*Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon* et le *Petit Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey*.

I. Comme chacun le sait, le monastère de Saint-Pierre de Lyon était l'une des trois abbayes royales de femmes, qui existaient dans notre ville, avant 1789. Les deux autres étaient celles de la Déserte, au Jardin des Plantes actuel, et des Chazeaux, à la montée de Saint-Barthélemy.

Mais l'abbaye de Saint-Pierre dépassait de beaucoup ces deux dernières par son importance et ses richesses. C'était aussi la plus vénérable par son antiquité. Car si quelques-uns de nos historiens en attribuent la fondation à saint Sacerdos, évêque de Lyon de 543 à 551, d'autres en font honneur à Godégisèle, roi des Burgondes, qui vivait à la fin du ve siècle. Nous ne parlons pas, bien entendu, des récits légendaires qui font remonter son établissement au temps de saint Irénée.

Quelle que soit, d'ailleurs, l'époque de sa fondation, il est bien certain, néanmoins, que ce monastère se trouvait déjà en pleine prospérité, vers le milieu du VII[e] siècle. Au moyen âge, il devint l'asile ouvert aux filles des plus nobles familles de nos provinces, auxquelles il était demandé, pour leur admission, la preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel. Les bâtiments conventuels, reconstruits au milieu du XVII[e] siècle, forment encore aujourd'hui l'un des monuments les plus remarquables de notre ville et suffisent pour nous faire comprendre l'importance de la célèbre abbaye.

Pourtant, si l'œuvre architecturale de la Valfenière a été l'objet d'une étude sérieuse de l'un des membres de la Société littéraire, M. Charvet, il en est autrement de l'histoire de l'abbaye, sur laquelle nous ne possédons que quelques essais fort imparfaits. Car on ne saurait donner le nom d'histoire à l'opuscule que nous a laissé Saint-Aubin, non plus qu'au *Tableau historique*, encore inédit, de Berger de Moydieu.

Nous ne devons pas assurément le regretter ; car l'*Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre,* publié par M. Guigue, permettra à nos érudits d'aborder l'étude des annales de ce monastère, avec toute l'exactitude que comporte la véritable histoire.

On sait, en effet, quelles sources précieuses, pour notre histoire locale, forment les anciens Obituaires de nos églises et de nos monastères. C'est là que nous retrouvons non seulement les noms de toutes nos familles historiques, mais encore les indications les plus précieuses sur notre ancienne organisation sociale, aussi bien que sur l'origine des monuments que nous a légués le Moyen Age. L'*Obituaire de l'Église de Lyon,* — le plus important de tous, — que M. Guigue a publié en 1867, de même que celui de l'*Église collégiale de Saint-Paul*, paru en 1872, nous ont déjà révélé quelle richesse de renseignements de toute sorte renferment ces recueils, trop peu consultés jusqu'à ce jour.

Ainsi que l'Obituaire de Saint-Paul, le manuscrit de l'Obituaire de Saint-Pierre faisait partie de cette précieuse collection Coste, dont on ne saurait trop apprécier l'utilité, pour l'étude de l'histoire de Lyon et du Lyonnais.

Comment ce nécrologe a-t-il pu échapper à l'œuvre de destruction, qui fit disparaitre tant de monuments inédits de notre histoire, aux mauvais jours de la Révolution ? Comment a-t-il été sauvé de l'oubli par notre célèbre bibliophile lyonnais ? Nous ne le saurons, sans doute, jamais.

Ce qui est certain, c'est que, demeuré pendant de longs siècles en la possession

des religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre, il a été inconnu de nos historiens les plus laborieux et les plus érudits. Paradin, Rubys, Severt, Menestrier en ont complètement ignoré l'existence, et nos contemporains ne l'ont pas connu davantage.

Ce recueil de documents leur eût fait éviter pourtant bien des erreurs, qu'il a été impossible de soupçonner jusqu'à ce jour. Il est facile de comprendre, en effet, combien de renseignements utiles peut fournir une liste de bienfaiteurs, qui s'étend du IXe au XVe siècle, et qui comprend, par conséquent, la période, pendant laquelle les documents historiques sont les moins abondants, alors surtout que ces bienfaiteurs appartiennent aux familles, dont le nom apparaît à chaque page de l'histoire de nos provinces, au Moyen Age.

Ces données historiques nous sont fournies, d'ailleurs, non seulement par le texte même du nécrologe, mais encore par les notes, pleines d'érudition, qui l'accompagnent et l'éclairent d'une vive lumière.

On sait, en effet, que nos anciens Obituaires sont rédigés sous une forme trop concise, pour que les érudits eux-mêmes puissent les consulter toujours avec fruit, si l'on n'a soin de les accompagner d'éclaircissements indispensables. Ainsi, fréquemment, les noms de lieux modernes sont difficilement reconnaissables sous la forme latine employée par les scribes du moyen âge. C'est là un premier travail de restitution qui s'impose à l'éditeur, auquel une connaissance parfaite de la topographie locale est aussi indispensable que celle des lois philologiques qui ont présidé aux transformations subies par nos anciens noms de lieux.

Une autre tâche n'offre pas moins de difficultés. Aucune date n'accompagne les noms des bienfaiteurs inscrits au nécrologe. C'est encore là une lacune qu'il convient de remplir, dans la mesure du possible. Or, si ce travail exige souvent de laborieuses recherches, il n'est pas moins vrai que, pour M. Guigue, le résultat cherché est presque toujours atteint, tant les documents de nos archives lui sont familiers.

Pour faire comprendre comment, de ce rapprochement de documents, empruntés à des sources multiples, jaillit sur les points les plus obscurs, une lumière inattendue, deux exemples nous suffiront :

Tous les Lyonnais connaissent le vieux porche de l'église de Saint-Pierre, l'un des rares monuments de l'architecture romane, que possède notre ville. Mais, jusqu'à ce jour, l'époque de sa construction était demeurée inconnue, et pendant que les uns l'attribuaient au XIe siècle, d'autres la faisaient remonter jusqu'au temps de l'archevêque Leidrade.

Personne n'était dans le vrai. Mais ce problème archéologique est résolu aujourd'hui. L'Obituaire de Saint-Pierre est venu d'abord préciser un point de la question, en attribuant positivement cette construction à l'abbesse Rollinde : « Le jour des ides de juin, porte le nécrologe, mourut l'abbesse Rollinde, qui fit bâtir

l'église de Saint-Pierre, et donna à ladite église la somme de soixante et dix sous pour son anniversaire. » (V. p. 34.)

Ce n'était pas tout cependant; car il restait à connaître l'époque à laquelle vivait l'abbesse Rollinde. Mais deux documents, déjà publiés dans l'Obituaire de l'Église de Lyon, nous apprennent qu'elle était contemporaine de l'archevêque Guichard, qui occupa le siège archiépiscopal depuis l'année 1165 jusqu'en 1180 (1).

Bien plus, M. Guigue nous donne le texte d'une lettre en date du 14 août 1173, par laquelle ce prélat recommande vivement au clergé de son diocèse de favoriser les quêtes pour la reconstruction de l'église de Saint-Pierre que vient d'entreprendre l'abbesse Rollinde, parce que ce monument tombait en ruines (2).

Il résulte ainsi de tous ces documents qu'il faut reporter, avec toute certitude, la construction du portail de Saint-Pierre à la fin du XIIe siècle.

Le second exemple s'applique encore mieux à l'histoire du monastère. Tous les auteurs, qui ont essayé de nous donner la liste des abbesses de Saint-Pierre, l'ont copiée, sans aucune critique, dans la *Gallia Christiana*. Malheureusement, les savants auteurs de cet ouvrage avaient été induits en erreur par une religieuse de l'abbaye qui, en leur communiquant cette liste, avait appliqué, sans preuve aucune, à chaque abbesse, des dates complètement erronées.

Une étude attentive des documents, conservés dans nos archives, a bientôt démontré à M. Guigue que ce travail était à refaire en entier. Plusieurs abbesses doivent être retranchées absolument de cette liste, pendant que d'autres ont vécu plus d'un siècle après celui que leur assigne la *Gallia Christiana*.

A cet égard, il suffit de comparer la liste des abbesses, dressée par M. Guigue avec celle publiée, en 1846, d'après les manuscrits de Cochard, dans le supplément aux *Mazures de l'Isle-Barbe*, pour se rendre compte de l'importance et de la valeur de ce travail de critique historique qui s'impose, avec toute l'autorité que fournissent les documents originaux et authentiques, aux historiens qui essayeront désormais d'écrire l'histoire du monastère de Saint-Pierre.

Mais ce serait se tromper grandement que de croire que l'Obituaire de Saint-Pierre fournit des renseignement seulement aux historiens de la royale abbaye. Nous y retrouvons aussi plus d'une révélation curieuse et inattendue sur les temps les plus reculés des annales de nos provinces, de même que sur l'histoire de nos vieux châteaux et de nos plus humbles villages. Ou peut de même y puiser des renseignements précis et indiscutables sur les produits du sol, aussi bien que sur l'état des arts et de l'industrie, au moyen âge, c'est-à-dire sur les faits les plus intéressants de l'histoire de la civilisation et de l'économie politique.

---

(1) Obituarium Lugdunensis ecclesiæ, p. 174, note 2 et 177.
(2) Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre, p. 34, note 1.

II. Le second volume de la collection des documents inédits, publiés par M. Guigue, — nous l'avons dit déjà, — est le *Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey.*

Saint-Sulpice, monastère de l'ordre de Citeaux, était, avec Ambronay et Saint-Rambert, l'une des trois abbayes d'hommes, que possédait autrefois cette ancienne province.

L'histoire de sa fondation est un de ces récits légendaires, comme on en retrouve à l'origine d'un grand nombre de nos anciens monastères. Amédée III, comte de Savoie, auquel on doit la fondation de tant de maisons religieuses et notamment celles de l'abbaye de Haute-Combe et de la Chartreuse d'Arvières (1), en fut aussi le fondateur. Ce prince était marié depuis plusieurs années avec Mathilde, fille du comte d'Albon, et aucun enfant n'était issu de leur union, quand il fit vœu de bâtir une abbaye dans ses États, s'il lui naissait un fils. Son vœu fut exaucé et le prince Humbert, qui devait lui succéder, naquit le 1er août 1136.

S'il fallait en croire Paradin, le fils d'Amédée III était né depuis quelque temps déjà, sans que ce dernier songeât à exécuter sa promesse, et ce ne serait que grâce aux sollicitations de son épouse, dont l'inquiétude troublait le sommeil, que ce prince aurait enfin rempli le vœu qu'il avait formé (2).

Mais cette version, qui reporterait la fondation de cette abbaye, après l'année 1136, ne saurait être acceptée, en présence des actes de donation consentis, dès l'année 1130, par Amédée III, aux moines de Saint-Sulpice (3). Il faut donc, sur ce point, ajouter pleine foi au récit de Guichenon, qui nous apprend qu'en cette même année 1130, quinze religieux de l'ordre de Citeaux vinrent de Pontigny, avec leur supérieur Bernard, pour s'établir dans le monastère où les appelait Amédée III, qui leur fit don d'une vaste étendue de territoire à Prémillieu et à Hostiaz (4).

Dès le commencement du XIIe siècle, il existait dans cette dernière paroisse, au lieu qui porte encore le nom de Saint-Sulpice-le-Vieux, un prieuré de l'ordre de Cluny qui fut placé, vers 1120, par son prieur, Humbert, sous la règle de Saint-Bruno. C'est dans ce monastère, dont les moines avaient repris la règle de Saint-Benoit, que le comte Amédée installa d'abord les quinze religieux venus de Pontigny. Toutefois leur établissement dans ce prieuré ne se fit pas sans quelques difficultés, et il fallut pour y mettre un terme la haute intervention de Pierre, archevêque de Lyon et légat du Saint Siège (1131-1139).

---

(1) De Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, I, 199.

(2) Paradin, *Chronique de Savoie.*

(3) Cartulaire de Saint-Sulpice, ch. 3 : *Confirmatio et donum comitis Amedei, antequam de uxore sua infantem haberet:.* — V. aussi Guichenon, *Histoire de Savoie*, preuves, p. 32, et *Histoire du Bugey*, preuves, p. 243. — De la Teyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, II, 99.

(4) Guichenon, *Histoire du Bugey*, p. 101 ; *Histoire de Savoie*, p. 225 et preuves, p. 33, 60, 70 et 76. — Cartul. de Saint-Sulpice, ch. 4.

Mais les bâtiments conventuels de l'humble prieuré étaient incommodes et insuffisants, et les moines de Citeaux ne purent faire un long séjour dans ce premier monastère de Saint-Sulpice. Aussi, dès l'année 1149, quittèrent-ils Hostiaz, pour aller s'établir dans un couvent plus vaste, qu'ils avaient fait bâtir sur le territoire de Thézillieu et près de la forêt de Jailloux.

Comblée de bienfaits à la fois par les comtes de Savoie, par les sires de Beaujeu et de Coligny, par les seigneurs de la Balme et de Gramont, et par les principales familles seigneuriales de la province, l'abbaye de Saint-Sulpice parvint à un haut degré de puissance et de richesses. Entre autres libéralités, Amédée IV, comte de Savoie, lui fit ainsi donation des forêts de Gervais, de Rouge et d'Argis. Les abbés de Saint-Sulpice avaient droit de haute, moyenne et basse justice dans les limites de leurs possessions territoriales. L'abbaye de la Chassagne en Bresse et celle de Bons en Bugey étaient placées sous sa dépendance. Elle avait aussi le patronage des cures d'Armix, d'Hauteville et de Longecombe. Enfin le vignoble renommé de Machurat, dont la création est due aux moines de Saint-Sulpice, formait l'une des plus riches possessions de l'abbaye.

Plusieurs abbés de Saint-Sulpice furent des hommes distingués : L'un d'eux, Pierre de Mornieu, qui vivait en 1526, était lié d'amitié avec Erasme, qui lui adressa deux de ses lettres ; un autre, Louis Dinet, dont la famille a fourni un prévôt des marchands à la ville de Lyon (1), devint évêque de Mâcon, en 1621 (2).

Mais au commencement du XVIIe siècle, l'abbaye de Saint-Sulpice subit de douloureuses vicissitudes. En 1601, après la réunion de la Bresse et du Bugey à la France, le roi Henri IV nomma abbé commendataire de ce monastère, un capitaine huguenot, Pierre d'Escodeça, baron de Pardaillan, gouverneur de la citadelle de Bourg. Pour accroître les revenus de son bénéfice, ce singulier abbé transforma l'abbaye en un haras, et la plus grande partie de l'église en un magasin à fourrage, de telle sorte qu'il ne restait aux moines, pour le service religieux, qu'une partie du chœur, autour du grand autel. Ce fut un temps de relâchement et de désordre, qui dura pendant plus de huit années. La disgrâce encourue par le baron de Pardaillan mit enfin un terme à une situation scandaleuse, contre laquelle avait protesté vainement Jean-Pierre Camus, évêque de Belley.

L'abbaye rentra alors sous la direction d'un abbé de l'Ordre de Citeaux, et, depuis cette époque, aucun évènement n'est à signaler dans son histoire, jusqu'au jour où la Révolution vint chasser les religieux et confisquer les biens du monastère.

Aujourd'hui, à l'exception d'une chapelle, dédiée à Saint Vital, et qui sert actuellement d'entrepôt, il ne reste plus de l'antique abbaye que des ruines informes.

---

(1) Jean Dinet, prévôt des marchands, en 1625.

(2) Gallia Christiana, IV, p. 1102

Ses archives n'ont pas eu une meilleure destinée. Dès le 12 août 1789, elles furent livrées aux flammes par une troupe de plus de 500 habitants des paroisses voisines qui envahirent et saccagèrent le couvent.

Aussi les rares documents qui subsistent sur l'abbaye de Saint-Sulpice se trouvent-ils dispersés dans les divers fonds de nos archives publiques. Son cartulaire, qui ne renfermait plus que quelques chartes, était conservé aux archives de Dijon, quand M. Guigue en a entrepris la publication. Ce recueil était bien incomplet. Mais notre savant archiviste l'a reconstitué, en quelque sorte, en réunissant, dans le même volume, cinquante-deux pièces inédites retrouvées par lui dans les archives du Rhône et de l'Ain. Et c'est grâce à ces patientes recherches que le domaine de la science historique vient de s'enrichir d'une nouvelle collection de documents, qui fournira de précieux éléments d'information aux historiens de la Bresse et du Bugey.

A. Vachez.





REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

MANUEL DU DROIT CONSTITUTIONNEL, par M. Saint-Girons. 1 vol. in-8°, 602 p. — Paris, Larose et Forcel, 1884. — Prix : 8 fr.

On a dit et répété souvent que nous n'avions pas, en France, les mœurs de la liberté; il serait plus exact, peut-être, de dire que nous n'en avons pas l'instruction. Dans un pays de suffrage universel, où tout citoyen est, à un degré quelconque, dépositaire de la souveraineté nationale, il semblerait que l'étude du droit constitutionnel dût être la base de toute instruction publique, et entrer, sous une forme plus ou moins développée, dans tous les programmes de l'enseignement; car un homme armé du bulletin de vote, s'il ne connaît pas ses devoirs et ses droits politiques, n'est pas moins dangereux pour lui et pour ses voisins que l'ouvrier aux mains inexpérimentées duquel on confie un outil puissant dont il ignore la manœuvre; l'un et l'autre seront fort exposés à commettre des maladresses. Ce péril, toutefois, qui peut devenir un péril social, ne semble pas avoir jamais préoccupé beaucoup, malgré son évidence, l'esprit des hommes de gouvernement. En imposant aux futurs docteurs en droit, par un décret récent, l'étude du droit constitutionnel, on a fait un premier pas dans une voie d'instruction nécessaire où il faudra, pour l'honneur et la sauvegarde du pays, aller toujours plus avant. Il ne s'agit pas de faire de tous les citoyens des politiciens et des jurisconsultes, mais il faut donner à tous « une juste clarté » du rôle qu'ils ont à remplir dans la machine gouvernementale.

En attendant qu'un enseignement public raisonné vienne mettre à la portée de tous les citoyens ces notions indispensables, ils les trouveront réunies dans un excellent ouvrage que vient de publier, à Paris, M. Saint-Girons. Toutes les questions fondamentales de la matière sont traitées, en dépit du titre modeste du volume, dans le *Manuel de droit constitutionnel* de notre savant collaborateur, et toujours avec cette profondeur de vues et cette précision auxquelles il nous avait

déjà habitués dans son bel *Essai sur la séparation des pouvoirs*, couronné l'an dernier par l'Institut.

M. Saint-Girons n'est pas un homme de parti ; il trouve, comme il le déclare dans sa préface, « son rôle de jurisconsulte à la fois trop beau et trop délicat pour ne pas oublier toutes les querelles, souvent misérables, qui divisent les esprits ; » une seule passion le guide : l'amour de la liberté sincère, loyale, complète, de la liberté pour tous ; il n'a qu'un but : la vérité. M. Saint-Girons n'avait pas besoin de faire au lecteur ces déclarations ; le soin qu'il apporte à l'exposition des systèmes qu'il combat, sans chercher à rien diminuer de la force de leurs arguments, est un sûr garant de sa loyauté. Il n'impose pas son opinion, il force le lecteur à se former, par la discussion, une opinion personnelle. Instruit par le souvenir des théoriciens du XVIIIe siècle des fautes où entraîne l'esprit d'abstraction, il adopte franchement la méthode expérimentale ; à chaque pas l'histoire et la législation comparée sont mises par lui à contribution et nous font toucher du doigt, par les exemples qu'il en tire, les mérites et les défauts de notre Constitution.

Toutes les théories de M. Saint-Girons sont fondées sur le principe que le droit de commander vient, non du peuple, mais de Dieu ; la souveraineté nationale, pour lui, n'est donc pas le droit de commander, mais celui d'être bien commandé, c'est-à-dire de n'être commandé que suivant la justice et l'intérêt national ; le droit de n'obéir qu'aux pouvoirs qui trouvent dans la justice et l'utilité de leurs actes une perpétuelle légitimité ; principe éminemment libéral, qui fait, de la souveraineté du peuple, une garantie permanente contre les empiètements et les excès du despotisme, les pouvoirs établis cessant d'être légitimes quand ils ne sont plus en union intime avec la nation.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les diverses études qu'il consacre aux pouvoirs de l'État, au principe de leur séparation, à leurs moyens d'influence réciproque ; nous signalerons cependant le chapitre : *du Gouvernement représentatif*, dans lequel, après avoir flétri la théorie qui, faisant des représentants du peuple ses mandataires, les pousse fatalement aux compromissions du mandat impératif, l'auteur expose avec une grande netteté le problème de la représentation des minorités, considérée par lui, et à si juste titre, comme la condition première de l'exercice régulier du pouvoir.

J'ai dit plus haut par quels caractères de bonne foi et de sincérité l'ouvrage de M. Saint-Girons s'imposait ; il me suffira de rappeler les qualités brillantes de son style et le tour ingénieux de son esprit, si appréciés de nos lecteurs, pour expliquer le grand succès qu'il a obtenu, non seulement auprès des étudiants auxquels son *Manuel* paraissait uniquement destiné, mais auprès de tous les gens qui lisent et qui s'instruisent.

G. S.

LE NOUVEAU DÉCAMÉRON. Première journée. *Le temps d'aimer.* — Paris, Dentu, 1885.

De tous temps le conte et la nouvelle ont fait les délices de l'esprit français. « Né dans le flot pourpré du vin, comme la déesse du Désir dans le flot de la mer amoureuse, le conte français, dont Balzac a continué la tradition dans ses trois dizains de *Contes drôlatiques,* le conte français, vif, alerte, envolé, n'est que gaieté et robuste allégresse, et s'il enivre, son ivresse n'est pas malfaisante, non plus que celle de nos généreux vins qui réchauffent le cœur et inspirent la bravoure. » Ainsi s'exprime, dans une page étincelante de *Paris vécu*, Théodore de Banville, qui est lui-même un merveilleux conteur.

Cette littérature, en apparence frivole, inutile, est de toutes celle qui a le mieux survécu. C'est elle où se trouvent reproduites le plus fidèlement les mœurs et les habitudes des époques disparues. Aujourd'hui le conte est plus que jamais en faveur. Prose ou vers, toute forme lui est bonne. Il est un peu, en littérature, ce que le sonnet est en poésie. Il lui faut un trait, un incident, un rien, et sur cette donnée souvent vulgaire la fantaisie brode ses arabesques. Il rit et il pleure, il est tantôt doucement ému, tantôt ironiquement sceptique. Il se prête à tous les tours. Et, prérogative toute spéciale, sa brièveté ne laisse pas à l'ennui le temps de naître.

Il s'est trouvé, ces derniers temps, qu'un hasard intelligent (il ne se faut étonner de rien : le hasard est souvent plus intelligent que les profonds penseurs, même réunis en congrès) avait rassemblé au château de la marquise Thérèse de Lionne la fleur du panier de nos écrivains parisiens. On avait projeté pour le lendemain une belle partie de campagne, quand la pluie vint bouleverser tous les plans. Ce n'était point à vrai dire une pluie ordinaire. La nature en est absolument particulière, et les effets qu'elle produit ont quelque chose de prodigieux. C'est une pluie de ce genre qui fit éclore jadis *les Contes de la reine de Navarre* et le *Décaméron* de Jean Boccace.

Fut-ce l'effet de l'ondée ou celui d'un dessein dès longtemps arrêté dans l'esprit des dieux immortels? Les hôtes de la marquise, qui ne sont point gens à tambouriner sur les vitres en attendant que l'orage ait cessé, décidèrent que chacun à tour de rôle conterait une histoire et que, pour assurer le maintien de l'ordre, chaque jour le sceptre serait remis à une reine, assistée d'un roi, dont les commandements seraient souverains.

C'est ainsi que naquit le *Nouveau Décaméron* dont l'éditeur Dentu vient de nous donner, en un fort élégant volume, la première journée.

Ils étaient là, les princes du conte, de la chronique et du roman : Théodore de Banville, qui connaît si parfaitement les mille recoins de l'âme parisienne et qui sait faire mouvoir dans ce milieu *moderne* les éblouissants personnages des féeries capricieuses ; François Coppée ; Guy de Maupassant, un des plus vaillants : Léon

Cladel; Catulle Mendès et René Maizeroy, qui peignent avec une délicatesse infinie, mais parfois avec trop de complaisants détails, les mille aberrations de la névrose amoureuse et les étrangetés des mondaines détraquées; Alphonse Daudet; Ernest d'Hervilly; Paul Arène; et Silvestre qui, narguant les imbéciles et les tartuffes, continue parmi nous la grande et joyeuse tradition rabelaisienne.

La variété de styles, de concepts, est un des attraits de ce livre. On y trouve tous les tons; l'on y rit, et si l'on a le goût des larmes, on peut y pleurer tout à l'aise. Parfois la sage et prudente marquise envoie la toute mignonne mademoiselle Suzanne d'Elys cueillir quelques fleurs sur la terrasse : mais les contes sont tellement courts que la rieuse jeune fille n'a jamais le temps d'aller bien loin et qu'elle revient toujours assez tôt pour entendre les dernières paroles du narrateur.

Que le ciel ne ferme pas ses cataractes, et nous aurons bientôt, je l'espère, la deuxième journée.

Ch. LAVENIR.

LA LÉGENDE DU PARNASSE CONTEMPORAIN par CATULLE MENDÈS. — Bruxelles. Auguste Brancart, éditeur, 1884. — Un vol. Prix : 3 fr. 50.

Sous ce titre, l'auteur du *Roi Vierge* a réuni en un volume quatre conférences qu'il avait faites sur les origines du Parnasse et sur les principaux poètes de ce groupe. Ce livre fournira aux historiens de la littérature française sous le second Empire d'utiles renseignements.

Le nom de Parnassiens fut donné ironiquement par quelques-uns à ces jeunes gens qui avaient la prétention très justifiable de vouloir faire des versécrits en bon français et bien rimés. « Voulant, dit M. Mendès, publier un recueil collectif de vers nouveaux, les jeunes poètes d'alors avaient cherché un titre général qui n'impliquât aucun parti pris, ne pût être revendiqué par aucune école, ne gênât en rien l'originalité des inspirations diverses. Il voulaient que leur livre commun fût à la poésie ce que le salon annuel est à la peinture. Ils songèrent naturellement aux publications analogues des poètes leurs ancêtres, et ils publièrent le *Parnasse contemporain*, comme Théophile de Viau avait publié le *Parnasse satyrique*, comme d'autres lyriques avaient publié d'autres *Parnasses*. Où était le mal, où était le ridicule?

Ces audacieux formèrent un groupe, non une école : il n'y eut pas chez eux d'exclusivisme. Leurs rangs s'ouvrirent à tous ceux qui avaient le culte des beaux vers.

Ils eurent à soutenir au début une lutte fort rude. Les grands jours de 1830 étaient loin : les allures un peu trop capitanes des jeunes poètes éloignèrent d'eux bien des sympathies. D'autre part la presse se montrait hostile, railleuse. Le succès finit pourtant par couronner leur persévérance. Aujourd'hui, ils moissonnent les

lauriers dus aux combattants héroïques : Sully-Prudhomme et Coppée sont à l'Académie française. Les autres, pour la plupart, brillent aux premiers rangs du journalisme parisien.

La prétention qu'ils affichaient n'avaient cependant rien d'exorbitant. Pour être serti dans l'or, le diamant en lance-t-il des feux moins étincelants? De même la pensée perd-elle donc quelque chose à se présenter revêtue d'une rime riche et harmonieuse? Au reste ces prétendus novateurs ne faisaient autre chose que reprendre pour leur compte les procédés de travail des grands écrivains du XVII[e] siècle et adopter pour leur guide le précepte trop négligé de Boilean :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.

C'est l'histoire des Parnassiens, celle de la *Revue fantaisiste,* leur premier organe, qu'a écrite M. Catulle Mendès. Il l'a fait avec beaucoup de verve et d'entrain. Parnassien de la première heure, il sait tous les détails, navrants ou drôlatique, des jours de misère : il dit la constance, la foi obstinée au succès de ces vaillants lutteurs. Son œuvre fourmille d'anecdotes typiques, de traits ignorés.

Comme en une série de médaillons, voici défiler sous nos yeux Albert Glatigny, l'auteur des *Vignes folles*, Léon Cladel, Baudelaire, Villiers de l'Isle Adam, Sully-Prudhomme, Albert Mérat, Léon Valade, Coppée, Léon Dierse dont M. Mendès cite des vers d'une tendresse berceuse infinie, José-Maria de Heredia, Silvestre, Ernest d'Hervilly, ce fin parisien, et deux autres moins connus, Paul Verlami et Stéphane Mallarmé. Pour chacun d'eux, quelques citations, habilement choisies, complètent l'esquisse tracée par l'écrivain.

Tel est, brièvement résumé, ce livre d'un intérêt réel et d'une utilité incontestable au point de vue de l'histoire littéraire. Il rétablira la vérité, souvent obscurcie, sur les débuts des Parnassiens, et il remettra en lumière bien des côtés oubliés de leur existence. Il est écrit de bonne foi, sans préventions et sans rancunes, avec un amour profond de l'art en même temps que de l'exactitude, toutes précieuses qualités qui, je l'espère, assureront son succès.

Ch. Lavenir.





SOCIÉTÉS SAVANTES

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 5 novembre 1884.* — Présidence de M. de la Chapelle, président. — M. Vachez donne communication d'une notice historique et archéologique sur Bully (Rhône) et ses environs. Indépendamment des souvenirs historiques qui s'attachent à cette localité, l'auteur signale la découverte récente, faite à Bully, d'un certain nombre de médailles antiques trouvées dans les anciens bassins de sources d'eaux minérales, déjà connues et exploitées du temps des Romains. La plus curieuse de ces médailles est un petit bronze, frappé en Egypte, en 272, et portant, sur une face, l'effigie de l'empereur Aurélien, et, sur l'autre, celle de Vaballath, fils de la reine Zénobie. — M. le baron Raverat lit ensuite une notice sur la légende et le pèlerinage de Saint-Guignefort, près de Châtillon-sur-Chalaronne. Au commencement du XIII[e] siècle, Etienne de Beaujeu, inquisiteur de la foi, fut délégué par le chapitre de Lyon, pour rechercher et combattre les superstitions qui régnaient, à cette époque, dans nos campagnes, et c'est au rapport même d'Etienne de Beaujeu que M. le baron Raverat a emprunté les éléments de son étude sur cette dévotion populaire. — M. Vettard termine la séance par la lecture d'un sonnet ayant pour titre : *Toile d'araignée.*

Séance du 19 novembre. — Présidence de M. de la Chapelle. — M. le comte de Charpin-Feugerolles continue la lecture des Mémoires du comte de Saint-Priest, qui nous révèlent des particularités curieuses sur la Cour de Russie et sur le séjour de la famille royale à l'étranger, pendant l'émigration. — M. Vingtrinier communique une étude sur Jean Pillehotte, célèbre imprimeur de Lyon, au temps de la Ligue. Son fils, aussi nommé Jean, fut élu échevin et devint, du chef de sa femme, seigneur de la Pape. Son petit-fils, Jacques, acquit la terre de Messimy et devint maître desrequêtes au Parlement de Dombes. — M. le baron Raverat décrit l'itinéraire d'une excursion de Marlieu à Châtillon-sur-Chalaronne.

Séance du 3 décembre. — Présidence de M. de la Chapelle. — M. le Président communique à la Société une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique

et des Beaux Arts, relative à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1885. — M. le baron Raverat donne lecture d'une notice sur Châtillon-sur-Chalaronne. — M. Dubos lit une étude sur Guillaume le Conquérant.

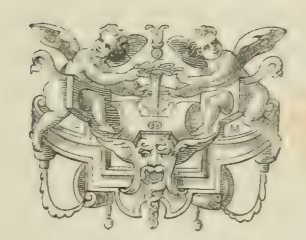
Séance du 17 décembre. — Présidence de M. de la Chapelle. — La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1885. Sont nommés :

Président : M. le comte de Charpin-Feugerolles.
Vice-président : M. Bleton.
Secrétaire : M. Dissard.
Secrétaire-adjoint : M. l'abbé Conil.
Trésorier : M. Pallias.
Bibliothécaire-archiviste : M. Vachez.

Sont nommés membres du Comité de publication : MM. Guigue, baron Raverat, Bleton, Vachez et abbé Condamin.

M. Pallias, trésorier, communique le compte rendu financier de l'exercice 1884. — M. Bleton donne lecture d'une étude intitulée : *Une promenade dans le quartier de la Croix-Rousse.* — M. le comte de Charpin-Feugerolles lit un chapitre des Mémoires du comte de Saint-Priest. — M. Vettard donne communication d'une étude bibliographique sur le poème de M. Alexis Rousset : *Anges et Démons.*

A. V.





L'ŒUVRE DES FOURNEAUX

DE LA

PRESSE LYONNAISE



LE 13 juillet 1884, la municipalité de Marseille ouvrait un fourneau alimentaire gratuit. Dix autres s'allumèrent successivement dans les différents quartiers de la ville. Ces onze fourneaux fonctionnèrent jusqu'au 8 septembre. Pendant ces 58 jours, ils fournirent 615,451 rations, soit, en moyenne, 10,611 par jour, le minimum ayant été de 742, le maximum de 15,525. La ration comprenait un demi-litre de bouillon, avec des légumes frais ou secs ou des pâtes alimentaires, 80 grammes de viande, 240 grammes de pain, et un cinquième de litre de vin ou d'eau bouillie coupée de rhum ou de tafia. Le service était fait par le personnel des paquebots désarmés. On donnait deux repas par jour. L'installation et le matériel avaient coûté 13,500 francs. La dépense totale s'éleva à fr. 157,080, 07. Chaque ration est revenue à 25 centimes environ.

Le 21 novembre 1884, le *Salut public* proposa de créer à Lyon des fourneaux semblables pour les ouvriers sans travail. La Presse lyonnaise forma dans ce but, comme elle l'avait déjà fait en 1880, une « Union de bienfaisance. » Deux réunions préparatoires furent tenues, les 28 novembre et 11 décembre, à l'Agence Fournier. Une commission provisoire d'organisation et plusieurs sous-commissions se constituèrent. Le 15 décembre, une assemblée générale des délé-

gués de la Presse, des membres de la Commission et de 500 personnes notables convoquées à cet effet eut lieu dans la salle des Réunions industrielles, au Palais de la Bourse. L'Œuvre des fourneaux de la Presse lyonnaise était fondée. La Commission provisoire d'organisation se transformait en Comité de direction. Une première liste de souscription ouverte à l'issue de la séance s'éleva à 17,730 francs. L'Union de la Presse s'était inscrite en tête pour 2,000 francs. M. Massicault, préfet du Rhône, souscrivait, à titre d'ancien confrère, pour 100 francs. Depuis, M. le Préfet du Rhône a souscrit pour une somme mensuelle de 1,000 francs, dont il a fait le versement anticipé pour trois mois, soit, 3,000 francs (1).

Nouvelles réunions les 17 et 26 décembre. Le 24 décembre, le Comité charitable des Dames lyonnaises, sous la présidence de Mme Massicault, accorde à l'Œuvre des fourneaux une subvention de 21,000 francs, dont 9,000 francs remboursables en bons de portions.

Le 29 décembre, la Presse ouvre ses trois premiers fourneaux. Cinq, déjà existants, se sont ralliés à l'œuvre. Nos tickets sont donc, dès lors, reçus dans huit fourneaux.

Le 31 décembre, les six listes de souscription parues forment un total de fr. 67,839, 35, non compris la subvention des Dames lyonnaises et les dons en nature.

Le 14 janvier 1885, ouverture de trois nouveaux fourneaux. Le 15, une dixième liste porte le total de la souscription à fr. 95,344, 60, c'est-à-dire en réalité à plus de 116,000 francs en argent.

Les fourneaux en activité, anciens ou nouveaux, sont au nombre de onze. La portion vaut 30 centimes. Elle comprend un demi-litre de bouillon gras, 80 grammes de viande, des légumes frais ou secs ou des pâtes alimentaires, et 240 grammes de pain. Elle peut-être divisée en deux demi portions de 15 centimes cha-

---

(1) Les renseignements contenus dans cet article sont tirés des rapports imprimés de M. A. Léger, ingénieur, directeur du *Lyon scientifique et industriel* et des procès-verbaux des assemblées générales.

cune, dont l'une comprend le bouillon et la viande, et l'autre les légumes et le pain. On ne donne pas de vin.

Les locaux ont été prêtés gratuitement par la Ville ou des particuliers, les fourneaux par l'Administration militaire. Dès le début, la distribution a été de 200 à 300 portions par fourneau et par jour. Elle s'élève aujourd'hui à 500. La moitié environ des bons ont été payés.

Notre désir est de voir l'Œuvre fonctionner jusqu'à la fin d'avril. Elle pourrait ainsi, en quatre mois, servir 600,000 portions. Il faut compter sur un déficit de 25,000 francs environ sur le prix des bons. Autant pour l'installation et les frais généraux. Restent 60,000 fr. sur la souscription. Nous espérons obtenir encore une centaine de mille francs de la souscription, qui continue, d'une tombola, de fêtes, de quêtes à domicile, s'il le faut. Nous aurions ainsi 160,000 francs à convertir en bons gratuits. Ces bons sont partagés entre les journaux qui font partie de l'Union de bienfaisance. Chaque journal les distribue aux associations charitables de son choix. Les bons gratuits et les bons payés sont semblables. Un fonds de garantie est déposé à la Trésorerie générale.

Notre idéal serait que l'Œuvre se transformât en institution permanente, comme l'Association alimentaire de Grenoble.



Union de bienfaisance de la Presse lyonnaise :

Font partie de l'Union de bienfaisance de la Presse lyonnaise :

L'*Agence Havas*, l'*Avenir*, le *Courrier de Lyon*, l'*Éclair*, l'*Express*, l'*Impérial*, *Lyon Républicain*, *Lyon-Revue*, *Lyon Scientifique et Industriel*, le *Moniteur Judiciaire*, le *Nouvelliste*, le *Passe-Temps*, le *Petit Lyonnais*, le *Progrès*, la *Revue Lyonnaise*, le *Salut Public*.

Bureau du Comité de la Presse lyonnaise :

M. A. Pérut, directeur du *Salut Public*, *président;*

M. Lucien Jantet, rédacteur en chef du *Lyon Républicain*, *vice-président ;*

M. Marc Fournel, rédacteur au *Salut Public*, *secrétaire ;*

M. Coste-Labaume, directeur politique du *Courrier de Lyon*, *secrétaire ;*

M. Mougin-Rusand, directeur du *Moniteur Judiciaire*, *trésorier ;*

Sauf M. Coste-Labaume, qui remplace M. Claude, aujourd'hui rédacteur en chef d'un journal à Grenoble, les membres du Comité de la Presse sont les mêmes qu'en 1880.

Comité de direction de l'Œuvre des Fourneaux :

M. le général Haillot, *président d'honneur ;*

M. Jandin, président du Tribunal de Commerce, *président ;*

M. Auguste Giraud, de la maison Lamy et Giraud, *vice-président ;*

M. A. Léger, ingénieur, *secrétaire ;*

M. Perrin, notaire honoraire, président de la Caisse d'épargne, *trésorier ;*

MM. Duquaire, administrateur de l'ancienne Société des Fourneaux économiques; Théral, ancien maire du 3me arrondissement; de Watteville, de la maison Morin-Pons, *assesseurs.*

MM. Aynard (Ed.), membre de la Chambre de commerce; Bocuze, membre du Conseil d'administration des Hospices; Boufier, premier adjoint au maire; Bousquet, conseiller général; Cambefort (Gustave), négociant; Chevallier, administrateur de la Caisse d'épargne (Croix-Rousse); Clayette, ancien fabricant; de Prandière, ancien président du Bureau de bienfaisance; Deville, vice-président du Bureau de bienfaisance; Fichet (Aimé), trésorier de l'ancienne Société des Fourneaux économiques; Gillet (Joseph),

ancien membre de la Chambre de commerce; Gonin (Amédée), avocat; Lilienthal, membre de la Chambre de commerce; Rebatel, président du Conseil général; Riboud (Antoine), administrateur des Hospices; Ritton, de la maison Bardon et Ritton; Sabran, président du Conseil d'administration des Hospices; Vignon (Jules), ancien administrateur des Hospices.

*
* *

Les onze fourneaux actuellement ouverts sont situés :

1° Rue Duguesclin, 97 ; 2° rue de la Charité, 28; 3° avenue du Doyenné, 8; 4° quai Saint-Vincent, 59; 5° rue Saint-Denis, 4; 6° Grande-Rue de la Croix-Rousse, 12; 7° rue de Marseille, 35 ; 8° rue Voltaire, 22; 9° rue Delandine, 13; 10° Grande-Rue de la Guillotière, 126; 11° place Dumas-de-Loire, 1.

Des dépôts de tickets ont été établis dans un grand nombre de bureaux de tabac de Lyon.

*
* *

Les souscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Union de la Presse lyonnaise, à l'Agence Fournier, rue Confort, 14; chez le Trésorier de l'Œuvre des fourneaux, M. Mougin-Rusand, imprimeur, rue Stella, 3 ; et dans les bureaux des journaux qui ont adhéré à l'Union. Les dons en nature sont reçus au siège de l'Œuvre, quai de Retz, 3.

Lyon, le 15 janvier 1885.

François COLLET.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

2 *Décembre 1884.* — L'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon nomme membre titulaire, dans la classe des Lettres, M. Henri Beaune, ancien procureur général à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Baudrier, ancien président de chambre à la même Cour, décédé. — Dans la même séance, M. le docteur Delore, ancien chirurgien-major de l'Hospice de la Charité, est nommé membre titulaire dans la classe des Sciences, en remplacement de M. le docteur Marmy, décéd.

7 *Décembre.* — Mort, à Paris, de M. Mantellier, ancien conseiller à la Cour de cassation, né à Trévoux, le 20 octobre 1810. M. Mantellier était entré dans la magistrature en 1834 et l'état de sa santé l'obligea à se démettre de ses fonctions en 1882. Il consacrait les loisirs que lui laissaient ses fonctions à des travaux sur l'histoire, archéo ge ilo et la numismatique. On lui doit notamment : *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes* (Orléans, 1844) ; *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire* (Orléans, 1863, 3 vol. in-8°), ouvrage qui obtint un prix de 1,000 fr. au concours académique de 1869.

7 *Décembre.* — Concert-Conférence au Grand-Théâtre, organisé par les loges franc-maçonniques de Lyon. M. le député Paul Bert traite de la question coloniale.

— M. Ulysse Pila, chef d'une importante maison lyonnaise, part au Tonkin pour y créer des établissements commerciaux.

9 Décembre. — Inauguration du Cirque-Bellecour, au Théâtre-Bellecour.

13 Décembre. — Inauguration du nouveau cercle des anciens élèves de la Martinière, quai de l'Hôpital, 16.

— Séance de réouverture de la Société astronomique du Rhône.

18 Décembre. — Réception, à l'Académie française, de M. François Coppée, successeur de notre regretté compatriote, M. Victor de Laprade. M. Cherbuliez lui répond. Ni dans l'un ni dans l'autre de ces discours, il n'a été question de l'illustre sonettiste, Joséphin Soulary, qui, en retirant sa candidature, avait singulièrement augmenté les chances de l'auteur du *Passant.* Un peu de reconnaissance n'eût pourtant point été mal venu. Cette omission a été fort remarquée et n'a point fait honneur à la délicatesse de ses auteurs.

20 Décembre. — Mort de M[e] Guillermain, avoué, un des membres les plus justement honorés de la Corporation des avoués de 1[re] instance.

— Première représentation, au Théâtre des Célestins, de *Perrache-Brotteaux*, revue en 3 actes et 6 tableaux, de MM. de Scy et Dumoraize. Imitée des revues que donnent en fin d'année les théâtres de Paris, celle-ci a obtenu un succès dont ses auteurs doivent être contents. On peut cependant lui reprocher quelques longueurs. L'idée première en est assez originale. Louis XIV, qui s'ennuie sur la place Bellecour, descend de son cheval, et en compagnie de la toujours gracieuse M[me] Belliard, qui personnifie l'Actualité, se met à parcourir sa bonne ville de Lyon. Au cours de sa promenade, les divers évènements de l'année, les nouveautés, viennent successivement défiler devant lui. Quelques jolies femmes aidant, pas mal de plaisanteries assez piquantes, la pièce n'est point dépourvue de gaieté et fournit honorablement sa carrière.

— Le Casino des Arts donne une autre revue, sous ce titre : *Le Rhône s'amuse.*

21 Décembre. — Assemblée générale des donateurs, sociétaires, professeurs et commissaires des cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône. La séance était présidée par M. Ribord, vice-président de la Société.

— Concert Sarasate, au Casino, au bénéfice de l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit.

— Banquet annuel des Légionnaires du Rhône. A la table d'honneur, présidée par MM. Pondeveaux et Deville, se trouvaient les représentants de la presse ; près de 200 légionnaires étaient présents.

— Inauguration des soirées de l'Harmonie lyonnaise, dans la salle du quai Saint-Antoine.

22 Décembre. — Décret qui approuve la délibération du 27 novembre précédent, par laquelle le Conseil municipal de Lyon a donné le nom d'Ampère à la place Henri IV.

23 Décembre. — Séance publique de l'Académie des Sciences, belles lettres et arts. — Distribution des récompenses de la fondation Lombard de Buffières. Une somme de 2.000 fr. est allouée à la Société d'instruction primaire du Rhône. Pareille somme de 2.000 fr. est accordée à la Maison de Charité des Petits Garçons, fondée à Oullins, par la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

— Election à la Société de botanique de Lyon. Le bureau est ainsi composé pour l'année 1885 :

Président, M. Guignard, professeur de botanique à la Faculté des sciences, directeur du Jardin Botanique de Lyon ; vice-président, M. Viviand-Morel ; secrétaire-général, M. F. Morel ; secrétaires, MM. J. Nicolas et O. Meyran ; trésorier, M. E. Mormod ; archiviste, M. Boullu.

— Elections à la Société Linéenne. Le bureau est ainsi composé pour l'année 1885 :

Président, M. le docteur Rochas ; vice-président, M. Attale Riche ; secrétaire-général, M. Reynaud ; secrétaire, M. J. Nicolas ; trésorier, M. N. Roux.

24 Décembre. — Dans son assemblée générale du 24 courant, la Compagnie des Agents de change de Lyon a composé comme suit sa Chambre syndicale : M. Steiner-Pons, syndic ; MM. Bourrit, Fontaine, Bizot, Doyon, Thouverey et Bouvier, adjoints. D'après les prescriptions du règlement, MM. Legat et Genevet n'étaient pas rééligibles.

27 Décembre. — Le jury chargé de l'examen des modèles de la deuxième épreuve des projets de statue à élever à la mémoire de Bernard de Jussieu, s'est réuni au palais du Commerce, salle des réunions industrielles.

Voici le résultat des délibérations qui ont été prises :

A la majorité, le jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner de premier prix.

2e prix (1.500 fr.), au modèle présenté par M. Aubert;
3e prix (1.000 fr.), au modèle présenté par M. Fontan;
4e prix (500 fr.), au modèle présenté par M. Textor.

28 Décembre. — M. le général de Saint-Marc, ancien colonel du 97e régiment de ligne, est nommé commandant de la place de Lyon.

— M. Jandin, président sortant du Tribunal de commerce de Lyon, est réélu en la même qualité.

29 Décembre. — Mort de M. le docteur Alexandre Rodet, ancien chirurgien-major de l'Antiquaille, ancien président de la Société nationale de médecine de Lyon, fondateur et président de la Société protectrice de l'enfance.

— Dans sa dernière séance, la Société académique d'architecture de Lyon a procédé au renouvellement bisannuel de son bureau : Ont été nommés : président, M. Bresson; vice-président, M. André; secrétaire, M. Roux-Meulien ; secrétaire-adjoint, M. Rognat; trésorier, M. Bissuel; archiviste, M. Monvenoux.

30 Décembre. — M. Le Gallais, colonel de gendarmerie à Lyon, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Est nommé officier de l'Instruction publique : M. Crolas, professeur à la Faculté de médecine de Lyon. Sont nommés officiers d'Académie : MM. Charbonnel-Salles et l'abbé Bernard, professeurs à la Faculté de théologie de Lyon. MM. Brossier, Guigon, et Wernot, professeurs au lycée de Lyon.







ARCHÉOLOGIE LYONNAISE

LES MANUSCRITS DU TRÉSOR

DE LA

Cathédrale de Lyon

AVANT 1789



DANS une récente publication j'ai indiqué, avec quelques détails, ce que furent les richesses artistiques en or, en argent, en bronze et en ivoire, conservées, avant 1789, dans le Trésor de la cathédrale de Lyon et anéantis, pour la plupart, par la Révolution. Mais les trésors de nos anciennes cathédrales ne se composaient pas seulement d'objets en métaux précieux et de somptueux ornements sacerdotaux, enrichis, en grande partie, de pierres fines et de perles de beaucoup

de valeur. On conservait aussi précieusement dans ces musées chrétiens des manuscrits des plus anciens et des plus beaux, sur papyrus, sur vélin, et remplis des plus suaves peintures, presque inimitables aujourd'hui. Je crois donc devoir, pour compléter mon étude sur le Trésor de notre primatiale, rechercher avec soin les richesses qu'elle a pu posséder en manuscrits dont le souvenir s'est encore conservé, ou qui, oubliés par les révolutions, subsistent encore çà et là, comme des épaves de nos tempêtes politiques.

Je ne parlerai pas de l'origine des manuscrits. Dès le moment où l'on eut trouvé le moyen d'exprimer les sons de la voix par des lettres ou des caractères, et celui de fixer des caractères sur des corps mobiles qu'on put conserver, tels que des tablettes enduites de cire, le papyrus, la peau des animaux, le vélin, le parchemin et les autres préparations susceptibles de recevoir l'écriture, il exista des livres, et par conséquent, il put exister des bibliothèques qui sont des collections de livres.

Je ne citerai pas les différents peuples de l'Orient générateurs de la civilisation grecque et romaine auxquels on doit reporter principalement l'origine des bibliothèques.

Avec le développement du christianisme, de grandes bibliothèques se formèrent, soit en Orient, soit en Occident. La plupart des principales églises en avaient une. Saint-Jérôme cite avec éloge celle de Césarée (3e livre sur l'*Épitre à Tite*). Eusèbe mentionne celle de Jérusalem (liv. 3, chap. 4). Anastase, celle de Rome ; Saint-Augustin, celle d'Hippone. Mais, suivant Eusèbe, presque toutes ces bibliothèques, avec les oratoires où elles étaient placées, furent brûlées par Dioclétien. Pendant le bas empire, on compta aussi un grand nombre de bibliothèques, mais tous ces établissements périrent sous le coup des invasions.

Je ne remonterai pas au-delà de Charlemagne pour parler des manuscrits des Trésors et des bibliothèques de Lyon. Tout est ténèbres sur cette matière jusqu'au VIIIe siècle. Mais alors il est certain qu'il existait, à Lyon, des collections de livres, mais seulement dans les monastères, où les lettres, les sciences et les arts, qui redoutent les agitations du monde, avaient pu trouver un refuge et la

protection dont ils ont besoin. Du reste, Charlemagne, en habile politique, avait compris quelle puissante alliance il trouverait dans les lettres et les sciences pour sa mission civilisatrice et l'unification de son grand empire. Dans cette pensée, il réorganisa partout les écoles et les bibliothèques, et en établit une dans le monastère alors déjà célèbre de l'Ile-Barbe, depuis tombé en ruines, pendant les horribles bouleversements de ces temps désastreux.

Leidrade occupait alors le siège archiépiscopal de Lyon. Il était l'ami du grand empereur et fut son *missus dominicus*. Homme d'une puissante énergie, doué d'une grande initiative et pénétré de la pensée de son souverain, il releva la plupart des monastères saccagés, et rendit aussi celui de l'Ile-Barbe aux sciences et aux lettres, comme à la vénération des populations. Peu d'années après, il put mander à Charlemagne qu'il avait rouvert les écoles de Lyon, que leurs clercs y étudiaient, avec succès, les livres saints, et que beaucoup savaient les copier : « Similiter libros Salomonis vel libros psalmorum atque Job in libris quoque conscribendis. » Du reste, à dater de ce moment, il se trouva toujours, dans tous les monastères, des moines qui copiaient les anciens auteurs, même les classiques grecs et latins. Mais, malgré le zèle des copistes, le nombre des livres ne put pas augmenter beaucoup, et on regardait comme une chose merveilleuse que la copie d'une bible eut été faite en cinq mois, par cinq religieux. Lorsqu'un monastère possèdait 150 volumes (1), il se glorifiait de sa bibliothèque. Les manuscrits étaient donc des plus rares et des plus précieux, et on les conservait avec le plus grand soin dans les Trésors des églises. Ceux, comme les antiphonaires, d'un usage journalier, étaient attachés avec une chaîne de fer aux pupitres qui les portaient (2).

---

(1) Au milieu du XIIe siecle, la grande abbaye de Cluny ne possédait encore que 570 volumes, dont le catalogue semble avoir été rédigé sous l'administration de l'abbé Hugues III, de 1158 à 1161, et a été publié par M. Léopold Delisle dans le « Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat., » p. 459, t. II.

(2) L'abbé Raymond de Cluny, mort en 1322, fit faire, entre autres, un graduel

En 1307, on attachait encore ainsi des livres dans la cathédrale, car alors on rencontre, entre autres, le chanoine Jean de Civrieux lequel, en donnant à son église un Psautier, écrit dans son testament : « Voluo quod, prope tumulum meum, una cathedra ligetur cum una *cathena ferrea*, et ligetur unum *Psalterium* cum dicta cathedra cum alia cathena ferrea, in qua cathedra legens Psalterium sedebit, et semper habebit paratum Psalterium (1) ». (Obituaires de Saint-Jean).

Pour mieux assurer encore leur conservation, et montrer le cas que les donateurs en faisaient, ceux-ci les déposaient ordinairement sur l'autel comme des *choses sacrées*. Adalard, évêque du Puy, en 919, offrit un recueil des Conciles généraux et des Décrétales à l'autel de Notre-Dame du Puy. Saint-Maieul, abbé de Cluny (2), ayant fait copier le commentaire de saint Ambroise et celui de Raban Maur sur Jérémie, en fit don, de même, à son abbaye, en les mettant sur l'autel Saint-Pierre, vers 994. (Hist. litt. de la France T. VI).

A Lyon, on possède encore un manuscrit ainsi offert, au IXe siècle, par saint Agobard, archevêque de Lyon, à l'autel Saint-Etienne, alors église métropolitaine. C'est un livre des Evangiles sur vélin, en beaux caractères carolingiens avec des lettres onciales, à chacun des chapitres. On suppose même que ce manuscrit a été entièrement écrit de la main de ce prélat. On voit, à la tête du livre, la dédicace que l'auteur en fit, selon l'usage du temps, à l'autel de son église.

---

qu'on *enchaina*, dans le chœur, devant la place du *bibliothécaire*. « Item fecit graduale quod est *incatenatum* in choro coram *armorio*. » (Invent. des manuscrits de la Bibl. nat., fonds de Cluny, par M. Léopold Delisle. Paris, 1884, p. 6.)

(1) On trouve, aussi à la même époque, Villelmus, *précenteur*, qui donna à son église un antiphonaire avec sa chaîne.

(2) A l'une des pages de ce volume de 160 feuillets, on lit la mention suivante : « Liber oblatus ad altare Sancti Petri Cluniacensis cœnobii ex voto domini atque reverendissimi Maioli abbatis. Si quis illum a jam dicto loco abstraxerit, seu furtim abstulerit, sit anathematha, et dicat omnis populus : fiat, fiat, fiat. Amen, amen, amen. » (Inventaire des man. de la Biblioth. nat., fonds de Cluni, par Léopold Delisle. Paris, 1884, p. 44.)

Il y demande grâce pour ceux qui se serviront de son livre, miséricorde pour le donateur, et prononce l'anathème contre celui qui en privera l'Eglise, en ces termes : « Liber evangeliorum oblatur ad altare S. Stephani, *ex voto* (1) Abogardi episcopi. — Sit utenti gratia, — largitiori venia, — fraudanti anathema (2). »

Saint Rémi, archevêque de Lyon et grand aumônier de l'empereur Lothaire, fit aussi don, vers l'an 850, au même autel de Saint-Etienne « ad altare S. Stephani, » d'un manuscrit sur vélin, à longues lignes, d'une écriture correcte, des œuvres de saint Augustin : « Sanctus Augustinus de Doctrina christiana et libri contra Manicheos. »

A côté de ces livres enchaînés ou conservés dans les coffres de fer du Trésor de Saint-Jean, se voyait aussi, dans le cloître, une collection de manuscrits formée, au IXe siècle, par le célèbre diacre Florus, l'ami de Leidrade, à l'usage des clercs de l'école épiscopale qu'il dirigea longtemps et avec tant de distinction qu'on lui donna le nom de « Maître par excellence. » Il enseignait surtout la philosophie. Colonia prétend, dans son histoire littéraire de Lyon « qu'il prêtait, avec empressement, ses livres à ses amis, et qu'il en envoyait même à Trèves dont les écoles étaient alors si renommées (3). » La

---

(1) M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et directeur de la Bibliothèque nationale, prépare en ce moment un travail très intéressant sur cette formule *ex voto*. Cette locution était dans les habitudes du IXe siècle. Les donateurs d'un livre à l'autel d'une église ne faisaient pas réellement un *vœu*. Ils voulaient seulement enrichir le Trésor de leur église par le don d'un objet d'une grande rareté. Le célèbre Pentateuque, de Lyon, sur lequel M. Léopold Delisle vient de faire paraître une si savante publication qu'il m'a autorisé à reproduire dans mon livre : les *Manuscrits de Lyon* (Lyon, Georg, 1879), ce Pentateuque porte aussi, à la dernière page de la seconde partie, cette mention d'une écriture relativement moderne : « Liber oblatus ad altare S. Stephani *ex voto*. Emardus litterarius. »

(2) A la fin d'un manuscrit de Saint-Philibert de Tournus, conservé à la Bibliothèque nationale, on lit ces mots : Si quis eum abstulerit, anatema fiat ! Amen. »

Sur un missel du XIIIe siècle, conservé au Trésor actuel de Saint-Jean, on lit : « me possidet capella Beatæ Mariæ Magdalenæ » — cette chapelle est dans le transept de l'église.

(3) Ce prêt de livres se faisait aussi au monastère de Cluny. M. Léopold Delisle

bibliothèque de Lyon possède encore aujourd'hui un volume des œuvres du célèbre diacre (n° 413) : « Depranii Flori, diaconis lugdunensis, commentarii in epistolas S. Pauli, » petit in-f° de 400 pages sur vélin, mais altéré par l'humidité, et il en manque plusieurs feuillets au commencement et à la fin. Florus cultivait la poésie ; on en a découvert un volume à la bibliothèque de la grande Chartreuse.

Sans nul doute, il s'est rencontré jadis dans le Trésor de Saint-Jean, le célèbre *Pentateuque* dont j'ai parlé déjà plus haut. Ce volume, peut-être le plus précieux des manuscrits que possède actuellement la bibliothèque de Lyon, a subi les plus étranges vicissitudes, et on peut dire de lui « habent sua fata libelli. » Je les ai racontées avec détails, dans mon étude sur les « Manuscrits de Lyon ; » qu'on me permette cependant de les rappeler sommairement ici. Ce volume apporté en 1795, environ, à la Bibliothèque de la Ville, après avoir été enlevé par les officiers municipaux, en 1792, de la Bibliothèque de la Métropole, confisquée par la nation, gisait oublié dans les collections de la Ville. On ne l'avait pas même inscrit sous son véritable titre dans le catalogue imprimé de Delandine, de 1812 (1). Mais, en 1841, vint à Lyon, comme ins-

---

a publié la liste de 128 ouvrages que ce monastère prêta en 1252. Le concile de Bâle mit aussi en réquisition, en 1432, la bibliothèque de Cluny, pour se procurer les textes nécessaires aux travaux de l'assemblée, entre autres deux volumes de Saint-Augustin. De plus, il ordonna aux moines de Cluny de lui envoyer sans retard plusieurs autres livres, savoir : « Ambrosius, de paradiso anime. — Ambrosius, de sacramento. — Ambrosius, super Lucum. — Anselmus de Sacramentis. — Fulgentius, Ambrosius super psalterio. » Ces volumes se perdaient ou étaient détruits complètement. Un jour, un exemplaire des lettres de saint Augustin fut dévoré par un *ours*. « Magna pars nostrarum epistolarum sancti patris Augustini casu comedit ursus. »

(1) Ce manuscrit est ainsi indiqué sur le catalogue de Delandine : « Biblia latina, in folio, environ 200 pages. Ce manuscrit est très ancien, de l'an 850 environ. Il est en écriture carolingienne, sur vélin, a trois colonnes. La version latine du texte hébreu diffère souvent de la Vulgate. Il manque des feuillets en tête et à la fin du volume ; celui-ci ne commence qu'au 38e verset du XXVIe chapitre de la

pecteur général des Bibliothèques, le trop tristement célèbre Libri, carbonaro italien, chassé de son pays. En étudiant nos manuscrits carolingiens, il ne put manquer de remarquer ce Pentateuque, et il commit le crime de le dépécer, et de s'en approprier le titre final de l'*Exode*, le texte du *Lévitique* et des *Nombre*, et le titre initial du *Deutéronome* qu'il alla vendre à Londres au célèbre collectionneur lord Ashburnam, lequel les fit imprimer.

M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et directeur de la Bibliothèque nationale, ayant eu occasion de voir, à Londres, les originaux des parties des mms lyonnais volés en 1841 (2) par Libri, soupçonna, en 1878, que le reste du Pentateuque que Libri avait bien voulu ne pas emporter pouvait se trouver dans un volume manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, n° 54, portant le titre de *Biblia latina* que j'avais signalé au ministre de l'Instruction publique dans un Rapport imprimé aux frais de la ville en 1878, sur la Bibliothèque de Lyon. M. Léopold Delisle, pour mieux s'en assurer, vint, lui-même, à Lyon, en octobre 1878, et l'examen du volume justifia ses soupçons. Lyon possédait réellement le célèbre Pentateuque du VI[e] siècle. M. Léopold Delisle fut autorisé à l'emporter, à Paris, et, dès le mois de janvier, il fit à l'Académie des Inscriptions une communication des plus intéressantes sur ce volume mutilé. Plus tard, il publia une notice sur ce même ouvrage, et enfin il voulut bien me permettre de reproduire ce travail si savant et si complet, dans un volume des Mémoires de la Société littéraire de Lyon (1879). Ajoutons que M. Léopold Delisle a eu la gracieuse attention de laisser

---

Genèse. Il vient de la bibliothèque des comtes de Lyon, et paraît avoir été tiré de celle de l'Ile-Barbe, mise sous la direction de Leidrade, bibliothécaire de Charlemagne. »

C'est sans doute aux inexactitudes de cette description, dit M. Léopold Delisle, qu'il convient d'attribuer le trop long oubli dans lequel est resté ce manuscrit. Il était difficile de supposer qu'un livre annoncé comme copié vers 850, en écriture carolingienne, était un texte en *onciales* du VI[e] siècle.

(2) Je prépare, en ce moment, une étude sur les *vols commis dans les Bibliothèques publiques et les Archives de Lyon.*

M. Ulysse Robert (de la Bibliothèque nationale), publier chez Firmin Didot, *tout* le Pentateuque, y compris les deux livres détournés par Libri (1).

Il va sans dire qu'il m'est de toute impossibilité de dire quels furent tous les manuscrits conservés dans le Trésor et dans la Bibliothèque de Saint-Jean depuis le temps de Leidrade et de Florus. Il n'en existe aucun inventaire, et le peu que j'ai pu recueillir sur ce sujet, je ne l'ai trouvé que dans les Obituaires de cette église qui nous restent encore, et dans quelques-uns des rares inventaires du

---

(1) M. Léopold Delisle a parlé encore dernièrement des manuscrits volés à Lyon par Libri, dans un Rapport adressé par lui le 28 juin 1883 sur les Manuscrits de lord Ashburnham que la France s'était proposé d'acheter. On y lit ce passage, (page 14) :

« Je n'ai guère eu l'occasion d'étudier à Lyon que des manuscrits en lettres onciales. L'examen, que j'avais fait, en 1878, du fameux Pentateuque m'avait suggéré l'idée que Libri, ne pouvant pas sans danger s'approprier des manuscrits entiers de la Bibliothèque de Lyon, s'était contenté d'y prendre, dans les volumes les plus précieux, un certain nombre de cahiers ou de feuillets qu'il choisissait de façon à pouvoir en former de petits volumes ayant, au premier abord, l'apparence de manuscrits complets. Ma conjecture était parfaitement fondée. C'est à l'aide de prélèvements adroitement opérés sur les manuscrits 517, 381, 521, 351 et 372 de Lyon que Libri a composé les nos 2, 3, 4, 5 et 12 de sa collection, dont voici une indication sommaire.

No 2. *Opuscules de Saint-Jérôme*, en lettres onciales. Volume de 19 feuillets qui ont été arrachés dans le Manuscrit 517 de Lyon, entre les feuillets actuellement cotés 51 et 53.

No 3. Fragment de l'*Exposition des Psaumes*, par Saint-Hilaire, en lettres onciales. Volume de 15 feuillets qui comblent exactement une lacune signalée entre les folios 117 et 118 du Ms 381 de Lyon.

No 8. *Traités de Saint-Augustin*, en lettres onciales. Volume de 42 feuillets qui comblent exactement une lacune entre les folios 33 et 34 du Ms 521 de Lyon.

No 5. Fragment de *Psautier*, en lettres onciales, contenant tout ou en partie les psaumes CXI — CXXXIX. Volume de 63 feuillets arrachés à la fin du Ms 251 de Lyon.

No 12. Les deux premiers livres du *Commentaire d'Origène sur le Lévitique*, en lettres onciales. Volume de 13 feuillets qui comblent la lacune existant entre les feuillets 161 et 162 du Ms 372 de Lyon.

Trésor de la Métropole qu'on a oublié de détruire. Voici les seules indications que les Obituaires ont pu me fournir et encore ne donnent-ils pas toujours les titres des manuscrits et encore moins les dates de leur temps.

« Joannes (1), sacerdos, dedit tres libros, scilicet *antiphonarium musicale* et *orationum* et *evangeliorum* (2).

Vuillelmus de Collonges, decanus, dedit *missalem optimum*, librum *evangeliorum*, librum *litterarum* et *psalterium*.

---

(1) Je ne donnerai pas ici des détails biographiques sur chacun de ces donateurs; je les ai déjà donnés dans la première partie de cette étude sur le Trésor de la cathédrale.

(2) Guy, archevêque de Lyon, de 928 à 948, donna à son église deux Psautiers *quorum unum greco est fabrefactum.* Hugues Ier, de Bourgogne, archevêque de Lyon, de 1085 à 1106, légua aussi à son église *librum grecum et epistolarium grecum.* La présence à l'archevêché de ces ouvrages en caractères grecs n'a rien de surprenant. La plupart des premiers chrétiens de Lyon étaient originaires de l'Asie. Les premiers apôtres de cette ville étaient de cette même contrée, et on parlait généralement le grec dans le monde commercial de Lyon. Chaque année, de nombreux grecs apportaient des marchandises considérables d'Orient aux fameuses foires (*emporia*) qui se tenaient à Lyon, même, paraît-il, avant la conquête romaine. Toutefois il nous reste peu de monuments épigraphiques rappelant des noms grecs, et voici ce que m'a mandé, à ce sujet, le savant et obligeant M. Allmer, qui a porté une si grande lumière dans tout ce qui se rattache à l'épigraphie lyonnaise. « Pour ce qui concerne Lyon, au point de vue de la fréquentation des orientaux, je vois que vous avez déjà pris connaissance de tout ce qui a été écrit. Je n'aperçois pas ce qu'on pourrait y ajouter. Il y aurait plutôt à retrancher. L'épigraphie n'apporte pas un gros bagage. Il y a l'épitaphe d'un marchand syrien mort à Genay. Il y en a quelques autres, dans lesquelles sont mentionnés quelques orientaux. Pendant longtemps, on a cru que toutes les personnes qui apparaissent dans les inscriptions, avec un nom grec, étaient grecques de naissance. C'était une grosse méprise. Ces personnes n'étaient rien autre chose que d'anciens esclaves. Les esclaves avaient presque toujours des noms grecs. On tenait à les distinguer par le nom des personnes de condition libre. Le grec n'était pas la langue officielle; mais les études étaient beaucoup plus grecques que latines. Le grec était familier à tous les gens instruits, et aux gens de commerce. »

Odolricus, lugdunensis episcopus, dedit duos libros, scilicet *Pastoralem Gregorii* et *excerpta canonum.*

Dalmatius, abbas sapiniacensis, dedit *historiam orneliarium, passionnorum, lectionarium antiphonarium, martyrologium.*

Stephanus de Rupe Scisa, dedit altari S. Johannis *missale optimum*, altari S. Stephani alterum.

Raymondus, sacrista, dedit omnes libros de *Theologia* quos in civitate lugdunensi habebat, videlicet duo paria *Epistolarum; Psalterium glossatum;* quatuor *Evangelia glossata; Job* glossatum; *Duodecim prophetas*, in volumine uno; *Isaiam*, in alio volumine; quatuor libros *Pentateuci* et Librum *Sententiarum* et *Historias.* « Volo, » dit le testament, « dictos libros non posse vendi, distrahi nec alienari, imo semper manere in usus ipsius ecclesiae. »

Hugo, archiepiscopus lugdunensis, dedit *libros episcopales* quatuor palliis coopertos cum firmatoriis argenteis, videlicet *librum sacramentorum* cum aureis litteris, textum *evangeliorum* cum *Epistolare; ordinem episcopalem;* Historiam integram et aliam in quatuor libris; *Augustinum de verbis domini super Johannem;* de octo questionibus, de cura pro mortuis, de adulterrannis conjugis, de continencia, de Baptismo contra Donatistas, de anima et ratione, de fide et operibus, de pastoribus, de ovibus, de bono conjugali, de bono viduatis, librum S. Ambrosii de virginibus, librum beati Gregorii Nazanzeni, librum beati Ambrosii de officiis, librum de Patriarchis, Cypriani librum; ultimam partem Moralium Gregorii, librum Didimi de Spiritu Sancto; epistolam Theopoli Alexandrini; epistolam S. Jeronimi; epistolam S. Augustini ad Dardanum de presencia Dei; epistolam Corneli pape ad sanctum Cyprianum; sermonem S. Augustini adversus Judaeos; epistolam S. Augustini ad Consencium, de vera corporis resurrectione; epistolam S. Augustini ad Volusianum; epistolam Volusiani ad S. Augustinum; epistolam Hilarii ad Augustinum; epistolam Augustini ad Hilarium; epistolam S. Augustini ad Paulinum episcopum; epistolam Augustini adversus epistolam Juliani; epistolam Alipii et Augustini episcoporum ad maximum medicum; epistolam beati Hieronimi ad Eustochum, de virginitate servanda; originem supra exodem; quinque benedictio-

nales, textum meum; librum Mathei cum epistola Hieronimi de prodigo filio; librum Anselmi cantacuernensis archiepiscopi, de veritate, de libertate, de casu diaboli, de incarnatione Verbi, cur Deus homo, de contemptu Virginali et de peccato originali, de processione spiritus sancti; epistolam de azimo et fermentato; vitam beati Gregorii, regulam beati Benedicti; librum S. Martini de confessione peccatorum; epistolas S. Pauli; epistolas Gregorii; duos Missales, textum grecum et epistolarium grecum; librum Broccii ; librum hymnorum et cantica canticorum; librum Horatii ; duo Psalteria greca; vitam S. Nicei; Moralia Job.

Umbertus, de Sancto Bonito, dedit octo libros, videlicet librum Job et Mathei glossatos; Canticorum Salomonis et expositionem; tria excerpta canonum; epistolas Pauli; Priscianum de constructione; Tullium de amicitia; alium de senectute.

Wuillelmus, precentor, dedit antiphonarium qui est in cathena (1).

---

(1) Tout ce qui concerne les manuscrits des anciennes bibliothèques est si rare que je crois devoir transcrire une note que je dois à l'obligeanee de M. Guigue, archiviste du département, sur une bibliothèque particulière léguée par Henri de Sartines, chanoine de Saint-Just, à son frère Girard de Sartines, damoiseau, en 1294.

Dans cette collection se trouvaient :

1° Quoddam volumen de diversis scripturis cum postibus;
2° Item libellum Ranfredi cum apparatu extraordinario ;
3° Item parvum volumen cum apparatu ;
4° Item codicem cum apparatu ;
5° Item Decretales cum apparatu ;
6° Item Decreta cum apparatu ;
7° Item Decretales antiquos;
8° Item Summam Aczonis;
9° Item Digestum vetus cum apparatu;
10° Item Broeardica Aczonis cum aliis scripturis involata de pelle ;
11° Item quosdam Tractatus factos super Electione ;
12° Item quedam diversa scripta iuvoluta de pellibus;
13° Item libellum Johannis de Blenasco cum diversis scriptis ;
14° Item casus Decretalium pro parte ;
15° Item decretales novissimos ;

Les anciens Inventaires du Trésor de la Primatiale nous fournissent aussi quelques notes sur des manuscrits de ce Trésor. Je lis, en effet, dans celui de 1448 publié par M. de Valous en 1877.

« Primo unum Missale antiquum sine nota lictere antique et sine evangeliis et epistolis (1).

— Item unum missale in duobus voluminibus completum sine nota, unacum quodam psalterio ejusdem lictere cum armis Timodi de Vassiliaco et cum fermaliis argenteis.

— Evangelia B. Mathei.

— Ezechielem et Danielem in uno volumine.

— Librum quatuor Evangeliorum qui portatur in Quadregisima loco crucis ad aquam benedictam.

— Duos alios libros vocatos pontificaux quorum habet vice Magister meliorem.

— Unum Missale magnum pro magno altari unacum cum duobus fermaliis argenti quod etiam habet marticularius.

— Missale anniversariorum quod etiam habet marticularius.

16° Item quondam summam extraductoriam pro officio advocatorum ;

17° Diversas summulas involutas de pellibus.

Par ce même testament Henri de Sartines légua à son frère ses vases d'argent et d'étain, ses ornements et vêtements sacerdotaux, ses meubles. (Original n° CXII.)

(1) Le chant avait toujours lieu de *memoire* dans l'église de Lyon. Cet usage était immémorial et particulier à cette église. Les clercs chantaient seuls l'office ; les chanoines en étaient dispensés. La musique était exclue complètement. « C'est cette église qu'on dit la mieux servie de France, en laquelle on n'oyt aulcun chatouillement d'oreille, soit d'orgues ou de musique insolente, telle qu'on en oyt en plusieurs aultres églises. (Cosmog. univ. de Munster. t. I.)

Il est des plus intéressant de lire à ce sujet les écrits d'Agobard contre Amalaure qui avait blâmé le chant de l'église de Lyon. (De Divina Psalmodia. — De correctione antiphonaris contra libros IV Amalarii abbatis.)

Saint Bernard dit aussi dans une de ses lettres : « Pour prendre une juste idée de la majestueuse simplicité avec laquelle on chantait anciennement les divers offices, jetons les yeux sur l'église de Lyon ; on n'y connaît aucune sorte d'instruments, pas même le serpent, le plus simple et le plus grave de tous. (Hist. de l'Ancien Testament, t. IV, p. 57, édit. de 1757.)

— Grossa evangelia cooperta de rubeo que etiam excitunt peneo marticularium.

— Parva evangelia coperta ejusdem copertura marticularius etiam habet.

— Epistolarum completum rubeo copertum.

— Librum orationum copertum de rubeo.

— Duo quaternum duarium tabularium de Sanctis.

— Unum quaternum copertum de rubeo de Sanctis.

— Unum quaternum in qua incipiuntur misse in Quadragesima.

— Unum passionarium copertum pelle alba.

— Unum alium librum vocatum homiliarum qui existit penes marticularium.

— Rotulum litaniarium qui portatur tempore Rogacionum.

LIBRI IN S. STEPHANO

« Et primo duo parva responsiora cum dubiis offys et defficiunt quidam parva offys.

— Item unum psalterium glosatum.

— Unum aliud psalterium magni voluminis cum Kalendario.

— Unum librum in quo sunt evangelia anni.

— Unum alium librum in quo sunt epistole anni.

— Duo volumina Biblie.

— Unum librum in quo sunt toni notati.

— Librum passionnarium.

— Librum in quo sunt prose notate.

— Unum quaternum officii B. Marie notatum.

— Homeliarium.

— Unum librum in quo sunt orationes canonicales anni.

— Unum Missalem antiquum sine nota.

— Unum Missale novum cum note. »

Les inventaires du Trésor de Saint-Jean postérieurs à 1448, jusqu'au milieu du XVIe siècle, nous manquent, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut. Mais, à dater de cette dernière époque, on en retrouve

dans lesquels sont mentionnés quelques manuscrits conservés dans le Trésor de la Primatiale. Ils sont peu nombreux, mais il faut noter qu'en 1562 a eu lieu le sac du cloître de Saint-Jean par les Calvinistes, et qu'il est présumable que plus d'un manuscrit aura disparu dans ce fatal événement.

Dans l'inventaire de 1586 ne figure « qu'un Bréviaire neuf de la correction de M. Jehan Faure. »

Dans l'inventaire de 1598 se rencontrent :

« Deux vieux livres des Evangiles couverts en parchemin ;

Un livre de chant contenant les responsaires ;

Un bréviaire de la correction de M. Jehan Faure ;

Plus deux vieux missels, correction de Sarrazin ;

Un autre livre appelé le Pataffe.

Dans l'inventaire de 1619 sont portés :

Deux vieux livres « des Epistres et Evangiles en parchemin ; »

Un livre de chant, en vélin, contenant les réponses et antiennes.

Un bréviaire « usaige de Lyon de la vieille correction de Rostaing ; »

Deux grands missels « correction de Sarrazin, » l'un couvert en basane rouge et l'autre noire ;

Un livre en papier « escript à la main, appelé le Patafle ; »

Deux petits livres, appelés Ragots, pour servir aux responses. »

Dans l'inventaire de 1646, on trouve :

« Un Pontifical avec le livre des Messes et Bénédictions pontificales marqué aux armes d'Albon ;

Deux missels à l'usage de Lyon, correction de Sarrazin, l'un couvert de velours bleu et l'autre de velours violet ;

Un missel, à l'usage du Concile, couvert de maroquin rouge ;

Un livre en vélin, aux armes d'Albon, couvert de velours rouge ;

Autre livre en vélin aux armes du Chapitre, couvert de velours vert. »

Dans l'inventaire de 1724, publié par M. de Valous en 1877, on lit :

« Un Pontifical ou livre des Messes et Bénédictions pontificales, aux armes de Mgr d'Albon, archevêque ;

Deux missels à l'usage de Lyon, en lettres gothiques, l'un est couvert de velours vert et l'autre de velours couleur orange ;

Un missel à l'usage du Concile, couvert de maroquin rouge, marqué aux armes de Busseul du Moulin ;

Un livre de vélin, couvert en maroquin rouge semé de fleurs de lys d'or, dans lequel sont les oraisons de matines et de vespres les jours de grandes festes, marqué aux armes du Chapitre ;

Un livre de vélin couvert de velours rouge, marqué aux armes d'Albon.

Un missel à l'usage de Lyon, en lettres gothiques, avec des fermoirs de cuivre ;

Un livre couvert de maroquin rouge, dans lequel est l'exhultet, marqué aux armes de Mgr Gilbertès, l'archidiacre. »

L'inventaire de 1760 indique les mêmes livres que celui de 1724. Dans les trente-six années qui se sont écoulées, il n'est entré au Trésor de la Primatiale que deux volumes ainsi désignés :

« Deux missels neufs achetés par le Chapitre, avec un portefeuille en broderie d'or, donné par M. le comte de Poype. »

Mais il paraît que plus tard ces volumes disparurent du Trésor, car on lit en marge de leur indication, ce mot *Néant*.

Dans l'inventaire du Trésor de la petite Sacristie de 1761, on trouve seulement :

« Un bréviaire nouveau en quatre volumes marqués aux armes du Chapitre. »

Dans l'inventaire de 1764, on rencontre :

« Huit volumes de Bréviaire, aux armes du Chapitre, dont quatre sont reliés en maroquin rouge à tranche dorée ;

Quatre missels, dont deux pour le célébrant et deux pour les Epitres, assez bons. »

Léopold Niepce.

(*A suivre.*)



NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais

I

ACHILLE GAMON (1)

Le désaccord des historiens au sujet de la religion d'Achille Gamon est assez curieux à constater. Les deux plus compétents, c'est-à-dire le bénédictin dom Vaissette et le biographe protestant Haag, se trouvent d'accord, d'une façon assez inattendue, pour attribuer, contrairement à tous les témoignages, la qualité de catholique à l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*.

Dom Vaissette, dans la préface du cinquième volume de l'*Histoire du Languedoc*, cite, en effet, parmi les manuscrits qui lui ont été d'un précieux secours, le Mémoire d'Achille Gamon, « avocat catholique » d'Annonay, qui lui a été communiqué par Armand Fourrel. De son côté, Haag dit à propos d'Achille Gamon : « Malgré l'esprit de modération et d'impartialité qui règne dans cette petite chronique (le *Mémoire sur les guerres civiles*), rien ne prouve qu'il ait lui-même embrassé la Réforme, et nous sommes porté à croire avec dom Vaissette qu'il resta catholique. »

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 24.

Mais c'est l'avis contraire qui se manifeste partout ailleurs. Les *Nouvelles recherches sur la France*, œuvre d'ardents catholiques, contiennent le passage suivant sur Gamon :

« ..... Avocat d'Annonay, auteur contemporain, judicieux et exact en beaucoup de circonstances. Comme il était protestant, il a passé trop légèrement sur les excès commis par les religionnaires contre les lieux saints, les ecclésiastiques, les religieux et les habitants catholiques d'Annonay. » Plus loin, il est question de l'*Ode* adressée à Gamon par M. de Gentil, de Nîmes, « intime ami d'Achille et protestant comme lui. »

Chomel, après avoir rendu hommage au caractère de Gamon qu'il déclare un très honnête homme, ajoute : « Quoiqu'il fût attaché malheureusement à la nouvelle hérésie de Calvin, il ne cesse pas de rapporter dans ses Mémoires les choses fidèlement, car on ne voit pas qu'il ait favorisé pour cela le parti des religionnaires plus que celui des catholiques. »

Poncer parle également de Gamon comme appartenant au culte réformé, et le fait ne peut guère être contesté, si l'on songe : 1° qu'Achille Gamon représenta en 1576 les protestants d'Annonay dans l'achat d'une maison située entre la rue des Peupailloux et la rue du Tra (1) destinée à servir de temple; 2° qu'il fut enterré dans le cimetière protestant d'Annonay; 3° que tous ses enfants ont été protestants. L'erreur de dom Vaissette et les doutes de Haag s'expliquent aisément par le caractère même d'Achille, et nous sommes fort disposé à penser, vu l'élévation de son esprit et la modération de ses idées, que les abus trop réels invoqués par les réformateurs ne lui paraissaient pas justifier une scission violente et par suite qu'il ne donna jamais à la Réforme une adhésion complète. Notons ici qu'en 1559, étant consul, Achille présida une assemblée générale des habitants d'Annonay, où on résolut de s'opposer à l'introduction du calvinisme. Cette résolution fut, d'ailleurs, vite abandonnée puisqu'on ne tarda pas à demander à Genève un ministre. Quoi qu'il en

---

(1) Filhol, *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 16.

soit, le nom d'Achille Gamon ne figure dans aucune des manifestations publiques des protestants d'Annonay; et l'on peut raisonnablement supposer qu'il se tint jusqu'à la fin dans une moyenne d'opinion également éloignée des deux partis politiques, qui, sous prétexte de religion, se faisaient une guerre acharnée, se consolant sans doute de son isolement par la conviction qu'il était plus qu'aucun d'eux dans la véritable tradition de l'esprit de l'Évangile et de la charité chrétienne.

Achille assista, comme premier consul d'Annonay, aux États du Languedoc tenus à Montpellier en 1560, et c'est alors qu'il parut tout au moins incliner vers la Réforme. En racontant ce qui se passa dans cette assemblée, Gamon fait de l'hésitation et du trouble des consciences un rapide tableau qui montre avec quelle pénétration et quelle hauteur de vues il appréciait les divisions religieuses dont il était témoin. Un avocat de Nîmes, nommé Chabot, avait formulé des plaintes fort vives contre le clergé. La crainte d'exciter une sédition parmi le peuple empêcha les prélats, les barons et les autres membres de l'assemblée de le faire arrêter. Gamon ajoute : « Leurs sentiments étoient d'ailleurs si partagés sur la religion, ils se défioient tant les uns des autres, que personne n'osa proposer la punition de Chabot. Un air de réforme dont les prédicateurs de la nouvelle religion faisoient voir la nécessité séduisoit les uns; la liberté qu'elle favorisoit, corrompoit les autres; et, dans l'incertitude ou, pour mieux dire, dans l'ignorance de la religion catholique et de la religion réformée, où on estoit, on ne savoit à quelle des deux on devoit s'attacher, quels pasteurs il falloit suivre. La nouvelle religion fit dans peu de temps des progrès étonnants dans la ville d'Annonay et dans tous les autres lieux environnants, d'où elle se communiqua et se répandit de l'un à l'autre... »

Les fonctions qu'avait exercées Achille Gamon, la considération dont il jouissait, et enfin la satisfaction avec laquelle il rapporte le trait de sagesse de ses concitoyens, concluant finalement entre eux un pacte d'accord et refusant de participer aux dernieres guerres civiles, indiquent assez dans quel sens s'exerça son influence et la nature des conseils qu'il donna aux religionnaires. Plût à Dieu que

les mêmes idées de sagesse et de tolérance réciproque eussent alors prévalu dans tout le royaume!

Le Livre-Raison d'Achille Gamon va nous montrer encore son caractère profondément religieux en même temps qu'il nous fera mieux connaître certaines circonstances de sa vie. Nous en reproduisons textuellement les deux premières pages :

Divitiarum quœrendarum non solum rationem habere oportet — sed etiam collocandarum, ut perpetuos sumptus suppeditent, nec solum necessarios, sed etiam liberales. Et hæc omnia qualiacumque sint Deo Opt. Max. bonorum omnium largitori accepto ferenda sunt. Cui sit laus summa æternaque Gloria in sœcula.

Ach. Gamon.

Ex Angelo Polit.

Felix ille animi, divisque simillimus ipsis,
Quem non mendaci resplendens gloria fuco
Solicitat, non fastosi mala gloria luxus,
Sed tacitos finit ire dies et paupere cultu
Exigit innocuæ tranquilla silentia vitæ.

Bene qui latuit, bene vixit.

Sit soli Gloria summa Deo.

Livre Journal ou de raison des
affaires domestiques de
maistre Achille Gamon
licencie ez droictz
habitant de la
ville d'Anno-
nay, en Vi-
varois.



Hæret et est soli mens mea fixa Deo.

Feriunt celsos fulmina montes
Corpora morbis majora patent.
Non capit unquam magnos motus
Humilis tecti tranquilla domus.

Mente Deo fixus.

Les Gamon sortaient des judicatures inférieures qui, selon la juste observation de M. de Gallier, furent sur les deux rives du Rhône le point de départ de tant de familles considérables. Notons ici que du Solier, le grand généalogiste du Haut-Vivarais, constate, de son côté, non sans un malin plaisir, l'origine notariale de bon nombre de familles nobles de cette région.

La maison-mère des Gamon était au hameau des Chambons, dans la paroisse de Vocance, probablement à la métairie Jaillon qui porte encore le nom de *Vez Gomon* (chez Gamon). Il est à noter que le nom d'un quartier Gamon figure à côté des Chambons dans la carte de Cassini et dans celle de l'ancien diocèse de Viviers. La maison Jaillon a été en partie renouvelée. Elle avait une cour dont le portail a été détruit. D'après une tradition locale, les Gamon auraient vendu leur domaine des Chambons pour aller s'établir à la Fare. Quoi qu'il en soit, les Gamon possédaient, au XVe siècle, dans la vallée de la Cance, un domaine appelé *Girard*, qu'Antoine Gamon, juge royal du Vivarais, céda, comme on le verra plus loin, aux Grossolier, sieurs de Canson, en échange de la moitié du port d'Andance.

Claude Gamon exerçait à Vocance les fonctions de notaire, de 1468 à 1481. Un autre Claude Gamon, son fils sans doute, lui succéda et remplit les mêmes fonctions de 1483 à 1508. Il avait épousé noble demoiselle Antoinette Caron, fille de Laurent, licencié en droit et juge de la juridiction de Vocance, dont il eut sept enfants, savoir :

1° François Gamon, décédé à Bourg-Argental, sans s'être marié ;
2° Antoine, juge et lieutenant général du bailliage du Vivarais ;
3° Laurent, qui est qualifié sire du Chambon ;
4° André, notaire à Saint-Péray, mort en 1547 ;
5° Pierre, notaire à Tournon, le père d'Achille Gamon ;
6° Marie, qui épousa en 1508 noble Julien de Gléou, juge de la terre de Monestier, en Vocance ;
7° Blanche, religieuse à Annonay.

Antoine Gamon eut de sa première femme, Françoise de Combes ;

trois filles dont deux moururent jeunes ; la troisième fut mariée à Jean Leblanc, et ne vécut pas longtemps après son mariage. Antoine épousa, en secondes noces, Blanche de la Rivoire. Du Solier constate qu'il était allié aux meilleures familles de la Vocance : aux Giraud, magistrats à Bourg-Argental ; aux Crossolier, sieurs de Canson ; aux Poisson, sieurs de la Rivoire, etc. Il mourut en juillet 1564, « rempli de jours et d'âge et grandement regretté de tous. Son corps fut mis en sépulture dans l'église des Cordeliers, en lieu de longtemps destiné à cette fin. Quelques années auparavant, il avait résigné son office à maistre Jean Leblanc, son beau-fils, personnage craignant Dieu, bien versé en toutes bonnes lettres et amateur de justice (1). »

Antoine Gamon avait exercé pendant trente-quatre ans les fonctions de juge royal du haut et bas Vivarais au bailliage de Boucieu. Par son testament, que résume le Livre-Raison d'Achille, il légua à son neveu, Pierre Gamon, du lieu de Chambon en Vocance, cent livres tournois ; à Emile Gamon, un autre neveu, cinquante livres ; à Antoinette Gamon, sa nièce, cinquante livres et une partie de maison ; aux enfants de son frère, feu André Gamon, de Saint-Péray, deux cents livres, savoir : cent à Claude l'aîné et le reste à répartir entre les quatre autres frères. Il légua enfin le reste de ses biens, par égales parts, à Blanche de la Rivoire, sa femme, et à Achille Gamon, son neveu. Le Livre-Raison indique les biens que se partagèrent les deux principaux légataires. La part d'Achille comprend une maison à Annonay et la moitié du port d'Andance. Blanche de la Rivoire mourut le 24 décembre 1584.

Laurent de Gamon, qui resta dans la maison paternelle et qu'un acte de 1508 qualifie « sire du Chambon » eut cinq enfants :

Pierre, qui porta comme lui le titre de sire du Chambon ;

Guillaume, resté à Vocance ;

Jacques, notaire à Vanosc ;

Laurence, mariée à Alléon, notaire à Saint-Clair ;

Antoinette, mariée à André Rossieu dit Papon.

De ces cinq enfants, un seul, Guillaume, laisse une trace. Il eut

(1) Livre-Raison d'Achille Gamon.

un fils nommé Laurent, dont la postérité, dit l'abbé Darnaud (1), donna au pays des cultivateurs ou vignerons, et d'autres qui furent « gens de pratique. »

La branche de Saint-Péray ne paraît pas avoir fourni, du moins dans cette région, une longue carrière.

André Gamon, notaire à Saint-Péray, épousa demoiselle Jeanne Bellin, fille du sieur Claude Bellin, receveur de la terre de Saint-Péray, dont il eut cinq enfants :

Antoine, qui devint receveur des terres de Saint-Péray, Cornas et Saint-Romain, et dont la postérité alla s'établir à Antraigues, dans le Bas-Vivarais (2);

Claude, marchand à Saint-Péray;

Achille, qui y exerça la profession de boulanger;

Pierre, qui alla s'établir à Valence,

Enfin Jeanne, mariée au sieur Guyot, sellier à Valence.

Ces cinq enfants se partagèrent la succession de leurs parents en vertu d'un acte reçu par Claude Courbis, notaire de Saint-Péray, dans la maison des hoirs de feu André Gamon, notaire à Saint-Péray.

Le cinquième fils de Claude Gamon, qui était allé se fixer à Tournon comme notaire, y épousa en 1529, demoiselle Louise Boulot, dont il eut Achille, l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*. Ce dernier naquit à Tournon le 15 août 1530. Il fit ses premières études sous Jean Pellisson, que le cardinal de Tournon avait établi principal du collège nouvellement fondé. Son père et sa mère étant morts en mai et juin 1547, Achille fut envoyé à Valence par Antoine, son oncle et curateur, pour y faire son cours de droit qu'il alla ensuite continuer à Toulouse où il prit le degré de licencié le 11 février 1551 (3). Il vint ensuite à Annonay où il épousa, le

---

(1) L'abbé Darnaud, prêtre d'Annonay, mort le 30 décembre 1882, a laissé quinze volumes grand in-4° manuscrits, qui forment un précieux recueil de documents historiques ou de notes généalogiques sur le Haut-Vivarais. Ses recherches ont été d'une grande utilité à l'abbé Filhol pour son *Histoire d'Annonay*.

(2) Manuscrits de l'abbé Darnaud.

(3) Abbé Filhol, *Histoire d'Annonay*, t. I.

14 février de cette même année, Jeanne Massabeuf, fille unique d'Étienne Massabeuf, notaire d'Annonay. Jeanne avait alors dix-neuf ans et Achille vingt-un. En mentionnant ce mariage en tête de son Livre-Raison, Achille le fait suivre de cette sentence latine : *Quod felix faustumque sit !* Les Massabeuf avaient été anoblis par Louis XI en 1471 (1). Étienne Massabeuf « fut retiré de son monde dans la gloire céleste, » (2) le 29 novembre 1555, et fut enterré à l'église des Cordeliers. Jeanne Massabeuf avait une sœur nommée Madeleine, qui fut mariée, le 24 mars 1563, à l'âge de vingt-six ans, « à honneste homme, Jean Arnaud, fils de feu autre Jean Arnaud, escuyer, de Sauras. » Elle eut pour dot sept cents livres tournois et quatre robes, outre des meubles représentant une valeur de quinze livres. Il y eut un procès plus tard (1571) entre les deux sœurs, à propos de l'héritage de leur mère, Anne Rome, qui avait avantagé Madeleine. Jeanne demanda un inventaire, et sa requête fut admise par la cour royale d'Annonay. L'affaire se termina l'année suivante par une transaction.

Achille Gamon fut élu consul d'Annonay en 1559, « et contribua beaucoup, » dit le docteur Duret, « à la translation du bailliage du Haut-Vivarais, de Boucieu à Annonay, qui fut enfin exécutée le 11 juin 1565 par Jacques Boulot, sieur de Vaugrenand, conseiller au grand conseil, » probablement un parent de la mère d'Achille.

La deuxième année de son consulat, Achille Gamon eut à recevoir dans la ville la compagnie des gendarmes du comte de Villars, gouverneur et lieutenant général du Languedoc. Il sollicita le départ de cette garnison, et l'obtint par la protection de Mgr de Marillac, abbé de Tiers (3).

L'année précédente, il avait assisté aux États particuliers du Vivarais, tenus à Saint-Péray, et avait fait octroyer une somme de deux cents livres pour la construction du pont de Latine sur le chemin

---

(1) De Gallier, *Les Tournonnais dignes de mémoire.*

(2) Livre-Raison d'Achille Gamon.

(3) Notes du docteur Duret.

du Velay, c'est-à-dire d'Annonay à Villevocance et au Puy, lequel chemin fut fait en 1560 (1).

En 1567, la maison d'Achille Gamon, qui était située sur la place des Cordeliers, et qu'il avait fait bâtir « à chaux et à sable » l'année précédente, eut beaucoup à souffrir d'une inondation. L'eau de la rivière Deome débordée recouvrit toute la place et renversa les murs adjacents. Il y en avait un pied au premier plancher de la maison de Gamon. Celui-ci fut obligé de se retirer dans le pigeonnier, au fond du jardin, et ensuite à la Reclusière où « il fut aussitôt entouré de quatre pieds d'eau, et ses deux chambrières y restèrent demi-heure que dura la grande crue. Cette inondation fut d'autant plus extraordinaire qu'il y avoit eu peu de pluie, mais de forts tonnerres et éclairs. »

Le Livre-Raison ne contient rien sur les terribles épreuves par lesquelles passa la ville d'Annonay en 1562 et 1568. Il semble avoir été écrit seulement à partir de 1574, ce qui permet de supposer l'existence d'un précédent Livre-Raison, disparu lors des événements de cette année pendant laquelle, on le verra, la maison d'Achille Gamon fut brûlée.

Notre historien maria, au début de cette même année, sa fille Blanche, âgée de quatorze ans, à M[e] Pierre Gautier, de Boulieu, en lui constituant une dot de deux mille livres. Blanche de la Rivoire constitua de plus, à la fiancée, mille livres, suivant la charge qu'elle en avait reçue, disait-elle, de feu son mari, mais elle n'était, en réalité qu'un prête-nom, et les mille livres étaient fournies par le père, « qui, pour éviter tout bruyt envieulx, ne vouloit estre veu constituer si grand dot excédant sa portée. » Achille se rappelait sans doute le mot de Cicéron : « Ma maison d'Albe me poursuit. » On peut supposer aussi que, s'il maria sa fille si jeune, il y fut déterminé par le désir de lui assurer promptement un protecteur dans la situation critique où se trouvait alors le Haut-Vivarais. On nous saura gré, pensons-nous, de reproduire intégralement les notes

(1) Mémoires de Chomel.

historiques que contient le Livre-Raison à partir de 1574. Voici donc ce qui se passa à Annonay le 17 juillet de cette année :

« La ville d'Annonay vivant sous l'obeissance du Roy et des Edicts, sans faire guerre, ayant seulement pour gouverneur le S[r] de Mattre l'ung des habitants d'icelle, fut surprinse par les troupes de messire Jehan de Sainct-Chamond, seigneur de Sainct-Romain, qui se disoit commander generalement en Languedoc pour ceulx de la Religion, et mise soubs sa puissance, le salmedy dix septiesme juillet MDLXXIIII, dont sortirent infinis maulx, pilleries, degasts et ruynes, tant en ladite ville que pour tout le pays voisin.

« Craignant ung sieige, ceulx qui tenoient ladite ville brularent tous les faulxbourgs et en iceulx plus de cens maisons. Et y fut mis le feu, le dimanche cinquiesme septembre dudit an 1574. Entr'autres fut bruslée, ledit jour et apres abbatue et mise par terre avecq mouttons et machines, la maison de M[e] Achille Gamon et Jehane Massabeuf mariés, assize au faulxbourg de Deome, en laquelle ils habitoient, y ayant faict de grandes despences en reparations, adjaucemens de nouveaux edifices, si qu'elle estoit une des plus commodes maisons de la ville. Le columbier et le jardin joignant a icelle furent aussi ruynés, et les murailles dudit jardin abbattues, les arbres du verger et treilhaiges couppés. Ladite Massabeuf estoit lors dans la ville enceincte et preste d'accoucher. Et ledit Gamon absent s'estant retiré hors de ladite ville environ troys semaines avant, ou il demeura ung an et demy et jusques environ le xv[e] fevrier MDLXXVI, que, soubs l'asseurance de la trefve faicte a la Borie de Balazuc (1), en atten-

---

(1) Il est à noter que le marquis d'Aubaïs, et après lui toutes les collections de documents sur l'histoire de France, ont reproduit l'erreur du premier copiste qui avait lu *la Baume de Balzac*, localité inconnue dans le Vivarais, au lieu de *la Borie de Balazuc*. La trève en question fut signée au château de la Borie près Balazuc, le 14 février 1574, par les députés des deux religions, au nombre desquels figuraient MM. de la Motte-Brion, Chalendar, de Larnas, de Leyris, François de Barjac, Peleborne, Chambaud, Dupont, des Serres, de Sangelir, etc. Le texte de

dant l'edict de pacification, il rentra, et se retira en ladite ville d'Annonay, ou estoit encore gouverneur le sieur de Meausse.

« Le jeudy 1er de mars audit an MDLXXVI, lesdits Me Gamon et de Massabeuf maries se reuniarent de l'estude de feu Mr le juge Gamon en la rue de Colanon, ou avoit este la retraicte de ladite de Massabeuf durant lesdits troubles, en la maison de noble Christophe de Boullieu, sieur de Jarnyeu, laquelle noble Méraud de Boullieu, son oncle et tuteur, leur avoit accomodee gratuitement, disant en rien prendre, en consideration des services que ledit maistre Gamon avoit faict et faisoit journellement audit sieur de Jarnyeu, pupille en ses affaires, et affin que ladite maison, laquelle en avoit bien besoing, fust mieux entretenue qu'elle n'avoit esté durant les troubles. Ils y demeurarent environ quatre ans et demy.

« L'edict de pacification du mois de may MDLXXVI, fort ample et avantageux pour ceulx de la religion, fut publié à Annonay avec grande joye et rejouyssance du peuple, le mercredy douziesme juing dudit an, et en l'auditoire du sieige royal les plaids tennans, le jeudy XXIIe dudit moys. Il fut rompu tost apres par renouvellement de guerres et troubles. Touttefois, au moyen d'iceluy, et environ le moys de fevrier MDLXXVII, par commandement de monseigneur le mareschal de Damville, gouverneur du Languedoc, uny avec ceulx de la Religion, le Sr de Meausse partit dudit Annonay et le gouvernement fut baille a messire Nicolas de Pellous, seigneur de Gordan et de la Motte, qui despuis a conservé ladite ville en paix et concorde, sous l'obeissance du Roy et observation des Edicts de pacification, avec l'exercice libre de l'une et de l'autre Religion. »

Ce Nicolas du Peloux dont il est ici question est l'homme à qui la ville d'Annonay doit le plus de reconnaissance. Grâce à sa loyauté et à son énergie, elle put respirer et mettre enfin à exécution le pacte de paix et d'union qu'avaient conclu chez elle catholiques et protestants. Achille Gamon paraît avoir entretenu les meilleurs

---

l'accord intervenu, dans lequel furent fixées les surtaxes à payer par les diverses localités du Vivarais compromises dans les troubles, se trouve reproduit dans les *Mémoires sur le Vivarais*, de Poncer, tome III, page 457.

rapports avec le nouveau gouverneur d'Annonay, puisqu'il figure comme son représentant à l'occasion d'un acte du 20 novembre 1589, dans lequel le duc de Ventadour confirme à Peloux le don de la justice de la terre de Gourdan (1).

En 1588, les habitants d'Annonay sentirent, dit le docteur Duret, après les désastres de la guerre, de la famine et des maladies, la nécessité de faire un nouveau cadastre. Ce fut l'occasion d'un grand témoignage de confiance audit Gamon de la part de ses concitoyens, qui le choisirent pour leur représentant et leur procureur spécial, avec les consuls qui se succédèrent pendant les années que s'exécuta cet important travail qu'il termina en 1590.

Le 9 avril 1590, Achille Gamon, avocat (et consul, d'après le docteur Duret), complimenta Mgr Gilbert de Lévi, duc de Ventadour, et lui fit les honneurs de la ville d'Annonay. Cette qualité de consul peut être contestée, puisque Gamon ne se trouve pas, à cette date, sur la liste des consuls publiée par Poncer et l'abbé Filhol. Les consuls d'alors étaient-ils incapables de faire la harangue, ou simplement préféra-t-on en charger Achille comme plus capable et plus considéré ? C'est ce qu'on serait porté à croire, car « cette visite était une prise en possession de la terre d'Annonay, qui avait été confisquée sous le connétable de Bourbon, et qui était rendue, en vertu d'une substitution et par arrêt du Parlement de Paris; et, comme il s'agissait d'obtenir du nouveau seigneur le maintien des privilèges et libertés accordés par les anciens seigneurs, Achille était peut-être le plus influent par son âge, sa science, son mérite personnel, et le mieux à même de répondre à l'attente de ses concitoyens » (2). Toujours est-il qu'il complimenta le duc. « Les habitants se félicitent, dit-il, d'être rentrés dans sa seigneurie après tous les malheurs qu'ils ont éprouvés. La ville, après Dieu, doit sa conservation à l'aide, secours et bonne assistance de messire Nicolas du Peloux, chevalier des ordres du Roy, seigneur de Gourdan, Marclan, la

---

(1) Poncer, *Mémoires historiques sur le Vivarais*, tome IV, page 408.

(2) Notes du docteur Duret.

Blatte, et bally d'Annonay. Les libertés accordées par les anciens seigneurs sont un des plus grands biens, et Monseigneur est prié de les confirmer, comme le vray moyen de repeupler la ville, après ses pertes, et de faire refleurir le commerce. »

Le duc de Ventadour, faisant droit à cette requête, confirma les libertés et franchises d'Annonay. Il fit encore d'autres concessions aux habitants, en vue de l'établissement d'un collège; mais sa mort, survenue l'année suivante, en empêcha la réalisation.

La fin du Livre-Raison d'Achille est consacrée à ses affaires domestiques, et le fond religieux de son esprit continue de s'y manifester hautement. En tête d'un chapitre intitulé : *Diaires ou Mémoires journaliers*, se trouve cette maxime :

Dante Deo, virtus, gratia, fama venit.

En mentionnant son départ, à la date du 24 septembre 1580, de la maison de Jarnieu, où il avait reçu l'hospitalité pendant plusieurs années, et son installation dans sa nouvelle maison achetée à André de Cussonnel, écuyer, il ajoute :

Quod, Christo auspice et favente, faustum sit.

En notant les baptêmes où il a été parrain, il fait des vœux pour le nouveau-né :

Dieu le face croistre soubs la faveur de ses sainctes graces et bénédictions !

Ou bien :

Dieu veulhe prolonger ses jours en longue et heureuse vieillesse et les bénisse de toutes ses sainctes grâces.

*
* *

Achille devait être un jurisconsulte fort couru et, de plus, un administrateur habile de sa fortune, car il fait chaque année de nombreuses acquisitions de terres ou rentes foncières. Il avait acheté, dès l'année 1571, la moitié du domaine de la Lombardière, qui lui

fut vendue par noble Antoine Crivel de Chamberan au prix de quatorze cents livres. L'investiture lui fut donnée par dame Florie de Sollier, abbesse de Sainte-Claire, de qui relevait cette terre. L'autre moitié lui fut vendue, l'année suivante, par noble Balthazar de Crivel, au prix de quinze cent vingt-une livres. Il paraît que Balthazar regretta plus tard le marché, et en demanda la résiliation à la Cour royale d'Annonay. Le procès se termina par une transaction qui coûta un supplément de cinq cents livres à l'acquéreur. Le Livre-Raison indique l'étendue qu'avait alors le domaine et les autres acquisitions par lesquelles Gamon, qui, d'ailleurs, possédait déjà des terres adjacentes, l'augmenta considérablement. Le domaine de la Lombardière fut vendu, au siècle suivant, par Antoine Gamon, avocat du roi au présidial de Valence, un des petits-fils d'Achille, au sieur Barou, d'Annonay, dont les descendants, représentés par Mme veuve Alfred de Soras, le possèdent encore aujourd'hui (1).

Achille Gamon possédait aussi à Annonay les moulins de Faya, qu'un autre de ses petits-fils vendit, en 1634, aux frères Johannot, et qui furent le noyau de la belle papeterie de ce nom.

Achille Gamon possédait beaucoup d'autres immeubles, notamment à Tournon, Fourany (2), Esteyses (3), Brunieu (4), etc. Le domaine d'Esteyses, qui lui venait des Massabeuf, mais qu'il avait considérablement accru, contenait plus de cinquante pièces de terres ou prés; celui de Fourany, dix-neuf; et Brunieu, onze.

Il eut à soutenir plusieurs procès au sujet du port d'Andance. On a vu que la propriété de la moitié de ce port lui avait été léguée par son oncle Antoine, lequel l'avait reçue, en 1542, de noble Jacques

---

(1) Le 18 mars 1624, les hoirs de Théodore Gamon avaient déjà vendu aux Pères Cordeliers un tènement de terre et pré, appelé de Chambaran, situé près de la Lombardière. PONCER, *Mémoires sur Annonay*, t. II, p. 319.

(2) Commune d'Ardoix (Ardèche).

(3) Cette localité, qui est aujourd'hui de la commune de Savas (Ardèche) et de la paroisse de Saint-Jacques-d'Atticieux, faisait partie autrefois de la paroisse de Saint-Julien-Molin-Molette, appartenant aujourd'hui au département de la Loire.

(4) Commune de Peyraud (Ardèche).

Crossolier, sieur de Canson, en échange de sa terre de Girard dans la Vocance. Bien qu'Antoine eût donné une *torne*, c'est-à-dire un supplément de six cents livres, Canson voulut revenir plus tard sur ce contrat, mais il y renonça ensuite. Les difficultés d'Achille au sujet du port d'Andance furent, d'une part, avec les Jésuites de Tournon, propriétaires de l'autre moitié, comme prieurs d'Andance, et, d'autre part, avec les habitants de ce bourg, qui réclamaient la gratuité du passage. Le port était affermé pour une somme annuelle de cinquante écus et un quintal de chanvre. Il était tenu en fief noble des prieurs d'Andance. Les charges d'Achille consistaient « dans le payement d'un setier annuel d'avoine au Roi Dauphin à cause de l'appillaige de la trailhe du costé du Dauphiné, et de dix sous annuels au maystre des ports et passaiges du Rosne pour la garde dudit port. »

A. Mazon.

(*A suivre.*)





LE BLASON

ET LA

MARQUE DES PILLEHOTTE

NOTRE sympathique bibliothécaire, M. Vingtrinier, que son talent entraîne souvent sur le terrain de l'histoire qu'il embellit de toutes les élégances du style, vient de publier (*Revue lyonnaise*, décembre 1884) une monographie de la famille Pillehotte. Rien n'a échappé à l'universalité de ses investigations : ni les origines, ni la filiation, ni le caractère, ni l'esprit, ni les tendances, ni la fortune, ni la condition sociale, ni les enseignes commerciales, ni les insignes héraldiques. A ce dernier détail seulement, M. Vingtrinier a consacré deux pages entières de son étude, dans lesquelles, cherchant quel peut être le véritable blason de cette famille, il épluche avec un soin minutieux les erreurs qu'il a découvertes ou qu'il a cru découvrir chez nos historiens.

Il commence d'abord par tancer le vieux chroniqueur de la maison de Savoie pour la façon dont il aurait blasonné les armes en question, savoir : *d'azur à un lion passant de sable, la tête et le col de gueules, au chef d'azur chargé d'une aigle d'or accompagnée de deux étoiles d'argent*.

Dès les premiers mots, M. Vingtrinier arrête l'auteur, et, en héraldiste qui connaît les règles, il fait observer que *sable* sur *azur* constitue couleur sur couleur ; et il ajoute, avec non moins de jus-

tesse, qu'un *chef d'azur* au-dessus d'un *champ d'azur* doit être qualifié *cousu ;* mieux que cela : « Il y a profonde erreur : le chef ne peut être de la couleur de l'écu. »

Cela dit, M. Vingtrinier passe à Menestrier qui met *l'aigle d'argent* et à Chaussonnet qui la donne *d'or ;* après quoi, il en vient à M. Monfalcon et à moi-même ; et j'ai le regret de constater que mon texte n'obtient pas son approbation. J'ai, paraît-il, erré d'un bout à l'autre : ma version contredit tous les blasons que M. Vingtrinier a pu voir ; je n'explique pas si le lion est passant ou rampant ; j'ai omis d'indiquer le métal de l'aigle, et j'emploie un langage peu héraldique « fort étonnant de la part d'un spécialiste, » comme je le suis.

Certes, j'ai lieu d'être confus, car de tous les auteurs cités, c'est chez moi que M. Vingtrinier a trouvé le plus grand nombre de fautes, et les plus impardonnables ; aussi, je ne mérite aucune indulgence, et M. le docteur Poncet s'attire des reproches non moins vifs pour avoir blasonné comme moi.

Ayant ainsi justicié tout le monde et déplorant qu'il n'y ait à Lyon personne capable de l'éclairer, M. Vingtrinier prononce de lui-même en faveur de Menestrier. Pourquoi ? Il ne nous l'apprend pas ; il se contente de dire : « Là *doit* être la vérité. »

Cette façon sommaire de trancher une question ne saurait satisfaire entièrement le lecteur scrupuleux ; une nouvelle enquête est indispensable et je vais la tenter. C'est un peu imprudent de ma part : M. Vingtrinier ne me demande nullement mon avis et l'insuffisance, qu'il me reproche, devrait me tenir à l'écart. Mais je ferai observer que les erreurs dont je suis accusé, remontent à 25 ans ; j'étais jeune alors, j'ai pu m'instruire avec l'âge ; et puis devant l'abstention universelle, il m'est bien permis de prendre la parole :

Un sot, quelquefois, ouvre un avis important,

a dit le fabuliste. Je me hasarde donc.

Procédons d'abord par élimination. M. Vingtrinier cite neuf autorités ; en réalité, il n'y en a que trois ; nous verrons même bientôt qu'il n'y en a que deux.

M. Révérend du Mesnil a copié Guichenon ; Brossette et le

manuscrit de 1720 copient Menestrier; il n'y a donc que Guichenon, Menestrier et Chaussonnet.

Guichenon : *d'argent à un lion passant de sable, la tête et le col de gueules; au chef d'azur chargé d'une aigle d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent.*

Menestrier : *d'argent au lion tauré, parti de gueules et de sable; au chef d'azur chargé d'une aigle d'argent, accostée de deux étoiles du même.*

Chaussonnet : *d'argent au lion de gueules tauré de sable, au chef d'azur chargé d'une aigle d'or accostée de deux étoiles d'argent.*

M. Vingtrinier va se récrier : Guichenon blasonne *d'azur!* J'en demande bien pardon, mais Guichenon a blasonné *d'argent*. Ce sont ses copistes qui ont commis la bévue de mal lire et d'écrire *azur*. L'historien de Dombes connaissait trop bien le blason pour commettre un pareil solécisme. Si un typographe imprimait un jour :

Salut, wagon, *âne* du monde !

M. Vingtrinier n'admettrait pas qu'on pût s'y tromper, et il exigerait que tout lecteur intelligent de ce beau vers (1) comprît qu'il a fait du wagon l'*âme* et non pas l'*âne* du monde. La confusion est encore moins admissible pour l'erreur d'émail attribuée injustement à Guichenon. La seule particularité à relever dans son texte est qu'il blasonne un *lion passant;* c'est une méprise provenant de ce qu'il avait rédigé sa description d'après une gravure, qui ne permettait pas de distinguer que le lion était *tauré*, confusion très facile, grâce à l'exiguité des reproductions du temps. Il y a donc là erreur et non pas variante, et il ne reste plus que les versions de Menestrier et de Chaussonnet qui diffèrent seulement par le métal de l'aigle.

M. Vingtrinier produit bien, il est vrai, un texte, d'après lequel Chaussonnet blasonnerait le lion *tauré de gueules*, contrairement à Menestrier; cette interprétation est erronée. Chaussonnet ne diffère pas, en cet endroit, de son prédécesseur; c'est simplement M. Ving-

(1) *L'Exposition de Lyon*, cantate, par M. Vingtrinier. *Nota :* le wagon dont il est ici question, symbolise les ateliers de la Buire.

trinier qui, se méprenant sur la signification du mot *tauré*, l'emploie à contre sens. (*Voir page 121 la note du Comité de rédaction.*)

Cependant, notre éminent critique réclamera sans doute contre le silence que je garde à l'égard de MM. Monfalcon et Poncet et sur moi-même. La réponse est facile : M. Monfalcon m'a copié; il n'était pas capable d'autre chose; M. Poncet m'a également copié, ce qui tendrait déjà à prouver que mon texte n'est pas aussi « peu héraldique » qu'il a été prétendu. Enfin, pour moi, je me suis absolument conformé à la version de Menestrier; seulement, je me suis servi d'autres formules, et M. Vingtrinier a pris pour des variantes ce qui était uniquement emploi de termes différents. J'ai préféré *lion de gueules tauré de sable* à *lion tauré parti de gueules et de sable*, parce que, en l'absence de figure nettement indiquée, on serait amené à diviser le lion en deux moitiés, l'une antérieure de gueule, l'autre postérieure de sable; tandis qu'en réalité, la tête et le col seuls sont de gueules, le corps tout entier et les pattes étant de sable, comme l'a remarqué Guichenon et comme le montre la gravure de Menestrier, qui ne laisse pas le moindre doute. J'ai donc blasonné : *lion de gueules tauré de sable*, qui est bref, explicite et correct, préférablement à *lion tauré, parti de gueules et de sable*, qui peut causer des erreurs, et même à *lion tauré de sable, la tête et le col de gueules*, qui serait très précis mais trop long. Quant à l'aigle, le métal en est parfaitement énoncé dans ma phrase. Dès lors que je ne lui attribue pas un métal spécial, il devient évident qu'elle est de celui qui est exprimé à la fin. Si les héraldistes indiquent d'ordinaire l'émail de chaque pièce, même lorsqu'il est semblable, c'est un surcroît de précaution qui n'est pas obligatoire. La langue du blason n'est pas réglée par une grammaire bizarre, absurde et arbitraire; elle est au contraire très logique, très simple; elle réclame surtout les formules les plus brèves et les plus claires. Néanmoins, pour la comprendre et la parler, il faut la savoir tout aussi bien qu'une autre langue. Si M. Vingtrinier, par exemple, avait connu le sens du mot *tauré*, il ne m'aurait pas demandé si le lion était *rampant* ou *passant ;* il n'aurait pas blasonné le lion de Chaussonnet à l'inverse de celui de Menestrier ; il n'aurait pas dit que mon *lion tauré de sable* « contredit tous les blasons qu'il a vus, » puisque,

au contraire, il est ainsi absolument semblable à toutes les versions qu'il indique.

Il ne reste donc qu'une seule variante : l'aigle d'*or* de Chaussonnet et de Guichenon, et l'aigle d'*argent* de Menestrier. J'avais adopté l'opinion de ce dernier, parce que le célèbre héraldiste était plus rapproché du temps des Pillehotte, beaucoup plus savant et éclairé que le dessinateur officiel du XVIIIe siècle, et enfin parce que les gravures de l'*Éloge historique*, plus grandes, mieux gravées et accompagnées d'un texte, écartaient le soupçon d'erreur qui pouvait être élevé contre le coloriage à la main des mauvais bois de Chaussonnet. Telles furent mes raisons. N'étaient-elles pas judicieuses ? M. Vingtrinier a suivi le même parti, mais sans alléguer aucun motif; il a joué à pile ou face et il est tombé... à côté de la vérité; en prononçant au hasard et les yeux fermés, il s'est trompé tout aussi bien que moi avec mes belles inductions. C'est Chaussonnet qui a raison, l'aigle est d'or. Ou plutôt, ce n'est pas Chaussonnet, c'est l'auteur qui a servi de guide à tous ceux qui ont donné ce blason, et que j'avais moi-même consulté, mais, comme le P. Ménestrier, avec une attention insuffisante.

Cet auteur, auquel M. Vingtrinier aurait pu recourir, au lieu de se perdre dans l'analyse des écrivains de seconde main, est le P. de Bussière, dans sa *Basilica lugdunensis*, ouvrage pour ainsi dire officiel, et le premier recueil qui ait été publié des armoiries du Consulat lyonnais. Les planches du P. de Bussière ne sont pas accompagnées de légendes héraldiques, mais les hachures indicatives des émaux y sont tracées avec soin; or, dans le blason des Pillehotte, l'aigle du chef laisse très clairement voir le pointillé qui désigne l'or. Le problème est donc résolu et ces armes doivent définitivement être fixées ainsi :

D'argent au lion de gueules, tauré de sable, au chef d'azur chargé d'une aigle d'or entre deux étoiles d'argent.

Puisque j'en suis à ce sujet d'insignes, je désirerais soumettre à M. Vingtrinier plusieurs doutes que je le prie de vouloir bien éclaircir, sinon en compensation du soin que j'ai pris de résoudre la dif-

ficulté qui le préoccupait, du moins en faveur des lecteurs que ces curiosités intéressent. « Sa marque typographique, dit-il en parlant de Jean Pillehotte, était J. H. S. avec la devise : *Nomen Domini benedictum* (1). » Dans quels livres se trouve cette marque que je n'ai jamais vue, et qui doit être exceptionnelle. En effet, celle qui se rencontre habituellement se compose du chiffre IHS (*Jesus Hominum Salvator*) surmonté d'une croix et accompagné des trois clous de la passion, le tout entouré d'une gloire rayonnante et de la devise *Laudabile nomen Domini*, qui est le second hémistiche du 3me verset du Psaume CXII : *Laudate pueri Dominum*. Il faut observer aussi que cette marque n'est rien autre que le blason de la Compagnie de Jésus ; et, en effet, comme M. Vingtrinier le répète, d'après M. Péricaud, Pillehotte fut, jusqu'en 1606, l'éditeur (2) des Jésuites. Il serait donc important de déterminer l'époque où l'autre marque apparut. Cette particularité serait d'autant plus intéressante à fixer que la marque, dont j'indique la composition, reparaît en 1634 dans la gravure de Claude Audran, employée par les successeurs de Jean Pillehotte, Jean Caffin et François Plaignard.

A propos de gravure, je rencontre d'autres difficultés. M. Vingtrinier attribue le frontispice d'un livre de dom Polycarpe de la Rivière, publié en 1629, au burin de « notre célèbre compatriote Claude Audran, peintre du roi. » Cette attribution et ces qualificatifs m'étonnent. J'ai un autre frontispice du même éditeur, pour un livre du même écrivain, et de huit ans antérieur, il est de Charles et non de Claude Audran ; celui-ci, d'ailleurs, ne paraît être venu à Lyon que bien plus tard, 15 ans environ après son frère Charles, que l'on voit chez nous dès 1619. Ni l'un ni l'autre ne peut être qualifié par nous de compatriote ; tous les deux étaient Parisiens, et vinrent dans

---

(1) Pour que cette devise fût complète, elle devrait commencer par le mot *Sit*.

(2) Je dis éditeur et non imprimeur, comme l'affirme M. Vingtrinier, qui ne semble pas soupçonner le problème qui se cache ici. Pillehotte fut-il imprimeur ? Cela paraît fort douteux. En tous cas, si les Jésuites abandonnèrent ses presses, ce ne fut pas pour recourir à celles d'Horace Cardon, qui, lui, était uniquement libraire.

notre ville pour y exercer leur art. *Célèbre* est une épithète qui ne peut guère leur être attribuée non plus. Claude fut un graveur très obscur et qui n'a guère mérité la célébrité. Charles assurément était doué d'un talent remarquable ; son dessin élégant et son burin brillant, bien dignes d'un élève de Bloemaert et de Greuter, le classent parmi les maîtres les plus habiles ; mais il ne fut pas célèbre. Il exerça son talent dans des travaux fort modestes, et sa plus grande notoriété lui vient d'avoir été l'initiateur de sa famille. Notre *célèbre compatriote* est Gérard Audran, le graveur fameux des batailles d'Alexandre, mais il n'a jamais rien gravé pour Antoine Pillehotte qui vivait plus d'un demi-siècle avant lui. On ne trouve pas non plus que Claude ait jamais été peintre du roi. Il y a eu deux Claude Audran lyonnais qui furent peintres, mais ils ont vécu à une date plus récente. Étant nés l'un en 1639, l'autre en 1658, ils n'ont pu graver en 1629. Les détails rapportés par M. Vingtrinier seraient donc utilement accompagnés de preuves explicites.

Il en est de même de la mention de Jean *Carpin*, associé, suivant M. Vingtrinier, de Antoine Pillehotte, de 1619 à 1629. Jean *Caffin* était associé d'Antoine en 1624 et 1626, si je ne me trompe (1), et on le retrouve en 1634; comment donc est-il arrivé que Jean Carpin, associé en 1619, ait cédé sa place à Caffin en 1624, l'ait reprise en 1629 pour la céder de nouveau en 1634? Ce serait à croire à une mauvaise lecture, comme pour le nom de l'autre associé, que l'on trouve d'ordinaire écrit Plaignard, et que M. Vingtrinier orthographie Pl*e*ignard, avec une intention évidente, et non par erreur typographique, puisque ce nom est reproduit trois fois de suite en sept lignes avec *e* au lieu d'*a* ; c'est donc bien une variante ; mais, comme tout cela est nouveau, contraire aux notions admises, on serait tenté de faire de toutes ces observations, autant d'erreurs si elles n'avaient pour garantie la critique minutieuse et sévère dont l'auteur a fait preuve dans l'examen du blason des Pillehotte. Au surplus, M. Vingtrinier, entouré des trésors littéraires, confiés à sa

---

(1) J'ai pu contrôler ce fait sur un des livres cités par M. Vingtrinier.

vigilance éclairée, possède des éléments d'information qui manquent au commun des travailleurs. Il ne voudra donc pas leur refuser ce supplément de lumières que leur fait espérer ce premier article, tout rempli de révélations nouvelles, mais qui réclame *un poco piu di luce.*

J'ai encore quelques questions à poser sur cette matière. Que M. Vingtrinier veuille donc ne pas se montrer trop sévère envers moi, s'il m'échappe de trop lourdes bévues, mais voici certaines conjectures que je soumets à sa haute appréciation, au sujet des libraires Antoine et Jean Pillehotte. Il est embarrassé de décider si le premier fut le successeur du second, et il admet deux maisons Pillehotte ayant existé simultanément, toutes deux dans la rue Mercière, mais se distinguant par des enseignes différentes, l'une au *Nom de Jésus*, l'autre à la *Trinité*. Ne faudrait-il pas plutôt reconnaître que ces deux enseignes furent successives? M. Vingtrinier avoue que les Jésuites quittèrent Jean Pillehotte pour prendre Horace Cardon comme éditeur. De mon côté, j'ai fait observer que la marque au *Nom de Jésus* était l'emblème de la célèbre Compagnie ; il serait donc à supposer qu'en perdant leur clientèle, Pillehotte dut renoncer à cette marque, et, en effet, on la trouve depuis sur tous les frontispices des livres édités pour les Jésuites par Horace puis par Jacques Cardon. En même temps, on voit apparaître la marque à la *Trinité;* et il est à noter que cette dernière est, par son style, son aspect d'ensemble, comme une imitation de la précédente. Une autre preuve que c'était un changement, c'est que, dans un livre, en date de 1621, édité par Antoine Pillehotte (1), où se montre la marque nouvelle, les bandeaux ont conservé l'ancien symbole, dont le chan-

(1) M. Vingtrinier attribue à Antoine la qualité d'*imprimeur*-libraire. Le livre que j'ai consulté ne confirme pas cette allégation, car, quoique portant sur le titre le nom de Pillehotte, il sort des presses de Claude Cayne ; nouvelle présomption en faveur du sentiment qui accorde à Jean Pillehotte, le seul titre de libraire, conformément à un document officiel qui le classa exclusivement dans cette catégorie de marchands.

gement était là inutile, et aurait entraîné trop de dépenses pour graver à nouveau tous les bois de la maison. La présence de ces anciens bandeaux tendrait à établir aussi qu'Antoine était bien le successeur de Jean, puisqu'il utilisait les gravures faisant partie du fonds de celui-ci. Par la suite, comme le témoigne la marque de 1634, la maison revint à son enseigne primitive. A cette époque Jean, peut-être frère cadet d'Antoine, lui avait succédé; mais, songeant déjà à changer de condition, il affectait de vivre noblement, suivant l'expression admise; et, tout en conservant soit un intérêt, soit même la propriété effective de la librairie, il laissait à ses mandataires, Caffin et Plaignard, la pratique du métier. C'est cette distinction qu'indique l'annonce : « *en la boutique de* J. Pillehotte *chez* J. Caffin et F. Plaignard; » et c'est ce qui vient très bien à l'appui de l'assertion de M. Péricaud, contestée à tort par M. Vingtrinier, s'il m'est permis de le dire sans trop de témérité. Au surplus, c'est à lui que je soumets timidement ces considérations hypothétiques (1); il ne refusera pas de les passer par le crible de sa critique éclairée et si, à l'occasion, il est obligé de me morigéner de nouveau, j'aurai, par compensation, le plaisir d'avoir provoqué les rectifications qu'il produira sur ces intéressantes questions.

Cependant, en réclamant ce supplément de renseignements, et pour reconnaître l'aimable intention qu'a eue M. Vingtrinier de m'é-

---

(1) J'aurais plusieurs autres doutes à soumettre à M. Vingtrinier, mais je suis obligé de les passer sous silence, de peur d'être indiscret et d'abuser du savoir de notre éminent bibliothécaire. Ainsi, entre autres, il dit qu'un certain P. Jésuite, appelé en latin *Petrus Thyrœus Novesiensis,* était Pierre Thyrœus, natif de Nuits, en Bourgogne. Je croyais que le nom latinisé de Nuits était *Nutium* et que *Novesium* était Neuss près de Dusseldorf, qu'en France nous nommons d'ordinaire Nuys. Thyrœus serait alors probablement un Allemand du nom de Thurer ou Durer. Mais, en tous cas, s'il s'agit réellement de Nuits en Bourgogne, il semble difficile d'admettre qu'un indigène de ce beau pays français, ait porté un nom si exotique. Peut-être s'agit-il d'un la Porte ou de la Porte ; je l'ignore, M. Vingtrinier aurait dû dissiper nos incertitudes à cet égard : tous ses lecteurs ne sont pas des hellénistes capables de reconnaitre, sous cette forme latine, un mot grec qui signifie Porte en français et Thor en allemand.

clairer sur ma spécialité, comme il le dit avec finesse, je ne terminerai pas sans lui fournir un éclaircissement sur la sienne propre.

Il s'agit de l'auteur du manuscrit de 1720, qu'il cite sans le connaître. Dans le catalogue Coste, il l'avait appelé *Berg*, erreur qu'il a évidemment reconnue depuis. Ce personnage se nommait *Bergiron*, comme je l'ai déjà dit, en 1860, dans la notice bibliographique en tête de mon *Armorial*, que M. Vingtrinier a négligé de consulter. C'était un avocat, écrivain singulier, qui a laissé un certain nombre de manuscrits dispersés en différentes mains. Il sera, sans doute, agréable à notre zélé bibliothécaire de connaître l'auteur d'un recueil de son riche dépôt, et sur l'autorité duquel il s'est appuyé.

Je regrette d'avoir si peu de chose à offrir à M. Vingtrinier, en échange de tous les renseignements que je sollicite; mais sa générosité et son dévouement à la science suffiront amplement pour le décider à nous donner toutes les lumières que l'on attend de son savoir et de son érudition.

A. Steyert.

Pour l'intelligence de la discussion archéologique dont il est ici question, le sens du mot *tauré* aurait dû être indiqué par M. Steyert. Ce mot, d'une application fort rare, ne se trouve pas dans Littré, ni dans aucun dictionnaire analogue, ni dans Parseval-Grandmaison, ni dans Jouffroy d'Eschavanne, ni dans la nouvelle édition de l'*Armorial général* de Rieststap. D'après l'examen du blason de Pillehotte, *Armorial du Lyonnais*, etc., par A. Steyert, il indique un taureau à tête et col de lion, posé *passant* sur l'écu comme il est d'usage de représenter le taureau en blason, avec la queue retroussée et levée au-dessus du dos de l'animal. Il serait plus exact, mais moins héraldique, vu la hiérarchie des pièces, de blasonner : d'argent au taureau de sable, lionné de gueules, etc.

Note du Comité de rédaction.



UN BAPTÊME DE CLOCHE

EN DAUPHINÉ

1856

UN journal de Grenoble, l'*Impartial Dauphinois,* du 19 mars 1876, annonçait la mort de M. Félix Escoffier, ancien entrepreneur de la Manufacture d'armes de guerre de Saint-Etienne, officier de la Légion d'honneur, allié à la famille de l'un des grands industriels du département de l'Isère, et possesseur d'une immense fortune. Il était, cependant, peu connu en Dauphiné ; mais ses relations l'y amenèrent dans la circonstance suivante :

C'était en 1856 ; sur la demande de M. Valantin, de Veuray, M. Escoffier fit don d'une cloche à cette paroisse. Naturellement, il en fut parrain, en compagnie de Mme Bérard, femme du préfet de l'Isère. A cette occasion, un employé de la manufacture d'armes composa, en patois du Forez, une pièce de vers de circonstance. Il y a quelqu'intérêt à publier cette poésie primitive et naïve, qui a le mérite d'offrir un point de comparaison entre le langage des *canuts* de Lyon, celui des *gagats* de Saint-Etienne-de-Furan, et l'idiome du Dauphiné, notre voisin.

Le batéaille

DE LA CLOCHI DE VE' VEURAY

PAROCHI DAU LAS DE VÈ' GRANOBLOU

A LA LOUIANGI DAU PAURAIN

Mounsou Félice Escouffié'

De vé' Sant-Tiève-de-Feron (1)

1856

Pin ! pan ! lou si'na' é bailli
A Veuray, lou quinzou se' tombre ;
Iquen ne s'écound pas din l'ombre :
Una clochi el ant batéi !

Nô ! Veuray de grands de la terra
Jamais n'ait veu tan troupé' ;
Gens d'iglési, avoué, gens de guerra,
Reluyants daus pie's au chapé' ;

---

(1) *Notes sur l'orthographe du patois de Saint-Etienne.*

1° Le *d* suivi d'un *i* ou d'un *u* se prononce comme le ζ grec, *dz*. *Di* se prononce *dzi* et du *dzu*. Sous le bénéfice de cette indication, on se contente d'écrire le *d* comme en français. Le *dz* employé constamment rend l'ortographe très bizarre.

2° *U* dans *un, una*, se prononce comme *i*. Je maintiens l'*u*. Je préfère écrire *un, una*. Il faut reconnaître cependant que la prononciation patoise tient le milieu entre l'*i* et l'*u*.

3° Au pluriel féminin on ne met pas de *s* : les femmes, *le fene*; c'est le féminin pluriel italien. L'*e* final se prononce moitié muet, moitié fermé, ou plutôt c'est une syllabe muette, mais sur laquelle on appuie.

Curats portant la blanchi flochi,
Souda's trainant lio's eperouns ;
Lous gros bounets de la parochi,
Tous lous richâ's daus environs.

Dreit qu'ô' fit jou', dins le campagne,
Viô's, fenne, effants, tout lou forain,
Dius le coumbe et su' le montagne
Attendiant, joyoux, lou paurain.

Lou véquia ! vou é lu ! placi ! placi !
Et, l'avisant, tout ébaubis,
E se disant : d'iquetta raci
Que n'y a-t-ou mais dins lou païs !

Una clochi èra notroun rêve ;
Ma's gin de lia's, gin de foundô' !
N'avouns décuchi vê' Sant-Tiève
Un ami, fialochi et cœu' d'o' ;

Vou é lou grand faisô' d'arquebuse,
Un foudrou de guerra, et portant,
Ol a jamais tua que de puse,
Tant, au found, ol é boun effant.

De sous deï's, à chaqua minuta,
Tout arma seurt un chassepot ;
Milla par jou' en tiomps de lutta,
Vous en faut-ou mais ? O lou pot.

4° Dans beaucoup de mots, la finale *ou* ou *eou* est brève et muette, comme dans *couragcou*, qui ne compte que pour deux syllabes à la fin d'un vers. Cette dernière syllabe s'élide devant une voyelle. Il en est de même de l'*i* dans cloch*i*, prier*i*, etc. Ces syllabes muettes pourraient être indiquées en les surmontant du signe '.

5° Dans beaucoup de mots, la prononciation patoise retranche des lettres : on prononce *sinâ'* pour *signal*, *cœu'* pour *cœur ; liàs* pour *liards*. Je remplace la lettre disparue par une apostrophe ('), J'écris *sin'à'*, *cœu'*, *lia's*. Cela me paraît à la fois simple, exact, clair et étymologique.

Que de brut, de feu, de fuméïa !
Mio'x que Veurcain, rei daus farjo's,
Ol harnacharit una arnéïa
Entra la dimécrou et lou jo's.

Vou e lu ! dit l'un ; iquë ? dit l'una.
Ma's au vialageou ol ë't ontrat.
Que lous parmeis de la coumuna,
Moun Diô ! l'ant dounc bion harangat !

Lou marié aït preis soun écharpa,
Sa bella étola, lou pasteu' ;
Me, bada-bë' couma una carpa,
J'acoutave chaque orateu'.

L'un disit : iquella campana,
Tant que le moundou durara,
Not et jou', diomingi et semana,
De vous, Moussu', jabotara ;

Et dins lou rire, et dins le larme,
Aux Nouë's, au De profundis,
Si é souna avouë grand vacarme,
De çay, de lay, parons, amis,

Creide-nous : à chaqua vouléïa,
Tous par vous à tabla beirouns,
Et par vous, meilloura penséia,
A l'iglesi tous préïarouns.

L'autrou disit :..... Ma's, paura têta !
Si ji n'ai pas tout essoubla,
Prônou, discou's, parpos de fêta,
Ji créïou que j'ai tout mécla.

Revenouns à le batéaille :
La clochi, vou é couma l'effant,
Ma's gin de mâre en relevaille
Et gin de pâre trêiumphant ;

Gin de nûrici. Dompeus l'auba,
Couma filla é l'ant affutiat ;
Avouè la linga el a la roba,
De le fille bouna métiat.

Pa' témoins, doué cents domiselle,
Couma de nonne, tout en blanc ;
Evêcou, cla's, dame en farbelle,
Tous lous marguillie's à lio' banc.

Peux venount la sainte parole ;
Amen, *dit lou paurain tout bas,*
Ma's bras balants : quelle fillole
Se croussount pas au meid lous bras.

Vou é fat ! Prénou l'aiga beneiti.
Onte ant-i's bêta lou tupin ?
Aliàs : *metta lou couvè ?*
Là mount ? là vouè ? à gauchi ? à dreit ?
Vivats, chansouns et co's de boueitti,
Chiez lou curat ? chiez l'échavin ?
Iquen n' é sadou qu'au dessè.

Davant me lou prafet passave ;
Lou seguiô, pensant : un prafet,
Quò vire, de chaus ou de rave,
Au flâ' trovara lou buffet.
Aliàs *: Counut lou chami' dau buffet.*

O lou trovait. La granda nappa !
Que de poutets ! Que de bichouns !
Jouènous vins que sentount la grappa,
Vio's vins meûris sous lous bouchouns ;

Gibie', agnè's, cayouns, voulailli !
A tabla n'èriouns quatrou-vingts.
Vrai ! Lous gagats, dins lio's froumailli,
N'ant pas mais d'émou et meillô's vins.

Qui a payï ? n'é pas lou vicairou,
Ni lou prafet. Qui ? Zô scaô pas.
Les gens de Veuray poyount guèrou.
Tandiô que lichávouns lous plats,
Aliàs : *mingiouuns què repas,*

I's dansavount davant la porta ;
Aïant alluma cent criziôs,
Et pétâ's et fusais, de sorta
A charmâ' l'oureilli et lous yo's.

Lous beus, lou crés et la valleïa,
Et païsanna et païsan,
Partout vou èra la mèma veïa ;
Tout èra flambant, tout dansant.

Me mêmou, j'entriô dins la rounda ;
Tornàve et veïns tout tornâ'.....
Vou ne durait qu'una secounda ;
Lou sûn venit... m'éveillô tà'.

Hiora la féta, la bounbanci,
Et lou bè' moundou dau deffô' ;
Tout iquen n'é que souvenanci ;
Ma's la clochi demore in co'.

Din! Din! à toun travoué, pereisi!
*Acota! vèquia l'*Angelus,
Au travoué tous, peu' qu'à l'igleisi,
Din? Din? lous treis co's sount ferus.

Doun! Doun! plouras, la Jeanna é morta!
Din! Doun! chantas, Piarre é naisçu!
Din! Pa'zô veire, eiri la porta:
La bouétousa épouse un boussu.

Din! Din! Couma quella bicana,
Que de tant brûre ait lou goût,
Autra boueitousa, la campana,
En se tortillant, vous dit tout.

Vou é la gazetta dau villageou;
Ma's é ne maufat à lengun.
E dit aux partants: boun vouiageou!
E dit: boun courageou à chacun.

Tant et quant d'iquella babiola
Un chacun ame lou refrain;
Et vou é ma figua, una fillola
Que fat hounou' à soun paurain.

Un viô's gagat
de la Grand-Charreiri.





LE SALON de 1885

E n'ai pas la prétention, quelque intérêt que ce travail pût présenter, d'examiner, en quelques pages écrites à la hâte, la situation de l'art à Lyon. L'occasion d'une semblable étude ne m'est pas fournie d'ailleurs par un Salon qui, malgré le réel talent de plusieurs de nos peintres locaux, emprunte encore à des artistes étrangers, en dépit même de la médiocrité de plus d'un de leurs envois, son principal intérêt.

Mon but, beaucoup plus modeste, est seulement de fixer ici, par quelques notes, le souvenir de la quarante-huitième exposition organisée à Lyon, en l'an d'indifférence artistique 1885, par la Société des Amis des Arts.



Le morceau capital de ce Salon, quoique à proprement parler il n'en fasse pas partie, et que depuis plusieurs mois déjà il occupe la place où les visiteurs l'admirent aujourd'hui, est l'immense toile dont vient d'être décoré, à hauteur de la grande galerie de peinture, le nouvel escalier du Palais des Arts.

Dans une prairie clair-semée d'arbres au feuillage léger, fleurie d'anémones et de narcisses, les Muses sont groupées, demi-nues,

au pied d'un temple grec de marbre rose. Des enfants leur offrent des branches de laurier. Deux d'entre elles, séparées du groupe, s'entretiennent debout, sur la gauche ; une autre, assise à la droite du tableau, grave les tablettes de l'histoire. Derrière le temple, l'eau tranquille d'un lac réfléchit les teintes chaudes du ciel embrasé des feux du soleil couchant ; une ligne de collines bleuâtres, aux croupes boisées, ferme l'horizon.

Tel est, dans ses grandes lignes, *le Bois sacré cher aux Muses et aux Arts*, qui valut, l'an dernier, à Paris, à notre illustre compatriote, M. Puvis de Chavannes, la Médaille d'or du Salon. L'œuvre avait été pourtant vivement discutée ; on avait reproché au peintre à la fois la froideur du coloris et du dessin, et le vide de la composition. Les critiques tombent maintenant devant l'effet produit par le *Bois sacré*, mis à la place pour laquelle il avait été conçu.

Les extrémités de la toile, trop grande pour le panneau de fond sur lequel elle est appliquée, ont été ramenées sur les faces latérales de l'escalier ; et cette cassure, en diminuant le champ du tableau, semble avoir rapproché du groupe principal, sans rien déranger à leur symétrie, les figures accessoires. Les teintes pâles du paysage, harmonisées avec le ton clair des corniches de pierre qui l'encadrent, lui donnent la matité grave et reposante de la fresque. Il n'y a pas jusqu'à la facture large des personnages qui ne donne au dessin une simplicité grandiose ; et tout ainsi concourt, avec l'unité sévère de la composition, pour produire l'impression méditative que le peintre a eu pour idéal de faire naître en l'âme du spectateur.

Je ne crois pas que personne puisse étudier sincèrement cette œuvre, sans être touché de sa calme grandeur ; et, comme l'a dit un aimable critique, s'il n'est point malaisé de lui trouver des défauts, il est plus malaisé encore d'échapper à l'austère influence qu'elle exerce. (M. Henry Houssaye, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1884.)

*
* *

Le *Bois sacré*, malheureusement, est le somptueux vestibule d'un édifice dont les pièces sont mal meublées, et il a le défaut grave d'en faire ressortir davantage la pauvreté.

L'ensemble du Salon, en effet, comme celui des Salons précédents, accuse de plus en plus les tendances envahissantes de la peinture de genre ; et il faut encore se féliciter que, avec cette pauvreté d'invention qui pousse les artistes contemporains à la reproduction perpétuelle des scènes banales et domestiques de la vie, les procédés impressionnistes ne fassent pas de plus rapides progrès.

Pas une œuvre historique, à moins qu'il ne faille maintenant donner ce nom à des toiles telles que la *Mort d'un héros*, de M. MOREAU DE TOURS (433), et le *Commandant Beauregard salué par Brunswick*, de M. Jacques SCHERRER (560) ; deux peintres estimables cependant, dont ce ne sont là, j'aime à le croire, que les cartes de visite.

Quant à la peinture religieuse, j'aurais été absolument convaincu qu'elle n'existe plus, sans un remarquable envoi de M. Paul-Hippolyte FLANDRIN. Je ne connais pas assez M. Flandrin pour oser dire qu'il fera revivre parmi nous les grandes traditions artistiques dont son oncle fut, il y a quelque quarante ans, le si glorieux représentant ; mais ses débuts me font espérer qu'il saura recueillir dignement le lourd héritage de son nom. Il y a dans sa *Résurrection de la fille de Jaïre* (244), malgré quelques défaillances de dessin, des qualités supérieures de composition. La figure grave et douce du Christ est traitée avec une réelle grandeur ; le sentiment de foi profonde mêlé de stupeur qui a dû agiter les spectateurs, se lit sur leurs physionomies et dans leurs attitudes ; on sent bien surtout, dans celle de la jeune fille à demi soulevée sur son lit funéraire, le souffle surhumain qui ranime son être. Toute cette scène est bien conçue, bien éclairée, et animée d'un profond sentiment religieux.

Une autre toile cependant, bien que, par sa composition, elle soit plutôt une œuvre de genre, me paraît pouvoir être rapprochée de celle de M. Flandrin ; ce sont les *Pèlerins* de M. D. LAUGÉE (367), qui donnent, dans une autre note, l'expression des mêmes sentiments. Deux vieilles femmes sont debout devant la madone ; l'une

a à la main le bâton du voyage ; l'autre, le dos courbé, s'appuie sur les épaules d'un enfant placé devant elle. On sent dans leurs membres alourdis la longueur de la route, dans leurs yeux rougis par les larmes, humblement levés vers la Vierge qu'elles sont venues vénérer, l'ardeur confiante de leur foi. C'est là encore, dans un cadre plus restreint, de la grande et noble peinture.

Trois tableaux ! et nous avons épuisé les manifestations de ce que, au siècle dernier encore, on appelait le grand art !

Je n'entends pas dire par là qu'il n'y ait que trois bons tableaux au Salon. Les portraits, que nous allons passer en revue, me donneraient un démenti immédiat.

*
* *

M. Merwart a peint Mme Ackermann (412) assise dans un grand fauteuil aux formes sévères, toute de noir vêtue, les mains posées sur les genoux, les épaules couvertes d'une mantille dout le capuchon entoure à demi la tête ; une seule note claire dans tout le tableau, la figure, d'une coloration chaude, rehaussée par un lourd encadrement de cheveux blancs, et qu'illumine le profond et sévère regard du grand poète matérialiste. L'attention, qu'aucun détail n'égare, se porte tout d'abord sur cette tête énergique et volontaire, et elle ne s'en peut distraire. Il y a, dans la simplicité voulue de cette œuvre, un effet puissant (1).

Le portrait de M. Guiguet par lui même (303) est aussi une œuvre de vraie valeur, très vigoureuse de dessin, et d'un lumineux coloris; la figure est largement traitée par méplats, sans exagération. C'est un début, paraît-il; certainement un début de maître.

M. Tollet, qui a précédé de quelques années seulement M. Guiguet au Palais Saint-Pierre, sur les bancs de l'École des Beaux-Arts, est aujourd'hui en pleine possession d'une réputation que son talent justifie chaque jour. Mme L. C., qu'il nous présente de face et

(1) Ce portrait avait sa place marquée dans la grande salle. On l'a relégué dans une salle obscure du premier étage, où l'on n'ose pas, en plein midi, se hasarder sans lumière, et où personne, par conséquent, ne l'a vu.

debout, en robe de dîner (598), est une jolie brune, à l'œil bleu. Les bras pendent naturellement, un peu maigres; la tête est bien posée. Peut-être y a-t-il un peu de raideur dans le cou, et je ne crois pas que ce soit la faute du modèle. La figure est gracieuse, et bien éclairée, mais elle perd au fond uni qui l'entoure, et contre lequel elle paraît plaquée. — Le fond de tapisserie du portrait de Mlle J. A. est plus heureux (599). Cette petite fille ne me paraît pas très bien assise dans ce grand fauteuil Henri II, à moins que l'artiste n'ait pris la précaution de placer sous elle un coussin qu'il eût mieux fait, en ce cas, de ne pas nous laisser deviner; mais la position est charmante de grâce et d'abandon; les mains s'allongent bien sur les bras du fauteuil, et les jambes pendent naturellement; les yeux et la bouche sourient gracieusement. Un bon portrait, au total, et le meilleur envoi de M. Tollet.

M. Raynaud, par exemple, dont j'avais loué sans réserves l'an dernier le portrait de femme vêtue de noir me paraît moins heureux aujourd'hui. Il a peint en pied une dame blonde, assise sur une chaise longue dont le dossier coupe la toile d'une ligne droite malheureuse (510); il l'a habillée de blanc, de la tête aux pieds, et l'a posée sur un fond d'un brun clair. Le dessin ne mérite que des éloges, comme toujours; les bras sont bien attachés, la tête est bien modelée, le costume et les accessoires sont bien traités; mais où l'auteur s'est perdu, c'est quand il a fallu harmoniser et faire valoir les uns par les autres tous ces tons clairs de la robe, du fond et des chairs. La figure, déjà peu colorée, est devenue livide sous l'éclairage violet du fond. M. Raynaud a cédé à la tentation de refaire la symphonie en blanc majeur que Bastien Lepage a réussie, mais qu'on ne réussira pas après lui. C'est une erreur d'autant plus regrettable que le peintre avait là un charmant modèle, capable plus que tout autre de l'inspirer, mais qu'il réparera certainement au prochain Salon.

M. Nolot, conseiller municipal de la ville de Lyon, s'est fait représenter par M. Pierre Sallé (550), debout, de face, sanglé dans une redingote fleurie du ruban violet de l'Académie. Sa main gauche est appuyée à la hanche; la droite repose sur une table chargée de livres. L'allure est fière, presque provocante. Le visage, jaune,

bilieux, encadré d'une chevelure et d'une barbe noires, est énergique. M. Sallé pouvait se livrer avec ce modèle à toutes les énergies et les rudesses de son pinceau ; il l'a fait avec une grande franchise, et je dois ajouter avec un plein succès. M. Sallé, comme son modèle, vient de recevoir les palmes académiques ; est-ce au portrait de M. Nolot qu'il doit cette distinction, à laquelle nous sommes d'ailleurs heureux d'applaudir ?

Le portrait du Dr Teissier exposé par M. DE LA BRÉLY au précédent Salon m'avait fait croire que cet artiste se décidait enfin à mettre de vrais corps humains sous les costumes qu'il brosse avec un art si merveilleux. Mais où est le portrait d'antan ? M. de la Brély s'est remis avec plus d'ardeur que jamais à l'étude du mannequin et de la baudruche soufflée ; car toutes les jeunes mères avides de maternité qui se pâment devant l'*Éducation d'un brave* (103) ne me feront jamais croire que ce bonhomme-là soit en chair et en os. Quant à sa tunique de velours gris, je jure que c'est du vrai velours rapporté sur la toile.

Combien supérieur, malgré sa tonalité générale un peu terne, le portrait de M. le Dr Paillasson, par Mme COLLOMB-AGASSIS (177) ! Voilà la vérité et la vie. On sent, dans la pose abandonnée, dans le sourire discret de la figure, dans ces fortes mains largement étalées sur les genoux, la ressemblance criante du modèle.

A notere ncore deux portraits de femme, l'un de M. HIRSCH (312), trop froid ; l'autre de Mlle Sophie OLIVIER (451), trop chaud ; tous deux d'un bon dessin.



M. COMTE est resté le dernier survivant de l'École désignée dans la première partie de ce siècle sous le nom d'*École lyonnaise*. On retrouve dans son tableau de cette année, *Le Nid* (178), ce soin minutieux du détail, ce souci de la perfection qui caractérisaient les œuvres des Fleury Richard et des Revoil. Ce polissage, malheureusement, va rarement sans une certaine froideur que les chefs de l'École eux-mêmes n'ont pas toujours su éviter, et qui est le seul défaut du tableau de M. Comte.

M. Aimé Perret, un finisseur aussi, a été plus heureux, et je veux louer sans réserves sa *Partie intéressée* (472), cette petite toile spirituelle et claire sous laquelle on ne serait qu'à moitié surpris de lire la signature du grand Meissonnier. Au premier plan, devant la longue et basse maison bourguignonne, aux murs blancs décorés de laurelles, le garde champêtre est attablé avec un vieux paysan. La partie de cartes touche à sa fin, le coup est grave, et l'attention des deux joueurs est comiquement rendue. Au fond, sur la porte de l'auberge, un gas conte fleurette à la servante; tout ceci est finement et très spirituellement léché.

M. Nicolas Sicard est toujours choyé du public, et il me paraît mériter aujourd'hui plus que jamais ses faveurs. Il n'avait pas encore atteint, je crois, la largeur et la sûreté de facture de son tableau militaire *Dans l'Est en 1871* (568). Le décor est sobre, les personnages sont bien groupés et solidement posés. J'aime moins la *Cuisine des artistes forains* (569), malgré que les mêmes qualités s'y rencontrent; mais cette grande voiture carrée des saltimbanques, arrêtée au milieu du cadre, est lourde et disgracieuse, et donne au tableau, par son badigeonnage éclatant, une note criarde qui n'a même pas, chez M. Sicard, l'avantage de l'originalité.

M. Courtat a exposé une *Gardeuse de vaches* (192) très estimable, en dépit d'un fond un peu plat, et que n'anime pas suffisamment une vache en bois, de Nuremberg, posée à l'arrière plan, et autant que permet de le juger la place malheureuse donnée à cette toile. La petite paysanne est étendue sur l'herbe dans une pose gracieuse et bien naturelle. *La Cigale* (193), du même artiste, est une fort appétissante personne, et si elle est autant en voix qu'elle est bien en chair, on perdrait volontiers une heure ou deux à l'entendre. Il est regrettable que le frottement de sa guitare contre sa poitrine nue lui ait amené, au-dessous du sein droit, une petite irritation désagréable à voir. Espérons que cela ne sera rien.

Très jolie aussi la *Fleur d'oranger* (260), de M. Eismann-Semenowski. C'est bien là ce qu'on appelle de la peinture de *chic*, mais est-ce bien de la peinture? Je lui préfère, je l'avoue, la pêcheuse exposée par M[lle] Salanson, sous ce titre : le *Contraste* (549). Le

contraste est grand, en effet, trop grand peut-être, entre cette ravissante tête de jeune fille, distinguée et douce, et les haillons qui la recouvrent. M. Édouard d'Apvril est aussi le peintre des humbles, mais à la différence de l'artiste dont je viens de parler, il a le soin de n'en jamais faire des personnages d'opéra-comique ; ses *Gantières au village* et ses *Petites éplucheuses* (20-21) sont bien vraies de dessin et de note.

Le *Printemps*, de M. Henri Bidauld (80), est personnifié par une jeune paysanne rentrant au village en compagnie de sa chèvre à laquelle elle tend à manger un brin d'herbe ; c'est très gracieux et très poétique.

A travers les visiteurs rangés dans son antichambre, *Monsieur le Ministre* se rend au Conseil (322) ; le chapeau à claque crânement posé sur la tête, balançant à petits pas la rotondité majestueuse de son ventre, faisant sonner sur les dalles de marbre sa canne à pommeau d'ivoire. Son secrétaire, qui le suit, ploie sous le faix du portefeuille de maroquin jaune bourré des secrets de l'État. L'attitude dégagée et presque irrévérencieuse d'un huissier fait avec la morgue suffisante du gros personnage politique un contraste amusant ; cet huissier est un philosophe qui en a vu passer bien d'autres et sait ce que vaut l'aune des grandeurs humaines. Tout ceci est très fin, très spirituel et fait honneur à l'esprit d'observation de M. Pietro-Manuel Jimenez autant qu'à la délicatesse de son pinceau.

M. David Oyens (454) nous transporte dans un milieu moins aristocratique, mais non moins pittoresque, en pleine chambrée de vieux rapins fêtant le succès de l'un des leurs. Tous ces gens-là sont laids à faire plaisir ; hormis le *Lauréat* peut-être qui, agenouillé devant la femme qui le couronne d'une feuille de chou, joint la modestie au mérite et se présente de dos aux spectateurs. Mais comme tous, hommes et femmes, sont gais et vivants ! Quel mouvement et quelle verve dans ce groupe débraillé ! Quels bons rires et quels francs éclats de joie !

Bien amusant aussi le *Miroir magique* de M. Jacomin (332). Je ne sais trop quel présage y lit la belle visiteuse, ni si les cartes graisseuses étalées sur la table ont satisfait sa curiosité amoureuse, mais,

à coup sûr, à voir le rire narquois des deux bouffons qui l'accompagnent, la consultation tourne peu au mélancolique. La mise en scène obligée du vieux sorcier porte d'ailleurs à la gaîté, et il n'y a pas jusqu'à son singe pelé, jusqu'à sa chouette borgne et à ses poissons empaillés, qui ne semblent se gaudir par derrière aux dépens de la dame.

Le *Baiser rendu*, de M. Benoit MOLIN (422), est une œuvre puissante. Judas reçoit de Satan le baiser qu'il a donné au Christ. L'épouvante de son crime se lit sur sa figure égarée, dans ses yeux dilatés par la douleur; il ne sent pas la brûlure des lèvres de Satan, ni ses ongles qui déchirent sa chair; le souvenir de sa trahison déïcide est là devant lui, qui l'obsède et l'écrase; c'est lui seul qui agite ses membres et brûle son âme. L'expression du remords est rendue par le peintre avec une force tragique, et l'impression est poignante.

Je ne m'appesantirai pas sur la *Psyché de* M. SCOHY (564), de crainte d'aggraver l'écrasement que, sous prétexte de le secourir, l'amour est en train de lui faire subir, et pour arriver plus vite à une autre étude de nu beaucoup plus sérieuse, de Mme SALLES-WAGNER. On m'a fait remarquer que ses *Baigneuses* (553) n'avaient qu'une chemise pour deux, ce qui n'est pas beaucoup assurément, mais ce dont je ne leur ferai pas néanmoins un grief, car pauvreté n'est pas un crime. Je leur reprocherai plutôt de violer trop hardiment par leur taille les canons de Diodore et de Polyclète, mais, cette critique faite, je ne puis que louer sans réserves la grâce harmonieuse et décente de leurs attitudes. Diderot a dit en quelque endroit que la peau était l'habit de la nature, et que plus on s'éloignait de ce vêtement, plus on pêchait contre le goût. Poussé à l'extrême, ce principe rétrécirait singulièrement le domaine de l'art, mais pour paradoxal qu'il soit, il n'en contient pas moins une part de vérité, trop oubliée peut-être aujourd'hui, et que je félicite Mme Salles-Wagner de n'avoir pas méconnue.

Il ne faut pas, sous prétexte de nu, faire des nudités, comme M. Gabriel VILLARD, dont les deux intérieurs d'atelier (622-623) ne sont que des inconvenances; mais il est certain qu'un peu d'Académie ne nuirait pas à plus d'un de nos artistes; à M. David GIRIN, par

exemple, qui, avec un talent incontesté de coloriste, perdra toujours son temps, sans cela, à fixer tant bien que mal contre des accessoires habilements faits, des mannequins somptueusement habillés, mais sans mouvement et sans vie (1).

Les artistes en question n'ont pas un long chemin à faire pour aller à l'école ; qu'ils s'arrêtent un moment devant le tableau de M. Ranvier (503) et qu'ils regardent. Le sujet n'est rien. Assise au bord d'un lit, une jeune fille, le dos courbé, la tête renversée en arrière, lance en l'air des bulles de savon ; une simple étude ; mais quelles lignes et quel modelé ! Comme les plis de cette gorge sont purs ! Quelle finesse d'attache dans ce bras qui porte la paille à la bouche ! Quelle élégance dans ces jambes qui se croisent ! Et comme cette lourde chevelure d'or se déroule gracieusement sur la nuque ! Voici, dans un petit cadre, de la grande peinture, et qui ne nous fait regretter que plus vivement la rareté des envois de M. Ranvier.

M. Franz Verhas est le peintre des élégances modernes et nul mieux que lui ne sait nous initier à la recherche précieuse des boudoirs. Il faut la fraîcheur et l'éclat de son pinceau pour faire ressortir, du milieu chatoyant des étoffes et des bibelots, la silhouette fine de ses personnages ; ses deux envois, *Coquetterie* et l'*Ami de la maison* (611, 612), sont deux succès.

Mlle Jeanne Rongier a agrandi son style. L'étude de femme qu'elle expose sous le nom du *Repos* (536) est bien éclairée et largement traitée. Malgré la longueur et la rigidité un peu forcée du bras droit qui pend du lit, c'est une bonne et sérieuse étude.

Ce n'est qu'une étude aussi, malgré ses allures dramatiques, le *Solitaire* de M. Alfred Chanut (155), et un tableau d'atelier, plutôt que de salon, dont je m'en voudrais cependant de ne pas signaler les sérieuses qualités. La scène un peu banale du *Chasseur aimable*

(1) Je suis sévère pour M. Girin, parce que je trouve en lui l'étoffe d'un sérieux artiste, et que je voudrais le voir renoncer à ce parti pris de lumière, qui, au lieu de réchauffer ses œuvres, les refroidit toutes. Il y a assurément dans le *Choix d'une Epée* (280), en dépit du défaut que je signale et d'un manque choquant de perspective, de fort bonnes choses.

lutinant la fille d'auberge qui le sert a inspiré au même artiste une toile assez gaie et bien vivante (156).

Le *Babillage* de M. Félix BAUER (50), froid et terne avec ses teintes de tapisserie antique, ferait ressortir, s'il en avait besoin, la petite toile de M. EBNER placée à côté. Il y a, dans ce coin de marché intitulé le *Bavardage* (258), une vie incroyable; on voit tout ce petit monde de commères se remuer autour des étalages, et on entend leur interminable babil; ajoutez à cela que la couleur est excellente, d'harmonie et d'éclat, et vous ne serez pas étonnés que ce tout petit tableau soit une des œuvres intéressantes du Salon.

M. BARRIAS me permettra de ne pas parler, par respect pour lui, de son *Aumône à Venise* (48). S'il a voulu prouver que le bois flotte sur l'eau, il a perdu son temps; tout le monde s'en doutait déjà. M. MIRALLÈS ne nous apprend rien non plus de bien nouveau avec sa *Parisienne* (420), dont tous les journaux de modes de l'an passé nous ont donné le costume; ni M. DE LA BRÉLY, dont les projets de panneaux décoratifs sur l'*Amour* en Bouton, en Fleur, en Grain et en Fruit (104), rappellent un peu trop les primes en chromo du Tapioca universel; vieux sujets que de piquantes dénominations sont suffisantes à rajeunir.

J'en aurai fini, je crois avec la peinture de genre, quand j'aurai signalé la *Curieuse* de M. David OYENS, l'éternelle *Fanfare* de M. Antoine BAIL (32), la *Toilette* de M. Léon GLAIZE (283), le tableau demi historique de M. HILLEMACHER : *Jenner faisant ses premières expériences de vaccine* (311), et les *Correcteurs de l'imprimerie Plantin*, de M. Van der OUDERAA (606).

J'aurais bien cependant quelques critiques à adresser à M. LOUBET, dont la *Marchande de violettes* est une excursion malheureuse en dehors de son atelier (391), mais j'aime mieux m'arrêter que de commencer à dire des choses désagréables.

Elie VALLENAS.

(*La fin au prochain numéro.*)

ANDRÉ DE CHÉNIER

A Aimé Vingtrinier

Pour la foule ignorante un mort est peu de chose.
Pour les partis en proie aux sourds déchirements
Un génie emporté par la mort, pour leur cause,
Ne suscite en leur cœur ni larmes, ni tourments.
La nuit qui les entoure, à jamais éternelle,
Comme un bandeau d'airain presse leur front pâli,
Leurs yeux, d'où ne luira jamais nulle étincelle
Eclairant le passé, bien mal enseveli;
Car ce passé debout, comme un nouveau Lazare,
Radieux dans le jour des fiers ressuscités,
Rejette ses liens qu'il délie et sépare
Sous vos mornes regards, peuples épouvantés!

Ainsi le doux Chénier, innocente victime
Des maux dont nos aïeux inconnus ont souffert,
Expiant sa naissance et son grand nom,... son crime!
Nous apparaît, le front orné du laurier vert.
Son nom, comme un écho venu des monts antiques
Où la Muse immortelle assemble ses élus,
Résonne dans nos cœurs aux transports héroïques
Nous emportant, parfois, vers ceux qui ne sont plus.
Sa lyre, dans les cieux lointains baignés d'aurore,
Répète ses accents parvenus jusqu'à nous.
La nuit les dit au jour; le jour les dit encore
A la nuit; et saisis, nous plions les genoux.
Dans les vastes cités où la foule s'assemble,
Dans les hameaux épars sur le penchant des monts,
Dans les bois où le nid craintif palpite et tremble,
Partout où l'on se hait, partout où nous aimons,

Le vers mystérieux et fort, la strophe auguste,
Les mots doux et charmants à l'oreille, les mots
Qu'a froissés dans sa main farouche un siècle injuste,
Sont revenus à nous, divins et fiers oiseaux.
Savait-on, dans ces temps, qu'en tuant le poète
On détruisait le corps, mais que l'esprit restait !
A l'échafaud banal que faisait une tête
De plus, puisque le cœur, l'avenir l'emportait !...

O Révolution ! voilà ta faute grave,
La faute qu'à mes yeux tu ne peux expier.
Tu croyais par le fer t'affranchir d'une entrave.
Celle-ci, pourras-tu jamais la délier ?
Le poète immortel, le chantre de Bathylle,
Horace revenu dans nos chemins poudreux
Pour célébrer la femme, idole au flanc d'argile,
Pour relever les dieux tombés, et moins nombreux ;
Ce Romain d'autrefois, si jeune d'espérance,
D'âge et de volonté, mais si mûr de talent ;
Ce héros rapportant l'âge d'or à la France :
Ah ! tu l'as immolé sous ton couteau sanglant !
Les Français d'aujourd'hui, levant leur front sévère
Vers toi, peuvent crier, en étendant la main :
Réponds, Caïn, réponds, qu'as-tu fait de ton frère ?
En te montrant son corps jeté dans le chemin.
Qui sait si ce pays dont ta fureur le prive,
En le perdant n'a pas perdu son avenir ;
Si tu n'as rejeté dans la nuit fugitive
Des temps, ce qui peut bien ne jamais revenir !
Le poète est un dieu. Malheur à qui le touche !
Et tu frappas Chénier ; et tous nous en souffrons !
Son nom et ses beaux vers si doux à notre bouche
Passent sur toi, sanglants et terribles affronts.
Nulle faute ne peut excuser d'autres fautes,
Sans cela nous n'aurions plus le droit de jeter
Au passé disparu vers les collines hautes,
Les reproches amers qu'il nous faut répéter.
Nous ne saurions, sans honte, écraser sous l'injure,
Ce roi d'un si grand peuple et d'un siècle si beau,
Qui laissa lâchement, oublieux et parjure,
Corneille sans souliers, Molière sans tombeau.

Ton œuvre avait sa cause, elle était nécessaire,
Mais il fallait du moins épargner cet enfant
Que la Patrie, aimante et malheureuse mère,
Appelle dans l'effort d'un sanglot étouffant.

Vers la France élevons nos âmes filiales,
Et que la vision sombre des jours lointains
Te pardonne ce meurtre et tes erreurs fatales,
O lugubre passé qu'ont voulu les Destins!
Et nous, poètes, nous qui recherchons la trace
Du Maître disparu dans l'orage indompté,
Montons vers les sommets étincelants où passe
Le rayon radieux, l'ineffable clarté;
C'est là que nous pourrons le rencontrer, sans doute;
Certe, il faut un cœur mâle, il faut un vol hardi.
Ah! déchirons nos pieds aux ronces de la route,
Mais gravissons les monts où l'aube resplendit.
Il n'a pas recueilli tout le miel de l'Hymète!
Il a laissé des fleurs au bord des clairs ruisseaux!
Camille pleure, mais Néère est toujours prête
A sourire à ses yeux dans le miroir des eaux.
Nous pourrons apaiser notre lèvre altérée,
Charmer tout à la fois notre cœur et nos sens,
En buvant l'onde aux bords de la coupe nacrée
Que tend la nymphe blonde aux contours frémissants.
Et, comme aux jours dorés, où la verte Sicile
Ecoutait, dans les nuits tièdes de son Printemps,
Chanter, en souriant, le poète Virgile;
Oubliant les saisons, les heures et le temps,
Sur les gazons en fleurs des plus lointaines cimes
Arrêtons-nous, — Chénier aimait à s'y bercer; —
Relisons ses beaux vers purs, inspirés, sublimes,
Et, son livre à la main, attendons-le passer.

Camille Roy.

Extrait des *Rimes Printanières*. — Partie : *Poèmes et Chansons*. — Inédit.



DAMES SEULES [1]

GEORGES de Forez est un melon de dix-neuf ans... Vous ne comprenez pas?... Ah! c'est mon melon qui vous embarrasse? C'est vrai. Je vous demande pardon. J'aurais dû vous avertir que le mot « melon » est le terme dont les élèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr se servent entre eux pour désigner leurs camarades de première année, les mêmes qui, dans les autres écoles, sont communément appelés « nouveaux. » Donc le jeune Georges de Forez vient d'achever sa première année à Saint-Cyr, et, les vacances étant arrivées, il fait sa rentrée, non pas triomphale, car ses notes sont « peu brillantes, » il l'avoue lui-même, dans l'antique et solennelle demeure de ses parents.

Le comte de Forez, son père, et la comtesse de Forez, sa belle-mère, l'accueillent avec une verte semonce, qu'il a le tort de ne pas recevoir assez doucement, bien qu'il s'y attendît. Son attitude dégagée déplaît, et, dès le surlendemain, il est expédié par les trains

---

(1) *Dames seules*, par Roger DOMBRE, avec une préface de Germain PICARD. — Paris, E. Dentu, 1885. In-18 de VIII-276 pages. Titre rouge et noir. Prix : 3 fr. — **En vente, à Lyon, chez les principaux libraires.**

les plus rapides à la marquise Renée de Grindes et au chevalier Gustave d'Embrée, sa grand'tante et son grand-oncle, que ni ses parents ni lui n'ont jamais vus, et qui vivent, inconnus au reste de la famille, en pleine province, au fond du Jura, dans le château de Grindes, à Montmirey, près de Dôle.

Georges est désolé. Il regrette ses vacances perdues. Il croit voir déjà la vieille résidence isolée, morne, silencieuse, lugubre, véritable tombeau pour un Saint-Cyrien de dix-neuf ans, avide de plaisirs et d'amour. Les valets portent une livrée noire et blanche, qui les fait ressembler à des catafalques. Le vestibule est nu et glacé. Le salon est immense. Les meubles, rares et de formes surannées, sont recouverts de housses. Une épinette occupe le fond. Sur la muraille, au-dessus du canapé, la marquise est peinte en Chloris, à la mode de 1830. Les deux vieillards cacochymes ne sortent pas d'une chambre jaune, fanée depuis vingt ans, où ils grelottent, au coin du feu, au mois d'août. Tous deux sont secs, parcheminés, toussent, crachent, clignotent, chevrotent. La marquise, ficelée dans un fourreau noir, tricotte, courbée en deux, comme une parque, dans un fauteuil jaune à oreillettes. Le chevalier flotte dans une houppelande puce. Georges est condamné à végéter trente jours, peut-être soixante, entre ces deux squelettes. Il devra écouter leurs éternels radotages; partager leurs soupes et leurs hàchis; lire, en leur compagnie, les *Contes* de Berquin, la *Vie dévote* et le *Manuel du parfait cuisinier*. Il s'attend à mourir d'ennui, au bout de la première semaine.

A Dijon, il y a vingt minutes d'arrêt et changement de voitures. Georges déjeune, s'attarde. Il voit tout à coup le train s'ébranler et partir. Il se précipite, saute sur le marche-pieds, ouvre la première portière dont la poignée se trouve à portée de sa main, et entre... Il se trouve dans le compartiment des « dames seules. »

Il y a une « dame » dans le compartiment, et elle est « seule, » en effet. Georges, tout en s'excusant, s'aperçoit que sa compagne de route est jeune, jolie et charmante. La conversation s'engage, devient presque intime. A Dôle, la voyageuse monte dans un panier, qui l'attend à la gare, et disparaît. Georges prend un berlingot, et gagne péniblement Montmirey avec ses bagages.

Ici commence l'inattendu. Le château de Grindes est moderne, gai, coquet, pimpant, riant, engageant. Les laquais ne sont pas habillés de noir. Le vestibule est embaumé de fleurs et encombré de verdure. Le salon est mignon comme un boudoir. Point de housses aux meubles. Au lieu d'épinette, un piano. Au lieu de la Chloris de 1830, le portrait étincelant de jeunesse et de beauté de... de la voyageuse du compartiment des « dames seules, » en robe de velours bleu décolletée. C'est elle, la marquise Renée de Grindes, la fameuse grand'tante qu'on se figurait vieille, décrépite et chagrine. Le chevalier d'Embrée est vert comme un chêne et joyeux comme un collégien. Un hasard, pas trop extraordinaire dans une famille nombreuse, a donné à Georges une grand'tante de trente ans et un grand-oncle de cinquante.

Dès lors, on devine de quelle façon passent les vacances, Georges est accueilli comme l'enfant prodigue ; gâté, choyé, fêté comme le fils d'un prince. Ce ne sont, six semaines durant, que parties de chasse et de pêche, promenades, excursions, galopades à travers champs, réceptions et sauteries. Toute la société des environs se donne rendez-vous au château. Le dernier jour, vingt acteurs improvisés jouent le *Monde où l'on s'ennuie* d'Edouard Pailleron, que je ne suis nullement étonné de voir défrayer les plaisirs de Grindes, après en avoir vu représenter, l'été dernier, une traduction en hongrois sur la scène du Théâtre national, à Budapest.

Naturellement, Georges est devenu tout de suite amoureux fou de sa grand'tante. Naturellement aussi, il a négligé d'adresser au comte et à la comtesse de Forez une relation détaillée de ce qu'il a vu, fait et pensé depuis qu'il a quitté Paris. L'explication n'a lieu qu'au retour. Elle est orageuse. Le comte est furieux d'avoir été trompé. La comtesse prend une crise de nerfs. Mais les bons parents ont leur revanche, lorsque, deux mois après, ils annoncent à Georges réintégré à Saint-Cyr le mariage de la marquise de Grindes avec le vicomte de Brives. Georges tombe gravement malade. Il en réchappe, recouvre sa bonne santé et sa joyeuse humeur ; et il ne lui reste plus de son amour passé que le souvenir, poétique, délicieux et impérissable, comme tout souvenir amoureux.

Cette nouvelle est fraîche, délicate, charmante du commencement à la fin. Elle pétille de mots spirituels. Elle abonde en observations ingénieuses. Francisque Sarcey dirait qu'on y trouve à chaque page la « scène à faire. » Francisque Sarcey aurait tort, pour cette fois. La « scène » est faite, et presque toujours fort bien faite.

Le titre est alléchant. Le sujet est joli et traité d'une manière brusque, piquante, originale. Par haine de la banalité, l'auteur a coulé sa nouvelle dans le moule d'une lettre unique adressée par Georges de Forez, à son retour de Montmirey, quinze jours avant la rentrée, à Léon Bancel, son camarade d'école, encore en vacances, en Bretagne. Léon Bancel est censé avoir conservé cette lettre, et y avoir ajouté, en « post-scriptum, » une courte apostille, deux mois après, quand son ami tombe malade de dépit amoureux, en apprenant le mariage de la marquise de Grindes.

M. Roger Dombre est Lyonnais. J'ai l'honneur d'être son compatriote. Je ne voudrais pas, dans une « revue lyonnaise, » lui chercher une querelle d'Allemand. Cependant il y a là une petite invraisemblance. La lettre de Georges de Forez a quatre-vingt-dix-huit pages. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'écrire une lettre de quatre-vingt-dix-huit pages, et je ne me souviens pas d'en avoir jamais reçu. Je crois qu'une pareille lettre serait grosse, très grosse. Elle absorberait au moins cinq cahiers de papier de grand format, et il faudrait coller pour un franc cinquante de timbres sur l'enveloppe pour l'affranchir. Je souhaite que M. le Ministre des Postes et des Télégraphes en reçoive souvent d'aussi lourdes à ses guichets. Les bénéfices nets de son administration s'en trouveraient sensiblement augmentés. Peut-être même cette élévation dans les recettes parviendrait-elle à remettre le budget de la France en équilibre.

J'ai remarqué deux lyonnaisismes : le mot « laurelle, » qui sert, à Lyon, à désigner l'arbuste qui, dans le reste de la France, se nomme « laurier-rose ; » et la préposition « après » employée adverbialement dans le sens de « ensuite, » emploi non prévu par le *Dictionnaire de l'Académie française*. Les lyonnaisismes sont tolérés dans le langage parlé, quand on cause, à Lyon, entre Lyonnais; mais il est

préférable de ne pas les écrire; surtout il ne faut pas les imprimer, et encore moins les faire éditer par Dentu.

M. Roger Dombre abuse d'une espèce de jeu de mots d'un effet facile, dont la malice repose sur une équivoque. Pierrot, le grand ami de Théodore de Banville, appelle cela, je crois, un « un coq-à-l'âne. » Voulez-vous des exemples ?

Le comte de Forez signifie à son fils qu'il va chercher pour lui « une retraite ignorée, » *où il pourra goûter les douceurs de la campagne, sans avoir l'occasion de blesser ses parents et les convenances.*

Plus loin, Georges déjeune avec ses parents : « Je commis, » écrit-il à son ami, « maladresse sur maladresse, versant de l'eau pour du vin à la comtesse de Forez, renversant la salière sur la table, ce qui lui fit pousser les hauts cris, à la comtesse, s'entend. »

Georges est encore à table, mais cette fois à Montmirey. Sa grand' tante l'interroge :

« Encore une côtelette, Georges ?... Donc votre belle-mère n'est pas précisément bonne pour vous, dites-vous ?... Est-elle assez cuite ?

— Hélas ! non. Elle est la dureté même... Ma côtelette ? Pardon, elle est excellente.

— ... Ne mettez donc pas tant d'eau dans votre vin, Georges !... Alors elle vous fait entendre des duretés ?

— J'y suis habitué, ma tante.

— Aux duretés ?

— Non, à boire de l'eau rougie... Mon père dit que cela forme le caractère.

— Les duretés ?... Cette aile de perdrix, mon enfant ?

— Mais, quand je me trouve, comme maintenant, dans un milieu si bon, si affectueux, si...

— Vous en avez assez, Georges ?

— De perdrix ? Oui, ma tante. »

M. Roger Dombre me dira que j'épluche sa nouvelle. Je lui répondrai que je fais simplement mon métier en y cherchant des défauts. Il aurait bien plutôt raison de se plaindre de moi, si j'en faisais l'éloge, au lieu d'en faire la critique. Il pourrait alors me de-

mander pourquoi je le traite comme un cocher de fiacre, en le *louant* à l'heure? Voilà que je fais aussi de mauvais jeux de mots. Il est temps de me rappeler la parabole de la paille et de la poutre.

Dames seules est suivie d'une seconde nouvelle d'un genre différent, mais d'une lecture non moins agréable intitulée : *A Deux*.

A Deux n'est pas, comme on pourrait le supposer, l'histoire d'un tête-à-tête. C'est le journal intime d'une jeune fille. Isabelle de Sauves, orpheline et sans fortune, se trouve, à dix-neuf ans, au sortir du couvent, aux prises avec les difficultés de l'existence. Elle entreprend de fouiller dans les replis de sa conscience, de son cœur et de son esprit, de « se scalper » moralement, comme elle le dit elle-même. Elle reconnaît en elle deux influences différentes qu'elle personnifie sous les noms de Miss Fantasque et de Miss Raison, et auxquelles elle obéit tour à tour. Après des alternatives de calme et d'angoisse, d'opulence et de misère, elle trouve enfin le bonheur vrai et durable dans l'amour d'un honnête homme dont elle devient la femme.

La dualité d'Isabelle de Sauves rappelle l'âme et « l'autre » dont les altercations défrayent agréablement le *Voyage autour de ma chambre* et l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre. Il y a dans *Dames seules*, vers la fin, une situation analogue à celle qui fait le fond d'une nouvelle de Gustave Droz, intitulée : *Ma tante en Vénus*. Depuis longtemps il n'y a plus de sujets neufs, il n'y a plus que des manières neuves de traiter d'anciens sujets.

A Deux a les mêmes qualités que *Dames seules*. Les deux nouvelles ont le même intérêt, la même saveur, le même *brio*. La seconde est écrite plus purement. Il y a plus de sentiment, plus de délicatesse. Une mélancolie poétique en tempère à la fois et en rehausse la fine gaîté. Il semble, parfois, au style, que ce soit véritablement l'œuvre d'une femme. Les deux nouvelles sont précédées d'une préface de M. Germain Picard, un des poètes de la *Revue lyonnaise*. En quatre pages charmantes, M. Germain Picard présente au lecteur M. Roger Dombre et son ouvrage. Précaution inutile. M. Roger Dombre et ses nouvelles se présentent parfaitement tout seuls. Mais l'auteur et

les éditeurs ont voulu augmenter notre plaisir en ajoutant quatre pages judicieusement pensées et spirituellement écrites. Nous n'avons qu'à les en remercier.

Le volume est édité, à Paris, par E. Dentu ; mais il a été imprimé à Lyon, par M. Mougin-Rusand, l'excellent imprimeur de la *Revue lyonnaise*. Il a été composé en caractères elzéviriens d'un très joli « œil. » Les principales divisions sont marquées par des bandeaux et des lettres initiales ornées, dessinés avec goût et finement gravés. Ce volume a la coquetterie que comporte le sujet. Les personnes qui aiment les livres le conserveront après l'avoir lu.

François Collet.



BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE

CARTULAIRE LYONNAIS. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, comprises jadis dans le *Pagus major Lugdunensis*, recueillis et publiés par M. Guigue, membre de l'Académie de Lyon. — Tome Ier, Documents antérieurs à l'année 1255. — Lyon, in-4°, 1885. — Georg et Auguste Brun, libraires-éditeurs. Prix : 25 fr.

Le recueil de chartes, que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon offre aujourd'hui au public, embrasse une période sur laquelle les documents historiques sont bien rares encore. Nos plus anciens historiens eux-mêmes n'ont connu que d'une manière bien imparfaite les titres sans nombre qui remplissaient autrefois les chartriers de nos maisons religieuses. Beaucoup de ces documents originaux ont péri pendant la grande tourmente révolutionnaire, et, si l'on excepte les cartulaires de nos anciennes abbayes, dont quelques-uns ont été publiés de nos jours seulement, presque toutes les pièces qui ont échappé à la destruction sont demeurées éparses dans les divers fonds de nos archives départementales, dont le classement exige encore de longues années de travail.

La réunion des plus importants de ces matériaux isolés, en un seul recueil, telle a été l'œuvre à laquelle M. Guigue s'est voué, depuis trente ans, avec un zèle qui l'honore et qui ne s'est jamais refroidi jusqu'à ce jour.

La Bibliothèque et les Archives nationales, à Paris, les Archives départementales, à Lyon et à Bourg, lui ont fourni les principaux éléments de ce recueil précieux, qui atteindrait aujourd'hui des proportions énormes, si l'auteur n'en avait déjà extrait, à plusieurs reprises, un grand nombre de chartes inédites, qui sont venues successivement compléter l'obituaire de l'Église de Lyon, ceux des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de même que le polyptique de Saint-Paul et le cartulaire d'Étienne de Villeneuve, dont nous lui devons aussi la publication.

Ces emprunts n'ont pu, néanmoins, épuiser le fonds si riche, recueilli par ses soins, et il lui est resté encore des matériaux suffisants pour former deux volumes de chartes, dont le premier est publié aujourd'hui par les soins de l'Académie de Lyon, sous le titre de *Cartulaire Lyonnais.*

Ce volume renferme 507 chartes ou documents divers, s'étendant de l'année 655 à l'année 1254 inclusivement, et cette seule indication suffit déjà pour nous en faire comprendre toute l'importance.

L'ensemble de ces documents nous fournit d'abord des renseignements du plus grand intérêt sur la puissance et les richesses du clergé, au Moyen Age. Quand s'ouvre ce recueil, nous voyons, en effet, l'archevêque de Lyon, Burchard, dresser l'inventaire de toutes les possessions de son église (1), et nous apprenons ainsi que, si beaucoup de nos paroisses rurales ont dû leur création au zèle des ordres religieux, qui exercèrent un apostolat si fécond dans nos campagnes, du VI[e] au IX[e] siècle, le plus grand nombre et les plus importantes de ces paroisses furent fondées par les soins de l'évêque, que d'antiques traditions retenaient, sans doute, dans sa ville épiscopale, mais qui fut aidé, d'une manière efficace, dans cette œuvre civilisatrice, par le concours du chorévêque, c'est-à-dire de l'évêque des campagnes.

Ces églises rurales, auxquelles étaient attachés des droits de dime et de casuel, et qui devaient à l'église-mère des redevances annuelles, énumérées avec soin dans les pouillés diocésains, n'étaient pas les seules sources des richesses du haut clergé. Si Charles Martel avait dépouillé parfois les prêtres et les moines, au profit de ses compagnons d'armes, Charlemagne, au contraire, avait abandonné à chaque église, sous le nom de *mansus ecclesiasticus*, une métairie franche de toutes charges et impôts, et ces franchises avaient été confirmées par son fils, Louis le Débonnaire (2).

Depuis cette époque, ces richesses n'avaient fait que s'accroître, soit par des dons, soit par des acquisitions à prix d'argent ; et il vint

(1) *Cartulaire Lyonnais.* Ch. 9.

(2) Guizot. *Histoire de la civilisation en France.* 26[e] leçon.

un jour, où les évêques et les abbés des monastères devinrent, en quelque sorte, les banquiers des seigneurs féodaux.

Il en fut ainsi notamment de l'archevêque Renaud de Forez et de Robert, son successeur. De leur temps, il est vrai, la plus grande partie du sol est déjà aux mains des familles chevaleresques. Mais ces dernières sont loin d'avoir été enrichies toujours par cet accroissement de possessions territoriales. Lorsque le chevalier du XIII[e] siècle part pour la croisade, lorsque, fait prisonnier, il lui faut payer une rançon, quand il rebâtit les vieilles forteresses des premiers âges de la féodalité, un emprunt devient sa seule ressource. Et alors, c'est généralement aux églises et aux monastères qu'il s'adresse, en leur remettant en gage ses terres seigneuriales, et même ces constructions militaires qu'il vient de relever à grands frais (1).

Cette haute situation, dans nos pays, de l'archevêque de Lyon et de son chapitre, des abbés des puissants monastères de Cluny, de Savigny, d'Ainay et de l'Ile-Barbe, nous est révélée, dans tout son jour, par plusieurs chartes de ce Cartulaire, pendant que d'autres nous fournissent les renseignements les plus curieux, à la fois, sur l'histoire et la topographie de la Ville de Lyon, au Moyen Age (2), en même temps que sur les mœurs et les institutions de ces temps reculés.

Les unes nous montrent ainsi nos ponts, nos hôpitaux et nos églises historiques, qui s'édifient lentement, à l'aide de ressources purement privées.

Ici, c'est notre vieille église de Saint-Pierre qui se relève de ses ruines. Ailleurs, un pape encourage les offrandes pour aider à la reconstruction de la Collégiale de Saint-Just (3). Plus loin, sur les débris du vieux Forum de Trajan, nous voyons élever, en l'honneur d'un proscrit, auquel Lyon avait donné asile, un humble oratoire, qui devait devenir, plus tard, sous le vocable de Notre-Dame de Fourvière, le sanctuaire le plus vénéré et le plus populaire de notre ville.

(1) Voyez notamment chartes 143, 151, 175, 195 et 202.

(2) V. ch. 4, 32, 53, 136, 190, 230, 292, 447.

(3) V. ch. 413 et 420.

D'autres chartes, se rattachant aux grands faits de l'histoire générale et notamment à la lutte de la Papauté avec l'Empire, nous gardent le souvenir du long séjour que fit le pape Innocent IV dans le cloître de Saint-Just, alors qu'il était chassé de Rome et persécuté par l'empereur Frédéric II.

Une simple nomenclature de témoins suffit parfois pour nous révéler soit le nom du maître de l'œuvre de la cathédrale de Saint-Maurice de Vienne (1), soit l'organisation intérieure des nombreux hôpitaux, bâtis sur nos voies antiques, et que desservaient à la fois un aumônier et des frères hospitaliers (2).

Ailleurs, les dernières volontés d'un mourant nous présentent un tableau complet de l'assistance publique, à Lyon, au XIII[e] siècle. Et ce tableau est tel, qu'il ne permet guère à notre siècle, si fier de ses établissements de charité, de se croire supérieur à nos pères dans l'exercice des œuvres de bienfaisance. Car, parmi ces œuvres, il en est plusieurs qui ont disparu pendant les temps modernes, comme celle des Pauvres honteux (*elemosina pauperum verecundorum*), dont l'existence nous est révélée par tous les testaments du Moyen Age, et dont les traditions n'ont été reprises que de nos jours seulement par les fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul (3).

Telle est encore l'œuvre du Subside de la Terre Sainte (*Terre sancte subsidium*), créé pour venir en aide aux pauvres soldats des croisades et dont nos historiens nous parlent à peine (4).

A l'hygiéniste et à l'homme de l'art, plusieurs de ces chartes peuvent fournir aussi de curieux aperçus sur l'état sanitaire de notre ville, à cette époque reculée. Ainsi, au nombre des hospices existant, autrefois, à Lyon, il s'en trouvait un, portant le nom de Contracterie, et qui était spécialement réservé aux malheureux dont les membres étaient contractés. Cette maladie, fréquente au XIII[e] siècle, ne

---

(1) V. charte 454.
(2) Chartes 12, 74, 169 et 187.
(3) V. p. 490, 521, 522 et 570.
(4) V. p. 489, 522 et 570.

témoigne guère assurément en faveur de la salubrité des habitations du Moyen Age (1).

Au jurisconsulte, ces textes montreront le droit romain pleinement en vigueur dans nos pays, et lui fourniront l'occasion de recueillir plus d'une observation intéressante sur nos anciennes institutions administratives ou judiciaires.

Les historiens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem trouveront dans ce cartulaire des documents du plus grand intérêt sur plusieurs de nos anciennes commanderies, et notamment sur Laumusse et Epaisse (2).

Il en est de même des maisons de l'ordre des Chartreux. Les chartes qui concernent les Chartreuses de Portes et de Meyriat, sont si nombreuses qu'elles pourraient former, à elles seules, un cartulaire de ces deux anciens monastères.

Enfin, il n'est guère de nos villages ou de nos vieux châteaux historiques, dont le nom ne figure dans quelques-uns de ces titres précieux, heureusement sauvés désormais de la destruction et de l'oubli.

Beaucoup d'autres observations ressortent encore de l'examen de ces textes. Mais ce tableau sommaire suffit néanmoins pour nous apprendre que le *Cartulaire Lyonnais* tiendra une place importante, parmi les recueils de documents inédits qui ont été publiés, depuis trente ans, sur l'ancien *Pagus Lugdunensis*. Aussi, désormais, ne pourra-t-on entreprendre aucun travail sérieux sur l'histoire de Lyon et de nos provinces, sans recourir aux éléments d'information qu'il renferme, et qui permettront de rectifier, sur bien des points, certaines erreurs reproduites avec trop de facilité par tous nos historiens.

Ajoutons que ce recueil, qui s'arrête à l'année 1254, devra être suivi de la publication d'un second volume, qui renfermera les chartes les plus intéressantes, antérieures à l'année 1301. Ce

---

(1) Sur l'hôpital des Contractés, qui était situé près de la porte Chalamon, non loin du port du Temple, voyez ch. 228, 245, 253, 282, 337, 395, 445, et 477. — Clapasson, *Description de la ville de Lyon*, p. 60. — Léopold Niepce, *Les Archives de Lyon*, p. 303.

(2) *Laumusse*, commanderie située dans la commune de Crottet (Ain). — *Epaisse*, membre de la commanderie de Laumusse, situé près Bâgé-la-Ville (Ain).

second volume sera le véritable complément du premier, car il sera terminé par une table générale des noms de lieux et de personnes, sans laquelle les recherches des travailleurs seront toujours difficiles et souvent infructueuses. Aussi faisons-nous des vœux pour que cette publication ne soit pas trop retardée. Mais lorsque ces deux volumes auront été publiés, et que nous posséderons aussi les deux Cartulaires d'Ainay et la Pancarte de l'Ile-Barbe, dont M. le comte de Charpin-Feugerolles, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, prépare la publication, avec l'aide de M. Guigue, aucun autre pays de France, peut-être, ne sera plus riche que le nôtre en recueils de documents historiques, qui seuls peuvent permettre aux érudits d'aborder, avec des éléments d'information irrécusables, l'histoire d'une ville ou d'une province.

A. Vachez.

M. Léon Roux a bien voulu m'adresser le tirage à part qu'il a lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance publique du 23 décembre 1884, sur le concours pour les prix Lombard de Buffières. Qu'il me permette de lui exprimer ma reconnaissance pour son gracieux envoi, en même temps que pour le plaisir que j'ai éprouvé à lire ce discours, écrit dans une langue claire et facile, et où il exprime tant de généreuses idées. Sans toucher à la politique, qui, ainsi qu'il le dit lui-même, doit s'arrêter au seuil académique, il a retracé assez rapidement les grands principes qui doivent présider à l'éducation; il a revendiqué, comme sa base naturelle et sacrée, l'enseignement des devoirs de l'enfant envers Dieu. Il n'est pas un esprit droit et sensé qui refuse d'applaudir à ces nobles paroles. Et plus on aime réellement le peuple, plus l'on croit à l'irrésistible puissance de l'esprit démocratique, plus on doit souhaiter voir luire l'aurore de jours meilleurs, où ces principes, si raisonnables et si fondés, reprendront la place dont une passion prévenue a seule pu les faire déchoir. C'est un titre d'honneur de ne point céder au courant qui entraîne aujourd'hui trop d'intelligences et de maintenir, comme le fait M. Léon Roux, haute et ferme l'intégrité des doctrines.

Ch. Lavenir.



SOCIÉTÉS SAVANTES

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 7 janvier 1885.* — Présidence de M. de la Chapelle, puis de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — Avant de procéder à l'installation du nouveau bureau, M. de la Chapelle, président sortant, donne lecture du compte rendu des travaux des membres de la Société, pendant l'année 1884. En prenant possession du fauteuil de président, M. le comte de Charpin-Feugerolles remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait, en le nommant président, et annonce qu'il fera tous ses efforts pour assurer la prospérité de la Société, pendant le cours de l'année qui commence. — M. le Président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. François Collet, licencié ès lettres et directeur de la *Revue Lyonnaise*, demande à être admis au nombre des membres titulaires de la Société. Une commission, composée de MM. Vingtrinier, Vachez et abbé Conil, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. l'abbé Carsignol communique une étude sur Chateaubriand. — M. le baron Raverat lit le récit d'une excursion dans le bassin du lac d'Aiguebelette. Après une description pittoresque de ces belles contrées, l'orateur fait l'historique du gros bourg de Novalaise, qu'un archéologue, M. Théodore Fivel, a essayé d'identifier avec Alesia.

Séance du 21 janvier 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles, président. — M. le président donne communication : 1° d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et fixant au 8 février prochain le terme du délai accordé pour l'envoi des mémoires destinés à être lus dans cette réunion ; 2° d'une lettre, par laquelle M. Georges Guigue, archiviste de la ville de Lyon, sollicite son admission au nombre des membres titulaires de la Société. — Une commission, composée de MM. Pallias, baron Raverat et Desvernay, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. Vingtrinier lit un travail intitulé : *Les débuts de Carmouche.* Carmouche, né à Lyon, en 1797, et mort à Paris, en 1868, était un vaudevilliste très fécond, auteur de plus de 250 pièces de théâtre, qui témoignent d'une verve inépuisable, et dont la plupart ont eu, de 1820 à 1865, un véritable succès. — M. Beauverie donne lecture d'une pièce de vers, intitulée : *Le festin de Balthazar.*

Séance du 28 janvier 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — Sur un rapport présenté par M. Vachez, M. François Collet est nommé membre titulaire. M. Georges Guigue est aussi nommé membre titulaire, sur un rapport présenté par M. le baron Raverat. — M. Vingtrinier lit un travail intitulé : *Une poype dans la Bresse.* Dans ce mémoire, destiné à être lu à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, l'auteur décrit les fouilles exécutées récemment dans une poype, située près de Montluel et renfermant une sépulture antique. — M. Desvernay communique une étude philosophique et littéraire sur le drame d'*Adrienne Lecouvreur* de Scribe et de Legouvé. — M. le docteur Poncet donne lecture d'une note sur les armoiries des hôpitaux de Lyon, dans laquelle il signale certaines erreurs héraldiques, qui se sont introduites, depuis 1815, dans les armes de la ville de Lyon. — M. Collin termine la séance par la lecture d'une pièce de vers, intitulée : *Rose et Jasmin.*

A. V.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

1er Janvier. — M. Edouard Perrin, lieutenant de vaisseau, attaché à l'amiral Lespès, fils de M. Perrin, notaire honoraire et ancien président de la Chambre des Notaires de Lyon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— M. le docteur Paillasson, pharmacien de première classe, maire de Mornant, est nommé officier d'Académie.

— M. Raux, directeur des prisons du Rhône, est nommé officier de l'Instruction publique.

6 Janvier. — M. Charreyre, avocat stagiaire au barreau de Lyon, lauréat et docteur de cette Faculté, est nommé auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat, à la suite d'un concours fort remarquable.

— M. J. Peteau, professeur de physique à l'Ecole vétérinaire de Lyon, et M. Maxime Benoît, employé à la condition des soies de Lyon, sont nommés officiers d'Académie.

9 Janvier. — M. Paul Brunat, chargé par la Chambre de commerce de Lyon d'accomplir une mission d'exploration au Tonkin, rend compte des observations qu'il a faites au cours de son voyage.

11 Janvier. — Banquet et conférence à la Villa des Fleurs par M. Paul Bert, député de la Seine.

15 Janvier. — M. Sallé, artiste-peintre, est nommé officier d'Académie.

— Première conférence faite, par M. Raoul de Cazenove sur l'histoire de Fourvière, à l'Union chrétienne des jeunes gens de Lyon, quai de Retz, 6.

16 janvier. — Ouverture de l'Exposition annuelle de la Société des Amis des arts.

— Mort de M. Joseph Ricard, notable commerçant lyonnais. Il avait été membre du Tribunal de commerce et de la Chambre de commerce de notre ville.

18 Janvier. — Mort de M. Ponthus-Cinier, le doyen des peintres lyonnais. Il était trésorier de l'Association des artistes peintres. Ponthus-Cinier est mort, presque subitement, frappé dans la plénitude de ses facultés artistiques, et dans l'activité d'une ardeur au travail que l'âge n'avait pu affaiblir. C'était un artiste laborieux, consciencieux, sérieux.

Le nombre de ses études peintes, des matériaux créés par son pinceau, dont il se servait habilement, est presqu'incalculable. C'était tout le contraire d'un impressionniste. Il était resté à 74 ans ce qu'il était à 40, représentant un peu suranné de nos jours, mais distingué et vaillant, de l'école lyonnaise de paysage. Il procédait d'Épinat, de Fonville, de Flandrin, mais avec plus de liberté d'allures, et une *maestria* réelle de pinceau. D'autres analyseront son œuvre et son talent, nous nous bornons ici à saluer, au bord de sa tombe, l'artiste éminent qui vient de disparaître.

Il a fait un noble emploi de la fortune que son talent lui avait procurée, et ses dispositions testamentaires prouvent, aussi bien que

sa vie d'artiste, son dévouement et son respect pour l'Art auquel elle fut consacrée.

— La Société de médecine de Lyon nomme membre titulaire M. le docteur Perret, médecin des hôpitaux, professeur agrégé de la Faculté; membres correspondants : MM. les docteurs A. Rey (de Grenoble) et Debout.

20 Janvier. — M. Louis Lépine, de Lyon, sous-préfet à Fontainebleau, est nommé préfet de l'Indre.

— Deuxième conférence faite, par M. R. de Cazenove sur l'histoire de Fourvière, à l'Union chrétienne des jeunes gens de Lyon.

24 Janvier. — Fête au Grand-Théâtre, au bénéfice de la Société de patronage des enfants pauvres.

25 Janvier. — Important mouvement judiciaire.

M. Bertrand, conseiller à la Cour de Lyon, est nommé président de chambre près la même Cour, en remplacement de M. Rieussec, admis à la retraite.

M. Rigot, juge d'instruction près le Tribunal de Lyon, est nommé conseiller à la Cour.

M. Baudouin, avocat général à la Cour de Lyon, est nommé procureur général à Limoges.

M. Clément, substitut du procureur général à Poitiers, est nommé avocat général à Lyon.

M. Bastid, juge à Bordeaux, est nommé juge d'instruction à Lyon.

— M. Perras, député, est élu sénateur du Rhône, au troisième tour de scrutin, par 441 voix contre 175 à M. Terme, conservateur.

29 Janvier. — Mort de M. Pierre Brossard, conservateur du Musée d'art et d'industrie au Palais du Commerce. *Le Courrier de Lyon* lui consacre les lignes suivantes que nous nous empressons de reproduire :

« M. Pierre Brossard était certainement l'un des hommes de notre ville qui connaissaient le mieux, pour l'avoir étudié non seulement dans les livres mais par leurs œuvres, nos anciennes indus-

tries artistiques locales. Il a donné à plusieurs revues spéciales des études justement remarquées sur d'ancieus tissus.

« Une autre industrie, disparue aujourd'hui et qui a eu un certain lustre aux siècles passés, la céramique, était, après les soieries, l'objet de ses prédilections. Il avait recueilli un grand nombre de documents qui devaient servir à une histoire complète de la céramique lyonnaise.

« La mort est venue le surprendre, jeune encore : il n'avait que quarante-sept ans ; sa santé était ébranlée depuis longtemps, et il s'est éteint doucement, dans les bras de la compagne aimante et dévouée de toute sa vie. »

31 Janvier. — M. Vaudremer, étant nommé inspecteur général des monuments historiques, est remplacé, comme architecte du diocèse de Lyon, par M. Revoil, membre de l'Institut.

Cet artiste distingué, qui dirige déjà les travaux de la cathédrale de Marseille et de celle de Nîmes, est fils de l'ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de nottre ville.



Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



François COPPÉE

ET SES ŒUVRES

Il y a plusieurs moments propices pour étudier un poète. La critique peut le prendre à ses débuts, et généralement elle n'est point alors avare de ses conseils. Elle peut, en pleine connaissance de cause, juger son œuvre totale lorsqu'il appartient à l'histoire : la critique prétend alors rendre des arrêts ; la postérité, il est vrai, se charge souvent de réviser ou de casser la sentence. Mais il est, dans une carrière de poète, un point privilégié, fait exprès pour tenter la critique : c'est celui où les succès obtenus ont consacré une réputation, où les grandes lignes se dessinent ; où cependant le passé, tout en garantissant l'avenir, semble ménager des surprises et préparer des révélations inattendues. Au plaisir d'être juge se mêle la tentation d'être un tant soit peu prophète : double attrait pour cette vanité contre laquelle tout écrivain proteste et dont il est toujours plus ou moins coupable.

C'est à ce moment que semble parvenu M. François Coppée. L'Académie française vient de lui ouvrir ses portes. La fortune, qui a sa large part dans l'attribution des successions académiques, l'a royalement servi en lui donnant un fauteuil illustré par deux grands poètes, Alfred de Musset et Victor de Laprade. Le public accueille ses vers avec une faveur qui ne fait que s'accroître, et le théâtre, qui, plus que la poésie intime et personnelle, porte au loin le nom d'un auteur et lui crée une renommée immédiate, enregistre un

succès chaque fois qu'une pièce nouvelle occupe la scène. L'homme est dans la force de l'âge et du talent : il a quarante-trois ans. (1) Le plus jeune des membres de l'Académie française, il semble recevoir de cette circonstance le privilège d'une nouvelle jeunesse, et entendre retentir le *Macte animo, generose puer*, qui présage la gloire. Pas une note discordante ne s'est élevée dans le concert d'éloges qui a salué son admission parmi les quarante. Les restrictions, s'il y en a eu, se sont dissimulées sous les compliments. Jetons donc un regard sur cette carrière jusqu'ici uniformément heureuse, et, par tout ce qu'elle a déjà donné aux lettres, conjecturons ce qu'elle leur promet encore.

François Coppée est un enfant de Paris. On l'a trop répété peut-être ; il n'en est pas moins vrai que cette origine parisienne a laissé dans son œuvre des traces évidentes. Je ne sais si quelqu'un a ajouté que Coppée est le nom d'un personnage du *Roman du Renart*. (2) Il

---

(1) M. Coppée est né le 12 janvier 1842.

(2) Dans le *Roman du Renart* Copée est le nom d'une poule, *Dame Copée suer Pintain*, la sœur de dame Pinte, l'épouse chérie du coq Chantecler. Copée est l'une des victimes de Renart. Toutefois il ne peut, après l'avoir tuée, l'emporter pour la dévorer. On fait à Copée des funérailles solemnelles ; et, comme elle est morte martyre, il se fait des miracles sur son tombeau. Le lièvre Couart, en se couchant sur sa tombe, est guéri de la fièvre ; et le loup Isengrin, d'un mal d'oreilles.

Quar messire Coart li lievres,
Qui de péor trembloit les fievres.
Deus jors les avoit jà éues,
Merci Dieu or les a perdues
Sor la tombe Dame Copée :
Car qant ele fu enterrée,
Onc ne se volt d'iloc partir ;
Ainçois dormi sor le martir.
Et quant Ysengrin oï dire
Que ele estoit vraie martire
Dist qu'il avoit mal en l'oreille :
Roonniau, qui bien le conseille,
Sur la tombe gesir le fist ;
Lors fu gariz si com il dist...

Roman du Renart, éd. Méon, t. II, v. 10119 et sq. — Dans une autre branche, les

y avait là pourtant, pour quelque critique de l'école réaliste, qui se piquerait de faire entrer en ligne de compte les fameuses théories de la science moderne, le thème tout trouvé d'un petit roman naturaliste. Ce surnom a été évidemment donné à quelque chanteur aimé du public d'alors, et dont la voix rendait populaires les épisodes du célèbre roman. A quelques siècles de distance les aptitudes poétiques de l'ancêtre ont reparu dans le descendant. En matière d'atavisme et de transformisme on peut s'attendre à toutes les merveilles. Il est donc démontré que le récent titulaire de l'Académie française n'est que la résurrection un tant soit peu tardive de quelque ménestrel parisien du quatorzième siècle. Pour moi, qui crois que l'intelligence et la volonté de l'homme présent sont encore plus importantes que ces legs mystérieux des ancêtres, je me préoccuperai moins de cet héritage hypothétique que de la fortune littéraire actuelle du poète, fortune qu'il a le mérite d'avoir amassée tout seul, mais dont le public contemporain réclame sa part.

I

Il peut paraître bizarre de commencer l'étude d'un poète par l'appréciation de ses œuvres en prose. (1) Mais c'est là que se montre surtout ce Parisien dont nous parlions il n'y a qu'un instant. Si la capitale est le sol de prédilection où le poète a cherché la plupart de ses inspirations, c'est dans ses *Contes* qu'on retrouve surtout le goût du terroir. Ils sont fort variés, comme l'est le spectacle même de la ville immense dont ils reflètent souvent les aspects avec une vérité saisissante, mais dont ils peignent les laideurs aussi bien que les charmes.

L'auteur excelle à conter. Ses récits sont de petits tableaux dont

---

miracles de Copée sont attestés par Rogue, le chien, qui mord tous ceux qui en doutent.

(1) *Une Idylle pendant le siège.* — *Contes en prose.* — *Vingt contes nouveaux.*

le sujet çà et là prête à la critique, mais qui ont cette vivacité de touche d'une première esquisse, dans laquelle l'artiste s'est simplement abandonné au sentiment qui l'inspirait. On coudoie à Paris tant de vertus et tant de vices, et il est tellement plus facile d'y remarquer le vice qui s'y étale plus impudemment qu'ailleurs, tandis que la vertu, à Paris comme partout, ne demande qu'à être ignorée, qu'un conteur tant soit peu sceptique doit bien souvent, dans ses humoristiques promenades, se heurter à ce monde étrange appelé communément la bohème. Ajoutons que c'est un monde fait pour tenter l'écrivain, parce qu'il intéresse un fort grand nombre de lecteurs : braves gens qui seraient désolés de lui ressembler, mais qui ne craignent pas d'y pénétrer à la suite du conteur; aventuriers frileux qui, au coin d'une cheminée, devant un bon feu, se délectent à lire un voyage en Sibérie et au Pôle Nord. Ces touristes imaginaires au pays de bohème trouveront, dans les récits de Coppée, plus d'une excursion faite pour piquer leur curiosité.

Hâtons-nous de dire qu'elle n'excitera chez eux d'autre sentiment que celui de la pitié. J'ai fait mes réserves; je n'ai jamais eu beaucoup de goût pour l'exhibition du monde des coulisses, ou pour ces peintures de laideurs morales dans lesquelles l'exactitude confine de si près à la crudité. Si le style compassé m'endort, si la pruderie du langage académique ne me semble pas toujours de saison, je ne vois pas sans un peu de regret une langue vive et alerte gâter par des termes d'argot local son allure si véritablement française. La voix grasseyante, l'accent gouailleur, le ton faux et criard du gamin de Paris m'ont toujours paru insupportables, et lorsque j'entends retentir tout à coup comme un écho des bruits du carrefour, je suis plus contrarié de la dissonnance que séduit par la réalité. Mais si, dans ces contes, les tristes aspects de la vie parisienne se laissent entrevoir, c'est bien à l'état de misères, saisies sur le vif, parfois capricieusement dépeintes, jamais réhabilitées. Il semble même que l'auteur se plaise à mettre à nu les côtés faibles de cette société brillante, les plaies cachées de ce Paris séducteur. Sa phrase, mélancolique sous ses allures dégagées, grave et même méditative sous ses apparences réalistes, semble dire : « Prenez garde; Parisien de naissance, d'ha-

bitudes, d'affections, je vis indemne au milieu de ces miasmes; vous-même, avant de respirer cette atmosphère, examinez si vous êtes assez fort pour y résister. Voyez plutôt ce monde du théâtre, qui vous enchante chaque soir; je vais vous le montrer, dans un *Enterrement dramatique*, tel qu'il est dans les mille incidents de la vie privée, laid, vulgaire, cupide, et, quand il se souvient par hasard de ses hautes prétentions, passablement ridicule. La carrière d'auteur ou d'artiste fait battre votre jeune cœur, lisez *la Légende du manuscrit*, et contemplez les sacrifices humiliants, les accointances honteuses auxquelles vous êtes presque fatalement condamné. » Notre auteur n'est point cependant un moraliste sévère. Tel de ses récits, l'*Ouvreuse* par exemple, ou le joli conte intitulé une *Idylle manquée*, nous fera entrevoir, avec une suprême indulgence, ce que le cœur, prenant dans les vicissitudes de ces existences orageuses la revanche de tant de défaites de la vertu, peut réveiller de délicatesse ou de dévouement dans ces âmes plutôt simplement éclaboussées de la fange qu'elles côtoient que foncièrement perverties.

Il est d'ailleurs une chose faite pour plaire dans ces récits, c'est la profonde connaissance que possède l'auteur, je ne veux point dire de cette ville, mais de cette contrée qu'on nomme Paris. Tous ceux qui ont, en effet, pratiqué la capitale savent qu'en dépit des habitudes nomades de ses habitants, chaque quartier, quelquefois même, dans les régions un peu reculées, chaque rue est une ville spéciale, avec sa physionomie, ses célébrités locales, ses mœurs, ses petites passions. Une jolie page de Coppée nous fait connaître le grand premier rôle du théâtre de Grenelle, très admiré, très populaire entre les casernes de l'École militaire et l'usine de Javel, inconnu dès qu'on aborde l'Esplanade des Invalides. (1) Une page plus jolie encore nous dépeint la première communion dans la rue Rousselet, troublée dans sa solitude traditionnelle par le va-et-vient des fillettes en robes blanches, au grand scandale du savetier radical, qui, en fumant sa pipe daus son échoppe, maugrée contre ces pratiques qui avilissent

---

(1) *Une Idylle manquée.*

le peuple. (1) Il est parfaitement exact qu'on peut faire dans Paris maint voyage de découvertes, sans compter un voyage au long cours, dont je me suis moi-même plus d'une fois donné le plaisir, en allant, un dimanche, le long des boulevards, de la Bastille à la Madeleine, et en observant les foules si bigarrées, les populations si mêlées qu'on traverse; voyage d'où l'on revient, comme l'Ulysse d'Homère, en constatant, non sans amour-propre, qu'on a vu beaucoup de cités et beaucoup de gens. Citons enfin les retours émus aux souvenirs d'enfance, le petit tableau de l'humble intérieur où le poète a grandi. (2) Il y évoque ses parents, qui, le cœur plus haut que leur modeste fortune, savaient encore faire ces générosités dont les économies quotidiennes centuplent le mérite; vraies munificences de gentilhomme pauvre, comme il l'insinue en une phrase charmante, et que ne liront pas sans attendrissement tous ceux qui, dans l'histoire de leur enfance, retrouvent aussi les sacrifices et les privations d'un père.

La province a sa part, un peu maigre; elle ne peut cependant se prétendre desheritée, n'eût-elle à revendiquer que le récit des *Vices du capitaine*. Dans un petit chef-lieu de canton, qu'il n'a pas revu depuis qu'il s'est engagé, revient le capitaine Mercadier, après trente-six ans de service, vingt-deux campagnes, trois blessures; capitaine et décoré, malgré les fautes sans nombre de sa jeunesse, parce que sa bravoure au feu a fini par blanchir sa feuille de punitions. En dehors des émotions des jours de bataille, le café, la pipe, la boisson ont rempli ou plutôt abêti son existence; mais il se relève quand il parle de cette Algérie où s'est passée sa vie et où il a conquis ses grades. Rentré au pays, n'y retrouvant plus ni parents ni amis, il a naturellement le café pour asile, les cartes et la bouteille pour idéal, les buveurs et les joueurs pour compagnons. Une seule fois par semaine, le lundi, jour du marché, les marchands de grains et de bestiaux l'exilent du café qu'ils remplissent, et il erre comme une âme en peine, promenant son ennui de la rue qu'il déteste à sa chambre

(1) *La robe blanche.*

(2) *Maman Nunu.*

envahie par la poussière et les toiles d'araignée. C'est un de ces lundis qu'il rencontre dans la rue Pierrette, une pauvre orpheline de neuf ans, servante de basse-cour, affligée d'une jambe de bois ; car à cinq ans un coup de pied de vache l'a rendue infirme. Invalide et orpheline à neuf ans, s'est dit le capitaine, ce n'est pas réglementaire. L'idée lui vient de faire de la pauvrette ce brosseur qui lui manque depuis qu'il a quitté le régiment, et de lui faire préparer un petit ordinaire de campagne qui remplacerait la table du café où l'on ébrèche trop sa pension de retraité. Affaire conclue, Pierrette entre chez lui, l'intéresse. Il entreprend son éducation, se corrige pour ne pas lui donner de trop mauvais exemples, économise afin de pourvoir aux besoins de cet intérieur dont le goût tardif s'éveille, et le café reçoit des visites de plus en plus rares.

« Aujourd'hui, c'est fini. La rencontre d'un enfant a sauvé cet « homme d'une vieillesse ignominieuse. Il a substitué à ses vieux « vices une jeune passion ; il adore ce petit être infirme qui sautille « autour de lui, dans la chambre commode et bien ameublée.....

« Aussi voilà qu'il est presqu'avare ; il thésaurise ; il veut se sevrer « de tabac, bien que Pierrette lui bourre sa pipe et la lui allume. Il « compte épargner sur son faible revenu de quoi acheter plus tard « un fonds de mercerie. C'est là que, lorsqu'il sera mort, elle vivra « obscure et paisible, gardant accrochée quelque part, dans l'arrière- « boutique, une vieille croix d'honneur qui la fera se souvenir du « capitaine.

« Tous les jours il va se promener avec elle sur le rempart. « Quelquefois passent par là des gens étrangers à la ville, qui jettent « un regard de compassion surprise sur ce vieux soldat épargné par « la guerre et sur cette pauvre enfant estropiée ; et alors il se sent « attendrir, — oh ! délicieusement, jusqu'aux larmes, — quand un « de ces passants murmure en s'éloignant :

« Pauvre père ! sa fille est pourtant jolie ! »

Le conte ne finit-il pas sur uue scène charmante ? Pourtant il me semble qu'il ouvre encore d'autres horizons. Si j'avais l'outrecuidance de la jeunesse qui ne doute de rien, j'y ajouterais l'alinéa

final, la conversion du capitaine, dont le scénario, comme dirait un feuilletoniste de théâtre, est tout indiqué. Un jour Pierrette, un peu rouge, bien que confiante, a dit au capitaine qu'elle devait faire sa première communion. Le capitaine n'y a pas vu d'objection; car la première communion, c'est réglementaire. Le moment approchant, il s'est occupé de la toilette; car le livre, le cierge, la robe blanche, le voile, c'est la tenue. Il est allé faire une visite au curé; car c'est convenable; le curé étant censément le capitaine qui commande la première communion. Il a été émerveillé d'être si bien reçu. « C'est étonnant, disait-il en sortant, ce curé là n'est pas comme les autres. » Le jour de la cérémonie, le capitaine Mercadier, qui, comme le Falstaff de Shakespeare, ne savait plus comment était fait le dedans d'une église, a accompagné sa fille adoptive; là encore sa présence était réglementaire. Il ne s'est pas converti, c'est incontestable; mais on l'a vu pleurer. Depuis il salue le curé et fait avec lui dans la rue un bout de causerie. Au mois de janvier, avec une diplomatie toute cléricale, le curé lui a fait une première visite, que le capitaine, un peu confus, a rendue avec empressement; il y a goûté, non sans éloges, l'eau de noix traditionnelle que toute servante de curé sait faire de ses dévotes mains. Capitaine Mercadier, vieux buveur, vieux jureur, vieux joueur, capitaine, prenez garde à vous. Le fruit n'est pas encore mûr, il est vrai, mais je vois d'ici qui s'apprête à le cueillir.

Mais un tel dénoûment ne peut figurer en un feuilleton destiné à des lecteurs parisiens, et un directeur de journal, soucieux des éloges du public le plus éclairé de l'univers, le renverrait, avec un haussement d'épaules, à la *Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Flour. Pourtant cette fin, réputée niaise, a été esquissée par Coppée lui-même. Il a évoqué une fois le grognard, le rude sergent qui défendait la discipline et le drapeau comme un dogue protège la basse-cour; vieil endurci de l'exercice, vieux pilier de la cantine, mais qui avait le sentiment de l'honneur et le sens de l'immolation au devoir, deux germes féconds, d'où peuvent, à un moment donné, éclore toutes les grandes choses. Cette figure rébarbative disparaît de notre armée, dont elle ne faisait peut-être pas l'ornement, mais dont elle

faisait la force ; non que la race de ces loyaux serviteurs soit éteinte, mais parce qu'on n'a pas trouvé, quinze ans après nos désastres, le temps de leur assurer un modeste avenir. C'est ce vieux sergent que la main de Coppée a, pendant le siège de Paris, dessiné d'un crayon tant soit peu réaliste ; mais le portrait est émouvant.

Du couvent troublant le silence
Arrive, avec son bruit pressé,
Une voiture d'ambulance.
On amène un soldat blessé.

Sur sa capote le sang brille ;
Il boîte, éreinté par l'obus.
Son fusil lui sert de béquille
Pour descendre de l'omnibus.

C'est un vieux aux moustaches rudes,
Galonné d'un triple chevron,
Qui hait les cagots et les prudes
Et débute par un juron.

Il a des propos malhonnêtes
Et des regards presqu'insultants,
Qui font rougir sous leurs cornettes
Les novices de dix-huit ans.

Croyant qu'il dort et qu'elle est seule,
Si la sœur prie auprès de lui,
Vite il charge son brûle-gueule,
Et siffle un air avec ennui.

Que lui font la veille assidue,
L'intérêt qu'on peut lui porter ?
Il sait que sa jambe est perdue,
Et que l'on va le charcuter.

Il est furieux. — Laissez faire ;
On est très patient ici ;
Puis il y règne une atmosphère
Qui console et qui dompte aussi.

L'influence est lente, mais sûre.
De ces servantes de leur vœu,
Douces en touchant la blessure,
Et douces en parlant de Dieu.

Aussi sentant à sa manière
Le charme pieux et subtil,
Le grognard, à chaque prière.
Dira bientôt : « Ainsi soit-il ! » (1)

« Mais, répondrait le poète, ce dénoûment est en vers. » Le vers latin bravait l'honnêteté. Le vers français fait plus encore ; il peut quelquefois, à force de talent et de cœur, braver les vieux préjugés d'un lecteur du *Siècle*.

II

Des *Contes en prose* aux *Promenades et Intérieurs*, la transition est facile puisqu'en somme c'est le même sujet.

Ce sont des souvenirs, des éclairs, des boutades,
Trouvés au coin de l'âtre ou dans mes promenades.

Car l'auteur aime à errer dans Paris, non moins qu'à conter. Le bon La Fontaine prenait par le plus long pour aller à l'Académie ; notre poète nous avoue qu'il allonge son chemin pour rentrer chez lui :

Prisonnier d'un bureau, je connais le plaisir
De goûter, tous les soirs, un moment de loisir.
Je rentre lentement chez moi ; je me délasse...
Je traverse un jardin, où j'écoute, en marchant,
Les adieux que les nids font au soleil couchant..... (2)

J'arrête ici la citation, pour ne point tomber sur un péché de jeunesse ; car notre auteur, soit dans les notes poétiques de ses excursions parisiennes, soit ailleurs, a plus d'une fois côtoyé le réa-

(1) *L'Ambulance. — Ecrit pendant le siège, novembre 1870.*

(2) *Promenades et intérieurs*, I, II.

lisme, et, tantôt par une simple effervescence de gaité, tantôt par cette affectation de négligence qui rappelle les fameux trous du manteau d'Antisthènes, rehaussé les images les plus gracieuses ou les sentiments les plus délicats par la crudité d'un mot vulgaire ou d'une métaphore de faubourg. (1)

Il s'en est assez vite corrigé. C'était la mode au temps de ses débuts. Quelques bons esprits, et même le sien, s'y sont laissés prendre. L'histoire des lettres a parfois d'étranges analogies avec celle du costume, et, là aussi, on regrette parfois que la coquetterie fasse emprisonner une figure gracieuse dans un ajustement de mauvais goût. En 1830, on ne pouvait être assez éthéré; les plus hautes étoiles étaient la demeure tout indiquée des plus humbles poètes. Nous avons changé tout cela. Laissons les astres, et à l'harmonie des sphères substituons les clapotements de l'eau bourbeuse qui tournoie dans le ruisseau. Quand on ne peut faire mieux que n'ont fait les grands maîtres, on fait autrement. C'est toujours une satisfaction, sinon une preuve de génie. Le réel n'est-il pas d'ailleurs plus démocratique, et la démocratie n'est-elle pas le dernier mot de toute chose en notre siècle? Entre le terme choisi du salon et le gros mot du cabaret, c'est le cabaret qui doit avoir la préférence. N'excluons pas même la pruderie; ce mot rappellerait les Précieuses et sent son ancien régime. La formule a été trouvée par un des maîtres du pays sinon par un maître des bonnes lettres : « L'ère des bégueuleries est passée. »

J'en suis fâché pour la nouvelle école; mais elle n'a ni gagné le pari qu'elle engageait si bruyamment contre la délicatesse traditionnelle de notre langue, ni même tenu ce que promettaient ses audaces de début. En même temps qu'elle affectait de ne rejeter aucun mot trivial, et qu'elle multipliait dans les œuvres de ses jeunes poètes ces vers sans césure où les deux hémistiches s'entremêlent comme pour faire frémir l'ombre de Boileau, ne professait-elle pas pour la

---

(1) Je cite, en note seulement, le texte complet :

> Les adieux que les nids font au soleil couchant,
> *Bruit pareil à celui d'une immense friture.*

richesse de la rime un culte qui allait jusqu'à la superstition ? Est-ce qu'elle ne réhabilitait point le sonnet, avec toutes ses difficultés et ses plus minutieuses exigences ? Est-ce qu'elle ne mettait pas au premier rang ces petites pièces de vers où le travail de la facture l'emporte sur le souci de la pensée, donnant ainsi le singulier exemple d'exalter le vers même aux dépens de la langue ? Pourquoi donc renchérir ainsi sur certains détails quand on affecte avec tant de fracas de mépriser les règles ? Comment se fait-il aussi que cette armée ait si mal retenu dans ses rangs ses propres soldats ? Tout ce qu'elle a produit de plus distingué lui échappe. On entre bien avec elle sur le Parnasse, bien qu'on puisse s'étonner qu'elle ait choisi pour se désigner une dénomination aussi classique. Mais dès qu'on a quelque renom, on se dégage de cette alliance compromettante. N'est pas athée qui veut, disait Napoléon à Sainte-Hélène. Il est plus difficile qu'on ne croit d'être réaliste. Il n'y a que les sots qui y réussissent avec un succès vraiment incontesté ; les hommes supérieurs y échouent, et se lassent vite de ces tentatives de jeunesse dont ils sourient les premiers, quand ils ont conquis la réputation.

Peindre la réalité n'est pas en effet reproduire simplement l'écorce des choses, c'est atteindre la vie même de la nature ou de l'âme ; c'est la faire comprendre en la rendant sensible non seulement aux yeux mais à l'intelligence du lecteur. Prenons dans l'art ce qui semble aux esprits superficiels le plus fatalement voué à la stricte imitation : le paysage ou le portrait. En vain la peinture aura-t-elle l'exactitude d'une photographie, s'il ne s'en dégage aucune idée, si nous ne rencontrons sous ces apparences ni une âme qui vibre ni une pensée qui s'éveille, nous resterons indifférents. Quelle sera donc l'unique conquête du réalisme ? C'est d'avoir rappelé que, pour exciter de grands sentiments, on peut faire appel quelquefois à des objets vulgaires ; c'est d'avoir répété que la vivacité des émotions n'exige pas l'emploi continu du style solemnel dans lequel s'oubliait et s'endormait trop souvent la poésie du dix-huitième siècle. La découverte n'était pas neuve. Il y avait deux mille ans que Sophocle n'avait pas craint d'exposer aux regards des Athéniens les haillons souillés de sang et

la blessure de Philoctète, et qu'Euripide avait fait rapporter sur la scène Hippolyte mutilé et gémissant. Tout ce qu'il y a de vrai dans le réalisme avait été, en plein dix-septième siècle, vu et signalé par Fénelon dans sa *Lettre à l'Académie*. Et l'homme moderne qui a eu peut-être le souci le plus scrupuleux de la réalité, Goethe, est en même temps, dans toutes ses vraiment grandes inspirations, le plus idéaliste des poètes.

Le maître de M. Jourdain distingue par la forme matérielle la prose et la poésie. Il y a une séparation plus nette et plus simple : où l'âme apparaît commence la vraie poésie, et avec elle on voit poindre l'idéal. Aussi, dans ce recueil intitnlé les *Humbles*, ou dans maintes pièces du *Cahier rouge*, dans lesquelles Coppée s'étudie à peindre la vie ordinaire, familière, dans lesquelles il affecte de faire le tableau flamand de la poésie, je m'inquiète assez peu de ces titres vulgaires, mis en saillie comme une enseigne en grosses lettres de relief. En vain ses pièces s'appellent la *Nourrice* ou le *Petit Épicier*. Qu'importe si ce sont des drames qui nous émeuvent, si la souffrance ou les joies du cœur y sont traduites éloquemment? Partout où nous retrouvons nos semblables, sous la chaumière ou dans l'arrière-boutique, dans la rue poudreuse ou sur le trottoir sali par la boue moins encore que par nos vices, nous retrouvons ce qui fait le charme de la poésie, le plaisir de saisir un sentiment vrai, vivement et finement exprimé, et d'unir notre émotion à celle que fait revivre le poète. On a cité souvent, non sans éloges, le tableau de la vie paisible du petit commerçant retiré dans un faubourg où quelques arbres dans un jardinet brûlant lui font l'illusion de la campagne ; mais où la visite des enfants et des petits-enfants amène le dimanche le mouvement, la gaîté, l'affection et avec elle l'idéal. (1) Pourquoi n'a-t-on pas cité, pour évoquer la tragédie après l'idylle de faubourg, la peinture du wagon de troisième qui emporte à Paris la nourrice, plutôt chassée qu'envoyée par le mari ivrogne qui convertit d'avance en bouteilles de vin le prix du lait maternel?

(1) *Les Humbles. — Petits Bourgeois.*

Oh ! dans le noir wagon l'horrible nuit passée !
Sur le dur banc de bois, dans un coin affaissée,
Comme elle médita sur son sort anormal !
Ses pauvres seins gonflés de lait lui faisaient mal.
Et là-bas son enfant, éveillé dans sa couche,
Réclamait à grands cris, et cherchait de la bouche,
Ce giron où l'on boit la vie avec le lait,
Premier asile humain duquel on l'exilait. (1)

C'est la nature humaine saisie dans sa plus grande expression, dans un cœur de mère. Mais l'autre côté de l'œuvre divine, la nature physique, celle qu'a chantée Lamartine et dont Victor de Laprade a été comme le prêtre, la nature n'a-t-elle point sa place dans ces villes où les demeures qu'élève la main de l'homme sont faites pour être en harmonie avec le ciel et le paysage qui les encadrent. Les cités ont leurs grands aspects, et Paris offre des points de vue incomparables. Un amant enthousiaste des montagnes dira que la foule passe devant ces spectacles sans les voir ; mais est-ce seulemenr le lot des capitales ? Que de gens, en présence des glaciers des Alpes, vont promener devant ces sites sublimes leurs vices, leur ennui et surtout leurs ridicules ! Le poète aussi,

Vers ces bords où la Seine abandonnant Paris
Semble de ces beaux lieux où son onde serpente
S'éloigner à regret et ralentir sa pente,

peut opposer l'émotion que lui cause ces admirables perspectives avec l'indifférence des passants affairés et vulgaires. Coppée l'a fait avec une grande finesse dans un de ses *Contes en prose*, où il dépeint ce qu'il appelle avec justesse l'heure exquise, le soleil descendant derrière les coteaux de Meudon et envoyant aux splendides quais de la Seine ses reflets dorés. Pas un passant ne s'en inquiète. Tous parlent de leurs affaires et de leurs plaisirs ou sont plongés dans un journal, tandis que l'unique contemplateur demeure « tout fier et tout troublé en songeant que le soleil s'était couché pour lui tout

---

(1) *Les Humbles. — La Nourrice.*

seul. » (1) Le contemplateur a sans doute raison pour la soirée qu'il décrit; mais il ne faut point qu'il généralise d'une façon trop téméraire; je lui connais des rivaux. Quoi qu'il en soit, les œuvres de Coppée ne sont qu'un argument de plus en faveur de la vieille thèse : *Ab exterioribus ad interiora*. Pénétrez la surface et vous trouverez la pensée; allez plus avant et vous rencontrez le cœur, et avec lui le sentiment et l'idéal. Avais-je donc tort de prétendre qu'il n'est pas si aisé à l'homme de talent de demeurer réaliste?

Cette glorification des plus humbles choses, cette poésie de l'abaissement, de la vie cachée, du détail vulgaire qui tout d'un coup se transfigure, est-elle donc une conquête de notre vie moderne? Elle est au contraire bien vieille : il y a dix-huit siècles qu'elle se répand à profusion dans les légendes de la vie des saints. Les réalistes de notre temps, généralement peu dévots, seraient tout étonnés d'avoir dans les cloîtres leurs vrais ancêtres. Il n'en est pas moins vrai que dans ce siècle, ou il devient à la mode de parler de l'inconscient, il serait équitable de faire un peu mention de cette poésie inconsciente qui déborde dans les vies des saints et qui rend si charmante la lecture des hagiographes. L'auteur des *Humbles* ne pouvait rester insensible à cette poésie des obscurs devoirs accomplis, et dans les jolis tableaux qu'il esquisse, je prends celui d'une école de sœurs.

L'école. Des murs blancs, des gradins noirs, et puis
Un Christ en bois orné de deux rameaux en buis.
La sœur de charité, rose sous sa cornette,
Fait la classe, tenant sous son regard honnête
Vingt fillettes du peuple en simple bonnet rond.
La bonne sœur! jamais on ne lit sur son front
L'ennui de répéter des choses cent fois dites.
Et sur les premiers bancs, où sont les plus petites,
Elle ne veut pas voir tous les yeux épier
Un hanneton captif marchant sur du papier. (2)

(1) *Le Coucher du soleil. — Contes en prose*. I.
(2) *Promenades et Intérieurs*. XVIII.

III

J'ai parlé de peinture flamande. Ce fut en effet l'heureuse audace de cette école qui, à la suite des merveilles qu'avait accumulées la peinture religieuse du seizième siècle, se mit simplement à regarder autour d'elle et à représenter tout ce qui lui tombait sous les yeux. Etre le Mieris ou le Van Ostade de Paris crée un sérieux titre de gloire. En tout cas je préfère cette manière à celle des premières poésies de Coppée. Il y a de fort jolies inspirations dans le *Reliquaire*; mais c'est un reliquaire tout spécialement ciselé pour être appendu dans une chambre de garçon ; l'homme plus mûr ne sera nullement tenté de s'en défaire, la ciselure a de trop jolis détails, mais il l'enfermera dans son armoire. Même critique pour les *Intimités*, dont quelques-unes sont par trop intimes. C'est dans un autre ordre de productions que je crois voir se dégager l'avenir du poète. Si les *Contes en Prose*, si certains tableaux en vers nous ont révélé l'ingénieux et fin narrateur, d'autres récits d'une plus grande portée nous montrent en notre conteur le ferme accent tantôt dramatique, tantôt épique, le même accent, qui, malgré quelques défaillances, fait le principal attrait de la *Légende des siècles* de Victor Hugo.

Tout le monde connaît ou a entendu réciter la *Bénédiction de Saragosse*, le *Naufragé*, la *Grève des Forgerons*. Quelques récits moins souvent rappelés ont à mes yeux presqu'autant de mérite. La mort du général Walhubert, tué à Austerlitz dans l'attaque qui décide la victoire, finit comme un chant de Tyrtée, et fait songer à ces tragédies « pleines de Mars », comme on disait à Athènes, aux tragédies qu'écrivait Eschyle sous l'impression du triomphe des Grecs :

Ce fut à Walhubert d'enlever sa brigade,
A Walhubert à qui l'Empereur a souri.
« En avant, » commanda le héros. A ce cri,
D'un effort furieux ses bataillons partirent,
Et par un feu nourri les Russes répondirent ;
Et comme Walhubert, joyeux, caracolait,
Poitrine au vent et sabre à la main, un boulet
Le jeta sur le sol, la cuisse fracassée.

La colonne d'attaque était trop bien lancée;
Elle ne cessa pas pour si peu de courir.
Mais comme des soldats venaient le secourir,
L'intrépide blessé les écarta d'un signe,
Et dit sévèrement : « Eh bien, et la consigne!
Qu'on me prenne un drapeau russe pour mon linceul!
Grenadiers, à vos rangs! Je puis mourir tout seul! »

La vision de saint Vincent de Paule n'est pas rendue avec moins de grandeur. Le saint prêtre a couru tout le jour pour recueillir des aumômes. Il pleut, c'est l'hiver, la journée a été mauvaise, et dans le ciel chargé de nuages et dans ce Paris qui se lasse de renouveler sans cesse ses aumônes. Vincent rentre fort tard; et devant sa porte gît dans la boue un garçon sans asile, un enfant de la misère qu'il faut arracher au vice. Vincent éveille l'enfant.

Il monte à sa cellule et le couche en son lit.

C'est le saint, le protecteur des pauvres, qui se trouve frustré de son repos; même de ses vêtements; car, pour réchauffer son protégé transi, à la mince couverture de son lit il a ajouté son manteau :

Alors tout grelottant et très mal à son aise,
Le bon Monsieur Vincent s'accouda sur sa chaise,
Et devant le tableau pendu contre le mur,
Il pria.....
... Mais soudain la Madone au front pur,
Qui parut resplendir des clartés éternelles,
S'anima. Dans ses yeux aux profondes prunelles,
Brillèrent des regards qu'ils n'avaient jamais eus,
Et dégageant son cou du bras du doux Jésus,
Qu'elle tenait d'abord serré sur son épaule,
Elle tendit l'enfant à saint Vincent de Paule;
Et, d'un accent rempli de céleste bonté,
Lui dit : « Embrasse-le. Tu l'as bien mérité. »

J'aime moins deux récits de plus longue haleine, deux petits poèmes, *Angelus* et *Olivier*. Le premier est l'histoire touchante, bien qu'un peu étrange, d'un enfant recueilli et adopté par deux êtres bien novices en leur métier de mères improvisées : un vieux curé et

son sonneur, vieux célibataire et vieux soldat. L'embarras, les soins touchants de ces deux vieillards inhabiles, leur affection que les difficultés redoublent, tout cela inspire maintes pages dans lesquelles une sorte de délicatesse mélancolique se mêle à un élément à demi-comique; et le petit drame touche à la tragédie lorsque la mort leur enlève cet enfant et les laisse plus seuls, plus mornes que jamais. Mais toute cette poésie est un peu maladive, moins pourtant que ne le sont les pages du second poème, *Olivier*. Pourquoi prétendre qu'il n'y a nulle rédemption pour l'âme que quelques amours impures ont flétrie? Pouquoi soutenir qu'un mot, une intonation, une attitude, créés par le hasard au sein d'une idylle commencée, peuvent l'anéantir par le seul souvenir fortuit d'un odieux passé. L'innocence, la vertu, le naïf abandon d'un cœur qui aime sans même s'être rendu compte de son amour, n'ont-ils donc point assez de force, de bienfaisante chaleur pour rappeler la vie pure de l'âme et effacer de fâcheuses images? Tout cela peut être ingénieux, même délicat; on goûte cette poésie comme certaines liqueurs malsaines qui plaisent un instant par leur saveur étrange. Mais ce n'est à tout prendre ni un sentiment vrai, ni une observation juste. C'est une bizarre casuistique qui aboutit à la conclusion que le héros du poème n'a jamais vraiment aimé. Les hommes blasés aiment à proclamer leur impuissance pour se dispenser de l'effort qui pourrait les régénérer. Le fin observateur qui a si bien analysé, en d'autres pages, les émotions de l'âme humaine sait mieux que personne qu'il fait ici de la fausse psychologie.

Les *Récits* et les *Élégies* demeurent jusqu'ici l'œuvre capitale parmi les poésies détachées. Coppée n'y a plus seulement recueilli des impressions; il y a dessiné des caractères. C'était l'acheminement naturel à une carrière dramatique qu'il devait être tenté de parcourir.

G.-A. HEINRICH.

(*A suivre.*)



NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais



I

ACHILLE GAMON (1)

Le Livre-Raison contient quelques détails sur la jeunesse de notre poète. Nous y voyons que Christophle Gamon et Christophle Bonnet furent mis en pension à Boulieu le 15 janvier 1587, chez M. Navet, pédagogue, au prix annuel de dix livres tournois chacun, tant pour leur nourriture, chambre et service que pour leur institution (éducation). Les deux enfants étaient logés chez M. Navet. Le Livre-Raison entre à leur sujet dans les petits comptes. Le 16 mai, veille de la Pentecôte, Achille envoie à son fils « des habits pour un manteau, un pourpoint et des chausses. » Le 19 juillet, il envoie trois écus à M. Navet par Jeanne Massabeuf qui allait voir les enfants à Boulieu. Au mois d'août, il porte lui-même trois écus audit Navet. Au mois d'octobre suivant, le pédagogue rend les enfants à leurs familles, par suite de sa résolution de se retirer à Tournon.

Le 19 janvier 1589, Christophle Gamon et Christophle Bonnet vont à Tournon pour étudier. Les parents avaient fait marché pour

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 24 et 96.

leur pension avec un Me Clément Perdrijon, pédagogue, à raison de trois écus vingt sols par mois, pour chacun d'eux. Il paraît qu'ils revinrent à Annonay à la fin du premier mois.

Le 20 juillet de la même année, Christophle Gamon et Christophle Bonnet, accompagnés cette fois d'un nommé Jehan Molynot, (probablement le fils du greffier de la Cour royale d'Annonay, qui portait ce même nom), vont coucher à Thorrenc. Le lendemain, « ils se mirent sur le Rosne, à Sillon, dans le bateau de Mme de Sainct-Chamond, descendant à Caderousse, pour de là s'acheminer à Nismes, avec Me Zacharie Planta, estant avec eulx affin de continuer leur estude au college dudict Nismes. J'ay bailhé audit Gamon dix escuts pour sa pension de troys moys, et deux escuts pour sa despence en chemin et autres menus affaires. »

Le 8 octobre 1589, Achille Gamon rend à François Richard, de Quintenas, trois écus sol que ce dernier avait prêtés à Nîmes à son fils. Christophle Gamon et Christophle Bonnet revinrent en vacances à Annonay l'année suivante, car nous les voyons repartir le 7 septembre 1590 avec le sieur Jean Maignol, apothicaire de Montpellier, allant à Tournon « et de là audit Montpellier à la practique des finances, et luy ay bailhé pour sa despence du chemin quatre escuts, outre cinq escuts qu'il porte de son argent. »

Ces données sur notre poète sont les seules que contienne le Livre-Raison de son père. Notons ici ce nom de Maignol qui montre les excellentes relations de la famille Gamon à Montpellier. La famille Maignol a joué, en effet, un rôle d'une certaine importance dans le monde scientifique et lettré de Montpellier, surtout au commencement du XVIIe siècle. Jean Maignol était plutôt botaniste qu'apothicaire. Il est probable que Christophle de Gamon fut son commensal, et que le botaniste, en faisant goûter au fils d'Achille la poésie des jardins, lui donna peut-être la première idée du *Jardinet de poésie*. (1)

---

(1) Jean Maignol a laissé des descendants dont le nom s'écrit aujourd'hui Magnol. L'un d'eux, propriétaire à Montpellier, a épousé une fille d'Eugène Thomas, qui remplissait, avant M. de la Pijardière, les fonctions d'archiviste du département de l'Hérault.

Le Livre-Raison d'Achille Gamon fut donné en 1865 à la Bibliothèque d'Annonay par le baron de la Roque, du château des Près (Eclassan), qui l'avait trouvé enfoui dans les livres de compte de son grand-père, Alexandre Balthazar de la Roque, seigneur de Munas et Oriol, ce qui s'explique aisément par les alliances qui ont uni, comme on le verra plus loin, la famille Gamon à celle des seigneurs de Munas et Oriol.

L'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles* figure avec deux de ses fils, Mondon et Théodore, parmi les signataires d'une lettre écrite au juge du bailliage d'Annonay, le 2 mai 1591, par le procureur du Roi et les avocats de cette ville. La lettre réclame le retour aux anciens règlements des cours royales, qui étaient, parait-il, fort négligés à Annonay. On peut y voir, entr'autres choses, que les juges n'étaient pas l'exactitude en personne, que les procès éprouvaient des lenteurs très préjudiciables au public, que les registres du greffe étaient inexactement tenus, que les frais de justice étaient arbitrairement grossis, etc., etc. Cinq ans après, une démarche du même genre était faite par Mondon Gamon, comme syndic des avocats d'Annonay. Le juge, Charles de Serres, répondit qu'il ferait son devoir comme il l'avait toujours fait. (1)

Achille Gamon mourut à Annonay le 22 décembre 1597 et fut enterré au cimetière du Champ, où est encore le cimetière des protestants. Sa femme mourut peu de temps après. Les deux époux s'étaient fait un « testament mutuel, » le 5 août, reçu par Guérin, notaire. (2) Les minutes de ce Guérin (1587 à 1615) figurent malheureusement parmi celles qui ont péri dans l'incendie de 1870, et il nous a été impossible de trouver ailleurs aucun détail sur le testament en question. (3)

---

(1) PONCER. — *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. II, pp. 24 et 36.

(2) Manuscrits de du Solier.

(3) C'est par l'intéressante brochure de M. Deville, notaire à Tournon, (*Tableau général des notaires qui ont exercé dans l'arrondissement de Tournon, et dont les minutes sont au pouvoir des notaires actuellement en exercice.*) que nous avons pu constater la perte des minutes Guérin. La brochure de M. Deville est un guide précieux pour

Jeanne Massabeuf mourut postérieurement au mois de mai 1599, puisqu'une note du Livre-Raison, d'une autre main que celle d'Achille, folio 38, nous la montre à cette date signant une transaction avec les héritiers d'Arnaud Fraisse, dont la maison, vendue aux enchères publiques, devant la cour royale d'Annonay, avait été adjugée à Achille Gamon, en 1588. Les héritiers renoncent à leur appel, moyennant un supplément de prix de quinze écus.

Achille Gamon avait eu quatorze enfants de Jeanne Massabeuf, mais dix étaient morts en bas âge. Les autres furent : Blanche, (dont nous avons signalé le mariage en 1574,) Mondon, Théodore et Christophle.

* *
*

Mondon se maria, le 14 janvier 1588, avec « demoiselle Catherine de la Rivoire, fille de feu noble Claude de la Rivoire, du mandement de Vaulcance en Velay. » Catherine eut en dot tous les biens de Blanche de la Rivoire, veuve d'Antoine Gamon, sa tante, plus deux cent trente-trois écus que lui constitua son frère, noble Fleury de la Rivoire, outre des robes et des vêtements évalués à cent écus. Le Livre-Raison d'Achille met, en tête de l'annotation relative à ce mariage, le mot *Féliciter*, et à la fin : *Dieu veuille bénir leurs actions et les prospérer*. Mondon eut en partage les terres de Fourany, dans la paroisse d'Ardoix, et la moitié du port d'Andance. Il portait le titre de sieur de la Collange (fief d'Eclassan), et exerçait les fonctions de juge de Revirand et Oriol. Il mourut en 1620.

Son frère Théodore, qui portait le titre de sieur de la Lombardière, ayant hérité de ce domaine, resta à Annonay, où il fut élu consul, en 1607. Il était, dit un manuscrit, « avocat au balliage et grand

---

les recherches historiques et généalogiques dans cette région de l'Ardèche, et il est à regretter qu'aucun de ses collègues, dans les deux autres arrondissements, n'ait songé à faire un travail analogue. Nous relevons aussi dans cette brochure que les minutes de Pierre Gamon, le père d'Achille, pour l'année 1541, existent encore à l'étude Manoha, à Tournon.

jurisconsulte. » Il épousa, le 30 mai 1596, Madeleine de Gurin, fille de noble André de Gurin, sieur de Mattre. Madeleine eut en dot « treize cent trente-trois écus, vingt sols, et, outre les robes laissées par feue sa mère, une robe de soye au-dessus et ung coutilhon aussi de soye, le tout en bonne estoffe neusve, » enfin soixante-dix écus pour bagues et joyaux. Théodore, de son côté, reçut de ses père et mère « tout leur terroir et grange d'Esteyses, avec meubles et bétail; leur jardin et maison, au faubourg de Deome, et leur terre de la Reclusière; ensemble une vigne à Chames; la jouissance toutefois du jardin et masure de Deome demeurant commune avec les donateurs; ladite donation non touchant leur domaine et grangeage de la Lombardière. »

Entr'autres réserves des donateurs est celle-ci, qu'ils recevront les cinq cents écus que le sieur de Mattre doit compter, la veille des noces, comme premier payement de la dot de sa fille, « pour employer ladite somme ou partie et pour tant du moings que lesdits donateurs entendent faire à Christophle Gamon, leur autre fils, pour ses droits de légitime..... sans que lesdits mariés ne les leurs soyent tenus à la restitution de ladite somme..... en tout ne en partie ne en surplus de ladite dot constituée. »

Plus bas, il est dit que les époux ne pourront rien prétendre au domaine de la Lombardière et ses appartenances, tant qu'un des donateurs demeurera vivant. Parmi les signataires de l'acte reçu par Remeniet, notaire, figure Christophle Gamon et « Hieronyme Salve, ministre de la parole de Dieu. » Théodore dut mourir au commencement de 1620, car on a de lui un acte de 1619, et il existe un acte de 1620 où Madeleine de Gurin est qualifiée veuve.

Avant de nous occuper uniquement de Christophle, nous allons résumer brièvement tout ce qu'il nous a été donné de connaître sur la descendance de ses deux frères.

*
* *

Mondon avait eu de son mariage avec Catherine de la Rivoire plusieurs enfants, entr'autres :

Achille, né le 27 avril 1597, qualifié noble dans un acte de 1630, où il figure comme témoin ;

Jeanne, mariée au sieur Jean Étoile, (1) dont elle eut deux enfants : Isaac et Claire ;

Catherine, née en 1599, mariée à Jean Primet; (2)

Pierre, docteur ès droits à Valence ;

Jean.

Achille vendit, en 1623, la moitié du port d'Andance à Jean de Barberon. En 1636, il vendit les moulins de Faya, au prix de seize cents livres, aux sieurs Barthélemy et Mathieu Johannot, d'Ambert en Auvergne.

Cet Achille avait hérité du Livre-Raison de son grand-père, puisque les quatre dernières pages sont écrites de sa main. Nous y voyons que « noble Achille Gamon, fils de feu Mondon et de Catherine de la Rivoire, épousa, le 5 novembre 1634, demoiselle Jeanne de Brenas, fille de feu Christophe de Brenas, écuyer, seigneur d'Oriol, et de demoiselle Madeleine de Montchenu. » Achille procède, dans le contrat de mariage, de l'avis et conseil de M. Pierre de Gamon, docteur ès droits, habitant Valence, et de Jean de Gamon, ses frères. Jeanne reçoit en dot de ses parents deux mille livres, outre six cents livres données par demoiselle Jeanne de Cussonel. Achille donne à sa future cinq cents livres, pour bagues et joyaux, et mille livres, en augment de dot. L'acte est passé à Carret (Sarras), dans la maison du sieur d'Oriol. Parmi les témoins, figurent les deux beaux-frères du futur, Jean Etoile et Jean Primet, et Christophe Boyron, docteur en droit, juge de Mahun.

---

(1) Deux personnages de ce nom figurent sur la liste des Consuls d'Annonay : l'un, qualifié marchand, en 1594; et l'autre, qualifié bourgeois, en 1626. Ce dernier est probablement le gendre de Mondon, et le consul de 1594 était, sans doute, son père. En 1650, Jean Étoile, protestant, vendit sa maison contiguë à l'église de l'Aumône, et la municipalité la céda aux Jésuites, en même temps qu'elle relevait de ses ruines l'église en question, qui avait été saccagée, lors des guerres civiles. FILHOL. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 157.

(2) Jean Primet, avocat, consul d'Annonay, en 1603.

Les Montchenu étaient seigneurs de Beausemblant. Du Solier dit que Madeleine, la belle-mère d'Achille, était gênée dans ses finances, car elle emprunta à Barthélemy Peyron, marchand d'Annonay, une somme de cinq cent trente-six livres, qu'elle donna en acompte de la constitution de dot faite à sa fille Jeanne.

Les quatre pages ajoutées par Achille au Livre-Raison de son grand-père contiennent une brève notice sur dix enfants nés de son mariage avec Jeanne de Brenas, de 1636 à 1655, et l'on peut y voir un indice significatif des tristes conditions que la guerre, les épidémies et les divisions locales faisaient alors à la vie humaine. De ces dix enfants, en effet, six moururent en bas âge, et les autres eurent des destinées plus ou moins tragiques. Un de ses fils, Pierre, fut assassiné, à l'âge de vingt-un ans, en 1660, par un gentilhomme d'Eclassan, nommé Joseph-César du Noyer, sieur de Verdun, à la tête de huit ou dix fusiliers. L'assassin fut condamné à mort par contumace, et ses biens furent confisqués. Un autre mourut dans la guerre de Hollande, en janvier 1673, à l'âge de trente-un ans. Une des filles mourut à trente-deux ans, après cinq ans de mariage. La dernière mourut à vingt-huit ans, de la petite vérole. Presque tous ces enfants avaient été baptisés par Alexandre de Vinay, le pasteur protestant d'Annonay. Cette nomenclature des enfants d'Achille est, du reste, incomplète. Il eut au moins deux autres enfants, qu'on s'étonne de ne pas voir désignés avec les autres dans le Livre-Raison. L'un, nommé Charles, figure, en 1668, parmi les habitants d'Ozon, avec le titre de sieur de la Collange. L'autre, Christophle de Gamon, né le 4 septembre 1641, « sieur de la Collange, écuyer, fils de noble Achille de Gamon et de Jeanne de Brenas, habitant le domaine de Fourany près d'Ardoix, » épousa le 12 février 1686, par conséquent à l'âge de quarante-cinq ans, Catherine Dupont, fille de feu messire Jean Dupont, seigneur de Munas et coseigneur d'Oriol, et de Suzanne de Sagnal. Christophle donna à sa fiancée, pour bagues et joyaux, la somme de quatre cent quarante-quatre livres. Le contrat de mariage fut rédigé au château de Munas, en présence de messire Nicolas-Joseph de la Rivoire, seigneur de Chadenac, de noble René de Brenas, seigneur de Carret près Fourany et coseigneur d'Oriol,

et de noble François Le Febvre, seigneur du Pestrin. Ce Christophle épousa plus tard, en secondes noces, Antoinette de Suffise, de Quintenas.

Il paraît qu'il existait, à la fin du XVII[e] siècle, du côté d'Ardoix, deux Christophle de Gamon, puisqu'un manuscrit, existant aux archives du département de l'Ardèche, les mentionne tous deux comme ayant été déclarés, en 1698, usurpateurs de titres de noblesse. (1) L'un, désigné comme étant de Fourany, avait pris la qualité de noble dans des actes de 1690, 1694 et 1698, reçus par un notaire de Sarras. Il fut assigné à comparaître, dans le délai d'un mois, devant l'intendant de la province, à l'effet de représenter les titres en vertu desquels il avait pris cette qualité. Il fit défaut, et fut condamné, le 3 octobre, comme usurpateur du titre de noblesse, avec défense de prendre à l'avenir ladite qualité, sous peine de trois mille livres d'amende.

Même formule pour Christophle de Gamon, sieur de la Collange, demeurant à Ardoix, pour avoir pris la qualité de noble dans deux contrats, un de 1685 et l'autre de 1688, reçus par Tournon, notaire d'Estables, et Tremolet, notaire de Quintenas. Ce dernier fut condamné, le 9 octobre, à deux mille livres. Une ordonnance du 26 novembre suivant réduisit l'amende à trois cents livres que Gamon paya.

Le délit de vanité dont il s'agit ici était, paraît-il, fort commun alors, puisque le registre, d'où ces faits sont extraits, signale deux cent quatre-vingt-quinze condamnations de ce genre, pour le Haut-Vivarais, et deux cent soixante-deux, pour le Bas-Vivarais. Nous devons faire observer toutefois que les recherches exercées à la fin du XVII[e] siècle contre les nobles douteux avaient surtout un but fiscal. En théorie, ces poursuites étaient une mesure légale et équitable, attendu que les tailles dont les nobles étaient dispensés retombaient à la charge des autres habitants; mais en pratique, elles donnèrent

---

(1) Catalogue de la recherche de la noblesse du haut et bas Vivarais, du diocèse de Viviers, faite pendant les années 1698, 1699 et 1700.

lieu à une foule d'abus. Ce qui faisait dire à Saint-Simon : « Ceux qui sont chargés de la recherche ne sont pas nobles, mais ils font force nobles pour de l'argent ; aussi est le proverbe qu'ils en font plus qu'ils n'en défont. » (1) Il est certain que bon nombre de ceux qui furent alors condamnés comme usurpateurs de titres de noblesse, furent plus tard, c'est-à-dire dans les assemblées de noblesse de 1789, réhabilités et reconnus de noble extraction.

*
* *

Théodore, le second fils de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*, eut, de son mariage avec Madeleine de Gurin, quatre enfants, savoir :

André, né le 27 juin 1597, qui probablement mourut jeune ;

Madeleine (ou Anne), née le 27 juin 1599, mariée à Balthazar de Cusson, exempt des gardes du corps, habitant de Monistrol ;

Antoine, sieur de la Lombardière, « avocat très habile, qui, s'estant marié à Valence en Dauphiné, y exerça la charge d'avocat du Roy au présidial jusques en son décès arrivé en l'année 1669. Il avoit de grandes lumières, aussi bien que son père, et Dieu luy fit la grace de s'en mieux servir qu'eulx, puisqu'estant né dans la religion protestante ou prétendue réformée, il eut le bonheur de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. » (2) C'est cet Antoine Gamon qui vendit le domaine de la Lombardière à la famille Barou.

Divers documents constatent l'existence d'un Pierre de Gamon,

(1) Voir l'opuscule de M. le baron de Coston, *André de Lafaïsse*, publié dans le *Bulletin d'archéologie de la Drôme* (1884-85).

(2) Manuscrits de Chomel. Cette conversion dut avoir lieu vers 1626, puisque l'abbé Filhol, t. II, p. 76, cite Gamon de la Lombardière parmi les huguenots convertis à la suite de la conférence qui eut lieu à Annonay en 1624-25 entre le ministre Vinay et le P. Jésuite Martincourt.

également qualifié sieur de la Lombardière et avocat du Roi au présidial de Valence, qui se trouvait dans cette ville en même temps qu'Antoine, — et qui n'était autre probablement que son cousin germain, le fils de Mondon. Le 19 octobre 1622, Pierre de Gamon afferme son domaine à Jacques Fressenel, pour entreprendre un voyage en Hollande, et se fait donner une avance de quatre cents livres, pour se pourvoir d'habits et de chausses. (1) En 1639, Pierre de Gamon réclame les lods de son terrier. (2) En 1659, Pierre de Gamon, sieur de la Lombardière, conseiller et avocat du Roy au présidial de Valence, figure, en qualité de témoin et de cousin germain de la mariée, au mariage de Charles de Vocance, sieur de Blot, avec demoiselle Marthe de Chervil, fille de noble Jacques de Chervil, sieur de Chomenas et de demoiselle Madeleine de Gamon de Chalancon. (3) Pierre Gamon de la Lombardière est encore désigné, en 1661, comme avocat du Roi au présidial de Valence. (4) C'est sans doute le même personnage que cite d'Hozier, sous le nom de « Pierre-François Gamon, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Valence. »

Vers 1730, Louis-Claude Gamon fut nommé conseiller au présidial de Valence, en remplacement de Pierre-François, son père. Il épousa Elisabeth de Marquet, fille de Louis et de demoiselle Hippolyte Fornet de Fontenille. Un de leurs fils, Pierre-Marie de Gamon, capitaine au régiment de la Couronne, épousa, en 1774, à Montmeyran, Elizabeth de Bau. Il était major de la citadelle de Valence.

Le dernier des Gamon de la Lombardière habitait Montmeyran, vers 1826. Il demanda une part de l'indemnité des émigrés, mais sa demande ne fut pas accueillie. Il est mort sans postérité à Seurre

---

(1) Manuscrits de du Solier.

(2) Notes du docteur Duret.

(3) Communication de Mme Lascombes, du château de la Tour, à Saint-Pierreville.

(4) Archives de la Drôme, B 4.

(Côte-d'Or), vers 1842, après avoir pris sa retraite comme lieutenant-colonel. Cette famille a disparu de la Drôme.

Les armes des Gamon étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre de même ; au chef d'or chargé de trois têtes de sinople.*

Dans un petit volume intitulé : *Devises et cris de guerre* (1), nous trouvons, pour la devise des Gamon : *Virtus in arduis.*

Les Gamon de Monval, du Dauphiné, sont probablement une branche des Gamon de la Lombardière. En 1707, un Gamon de Monval était avocat au Parlement de Grenoble. Il s'agit sans doute de François Gamon, fils d'un autre François Gamon et d'Éléonore de Saint-Ours, qui fut institué héritier par le dernier testament de son père, daté du 17 octobre 1709. Le même testament assignait un legs de trois mille livres à son frère cadet, Pierre Gamon, qui eut une carrière militaire. Celui-ci se prétendit lésé et fit un procès à son frère. L'affaire se termina par une transaction, en 1720. (2)

Un G.-B. Gamon de Monval, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel du génie, capitaine ingénieur du Roi, en 1789, pour les fortifications, épousa Marie-Madeleine Segond, dont il eut : Joseph, baron de Monval, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, marié à Marie Noël du Payrat. Celui-ci n'eut que trois filles, qui entrèrent dans les familles Boyer de la Villandière, Douglas et Bachelard. Les armes de cette famille étaient : *d'argent au chevron de G, accompagné de trois croisettes d'azur, au chef du même chargé de trois croisettes d'argent.*

En dehors de la descendance directe de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*, il y avait encore à Annonay une famille Gamon, issue sans doute d'un des nombreux rejetons dont nous avons constaté la souche commune dans la Vocance. Les registres de l'état civil d'Annonay permettent de suivre exactement cette branche à partir

---

(1) Par le comte de C..... Paris, Dentu, 1852, in-18.

(2) Bibliothèque Nationale. Pièces originales, nº 28-650.

de Pierre de Gamon, blanchier (mégissier), à Annonay, marié à demoiselle Julienne Perrier, laquelle mourut en 1698, après lui avoir donné cinq enfants. Un de ses petits-fils, Étienne Gamon, né en 1696, était notaire, (1) et fut élu, en 1723, deuxième consul d'Annonay. Poncer (2) signale ses démêlés avec Armand Fourrel, procureur du Roi au bailliage d'Annonay et l'un des meilleurs correspondants de dom Vaissette en Vivarais. Fourrel accusait Gamon d'avoir favorisé l'évasion de deux prisonniers arrêtés par son ordre. Le procès fut porté à Toulouse. Fourrel fit imprimer un Mémoire, dans lequel il se plaignait d'avoir été calomnié par Gamon, qui lui avait reproché son caractère rancuneux, inquiet et violent. Fourrel fut condamné aux deux tiers des frais, ce qui l'affecta beaucoup. Étienne Gamon avait épousé, en 1716, Catherine Chomel. Il mourut en 1750. Un de ses fils, appelé aussi Étienne, fut consul en 1759. Celui-ci avait épousé Françoise Michelle d'Hervilly. Cette branche s'est éteinte dans la personne de l'abbé Jean-Baptiste-Étienne Gamon, le 14 février 1833.

Le nom de Gamon est assez répandu dans le Haut-Vivarais et dans la Drôme. Il y a des Gamon à Annonay, à Boulieu, à Vanosc, à Pailharès, à Saint-Victor, etc. Il y a même une localité du nom de Gamon, à Pailharès. Les Gamon de Pailharès sont qualifiés *laboureurs* dans les registres de notaire du XVIIe siècle. Cette branche prospéra et se multiplia au point de former des colonies de Gamon à Roiffieux, à Saint-Victor, à Tournon, à Gilhoc, à Saint-Félicien, à Empurany et ailleurs. Mais, dans la suite, elle subit des revers de fortune tels que les Gamon de Pailharès vendirent peu à peu leurs fermes, au nombre de douze, et enfin la maison paternelle, en 1845. Le biographe protestant Haag, dans sa notice sur le poète Christophle de Gamon, croit aussi à une souche commune, et dit : « Cette famille a eu ses confesseurs. Sur une liste de protestants qui émigrèrent (Archives M 667), se lit le nom d'Antoine Gamon, du Vivarais. Un

---

(1) Ses minutes (1721 à 1750) existent encore à l'étude Chapuis, à Annonay.

(2) *Mémoires sur le Vivarais*, t. IV, p. 342.

autre de ses membres, Annibal Gamon, réfugié en Angleterre, exerçait le saint ministère. Le bibliographe Watt cite de lui : *Sermon on Isaiah*, I, 5, London, 1629, in-4°. Enfin, en 1702, Jean Gamon, d'Orange, fut enfermé dans la tour de Crest. »

En 1686 une Blanche Gamond, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, fut persécutée pour sa foi, enfermée à l'hôpital de Valence, et n'obtint qu'après vingt et un mois de captivité de pouvoir se retirer à l'étranger. Cette protestante zélée écrivit plus tard en Suisse le récit de ses tribulations, qui a été publié par le pasteur Claparède. (1)

Haag parle aussi du conventionnel François-Joseph Gamon, comme étant de la famille de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*. On a vu plus haut que, d'après une note malheureusement trop peu explicite de l'abbé Darnaud, les Gamon, d'Antraigues, seraient une branche issue d'André, notaire à Saint-Péray, l'un des oncles d'Achille Gamon. Il est certain qu'un Jacques Gamon était notaire à Antraigues, en 1630. Son arrière-petit-fils, le conventionnel Gamon, proscrit comme Girondin en 1793, parvint à se réfugier en Suisse, et la visite qu'il fit, en passant à Genève, à l'historien-naturaliste Soulavie, ancien vicaire à Antraigues, à ce moment Résident de France auprès du gouvernement genevois, compromit assez gravement ce diplomate. Rentré en France, après la chute de Robespierre, Gamon fut élu membre du comité de Salut public, et occupa successivement les postes de membre du Tribunal de cassation, de président du Tribunal civil et criminel de l'Ardèche, et enfin de président de Chambre à la Cour de Nîmes. Une biographie générale, dans la notice consacrée au comte d'Antraigues, cite une appréciation de ce personnage très défavorable à son compatriote Gamon ; mais il faut voir là simplement l'expression de leurs divergences politiques, car nous possédons plusieurs lettres autographes du fils du comte d'Antraigues à Gamon (1820), lettres conçues en termes très affectueux et dont l'auteur revient à plusieurs reprises sur l'estime et l'amitié que son père avait toujours conservées à Gamon.

---

(1) *Blanche Gamond*. Paris. Meyrueis. 1867.

François-Joseph Gamon était poète à ses heures, comme son parent du Haut-Vivarais. Il a laissé trois tragédies imprimées : *Cléopâtre* (1788), *Charlotte Corday* (1795), *Beaurepaire* (1806); et une tragédie inédite : *Adonias;* outre le *Voyage dans le département de l'Ardèche*, également en vers, et quelques poésies légères, où l'on retrouve le fond de tristesse et de mélancolie qui caractérise les œuvres de Christophle de Gamon.

A. Mazon.

(*A suivre.*)





Lettre à M. Morel de Voleine

SUR UN POÈME INTITULÉ : « LA LUBINADE »

AUTEUR INCONNU

MONSIEUR,

VOUS avez signalé dans la *Revue lyonnaise* de janvier, (1) parmi les poèmes oubliés, un poème héroï-comique, — *La Lubinade,* — auteur inconnu.

Permettez-moi de revendiquer pour l'un de mes grands-pères la paternité de cette œuvre poétique, badinage spirituellement troussé, où la « sensibilité, » comme on disait alors, s'allie à une versification élégante et facile.

Mon arrière-grand-père maternel, Jacques-François d'Arnal, naquit à Lyon, le 4 juillet 1750, et il y mourut en 1830. Il appartenait à une ancienne famille noble du Gévaudan, originaire des environs de Mende, dont un rameau embrassa la religion réformée, et vint de Valleraugue en Languedoc s'établir à Lyon, au commencement du XVIIIe siècle. Obligé, comme presque tous les protestants d'alors, auxquels les autres carrières étaient pour la plupart fermées, de demander au négoce les ressources qu'il ne tenait pas de ses ancêtres, le père de M. d'Arnal suivit cet exemple forcé, et édifia

(1) Voir *Petite chronique lyonnaise*, par Morel DE VOLEINE. La *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 48.

laborieusement une modeste fortune, qui s'accrut sensiblement dans les dernières années du siècle précédent, pour disparaître dans l'orage de la Révolution. A l'Assemblée des Trois Ordres, à Lyon, en 1789, deux frères d'Arnal figurèrent parmi les députés de la noblesse, c'étaient Jacques-François et Jean-Baptiste d'Arnal. Ce dernier fut le propriétaire du barbet, bien connu à Lyon sous le nom de Lubin, vers 1810, et l'aîné fut le chantre qui s'inspira des vertus de cet épique caniche. J'ai déjà eu l'honneur de recommander Lubin aux lecteurs de la *Revue lyonnaise*, dans une note compendieuse ajoutée à l'extrait des *Souvenirs* de M. H.-A. Brolemann, sur les événements de 1816 à Lyon (tome IV, p. 417), à l'aurore des Cent Jours.

J'ai montré, dans cette note, comment ce chien trop intelligent, trop attaché à son maître, le dénonça, caché qu'il était dans une retraite obscure, se dérobant jusqu'alors avec succès aux réquisitions d'un aide de camp de l'Usurpateur, (expression contemporaine,) par ses jappements significatifs. Les suites de cette dénonciation de Lubin furent désastreuses pour la Banque de Lyon, dont M. d'Arnal était directeur. Il fut contraint, sous les plus dures menaces, de livrer *un million* contre reçu à l'officier de l'Empereur, et ce fut avec cette forte somme que Napoléon gagna Paris, et que Sa Majesté l'Empereur et Roi, (expression également contemporaine,) rentra dans son palais des Tuileries. Après les Cent Jours, le Comptoir d'Escompte ou Banque de Lyon, fut obligé de « liquider. »

Tout cela parce que le barbet Lubin avait trahi par ses tendres appels la cachette où son maître avait abrité le secret de sa caisse et sa responsabilité de directeur.

Après cette trop longue digression explicative, j'en reviens à *la Lubinade*.

Ce poème comporte trois chants. Il fut imprimé par je ne sais qui, mais de façon fort satisfaisante, pour le libraire Bohaire, rue Puits-Gaillot, n° 26, à Lyon, — 1808. Quand je dis pour Bohaire, il n'en dut pas vendre beaucoup, car M. d'Arnal distribua à peu près l'édition à ses amis. Il n'en fut guère tiré, au surplus; cette plaquette de 16 pages in-12 étant rarissime. Je n'en ai qu'un exemplaire, et je crois peu m'avancer en offrant cinquante francs à qui m'en pro-

curera un autre. J'ai fait somptueusement relier le mien avec le *Lolo*, autre poème de M. d'Arnal l'aîné, moins amusant que *la Lubinade*, mais non sans mérite. C'en serait un en tout cas d'avoir su poétiser un sujet aussi ingrat que ce jeu détestable, chéri de nos pères, justement abandonné de leurs descendants. Donc le poème est consacré à Lubin, modèle de l'amitié. L'amitié !..

..... Mais les pauvres humains
N'en ont hélas! conservé que l'image :
Ils n'aiment plus. Mon Dieu! que je les plains!
. . . .
Tendre Lubin ! modèle des barbets !
O toi qu'un jour on mettra dans l'histoire,

(Il y est.)

Tu sais aimer, comme on n'aima jamais!

Le premier chant est consacré à la peinture de l'heureuse et douce vie que Lubin mène chez son ami Jeannot.

A des signes certains
Tous les bons cœurs savent se reconnaître.
Lubin trouva son ami dans son maître,

... et lui rendit en dévouement l'affection que son maître lui témoignait.

Jeannot est appelé subitement à Paris pour affaires; il n'a pas le courage de se séparer de Lubin, il l'emmène.

Du postillon le fouet se fait entendre.
Jusques au cœur ce bruit a retenti.
On pleure, on jappe, on se hâte à descendre,
On monte en chaise, on part, on est parti.

Malgré les recommandations de son maitre à son hôtesse, Lubin se perd dans la grande ville. Son maitre désespéré le fait chercher partout... Hélas! le tout en vain.

L'ingrat se cache, et, pendant tout ce train,
Dans un impasse, il courtise, il caresse,
Le doux objet d'un amour libertin...
C'était Diane, une aimable épagneule,
Malgré son nom, point prude et point bégueule,
... Lubin, près d'elle, oubliait son bon maître :
Avec Lubin, Diane oubliait tout...

Enfin, il va à l'Opéra, suivant sa belle. Il se perd dans les couloirs. Il pleure, il jappe, il hurle. On le saisit, on va le mettre en prison, — la prison des chiens! on sait ce que cela veut dire!... — quand une sensible dame,

A l'Opéra faisant métier d'ouvrir
Et de fermer,

le retire du filet fatal, le console, le prend chez elle, le soigne, le caresse et lui ferait oublier son maître, si l'amour ne venait à la traverse des félicités de Lubin, sous la forme d'un ci-devant abbé, qui fait la cour à dame Orouse. L'amant offre un ravissant carlin à sa maîtresse, et le pauvre caniche délaissé devient la proie et le martyr des gamins de la rue, lorsque, par un hazard heureux, il est rendu à son maître, dont la douleur ne se calmait point.

Plein de regrets et plein de souvenirs,
... Partout Lubin manquait à ses plaisirs.
Il ne voit plus les transports de Lubin,
Qui va, revient, bondit et se déploie;
Il n'entend plus, hélas! ses cris de joie,
Et seul, il va promener son chagrin.

Enfin il recouvre son Lubin.

... Grâce aux soins d'un ami,
Le courrier prend Lubin dans sa brouette,
Et le voilà chez Jeannot rétabli!

Comment exprimer leur bonheur à tous ? se demande le poète en finissant.

J'en dirais trop, si vousêtes sans âme,
Et pas assez si vous avez un cœur.

On a vu plus haut comment, un jour, Lubin trahit son maître.

Etrange trahison! Ce fut par trop d'amour qu'il se couvrit de honte. Ce n'est point l'ordinaire parmi les hommes. Mais veuillez remarquer, Monsieur, que Lubin était un chien.

J'espère que vous me pardonnerez cette trop longue réponse. J'ai été si étonné et si glorieux de prendre pour une fois votre sûre érudition en défaut sur une question lyonnaise, que je n'ai pas su résister au plaisir d'en savoir, — hélas! sur un seul point, — un peu plus long que vous.

Avec mes affectueux respects.

R. DE CAZENOVE.





TRÈS HUMBLE ESSAI

DE

PHONÉTIQUE LYONNAISE

— *Suite.* —

(Voir les numéros des 15 février, 15 mars, 15 avril et 15 juillet 1884). (1)

DÉPLACEMENT DE L'ACCENT TONIQUE

1° PAR RÉGRESSION

50. L'accent tonique a rétrogradé dans l'infinitif de quelques verbes de la 4e conjugaison, probablement par analogie avec les trois premières personnes de l'indicatif :

---

(1) ERRATA qui serait mieux nommé MEA CULPA. 1° N° du 15 avril, p. 388, j'ai donné fort étourdiment une définition inexacte de *S impure*. Ce n'est pas une raison, parce que certains philologues inventent des expressions cocasses, pour ne pas se donner la peine de chercher à les comprendre. Ce que ces philologues appellent de ce nom est le ST, SC, SP, SM, *au commencement des mots*, et auquel, pour la plus grande facilité de la langue, le populaire a préposé un *e* ou un *i*. Le célèbre M. W. Foerster, qui continue dignement, à l'Université de Bonn, les traditions de l'illustre Diez, veut bien me faire observer que le mot n'est pas d'invention allemande, comme je l'avais supposé. M. Foerster a pris trop au sérieux une méchante plaisanterie, comme je m'en suis permis plus d'une, quand je trouvais ce travail par trop maussade. A l'Académie du Gourguillon, nous ne pouvons nous tenir de lâcher des gognandises. — Prière toutefois de remarquer que la mauvaise application du mot ne change absolument rien aux résultats.

2° N° du 15 mars, p. 295, note 3, les deux dernières lignes. — Chut ! Décidément, j'ai lâché une sottise. J'aime mieux me dire bête, avant que les autres me le disent.

3° N° du 15 juillet, p. 89, note 6. Je ne sais quelle distraction épouvantable m'a fait écrire s*u*per = seür = sûr, etc., confondant ainsi pour un instant s*u*per et sec*u*rum. J'avais voulu dire : « Je ne répondrais pas que s*u*(s) ne fût pas s*u*per = *sur* = *su*, = *su*(s), ainsi écrit par analogie avec dessus. » Ce que j'avais voulu dire vaut mieux que ce que j'ai dit, mais rien du tout vaut mieux que ce que j'ai voulu dire. S*u*per ne peut donner *su* en lyonnais, parce que *r* final persiste dans les monosyllabes, et s*u*(s) vient bien de s*u*sum.

Sort*i*ri = s*ô*tre, sortir;
Ven*i*re (1) = vi*en*dre (pron. vi-indre), venir;
Sent*i*re = *sin*tre (2), sentir;
Rid*e*te = r*i*de(s), vous riez;
Vid*e*te = v*é*de(s), vous voyez;

Remarques. 1. — Dans deb*e*re = d*u*rre, devoir, il y a eu formation sur le participe d*û*.

2. — Dans ess*u*re, sécher, il n'y a pas eu régression d'accent, notre mot venant d'exs*u*(g)ere, tandis que le français essuyer vient d'un barbarisme exsucc*a*re. Même observation pour qu*ae*rere = qu*a*rre, mander, tandis que le français a forgé un quaer*i*re = quérir.

2° PAR PROGRESSION

51. Lorsque, par suite de la chute d'une consonne entre deux voyelles, la voyelle tonique se trouve en contact avec une voyelle post-tonique, l'accent se porte le plus souvent sur celle-ci, soit qu'elle soit pénultième, soit qu'elle soit la dernière :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

T*e*(g)ula = ti*o*ula, tuile;
N*e*(b)ula = ni*ó*la, nuage;

EXEMPLES DU DEUXIÈME CAS

R*o*(t)a = ro*a*, rou*a*, roue;
Corn*u*(t)a = cornu*a*, benne;
C*au*(d)a = co*a*, cou*a*, queue;
R*u*(g)a = ru*a*, rue;
S*e*(q)uit = a si*ou*(t), il suit.

Remarque. — Notons quelques déplacements d'accents exceptionnels :
L*a*cryma = agr*i*ma (3), larme (Condrieu);
Melanch*o*lia = malincogn*i*a (4), état maladif;

(1) Peu usité. J'ai cependant quelquefois entendu vi*en*dre, presque aux portes de Lyon.

(2) Mais nous avons simultanément sint*í*. Ce recul de l'accent, parallèlement à sa conservation dans un doublet, paraît être un phénomène méridional. Dans beaucoup de pays du Midi, l'on a ainsi les deux formes, l'une avec accent régulier, l'autre avec accent transporté. T*e*ne, s*o*rtre, c*o*urre, pl*a*gne se maintiennent concurremment avec ten*í*, sort*í*, courr*í*, plan*í*, (Roque Ferrier). Inutile de faire remarquer que c*o*urre (lyonnais c*o*dre) et pl*a*gne sont les formes régulières, et que c'est courr*í* et plan*í* qui ont transporté l'accent. Du reste, même en français, c*o*urre (c*u*rrere), terme de vénerie, est resté concurremment avec cour*i*r (curr*i*re).

(3) Ce déplacement avait déjà lieu au XIII[e] siècle. On trouve laygr*i*ma dans Marg. d'Oyngt.

(4) Ce mot paraît emprunté à l'italien malinc*o*nia, mélancolie, avec la progression d'accent que nous avons opérée dans tous les paroxytons italiens.

VOYELLES ATONES

POST-TONIQUES

On appelle post-toniques, comme le nom l'indique suffisamment, les voyelles qui, dans le mot, sont placées *après* la voyelle *tonique*, c'est-à-dire, comme on se le rappelle, après la voyelle qui porte l'accent.

Dans un mot latin, il peut y avoir une ou deux post-toniques, suivant que le mot est *paroxyton*, (excusez ce langage barbare,) c'est-à-dire a l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe, ou *proparoxyton*, c'est-à-dire a l'accent sur l'antépénultième. Exemple du premier cas, cat*e*lla ; exemple du second cas, st*a*bula.

52. Lorsque le mot latin a deux post-toniques, la première tombe toujours en lyonnais :

St*a*b(u)la = étr*o*bla, étable ;	C*o*p(u)la = c*o*bla, attelage double ;
St*u*p(u)lum = étr*o*blo, chaume ;	F*e*m(i)na = f*e*na, femme ;
T*a*b(u)la = tr*o*bla, table ;	Dies dom*en*(i)ca, dim*in*gi, dimanche.

Remarque. — Dans debitum = devit*ou*, petite dette, formé par addition du suffixe *ou*, c'est au contraire la première protonique qui a persisté dans le dérivé, et qui est devenue tonique par progression de l'accent. Je n'ai pas rencontré d'autre exemple de cette curieuse évolution.

53. *Lorsque le mot latin a une ou deux post-toniques, si la post-tonique unique est A, ou si la dernière des post-toniques est A, cet A persiste ou se transforme en I, sous certaines influences qui seront étudiées plus loin.*

CAS OU A PERSISTE

1° Après une dentale (*t*, *d*), non précédée d'une gutturale, soit que la dentale persiste, soit qu'elle tombe en patois :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

Cal*a*da = cal*a*da, parvis ;
Bir*o*ta = bar*o*ta, brouette ;
P*o*rta = p*o*rta, porte ;
F*e*sta = f*é*ta, fête ;
Sall*i*ta = sal*i*ta, oseille ;
R*i*sta = r*i*ta, étoupe ;
Asc*i*ta = aiss*e*tta, herminette ;
Cr*i*sta = cr*é*ta, crête ;
Pl*a*nta = pl*a*nta, plante ;
Bib*e*nda = buv*a*nda ; piquette ;
Br*o*nda = br*o*nda, houssine.

EXEMPLES DU SECOND CAS

Corn*u*(t)a = cornu*a*, benne ;
R*o*(t)a = ro*a*, roue ;
N*u*(d)a = n*u*a, nue ;
C*au*(d)a = cou*a*, queue (1).

2° Après une labiale (*p*, *b*, *v*) :

P*u*lpa = porpa, viande sans os ;
R*a*pa = rôva, rave ;
All. g*a*rba = g*a*rba, gerbe ;
F*a*ba = fôva, fève ;
Pr*o*ba = pr*o*va, preuve ;
N*o*va = n*o*va, neuve.

Remarque. — Dans m*a*lva = m*o*rvë (2), mauve, je ne sais pourquoi *a* final s'est changé en *ë* (3).

3° Après une liquide (*r*, *l*) ou une nasale (*n*, *m*), non mouillées, sauf R précédée de I :

Gu*e*rra = gu*e*rra, guerre ;
H*o*ra = h*o*ra, heure ;
T*e*rra = t*e*rra, terre ;
Cat*e*lla = cad*e*lla, poulie ;
St*e*la = et*é*la, étoile ;
V*i*lla = v*i*lla, ville ;
Arg*i*lla = arz*e*lla, terrain compact ;
Coccin*e*lla = cin*e*lla, fruit de l'aubépin ;
T*a*b(u)la = tr*ô*bla, table ;
St*a*b(u)la = étr*ô*bla, étable ;
C*o*p(u)la = c*o*bla, attelage double ;
Av*e*na — av*é*na, avoine ;
B*o*na = b*o*na, bonne ;
Ital. cant*i*na = cant*i*na, bocal ;
Pers*o*nna = pars*o*nna, personne ;
Cav*e*rna = cab*o*rna, cabane ;
B*a*lma = b*ô*rma, coteau ;
D*o*m(i)na = d*o*na, dame (XIIIe siècle) ;
F*e*m(i)na = f*e*na, femme.

---

(1) Dans trois de ces derniers exemples, *a* est devenu tonique, selon la règle du n° 51.

(2) On se rappelle que *ë* = *e* muet français un peu plus sonore.

(3) Une exception de même nature se retrouve à Vionnaz (Suisse romande), où malva = mavre, tandis qu'il devrait donner m*a*vra. M. Gilléron attribue cet affaiblissement à la métathèse de *r* qui est venue se placer devant la post-tonique. Mais, dans le mot lyonnais, *a* n'est pas précédé de *r*, et l'exception subsiste quand même. *Perchè ?* — Je l'ignore superlativement.

4° Après une gutturale (*g*, *c*) dure en patois (1) :

F*i*ca = f*i*ga, figue;
B*a*cca = b*a*ga, bague;
B*i*ga = b*i*ga, mât de charpente;
Néerl., dr*o*og = dr*o*ga, drogue,
Moy. ht. all., g*i*ga = g*i*ga, cuisse;
De fatig*a*re = fat*i*ga, fatigue;
L*i*ngua = l*i*nga, langue;
L*o*nga = l*o*nga, longue;
De anc. ht. all., wogôn = v*o*ga, fête baladoire.

Remarque. — Exception pour *a*qua = *ai*gui, où la finale *i* est due à l'influence du premier yotte de la diphtongue *ai* (2).

54. CAS OU LA POST-TONIQUE DEVIENT I (3)

1° Lorsque le mot latin est terminé par EA, IA, A tombe, et I (yotte) persiste seul :

L*a*ncea = l*a*nci, lance;
Gl*a*cia = li*a*ssi, glace;
P*e*tia = pi*e*ci, pièce;
Gr*a*tia = gr*a*ci, grâce;
T*e*rtia = ty*e*rci (XIIIe siècle), tierce;
B*e*stia = b*é*ti, bête;
Misericordia = misericordi, misericorde (XIIIe siècle);
Eccl*e*sia = gly*é*si (XIII) siècle), église;
C*a*ssia = c*a*ssi, poêle à frire;
Amb*a*xia = amb*a*issi (XIIIe siècle), mesure de fagots;
P*a*ria = p*ai*ri, paire;
Prec*a*ria = pre*e*ri (XIIIe s.), prière;
Vectu*a*ria = vect*u*ri (XIIIe s.), voiture;
Frigat*o*ria = fri*ou*ri (XIVe s.), qui sert à frire;
F*e*ria = f*ei*ri, foire;
Carr*a*ria = charr*i*ri, rue;
Striv*a*ria = estriv*i*ri (XVIe s.), étrivière;
Aqu*a*ria = égu*i*ry (XVIe s.), aiguière;
F*i*lia = f*i*lli (*ll* mouil.), fille;
P*e*llea = p*ei*lli, haillon;
P*a*lea = p*ai*lli, paille;
Pull*a*lea = pol*ai*lli, volaille;
Folia = folli (*ll* mouil.); feuille;
An*i*lia = an*i*lli (id.), béquille;
Cast*a*nea = chôt*a*gni, châtaigne;
Avell*a*nea = ôl*a*gni, noisette.

---

(1) V. n° 13.

(2) J'ai dit (n° 10), que *ai*gui pouvait venir, soit d'une forme *a*cqua, soit du provençal *ai*gua. Il est inutile, pour expliquer *ai*, de supposer une forme *a*cqua, puisque ac*u*tum = fr. aig*u*; *a*quila = fr. *ai*gle, etc.

Aiga, *é*ga est une forme méridionale, (le mot de provençal serait trop restreint,) qui existe encore et à Rive-de-Gier, et dans nos montagnes. De même en Dauphiné. Ce n'est que dans le moyeu du Lyonnais que l'influence du yotte s'est fait sentir sur la finale. Toutefois un phénomène analogue s'est accompli en Bresse où *a*qua est devenu idi*é*, edi*é*.

Cette influence d'un premier yotte pour la formation d'nn second se retrouve dans Bened*i*cta = Ben*ai*tia, Benoite, dans la plupart de nos villages, quoique Mornant dise Ben*aï*ta.

(3) Si l'on se reporte au n° 14 (*a*re = *i*), on verra que les cas où *a* post-tonique devient *i*, sont, sauf l'exception mentionnée plus loin au § 2, remarque 1, les mêmes que ceux où *a* tonique devient *i*.

Remarques. — 1. Dans pl*u*via = pl*ai*vi, il y a attraction de l'yotte par-dessus la labiale. L'yotte n'en a pas moins marqué son influence dans la finale *i*. A Lyon, au XVIIIe siècle, pl*ai*ve, sous l'influence des terminaisons d'oïl.

2. Dans modia = moye (pron. mo-ye), terme de batellerie, la finale en *e* est due à l'influence d'oïl. Si nos campagnards avaient des fleuves, ils diraient moyi.

3. Si l'hiatus *ea, ia* n'appartient pas au type latin, mais n'a lieu qu'en patois, par suite de la chute de la dentale entre deux voyelles, le lyonnais introduit un *y* pour détruire l'hiatus, mais cet yotte n'a plus l'influence de l'yotte étymologique, et la finale A est conservée :

F*a*(t)a = f*e*ya, fée;
F*æ*(t)a = f*e*ya, brebis ;
M*e*(t)a = m*e*ya, meule de blé.

2° Lorsque A post-tonique est précédé en latin d'une gutturale (*c*, *g*) devenue *ch* ou *c* doux (= *ss*) ou *g* doux (= *j*), ou simplement lorsqu'en patois il est précédé d'une de ces gutturales douces, quelle que soit d'ailleurs l'étymologie :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

B*u*cca = bochi, bouche ;
Brocca = brochi, broche ;
Bosca = b*û*chi, bûche ;
Dies dom*e*nica = dim*in*gi, dimanche ;
F*u*rca = forchi, fourche ;
C*a*rrica = ch*ò*rgi, charge ;
*A*ncha = *in*chi, sorte de robinet ;
B*a*lcha = b*au*chi, fane de légume ;
B*u*lga = bogi, sac.

EXEMPLES DU DEUXIÈME CAS

P*a*cta = p*a*chi, marché ;
F*ic*(a)ta = f*è*gi, foie des animaux ;
Calopedia = galochi, galoche ;
De f*i*lum = filochi, filet ;
Anicrochi, difficulté ;
De min*a*re = min*o*chi, sorte de labour ;
Du lyonn. *rocó* = cacar*ou*chi, bosse à la tête ;
Du celt. dr*uz* = dr*u*gi, fumier ;
Fil*i*cem = f*ú*gi, fougère ;
P*i*cem = p*è*gi, poix ;
De vorg*e*re = revorgi, surabondance.

Remarques. — Si la gutturale latine, au lieu de se transformer en *ch*, *g*, est tombée ou s'est transformée en yotte (1), la finale en *a* persiste :

Am*i*ca = am*i*a, amie ;
M*i*ca = m*i*a, mie ;
*A*uca = oya, oie ;
B*u*ca = b*u*ya, lessive.

(1) Cette question n'est pas entièrement résolue par les exemples. On peut à la rigueur lire, dans amia, moiya [illegible] amic'. amic'. [illegible] par M. D[illegible] comme une preuve de cette

3° La finale du nom est en I toutes les fois qu'elle est précédée d'une liquide ou d'une nasale qui s'est mouillée (c'est-à-dire de *l* mouillée ou de *gn*) en patois pour une cause quelconque, et quelle que soit d'ailleurs l'étymologie :

*I*lla = *i*lli (XIIIe siècle), elle (1);
Nar*i*c(u)la = nar*i*lli, naseau;
Corn*i*c(u)la = corn*i*lli, crossette de vigne;
Lent*i*c(u)la = lint*i*lli, lentille;
Tr*i*ch(i)la = tr*ei*lli, treille;
But*i*c(u)la = bot*i*lli, bouteille;
Qu*a*qu(i)la = c*ó*lli, caille;
Cram*a*c(u)la = crem*ai*lli, crémaillère;
Mor*ei*lli, coussin sur le front du bœuf;
Du vx. fr. behorder = bôurdiff*ai*lli; assemblée tumultueuse;
Brisc*ai*lli, vagabond;
Trolli, tourteaux oléagineux;
Borlli, espèce de serpent;
Vi*ai*lli, joue;
L*i*gnum = l*ei*gni (XIVe siècle), bois;
Ital. c*a*gna = c*a*gni, paresse;
De c*a*ro = car*o*gni, terme injurieux;
Prov. g*a*unha = g*ó*gni, joue;
Du sax. t*a*n(?) = d*a*gni, tige de chanvre;
De m*a*num = m*o*gni, force musculaire;
De p*u*gnum = pogni, sorte de gâteau;
De m*a*rga = marg*a*gni, boue épaisse.

4° La finale du nom est en I toutes les fois qu'en patois elle est précédée du groupe IR, (peu importe d'ailleurs l'origine de ce groupe,) et que I y représente une voyelle ou un yotte :

Ira = *i*ri (XIIIe siècle), colère;
L*i*gerim = L*ei*ri, Loire;
C*e*ra = c*i*ri, cire;
Cong*e*riem = conz*i*ri, amas de neige;
Cath*e*dra = cad*i*ri, chaise;
Cas*ea*ria = chaz*i*ri, panier pour sécher les fromages;
Bucat*a*ria = buyand*i*ri, lavandière;
De t*a*xum = tor*i*ri, tanière;
De cl*a*vum = chav*a*illiri, percerette;
De c*u*rtum = cors*i*ri, sentier abrégé;
De p*e*tra = perr*i*ri, carrière de pierre;
De r*a*pa = rav*i*ri, champ de raves;
De dr*i*ctum = dress*i*ri, sentier abrégé.

Remarque. — Il en est souvent de même du groupe patois *er* :

N*i*gra = n*é*ri, paresse; De fum*are* = fum*é*ri, fumée.

5° La finale du nom est en I toutes les fois qu'en patois elle est précédée d'une sifflante dure (*ss*) ou douce (*z*) :

---

formation. Mais on peut aussi bien supposer que dans b*u*(c)a = b*u*ya, la gutturale entre deux voyelles est tombée et qu'on a introduit un yotte pour détruire l'hiatus. On a des exemples évidents de cette formation dans s*e*ta = s*e*ya, m*e*ta — m*e*ya (v. n° 17), et on peut raisonnablement admettre que, si la gutturale se fût seulement affaiblie en *y*, elle eût engendré la finale en *i*.

(1) Cet exemple semble prouver qu'à Lyon, primitivement, les *ll* d'*i*lla se prononçaient mouillées.

EXEMPLES DU PREMIER CAS

All. b*u*sse = bossi, tonneau;
Rad*i*ssi, brioche;
De ch*o*rda = cord*é*ssi, lien du joug;
De p*a*lea = paill*a*ssi, corbeille pour la pâte;
Carab*a*ssa = carab*o*ssi, calebasse;
De g*a*mba = chamb*o*ssi, timon de la charrue;
De d*e*ns = d*iu*si, agacement de dents;
De d*o*rsum = d*o*rsi, cosse de légumes;
De col*a*re = coul*é*ssi, pièce du pressoir;
Celt. b*e*zo = bi*e*ssi, bouleau;
De p*a*nnus = pan*o*ssi, homme mou;
Ital. t*a*zza = t*ó*ssi, tasse.

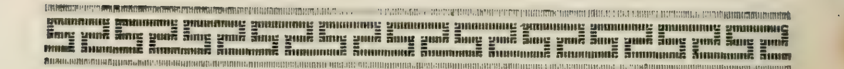
EXEMPLES DU SECOND CAS

Sex mensus = sym*ai*si (XIVe siècle), sorte de tonneau;
Lacerta m*u*ri = larmou*é*zi, lézard gris;
De briser = br*i*si, miette;
De m*a*dium = may*ou*ssi, fraise des bois.

PUITSPELU,
de l'Académie du Gourguillon.

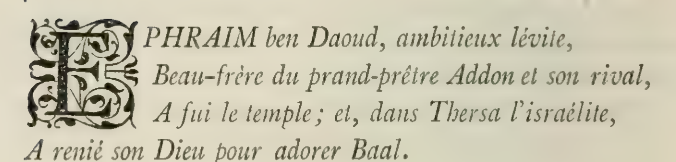
(A suivre.)





ÉPHRAÏM BEN DAOUD

AU RÉVÉREND M. W. ANDREWS, RECTEUR DE PASTON



PHRAIM ben Daoud, ambitieux lévite,
Beau-frère du prand-prêtre Addon et son rival,
A fui le temple; et, dans Thersa l'israélite,
A renié son Dieu pour adorer Baal.

Le roi Jéroboam, qui, dans sa politique,
Voudrait aux dix tribus donner de nouveaux-dieux,
A construit pour Baal un temple magnifique,
Et dressé des autels aux démons des Hauts-Lieux.
Chaque jour, le sang pur des boucs et des génisses
Coule à flots; l'encens fume; et, la thiare au front,
Ephraïm ben Daoud préside aux sacrifices...
L'idole a pour grand-prêtre un enfant d'Aaron.

Le rénégat triomphe. Il flatte avec adresse
Le roi qui l'a fait grand et l'enrichit. Parfois,
Le souvenir du Dieu qu'il a trahi le presse...
Vain remords!... Dans l'orgie il étouffe sa voix.

Or, un jour, sa maison des champs était ouverte.
Dans la chambre aux lambris de cèdre, aux longs rideaux
De pourpre frangés d'or, une table, couverte
D'un blanc tapis de lin, portait sur des plateaux

Les fruits offerts au prêtre et la chair des victimes,
Chair impure, interdite aux fidèles Hébreux,
Mais que, suivant les lois de chefs illégitimes,
Les enfants d'Israël se partageaient entre eux.

Autour, étaient rangés les guerriers, les prophètes,
Les princes des tribus, les courtisans du roi,
Que l'orgueilleux pontife invitait à ses fêtes,
Et des femmes de Tyr, sans pudeur et sans foi.
Les bras et les seins nus, de jeunes Syriennes,
Aux accords de la harpe et du psaltérion,
Célébraient Astarté par les danses anciennes
Qu'avaient fait oublier les vierges de Sion ;
Et l'échanson, vêtu d'une blanche tunique,
Offrait les coupes d'or pleines d'un vin brûlant.

Un vieillard, tout à coup, parut sous le portique.
Debout, il inclinait son front chauve et tremblant.
Il montra ses haillons souillés par la poussière,
Ses pieds nus, déchirés aux cailloux du chemin,
Et dit :
« Chefs d'Israël, écoutez la prière
Du malheureux qui passe et qui vous tend la main.
Il ne demande pas une couche moelleuse,
Ni les mets délicats, ni les vins précieux.
Laissez-le seulement sur la dalle poudreuse
Reposer à l'écart, sans offenser vos yeux.
Laissez-le s'abreuver à la source limpide
Que cette voûte abrite, et, pour calmer la faim
Du vieillard épuisé dont la besace est vide,
Qu'un de vos serviteurs lui donne un peu de pain.
L'Éternel... »
Ephraïm se lève avec colère :
« Chassez ce mendiant impudent et brutal,

Qui vient, dans nos festins, afficher sa misère,
Et nomme le Dieu juif au prêtre de Baal.
Chassez-le du palais, et, s'il le peut, qu'il aille
De l'hypocrite Addon implorer le secours. »

Il dit. Le mendiant dresse sa haute taille.
Ses yeux sont pleins d'éclairs :
« *Vos plaisirs seront courts,* »
Dit-il, « *guerriers sans foi, renégats, faux-prophètes,*
Lévites qui servez les dieux des nations,
Prêtres blasphémateurs. Vous donnez, dans vos fêtes,
Le spectacle honteux des prostitutions.
Vous vous gorgez de vin et de chair, et vous dites,
Lorsqu'un pauvre, envoyé par Dieu, s'adresse à vous :
« *Chassez ce vagabond.* » *Pervers Israélites,*
Avides étrangers, Dieu vous a maudits tous.
Ephraïm ben Daoud, tremble, toi dont les crimes
Ont fatigué le ciel ! Ton châtiment est prêt.
Un ignoble gibet vengera tes victimes...
Le roi Jéroboam a signé ton arrêt. »

Les conviés déjà se sont levés de table.
Tumulte... Cris de mort... Les glaives du fourreau
Sont tirés...
« *Calmez-vous. Ce fourbe misérable,* »
Dit alors Ephraïm, « *appartient au bourreau.*
Que son Dieu le protège ! »
A ces mots, il s'arrête,
Les yeux fixes, hagards, tremblant, désespéré.
Sous le portique, et près du mendiant-prophète,
Le centenier Baruch, de soldats entouré,
Est debout :
« *Ephraïm ben Daoud, double traître,* »
Dit le guerrier, « *doit tout à la faveur du roi,*

Et vend au Syrien les secrets de son maître.
Princes des dix tribus, vous connaissez la loi.
Cet homme doit mourir.
— Que justice soit faite! »
Répondent tous les chefs.
Au mur de sa maison
Baruch pend l'apostat... Ainsi finit la fête
Qui devait d'Ephraïm couvrir la trahison.

Germain PICARD.





LE SALON de 1885

Suite et fin. (1)

A la place de cette école lyonnaise, depuis beau temps déjà disparue, à laquelle je faisais plus haut allusion, une nouvelle école lyonnaise tend à s'établir. Elle n'a du reste de commun avec l'autre que son lieu d'origine. Elle a changé son champ d'études, et quitté, pour les grands tableaux toujours vrais de la nature, les petites scènes, souvent fausses, de l'histoire et de la vie bourgeoise. Elle a changé surtout ses procédés, et autant celle-là s'attachait au polissage et à la recherche du détail, s'attirant, par l'extrême minutie de son faire, le surnom d'Ecole des *Finisseurs*, qui fut, en même temps que la consécration de ses succès, la plus juste critique de son système; autant, au contraire, celle-ci a élargi sa touche, et poussé jusqu'aux limites de l'impressionisme, mais sans les franchir jamais, la simplicité hardie et franche de son exécution.

A la tête de cette école nouvelle, marche M. Adolphe Appian, que je retrouve chaque année avec les mêmes qualités, toujours grandissantes, de vigueur et de sincérité. Je ne mettrai pas toutefois au même rang ses deux envois, et, après avoir admiré sans réserves son petit tableau de la *Gare du Bouveret* (16), exquis de fraîcheur et

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 129.

de sentiment, je me permettrai de regretter que la mer de sa grande toile des *Environs de Gênes* (17), si merveilleusement éclairée jusque dans ses profondeurs par les éclats du soleil couchant, soit gâtée par l'incompréhensible fouillis de colonnes et de verdure qui la borde sur la droite. Il y a là une erreur de dessin et de ton dont il ne faut rendre responsable que la trop grande facilité du peintre.

M. Gustave ALLEMAND justifie par son talent le hasard alphabétique qui l'a placé, dans le catalogue, tout près de M. Appian; et la diversité des impressions que l'un et l'autre cherchent dans la nature rend ce rapprochement sans danger pour tous les deux. Tandis que M. Appian se plaît aux rivages ensoleillés de la Méditerranée, M. Allemand recherche les sites sombres et mélancoliques, et nul mieux que lui ne sait rendre les teintes discrètes et fondues de l'automne. Son *Soir d'orage à Mérieu* (8) est d'un effet saisissant.

L'automne d'ailleurs me semble être la saison favorite des peintres, comme des poètes; et, sans parler de M. SAINT-CYR GIRIER, qui n'aura évidemment plus qu'à briser ses pinceaux, le jour où cette saison ne viendra plus dorer les bouleaux, c'est à elle que la plupart de nos artistes demandent leurs impressions. (1)

M. BEAUVERIE lui doit un ravissant petit sous-bois, *Novembre* (53), d'une grande délicatesse de tons; et M. Auguste BALOUZET, une grandiose et sévère étude, *Octobre à Optevoz* (43). Nous sommes au bord d'une mare entourée de joncs, derrière laquelle s'étend

(1) Je demanderais bien à M. Girier quelle espèce de bouleaux il a peints dans *l'Automne à Marlieux* (281), pour que leurs feuilles rougissent et bleuissent, au lieu de jaunir ; et comment des arbres aussi dépouillés peuvent projeter sur le sol des ombres aussi intenses ; mais je craindrais que ma question ne fût indiscrète. M. Girier est en face du public comme Mahomet en face de la montagne ; mais il est beaucoup plus tenace que Mahomet ; et le public aura beau lui crier que les bouleaux jaunissent, il n'en continuera pas moins à lui servir des bouleaux rouges.

Après tout, M. Girier a peut-être raison ; mais, si je le reconnais, je vais être obligé de dire à M. Ernest ROMAN qu'il a raison lui aussi de faire des ânes bleus et des chiens roses, (*Promenade à âne* (533), — *Bois de pins à Royan.* (534)) et cette concession me serait particulièrement dure.

une colline en pâturage dont la croupe ferme l'horizon. Un chemin monte, à droite, sur la lisière d'un bouquet de grands arbres. De gros nuages chargés de pluie courent dans le ciel. On peut reprocher à cette toile d'être un peu vide, mais ce n'est là, je le répète, qu'une étude, et M. Balouzet nous prouve dans une autre toile, de petites dimensions, le *Soir d'automne à Riorges* (44), qu'il sait aussi composer un tableau. On lui reprochera peut-être sa grandeur, mais ce défaut-là me paraît plus à encourager qu'à blâmer, à une époque où l'esprit commercial envahit de plus en plus l'art, et tend à rapetisser les talents avec les œuvres. En tout cas, étude ou tableau, je trouve, dans les deux envois de M. Balouzet, ce que je cherche en vain dans plus d'une toile, signée même de noms illustres, une impression sincère et profonde.

Cette impression, qui est pour moi le charme et en même temps la raison d'être de la peinture de paysage, ne m'est fournie ni par l'éternelle composition classique de M. Paul Flandrin (243), ni par les *Bords de l'Aumance* (60), une toile décousue, froide, sans intérêt, au bas de laquelle j'ai lu avec peine le nom de M. Benouville, l'auteur justement célèbre du *Nicolas Poussin peignant sur les bords du Tibre*. Elle ne m'est pas fournie non plus, je l'avoue franchement, par le *Paysage* de M. Français, autour duquel on a mené un certain bruit, dont le résultat a été l'acquisition de cette toile par la Ville. (1) Ces grands arbres, d'une flore indécise, étendant sur une pelouse d'un vert dur leurs branches aux allures théâtrales; au fond, ce lac endormi, que des coups de lumière viennent frapper brutalement, étonnent, mais sans séduire. C'est moins là, d'ailleurs, un tableau qu'une simple pochade; et je regrette, à ce point de vue, de voir entrer cette toile dans notre Musée, où elle ne donnera qu'une idée bien incomplète, et qui pis est, presque fausse, du talent de M. Français. Je me plais à saluer en cet artiste un des meilleurs paysagistes

(1) Les huit mille francs votés par le Conseil municipal ont été utilisés à acheter le paysage de M. Français, une nature morte de M. de Cocquerel et une aquarelle de M. Rivoire, et à donner, à titre d'encouragement, trois prix de 500 fr. chacun à MM. Balouzet, Thomas et Martin.

de ce temps, et c'est pourquoi je me hasarde à parler sévèrement, non de cette œuvre, dont je ne vais pas jusqu'à nier la virtuosité et la hardiesse, mais des honneurs qu'on lui rend, honneurs intempestifs, et auxquels la gloire du peintre n'aura rien à gagner.

J'aurais préféré assurément voir faire les honneurs de nos galeries publiques à M. Debat-Ponsan, dont le *Labourage d'automne en Gascogne* (209) est une des meilleures choses du Salon. Le groupe du laboureur et des bœufs s'enlève bien sur les terrains qui fuient en colline jusqu'à l'horizon, sous un ciel gris dont le vent balaie les nuages. La blouse blanche du paysan et la flamme d'un feu de bois mort, allumé dans un coin du tableau, éclairent la tonalité brune de l'ensemble. C'est franchement dessiné, largement et solidement peint.

Très bons aussi les deux paysages de M. Smith-Hald, *Solitude* (579) et *Soir* (580). Lequel est le *Soir*, et lequel est la *Solitude?* Le livret me paraît s'être trompé dans l'indication des sujets. Dans l'un, au milieu d'un humble cimetière de village, dont les petites croix de bois disparaissent sous les floraisons du printemps, un grand vieillard à cheveux blancs, debout, la tête découverte, les mains croisées, est venu prier sur la tombe de son enfant. Dans l'autre, sur les bords blanchis par la neige d'un fiord norvégien, debout aussi au milieu du cadre, près de sa barque que balance l'eau tranquille du golfe, un vieux pêcheur allume mélancoliquement sa pipe. Un grand sentiment poétique anime ces deux toiles.

Le grand paysage maritime de M. Jean-Marie Zuber, les *Cherheurs de Marne* à marée basse, dans l'anse de Dinard (637), d'une tonalité grise, demande à être bien examiné pour plaire. J'en dirai autant d'un autre paysage maritime de M. Victor Deroche, le *Port du Crotoy* (214), qui, à raison même de ses tons un peu ternes, aurait demandé à être mieux éclairé. La petite flotille qui occupe la gauche du tableau est bien dans l'air, et le paysage a une grande profondeur.

Au premier plan, des rochers; au second plan, des sapins; dans le fond, noyées dans une brume lumineuse, les grandes cimes blanches des Alpes; au travers de la toile, un torrent court et se brise en écumant. Ceci s'appelle le *Lotschenthal* (391), et est signé Lortet.

Était-il nécessaire de vous le dire? Le nom peut changer quelquefois, mais le paysage ne change jamais. Vous l'avez vu vingt fois déjà, et toujours admiré. Ce qui ne change pas non plus, c'est le talent du peintre, dont les qualités maîtresses d'exécution s'affirment chaque année.

Le manque d'air et de vie, qui est le seul défaut de M. Lortet, pouvait être reproché, et la critique ne le lui a pas épargné, à ce pauvre PONTHUS-CINIER, que nous conduisions, il y a deux mois à peine, au lendemain de l'ouverture du Salon, à sa dernière demeure. Ponthus-Cinier avait obtenu, au grand Concours de paysage de 1861, le second grand prix de Rome; et, depuis le séjour qu'il fit, à cette époque, en Italie, quelque sujet qu'il reproduisît, il ne le voyait plus qu'à travers le prisme de ses souvenirs, baigné des chaudes couleurs de la campagne romaine. De là cette monotonie de facture et ce parti-pris de lumière qui ont marqué toutes ses œuvres, jusqu'à ses *Roches de Tibère à Capri* (490), le dernier envoi fait par lui à cette Société des Amis des Arts, dont il fut toujours l'hôte assidu et choyé. Il serait injuste, malgré ses défauts, de ne pas reconnaître en Ponthus-Cinier de sérieuses et solides qualités, qui assureront à sa mémoire, en même temps que ses nombreux bienfaits, un touchant et respectueux souvenir.

La *Prairie* de M. Louis GUY (308) est consciencieument peinte, et attrayante par le calme et l'apaisement de la tonalité générale. Sous les rameaux invraisemblablement étalés de ses chênes, un groupe gracieux est installé. La clairière de gauche est bien fraîche et bien éclairée, mais elle a le défaut, plusieurs fois déjà signalé chez M. Guy, de faire un petit tableau dans le grand. Et puis, pourquoi le peintre brosse-t-il ses rochers et ses chèvres avec une uniformité de tons, qui, même au premier plan, rend la confusion possible?

M. Louis CARRAND expose deux petites toiles, toujours aussi singulières de procédé, et aussi puissantes d'effet, un *Intérieur d'atelier* (130), merveilleux d'éclairage, et une *Marine* (131), dont on entend, à une certaine distance, mugir les vagues sombres. Très curieux aussi le tableau de Mlle Anna BRUYAS, les *Iles dans les prairies* (115). Le premier plan surtout, une mare sur laquelle surnagent des feuilles

mortes, est fortement rendu. Mais où Mlle Bruyas a-t-elle pris cette tonalité violette dont elle a baigné toute son œuvre ?

A travers les champs de blé que la brise balance, des groupes endimanchés de paysans se rendent à la messe. Au fond, au pied d'un coteau bien fuyant qui borne l'horizon, s'élève le village, dominé par le clocher de son église rustique. Rien de mieux senti et de plus vrai que cette ravissante petite toile de M. Joannès Drevet, le *Dimanche au village* (223). Une autre toile du même auteur, la *Saône à Lyon* (222), représentant une « platte » amarrée à un bas-port de Serin, est aussi très remarquée. Je félicite bien sincèrement M. Drevet d'un succès que son amour profond de la nature m'avait toujours fait pressentir, et qui n'est que le premier pas de ce jeune artiste vers une réputation assurée.

M. Elisée Thomas me paraît posséder les mêmes qualités. Son paysage, *Un matin dans le Bugey* (592), est bien étudié, mais on y sent encore une hésitation de facture dont un travail sérieux aura vite raison.

A signaler encore : la *Rentrée du troupeau* (609), de M. Paul Vayson, le peintre habituel et toujours heureux de la gent moutonnière ; un effet de neige de M. Lévigne, *Départ pour la foire de Couzon* (384), peint de chic, mais amusant ; et un autre effet de neige de M. Arlin, *Sous-bois en décembre* (23), qui rappelle trop une toile célèbre du Musée de Grenoble ; deux poétiques paysages, bien frais et bien aérés, de M. Fleury Lebortier (376-377), traités dans la manière de Corot ; un grand paysage de Mlle Marie Leautez, la *Loge aux chèvres* (373), d'une note claire et agréable, mais qui gagne à être vu par le petit côté de la lorgnette ; une *Soirée d'automne après la pluie* (29), de M. Auguin ; un *Coucher de soleil à Arcachon*, de M. Raoul Brun (108), d'un éclat intense ; et un *Port de San-Remo* de M. Boccion (91), bien lumineux et bien vivant.

*
* *

Les peintres de fleurs sont toujours nombreux et fêtés chez nous, et cela se comprend sans peine dans une ville qui leur doit en grande

partie la réputation et la fortune de son industrie. Leur genre toutefois subit en ce moment le contre-coup des théories qui ont transformé notre école de paysage, et qui se résument dans l'abandon du dessin correct et serré pour la recherche de l'impression. Cette évolution, plus accentuée à chacun de nos Salons, est importante à noter pour l'histoire de notre école. Je ne sais si l'art *industriel* y trouvera son compte, mais j'estime que l'*art*, sans épithète, y gagnera.

M. Lays reste fidèle aux procédés anciens (370-371). On peut lui reprocher de manquer de brio et de vie, mais il faut lui reconnaître une impeccable correction de dessin. Quand il peint une rose, c'est bien une rose qu'il peint, et le botaniste le moins expérimenté ne s'y trompera pas. Je n'adresserai pas le même éloge à M. Jeannin, dont j'eusse certainement confondu, sans le secours du livret, les *Dalhias* et les *Roses* (337-338). C'est dur, lourd, et d'une tonalité violacée malheureuse. Un de mes confrères a dit de ces deux toiles qu'il les verrait sans étonnement finir à la devanture d'un bric-à-brac. Je ne serais qu'à moitié surpris qu'elles en vinssent.

Une fin aussi lamentable n'attend certainement pas les *Bigarreaux* de M. Gabriel Thurner (593), ni sa *Saison des hannetons* (594). Cette dernière toile surtout est ravissante de fraîcheur. Sur une branche fleurie de cerisier, une armée de hannetons s'est abattue. De l'opposition de leurs notes brunes avec les fleurs blanches et la verdure claire de l'arbre, le peintre a sû tirer un parti exquis d'harmonie.

J'ai déjà signalé, l'an dernier, le passage à la nouvelle école de Mme Puyroche-Wagner, qui fut un des meilleurs et des plus fervents élèves de Saint-Jean. Ses *Fleurs à la fontaine* (498) sont superbes d'éclat et de vérité. Elles seraient excellentes, sans la fontaine qui leur sert de cadre. Ce jet d'eau raide et froid, qui attire le regard et le distrait du bouquet, est plus qu'un défaut de composition, c'est un manque de goût qui m'étonne chez Mme Puyroche.

M. Castex-Dégrange s'est trompé aussi dans sa *Cueillette* (135), et j'avoue ne pas comprendre du tout comment ces deux paniers de prunes se tiennent en équilibre contre ces longues herbes, bizarrement éclairées, qu'ils semblent trouer en noir.

Combien supérieures, malgré leur brutalité de ton, les *Cerises et*

fleurs de M. Vernay (614)! Combien supérieure surtout la *Fantaisie d'automne*, de M. Jacques Martin (401), un élève de M. Vernay, déjà remarqué aux précédents Salons, et dont la personnalité s'affirme aujourd'hui avec autorité! M. Martin a un grand sentiment décoratif. Sa corbeille de fruits est arrangée avec un art et un goût exquis. J'aime moins la grosse fille, au type vulgaire, qui la présente, et dont le bras droit offre un raccourci fâcheux; mais je ne puis que louer sans réserves la coloration à la Jordaens, large et chaude, de toute cette toile.

M. Perrachon (470) me rappelle un peu ce musicien de vaudeville qui tirait toujours la même note de sa clarinette. Ce n'était pas très varié, mais ceux qui aimaient cette note étaient ravis. M. Perrachon fait toujours des roses, mais tout le monde les aime. C'est son excuse; et il faudrait être bien difficile, je le reconnais, pour ne pas se laisser reprendre, chaque année, à l'art merveilleux avec lequel il compose ses bouquets. Par le fondu harmonieux des tons, par la délicatesse et la sobriété des agencements, ses roses d'aujourd'hui valent celles d'hier; c'est assez dire.

M. Bergeret (65) peint les huîtres comme M. Perrachon peint les roses; et, si une exécution plus serrée des accessoires aidait encore à l'illusion, l'eau viendrait à la bouche devant son tableau. Mêmes éloges au pâté de foie gras de M. Bellis (58), aux crevettes de M. Patte (640) et à la langouste de Mlle Emma Ronner (539). Les gourmets peuvent encore faire un bon petit déjeuner au Salon, surtout s'ils profitent de la générosité de M. Olivier de Cocquerel, qui leur a apporté, cette année, avec son inévitable et irréprochable *Truite de la rivière d'Ain* (173), un surcroît de *Fruits et gibier* (172). La Ville a acheté ce dernier tableau, et je l'en félicite, quoique cette toile me paraisse un peu hâtivement brossée et pas très élégamment agencée, mais elle fera connaître, dans la galerie des peintres lyonnais, un côté peu connu jusqu'ici du talent de M. de Cocquerel.

La gent féline a en M. Charles Monginot et en Mme Henriette Ronner de fidèles et spirituels interprètes. Devant la *Boîte à surprise* du premier (430), on se recule, pour n'être pas griffé par ce petit chat à l'air espiègle qui sort, comme un diable, d'une boîte à sel. La

seconde met en présence, au milieu de pots de fleurs, chiens et chats. Gare la casse !

M. Joseph Bail a exposé, sous le nom de *Bibelots* (34), une pendule en cuivre et une poire à poudre d'un relief étonnant ; et M. Delanoy, un *Guignol improvisé* (210) bien amusant de couleur et de composition.

*
* *

Les œuvres des aquarellistes, des fusinistes et des graveurs, réunies au premier étage du Palais Saint-Pierre, dans la première salle qui s'offre aux visiteurs, y constituent un excellent et très agréable ensemble.

Les deux aquarelles de M. François Rivoire, *Pivoines* et *Crysanthèmes* (528-529), sont merveilleuses de délicatesse ; et elles n'ont rien à envier, pour l'éclat, aux plus lumineuses productions de la peinture à l'huile. Les étoffes y sont traitées avec une ampleur et une souplesse étonnantes. M. Rivoire est un aquarelliste de grande marge, et il est heureux qu'on se soit enfin décidé à lui accorder, dans la galerie de nos grands peintres lyonnais, une place qu'il méritait depuis longtemps.

Les *Verveines* de Mme Marguerite Cresty (171), gracieusement étalées dans une cuvette de vieille faïence, et le *Seau de fleurs* de M. Henri Biva (85) ne souffrent pas du voisinage de M. Rivoire. C'est assez en faire l'éloge.

M. Ravier a toujours la même hardiesse de coloration et le même charme harmonieux. Ses deux effets d'automne et de soleil couchant (508-509) sont un peu impressionnistes, mais d'un impressionnisme tempéré et de bon aloi, que je retrouve, quelques pas plus loin, dans deux pastels extrêmement curieux de M. Alexandre Nozal, une *Vue du Mont-Valérien* (447) et un *Chemin dans les blés* (448), tous les deux d'une extrême virtuosité d'exécution.

Le *Charlatan*, de M. José Frappa (253), sans me faire oublier les précédents envois de cet artiste, et le *Portrait* de Mlle T. par M. Tollet, bien que d'une coloration un peu mièvre, qui me

fait regretter la tonalité franche des portraits à l'huile de cet auteur, sont encore deux estimables pastels.

Mais revenons à l'aquarelle, dont nous avons encore deux bonnes productions à voir, une marine de M. Allongé, *Houlgate* (9), et le *Parc à moutons* de M. Brissot de Warville (107); et passons au fusain. M. Appian et M. Allongé restent les maîtres incontestés de ce genre, et je retrouve, dans leurs envois de cette année, toutes leurs qualités accoutumées. Je n'ai pas à insister sur leurs deux paysages (19, 10), mais je m'en voudrais de ne pas signaler, à côté d'eux, un autre fusiniste, M. Pierre Léon Ducaruge, dont le *Furens en plaine* (230) m'a paru excellent de composition et de facture.

Le sentiment poétique que j'ai signalé dans le petit paysage de M. Charles Beauverie, *Novembre*, se révèle, avec plus d'expansion encore, dans les deux eaux-fortes de cet artiste, les *Chevriers* et l'*Étang*, d'après Corot (54-55). Il est impossible de rendre avec plus de sincérité et de douceur l'idée profonde et un peu vague du maître.

M. Champollion expose, je crois, pour la première fois à Lyon; et je suis heureux de noter son très franc succès. Il a bien reproduit le style un peu froid de Jules Lefebvre dans la *Toilette de la fiancée* (149), et l'idée précieuse et galante du *Menuet* de Jacquet (150). Ses cinq eaux-fortes pour l'illustration d'*Aminthe* (152), d'après Victor Ranvier, sont d'une finesse de burin inouïe.

Le portrait de M. Meissonnier, d'après son dessin donné par M. Chenavard au Musée de notre ville, fait le plus grand honneur au talent consciencieux et correct de M. Danguin (205).

A noter encore, avant de quitter cette salle, une collection de petites eaux-fortes de M. Joannès Drevet (225), énergiques et très osées; et le portrait au crayon noir, par M. Jubien, de deux de nos plus spirituels confrères, MM. Bertnay et Marc-Fournel (348-349).



Sans le culte religieux que Lyon professe pour ses grands hommes, nos sculpteurs risqueraient fort de demeurer inactifs; et je n'ai guère

à signaler, parmi les envois de la statuaire, que ceux auxquels ce sentiment de reconnaissance a donné naissance.

Le plus important de ces envois est le monument qui doit être élevé à Saint-Jullien (Rhône), sur les plans de M. Arthur DE GRAVILLON, à la mémoire de Claude Bernard (292). Le buste du grand physiologiste est placé sur une stèle, à laquelle la jeunesse studieuse, représentée par un adolescent aux formes élancées, attache une guirlande de feuillage. L'effet général est original et distingué, mais un peu lourd.

Le buste en marbre de M. l'abbé Hyvrier, par le même artiste (293), consacrera à l'Institution des Chartreux, dont il fut, il y a cinquante ans, le fondateur, le souvenir impérissable de cet homme de talent et de bien qui a consacré sa vie entière à l'éducation de la jeunesse, repoussant pour cette noble tâche les plus légitimes honneurs. Ce buste est d'un remarquable travail, mais je préférerais à son mouvement un peu italien l'ampleur d'allure que M. de Gravillon a donnée à son buste en bronze du sénateur Vallier (294). Je lui reprocherais encore d'accentuer trop énergiquement les traits du modèle. (1)

Le buste de Tabareau, par M. Étienne PAGNY (457), a, dit-on, le tort plus grave encore de les trahir. Je ne puis que me faire l'écho d'un reproche que j'ai entendu formuler autour de moi par des personnes en la mémoire desquelles était restée gravée la physionomie de notre ancien doyen des Sciences, et qui regrettaient de ne pas retrouver dans cette image l'expression fine et bienveillante de l'original. (2)

---

(1) La maquette de ce buste, offert à M. l'abbé Hyvrier par la Société amicale des anciens élèves des Chartreux, a été inaugurée pour sa cinquantaine de prêtrise, le 30 juin 1884.

(2) Le buste de Tabareau a été inauguré, le 26 juillet 1884, dans la cour de l'École de la Martinière.

Charles-Henri Tabareau, né à Béziers, le 20 juin 1790, était entré premier à l'École polytechnique, en 1809. A sa sortie de l'École, il entra dans le Génie, qu'il quitta en 1815, pour ouvrir à Lyon des cours de sciences. Il faisait partie de l'Académie de Lyon, quand cette Société fut invitée par M. de Lacroix-Laval, maire de

Les artistes, après les savants, ont leur apothéose ; bientôt s'élèvera, à Millery, le monument de Simon Saint-Jean. Le buste en bronze de notre illustre peintre de fleurs (37) fait honneur au talent distingué de M. Charles BAILLY.

A citer encore : un buste, en marbre, d'Alexandre RUGA (547), et un autre, en terre cuite, de Mme LEDIEU-SIGNORET ; une statue en bronze de M. Émile-Placide LAMBERT, *Premier désir* (364), l'éternelle Ève saisissant la pomme, bien modelée ; et une petite statuette de bronze à cire perdue, le *Semeur* (268), par M. Jean GAUTHERIN, d'un excellent mouvement.



Nous voici arrivés au terme de notre excursion à travers le Salon ; trop longue, j'en suis sûr, au gré des lecteurs qui ont bien voulu m'accompagner ; trop courte aussi, au gré de plus d'un artiste que j'ai dû passer sous silence ou ne citer qu'en courant. Je fais aux uns et aux autres mes plus sincères excuses, et j'espère que tous me pardonneront, ceux-là les fatigues d'une route qui leur aura ménagé peut-être quelques agréables points de vue, ceux-ci une omission à laquelle, fortuite ou volontaire, ils auront peut-être gagné.

Je ne puis finir, néanmoins, sans un mot à l'adresse de la Société des Amis des Arts par les soins de laquelle a été organisé ce Salon.

La Société des Amis des Arts a bon dos, je le sais, et elle s'est habituée, depuis tantôt cinquante ans, à porter les péchés d'Israël. Vouloir cependant, ainsi que l'ont fait plusieurs de mes confrères, la

---

Lyon, à examiner le mode d'exécution le plus favorable du legs fait à la Ville par le major Martin, pour « établir une Institution destinée au bien de la classe ouvrière. » Tabareau peut être considéré, tant par la part qu'il prit alors à la discussion du projet de création, à Lyon, d'une École des Arts et Métiers, dite *la Martinière*, que par les merveilleux systèmes pédagogiques dont il la dota plus tard, comme le véritable fondateur de cet établissement ; et nul mieux que lui ne méritait les honneurs du monument qu'on vient de lui élever.

rendre responsable de la banalité, hélas ! toujours croissante de ses expositions, me paraît à la fois un acte d'ingratitude et un oubli absolu de la situation actuelle de l'art. Il faut chercher aux grands effets de grandes causes, et d'autres motifs à cette décadence que les vices d'organisation ou de fonctionnement d'une société, à laquelle on peut bien reprocher peut-être une indulgence trop facile et des préférences parfois malheureuses, mais dont je persiste, malgré tout, à apprécier l'utile influence sur le développement artistique de notre cité.

Élie VALLENAS.



BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE

LETTRE AU CARDINAL BARTOLINI, PRÉFET DE LA CONGRÉGATION DES RITES, SUR LA DÉCADENCE ET LA RESTAURATION DU CHANT LITURGIQUE, par M. A. SUPER.

Pour donner une idée de cet ouvrage et des théories de l'auteur, nous allons donner quelques passages extraits de l'appendice :

« Les Sociétés de Sainte-Cécile sont le rempart le plus spécieux, le dernier refuge, à l'abri desquels nos adversaires continuent leurs manœuvres mercantiles. L'exécution et l'exploitation de compositions hybrides, éclectiques, tenant plutôt du théâtre que de l'église, démontrent la fausseté, l'impossibilité d'un art pseudo-religieux.

« Il se voit assez que l'orgue et les maîtrises sont trop souvent, à Paris et dans les grandes villes de l'Europe, des annexes du théâtre.

« Par décret du 24 août 1830, Pie VIII, pour porter remède aux désordres et aux scandales auxquels donnaient lieu des compositions musicales déjà flétries par le concile de Trente, favorisa la fondation, sous ses auspices personnels, d'une Société ou Congrégation, sous le patronnage de Sainte Cécile.

« Les nouveaux membres résolurent d'établir, à Rome, un conservatoire, sur le modèle de ceux ayant existé à Naples sous le vocable de *Santa Maria di Loreto.*

« Quelle part fut faite au chant grégorien, au chant traditionnel de l'Église ? Aucune. Son nom même ne fut pas prononcé, tellement il était tombé en oubli, dès avant le XVIe siècle ; tellement les laïques étaient résolus à transformer l'Église en salle de concert *sui generis.*

« Il y a, de toutes parts, preuve décisive, manifeste, que les gens de théâtre, les histrions et cabotins qui lui servent d'interprètes, regardent la liturgie comme un accessoire tombé dans le domaine

commun; et se croient fondés, au moins par l'usage et la coutume, à porter la main, sans plus de façons, sur les œuvres saintes et sacrées du culte qui est le nôtre.

« Tous ces faux maîtres de chapelle ont exploité le monde, comme l'Église, laquelle n'a cessé d'être asservie, par la fâcheuse tolérance de MM. les curés, à des œuvres et à des gens coupables d'avoir sciemment substitué le chant profane au chant sacré.

« Il nous a été donné d'entendre, dans les conditions les plus favorables, des messes, composées selon les règles les plus sévères, les plus savantes de l'art profane, non seulement par les maîtres du théâtre lyrique, mais par des ecclésiastiques, les uns réguliers, les autres séculiers. Nous devons déclarer en toute vérité que nous adhérons sans réserve à l'opinion émise devant nous et pour nous par un prêtre, un vrai maître, qui possède à fond le chant grégorien aussi bien que la musique profane. « *Il nous paraît impossible qu'un prêtre, qui aurait peu ou beaucoup de notions musicales, puisse conserver le recueillement indispensable pour la célébration de la messe, s'il lui faut subir l'audition, avec ou sans orchestre, d'une œuvre traitée dans les conditions et dans un style rappelant les effets du théâtre.* »

« Qu'il soit admis enfin et entendu par tous les musiciens et compositeurs de théâtre ou de sacristie, que l'art profane est incapable de traduire et interpréter aucun texte liturgique... Le chant grégorien traditionnel reste seul à pouvoir et devoir être le chant propre de l'Église.

« Le plain-chant n'eut jamais d'adversaires plus actifs, plus acharnés, conscients ou inconscients, que les Sociétés de Sainte-Cécile et tant d'autres, qui ont abouti, de nos jours, à la complète ignorance et à la radicale expulsion du chant liturgique dans nos églises... Qu'on l'ait voulu ou non, *ce n'est pas moins que la laïcisation du chant sacré.* »

La librairie académique Didier-Perrin vient de mettre en vente un excellent livre de critique littéraire : *Les Portraits du Grand siècle*, par Ch. L. Livet. Dans cette galerie de figures originales, l'érudit auteur

de *Précieux et Précieuses* a groupé les portraits de Mme de Fiesque, de Marie Mancini, de Mlle de Valois, de Mme de Chantal, ainsi que ceux de Louis XIV, de Charles de Simiane, d'Antoine Corneille, de Philippe Cospeau, de Saint-Amant, de Fléchier et de Racan. Parmi les peintres des caractères et des mœurs littéraires du XVIIe siècle, M. Ch.-L. Livet est un maître incontesté. Sainte-Beuve écrivait, en parlant de lui, lors de l'apparition de ses premiers ouvrages : « Le XVIIe siècle est sa province. »

Cette province, M. Ch. Livet l'a étudiée dans toutes les directions, à toutes les hauteurs, dans toutes ses gloires, qui ravissent notre patriotisme, et dans toutes ses misères, que ses gloires ne nous ont point cachées.

Les Portraits du Grand siècle prendront place à côté des études de Victor Cousin, sur la société polie, parmi les ouvrages de premier ordre qu'on lit et consulte toujours.

Un livre nouveau de M. de Cherville est toujours une bonne aubaine. Ce conteur aimable, ce romancier original est, par surcroît, l'un de nos meilleurs écrivains cynégétiques; et ce chasseur excelle à portraire sur le vif le gibier à poil et à plume.

Ces qualités se trouvent heureusement réunies dans sa *Maison de Chasse*, que publie l'éditeur Didot. Des types d'une vie intense, une chasse au loup que Jacques Du Fouilloux n'eût pas mieux dite, une terrible histoire que n'eût point désavouée Edgar Poë, voilà de quoi intéresser, passionner, émouvoir, jusqu'à lui donner un frisson, le lecteur le plus difficile. Comme toutes les œuvres de M. de Cherville, la *Maison de Chasse* est écrite d'un style net, aisé, alerte, pittoresque, relevé, par ci par là, d'une délicieuse pointe de sentiment.

L'Héritage de Diomède fait suite à la *Maison de Chasse*. C'est une touchante histoire d'amour, qui se développe avec simplicité et émotion, sous les auspices du bon abbé Verbier; mais c'est aussi une forte et sincère étude de la vie sportive, qui initie le profane aux

mystères de l'écurie, aux artifices du dressage, aux *dessous* des courses hippiques.

Le nouveau volume de M. de Cherville a donc sa place tout naturellement marquée dans la bibliothèque de ceux qui veulent s'instruire, comme de ceux qui veulent s'amuser. Les uns et les autres y trouveront plaisir et profit.

LA VIE DANS LE MARIAGE, par Antonin RONDELET. — Paris Émile Perrin.

Les bons livres! Leur nombre est bien restreint. Il ne faudrait pas classer dans cette catégorie une foule de romans, inoffensifs en apparence, mais fades, niais, offrant des scènes d'un monde factice, des redites perpétuelles, un langage de convention. Leur résultat, hélas! se borne à exciter l'appétit et à faire désirer une lecture plus épicée. De même pour les pièces de théâtre: les plus chastes accoutument l'écolier aux grimaces de la scène; bientôt il veut en savoir plus long et savourer le répertoire grivois. Si nous remontons aux traités de philosophie et de morale, que trouvons-nous? Au sommet, deux livres inimitables et complets, malgré ou plutôt à cause de leur concision, l'*Imitation* et le *Catéchisme*, çà et là quelques sermons d'une haute portée exigeant une étude préalable: par exemple les conférences de M. Lacordaire, le sermon de Massillon sur le petit nombre des élus; mais la pacotille, elle nous déborde, et, dans cette cohue d'amplifications, dérivatifs nécessaires peut-être des lectures dangereuses, que de galimatias! que de commentaires sur les vérités lucides des *Evangiles* et du *Catéchisme!* parfois que de propositions douteuses, si on les passait au crible!

Voici un livre pourtant utile, vrai, pratique; mais aura-t-il la chance d'amuser le public? Amuser c'est tout aujourd'hui.

La vie dans le Mariage, par Antonin Rondelet, étude approfondie des habitudes du monde, de ses opinions factices, de ses tendances fatales, auxquelles le respect humain défend de résister. Éloignons certains détails sur la vie parisienne, à laquelle notre société éminemment

chrétienne et réfractaire aux futilités résiste encore, malgré l'invasion du progrès, et nous retrouvons dans ce livre tout le développement des drames intimes de la famille et de l'éducation.

La seconde partie est peut-être la plus saisissante, parce que l'auteur y flagelle une foule d'abus introduits depuis peu d'années, à Lyon du moins. Devant ces abus, blâmés, je le sais, par quelques personnes sérieuses, s'y soumettant néanmoins par crainte de déplaire au monde; devant ces abus, dis-je, le mariage cesse d'être le sacrement des vivants, (1) pour être le complément d'une réunion mondaine et l'occasion d'un entrefilet dans les journaux. Renvoyons le lecteur au chapitre III. M. Rondelet y fait justice des « voyages de noces, » du *lunch*, de l'oubli complet des réunions de famille. Les parents, les véritables amis sont remplacés par les curieux et les désœuvrés. Qu'on lise aussi ses réflexions sur le théâtre, sur les lectures équivoques et sur le mariage.

« Il n'y a pas bien longtemps encore, » dit l'auteur, « cette cérémonie semblait, dans beaucoup de villes de France, un acte pudique, mystérieux, réservé à l'intimité de la famille, et dont il fallait, autant que possible, interdire l'accès aux indifférents, aux curieux, à quiconque n'était pas disposé à venir véritablement prier pour les époux.

« Les mœurs modernes n'ont pas habitué nos jeunes filles à un si grand besoin d'obscurité et de retraite... Aussi n'est-il plus question d'une messe basse, célébrée sans éclat... Il est bien convenu et bien entendu qu'on ne laissera point passer maladroitement cette occasion si naturelle de rappeler ou d'apprendre au monde son nom et son existence... C'est une affaire d'argent. La régie des annonces ne ménage à personne l'espace ni la *réclame* dans les feuilles publiques.

« Aujourd'hui, le père et la mère jouent, il faut bien le reconnaître, un rôle assez médiocre à l'église.

---

(1) *Catéchisme du diocèse de Lyon*, éd. de 1855, 1re partie, leçon XI, 4e partie, leçon II.

« Vous voyez la mère, en dépit de la majesté de son âge et de l'émotion de la cérémonie, préoccupée et absorbée par la toilette de sa fille et par les mouvements qui pourraient compromettre cette toilette. »

Claude de France, duchesse de Lorraine, par M. R. de Magnieuville. — Paris. Emile Perrin.

C'est une recherche historique se rattachant aux Valois et à la maison de Lorraine, une collection de documents précieux étrangers à notre histoire locale. Pourtant ils contiennent quelques faits se rapportant à la ville de Lyon. Une note sur Catherine de Pierrevive, une autre sur l'entrée d'Henry II à Lyon, en 1548. Ajoutons quelques détails sur cette famille de Pierrevive et sur les familles qui lui sont alliées.

Michel de Pierrevive, médecin du roi, seigneur d'Anthezat, en Auvergne, vivait en 1491.

Nicolas ou Nicolet de Pierrevive, conseiller de ville à Lyon, en 1508 et 1509, maître d'hôtel du roi, épousa Jeanne Turin, fille de Simon Turin et de Bonne Faye, dont il eut :

1° Antoine, baron de Vaux;

2° Jean, abbé;

3° Charles;

4° Marie-Catherine, qui fut gouvernante des enfants de France, dame d'honneur de Catherine de Médicis. Elle avait épousé, le 20 juin 1516, Antoine de Gondi, échevin de Lyon, en 1537; et mourut en 1574.

Thomas de Pierrevive, frère de Nicolas, était marchand, bourgeois de Lyon,en 1551. Il avait épousé Catherine Perret.

Charles de Pierrevive, troisième fils de Nicolas, seigneur de Lésigny en Brie, fut un des quatre trésoriers de France à Lyon, en 1530, et maître de la garde-robe. Il épousa Jeanne Clausse de Marchaumont, dont il eut :

Annet de Pierrevive, seigneur de Lésigny, qui épousa Louise de Clermont, fille de Julien de Clermont, seigneur de Tourry et de Claude de Rohan, dont il eut :

Gabriel de Pierrevive, seigneur de Lésigny, marié à Louise d'Ardres.

Estienne de Pierrevive, peut-être fils d'Antoine, premier fils de Nicolas, fut châtelain de Vaulx-lès-Anse. Il épousa, en 1573, Françoise Meynier, veuve de Constantin Dardel, marchand. On trouve, en 1569, une donation faite à Estienne de Pierrevive, châtelain de Vaulx et la Salle de Quincieux, et à sa femme, Anastasie Louat.

Les Gondi étaient de Florence. Leur généalogie a été dressée par Moreri, le P. Anselme et Corbinelli.

Antoine de Gondi, fils d'Antoine, magistrat de Florence, en 1481, et de Madeleine Corbinelli, vint s'établir à Lyon, où il fut conseiller de ville, en 1537 et 1538. Il acheta les terres du Perron et de Thoissey, fut maître d'hôtel du roi et eut de sa femme, Catherine de Pierrevive, sept enfants qui furent :

1° Albert;

2° Jean, chanoine de Saint-Paul, à Lyon, mort en 1574;

3° Pierre, évêque de Langres, puis de Paris, cardinal en 1587, mort en 1616;

4° Charles, général des galères de France;

5° François;

6° Méraude, qui épousa François Rousselet de la Part-Dieu;

7° Marie, qui épousa Nicolas de Grillet.

Albert de Gondi, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pair et maréchal de France, seigneur du Perron, épousa, en 1565, Claude-Catherine de Clermont Dampierre, baronne de Retz. Un de ses fils, Henri, fut évêque de Paris et cardinal. Un autre, Philippe-Emmanuel, comte de Joigny, eut de sa femme, Marguerite de Silly, deux fils :

1° Pierre, duc de Retz, dont une fille épousa François-Emmanuel de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières;

2° Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, coadjuteur de

son oncle, puis archevêque de Paris et célèbre par ses mémoires et sa conduite pendant la Fronde. Il était né en 1614.

Philippe de Gondi, fils de Jean-Baptiste, gentilhomme florentin, épousa, le 18 février 1582, Lucrèce Caponi, fille de feu noble Laurent Caponi et de Hélène de Gadagne (registres de la sénéchaussée, 75).

On voyait, il y a quelques années, au château du Perron, une magnifique cheminée avec les armes des Gondi. M. Perret de la Menue a publié l'histoire de ce château.

Simon Turin, vivant vers 1502, était fils ou petit-fils de Pierre Turin, conseiller de ville à Lyon, en 1435, et père d'André Turin, seigneur de Jarnosse, un des quatre receveurs généraux des finances, à Lyon, en 1520. La filiation de cette famille se trouve dans les Mémoires de Castelnau jusqu'à Philibert, marquis de Turin, marié en 1654 à Marie de Castelnau. Dans le siècle dernier, il y avait en Lorraine Charles-François-Philibert de Turin, marquis de Céton, capitaine de dragons, probablement de la même famille. André Turin fut le premier qui exerça à Lyon la charge de trésorier de France ou receveur général des finances. Ces charges en petit nombre furent d'abord des commissions et non un tribunal fixe ayant une juridiction contentieuse, et alors les trésoriers ne faisaient pas corps et ne portaient pas de costume.

Ceux qui succédèrent étaient gens d'épée, on croit pourtant qu'ils avaient le costume des gens de robe.

Le bureau des finances fut établi à Lyon en 1578. Alors les trésoriers ayant une juridiction durent être sans épée et sans habits particuliers. Mais, en 1680, par un règlement de la Compagnie chaque officier dut avoir pour les cérémonies publiques une robe de soie, de drap ou de satin; et ne dut entrer au bureau qu'en robe et en bonnet. En 1700, ils portaient l'épée dans le monde.

Louis Morel de Voleine.



REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

ESSAI SUR LA MISSION ACTUELLE DE LA FEMME, par un Diplomate. — Paris. Librairie Plon.

Qu'on n'aille pas se méprendre au titre de cet ouvrage. Il n'a rien à démêler avec les élucubrations de Mesdemoiselles Louise Michel et Hubertine Auclerc. Il ne revendique pour le sexe faible ni le droit de suffrage, ni celui de masculiniser le costume, ni l'admission aux emplois publics.

Œuvre d'un esprit judicieux et sensé, qui se cache sous le voile de l'anonyme, cet « essai » est un recueil de tableaux, de réflexions, de maximes, de considérations sur les devoirs et la condition de la femme.

Dès les premières pages de la préface, l'auteur proteste contre l'assimilation des deux sexes que rêvent quelques-uns : « Ce qui donne aux femmes, » dit-il, « une grande influence, et parfois même un vrai ascendant sur les hommes, c'est précisément ce qui constitue l'essence de leur nature et de leur caractère : la sensibilité, la délicatesse, la grâce, la clairvoyance du cœur. — Sa force est dans sa faiblesse relative. — Une femme ne doit donc rien sacrifier de ce qui tient à sa nature, au désir d'agir sur les hommes; si elle fait des concessions, elle partagera le sort de tous ceux qui en font mal à propos. On peut dire que, sous certains rapports, elle a déjà fait trop de concessions. » J'ai reproduit ces lignes, parce que, mieux que je ne pourrais le faire, elles dépeignent le véritable esprit de ce livre.

La femme doit demeurer dans le rôle que lui a tracé la nature : en sortir, pour elle, serait déchoir. Fille, épouse, mère, bonne et gracieuse pour tous, secourable aux malheureux, qu'elle reste la grande consolatrice, l'astre au rayon discret qui illumine doucement les routes de la vie.

L'existence moderne ne met point assez haut, suivant l'auteur de cet essai, ce noble rôle de la femme. Il demande, en des pages remplies de nobles sentiments, que leur ascendant, toujours aimable et fécond, augmente sans cesse, et fasse sentir aux fils, aux époux, aux frères sa bienfaisante influence. Sans en revenir aux enthousiasmes hyperboliques de la chevalerie, on ne peut qu'applaudir à ces saines et généreuses idées.

Comme appendice à cet intéressant petit volume, l'auteur donne un choix curieux de pensées sur les femmes, empruntées aux écrivains français et étrangers. Il en est de piquantes et d'originales qu'on y lira avec plaisir.

OLIVIER MAUGANT, par Victor CHERBULIEZ, de l'Académie française. — Paris. Hachette. 1885. — Un vol. in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50.

M. Cherbuliez a beaucoup profité à l'école de Voltaire. Il lui a emprunté quelques-uns de ses dons précieux d'écrivain : la limpide clarté de sa phrase et son ironie contenue. Celle-ci pourtant est moins fine que celle de l'auteur de *Candide*, et présente parfois une tournure quelque peu pesante. Ferney n'est pas bien loin de Genève, mais il est à croire qu'il y a plus loin de Genève à Ferney.

Les qualités de style dont je parle, et qui sont familières à M. Cherbuliez, on les retrouvera dans *Olivier Maugant*, qui vient de paraître chez Hachette, après avoir figuré dans la *Revue des Deux-Mondes*. Je n'ai point à raconter ici l'intrigue de ce roman, qui est plutôt une étude analytique de caractères que toute autre chose. Il est écrit sur ce ton de philosophie narquoise, qui n'est pas un des moindres charmes du romancier académicien. Comme il y est question d'une grève, je me permets d'indiquer une comparaison à faire entre le récit de M. Cherbuliez et celui de M. Zola, dans son roman de *Germinal*, actuellement en cours de publication dans le *Gil Blas*. Il est toujours intéressant d'étudier les procédés différents, dont se servent, pour peindre le même tableau, deux écrivains d'école opposée.

TYPES MILITAIRES D'ANTAN. *Généraux et soldats d'Afrique*, par le capitaine BLANC. — Paris. Librairie Plon. 1885.

Mieux que les annales officielles, l'histoire anecdotique fait connaître au lecteur les hommes et les événements. Elle les présente à lui plus nettement dessinés, plus empreints de vivante réalité. C'est à ce titre que j'appellerai l'attention sur *Généraux et soldats d'Afrique*. On peut avoir lu et relu le récit de la conquête de l'Algérie, en connaître les vicissitudes et les gloires, et pourtant ne point se les représenter d'une manière parfaitement exacte et précise.

En déroulant les souvenirs de ses débuts dans la carrière militaire, M. le capitaine Blanc met en scène les héros, connus ou ignorés, qui ont versé, pour la France, les flots de leur sang généreux sur la terre d'Afrique. Son livre est un monument fraternel élevé à la mémoire de ceux qui furent ses compagnons d'armes, et dont si peu, hélas ! survivent aujourd'hui. Tout en se gardant de l'exagération dans la louange, et en sachant être sévère, quand il le faut, dans ses appréciations, il dépeint ce que fut cette admirable armée d'Afrique, où se formèrent nos meilleurs généraux, nos plus vaillants soldats, et que, ainsi qu'il le déplore lui-même, les nouvelles conditions de nos lois militaires ne laissent guère d'espoir de voir se reconstituer aussi rompue aux fatigues, aussi accoutumée aux surprises de la guerre arabe. Zouaves, turcos, spahis, fantassins, cavaliers, les différents corps défilent sous les yeux, caractérisés par quelques traits typiques. M. Blanc promène son lecteur, au courant de ses souvenirs, des officiers supérieurs aux

simples soldats, montrant chez tous l'amour du drapeau et le mépris héroïque de la vie. De lui-même, il ne parle guère. Mon bataillon se trouvait à telle affaire, voilà tout ce qu'il dit. Sa personnalité s'efface modestement, se dérobe derrière cette collectivité. Il en est de moins méritants qui font plus de bruit.

Généraux et soldats d'Afrique, dans sa simplicité, tout assaisonné de franche bonne humeur, est un livre à recommander sans réserves non seulement à nos lecteurs, mais encore à tous ceux qui s'intéressent aux cercles et bibliothèques militaires. Mettre sous les yeux de ceux qui servent actuellement la France les exemples de leurs glorieux aînés, c'est le moyen de leur enseigner d'une manière efficace la religion de la patrie et de les pousser à marcher sur leurs traces.

SEPT ANS EN AFRIQUE OCCIDENTALE. *La côte des Esclaves et le Dahomey*, par l'abbé Pierre BOUCHE, ancien missionnaire. — Ouvrage accompagné d'une carte. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-18. Prix : 4 francs.

Il serait oiseux de rappeler les immenses services qu'ont rendus de tous temps les missionnaires à la science géographique. Chaque jour les voit dérobant quelques heures aux fatigues de l'apostolat, pour les consacrer à cette cause qui est celle même de la civilisation. L'ouvrage dont j'ai à rendre compte est un nouveau monument de ce zèle. L'intérêt qu'il présente au simple lecteur, passionné pour les récits de voyages, est doublé d'une utilité réelle. Je m'explique. La politique coloniale est aujourd'hui à l'ordre du jour chez tous les peuples de l'Europe. Le développement irrésistible des faits économiques les entraîne dans cette voie, et quelques-uns croient avoir trouvé là un remède ou du moins un dérivatif aux grondements des réclamations sociales, qu'on peut nier, mais qu'il n'est au pouvoir de personne d'annihiler. Bienvenus donc doivent être ceux qui apportent quelques documents nouveaux, quelques renseignements inédits au trésor acquis des connaissances. Avant d'installer un comptoir dans un pays neuf, le négociant veut en connaître la situation géographique, le climat, et plus encore les populations, leurs mœurs, leur religion, leur langue, leurs besoins et leurs ressources. Ce sont ces différents ordres d'idées dont s'est inspiré M. l'abbé Bouche, dans le livre qu'il vient de publier sur le Dahomey et la Côte des Esclaves, riches contrées, où règne encore en souveraine la barbarie, et où les nations européennes trouveront un vaste champ ouvert à leur activité. Il faudra seulement qu'elles se décident à une action énergique, au lieu de se contenter de proclamer un protectorat illusoire, qui n'est même pas capable de mettre un frein aux atrocités de la traite et des sacrifices humains. Transporter sur une terre lointaine, ou, si besoin est, pendre au bout d'une vergue une dizaine de rois et de prêtres de ces cultes abominables, qui ne consentiront jamais à renoncer à leurs pratiques, assurer aux populations libérées, sous la tutelle d'un gouvernement fort, la libre jouissance de leurs propriétés et des fruits de leur travail, me semble le dernier mot du problème civilisateur.

Cette plage noire qui porte au front, comme une tache ignominieuse, son nom de Côte des Esclaves, M. l'abbé Bouche l'a habitée pendant sept ans, il la connaît à merveille. J'ai rarement lu une monographie plus complète, plus bourrée d'observations et de faits. Et tous les détails qu'il donne, je les trouve rigoureusement concordants avec ceux que m'a fournis un de mes amis, officier de marine, qui récemment a croisé pendant dix-huit mois dans ces parages. Les dieux que décrit M. Bouche, immondes ou simplement grotesques, je les ai sous les yeux. Les armes dont se servent ces peuplades, leurs instruments de musique, ils tapissent les murs de mon cabinet, et la description en est fidèle. Il n'est qu'un point où je trouve en désaccord le prêtre et le marin, c'est la question du nègre lui-même. La charité chrétienne ne l'aurait-elle point un peu idéalisé aux yeux du missionnaire ? Qu'au point de vue supérieur de la morale, un noir soit moins profondément corrompu qu'un philosophe d'Athènes ou de Rome, c'est un point auquel je souscris volontiers. Il suffit, du reste, pour partager son opinion, d'avoir un peu étudié les mœurs antiques. Mais quant aux considérations quelque peu optimistes de M. Bouche sur le nègre, ma foi n'est point assez robuste pour y adhérer.

L'ouvrage dont je viens de parler et sur lequel je voudrais pouvoir m'étendre plus longuement est à coup sûr un des meilleurs, parmi les nombreux voyages qu'a publiés et que publie chaque année la librairie Plon. Que l'auteur me permette de lui adresser à ce sujet mes sincères félicitations. Il a fait une œuvre utile et intéressante pour tous.

LES JAPONAIS, LEUR PAYS ET LEURS MŒURS, par le comte Raymond de Dalmas. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un joli vol. orné de gravures et accompagné d'une carte. — Prix : 5 francs.

M. le comte de Dalmas publie à la librairie Plon un intéressant ouvrage : *Les Japonais, leur pays et leurs mœurs*. C'est un livre observé sur le vif, à la fois très exact et très pittoresque. Il nous initie à l'histoire, à la géographie, à la constitution du Japon et aux mœurs intimes de ses habitants, dans un récit sobre et vif, que font encore valoir d'excellentes gravures. Une carte accompagne le volume.

CLAUDE DE FRANCE, DUCHESSE DE LORRAINE, par M. R. de Magnieuville. — Paris. Librairie académique de Didier. 1885. — Prix : 3 fr. 50.

C'est une pure et noble figure que celle de cette Claude de France dont M. de Magnieuville s'est donné la tâche de ressusciter la mémoire. Fille du roi Henri II, mariée à un duc de Lorraine, à peine a-t-elle laissé dans l'histoire un léger sillage, image de sa vie pieuse et modeste. Nous ne la connaissons guère que par quelques lignes de Brantôme, et le travail de M. de Magnieuville a tout le charme et le

mérite de la nouveauté. Il faut lui savoir gré d'avoir ajouté un portrait qui manquait à la galerie si intéressante des personnages historiques du seizième siècle. Son livre se recommande par l'érudition des recherches et par les bonnes qualités du style. Il sera lu avec fruit par ceux qui aiment l'histoire de notre pays et auss par ceux qui se plaisent à entendre le récit d'une belle existence.

TROIS RÉVOLUTIONNAIRES. *Turgot*, *Necker*, *Bailly*, par NOURRISSON, membre de l'Institut. — Paris. Librairie académique de Didier. 1885.

Ce n'est point le hasard qui a amené sous la plume de M. Nourrisson le rapprochement des noms de Turgot, Necker et Bailly. Un trait fut commun à ces trois hommes : ils ont été des révolutionnaires sans le savoir.

M. Nourrisson ne pouvait avoir la prétention d'apporter des documents bien nouveaux sur des personnages si connus. C'était plutôt par l'ingéniosité des considérations, par la variété des points de vue que son ouvrage devait se distinguer. C'est par là aussi qu'il se fait remarquer. Cependant, dans l'étude qu'il a consacrée à Turgot, M. Nourrisson a soulevé une question originale en même temps qu'intéressante : je la signale à mes lecteurs. Il s'est demandé pourquoi Turgot, qui fut toujours un homme de mœurs régulières, qui a fait maintes fois l'apologie de l'institution du mariage, pour laquelle il professait un respect profond, ne s'est jamais marié. Sans lui permettre d'être absolument affirmatif, ses recherches l'amènent à considérer comme très probable et appuyée sur de fortes présomptions l'existence d'un empêchement dérivant de ce que, dans sa jeunesse, Turgot avait été engagé dans les ordres assez avant pour qu'il lui fût interdit de contracter mariage. Bien des raisons portent à croire qu'il avait reçu le diaconat. Le problème, comme on voit, est intéressant et singulier.

« Il y a des hommes sur qui la gloire ne tient pas ». Cette parole de Necker, qui s'applique si bien à celui-là même qui l'avait prononcée, trouve sa confirmation dans l'examen détaillé que fait M. Nourrisson de Necker, écrivain, moraliste et politique. Comme toute l'école philosophique du XVIIIe siècle, il eut le tort d'envisager uniquement l'homme abstrait, de s'imaginer qu'on pétrissait une nation comme on lime une phrase, dans le silence du cabinet. On connaît le résultat qu'obtinrent ses rêveries creuses, et quel sanglant démenti la réalité se chargea de leur infliger. Cette seconde partie du volume est pleine d'aperçus justes et piquants.

Bailly fut un badaud libéral : ces deux termes ne jurent pas d'être accouplés, ils font même ensemble fort bon ménage. Il y avait en lui le germe d'où devait naître M. Prudhomme. Il semble que, dans le chapitre que lui a consacré M. Nourrisson, il manque quelque chose : l'auteur passe, en effet, bien rapidement sur l'entrée de Bailly dans la vie politique, et j'aurais aimé le voir donner quelques détails sur cette transition d'une existence calme et studieuse au tumulte des fonc-

tions publiques. Il est à croire que Bailly dut à la franc-maçonnerie, dont il était membre, d'être ainsi mis en évidence et élevé sur le pavois. Il eût été bon d'insister quelque peu sur ce sujet.

Si je ne craignais de paraître éplucher trop menu le livre, en somme très recommandable, dont je viens de parler, j'aurais bien quelques observations de détail à faire. M. Nourrisson semble présenter comme une innovation la tentative que fit Turgot de traduire Virgile en vers métriques. Or, tout le monde sait que de nombreux essais de ce genre de versification furent faits par les différents membres de la pléiade, par Baïf, Scévole de Sainte-Marthe, Rapin, tentative qui ne réussit pas plus que ne devait aboutir celle de Turgot. Ailleurs (p. 98), il parle du pacte de famine comme si les publications récentes auxquelles cette légende a donné lieu lui étaient inconnues. Mais je ne veux point insister sur ces inadvertances ou d'autres encore, qui ne sont point, au demeurant, de bien grande importance, et je dirai avec le poète :

Ubi plura nitent, non ego paucis
offendar maculis

Charles LAVENIR.

LE CHARME, poème chevaleresque, par le vicomte H. de LORGERIL. — Paris. Librairie académique de Didier. 1885.

Le *Charme*, tel est le nom d'un poème dans le genre de Boiardo, de l'Arioste, de Berni, de Pulci et de Wieland que vient de publier M. le vicomte de Lorgeril. Assurément les épopées sont rares à notre époque, plus rares encore celles qui amusent et intéressent. Une imagination inépuisable, un vers facile, élégant et correct, une franche gaieté bien communicative, voilà ce qui plaît tout d'abord dans ce livre, dont la première partie avait déjà paru et été très favorablement appréciée par d'éminents écrivains, entre lesquels nous citerons Louis Veuillot et Arthur de Boissieu. Nous ne doutons pas du bon accueil que le public fera au poème complet, quand il connaîtra les curieuses aventures de Bonus, d'Othon, de Diarmid, d'Alibrand, de Merveille, de Fantasca, de Mégametros et de vingt autres, tous héros ou héroïnes du merveilleux temps de Charlemagne. X.



SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. — *Séance du 4 février 1885.* — Présidence de M. le Comte de Charpin-Feugerolles. — M. Dubos, dont le domicile est actuellement à Toulouse, est nommé, sur sa demande, membre correspondant. — M. le baron Raverat lit le récit de l'évasion de Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, du château de Pierre-Scise, où il fut détenu pendant près d'une année. — M. l'abbé Condamin donne lecture d'un fragment de l'histoire de Saint-Bonnet-le-Château, intitulé : *Les prêtres sociétaires de Saint-Bonnet.* — M. Vettard communique un travail destiné à être lu à la prochaine réunion des Sociétés savantes (section des sciences économiques et sociales), et traitant la huitième question du programme : « Des modifications à introduire dans la législation, en vue d'autoriser ou de réglementer la preuve du décès d'une personne disparue, dont la mort ne peut-être constatée par un acte régulier. » — M. l'abbé Conil termine la séance par la lecture de deux poésies : *Petits enfants au ciel* et *Vers de baptême.*

Séance du 18 février 1885. — Présidence de M. le Comte de Charpin-Feugerolles. — M. le président donne communication d'une lettre de M. Philipon, substitut du Procureur de la République, qui demande à être admis au nombre des membres titulaires de la Société. Une commission, composée de MM. Guigue, Vachez et Desvernay, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. Georges Guigue donne lecture d'un travail historique, intitulé : *Exposé des faits qui ont précédé l'arrivée des Grandes Compagnies dans le Lyonnais,* au milieu du XIVe siècle. — M. Beauverie lit un poème biblique, intitulé : *Respha.* — M. Desvernay communique une note sur les monuments épigraphiques découverts, aux mois de novembre et de décembre 1884, à la suite des fouilles exécutées dans le lit du Rhône, par les soins et aux frais de l'Académie de Lyon.

A. V.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON. — *Séance du 9 janvier 1885.* — M. Rappet, président sortant, résume les travaux et les principaux faits accomplis par la Société, durant les deux années qui viennent de s'écouler. Il procède ensuite à l'installation du nouveau bureau. M. Arloing, en prenant place au fauteuil de la Présidence, prononce un éloquent discours, dans

lequel il rappelle les rapports intimes qui ont constamment existé entre l'école vétérinaire de Lyon, fondée, il y a plus d'un siècle, par Bourgelat, et la Société d'Agriculture de notre ville. De tous temps, les plus illustres parmi les professeurs de cette savante Ecole ont tenu à honneur de figurer parmi les membres de la Société, à la prospérité de laquelle ils ont particulièrement contribué.

Séance du 16 janvier. — Distribution aux agriculteurs du département du Rhône des médailles et des primes qui leur sont accordées à l'occasion du concours annuel ouvert par les soins de la Société.

Séance du 23 janvier. — M. Léger donne lecture d'un remarquable travail sur l'état de l'agriculture en France, au moyen-âge. Déjà, à cette époque, de grands progrès avaient èté accomplis sur les siècles passés ; et si l'outillage était infiniment moins perfectionné qu'aujourd'hui, on n'en savait pas moins déjà tirer un utile parti d'un sol plus vierge et moins épuisé. La culture de la vigne notamment semblait, à cette époque, s'étendre bien plus au nord qu'aujourd'hui. Dans un Fablier du temps de Philippe-Auguste, on trouve énumérés les crûs français de toutes nos provinces, de Narbonne jusqu'à Amiens, de Saintes à Epernay. M. Léger trace un tableau des différentes cultures de cette époque, et montre que des soins étaient déjà apportés à l'élevage des différents animaux domestiques.

Séance du 30 janvier. — M. Gobin donne à la Société d'intéressants renseignements sur les bains et lavoirs économiques. Après avoir exposé ce qui s'est fait de plus pratique dans cet ordre d'idée à Paris et dans d'autres villes, il montre tout le parti que les usiniers peuvent tirer de la chaleur perdue de leurs usines, pour chauffer l'eau servant ensuite aux soins hygiéniques et même domestiques pour les ouvriers. Dans notre ville, un pareil système serait facilement applicable et à peu de frais.

Séance du 6 février. — M. Gobin présente à la Société un nouvel appareil de signaux automatiques pour les chemins de fer, imaginé par M. Supery. L'auteur est admis à exposer son appareil devant la Société. Durant les nuits noires ou brumeuses, certains signaux ne peuvent être facilement aperçus, on les remplace par des pétards placés sur les rails et qui éclatent, au moment du passage du train. M. Supery, par un ingénieux mécanicisme, évite le remplacement à la main de chaque pétard, de telle sorte que l'appareil avertisseur est toujours en fonctionnement. En même temps, quand le pétard éclate, une communication électrique avise la station voisine.

Séance du 13 février. — M. Cornevin rend compte du concours agricole qui vient d'avoir lieu à Paris. La tendance des éleveurs se porte aujourd'hui sur la précocité des produits ; on arrive à livrer à la consommation des animaux en plein

rendement beaucoup plus tôt qu'autrefois. Par la sélection et l'élevage, certains animaux subissent une véritable transformation. Telle est la race porcine, par exemple, dont les représentants ne sont plus aujourd'hui que de véritables cylindres de chair et de graisse, qui ne peuvent plus se tenir sur leurs courtes pattes. — M. Burel expose à son tour les résultats du concours de Nevers. Ce concours était particulièrement intéressant pour la race chevaline. Les éleveurs du Nivernais se sont appliqués à créer une race spéciale de chevaux noirs très forts et très puissants, aptes aux gros travaux. Par la nature des produits exposés, un tel but semble enfin très heureusement atteint.

Séance du 20 février. — M. Vanderpool, de retour de Belgique, décrit les curieuses expériences qui viennent d'être faites, à propos de la transmission des dépêches téléphoniques à grande distance. La question paraît aujourd'hui définitivement résolue chez nos voisins. En même temps, au lieu de faire usage d'un réseau de fils particuliers pour le téléphone, on se borne à emprunter les fils télégraphiques : par une ingénieuse disposition d'appareil, le même fil sert aujourd'hui à envoyer dans les deux sens et simultanément des dépêches électriques et des dépêches téléphoniques.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

6 Février. — Mort à Paris du général Carteret-Trécourt, gouverneur militaire de Lyon.

8 Février. — M. Daymonaz, avocat, fait dans la salle des Folies-Bergère une conférence sur les Naündorff.

10 Février. — M. Guignard, docteur ès sciences, est nommé professeur de botanique à la Faculté des sciences de Lyon.

14 Février. — M. le général Davout, duc d'Auerstaedt, est nommé commandant du 14e corps d'armée et gouverneur militaire de Lyon. Le général Davout, né à Escolives (Yonne), le 9 août 1829, est le petit-neveu du maréchal du premier Empire. Sa nomination au grade de général de division remonte au 25 septembre 1877.

17 Février. — Mort de M. Ferrer, ancien colonel de la 2e légion du Rhône, ancien conseiller municipal, ancien conseiller général et auteur d'un pamphlet historique sur l'empereur Napoléon 1er publié sous ce titre : *Merveilles du conquérant de l'Italie et de l'Égypte*, par l'ex-colonel Ferrer. — Lyon. In-18. 1884.

23 Février. — M. Antonin Terme, fils de l'ancien maire de Lyon, est nommé directeur au Musée d'art et d'industrie, en remplacement de M. Brossard, décédé.

24 Février. — Banquet annuel de la Section lyonnaise du Club Alpin Français.

28 Février. — Bal des étudiants des Facultés de l'État.

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



François COPPÉE

ET SES ŒUVRES (1)

IV

Quand on étudie l'histoire du théâtre grec, on voit que du chœur qui célébrait les louanges des dieux ou des héros se détache d'abord le dialogue avec un petit nombre d'interlocuteurs, et qu'on arrive plus tard à la savante tragédie des grands maitres de l'art grec. C'est une marche analogue que semble avoir suivie la pensée de notre poète. Du récit ou de l'élégie il passa à des scènes dialoguées plutôt qu'à des pièces véritables. C'est même l'un de ces essais, le *Passant*, qui fit sa réputation. Ce qu'il y avait de vie, de sentiments bien compris et fortement rendus dans ces dialogues indiquait suffisamment que le poète avait tous les dons requis pour concevoir et nouer une grande action dramatique. La voie était ouverte; il l'a suivie; aux esquisses ont succédé les tableaux.

On a peut-être trop souvent rappelé le *Passant*, comme si Coppée ne s'était pas conquis de plus sérieux titres de gloire depuis le jour où cette charmante fantaisie lui valut la célébrité. C'est l'étude d'un mouvement du cœur, ce n'est pas une action. Le drame est tout entier dans l'âme de la courtisane Silvia. Elle rencontre, sur la terrasse de sa villa, un jeune musicien errant, un enfant à l'âme candide et naïve. La femme qui se fait un jeu de ruiner ou de flétrir ceux qu'attire sa funeste beauté éprouve tout à coup pour ce frêle

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 161.

adolescent un penchant qui lui rappelle les premiers battements de son cœur, quand il était encore pur, quand une passion ingénue pouvait encore le faire vibrer. C'est une lueur fugitive, mais elle ramène une sorte de sérénité dans cette âme blasée, ennuyée de ses vices et dédaigneuse de ses propres succès. Mais en y ramenant une émotion vraie au lieu des attendrissements factices de la courtisane, elle y ramène aussi un éclair de vertu. Silvia éloigne d'elle ce pauvre adolescent qui irait se corrompre dans son entourage.

Le jeune artiste disparaît, comme un papillon qui a failli se brûler à une lampe fatale et qui, sauvé du péril, rentre et se perd dans l'obscurité de la nuit. Silvia, un instant attendrie, essuyera ses larmes et reprendra sa vie passée. Il n'y a pas de dénouement : nous ne savons ce qu'il adviendra de ces deux âmes. Nous avons simplement fait comme elles; nous avons goûté une impression douce, mais fugitive.

Je préfère cependant le *Passant* au petit drame plus fortement noué et intitulé *Deux Douleurs*. C'est une idée ingénieuse et faite pour produire à la lecture un véritable effet, que de mettre en présence, dans la chambre vide d'un poète enlevé à la fleur de l'âge, la fiancée oubliée, délaissée, à laquelle il avait inspiré une passion noble et pure, et la femme du monde, la femme égarée, malheureuse, qui avait trahi pour lui ses devoirs d'épouse et de mère, qui souffrait de l'entrainer à l'abîme, mais qui s'y précipitait avec lui; qui avait dominé son cœur au point d'y empêcher toute manifestation de l'ancien amour, mais pas assez pour y étouffer le remords. C'est aussi une inspiration heureuse que de donner à la fiancée une âme supérieure à la rancune; que de lui faire généreusement réprimer l'explosion de haine qui éclate en présence de sa rivale. Elle finit par s'attendrir sur les tortures qui accompagnent ces affections inavouables, et pardonne, au nom d'un même souvenir et d'une même douleur, à celle qui a du moins le mérite d'avoir profondément aimé celui qu'elle-même chérissait. Mais est-il juste de transformer en une sorte d'union intime ce qui ne peut être qu'un traité de paix et un acte de clémence? J'ai entendu dire que ces *Deux douleurs* avaient laissé le public assez froid et n'avaient que médiocrement réussi à la scène. Le public de nos jours, si gâté qu'il soit

par les déclamations verbeuses où l'on réhabilite, à grand effort de tirades, les sentiments les moins faits pour être justifiés, n'était guère fait pour goûter cette sorte de tournoi, où chaque coup que porte le plus fort champion excite son cœur à la clémence et le conduit finalement à désarmer. Ce qu'il y a de délicat et d'un peu subtil dans cette analyse est plutôt fait pour la lecture. A la scène, on est surtout frappé de l'absence d'action, et moins séduit par l'impression de mélancolie profonde qui se dégage de ces vers.

Les deux œuvres vraiment charmantes de ce premier théâtre sont le *Rendez-vous* et le *Luthier de Crémone*; elles sont bien supérieures au patriotique dialogue intitulé *Fais ce que dois* et au drame quelque peu déclamatoire de l'*Abandonnée*. (1) Le *Rendez-vous*, c'est l'idée déjà entrevue dans le *Passant*, comprise et développée comme elle l'eût été en notre XVIIe siècle. C'est l'histoire d'une tentation, d'une aventure, telle qu'elle peut se présenter à deux cœurs qui ont un instant de faiblesse, mais à qui il suffit d'avoir entrevu le précipice pour se rejeter vivement sur le droit sentier. Tous deux traversent un instant de crise, mais pour aboutir à un choix qui sera définitif. Les deux âmes sortent de cette épreuve raffermies et désormais plus fières et plus hautes. Une impression saine se dégage de ce dialogue; il s'élève, sans s'en douter peut-être, à cet idéal si souvent cherché, si rarement atteint, du théâtre moral. Il y touche, bien entendu, sans tomber dans la rhétorique sermonneuse des drames qui tiennent école de vertu. Les répliques sont vives, les plaisanteries fines; une réelle bonne humeur circule d'un bout à l'autre de cette petite pièce. La scène, placée dans un atelier d'artiste, y est bien dans son milieu. Seulement la porte est close, et on a chassé d'avance l'odieux rapin qui serait tenté de faire une caricature dès qu'il voit qu'on s'attendrit. C'est en tête de cette jolie étude, qu'à la place du poète, j'aurais mis la touchante dédicace à sa mère qui précède les *Deux Douleurs*.

Le *Luthier de Crémone* est encore supérieur. C'est une idylle et un

---

(1) On doit aussi une mention à une jolie petite comédie en vers, le *[illegible]*, qui a un grand charme de franche gaîté et de saine morale.

petit drame qui se déroulent dans un atelier. Deux élèves luttent pour obtenir la fille de leur maître. L'arme des deux combattants est le chef-d'œuvre qu'ils doivent exécuter, et qui doit être jugé dans un concours solemnel. L'heureux vainqueur, celui qui aura fait le violon le plus parfait, sera le gendre du luthier, et soutiendra la vieille renommée de sa maison. Mais ce vainqueur, un pauvre artiste contrefait, est vaincu d'avance dans l'esprit de la jeune fille; il le comprend, se sacrifie à son rival, et emporte comme consolation le merveilleux instrument qui lui promet peut-être la gloire, mais servira surtout à charmer les longues heures de solitude et de souffrance qui l'attendent. Tout cela est vivement conduit, bien analysé. Ce mélange de pitié et d'estime qu'éprouvent les heureux amants pour ce martyr qui se sacrifie; cet égoïsme, si naturel à la passion, qui leur fait cependant accepter ce sacrifice, et envelopper seulement d'une affectueuse compassion cette joie de voir leurs vœux réalisés, tout cela est rendu dans une langue sobre et précise, avec une émotion qui n'a point de raffinements, avec une sensibilité qui n'empiète jamais sur la langue du drame, et laisse à la comédie son enjouement. Il y a une action bien conçue, un dénouement bien amené. On sent que l'esprit de l'auteur est mûr pour de plus grands efforts.

V

Les circonstances ont voulu que Coppée fît aussi son manifeste. Ce n'est point la préface de *Cromwell*; c'est plus court, plus clair surtout, et infiniment plus poétique, vu que c'est une belle pièce de vers, ingénieusement terminée par un mot à grand effet; mais c'est au moins aussi contestable que l'œuvre de Victor Hugo.

Quand on reprit *Hernani*, aux Français, en 1880, on célébra solennellement, le 25 février, le cinquantième anniversaire, le jubilé, comme on dirait en Allemagne, de la première représentation. Coppée fut chargé par la Comédie française de faire un prologue poétique, où il s'est royalement acquitté de sa tâche de panégyriste, et n'a point ménagé les hyperboles. Je n'oserais affirmer que Victor Hugo a été satisfait. L'hommage qu'on peut rendre à son mérite s'égale difficile-

ment à la vaste notion qu'il en possède. Je pourrais, tout aussi bien qu'un autre, me donner un instant le plaisir de parodier le pathos amphigourique dont la prose du grand maître ne présente que trop d'exemples. Je prétends donc que l'Etre en soi est le seul panégyriste digne de l'homme-poésie. L'infini de la toute-puissance saluant dans Victor Hugo l'incommensurable indéfini du génie, la sublimité humaine confessée par l'immensité divine et répondant à l'infini : « Nous sommes quittes désormais ; » voilà une scène que toutes les *Batailles d'Hernani* n'égaleront jamais. Ce qui n'empêche pas que je lui préfère les fort jolis vers de Coppée.

Seulement cette victoire sans égale, cette bataille d'Austerlitz du romantisme, gagnée le 25 février 1830 par un jeune héros, mérite-t-elle tant d'éloges, et a-t-elle eu sur les destinées de notre littérature l'influence qu'on lui attribue ? Il y a dans l'histoire littéraire, comme dans l'histoire politique, de grandes dates qui font époque. Seulement la fortune, qui a sa part dans le choix des jours comme dans l'issue des batailles, fait attribuer parfois à un assez mince événement les résultats de grands faits dont il a tout simplement l'honneur fortuit d'ouvrir la liste. Où étaient en 1830 les tenants du théâtre classique ? Quels étaient les mortels heureux, arbitres du goût, possesseurs de l'influence et de la renommée, dont il s'agissait de renverser le trône et d'anéantir le pouvoir ? Je cherche en vain. Je trouve quelques pâles imitateurs de nos vieilles tragédies. Ce n'était point le *Ninus* de Brifaut qui se dressait comme un invincible obstacle. Les honnêtes essais de Casimir Delavigne renfermaient plus d'une concession à l'esprit nouveau. Népomucène Lemercier, qui avait eu de belles inspirations tragiques au début de sa carrière, passait aux romantiques, en sa qualité de courtisan du succès, et écrivait son drame de *Pinto*. Il en était de la citadelle du théâtre classique comme de la vieille prison de la monarchie absolue. Elle n'était défendue que par une poignée d'invalides, et on la prit, comme la Bastille, avec plus de bruit que de gloire, et sans courir de vrais dangers.

Enfin ce que je cherche surtout, ce sont les résultats de la victoire. Où est cet art nouveau qui devait remplacer ces tragédies surannées que Talma avait cependant rajeunies et que la voix d'une Rachel

devait encore rendre si touchantes, même pour ceux qui avaient applaudi *Hernani*? Si nous prenons le recueil des œuvres du vainqueur de cette mêlée, du pontife du romantisme, nous trouvons quelques drames, plus faits pour la lecture que pour la scène, dont deux ou trois seulement, *Hernani*, *Ruy-Blas*, et çà et là *Lucrèce Borgia,* ont pu être repris avec un succès réel. Nous nous étonnons qu'au sein de ce fameux triomphe, le poète n'ait pas songé à exploiter un peu mieux la veine qu'il avait découverte au si grand profit de ses contemporains. Où sont les trente-trois pièces de Corneille? Où sont même les douze pièces de Racine? Neuf drames, tous de la même période; puis le silence : comme si tant de fracas n'avait été qu'une simple œuvre de destruction. La fameuse Révolution romantique, comme beaucoup d'autres, a effacé sans écrire, et quand on réfléchit, on voit qu'il en devait être ainsi.

Le théâtre est toujours l'expression de la société au sein de laquelle il naît et dont il reflète les tendances et les mœurs. Cette société polie du XVIIe siècle, fine, élégante, amoureuse des controverses galantes, remplie d'ardeur quand il s'agissait de discuter les problèmes moraux ; société aristocratique, pleine de gens de loisirs, passionnée pour la distinction, rigoureuse observatrice de l'étiquette, était faite pour produire ce théâtre un peu solemnel, où l'action se borne au choix du héros entre les divers sentiments qui partagent son cœur; où la lutte est circonscrite à la crise décisive dans laquelle se joue le bonheur ou le malheur de son existence. C'est la tragédie de Corneille et de Racine; c'est le cadre qui convient au XVIIe siècle. Le XVIIIe le maintient, comme il conserve en apparence toutes les formes extérieures de la société qu'a dominée le grand roi ; mais combien déjà la scène se modifie sous l'influence de Voltaire! Comme on sent déjà qu'un esprit nouveau circule; que le théâtre se préoccupe des questions contemporaines, et qu'à ces problèmes sociaux et politiques, dont on entrevoit l'avènement, il faudra plus d'espace et de temps que n'en réclamaient ces âmes, impalpables dans leur sublime spiritualité, qui avaient été les personnages tragiques du XVIIe siècle!

La Révolution est venue; l'antique société a été emportée dans

la tourmente. La foule n'a pas seulement envahi le palais des rois et les hôtels des grands seigneurs; elle a envahi aussi le théâtre où ils venaient faire parade de leur élégance, affiner leur goût et prendre leurs plaisirs. Aux spectateurs que le courant tumultueux de la civilisation moderne renouvelle sans cesse, il faut un autre art. Il ne leur faut pas les têtes suaves d'un Pérugin, les formes idéalisées par un Raphaël. Montrez-leur Rembrandt ou Rubens, des beautés charnues, des scènes pleines de mouvement, l'animation de la rue, le mélange des races. Attirez leurs yeux sur le cortège des Mages, non moins que sur le céleste enfant de la crèche, comme dans ces *adorations* de Rubens où les chevaux, les chameaux, les serviteurs, les nègres traditionnels des rois Maures sont faits pour charmer le regard non moins que les vrais personnages de la scène évangélique. Voilà ce que comprend la foule : tel, que la vierge ne touche point, sera séduit par la gambade du lévrier que l'esclave tient en laisse, et admirera, non sans raison quand elle est peinte par Rubens, la figure largement épanouie dans sa laideur sensuelle du nègre qui offre les présents. C'est ainsi que le drame, avec ses détails familiers, avec ce mélange du vulgaire et du sublime qui est son idéal, avec cette prédominance du vulgaire qui est, hélas, sa vie réelle, avec le souci de l'effet substitué à la profondeur de l'observation du cœur, s'impose dans un âge démocratique. Il arrivait, il régnait déjà quand Victor Hugo, à grand bruit de fanfares, a signifié son avènement. Mais si les éclats de la trompette réveillent l'attention, ils ne sont pas nécessairement la manifestation du génie. L'oubli où sont déjà tombés les trois quarts des drames de Victor Hugo suffit complètement à le prouver.

Ce que je cherche surtout vainement, c'est l'école dramatique créée par Victor Hugo, c'est la postérité de ce glorieux ancêtre. Les drames ne manquent point en notre siècle. Ils poussent à chaque saison théâtrale comme les feuilles au printemps : mais ils meurent comme elles à l'automne, et on en fait litière comme des feuilles mortes qui jonchent nos chemins. La grande témérité qui avait consisté à proférer sur le théâtre quelques mots trop crus, quelques termes mal sonnants, n'a pas fait fortune parmi nous. Ce n'était pas la peine d'aller dérober à Shakespeare ce qui dépare ses œuvres. Ce

ne sont point les grossières obscénités du portier du château de Macbeth qui font de l'œuvre immortelle de Shakespeare l'une des plus grandes conceptions dramatiques qui soit au monde. Le peuple aime qu'on lui parle un langage plus élevé que ses propos de tous les jours; et le mélange des grivoiseries de bas étage avec les scènes qui prétendaient au sublime a passé de mode avec la première fureur du romantisme. Notre langue a conservé son allure légèrement aristocratique, même en notre temps de démocratie. Le drame, une fois arrivé, a fait comme les parvenus. Il a aimé les nobles apparences et a visé aux grandes manières.

Qu'est-ce donc que les meilleurs drames de notre siècle? Parmi les plus récents, qu'est-ce que la *Fille de Roland*, de Bornier? Qu'est-ce que *Madame de Maintenon*, de Coppée, ou son beau drame, si pathétique malgré quelques défauts, de *Severo Torelli*, si ce n'est une tragédie à l'allure plus libre, dégagée des sévères exigences matérielles des unités de temps et de lieu, mais tout aussi assujettie à l'unité d'action et aux vraies tradititions de la scène française que nos œuvres les plus classiques? En quoi de telles œuvres se réclament-elles d'*Hernani* ou de *Ruy-Blas* plutôt que du *Cid* ou de *Nicomède,* ces deux tragédies si originales au sein de l'uniformité extérieure de notre théâtre du XVIIe siècle? Où sont les continuateurs des audaces de Victor Hugo, les héritiers de sa tirade sonore, emphatique, bruyante comme un tonnerre, et ne laissant pas plus de trace que le tonnerre après la tempête? On ne tolèrerait pas aujourd'hui chez un débutant les brillantes hyperboles qu'on applaudit par consigne aux reprises de *Ruy-Blas* ou d'*Hernani*. En vain Coppée s'écrie assez éloquemment à la fin de son éloge:

> Regarde, et souviens-toi de la belle soirée,
> Où, nous pressant autour de ton œuvre admirée,
> Nous pensons la comprendre et l'aimer mieux encor;
> Car ton drame et la gloire ont fait leurs noces d'or.

Les noces d'or se comprennent quand une nombreuse postérité se presse autour des époux rajeunis; elles ne sont qu'un mot vide de sens dans une maison déserte, après cinquante ans d'un hymen stérile.

Il est tout simple qu'il en soit ainsi. Un âge de transition, comme le nôtre, ne saurait voir éclore une grande école de poésie tragique. L'humanité traversant les siècles avec son cortège de misères, de passions et de ridicules, la comédie trouve toujours une ample moisson. La forme peut être défectueuse : c'est le fabliau ou la sotie à la place des immortelles figures créées par un Molière, des fines et minutieuses analyses d'uu Marivaux, ou des vers brillants et spirituels d'un Émile Augier. Mais c'est toujours la comédie. La tragédie, au contraire, ou le drame, une même chose sous deux noms divers, tient dans les sociétés avancées la place réservée à la poésie épique dans les sociétés primitives; c'est la forme la plus grande de la poésie, la plus haute incarnation du génie national. Elle représente l'idéal tel que le peut concevoir une société qui se croit fermement assise, qui a conscience de cette fixité relative, qu'à certains moments de l'histoire, la Providence semble accorder aux peuples et aux institutions. C'est l'épanouissement le plus complet d'une littérature au sein d'une société déjà mûrie, parce que la tragédie participe à tous lea privilèges des autres genres les plus élevés. Elle peut faire place, comme la poésie lyrique, aux effusions les plus personnelles, les plus intimes de l'âme du poète; et elle crée, comme l'épopée, des types vivants, des figures animées, populaires, dans lesquelles toute une génération se plait à reconnaître son image. L'apparition de la tragédie sous une forme originale, profondément nationale, est donc comme un splendide instant de récolte qui suppose de longues saisons de préparation; c'est un magnifique jour d'été après les pluies et les neiges de l'hiver et les promesses parfois trompeuses du printemps. C'est une société qui se peint dans les héros qu'elle préfère, qui leur donne les attributs qu'elle-même possède, qui les voit tels qu'elle rêve d'être elle-même, dans ses meilleures aspirations, dans la plus noble expression de ses croyances religieuses, morales, patriotiques. Rien de tout cela ne saurait exister dans une société troublée, dans un état mal défini, dans la confusion d'une lutte où un passé qui s'écroule et un avenir encore incertain donnent au présent l'apparence du chaos. Dans de telles circonstances, le théâtre tragique est condamné à suivre les errements de la civilisation qui

précède. Il peut modifier quelques détails, combiner quelques innovations; mais il est nécessairement dépourvu de la grande puissance créatrice. Nos faiseurs de drame l'ont bien prouvé par leur exemple. Après s'être beaucoup agités, après avoir ajouté quelques décors, fait défiler quelques cortèges, demandé à l'archéologie quelques costumes à substituer à la toge romaine, ils sont rentrés en définitive dans la voie tracée par nos grands écrivains du XVIIe siècle. Ils ont emprunté à l'Allemagne ou à l'Angleterre la tradition d'une action plus large; mais leur fameuse liberté n'est qu'une faculté plus étendue d'aller et de venir. L'esprit français est là qui leur marque toujours, dans cette arène plus vaste, des bornes infranchissables. Victor Hugo a sauté par dessus, il est vrai; mais chaque fois qu'il les a franchies, il a abouti, lui et ses imitateurs, à une chute piteuse et lamentable.

C'est une chose étrange que l'école romantique, au moment où, dans le domaine lyrique, elle faisait don à notre langue des richesses les plus incontestables, ait eu la singulière prétention de faire de la poésie dramatique son principal champ de bataille, et de vouloir engager la lutte là où elle devait être impuissante à occuper et à conserver sa conquête. Après avoir escaladé des remparts mal défendus, et fait beaucoup de poussière et de vacarme en défonçant quelques cloisons et brisant quelques meubles hors d'usage, quand elle a trouvé la solide construction classique, elle y a usé ses outils et ses armes. Le silence s'est fait, comme après les fameuses couches de la montagne en travail. La *Bataille d'Hernani* n'est plus que le souvenir d'une escapade d'écoliers. Avec quelque talent que Coppée ait cherché à lui donner, en la faisant revivre, des proportions épiques, je me bornerai à rappeler au poète que, surtout dans les luttes homériques, il y a beaucoup de combats purement légendaires.

VI

C'est donc en définitive sur les traces de nos vieux tragiques que nous allons suivre notre poète. Il n'a rien perdu à prendre cette voie. La langue de ses drames est supérieure à celle de ses premières

œuvres; le vers est plus ferme, l'expression plus exacte, l'image plus noble, sans tomber dans la solemnité des derniers classiques. Lui-même, dans sa jolie pièces de circonstance intitulée la *Maison de Molière,* n'a-t-il pas fait du Théâtre français l'asile inviolable des vraies traditions de notre langage? C'est avec une sorte de pieuse émotion que les acteurs, s'adressant au public par sa voix, rappellent leur mission de défenseurs du goût, mission que leur ont léguée leurs prédécesseurs et à laquelle ils entendent rester fidèles :

Lekain, Mars ou Rachel n'ont-ils pas tout comme eux
Conservé, pur de toute influence mauvaise,
Le charme et la grandeur de la scène française ?
Et, comme nos anciens, sommes-nous pas encor
Les gardiens vigilants du noble et cher trésor ?
N'avons-nous pas servi cette langue chérie,
Qui mieux qu'un étendard résume la patrie,
Ce doux langage auquel on ne renonce pas
Là même où l'étranger force à le parler bas ?

La *Guerre de cent ans* est moins une pièce qu'une étude. C'est une série de scènes patriotiques auxquelles le moyen-âge sert de cadre, et derrière l'Anglais qui n'est ici qu'un prétexte, il faut voir l'ennemi qui foula notre sol en 1870. Il y a de la vie, du mouvement, ce sentiment généreux qui fit le succès du monologue célèbre des *Bijoux de la Délivrance;* surtout la préoccupation si légitime de maintenir en notre société légère le souvenir de nos désastres et le souci de les réparer.

Madame de Maintenon est une véritable tragédie, en dépit de ce prologue qui place vingt ans avant l'action la scène d'exposition, tout à fait comme dans ces drames de la Porte Saint-Martin, dont un prologue était, vers 1840, l'avant-coureur presque obligatoire. L'histoire aurait à faire ses réclamations sur le sujet lui-même. La cérémonie furtive de l'hymen du grand roi ne fut point précédée d'une tragédie, et il n'y eut point de sang sur les marches du tout petit autel où la veuve de Scarron reçut la foi de Louis XIV. Ce mariage se prépara insensiblement, presque à l'insu de ceux qui devaient le contracter. Le sentiment qui les entraina l'un vers l'autre

mûrit sous l'influence de cette double chaleur d'automne, et produisit cet hymen secret, au moment où il fut indiqué qu'il devait s'accomplir, tout comme un fruit qui se cueille au temps opportun, et qu'on avait à peine remarqué dans son premier développement. Mais si l'histoire est altérée, la fiction dramatique ne manque ni d'intérêt ni de grandeur.

Le prologue, dit-on, a paru froid à la représentation. Je n'en ai pu juger ; mais je le trouve charmant à la lecture. C'est bien ainsi que je me représente l'intérieur de Scarron. Je retrouve bien là l'homme bon sans dignité, bouffon par nécessité de situation, exploitant pour vivre l'esprit qui pétillait dans ses saillies, égrillard dans ses propos, rangé et paternel dans son ménage; et à côté de lui cette femme supérieure, subissant comme une épreuve et ce mariage et ces abaissements, pleine de désirs sincères de résignation et d'élans impétueux de révolte. Elle aime un jeune gentilhomme protestant, Antoine de Méran, et si son austère vertu la préserve de toute chute, elle ne peut empêcher son esprit de mesurer la distance d'âge qui la sépare de son mari et d'entrevoir un avenir où la liberté lui sera rendue. Elle chasse cette pensée comme une odieuse tentation et la caresse comme un doux rêve. Elle donne, comme gage d'amour, à Antoine de Méran un psautier qui lui vient de ses ancêtres huguenots, et ce jeune gentilhomme, qui doit servir de père à un tout petit frère laissé à sa charge, part pour l'Amérique chercher la fortune et y trouvera la mort.

Un des vrais mérites du prologue est que Scarron y est fidèlement dépeint sans y paraître. C'est ainsi que le *Tartufe* de Molière, invisible et présent pendant les deux premiers actes, nous est connu sans que nous ayons eu même besoin de l'apercevoir. C'est un honneur que de rappeler ainsi une des plus admirables conceptions denotre grand comique.

Vingt ans se sont écoulés. La veuve de Scarron, marquise de Maintenon, se voit recherchée par le grand roi. Elle se sent aimée, elle aime, ne fût-ce que par orgueil de sa conquête. Son ennemi, Louvois, fait tout pour rompre le mariage projeté. A ce moment, elle se trouve en face sinon d'Antoine de Méran, au moins de son

image, tant son jeune frère Samuel lui ressemble. Samuel, au nom de son frère, mort en Amérique après une longue suite d'épreuves, rapporte ce psautier, et rend ainsi à Madame de Maintenon une liberté que son cœur avait déjà prise. Mais ce n'est pas moins tout un passé qui se dresse devant elle, et son trouble n'a pu échapper aux ennemis qui l'observent, et surtout à Louvois. L'âge du jeune Samuel, l'émotion que sa présence excite, l'intérêt passionné que la marquise lui porte, tout semble désigner en lui un fils. Le siège de Louvois est tout fait; s'il force son ennemie à confesser une faute, à reconnaître un enfant, le roi désabusé renverra avec ignominie celle dont il allait faire sa femme. Tout paraît le servir : le jeune Samuel est impliqué dans un complot protestant; il est condamné à mort; un cri de douleur s'échappe, en présence du roi, de la poitrine de la marquise, quand elle apprend que son protégé est destiné au supplice. Dès lors le roi jaloux fait de cette mort la condition de son mariage. Il signe la grâce; mais Madame de Maintenon doit prouver, en n'en faisant pas usage, que ce jeune condamné n'est pas son fils. La marquise passe outre cependant et porte sa grâce à Samuel; mais le jeune huguenot la déchire, et rejoint volontairement ses compagnons de supplice. Louvois est vaincu, et Madame de Maintenon devient la femme du grand roi.

Voilà donc une trame ingénieusement disposée; les coups de théâtre se produisent naturellement. La lutte, comme en notre XVIIe siècle, est bien dans l'âme même des principaux personnages, et les incidents ne sont qu'une sorte de concordance des faits avec ce drame intérieur qui est la pièce véritable. Il y a quelques fort belles scènes. Le synode clandestin des huguenots dans les catacombes de Paris, la vigoureuse opposition que Samuel de Méran, au nom de la patrie, fait à un projet d'alliance des protestants avec le prince d'Orange, le contraste du sombre fanatisme des principaux chefs huguenots avec cette nature chevaleresque, dédaigneuse d'une vie qui n'a été jusqu'ici qu'une longue amertume, mais éprise de tout ce qui est noble et élevé, tout cela est d'un grand effet. Il y a un ressort dont le poète ne me semble pas avoir tiré parti. L'amour qu'Henriette d'Aubusson, la jeune huguenote catéchisée par Madame

de Maintenon, et plutôt poussée que conduite au catholicisme, éprouve pour Samuel de Méran, et les rêves de bonheur de ces deux jeunes gens pèsent vraiment trop peu dans la balance, surtout au dénouement. Le protestant jaloux de prouver par le martyre qu'il n'a pas trahi ses frères efface trop l'amant, et la douleur de l'amante est vraiment trop muette. Le dénouement lui-même sert l'ambition de Madame de Maintenon, comme un casuiste qui met au service d'une cause louche une distinction opportune. La marquise a voulu sauver Samuel de Méran et profite sans trop de regret de l'obstination du jeune huguenot. Elle semble dire comme le Félix de Corneille :

Puisqu'il aime à périr, je consens qu'il périsse.

Mais on ne sait trop sur quel mouvement de son âme finit le drame, et si le spectateur doit la plaindre ou l'accuser.

Severo Torelli est un drame plus émouvant que *Madame de Maintenon*. Je devrais plutôt dire une tragédie; car l'unité de temps, que ce soit par hasard ou de propos délibéré, y est rigoureusement observée. La scène se passe dans les vingt-quatre heures; on peut même démontrer que l'unité de lieu y est bien mieux respectée que dans le *Cid*. Ce qui rappelle davantage les mélodrames modernes, c'est le sujet lui-même. Il est bien de notre temps. Soit dans la comédie, soit dans le drame véritable, soit dans ces œuvres hybrides qui, sur les frontières de la comédie et du drame, ont la prétention de faire vibrer toutes les fibres du cœur humain, sauf bien entendu la bonne et franche gaîté de nos pères, il semble admis que l'intérêt ne puisse être excité si le héros ou l'héroïne sont entrés dans le monde par une porte régulière, ou si la conception dramatique laisse intact l'honneur du foyer. *Severo Torelli* ne fait pas exception à ce précepte du nouvel art poétique.

Nous sommes à la fin du XVe siècle, lorsque les Florentins, vainqueurs des Pisans, font peser sur eux la plus dure des tyrannies. Le gouverneur de Pise, Barnabo Spinola, dompte par la terreur et les supplices la ville réduite en servitude. Vingt ans auparavant, au nombre des victimes vouées à l'échafaud, se trouvait un patricien,

l'un des chefs du parti national, Gian-Battista Torelli. Au moment où le bourreau allait le frapper, Spinola lui fit grâce. L'austère patriote a vécu depuis confiné dans son palais; mais quelques mois après, un fils lui naissait, et le peuple de Pise voit en ce fils le vengeur désigné de l'honneur national. Elevé dans cette pensée, le jeune Severo Torelli accepte d'avance ce rôle; intrépide, généreux, il est prêt, et n'attend que l'occasion de prendre sur Spinola la revanche de cette inaction douloureuse à laquelle le bienfait d'un tyran a condamné son père. Cette occasion s'offre. Le bruit de l'invasion de Charles VIII en Italie s'est répandu et se confirme. C'est le moment d'agir. Quatre jeunes gens s'unissent dans une conspiration. Severo, leur chef, doit porter le premier coup. Le vieux Gian-Battista bénit l'entreprise; mais reste sa mère, Donna Pia. Dans un entretien terrible, elle révèle à son fils et le mystère de sa naissance, et le secret de la clémence inexpliquée de Spinola. Folle de douleur, Donna Pia était allée implorer la grâce de son époux; le tyran la lui fit payer de son honneur, et le terrible cas de conscience, qui, dans la *Mort de César* de Voltaire, retient Brutus prêt à frapper, se pose aussi, au milieu d'atroces angoisses, dans l'âme de Severo Torelli.

Cependant les événements se précipitent. Avec ce mélange de dévotion superstitieuse, de cruauté et de corruption dont les annales italiennes nous offrent maint exemple, Spinola chaque soir, dans une chapelle souterraine du Dôme, va prier devant la châsse de Sainte-Catherine. Suivant un antique usage on ne peut pénétrer dans la chapelle que sans armes. Le moine qui introduit Spinola a offert aux conjurés de l'y enfermer, et de le livrer ainsi aux mains de Severo Torelli. La résolution doit donc être prise sans délai. Au moment décisif, un jeune artiste pisan offre à Severo un poignard où est sculptée la tête de Brutus. Cette étrange coïncidence entraîne Severo; il se cache dans la chapelle et y attend Spinola. En vain, il lui révèle que le secret fatal est connu de lui, et le presse de lui éviter un parricide en lui laissant l'anneau dont il scelle ses décrets, et en se dérobant par la fuite à la colère des Pisans. Spinola grandit en présence du péril; sa loyauté de soldat lui prescrit de mourir à son poste. Il refuse cette grâce ignominieuse et brave son assassin

en lui jetant à la face le triste souvenir de son origine. Severo s'élance sur lui pour le frapper, mais à ce moment une femme surgit qui se charge du rôle de bourreau. C'est Donna Pia qui, cachée derrière la châsse de Sainte-Catherine, assistait à la scène, et qui en vengeant et son propre honneur et son pays, épargne un crime à son fils. Elle s'immole ensuite en recommandant à son fils d'être le consolateur du vieux Torelli et de lui laisser ignorer l'outrage que lui avait infligé Spinola.

J'ai insisté à dessein sur l'analyse de cette tragédie; car c'en est une, en dépit de son titre, non seulement en vertu de cette conformité matérielle aux vieilles règles dont nous parlions il y a quelques instants, mais à cause de ces luttes toutes morales qui déchirent l'âme de Severo et de Donna Pia, et en font deux grands caractères. Gian-Battista Torelli, qui porte obstinément le deuil des libertés de sa patrie, est une sorte de vieil Horace adouci par l'amour qu'il porte à sa femme et à celui qu'il appelle son fils. Les personnages secondaires, assez nombreux, comme dans toutes les pièces modernes qui prétendent à la réalité du cadre historique, sont bien esquissés. Quelques-uns ont une vive et poétique physionomie, comme le jeune orfèvre Sandrino, qui ne travaille que pour les patriotes et refuse l'or des Florentins.

Quelques épisodes pourraient être retranchés. La scène du serment sur l'hostie, en pleine rue, choque la vraisemblance, et, en plein théâtre, éveille des susceptibilités que l'auteur aurait pu prévoir. Il était si facile de l'encadrer dans un récit. L'amour que Portia, la maîtresse de Spinola, éprouve pour Severo Torelli, est une pure superfétation, ne sert en rien à l'action, ne met en meilleure lumière aucun des sentiments qui agitent le cœur du jeune homme. On pouvait faire l'économie de cet épisode. C'est l'écueil du drame de multiplier les incidents inutiles, sous le faux prétexte de faire de la couleur locale. Spinola devient trop grand dans la scène finale du meurtre. Dans ce soldat, qui oppose intrépidement à son meurtrier sa poitrine qu'il découvre, on ne retrouve pas le tyran que les quatre premiers actes ont chargé d'opprobres. On peut dire enfin que Pise et sa liberté disparaissent de plus en

plus dans ce drame intime où se débat une question de famille. L'auteur se désintéresse instinctivement de la question politique et le lecteur l'oublie. Spinola meurt ce soir et Pise sera-t-elle libre demain ? Nous ne songeons guère à le demander, et l'auteur a omis de nous le dire. Est-ce un tort ? Peut-être. Cela prouve au moins combien il a été entraîné malgré lui à substituer une tragédie morale au drame historique.

Une nouvelle œuvre, les *Jacobites*, va sans doute nous révéler un nouveau progrès de l'auteur. En somme, le théâtre lui a porté bonheur. C'est en abordant la scène qu'il a passé de la poésie d'impressions à une poésie créatrice ; qu'il s'est dégagé de plus en plus de l'influence de l'école réaliste, qu'il a parlé une langue plus noble, et cependant bien plus précise et plus virile. Trouverons-nous en lui le poète digne de rajeunir notre théâtre, en conciliant le respect de ses grandes traditions avec la liberté que réclame le goût moderne ? C'est le secret de l'avenir. En tout cas l'œuvre actuelle est pleine de promesses, et l'Académie trouve, dans l'attente si sympathique du public qui aime l'auteur, la meilleure consécration de ses suffrages. Henri Heine, dans une de ses nombreuses boutades, s'amuse à comparer au dôme des Invalides la coupole du palais Mazarin. Notre histoire littéraire s'est maintes fois chargée de démentir cette méchante comparaison, et, sur la liste de ces démentis, nul ne doute que la muse de Coppée n'inscrive encore le titre de plus d'une œuvre acclamée.

G.-A. HEINRICH.



NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais (1)

II

LA VIE ET LES OPINIONS

DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

Sa naissance en 1574. — Le *Verger poëtique.* — Les *Pescheries.* — Le *Jardinet de poésie.* — Le *Trésor des Trésors.* — La *Semaine.* — Strophes sur la mort d'Achille. — Les louanges d'Annonay. — Christophle de Gamon au synode de la Rochelle. — Le pasteur Perrin, auteur de l'*Histoire des Vaudois.* — Christophle parrain d'un enfant, à Saint-Pierreville, en 1617. — Pierre Marcha, l'auteur des *Commentaires du soldat du Vivarais.* — La noblesse et la particule. — Procès de succession. — Gamon était-il alchimiste? — Les amis et connaissances du poète. — Margoton. — La maladie rend sage. — Poésies religieuses. — Désaveu d'un premier ouvrage. — Les sympathies politiques du poète. — Henriot et Francine. — L'intolérance, fille des esprits bornés. — La libre recherche. — L'amour de la nature et la philosophie pratique.

Christophle de Gamon naquit à Annonay à la fin de 1574. Colletet et M. Duret donnent la date de 1576. Celle de 1574 nous paraît devoir être préférée, parce qu'elle concorde mieux, d'abord avec les

(1) Voir la *Revue lyonnaise,* t. IX, pp. 24, 96 et 179.

mots A E T. XXIIII (24 ans) qui figurent sur le portrait du poète mis en tête des *Pescheries*, lesquelles furent publiées à Lyon en 1598, (1) et ensuite avec les données certaines du Livre-Raison. On a vu que, lorsque la maison d'Achille Gamon fut brûlée par les protestants, le 5 septembre 1574, Jeanne Massabeuf, sa femme, était enceinte et prête d'accoucher. On a vu aussi qu'Achille était à ce moment absent d'Annonay, et ne put y rentrer qu'au mois de février 1576, ce qui reporterait à la fin de 1576 ou à 1577 la naissance de Christophle, si l'on n'admettait pas qu'il fût l'enfant que portait Jeanne Massabeuf, en septembre 1574. (2)

Christophle fut très probablement le dernier né d'Achille Gamon et de Jeanne Massabeuf. Notons ici que le Livre-Raison, qui mentionne les mariages de Blanche et de Mondon, ainsi que l'éducation de Christophle, ne porte pas le mariage de Théodore, qui eut lieu en 1596, sans doute parce qu'à cette époque l'âge ou la maladie avait fait perdre à Achille l'habitude de tout inscrire sur son Livre-Raison. Les notes paternelles nous apprennent que Christophle, après avoir fait ses études à Nimes, fut envoyé à Montpellier *à la practique des finances*. Ce mot désigne un emploi à la Cour des aides ou au Bureau des finances, ou encore à la ferme si importante de l'Equivalent. Christophle était donc destiné à devenir uu fonctionnaire de l'Etat. Nous ignorons s'il fut donné suite à cette idée.

Dans tous les cas, notre poète cultiva les Muses fort jeune, et il y a même lieu de croire que les *Pescheries* ne furent pas son premier péché de jeunesse. Il résulte, en effet, d'une note du *Voyage* en vers du conventionnel Gamon, note communiquée par M. Chomel, que Christophle avait publié précédemment, (3) chez Thibaud Ancelin,

---

(1) Ce même portrait, avec les mots A E T. XXIIII, se retrouve dans le *Jardinet de poésie* paru en 1600, et de là, sans doute, l'erreur de ceux qui, ne connaissant pas les *Pescheries*, font naître Christophle en 1576.

(2) Les anciens registres protestants d'Annonay, où l'on aurait peut-être trouvé la date précise de la naissance de Christophle et où du Solier avait relevé celle de la mort d'Achille, ont péri dans l'incendie de 1870.

(3) M. Henri Deydier parle aussi de cet opuscule comme ayant paru à Lyon à la fin de 1597. Les manuscrits laissés par M. Deydier, sous le titre de *Noblesse*

imprimeur à Lyon, un volume « comprenant deux parties : le *Verger poëtique*, divisé en trois livres, et les *Pescheries*, divisées en deux parties ». D'où le quatrain suivant mis en tête de l'ouvrage :

Si jà sur son printemps, l'auteur ceci nous donne,
Et si de tant de fruicts est plein son verger beau,
(Verger qui pour toujours l'affranchit du tombeau,)
Que doit-on espérer de lui dans son automne ?

Par Michel Bleyn.

Bien que nous n'ayons pu trouver ce volume nulle part, la note et le quatrain ci-dessus ne laissent guère de doute sur son existence, qui, d'ailleurs, se trouve confirmée par le passage suivant de l'avis au lecteur placé en tête du *Jardinet de poésie :* « Quelques-unes des premières pièces que je t'estale icy, ont esté autresfois imprimées, et m'ont occasionné de les revoir et tascher de mieux faire. Que si tu as bien daigné de les veoir seules, sans aveu et rudes, ne desdaigne maintenant de les reveoir accompaignées, avoüees et mieux polies. » Le *Verger poëtique* comprenait sans doute la plupart des poésies qui formèrent plus tard deux publications distinctes : les *Pescheries* et le *Jardinet de poésie*.

Les *Pescheries* parurent, à Lyon, en 1598, sous la forme d'un petit in-12, chez Thibaud Ancelin, « imprimeur du roy, » avec ce titre :

Les Pescheries, *divisées en deux parties, où sont contenus par un nouveau genre d'écrire et sous des aussi beaux que divers enseignements, les plaisirs innocents de la mer et de l'eau douce*. Ce volume est orné du portrait de l'auteur en médaillon, sur bois. La devise : *Virtus mihi carior auro* entoure le médaillon, et les vers suivants sont placés au-dessous :

L'art et nature, ensemble icy font voir
Gamon entier : l'art son corps seul figure
Par ce portraict, et l'artiste nature
Par ces escrits faict son esprit paroir.

---

et Bourgeoisie, forment deux gros volumes in-folio et comprennent une foule de notices généalogiques fort intéressantes, qui se rapportent principalement au Bas-Vivarais. Ils appartiennent à M. Frédéric Combier, d'Aubenas.

Le *Jardinet de poésie* fut publié à Lyon, en 1600, chez Claude Morillon, imprimeur de de la duchesse de Montpensier, avec le même portrait surmontant les vers suivants :

Peintre, que te sert-il de peindre en cet ouvrage
D'un art parfait le corps? Tu trompes ton pinceau.
Pour peindre mon Gamon, pein le neufvain troupeau,
Et tu peindras alors et l'esprit et l'image.

TI. D. CH.

Dans ce volume apparaît pour la première fois le petit poème intitulé : le *Trésor des Trésors,* qui fut ensuite reproduit dans les *Muses ralliées* et le *Parnasse françois*, deux recueils du temps. Le *Trésor des Trésors,* qui roule sur la pierre philosophale, fut imprimé à part à Lyon, en 1610, in-12, « revu et augmenté par l'auteur, » avec un *Commentaire de Henri de Linthaut, sieur de Mont-Lion, docteur en médecine.* Dans cette édition, le poète a fondu dans le *Trésor des Trésors* une autre pièce du *Jardinet de poésie*, intitulée : *Discours de l'astronomie inférieure.* Le Commentaire est intercalé dans le texte, et l'ouvrage est dédié au roi d'Angleterre. Le catalogue de Filheul, 701, avait indiqué cet ouvrage comme inédit, mais l'erreur fut relevée dans le *Journal de Paris*, 1779, n° 134. Le *Journal de Paris* dit que l'abbé Dufresnoy, dans sa bibliothèque ou catalogue des auteurs de philosophie hermétique, signale deux éditions du *Trésor des Trésors*, dont l'une en deux volumes, de Lyon 1616, l'autre de Lyon 1610 avee Commentaire Linthaut, celle-ci portant les mots « revu et augmenté par l'auteur », ce qui indique une première édition (sans doute celle du *Jardinet de poésie*). Nous n'avons pu trouver celle de Lyon 1616 dont il est ici question, et nous avons tout lieu de croire qu'elle n'existe pas.

La *Muse divine* parut pour la première fois, en 1600, dans le *Jardinet de poésie*, mais elle fut ensuite réimprimée à part à Lyon 1608, avec des additions considérables, puisque son chiffre primitif de cinquante pages se trouve élevé, dans cette édition, à cent cinquante.

Vint enfin le principal ouvrage de Gamon : *La Semaine*, ou *Création du Monde contre celle de du Bartas*, dont la première édition, in-12, est de Claude Morillon, Lyon, 1609. Une autre édition sortit, la

même année, des presses de Gédéon Petit, à Genève. La dernière édition, celle qu'on préfère généralement comme la mieux imprimée, est de Niort, 1615. (1)

En tête de la *Semaine,* se trouvent des *Stances en mémoire de feu M. Anthoine de Gamon, conseiller du roy et juge général du Haut et Bas Vivarais,* portant la signature d'Isaac Gauthier, docteur ès-droits. Nous en détachons les vers suivants qui, même abstraction faite de l'exagération poétique, donnent une haute idée de la considération dont jouissaient à Annonay le père et le grand-oncle de notre poète :

Tu fus suivi, grand Tronc, d'un Achille en science
Aussi grand qu'en valeur fut l'Achille Grégeois.
Ores, en travaillant mainte vaine croyance,
Un vrai Alcide suit cet Achille François.
Si tu voyois, du bout de la machine ronde,
De ce docte vainqueur les vers laborieux :
Tu dirois, Deux Gamons volent par tout le monde,
L'un par toute la terre, et l'autre par les cieux.

Le dernier *Halieulogue* (dialogue marin) des *Pescheries,* intitulé la *Journée funèbre,* dans lequel les *entreparleurs* s'appellent Nonayot, Cancelot et Christolin (figurant Annonay, la rivière de Cance et le poète lui-même), est tout entier consacré à la douleur de ce dernier,

..... ce pauvre Christolin
A qui la mort a pris l'immortel Achillin.

L'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles* devait être un homme d'un mérite rare et singulièrement estimé dans son pays, s'il faut en juger par les regrets et les éloges de Monayot qui déclare ne pouvoir survivre

A celui qui vivant conservoit sous ses loys
L'honneur et le bonheur des rivages gaulois.....
. . . . jamais hay d'aucun
Que de ceux la sans plus qui l'estoient de chascun.

---

(1) La *Semaine* et le *Trésor des Trésors* avec le commentaire de Linthaut se rencontrent encore assez souvent en librairie, mais les *Pescheries*, le *Jardinet d*

Nonayot ajoute :

Or, je poindray ces vers à sa vive mémoire
Sur le marbre qui blanc couvre sa tombe noire :
« Cet Achille François du Grec représenté
Pour estre ore plus clair a perdu sa clairté :
Car il devint si grand que, ne pouvant sur terre,
Ores le ciel plus large en son vaste l'enserre. »

Pour comprendre ces mots *du Grec représenté*, il faut avoir lu, dans le *Jardinet de poésie*, une ode assez longue du poète sur son propre nom qui signifie en grec *mariage*, ode dont nous donnerons un extrait plus loin.

Nonayot n'oublie pas Christolin, sur lequel il paraît beaucoup compter pour faire connaître à l'univers les beautés de ses coteaux, l'excellence de ses vignobles (il paraît qu'Annonay produisait alors du bon vin) et les gloires de son marché hebdomadaire. Le passage est curieux et mérite d'être rapporté comme indiquant au moins l'une des ambitions de jeunesse du poète :

Hé ! vrayment je pensoys que ma douce Espérance,
Son petit Christolin, bruiroit encore en France
Mes costaux, mon vignoble, et mon marché fréquent :
Et que ce fleuvelet par luy viendroit si grand
Que le fleuve nommé de ses eaux diafanes, (1)
Voire le roy cornu des eaux Europeanes,
Le Danube Istrien, qui mesle en ses contours
De soixante autres flots le navigable cours,
Cederoient à son bruit ! Mais ay-je pas bien ores
Ay-je pas bien raison de l'espérer encores ?
Qui donc te loûra, Cance ? et te bruira Marché,
Qui rebruis semainier ? Par qui sera presché,
Vignoble, ton grand tour ? Costeaux, qui pourra dire
Votre rondeur non chauve, et l'eau qui vous fait bruire ?

---

poésie et la *Muse divine* (1608) sont extrêmement rares. Quant au *Verger poétique*, il a été jusqu'ici introuvable, et l'on peut supposer, d'après la préface de la *Semaine*, que l'auteur lui-même détruisit, soit l'édition entière, soit du moins tous les exemplaires qui étaient restés entre ses mains.

(1) Le Rhin. *Rein* en allemand signifie pur, limpide.

En 1607, Christophle de Gamon prit part au synode de la Rochelle, comme ancien de l'Eglise d'Annonay. Il accompagnait Jean Valeton, pasteur de Privas. Comme il était prescrit à chaque province protestante de se faire représenter dans les synodes nationaux par deux pasteurs et par deux anciens, Valeton et Gamon apportèrent des lettres d'excuse sur l'insuffisance de la représentation vivaraise, mais elles ne furent pas jugées admissibles. Le synode censura donc la province du Vivarais, mais admit néanmoins ses députés « pour cette fois ». Il est à remarquer que, dans tous les précédents synodes, le Vivarais, avait été complètement absent (Montauban 1594 et Saumur 1596) ou incomplètement représenté (Montpellier 1598, Jargeau (Orléanais) 1601 et Gap 1603) et qu'il avait été déjà l'objet des mêmes censures. On peut en conclure qu'il n'était pas facile aux réformés vivarais de trouver des gens de bonne volonté pour les voyages longs et dispendieux que nécessitaient ces réunions, et que les protestants d'Annonay durent savoir gré à Christophle d'avoir bien voulu aller les représenter à la Rochelle. Les actes de ce synode, que reproduit l'ouvrage d'Aymon, (1) n'indiquent pas que Valeton et Gamon y aient joué un rôle bien important. On peut supposer qu'ils appuyèrent le maintien à Annonay du ministre Michel le Faucheur, lequel, sans avoir obtenu de congé, avait quitté son poste pour se rendre au désir des protestants de Bourgogne qui le réclamaient. Ce le Faucheur était aussi demandé par les églises réformées de Paris et de Sédan. Le synode le blâma d'avoir quitté son poste d'Annonay, et lui ordonna d'y revenir. Plus tard, il fut nommé pasteur à Montpellier. Une des pièces de la *Muse divine* lui est dédiée.

Gamon se trouva à la Rochelle avec les deux grands meneurs protestants de l'époque, Dumoulin et Daniel Chamier. Il y rencontra aussi Jean-Paul Perrin, pasteur de Nyons, qui préparait son *Histoire des Vaudois et des Albigeois*. Le synode donna des encouragements à Perrin et des synodes ultérieurs votèrent des fonds pour l'impression de son livre. Gamon écrivit pour lui une Ode qui

(1) *Synodes nationaux*, 2 vol. in-4°. — La Haye, 1710.

figure en tête de l'*Histoire des Vaudois*. Perrin avait été pasteur à Gap (1596-1599), puis à Saint-Bonnet (1600-1601). Il resta vingt ans à Nyons (1602-1622), et de là alla à Serres (1622-1626). Un de ses fils, Nathaniel, fut converti par les jésuites au catholicisme.

Il résulte des papiers de Pierre Marcha, l'auteur des *Commentaires du soldat du Vivarais* (1) que, en 1617, « noble Christophle de Gamon, sieur de Chomenas », (2) fut le parrain de sa fille, Suzanne Marcha, née au château du Pras, près Saint-Pierreville, le 14 juin 1617.

Pierre Marcha avait été ministre protestant à Saint-Etienne-en-Forez, et il est cité, en cette qualité, parmi les représentants du Velay et du Vivarais au synode de Vitré de 1617. Ses relations avec Christophle s'expliquent aisément par le fait qu'ils étaient tous les deux d'Annonay. Pierre Marcha paraît encore avoir assisté, comme représentant de l'église de Saint-Etienne, à une assemblée tenue à la Rochelle en 1620, mais il abandonna peu après le protestantisme pour se faire catholique, puisqu'il est signalé comme « apostat » dans les actes du synode général tenu à Alais en cette même année 1620. Voici, du reste, le texte de cette note peu flatteuse pour le chroniqueur vivarais, mais dans laquelle il faut sans doute faire une large part au dépit et aux ressentiments de ses ex-coréligionnaires :

« Pierre Marcha se faisant appeler de Pras, natif d'Annonay dans le Vivarais, âgé d'environ trente-six ans, apostat, ci-devant pasteur de l'église de Saint-Etienne en Forez. Il est de haute stature et porte la tête fort levée ; son poil est chastain et son visage bazané. La province du Vivarez l'a déposé du saint-ministère pour cause d'adultère ». (3)

La famille Marcha, qui existe encore à Annonay, était une des principales au XVIIe siècle. Parmi les terres dont Achille Gamon

---

(1) Ces papiers sont dans les archives de M. de Gigord, de Rocher (Ardèche), héritier des Marcha de Saint-Pierreville. Voir *Voyage autour de Privas* p. 563.

(2) Nous avions lu d'abord *Lhomenas*, mais, comme il n'existe pas de localité de ce nom dans l'Ardèche, nous pensons qu'il faut lire *Chomenas*, fief près de Chalencon. On a vu plus haut (p. 52) ce titre de sieur de Chomenas porté par un noble Jacques de Chervil, époux d'une Madeleine Gamon, de Chalencon.

(3) Aymon, t. II, p. 219.

fit l'acquisition pour arrondir son domaine de la Lombardière se trouve celle d'un François Marcha. Un autre Marcha, peut-être le frère de Pierre, figure, en qualité de secrétaire pour les protestants, dans quelques-unes des conférences tenues à Annonay en 1624-25 entre le pasteur Alexandre de Vinay et le Père Jésuite Martinecourt. (1) La note du synode d'Alais a du moins le mérite de préciser le pays natal de Pierre Marcha, que, dans un autre opuscule, (2) nous avons supposé, peut-être à tort, originaire d'Espagne.

A. Mazon.

(*A suivre.*)

---

(1) Alexandre Vinay a publié le compte rendu de ces conférences à Genève, chez Pierre Chouet en 1626. Guillaume Courbon, curé d'Annonay, réfuta Vinay, sous le pseudonyme de François de la Rivière, dans un ouvrage intitulé : *Les ministres pupilles et sans pères ou la preuve de la religion.* Voir Filhol, t. II, pp. 69 et 154.

(2) *Voyage autour de Privas.*





JACOB RICHIER

SCULPTEUR ET MÉDAILLEUR

1608-1641

Il existe une médaille, rare et charmante, qui présente l'effigie d'une jeune femme parée comme on l'était au temps de Louis XIII. La légende de cette médaille nous apprend que cette jeune femme est « Marie de Vignon, marquise de Treffort ».

Nous n'avons pas à raconter ici l'histoire assez romanesque de Marie Vignon.

Marie Vignon, dont les contemporains ont célébré la beauté, était la femme d'Ennemond Matel, marchand de soie à Grenoble, qui périt de mort violente. Elle fut aimée du maréchal de Lesdiguières, qui l'épousa sur le tard, en 1617, sa première femme, Claudine de Bérenger, étant morte en 1608.

La médaille dont nous parlons est signée et datée.

Elle présente à l'avers le buste de Marie Vignon, tourné à droite, avec la légende :

MARIE DE VIGNON MARQUISE DE TREFFORT

On lit sous le buste :

I. R. F. 1613

Nous ne connaissons que deux exemplaires de ce médaillon. L'un est au Cabinet de France ; il est de bronze rouge et a 105, 6 millimètres de diamètre. L'autre est dans la collection des RR. PP. Jésuites de Lyon ; il est de bronze clair et a 108, 5 millimètres.

Cette pièce est une des œuvres les plus remarquables que l'art du médailleur ait produites en France, et il n'y a vraiment qu'un seul homme avec lequel aille de pair l'auteur de cette médaille qui était inconnu jusque dans ces derniers temps. (1) Guillaume Dupré a sans doute une habileté de main incomparable, mais on ne peut pas dire que le maître I. R. lui soit inférieur pour le style, le goût, l'élégance et la simplicité de l'exécution.

Le nom du maître I. R. était ignoré encore récemment ; il nous a paru qu'il était possible de découvrir ce nom, et que la solution de ce petit problème n'offrait pas de sérieuses difficultés.

En 1613, Marie Vignon n'était plus la dame de Moirans (la terre de Moirans appartenait au maréchal de Lesdiguières); elle avait reçu de celui-ci un autre titre qui était éteint, mais qu'on s'était plu à regarder comme dépendant de la seigneurie de Treffort. Lesdiguières était très attaché à cette jeune femme, et les contemporains reconnaissent quelle « grande créance » elle lui avait inspirée et comme « elle avait adroitement ménagé son esprit ». C'est à cette époque que s'élevait le château de Vizille, dont la construction, commencée en 1611, devait durer jusqu'en 1620, et, si nous ne sommes pas certain que Richier ait donné, comme le veut la tradition, les plans de l'édifice, nous savons qu'il fut chargé des travaux de décoration; nous savons aussi qu'il était le sculpteur en titre d'office du duc.

Le médaillon a été fait en 1613, très probablement à l'époque où Lesdiguières se préparait à passer en Italie pour aller au secours du duc de Mantoue attaqué par le duc de Savoie. Cette guerre de Montferrat, dans laquelle la France et l'Espagne pouvaient être aux prises, aurait retenu longtemps le maréchal loin du Dauphiné.

Un seul homme pouvait faire l'effigie de la marquise de Treffort ;

---

(1) Nous avons consacré à Jacob Richier une brève notice dans notre travail qui porte pour titre : *Les sculpteurs de Lyon du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*, et qui a été publié en 1884 ; dans ce travail, nous avons signalé, le premier, ce maître comme l'auteur de la médaille de Marie Vignon (p. 41 et 42).

ce travail était de sa charge. C'était le maître qui était au service de Lesdiguières, qui lui devait tout, et qui ne négligeait d'ailleurs aucune occasion de se montrer reconnaissant; c'était celui qui avait fait le tombeau de Claudine de Bérenger : le sculpteur Richier.

Richier, Jacob Richier, c'est, suivant nous, le maître I. R.

Il était dans le Dauphiné en 1613; il signait *I. R.* ou *Iacob Richier.*

Si Jacob Richier a été longtemps l'auteur ignoré du médaillon de Marie Vignon, il n'est pas un inconnu. Je veux dire qu'il porte un des plus grands noms de l'art français, et tous les ouvrages de son ciseau n'ont pas été détruits.

Jacob ou Jacques Richier est né à Saint-Mihiel, en Lorraine.

Ligier Richier, né également à Saint-Mihiel vers 1500, est un de nos plus illustres sculpteurs. Il reste encore de celui-ci plusieurs œuvres, dans lesquelles on observe les rares qualités de ce génie original et puissant : le naturel, le sentiment, l'expression. L'exécution est merveilleuse. Nous citerons le bas-relief de Hattonchatel, la Vierge de pitié de Saint-Mihiel, et ses chefs-d'œuvre : le sépulcre ou plutôt la mise au tombeau du Christ dans l'église Saint-Étienne, à Saint-Mihiel, et l'admirable statue de Philippe de Gueldre, dans l'église des Cordeliers, à Nancy.

Ligier Richier avait épousé Marguerite Royer ou Rouyer. Il avait embrassé la religion réformée; il fut un des signataires de la pétition que les réformés de Saint-Mihiel adressèrent, en 1560, au jeune duc de Lorraine Charles III pour obtenir la liberté de conscience et l'exercice public de leur culte. (1) Il quitta la Lorraine peu d'années après, et se réfugia à Genève. Il y était certainement en octobre 1564, et y mourut d'août 1566 à avril 1567. (2)

---

(1) On lit parmi les signataires de la pétition : « Me Ligier Richier, tailleur de pierres. »

(2) Voir les ouvrages suivants : — C. Dauban, *Ligier Richier, sculpteur lorrain. Étude sur sa vie et ses ouvrages*, 1861. — Dannreuther, *Lichier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, (publié dans la 2e série, tome II, des *Mémoires de la Société des*

Ligier Richier a eu deux enfants : une fille, Bernardine, qui épousa Pierre Godari ou Godard, « homme ingénieulx pour les forteresses, » et un fils, Gérard ou Girard, sculpteur comme son père.

Gérard Richier naquit à Saint-Mihiel en 1534.

Un médaillon à son effigie, dont nous attribuons l'exécution à son fils Jean, porte la légende suivante :

GERARD·RICHIER·1600·AET (en monogramme)· 66.

Sous le buste : I R (en monogramme)· F· 1617. (1)

C'est un des rares portraits d'artistes français du XVI[e] siècle qui existent.

Gérard avait signé avec son père la pétition de 1560 (2), mais certainement il ne s'est pas attaché à la religion réformée, car il a continué à habiter Saint-Mihiel, il a fait baptiser ses enfants à l'église catholique, et a fait en 1578-1579 des travaux de sculpture au palais ducal à Nancy.

Il a épousé Marguerite Groulot ou Grolot (3), et a eu d'elle plusieurs enfants.

Il est mort de 1601 à 1603.

---

lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,) 1883. — Jules Bonnet, *Ligier Richier. Un grand artiste protestant en Lorraine* (n° du 15 avril 1883 du *Bulletin du protestantisme français*). — L'abbé Souhaut, *Les Richier et leurs œuvres*, 1883.

(1) Gérard Richier est représenté en buste, de trois quarts, tourné vers la droite et la tête nue. Le médaillon est de plomb et ovale (de 92 millimètres de haut et de 70, 4 millimètres de large). Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire qui est au Cabinet de Berlin.

(2) Le nom de Gérard : « M[e] Girard Riquechier, tailleur de pierres, » est inscrit après celui de son père.

(3) Jean Richier a modelé, en 1617, un médaillon à l'effigie de sa mère Marguerite Groulot. Ce médaillon porte la légende suivante :

MARGVERITE GROVLOT·1614·AET (en monogramme)· 72. Sous le buste, IR (en monogramme)·F·1617.

Médaillon de plomb, ovale, de 91, 5 millimètres de haut et de 71 millimètres de large (Cabinet de Berlin).

Jean Richier a modelé, en 1617, le médaillon de Gérard d'après un portrait de son père qui avait été fait en 1600.

Revenons à Jacob Richier.

Il était de Saint-Mihiel; la pièce suivante ne laisse pas de doute sur ce point.

« (25 mai 1615.) Mandat a été octroyé à Me Jacob Richier, maistre sculpteur, du lieu de Saint-Miel, en Lorraine, estant de présent en ceste ville de Grenoble, de la somme de seize écus, faisant quarante-huit livres, à lui ordonnée pour les armoiries de ceste ville, suivant le prix fait verbal, que nous lui avons baillé en vertu du pouvoir donné aux sieurs Consuls par le Conseil ordinaire de la ville; lesquelles armoiries ont esté mises au-dessus du portal que monseigneur le maréchal a fait de nouveau construire à la porte Saint-Laurent; et ce sur les deniers communs et des deniers en dernier lieu remis à Me Besson par Me Pierre Reboud, procureur. » (1)

Jacob Richier était petit-fils ou petit-neveu de Ligier. Il était ou fils de Gérard ou fils de Jean : fils de Gérard et de Marguerite Groulot, sa femme, ou fils de Jean, fils d'un frère (Jean ?) de Ligier, qui est resté dans l'obscurité. Il est plus probable que Jacob a eu Gérard pour père; Jean, le sculpteur de Metz, aurait été son frère. (2)

---

(1) Archives de la ville de Grenoble. *Registre des conclusions prises tant en Conseil ordinaire, extraordinaire, quarante, que généraux de la maison consulaire de la ville de Grenoble,* 1615, no 80, fo 63 recto.

(2) Jean Richier, fils de Gérard, sculpteur, fut reçu bourgeois de Metz en 1607. Il épousa, à Metz, le 2 mars 1615, Judith, fille de Claude de La Cloche, orfèvre, de la religion réformée, et eut d'elle trois enfants, nés de 1616 à 1620. Il mourut, le 16 décembre 1625, à Metz. Il est, suivant nous, l'auteur des médaillons de Gérard Richier et de Marguerite Groulot, ses père et mère, de Claude de La Cloche et de Barbe Hayotte, ses beau-père et belle-mère. Ce Jean n'est pas le même que le Jean, maitre maçon et sculpteur, petit-neveu de Ligier, né en juin 1581 à Saint-Mihiel, qui s'établit à Nancy, et fit dans cette ville de nombreux travaux au palais ducal, à la chapelle ducale, à la porte Saint-Georges, etc., et qui mourut en 1624.

Il est né vers 1585.

Richier s'était d'abord établi à Vizille; il a ensuite demeuré à Grenoble, et s'est marié dans cette dernière ville le 29 juin 1615, avec Jeanne Chaléon, fille de Jean Chaléon, notaire, et de Charlotte Du Mollard, sa femme.

Il a eu de ce mariage deux enfants :

David, né le 3 juin 1616;

Charles, né le 25 février 1618. (1)

Natalis Rondot.

---

(1) J. J. A. Pilot, *Notice sur Richier et quelques-uns de ses ouvrages*, publiée dans le *Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*. 2e série, tome IV, 1860, pages 14 à 23.





ARCHÉOLOGIE LYONNAISE

LES MANUSCRITS DU TRÉSOR

DE LA

Cathédrale de Lyon

AVANT 1789 (1)

Tels sont les rares renseignements que nous fournissent sur les manuscrits du Trésor de la cathédrale les quelques Inventaires qui nous restent des richesses de ce Trésor. Mais pour rendre mon étude aussi complète que possible, j'ai poussé mes investigations de tous côtés, et voici encore quelques notes sur des manuscrits qui ont appartenu à Saint-Jean, et que mentionnent quelques auteurs.

En premier lieu, il faut citer un manuscrit sur *papyrus* que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale. Paradin l'a vu et en parle ainsi dans son Histoire de Lyon, p. 103.

« En l'église Saint-Jean, » dit-il, « se trouvent certains livres fort rares et fort anciens, écrits *en écorce d'arbres*, dont l'un est illisible et contient un Commentaire sur les Psaumes. L'autre qui n'est relié ains lacere et imperfecte, est escrit en caracteres antiques, et qui bonnement ne se peuvent lire. Combien que la lettre ne soit belle et nette et semble a plusieurs qui ne sont stylés à tels caractères que

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 81.

ce soit lettre grecque; mais veritablement ce sont lettres latines dont la forme est dissemblable aux nostres, pour la diversite des carcteres qui font que quelque bon esprit que ce soit, il lui seroit malaise d'en lire une page en huict jours. A la verite, ce sont les oeuvres d'Avitus, archevêque de Vienne, qui florissait environ l'an 520. Il y a plusieurs autres traites monstrant manifestement que ce sont des oeuvres d'Alcinius Avitus, insigne theologien et excellent poete, lequel est nomme en iceulx livres en une epitre de la laquelle ce titre est *Avitus, episcopus, papae Constantinopolitano.*

« Il y a aussi une Homélie prononcée par un grand seigneur de Lyon, nommé Sigistricus. Aucuns ont estimé que ces livres sont de toile, les autres, de jonc du Nil, parce qu'il y a des filaments. Il y en a qui ont opinion que ce sont des petites pièces de bois collées et rapportées l'une à l'autre. Tant il y a que c'est chose vénérable et digne d'être conservée pour la révérence de l'antiquité. »

Symphorien Champier paraît avoir vu également dans le Trésor de Saint-Jean des manuscrits sur écorces d'arbres, car on lit dans *le Miroir historial des sacrées antiquitez et nobles singularitez du très illustre Chapitre de Lyon*, par la Mure, ce qui suit :

« Au rapport de Pierrecham (Champier), les archives de ce noble Chapitre se sont trouvées dépositaires d'un vieux volume, un manuscrit grec sur de l'*écorce*, contenant les Psaumes, les Hymnes et tout le reste de l'office, à la façon qu'il estoit célébré en l'église d'Asie, et tout tel que l'on croit que saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'Evangéliste, le remit au glorieux saint Pothin, premier évêque de Lyon, l'un de ses principaux disciples. »

Le manuscrit de *saint Avit*, sur papyrus, était perdu depuis longtemps, et on ne savait ce qu'il était devenu : ajoutons même que les bibliophiles lyonnais, tout en pleurant sa perte, ne s'étaient pas mis à sa recherche. Soupçonnant qu'il pouvait être conservé à la Bibliothèque nationale, où l'on concentre tant de richesses bibliographiques de nos provinces, je consultai son éminent directeur sur le sort de ce monument. Le 9 décembre 1878, M. Léopold Delisle voulut bien me faire la réponse suivante : « Le manuscrit de *saint Avit*, dont vous me parlez, est à la Bibliothèque nationale. J'en ai

donné la description avec fac-simile, dans un petit volume in-4°, publié à Genève, en 1866 et intitulé : *Études historiques et paléographiques sur des papyrus du* VIe *siècle.* (1) La réputation de ce manuscrit est européenne ; c'est assurément l'un des plus précieux débris des bibliothèques lyonnaises. »

A cette lettre était joint un exemplaire de cette belle et savante publication, dans laquelle on lit, entre autres, ce qui suit :

« Nous devons nous estimer heureux de posséder une dizaine de fragments de livres latins écrits sur *papyrus*. Les plus importants sont les trois manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris, le *saint Hilaire* de la Bibliothèque impériale de Vienne, le *saint Joseph* de la Bibliothèque ambroisienne de Milan, le *saint Isidore* de Saint-Gal et le *saint Augustin* de Genève.

« Le troisième manuscrit sur *papyrus* de la Bibliothèque impériale de Paris est un Recueil de lettres et des homélies de *saint Avit* dont la transcription est assurément du VIe siècle. Jusqu'à ces derniers temps, nous en possédions : 1°, sous le n° 8913 du fonds latin, *quatorze feuilles* plus ou moins mutilées ; 2°, sous le n° 8914 du même fonds, une *trentaine de lambeaux* qui ont jadis appartenu à des feuillets dont le sort nous est inconnu.

« Tous ces fragments sont depuis longtemps à la Bibliothèque, quoiqu'ils ne figurent pas sur les anciens catalogues. Ils sont cités

---

(1) En 1873, M. Léopold Delisle a consacré encore quelques lignes au manuscrit sur papyrus dans son *Catalogue de 50 manuscrits de la Bibliothèque nationale* (janvier 1873). On y lit : « Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le n° 8915. Il consiste en quinze feuillets de papyrus, plus ou moins mutilés. Les feuillets sont montés sur des papiers oblongs de 590 millimètres sur 435. Une copie des fol. 1-14 faite par Jérôme Bignon, à une époque où ses feuillets étaient un peu moins détériorés qu'ils ne le sont aujourd'hui, se trouve dans la collection Baluze, volume 297, fol. 71-78. Les fol. 1-14 appartenaient à J. A. de Thou, dans la première moitié du XVIIe siècle. Ils entrèrent à la Bibliothèque du roi avant 1689. M. Guérard leur assigna le n° 608 dans le supplément latin. Le folio 15 a été trouvé, en janvier 1865, par Em. Dambreville, le Ms latin 11,859 qui vient de Saint-Germain-des-Prés. Reliure en maroquin rouge, au chiffre de la République de 1848. »

comme conservés à la Bibliothèque du roi, par Dom Ruinart, en 1689, par Mabillon, en 1704, et par les auteurs du nouveau Traité de diplomatique, en 1754. Ils avaient précédemment fait partie de la Bibliothèque du président de Thou. C'est là qu'ils furent étudiés par le P. Sirmond qui en donna de courts extraits dans son édition de saint Avit, imprimée en 1643 et reproduite en 1696 dans le second tôme des œuvres du savant Jésuite. C'est également chez de Thou que Jérôme Bignon dit avoir trouvé ces curieux débris, dont il fit une copie qui fut revisée par Bignon, et qui, tombée dans les mains de Baluze, entra à la Bibliothèque du roi en 1719.

« Les travaux de Sirmond et de Bignon ne prouvent pas seulement que les fragments de saint Avit appartenaient à la famille de Thou, dans la première moitié du XVIIe siècle; ils montrent encore que, dès cette époque, le manuscrit ne se composait que de quatorze feuillets.

« Rien ne pouvait faire espérer la découverte de nouveaux morceaux de ce manuscrit, quand, au mois de janvier dernier, un des hommes de service attachés au département des manuscrits, Emile Dambreville, m'annonça, tout joyeux, qu'il venait de trouver « quel- « que chose de bon ». En même temps, il me montrait un feuillet de papyrus, admirablement conservé, que je reconnus, sur le champ, pour appartenir à notre manuscrit de saint Avit. Ce nouveau feuillet a été aussitôt rapproché des quatorze feuillets que la Bibliothèque impériale possédait anciennement; il forme aujourd'hui la feuille 15 du manuscrit latin 8913 ». (1)

(1) Le volume dans lequel Émile Dambreville a fait cette importante trouvaille est le manuscrit latin 11859 jadis 113 du fonds francais de Saint-Germain. C'est un grand in-folio rempli des travaux du savant médecin Jacques Daleschamps, sur l'ornithologie, vivant à Lyon au XVI e siècle. Ce manuscrit est entré à la Bibliothèque nationale en 1795. Il était conservé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, depuis 1715 jusqu'à la Révolution. Avant d'arriver à Saint-Germain, le manuscrit de Daleschamps faisait partie de la Bibliothèque Séguier. Daleschamps aura composé ce traité pendant le long séjour qu'il fit à Lyon. Il est une des illustrations médicales de cette ville.

Jacques Daleschamps, en latin Dalachampius naquit à Caen vers 1513, et

Il est encore un autre manuscrit des plus précieux que le Trésor de la Primatiale de Lyon a possédé jadis, qui en a disparu ensuite, et qui s'est retrouvé dans la cathédrale du Puy. Je veux parler de la célèbre *Bible de Théodulfe*. Plusieurs écrivains l'ont examiné. M. Hedde d'abord lui a consacré un travail spécial qui a pour titre : *Essai paléographique sur un manuscrit enrichi de tissus du* IXe *siècle*. (Au Puy, 1839, in-8, de 59 p. avec deux planches.)

En 1860, M. l'abbé Baunard a cité cette même Bible dans son volume intitulé : *Théodulfe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury-sur-Loire*. (Paris et Orléans, 1860, in-8.)

M. Paul Aymard s'en est occupé aussi, en 1877, mais, comme il le dit lui-même, « surtout pour apprécier un accessoire de ce manuscrit, les fragments d'étoffe de soie qui séparent les divers chapitres de cette Bible. »

Enfin, en dernier lieu, M. Léopold Delisle en a fait l'objet d'une publication des plus savantes, sous ce titre : *Les Bibles de Théodulfe*. (Paris, Champion, 1879, in-8, 47 p.).

D'après M. Delisle, cette Bible « renferme les livres de l'ancien

---

mourut à Lyon le 1er mars 1588 ; il s'y était établi, en 1552, et fut nommé, le 3 septembre de cette année, médecin de l'Hôtel-Dieu. Rubis, dans son histoire de Lyon, p. 113, appelle Daleschamps « nostre *Eusculape lyonnais* ». Il fut inhumé dans l'église des Jacobins ; les révolutionnaires oublièrent de briser sa pierre tumulaire qui a été donnée, le 4 juillet 1823, par M. Vingtrinier, père, au Musée de Lyon où elle se trouve aujourd'hui.

Pernetti a connu le manuscrit de Daleschamps sur l'ornithologie, dans lequel s'est retrouvé si heureusement le feuillet 15 du manuscrit sur papyrus de saint Avit.

Il en parle ainsi dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, t, I, p. 251. « Nous avons de Daleschamps une histoire des plantes en latin, deux volumes de savantes notes sur l'histoire naturelle de Pline, une chirurgie française, une traduction latine d'Athénée et un Traité manuscrit *de avibus et piscibus*. Mais Pernetti n'ajoute pas s'il a vu ce dernier manuscrit. De son temps, il n'était plus à Lyon, puisque déjà en 1715, il était entré à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. M. Léopold Delisle a rendu un véritable service aux Lyonnais en leur faisant connaître l'existence des manuscrits de saint Avit et de Daleschamps qui avaient disparu depuis si longtemps.

et du nouveau Testament suivi de quatre opuscules qu'on y a ajoutés pour aider à comprendre la chronologie et le sens figuré d'un grand nombre de passages de l'Écriture sainte. Ces quatre opuscules sont la chronographie de saint Isidore, l'explication des mots hébraïtiques par saint Eucher, la clef de Meliton et le Miroir de saint Augustin.

« En tête du volume sont deux Préfaces, l'une en 250 vers, l'autre en prose. L'épilogue final s'applique à une copie exécutée sous les yeux et par les soins de Théodulfe lui-même. Cet épilogue remplit une page entière, richement encadrée, comme les canons des Evangiles le sont d'ordinaire dans les evangéliaires carlovingiens. Dans la partie supérieure, en grandes lettres d'argent, se lit le titre : *Versus Theodulfi*. Les premiers vers annoncent que Théodulfe a fait exécuter cette œuvre pour l'amour de l'auteur de la loi sainte, et que ce livre dont la couverture est ornée de perles, d'or et de pourpre brille à l'intérieur d'un éclat encore plus vif.

« On citerait difficilement », ajoute plus loin M. Delisle, « un plus magnifique manuscrit de la calligraphie du temps de Charlemagne. Nulle part je n'ai vu de plus remarquables exemples de régularité et de finesse d'écriture. Il n'y a point, à proprement parler, de peintures; mais l'emploi qu'on y fait de l'or et de l'argent sur des fonds pourprés, l'élégance des inscriptions en grandes lettres enlacées, la pureté et la variété des encadrements de plusieurs pages, et des médaillons réservés aux souscriptions finales suffisent pour constituer une très belle décoration et pour augmenter encore la valeur de la Bible qui forme le plus précieux joyau de la cathédrale du Puy. »

M. Delisle se demande ensuite comment cette cathédrale a pu acquérir ce monument, et il est amené, par des raisonnements des plus judicieux, à penser qu'il est sorti, depuis plus de trois siècles, du Trésor de la cathédrale Saint-Jean de Lyon. « Ce qui paraît hors de doute, » dit-il, « c'est que cette Bible était déjà, en 1511, à la cathédrale du Puy; cela paraît résulter d'une inscription en lettres grecques qu'on lit au folio 344. Le chanoine qui a tracé cette inscription, en 1511, est appelé Pierre Rostaing. Il aimait et estimait les anciens manuscrits. J'ai retrouvé une note de lui, à la fin d'un volume

du IXe siècle que l'archevêque Agobard (814-840) offrit à la Bibliothèque de Lyon, et qui est classé sous le n° 189 à la Bibliothèque de cette ville. Pierre Rostaing n'aurait-il pas offert cette Bible à la cathédrale du Puy comme cadeau de bienvenue ? »

M. Delisle se livre aussi à une dissertation des plus savantes sur le contenu de cette Bible, en la comparant à celle, presque identique, sous tous les rapports, que possède la Bibliothèque nationale, et il est amené à conclure que ces deux manuscrits sont sortis d'un même atelier. Cet atelier, on n'en saurait douter, était celui que Théodulfe dirigeait vers le commencement du IXe siècle, et qu'il avait établi près de la cathédrale d'Orléans ou dans son abbaye de Saint-Benoit, sur Loire.

« Enfin, » dit M. Delisle « dans l'exemplaire du Puy, l'attention des antiquaires doit encore se porter sur les morceaux d'anciens tissus qu'on avait interposés entre les feuillets pourpres, pour protéger les pages d'écriture en or ou en argent, mais je n'ai pu me prononcer sur l'âge, l'origine et la valeur de ces curieux fragments auxquels une étude consciencieuse a été consacrée par M. Ch. Hedde. »

Les bibliophiles ne pourront que remercier vivement M. Delisle de sa remarquable publication sur la Bible lyonnaise de Théodulfe. Les historiens lyonnais lui sauront aussi gré des renseignements qu'il donne sur le chanoine de cette ville qui a déserté sa cathédrale, comme chevalier de cette église, pour entrer, vers 1511, dans le Chapitre du Puy. Delandine, cependant, lui avait déjà consacré quelques lignes dans son *Inventaire de la Bibliothèque de Lyon*, 1812. Cet auteur, en y inscrivant, sous le n° 401, un volume qui a pour titre : *Beda super Esdram* (in-folio, 240 p.), a ajouté : « Ce manuscrit, à longues lignes, a plus de mille ans d'ancienneté. En 1511, Pierre de Rostaing, chevalier de l'Eglise de Lyon, le trouva dans les Archives du Chapitre, en arrangea les feuillets et les fit relier. » Mais Delandine ne donna pas le texte de la note que Pierre Rostaing écrivit à la fin de ce volume, et que M. Léopold Delisle a eu soin de reproduire, *in extenso*, dans son étude sur le livre : *les Bibles de Théodulfe* (p. 10), laquelle est ainsi conçue : « Anno Domini millesimo quingentesimo uno decimo, in mense Julii, Petrus Rostanus, miles

indignus ecclesiæ Lugdunensis, visitavit hos libros antiquos et aliquiter ordinavit; meliori modo illos ordinare decrevit, si Dominis Comitibus placuerit : Petrus Rostanus. »

Cette note ne laisse donc aucun doute sur l'existence de ce prêtre, à Lyon, comme chevalier (miles) de la cathédrale. Elle nous apprend en outre, qu'en 1511, cette cathédrale possédait une bibliothèque pour la conservation de ses manuscrits (libros antiquos) et que Pierre Rostaing s'offrit pour les mettre en état et en *meilleur ordre*, si les chanoines y consentaient. Dans ce fouillis, paraît avoir été découverte la fameuse Bible de Théodulfe; mais quand et comment y est-elle entrée? Cette Bible date du temps de Charlemagne; ce prince a donné de nombreux manuscrits à l'archevêque Leidrade, qui les a remis à l'église de l'Ile-Barbe et à celle de Lyon. On peut donc croire que la Bible de Théodulfe a été également un double don de Charlemagne et de Leidrade. En tous cas, on peut affirmer qu'elle ne vient pas de l'*armalia* de l'Ile-Barbe, et qu'elle n'a pas été trouvée, par l'archevêque d'Albon, dans les ruines de ce monastère avec les manuscrits qu'il y recueillit et dont je vais parler plus loin. Nous avons vu en effet, plus haut, que la Bible de Théodulfe était déjà au Puy en 1511, et on sait que le baron des Adrets ne saccagea le monastère de l'Ile-Barbe qu'en 1562. Le Chapitre de Lyon en aura probablement fait don à Pierre Rostaing, en reconnaissance de l'ordre qu'il mit dans sa bibliothèque, ne se doutant probablement pas de l'énorme valeur de ce monument, pas plus qu'il ne connut celle du volume sur papyrus de saint Avit dont j'ai parlé plus haut, et qui, au XVII[e] siècle, passa de sa bibliothèque dans celle de de Thou.

Du reste, à ces époques, l'imprimerie, nouvellement découverte, avait fait perdre aux manuscrits toute leur valeur; on leur préférait les livres imprimés, à vignettes sur bois, lesquels, à leur tour, ont aujourd'hui repris une si grande valeur, sous la désignation d'*Incunables*.

Tout ce que la cathédrale de Lyon avait en objets précieux n'était pas gardé seulement dans le local spécial qu'on appelait le *Trésor* et dont nous possédons encore quelques inventaires. C'est ainsi qu'on n'y conservait pas tous les manuscrits que cette église possé-

dait. Ceux-ci étaient pour la plupart déposés dans ses Archives, où la Révolution est venue les prendre pour les envoyer plus tard à la Bibliothèque de la Ville où une partie se trouve encore maintenant. Cela explique ce fait que, sur les inventaires du Trésor, on ne voit portés que de très rares manuscrits, tandis que, en réalité, la Primatiale en possédait d'assez nombreux et des plus rares, mais dont elle ignorait probablement la valeur. De ce nombre se trouvaient tous ceux que l'archevêque d'Albon retira, en 1563, des ruines fumantes de l'abbaye de l'Ile-Barbe, et qu'il porta, comme de vénérables reliques, à son palais abbatial. C'est de cette dernière partie qu'il me reste à parler.

On sait que le monastère de l'Ile-Barbe possédait une bibliothèque des plus anciennes et des plus riches. « Le lieu même de cette île, » dit Le Laboureur, dans ses *Mazures de l'Isle-Barbe*, « dont le silence et la quiétude sont si propres à la méditation, prouve que ses habitants, qui ne pouvaient s'adonner aux exercices corporels et au travail des mains, dans un espace aussi étroit, étaient obligés de chercher quelque autre emploi et de s'appliquer à la *lecture* et à l'*écriture des bons livres*. Charlemagne, après ses grandes victoires sur les Saxons et les Lombards, ayant voulu que son palais devînt l'asile des sciences, fonda dans l'Ile-Barbe et dans d'autres localités des *librairies* ou collections de manuscrits sous la garde spéciale de Leidrade, archevêque de Lyon. « Monasterium regale insulæ Barbaræ, » dit ce prélat dans une lettre à Charlemagne, « situm in medio Araris « fluvii, recens videtur esse fondatum, jussu dominum Benedictum « abbatim, cum quo simul et direxit suos codices. »

Cette bibliothèque s'accrut, pendant le cours de sept siècles, jusqu'au jour néfaste où le baron des Adrets saccagea et renversa, en 1562, l'antique monastère de l'Ile-Barbe et brûla presque tous ses livres et ses archives.

Toutefois, Antoine d'Albon, alors abbé du monastère, put retirer de ses ruines un assez grand nombre de manuscrits qu'il fit porter aux Archives de la cathédrale. Parmi eux, se trouvaient deux Commontaires de Rufin, prêtre d'Aquilée, sur 75 psaumes de David et les œuvres d'Ausone. « En parcourant, » dit Antoine d'Albon, » ces

vénérables restes d'une bibliothèque si opulente, je trouvai les manuscrits de ces Commentaires sur parchemin, offrant les caractères et les marques de la plus haute antiquité. « Tum multa ostendi « pietatis antiquæ monumenta, tum vero præcipue *Bibliothecam* « *opulentam* quam cum studiose lustrassem offendi commentarios « Ruffi notis et caracteribus qui summam antiquitatem præ se ferent « descriptos et membranis (propre inodum exeris ac ipsa vetustate « et situ attritis commendatos). »

Tous les manuscrits retrouvés par Antoine d'Albon dans les ruines de l'Ile-Barbe furent transportés à Lyon au palais archiépiscopal, et ils y demeurèrent jusqu'au jour où la Révolution les y prit pour les jeter sur le tas de livres qu'elle avait enlevés aux maisons religieuses et qui se trouvaient amoncelés dans les grenier du ci devant Claustral Saint-Pierre. Ils y demeurèrent dix ans exposés à toutes les intempéries sous les toits du Claustral troués par les bombes de la Convention. Vers 1803 seulement, M. Delandine, alors bibliothécaire de la Ville, put les retirer de ces galetas et les transporter dans la bibliothèque de l'ancien collège de la Trinité. « Je recueillis soigneusement, » dit-il, dans la préface de son Inventaire des manuscrits de la Ville, « ces manuscrits et ces restes vénérables qui offrent encore les traits de l'antique écriture carlovingienne, ainsi que la preuve de la magnificence de Charlemagne et de son affection pour notre ville. »

Mais la plupart de ces manuscrits ne nous étaient connus que par leurs titres souvent très fautifs, sous lesquels M. Delandine les avait inscrits sur son Inventaire imprimé de la Bibliothèque de la Ville, et personne ne s'en était occupé. Ce n'est qu'en 1880 que M. Léopold Delisle eut l'heureuse pensée d'en étudier un certain nombre et de publier l'étude qu'il en a faite.

Il a examiné tour à tour, comme avec une loupe, chacun de ces 19 volumes, après les avoir rangés par ordre chronologique, d'après le genre et la forme de leur écriture ou d'après d'autres indices non moins certains. Il est résulté de cette classification que neuf volumes datent des VIe et VIIe siècles.

Ce sont :

1° L'Exposition des Psaumes, par saint Hilaire;
2° La Cité de Dieu, par saint Augustin;
3° Les Sermons et opuscules de saint Augustin;
4° Les Ouvrages de saint Augustin;
5° Les Commentaires d'Origène sur l'Épitre de saint Paul aux Romains;
6° Commentaire d'Origène sur la Genèse, l'Exode et le Lévitique;
7° Commentaires de saint Augustin sur les Psaumes;
8° Ouvrages de saint Jérôme;
9° Commentaire de saint Jérôme sur Jérémie.
Que deux volumes sont du VIIIe siècle.
1° Les Sentences de saint Isidore;
2° Œuvres de saint Augustin.
Que huit volumes sont du IXe siècle.
1° Traité de saint Augustin contre Fauste;
2° Commentaire de Bede sur Esdras;
3° Commentaire de Bede sur le premier livre des rois;
4° Traités de saint Augustin;
5° Opuscules de saint Augustin et d'autres Pères de l'Eglise;
6° Les quatre Evangiles;
7° La Cité de Dieu de saint Augustin;
8° Les Commentaires sur les Epitres de saint Paul tirés des Œuvres de saint Augustin, par le diacre Florus.

Après avoir achevé cette classification, M. Léopold Delisle s'est attaché à la constatation de l'état matériel de chacun de ces volumes, et ce n'est pas sans regret qu'il a vu que la plupart sont incomplets. A beaucoup il manque des feuillets; dans plus d'un aussi de nombreux cahiers ont été détachés, soit par des mains ignorantes soit, par des Libri du temps. L'un de ces vols a même été indiqué par une note inscrite sur le 1er folio du volume qui a pour titre : *Traité de saint Augustin contre Fauste*. On y lit en effet. « Leidradus episcopus istum librum tradidit ad altare sancti Stephani, qui furto exinde sublatus et inventus, alia manu novo titulo insignitus est,

quia prior, sicut evidenter agnosci potest, a furti anctore abrasus fuerat. » Comme on le voit par cette note, l'inscription qui constatait le don de ce volume par Leidrade à son église cathédrale, avait été effacée par le voleur et a été rétablie au xe ou au xie siècle, après que le volume eut été recouvré par les chanoines. Ce volume devait sans doute porter aussi la menace d'excommunication inscrite d'habitude, à cette lointaine époque, sur chaque livre offert à une église, contre le larron assez audacieux pour le dérober; cette menace, on le sait, était ordinairement ainsi conçue, — et on la retrouve, entre autres, encore sur le Ms 392, de la Bibliothèque de Lyon : « Sanctus Hyeronimus super Isaiam : » — *Sit utenti gra-* « *tia, largitori venia; fraudenti anathema.* »

Léopold NIEPCE.

(*A suivre.*)





TRÈS HUMBLE ESSAI

DE

PHONÉTIQUE LYONNAISE

(Suite et fin. — Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 198).

55. A + S = E (prononcé muet) dans tous les pluriels de la première conjugaison ; peu importe que le singulier soit en *a* ou en *i*. (1)

---

(1) J'ai cru un temps que la terminaison en *e* des pluriels de la première déclinaison patoise, provenait de la terminaison Æ des nominatifs pluriels de la première déclinaison latine. Je me fondais sur ce fait que l'addition de *s* du pluriel n'avait modifié la post-tonique du singulier ni en oïl (coro*nne*, coro*nnes*) ni en oc (coro*na*, coro*nas*), ni en espagnol (coro*na*, coro*nas*), tandis que le changement de la post-tonique du pluriel en italien (coro*na*, coro*ne*), analogue au changement dans le lyonnais (coro*na*, coro*ne*), provenait de la terminaison Æ du latin (corona, coron*ae*).

Il me semblait singulier qu'un phénomène contraire à ce qui s'est passé en oc et en oïl, eût eu lieu dans un dialecte romano-provençal, comme le lyonnais, resserré précisément entre ces deux contrées.

Nous avions d'ailleurs, à nos portes mêmes, dans le pays de Romans, la preuve que l'addition de *s* ne saurait affaiblir *a* post-tonique en *e*, puisque, dans cette région, *a* est devenu *e* dans le singulier (coro*ne*), et a persisté au pluriel (coro*nas*). De même dans la vallée de la Drôme, où *a* du singulier s'est affaibli en *o* (coro*no*) et a persisté au pluriel (coro*nas*).

C'est-à-dire que *s* qui aurait détruit *a* chez nous, l'aurait conservé chez nos plus près voisins.

Enfin, il aurait fallu admettre que *s* qui a eu le pouvoir de changer *a* en *e*, aurait eu également celui de changer *i* en *e*, puisque tous les noms de la première déclinaison dont le singulier est en *i*, ont aussi le pluriel en *e*. L'étendue du pouvoir de *s* sur des voyelles de natures différentes, sur les grêles aussi bien que sur les graves, serait vraiment extraordinaire.

Une autre raison, c'est la difficulté beaucoup plus grande que j'éprouvais moi-même à prononcer coro-ne-ss que corona-ss. Or, les changements phonétiques sont surtout appelés par des facilités de prononciation. On ne va pas facilement du facile au difficile.

Mais, en y réfléchissant, voici, j'imagine, comment le passage de *as* à *e*(*s*) a pu s'opérer :

Dans les mots de la première déclinaison terminés par l'hiatus *ia* au singulier (toujours d'après ma propre

EXEMPLES DONT LE SINGULIER PATOIS EST EN A

Birotas = le barote(s), les brouettes;
Sall*i*tas = le sal*i*te(s), les oseilles;
Plantas = le pl*an*te(s), les plantes;
Coronas = le corone(s), les couronnes;
Av*e*nas = le-z'av*ei*ne(s), les avoines;
Fem(i)nas = le f*e*ne(s), les femmes;
Balmas = le b*a*rme (s), les coteaux;
V*i*llas = le v*i*lle(s), les villes;
Cav*e*rnas = le caborne(s), les huttes;
Horas = le z'hore(s), les heures.

EXEMPLES DONT LE SINGULIER PATOIS EST EN I

Cast*a*nae = le chôt*a*gne(s), les châtaignes;
F*i*liae = le f*i*lle(s), les filles;
B*u*ccae = le boche(s), les bouches;
*A*nchae = le z'*in*che(s), les robinets;
Feriae = le f*ei*re(s), les foires;
Avell*a*nae = le z'ôl*a*gne(s), les noisettes;
Cath*e*drae = le cad*i*re(s), les chaises;
Etc. etc.

Tous les mots féminins en *i* ou en *a* au singulier, quelle que soit d'ailleurs leur origine, qu'ils aient été formés par dérivation ou empruntés, ont pris, par analogie, *e* final au pluriel :

La filochi, le filoche(s);
La galochi, le galoche(s);
La b*u*gni, le b*u*gne(s);
La cova (poule couveuse), le cove(s);
La big*o*rna (vieille bigote), le big*o*rne(s);
La cant*i*na (bocal), le cant*i*ne(s);
Etc., etc.

Remarque. — L'influence de *s* s'est fait sentir non seulement sur *a* atone, mais sur *ia* tonique, qu'elle a transformé en *iė* dans les participes passés féminins de la première conjugaison : chargi*a*, chargée; chargi*ė*(s), chargées; migi*a*, mangée; migi*ė*(s), mangées. Mais l'influence est nulle sur *a* tonique non précédé d'un yotte : chant*ó*, chantée; chant*ó*(s), chantées.

---

expérience de prononciation), la finale *a* tend à tomber, et l'yotte à persister seul. On passe facilement de lim*a*tia, à lim*a*cie, puis à lim*a*ci, mot actuel.

Au pluriel (en prononçant l'*s*), c'est le contraire; l'yotte tend à tomber. On passe facilement de lim*a*tia-ss à lim*a*ss(i)a-ss, lim*a*ce(s), mot actuel.

Les mots de la première conjugaison, terminés en *i* au singulier, peuvent donc assez naturellement arriver, par influence de *s*, à un pluriel en *e*.

Ces mots en *i* étant de beaucoup les plus nombreux, ont donné lieu, par une analogie naturelle, à la même formation pour les mots qui se terminent par *a* au singulier.

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire possible pas cher.

56. Les voyelles post-toniques autres que *a* tombent en lyonnais, excepté quand elles sont protégées par certains groupes de deux ou trois consonnes. Dans ce cas, la post-tonique est O pour tous les noms masculins.

Cet *o* ne paraît pas avoir été à l'origine une simple lettre d'appui, mais la représentation de *o* fermé latin dans les finales en *um* au singulier et en *os* au pluriel, car on ne retrouve dans le vieux lyonnais que ces seuls mots qui ont la post-tonique *o*. Les autres ont la post-tonique *e* ou *i* représentant les voyelles latines correspondantes. (1)

Mais, par analogie, la finale *o* s'est appliquée à tous les noms masculins, et dans le patois moderne, *o* n'est plus qu'une lettre d'appui commune à tous ces noms. (2)

Pour que le groupe exige la voyelle d'appui, il suffit en général, que la dernière soit une liquide ou une nasale ; peu importe celle qui précède.

1° EXEMPLES POUR L

Tr*i*follium = tri*ou*lo, trèfle ;
Agr*i*follium = aingr*u*lo, houx ;
P*i*p'lum = pi*v*o, peuplier ;
C*irc*'lum = ç*a*rclio, cercle ;
De c*a*llem = chaló, sentier dans la neige.

2° EXEMPLES POUR R

Ton*i*tru = tonn*u*ro, tonnerre ;
Dies V*e*n'ris = div*i*ndro, vendredi ;
V*i*trum = v*e*rro, verre ;
M*a*crem = m*é*gro, maigre ;
Nov*e*mbrem = nov*im*bro, novembre ;
*A*rb'rem = *ó*bro, arbre ;
*A*m'ria = *am*bro, osier ;
Ar*a*trum = ar*ó*ro, sorte de charrue ;
V*e*ntrem = v*in*tro, ventre.

Remarque. — Les mots patr(em) = pére, matr(em) = mére, fratr(em) = frére ont par exception *e* muet pour post-tonique au lieu de *o*. La conservation de *e* final du lyonnais primitif est due sans doute à l'influence des mots français *père*, *mère*, etc.

(1) Voyez sur ce sujet (*Romania*, t. XIII, p. 554) la très savante étude de M. Philipon sur la *Phonétique lyonnaise au quatorzième siècle*.

(2) Ainsi hominem = ome au treizième siècle, est devenu homo dans le patois moderne.

3° EXEMPLES POUR N

Rhod'num = Rhóne, Rhône;
Hom'nem = homo, homme;
Gram'nem (p. gramen) = gramo, chiendent;
Cass'num = chósso, chóno, chêne;
As'num = óno, âne;
Cannab'num = chanévo, chanvre.

Remarques. — 1. Dans poll'cem = pousio, le groupe s'est aussi étayé d'une lettre d'appui précédée d'un yotte dû à la gutturale *c*.

2. — *Olea* = *u*llo, sc*o*pa = cou*é*vo (balai), m*a*n'ca = m*a*ngo, manche, ne sont pas des exceptions à la règle n° 53, *o* n'étant pas ici une voyelle d'appui, mais la représentation de *a* devenu *o* par analogie lorsque les mots ont passé du féminin au masculin.

57. Pour tous les noms féminins non terminés en latin par *a*, une voyelle d'appui est venue marquer le genre.

Cette voyelle d'appui est A, lorsqu'elle est précédée d'une dentale ou d'une labiale ou d'une liquide non mouillée; I, lorsqu'elle est précédée d'une gutturale ou d'une sifflante :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

C*i*n'rem = c*i*ndra, cendre;
P*u*lv'rem = p*ou*dra, poudre;
M*a*g'dem = m*a*ya, table de pressoir;
Celt. b*a*n = b*a*nna, corne;
Celt. k*o*mb. = c*o*mba, vallée étroite;
N*a*rem = n*a*rra, nez (XVII[e] s.).

EXEMPLES DU DEUXIÈME CAS

F*i*l'cem = f*u*gi, fougère;
D*o*rsum = d*o*rsi, cosse.

Exception. — P*u*lv's = p*ou*ssa, poussière, au lieu de p*ou*ssi (1).

---

(1) Le sort des post-toniques dans les verbes lyonnais formerait un chapitre intéressant; mais nous avons cru préférable de faire rentrer cet examen dans l'étude des flexions.

VOYELLES PROTONIQUES

De même que nous avons appelé voyelles *post*-toniques celles qui sont *après* la tonique, de même nous appellerons *pro*toniques celles qui sont *avant*. (1)

Nous les distinguerons en :

Voyelles *initiales*, c'est-à-dire placées au commencement du mot ;

Voyelles *médiales*, c'est-à-dire placées dans l'intérieur du mot, mais, bien entendu, toujours avant la tonique. (2)

PROTONIQUES INITIALES

58. A, libre ou entravé, = A :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

Plat*a*num = plat*a*na, platane ;
Ap*i*cula = av*i*lli, abeille ;
Tab*a*num = tav*an*, taon ;
Cab*a*lla = cav*a*la, jument ;
Av*a*rum = av*a*ro, avare ;
Av*e*na = av*e*na, avoine ;
Ar*a*trum = aroro, sorte de charrue ;
Pari*e*tem = par*ey*, muraille ;
All. war*i*r = gar*i*, guérir ;
Sall*i*ta = sal*i*ta, oseille ;
Can*a*lem = chan*ò*, gouttière ;
Am*a*re = am*ò*, aim*ò*, aimer ;
Cam*i*nus = cham*in*, chemin.

---

(1) Un romaniste très distingué, M. Chabaneau, les nomme *antetoniques*, mot infiniment mieux composé que *protoniques*, puisque dans *post-toniques* le préfixe est latin, et que, dans *protoniques*, il est grec. *Ante* latin est au contraire l'opposé exact de *post*. Nos composés modernes fourmillent de ces « hybridations. » Néanmoins *protonique* a prévalu. Possible a-t-on jugé que, pour des esprits superficiels, des voyelles *antetoniques* supposaient pour contre-partie des voyelles *tétoniques*, ce qui eût prêté à une équivoque inconvenante. Si j'avais osé, je les aurais nommées *prétoniques*, ce qui eût tout concilié, linguistique et morale. Mais j'ai pensé que c'était déjà une assez grande témérité d'avoir écrit *yotte* au lieu d'*yod* ou *iod*, comme on l'a fait jusqu'ici. J'avais, il est vrai, des motifs graves pour me déterminer à cette innovation hardie. Un pharmacien m'avait dit un jour que, pour faire de la philologie, je devais au préalable posséder quelque teinture d'iod ; à quoi je pouvais d'autant moins répondre que l'iod est en effet une fricative. Ce déplorable jeu de mots me dégoûta profondément de l'étude de la philologie. Je ne m'y remis que longtemps après, lorsque par ce que j'oserai appeler un éclair de génie, j'imaginai de me soustraire à un nouveau coup de ce genre en écrivant *yotte*.

(2) On les nomme aussi *protoniques non initiales*, mais il est plus simple de procéder par expressions positives.

EXEMPLES DU SECOND CAS

Ascolt*a*re = acot*ó*, écouter;
Art*i*culum = art*e*ï, orteil;
Carr*a*ria = charr*i*ri, rue.

59. Cependant il arrive quelquefois que A, libre ou entravé, = O. Cette transformation, encore peu fréquente, paraît en voie d'accomplissement. Elle a été faite par analogie avec celle de A libre tonique en O (v. n° 1) :

Cad*u*la = côt*o*la (concurremment avec catola), taquet mobile;
Fr. Râpé = rôp*î*, sorte de piquette;
Avell*a*nea = ôl*a*gni (concurremment avec al*a*gni) noisette;
As(i)n*a*ta = ôn*ó*, mesure de vin;
De p*a*llidum = pôl*é*, pôl*í*, pâlir.

Remarques. — 1. Les mots ci-dessus peuvent à la rigueur s'expliquer presque tous par des influences particulières. (Tout s'explique en philologie; l'essentiel est de bien se rappeler son explication pour ne pas expliquer le contraire une autre fois.) Ainsi avell*a*nea = ôl*a*gni s'explique par la vocalisation de *v* (*a* plus *v* = *au* = *ô*);

Asin*a*ta = ôn*o* s'explique par le primitif *ô*no, âne;

Dans le p*a*llidum = pôl*é*, on peut voir l'influence de *l* semi-vocalisée, comme pour A tonique (v. n° 6).

2. Cette transformation de A initial en O, sans être de règle, est plus fréquente lorsqu'il s'agit de A entravé par R plus consonne (comp. avec le n° 4) : (1)

Carric*a*re — chôrg*î*, charger;
Marc*a*re = môrch*î*, marcher;
Par(a)bol*a*re = pôrl*ó* (2), parler;
Fabric*a*re = fôrgî, forger;
De p*a*rtem = pôrtag*î*, partager;
De l*a*rgum = elôrg*î*, élargir.

3. Même observation pour A entravé par SS, ST (comp. avec le n° 5) :

De p*a*sser = pôsser*a*(t), moineau;
De p*a*sta = pôt*ó*, pétrir;
De p*a*sta = pôt*i*ri, pétrin;
Rastell*a*rium = rôtel*i*, râtelier;
Hastell*a*rium = ôtel*i*, atelier;
Cast*a*nea = chôt*a*gni, châtaigne;
Fastig*a*re = fôch*î*, fâcher.

---

(1) Règle générale, dans le patois moderne, la protonique initiale tend à se conformer aux règles de la tonique. Cette conformité est absolue lorsqu'il s'agit de dérivés où la tonique latine est devenue la protonique en patois.

(2) Pôrl*ó* est souvent explétif et se conjugue avec dire. « Que don que te dis que te pôrles que te feras quand te serôs grand? » pour : Qu'est-ce que tu dis que tu feras, etc., se dit couramment par les petits gones du meilleur monde.

4. A = U dans d'a*ra*nea = uragnîri, araignée (au Gourguillon ir*a*gne, v. fr. ir*ai*gne), mais ce mot me paraît tiré de quelque forme bas-latine hir*a*nea.

5. A = I dans cab*a*llum = chiv*au*, ad-cap(i)t*a*re = achit*ó*, probablement sous l'influence de la gutturale initiale, comme A tonique est devenu I dans c*a*sis = ch*i*(s) chez, et dans sc*a*la = éch*i*la, échelle.

60. A plus nasale non suivie d'une voyelle qui se prononce, se nasalise en AN (comp. avec nº 8) :

De m*a*ncum = manqu*ó*, manquer ;
C*a*nt*a*re = chant*ó*, chanter ;
San(i)t*a*tem = sand*ó*, santé ;
Van(i)t*a*re = vant*ó*, vanter ;
De m*a*ntum = mant*i*, nappe ;
T*a*mdiu = tandz*o* (Riv.-de-G.), tandis ;
De br*a*ndr = brandô, remuer.

Remarques. — 1. Le voisinage d'un yotte change AN en IN :

Manduc*a*re = mingî (concurremment avec migî), manger ;
Cambi*a*re = chingî, changer ;
D'extr*a*neum = étringî, étranger ;
Fr. dangier = dingî, danger.

2. Dans quelques mots empruntés au français, la confusion de *an* et *en* a produit le même phénomène : ambiti*o*nem = imbiti*on* (Riv.-de-G.), ambition.

61. A plus gutturale plus consonne = AI (comp. avec nº 11) :

Pax*e*llum = paissi*au*, échalas ;
Max*i*lla = maiss*e*lla, dent mâchelière ;
De t*a*xum = taisson, blaireau ;
Facs*e*lla = faiss*e*lla, vase à égoutter les fromages. (1)

E

62. É fermé (= E long, I bref, OE), E bref, libres = E, prononcé comme E muet français :

EXEMPLES DE É FERMÉ.

Deb*e*re = dev*ai*, devoir ;
Semin*a*re = semen*ó*, semer ;
De demor*a*ri = demor*an*ci, logis ;
De p*œ*na = pen*a*blo, difficile ;
De f*œ*num = fenair*i*, faner du foin ;
De min*a*tia = menac*i*, menacer ;
Mis*e*llum = mesi*au*, rogneux.

Remarque. — Dans glen*a*re = lién*o*, *é* prononcé avec accent aigu provient sans doute de la présence de *li* initial. E muet à la suite de *li* serait presque impossible

(1) Littré le fait venir de fiscella, mais fiscus ayant donné [illegible] [illegible] ta scis, on a fascella et facsella par la métathèse accoutumée de [illegible]

à prononcer. On ne peut « affranchir » lienó sans insister sur *e*. Quant à l'yotte, il est lui-même engendré par le groupe *cl*, comme on le verra à l'étude des consonnes.

EXEMPLES DE E BREF

Recip*e*re = receva*i*, recevoir;
Crep*a*re = crev*ó*, crever;
Nep*o*tem = nev*ou*, neveu;
Benedic*e*re = benayî, bénir;
Ven*e*num = ver*in*, maladie contagieuse;
Fen*e*stra = fen*ê*tra, fenêtre;
Ten*e*re = ten*i*, tenir.

Remarques. — 1. Dans d*i*es l*u*nae = dil*un*, lundi, et les autres composés de d*i*es, *i* bref = *i*. De même dans le français *lundi*, *dimanche*, où il aurait dû, selon les règles, se diphtonguer. Conclusion, que *i* était devenu long en bas-latin.

2. Même observation dans m*i*nus cad*e*ntem = mich*an*(t), méchant, à supposer que cette étymologie soit la bonne, ce dont je ne vous « donne » pas mon billet.

3. Influence de la gutturale initiale dans le changement de *ae* en *i* dans quaer*i*re = quir*i*, appeler, aller chercher.

4. Dans bib*e*nda = buv*a*nda, piquette, febru*a*rium = furr*i*, février, lisez soit l'influence, soit la vocalisation du *b*, qui a donné beuv*an*da, puis buv*an*da; feurr*i*, puis furr*i*, comme *seurel* a donné *sureau*.

5. Dans ericionem = uriss*on*, hérisson, il ne faut pas voir la transformation directe de *e* fermé en *u*, mais la transformation intermédiaire de *eu* en *u* dans une forme euriss*on*, qui existe encore en dauphinois.

6. Dans fem*e*lla = fum*e*lla, femme (pris dans un sens qui n'est pas d'amour), la transformation bizarre de *e* fermé est due à l'influence des deux consonnes labiales *f-m*. Ainsi firm*a*rium a donné fum*i*.

7. Dans birota = barotta, barriotta, brouette, *a* est une lettre d'appui pour remplacer l'initiale tombée dans *brouette*.

8. Dans le n*i*(t)idum = neiz*i*, rouir le chanvre, les deux voyelles, mises en contact par la chute de *t*, se sont diphtonguées en *ei*.

9. Dans pr(e)c*a*ria = pré*i*ri, prière; ne(c)*a*re = ney*i*, noyer, *c*, devenu yotte, s'est diphtongué avec *e*.

63. É fermé, E bref, entravés, = È :

Dricti*a*re = dress*i* (1), dresser;
Petr*a*ria = perr*i*ri, carrière de pierres;
Cess*a*re = cess*ó*, cesser;
Rest*a*re = rest*ó*, rester;
De m*e*ssem = messol*ó*r, moissonneur;
Persic*a*rium = pers*i*, pêcher;
Serp*i*culum = serp*ai*, serpent;
Hipprici*a*re = herpey*i*, herser (2).

(1) A l'origine dreiss*i*, par diphtongaison de la gutturale = yotte.

(2) On a aussi pars*i*, sarp*in*(t), harpay*i*, sous l'influence de *r* qui suit *e* en latin (v. n° 66).

Remarques. — 1. Dans se(mi)n*a*re = sen*ó*, semer, *é* entravé étant devenu libre, a été traité comme tel et se prononce comme un *e* muet.

2. Sous l'influence du yotte (= *c*), *é* fermé est devenu *i* dans pectin*a*re = pin*ó*, peigner; de lics*i*vium = lissi*eu*, eau de cendres.

3. Dans prae(d)ic*a*re = praïch*í*, prêcher, l'yotte, par la chute du *d* s'est joint à *ae*, avec lequel il s'est diphtongué.

64. Il est fort singulier que, dans un certain nombre de mots, E bref, précédé d'une gutturale douce, ait donné A. (1) Faut-il y voir une loi? Faut-il n'y voir qu'une coïncidence de mots isolés ayant subi des influences particulières? Quoi qu'il en soit, voici des exemples :

Gen*u*culum = jan*on* (2), genou;
Gen*e*sta = jagn*í*, genêt;
De gel*a*re = jal*í*ri, gelée;
Du v. fr. gés*i*ne = jacini*e*ri, femme en couches.

65. É fermé, E bref, plus nasale non suivie d'une voyelle qui se prononce = IN (comp. n° 29) :

Lent*i*cula = lint*i*lli, lentille;
Sent*i*re = sint*í* (3), sentir;
Int*e*ndere = int*i*ndre, entendre;
Vind*e*mia = vind*é*mi, vendange;
Vindic*a*re = ving*í*, venger;
Inv*i*dia = inv*é*, envie.

Remarques. — 1. Pourquoi infantem a-t-il donné ef*an*(t) au lieu d'inf*an*(t)? Évidemment parce que nos petits gones n'ont pas voulu faire confusion avec les puînés du roi d'Espagne. Je n'y puis voir d'autre raison. Mais il est curieux que cet *efant* se retrouve dans la plupart des dialectes provençaux. Le Gévaudan et le Limousin disent ef*on*t, comme Rive-de-Gier de m*a*nus a fait m*on*. Mais Rive-de-Gier a conservé *an* dans ef*an*(t), qui est d'ailleurs la forme usitée dans tout le Lyonnais.

2. Singul*a*rem = sanli*ó*r, sanglier. Cette transformation de *in* en *an* est bizarre en lyonnais, car nous n'avons pas emprunté notre sanli*ó*r au *sanglier* français, ainsi que le prouve *ó* tonique venu de *a* latin (voy. n° 1). *Sanglier* eût donné sanll*í* (*ll* mouil.).

---

(1) J paraît avoir eu une influence semblable sur *u* bref. Voy. au n° 73, rem. 2, de juniperum = januri*o*(t), genevrier.

(2) Ce mot a des bizarreries dans tous les patois romano-provençaux. Dans le bagnard, genuculum = dzon*é* (Corau), toujours contre toutes les règles.

(3) Et aussi s*i*ntre, V. n° 50, note.

3. Je ne dis pas un autre singularem, mais une autre singularitatem serait *in* = *on* dans *re-tinnitare* = redondó, selon un étymologiste. Mais je vois simplement dans redond*o* une formation populaire de *redundare*, avec dérivation de sens. A moins qu'il ne faille y entendre quelque chose qui fait *don-don*, ce qui est peut-être la meilleure interprétation.

66. É fermé, E bref, entravés en patois par un groupe dont la première consonne est R = A (comp. avec n° 24) :

Pert*u*sum = part*u*(s), trou ;
Virt*u*tem = vart*u*, vertu ;
De f*er*(i)tum = nard*o*, frapper ;
De v*ir*(i)dum = vars*i*, verger ;
Vir(i)dic*a*ria = varch*é*ri, dot, part d'héritage ;
Merc*a*tum = march*i*, marché ;
Selvatic*i*na = sarvaz*i*na, gibier (XIVe siècle) ;
Vervec*a*rium = barg*i*, berger ;
Serv*i*tium = sarv*i*cio, condition domestique ;
Circ*a*re = charch*i*, chercher ;
Merc*e*dem = marc*i*, merci ;
Ser*a*cula = sar*a*illi, serrure ;
Her(i) = s*e*rum = ars*ei*r, hier soir ;
Serv*i*re = sarv*i*, servir ;
Ser*a*re = sarr*ó*, fermer ;
Hirpici*a*re = harpay*i*, herser ;
Serp*e*ntem = sarp*in*(t), serpent ;
Persic*a*rium = pars*i*, pêcher ;
Per m*e*dium = parm*é*, parmi ;
Verm*i*culum = varm*eï* (1), rouge ;
Du v. fr. b*e*rs = barcel*ó*, secouer ;
Pers*o*nna = parsonna, personne ;
Vert*a*re = evart*ó*, éparpiller ;
De v*i*(t)rum = vargn*i*, vernir ;
Bis-fodicul*a*re = barfoy*i*, bajaffler ;
Pe(t)ros*e*linum = pars*i* (2), persil.

Remarque. — Dans prim*a*rium = parm*é*, il y a métathèse de *r* qui a sauté par derrière *i*, et a ainsi fourni l'entrave demandée.

67. Traitement de É fermé suivi d'une gutturale précédant la tonique dans les verbes en *are*, qui deviennent y*i* en patois :

1° E long se maintient généralement et quelquefois même se change en A, pour mieux accuser la dissemblance avec I final ;

2° I bref se change en A ou en E par le même motif :

---

(1) Le Gourguillon observe religieusement la loi. A Saint-Pierre, mon camarade Ricot, excellent, mai un tantinet susceptible, m'avait un jour prêté son vermillon, histoire de pocher un plan. Je ne sais à propos de quoi, moi de lui dire : « grande bugne ! » — « Ah ! te me dis bugne, rends-moi mon varmillon ! » — J'en étais tout émarveillé, vu qu'entre amis on se dit grande bugne comme on se dirait grande bête.

(2) Dans les trois derniers exemples, *r* n'est la première lettre de l'entrave qu'en patois, mais il faut se rappeler que, dans la plupart de nos transformations, la position romane seule suffit à déterminer le phénomène.

EXEMPLES DU PREMIER CAS

Necare = neyí, noyer;
Secare = seyí, sayí, faucher;
Precare = prayí, prier.

EXEMPLES DU SECOND CAS

Plicare = plaí, plier;
Ligare = leyí, lier.

I

Nous avons parlé de I bref à propos de É fermé (= I bref) nos 62 et suiv.

68. I long libre ou entravé à l'initiale = I :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

Fi(d)are = fió, fier;
Liberare = livró, livrer;
Divisare = divisó, causer;
Dimidium = dzimé, demi (R.-de-G.);
De filum = filou, sa, fileur, se;
De filum = filogni, étoupe;
De tina = tinaillí, lieu où l'on met les cuves.

EXEMPLES DU SECOND CAS

Villaticum = villajo, village;
B(e)ryllare = brillí, briller.

Remarques. — 1. Dans qu(i)ritare = crió, rare exemple de la chute de la voyelle initiale. On pourrait supposer que la chute a eu lieu par dissimilation, à cause de la répétition de *i*. Nous avons cependant quirí, même sens (v. no 62, rem. 3), où la répétition n'est pas moins marquée. C'est pourquoi dans crió on est tenté de lire, comme M. Darmestetter dans *crier*, un verbe *critare*.

2. Dans hibernare = ebarnó, ouvrir portes et fenêtres, I = E, peut-être par influence de la labiale *b* (v. no 62, rem. 4), mais le changement n'aurait pas été complet soit à cause de l'analogie avec le mot *hiver*, soit parce que *i* a l'accent second. On peut y voir aussi une confusion avec le préfixe *ex* (quelle belle chose que la philologie! jamais le mot irrégulier n'a le dernier).

3. Dans vicinum = vaizin, la diphtongue *ai* doit être attribuée à l'influence de la gutturale (*c* = yotte) qui suit *i*.

4. Dans wip(e)ra = jurio, givre, de pipare = pupé, une pleine pipe; sibilare = subló, siffler, la transformation de *i* en *u* s'explique par l'influence déjà démontrée de la labiale (v. no 62, ex. de E bref, rem. 4), comme dans furri.

5. Dans pipionem = pinge*on*, pigeon, je ne sais pas, mais pas du tout (et je crains que vous n'en sachiez pas davantage) pourquoi *i* s'est nasalisé en *in*. (1)

6. Dans Ripa de G*e*rio = Vardeg*i*, Rive-de-Gier; phénomène analogue à celui du n° 66. R*i*pa de G*e*rio = Riva de G*e*rio = V*i*ra de G*e*rio (par métathèse) = V*i*r(a) de G*e*rio. On a vu que *i*, suivi de *r*, plus consonne = *a*, d'où Vardeg*i* (étymologie qui me fait honneur, mais que je ne garantis pas du tout).

O

69. O' dit O fermé (= O long, U bref) libre ou entravé = O (prononcé bref) :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

Pute*a*re = poïz*î* (pron. po-ï-zi) puiser;
De c*o*tem = cov*i*, étui pour mettre la pierre à aiguiser;
Rodic*a*re = brog*î* (2), réfléchir profondément;
Cub*a*re = cov*ó*, couver;
S*u*b *i*nde = sov*in*(t), souvent;
De provid*e*re = providi*n*(t), prévoyant;
Cos*i*num = cos*in*, cousin;
Ad ror*a*re (3), arros*ó*, arroser;
De col*a*re = col*u*ri, passoire;
De g*u*la = gol*e*(t), petit détroit;
Cune*a*re = cogn*i*, cogner.

Remarque. — Exceptions : plor*a*re = plour*ó*, et de sp*ó*(n)sus = épous*ó*, évidemment par influence d'oïl; p*u*tare = pu*ó*, pou*ó*, tailler la vigne.

EXEMPLES DU SECOND CAS

Mucc*a*re = moch*i*, moucher;
Ruct*a*re = rot*ó* (parlant par respect), roter;
Grupp*a*re = gropp*ó*, saisir;
Butt*i*cula = bott*i*lli, bouteille;
Putr*i*re = porr*é*, pourrir;
De nutr*i*re = norr*i*ci, nourrice;
Turbul*a*re = trobl*ó*, rendre fou;

---

(1) Cette forme pinge*on* n'est pas particulière au lyonnais. On la retrouve dans la plupart des dialectes franco-provençaux : jurassien, franc-comtois, suisso-romand; et même dans un dialecte très différent, le picard. Cette concordance suppose un type bas-latin en rapport avec cette forme.

(2) A Lyon broug*er*. Nous avons déjà vu que ce qui est *o* bref à la campagne est *ou* à la ville.

(3) Ai-je eu déjà occasion de dire que les prépositions formant préfixe ne comptent pas et que la voyelle, en pareil cas, quoique devenue médiale, se comporte toujours comme initiale?

De b*o*scum = boquet*ó*, fleurir;
Suffer*i*re = soffr*í*, souffrir;
Suffl*a*re = soffl*ó*, souffler;
De v*o*rsa = rev*o*rsi (1), fosse à mettre les jeunes plants;
Burs*a*tum = bors*a*(t) (parlant par respect), garçon nouveau-né;
De b*u*lla = deboll*í* (2) (*ll* mouill.), écraser;
De m*o*llem = moll*í* (3) (*ll.* mouill.), pleuvoir;
Cult*e*llum = coti*au*, couteau;
Pulm*o*nem = porm*on*, poumon.

Remarques. — 1. Dans s*u*lphur = s*u*pro, soufre, on peut admettre que *u* initial, au lieu de *o*, a été engendré par la labiale (*p*) qui le suit en patois (v. nº 40, rem. 1), mais comment expliquer que l'*u* du simple se soit changé en *i* dans le dérivé sipr*ó*, soufrer? Le bon est que si le simple eût été s*i*pro, le dérivé eût été à son tour s*u*pro, selon les influences signalées au nº 62, ex. de E bref, rem. 4.

2. De t*u*ssem nous avons eu le dérivé tuss*í* (4), tousser, comme si *u* était long. Le provençal *tussir* a la même irrégularité; mais l'exemple de toutes les autres langues romanes et même la forme provençale *tossir* prouvent que c'est nous qui sommes dans nos torts.

70. O ouvert, libre ou entravé = O (comp. nos 39 et 40) :

EXEMPLES DU PREMIER CAS

Joc*a*re = joy*í*, jouer;
Loc*a*re = loy*í*, louer;
Potete = vo(s) poy*í*, vous pouvez (Crap.);
De m*o*dum = mod*ó*, s'en aller;
Trop*a*re = trov*ó*, trouver;
De pr*o*pium = approch*í*, approcher;
Mor*í*ri = mor*i*, mourir;
De m*o*la = amol*ó* (5), aiguiser;
Vol*e*re = vola*i*, vouloir;
Col*o*rem = col*ou*, couleur;
De s*o*l(i)dum = sod*ó*, souder;
Cor*o*na = cor*o*na, couronne;
Son*a*re = son*ó*, appeler;
Ton*i*tru = tonn*u*ro, tonnerre.

EXEMPLES DU SECOND CAS

(A)poth*e*ca = bot*i*ca, boutique;
De m*o*rtem = amort*í*, tuer;
Tort*ia*re = torch*í*, torcher;
D'ort*i*ca = orti*e*(t) (6), ortie;

---

(1) Aux portes de Lyon *revourse*. Toujours l'influence d'oïl prédominante à la ville.

(2) Voyez la note 3 du nº 69.

(3) Mais de m*o*llem on a aussi moul*ó*, lâcher doucement une corde, terme très usité dans la batellerie. Moul*ó* suppose un type moil*a*re et mell*i* un type molli*a*re. Pour l'*ou* de moul*ó*, c'est l'influence signalée à la note 1.

(4) On dit plus fréquemment et surtout plus élégamment carcass*í* ou carcavel*ó*.

(5) V. la note 3 du nº 69.

(6) Urt*i*ca vient d'ur*e*re dont l'*u* est long. En français *u* long entravé = *u*, *u* bref entravé = *ou*. On aurait donc dû avoir *urtie* ou, si l'on admet une confusion de quantité, *ourtie*. Or on a toujours *ortie* et l'on voit que le lyonnais ne fault pas à la règle. Il y a donc lieu de croire que le bas-latin avait ort*i*ca, avec *o* bref, et non urt*i*ca.

Corb*i*cula = corb*i*lli, corbeille;
Tornare = torn*ó*, tourner;
Moll*a*re = mol*ó*, lâcher une corde doucement.

Remarques. — 1. Dans op(e)r*i*re = urr*i*, coop(e)r*i*re = curr*í*, *o* bref a été transformé en *u* sous l'influence de la labiale. Phénomène analogue à ceux signalés à propos de furr*í* (nº 62, ex. de E bref rem. 4) et de subl*ó* (nº 68, rem. 4).

2. Dorm*i*re = drum*i*, dormir : fait doublement curieux et par la métathèse de *r* et par l'insolite du changement de *o* bref entravé en *u*. Au XIIIe siècle, Marg. d'Oyngt avait déjà adurm*i*. Peut-être introduit du v. provenç. adurm*i*. Le Limousin a encore durm*í*; mais l'explication n'explique rien, car ces dialectes, suivant les règles de leurs phonétiques, devraient honnêtement avoir adorm*í*, dorm*í*.

71. O entravé par ST ou SS = OU (comp. nº 41) :

Gust*a*re = gout*ó*, goûter;
De gr*o*ssum = grouss*í*, grossir;
Co(n)st*a*re = cout*ó*, coûter.

Remarque. — Cependant de c*o*sta (en lyonnais c*oû*ta, côte) = décotel*ó*, défaillir. Peut-être à cause d'une sorte d'entrave *tl* : décot(e)l*ó*. Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire, je crains, une faible somme.

72. O fermé ou ouvert, libre ou entravé, plus nasale non suivie d'une voyelle = ON :

Domitare = dond*ó*, surmonter;
Cons*i*lium = cons*aí*, conseil;
Mund*a*re = mond*ó*, éplucher.

Remarques. — 1. La nasalisation a pris un caractère plus marqué d'acuité dans de cond*i*re = quind*u*ra, sauce, graisse, beurre, etc., en assaisonnement. Quind*u*re est le mot de Lyon, Givors, Vienne, et c'est, je crois, le plus général, peut-être parce que c'est lui dont on se servait à la maison dans mon enfance. Pourtant Cochard donne cond*u*ra, coind*u*ra et quiond*u*ra. A Riverie on dit « cundg*í* la sopa » la saler, et à l'autre extrémité du Lyonnais, sur les frontières du Roannais, on dit exactement cond*i*. Comme un philologue ne doit jamais rester court, j'explique cela par les brouillards du Rhône qui, en nous enrhumant du cerveau, nous auront fait parler du nez.

2. Comme ON tonique (v. nº 43, remarque), UN, UM, protonique passe quelquefois à AN :

De f*u*nda = frand*ó*, lancer avec force (1);
Umbil*i*cum = amboun*í*, nombril.

(1) Signifie aussi, en terme de roulier, biller un chargement.

U

73. U long, libre = U :

Putare = puó (1), tailler la vigne ;
Putere = pué, puer ;
Sudare = suó, suer ;
Durare = durô, durer ;
Muraleam = murailli (2), muraille ;
De cura = curó, prêtre ;
Urina = urina, salamandre ;
De lumen = lumini, marguiller ;
De ucere = lué, luire (Crap.) ;
De all. stupa = étuô, faire sécher au feu.

Remarques. — 1. Curatarius, qui a, dit-on, donné *courtier* (3) en français, a donné corrati, coureur au sens figuré, par confusion avec l'étymologie currere (où *u* est bref) = codre, courir.

2. Dans juniperum = januriо(t), genèvrier, phénomène analogue à celui signalé au nº 64. J initial transforme volontiers en *a* les voyelles qui le suivent. Yzeron, au contraire, a transformé *u* en *i* et dit ginuro. C'est peut-être une simple métathèse.

3. Dans curiosum = quiriou(s), faut-il voir l'action de la gutturale initiale, qui devant *u* a produit un yotte : quiuriou(s), puis quiriou(s) ? — Pourtant le même phénomène ne s'est pas produit dans un vilain mot, ou *c* devant *u* n'a pas donné d'yotte ; mais il n'en est pas de même dans d'autres dialectes (Gévaudan, par exemple) où *u* étant devenu *ou*, la gutturale a engendré un yotte au-devant : quiou (parlant par respect).

74. U long entravé = U (4) :

Purgare se = se purgi, se purgeri ;
Fusturium = fusti, charpentier.

Sur U plus nasale (que je crois bref en général), v. O, nº 72, rem. 2.

---

(1) On a aussi pouó. Une plus grande facilité de prononciation amène naturellement à prononcer pou', au lieu de puó.

(2) On dit communément parey(t). Murailli se dit par ceux qui sortent de l'école normale.

(3) Curatarius aurait dû donner *curatier*, comme cura a donné cure, ou bien il faut admettre qu'il s'est très vite établi la même confusion qu'en patois entre curare et currere.

(4) On fait ici de *u* long entravé = *u* une règle, malgré la pénurie d'exemples, parce que la comparaison avec les autres dialectes confirme cette loi.

DIPHTONGUES

75. AU = OU (comp. avec n° 49) :

Aus*a*re = ous*ó*, oser ; Haust*a*re = out*ó*, ôter ;
Paupert*a*tem = pouret*ó*, pauvreté ; Salt*a*re = sout*ó*, sauter.

Remarques. — 1. Dans aur*i*cula = or*i*lli, oreille, *o* est devenu bref devant R, ce qui paraît bizarre. Nous avons déjà vu *au*ra = *o*ra. (1) V. n° 49, remarque 1.

2. Le voisinage du yotte a singulièrement troublé la diphtongue. Il a transformé AU en U dans all. Kausj*a*n = chus*é*, choisir, et en I dans auc*e*llum = iz*iau*.

3. Pourquoi AU est-il devenu U dans S*a*nctum-Maur*i*tum = San-Murr*i* ? Sans doute AU a d'abord passé à OU, mais j'ignore la raison de la seconde transformation.

FIN DES VOYELLES (2).

PUITSPELU,

de l'Académie du Gourguillon.

---

(1) Même phénomène dans le français, qui a aur*i*cula = or*e*ille, aurum = or, aur*a*ticum = orage.

(2) Pour ne pas abuser de la patience des lecteurs de la *Revue lyonnaise*, j'arrête ici ces études. Ceux qui auraient la curiosité d'en lire le complément, relatif à l'étude des consonnes, le trouveront dans la brochure qui va paraître chez H. Georg, sous le même titre de *Très humble Essai de phonétique lyonnaise.*





ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

QUELQUES LYONNAIS

J.-B.-M. NOLHAC

Jean-Baptiste-Marie Nolhac, de l'Académie de Lyon, mort le 2 août 1848, étoit fils de Mathieu-Marc-Antoine Nolhac, échevin en 1775 et 1776, auteur de divers mémoires, fondateur d'une salle d'asile sur la paroisse de Sainte-Croix, et de D^lle^ Fabre du Vernay, lesquels eurent en outre deux autres fils et deux filles. Les deux fils étoient :

1° Marc-Antoine Nolhac, adjoint à la mairie de Lyon, administrateur de l'Antiquaille, directeur de la Monnoie, chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1854, laissant quatre enfants de son mariage avec Mlle Bruyset de Sainte-Marie.

2° Antony Nolhac, mort sans alliance en 1859. Il s'étoit adonné à la peinture, et on voyoit dans l'église de Saint-François, avant sa reconstruction, une copie de la Madeleine de Lebrun faite par lui.

Les deux filles étoient :

1° Rose Nolhac, morte sans alliance en 1859.
2° N..., Mariée à M. de Farconnet, morte en 1848.

En 1725, Mathieu Nolhac, natif de Saint-Chamond, vint s'établir à Lyon, d'après un registre des Archives du Rhône.

J.-B.-M. Nolhac, réalisa le type le plus parfait du chrétien, de l'homme vertueux sans ostentation, savant sans pédantisme. Ses écrits, peu connus, parce qu'il ignora l'art de flatter les passions et de s'en faire un piédestal pour la renommée, le mettent au rang des

plus profonds penseurs et des écrivains les plus remarquables. De même que Balanche, son ami, son contemporain, et comme lui enfant de Lyon, il aborda les plus hautes questions de la philosophie et de l'histoire, guidé par la foi qui en fait découvrir les arcanes. Ses premiers pas dans la vie furent pénibles. Il eut à traverser la funeste époque de 1793, et, comme tant d'autres, il expia, dans les cachots le crime d'appartenir à une famille honorable, d'en conserver les traditions de loyauté et savoir défendre sa patrie contre la sanglante dictature de la République. Il publia, il y a quelques années, un récit touchant de ces temps d'épreuves et de la part qui lui en fut réservée. Ce livre écrit avec simplicité renferme des documents utiles pour notre histoire locale. (1)

Versé dans la connaissance des langues anciennes et surtout de l'hébreu, M. Nolhac avoit entrepris un travail dont il n'a pu achever que deux parties. L'ensemble eût formé un de ces monuments d'érudition et de patience que les congrégations religieuses pouvoient seules mener à bonne fin, je veux parler de la traduction annotée d'Isaïe (2), ouvrage rempli d'intérêt, indispensable pour la lecture de l'Ecriture Sainte. L'auteur met à profit toutes les notions acquises sur l'histoire des peuples anciens, donne la clef des passages obscurs, des mots dont le sens paroissoit incertain, des comparaisons, des épithètes toujours si exactes des prophètes. L'école philosophique du siècle dernier s'en étoit emparée pour battre en brèche l'autorité de la Bible. Grâce aux explications toujours claires et précises de M. Nolhac, les armes se retournent contre l'impiété et déroutent le peu de science et la mauvaise foi de ceux qui les employoient. D'autres études sur les fêtes des hébreux forment le complément de cet ouvrage.

---

(1) *Souvenirs de trois années de la Révolution à Lyon*, J.-B.-M. Nolhac. — Lyon, par Périsse, 1844, in-12.

(2) *Études sur le texte d'Isaïe*, ou le livre d'Isaïe expliqué à l'aide des notions acquises sur les croyances, les mœurs, les connaissances, l'histoire des peuples anciens, par J.-B.-M. Nolhac, ancien élève du Collège royal de France. — Lyon, Périsse frères, 1830, 1832 et 1833. 3 volumes.

Toujours prêt, lorsqu'il falloit combattre pour la bonne cause, M. Nolhac ne laissa échapper aucune occasion de mettre au service de la vérité sa profonde érudition et la droiture de son esprit. Déjà, en 1828 et 1829, il avoit réfuté dans deux brochures les enseignements erronnés de M. Cousin; (1) plus tard il aborda un adversaire plus redoutable, l'illustre Joseph de Maistre. Tout en rendant justice aux éclatants services rendus par cet écrivain à la religion, tout en admirant la lucidité avec laquelle il rend familières les plus hautes spéculations de la métaphysique, le style incisif, la verve et la logique inflexible qui lui servent à terrasser les incrédules, son âme bonne et indulgente parce qu'elle étoit sans tache ne put admettre certaines théories. La peine de mort et l'effusion du sang, réhabilités comme moyens de civilisation, le bourreau présenté comme la fatale clef de voûte de la société révoltèrent cette âme évangélique qui vouloit le triomphe de ses doctrines par la charité et la persuasion. Sous le titre de *Soirées de Rothaval*, par opposition aux *Soirées de Saint-Pétersbourg*, et dans un opuscule intitulé : *Réflexions sur la punition des grands crimes, considérée dans ses rapports avec la morale* (1836), il a émis des idées contradictoires mais toujours généreuses et noblement exprimées.

Il est un livre, qui en quelques pages renferme toute la synthèse de l'humanité, un livre que Fontenelle proclamoit le plus parfait de tous, traduit dans toutes les langues, le guide de toutes les âmes pieuses, le consolateur des affligés, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Quel est son auteur? On l'ignore. Sublime incertitude, et tandis que l'orgueil humain étale fastueusement ses titres à la célébrité, celui qui ouvre le trésor de toute vérité ne prend nul soin d'attacher son nom à une œuvre immortelle. Au fait, qu'importe son nom? c'est un chrétien, un frère en Jésus-Christ; étonnant résultat du catholicisme qui seul peut absorber l'individualité dans la grande famille de ceux qui croient et espèrent. Néanmoins une tradition respectable, les

(1) *Réflexions sur la philosophie de M. Cousin*, par un Élève des écoles de Paris. — Paris, Gauthier, 1828.

recherches de quelques érudits avoient attribué ce livre au chancelier Gerson, et consigné pour date le temps que ce grand homme passa à Lyon dans la retraite, enseignant les enfants pauvres du quartier Saint-Paul. Nous devions adopter avec empressement une version si flatteuse pour notre cité, et M. Nolhac eût fait de même s'il lui eût été possible de transiger avec ses convictions. Divers indices lui démontrèrent le peu de solidité des preuves qui rattachoient l'*Imitation* au nom de Gerson ou de Thomas à Kempis, il écrivit donc sur ce point controversé, (1) et, après avoir un des premiers rappelé cet illustre personnage à la mémoire de ses concitoyens, il cherche à établir que non-seulement il n'étoit pas l'auteur de l'*Imitation* mais que l'*Imitation* avoit été bien antérieurement composée, en Italie, pour des moines et par un moine, Gersen, abbé de Verceil. Une dissertation archéologique sur la hache symbolique des tombeaux anciens, une polémique au sujet des étangs de la Dombe, des lettres sur le prêt à intérêt (Lyon, 1821), une notice historique sur M. Courbon, premier vicaire général du diocèse (1824), deux lettres écrites d'Allemagne sur la musique dans les églises et les orgues (Lyon, Perrin, 1842), complètent, avec les ouvrages déjà cités, les titres littéraires de M. Nolhac. L'Académie de Lyon l'avoit admis dans son sein, et, sans doute, elle regrette que la mort soit venue sitôt créer dans ses rangs un vide difficile à remplir.

Parlerons-nous de ses vertus privées, de sa carrière laborieuse et si bien remplie ? Ne serait-ce pas aller contre les désirs de celui qui fut si simple et si modeste ? qui mettait en pratique le conseil de l'*Imitation : Ama nesceri ?* Ses talents appartiennent à sa patrie, elle saura les apprécier. Ses vertus, elles resteront dans la mémoire de ses amis ; et qui d'entre eux pourraient oublier le sage des temps antiques, austère dans sa vie privée, aimable au dehors, sévère pour lui-même, bon et indulgent pour ceux qui l'entouraient, unissant l'enjouement dans la conversation à une foi vive, à une science profonde et à la sérénité du caractère.

---

(1) Du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* et du siècle dans lequel vivoit son auteur. — Paris, Périsse, 1841.

LE MARQUIS DE LORAS

Chaque année voit disparaître quelques débris de la noblesse française. Heureux ceux qui finissent avec honneur, sans qu'on puisse leur reprocher d'avoir terni un passé glorieux par des défaillances ou des niaiseries! La Révolution a détruit la hiérarchie sociale, dont la noblesse était le point culminant, et qui porta si haut le renom de la France; sachons, du moins, rendre hommage à ce qu'elle fut autrefois, et conserver le souvenir des héros sortis de son sein.

Le 6 octobre 1847, la mort frappa le chef d'une de ces illustres familles, appartenant à nos contrées et même à notre ville, sinon par son origine, du moins par un long séjour et des habitudes acquises : François-Marie, marquis de Loras, mort au château de Murinais en Dauphiné. Sa maison, d'après l'*Armorial* de M. de Rivoire de La Bâtie (Lyon, Brun, 1867), était une des plus anciennes maisons chevaleresques de la province, et remonte à Anthelme de Loras, qui se croisa en 1109 ou 1190. M. de Marchangy donne sur elle des détails très intéressants dans *Tristan le voyageur,* un des rares ouvrages qui aient donné sur l'époque féodale des notions exactes et impartiales. M. de Loras se destinait à la carrière militaire et fut officier de dragons. La Révolution vint détruire ses espérances, et, après avoir vu son père tomber à Lyon sous la hache des bourreaux de 93, il se réfugia en Allemagne, puis à Malte, où il fut reçu chevalier, et dont son oncle était commandeur. Il servit quelque temps dans cet ordre fameux, et en lui s'éteignit, à Lyon, son dernier représentant. Lorsque de funestes événements vinrent en disperser les derniers membres, et que le siège de l'Ordre passa à une nation ennemie, M. de Loras revint dans sa patrie, et trouva dans une éducation cultivée des ressources pour suppléer aux occupations d'une société effondrée. Passionné pour la peinture, au lieu d'employer sa fortune à des exhibitions vaniteuses ou à des plaisirs superficiels, il s'y livra avec ardeur, et alla travailler en artiste dans l'atelier de Regnault. Sans atteindre à un talent hors ligne, il produisit néan-

moins quelques peintures estimables; il fit don, entre autres, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lyon, d'un tableau représentant la résurrection de Lazare, lequel n'est pas sans mérite, bien que le peintre ait été contrarié dans son exécution par des critiques maladroites. Ce tableau est, de plus, une bonne œuvre : d'une grande modestie, M. de Loras n'eût pas consenti à livrer au public une de ses toiles, qu'il ne peignait que pour sa propre satisfaction et pour les montrer à ses amis, si, en retour de ce travail, l'Administration de l'Hospice n'eût commandé le pendant à un artiste malheureux auquel il s'intéressait. Ce pendant, c'est l'épisode du Samaritain, toile bien supérieure à celle de M. de Loras, comme composition et couleur. Elle est de M. Chabord, également élève de Regnault, et qui eut une certaine célébrité sous le premier Empire.

Du reste, ce que n'oublieront jamais les nombreux amis qui l'ont connu et apprécié, et dont les rangs s'éclaircissent chaque jour, ce sont moins ses talents et sa naissance que les excellentes qualités de son cœur, le charme piquant de son esprit, son originalité de bon goût et de bon aloi et cette exquise urbanité, qui semble avoir été un des derniers privilèges de l'aristocratie.

Ses voyages l'avaient rendu familier avec plusieurs langues, et il sut profiter de cet avantage. Il publia, en 1821, une excellente traduction de *Sappho*, par Grillparzer. Mais cette ardeur pour les déplacements lui devint funeste. Poussé par le désir de retrouver quelques souvenirs de jeunesse, il entreprit une excursion dans les montagnes de la Sicile. La fatigue de la marche, sous un ciel ardent, altéra ses facultés intellectuelles. Il perdit presque subitement la mémoire des choses actuelles. Il est resté longtemps en cet état, sans souffrances, mais étranger à ce qui se passait autour de lui, ne vivant que dans les souvenirs du passé, mais n'ayant rien oublié des choses ni des hommes d'une autre époque. Ainsi il s'est éteint, au milieu de sa famille, ruine et témoignage de ce qu'avaient vu et pensé les générations précédentes.

HENRI DE CHAPONAY

La mort du comte Henri de Chaponay (avril 1878) ne fut pas un de ces dénouements ordinaires qui passent inaperçus dans une grande ville. Le nom de sa famille illustre et des plus anciennes de notre région, se retrouve à chaque page des chroniques lyonnaises, et le sien ne peut être omis dans l'histoire artistique de la cité. Aux regrets de ses amis perdans d'aimables et cordiales relations, aux regrets de tant de malheureux, qu'il secourait sans ostentation et selon le précepte de l'Évangile, interdisant à la main gauche de voir les charités de la main droite, se sont joints les regrets des artistes encouragés, soutenus par sa longue expérience et son érudition, et auxquels, pendant tant d'années, son salon servit de centre de réunions. Lié avec lui d'une amitié sincère, basée sur l'estime de ses excellentes qualités, qu'il me soit permis de soulever le voile qui les dérobait aux yeux d'un monde frivole, voyant en lui un gai conteur, un épicurien de bonne compagnie et nullement le penseur, le savant et l'homme d'une bonté inépuisable.

C'est surtout au point de vue de la musique que M. de Chaponay a sa place d'élite assurée parmi les contemporains. D'un talent remarquable sur le violon, il connaissait à fond tous les secrets de la lutherie et les phases à travers lesquelles a passé cet instrument, depuis Corelli et Gaviniés, jusqu'aux virtuoses les plus renommés du XIX[e] siècle. Bien plus, jugeant, avec son goût épuré, que la plus haute manifestation de l'art musical est le quatuor d'instruments à cordes avec ses dérivés ; et, en cela, son idée était analogue à celle des grands compositeurs, ayant tous confié leurs plus sublimes inspirations à cette agrégation complète, malgré son apparence restreinte ; il avait attiré chez lui, chaque semaine, des artistes de premier ordre, pour étudier et interpréter ces merveilleuses compositions. Outre les maîtres classiques, fond obligé de toutes séances de ce genre, on vit apparaitre et se révéler dans les siennes, et pour la première fois, croyons-nous, en France, les maîtres de l'école moderne allemande, Schumann, Raff, Bramhs, Gade, dont la musique, hérissée d'obs-

tacles, exige le concours d'instrumentistes d'élite et surtout de musiciens sérieux.

Toutes les célébrités, soit de Lyon, soit même des autres pays, se faisaient un honneur de contribuer à ces concerts intimes. Mus par le seul amour du beau, et non par un calcul d'intérêt ou de pose, ces artistes atteignaient des hauteurs que n'entrevirent jamais les habitués des concerts d'apparat. Beaumann, Georges Hainl, Pontet, Resch, je ne cite que les morts, y figurèrent longtemps, et je me souviens, comme d'une féerie, des séances où Ernst et Sivori exécutèrent et firent comprendre les plus incompréhensibles quatuors de Beethoven, comme le sentiment profond de Mozart, les rêveries de Mendelsohn et la placide majesté d'Haydn.

Tout cela n'est plus, les éléments sont désagrégés, et difficilement on les réunira de nouveau. Depuis quelques années, la santé de M. de Chaponay s'était affaiblie. (1) Quelques atteintes de surdité étaient survenues. Sa vue s'altéra et finit par s'éteindre. Il dut alors, sacrifice pénible, se séparer de ses co-exécutants, de ses auditeurs choisis, de sa collection si complète de musique et d'instruments. Cette dernière fut célèbre ; on la regardait comme une des plus remarquables de l'Europe. Elle se composait des types les plus irréprochables de Stradivarius, de Guarnerius, de Lupot, de Bergonzi, de Torate de Vuillaume, de Sylvestre, etc. Un autre sacrifice lui fut imposé, celui de sa bibliothèque, si riche en éditions rares et en reliures de tous les relieurs fameux, renfermant de ces livres introuvables et cotés aujourd'hui à des valeurs fabuleuses. Elle fut vendue en 1863 ; et son catalogue, rédigé avec soin, est déjà une pièce recherchée.

M. de Chaponay supporta ces déboires avec la sérénité et la résignation d'un philosophe chrétien. Doué d'une instruction solide et de ce coup d'œil de l'homme supérieur qui sait faire de suite la part de la vérité et celle du paradoxe, il les envisagea avec calme et avec la conscience que son rôle en ce monde était fini. Alors il revint

---

(1) Henri de Chaponay était né en 1812, fils de Joseph-Hugues-Suzanne de Chaponay et de demoiselle de Gayardon de Grézolles.

simplement, sincèrement et sans ostentation vers Celui qui ne trompe jamais et assure la vie réelle, celle de l'éternité. Il est mort en chrétien. Cette fin si digne, si catholique étonna peut-être le monde qui l'avait mal compris, mais ne surprit pas ses amis intimes.

En présence de la niaiserie croissante du monde qui s'amuse, M. de Chaponay s'était laissé attirer par l'apparence de scepticisme et la verve ironique des écrivains du XVI[e] siècle. Rabelais et Montaigne n'étaient pas des *libres penseurs* dans le sens attaché maintenant à cette qualification, mais ils avaient horreur des lieux communs, des vaniteux ignorants, des cervelles vides et des fausses apparences. Comme eux, M. de Chaponay frondait la tourbe élégante, et l'on prenait pour de l'impiété ce persifflage adressé à des vertus de parade. Au fond, son âme généreuse comprenait le catholicisme dans sa pureté et non dans un mélange hybride de pratiques exagérées et d'une vie sans *pensées* et fort peu chrétienne. Il y a près de trente ans, il publia un article d'une haute portée et fort orthodoxe sur l'*Imitation*, et jamais il ne songea à faire sa pâture habituelle de la littérature de paccotille qui nous déborde. Donc, désillusionné, si toutefois il eut jamais des illusions complètes, il revint naturellement aux conséquences pratiques de la foi de ses pères. Il revint au *Catéchisme*. Tout est dans ce livre, comme dans l'*Imitation*, tout, sans commentaires oiseux, sans raffinements inutiles, sans nouveautés puériles, dissonnances avec la sublime concision de l'Évangile. Ainsi il s'est éteint, sans murmure contre les terribles épreuves de la souffrance physique; et, transformée par un retour à la vraie voie, son âme devançait l'instant de sa séparation, entrevoyait le ciel, et sa bouche n'avait plus pour ceux qui l'entouraient que des paroles affectueuses et résignées.

FRANCISQUE ALDAY

J'ai trouvé dans la *Chronique illustrée*, journal de Paris, du 31 mai 1873, l'article suivant sur un artiste bien connu à Lyon, le dernier des quatre frères Alday, lesquels, ainsi que leur père, représentèrent pendant longtemps et avec succès l'art musical dans notre ville.

Auguste Alday, le violoncelliste, mort avant Francisque, et père de M. Alday, organiste, avait un portrait de son père peint par David, un beau portrait, traité largement, presque une ébauche, mais une ébauche de maître. Une note, à la fin de cet article, expliquera peut-être l'intervention de cette célébrité de la peinture. Voici l'extrait du journal :

« Une mort qui a passé inaperçue, en ce siècle d'ingratitude, est celle du célèbre virtuose lyonnais, Francisque Alday. Il n'était d'aucune société scientifique, artistique ou littéraire, pas même de l'Académie, et il ne s'en montrait pas plus fier. Dès son jeune âge, il maniait l'archet avec une puissance qui tenait sous le charme l'oreille la plus granitique. Pendant près de soixante années, il fit les délices des amis du bel art. Cent fois humiliée par lui, la *camarde* semblait l'avoir oublié : le digne artiste s'était habitué à la vie. Vieux et souffrant, l'archet devenu rebelle sous sa main défaillante, il réjouissait encore ses familiers, quand il racontait, avec sa verve intarissable et ses expressions pittoresques, quelques traits de sa jeunesse.

« Comme Jean Gigou, il eut ses trente-deux duels. Il avait à peine accompli sa dix-septième année qu'il se battait avec un officier des Gardes du corps ; il bégayait encore qu'il se fendait déjà et savait parer en tierce et en quarte. Aimant les aventures, généreux, dévoué, brave comme l'acier, il était devenu l'idole de ses compagnons. Aucune vie ne fut plus agitée et plus remplie d'événements singuliers. On ferait un livre, et un gros livre, s'il fallait tout dire. Bornons-nous au fait suivant.

« A Lyon, par une chaude journée de juillet, sur les bords du Rhône, à l'heure où les habitants de la laborieuse cité vont se livrer aux plaisirs de la baignade, Alday, jeune encore, revenait je ne sais d'où, quand tout à coup un cri de détresse se fait entendre. Comme un chien de race, il lève le nez et sonde l'espace. Alors, il voit sur les flots grondants deux corps enlacés qui se débattaient contre une mort certaine. Plus rapide que la pensée, il se déshabille, plonge et ramène sur la berge deux êtres inanimés. Ceci se passa en moins de

temps que je n'en mets pour l'exprimer. Cependant les baigneurs vinrent apporter des secours, et, grâce à leurs soins, les naufragés purent rentrer sains et saufs chez eux. Alday, sur ces entrefaites, avait disparu ; il s'était rhabillé promptement, puis, prenant ses jambes à son cou, il avait couru tout d'une traite chez lui, pour éviter d'être grondé par son père.

« Ce ne fut que longtemps après qu'il apprit que l'un des sauvés était Lacenaire, le même qui, plus tard, devait avoir par ses crimes un si triste renom.

« Oh ! si j'avais su !... » ajoutait-il naïvement, chaque fois qu'il contait les péripéties de cet étrange sauvetage.

« Il arracha plus de vingt personnes à l'eau et aux flammes. Jamais le plus petit ruban, la plus innocente médaille ne brilla sur sa poitrine. Il accomplissait les actes de dévouement avec une telle simplicité, il trouvait cela si naturel, que ce qui l'étonnait le plus, c'était l'étonnement des gens.

« Il mourut pauvre et presque oublié, et sa tombe se referma sans qu'aucune voix reconnaissante fût entendue sur cette existence qui fut, en quelque sorte, consacrée à sauver celle des autres.

« Il faut bien croire à une autre vie, puisque le courage, l'abnégation et le sacrifice se trouvent si rarement récompensés en celle-ci.

« Joannis GUIGARD. »

Je ne sais d'où les Alday étaient originaires. J'en trouve un qui a joui de quelque célébrité à Paris dans le siècle dernier, je le crois de la même famille, malgré une différence d'orthographe dans le nom, et je suppose même que c'est celui dont David fit le portrait.

Au concert spirituel de 1792, sous la direction de Viotti, MM. Aldey et Rode se distinguèrent sur le violon. Ce M. Aldey mit en musique *Geneviève de Brabant*, opéra de M. Le Ray. L'*Almanach des spectacles* de 1792, où je rencontre ces documents, dit que « la musique était inférieure au poème, et que M. Aldey a oublié le proverbe : *Ne sutor ultra crepidam*. Il a un grand talent pour l'archet, mais il ne connaît pas assez la scène pour composer des opéras. »

LOUIS MOREL DE VOLEINE.

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE

DE LA RÉFORME DE L'INSTRUCTION CRIMINELLE. Discours de rentrée de la Conférence du Barreau de Lyon prononcé par M. Louis DULAC, avocat, docteur en droit. Broch. in-8°, 41 p., Lyon, 1885, Mougin-Rusand, imprimeur.

Dans l'étude qu'il consacrait, il y a une trentaine d'années, à l'intéressant ouvrage de M. de Bastard d'Estang sur les *Parlements de France*, M. Ennemond Rousse, après avoir analysé le chapitre où l'auteur évoque le souvenir de l'ancienne instruction criminelle, « ces « procédures monumentales dans lesquelles s'usaient la patience du « juge, la mémoire des témoins et la vie des accusés, » rappelait cet arsenal de supplices par lequel, avant même sa condamnation, on exécutait l'accusé : le carcan, le pilori, le fouet, la marque, la roue, le feu, l'eau bouillante. « Est-il vrai, » s'écriait-il, après cette funèbre énumération, « que cent ans à peine, — un peu plus que la vie d'un « homme, — nous séparent de cette justice ? » Et il ajoutait avec une mélancolie inquiète, incertaine des progrès de notre civilisation : « Mais alors, qui donc peut dire que des choses qui s'accomplissent « chaque jour sous nos yeux, qui nous paraissent simples et justes, « ne soulèveront pas chez nos petits-fils autant de stupéfaction et « d'horreur ? »

C'est qu'en effet, si la Révolution a détruit à jamais ces pratiques sanglantes, ébranlées déjà par les sages écrits de Montesquieu et les pamphlets de Beccaria, son œuvre cependant est restée inachevée, et les législateurs de 1808, malgré leur généreuse ardeur de réformes, nous en ont conservé de regrettables traces, en maintenant dans nos codes d'instruction criminelle le secret de l'instruction préparatoire.

C'est à cette partie de notre législation et au projet de réforme dont elle est actuellement l'objet devant les Chambres, que M. Louis Dulac, avocat, a consacré le discours de rentrée prononcé par lui le 2 mars 1885, à la Conférence des avocats du Barreau de Lyon.

L'auteur trace d'abord, avec une vigueur qui rappelle en certaines pages l'ironie mordante du *Traité des délits et des peines*, le tableau de l'instruction préparatoire, livrée à l'arbitraire des magistrats. Il montre, en face du juge d'instruction, armé de ses mandats, des expertises, des enquêtes, et soutenu par le Ministère public, l'inculpé, seul, sans défenseur, au secret, ignorant même quelquefois la nature de l'accusation qui pèse sur lui. La lutte, ainsi engagée devant le juge d'instruction, se poursuit, aussi inégale, devant la Chambre d'accusation. Là, l'inculpé ne paraît même pas, et il n'a d'autres armes pour s'y défendre, pourvu encore qu'il le sache, et qu'on le lui ait dit en temps utile, qu'un mémoire qu'il lui faut rédiger lui-même, sans la communication des pièces de la poursuite, sans l'assistance d'un conseil.

En vérité, la société abuse contre lui du droit de légitime défense ! Pour rendre loyal ce duel judiciaire, il faut que l'instruction soit contradictoire. C'est de cette idée que se sont inspirés les auteurs du projet de réforme soumis, en 1878, aux Chambres, sur l'initiative de M. Dufaure.

M. Dulac consacre la seconde partie de son travail à l'examen de ce projet qui doit consacrer enfin une réforme préconisée par les plus éminents criminalistes, et depuis longtemps réclamée par le Barreau et par la Magistrature elle-même. Il n'est pas nécessaire, sans doute, que l'instruction se fasse en public, toutes portes ouvertes, ainsi que cela se pratique en Angleterre. Comme le dit fort bien l'auteur, il n'est pas besoin, « pour éviter les erreurs de justice, d'une « foule sans compétence et toujours avide de scandale ; » mais il faut que, dès l'origine de la poursuite, l'inculpé ait à côté de lui un défenseur, non pas qui « le façonne et le style, » comme le disait à la tribune un ministre de la justice, dont M. Dulac relève, en finissant, les blessantes insinuations, mais qui le conseille et le dirige, et qui, auxiliaire plutôt qu'adversaire de la justice, contribue par ses efforts à faire dans les causes criminelles la lumière qui est le but de l'instruction.

Gabriel SANLAVILLE.

REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

LE CANADA, par Sylva CLAPIN, rédacteur au *Monde*, de Montréal (Canada). — Ouvrage enrichi de gravures et d'une carte. — Paris, librairie Plon, 1885. — Un vol. in-18. Prix : 4 francs.

Voici un livre bien français, de langue et de cœur. On oublie trop vite chez nous. Combien se souviennent de cette France transatlantique, arrachée en des jours néfastes à la mère-patrie, et qui, après un siècle et plus, conserve son affection et son souvenir à la terre d'origine ? Pour garder leur langue, leurs mœurs, leur foi religieuse, les Canadiens ont lutté et souffert. Leur indomptable résistance a triomphé de tous les efforts des envahisseurs britanniques. Honneur à eux ! L'Angleterre protestante n'a pu s'assimiler le Canada catholique. Elle n'a pas pu non plus en faire une nouvelle Irlande. Trop forte était la race pour qu'il fût possible de faire peser sur elle l'exécrable tyrannie qui n'a cessé d'accabler les fils de la Verte Eryn : pour ceux-ci aussi luira, et à un jour plus proche qu'on ne le croit, je l'espère, l'aurore de la délivrance. Les Canadiens ont su se faire respecter : à cette résistance héroïque ils ont gagné de voir assurer leur indépendance et reconnaître leurs franchises. Impuissante à les dompter, l'Angleterre a jugé de bonne politique d'accorder ce qu'il n'était pas en son pouvoir de refuser. Aussi satisfaits de l'autonomie dont ils jouissent, les Canadiens ont-ils repoussé à coups de fusil les avances que leur fit à différentes reprises la démocratie américaine.

M. Sylva Clapin nous apprend à connaître et à aimer son pays : c'est pour nous et non pour les habitants des bords du Saint-Laurent qu'il a écrit son livre. « Je n'ai fait que céder, » dit-il, « en écrivant ce volume, au besoin irrésistible qui pousse l'homme éloigné des siens à entretenir quelque peu ceux au milieu desquels il vit, et de ce qu'il sait et de ce qu'il aime le plus. » Le journaliste de Montréal décrit, en un style abondant et coloré, les aspects principaux, les paysages, les villes, les monuments du Canada, il en raconte les souvenirs héroïques. Société, plaisirs, littérature, presse, il passe en revue toutes les questions intéressantes. J'attirerai tout spécialement l'attention du lecteur sur les pages consacrées par l'auteur à la colonisation, aux ressources qu'elle peut offrir aux

populations agricoles appauvries de nos contrées. Les émigrants français débarquent sur un sol ami, où l'on parle leur langue, où rien pour ainsi dire ne leur est nouveau. Les espaces à défricher sont immenses, le Labrador est encore presque inconnu. Merveilleux pays de chasse et de pêche et qui devrait attirer les amateurs de sport et de large existence. Devant le Canada s'ouvre une ère de prospérité magnifique. Bientôt le Pacifique canadien, presque achevé, sera la route la plus directe pour aller des ports français ou anglais dans l'Extrême-Orient.

Je souhaite que ces destins se réalisent, et je salue, en me joignant de cœur aux généreuses paroles par lesquelles le sympathique auteur de ce livre termine son volume, le futur empire franco-américain.

A LA VILLE ET A LA CAMPAGNE. *Nouvelles traduites de l'anglais, du danois, du suédois et de l'allemand*, par Xavier MARMIER, de l'Académie française. — Paris, Hachette, 1885. — Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.

M. Marmier publie une attrayante série de nouvelles empruntées aux diverses littératures du Nord de l'Europe. On retrouve dans ce volume les qualités précieuses qui distinguent le charmant conteur : style agréable et châtié, simplicité du ton, et en même temps l'irréprochable moralité qui permet de mettre ses ouvrages entre toutes les mains. M. Marmier est un écrivain dont les productions ont leur place marquée dans la bibliothèque de famille.

LÉGENDE D'AMES ET DE SANGS, par René GHIL. — Paris, Frinzine et Cie, 1885. — Prix : 3 francs.

Je ne veux pas juger M. René Ghil sur ce premier volume qui, il le dit lui-même, n'est qu'un prélude et qui, je l'avoue humblement, est pour moi plein d'obscurités. J'espère qu'il renoncera à la langue bizarre, heurtée, incorrecte, souvent incompréhensible, qu'il y parle, et que la critique pourra faire alors l'éloge des réelles qualités d'originalité qu'il possède.

FOLK-LORE, par le comte de PUYMAIGRE. — Paris, librairie académique Didier. Emile Perrin, libraire-éditeur, 1885.

Sous ce titre générique, l'auteur de nombreux ouvrages bien connus de tous ceux qu'intéressent l'étude et la recherche des traditions populaires, M. de Puymaigre, a rassemblé un certain nombre d'articles précédemment publiés par lui dans diverses revues, françaises et étrangères, et à des époques différentes. Il a eu

une fort heureuse idée qu'il serait à souhaiter de voir imiter par les publicistes qui dispersent un peu partout leur prose, et dont il est difficile de retrouver plus tard, quand on veut les rechercher, les productions disséminées.

Cet ouvrage est d'une lecture très agréable. Parmi les chapitres les plus curieux, je signalerai la légende de la fille aux mains coupées, les chants allemands de la Lorraine, où l'on remarquera surtout *Das Lied vom jungen Napoleon,* magnifique poésie consacrée à l'infortuné duc de Reichstadt, les chants populaires de la vallée d'Ossau, etc. M. de Puymaigre n'a pas cru devoir laisser de côté les anciennes prophéties dont il a été si fort question au moment de la guerre de 1870 : elles aussi rentrent dans le cercle des études des folk-loristes.

La compétence universellement reconnue de M. le comte de Puymaigre en matière de chants et légendes populaires donne une valeur toute spéciale à ses travaux, et le recommande naturellement à la critique. Il est un de ceux qui ont le plus contribué, en France, à la diffusion de ces études, et l'intérêt que présentent ses ouvrages est bien fait pour inspirer à de nouveaux collaborateurs le désir de marcher à sa suite dans une voie où il les a si laborieusement et si utilement précédés.

LES FRANÇAIS AU NIGER. *Voyages et combats*, par le capitaine PIÉTRI. — Paris, Hachette, 1885. — Un vol. in-16, contenant 28 gravures et une carte. — Prix : 4 francs.

La librairie Hachette consacrait dernièrement un magnifique volume illustré au récit de la mission du commandant Gallieni dans la région qui s'étend du Sénégal au Niger. On a suivi avec un vif intérêt la marche hérissée de souffrances et de dangers de ces hardis soldats, qui vont porter au sein de la mystérieuse Afrique les bienfaits de la civilisation dans les plis du drapeau tricolore. Depuis lors, de nouvelles explorations ont eu lieu; et peu à peu se déchirent les voiles qui recouvraient l'intérieur du continent africain.

Le livre du capitaine Pietri a pour but de mettre le lecteur au courant de tout ce qui concerne les progrès de notre influence dans les régions que baigne le Haut-Niger. Il étudie les races qui peuplent ces vastes contrées, leur langue, leurs mœurs; il raconte, depuis Mungo-Park jusqu'au colonel Borgnis-Desbordes, les principales expéditions qui ont eu lieu. Ce volume est écrit avec une simplicité toute militaire, sans artifices de langage, avec le culte exclusif de la vérité. Il est indispensable de le lire, si l'on veut savoir à quoi s'en tenir sur notre colonie du Sénégal, trop décriée par des ignorants, sur son avenir, et sur les ressources qu'elle peut un jour procurer à la France.

LES MONNAIES D'EUROPE *et l'union monétaire universelle*, par COINT-BAVAROT, ancien vice-président de la Société d'Économie politique et de la Société des Sciences industrielles de Lyon.

Cette brochure a été inspirée par une étude récemment faite par M. Chabrières-Arlès, à la Société d'Économie politique de Lyon. Après avoir passé rapidement en revue les systèmes monétaires en vigueur chez les différentes nations, et s'appuyant sur des notes et des chiffres précis, M. Coint-Bavarot établit d'une façon très sérieuse les avantages que présente dans la pratique le bimétallisme. Il croit que, de même qu'on a créé l'Union postale universelle, on arrivera, en appliquant ce système, à instituer l'Union monétaire universelle. Il est à souhaiter que cet intéressant travail soit porté devant notre Société d'Économie politique, et que les conclusions en soient discutées d'une manière aussi approfondie qu'elles méritent de l'être.

UNE VIE D'ARTISTE. *Souvenirs de théâtre et de voyages*, par Louis-Alphonse HOLTZEM, auteur des *Bases de l'art du chant*.

M. Holtzem, le professeur de musique bien connu à Lyon, raconte, dans ce premier volume, ses débuts dans la vie et la carrière artistique. On le suit avec plaisir dans ce récit d'une existence laborieuse, où il lui a fallu, pour dompter la fortune, une dose d'énergie peu commune. Les Lyonnais retrouveront dans son livre plusieurs chapitres de l'histoire théâtrale de leur ville, auxquels fut mêlé M. Holtzem, dans la première période de sa vie, alors qu'il fit partie, à plusieurs reprises, de la troupe du Grand-Théâtre.

Si M. Holtzem écrit au point de vue du public, je l'engagerai à apporter plus de concision dans son récit, à laisser de côté certaines notes toutes personnelles qui intéresseront moins le lecteur, pour insister davantage sur les épisodes qui retiendraient mieux l'attention. Il y a, dans sa manière d'écrire, un peu d'inexpérience littéraire. Je ne voudrais pas le chagriner, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il est telle réflexion dont il eût mieux fait de s'abstenir. Je prends un exemple. Pendant une visite qu'il fit à la Grande-Chartreuse, le bruit courut qu'un moine venait de se pendre dans sa cellule. M. Holtzem s'écrie doctoralement à ce propos : « Pour celui qui a consommé le suicide moral, il n'y a qu'un pas à franchir pour en venir au suicide réel. » La plaisanterie est un peu forte, et je me dispense de m'y arrêter. Si l'on ignore le caractère véritable de la vie monastique, il vaut mieux n'en rien dire que de se risquer à en parler de la sorte, et à pondre des phrases que ne désavouerait pas M. Prudhomme.

UN MINISTRE DE LA RESTAURATION. *Le marquis de Clermont-Tonnerre*, par Camille ROUSSET, de l'Académie française. — Paris, librairie Plon, 1885. — Un vol. in-8. Prix : 7 fr. 50.

Le marquis de Clermont-Tonnerre, dont M. Camille Rousset raconte la vie, fut un homme digne à tous égards d'inspirer le respect, même à ceux qui ne partagent pas ses convictions. Son enfance s'écoula pendant les mauvais jours de la Terreur. Jeune homme, quand vint l'âge où ceux de sa race avaient accoutumé de ceindre l'épée, il ne crut pas trahir ses principes en offrant ses services à l'Empereur, qui les accepta. A Naples, en Espagne, où il fut envoyé comme aide de camp du roi Joseph, il se fit remarquer par une bravoure à toute épreuve, par des qualités de premier ordre. L'Empire tombé sous l'effort des armées coalisées, le marquis de Clermont-Tonnerre se rallia à la monarchie qui pour lui représentait les traditions légitimes d'autorité. Aux Cent jours, il ne voulut pas reprendre du service. La Restauration le fit successivement pair de France, ministre de la marine, puis de la guerre. Dans ces hautes fonctions, il se montra homme de gouvernement, dans toute l'acception du terme. Il n'aimait pas le libéralisme, doctrine qu'il prévoyait grosse de révolutions et de malheurs de toute sorte. Il regardait l'autorité comme un dépôt sacré que lui avait confié le roi, et qu'il était de son devoir de faire respecter, fût-ce par la force. Le gouvernement de Charles X, et d'autres après lui, se seraient bien trouvés d'avoir une telle conception du pouvoir : par une répression opportune, ils auraient épargné à notre pays bien des malheurs.

Le marquis de Clermont-Tonnerre n'était plus ministre, quand éclata la Révolution de 1830. Il refusa noblement de servir le roi de l'émeute, et depuis vécut dans la retraite et l'étude. Il mourut en 1865, dans sa terre de Glisolles, où lui furent faites de magnifiques funérailles, auxquelles s'associa le gouvernement impérial.

M. Camille Rousset a retracé, avec beaucoup de talent, les traits de cette noble figure. L'étude qu'il lui consacre est attachante. Composée principalement avec l'aide des papiers laissés par M. de Clermont-Tonnerre, elle apporte quelques documents nouveaux à l'histoire de cette période. Des anecdotes bien choisies égaient la gravité du récit. C'est une heureuse fortune pour la mémoire de l'ancien ministre de la Restauration d'avoir trouvé, pour la faire revivre, un écrivain tel que M. Camille Rousset.

Charles LAVENIR.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

2 Mars. — M. Louis Dulac prononce, à la rentrée de la Conférence des avocats, un discours sur la *Réforme de l'instruction criminelle.*

6 Mars. — M. Weill est nommé, au concours, médecin des hôpitaux civils de Lyon.

— Dans sa séance publique annuelle du lundi 23 février 1885, l'Académie des sciences a décerné à M. Valson, doyen de la Faculté catholique des sciences de Lyon, le prix de la fondation Gegner.

Ce prix a été décerné à M. Valson en raison de sa participation à la publication des travaux du savant géomètre Cauchy.

7 Mars. — Les trois Sociétés de Tir de notre ville se réunissent en un grand banquet, dans la salle des Folies-Bergère.

— M. Montet, licencié en théologie, est chargé d'une conférence de langue et littérature sémitiques à la Faculté des lettres de Lyon.

14 Mars. — Bal annuel de la Préfecture.

— Mort de M. Maurice Ferrouillat, ancien président de la Chambre des Notaires de Lyon, notaire honoraire.

22 Mars. — Au Grand-Théâtre, M. Flammarion, l'auteur de la *Pluralité des mondes habités,* fait une conférence sur l'astronomie. Le soir un grand banquet est offert au conférencier. Quelques notabilités y assistent.

— Ouverture, à l'hôtel Collet, d'un congrès gastronomique.

— Le Conseil municipal de Paris adopte une proposition tendant à l'achat d'environ 4,000 mètres de terrain pour l'installation du Musée dont M. Guimet a fait don à la ville de Paris.

24 Mars. — Au Cercle du commerce, grande réunion de cinq à six cents cravates blanches. Concert avec le concours de Mlle Reichenbach, MM. Massart et Coquelin. Eclairage et buffet ne laissant rien à désirer.

26 Mars. — Belle représentation, au Grand-Théâtre, au profit de l'Œuvre des fourneaux de la Presse.

— Le général Davout, duc d'Auerstaedt, commandant le 14e corps d'armée, passe, sur la place Bellecour, une revue de toutes les troupes de la garnison de Lyon.

23-31 Mars. — Vente de la collection et des œuvres laissées par le peintre Ponthus-Cinier.

27 Mars. — Destruction des croix centrales des trois cimetières de Loyasse, de la Guillotière et de la Croix-Rousse, en vertu d'un arrêté de l'Administration municipale de Lyon.

29 Mars. — A une heure de l'après-midi, dix mille catholiques lyonnais montent, dans le plus grand ordre, de la place Saint-Jean au cimetière de Loyasse, pour prier sur l'emplacement de la croix enlevée, et se rendent de là sur la place des Terreaux. En l'absence du Maire, la délégation des catholiques est reçue fort courtoisement par M. le préfet Massicault, qui promet de transmettre sa demande à M. Gailleton.

31 Mars. — Le Maire de Lyon refuse de donner satisfaction aux réclamations des catholiques.

— Nous empruntons au *Polybiblion* la courte notice nécrologique qui suit :

M. Claudius Hébrard, né à Lyon en 1820, est mort le 6 février. Fils d'un architecte distingué, il se tourna d'abord, lui aussi, vers l'architecture, qu'il abandonna bientôt pour s'occuper de journalisme et de poésie. En 1848, il crée à Lyon l'*Union nationale*. L'année suivante, on le retrouve à Mâcon, où il rédige le journal *La Bourgogne*. En 1852, il fonde, dans sa ville natale, le *Journal des Bons exemples*, qu'il a dirigé depuis lors. Les ouvrages en vers qu'il a composés sont : *Heures poétiques et morales de l'ouvrier : la famille, l'atelier, la patrie, l'église* (1844, in-18) ; *Soirées poétiques de saint François-Xavier* (1847, in-12) ; *les Sources vives, poésie et charité* (1857, in-8°) ; *la Sœur de charité, au* XIXe *siècle* (1859, in-8° et in-12, avec le portrait de sœur Rosalie).

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



LA TERRE

PLUS VIEILLE QUE LE SOLEIL

Conformité des plus récentes découvertes de la science avec la Bible

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. FAYE, DE L'INSTITUT



'IDÉE que l'étude des sciences positives tend à conduire l'homme à la philosophie positiviste, c'est-à-dire à la négation de Dieu, est une idée qui se répand tellement aujourd'hui, qu'il doit être agréable à quiconque n'est pas de cet avis, de saisir toute occasion qui se présentera, soit de la battre en brèche, soit de la réduire à ses simples proportions, qui sont celles d'un préjugé funeste.

Quoiqu'il soit difficile de définir ce qu'on a voulu ranger sous le nom de « sciences positives, » puisque toute science devrait se targuer d'être positive, sous peine de n'être pas une science, il est présumable qu'on s'accordera toujours à définir plus particulièrement par cette épithète celles des sciences qui s'appuient sur les faits, sur l'expérience, sur les notions *a posteriori*, et plus particulièrement encore celles qui s'attaquent à l'observation des phénomènes tangibles de la nature, à l'étude et à la définition des lois qui régissent ces phénomènes accessibles à notre esprit par nos sens.

C'est le champ de l'étude de l'univers merveilleux dans lequel nous vivons, champ indéfini, toujours séduisant, et dans lequel on conçoit que les plus nobles esprits s'usent à rechercher avec acharnement et amour chacune de ces fleurs de vérité nouvelle qui l'émaillent, comme s'il y régnait un éternel printemps.

On conçoit aussi très aisément que certains esprits se laissent passionner par ces luttes, dont les résultats palpables leur semblent seuls dignes d'envie, au point de se déclarer sourds à toute spéculation, aussitôt qu'elle revêt un caractère hypothétique. La tournure de ces esprits, leur passion, les conduit à l'indifférence en matière métaphysique, comme en matière religieuse. Ce sont des producteurs fort utiles à l'humanité, grands accumulateurs de matériaux qui serviront à l'édifice général. Nous admirons en eux la persévérance, l'amour du travail, la vigueur intellectuelle, souvent le génie créateur. Nous saluons avec joie les résultats surprenants qu'ils proclament et dont nous profitons. Ils sont peut-être légion, ces chercheurs que nous décorons à bien juste titre du nom de savants. Mais, confinés de parti-pris dans les spécialités bien définies où rayonne leur activité, ils ne prennent part à aucune des luttes intellectuelles intéressant d'autres sujets.

Leurs opinions philosophiques, métaphysiques, sont inconnues, quelquefois à peine développées. Elles sont, d'ailleurs, sans aucune influence sur les contemporains. Il serait donc difficile de dire si ces opinions sont ou ne sont pas modifiées par leurs études. Ce sont les indifférents; mais qui pourrait affirmer que ces indifférents soient plus nombreux dans ce domaine que dans les autres carrières de l'activité humaine?

Mais, parmi le petit nombre de savants qui ont abordé les spéculations scientifiques avec un esprit philosophique porté en même temps vers les recherches métaphysiques, l'histoire de tous les âges, et, peut-être, plus que toute autre, l'histoire contemporaine, nous fournit très peu d'exemples d'hommes de génie qui ne soient arrivés aux plus hautes conceptions de la cause créatrice de l'univers, c'est-à-dire de Dieu, et qui ne l'aient affirmée avec netteté.

Les grandes hypothèses se succèdent, c'est-à-dire se détruisent chaque jour, en se rectifiant ou en se remplaçant, lorsqu'il s'agit de coordonner ou de synthétiser les grands phénomènes qui régissent la matière animée de mouvement qui constitue notre monde. Mais, à la limite extrême des conceptions et des généralisations, il y a toujours cet immense point d'interrogation : « Pareils effets peuvent-ils

exister sans cause? » Et, aux prises avec un pareil problème, l'esprit le plus rompu à la lutte sent qu'il doit cesser d'analyser : il doit admettre!

S'il était nécessaire d'illustrer par des exemples cette division des hommes de science en deux classes, je citerais le passage suivant de la préface du savant traducteur d'Aristote, M. Barthélemy Saint-Hilaire : « Physique, » disait Newton, « garde-toi de la méta-« physique. » Conseil fort sage, mais qui a besoin d'être complété. « Physique, » ajouterons-nous, « n'empiète pas sur le domaine de la « métaphysique, tu t'y perdrais ! » Le physicien admet la force et la matière, au même titre que le mathématicien admet les nombres, les lignes et les corps, sans se demander d'où viennent ces idées, ni leurs objets. Et même ces sciences ne doivent pas, ne peuvent pas aller plus loin. Leurs méthodes, infaillibles dans la sphère de leurs opérations, s'égarent infailliblement, quand elles en sortent. A la rigueur même, ces sciences pourraient considérer comme n'existant pas ou comme de simples hypothèses tous les objets qui échappent à leurs démonstrations. Hypothèses donc les idées, hypothèse la morale, hypothèse la métaphysique, enfin hypothèse Dieu lui-même, suivant le mot de Laplace. »

On connait l'anecdote à laquelle l'auteur fait allusion. Comme il présentait au général Bonaparte la première édition de son *Exposition du système du Monde*, le général lui dit : « Newton a parlé de Dieu dans son livre. J'ai parcouru le vôtre, et je n'y ai pas trouvé ce nom une seule fois. » A quoi Laplace aurait répondu : « Citoyen premier Consul, je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse! » Laplace, comme beaucoup d'écrivains de la fin du XVIIIe siècle, se piquait de philosophie, sans être un philosophe dans le vrai sens du mot. Il répondait au premier consul en mécanicien qu'il était, sans que sa science dépassât les savantes conceptions mathématiques auxquelles il avait dévoué sa vie. Dieu, en effet, est une force que la science ne peut atteindre, et qui explique toutes les forces sans lesquelles la science n'expliquerait rien. Ou, si la science tente d'arriver par ses seules et insuffisantes ressources jusqu'à lui, elle retombe sur elle-même et se plonge par faiblesse dans l'athéisme. Cependant, Laplace n'a pas

professé l'athéisme. Je crois qu'il n'est jamais allé plus loin que cette pauvre maxime de Montaigne : « L'ignorance et l'incuriosité sont deux oreillers bien doux pour reposer une tête bien faite. » Newton, tout au contraire, a couronné son œuvre scientifique, dont l'exposé magistral est développé dans son ouvrage : *Les Principes*, par un scolie général, qui est une des plus belles pages qu'ait produit l'esprit humain. « Il suit de ceci, » y est-il dit, « que le vrai Dieu est un Dieu vivant, intelligent et puissant; qu'il est au-dessus de tout et entièrement parfait. Il est éternel et infini, tout-puissant et omniscient; c'est-à-dire qu'il dure depuis l'éternité passée et dans l'éternité à venir, et qu'il est présent partout, dans l'espace infini où il régit tout; et il connaît tout ce qui est et tout ce qui peut être, etc... »

Dans un ouvrage qui a paru dernièrement, la *Physique moderne*, un savant auteur bien connu des lettrés, M. Ernest Naville, soutient une thèse qui a dû certainement frapper et intéresser vivement ses lecteurs, et qui se rapporte au sujet que j'ai choisi. M. E. Naville reprend et développe cette pensée que M. Du Bois Reymond exprimait, il y a quelques années, aux naturalistes allemands réunis à Cologne : « Bien que cela sonne comme un paradoxe, la science moderne doit son origine au christianisme. » Après avoir opposé au polythéisme du monde ancien le théisme pur et complet que le christianisme a répandu dans le monde, le professeur de Berlin ajoutait : « Cette idée de Dieu, transmise pendant des siècles, de génération en génération, a fini par réagir sur la science même, et, en accoutumant l'esprit humain à la conception d'une raison unique des choses, a enflammé en lui le désir de connaître cette raison. » Je n'ai pas l'intention de suivre ici les développements donnés par l'illustre écrivain protestant à l'appui de cette thèse qu'il soutient brillamment. J'en extrais seulement, à l'appui de celle que j'esquisse devant vous, l'énumération des savants cités par M. Naville :

C'est d'abord Copernic, se disant au milieu de ses travaux : « La sagesse de Dieu est si grande que les complications extraordinaires de notre système astronomique en démontrent la fausseté; » et partant de là, pour trouver le premier cette simplification du système des anciens : la mobilité de la terre. — Puis, Képler s'écriant : « Je te

rends grâce, Seigneur, de ce que tu m'as permis de m'extasier et de me réjouir dans la contemplation des œuvres de tes mains. — Il est grand, notre Seigneur! Ciel, soleil, lunes et planètes, proclamez sa gloire! Proclamez sa gloire, harmonies célestes! Et toi, mon âme, chante la gloire de l'Éternel, pendant toute la durée de mon existence, etc. » — La foi religieuse de Bacon est incontestable : « Daigne, ô Père de toute sagesse, » écrit-il dans la préface de son ouvrage principal, « qui as fait la lumière visible pour être les prémisses de la création, et qui, mettant la dernière main à tes œuvres, fis briller sur la face humaine la lumière intellectuelle; daigne favoriser et diriger cet ouvrage, etc. » — Descartes écrit : « La certitude et la vérité de toute science dépend de la seule connaissance du vrai Dieu. » — Galilée écrit, dans sa *Défense*, adressée à la grande duchesse Christine : « Interdire toute science astronomique, que serait-ce, sinon condamner cent passages de l'*Écriture sainte* qui nous enseignent comment la gloire et la grandeur du Dieu tout-puissant se révèlent merveilleusement dans toute la création et se lisent divinement dans le livre ouvert du ciel? » — J'ai déjà cité les écrits de Newton. — Leibnitz dit, dans ses *Principes de la nature* : « J'ai trouvé qu'il faut recourir aux causes finales, et que les lois du mouvement ne dépendent pas du principe de la nécessité, comme les vérités arithmétiques et géométriques, mais du principe de la convenance, c'est-à-dire du choix de la sagesse. Et c'est une des plus efficaces preuves de l'existence de Dieu pour ceux qui peuvent approfondir ces choses. »

J'ai déjà parlé de Laplace. Dans des temps plus modernes, Ampère dit : « L'existence de l'âme et de Dieu est une hypothèse, mais c'est une hypothèse démontrée, aussi certaine que celles de Copernic et de Newton. » Le plus grand chimiste de l'Allemagne, Liebig, juxtapose à ses travaux scientifiques une croyance religieuse souvent affirmée. Fresnel, l'initiateur de la rénovation contemporaine de la physique, disait que l'existence de Dieu, la liberté et l'immortalité de l'âme humaine étaient devenues la préoccupation constante de sa pensée. Faraday était un chrétien fervent, qui considérait le monde physique comme n'offrant qu'un phénomène : le mouve-

ment, dirigé par une seule volonté. Enfin, l'illustre Robert Mayer, ce médecin modeste, qui, en 1864, expliquait au Congrès scientifique d'Insbruck ses idées sur la théorie de la chaleur, dit, dans son exposé : « Sans cette harmonie éternelle établie par Dieu entre le monde subjectif et le monde objectif, toutes nos pensées seraient stériles. »

L'idée d'oser aborder un pareil sujet, que je ne puis traiter que d'une façon bien incomplète et bien élémentaire, ne me serait pas venue, si je n'avais été poussé avant tout par le désir de signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue lyonnaise* un livre qui vient de paraître sous le titre : « *Sur l'origine du monde, théories cosmogoniques des anciens et des modernes*, par M. Faye, de l'Institut. » (1)

Cet ouvrage est particulièrement intéressant, soit par l'essence même de son enseignement, par la clarté et l'élégance de son style; soit, et je dirai, surtout, par l'élévation des idées personnelles de son auteur. M. Faye est actuellement astronome de l'Observatoire de Paris, membre du Bureau des longitudes. Sa biographie est celle d'un savant sorti des écoles, presque d'un fonctionnaire, je ne m'y arrêterai pas. Mais, pour quiconque suit de près ou de loin les travaux des astronomes et des mathématiciens contemporains, nul doute que ce savant, modeste dans ses allures, autant que profond et fécond dans ses productions, ne soit appelé à occuper une des premières places, sinon une situation hors ligne, parmi les grands hommes de la science contemporaine.

Il est fort probable que, grâce au développement et à la généralisation des études scientifiques auxquels nous assistons, le temps n'est plus où l'on voit éclater un nom qui résume, pour ainsi dire, toute son époque par une trouvaille considérable, et qui brille d'un éclat d'autant plus éblouissant que le milieu environnant était plus plongé dans les ténèbres. Mais il y aura toujours un catalogue, un livre d'or des grands hommes qui auront le plus enrichi le trésor des productions de l'humanité, et je me figure que l'illustre astronome

---

(1) Paris, Gauthier-Villars. 1884. 1 vol. gr. in-8°.

dont je vous parle y trouvera une digne place. Et M. Faye, je m'empresse de le dire, est à ranger dans la classe des savants dont j'ai parlé en second lieu. Qu'il me suffise, pour le prouver, de vous lire une portion de la préface de son beau livre : *Sur l'origine du monde.*

« Ce qui nous frappe, lorsque nous levons les yeux au ciel, ce qui nous arrache un moment au cercle des préoccupations matérielles, ce qui éveille en nous la pensée avec l'admiration, c'est la douce clarté du jour, c'est ce soleil radieux qui nous mesure sa lumière et sa chaleur en animant la nature entière, ce sont ces étoiles qui ponctuent si gracieusement de leurs feux la voûte du ciel, et font succéder, à l'excitation du jour, le calme et la sérénité de la nuit. Nous admirons les mouvements réguliers des astres, leurs retours qui ne manquent jamais. C'est là, pour nous, la première des conditions d'existence, car notre vie matérielle ne tient qu'à un fil dont le bout est là-haut. Et, pour sentir cette vivifiante poésie, il n'est pas besoin de science. Peu importent les rouages et les mystérieux ressorts de ce vaste univers. L'impression immédiate et la réaction intellectuelle qui s'ensuit sont les mêmes chez le savant et chez l'ignorant, aujourd'hui comme il y a dix mille ans.

« Cette impression, toute vague qu'elle paraisse, quand j'essaie lourdement de l'analyser, suffit. Nous sentons, pour ainsi dire, notre pensée s'élever jusqu'à la notion du monde supérieur aux petites choses qui nous entourent. Nous contemplons, nous connaissons, au moins dans sa forme immédiatement saisissable, ce monde qui, lui, ne connaît rien. Ainsi il y autre chose que les objets terrestres, autre chose que notre propre corps, autre chose que ces astres splendides : il y a l'intelligence et la pensée.

« Et, comme notre intelligence ne s'est pas faite elle-même, il doit exister, dans le monde, une intelligence supérieure d'où la nôtre dérive. Dès lors, plus l'idée qu'on se fera de cette intelligence suprême sera grande, plus elle approchera de la vérité. Nous ne risquons pas de nous tromper en la considérant comme l'auteur de toutes choses, en reportant à elle ces splendeurs des cieux qui ont éveillé notre pensée, et, finalement, nous voilà tout

préparés à comprendre et à accepter la formule traditionnelle : « Dieu, père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. »

« Quant à nier Dieu, c'est comme si, de ces hauteurs, on se laissait choir lourdement sur le sol. Ces astres, ces merveilles de la nature seraient l'effet du hasard ! Notre intelligence, de la matière qui se serait mise d'elle-même à penser !

« L'homme redeviendrait un animal comme les autres. Comme eux, il jouirait tant bien que mal de cette vie sans but, et finirait comme eux, après avoir rempli ses fonctions de nutrition et de reproduction.

« Il est faux que la science ait jamais abouti d'elle-même à cette négation. Celle-ci se produit à certaines époques de lutte contre les institutions du passé. Ainsi l'on rencontre quelques philosophes athées, à la chute de l'antique société gréco-romaine, à la fin du XVIII[e] siècle, aujourd'hui encore peut-être, parce qu'il est dans le génie de la lutte de chercher à briser une arme dans la main des adversaires. Que la lutte cesse, et bientôt les esprits reviennent aux vérités éternelles, tout étonnés, au fond, de les avoir combattues si longtemps. Un des plus admirables retours de ce genre, c'est le vote par lequel la Convention a déclaré, le 7 mai 1794, que la nation française reconnaît l'existence de l'Être suprême.

« Voilà ce que j'avais à dire de Dieu, dont il appartient à la science d'examiner les œuvres. »

(*Cette dernière phrase est de Newton*).

Le livre de M. Faye est divisé en deux parties. La première est une revue pour ainsi dire historique des idées des anciens et des modernes sur la cosmogonie, c'est-à-dire sur la formation du monde. La deuxième est l'exposé d'une théorie nouvelle, dans laquelle l'auteur, discutant la célèbre hypothèse cosmogonique de Laplace, démontrant qu'elle est en pleine contradiction avec l'état actuel de la science, reprend une vue originale de Descartes, celle des tourbillons, pour caractériser, non l'état actuel, mais l'état initial du monde solaire.

La premiere partie, celle de l'exposition des idées cosmogoniques des anciens, met en relief la supériorité du récit de la *Genèse* sur toutes les autres expositions soit presque contemporaines, soit immédiatement postérieures.

Elle est résumée par la dernière phrase du chapitre consacré à l'analyse du récit de Moïse : « Ne quittons pas ces temps primitifs sans rendre hommage au premier chapitre de la *Genèse*. Il prouve que l'humanité n'a débuté ni par les niaiseries du fétichisme, ni par les gracieuses absurdités du polythéisme. »

L'auteur ne présente pas la *Genèse* comme un livre de science : « Imagineriez-vous, » dit-il, « que Dieu ait autrefois révélé la vérité scientifique sur un point quelconque ? Mais personne ne l'aurait comprise ! » Mais cependant le classement, la numération ont des exigences implacables, et ici l'auteur, sans doute par crainte d'imposer comme absolue une vérité qu'il entrevoit, ne tire pas tout le parti qu'il pourrait d'un immense fait dont il soupçonne la nécessité et qu'il démontre pour la première fois comme probable, c'est *l'antériorité de la terre sur le soleil*.

Nous reviendrons plus loin sur la démonstration de ce grand fait, qui s'impose à l'esprit du lecteur. Nous n'en retiendrons pour le moment qu'une conséquence vraiment bien considérable.

Chacun sait à quelles controverses chez les théologiens de tous les temps, à quelles explications pénibles chez les croyants, à quels lazzi chez les incrédules, a toujours donné prise le rapprochement du 3ᵉ verset de la *Genèse*, par lequel Dieu crée la lumière, le premier jour, et du 14ᵉ verset, dans lequel il est dit que le Créateur met le soleil dans le firmament. Eh bien, c'est avec une netteté vraiment étonnante que la question est résolue, avec une simplicité qui s'impose que ce grand fait, jusqu'alors incompréhensible, est expliqué, et cela par une théorie purement scientifique imposée, comme on l'a vu de nos jours pour la première fois, à un esprit éminent par la nécessité d'expliquer d'autres faits au moyen d'une hypothèse nouvelle. Je ne saurais assez dire de quelle admiration l'esprit se laisse saisir, en présence d'un résultat aussi grandiose à la fois et aussi simple, et quelles conséquences il en tire aussitôt. Je vais

essayer de donner en quelques mots une idée de la théorie nouvelle de M. Faye et des circonstances qui l'ont amenée.

Descartes avait essayé d'expliquer l'agglomération des matières cosmiques, la formation des nébuleuses et, par conséquent, des mondes, par une théorie que tout le monde connaît, au moins en substance, sous le nom de théorie des « tourbillons. » C'était, en somme, une hypothèse qui donnait l'explication ou plutôt qui rendait compte à peu près des phénomènes alors connus. C'était une théorie presque entièrement mathématique, résultant des prémisses suivantes : « Dieu a créé, au commencement, une quantité de matière à laquelle il a communiqué une quantité fixe de mouvement. » Mais une grande masse de faits manquaient pour expliquer certaines difficultés.

Le système des tourbillons, malgré l'adhésion des plus illustres de son siècle, Huggens, Leibnitz, Bernouilli, fut déclaré faux, quarante ans après, par Newton. Mme Conduit, la jolie nièce de Newton, racontait à Voltaire que, à l'âge de vingt ans, son oncle avait commencé à lire les œuvres de Descartes, en les annotant. Fatigué d'avoir à écrire en marge, presque à chaque page : *Error*, le jeune homme avait fini par jeter le livre. Cette anecdote, vraie ou fausse, peut servir de préface à cette lutte célèbre qui commença dès lors entre les partisans des deux théories. Car Newton avait inventé une théorie nouvelle, celle de la gravitation universelle qui assimilait les lois qui régissent les astres aux phénomènes de la pesanteur qu'on observe sur la terre. L'immortel ouvrage de Newton fut accueilli en Angleterre avec un enthousiasme qui finit par se communiquer au monde entier.

Et il y avait certes bien de quoi ! Newton démontrait à la fois que la force attractive, en tant qu'elle est exercée par la lune et le soleil, est celle qui déforme la figure des mers et produit les marées. C'est elle encore qui détermine l'applatissement du globe terrestre. C'est elle qui trouble cette même rotation et donne naissance à la précession luni-solaire. C'est l'attraction du soleil qui trouble les mouvements de la lune autour de la terre. Enfin les lois de l'attraction justifient les mouvements des planètes. Les comètes elles-mêmes ne sont plus des astres errant au hasard ! Jamais pareille masse

de vérités, démontrées mathématiquement pour leur accord avec les observations de toutes les époques, n'avait été présentée d'un seul coup au monde. Presque tous les problèmes de l'astronomie restés en suspens depuis tant de siècles, recevaient à la fois leur solution. Le vague système des tourbillons devait disparaître devant la splendeur de ce merveilleux ensemble.

Or nous tombons ici à l'un des points les plus intéressants dans l'histoire des sciences.

Toutes les affirmations de Newton avaient été vérifiées par ses nombreux disciples. Laplace, principalement, avait tout soumis à une puissante analyse mathématique, et n'avait rien trouvé qui pût contredire la théorie de son maître. A peine y avait-il signalé quelques lacunes, laissant au temps et aux recherches reposant sur des observations nouvelles, le soin de les combler. Au nombre des exigences de cette vaste théorie se trouvait celle-ci : toutes les planètes et leurs satellites qui forment autour d'elles un système de mondes secondaires, doivent être animées d'un mouvement de rotation et de circulation dans le même sens, et, qui plus est, *direct*.

L'observation des six planètes alors connues, savoir : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne, confirmait pleinement les exigences du calcul. Laplace appliquait à cette question le calcul des probabilités. Il proclamait que, si l'on venait à découvrir un nouveau satellite ou une nouvelle planète, il y aurait des milliers de milliards à parier contre un que la circulation de ce satellite ou la rotation de cette planète serait directe comme toutes les autres. Il ajoutait même que cette probabilité était bien supérieure à celle des événements historiques que nous acceptons avec la plus entière confiance.

Les perfectionnements apportés par l'industrie moderne à la confection des lunettes et des miroirs de télescopes fit découvrir depuis deux planètes nouvelles, Uranus et Neptune. Mais la joie des astronomes ne put pas être sans mélange à la nouvelle de cet accroissement de famille. Un véritable sentiment de déception, peut-être de terreur, dut s'y mêler. Ces deux nouvelles sœurs de la terre tour-

naient toutes les deux en sens inverse! Bien plus : l'une, Uranus, qui entrait dans la famille accompagnée de cinq petits satellites, avait communiqué cet esprit de contradiction vraiment décourageant à son entourage. Tout tournait à rebours. C'était à perdre à jamais confiance dans tous les calculs de probabilités, fussent-ils appuyés sur les plus belles hypothèses.

Il fallait cependant en prendre son parti. Dire combien le problème était difficile, c'est constater le temps qui s'est écoulé dans un silence presque complet sur ces graves questions, depuis la catastrophe scientifique dont je viens de parler. Jamais plus grande leçon n'a été donnée à ceux qui voudraient tout démolir, sans avoir rien à reconstruire. La théorie de Newton n'était certes pas digne d'être reléguée dans l'oubli, elle avait donné trop de preuves de solidité pour cela; mais elle devait être considérée comme incomplète : où était la lacune?

C'est la réponse à cette question qui fait l'objet de la deuxième partie du livre de M. Faye.

Paul ADAM.

(*A suivre.*)





NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais (1)

A propos de la particule *de* que prend Christophle et que nous trouvons accolée aussi au nom de plusieurs des descendants de ses frères, on se demande naturellement si la famille Gamon d'Annonay avait un titre de noblesse. Sur ce point, il est bon d'abord de se rappeler que la particule *de* exprimait autrefois un rapport de famille, de lieu ou de possession, et n'impliquait nullement la noblesse. Les vieux actes de notaires désignent ordinairement les individus par leur nom de baptême suivi de leur nom de famille au génitif ou bien à l'ablatif, avec la particule *de*. Ainsi Jacques Durand se dit *Jacobus Durandi* ou bien *Jacobus de Durando*. Le plus souvent, l'aîné de la famille est désigné, comme le père, par le génitif, tandis que les cadets, en latin et ensuite en français, ont la particule, laquelle signifie simplement qu'ils sont de simples branches latérales de la famille dont l'aîné reste le tronc. Cet usage se pratique, du reste, encore dans nos campagnes, où, pour continuer l'exemple cité plus haut, l'aîné Durand est toujours appelé *Durand* ou *Durandou* tout court, tandis que ses frères sont qualifiés Pierre ou Jean *de Durand*, sans avoir

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 24, 96, 179 et 258.

pour cela aucune prétention à la noblesse. Ceci peut suffire déjà à expliquer la particule de Christophle et celle de Théodore, à côté des noms de leur père et de leur frère aîné qui en sont dépourvus.

Vers le milieu du XVII[e] siècle seulement, la particule, dans le langage civil, fut réservée exclusivement aux nobles. On peut en conclure que, bien avant cette époque, elle avait déjà, dans un certain monde, le caractère d'une prétention nobiliaire. Il est évident que tel était le cas de Christophle. La vanité humaine n'était pas moindre autrefois qu'aujourd'hui, et les ouvrages de notre poète ne le font pas précisément paraître comme un modèle de modestie. D'autre part, si l'on songe que certaines fonctions publiques, notamment celles de juge d'une cour royale et de premier consul d'une ville, conféraient souvent la noblesse, il se peut que Christophle se crût fondé à se dire noble, en se basant, soit sur les fonctions qu'avaient exercées son père et son grand-oncle, soit sur l'anoblissement des Massabeuf, soit enfin sur la possession de quelque fief, comme paraissent l'avoir fait ses neveux et petits-neveux, sous le titre de *sieurs de la Collange* et de *sieurs de la Lombardière*. En le qualifiant de *noble*, dans ses papiers de famille, il est bien probable que Pierre Marcha donnait au poète une qualité, sinon parfaitement légitime, au moins généralement acceptée, et qui ne pouvait qu'être agréable au parrain de sa fille. C'est le lieu de rappeler que les classes étaient alors séparées par des démarcations beaucoup moins précises qu'on ne le pense généralement. La noblesse comprenait plusieurs catégories, depuis le vieux gentilhomme de race jusqu'à la noblesse de robe et au bourgeois anobli. Ces derniers ne se distinguaient guère de la haute bourgeoisie, surtout quand celle-ci avait pour elle la considération et la fortune. Les mariages, très fréquents entre la noblesse inférieure et la bourgeoisie riche, contribuaient encore à cette fusion des classes, et l'on comprend que les enfants issus de ces mariages mixtes se considérassent tous comme nobles. Les Gamon d'Annonay, à l'époque d'Achille et de Christophle, faisaient évidemment partie de cette classe un peu indécise qui formait l'intermédiaire entre la haute bourgeoisie et la noblesse inférieure, en attendant d'être définitivement admise dans cette dernière, ce

qui, du reste, n'arriva pas aux Gamon, du moins aux petits-fils de Mondon, malgré leurs brillants mariages, puisque nous avons vu deux Christophle condamnés en 1698 comme usurpateurs de titres de noblesse.

Christophle de Gamon mourut à Annonay, en 1621. Cette date est donnée par Colletet et par M. Duret.

On ne saurait rien de plus sur la vie de notre poète, si lui-même, dans son second chant de la *Semaine*, en justifiant les comètes de l'accusation de maligne influence portée contre elles par du Bartas, n'avait cédé à la tentation fort naturelle de donner au public un aperçu des malheurs de sa vie. Voici ce passage, qui forme évidemment la source unique où les rares biographes du poète ont puisé.

. . . . Et moy-mesme, pendant
Que de ces maux nouveaux je traçois l'accident,
N'en ay-je point souffert? Quelles flèches recelle
Dans son maudit carquois la Fortune cruelle,
Quels orages mutins à puissants bataillons
Tient-elle ès antres creux de ses fiers tourbillons,
Quel mortel aconit portent ses mains despites
Dans le fond plus amer de ses boîtes maudites,
Quelles gresles peut-elle eslancer de fureur
Des nuages plus noirs de sa cruelle horreur,
Dont je n'aye esprouvé, d'une atteinte trop vraye,
La tempeste, le fiel, la bourrasque, la playe ?
Ha! pertes de fortune, ha! soucis trop cuisants,
Ha! trop soudaine mort des auteurs de mes ans,
Me laissant un procez, miserable apanage,
Vous en estes un seur mais fascheux temoignage.
Comment est-ce, ô vray Dieu, que tant d'estonnement,
Tant d'assidu travail, tant de cruel tourment,
Tant de tort, tant de mal, tant de melancolie,
Minant mon faible corps, n'a terminé ma vie?
Comment, las! accablé de malheur sus malheur,
Bastiroy-je, robuste, oncques des vers d'honneur ?
Comment, ne pouvant point nombrer tous mes encombres,
Puis-je mesme adjouster les paroles aux nombres?
Aussi combien de fois ont mes plaints desolez
Importuné de crys les lieux plus reculez ?

Les Pans habite-monts, les ombreuses Dryades,
Les Silvains corne-pieds et les moites Naiades
Ont apris mes regrets! Voire et jà mille fois,
M'ennuyant d'ennuyer de mes plaintes nos bois,
J'ay souhaité finir mes larmes et ma vie
Par les vagues déserts où plus l'herbe est fanie,
Où les tigres, les loups et les ours vont rampants,
Où les prés venimeux bouillonnent de serpents,
Où gémit la fresaye (1). Et d'exil volontaire,
Vray citoyen du monde, ay souvent voulu faire
Comme Socrate fit, soy-mesme bannissant,
Comme de gré Solon Athènes délaissant,
Et Rome Scipion. Voire et mesmes encore
Sans vous, sacré troupeau, sans vous, sœurs que j'honore,
Sans vous, je le feroys, tant mes tristes malheurs
Font mon espoir petit et grandes mes douleurs!
Mais le voile d'erreur coiferoit bien mon ame,
D'en accuser cet astre, et non l'envie infame,
Non l'impiteuse mort. . . . . . .

Nous apprenons ainsi que Christophle perdit ses parents jeune, qu'il hérita d'un procès fécond pour lui en conséquences désagréables, que les ennemis et les envieux ne lui manquèrent pas, enfin que, sans son amour pour les Muses, il n'aurait pas survécu à ses malheurs, mais nous n'en savons guère plus sur sa position sociale, sur les lieux qu'il a habités, sur le milieu dans lequel il a vécu, sur les événements auxquels il a pu se trouver mêlé, enfin sur cette foule de détails personnels qui constituent l'intérêt principal d'une notice biographique.

Quel est le procès dont parle le poète et qui paraît lui avoir causé tant d'ennuis? La seule trace que nous ayons pu en trouver est la note suivante, qui figure à la date de 1604, dans les papiers du bailliage royal d'Annonay :

Distribution du samedi 1er may 1604. Bénéfice d'inventaire de Me Mondon Gamon, contre Mes Théodore et Christophe Gamon. En marge on lit : *Sera rapporteur le lieutenant de bailly.*

---

(1) La fresaye ou l'effraye, nom vulgaire de la chouette.

Le procès en question est donc un de ces procès de succession qui divisent tant de familles. On a vu que, lors du mariage de Théodore, en 1596, une somme de cinq cents écus, versée par le père de la fiancée, devait être remise à Achille, pour servir à la légitime de Christophle. L'acte de mariage de Mondon ne porte aucune réserve pareille, et de là, sans doute, des réclamations de Christophle, auxquelles Mondon répondit par une demande d'inventaire, comme l'avait fait Jeanne Massabœuf à l'égard de sa sœur Madeleine, qu'elle trouvait trop avantagée par le testament de leur mère, Anne Rome. Il est certain que les trois autres enfants avaient été mariés et dotés par leurs parents. Achille meurt en décembre 1597, après un testament mutuel, c'est-à-dire après avoir tout donné à sa femme. Celle-ci ne lui survécut que deux ans. Quelles dispositions avaient été prises pour sauvegarder les intérêts de Christophle? C'est ce que nous ignorons. Mais le silence absolu que Christophle, dans tous ses écrits, garde sur ses frères, est encore un indice à l'appui de notre supposition, que des démêlés de famille furent la source principale de ses ennuis judiciaires et de la perte de sa fortune.

Quelle était la profession de Christophle? D'après les auteurs des *Nouvelles recherches sur la France*, il était avocat, comme son père. On ajoute que son frère Théodore était homme de lettres, comme lui, et l'on va jusqu'à lui attribuer la paternité du *Jardinet de Poésie*, assertion qui n'a pu être avancée que par des personnes qui n'avaient jamais vu ni cet ouvrage, ni les autres poèmes de Christophle. (1)

Une note manuscrite, de la main du marquis de Paulmy d'Argenson, qui se trouve en tête de l'un des exemplaires de la *Semaine* possédés par la Bibliothèque de l'Arsenal (1re édition de Lyon, 1609), dit que Gamon était *alchimiste*, mais la suite de cette note semble indiquer que M. de Paulmy a voulu simplement dire que Gamon

---

(1) L'abbé Filhol mentionne deux sonnets, inscrits sur le *Livre-Rouge* de l'hôpital d'Annonay, comme étant de Théodore. Le *Livre-Rouge* ayant disparu ou ayant péri dans l'incendie de 1870, il nous a été impossible de vérifier si ces deux sonnets ne sont pas, comme nous le présumons, de simples copies de la *Muse divine*, qui en contient quarante-cinq.

avait le tort de croire à l'alchimie et non pas qu'il en faisait sa profession.

« Trouvant la *Semaine* de du Bartas trop simple, » dit cette note, « Gamon l'a critiquée par une *Semaine* remplie d'astrologie et de philosophie hermétique. Il a fait un *Jardinet de Poésie*, qui contient un nombre de pièces très ridicules, le *Trésor des Trésors*, cité par l'abbé Lenglet, dans sa *Philosophie hermétique.* »

Nous aurions bien quelques réserves à faire sur le ton dédaigneux avec lequel l'illustre fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal parle de l'alchimie et du *Jardinet de Poésie*, mais ce n'est pas ici le lieu, et la chose viendra plus naturellement à propos de ce dernier ouvrage. Constatons, en attendant, qu'à part le *Trésor des Trésors*, une œuvre de première jeunesse, les poésies de Gamon n'indiquent nullement qu'il se soit occupé d'alchimie, autrement qu'en théorie, et qu'il ait jamais mis la main aux fourneaux.

Il est probable qu'il en est de même des fonctions d'avocat qu'on lui attribue. S'il en a eu le titre, on peut raisonnablement douter qu'il en ait exercé la profession. Sa tournure d'esprit, ses études, les voyages que ses œuvres font supposer et jusqu'aux ennuis judiciaires dont il se plaint, sont autant de raisons à l'appui de notre manière de voir. On aurait, d'ailleurs, de la peine à comprendre qu'un avocat eût écrit et publié les vers suivants, qui se trouvent au sixième dialogue des *Pescheries* :

Si, dans le large enclos du royaume Gaulois,
N'estoient aussi venaux les gouverneurs des loix ;
Et l'avocat sueux qui baaille d'avarice,
Qui porte un front sans front cajolant la justice,
Ne souffloit harceleux des mensonges si gros ;
Si sa bouche japarde il n'enfloit de propos
Monstrueux d'ignorance ; et le venteux vulgaire
Le parler processif n'avoit point si vulgaire !
Nous ne verrions, chetifs ! tant de debats feconds,
De palais enrouez ni de chams infeconds.....

Mais ses deux frères, Mondon et Théodore, étaient avocats ! Comment douter, après les vers ci-dessus, qu'il ne fût déjà, c'est-à-dire

dès 1598, au lendemain de la mort de son père, en relations au moins difficiles avec eux ?

Ce qui nous a le plus frappé dans l'œuvre du vieux poète vivarais, c'est, avec sa verve poétique, l'étendue de ses connaissances. Gamon avait fait évidemment une étude particulière de la médecine, de l'astronomie et des sciences naturelles. Les *Pescheries* nous le montrent fort au courant, non seulement de l'ichthyologie, mais de toute la science zoologique, de la botanique, de la pharmacie et même de la météorologie, (car il y a un de ses pêcheurs qui en remontrerait à Mathieu de la Drôme,) d'une façon remarquable pour l'époque. La *Semaine* révèle une instruction encore plus étendue avec un jugement plus mûr. On comprend, d'ailleurs, tout ce qu'il fallait d'études sérieuses pour aborder un pareil sujet, car ce poème n'est autre chose qu'un véritable traité de cosmogonie, conçu dans le sens des idées nouvelles que venait d'émettre Copernic. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il fallait, de plus, une certaine dose de courage pour se mettre ainsi en révolte ouverte contre la lourde tyrannie des erreurs et des préjugés qui composaient le bagage scientifique du XVIe siècle, et dont du Bartas s'était fait le hérault poétique ? C'est à cause de la variété et de l'étendue des connaissances de Gamon que nous serions tenté de croire qu'il a été médecin plutôt qu'avocat, si, d'autre part, le fait de ses livres imprimés à Lyon, Niort et Genève, son ode sur les embellissements de Paris, les voyages qu'il paraît avoir faits, son attachement à Henri IV, et enfin un mot de la préface de la *Semaine* (1), où il dit que, en publiant cet ouvrage, « il couvrira sa hardiesse, non de la prière des amis ny du *commandement des supérieurs*, prétextes aussi frivoles qu'ordinaires, mais d'un dézir de plaire et de profiter, » ne tendaient à faire supposer qu'il a occupé une fonction publique, et c'est, en somme, jusqu'ici, surtout si l'on se rappelle qu'il était allé étudier à Montpellier « la practique des finances, » celle de toutes les hypothèses qui nous paraît la moins invraisemblable.

(1) Édition de Lyon et de Genève 1600.

Parmi les personnes que notre poète paraît avoir connues plus ou moins intimément, il faut citer :

Le duc de Ventadour, pair de France et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, à qui la *Semaine* est dédiée;

Coulomb, lieutenant de bailli en Vivarais;

Isaac Gauthier, « docteur ès droicts, » protestant, le même, sans doute, que nous voyons figurer dans la conférence d'Alexandre Vinay, sous le nom de « noble Isaac Gautier, sieur de Gourdanel, advocat et auditeur de comptes pour le Roy au pays de Vivarets. » Les Gautier de Boulieu étaient protestants. Isaac devait être le fils de Pierre Gautier, par conséquent neveu du poète. Ce personnage, qui avait épousé Blanche Gamon, assista au fameux synode de Privas, en 1612, comme ancien de l'église d'Annonay. Un Jacques Gautier assista à celui de Charenton, en 1644, comme ancien de l'église de Boulieu;

Gilbert Colombi, docteur en médecine et en philosophie, consul d'Annonay, en 1604;

Antoine Laurent, docteur en l'un et l'autre droit, consul d'Annonay en 1591 et 1614;

Le pasteur Valeton, de Privas, qui publia le *Réveil-matin des apostats*, en réponse à l'*Heureuse Conversion*, d'Hilaire de Jovyac. On a vu plus haut que Gamon avait accompagné Valeton au synode de La Rochelle, en 1607. Un exemplaire de la *Muse divine*, tombé entre nos mains, montre que Gamon ne manqua pas d'envoyer, l'année suivante, son nouvel ouvrage à son coréligionnaire. Les mots suivants sont écrits, en effet, sur la première page, de la main du poète : *Valeton, 1608. Don de l'auteur*. C.;

Philippe Dupont, un poète du temps, auteur d'une *Pandore d'amour ;* le même probablement que Jean-Baptiste Dupont, lyonnais, qui publia, en 1604, chez Thibaud Ancelin, à Lyon, sous le titre de : *L'enfer d'amour, où par trois histoires est monstré à combien de malheurs les amants sont subjects*, trois romans en prose, entremêlés de sonnets et de stances, qui n'ont rien de bien intéressant, mais sont un assez curieux échantillon du roman à cette époque. En tête de ce livre sont des stances de Gamon dont nous citerons seulement la première et la dernière :

Amour, jadis au Ciel, ore en Enfer demeure,
O malheureux, ainçois ô bienheureux Amour!
Si les damnez avoient si plaisante demeure,
Chacun voudroit aller en l'infernal séjour.

. . . .

Que le temps nous fait voir de changements terribles!
L'Enfer estoit hay, l'Enfer est souhaité.
L'Enfer estoit rempli de tenebres horribles,
Et l'Enfer est rempli d'une belle clairté!

Estienne Cholet, lyonnais, l'auteur d'un petit volume in-folio de dix feuillets, portant ce titre : *Remarques singulières de la ville, cité et université de Paris.* (1) En tête, se trouve une *Ode sur les singularités de Paris*, de Christophle de Gamon, dont voici la première stance :

De quels lauriers, ville royale,
Mère des excellents esprits,
Orneras-tu bien, libérale.
Cholet, dont la plume loyale
T'orne de cèdre en ses escrits?

Le pasteur protestant, Michel Le Faucheur;

Jacques Merulat;

Enfin Timothée de Chillac, un autre poète du temps, qui obtint une couronne poétique dès l'âge de vingt ans, et fit graver son portrait couronné en tête de son ouvrage. Ce recueil, qui fut publié à Lyon, en 1599, in-12, contient les *Amours d'Angéline*, les *Amours de Lauriphile*, la *Liliade françoise*, bouquets et tombeaux. « Ces poésies, » dit l'abbé Goujet, « sont fort médiocres. Quelques-unes, peu honorables pour Chillac, sont consacrées à la mémoire ou plutôt à l'apothéose de Gabrielle d'Estrées. » (2)

La plupart de ces personnages figurent en tête des œuvres de Gamon, avec des pièces en vers français ou latins, pour le féliciter sur ses travaux poétiques, mais c'est là tout ce que nous savons de beaucoup d'entre eux.

---

(1) Bibliothèque nationale, LK, n° 5990.

(2) GOUGET, *Bibliothèque poétique*.

Gamon paraît avoir été aussi en relations avec Simon Goulart, de Senlis, l'un des plus célèbres ministres calvinistes de l'époque, et l'auteur d'un commentaire sur la première *Semaine* de du Bartas. C'est à ce personnage que le poète a dédié le tableau du martyre des Macchabées, un des poèmes de sa *Muse divine*.

En l'an 1600, Gamon fut atteint d'une maladie qui mit ses jours en danger, et qui produisit sur son esprit une vive impression. Il eut le *mal chaud*. C'est ainsi que les paysans du Vivarais appellent encore la fièvre, quelqu'en soit le caractère. Ses sentiments et ses idées prirent alors une teinte religieuse beaucoup plus prononcée. Le contraste du poète bien portant au poète convalescent est présenté d'une façon frappante par les deux parties dont se compose le *Jardinet de poésie*, publié à Lyon en cette même année. La seconde partie, intitulée la *Muse divine*, a été évidemment écrite après la maladie en question; aussi ne respire-t-elle que le recueillement et la piété, tandis que la première est embaumée de tous les parfums de la jeunesse.

Il y a, dans cette première partie, une ode charmante, intitulée : le *Coulombeau*, adressée à M. Coulomb, lieutenant de bailly en Vivarais. D'autres pièces font supposer que Gamon a éprouvé de vifs chagrins de cœur. Il serait, d'ailleurs, bien étonnant qu'un poète n'eût pas passé par là. Est-ce qu'il pourrait, dans ce cas, faire comprendre aux autres des émotions qu'il n'aurait pas ressenties lui-même ? Les stances *Contr'Amour* se terminent par l'idée assez originale que voici :

Avant donc, faux amour, que, portant ta sajette,
Dessous ton estendart je marche derechef,
L'homme dessus la terre, ainsi qu'une brouette,
Ira portant deux pieds et marchera du chef !

Dans cette partie du *Jardinet* se trouve la chanson suivante :

Margoton parmi les prez,
Au bord des ondettes,
De ses doytelets marbrez
Tendoit les fleurettes.

« Veux-tu voir, » luy dy-je alors,
« Des fleurs la merveille?
Voy dedans l'eau de ces bords
Ta face vermeille. »

Margoton, à ces doux mots,
Sa bouche me bousche,
Emportant loin de ces flots
Sa trace farouche.

« Margoton, puisque ton cœur
Est des plus volages,
Il fait bien d'aimer la fleur
Des herbes sauvages.

« Margoton, si tu estois
Quelque peu plus sage,
Pour ces fleurs tu cueillerois
La fleur de mon âge.

« La fleur des prez ne sauroit
T'estre profitable.
Mais l'autre fleur te donroit
Un fruit agreable. »

Plus je m'arreste en parlant,
Moins elle s'arreste;
Et le seul flot se roulant
Parle à ma requeste.

En passant de la première à la deuxième partie du *Jardinet de poésie,* on éprouve la sensation d'un homme qui sortirait d'une fête champêtre pour entrer dans un cloître. Le poète est loin, cette fois, de Margoton. Voici l'avis au lecteur placé en tête de la *Muse divine :*

« Ce que nostre esprit tient de la divinité fait que nous sommes tenus de le reculer des choses humaines pour l'aprocher des choses divines. Cette maxime résolue a fait résoudre mon esprit, après avoir floté par beaucoup de contours, de revenir à la mer de son origine. Il y revient encore plustost qu'on n'eust pensé, et plus tard qu'il n'eust deu. La piété est comme la santé, car elle ne nous arrive jamais trop tost. Si ton ame aime encore les choses terrestres, elle

trouvera que je ne te donne pas icy beaucoup de matiere, afin de ne te donner beaucoup d'ennuy. Que si cet échantillon est indigne de l'immortalité, que cela ne t'enregarde de le regarder. Car tant mieux pourras-tu apprendre quelque chose de nouveau par cette *Muse divine*. Elle t'apprendra pour le moins, et à mon grand regret, qu'il y a des choses divines qui ne sont point immortelles. »

On jugera de la tournure religieuse qu'avaient prise les sentiments du poète par le passage suivant d'une pièce adressée *à Notre-Seigneur Jésus-Christ :*

Les prières, ô Christ, me seront coutumières,
Ma langue y sera duite, et mon cœur obstiné ;
Que si par tant de cris tu es importuné,
Pourquoy nous promets-tu d'exaucer nos prières?

Les arbres ayant faim de fécondes rosées,
Ne produisent, Seigneur, aucuns fruits qui soyent bons ;
Ainsi de piété rien nous ne produisons
Si nos âmes ne sont d'oraisons arozées.

Comme le clair soleil sert au corps de lumière,
De mesme la prière est à l'âme clairté ;
Comme en terre le corps par les nerfs est porté,
L'âme est portée au ciel tout droit par la prière.

Une autre pièce est consacrée à l'*Écriture Sainte*, pour qui l'auteur a toute la vénération d'un zélé protestant :

O céleste Flambeau, les menteurs détestables,
Les injustes, les fols, paillards, impénitents,
Soudain, en te voyans, deviennent véritables,
Justes, bien avisez, chastes et repentants.....

Tes escrits sont des Cieux, ils luisent sans ordure,
Leurs deux flambleaux sont l'un et l'autre Testament,
Le nouveau le Soleil, l'autre est la Lune obscure
Qui des rays du nouveau reluit plus clairement.

. . . .

Dans ces sacrez feuillets aussi j'ay mes délices,
Je furete en ce bois qui me plaist et me paist !
Et ne requiers au Ciel, pour chasser tous mes vices,
Que d'estre bon chasseur en si belle forest.

Ce retour de Christophle de Gamon aux idées graves et sérieuses ne paraît pas avoir été passager, car nous trouvons dans la préface de la première édition de la *Semaine*, quelques lignes qui sont un désaveu formel de la première partie du *Jardinet de poésie*, ou peut-être du *Verger poétique*.

« Cet enfant, toutefois, » dit-il, en parlant de la *Semaine*, « bien que le dernier de ma Muse, se promet d'estre son aisné : luy fait dézavoüer ceux qu'elle a trop tost mis au monde, et estoufer, comme avortons, ceux qui estoient prets à naistre. De ce nombre est un brouillard qui s'est esgaré, que j'avois, il y a longtemps, forgé à la haste et armé à la légère, pour blasmer et combatre l'amour. C'estoit un enfant, né d'un enfant, pour faire la guerre à un enfant, et qui n'avoit encore ny force ny adresse. Pour ce mon humeur ne se pouvant plus repaistre de si peu de suc, en a fait souscrire à ma plume l'arrest de condamnation, afin que si quelqu'un le mettoit encore au monde, l'on vist que je luy ay donné la première et plus rude censure..... »

Christophle de Gamon était protestant, mais nous devons constater, à son honneur, que, dans ses ouvrages, comme dans ceux de son père, il est presque impossible de reconnaître à quelle confession l'auteur appartient. Ce qu'on y voit, avant tout, c'est l'amour de la paix et la haine des turbulences de parti. Aucune invective contre les croyances qui ne sont pas les siennes. La réserve du poète est d'autant plus louable qu'on ne peut l'attribuer à la crainte, puisque tous ses ouvrages ont été publiés sous le règne d'Henri IV, alors que les protestants jouissaient d'une parfaite liberté religieuse. Comme son père, il avait compris qu'il y a non seulement plus de bon sens, mais plus de véritable esprit chrétien, à se tenir à ce qui rapproche qu'à chercher ce qui divise. On voit dans ses écrits qu'il avait le respect de toutes les croyances sincères. Il n'y a qu'une chose qu'il n'admet pas, c'est l'intolérance. Son poème des Macchabées, dans la *Muse divine*, est une protestation indirecte contre les persécutions auxquelles ses coréligionnaires avaient été en butte, au commencement de la Réforme, et une glorification de ceux qui étaient morts pour leur foi. La *Muse divine* nous montre le poète

animé d'une piété profonde, mais sans esprit de secte, car, si elle ne contenait pas deux pièces dédiées à deux notabilités calvinistes (Simon Goulart et Michel le Faucheur), on pourrait aussi bien la croire écrite par un fervent catholique que par un ardent huguenot.

Colletet termine par les lignes suivantes la notice consacrée à notre poète :

« Il mourut dans son pays natal, à peu près âgé de quarante-cinq ans, conséquemment environ l'année 1621, faisant profession de la religion prétendue réformée, comme je l'ay sceu véritablement depuis, et dont on doit estre fasché, puisque c'est dommage qu'un si grand homme et si fortement porté à la piété, comme il l'a fait voir par tant d'ouvrages qui vivront éternellement, ne soit pas mort dans le sein de l'Église romaine. »



Les sympathies politiques de l'auteur sont nettement accentuées dans son premier ouvrage. Les horribles souvenirs de la guerre civile étaient encore présents à tous les esprits et il n'est pas étonnant que Christophle y ait puisé quelques traits un peu vifs. On sait que le Languedoc ne fut entièrement pacifié qu'en 1596 par le duc Anne de Ventadour, et dom Vaissete constate que le roi d'Espagne pratiquait encore, l'année suivante, des intelligences à Narbonne, Béziers, Agde, Lyon et Marseille, en vue d'un nouveau soulèvement. Le *Jardinet de poésie* et la *Semaine* ne portent plus de traces de préoccupations politiques, mais les *Pescheries*, inférieures, d'ailleurs, comme mérite littéraire, aux deux autres ouvrages, sont, à ce point de vue, curieuses à étudier. Les maux récents et les appréhensions de l'heure présente y sont retracés dans une forme pittoresque et souvent avec une grande vigueur de pensée et d'expression. Le dialogue, intitulé : *Les simples marins*, fait apparaître la France sous la forme d'une femme malade :

Blanche de fleur de lys : son visage espleuré
Se geloit de pasleur, son œil tout retiré
Sembloit hayr l'autre œil qui mesure l'année (1);
La force de ses bras estoit aliénée;
Des gros monceaux d'ennuy sur son cœur demouroient,
Des pénétrants hyvers dans ses os se fourroient,
Et ses os dans sa peau : bref elle estoit de mesme
Un qui voit sur son chef nager le souffle extresme.

Le pêcheur Francin offre, dans un long discours, tous les produits, tous les remèdes de la mer pour la rétablir. Hélas! lui répond-elle :

Une seule douleur me bat mon triste corps :
Je suis France, Francin, je suis France ta mère,
Ta mer ne me sauroit deschasser ma misère,
La terre ne le peut, si que tant seulement
J'espère du haut ciel un doux alegement.

Claudin, l'interlocuteur de Francin, cherche à effacer par de philosophiques réflexions l'impression que ce cri de détresse a laissée au pêcheur. Les espérances qu'il exprime montrent le dévouement de l'auteur au roi de France et de Navarre, qu'il appelle l'*Outre-Preux qui deux fois Roy guide la France.*

Le dialogue suivant est le tableau de la Paix, pourchassée dans tout le royaume et ne sachant plus où se réfugier. Le poète n'est pas bien convaincu de l'abdication de l'esprit de révolte et de sédition. La déesse exprime ainsi ses appréhensions :

Je revoudroy bien ore en France séjourner,
Mais j'ay peur d'estre en bref contrainte à retourner :
Et ne say (dont me deult) quand pour ma demeurance
Je rauray tous les coins de la rebelle France.

Dans un autre dialogue, un pêcheur, après avoir parlé des maux du pays, fait des vœux pour la prospérité d'Henri IV :

..... Ton Dauphin qui nostre Roy figure,
Vaincu tant seulement par sa douce nature,
Prédit qu'encore un jour la royale douceur
De ses mutins sujets pourra vaincre le cœur,

(1) Le soleil.

Que puisse Henryot. . . . .
Sinon vaincre en douceur, abolir l'orde engeance
De ceux qui basanez ont rembruni la France,
Tristes Salaciens, qui de nos chers enfants,
Nos femmes et nos biens ont esté triomfans :
Voire tost ès prisons de sa dextre aguerrie,
Meurent d'horrible ennuy nos Tritons d'Ibérie.
Et nous, chers Peschereaux, bien-heureux peschotans,
Puissions à Dieu et luy rendre grâce cent ans!

Les *basanez* et les *Tritons d'Ibérie* sont évidemment les Espagnols envoyés pour aider la Ligue à prolonger la guerre civile. Dans le septième dialogue, le poète lance un trait aux courtisans d'Henri III, devenus les courtisans de son successeur. Il les compare à un poisson qui s'empare de la coquille des autres, s'y loge et en prend la forme :

C'est ce mesme poisson qui mueble se forme,
Selon que le Seigneur de son toict a sa forme :
Comme les favoris du Pescheur couronné,
Qui aux Pescheurs françois pour vray maistre est donné,
Delaissans l'ancien de leur forme première,
Prennent de Henryot la façon coustumière.

Le passage ci-après du cinquième monologue ressemble singulièrement à un coup de patte contre la Cour de Rome, coupable de connivence avec la Ligue :

. . . . Pour pescher les Perlettes
Qui, sous l'azur parlant sont aux grosses sujettes,
(Ainsi qu'en l'estendu des rivages gaulois
Nous suivons, nous Pescheurs, de Henriot les lois,)
Il faut prendre la Reyne, et lors les plus petites,
En voyant derouter leurs craintifs exercites,
On enrette soudain : comme en France eust jà fait,
(Si le Ciel favorable eust esclos son souhait,)
Le vigilant Pescheur, le Pescheur porte-cape,
Qui, en lieu de poissons, de gens et de l'or hape :
Il tache d'atraper la perle des Pescheurs
Qui ont porté pour haims (1) des septres menasseurs,
Pour puis nous captivant terrasser nos cassines
Et fonder ses cazots sur nos rives benines.

---

(1) Hameçons.

Les idées politiques de l'auteur sont encore plus tranchées dans le dialogue intitulé : l'*Avant-Mort*, qui est une violente philippique contre Henri III. L'auteur nous apprend, à cette occasion, par la bouche d'un de ses personnages, qu'il en avait fait une autre encore plus violente :

> Sur la mort de la Dame aux lourdauts Savoyards,
> Qui le corps eut d'Autriche et le cœur tout de Mars.

Il s'agit sans doute de la mère des Guise, Louise de Savoie, qui joua un rôle actif dans nos discordes civiles. On ne peut que féliciter le poète de ne l'avoir pas publiée. Mais le dialogue le plus curieux, au point de vue qui nous occupe, est celui qui a pour titre : *Les honnestes amants, — Henriot et Francine.* Chacun comprend que les deux amants ne sont autres qu'Henri IV et la France. Après un portrait passablement détaillé des beautés de sa mie, le roi Henri, — ou, si l'on veut, Henriot, — lui rappelle ce qu'il a fait pour elle et la prie de lui être désormais plus fidèle que par le passé.

> Tu sais en quels hasards souvent je me suis mis,
> Pour te ravir aux mains de tes traistres amis,
> Mais quoi ? Presque toujours autant que tu m'es belle,
> Autant (ha cruauté !) tu m'as esté rebelle.
> . . . .
> . . . . . A cette heure, à cette heure,
> Ayme-moi pour le moins d'asseurance meilleure.
> Ne rechange point tant. Je suis du tout à toy :
> Puis tu n'en peux avoir aucun autre que moy.

Comme toutes les belles infidèles, Francine se disculpe avec des compliments :

> Que je vois de beautez, quand les yeux je repasse
> Dessus toy, mon cœuret, mon amour et ma grace,
> Mon menon, mon espoux, etc., etc. !

Puis elle s'excuse :

> . . . . Si or je ne suis belle,
> C'est que, comme tu sais, ta blanche Colombelle
> A trop eu ces corbeaux qui sans règle ont réglé,
> Outrageant ses beautez, son vol trop aveuglé !

Nous passons les propos du roi galant pour indiquer seulement ceux de Francine, où se réflètent mieux les sentiments de l'auteur :

Si j'estoy maintenant, mon Cœur, mon Espérance,
Mon Esbat, mon Espous, mon Lys, mon Asseurance,
Du creux de ton giron; et si tu daignois bien
Prendre un humble conseil de t'amour, de ton bien,
De ta chère Francine; après mille caresses,
Je te priroy, mon Tout, d'employer tes adresses,
Non point tant à chasser aux troupeaux escailleux,
Qu'à chasser loin de toy les hasards périlleux
Que te va pourchassant mainte fausse canaille.
Les uns ont dix moyens pour croistre ta peschaille,
Mais, las! ils en ont vingt pour la diminuer.
Les autres deloyaux veulent s'insinuer
En ta benigne grace, afin qu'à moins de peine
Ils te puissent priver de cabane et d'haleine.
Tout, tout est corrompu : l'argent, fils de l'enfer
Aux humains d'à présent a fait les cœurs de fer.
N'arrouse tes larrons de trop douce clemence,
Chasse, chasse du tout cette adombrée engeance
De tes valets noircis qui ne peuvent vraiment,
(Car ils ne t'en ont point,) te faucer leur serment,
Et qui blessez d'esprit, d'une bétyque envie,
Ont voulu dérober ta peschaille et ta vie;
Car je crain, mon Soleil, que me redesbauchants,
Ils empourprent ta rive et désertent ces chams.

Ainsi, dessous l'obscur, chacun de son ombrage
Ces deux braves amans frisèrent ce langage,
Toutesfois bien plus long. Le rivage seinois
En rendit étonné l'habitacle des Roys.
Ce couple alla poussant ses amours non pareilles
Jusqu'aux ailes du vent, le vent à mes aureilles;
Et moy les pousseray par les pieds de mes vers
Peut-estre en plusieurs coins de ce vaste univers.

Ces citations montrent l'humeur pacifique du poète et son attachement à l'illustre souverain qui avait su, par un heureux mélange de fermeté et de modération, mettre un terme à la guerre civile et rendre au royaume le calme et la prospérité. Elles montrent aussi la

supériorité de son esprit, car rien n'indique mieux cette supériorité que la largeur des vues politiques et la modération qui lui est inhérente. L'esprit humain, essentiellement borné, ne voit le plus souvent qu'un côté des choses. Là-dessus, pour nous servir d'une expression vulgaire, il s'emballe ; il raisonne à fond de train sur ce qu'il voit, sans être gêné et rectifié par le reste qu'il ne soupçonne pas. De là, une source abondante d'erreurs et de folies. Mais de là aussi une sorte de division du travail providentielle, laquelle est la conséquence de cette impuissance de l'esprit humain à embrasser, nous ne disons pas la vérité absolue, mais un grand ensemble de faits. A vrai dire, presque tous les hommes politiques, c'est-à-dire les hommes d'action, sont des emballés. Ne voyant qu'un côté des choses, qui le besoin d'ordre, qui le besoin de liberté, ils vont droit devant eux, comme le cheval à qui les œillères dérobent la vue des précipices. Ils sont plus ou moins absolus, parce qu'ils n'aperçoivent pas les nécessités complexes que crée la coexistence de faits dont chacun exerce une influence sur la vie sociale. Ceux qui voient mieux et plus loin sont des philosophes, qui jugent la politique mieux qu'ils ne la font, et dont l'action consiste à éclairer et à tempérer les autres, quand les circonstances le permettent.

A. MAZON.

(*A suivre.*)



JACOB RICHIER

SCULPTEUR ET MÉDAILLEUR

1608-1641 [1]

Nous avons dit que le maréchal de Lesdiguières (2) fit construire de 1611 à 1620 le château de Vizille, dont il voulait faire sa principale résidence.

La plupart des ornements sculptés sur les façades et des statues placées dans les jardins sont dus, si l'on en croit la tradition, (et cette attribution paraît fondée,) au ciseau de Jacob Richier. Celui-ci aurait fait également une partie des travaux de sculpture à l'hôtel et dans le parterre de l'hôtel du maréchal, à Grenoble.

On lui attribue particulièrement les Hercule de pierre, terrassant, l'un un lion, l'autre un taureau, qui présentent les traits de Lesdiguières, et qui sont conservés à Vizille, de même que l'Hercule de bronze, fait aussi à l'image du maréchal, et qui est aujourd'hui à Grenoble. On montre encore, au château de Vizille, des lions, des amours, des écussons, qu'on dit être de la main de Richier, et qui ne peuvent pas, à vrai dire, être d'une autre main.

Au-dessus du grand portail du château, est placée une statue équestre, un peu plus grande que nature, en demi-bosse et de bronze; elle fut faite et posée en 1622; elle représente le connétable (il l'était enfin).

Les dernières lignes de l'inscription doivent être reproduites :

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise* t. IX, page 267.

(2) Lesdiguières fut fait maréchal de France en 1607, duc et pair en 1611, et connétable en 1622.

. . . . EQVESTER
HAEC AENEA STATVA MARTIS ORA FERENTI
AD VIVVM EXPRIMITVR
ANNO MDCXII (1) AET· LXXVIII (2).

Cette fière figure est-elle aussi de Richier? Cela est presque certain.

Lesdiguières est venu à Vizille dans cette année 1622; il avait abjuré la religion réformée, il venait de recevoir le bâton de connétable et le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Son historien, Louis Videl, rapporte que « il y fut receu (à Vizille) par les habitans, avec beaucoup de solemnité. Jacob Richier, son sculpteur, et l'un des plus excellens de son art, n'y ayant pas épargné la gentillesse de ses inventions, en plusieurs sortes d'ouvrages. » (3)

Le maréchal confia à Richier l'exécution du tombeau de sa première femme, Claudine de Bérenger, morte en 1608, et fit faire de son vivant son propre tombeau par le même Richier. Les deux tombeaux furent érigés dans la chapelle du château des Diguières. (4)

« Tout l'ouvrage, » dit Louis Videl, en parlant du tombeau du connétable, « est porté sur un Piédestal de Marbre noir, enrichy de quatre basses tailles de Marbre blanc, représentant la prise de Grenoble, la bataille de Pontcharra, le combat des Molettes et la prise du fort de Barraux. Au-dessus, est élevé un vase ou tombeau de Marbre noir, soustenu par deux Chérubins de Marbre blanc, où

(1) L'inscription présente une inexactitude : la statue fut faite en MDCXXII.

(2) Nous avons donné les dernières lignes de l'inscription d'après la copie qu'en a prise le régisseur du château de Vizille. On trouvera cette inscription dans l'*Album du Dauphiné*, par Cassien et Debelle, tome II, 1836, page 178.

(3) *Histoire du connestable de Lesdiguières, par Louis Videl, secrétaire dudit connestable.* 2e édition, M.DC.XLIX, livre XI, chap. v, page 758. La première édition a été publiée à Paris en 1638.

(4) Le château des Diguières, et, par corruption, de Lesdiguières, était situé au hameau de ce nom, dans le bas Champsaur, dans la commune actuelle de Glaizil, canton de Saint-Firmin, arrondissement de Gap (Hautes-Alpes). Le château est à présent en ruines.

repose son Effigie de mesme Marbre, couchée et armée à la moderne ; aux deux costez, il y a deux Anges de Marbre blanc, soustenant une table de Marbre noir pour l'Épitaphe. Au plus haut, paroissent les Armoiries de Marbre blanc, avec nombre de trophées; tout cela enrichy de fort belles Cornices, de Moullures, de pointes de diamant, et d'autres pareils ornemens que l'art y a curieusement rapportez. » (1)

Ce tombeau et celui de Claudine de Bérenger existent encore. Ils furent déplacés en 1798, et tous les deux furent transportés à Gap. (2)

Lesdiguières mourut le 28 septembre 1626, et le secrétaire du connétable a écrit, dans l'histoire qu'il a laissée de son maître : « Le corps fut porté... à Lesdiguières, dans un sépulchre que dès longtemps il s'y estoit fait dresser par Iacob Richier, excellent sculteur, monument certes digne de la main de l'ouvrier. » (3)

L'auteur d'une histoire du baron des Adrets, J.-C. Martin, a dit, en parlant de ce mausolée, que, à Gap, « on peut admirer ce chef-d'œuvre de Jacob Richier, au ciseau duquel on devait le monument de Madame la Connétable. » (4)

Avant de parler de ce dernier tombeau, nous devons signaler deux dessins qui sont aujourd'hui dans des mains inconnues, et qui sont probablement des avant-projets du monument du maréchal. Ces deux dessins ont appartenu à feu M. Justin Bonnaire, de Nancy, et l'un d'eux provenait de la collection de M. Noël, de Nancy.

M. Bonnaire a décrit le sujet de ces dessins dans une lettre qu'il

---

(1) Videl, *Histoire du connestable...*, livre XII, chap. XII, page 927.

(2) Les deux tombeaux se trouvent à l'hôtel de la préfecture du département des Hautes-Alpes, dans la salle des séances du Conseil général. Un de nos amis, feu Jaubert, qui a bien voulu nous donner le dessin de ces monuments, n'a vu ni signature ni date. On trouvera un dessin du tombeau du connétable dans l'*Album du Dauphiné*, par Cassien et Debelle, tome II, p. 80.

(3) Videl, livre XII, chap. XII, page 927.

(4) *Histoire militaire et politique de François de Beaumont, baron des Adrets*, 1803, page 103.

adressa, le 12 mai 1857, au curé de Vizille, pour obtenir des renseignements sur Richier. (1)

« Dans une collection de dessins originaux à la plume, actuellement en ma possession, » dit M. Bonnaire, « il s'en trouve deux identiques d'ensemble, mais quelque peu variés dans les détails, qui portent chacun, avec la signature autographe de l'auteur : « Jean « Richier, » le nom de « Vizille, en Daulphiné, » et la date du 20 juin 1604.

« Le sujet représenté par ce double croquis me semble avoir eu pour destination de servir à la fois de mausolée à un illustre personnage et de décoration architectonique au chœur d'une église...

« En voici, confrontation faite, l'exacte description :

« Au centre d'un vaste revêtement incrusté d'échantillons de marbre oblongs, ovales, carrés ou échancrés, se développant en arcades à fronton sur une échelle de vingt pieds anciens de longueur et d'environ quatorze ou quinze pieds de hauteur, flanqué en outre de quatre colonnes d'ordre ionique et de deux portes collatérales d'une moindre élévation, apparait au-dessus d'un soubassement rectangulaire à moulures saillantes l'image sculptée du guerrier. Revêtu de son armure, la tête nue et à demi inclinée, ce personnage, à demi couché sur un tombeau qui occupe à peu près toute la distance de l'entrecolonnement, a, dans l'une des esquisses du projet, un globe terrestre à ses pieds et les deux mains appuyées sur le cimier de son casque; il se penche vers le spectateur dans une attitude méditative. En avant et au-dessus du héros, deux enfants agenouillés tiennent large ouvert un livre, l'Évangile sans doute, qui repose sur une tête de mort. Au-dessus, un encadrement vide destiné à l'épitaphe du défunt est surmonté de son écu lambrequiné avec deux lions grimpants pour supports, et, de chaque côté, sont agencés des trophées.

« Deux panoplies ou cottes d'armes casquées reposent parallèlement au sommet des quatre colonnes, et le fronton supérieur du

(1) M. Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, a eu l'obligeance de nous communiquer cette lettre.

monument est couronné d'un casque à panache entouré de drapeaux et de faisceaux militaires. Des espèces d'urnes de forme sphérique dominent les baies des portes latérales dont le faîte triangulaire ou curviligne est orné intérieurement d'une tête de chérubin et les jambages, d'incrustations de marbre.

« L'autre esquisse offre à l'œil quelques variantes, notamment dans la pose et l'expression de la statue. Ainsi le bras gauche, accoudé sur une sphère, soutient la tête, qui paraît regarder le ciel avec espoir, tandis que la main droite, obéissant à l'inclinaison du torse, repose naturellement sur un des genoux. A la place des deux enfants, figure ici le marbre de l'inscription tumulaire, et, immédiatement au-dessous, sur la face antérieure sur soubassement, on voit se détacher, en symbole de la résurrection glorieuse, une tête de mort ceinte de lauriers et entourée d'épis de blé. Au lieu de lances et de faisceaux, les tympans, espaces vides de chaque côté de l'écusson armorié, présentent l'alternative, ou d'un guerrier debout (une sorte de Minerve), casque en tête, pique au poing et bouclier au bras, ou d'un génie accroupi paraissant élever une palme en l'air en signe de triomphe. »

La description de ce monument s'applique certainement au tombeau de Lesdiguières. A supposer que les deux dessins soient originaux, il n'est pas possible que l'inscription, telle qu'elle a été donnée, le soit. Il ne paraît pas qu'aucun Richier se trouvât à Vizille en 1604. La présence d'un Jean Richier à Vizille ou à Grenoble n'est mentionnée dans aucun des documents du temps, et, s'il s'agit du tombeau du connétable, il faut lire 1624, au lieu de 1604. Ce que nous savons de l'état d'autres dessins attribués à des Richier, à Jean et à Joseph, ne nous permet pas d'admettre comme authentique l'inscription que M. Bonnaire a citée.

Jacob Richier devait faire, un peu plus tard, le tombeau de la seconde femme de Lesdiguières, cette Marie Vignon dont nous avons parlé. Ce tombeau fut élevé, en 1633, dans l'église du couvent des religieuses de Sainte-Claire, à Grenoble.

Marie Vignon, la première duchesse de Lesdiguières, avait eu

deux filles du maréchal : Catherine et Françoise. La première avait épousé, en 1619, un neveu de Lesdiguières, François de Bonne d'Agoult, comte de Sault, et mourut de la peste, le 22 mai 1621 (elle n'avait que quinze ans). Françoise, mariée à l'âge de huit ans, épousa, en secondes noces, en 1623, Charles de Créqui, depuis duc de Lesdiguières, un des grands capitaines de ce temps, veuf de sa sœur utérine, de Françoise-Madeleine.

Marie Vignon voulut reposer, après sa mort, auprès de sa fille aînée Catherine; elle fit faire, de son vivant, le monument qui devait renfermer la mère et la fille. On lisait, en effet, dans l'épitaphe :

...DOMINA VIGNONIA TREFFORTIA... INGENTIS SPIRITVS FOEMINA, NEC VIRTVTE QVAM FORMA AVT FORTVNA MINOR, IN HOC TVMVLO CONDITA EST QVEM IPSA SIBI VIVENS VT OETERNVM VIVERET, EXCITAVIT...

Nous ne connaissons ce monument que par la description qu'en a donnée J.-C. Martin qui l'avait vu :

« On admirait autrefois, » a-t-il dit, « deux statues en marbre d'albâtre, dont la beauté attirait, chaque année, une foule d'artistes et de curieux... L'une représentait Marie Vignon, marquise de Treffort, épouse du connétable de Lesdiguières; et l'autre, Catherine de Bonne, fille du même, mariée (1) à François de Créqui, comte de Sault, vice-roi du Dauphiné. Chaque statue était à genoux sur un coussin de marbre... Ces deux statues étaient placées sur un massif de marbre, au fond d'une niche en demi-cercle... On remarquait au-dessus de l'autel les armes de M. de Lesdiguières. » (2)

Lorsque Louis XIII vint à Grenoble, en 1622, les échevins firent faire sur le passage du prince les décorations qui étaient dans les

---

(1) L'épitaphe porte : «CATHARINA BONNAEA BIENNIVM NVPTA... »
(2) *Histoire... de François de Beaumont, baron des Adrets*, pp. 108 et 109.

usages du temps. Richier eut sa part dans ces travaux, ainsi que le montre la pièce ci-après :

« Du 22 novembre 1622. — Mes Claude de Lavau, peintre, et Jacob Richier, sculpteur, ce sont chargés de faire les ouvrages que cy après, assavoir : — ledit de Lavau de faire les camaieurs au dessoubs des deux statues de plastre qui seront faictes par ledit Jacob sculteur, et auxdites statues faire les paintures neccessaires, et ce pendant faire le portraict de la ville de Grenoble représentée en la figure d'une femme, cellon le dessain que luy ont esté balliés par le sr Guillet, (1) et ladite figure accompagnée des paisages qu'il verra plus convenable, et le paindre en huille cellon l'art et icelle figure placer au levant de la porte neufve de France ou ailleurs que luy sera indiqué, le tout de blanc et noir...

« Et ledit sr Jacob se charge de faire deux statues de plastre, l'une représentant une Victoire tenant une coronne de laurier en main, et l'autre représentant une Paix; la chacune avec ses pieds d'estal qui seront faicts et posés par les charpentiers, et en la chacune des figures relevées les trophées d'armes et autres choses convenables; et au bas d'icelles seront gravées les devises qui leur seront baillées par ledit sr Guillet; et ont promis respectivement tout rendre faict et parfaict pour dimanche prochain et placer lesdites figures l'une en la place de Bon-Conseil et l'autre à la place Saint-André, et ce moiennant la Ville a promis de leur paier et récompencer raisonnablement et honestement, cellon et à proportion de l'œuvre. » (2)

Jacob Richier n'a pas toujours demeuré à Vizille et à Grenoble. Il a séjourné à Lyon au moins à deux époques.

Charles de Neufville, marquis d'Halincourt, gouverneur du Lyonnais, et Jacqueline de Harlay, sa seconde femme, firent venir à Lyon des religieuses carmélites. Jacqueline de Harlay avait fondé, en 1616, le couvent qui les reçut, et Charles de Neufville, qui en avait fait

---

(1) Le père Joseph Guillet, Grillet ou Grillot, de la Compagnie de Jésus.

(2) Archives de Grenoble, *Registre des conclusions de l'Hôtel de Ville de Grenoble*, 1622, AA 27.

construire la chapelle, avait voulu qu'elle devînt le lieu de la sépulture de sa famille. La marquise d'Halincourt mourut en 1618; elle y fut inhumée, et Charles de Neufville fit faire par Richier le tombeau de sa femme. Il était très lié avec Lesdiguières; (1) Videl rapporte que « il (d'Halincourt) faisoit de longue main profession d'amitié avecque luy (le maréchal), » et cette circonstance décida certainement du choix de l'ouvrier. (2) Mais Neufville fit plus; après avoir fait élever le tombeau de Jacqueline de Harlay, il fit faire le sien, et en surveilla lui-même l'exécution. Richier fut chargé de cette nouvelle tâche, et nous savons quand il l'acheva, puisqu'il a signé la statue : *Iacob Richier, 1635*. Charles de Neufville mourut en janvier 1642.

Les deux monuments furent transportés plus tard dans la nouvelle chapelle que fit édifier Nicolas de Neufville, premier duc et maréchal de Villeroy. Ces tombeaux furent détruits en 1793, et on ne les connaît que parce que J. de Bombourg et André Clapasson en ont dit :

« Aux Carmélites, » rapporte de Bombourg, « Vous verrez une très belle Chapelle appartenante à Monseigneur d'Halincourt... Vous verrez dans la même Chapelle Monseigneur d'Halincourt, tout de Bronze, qui est à genoux dessus un soubassement de Marbre. On lit dans un ply de son manteau le nom de l'ouvrier qui est Iacob Richer, 1635. Vous y verrez aussi Madame sa Femme toute de marbre qui est aussi à genoux. » (3)

Clapasson ne donne pas plus de détails : «... Le mausolée le plus

---

(1) Le fils de Charles de Neufville, Nicolas, marquis de Villeroy, épousa la petite-fille de Lesdiguières, Madeleine, fille de Charles de Créqui et de Madeleine de Bonne, première femme de celui-ci.

(2) Nous tenons de feu le président Baudrier que le *prix fait* de ce tombeau a été passé devant un notaire à Lyon. Nous l'avons cherché vainement dans les archives de la Chambre des notaires de Lyon.

(3) *Recherche curieuse de la vie de Raphael Sansion d'Urbin... Et un petit Recueil des plus beaux Tableaux, Architectures, Sculptures et figures qui se voyent dans plusieurs Eglises, rües et places publiques de Lyon. Le tout recueilli par I. de Bombourg, Lyonnois*. M.DCC.IX, pp. 106 et 107.

proche de l'autel est celui de la marquise d'Halincourt, fondatrice de ce monastère; on ne peut aller plus loin pour la délicatesse du cizeau et la recherche du travail, mais le dessein en est très médiocre... Le mausolée du marquis d'Halincourt se trouve dans le fond de la chapelle, vis-à-vis de l'autel. Il est représenté à genoux sur un tombeau de forme quarrée; cette figure est de bronze, ainsi qu'un petit corps d'architecture placé contre le mur; le reste est en marbre noir. Ces deux monumens sont l'ouvrage d'un sculpteur nommé *Jacob Richer ;* il n'a pas aussi bien réussi dans celui-ci que dans le premier; le dessein en paroît du même goût, mais l'exécution est fort inférieure... » (1)

Ce qui est certain, c'est que Richier a séjourné à Lyon, d'abord vers 1619, ensuite en 1634 et en 1635.

En 1630, il habitait encore Vizille. Il achetait, le 4 septembre 1630, du duc de Lesdiguières (Charles de Créqui), moyennant une redevance annuelle et perpétuelle, une parcelle de pré, sise à Grenoble, « proche la Trésorerie, » sur laquelle il fit bâtir la maison dans laquelle il passa le reste de ses jours.

En mars 1641, il était mort.

Sa femme, Jeanne Chaléon, et ses deux enfants lui survécurent. (2)

On a pu, d'après les indications que nous avons données, se faire une idée de l'œuvre de Jacob Richier. Par la décoration du château de Vizille et l'exécution de plusieurs tombeaux, on voit qu'il a été l'homme des grands travaux. A en juger par ceux de ses ouvrages qui ont été conservés, il avait une valeur assez haute, mais aucun de ces ouvrages ne fera autant pour la mémoire du sculpteur lorrain que le médaillon de la marquise de Treffort. Ce bronze d'un modelé si fin et d'un dessin si élégant est son chef-d'œuvre et un des chefs-d'œuvre de l'art français.

Natalis Rondot.

---

(1) André Clapasson, *Description de la Ville de Lyon*, 1741, pp. 156 à 158. — Voir Brossette, *Histoire abrégée de la Ville de Lion*, M.DCC.XI, p. 120, et le Dictionnaire d'Expilly, t. IV, p. 282.

(2) J.-J.-A. Pilot, *Notice*. — Actes passés devant Me Jean Montaigne, notaire.



ARCHÉOLOGIE LYONNAISE

LES MANUSCRITS DU TRÉSOR

DE LA

Cathédrale de Lyon

AVANT 1789 (1)

L'état de conservation de la plupart de ces volumes est assez satisfaisant, malgré les vicissitudes des temps bien longs et souvent bien troublés qu'ils ont traversés. Quelques-uns portent des traces d'humidité, comme la *Cité de Dieu*, de saint Augustin (Ms 523 *bis* du catalogue de Delandine), et les Commentaires d'Origène sur l'épitre de saint Paul aux Romains (Ms 413 du catalogue de Delandine). Les traces de cette humidité n'indiqueraient-elles pas que ces volumes du VIe siècle ont fait partie de ceux que Charlemagne chargea Leidrade d'offrir, de sa part, à l'abbaye de l'Ile-Barbe, et que l'archevêque d'Albon retrouva, en 1563, sous les ruines de cette abbaye, que les protestants avaient saccagée l'année précédente? La bibliothèque de la ville possède encore plusieurs manuscrits venant de l'Ile-Barbe et qui ont été aussi gravement endommagés par l'eau et même par le feu, qui en a calciné une partie.

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 81 et 273.

L'écriture des dix-neuf volumes étudiés par M. Léopold Delisle a été aussi l'objet des plus savantes observations de la part de cet auteur. Leur écriture est en lettres onciales ou semi onciales. Tantôt elle est à longues lignes, tantôt sur deux colonnes, et avec des notes marginales de temps postérieurs, avec de l'encre noire, bleue ou rouge. Les lettres des titres sont parfois en capitales conjointes ou enclavées les unes dans les autres, comme dans les œuvres de saint Augustin (n° 524 du catalogue de Delandine). Dans les *Quatre Évangiles* (n° 357 du catalogue de Delandine), écrit au IX[e] siècle, il se rencontre même des peintures remarquables aux canons et aux commencements des quatre évangiles. « Les lettres et les ornements des pages peintes, » dit M. Delisle, au sujet de ce volume, « rappellent tout à fait le style des grandes lettres et des ornements de la bible de Charles le Chauve, provenue du Trésor de Saint-Denis. »

Certains volumes rappellent des noms qu'il n'est pas sans intérêt de noter. Au haut du folio 276 de l'*Exposition des Psaumes*, par saint Hilaire (n° 38 du cartulaire de Delandine), on lit le nom de *Sendelerius*. « Dans le *Commentaire d'Origène sur la Genèse, l'Exode et le Lévitique*, on a inscrit, » dit M. Delisle, « en regard du commencement de la plupart des livres ou homélies, à l'époque mérovingienne, en cursive ou en onciale, un nom d'homme, comme *Hilidius*, — *Gaidulfus*, diaconus, — *Gradulfus*, — *Siggolenius*, diaconus, — *Syggobertus*, — *Domnolus*. Ces noms, dont la plupart ont été grattés et sont devenus illisibles, désignaient peut-être les moines ou les chanoines qui étaient chargés de lire publiquement certains morceaux des commentaires d'Origène, et qui, avant de faire une lecture publique, devaient s'y préparer par une étude préliminaire. »

Dans le volume des *Commentaires de saint Augustin sur les Psaumes* (n° 352 du catalogue de Delandine), se rencontre, au bas du fol. 14, le nom de *Cunstantina*, en capitales barbares. Au bas du fol. 19, on remarque les mots *Cunstantine sun*, dans lesquels plusieurs lettres sont conjointes. *Constantina* était sans doute le nom d'une religieuse ou d'une grande dame qui a possédé ce livre à l'époque mérovingienne.

Quant à la provenance primitive de ces dix-neuf volumes, M. Léopold Delisle ne s'en explique pas. Il les a trouvés à la Bibliothèque de la Ville de Lyon, mais d'où sont-ils venus à ce grand dépôt ? Je l'ai déjà dit ailleurs. Cette bibliothèque a été formée au XVI[e] siècle par les Pères Jésuites, dans le grand collège qu'ils avaient dans cette ville, et qui avait été fondé par le Consulat, en 1527. Ces religieux, d'un si grand savoir, ne purent manquer d'y réunir des manuscrits, quoique ce genre d'ouvrages eût alors bien perdu de sa valeur. C'est ainsi qu'ils y déposèrent : 1° le manuscrit des *Sentences de saint Isidore* (n° 537 du catalogue de Delandine), provenant, d'après ce dernier, de la Bibliothèque de *La Serna Santander*; et 2° le volume qui a pour titre : *Les quatre Évangiles* (n° 357 du catalogue de Delandine), lequel appartenait, dès l'année 1648, au même Collège, et qui fut montré à Baluze, à Lyon, le 15 juillet 1701. — Après le siège de Lyon, en 1793, on transporta à cette bibliothèque toutes celles des maisons religieuses de cette ville, confisquées en 1792 par la Nation, ou du moins tout ce que les bombes de la Convention, les volontaires de la République, les émissaires de l'Etat et les voleurs n'avaient pas détruit ou enlevé.

Parmi ces bibliothèques, s'est trouvée celle de la cathédrale Saint-Jean, et, dans ce dépôt, étaient pieusement conservés les manuscrits donnés à cette église par Leidrade ou d'autres de ses successeurs ou provenant de l'Ile-Barbe, d'où l'archevêque d'Albon les avait rapportés en 1563, après les avoir trouvés sous les ruines de ce monastère. C'est ainsi que la Bibliothèque de la Ville possède aujourd'hui, entre autres, les manuscrits suivants étudiés par M. Delisle, savoir : 1° les *Œuvres de saint Augustin* (n° 524 du catalogue de Delandine); 2° le *Commentaire de Bède sur le premier livre des Rois* (n° 391 du catalogue de Delandine); 3° les *Traités de saint Augustin* (n° 525 du catalogue de Delandine).

Le premier de ces volumes, d'après l'inscription qu'il porte, a été donné à la cathédrale par l'archevêque Leidrade (798-814). Cette inscription, de la main même de cet illustre Prélat, le restaurateur des églises de Lyon, est ainsi conçue :

Leidrat, licet indignus, tamen episcopus,
Istum librum tradidi ad altare Sancti Stephani. (1)

Le deuxième volume a cette inscription : « Liber oblatus ad altare Sancti Stephani *ex voto* Amoli episcopi. » Cette inscription y est même répétée plusieurs fois, comme essai de plume, et on y voit également tracé avec une encre plus pâle : *Einardus librarius.* Amolon a gouverné l'église de Lyon de 841 à 852.

Le troisième volume porte cette inscription à la première page : « Liber oblatus ad altare Sancti Stephani, *ex voto* Agobardi episcopi. » Agobard a été évêque de Lyon de 814 à 840.

Ces deux derniers ouvrages semblent, d'après leurs inscriptions, avoir été offerts en exécution d'un vœu (*ex voto*), mais M. Delisle a démontré que cette locution est synonyme d'*ex dono.*

N'oublions pas de mentionner également que le manuscrit qui a pour titre : *Opuscules de saint Augustin et d'autres Pères de l'Eglise* (n° 527 du catalogue de Delandine), est aussi un don de l'archevêque Remi à son église métropolitaine. Remi la gouverna de 852 à 875 (2). Ainsi, voilà cinq manuscrits dont la provenance ne saurait être contestée. Le n° 401 porte aussi une mention que M. Delisle s'est bien gardé, avec raison, de passer sous silence, et dont j'ai déjà parlé plus haut. Sur le folio 120 v°, on lit la note suivante : « Anno Domini millesimo quingentesimo undecimo, in mense Julii, Petrus

---

(1) « Une inscription absolument semblable, » dit M. Delisle, « se lit à la fin d'un exemplaire des *Commentaires de saint Jérôme sur Isaïe,* dont la Bibliothèque nationale a recueilli quelques débris, formant aujourd'hui les folios 21-25 du Ms latin 152. Ces débris proviennent sans doute de Lyon. »

M. Delisle cite aussi, comme ayant été donné par Leidrade à sa métropole, le *Traité de saint Augustin contre Fauste* (n° 526 du catalogue de Delandine).

(2) Ce manuscrit a eu pour écrivain un ecclésiastique du nom de Martin, car, au bas du folio 133 v°, on lit : *Martinus presbiter scripsit;* et, sur la première page, que le copiste a laissée en blanc, on a tracé en capitales une inscription qui avertit que le volume a été donné à la cathédrale de Lyon par l'archevêque Remi :

Liber oblatus ad altare Sancti Stephani,
Dono Remigii episcopi.

Rostanus, miles indignus ecclesie Lugdunensis, visitavit hos libros antiquos et aliqualiter ordinavit, meliori modo illos ordinare decrevit, si dominis comitibus placuerit, Petrus Rostanus. » Ce Pierre Rostan, chevalier de l'église de Lyon, a été déjà l'objet d'une mention spéciale de la part de M. Delisle.

Enfin, de ces dix-neuf manuscrits étudiés par M. Delisle, il en est un, le n° 414 du catalogue de Delandine et qui a pour titre : *Commentaires sur les Épitres de saint Paul tirés des œuvres de saint Augustin, par le diacre Florus*, qui est d'un intérêt particulier pour l'église de Lyon. En effet, Florus a été l'ami et le diacre de l'archevêque Agobard et avait été placé par ce dernier à la tête de la célèbre école épiscopale fondée par Leidrade dans le cloitre de sa métropole. La jeunesse de toutes les provinces circonvoisines affluait à cette école, et la science de Florus était si grande et si universellement connue, qu'on l'appela le *Maître par excellence*. C'est lui que l'église de Lyon chargea de combattre l'ouvrage de Jean Scott sur la prédestination.

Florus cultivait aussi la poésie, et M. Delandine nous apprend qu'un antique manuscrit de cet écrivain, découvert dans la Bibliothèque de la Grande-Chartreuse, l'a fait reconnaitre pour auteur de plusieurs pièces de poésie qu'on avait attribuées à Pacat et à un poète Florus, qui n'a jamais existé.

Enfin, ajoutons que M. Léopold Delisle, dans l'étude qu'il a faite de nos anciens manuscrits lyonnais, n'a pas négligé le moindre détail. Ainsi je peux citer encore celui-ci. Dans le Ms 523 du catalogue de Delandine, il cite le titre final du livre V, f. 81 v°, qui est ainsi conçu :

Finit liber quintus
Contra paganos
Augustini episcopi
Catholici, *cum pace.*

Ces deux mots : *cum pace* avaient déjà frappé M. Delisle, lorsqu'il étudia, en 1878, notre célèbre *Pentateuque*, dans lequel il avait rencontré, au fol. 24, ce titre : « Incipit Exodus. Lege *cum pace.* »

Cette formule habituelle au VIe siècle est une simple invitation au lecteur.

Le Trésor actuel de la cathédrale de Lyon possède un certain nombre de manuscrits des plus précieux. J'en ai parlé déjà dans cette étude, je n'y reviendrai donc pas. On sait que tous ces monuments sont un don de l'illustre et regretté cardinal de Bonald. Puissent-ils ne pas subir les atteintes de nouvelles révolutions !

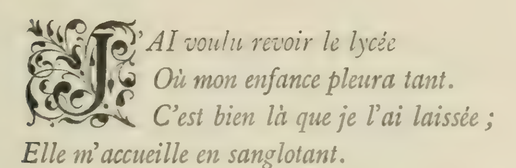
Léopold NIEPCE.





LE LIERRE DU LYCÉE LAMARTINE

A M. Navarre, censeur des études au lycée Lamartine, à Mâcon.



J'AI voulu revoir le lycée
Où mon enfance pleura tant.
C'est bien là que je l'ai laissée ;
Elle m'accueille en sanglotant.

C'est aujourd'hui Pâque-fleurie.
On a lâché les écoliers.
Je remonte, l'âme attendrie,
Mon passé, par ces escaliers.

Loin de mon pays de lumière,
Où l'hiver même est réchauffant,
Entre ces murs de froide pierre,
Il fut dur, mon exil d'enfant.

« Voyez-vous, » dis-je au nouveau maître,
Qui me reçoit en vieil ami,
« Chaque détail, par tout mon être,
Réveille l'enfant endormi.

« Il s'éveille. Il sort de moi-même.
Hélas ! il ne me connaît pas.
Moi, je le connais et je l'aime,
Ce petit qui pleure tout bas.

« Pour un moment il veut revivre.
Ses yeux sont grands ouverts, — voyez !
Si nous marchons, il va nous suivre.....
Oh ! comme ses yeux sont noyés !

« Sur ses traces, la petite ombre
Remet ses deux pieds, pas à pas.
Il pleut. Au fond du hangar sombre,
Elle regarde vers là-bas !

« Le ciel rit. Dans le libre espace
Le pauvre petit spectre, en pleurs,
Suit des yeux chaque oiseau qui passe
Et qui peut aller voir des fleurs !

« Il s'assied au banc de la classe
Où son chiffre est encor gravé.
Il retrouve partout sa trace,
Et refait — ce qu'il a rêvé !

« Mauvais rêve, » dis-je au bon maître,
(Et je sentis mon cœur serré,)
« J'étais grondé, puni peut-être,
Seulement pour avoir pleuré ! »

Puis, honteux, après un silence :
« Je n'apprenais pas ma leçon
Pour rêver du ciel de Provence,
Et du lierre de ma maison !.....

« Certe, il faut lire dans un livre,
Mais aussi dans les fleurs des bois ;
Et si Virgile nous enivre,
C'est qu'un oiseau chante en sa voix !

« Quand nous disons : « Rosa, *la rose, »*
Montrez-nous les rosiers aimés,
Ou n'apprenez que de la prose
A l'enfant que vous enfermez !

« Cette muraille !.. Ah ! qu'elle est haute !
— Oui, nos petits ne l'aiment pas, »
Dit le maître, bon comme un hôte.
« Ils jouent mieux sous ces murs plus bas. »

Alors, mon enfance oubliée
Revint vers nous, et lui parla :
« Oh ! » murmura sa voix mouillée,
« Monsieur, plantez un lierre, là !

— Monsieur, » me dit le jeune maître,
« Si vous revenez dans dix ans,
Vous ne pourrez plus reconnaître
Ce mur en horreur aux enfants.

« Un lierre en couvrira la pierre,
Verdure d'hiver et d'été.
Les oiseaux viendront dans le lierre,
Car le lierre sera planté..... »

Je crus voir, en passant la porte
Du lycée aux murs étouffants,
L'ombre de mon enfance morte
Qui jouait avec des enfants. (1)

Jean AYCARD.

---

(1) *Le lierre du lycée Lamartine* a été récité, à Lyon, dans plusieurs salons, par M. Gerbert, du Théâtre des Célestins, et y a été fort applaudi.



BIOGRAPHIES ALLEMANDES

PHILIPPE LANG

Valet de chambre de l'Empereur Rodolphe II (1)



Le règne de Rodolphe II, empereur d'Allemagne, a été l'un des plus tristes de la maison de Habsbourg. Aucun souverain du XVIe et du XVIIe siècle ne montra plus d'indolence et d'incapacité dans le gouvernement, plus de faiblesse envers son entourage ; et, parmi les intrigants et les aventuriers de toute espèce dont il fut le jouet, aucun ne parvint à une aussi haute fortune et ne commit plus de crimes que son valet de chambre Philippe Lang. La biographie de ce sinistre personnage nous montre à quel degré de servitude et d'abaissement un prince peut descendre.

Philippe Lang de Langenfels naquit en Tyrol, vers l'année 1538. Il appartenait à l'une des rares familles juives alors tolérées dans ce pays. Comme sa religion et sa naissance l'auraient empêché de prétendre à des fonctions publiques, il embrassa de bonne heure le catholicisme ; et, peu de temps avant de quitter Innsbruck pour se rendre à Prague, il entra dans l'ordre de la noblesse, en ajoutant à son nom celui de Langenfels.

On ignore quels furent ses parents, et comment il fut élevé. Sa femme, Marie Scalaber, beaucoup plus jeune que lui, appartenait à la basse domesticité de la cour d'Innsbruck. Elle était la fille d'un tailleur de pierres, qui réussit médiocrement dans son métier, car il finit par devenir simple domestique dans une taverne d'Innsbruck.

---

(1) Friedrich Hurter. *Philippe Lang, Kammerdiener Kaiser Rudolphs II.* — Schaffhausen. Hurter. 1851.

Lang avait vingt-cinq ans environ, lorsqu'il entra au service de la branche de la maison d'Autriche qui régnait en Tyrol et qui avait alors pour chef l'archiduc Ferdinand, second fils de l'empereur Ferdinand I[er]. Il exerça à Innsbruck, où il possédait une petite maison, la charge de Burgvogt (1) qui lui rendait 300 florins par an. On croit qu'il fut introduit à la cour de l'empereur Rodolphe II par le margrave Charles de Burgau, ancien gouverneur de Hongrie, fils de l'archiduc Ferdinand de Tyrol et de Philippine Welser. Il y obtint une charge de valet de chambre vers l'année 1601.

Ce personnage, qu'une longue série de crimes allait enrichir, transportait alors toute sa fortune mobilière d'Innsbruck à Prague, sur un seul charriot. Il se servait de vaisselle de terre, et faisait cadeau à sa femme d'une chaîne en cuivre. S'il n'avait pas encore réussi à faire fortune, son honnêteté n'y était pour rien, car il avait déjà commis un faux : il avait falsifié la signature et le sceau de l'archiduc Ferdinand, afin de procurer à un comte Truchsess de Scheer le Trostburg, c'est-à-dire probablement une maison ou une terre seigneuriale. (2) Le crime fut découvert, et Lang, emprisonné, (3) faillit être pendu ; il s'en tira on ne sait comment. La poursuite continua néanmoins contre Scheer. Elle durait encore en 1606. Lang, son complice, alors au pouvoir, la fit abandonner.

Il paraît singulier, au premier abord, que, après un pareil début Lang ait pu entrer à la cour de Prague et devenir le favori de l'empereur. L'étonnement diminue, lorsqu'on se rappelle que Rodolphe II était fou. L'empereur, incapable de vivre sans être gouverné, avait alors pour premier valet de chambre, chargé de diriger toute la domesticité de la cour, un chevalier nommé Jérôme Machowsky de Machau. C'était un utraquiste, peut-être même un picard, en tout cas un adversaire acharné des catholiques. Il n'en avait pas moins obtenu toutes les faveurs de Rodolphe II. C'est le propre des caractères faibles de se laisser gouverner par ceux qui les approchent de

(1) Avoué du château ?

(2) Hurter ne dit pas ce qu'était le Trostburg.

(3) A la tour aux herbes.

plus près et leur rendent les plus humbles services. Ne songeant qu'à eux-mêmes et à leur bien-être personnel et immédiat, ils ont quelque chose de l'animal qui s'attache à qui le soigne. Un souverain de ce genre préfère un valet, qui lui épargne une légère souffrance ou lui procure un plaisir, à un homme d'État qui l'aide à gouverner, ou à un général qui lui gagne des batailles.

Lang n'était pas encore assez sûr de la faveur impériale pour agir seul. Il s'entendit d'abord avec le premier valet de chambre Machowsky. Ils étaient dignes l'un de l'autre. C'est ainsi qu'ils achetèrent à un certain Mathias Kratsch des bijoux qu'ils ne payèrent pas. Lang se lassa bientôt d'une association qui limitait ses profits. Par suite de ses calomnies, le premier valet de chambre perdit sa charge et ses biens (1603). Les biens confisqués appartenaient alors à l'empereur; Lang se fit donner ceux de Machowsky, ainsi que sa charge.

Devenu à son tour premier valet de chambre, il ne tarda pas à s'emparer complètement de l'esprit de Rodolphe II, et à l'isoler de tout le monde. Nul ne put désormais aborder l'empereur que par son intermédiaire. Le premier ministre Khlésel, les plus proches parents de Rodolphe, ses frères les archiducs, furent obligés de recourir à lui. Sa puissance devint si grande que le roi de France lui-même, Henri IV, crut devoir lui envoyer une médaille d'or avec son portrait. Il était devenu comme le geôlier de l'empereur. Lorsqu'une personne avait obtenu une audience, Lang, toujours présent dans l'antichambre, recevait lui-même la demande, entrait chez Rodolphe II, et, sans lui en avoir dit un mot, rapportait, comme venant de son maître, la réponse qu'il lui plaisait de donner. Il était le canal de toutes les grâces, ouvrait toutes les lettres, y répondait, se faisait tout payer. Il disposait souverainement de toutes les places, principalement de celles de la cour, qu'il vendait au plus offrant. Peu importait la capacité ; il ne recherchait que son profit. Payer ne suffisait pas : il fallait plaire, et l'on était toujours à la merci d'un caprice. Un jeune homme, nommé Flach, étant venu à Prague avec l'intention d'obtenir une charge dans la domesticité impériale, Lang lui demanda 500 florins. Flach ne les avait pas; il vendit un petit

bien et apporta la somme. Lang la reçut, mais ne donna pas la charge. Il eut un jour l'idée d'en donner une à quelqu'un qui ne l'avait pas demandée, mais qui, sans doute, pouvait la bien payer. Elle fut néanmoins acceptée. Au bout de peu de temps, le nouveau fonctionnaire se vit renvoyer sans savoir pourquoi. Fort heureusement pour lui il apprit, assez à temps, que c'était parce qu'il n'avait pas payé le valet de chambre. Il paya et garda la place. Lang, ce jour-là, put se croire honnête : il n'avait volé que son maître.

Quiconque recevait un présent de l'empereur devait en laisser à Lang le tiers ou la moitié. Lorsqu'il était en veine de générosité, il refusait pour lui-même, à la condition que l'on donnerait à sa femme. Il ne négligeait pas les petits profits. Ayant un jour reçu de Rodolphe 6,000 florins de belle monnaie, pour les distribuer aux serviteurs de la cour, il les garda pour lui et distribua des pièces usées. Il convoitait un jardin : il n'eut, pour l'avoir, qu'à menacer le propriétaire de la disgrâce de l'empereur. Les marchands de Prague avaient beaucoup de peine à échapper à sa rapacité. S'il achetait, il ne payait pas ; et si on refusait de lui vendre, il faisait saisir les marchandises comme étant de contrebande. Il prenait à son maître ses chevaux, son gibier. Sa table était mieux servie que la sienne.

Il s'établit presque toujours dans les âmes une sorte de niveau moral; on ne peut guère posséder une vertu sans les posséder toutes; et il est rare qu'un vice n'entraîne pas tous les autres à sa suite. Chez Lang les mœurs ne valaient pas mieux que la probité.

Lang avait deux fils. L'aîné, André, obtint de bonne heure une charge de chambellan à la cour de Prague, et épousa, en 1606, une jeune fille appartenant à la famille bourgeoise et patricienne des Imhof d'Augsbourg. L'avarice de Lang ne laissait passer aucune occasion : il avait promis à son fils André 5,000 florins de dot; il ne les paya pas. Le mariage eut lieu en grande pompe, au château impérial de Prague. L'année suivante, André Lang eut une fille, et l'empereur lui-même en fut le parrain.

Son second fils, Ferdinand, avait été destiné à l'état ecclésiastique. Il lui fit donner de bonne heure de riches bénéfices, entr'autres l'abbaye de Porno en Hongrie. Le chapitre d'Agram, qui la possé-

dait, en consacrait les revenus, s'élevant, chaque année, en temps de paix, à 4,000 florins, à entretenir Szigeth, forteresse extrêmement importante pour la sécurité de l'Autriche, car elle était située sur une frontière sans cesse menacée par les Turcs. L'archiduc Ferdinand de Styrie et le chapitre d'Agram eurent beau faire des représentations à l'empereur, Lang obtint l'abbaye. Ce que l'on avait redouté arriva : les revenus cessèrent d'être employés à la défense du pays.

Tous les avantages temporels et l'espérance d'arriver aux plus hautes dignités de l'Église ne purent longtemps retenir le second fils de Lang dans l'état ecclésiastique. Les mauvais exemples de son père l'en détournèrent. Il fut alors envoyé à l'Université d'Ingolstadt, et il n'y avait pas étudié plus de six mois quand son père lui fit donner une charge de juge au Tribunal d'appel de Bohême. On ignore ce qu'il devint plus tard, non plus que son frère aîné.

En embrassant le catholicisme, Lang avait conservé le principal instinct de sa race : l'amour de l'argent. Pratiquant habilement l'usure, il avait soin de remettre à ses emprunteurs moins de capital que n'en portaient les billets qu'il leur faisait souscrire, et il exigeait d'eux un intérêt bien supérieur au taux légal, qui s'élevait alors à 6 °/₀. Son meilleur agent pour ces sortes d'affaires était un de ses cousins, le libraire Isaac. Lang s'était bien gardé de rompre avec ses anciens coreligionnaires. Les liens qu'il avait conservés avec eux n'étaient cependant pas assez forts pour jamais lui faire négliger ses intérêts. Un jour, par l'intermédiaire d'un juif, il avait prêté une forte somme à un autre juif nommé Zrini. Le débiteur devint insolvable. Lang ne pouvait se résigner à perdre une créance ; il posa aux principaux juifs de Prague l'alternative entre cautionner la dette ou être expulsés de la ville : ils cautionnèrent.

Les juifs ne perdirent pas à ce marché. Lang ne tarda pas à les indemniser, sans qu'il lui en coûtât rien. Ils avaient, en effet, formé le projet de fonder, au sein de la chrétienté, une vaste confédération. Ils se rendirent pour cela à Francfort-sur-le-Mein en 1603, rédigèrent un nouveau code juif et créèrent un trésor central. Ils se proposaient de se soustraire peu à peu à toute juridiction chrétienne, et

leur principal but était, sans doute, d'acquérir plus sûrement et plus vite, dans toute l'Europe, une prépondérance financière incontestée. Ils auraient créé de la sorte une caste dominante, un état dans l'État. Cette organisation, tenue secrète, ne fut découverte qu'au bout de trois ans. L'électeur de Cologne, Ernest de Bavière, ébruita le premier l'affaire. Le conseil de l'Empereur accusa alors les juifs du crime de lèse-majesté, et chargea les trois électeurs ecclésiastiques d'instruire leur procès. Mais subitement les poursuites cessèrent : les juifs avaient su payer à temps une forte somme au valet de chambre. Il ne fut, dès lors, plus question de procès, et l'électeur de Cologne en fut pour ses frais.

Quelques années plus tard, les juifs furent accusés d'avoir fourni de l'argent à l'ennemi héréditaire, c'est-à-dire au Sultan. On parla de les expulser de Prague. Ils ne furent pas même inquiétés, parce que, disait-on, à côté de l'Empereur, régnait le roi des juifs.

S'il est difficile de savoir jusqu'à quel point la conduite de Lang à l'égard des juifs put nuire à l'empereur Rodolphe II, pour un grand nombre d'autres faits le doute n'est pas permis. Wenceslas Kinsky, d'une des premières familles de Bohême, exerçait alors la charge de maître général des chasses. Lang la lui fit enlever et la garda pour lui. Kinsky embrassa aussitôt le parti de l'archiduc Mathias, qui s'était révolté contre son frère Rodolphe.

Une autre fois, Lang causa la perte d'un personnage qui aurait pu rendre de grands services à Rodolphe II, le feld-maréchal Rosswurm; mais l'affaire fut engagée à son insu, et, s'il en eut tout le profit, ce fut sans avoir couru aucun péril.

Il y avait alors à Prague, en effet, un Italien, le comte François Barbian de Belgiojoso, qui s'était réfugié en Bohême, sa tête ayant été mise à prix à Milan, où il avait enlevé une femme mariée. La mise à prix s'élevait à 12,000 couronnes, et l'amnistie complète était promise, en outre, à celui qui exécuterait le coup. Un autre banni de Milan, nommé Furlani, résolut de gagner à la fois la somme et son pardon.

Usant de ruse, il mit à profit une brouille qui existait entre Belgiojoso, sa future victime, et le maréchal Rosswurm, et fit

de ce dernier, sans même qu'il s'en doutât, son aide et son complice.

Christophe Hermann de Rosswurm appartenait à une famille de militaires qui avait bravement soutenu la maison d'Autriche dans sa lutte contre les Turcs. Il avait lui-même guerroyé en Hongrie, et avait pris part, en France, aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Ses qualités, comme ses défauts, étaient ceux d'un soldat de son temps : une grande bravoure, à la guerre, et, dans la vie privée, des mœurs fort relâchées. C'était une aventure galante qui l'avait brouillé avec Belgiojoso. Une nuit que Rosswurm dînait chez son ami Wenceslas Kinsky, une des victimes de Lang, comme on l'a vu plus haut, Furlani, profitant de l'occasion, vint le prévenir de se tenir sur ses gardes, parce que Belgiojoso l'attendait dans la rue pour lui faire un mauvais parti. Belgiojoso s'y promenait, en effet. Il ne tramait rien, en réalité, contre le feld-maréchal; mais l'accusation, pour être fausse, ne manquait pas de vraisemblance. Rosswurm y crut. En sortant de chez Kinsky, il prit ses pistolets, et fit marcher devant lui Furlani et deux de ses domestiques. Belgiojoso, les voyant arriver et ne se doutant de rien, adressa la parole amicalement à son compatriote Furlani. Mais celui-ci, au lieu de lui répondre, lui tira un coup de pistolet. Belgiojoso, blessé, mit l'épée à la main. Rosswurm, qui arrivait à l'instant, se croyant attaqué par son rival, lui tira à son tour trois coups de pistolet, et Furlani l'acheva en lui tirant encore par derrière une balle dans la tête. Il ne fut plus question de Furlani; il alla sans doute toucher le prix de sa trahison. Quant à Rosswurm, qui s'était cru attaqué et n'avait voulu que se défendre, il fut arrêté. Il aurait pu se sauver en donnant au valet de chambre la moitié de sa fortune, qui était considérable. Mais il crut qu'il suffisait d'être innocent : il se trompait. Étant riche, il avait tout à craindre d'un coquin tel que Lang. Comme le meurtre de Belgiojoso n'aurait peut-être pas suffi pour le faire condamner à mort et pour confisquer ses biens, le valet de chambre, qui n'avait garde de laisser échapper la riche proie que le hasard lui offrait, le fit accuser d'avoir voulu assassiner l'Empereur et d'avoir négocié avec le Sultan. Les parents de Rosswurm vinrent à Prague pour le défendre : ils en

furent expulsés. Un frère de Belgiojoso, également feld-maréchal au service de l'Autriche, Jean-Jacques Belgiojoso, brouillé aussi avec Rosswurm, saisit l'occasion de se venger lui-même en vengeant son frère. Plus habile que Rosswurm, il fit remettre à Lang une forte somme, vingt mille thalers, dit-on. C'était la perte de l'infortuné feld-maréchal. Des électeurs, des princes de l'Empire eurent beau écrire à Rodolphe II en sa faveur, Lang retint leurs lettres; Rosswumr eut beau protester de son innocence, l'Empereur n'en sut rien. Lang disposait des juges, Rosswurm fut condamné. Un parent du feld-maréchal apporta au palais un recours en grâce. Lang reçut l'écrit dans l'antichambre, entra chez l'Empereur, et, sans lui avoir rien demandé, en ressortit aussitôt, en déclarant que l'Empereur ordonnait l'exécution. Le 29 novembre 1605, Rosswurm fut décapité à Prague. Lang fut son héritier. (1)

Après avoir accumulé de grandes richesses, le valet de chambre craignit de les perdre. La faveur de l'Empereur, si assurée qu'elle parût, pouvait lui échapper, car, si nul n'osait encore l'accuser, personne n'ignorait ses crimes. Dès l'année 1606, il convertit en argent une partie de son immense fortune, et la mit à l'abri dans un repaire de juifs, à Augsbourg.

Les archiducs, les parents de Rodolphe II avaient fini par se révolter contre son indigne gouvernement. Mathias, l'aîné, se mit à leur tête. Rodolphe, se voyant directement menacé, sortit de sa torpeur, et commença à se douter que la conduite de son favori pouvait bien ne pas être étrangère aux embarras qui venaient l'arracher à sa quiétude. La faveur se perd toujours plus vite qu'elle ne s'acquiert. Il en est d'elle comme de certaines étoffes : une maille rompue, tout se défait.

Lang fut accusé d'avoir volé, empoisonné; d'avoir vendu des charges, livré des secrets d'État. Arrêté le 1er juin 1608, il fut condamné, dans les premiers jours de novembre 1609, à un emprisonnement perpétuel et à la perte de tous ses biens. La peine ne fut pas

---

(1) Voir Barthold : *Hermann Christopher von Rosswurm.*

de longue durée : il mourut au commencement de l'année 1610, à l'âge de soixante-douze ans.

Hurter, l'auteur de la biographie du célèbre valet de chambre, pense qu'une vie semblable est désormais impossible. En est-il bien sûr? Certains hommes de la Révolution française, par exemple, ont bien dépassé les crimes de Lang. (1) Le Souverain qu'ils prétendaient servir n'était pas, il est vrai, un empereur; c'était un être collectif; mais peu importe : le résultat pour les victimes et pour la dignité humaine ne diffère guère. La civilisation n'est pas un bien qu'on ne puisse perdre; elle ne subsiste pas par elle-même; elle est l'effet de certaines doctrines. Ces doctrines disparaissant, la civilisation subsisterait-elle? Il est permis d'en douter. Ne partageons pas les illusions d'Hurter. Les crimes qu'il nous retrace seront toujours possibles, et il n'existe qu'un moyen d'en diminuer le nombre, sinon d'en empêcher le retour, c'est une morale qui ait Dieu pour auteur, et dont la sanction soit supérieure à celle que l'homme peut inventer.

E. CHARVÉRIAT.



(1) Voir le troisième volume de M. H. Taine sur la Révolution.



Lettre à M. Clair Tisseur

Monsieur et cher Confrère,

Vous avez bien voulu m'adresser les deux volumes des poésies de Jean et Barthélemy Tisseur, que vous et votre frère avez recueillies avec un soin jaloux, et que vous publiez aujourd'hui. Laissez-moi vous dire tout le plaisir que m'a fait cet envoi, et vous remercier pour le charme profond que j'ai ressenti à lire en leur intégrité ces vers que je ne connaissais encore que par des fragments. En même temps que vous accomplissiez une tâche que la piété envers vos chers morts a dû vous faire paraître bien douce, vous avez rendu aux lettres un réel service. Je dis à dessein : aux lettres, sans épithète. Car ce n'est point aux limites de leur ville natale que doit s'arrêter le légitime retentissement des œuvres de vos frères, maintenant que, réunies en un faisceau, elles pourront, avec plus de facilité, être mises sous les yeux de tous. Si, durant leur vie, toute de travail, de modestie, de silence, si différente de notre existence actuelle, ils ont eux-mêmes pris à tâche en quelque sorte de voiler leurs productions, comme si le *Cano mihi et musis* eût été leur devise, aujourd'hui il n'en doit plus être de même. Il nous appartient de mettre en lumière ces poètes volontairement obscurs. Pourquoi, hélas! faut-il que pour eux aussi la gloire soit cette plante tardive qui ne croit que sur les tombeaux ?

Si je ne m'étais fait une loi de ne rien dissimuler de ce que je crois vrai, je ne vous dirais point, de crainte de blesser votre modestie, quel intérêt ajoutent à l'ouvrage les lumineuses préfaces, encore trop courtes à mon gré, en dépit de leurs dimensions, que vous et votre frère avez mises en tête de ces deux volumes. Grâce à vous,

on suit pas à pas, dans leur carrière, les poètes. Le lecteur pénètre, à votre suite, dans l'intimité de leurs sentiments. Votre récit, comme un perpétuel commentaire, éclaire les passages qui pourraient, si nous en ignorions l'idée génératrice, si nous ne connaissions pas les circonstances qui les ont fait naître, sembler obscurs. Annoté de cette sorte, M. Leconte de l'Isle lui-même deviendrait intelligible. A combien plus forte raison vos frères, qui, sachant toujours se garer de tous excès, estimant que

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain,

n'ont employé qu'un style exempt de scories, fuyant les truculences de langage, comme on dit maintenant, montrant à tous que la passion, pour s'exprimer, peut fort bien se passer de la recherche prétentieuse des mots, ou de la juxtaposition incohérente et antithétique des termes !

Mais vous nous avez fait un tort, Monsieur, dont je ne puis m'empêcher de me plaindre amèrement. Que nous reste-t-il à dire sur Jean et Barthélemy Tisseur ? Quels rares épis trouverons-nous à glaner, après que le champ a été dénudé par des moissonneurs aussi attentifs que vous l'êtes ? Non seulement vous avez fait, complète et détaillée, la biographie de vos frères. Mais vous avez étudié, en même temps que celle de leur caractère, la formation de leur talent poétique, la genèse de leur manière, si je puis ainsi parler. Nous connaissons leurs procédés de composition, les sources où ils puisaient l'inspiration. Vous nous montrez le fort et le faible de leurs différents ouvrages. Vous épuisez la matière.

Si nous ne pouvons critiquer, il nous reste du moins la ressource d'admirer et de louer ces pièces dont quelques-unes, dans l'un comme dans l'autre volume, sont de véritables petits chefs-d'œuvre. Dieu me garde de prétendre essayer ici cette chose toujours inutile et le plus souvent absurde qu'on nomme un parallèle ! Différente fut la nature de vos deux regrettés frères ; mais chez tous deux, dans les lignes que vous leur avez consacrées et dans leurs poésies, je retrouve des traits identiques. La saine éducation familiale et chrétienne a

laissé chez eux d'indestructibles traces : un spiritualisme convaincu, une conscience inébranlable dans sa droiture et sa fermeté, l'amour de la vérité et de la justice ; à d'autres points de vue, un sentiment profond de la nature. Ils furent ce qu'on appelait au XVIIe siècle des « honnêtes gens, » dans toute la rigueur qu'avait alors cette belle expression. Ces qualités, Monsieur, (puisque j'en suis à vous dire vos vérités, vous me passerez bien encore celle-là,) on les retrouve dans vos œuvres, où vous avez su marier d'une façon si piquante le parfum de terroir du parler lyonnais à la verdeur de notre vieille langue.

Il est véritablement étonnant de voir combien vos frères ont su conserver leur originalité, dans un siècle où, à la suite de quelques grands écrivains, s'est rué le troupeau servile des imitateurs. « En vérité, je vous le dis, tout procède du Père. » C'est ainsi que s'exprimait assez irrévérencieusement M. Catulle Mendès dans une conférence qu'il faisait dernièrement sur les débuts de l'école parnassienne. Et c'est à Victor Hugo qu'il appliquait les paroles du texte sacré. La phrase cesse d'être juste, quand il s'agit de Jean et Barthélemy Tisseur. S'il est un poète dont ils se soient inspirés, ce n'est pas l'auteur des *Feuilles d'automne*, c'est Lamartine. Mais, souffrez cette expression, Lamartine n'a pas déteint sur eux. Et malgré leur admiration pour le chantre d'Elvire, chacun a suivi sa voie.

On ne saurait trop louer chez Jean Tisseur l'admirable correction de la forme, la précision dans l'emploi des mots, l'horreur de la cheville, et, plus encore que ces qualités matérielles de facture, la philosophie sereine qui se dégage de ses poésies. Il a montré comment on pouvait traiter les sujets modernes, parler en termes propres de l'industrie et de ses merveilles, sans verser dans l'ornière du réalisme, et sans toutefois ressembler en rien à l'abbé Delille. Il est le chantre du travail, l'ennemi des énervantes oisivetés :

> Fuyez le vague ennui dont notre âge se vante,
> Et la mélancolie inquiète, énervante
> Qui rendrait votre rire amer.

S'il n'est pas le poète des sommets, comme son ami de Laprade,

> De la plaine pourtant je ne sortis jamais,

il sait, par le mirage des idées, agrandir à l'infini son horizon, et l'on sent toujours des ailes à sa Muse. Il a, comme tous les vrais poètes, le sens intime de la nature dont il excelle à rendre les aspects.

Plus ardent, parce que, comme l'a fort bien montré votre frère, M. Alexandre Tisseur, il avait été plus longtemps concentré en lui-même, Barthélemy plaira davantage aux passionnés. Il semble avoir subi, plus que Jean, à certains moments, l'influence romantique. Dans ses vers d'amour, si pleins d'âme, on croit entendre passer un écho de Pétrarque. Mais, dût l'Italie me regarder comme un blasphémateur, je trouve chez votre frère un accent qui manque aux afféteries mignardes du chantre de Laure, celui de la vérité. Pétrarque a-t-il pleuré ailleurs que dans ses vers? C'est possible : mais en tout cas, il ne se faisait point faute de chercher dans les consolations les moins platoniques une compensation aux soupirs des *Rime* et des *Canzoni*. Ce sont de vraies larmes qu'a versées votre frère. Elles se sont incrustées dans ses vers, et, de même qu'elles creusent les joues, elles y ont laissé leur sillon brûlant.

Donc à des titres différents l'un et l'autre nous charmeront, et c'est grâce à vous et à votre frère que leurs ouvrages recueillis obtiendront dans la galerie lyonnaise la place dont ils sont dignes.

En voilà bien long pour une simple lettre. Et cependant je n'ai point dit la centième partie de ce que j'aurais voulu vous dire, après avoir lu ces deux beaux livres de poésies. J'aime à croire que vous voudrez bien excuser mon insuffisance et agréer une fois de plus les remerciements et les affectueuses salutations de

Votre bien dévoué,

Charles Lavenir.



LASSITUDE

Oui, j'aspire au départ, et je suis las de vivre !
Pour mon cœur fatigué la vie est un vieux livre,
Usé, jauni du temps, dont les tristes feuillets,
Cent fois tournés, n'ont plus ni charmes, ni secrets.
On l'entr'ouvre au hasard, n'importe à quel chapitre :
Mais, comme on sait la suite et la fin, dès le titre,
Saisi d'ennui, poème ou roman, prose ou vers,
On le laisse tomber et le rejette aux vers.

Ainsi le monde ! ainsi cette morne existence !
Des jours, des mois, des ans l'uniforme constance
Devant nos yeux blasés ramène incessamment
D'un spectacle banal le vain amusement.
Dôme étoilé des nuits, cieux profonds, mers immenses,
Pour un hôte vieilli dans ces magnificences,
Vainement les lambris sont faits d'azur et d'or :
Ce beau palais n'est plus qu'un antique décor.
C'est toujours ce soleil qui se lève et se couche,
La lune qui le suit d'un regard blême et louche,
Et ces astres cloués au même endroit du ciel,
Et les saisons, menant leur quadrille annuel :
Le printemps, qui sourit une heure à nos souffrances ;
L'été, qui vient bientôt trahir ces espérances ;
Puis l'automne après lui traînant le sombre hiver ;
Et, tour à tour vainqueurs dans l'empire de l'air,

Et le froid et le chaud, et le vent et la pluie,
Combats entre tyrans qu'il faut que l'on essuie.
O monde monotone! O trop court horizon!
Que Pascal à bon droit vous nommait sa prison!

Mais quoi! dans tes dégoûts pauvre âme impatiente,
L'homme au moins, l'homme avec sa nature ondoyante,
Ses généreux instincts, ses arts ingénieux,
Et cet esprit puissant qui mesure les cieux,
L'homme, seul en lui-même, ou pris en multitude,
Devant toi n'est-il pas un vaste champ d'étude,
Un spectacle toujours nouveau, toujours profond,
Que le sage jamais n'a scruté jusqu'au fond?

L'homme, hélas! Mais vraiment dans toute la nature
Jamais plus triste objet, plus vaine créature,
Jouet plus malheureux des vents ou du hasard
A-t-il pu d'Héraclite affliger le regard?
Et tout d'abord, cet être insolent et superbe,
Qui prétend, cèdre altier au-dessus du brin d'herbe,
Régenter l'univers, y trôner comme un roi,
Bête lui-même, astreint à la commune loi,
Chaque jour, à l'orgueil quelle atteinte funeste!
Sans faute, il doit dormir, manger, boire... et le reste!
Oui, chaque jour, si haut qu'il enfle ses esprits,
Piteusement il faut, la vie est à ce prix,
Quand il serait Crésus, Socrate, Auguste, Homère,
Redescendre au niveau de l'animal son frère;
Et, tant qu'il est mortel, sans jamais se lasser,
Ce soir, demain, toujours, sans fin recommencer;
Et cette âme, qui fait si follement la fière,
D'un misérable corps misérable infirmière,
Trop lâche pour souffrir, lui prodigue ses soins,
Et pourvoit humblement à ses humbles besoins!

Mais ce n'est rien encore au prix de ces misères,
Défaillances, affronts, déceptions amères,
Dont je pleure en moi-même, esclave de mes sens,
Quand mon cœur se consume en efforts impuissants
Pour monter vers le ciel et secouer sa chaîne!

Épris du bien, parfois d'une ardeur plus qu'humaine,
Sur l'exemple des saints, j'aspire à la vertu.
Mais, ô dérision! le héros abattu,
Souvent au premier choc, retombe en ses faiblesses,
Découragé, saisi d'indicibles tristesses,
Et, le front abaissé, maudit ses passions!

Je porte ailleurs mon âme et mes ambitions.
Je rêve de beauté, d'idéal, de sublime.
Je veux prendre l'essor vers quelque noble cime.
Les arts, la poésie ont de si doux attraits!
Si les maîtres pouvaient me livrer leurs secrets!
Mais hélas! Je ne suis Raphaël, ni Virgile;
Mon chef-d'œuvre est commun, ma muse est inhabile;
Je jette de dépit la lyre et le pinceau :
L'aigle présomptueux n'était qu'un vermisseau!

Si, pour me consoler, je cours à la science,
Je rencontre un docteur d'étrange confiance,
Prêt à suppléer Dieu, contempteur du passé.
On croirait qu'avec lui le monde a commencé :
Mais la vie et la mort, mais le ciel et la terre
Pour lui sont livre ouvert et n'ont point de mystère.
Il sait tout. Sur ses pas enfin de vérité
Je vais donc m'assouvir. Erreur et vanité!
A peine il entrevoit l'apparence des choses :
Mais s'il en veut sonder la substance et les causes,
Sur ses yeux obscurcis s'étend un voile épais :
C'est l'ombre, c'est la nuit sous le nom de Progrès!

Tel est l'homme en lui-même, en moi, chez mon semblable,
Pygmée ambitieux, arrogant, incapable,
Indocile à tout joug, quoique bien mérité,
Tout pétri d'ignorance et de témérité.

Il est vrai que, inventeur d'une rare méthode,
A côté du veau d'or, notre siècle à sa mode
S'est dressé de nos jours une divinité,
Qu'il affuble d'un nom pompeux : l'Humanité.
L'individu n'est rien, sa vie est fugitive :
Mais de ces riens il fait l'idole collective
Qu'il décore à souhait de beauté, de splendeur,
De savoir infini, d'immortelle grandeur ;
Puis, ravi de son œuvre, il l'adore, il l'admire,
Il lui brûle un encens qu'à Dieu même il retire,
Et prétend désormais que nos petits-neveux
Portent à ce Baal leurs hymnes et leurs vœux.

Eh bien! j'ai contemplé cette auguste merveille
Dont l'éloge importun obsédait mon oreille ;
J'ai fouillé les tombeaux où de cent nations
Dorment les lois, les mœurs, les générations ;
Des temps qui ne sont plus les témoins véridiques
Ont évoqué pour moi royaumes, républiques,
Cités, peuples fameux, ou passés ou présents,
Dont les sages exploits, à travers six mille ans,
Forment ce long tissu des fastes de l'histoire.
Qu'ai-je trouvé? Les uns, sous prétexte de gloire,
Affrontant javelot, cimeterre ou canon,
Suivent aveuglément, fascinés par un nom,
Ces dieux, faits comme nous de limon et de cendre,
Qui se nomment César, Bonaparte, Alexandre,
Et pour leur conquérir un sillon, un ruisseau,
Dans la boue et le sang se couchent en monceau.

D'autres, plus fous encor, gravant sur leur muraille
Ce mot d'Égalité si cher à la canaille,
Hurlent en chœur le nom sacré de : « Liberté, »
Égorgent, en l'honneur de la Fraternité ;
Puis, stupides flatteurs de quelque Robespierre,
Se traînent à ses pieds le front dans la poussière,
Et, du loup qui les mange imbécile bétail,
Se font des vrais pasteurs un sot épouvantail !

Ah ! je le sais, pourtant, clairsemés d'âge en âge,
On voit de loin en loin, au sortir d'un orage,
Briller des jours de calme et de sérénité.
La paix semble renaître. A sa douce clarté
Le monde se ranime et relève la tête,
Comme si pour toujours s'éloignait la tempête !
Des chartes et des lois, fruits d'un heureux cerveau,
Demain vont nous donner un âge d'or nouveau,
Et, grâce à ces ressorts en parfait équilibre,
Le genre humain sera bon, vertueux et libre.
Naïf espoir ! Promesse à réjouir les sots
Qui vivent de chimère et se pipent de mots !
Demain l'oisiveté, les plaisirs, la richesse
Vont replonger les cœurs dans l'inerte paresse ;
Demain, comme autrefois, à des troupeaux d'oisons
Sophistes et rhéteurs verseront leurs poisons,
Blasphèmes impudents et mensonges funèbres ;
Demain la raison va rentrer dans les ténèbres,
Et ces fiers citoyens, grecs, romains ou français,
Tourneront même roue avec même succès,
Roulant du despotisme à la démagogie,
D'un silence de mort aux fièvres de l'orgie,
Et remontant cent fois, Sisyphes insensés,
Les mêmes rocs cent fois vainement ramassés.

Et voilà les hauts faits qu'on veut que je révère !
Raison, vertus d'un jour ! fragiles comme un verre !
Voilà ces grands esprits, Solons industrieux,
Titans qui se flattaient d'escalader les cieux !
Pour un qui prend son vol et chante comme un ange,
Mille autres vont ramper coassant dans la fange,
Trop dignes petits-fils des singes et des chiens,
Leurs aïeux, disent-ils ! j'y consens, non les miens !
O Dieu ! dont malgré tout je suis encor l'ouvrage,
Dieu qui m'avez pour vous créé sur votre imvge ;
Qui, tout-puissant, à moi chétif avez permis
De vous nommer : « Mon Père, » et d'être votre fils ;
Vous qui par tendre amour, par bonté singulière,
Sur ma lèvre avez mis cette douce prière ;
Voyez, mes vœux, hélas ! sont vains ; jadis béni,
Aujourd'hui parmi nous votre nom est honni.
Au mépris de vos lois règnent sur notre vie
L'avarice et l'orgueil, et la haine et l'envie ;
Et les Vertus des cieux se voilant de douleur
Entendent ces mortels outrager leur Seigneur.
Eh bien ! mon âme aussi, dans la lutte brisée,
Mon âme, de dégoût, de tristesse épuisée,
Dieu bon, gémit vers vous, implore le repos,
La fin de ses chagrins, la fin de ses travaux ;
Lasse de s'agiter dans la boue et l'ornière,
Elle a soif de justice, elle a soif de lumière ;
Captive, elle frémit de briser ses liens,
D'aspirer un autre air, de goûter les vrais biens.
Ah ! prenez-en pitié ! par des routes nouvelles
Vers un monde meilleur guidez ses faibles ailes,
Et, de l'heureux départ lui donnant le signal,
Délivrez-la, mon Dieu, délivrez-la du mal.

TRISTIS.



RIMES PRINTANIÈRES

LES *Rimes printanières !* (1) Voilà un livre qui paraît à propos. Nous sommes en pleine actualité. Je ne pourrais trouver, dans toute l'année, une époque plus convenable que le mois de mai pour en entretenir les lecteurs de la *Revue lyonnaise*. Et quelle excellente occasion pour montrer à quel point je respecte les conventions généralement reçues ! Avec quelle docilité bourgeoise je m'y conforme ! Car enfin tout le monde sait, à présent, que le printemps n'existe pas, qu'il n'a jamais existé, qu'il ne peut pas exister. C'est un mythe, une fable, une forme de langage, une allégorie, un symbolisme, une expression admise au même titre que les noms des dieux des mythologies anciennes. C'est une articulation vide de sens, un vocable qui ne désigne aucun objet tangible, aucun phénomène naturel.

Les philosophes grecs, qui rêvaient du soir au matin et parlaient du matin au soir, en public, pour rien, pour le plaisir, pour avoir l'air de penser, enseignèrent, sans le savoir, que l'année comprenait quatre saisons, dont ils forgèrent les noms de toutes pièces. Les diplomates romains, qui se moquaient de la cosmographie comme d'une guigne, trouvèrent l'invention commode pour la confection des calendriers populaires et la fixation des foires. Les astrologues perpétuèrent la tradition. Nos astronomes s'en tordent entre eux, à

---

(1) *Les Rimes printanières*, poésies, par Camille ROY, précédées d'une préface par Aimé VINGTRINIER et d'une lettre de Gabriel MONAVON. — Lyon. Mougin-Rusand, imprimeur-éditeur. 1885. — Un vol. in-12, de XXVIII-300, pp. Titre en rouge et noir.

l'Observatoire, en ajustant leurs télescopes. Mais, comme il est de bon ton de paraître croire à quelque chose, ils continuent à inscrire les quatre saisons réglementaires sur l'*Almanach du Bureau des longitudes*, et prouvent, par les logarithmes, que cette décision est conforme à la révolution des astres :

Admirable sujet à mettre en *conférences !*

La vérité est que nous passons, chaque année, brusquement, sans transition, d'un froid intense à une chaleur accablante. Le mois de mai est même généralement celui où nous grelotons le plus. Il n'y a pas de saison intermédiaire, donc pas de printemps. Mais les poètes, qui n'aiment que les fictions, par horreur de la réalité banale et bête, ont repris pour leur compte la vieille mystification météorologique, l'ont faite leur, l'ont développée, exploitée. Ils ont chanté le printemps en petits et en grands vers, en stances, en strophes, en couplets, sur les modes majeur et mineur. Ils l'ont décrit avec des détails, l'ont personnifié, divinisé. Quelques-uns même, à force de le louer, sont arrivés à y croire. J'en ai connu qui, à partir du premier avril, reléguaient leurs vêtements d'hiver dans leurs armoires, cessaient de faire du feu dans leurs cheminées, ouvraient leurs fenêtres et se réchauffaient, sous la pluie et dans le brouillard, aux rayons d'un soleil imaginaire.

M. Camille Roy ne fait donc qu'user du droit accordé de tous temps aux poètes, ses devanciers, en publiant chez M. Mougin-Rusand, l'excellent imprimeur de la *Revue lyonnaise*, un volume de poésies intitulé : *Les Rimes printanières*.

Ce volume est divisé en six parties : *Dans la plaine*, *Les Chants de l'Aube*, *Poèmes pour la Muse*, *Rimes amoureuses*, *Les Petits* et *Poèmes et Chansons*. Ces six parties sont de longueur inégale. *Dans la plaine* est un poème allégorique de cent soixante-huit vers alexandrins à rimes plates. Les cinq autres parties sont des recueils de pièces détachées : ballades, sonnets, odes, chansons, stances et poèmes. La plus courte : *Les Petits*, comprend huit pièces ; la plus longue : *Poèmes et Chansons*, vingt-neuf. Le nombre totale des pièces contenues dans le volume est de quatre-vingt-six.

Les sujets traités sont variés, et répondent, à peu près, aux titres des parties. L'auteur chante tour à tour les saisons, et, en particulier, le printemps, — la plus belle de toutes, puisqu'elle a été imaginée par les poètes, — les phénomènes de la nature, la campagne, les oiseaux, les enfants, l'idéal, l'ivresse, l'amitié, l'amour, la poésie, la patrie, et ce qu'il y a de plus gracieux et de plus enivrant dans le monde : les fleurs et les femmes. Il invoque la Muse, loue l'ode et la chanson. Il nous étale son âme, l'âme humaine, avec les fantômes qui la hantent, les chagrins qui la déchirent; avec ses illusions vivaces, ses fiertés, ses faiblesses, ses mystères, ses abandons, ses passions, ses désirs, ses élans, ses espérances et ses désespoirs. L'homme vit, respire, pense, s'agite, parle, chante, rit, souffre et sanglote.

La plupart des pièces sont dédiées à des amis pour lesquels elles ont été conçues et écrites. J'en remarque une adressée à Théodore de Banville, le maître du vers moderne; une autre à M. Victor Billaud, secrétaire de l'Académie des Muses santones; plusieurs à des poètes, littérateurs et artistes lyonnais : MM. Lumière, Claude Gerbert, Joséphin Soulary, F. Breghot du Lut, Aimé Vingtrinier, Jean Reignier. Un sonnet intitulé : *Paysage* (1), est la description du tableau d'Adolphe Appian : *Le canal, un soir d'automne*. Les stances : *Roses* (2), célèbrent le talent d'André Perrachon.

Les titres sont ingénieux : *Le Réveil des oiseaux*, *Confidences*, *Couplets pour la Bien-Aimée*, *Les Ivresses*, *Les Nids*, *L'Exilé*, *Premier amour*, *L'Aurore*, *Les Tristesses de la Muse*, *Indiscrétions*, *Églantines*, *Désespoir*, *Souvenir*, *A l'absente*, *Sous bois*, *Caprice*, *Les Moineaux*, *La Neige*, *Printemps*, *Désillusions*, *La Forêt*.

Les poèmes à forme fixe sont en petit nombre : quatre ballades et six sonnets. L'envoi de la *Ballade en l'honneur de l'Amour* (3) a un vers de trop. La *Ballade en l'honneur de la Patrie* (4) devrait être en vers de dix syllabes et non en alexandrins.

(1) *Poèmes et Chansons*, p. 231.

(2) *Poèmes et Chansons*, p. 265.

(3) *Poèmes et Chansons*, p. 222.

(4) *Poèmes et Chansons*, p. 259.

Les sonnets : *A toutes les Femmes* (1), *L'être humain, dieu tombé...* (2) et *Paysage*, ont les six vers de leurs deux tercets sur deux rimes, au lieu de trois. Aucun des six n'a ses rimes disposées rigoureusement, suivant la tradition.

M. Camille Roy préfère les formes moins contraintes de la chanson, de l'ode, des stances et du poème. Un petit poème de quatorze vers de huit syllabes : *Ghazel* (3), est tout entier sur deux rimes. Plusieurs autres, plus longs, sont en alexandrins à rimes plates ou croisées. Les strophes sont variées. Il y en a de quatre, cinq, six, huit, neuf, dix et douze vers. La plupart sont en alexandrins ou en vers de huit syllabes. Quelques-unes ont de petits vers de trois et quatre syllabes. M. Camille Roy n'a employé que ces quatre sortes de vers. La strophe de quatre vers de huit syllabes est celle qu'il manie le mieux. Je lui reproche en général de faire tomber trop souvent sa strophe sur une rime féminine. Il a ainsi moins de force et de netteté.

Les vers sont bien rythmés. Beaucoup d'alexandrins sont coulés d'un seul jet. En voici de coupés agréablement :

C'est le matin. L'aurore étincelle, et la chambre
Est pleine de lueurs joyeuses; et l'enfant
Ne dort plus. (4)

Je n'admets pas l'*e* muet non élidé à l'hémystiche :

Et la suivre, c'est le vertige, loin du monde...
Vers le midi tourne les yeux, ou vers le nord... (5)

Encore moins le mot à cheval sur les deux hémystiches :

Il faut planer, ou redescendre, et c'est la mort!.. (6)
L'homme errant et vaincu, farouche, prisonnier
Du sort, ne peut se méconnaître et se nier. (7)

---

(1) *Les chants de l'Aube*, p. 49.
(2) *Poèmes et Chansons*, — *Sonnet*, p. 215.
(3) *Les chants de l'Aube*, p. 16.
(4) *Les Petits*, — *Cauchemar*, p. 166.
(5) *Dans la plaine*, p. 4.
(6) *Dans la plaine*, p. 4.
(7) *Dans la plaine*, p. 8.

Il faut de toute nécessité que la sixième syllabe soit accentuée, et qu'il y ait une césure entre la sixième et la septième syllabe, sous peine de n'avoir ni rythme ni harmonie.

Voici un hiatus excellent :

> Après quelques efforts, il y est parvenu. (1)

En voici un sans excuse :

> Nul de mes compagnons de vie... ou d'esclavage
> N'en prend souci, et nul n'en prendra davantage. (2)

Les belles et riches rimes sont nombreuses. Il y en a aussi de faibles et d'indigentes, qui ont l'air de se cacher derrière les autres. Il y en a trop qui ne sont que pour l'oreille. J'admets volontiers : « Faiblit, rempli ; — artisan, à présent ; — hardi, resplendit ; — blond, vallon ; — bientôt, coteau ; — vallon, long ; — infini, nid ; » et autres semblables, qui sont bonnes, à la condition de ne pas revenir trop fréquemment. Mais je condamne absolument : « Tripots, oripeaux ; — soumet, mai ; » et :

> Vos paupières les ont voilés,
> Ces beaux yeux ! Ah ! relevez-les. (3)

Ces six rimes sont fondées sur une mauvaise prononciation. A plus forte raison je ne puis souffrir : « Debout, coups ; — ouvert, air ; — jour, court ; — nuit, lui ; — but, inconnu ; — séduit, lui ; — haut, oiseau ; » qui seraient à peine suffisantes, si l'orthographe était la même. Le poète ne doit jamais perdre de vue l'importance capitale de la rime dans le vers moderne.

Le poème : *André Chénier*, a paru, il y a trois mois, dans la *Revue lyonnaise*. (4) J'ai parlé, plus haut, de *Ghazel* et de *Cauchemar*. *Le plus doux nom* (5) et : *Exhortations* (6) ne sont pas inférieurs. Les

---

(1) *Les Petits, — Cauchemar*, p. 166.
(2) *Dans la plaine*, p. 5.
(3) *Poèmes et Chansons, — Le bleu va si bien aux brunes !* p. 206.
(4) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 140.
(5) *Rimes amoureuses*, p. 139.
(6) *Poèmes et Chansons*, p. 197.

stances du *Speech au Public* (1), à l'occasion de la réouverture annuelle du théâtre des Célestins, en septembre dernier, et celles : *A mes vieux Amis de la petite Bohême* (2), sont fort bien tournées. Mais ce que je préfère à tout, ce sont les chansons. Elles sont nombreuses, dans le recueil, et toutes bonnes. L'*Ode à la Chanson* (3) est elle-même une fort jolie chanson. *Les Lavandières* (4) m'ont charmé :

La gorge au vent et les bras nus,
Comme les antiques Vénus,
Elles font mousser avec rage
Le savon, sous leurs brunes mains;
Et la brise porte aux chemins
Leur gai babil et leur tapage.
Flic! flac!

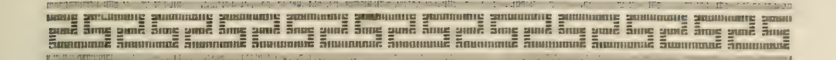
M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la Ville de Lyon, s'est chargé d'écrire la « préface » des *Rimes printanières*. Il l'a fait avec l'esprit et la fine ironie qui lui sont habituels. M. Gabriel Monavon a envoyé une courte « lettre » et un « prélude » en magnifiques strophes d'une facture irréprochable. M. Camille Roy se conforme à l'ancien usage, en se faisant présenter au public par ses amis.

J'ai déjà dit que le volume sort de la maison Mougin-Rusand. Il est imprimé en caractères elzéviriens, sur un beau papier teinté. Les bandeaux, lettrines, fleurons et culs-de-lampe sont assortis aux caractères. Le titre est en deux couleurs. Il a été tiré deux cents exemplaires souscrits à l'avance. C'est un égal succès pour l'auteur et pour l'éditeur.

François COLLET.

---

(1) *Poèmes et Chansons*, p. 243.
(2) *Poèmes et Chansons*, p. 286.
(3) *Poèmes pour la Muse*, p. 88.
(4) *Les chants de l'Aube*, p. 30.



REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

TRENTE-DEUX ANS A TRAVERS L'ISLAM (1832-1864), par Léon ROCHES, ministre plénipotentiaire en retraite, ancien secrétaire intime de l'émir Abd-el-Kader, ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique. — Tome II. — Paris. Firmin-Didot et Cie.

Voici paraître, impatiemment attendu, le tome second du remarquable ouvrage de M. Léon Roches, dont j'ai analysé en son temps le premier volume. L'intérêt immense qu'il excita, lors de son apparition, ne fera que s'accroître avec le récit de la mission de l'auteur à la Mecque et de son séjour auprès du maréchal Bugeaud.

On est charmé par l'accent profond de vérité qui est un des caractères distinctifs de ce livre. M. Léon Roches n'a point écrit pour le vain plaisir d'acquérir un peu de gloire. Il n'a pas davantage sacrifié à l'attrait de donner au public un ouvrage d'histoire plus intéressant qu'un roman. L'unique but qu'il a poursuivi, comme il le dit lui-même (p. 59), c'est d'être utile à son pays.

Lorsque M. Roches eut quitté l'émir, une série de circonstances pénibles, qu'il a racontées à la fin de son premier volume, lui inspirèrent le désir de quitter l'Algérie. On lui confia la mission d'aller chercher à Kairouan, la ville sainte de la Tunisie, auprès des chefs religieux, un *fetwa*, c'est-à-dire une décision d'après laquelle les Arabes pouvaient, ayant perdu tout espoir de chasser les Français, accepter la domination de ceux-ci, à la condition que leur foi religieuse fût respectée. Cette tâche remplie avec succès, il crut utile d'aller demander au grand shériff de la Mecque la confirmation de cette décision. C'est ce voyage qu'il accomplit au péril de sa vie, et qu'il raconte. Son récit contient les détails les plus intéressants sur ce pèlerinage, sur Médine, où un ou deux chrétiens seulement avaient pénétré avant lui, et sur la Mecque.

Au retour de cette aventureuse expédition, à son passage à Rome, une révolution profonde s'opéra dans sa conscience. Comme une flèche de lumière qui troue victorieusement les ténèbres, la foi fit une brusque irruption dans son âme, et l'illumina de soudaines clartés. Il redevint le chrétien qu'il avait cessé d'être. Il maudit les errements de son existence antérieure. Son ardeur de néophyte fut telle qu'il conçut le dessein d'entrer dans la Compagnie de Jésus, pour se consacrer entièrement à Dieu. Mais le pape Grégoire XVI, à la décision suprême de qui il s'en

remit, lui montra où l'appelait son devoir; et, fidèle aux conseils du Souverain Pontife, il revint se placer à la disposition du maréchal Bugeaud qui réclamait ses services.

Quelques amis, nous dit M. Roches, lui conseillaient de retrancher ou tout au moins d'adoucir ce chapitre sur Rome. Il s'est refusé à faire cette concession à ceux de ses lecteurs qui sont hostiles à l'idée religieuse, et il a bien fait. La franchise avec laquelle il a exposé les emportements de sa jeunesse lui faisaient une loi de ne pas laisser dans l'ombre cette phase de sa vie. Je sais bien qu'il faut, de nos jours, une certaine crânerie pour se dire ouvertement catholique : mais M. Roches a bravé trop souvent la mort pour ne pas broncher devant les plaisanteries de quelques doublures de M. About.

Interprète général de l'armée, M. Roches rendit au maréchal Bugeaud des services que celui-ci savait vivement apprécier. Le récit de cette période de sa carrière n'est pas le moins intéressant, et ne sera pas le moins vivement goûté. Il y raconte d'une façon saisissante la campagne du Maroc et la glorieuse bataille d'Isly.

Dans un troisième volume, nous verrons M. Roches à Tunis, à Tripoli et au Maroc. Il achèvera ainsi l'histoire de sa vie accidentée, consacrée au bien de sa patrie, et qui n'a eu d'autre récompense qu'une mise à la retraite prématurée, lors de la révolution du 4 septembre. Si le croyant n'entrevoyait un horizon supérieur aux perspectives de ce monde, ce serait bien le cas de terminer ce compte rendu par le mot qui clot les *Souvenirs d'un officier d'ordonnance*, du comte d'Hérisson : « Surtout ne vous dévouez jamais! »

LA CIVILISATION EN ITALIE, *au temps de la Renaissance*, par Jacob BURCKHARDT. Traduction de M. Schmitt. — Paris. Librairie Plon. 1885. — 2 beaux volumes in-8°. Prix : 15 francs.

Il faut une véritable abnégation à certains esprits cultivés, que leur talent pousserait à produire des œuvres originales, pour qu'ils se résignent au rôle ingrat et peu brillant de traducteurs. C'est au public à les en récompenser par ses suffrages, lorsqu'ils se sont attelés à une besogne utile et profitable, telle que celle de faire passer dans notre langue des ouvrages importants que notre ignorance, malheureusement trop générale, des idiomes étrangers, nous condamnerait, pour la plupart, à ignorer.

La *Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, de Burckhardt, est un de ces livres. M. Schmitt, professeur au Lycée Condorcet, en donne une traduction écrite dans un style excellent.

Je crois bon d'appeler l'attention sur l'intérêt tout particulier que présente cet ouvrage. Il est impossible d'étudier avec fruit notre grand XVIe siècle, sans être parfaitement au courant de l'état de la culture intellectuelle en Italie, à cette époque. En effet, au vieil esprit national, qui subsistait chez nous, vinrent s'ajouter alors

deux éléments nouveaux : l'influence italienne et celle de l'érudition. Celle-ci aussi nous arrivait de la Péninsule. Lorsque nos rudes aïeux franchirent les Alpes, à la suite de Charles VIII, leurs idées durent se trouver singulièrement déroutées au contact de cette civilisation raffinée. Ils rapportèrent chez eux les modes et le parler de l'Italie. A leur suite, la troupe des humanistes fit irruption dans notre pays.

Dans le vaste tableau qu'il a peint, Burckhardt envisage la Renaissance sous tous ses aspects. Il étudie en six parties successives l'Etat considéré au point de vue du mécanisme, le développement de l'individu, la résurrection de l'antiquité, la découverte du monde et de l'homme, la sociabilité et les fêtes, les mœurs et la religion. La place consacrée à l'examen des arts plastiques aurait cependant pu être plus considérable.

Au point de vue de l'exactitude des faits cités, je ne me permettrai guère de faire des restrictions que pour ce qui concerne l'Eglise romaine. L'impartialité en histoire est un mythe. Burckhardt, que ses préférences inclinent vers les réformateurs, ne s'appuie en général que sur les écrivains hostiles à la papauté. Il tonne contre les désordres trop réels d'une partie du clergé de ces temps troublés. Mais il parle à peine du Concile de Trente et de l'influence immense que devait avoir cette illustre assemblée sur la régénération de l'Eglise. J'aimerais à voir éplucher toute cette partie de son histoire par un abbé Gorini.

Ces réserves faites, je rends pleinement hommage à ce grand et intéressant travail et, en même temps toutes grâces dues au traducteur qui s'est donné la peine de le faire passer dans notre langue.

FRANÇOIS MIRON *et l'administration municipale de Paris sous Henri IV*, de 1604 à 1606, par A. MIRON DE L'ESPINAY. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

L'auteur de cet ouvrage s'est donné la tâche de faire revivre la mémoire d'un illustre homme de bien du XVIe siècle. François Miron, d'abord lieutenant civil, puis prévôt des marchands, sut, en demeurant fort bon catholique, conserver une fidélité inébranlable au roi légitime. Aussi jouit-il d'un grand crédit auprès de Henri IV, auquel il rendit d'éclatants services. En lisant le récit de son administration, le lecteur apprend à connaître les rouages de l'administration municipale de la ville de Paris, pendant les premières années du XVIIe siècle. Cette étude est pleine d'aperçus intéressants. Il est curieux, par exemple, de voir comment on se comporta pendant une épidémie qui ravagea la ville en 1596.

M. Miron de l'Espinay a fait preuve de réelles qualités d'historien. Les jugements qu'il porte sur les événements qui signalèrent la fin du XVIe siècle sont empreints de sagesse et de modération. Il voit juste en ce qui concerne la Ligue, le protestantisme, le procès des Jésuites, etc. Ecrite de cette façon, l'histoire est à

la hauteur de la tâche qui lui est assignée : éclairer et instruire. Aussi est-il à souhaiter que M. Miron de l'Espinay tienne la promesse qu'il fait de publier la biographie de Robert, frère cadet de François Miron. Ce sera le digne complément de ce premier volume.

MADAME DE SÉVIGNÉ, HISTORIEN. *Le siècle et la cour de Louis XIV, d'après Mme de Sévigné*, par F. COMBES. — Un volume in-8. — Librairie académique Didier, Perrin successeur.

C'est bien en effet le Siècle et la Cour de Louis XIV que Mme de Sévigné a peints dans ses lettres immortelles, avec sa vivacité, son coup d'œil et son esprit. Mais que de choses qui échappent, quand on lit ces missives, écrites à la hâte et où tout se trouve accumulé avec la verve intarissable de souvenirs récents! Si on veut reconstituer une monographie, se faire une idée exacte d'un personnage, d'un événement, d'un grand fait du règne, il faut chercher partout, chercher avec peine, chercher parfois pour ne pas trouver. Fr. Combes, si avantageusement connu par sa *Princesse des Ursins*, dont il a tracé la vie d'après les Archives de la Guerre, épargnera désormais à tous les amis de Mme de Sévigné cette recherche. Il l'a faite pour eux, et l'idée est bonne, en même temps qu'elle est mise en œuvre par une main capable, déliée et exercée. Le *cardinal de Retz*, *La Rochefoucauld* et d'autres grands frondeurs, après leur chute ; puis *Turenne et Condé*, *Colbert et Louvois*, les *princesses allemandes* et les *princesses françaises*, la *grande Mademoiselle et Lauzun*, les *femmes écrivains*, les *femmes ridicules* et les *femmes criminelles*, tout est là, formant des chapitres saisissants et merveilleux. Les fameux samedis de Versailles, et le portrait comparé de Louis XIV par Mme de Sévigné et Saint-Simon terminent la galerie.

Charles LAVENIR.





ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

3 Avril. — Procession de dames lyonnaises au cimetière de Loyasse, à l'occasion de l'enlèvement de la croix centrale.

6 Avril. — M. Appian vient d'obtenir la médaille d'honneur en or à l'Exposition du Blanc et Noir (fusains) installée à Paris, au pavillon de Flore.

— Le nom du brave général de Négrier est donné à une des rues de Villeurbanne.

— M. le Président de la République a décerné une médaille d'or de première classe à M. le docteur Bouveret, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et à MM. Meurer, interne des hôpitaux de Lyon, et Bernard, étudiant à Lyon, pour actes de courage et de dévouement, pendant l'épidémie cholérique.

— M. Klein, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lyon, est désigné pour suppléer M. Duvillier, professeur de chimie industrielle à la Faculté de Marseille. M. Gonessiat, attaché à l'Observatoire de Lyon, est nommé aide astronome audit observatoire. M. Cucuel, professeur au Lycée de Dijon, est nommé maître de conférences de philologie grecque et latine à la Faculté des lettres de Lyon.

10 Avril. — M. Henri Marmonier, de Belleville-sur-Saône, docteur en droit, précédemment secrétaire de M. Brisson, président de la Chambre des Députés, passe au Ministère de la Justice, comme chef de cabinet du Garde des Sceaux.

13 Avril. — M. François Collet, licencié ès lettres, directeur de

la *Revue lyonnaise*, membre titulaire de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon et de la Société nationale d'éducation de Lyon, félibre mainteneur, est reçu membre titulaire de l'Académie des Muses santones, dont le siège est à Royan (Charente-Inférieure).

22 et 23 Avril. — Vente de charité au grand hôtel Bellecour, au profit des Écoles catholiques.

23 Avril. — M. Bès de Berg, secrétaire général de la Préfecture du Rhône, est nommé préfet de la Nièvre.

26 Avril. — Ouverture du Concours hippique.

— M. Alapetite, sous-préfet de Châtellerault, est nommé secrétaire général du Rhône.

— M. Alliod, procureur de la République à Bourg, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Lyon.

— Au Salon de Paris de cette année, figurera le buste en bronze de Simon Saint-Jean, notre célèbre peintre de fleurs lyonnais. Ce buste est l'œuvre du statutaire lyonnais Charles Bailly, et est destiné à orner la place publique de Millery (Rhône).

— M. Victor Giraud, de Morestel, fait au palais Saint-Pierre, devant un auditoire très nombreux, le récit de ses voyages dans l'Afrique centrale. M. Desgrand lui remet une médaille d'or, au nom de la Société de géographie de Lyon.

27 Avril. — Banquet annuel de la Société d'Économie politique de Lyon, dans les salons d'Isaac Casati. M. Jules Simon y prononce un discours très applaudi.

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



LA TERRE

PLUS VIEILLE QUE LE SOLEIL

Conformité des plus récentes découvertes de la science avec la Bible

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. FAYE, DE L'INSTITUT (1)

L'auteur de l'*Origine du Monde* estime que Newton n'a peut-être eu qu'un tort : c'est de s'éloigner trop, de parti-pris, de l'idée des tourbillons de Descartes. C'est en s'appuyant à nouveau sur le système trop délaissé de cet immortel génie qu'il édifie de toutes pièces une théorie expliquant d'une façon aussi simple qu'originale ces nouveaux faits, qui semblaient devoir faire retomber toute l'astronomie dans un nouveau chaos.

Je ne puis, ici, donner un résumé, même sommaire, de cette doctrine scientifique, basée à la fois sur des calculs transcendants et sur une analyse très élevée des phénomènes observés. Qu'il me suffise d'en exposer la principale conséquence :

Parmi les planètes de notre système solaire, *les unes auraient précédé la formation du soleil : ce sont celles qui tournent sur elles-mêmes en sens direct, tandis que les systèmes secondaires les plus éloignés, postérieurs à la formation du soleil, tourneraient en sens rétrograde.* Ces phénomènes si singuliers que présente notre système solaire, sont des conséquences naturelles des données premières et des lois de la mécanique.

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, p. 321.

Notre terre est comprise dans le premier système : *elle est donc beaucoup plus ancienne que le soleil.* La terre, à ce moment de son histoire, que la *Genèse* appelle le « premier jour, » formée de substances gazeuses incandescentes, était lumineuse par elle-même, en face, peut-être même au milieu d'un soleil encore à l'état nébuleux, qui ne méritera le nom d'astre du jour que bien après. Bientôt ce globe de feu (la terre), mal défendu contre le refroidissement par ses faibles dimensions, dut passer par l'état liquide et devenir un sphéroïde légèrement aplati, où les matières étaient superposées par ordre de densité. A la surface d'un tel noyau devaient s'accumuler les substances les plus légères, formant une écorce cristallisant avec une puissance proportionnelle à l'immense pression de son atmosphère. Une fois cette écorce suffisamment refroidie, l'eau des mers s'y condense d'abord en couche continue. C'est la « deuxième journée, » la deuxième époque du récit de la *Genèse.*

Mais bientôt, par suite du progrès du refroidissement de la masse interne, l'enveloppe se ride, et des inégalités surgissent, formant les premiers noyaux, longtemps aussi peu étendus que peu stables, des masses continentales. C'est le « troisième jour » de la *Genèse.*

Or, nous remarquons que, dans cette même troisième période, apparaissent les herbes et les arbres portant leurs fruits. Les conséquences de la théorie nouvelle ne sont pas moins remarquables à ce point de vue. Les géologues ont, depuis ces dernières années surtout, cherché à expliquer les diverses manières, certaines périodes absolument singulières de l'existence de notre planète, notamment l'époque houillère. Comment, en effet, se rendre compte d'un état où un même climat tropical, nullement plus chaud que celui de la zone équatoriale actuelle, s'étendait à tout le globe à la fois, d'une époque où, par suite d'une répartition presque égale d'une douce chaleur, et surtout d'une lumière équivalente, les portions de la terre émergée, presque entières, se sont couvertes d'une immense végétation, comparable à une vigoureuse moisissure ? « Dans de telles conditions, une seule hypothèse est admissible, » s'écrie M. de Lapparent, dans une belle conférence faite dernièrement à la Société de Géographie, « c'est celle proposée par M. Blandet, acceptée depuis

par M. de Saporta, qui demande à un changement dans le diamètre apparent du soleil, le secret du climat des âges primitifs. » Et l'illustre géologue montre combien les idées de M. Faye donnent de probabilités à ce désidératum.

« Supposons, » dit M. de Lapparent, « que le soleil soit, non un globe éclatant et bien condensé, mais une nébulosité lumineuse, occupant dans l'espace une place considérable. Ses rayons enveloppent la terre, non plus comme un cylindre, mais comme un cône. La partie obscure, au lieu d'être un hémisphère, ne sera plus qu'une calotte sphérique, et il suffira que l'ouverture du cône soit de 47° pour qu'aucun cercle de latitude ne soit exposé à accomplir toute sa rotation diurne dans l'ombre. Il n'y aura plus de nuit de 24 heures, partant plus de zones glaciales, et, d'ailleurs, le soleil, moins condensé, émettra moins de lumière et de chaleur par unité de surface. De cette façon, quoique plus rapproché de la terre, il ne pourra pas produire sur elle un effet thermique différent de celui qu'il produit de nos jours.

« Avec cette hypothèse si simple, » ajoute le conférencier, « tout s'explique merveilleusement. En dehors de cette conception, je défie qu'on trouve quelque chose de satisfaisant. »

Tout concourt à prouver ainsi que, pendant les trois premières périodes, pendant les trois premiers « jours » de la création de notre système planétaire, les choses se sont passées sans que le soleil pût être considéré comme un astre comparable à ce qu'on est convenu d'appeler ainsi de tous temps. Immense lueur occupant, soit, dès l'abord, tout le firmament, puisque la terre était noyée dans la nébuleuse elle-même, soit, plus tard, d'immenses portions, ce n'est qu'à la quatrième période, ou au « quatrième jour, » qu'il peut séparer réellement le jour d'avec la nuit, et servir de signe pour marquer les temps et les saisons, les jours et les années. Il suffit de copier la *Genèse* pour faire la description la seule possible de ce nouvel état de choses.

℣ 14. Et Dieu dit : « Que des corps lumineux soient faits dans le firmament, afin qu'ils séparent le jour d'avec la nuit, et qu'ils servent

de signes pour marquer les temps et les saisons, les jours et les années.

℣ 15. « Qu'ils luisent dans le firmament et éclairent la terre. » Et cela se fit ainsi.

℣ 16. Dieu fit donc deux grands corps lumineux : l'un plus grand, pour présider au jour; l'autre moindre, pour présider à la nuit. Il fit aussi les étoiles, etc...

℣ 19. Et du matin au soir se fit le quatrième jour.

Tout s'explique ainsi, même le rôle de la lune, qui n'est, en réalité, comme dans ce récit, qu'une conséquence de celui du soleil. Quant aux étoiles, elles n'existaient pas pour la terre, baignée dans une atmosphère lumineuse non limitée, pas plus qu'elles n'existent pour nous pendant le jour.

Nous voici donc en présence d'une grande découverte contemporaine sur laquelle plusieurs branches de la science paraissent se rallier avec une véritable avidité, pour expliquer une quantité de phénomènes jusqu'alors incompatibles entre eux. C'est une grande garantie en faveur de sa solidité.

Cependant une réflexion a dû venir à l'esprit de tout le monde, en entendant l'énumération des hypothèses diverses qui ont dû se succéder et, pour ainsi dire, se détruire, pour en arriver à celle qui paraît, du moins pour le moment, remplacer toutes les autres :

Arrivera-t-on jamais à quelque chose de définitif et d'absolument satisfaisant? Et, dans la négative, qu'importent à l'homme ces jeux divers de son imagination? Il faut remarquer d'abord que les différentes hypothèses de la science ne se détruisent pas. Loin de s'éliminer mutuellement, elles tendent tout au plus à se superposer et à s'entre'aider, de telle sorte que leur série ne détruit pas les termes précédents, mais tend à les compléter. Leur ensemble constitue non une destruction, mais une marche en avant bien caractérisée. Si on se rend compte des difficultés innombrables qui entourent l'observation des phénomènes, si on se dit combien nous en connaissons encore peu, combien l'étude de chacun d'entr'eux est rendue pénible par l'abondancemême des autres phénomènes qui l'entourent

dans le milieu où l'on agit, on s'explique la lenteur avec laquelle peuvent se dégager les idées un peu exactes. D'ailleurs, notre faible nature est tellement environnée de préjugés, tellement aveuglée par les illusions, très souvent tellement faussée par l'éducation première, que l'on doit reconnaître que le temps doit bien souvent manquer à la plupart des hommes, pour arriver à s'instruire suffisamment d'abord de la science de tous leurs prédécesseurs, puis à fournir beaucoup par eux-mêmes. Dans toutes les branches de l'enseignement, les données premières sont présentées avec des allures telles qu'elles doivent fausser notre esprit au lieu de le développer. Prenons quelques exemples. En géographie, la première carte de nos atlas est intitulée : « Monde connu des anciens ! » Comme si les anciens ne connaissaient pas tout le monde qu'ils habitaient. C'est nous qui connaissons peu les travaux des anciens. Il est fort probable que si, par exemple, la bibliothèque d'Alexandrie n'avait pas été brûlée, un demi-siècle avant notre ère chrétienne, les cartes que nous fournissons à nos enfants pour leurs débuts auraient une toute autre tournure. Il n'y a pas longtemps que nos cours d'histoire étaient plus ou moins illustrés de têtes de rois de France, tous vêtus de la même hermine et de la même couronne. L'étude de l'astronomie se fait encore aujourd'hui par les mouvements apparents, tout aussi bien qu'au temps de Ptolémée. Enfin, tout dernièrement, la mécanique et la physique, faisant du coup la conquête d'une théorie nouvelle, non moins fertile en conséquences que celle dont je parlais tout à l'heure, on s'est empressé d'appeler : « équivalent mécanique de la chaleur, » ce qui eût dû s'appeler inversement : « équivalent calorifique de la force, » puisqu'on proclame qu'il n'y a dans notre univers que matière animée de mouvement, et que, par conséquent, la chaleur n'est qu'un effet et pas une cause.

On pourrait citer quantité d'autres exemples. Toutes ces illusions ont leur origine dans notre nature humaine bornée, dont les yeux sont habitués à voir diminuer, avec une rapidité surprenante, suivant les lois de la perspective, tout ce qui s'éloigne d'elle.

Les idées cosmogoniques des anciens, idées qui enfantèrent les absurdités du polythéisme, avaient naturellement pris naissance

dans ce sentiment géocentrique compatible, d'ailleurs, avec un vif sentiment poétique de la nature : une terre plate comme un tambour de basque, surmontée d'une cloche bleuâtre, dans laquelle demeuraient les dieux, les astres et les nuées; les dieux, les demi-dieux, resserrés dans cette étroite enceinte, se mêlaient aux hommes, et donnaient au ciel et à la terre une radieuse jeunesse. C'était le temps où Homère, décrivant le bouclier d'Achille, y mettait, sous la voûte du ciel, une série de scènes pastorales, avec les dieux pour acteurs. Pour aller un peu plus loin, il fallut, comme Pythagore, recourir aux longues séries d'observations astronomiques que les prêtres de Babylone ou d'Egypte accumulaient pieusement dans leurs temples. Ces premières notions, si contraires, en partie du moins, au témoignage des sens, ont éveillé la philosophie et donné naissance au puissant mouvement scientifique qui a abouti à Aristote et à Ptolémée, en laissant l'initiateur Pythagore de côté. Mais que de chemin à parcourir, que d'efforts à accumuler pour arriver, par une lente et pénible progression, jusqu'à la révolution opérée par Copernic, qui, le premier, assigna à la terre sa vraie place, et repoussa, bien loin du monde solaire, les étoiles dans les profondeurs de l'espace. Et, cependant, Copernic lui-même n'avait fait que répandre les idées d'Aristote, qui, chose vraiment singulière, n'avaient pas cessé un instant, dans ce long intervalle, de jouir d'une autorité absolue dans le monde savant. Pour donner une idée de cette autorité, à cette époque relativement récente, il suffit de citer l'histoire du P. Schneider, qui venait de découvrir les taches du soleil, avec la lunette d'approche récemment inventée en Hollande. Il alla raconter son observation au P. Budée, son provincial, qui lui répondit : « J'ai lu et relu bien souvent mon Aristote, et je puis vous certifier qu'il ne s'y trouve rien de pareil. Allez, mon fils, tenez-vous l'esprit en repos. Les taches que vous croyez avoir vues au soleil étaient dans vos yeux ou dans votre lunette. » Mais revenons à la question posée plus haut. Nous pouvons lui répondre, en constatant tout au moins que la série des vérités acquises, ou paraissant acquises définitivement, a l'avantage incontestable de nous dépouiller petit à petit de ces préjugés ou de ces illusions. Ce

résultat ne peut qu'élever l'âme et la rendre capable de plus grandes choses et de plus nobles aspirations. Il nous semble qu'il n'est pas nécessaire, pour illustrer la science, de l'examiner à d'autres points de vue. Elle ira ainsi, Dieu aidant, jusqu'où elle pourra.

Je termine ce trop long exposé et je le résume par la pensée qui l'a inspiré. Un livre, la *Genèse*, nous est parvenu, comme la plus ancienne tradition religieuse, à la fois, et le plus ancien monument de la science primitive. Il contient, dans une énumération claire et précise, le récit de faits auxquels aucun homme n'avait pu assister. Le fait seul qu'il est écrit par un homme le prouve scientifiquement, puisque l'homme a été créé le dernier. (La science est complètement d'accord avec la tradition sur ce point.) L'homme qui l'a écrit n'a pu s'appuyer sur aucune observation capable de le guider dans le vaste sujet qu'il abordait. Tout, au contraire, autour de lui, les illusions de ses sens, l'ignorance de son entourage et de ses prédécesseurs, l'absence de tout moyen d'investigation, tendait à l'égarer. Eh bien! ce livre a traversé les âges comme un roc inaltérable. Tantôt négligé comme incompréhensible, conspué comme puéril et faux; tantôt soutenu maladroitement par des fanatiques ignorants, ou attaqué violemment par des sectaires non moins aveugles, il domine les hommes et les événements en conservant une éternelle fraîcheur. Cependant, l'humanité se développe et suit sa route en paraissant presque toujours négliger ce mystérieux jalonnement. Elle crée la philosophie, puis la science. Elle amoncelle les observations, les expériences, les documents de tous genres, qui aiguisent son activité intellectuelle, sans pouvoir la rassasier.

La science produit de nouveaux instruments de travail, des lunettes puissantes, pour observer les cieux, des théories qui enfantent des systèmes; elle s'élève jusqu'à l'analyse mathématique qui pèse les astres et mesure les soleils. Et voici que, à l'extrémité de la route pénible et sinueuse qu'il a parcourue si lentement, l'homme aperçoit de plus en plus distinctement les immuables jalons placés par l'auteur du premier des livres écrits. Il m'a semblé qu'il y avait là à signaler un bien grand triomphe pour la science, qui avait presque besoin, aux yeux de bien des gens, d'une sorte de réhabili-

tation ; mais qu'il y avait, en même temps, un bien grand sujet d'admiration et de joie pour ceux qui avaient su conserver des idées élevées, au milieu de leurs travaux, et, pour bien d'autres peut-être, un chemin de Damas.

Paul ADAM.



NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais (1)

Nous venons de voir le citoyen, étudions maintenant l'homme. Par quelles vertus, par quels travers s'était-il acquis ou aliéné les sympathies de ceux qui furent en relations avec lui ? Quels étaient ses goûts et ses habitudes ? Une lecture attentive de ses ouvrages et ce qu'on sait de sa vie permettent de répondre à ces questions avec des chances suffisantes de vraisemblance.

Nous nous figurons l'auteur de la *Semaine* comme devenu d'assez bonne heure mélancolique, avec une pointe de misanthropie, par suite de déceptions de tous genres qui sont le lot commun des mortels, mais qui ont une plus grande influence sur ceux qui se croient particulièrement éprouvés. Impressionnable comme un poète, Chris tophle devait s'exagérer les maux auxquels il était en butte. En rapprochant ses plaintes des éloges qu'il s'adresse parfois à lui-même, et où l'on peut voir que l'humilité n'était pas plus alors qu'aujourd'hui

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 24, 96, 179, 258 et 333.

la qualité dominante des poètes et des artistes, on reconnaît qu'il a dû donner une large prise à la jalousie. Les opinions politiques, manifestées dans les *Pescheries*, et qui ne devaient pas être du goût de tout le monde, font supposer qu'il est allé, plus d'une fois, au moins dans sa jeunesse, au devant d'inimitiés qui pourraient bien ensuite l'avoir poursuivi sans relâche. La distinction de son talent et l'indépendance de son caractère complètent l'explication de ses malheurs. Ce sont là des torts qu'on ne pardonne pas aisément, surtout dans les petites villes, à moins qu'ils ne soient compensés par de rares défauts ou par une modestie encore plus rare.

Plus tard, sans doute, le caractère et les idées de Christophle subirent les modifications que le temps et l'expérience apportent toujours avec eux, et qui sont encore plus marquées chez les personnes les mieux douées. Il se fit une idée plus juste de la nature humaine. Il cessa de lui demander les perfections qu'elle ne peut avoir, et reconnut que le mélange de vices et de vertus, qui en forme en quelque sorte l'essence et le caractère distinctif, est la conséquence de la liberté que le Créateur lui a donnée.

L'expérience et la réflexion le rendirent indulgent pour l'humaine faiblesse. Comme il était très versé dans l'étude des anciens, le spectacle disparate que lui offrait la société de son temps dut lui rappeler cette parole de Platon : « Quand je regarde au fond de mon âme, je ne sais si j'y aperçois un monstre sauvage, plus hideux que le serpent Python, ou un animal doux et bienfaisant participant de la nature de la divinité. » Il comprit que l'indulgence est une des premières vertus chrétiennes, en méditant la sublime parole du Christ : « Que celui d'entre vous qui est sans péché jette la première pierre à cette femme ! » Il reconnut que, si le chrétien doit haïr le crime, il n'a pas le droit de détester le coupable. La religion et la philosophie élevèrent enfin son âme dans cette région sereine où l'on ne ressent plus qu'à demi les orages de la terre, et où les perspectives d'un céleste avenir, répondant à toutes les aspirations de l'âme immortelle, rendent insensibles à ceux qu'on ne peut éviter.

Cette gradation dans les idées et les sentiments du poète n'est pas de pure imagination. La lecture de ses ouvrages la marque en

caractères visibles. Les *Pescheries* sont une œuvre de jeunesse. On y sent, à côté d'aspirations généreuses, une grande inexpérience de la vie et une intelligence incomplète de ce que nous appellerions volontiers l'ordonnance morale de la création. Les mêmes qualités et les mêmes défauts se retrouvent dans la première partie du *Jardinet de poésie*. La seconde marque un réveil du sentiment religieux qui, venant se greffer sur le fonds philosophique de l'esprit de Christophle, devait donner des fruits substantiels. La publication de la *Semaine* confirma toutes les espérances que les amis du poète avaient pu concevoir. Ce poème dénote, non seulement une vaste érudition, mais encore un vif sentiment de l'œuvre de la création et de la sagesse du Créateur et, ce qui est plus remarquable pour l'époque et chez un homme aussi profondément religieux que Christophle, l'idée du droit de la libre recherche scientifique que Bacon n'avait pas encore formulée dans le *Novum organum* et que Descartes ne devait introduire que trente ans plus tard dans le domaine philosophique.

Gamon avait pressenti le dogme moderne du progrès, qui se base sur l'indépendance de la pensée chez l'individu. Les deux préfaces de son principal ouvrage montrent que, tout en admirant les grands esprits de son temps et des temps antérieurs, il ne reconnaissait à aucun le droit de lui imposer ses propres idées. *Amicus Plato sed magis amica veritas*. Voici comment notre poète exprime cette pensée dans la préface de la dernière édition de la *Semaine* (1615) :

« L'authorité d'aucun n'esclave si fort mon jugement qu'ez choses philosophiques, il despende du tout du bon plaisir de ceux qui nous ont precedez. Les yeux de nostre intellect ne pourront jamais voir à clair la beauté naïve de la vérité, s'ils se laissent esblouyr par l'humaine splendeur d'autruy ; ny nos pieds atteindre ceux qui courent dans la lice, s'ils s'amusent à se poser sur les vestiges des autres, au lieu de tendre courageusement au bout de la course. C'est pourquoy j'ay voulu prendre plustost le droit que le grand chemin, et estant plus obligé de parfournir mon voyage que de suivre les destours de ceux qui vont devant, me suffist que, sans me pouvoir égarer, qu'au-

tant que je veux, je me rende aussi tost qu'eux à l'hôtellerie. Si les flottes de nos mariniers eussent toujours suivi la route des vieux, les pointes de Calpe et d'Abila borneroient encore nos plus longues navigations, et les grandes et riches provinces de l'Amérique seroient incognües à nos vaisseaux... »

Les lignes qui suivent, quoique tendant spécialement à démontrer que du Bartas, quelque grand qu'il fût, n'était pas infaillible, font voir que Gamon comprenait, dès cette époque, ce que beaucoup de gens ne paraissent pas encore bien comprendre aujourd'hui, savoir, qu'aucune autorité humaine ne peut enchaîner la libre recherche scientifique et que, si la tradition est respectable, personne n'est cependant obligé de lui sacrifier ses propres convictions.

« Je ne saurois, » dit notre poète, « accuser d'impudence ceux qui meus, ou de l'autorité de l'Ecriture sainte, ou du jugement de la raison, ou du tesmoignage de l'expérience, se reculent d'un doigt des traces de nos devanciers. Je seroys non seulement absurde, mais impie, partant indigne des escoles chrétiennes, et ferois un tort manifeste à la Majesté divine, à la nature humaine, au bien public. Car l'autorité de Dieu ne doit estre postposée à celle des Ethniques, l'intellect de l'homme despouillé de la liberté que Dieu luy a donnée à la recherche du vray, ni la société commune enveloppée en un labyrinthe d'erreurs. Ce seroit préférer celui dont le propre est de faillir et tresbucher à celuy qui ne peut estre trompeur ny trompé, asservir la liberté naturelle sous un joug estranger et clore à la République le droit chemin de la vérité. »

Une chose qui mérite d'être notée dans ce langage, c'est la confiance avec laquelle l'auteur met sous le patronage de Dieu lui-même, la « liberté naturelle » de l'esprit humain, « la liberté de la recherche du vray ; » c'est aussi la profonde conviction que l'autorité de l'Ecriture sainte, le jugement de la raison et le témoignage de l'expérience ne peuvent donner de résultats contradictoires et doivent

également rendre gloire à Dieu. Gamon protestait ainsi contre les absurdes appréhensions de ceux qui voyaient dans les doctrines scientifiques de Copernic et de Galilée un outrage et un danger pour la Révélation. Ce trait seul montre combien il était en avance sur l'immense majorité de ses contemporains, car le plus sûr *criterium* peut-être de l'élévation de l'esprit chez les individus, comme des progrès de la civilisation chez un peuple, se trouve dans l'idée qu'ils se font de la divinité. L'histoire, mais surtout les récits des voyageurs, nous semblent de nature à ne laisser aucun doute sur ce point.

La préface de la première édition de la *Semaine* contient aussi quelques lignes caractéristiques des tendances novatrices du poète. Après avoir dit qu'il n'a pas voulu s'amuser à relever dans du Bartas les fautes légères, comme les « rimes qui détournent du vray accent et y abondent d'un défaut naturel de bonne et françoise prononciation, » il ajoute : « J'ay voulu passer plus avant, laisser cette surpeau et venir jusqu'à la moüelle. C'est à la vraye doctrine des choses créées, dont il ne faut penser l'enseignement estre inutile. Car l'erreur en la connoissance de créatures engendre une erreur en la connaissance du Créateur. Icy, comme il est loizible à chascun, je propoze mes opinions. Voire sans intention quelconque de me façonner quelque guirlande des rongneures du chapeau trionfal de celuy que j'honore autant que tous ceux qui s'en sauroyent stomaquer, et que mon devoir et ses lauriers m'y obligent..... La nouveauté fait souvent voir des choses avec desdain, que le temps fait recevoir avec applaudissement. Et le rozier qui, commençant à pousser, nous recule par l'aspreté de ses branches, nous atire bien puis après par la douceur de ses fleurs..... »

Gamon termine son plaidoyer par une phrase que devraient méditer tous ceux qui s'adonnent aux travaux de l'esprit, et spécialement ceux que leurs goûts ou les vicissitudes de la fortune ont jetés dans la carrière des lettres.

« Pour ceux, » dit-il, « qui jauniront d'envie en la candeur de mon entreprize, et, solicitez de leur passion, se montreront suspects, je ne veux qu'en appeler au Temps et à la Raison, juges compétents

et définitifs de nos actions. Cependant, quoy qu'ils facent, je jouiray par provizion, de toutes mes prétentions, qui gisent au seul contentement que j'ay d'avoir si hardiment exécuté mon dessein et si doucement trompé une partie de mon loizir. »

Ce qui veut dire que l'homme de lettres, le savant et l'artiste, se trompent lourdement et vont pour l'ordinaire au-devant de cruelles déceptions, s'ils poursuivent, comme but principal de leurs travaux, la gloire, la fortune ou les honneurs, qui sont le lot d'une infime exception, et non le contentement intérieur que la sagesse divine a mis à la portée de tous.

*
* *

L'étude et les champs bénéficièrent des mécomptes que Christophle trouva du côté des hommes. Le passage suivant de la *Semaine* (chant IIIe) peut être considéré comme un tableau fidèle de ses habitudes d'isolement et de ses goûts champêtres :

Que puissay-je toujours, content de ma fortune,
Loin des flottans hazards du muable Neptune,
Loin des bruits citadins, loin, bien loin de la Cour,
Misérable splendeur, des flatteurs le séjour,
Loin de l'ambition et loin de l'avarice,
La rouille des vertus, la racine du vice,
Savourer l'heur des champs, non pour suivre la train
De tes ignobles Roys rayant le champ romain,
Car ce suant labeur, quoy que ta Muse en chante,
(Bartas) est du péché la peine renaissante.
Le champ, sans cet arret sur nos crimes donné,
Eust prodigué ses dons, sans estre éguillonné,
Toujours, toujours la plaine eust fourni de pasture,
L'herbe de lict molet, les vapeurs de vesture,
Les prez eussent toujours, de fleurs camelotez,
Rempli le nez d'odeurs, rempli l'œil de beautez,

Et n'eut-on veu des vents l'haleine estre ennuyeuse,
Nul animal nuisant, nulle herbe venimeuse.
Mais plus heureux puissai-je, exempt de tout esmois,
Ore aller soubs l'obscur des crespines d'un bois,
Ore ez cimes d'un mont, ore au fond des valées,
Ore ez bruyants contours des rives reculées,
Et vous suivant mes sœurs, mes muses, mes amours,
Auprès de vous couler le reste de mes jours!

Après une digression sur les plaisirs de la chasse, le poète termine par ces réflexions philosophiques :

Que si, fuyant le soin des affaires publiques,
Je ne fay sous mes lois trembler les républiques,
Si d'un drap tissu d'or je ne charge mon corps,
Mon âme de dessein, mes coffres de trésors,
J'useray le cours brief de ma tranquille vie
Sans reproche, sans peur, sans péril, sans envie,
Libre, ou si quelque chose esclave mes bonheurs,
Douces sœurs, ce seront vos charmeuses douceurs,
Riche, ou si de ses biens la fortune m'est chiche,
Si vivray-je content, et content seray riche.

Un autre passage de la *Semaine* (chant V[e]) nous montre le caractère élevé des préoccupations du poète. En combattant les erreurs répandues parmi ses contemporains, il se rappelle qu'il a souvent erré lui-même, et que sa Muse a contribué à propager bien des erreurs sur « les troupeaux des enfants de la mer » et sur « les peuples ramants ez campagnes de l'air; » mais, ajoute-t-il :

Mais son œil qui plus meur darde un ray plus ardent,
Va d'un plus ferme aspect la clarté regardant.
Tant que l'aigle est jeunet, chevauchant les nuages,
Il tourne fois à fois ses yeux vers les ombrages!
Mais quand l'âge plus ferme a renforcé ses yeux,
Fixe il va contemplant le soleil radieux.
Ainsi mon esprit ore à la clairté s'attache,
Content, pour toute gloire, au moins qu'un jour on sçache
Combien mieux vaut le vray que l'esprit afronteur
Et combien un Gamon rechercha la candeur.

Gamon avait un brillant modèle, à l'autre extrémité du Vivarais, dans cet amour de la vérité et de la vie champêtre. Olivier de Serres avait publié, en 1600, le *Théâtre d'agriculture*. Cet ouvrage immortel dut être une des lectures favorites de Christophle, et nous sommes convaincus qu'il contribua au progrès si notable de fond et de forme que marque la *Semaine* sur ses précédentes poésies. Il nous semble impossible que le jeune poète vivarais ne soit pas allé saluer au Pradel l'illustre philosophe agriculteur, d'autant que les sympathies religieuses et politiques, non moins que la conformité des goûts et des sentiments, ne pouvaient que rendre cette visite aussi agréable pour l'un que pour l'autre. Il est à remarquer que c'est aux époques les plus troublées que les esprits supérieurs se rejettent de plus en plus dans la vie des champs. Les crimes et les folies des hommes leur font chercher un refuge et une consolation dans le commerce de la nature. C'est ainsi qu'Olivier de Serres trouva le loisir, malgré le bruit des armes qui retentit si souvent autour du Pradel, d'élever ce vaste et majestueux monument qu'on pourrait appeler la bible de l'agriculteur. Les poésies de Christophle de Gamon, et aussi celles du conventionnel Gamon, qui avait vu de si près les scènes sanglantes de la Révolution, et n'y avait échappé lui-même que par miracle (1), portent cette même empreinte très accentuée du dégoût des hommes et de l'amour de la nature.

Christophle de Gamon passa probablement une partie de sa vie à la campagne, dans une des propriétés que son père avait laissées, aussi estimé de quelques rares amis que méconnu ou même calomnié d'un grand nombre de ses concitoyens; vivant beaucoup plus dans le commerce de la nature et des livres que dans celui des hommes; réalisant graduellement, dans ces favorables conditions, ce perfectionnement de soi-même que le frottement social met à de si rudes

(1) Joseph Gamon était inscrit sur la liste des Girondins qui furent décrétés d'accusation le 2 octobre 1793. Il dut à un hasard providentiel de trouver les portes de la Convention déjà fermées, en arrivant à la séance, et de n'être pas arrêté ce jour là avec ses malheureux collègues.

épreuves ; apprenant où est le véritable bonheur en ce monde et où il n'est pas ; pénétrant le secret de la destinée humaine qui est, non pas la jouissance, mais le travail et la recherche ; reconnaissant enfin que le poète, le penseur et le savant sont payés d'avance par les joies de l'inspiration ou de la découverte, et qu'ils sont justement déçus s'ils cherchent ailleurs que dans la satisfaction intérieure la récompense de leurs travaux.

A. MAZON.

(*A suivre.*)





LES BÉNÉFICES

DU

CHAPITRE DE SAINT-JEAN

A SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR ET A POLEYMIEUX

D'après un terrier en dialecte lyonnais du XIIIe siècle.

Il existe, aux archives du Rhône et à celles de la Ville de Lyon, un certain nombre de documents, — registres-terriers, tarifs d'octroi ou *leides*, Syndicats et Comptes, — rédigés en langue vulgaire. M. M.-C. Guigue en a donné plusieurs, à la suite du *Cartulaire municipal* d'Étienne de Villeneuve. (1) Nous devons à son fils, M. George Guigue, l'utile publication du *Carcabeau* (Cartabeau) *du péage de Givors*, (2) d'après une copie de la fin du

(1) *Cartulaire municipal de la Ville de Lyon*, recueil formé au XIVe siècle par Étienne de Villeneuve, publié par M.-C. Guigue. — Les pièces en dialecte lyonnais sont : *Les syndicats ou procès-verbaux d'élections consulaires, de 1355 et 1358*, pp. 462 et 466 ; *Le tarif du péage de Lyon*, d'après une copie du commencement du XIVe s., p. 406 ; et le *Tarif des droits qui devaient être perçus sur les marchandises entrant dans la Ville de Lyon*, p. 419.

(2) G. Guigue, *Le Carcabeau du péage de Givors*. Lyon, H. Georg, s. d. — *Carcabeau* me paraît une faute de lecture reproduite trop scrupuleusement des archivistes lyonnais du siècle dernier et, notamment, de l'archiviste Lemoine ; faute qui, au reste, s'explique facilement si l'on considère la presque identité des *c* et des *t* dans l'écriture lyonnaise du XIVe s. Il faut lire, suivant moi, *cartabeau*, dérivé de *charta*, en passant par le bas latin *cartabellum*, qui a également donné l'italien *cartabello*,

XIVe siècle. M. Vachez a fait paraître, en les encadrant d'intéressantes *Notices*, les comptes des dépenses faites pour la destruction des châteaux de Peyraud, de Nervieu et de Foriz. (1) Enfin j'ai moi-même publié nombre de ces textes lyonnais du Moyen-Age, soit dans la *Romania*, soit dans *Lyon-Revue*. (2)

Ces documents, tout au moins en la forme où ils nous sont parvenus, ont été rédigés, pour la majeure partie, dans la seconde moitié du XIVe siècle, quelques-uns seulement datent des premières années de ce siècle. Celui que je publie ici a cet avantage rare d'être leur aîné. Son écriture gothique, très nette, carrée et pleine, le classe parmi les actes du milieu du XIIIe siècle. Je la crois, en tous cas, plus ancienne que celle du *Terrier de Chazelles* qui est daté de 1290. (3)

Notre pièce contient l'énumération des cens en argent ou en nature dus à un bénéficier non dénommé, dans les paroisses de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de Poleymieux. Elle est tirée des Archives du Rhône et a été cotée de la façon suivante par l'archiviste Lemoine, au siècle dernier : « Vers 1260. Armoire Jonas. Vol. 35. N° 1. Archives Saint-Jean. » Une cote, contemporaine de la pièce et placée, comme la précédente, au verso, porte : « Terrerium Sancti Germani in monte aureo ».

---

cahier, paperasse. Les écoliers lyonnais désignent encore sous le nom de *cartable* (*cartabulum*), le portefeuille en carton où ils enserrent leurs cahiers et leurs livres. Le provençal *cartablo* a le même sens. (J.-T. Avril, *Dictionnaire provençal-français*, Apt, 1839.)

(1) A. Vachez, *Notice sur la destruction du château de Payraud, en Vivarais*, Lyon, 1879, et *Notice sur la destruction du château de Nervieu et de la maison-forte de Foriz, en Forez*. Les comptes des dépenses faites à cette occasion sont l'un et l'autre de 1350.

(2) E. Philipon, *Phonétique lyonnaise au* XIVe *siècle*, suivie de *Textes inédits* et d'un *Glossaire*. (*Romania*, t. XIII, pp. 542-590.) — E. P., *Un Lyonnais à Paris au* XIVe *siècle*. Lyon, A. Brun, 1883. (Extrait de *Lyon-Revue* du 30 avril 1883) — E. P., *Une page de l'histoire de Lyon pendant la guerre de Cent-Ans*, le Règlement fiscal de 1351. (*Lyon-Revue*, nos d'octobre, novembre et décembre 1883.)

(3) Chazelles-sur-Lyon était, au siècle dernier, le siège d'une commanderie de l'Ordre de Malte. Le terrier de 1290 est conservé aux Archives du Rhône, fonds de Malte.

Le Terrier de Saint-Germain, ainsi qu'un grand nombre de ses congénères, est rédigé sur un rouleau en parchemin, écrit d'un seul côté et formant pancarte. Ce rouleau, dont la largeur est de 243^{mm} et la longueur de $2^{m},12$, se compose de quatre feuilles cousues l'une à la suite de l'autre. La quatrième est couverte d'une écriture différente de celle des autres, et son contenu, précédé de la mention presque illisible : « Hoc est servitium domini Girerdi Char... » est écrit en latin. J'y relève le passage suivant, qui localise le document dont je m'occupe : « Item per terra sua sita in territorio de Arches, juxta terram dicte Jordane et juxta iter per quod itur de Sancto Romano de Cossone apud Sanctum Ciricum, VI denarios fortes cum laudibus et venditionibus. » (1)

Le bénéficier des cens portés à notre terrier était le Chapitre de Saint-Jean de Lyon. La place qu'occupe dans le classement Lemoine la pièce ici publiée suffirait à l'établir. On sait, au reste, que le Chapitre de la Métropole, *Capitulum Lugdunense*, était possessionné dans les paroisses de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de Poleymieux. C'est lui, en effet, que Lamure cite comme patron des églises de ces paroisses, et, en 1789, ce sont encore les chanoines de Saint-Jean qui nomment à la cure de l'une et de l'autre. (2)

Terrier de Saint-Germain-au-Mont-d'Or

1. Premeriment, Hugos Fauvre p*er* la vigni *et* p*er* lo boc de Chau[cins], jota la vigni *et* lo boc auz hers Jaquin Danet, ij d. & ob. for, & los & vendes.

2. Item, Germans ly Abbes p*er* la t*er*ra & p*er* la vigni de Chaucins afis enfemblo, jota la t*er*ra & la vigni auz hers Etient al Abe, x d. forz, & los & vendes. Item p*er*

---

(1) Saint-Romain-de-Couzon, canton de Neuville, arrond. de Lyon. — Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, c. de Limonest, arr. de Lyon. — Les Arches, lieu dit sur la commune de Saint-Romain. (Carte de l'Etat-Major, $\frac{1}{80000}$, n° 168, Lyon.) Les bénéfices de ces paroisses relevaient du Chapitre de Saint-Jean. (Cf. La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, Indiculus beneficiorum diocesis Lugdunensis, pp. 231, 232.)

(2) La Mure, *loc. cit.*, p. 231. — Almanach de la Ville de Lyon pour l'année 1790, *Etat par ordre alphabétique des provinces et paroisses dépendant du diocèse de Lyon* : Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Poleymieux.

la vigni & *per* lo boc del rochet, afis jota la vigni Peronella Delafont, v d. for, & los & vendes.

3. Item, Matheus Gaieyrons *per* fa vigni de Chaucins, afifa jota la vigni Peronellan Delafont, I d. & ob. for, & los & vendes.

4. Item, Johannins Delchans *per* fa vigni de Chaucins, afifa jota la *ter*ra Hogun Guichon & jota la vigni auz hers Johan Lou, iij d. for, & los & *vend*es.

5. Item, Hugos Guichons *per* lo vero (1) de Chaucins, afis jota la vigni Johan del Chans & jota la *ter*ra del dit Johan del Chans, & qui eft fi mullier, ij d. for, & los & vendes. Item *per* la m[ai]fon & *per* lo curtil, afis enfemblo jota la maifon & lo curtil dit Boyfon & jota la vi publica, ij d. & ob. for, & los & vend*es*.

6. Item, Jaquemez li Abbes, *per* los hers Hogun al Abe fon frarou, *per* lo vero qui fut Eftient del Chans & *per* autro vero qui fut a la fili Johan Delictun, afis jota la vigni Hogun Fabro & jota la vigni Johan del Chans, ij d. for. Item *per* la terra de la Chavanoteri, afifa jota la *ter*ra German Labe & jota la vigni Guillermet Lou, & *per* fey, feins *par*tia de fos nevous (2), I d. & pod. poff. for, & los & vend*es*. Item *per* fos nevus, *per* la vigni de Chaucins afifa jota la vigni Guillermet Lu & jota la vigni Marietan moyllier Bertet Meylli*er*, I d. & pod. for, & los & vendes.

7. Item, Guillermet Lus *per* fa vigni de Chaucins, afifa jota la vigni Jaquemet Labe & jota la vigni a la fili Guillermet Seguin (3), ij d. & ob. for, & los & vendes.

8. Item, Marieta moyllier Bertet Meylli*er*, *per* fa vigni de Chaucins, afifa jota la vigni German Labe & jota la vigni Guillermet Lu, iij d. ob. & pod. for, & los & vendes. Item, *per* autra vigni de Chaucins & qui fut efchangia a Jaquemet Labe (4), afifa jota la vigni de la diti Marieta & jota la vigni German Labe, I d. & pod for, & los & vend*es*.

9. Item, Etienz Boyfons, *per* fa meifon & *per* fa *ter*ra, afis enfenblo vers la font & jota la meifon & la *ter*ra Hogun Michon & jota la *ter*ra del dit Etient, iij d. for, & los & vendes.

10. Item, Lorenz Delictum, *per* lo planter & *per* la *ter*ra de Chaucins, afifa jota la *ter*ra Johan Defarges & jota la *ter*ra & lo planter Hogun Delictum, dime poyfa

---

(1) Sauffaie, aunaie (?) Cf. Ducange Gl. *Veruhia*, falicetum ut videtur Gall *Sauffaie*, & cette phrafe d'un acte de 1511, citée par Ducange : « Plus unam fauliam five veruhe fimul contiguis .. » En v. franç *veruque* fignifie branche de faule ou d'aune : « Un petit baton de *veruque* de quoy le fuppliant touchoit fon beftail. » (Litt. remiff. ann. 1467, citée par Duc. *Eodem v°*.) Dans les patois de la Suiffe Romane *verrau* fignifie bouleau, aune ou verne. (*Gloffaire du patois de la Suiffe Romande*, par le doyen Bridel. Laufanne, 1866.)

(2) C'eft-à-dire : fans ce qui eft dû pour les poffeffions de fes neveux, dont il était vraifemblablement le tuteur.

(3) La vigne qui appartient à la fille de Guillermet Seguin. Cette façon de parler eft encore en ufage dans les patois de notre région, où l'on dit couramment : l'*homme à la Marieta* pour *le mari de la Mariette*.

(4) Qui fut donnée en échange à Jaquemet Labé ; littéralement : échangée à Jaquemet Labé.

for & una quarta & dime de vin de vendeimes (1), & los & vendes. Item, per autra terra & per sa vigni, asis ensemblo & qui fut a la Peruissi, asisa jota la terra del dit Johan Desarges & jota lo planter del dit Lorent, ob. for & los & vendes. Item, per lo boc qui fut auz hers Bertholomeu Velleyn & jota lo boc auz hers Aquaria del Vellein & jota lo boc Etient Tisseur, lo tierz de 1 ob. for & los & vendes.

11. Item, Johanz li Bos, per sa vigni de Chaucins, asisa jota lo vero Hogum Michon, 1 d. ob. for.

12. Item, Hugos Delictum, per son planter & per sa terra de Chaucins, asis jota lo planter & la terra Lorent Delictum, dime pod. for & los & vendes. Item, per la terra de la Peruisseri (2), asisa jota la terra & lo planter Lorent Delictum, ob. for, & los & vendes. Item, per autra terra iqui meima asisa jota la terra Hogum Michon, ij quartes de vin & dime, el teins de vendeimes (3), 1 d. for & los & vendes.

13. Item, Johanz Vellein & li hers Durant del Vellein, per lo boc asis en Chaucins, jota lo boc Lorent Delictum & jota lo boc auz hers Jaquin Dauer, les dues parz (4) de ob. for, & los & vendes.

14. Item, Johan Jaquin, per sei (& per sos) & per sos f[r]aros, per sa vigni & son boc de Chaucins, asis jota la vigni & lo boc Hogum Fauvro, ij d. & ob. for.

15. Item, Johanneta filli Guillermeti Seguin, per sa vigni de Chaucins, jota la vigni German Labe & jota la vigni Guillermet Garondel xiij d. for, & los & vendes.

16. Item, mosse Estient de la Balma, per la terra de Raters, asisa jota riu de Raters & jota lo chimin qui vait de Chacellay a Vimies, vj d. for, & los & vendes.

S. en argent : V s. & d. for & ob & lo sezein ob.

S. vini : iiij quartas vini, tempore vindemiarum.

A Poloymeu.

17. Gorgos Roffreis, per la terra desoz lo puys, asisa jota la terra Johan Ayglier Doncel & jota la terra Johan Rollant, ij d. for, ij copes de froment & j gellina & los & vendes. Item, per la terra qui fut Johan Derochi, asisa jota la terra del dit Gorgo & qui est dessus confronta, pod. for, & los & vendes.

18. Item, Peros Amicz, per la vigni & per lo boc de Albet, asis jota la vigni Peron Clerc & jota la vigni Etevenet de Sonivila, ob. for per garda.

---

(1) C'est-à-dire du vin pris au moment du tirage ou du pressurage. Dans un certain nombre de communes du Lyonnais et du Bugey, le sonneur de cloches, que l'on appelle chez nous *marguillier*, ne manque pas, l'époque des vendanges, de se rendre dans les pressoirs et d'y faire remplir, soit pour M. le Curé, soit pour lui-même, le *barral* ou petit tonneau qu'il porte sur ses épaules.

(2) Perhisseri (?)

(3) Au temps des vendanges. *El* est la particule enclytique pour *en le*, que l'on retrouve en v. franç., en provençal et en italien, et qui a été formé sur le latin *in illo, in illâ*.

(3) Les deux parties.

19. Item, li heyr Johan dit Morel Sado, per lor vigni de l'Arbouda, afifa jota la vigni don Johan de Belroc & jota la terra Micholet Gayet, iiij d. & ob. for, & los & vendes. Item, per la vigni de Albet, afifa jota la vigni Guillermet Ondra & jota la terra Micholet Gaiet, j d. for de garda.

20. Item, Johanna Vieri, per la terra de la Buyferi, afifa jota la terra Micholet Gayet & jota la terra Guillermet Derochi, iij d. for, & los & vendes.

21. Item, Etienz Paneters, per fa partia de la terra de la Buifferi, afifa jota la terra auz hers a l'Efpinaci & jota la terra Johan Durand ij d. & ob. for & lo tierz de j puczin, & los & vendes.

22. Item, Johanz Buyns, per la terra de les Chavannes, afifa jota la terra Johan Rollant & jota la terra Guillermet Andra, j d. & ob for, & los & vendes.

23. Item, Martins Colongiers, per fa terra de la Glanda, afifa jota la terra Andreu de Saygneu & jota la terra aux hers Etient Durant j d. for, & los & vendes.

24. Item, Humbert Roffreis, per fa vigni de Seveltreri, afifa jota la vigni Guillermet Raynot & jota la vigni Georgo Roffrei, ij d. for & j bichet de froment, & los & vendes. Item, per la vigni de l'Arbouda, afifa jota la vigni Michiel, (1) declivun vj d. for, & los & vendes.

25. Item, Johanz & Etienz enfant de Etient Bonhomen, per la vigni de la confrari de Poloymieu afifa jota la vigni Johannetan del boc & jota la vigni Jaquemet de Saygneu ij d. for, & los & vendes.

26. Item, Matheus Andrevet, per la terra de la Buyferi, afifa jota la terra Micholet Gayet & jota lo chimin de Verdon (2) j d. & ob. for & lo tierz de j puczin, & los & vendes.

27. Item, Jaquemos Derochi, per la fin partia (3) de la terra de la Buifferi, afifa jota la terra Guillermet Derochi & jota la terra Eftient Paneter, j d. & pod. for, & los & vendes & lo feyfein (4) de j puczin. Item, j pod. for per garda, per fa vigni.

28. Item, Guillermet Derochi, per la fin part de la terra de la Buifferi, afifa jota la terra Jaquemet Derochi & jota la terra Johannetan Vieri, j d. & pod. for, & lo feyfein de j puczin. Item, per la vigni de Albet, afifa jota la vigni Eftient de Sonivilla, pod. per garda.

29. Item, Eftienenz filius Jaquemet Durant & Anthoinos fos frare, per lo pra de la Garda, afis jota la font de l'aytferablo & jota la terra Symonin Robert, ij d. for, & los [& vendes].

30. Item, Eftienz de Saygneu & Johanz fo[s] frares (5) per la terra de les Vercheres, afifa jota la terra Johan Rollant & jota la terra Johan Buyn, j d. & ob. for.

---

(1) Le Ms. porte : « & Andrevet de, » qui ont été effacés à l'aide d'un trait.

(2) Le Mont-Verdun, au sommet duquel on a construit, après 1870, un fort important.

(3) Pour sa part. C'est l'italien *per la fua parte*.

(4) Le sixième, la sixième partie.

(5) Ms. sofrares.

Item, *per* la *ter*ra de la Glada, afifa jota la *ter*ra midon Symonda & jota la *ter*ra Martin Colongier, j d. for, & los & vendes.

31. Item, diti li Florenci, *per* fa vigni d'Albet, afifa jota la vigni Guillermet Andra & jota la terra Simonin Robert, pod. for de garda.

32. Item, Johanz dit li Breiffa, *per* fa *ter*ra afifa entre dues vies (1), jota la *ter*ra G. Raymont & jota la terra Guillermet Ondra (*fic*), ij d. for, & los & vend*es*.

33. Item, Johanz Rollant, *per* fa *ter*ra afifa jota la *ter*ra midon Symonda & jota la terra Gorgo Roffrei, xiij d. for, ij copes de from*ent*, j gelli*na* & lo tierz de autra gelli*na*, & los & vend*es*; li quauz *ter*ra fut Eftient Raymont.

34. Item, Johanz fiuz Guillermet Bonhomen, *per* la vigni de la *con*frari de Poloymeu, afifa jota la vigni de Johan Bonhomen fon fraro & jota la vigni auz hers Jaquemet de Saygneu, ij d. for, & los & vend*es*.

35. Item, Guillermet Undras, *per* fa meifon & *per* fa *ver*cheri afis enfemblo, jota la *ter*ra Johan Ayglier Doncel & jota lo curtil Johan Buyn, & qui fut Eftient Raymont, iiij d. for & ob. for, j copa de from*ent*, dime gelli*na* & lo feyfein de autra gelli*na*. Item, *per* fa *ver*cheri afifa jota la meifon Johan Ayglier, una vi antreme (2), & jota la *ter*ra Eftient Berueit dit Chipot iij ras de aveina a la me[fu]ra de Vimies. Item, *per* la *ter*ra afifa e*n* les Chavannes, jota la *ter*ra Guillermet Raynot & jota la *ter*ra Johan la Breify, iiij d. for. Item, per la vigni de les Chavannas (*fic*), afifa jota la *ter*ra Johan Rollant & jota la terra del dit Guillermet Ondra, & qui fut Guillerman Viere, vj d. & iij pod. Item, *per* autra *ter*ra iqui meymo afifa qui fut Eftient Vier, afifa jota la *ter*ra Johan Buyn & jota la *ter*ra Johan Rollant, iij oba pod. & dime pod. for. Item, *per* fa vigni de Albet & qui fut Eftient Vier, afifa jota la vigni Eftient de Sonivilla de dues parties, ij d. for *per* garda.

36. Item, Micholet de Sonivila, *per* fa *ver*cheri de la Buyri, afifa jota la *ter*r. Matheu Andrevet & jota la *ter*ra Johannan Vieri, iij d. for, dime gelli*na* & les tres parz de j pouczin, & los & vendes.

37. Item, Guigos fius Peron Clerc, *per* fa vigni de Albet, afifa jota la *ter*ra Peron Aunet & jota la vigni Etevenet de Sonivilla, pod. for *per* garda.

38. Item, Andrevet Declivon, *per* la vigni de la *ter*gi, afifa jota la vigni Anthoinet de Saygneu & jota la vigni Guillermet Raynot, xiij d. for & ob. for. Item, per la vigni del Arbouda, afifa jota la vigni Humbert Roffrei & Jaquetam de la Font, vj d. for. Item, *per* autra dellarbouda & qui fut Guillermet Menczonel & jota la vigni Guillermet Raynot, iiij d. & ob. for, & los & vendes.

39. Item, Micholet Declivon, *per* fa vigni del Arbouda, afifa jota la vigni Michiel Deliglefi & jota la vigni Humbert Roffrei, vj d. for, & los & vendes.

40. Item, Eftevena fuer Johan Derochi, *per* fa *ter*ra afifa en la Bota, jota la *ter*ra

---

(1) Entre deux voies, deux chemins.

(2) Un chemin au milieu. Cette *verchère* était séparée par un chemin de la maison de Johan Ayglier.

Guillermet Ondra & jota la *te*rra Johan Rollant iiij d. for, j copa de from*en*t dime gelli*na* & lo ſeyſeyn de autra gelli*na*.

41. Item, Guillermez Raynot, p*er* la vigni qui fut Silveſtran, aſiſa [jota] la vi qui vait en la riveri & jota la vigni Humbert Roffrei, & per una *te*rra aſiſa entre dues vies & jota la *te*rra Peron Amiet & jota la *te*rra Guillermet Ondra, xiij d. for, j bich*et* de from*ent*, j barral de vin de vendeimes. Item, p*er* la vigni qui fut P*er*onet Mynczonel, aſiſa jota la *te*rra del dit Guillermet Raynot & jota la vigni Andrevet Declyvum, una g[or]gi antre me, iiij d. for, & los & vendes.

42. Item, Etevenez de Sonivilla, p*er* ſa vigni de Albet, aſiſa jota la vi[gni] Guillermet Ondra & jota la vigni Guigon de Sonivilla, ij d. for p*er* garda.

S*omma* peccu*nie* : v ſ. & vij d. ob. poiſ*a* dime.

S*omma* de froment : iiij bich*ets*.

S*omma* de aveina : iij ras.

S*omma* de vin : j barral.

S*omma* gallinar*um* : iiij & j ſezein.

S*omma* de puczins : j puczin & dime.

S*omma* in peccunia p*er* totum : fortium novorum (1).

OBSERVATIONS GRAMMATICALES

Le Terrier de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, comme tous les documents du même genre, contribue à faire la lumière sur la situation économique de notre région au Moyen-Age. Il contient, en effet, sur les divers genres de culture adoptés à cette époque, sur les voies de communication, sur les monnaies et les mesures d'alors, des renseignements qui ne sont point à dédaigner. Mais c'est surtout au point de vue de l'histoire de notre parler local qu'il est intéressant à consulter. C'est, je l'ai dit, un des plus anciens, sinon le plus ancien texte lyonnais qui ait encore été publié, le *Cartabeau du Péage de Givors de 1225* ne nous ayant été conservé que par une copie de la fin du XIVe siècle.

Nous sommes loin de l'époque où l'on prétendait faire rentrer de gré ou de force l'idiome de notre province dans l'une ou dans l'autre des deux grandes divisions du roman de France, la *langue d'oc* ou la *langue d'oïl*. Sauf là où il confine à des obstacles naturels,

(1) Le chiffre, malheureusement, a été effacé à l'aide d'un grattage.

tels que la mer ou de hautes montagnes, ou bien encore à des idiomes non latins, le roman n'a et ne peut avoir que des limites arbitraires qui varient suivant que l'on choisit comme caractère distinctif tel fait linguistique plutôt que tel autre. (1) La division courante en *langue d'oc* et en *langue d'oïl*, ne répond donc pas à la réalité. Ce n'est qu'une création de notre esprit, et, en fait, il n'existe pas de ligne de démarcation entre les divers dialectes romans parlés en France. On l'a dit avec une rare précision, « ces dialectes se fondent les uns dans les autres, sans que l'on puisse voir nettement où l'un commence et où l'autre finit. » (2)

Notre idiome, et c'est là précisément ce qui fait son principal intérêt, se trouve au point de fusion des parlers d'*oc* et d'*oïl*; il devait donc participer et participe en effet des caractères de l'un et de l'autre. Dès lors, il serait puéril de chercher à le rattacher à l'un plutôt qu'à l'autre. C'est un de ces dialectes mixtes qui se caractérisent par la diversité du traitement subi par l'*a* latin, suivant qu'il se trouve ou non dans le voisinage d'un son mouillé; dialectes au bénéfice desquels un éminent philologue italien, M. Ascoli, a voulu, à tort ou à raison, — à tort, suivant moi, — créer une nouvelle division linguistique, à laquelle il propose de donner le nom de *franco-provençal*.

Je n'ai ni l'intention ni le loisir de refaire, à l'occasion du *Terrier de Saint-Germain*, un travail paru ailleurs, mais il m'a paru intéressant de relever le plus brièvement possible les faits linguistiques nouveaux ou caractéristiques que présente ce document.

---

(1) En veut-on un exemple? On sait qu'en lyonnais l'*a* latin persiste pur comme en provençal : *bla*, franç. *blé;* au contraire, tandis qu'en provençal *c* reste dur devant *a : caval* (caballum), en lyonnais, de même que dans le centre de la France, le son guttural fait place au son chuintant : *chival*, franç. *cheval*. (Cf. E. Philipon, *Phonétique lyonnaise au* XIV[e] *s. Romania,* 1884, pp. 542 et suiv.). Suivant que l'on aura choisi pour criterium l'un ou l'autre de ces phénomènes linguistiques, on devra classer notre idiome parmi les dialectes du Midi ou parmi ceux du Nord.

(2) Paul Meyer, dans sa réponse à l'article de M. Ascoli, intitulé : *Meyer e il franco-provenzale.* (*Romania*, 1876, p. 505.)

VOYELLES. A persiste d'ordinaire sous sa forme latine : *pra* (pratum) 29, *fabro* 6, *frare* 29, *confrari* 25-34, *confronta* (frontem + ata) 17, *eschangia* (excambiata) 8, *copa* 40, *Germans* 2-6 ; — *terra* passim, *gellina* 17, *aveina* 35.

Sous l'influence d'un son mouillé d'origine latine ou romane, l'*a*, déjà affaibli en *e*, a été absorbé par la semi-voyelle *y* : *vercheri* 35, *vigni* passim, *Derochi* 17, *diti* (dicta) 31; — *chimin* 16. L'*e* a pris le dessus dans *gellina* (galinam) 17. L'*i* post-tonique est venu s'attacher à l'*a* dans *vait* (vadit), 16-41. Devant *s* de flexion, l'*a* s'adoucit en *e* : *copes* 17-33, *quartes* (quatuor + atas) 12; — *vendeimes* (vindemias), *vercheres* 30, *Chavannes* 35. La forme *Chavannas*, qui se rencontre une fois, est probablement due à une erreur du scribe; c'est, en tous cas, l'unique exemple que je connaisse en dialecte lyonnais du maintien de l'*a* devant *s* finale en roman.

Les finales ARIUM et ARIAM ont donné *er* et *eri* : *Paneter* 27-21, *planter* 10; — *Buyseri* 20, *vercheri* 35.

Première manifestation d'une tendance qui acquerra par la suite un singulier développement, *a* s'est assombri en *au* dans : *fauvre* (faber) 1, *fauvro* (fabrum) 14.

E long tonique persiste ou devient *ei* : *hers* (heredes), *tres* (tres) 36, *antreme* (intermedium) 35-41, *heyr* 19, *aveina* 35.

I bref tonique devient *ey* et non *oi* comme en français : *sey* (sibi) 6. Il a persisté sous sa forme latine dans *vi*, *vies* (viam-as, franç. *voie*) 5-32. L'*i*, mis en contact avec la voyelle suivante par la chute de la consonne médiale, a rejeté son accent et s'est consonnantisé : *riu* (rivum) 16. Cf. *Bertholomeu* 10.

O long passe a *o* fermé (ou) noté indifféremment *o*, *ou* et *u* : *lor* (illorum) 19, *nevous* (nepotes) 6, *nevus* 6. Bref, il se diphtongue en *ue* : *suer* (soror) 40. A la protonique, il a persisté : *Johan* 17, *Bertholomeu* 10. Entravé, il est devenu *u* : *curtil* (cohortilem) 5-35.

U bref prend le son de *o* fermé et s'écrit indistinctement *o*, *ou*, *u* : *desoz* (de subtus) 17, *boc* (buscum), *lou* (lupum) 4, *pouczin* 36, *Lu* 68, *puczin* 21.

A la post-tonique, *u* subsiste sous la forme de *o* atone, dans les cas où la prononciation exige une voyelle de soutien : *Anthoinos* 29,

sado (sapidum) 19. Cet *o* tend au reste à devenir la désinence habituelle du masculin, et apparaît là où l'étymologie exigerait un *e* : *fraros* (fratres) 14, *fraro* 34. L'assourdissement en *ou*, de règle en provençal moderne, se constate déjà dans *frarou* (fratrem) 6.

Nasales. Les groupes latins *en*, *in*, ne paraissent pas être arrivés au son *an* : *teins* (tempus) 12, *seins* (sine) 6, autorisent à admettre la prononciation *in* pour *ensemblo* 35, *vendeimes* 12, *entre* 41, prononciation qui est celle des patois actuels, mais qui n'était pas alors constante, ainsi que le prouve la forme *antreme* (intermedium) 35-41.

Les dérivés des groupes latins *on* et *un* se notent indifféremment *on* ou *un* : *boyson* 5, *Hogun* 4, *Declivon* 38, *Declyvun* 41, *Verdon* 26, *Ondra* 19, *Undras* 35.

L'élargissement en *an* ouvert se constate déjà dans *Andra* 22-31. Cette tendance va aller toujours en croissant, et aujourd'hui les *pagans* (1) des environs de notre ville, respectueux des vieux usages, ne manquent pas de dire *Lian*. (2)

Consonnes. L permute avec *r* : *Guillermet* passim. Devant une *s* de flexion, elle s'est vocalisée : *fiuz* (filius) 34, *quauz* (qualis) 33.

S dure à la médiale en roman peut se noter par une *s* simple : *desoz* 17, *asisa* passim, *buyseri* 20 et *buisseri* 21. Devant *t*, cette consonne disparaît d'ordinaire : *Etevenet* 18-37, *Etienz* 9-21, mais aussi *Estient* 16.

M s'est maintenu sous sa forme latine et sans que la nasalination de la voyelle précédente se soit produite dans : *vendeimes* 10.

N final (roman) est fréquemment remplacé par *m* : *Delictum* 6-10-12, *Hogum* 11-12, mais *Hogun* 4-6.

N S devient *ss : mosse.*

C médial est resté anormalement dur devant I dans *iqui* (eccehic) 12. C spirant est figuré par *cz : puczin* 21. G roman peut être sifflant devant *o : Gorgo* 17-35 et *Georgo* 24. T s'est adouci en *d* dans *vendes* (venditas) *passim*. L'emploi d'un *t* non étymologique se relève

---

(1) Paysans. *Pagan* offre un exemple curieux du maintien du *g* médial.

(2) Cette forme *Lian* se trouve dans deux des textes inédits que j'ai publiés dans a *Romania* (XIII, 568) à la suite de ma *Phonétique lyonnaise au* XVI[e] *siècle*.

dans *Estient* 28-35, *Etient* 2-6-9; ce *t* disparaît devant une *s* de flexion : *Etienz* 9-21.

A la finale en roman D s'élève à T : *Durant* 13, *Rollant* 17.

FLEXION. L'article fléchit : Masc. sing. nom. *li* 6-11, gén. *del* 2. acc. *lo* 1. Plur. nom. *li* 13, acc. *los* 6.

L'article *li* est assez fréquemment employé avec des mots féminins au nominatif : *li Florenci*, *li Breissa*, *li quauz terra* 31-32-33.

La déclinaison est encore soigneusement observée. Cas sujet : *Germans* 2, *Lorenz* 10, *Lus* 7, *Gorgos* 17, *Etienz* 9-21, *Guichons* 5, mais *Estient* et *Humbert* 16-24. Cas régime : *German* 8, *Lorent* 10, *Lu* 6, *Georgo* 24, *Etient* 2-6, *Guichon* 4.

Un certain nombre de noms propres déplacent l'accent au cas régime : *Marieta* et *Marietan* 8-6, *Peronellan* 3, *Johannan* 36, *Johannetan* 25-28, *Peros* et *Peron* 18, *Hugos* et *Hogun* 5-4-6. La forme *Bonhomen* 25-34 paraît également due à un rejet d'accent.

L'adjectif possessif fléchit encore très régulièrement : Masc. sing. sujet : *sos* 29, régime : *son* 12. Plur. rég. *sos* 6-14. Fém. sing. suj. *mi*, *si* 5, rég. *sa*.

Il faut noter l'emploi du pronom possessif au sens de l'adjectif dans *la sin* (1) : *per la sin part de la terra de la Buisseri* 28-27.

GLOSSAIRE

Aysserablo, 29, érable.

Barral, 41, barillet où l'on enferme le vin au temps des vendanges; par extension, mesure de vin, le contenu d'un barral.

Bichet, 24, mesure de froment.

Boc, 1, bois.

Boysons, 9, buisson.

Copa, 40, mesure de blé.

Curtil, 35, jardin.

Don, 19, seigneur.

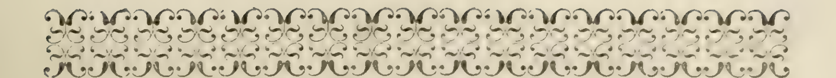
Font, 9, fontaine, source.

(1) Sur l'étymologie de *sin*, qui suppose un type *seam* formé par analogie de *meam*, voyez ce que dit Scheler, *Dict. d'étymologie française*, au mot *mien*. Paris-Bruxelles, 1873.

Gellina, 33, poule.
Iqui, 12, ici.
Jota, 1, jouxte.
Midon, 30, madame.
Mosse, monsieur.
Moyllier, *mullier*, 6, 5, femme, épouse.
Poysa, 10, poge, petite monnaie.
Quarta, 10, 12, mesure de vin.
Ras, 35, mesure d'avoine.
Riu, 15, ruisseau.
Sado, 19, du latin *sapidum*, savoureux.
Vero, lieu planté de saules ou d'aunes.
Vi, 5, voie, route, chemin; *vi publica*, chemin public.

E. PHILIPON.





LE SACRILÈGE



A l'angle d'un chemin était une humble Croix.
Quatre grands peupliers la couvraient de leur ombre,
Et le lierre, grimpant autour de ses parois,
La voilait à demi de son feuillage sombre.
Elle était là depuis le temps où l'on croyait
Au Christ né d'une vierge, (insondable mystère,)
Dieu fait homme, soumis à Dieu qui l'envoyait,
Mort sur le Golgotha, pour racheter la terre,
Et régnant dans les cieux de toute éternité.
Paysans et bourgeois, en passant devant elle,
Saluaient ou faisaient le signe respecté
Qui de l'indifférent distingue le fidèle,
Et, trois fois tous les ans, pour les Rogations,
Au chant des hymnes saints, le curé du village,
Par les sentiers fleuris, entre les verts sillons,
Près d'elle conduisait vieillards courbés par l'âge,
Femmes et jeunes gens, tous ses paroissiens,
Et priait avec eux pour les biens de la terre.
Jeunes gens et vieillards alors étaient chrétiens,
Même après la Régence, en dépit de Voltaire.

Or, dans les tristes jours où la grande cité,
Paris, saignant encore de la guerre civile,
Tyrannisait la France en criant : « Liberté ! »
L'athéisme enhardi leva sa tête vile,

Et voulut supprimer le culte des aïeux.
Dans les temples, changés en noires tabagies,
Des orateurs de club, grotesques, odieux,
Flattaient la populace; et d'infâmes orgies
Attiraient la canaille où l'on priait jadis.
Les ignorants trompés devenaient fanatiques,
Et, pendant qu'en triomphe on portait des bandits,
Les prêtres, égorgés sur les places publiques,
Comme au temps de Néron, bénissaient leurs bourreaux,
Et tombaient au milieu des cris et des blasphèmes.
D'ineptes scélérats parcouraient les hameaux,
Hurlant des chants impurs, effaçant les emblèmes
Révérés jusqu'alors, et renversant les croix.
Ils troublaient le repos des morts, au cimetière,
Violaient en riant les plus sacrés des droits,
Défendaient la pitié, proscrivaient la prière,
Et devant eux faisaient trembler les gens de bien
Enlacés dans les plis de leur espionnage.

En messidor, un jour de l'an deux, un vaurien, —
Naguère méprisé de tout le voisinage,
Mais alors délateur et clubiste important, —
Sortit d'un cabaret avec ses acolytes,
Sans-culottes, venus de la ville et portant
Les basses passions sur leurs faces écrites.

« Citoyens, » leur dit-il, « puisque la nation
Nous regarde, montrons notre patriotisme.
Le peuple libre hait la superstition
Qui de Capet-Véto soutint le despotisme,
Dépouille les couvents, chasse les calotins,
Fond les cloches, et vend à bas prix les églises,

Les maisons des curés, leurs champs et leurs jardins.
Dans ce pays, on croit encore à des sottises.
J'ai brisé les vieux saints, j'ai brûlé les bons-dieux.
Mais il reste une croix, là haut, sur la colline,
Près de ces peupliers ; et les séditieux,
Bigotes et bigots, vont, la nuit, en sourdine,
Y marmotter des mots que je ne comprends pas,
Mais qui sont, j'en suis sûr, contre la République.
Suivez-moi, citoyens, je veux la mettre à bas,
Et le district paîra mon courage civique. »

Il dit, prit un levier au chantier d'un maçon,
Et chantant, ou plutôt braillant la Marseillaise,
Suivi de ses amis braillant à l'unisson
Et portant sur l'épaule, afin d'être à leur aise,
La carmagnole usée, il marcha vers la croix.
Par un étroit sentier. Dès qu'il fut devant elle,
Il lui montra le poing en blasphémant.
« *Je crois,* »
Dit-il, « *aux droits de l'homme, à la bible nouvelle,*
La constitution, et je vais te briser
Vestige d'un passé maudit, idole infâme,
Quand Jésus sous ton poids me devrait écraser,
Et le diable emporter mon corps avec mon âme ! »

A ces mots, fou de rage, et sans rien calculer,
Il frappe du levier, frappe encore, s'arrête,
Puis redouble et, voyant la pierre chanceler,
Veut s'écarter. — Trop tard. — Un fragment à la tête
L'atteint et le renverse. Il fait un vain effort
Pour se lever. Son sang d'une large blessure
Coule à flots... Ses amis s'approchent... Il est mort.
La justice de Dieu, parfois tardive, est sûre.

Le lendemain, on fit avec solennité
Enterrer au chef-lieu le corps du sacrilège,
Et certain orateur parla de liberté
Aux braves citoyens qui suivaient le cortège.
Mais déjà, dans la nuit, et sans qu'on sût comment,
Le crime avait été réparé. Dès l'aurore,
La croix était debout, portant du châtiment,
Sur un angle brisé, la marque rouge encore.

Germain PICARD.





PIERRE PALLIOT

IMPRIMEUR HISTORIOGRAPHE

Parmi les imprimeurs les plus célèbres de la Bourgogne, figure au premier rang Pierre Palliot, qui joignit, il est vrai, à la pratique de l'art de Gutemberg l'étude de l'histoire et surtout celle des généalogies.

Pierre Palliot, historiographe du roi et généalogiste des duché et comté de Bourgogne, naquit à Paris, le 19 mars 1618, et fut baptisé à Saint-Jacques-la-Boucherie, dans la paroisse de Nicolas Flamel. Son père, orfèvre de profession, appartenait à une famille honorable du commerce parisien, qui comptait plusieurs belles alliances dans la robe et le barreau. La Chesnaye-des-Bois, qui a donné dans son *Dictionnaire de la noblesse*, t. XI, p. 151, une généalogie des ancêtres de notre imprimeur, prétend même qu'elle était fort ancienne, de noble extraction et d'origine picarde. Ce qui est certain, c'est que Palliot parle dans sa *parfaite science des armoiries* d'un de ses cousins, bailli de Meulx, et habitant Compiègne, dont la descendance s'allia aux Talon, prit place dans l'armorial de d'Hozier, et fit, en mai 1765, ériger une de ses terres en un comté qui porta son nom. Pierre Palliot ne cachait point d'ailleurs son écu qui était : *d'azur au chevron d'argent chargé de cinq molettes d'éperon de sable, et accompagné en chef de deux croissants, en pointe d'un lion d'or.*

Destiné de bonne heure à la profession paternelle, il apprit en peu de temps la gravure et le dessin, et reçut de la bouche de son père, qui était un homme assez instruit, surtout fort curieux d'apprendre,

quelque teinture des belles-lettres et de la langue latine. Ces études, jointes à un goût prononcé, dès le jeune âge, pour les dessins héraldiques, le portèrent bientôt à délaisser l'orfèvrerie pour l'histoire et en particulier pour une science aujourd'hui bien délaissée, mais fort en honneur de son temps, le blason. Un commerce assidu avec un allié de sa famille, Louvan Gélyot, avocat au parlement de Dijon et poète à ses heures, mais plus attiré par la science des Vulson de la Colombière et des Menestrier que par celle de Barthole ou de Cujas, développa rapidement chez lui un goût naturel qui ne demandait qu'à être cultivé. Sur les sollicitations de Gélyot, il fit un voyage en Bourgogne, dans un but purement artistique, et cette excursion décida de sa carrière.

Arrivé à Dijon, avec l'intention de dessiner et de graver les principaux monuments de cette ville, il fit, chez son parent, connaissance d'un libraire bien connu à cette époque, Spirinx, et en épousa la fille, Vivande, née le 4 juillet 1614. Il avait alors 25 ans. Ses prédilections, ses sympathies, son mariage, l'admiration et la déférence profonde qu'il avait pour Louvan Gélyot, sorti du barreau pour se consacrer exclusivement à des études généalogiques, tout l'engagea à ne point retourner à Paris et à fixer sa résidence à Dijon. La maison de son beau-père devint la sienne. La librairie passa entre ses mains, et, comme Spirinx imprimait aussi quelques-uns des livres dont sa boutique était garnie, il se trouva ainsi naturellement imprimeur. Peut-être même fut-ce sur le conseil de Gélyot qu'il accrut l'établissement de son beau-père. Il racheta du moins les vignettes, les culs-de-lampe, les lettres ornées d'un autre imprimeur dijonnais, Jean des Planches, en ayant soin, toutefois, ce qui n'est pas éloigné d'une supercherie, d'en enlever les initiales I. P. et de n'y laisser que la seconde lettre, comme s'il les eût gravés lui-même. C'est ainsi qu'il imprima un grand nombre d'ouvrages, devenus aujourd'hui fort rares et d'autant plus estimés des amateurs : le *Récit de ce qui s'est passé en la ville de Dijon pour l'heureuse naissance de Mgr le Dauphin*, du P. Malpoy, 1638; la *Fondation, construction et règlement des hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de la Charité de Dijon*, de Philippe Boulier, in-4°, 1649 ; l'*Orbis maritimus*, précédé d'un

beau frontispice gravé par Spirinx; les *Quatrains du sieur de Pibrac nouvellement tournés en latin*, ou *Pibracii tetrasthica gallica latinis versibus fideliter et ad verbum expressa*, 1651, pet. in-8 de 48 p.; le *Traité de la chambre des comptes de Dijon*, de H. Joly, 1653; la *Vraye et parfaite science des armoiries*, 1661; l'*Hydrologie ou Traité des eaux minérales trouvées auprès de la ville de Nuys, entre Prixey et Premeaux*, 1661; la *Relation de la pompe funèbre faite dans la Sainte Chapelle de Dijon, après la mort de Louis de Bourbon, prince de Condé*, 1687.

Ce n'est plus dès lors le jeune enthousiaste de la « noble science » des armoiries, le curieux visiteur des monuments antiques, des manoirs féodaux et des tombes seigneuriales, c'est l'industriel, qui cherche à produire et à mettre au jour le plus grand nombre possible de publications nouvelles; mais, en même temps, il n'abdique ni ses goûts artistiques, ni sa passion pour les études historiques. Le patient archéologue, l'intrépide déchiffreur des chartes et des terriers des nobles familles, l'historiographe de la province et le héros d'armes du parlement bourguignon apparaît derrière l'imprimeur et tend même parfois à se substituer à lui. S'il correspond avec les Elzevier, s'il s'honore d'être le successeur et l'émule des Plantin, des Manuce, des Estienne, s'il ne dédaigne pas de s'intituler lui-même : *Pierre Palliot, imprimeur du Roy, du révérendissime évesque et duc de Langres, des Estats de Bourgongne et de la ville de Dijon, marchand libraire, graveur eu taille douce et marchand orfèvre à Paris, résident audit Dijon*, il éprouve peut-être plus de jouissances encore à arrêter, le soir venu, sa presse à mains, pour ouvrir d'épais in-folios et couvrir de sa fine, mais nerveuse écriture, qui semble vraiment celle d'un annotateur, les larges marges des livres de choix réservés à son usage.

On vient de parler des Elzévier. La réputation du modeste, mais savant imprimeur dijonnais s'était, sans efforts de sa part, si bien répandue qu'elle avait gagné la Hollande, et que, en 1652, elle décida les deux célèbres frères Abraham et Bonaventure Elzevier à venir rendre visite à leur confrère, dans la résidence qu'il avait adoptée. Ils l'y trouvèrent, comme il était toujours, courbé sur ses planches, qu'il fouillait d'un burin délicat, ou sur ses manuscrits qu'il corrigeait et

complétait fiévreusement. Palliot s'était, en effet, donné la tâche de répondre dignement au titre d'historiographe qu'on commençait déjà à lui donner. D'un côté, pour rendre un pieux hommage à la mémoire de son cher Gélyot, il préparait une nouvelle édition de son *Indice armorial*, qui avait paru pour la première fois à Paris en 1635, et l'enrichissait de six mille écussons et de notes nombreuses, afin d'en faire, grâce à ses propres connaissances héraldiques, la *Vraye et parfaite science des armoiries*, qui vit le jour en 1661. Il venait à peine d'achever la publication de son grand ouvrage sur le *Parlement de Bourgongne, avec les armoiries des présidents, des conseillers, des chevaliers d'honneur*, etc., in-fol., 1649, dont les rares exemplaires atteignent aujourd'hui 300 ou 400 fr. dans les ventes publiques. Il réunissait les documents nécessaires pour dresser la *Généalogie des comtes d'Amanzé*, qui devait bientôt accroître sa renommée d'historien consciencieux, intelligent et véridique. Quelques années plus tard, en 1665, l'*Histoire généalogique des comtes et marquis de Chamilly, de la maison de Bouton*, allait succéder à ces travaux considérables, et ajouter encore à la notoriété comme à la juste considération de leur auteur. (1)

De toutes ces œuvres, l'*Histoire du Parlement de Bourgogne* ou plutôt la liste de ses membres, depuis l'origine de cette cour souveraine jusqu'au milieu du XVIIe siècle, est assurément la plus importante et celle qui est encore le plus fréquemment consultée. Elle lui coûta six années de recherches. Entreprise à la demande de la compagnie, qui lui donna une indemnité de 800 livres, ainsi que le constatent les registres du parlement à la date du 14 août 1649, elle est restée, malgré certaines lacunes, un monument précieux pour les familles bourguignonnes. On sait qu'elle fut, au siècle suivant, continuée sur

---

(1) Dans sa *Bibliothèque héraldique*, M. J. Guigard prétend que Palliot fut trompé par un impudent faussaire, Albert de Launay, depuis pendu pour faux, et dont il tenait les copies des pièces données par lui à titre de preuves de cette histoire. Il y a lieu toutefois de remarquer que, d'après Palliot lui-même, ces copies étaient revêtues de légalisations et de certificats délivrés par les officiers publics des Pays-Bas d'où elles venaient.

le même plan par Petitot, et achevée, à partir de 1733, par M. Sauvage des Marches, de Châlon-sur-Saône.

Tout en rédigeant ces gros volumes, tout en surveillant son imprimerie et en gravant ces merveilleux frontispices, qui sont aujourd'hui recherchés par les bibliophiles comme des échantillons remarquables de l'art sérieux du XVII[e] siècle, Pierre Palliot dressait les généalogies des principales familles de Bourgogne, des Ganay, des Fyot, des Berbisey, des Clugny, des Vienne, généalogies dont le nombre dépasse cinq cents, (1) mais pour la plupart restées manuscrites et disséminées dans les dépôts publics, comme à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, où elles proviennent, sans doute, de M. de Paulmy, ou dans des bibliothèques particulières, telles que celle du château de Grosbois-en-Montagne (Côte-d'Or). Il écrivait en même temps quatorze volumes in-fol. sur l'histoire, l'origine et les alliances des chanceliers et des plus illustres personnages du duché de Bourgogne, volumes également demeurés manuscrits, mais qui attestent à la fois l'étendue de ses lumières et la patience de ses travaux. Les Bénédictins avaient trouvé leur émule ! On comprend à peine qu'au milieu d'occupations si diverses, entre les nécessités quotidiennes de son commerce et le labeur de son art de graveur en taille douce, il ait pu se livrer à tant de recherches, répondre à tant d'exigences et réunir tant de précieux documents. Comme La Monnoye, le poète des délicats éloges, mais aussi des gauloiseries et des caustiques épigrammes, on se prend à lui dire, cette fois avec sincérité :

Vray registre vivant, oracle plein de foy,
Trésor en recherches fertile,
Fameux Palliot, explique-moy
Cette énigme si difficile :

---

(1) Pour se procurer les documents nécessaires, Palliot achetait partout des titres, des livres et des manuscrits. Une chronique manuscrite de Flavigny, conservée aux archives de la Côte-d'Or, nous apprend, à la p. 16 de son t. I[er], que « Nicolas de la Salle, prieur de Flavigny, vendit tous les gros livres du chœur manuscrits, dont on se servoit auparavant qu'on eût introduit céans les livres im-

Comment, sans cesse à lire appliquant ton esprit,
Tu sçais trouver le tems d'écrire,
Et comment, ayant tant écrit,
Tu sçus trouver le tems de lire.

Son logis était le rendez-vous de tous les savants et de tous les beaux esprits de la province. Les Morisot, les Févret, les Frémyot, les Joly, les Lantin, les Bernardon, les de la Mare, les Brûlart même, c'est-à-dire les membres les plus distingués et les plus érudits du parlement dijonnais, ceux qui se piquaient le plus de curiosité et de belles-lettres, venaient le voir et lui demander conseil. Cependant, il faut l'avouer, on l'exploitait bien un peu, et si l'on se montrait très empressé à recueillir dans sa mémoire, toujours ouverte comme ses livres, d'utiles renseignements historiques et généalogiques, on l'était un peu moins à lui en offrir le prix. Peu flatteur du reste par caractère, il avait parfois une sincérité brusque qui molestait les vanités et désarçonnait les prétentions nobiliaires. On en trouve la preuve dans les lignes suivantes placées à la première page du tome IX de ses *Mémoires* par M. Joly, marquis de Blaisy, président au grand conseil, à Paris :

« Lorsque j'achetai les manuscrits de M. Palliot, je ne connoissois pas encore tout ce qu'ils pouvoient valoir. Il en avoit apporté à Paris deux ou trois volumes qu'il avoit fait voir à des personnes de considération et à des gens habiles et curieux qui en avoient fait fort grand cas. Il vouloit bien les vendre, mais il ne pouvoit se résoudre à les livrer pendant sa vie, ce qui fut cause qu'il ne conclut aucun marché, quoiqu'on luy en offrist de l'argent assez considérablement. Je fis un voyage à Dijon, à mon ordinaire, pendant les vacances de 1684, et, ayant été le visiter, je le trouvai dans son cabinet, où il me fit de grandes plaintes de l'ingratitude de la province, qui n'avoit jamais reconnu le mérite de son travail et toutes les peines qu'il

---

primés, et toutes les légendes écrites en parchemin et vélin, dont il chargea un âne qu'il fit conduire à Dijon, et qu'il vendit au sieur Palliot et autres libraires et relieurs. »

s'estoit données pour l'illustrer par ses ouvrages curieux concernant l'histoire généalogique des familles. Je le consolai du mieux qu'il fut possible, et je taschai de lui faire entendre que ces vérités trop crues et mal digérées qu'il disoit d'une manière peu polie et trop franche faisoient que, bien loin de s'attirer des récompenses, il estoit regardé comme un homme qui faict peu de plaisir... Il me répondit toujours, comme un vieux Gaulois, qu'il ne disoit rien que de vray. A quoy je n'eus autre chose à répondre, sinon que toutes ces vérités ne sont pas bonnes à dire et que *supprimit orator quæ rusticus edit inepte.* En effet, il est vray, comme on ne peut en douter et qu'il est fort aisé de le prouver plus clair que le jour, que les meilleures maisons du royaume, et qui sont sans contredit les plus illustres, les plus grandes et les plus nobles, soit par leur antiquité, soit par leur origine, soit par leurs alliances, soit par les grandes dignités et les grandes richesses qu'elles ont possédées, ont néanmoins besoin d'estre mises dans un certain jour; à plus forte raison les médiocres doivent estre traitées avec habileté et avec ménagement. Je me souviens mesme que je luy en donnay grand nombre d'exemples, soit dans l'épée, soit dans la robe, sur lesquelles il y a des anecdotes où l'on trouve des mésaillances et des faicts fascheux, mais pourtant véritables, que l'on n'a garde d'escrire dans un livre d'histoire. Mais toujours arresté à son sens, il ne convenoit pas de ce que je luy disois... Il me montra ensuite ses livres... Il y en avoit 14 volumes in-folio, escrits fort menu et néanmoins d'un caractère fort lisible... J'avoue que, depuis que j'ay eu le loisir de les examiner, j'ay esté merveilleusement content de mon acquisition. (1) M. de Gaignières, (2) qui les avoit déjà veus, les a trouvés admirables. Le P. André, de Besançon, les estime beaucoup... Je les ay faict voir à plusieurs personnes de mes amis, à M. d'Hozier, à M. Dufourni, (3)

(1) M. Joly de Blaisy les avait payés 100 livres pièce.

(2) François-Roger de Gaignières, savant collectionneur, mort en 1715, et dont les riches portefeuilles sont allés grossir la bibliothèque nationale.

(3) Honoré Caille, sieur du Fourny, auditeur des comptes, érudit, né en 1630 et mort en 1713.

à M. de Caumartin, (1) à M. du Coudray, à M. du Belloy, qui ont admiré, ainsi que beaucoup d'autres, le travail et l'exactitude avec laquelle tous ces recueils ont esté faicts. Il y a une infinité de titres originaux, d'extraicts de la chambre des comptes, du parlement et de cartulaires, de testaments, de contrats de mariage ou d'autres actes. Les tombes et les monuments sont parfaitement et exactement dessinés. Enfin on y trouve mille autres curiosités que les personnes qui se plaisent à cette sorte d'étude et de recherche estiment et regardent comme un trésor. Il seroit à souhaiter qu'on eust faict un semblable travail dans toutes les autres provinces... »

Ce serait une œuvre intéressante et digne de l'attention d'un érudit que la publication des manuscrits demeurés inédits que M. de Gaignières trouvait admirables, et, par le temps de rééditions qui court, ce serait une bonne fortune pour un amateur que ce trésor vierge de documents historiques, qui coûta trente années de travail au patient collectionneur bourguignon. Malheureusement, vers 1740, un incendie survenu dans le cabinet de M. Joly de Blaisy détruisit en entier les quatorze volumes dont ce magistrat avait fait l'acquisition. Toutefois, il avait eu soin d'en faire prendre une copie, et deux volumes de cette copie, provenant de la bibliothèque du président Bouhier, qui l'avait acquise en 1721, ont pu parvenir jusqu'à nous. Ils sont déposés à la bibliothèque publique de la ville de Dijon, sous le n° 481, et comptent 1323 p. in-folio. La bibliothèque de la ville de Troyes, qui contient tant de précieux débris de celle du président Bouhier, possède en outre plusieurs manuscrits de Palliot, notamment une *Généalogie de la famille de Valon* (n° 997); un extrait des *Mémoires* du même auteur *sur la famille de Berbisey* (n° 668); des *Mémoires sur la vie et la famille de Nicolas Rolin*, chancelier de Bourgogne, in-folio (n° 1070); un *Recueil de pièces généalogiques sur la Bourgogne*, qui semblent avoir été pour la plupart réunies par Palliot (n° 2177); des *Mémoires pour la vie de Pierre Legoux de la Berchère*,

(1) Louis-Urbain Lefebvre de Caumartin, conseiller au parlement de Paris, puis intendant des finances et conseiller d'Etat, né en 1653, mort en 1720.

premier président du parlement de Dijon, in-folio, qui proviennent vraisemblablement de la même source. Enfin la bibliothèque de la ville de Dijon renferme plusieurs copies d'ouvrages inédits de Palliot; on peut signaler aux érudits un recueil intitulé : *Mémoires généalogiques sur diverses familles du duché de Bourgogne*, provenant de la collection Bouhier et comptant 651 pages. Sans affirmer que ce recueil ait été entièrement formé dans son état actuel par le savant héraldiste, il est fort probable que les documents concernant la maison de Vienne, les familles de Ganay, de Clugny, d'Avallon, qui s'y rencontrent avec des extraits de l'inventaire des titres de l'église Saint-Ladre d'Autun, des inscriptions et des épitaphes relevées sur les tombes de l'abbaye de Bellevaux au comté de Bourgogne (Haute-Saône), et quelques titres provenant des religieuses bernardines de Dijon, avaient été réunis par Palliot. Celui-ci avait, en effet, conçu le projet de publier un nobiliaire universel de Bourgogne, et il l'avait développé dans un petit livre intitulé *Dessein ou idée historique et généalogique du duché de Bourgongne*, qui parut en 1664. Il avait, dans ce but, dressé des tables générales que le chanoine Charlet, de Langres, continua après la mort de l'auteur, pour être agréable à M. Joly de Blaisy. Ce fut, on peut le dire, le grand dessein de sa vie. Sa correspondance en témoigne, et toutes les lettres que les amateurs se disputent aujourd'hui dans les ventes d'autographes y font de constantes allusions. En voici trois inédites, les deux premières adressées à un membre de la famille Fyot de la Marche, la troisième à l'abbé Claude Nicaise, chanoine de la Sainte Chapelle de Dijon, correspondant des principaux savants de son époque et érudit lui-même :

I.

A Dijon, ce 23 febvrier 1682.

Monsieur,

Je suis retourné depuis huit jours, suivant ce que je vous avois escrit de Paris. J'ay trouvé la vostre du 10 du courant, en laquelle

estoit insérée celle de M. de la Barmondière, vostre beau-frère. Celle-cy respondra à toutes les deux, en vous disant que j'exécuteray très volontiers ce que je vous ay marqué, de vostre part satisfaisant à vostre promesse par la communication des tiltres et à la parolle que vous me donnez. Et, afin que je n'expose rien que de véritable et qui vous soit advantageux, vous vous conformerez au dessein inclus que je ne me souviens pas vous avoir envoyé, mais bien à M. de la Barmondière, qui ne vous l'aura pas peut-estre fait voir. Et, comme vous avez la tradition que Claude Fyot, vostre premier autheur, est venu de Bourgongne, je présume qu'il est filz d'un Nicolas Fyot, duquel le nom des enfans me sont inconnus, quoy que la vente par eux faite de leurs biens se trouve en divers tiltres, sous le seul nom des enfans de Nicolas, qui firent leur demeure hors la province, et non guères esloigné de leur naissance. C'est de là que l'on peut véritablement conjecturer vostre origine que l'on montrera par ce que j'ay par preuve de tiltres de 1382. Je ne vous dis point cela pour vous persuader à continuer vostre volonté, mais par une vérité aussy certaine que celle qui me fait dire, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

PALLIOT.

II.

A Dijon, ce 22 juin 1683.

Monsieur,

Je me persuade que vous estes en peine de la réception des papiers que vous m'avez envoyé joints à la vostre du 8 du courant. Pour vous délivrer de l'inquiétude où le retard de l'advis que je vous en devois avoir donné, vous aurez pour excuse un peu d'absence que j'ay fait de cette ville pour prendre un peu d'air après trois mois de persécution de gouttes dont je n'ay pas encore la main beaucoup libre, escrivant avec peine et marchant avec mesme peine, ce qui a causé que je n'ai pas encore veu vos tiltres, ce que je feray,

Dieu aydant, par extraits que j'en feray. Cependant j'ay remarquay qu'il n'y est fait mention que d'une directe depuis Claude Fyot jusqu'à François et Marguerite Fyot, sans qu'il y soit fait mention d'aucuns collatéraux, fils et filles, nés de leurs alliances. J'ay apris qu'il y a des Fyots en Charrolois. Vous aurez à la huitaine une plus ample response, et aussi M. de la Barmondière, à qui je suis comme à vous, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

PALLIOT.

Monsieur Fyot, devant les Pères de la Trinité, à Lyon.

III.

A Dijon, ce 15 novembre 91.

Je vous ay beaucoup d'obligation, Monsieur, de vostre souvenir me faisant part de vostre curieux traité *de serenis*, duquel depuis sa réception je n'en ay pas esté possesseur par le prest que j'en ay fait; ayant passé en plusieurs mains, il me vient d'estre restitué par un très habile homme languedocien, qui m'a marqué l'avoir leu avec beaucoup de plaisir et fait éloge de vostre mérite, et m'a demandé à voir l'explication du tombeau d'Hédunia que l'on luy a dit que vous aviez fait. Je luy ay remis pour satisfaire à sa curiosité. Je voudrois bien pouvoir satisfaire à la mienne par mes recherches généalogiques et avoir quelques mémoires de vostre famille pour avoir occasion d'y insérer un catalogue de vos ouvrages en parlant de feu monsieur vostre frère dans les officiers de la Chambre des comptes où il a tenu un mémorable rang. (1) Je me promets de

(1) Palliot veut, sans doute, parler de Simon Nicaise, procureur général à la Chambre des comptes de Bourgogne, reçu en cette qualité le 28 mars 1656, mort en 1675.

l'honneur de vostre bienveillance un petit catalogue des ouvrages que vous avez donné au public, et que vous continuerez à me maintenir dans le nombre de ceux qui, comme moy, s'advouent vostre très humble et très obligé serviteur,

PALLIOT.

A M. Nicaise, ancien chanoine de la Sainte-Chapelle du Roy à Dijon,
A Paris.

Nos pères avaient une vie moins agitée et moins fiévreuse, mais plus laborieuse peut-être que la nôtre. Palliot se levait tous les jours avant cinq heures du matin, et, après avoir entendu la messe à la Sainte Chapelle et satisfait rigoureusement à ses devoirs de chrétien, pour lesquels il fut toujours d'une scrupuleuse exactitude, il se mettait au travail jusqu'à neuf heures du soir, sans autre interruption que celles des repas et des visites indispensables à son atelier d'imprimerie. Il habitait à Dijon une maison curieuse et pittoresque, au coin de la place dn Palais, en face de l'ancien portail de la Chambre des comptes, maison démolie depuis plus d'une soixantaine d'années et remplacée par une construction moderne. De pieuses inscriptions, des sentences morales, des versets de la Bible étaient gravés sur les voussoirs des portes et couraient le long des arceaux des fenêtres. Au-dessus de l'entrée principale, était une vierge avec cette devise : *A la Royne du ciel*. A côté, on lisait cette invocation : *Domine, custodi introïtum et exitum*. (1) Une tourelle en encorbellement, à l'angle du logis, sur la rue du Palais, ornée de cartouches, de fusarolles et d'arabesques, comme celles qui décorent l'hôtel de Mimeure, dans la rue de la Conciergerie de la même ville, servait de cabinet de travail à Pierre Palliot. On raconte que les reflets de sa lampe, projetés au loin par la petite fenêtre gothique, tenaient, pendant les longues soirées d'hiver, lieu d'horloge aux passants attardés, et

(1) Devise empruntée à l'un des hospices de Dijon.

venaient encore, le matin, réveiller dans leur lit les paresseux voisins du laborieux imprimeur.

Béni dans son travail, il le fut aussi dans sa famille, De Vivande Spirinx il n'eut pas moins de dix-huit enfants, dont les naissances s'échelonnèrent du 7 août 1635 au 8 juin 1656, ainsi qu'on peut le constater sur les registres des baptêmes de la paroisse Saint-Médard de Dijon. Mais la plupart de ces enfants moururent jeunes. Quelques filles entrèrent au couvent. Une seule épousa Louis Secard, fils d'un imprimeur de Langres, qui reprit les presses de son beau-père, en 1687, et conserva son enseigne et sa marque, tant qu'il habita dans la maison, c'est-à-dire jusqu'en 1689 ou 1690. Un des fils de Palliot, nommé Pierre, comme lui, né en 1640 et tenu sur les fonts baptismaux par son aïeul, l'orfèvre parisien, fut libraire à Dijon, et y vivait encore en 1710. Mais il ne paraît pas avoir laissé de postérité. Du moins, à partir de cette époque, le nom disparaît de la ville.

Treize ans avant son décès, Pierre Palliot célébra ses noces d'or. « Le cinquiesme aoust 1685, à quatre heures du matin, » dit le registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Médard, « par devant moy, Estienne Arviset, trésorier de l'église collégiale de Sainct-Estienne de Dijon, en ladicte église, se sont présentés honorable Pierre Palliot, marchand-libraire-imprimeur et historiographe de Dijon, et honeste Vivande Spirinx, sa femme, et quatre de leurs enfants, lesquels m'ont invité de dire messe, pour remercier Dieu avec eux de ce qu'il y a cinquante ans qu'ils sont mariés ensemble et qu'ils ont vécu en parfaicte paix et union, et demander à Dijon (*sic*, lapsus pour : « Dieu ») la continuation de ses graces le reste de leurs jours, ce que je certifie véritable. »

Les mêmes registres nous font connaître la date et la cause de la mort du célèbre imprimeur. « M. Pierre Palliot, » disent-ils, « âgé d'environ quatre-vingt-neuf ans, imprimeur et historiografe du Roy et généalogiste de Bourgogne, mourut subitement, le cinquiesme d'avril 1698, et fut inhumé, le lendemain, dans l'église de Sainct-Estienne, dans le caveau, sous l'orgue, en entrant, à main gauche, en présence des soussignez : Massin, trésorier, chanoine de Saint-Estienne; Prolois; P. B. Rameau (père du célèbre musicien). » Il

avait succombé à une attaque de la goutte, dont il souffrait depuis longtemps les incommodes accès. Il mourut pauvre. Son exacte probité, ses manières simples et pleines de candeur, nous dit M. Joly de Blaisy, lui firent préférer de laisser à ses enfants plus d'honneur que de richesses. Peu d'années avant sa mort, les Etats de la province lui avaient conféré le titre de généalogiste du duché.

Revel a peint son portrait, en 1696, deux ans avant sa fin; et cette œuvre remarquable a été gravée par Drevet, en 1698. C'est, comme on aime à se représenter Palliot, une belle tête de vieillard, couronnée de cheveux blancs et légèrement inclinée vers la gauche. Elle respire cette probité, cette patience, cette modestie qui fut l'apanage du juge d'armes de la Bourgogne, et aussi quelque peu de cet air *gaulois* dont parle le marquis de Blaisy; et qui ne l'abandonna qu'avec la vie.

Henri BEAUNE.





DOCUMENTS INÉDITS

DESCRIPTION DES OBSÈQUES

Du Cardinal de Tencin, archevêque de Lyon

(6 MARS 1758)

En faisant des recherches pour servir à la publication de l'histoire des doyens du Chapitre de l'église primatiale, encore inédite, du chanoine de La Mure, le hasard nous a fait rencontrer un vieux registre tenu, au milieu du siècle dernier, par un maître de cérémonies de cette église.

Parmi les faits de notre histoire locale, rapportés dans ce document, une notice a surtout frappé notre attention : c'est la description des obsèques du Cardinal de Tencin, qui fut archevêque de Lyon, depuis le 24 septembre 1740, jusqu'à sa mort, arrivée le 2 mars 1758.

Ce récit, dû à la plume d'un témoin oculaire, nous a paru offrir un double intérêt : d'une part, il sert à démontrer l'erreur des biographes, qui font mourir le Cardinal de Tencin à Paris, et, de l'autre, il nous apprend quel était

l'ordre des cérémonies observées autrefois aux funérailles des archevêques de Lyon, et dont on avait perdu complètement le souvenir, lorsque, un siècle plus tard, eurent lieu, en 1870, les obsèques du Cardinal de Bonald.

A. VACHEZ.

Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, étant dangereusement malade, demanda le Saint-Viatique, qui lui fut porté, le jeudi 2 mars 1758, par M. le Comte de Montjouvent, grand sacristain, accompagné de M. Guyot, vicaire de Sainte-Croix, où l'on prit le Saint-Sacrement. On passa, en allant et en venant, par Saint-Étienne et Saint-Jean. Tous les comtes y assistèrent et le clergé de l'église. La cérémonie finit à dix heures. Le même jour, on exposa le Saint-Sacrement à la grand'messe, pour l'*Oremus* d'un pardon de Quarante-Heures, ensuite de la maladie dudit seigneur. A quatre heures et demie, on dit Complies, à l'office desquelles on donna la bénédiction de Saint-Jean, et l'on porta solennellement le Saint-Sacrement à Sainte-Croix, comme à la fête de Saint-Jean, et l'on donna une deuxième bénédiction audit Sainte-Croix.

Le susdit jeudi, mourut Son Eminence, entre 5 et 6. Le vendredi 3, on sonna le Chapitre avec la grosse cloche par trois différentes reprises. A six heures et demie ensuite, Messieurs les Comtes y entrèrent, pour prendre possession spirituelle et de la régale, et y nommer Messieurs les Vicaires généraux et officiers de l'Archevêché. Après que Messieurs les Comtes eurent jeté de l'eau bénite au défunt, à trois heures environ, on sonna un glas pendant demie heure et on continua à midi et à sept heures. (1)

(1) On sonna même le samedi trois glas, de même que le dimanche, savoir : à six heures, midi et sept heures; le lundi, six glas, savoir : un à six heures, trois à l'enterrement, un aux Vigiles et un à sept heures; le mardi, trois glas, savoir : un à six heures et deux à la grand'messe, en tout dix-huit glas.

Le même jour, vendredi, ledit seigneur-archevêque fut exposé dans son lit de parade, dans la première salle de l'archevêché, vis-à-vis la petite chapelle, en rochet et camail de cardinal, son cordon bleu avec sa croix et son bonnet carré sur la tête et plusieurs lumières autour. Six ecclésiastiques de la cathédrale le veillèrent jour et nuit. (1)

Le samedi 4, chapitre ordinaire de la troisième semaine de carême. Ledit jour, les communautés ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, vinrent jeter l'eau bénite à Son Eminence. Le même jour vinrent aussi tout le corps de ville, le présidial, le bureau des finances, le prévôt des marchands et échevins, Messieurs les élus et autres.

Le dimanche 5 dudit, on fit tout le grand office à Saint-Étienne, vu les embarras du grand chœur.

Le lundi 6, jour de l'enterrement, point de matines ni autres offices canonials. Les portes de l'église furent fermées même pendant les messes privées. Sur les huit heures, les trois collégiales se rendirent à Saint-Jean, sans croix, pour marcher sous celle de la cathédrale. Les séminaires de Saint-Irénée et de Saint-Charles s'y rendirent sous la croix du premier; et tous les religieux mendiants, chacun sous leurs croix, s'y rendirent pareillement à la même heure. Au commencement de la sonnerie, les religieux marchèrent les premiers, selon leurs rangs, chaque communauté sous sa croix; ensuite les séminaires, sous la seule croix de Saint-Irénée. En dernier, venoit le clergé de la primatiale et des collégiales, sous la seule croix de la cathédrale, portée par M. le Comte de Lescoër, la mître en tête, précédé de deux grands enfants de chœur. On sortit par la grande porte de l'église, pour aller dans la cour de l'archevêché, où les Chapitres reçurent, en entrant, leurs cierges. Les séminaires les reçurent en passant et ne s'arrêtèrent point, de même que les religieux, auxquels on ne donna point de cierge par économie, mais ils continuèrent leur marche par le pont de l'Archevêché, le quai des

(1) Selon l'usage, les séminaires doivent venir veiller, et ceux de la cathédrale le premier jour seulement.

Célestins, Saint-Antoine, quay Villeroy. M. de Saint-Aubin, prévôt, porta l'étole, et fit la levée du corps. Le Cardinal étoit en habits pontificaux violets, comme s'il alloit dire la messe, une mître en tête, d'une toile d'argent, avec une crosse de bois doré à son côté gauche, sur un brancard couvert d'un drap mortuaire et porté par quatre prêtres seulement, en aubes et dalmatiques noires; et quatre autres prêtres, en pareil habillement, marchoient à côté avec des torches et tous avec leurs bonnets carrés à la tête et portoient alternativement pour se soulager. Quatre de Messieurs les Comtes tenoient les coins du drap mortuaire, et les quatre premiers sous formaires portoient des torches aux côtés du cercueil, tous en habits de chœur. Messieurs les Curés de Saint-Georges et Saint-Pierre-le-Vieux devoient aller devant ledit cercueil (en surplis ou habit actuel), le premier portant l'encensoir et la navette, et encenser le corps pendant toute la marche, et l'autre devoit pareillement aller devant, portant le bénitier et l'aspersoir pour faire continuellement des aspersions sur le corps. Ils ne firent point lesdites fonctions et ne furent point suppléés. (1) Après le cercueil, venoit son porte-croix ordinaire, portant son chapeau de cardinal et qui fut mis à ses pieds dans le chœur. Suivoient aussi Monsieur l'Évêque d'Égée, suffragant de Lyon, et Messieurs les Vicaires généraux, les Aumôniers et autres officiers en habits longs. Messieurs les Comtes vicaires-généraux étoient à leur place ordinaire en habits de chœur. Suivoit la maison avec des torches en main et des vieux hommes de la Charité avec des cierges. Il y avoit aussi deux cannes, celle de M. le Maître du chœur et de M. le Sous-Maître, qui entonna le *Libera me* et autres *Réponds* des défunts, et, dans la place du Change, une deuxième fois le *Libera me*, lequel finit dans le chœur, où il entonna le Répons, *Si bonum*, qui fut continué avec son verset et au deuxième *Requiem*, pour donner le temps aux officiants de s'habiller pour la grand'messe, lesquels furent au nombre de neuf et quatre chappiers. M. le Prévôt dit la grand'messe, Messieurs les Comtes de

---

(1) Le bénitier fut porté par un clerc qui marchoit après le corps, sans faire des aspersions.

Villars et Lescoër firent, celui-là diacre et celui-ci sous-diacre. Deux autres comtes : Messieurs de Saligny et de Montmorillon, furent chappiers avec Messieurs les scholastiques et Viceg. de Monsieur le Sous-Maître, qui fit toutes ses fonctions audit enterrement.

Ledit seigneur-archevêque fut mis sur une estrade au haut du chœur et un dais au-dessus, avec les huit gros chandeliers autour. Messieurs de la Cour des Monnaies y assistèrent et se trouvèrent dans le sanctuaire au retour de la procession, placés comme ils sont lorsqu'ils assistent aux *Te Deum*. Le Chapitre les avoit fait inviter par deux prêtres habitués, auxquels on donna une voiture. Monseigneur l'Évêque d'Égée, en habit long, fut placé dans les hauts sièges avec deux carreaux au-dessous de Monsieur le grand sacristain. Messieurs les Vicaires généraux, dans le fond de... (1) sur des bancs à dossier tapissés, de même les officiers et les domestiques de la maison. Le chœur et le sanctuaire étoient tendus en noir, tant au-dedans que devant sa face, parsemés des armoiries dudit Monseigneur et accompagnés d'une très grande illumination. Point de cierges autour du sanctuaire, mais de grosses torches. La chapelle du Saint-Sépulcre, où il fut inhumé, étoit toute tendue en noir et des cierges en dedans et en dehors tout autour. Les trois Collégiales assistèrent à la grand'messe jusqu'à la fin, le séminaire dans la chapelle de la sainte Vierge et de saint Pierre et les religieux dans la nef. La messe finie, les chappiers chantèrent le Répons *Memento,* avec leurs chapes et sans cierge. Les officiants vinrent à l'absoute, après laquelle on chanta le *Salve;* et M. de Fr., custode de Sainte-Croix, dit l'oraison *Comede;* ensuite un des perpétuels entonna l'antienne *Omne* et le cantique *Benedicite,* en allant à la chapelle Saint-Sépulcre, la croix devant. Ensuite le corps, porté par les diacres et sous-diacres assistants en dalmatique. Les deux prêtres assistants en chasuble, le célébrant et les quatre chappiers et le clergé seulement de la cathédrale (les collégiales restèrent dans le chœur) fut dans ladite chapelle. Après lui avoir changé de chasuble et de mitre, on le mit

(1) Le mot manque dans le manuscrit. (N. de l'éd.)

dans une bière de sapin, et il fut inhumé. Ensuite les officiants se retirèrent au Chapitre avec les quatre chappiers. Les compagnies, en sortant, lui jetèrent l'eau bénite. Le tout finit à onze heures et trois quarts environ.

Le même jour 6 mars, on dit Complies à trois heures et demie. A quatre, on sonna les Vigiles pour ledit seigneur, qui furent solennellement. Sur la représentation du chœur étoit un carreau sur lequel une mître avec le cordon bleu, couvert d'un crêpe, la grande-croix et la crosse en sautoir, au pied le chapeau de cardinal aussi couvert d'un crêpe. Les cierges de la face et du tour du chœur ne furent pas allumés auxdites Vigiles. A dix heures, on dit nones, après lesquelles la grand'messe solennelle pour ledit seigneur; les mêmes officiants et chapiers de l'enterrement, excepté le célébrant, M. de Montmorillon, maître de chœur.

(*Extrait des Remarques de M. Dondain, sous-maître de l'église primatiale de Lyon.*)





BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE

Etudes historiques sur l'ancien pays de Jarez, par M. A. Vachez. — Lyon. Aug. Brun, libraire. 1885. In-8.

Sous ce titre, l'auteur vient de réunir divers travaux publiés successivement dans l'*Ancien Forez*. Ce volume, comme il nous en prévient lui-même, ne renferme point une histoire complète du Jarez, mais un ensemble d'études historiques consacrées à la vallée du Gier. Et c'est bien là, d'ailleurs, qu'était situé le vrai pays de Jarez, puisque c'est à ce cours d'eau que cette ancienne province avait emprunté son nom.

Chose surprenante, bien que, depuis l'établissement de la féodalité, le Jarez n'ait point eu une vie propre, il est peu de pays dont l'histoire se rattache, au même degré, aux grands faits de l'histoire générale. C'est par une légende, remontant aux dernières persécutions du christianisme par les empereurs païens, que s'ouvrent ses annales. Dans la grande épopée des croisades, un seigneur de Dargoire est l'un des plus fidèles compagnons d'armes de Godefroy de Bouillon. Deux siècles plus tard, c'est un seigneur de Châteauneuf, que choisit le roi Philippe le Hardi, pour commander les troupes envoyées au secours des derniers défenseurs de la Terre Sainte. Enfin, aux temps modernes, le possesseur de l'humble fief de Senevas figure, sous le nom de marquis de Saint-Romain, au nombre des négociateurs du célèbre traité de Westphalie (1648).

Et, sur les lieux mêmes, dans ces vieux bourgs aux remparts démantelés, au pied des murs croulants des anciennes forteresses féodales, que de souvenirs intéressants ne retrouve-t-on pas! Ici, ont passé, au XIVe siècle, les bandes indisciplinées des Grandes Compagnies; là, les débris des troupes protestantes, vaincues à Auneau par le duc de Guise, le 24 novembre 1587. Plus loin, nous retrouvons

encore la trace des sièges et des combats, qui remplissent les pages de nos annales, à la fin du XVIe siècle. Ailleurs, l'esprit se repose du spectacle de ces querelles sanglantes par la lecture d'un chapitre inédit de l'histoire de la charité chrétienne, qui avait élevé, dans les plus humbles villages, un hospice pour servir d'asile aux pauvres et aux voyageurs.

La variété de ces récits ajoute ainsi à leur intérêt, et cet intérêt est fait pour surprendre aisément le lecteur, qui ne connaissait de l'ancien pays de Jarez que son nom, qui est demeuré attaché à celui de sept de nos villages, mais dont l'histoire n'avait point encore été abordée avec les éléments d'information que fournissent les documents inédits de nos archives publiques.

P. de MURCY.

Vital de VALOUS. — L'ENTRÉE DE CHARLES IX A LYON EN 1564. Texte de la relation contemporaine, acompagné de pièces justificatives et de figures, publié par les soins et avec la collaboration de A. STEYERT. — Lyon, à la librairie ancienne d'Aug. Brun, rue du Plat, 13, 1884. 1 vol. in-8. — Prix : 8 fr.

Lorsque, vaincu par la maladie, Vital de Valous fut contraint de renoncer aux travaux d'érudition, qui avaient rempli les meilleures années de sa vie, il avait préparé la publication de plusieurs ouvrages que l'état de sa santé ne lui permit point d'achever. Heureusement, quelque temps avant sa mort, il avait communiqué à M. Steyert toutes les notes qu'il avait recueillies pour la préparation de trois opuscules, que nous aurons la satisfaction de voir publier par les soins de l'ami dévoué, auquel il avait confié cette mission. Ces trois ouvrages sont :

1° *La liste complétée et rectifiée des conseillers de ville de Lyon, depuis l'établissement de la commune jusqu'en 1596.*

2° *La généalogie de la famille de Varey.*

3° La réimpression, accompagnée de notes et éclaircissements,

de la description de l'entrée de Charles IX à Lyon, en 1564, publiée à Paris, en cette même année, sous ce titre :

Discours de l'entrée de très illustre, très puissant, très chrestien et très victorieux prince, Charles de Valois, neuvième de ce nom, Roy de France, en sa très renommée et fameuse ville de Lyon, le trezième jour de juin M. D. LXIIII. — *Avec la déclaration des arcz triomphans, et autres magnifiques figures et portraicts.* A Paris, pour Mathurin Breuille, 1564. In-8. (Fonds Coste, n° 5936.)

C'est par ce dernier ouvrage que M. Steyert a commencé cette publication. Le récit de cet événement emprunte un intérêt tout particulier aux circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait le pays, au moment où le jeune monarque arriva dans notre ville. Charles IX venait d'atteindre sa majorité, et l'édit de pacification d'Amboise, rendu l'année précédente, loin d'apaiser des querelles mal assoupies, n'avait fait qu'exciter la haine et le désir de vengeance des deux partis.

Néanmoins, ce prince fut reçu à Lyon, avec un véritable enthousiasme, car protestants et catholiques espéraient en lui pour le triomphe de leur cause. C'est à ce titre que le récit de cette réception solennelle présente un réel intérêt. Car, mieux que les narrations des historiens, il nous fait connaître l'état des esprits, à cette époque troublée. Les devises allégoriques, les allusions transparentes, étalées sur le passage du roi expriment d'une manière saisissante les sentiments des catholiques lyonnais et les passions ardentes qui se cachaient sous l'ordonnance grave et mesurée du cortège royal.

Les deux éditeurs ont encore ajouté aux renseignements que nous fournissait le texte de la publication primitive des révélations du plus haut intérêt, en l'accompagnant de notes nombreuses, qui nous expliquent le sens véritable des devises et des emblêmes, à l'aide desquels le peuple lyonnais essayait d'exprimer les vœux qu'il n'osait formuler tout haut. Enfin des gravures, empruntées au plan scénographique du XVI[e] siècle, achèvent de donner à cette publication la valeur d'une œuvre originale, en nous faisant comprendre certains

détails topographiques de cette réception royale, qui ne devait donner à notre ville qu'un jour d'apaisement. Car, après s'être mêlés dans le cortège, catholiques et protestants devaient reprendre, le lendemain, leurs querelles de la veille, qui devaient aboutir, trois ans plus tard, aux représailles sanglantes et odieuses de la saint Barthélemy.

A. VACHEZ.





SOCIÉTÉS SAVANTES

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 4 mars 1885.* — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. L. Philipon, substitut de M. le Procureur de la République, est nommé membre titulaire, sur un rapport présenté par M. Guigue. — M. le baron Raverat donne communication d'une inscription antique, découverte, il y a quelques années, dans le clos de l'Antiquaille, et faisant mention d'un collège attaché au culte des Lares. D'après l'orateur, c'est à cette inscription qu'il faudrait rapporter l'origine du nom de *Croix de Colle*, que portait autrefois une croix érigée sur la place des Minimes. — M. le comte de Charpin-Feugerolles continue la lecture des Mémoires du comte de Saint-Priest.

Séance du 18 mars 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le président adresse quelques paroles de bienvenue à M. L. Philipon, qui assiste pour la première fois aux réunions de la Société. — M. le baron Raverat fait part de la récompense accordée à M. Collin, membre titulaire de la Société, au concours annuel de poésie de l'Académie de Montréal, de Toulouse. — M. le président donne communication d'une lettre de M. l'abbé Cucherat, membre correspondant, qui adresse à la compagnie un Mémoire sur l'église et l'autel d'Avenas, en Beaujolais. Un chapitre de cette étude sera lu, dans une prochaine séance de la Société. — M. Georges Guigue lit un travail sur l'arrivée des Tards-Venus dans le Lyonnais, après le traité de Brétigny. — M. Desvernay communique une étude intitulée : *Comment on voyageait au temps jadis.* — M. le baron Raverat lit le récit d'une excursion faite au vieux château de Saint-Michel de Vaulserre, situé sur un promontoire, au confluent du Guiers et de l'Ainon. — M. Dissard donne quelques renseignements sur les fouilles de Trion.

Séance du 15 avril 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le président donne communication d'une lettre de faire part du décès de M. l'abbé Pont, membre correspondant. — M. Vachez lit une notice sur l'abbaye d'Ainay, qui doit servir d'introduction au Cartulaire de cet ancien monastère, publié par les soins de M. Guigue et de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le baron Raverat communique une étude sur la Fontaine de saint Epipoy,

située près de Pierre-Scise. — M. Collin donne lecture de deux poèmes intitulés : *Vieux château. Les obstacles.* — M. Desvernay lit une étude intitulée : *A propos de l'impromptu de Versailles.* — M. Clair Tisseur communique une chanson intitulée : *Il faut aimer tous les humains.*

Séance du 29 avril 1885. — Présidence de M. Bleton, vice-président. — M. Dissard communique une lettre de M. le comte de Charpin-Feugerolles, président de la Société, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, à cause de la surveillance des travaux entrepris au château de Feugerolles, dont une partie vient d'être détruite par un incendie. — M. Vettard donne lecture d'un poème intitulé : la *Petite sœur des pauvres* et un sonnet à la mémoire de Jean et Barthélemy Tisseur, intitulé : le *Sort du Poète.* — Sous ce titre : *Un exercice littéraire à Châlon-sur-Saône, le 31 août 1803*, M. l'abbé Condamin lit une étude sur les programmes de l'enseignement secondaire en 1803. — M. le baron Raverat entretient la Société de quatre inscriptions romaines, mentionnant l'existence d'un cirque à Lyon, et qui semblent établir que les martyrs lyonnais furent mis à mort sur la rive droite de la Saône, c'est-à-dire sur le territoire colonial et non sur celui du Condat. — Sur la proposition de M. de Cazenove, la Société décide qu'une adresse sera envoyée, par les soins du bureau, à M. le comte de Charpin-Feugerolles, pour lui exprimer les regrets des membres de la Compagnie, au sujet du récent incendie du château de Feugerolles, en même temps que la vive satisfaction qu'ils ont éprouvée, en apprenant que la bibliothèque, les archives et les collections archéologiques, que renfermait cette ancienne demeure féodale, avaient été heureusement sauvées d'une destruction imminente.

A. V.



REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

L'ÊTRE SOCIAL, par Armand Hayem. — Paris. Félix Alcan, éditeur. 1885. — 1 vol. in-18. Prix : 2 fr. 50.

Ce volume avait été écrit dans le but de répondre à la question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques : « Chercher les raisons de la différence qui peut exister dans les opinions et les sentiments moraux des différentes parties de la société. »

L'auteur fut loué par le rapporteur, mais n'obtint pas le prix qui, du reste, ne fut pas décerné.

Que l'Académie l'ait couronné ou non, sa valeur intrinsèque en demeure la même.

L'auteur y a réuni beaucoup d'idées et fait preuve d'une universalité de connaissances vraiment remarquable. Universalité parfois superficielle : car il y a fort à contredire et à rectifier dans les assertions de M. Hayem. Plus d'une parmi elles supporte difficilement l'examen. Quelquefois il note comme un fait réel ce qui ne devrait pas sortir du domaine de la théorie. On prend souvent ses désirs ou ses préférences pour des réalités.

Ce livre, en somme, ne présente pas de caractère bien saillant. Il intéresse surtout ceux qui s'occupent de la science sociale, et qui pourront en approfondir lee détails, ce que l'espace d'une courte note bibliographique ne permet guère de fairs utilement.

LOUIS XIV ET STRASBOURG. *Essai sur la politique de la France en Alsace, d'après des documents officiels et inédits*, par A. Legrelle, docteur ès lettres. — Paris. Hachette. — Un beau vol. de 800 pages. Prix : 7 fr. 50.

La quatrième édition du magnifique travail de M. Legrelle sur l'annexion de Strasbourg à la France s'est augmentée de nouveaux et importants documents, relatifs surtout aux rapports qui ont existé entre la monarchie française et la république de Strasbourg, avant la paix de Nimègue et même avant celle de Westphalie. On peut dire que cette œuvre magistrale renferme la critique de tout ce qui a été publié sur la question, tant en Allemagne qu'en France. M. Legrelle a

écrit son histoire avec la précision scientifique qui est de rigueur aujourd'hui. Il a mis à contribution les archives européennes : les pièces originales sont fidèlement et presque toujours intégralement reproduites. Monument de labeur patient, son livre aura en même temps l'honneur d'avoir éclairé d'une pleine lumière un fait historique que l'on a trop dénaturé, et de couper court aux récriminations haineuses des écrivains allemands.

EN ASIE CENTRALE. *Du Kohistan à la Caspienne*, par Gabriel BONVALOT. Ouvrage enrichi d'une carte et de gravures. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-18. Prix : 4 francs.

Les difficultés actuellement pendantes entre l'Angleterre et la Russie, et la rivalité toujours plus menaçante de ces deux puissances, dans l'Asie Centrale, donnent un intérêt tout particulier au livre de M. Bonvalot. Ce sont les régions de l'Amou Daria et du Tyr Daria, de l'Irtish à la Caspienne, qu'a parcourues et étudiées le voyageur. Il avait raconté la première partie de son expédition dans un volume intitulé : *De Moscou en Bactriane*, édité également par la librairie Plon, dans le joli format adopté pour ses publications géographiques.

Les deux ouvrages de M. Bonvalot sont d'une lecture facile et agréable pour tous. Ils n'affectent point une raideur scientifique qui rebute bien des lecteurs, et l'on ne s'y noye pas dans des pages toutes hérissées de géologie, d'ethnographie, etc. Ce sont de bons récits de voyages, dans l'acception véritable du mot; et, pour être écrits sans prétention, ils en ont tout autant de mérite. La vie, les mœurs des peuplades qui habitent au nord de l'Afghanistan y sont minutieusement décrites, ainsi que les paysages de ces contrées rarement parcourues par les voyageurs français. Le livre est accompagné d'une bonne carte extraite de : *Une visite à Khiva*, par Fréd. Burnaby, l'un des écrivains militaires qui font le plus justement autorité dans ces questions, en Angleterre.

LA PAIX PUBLIQUE, *selon la logique et l'histoire*, par H. DE FAVIERS. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50.

On peut faire à ce livre deux reproches. Le premier, c'est l'incertitude et le vague de son titre; et le second, le manque de méthode dans la division des matériaux, leur entassement touffu. Dans cette forêt de systèmes, on aimerait à rencontrer quelques sentiers mieux frayés, quelques clairières dégarnies par où la lumière pénètrerait.

C'est seulement lorsqu'on a lu l'ouvrage dans son entier qu'on arrive à bien se rendre compte du plan suivi par l'auteur. Dans sa première partie, il recherche, au point de vue historique et au point de vue philosophique, l'origine, les raisons

d'être et les conditions normales du pouvoir. Cet examen l'amène à jeter un coup d'œil sur l'ensemble des sociétés humaines, depuis les temps initiaux, dont Moïse nous a laissé le récit, jusqu'à nos jours. La justification de cette étude consiste en ce que la paix publique est étroitement attachée au bon gouvernement. Je ne puis mieux faire que donner textuellement les conclusions auxquelles aboutit M. de Faviers :

« Nous avons naturellement besoin d'être gouvernés, c'est-à-dire protégés, aussi bien que nourris et entretenus. Ce commun besoin, impossible à satisfaire en commun sans tomber dans l'anarchie, occasionne le pouvoir public, qui tire d'en haut sa force morale, d'ici-bas sa force active, et se détermine par la volonté publique, expresse ou tacite, selon les diverses conditions des temps, des lieux et des milieux. Or, comme le public n'est autre que la somme, le total des particuliers, on peut dire que tous les membres d'un corps social ou d'une nation communiquent réellement et transfèrent ensemble leur puissance collective, et qu'ils donnent ainsi la souveraineté bien qu'ils ne la créent pas. »

Faisant, dans sa seconde partie, l'application de ces principes à un cas particulier, à la France, l'auteur de la *Paix publique* parcourt l'histoire de notre pays, suit dans leur évolution les races et les régimes divers qui y ont été investis de la souveraineté, et conclut que le salut politique sera pour lui le retour à la Maison de France, à la monarchie nationale, représentant la légitimité entendue au sens où il a montré qu'elle devait l'être.

La *Revue lyonnaise* ayant pour règle de se tenir sagement à l'écart de la politique, il ne m'est pas permis d'insister ici sur ces conclusions. Mais que le lecteur aille les chercher dans le volume nourri et substantiel de M. de Faviers. Il les y trouvera appuyées sur leurs prémisses, corroborées par les arguments que l'auteur fait valoir. Et il suivra, j'en suis sûr, avec intérêt cette discussion que je n'ai pu qu'indiquer dans une sèche analyse.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par J. MICHELET.

L'*Histoire de France* de Michelet constitue un monument national.

Elle comprend l'*Histoire de la Révolution française* dont les éditeurs Marpon et Flammarion commencent la publication.

Le nom de l'auteur n'a pas besoin de recommandation. Michelet est réputé le premier historien français de ce siècle, et son *Histoire de la Révolution française* est consacrée comme un chef-d'œuvre.

Jamais livre ne fut plus vivant, plus dramatique, plus puissant par la pensée, plus brillant par le style.

L'illustration a été confiée à M. Vierge, dont le talent original est si apprécié. Tous les dessins sont inédits et composés spécialement pour cette édition. Ils

reproduiront les scènes principales de la Révolution française et constitueront ainsi un véritable musée artistique.

Rien n'a été négligé pour rendre cette édition digne du nom de l'auteur et de l'importance de l'œuvre.

Chaque série contient, sous une couverture illustrée, 32 pages de texte en format in-8° cavalier de luxe, avec une gravure hors texte sur papier fort, teinté. Des vignettes, dans le texte, reproduisent les principaux sujets de chaque chapitre.

Il paraît une série chaque semaine, au prix de cinquante centimes.

Les livraisons sont distribuées de manière à former des volumes, avec un titre et une couverture pour chacun.

Le prix de chaque série, inférieur à celui des publications analogues, eu égard à la matière et à la quantité d'illustrations, met cette *Histoire de la Révolution française* à la portée de toutes les bourses et lui assure ainsi un vaste public.

On souscrit dès à présent chez les éditeurs Marpon et Flammarion, rue Racine, 26, en envoyant un mandat de sept francs, *représentant le montant de chaque volume reçu franco au fur et à mesure de son apparition.*

EN VISITE CHEZ L'ONCLE SAM. *New-York et Chicago,* par le baron E. de Mandat-Grancey. — Dessins de Crafty et de Martus-Chablis. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-18. Prix : 4 francs.

M. de Mandat-Grancey possède une qualité bien rare : la défiance de soi-même. Lorsqu'il s'est agi de donner au public la relation de son voyage en Amérique, il a commencé par la seconde partie, c'est-à-dire par le récit de son exploration dans le Far-West. Il craignait que le tableau des deux grandes cités par où il avait commencé ne parût pas suffisamment intéressant. L'accueil qu'il a reçu des lecteurs et de la presse l'a détrompé. Il s'est décidé à compléter son ouvrage. C'est pour nous une bonne fortune, que je ne veux pas manquer de signaler. On trouve rarement, dans un récit de genre, tant de joyeuse bonne humeur et de franche gaieté unie à tant de finesse dans l'observation et de justesse dans les aperçus. Si la critique tient une large place dans ces pages, l'éloge y vient à son tour. Il est impossible d'indiquer les considérations piquantes qui fourmillent dans ce volume. A noter, en passant, les réflexions de l'auteur sur l'éducation des jeunes Américaines, les détails typiques de son voyage de New-York à Chicago, etc. La tournure humoristique de l'esprit de M. de Mandat-Grancey ne l'empêche pas de traiter des questions sérieuses. Son livre contient des fragments tout à fait remarquables consacrés à la question des nègres, à celle des Chinois, à l'extension de la culture de la vigne en Californie, à bien d'autres encore.

Inutile de souhaiter à ce livre un succès mérité qui ne peut lui faire défaut.

LE MEUBLE, (*Antiquité, Moyen-Age et Renaissance,*) par A. DE CHAMPEAUX. — Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. Paris. Quantin. 1885. — Un vol. in-8°. Prix, broché : 3 fr. 50 ; avec un cartonnage artistique en toile : 4 fr. 50.

La remarquable encyclopédie artistique que publie la maison Quantin, et dont j'ai parlé ici à maintes reprises, vient de s'augmenter du premier volume de l'histoire du *meuble*. Dire que la rédaction de l'ouvrage a été confiée à M. de Champeaux dispense d'en faire des éloges plus amples.

Comme on devait s'y attendre, c'est l'époque de la Renaissance qui est traitée avec le plus de détails. On remarquera spécialement, dans ce volume, le chapitre consacré à la production spéciale de chacune de nos anciennes provinces : écoles de Normandie, de Bretagne, de Picardie, de Champagne, de Touraine, de Bourgogne, d'Auvergne, de Lyon, de Toulouse, etc. On comprend, sans peine, le côté pratique de cette partie du travail.

Les gravures sont, comme toujours, bien choisies et bien exécutées. Mais pourquoi sont-elles moins nombreuses que dans les volumes précédents de la collection ?

Le *Meuble* sera fécond en renseignements pour les amateurs, qui recherchent, avec tant de curiosité, les sculptures sur bois du Moyen-Age et de la Renaissance ; en même temps que pour les artistes et pour les ouvriers du bois, qu'il pourra utilement guider dans leurs travaux.

Vires acquirit eundo. Voilà la devise que, après le succès éclatant obtenu par les dix-sept premiers volumes de sa « Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. » M. Quantin a bien le droit de mettre au frontispice de la collection.

ILIA STARKOFF, par Tony FÉROË. — Paris. Émile Perrin. 1885.

Ce volume contient deux nouvelles russes d'un intérêt dramatique puissant. Dans chacune est analysé un caractère de femme, vigoureusement trempé. L'une et l'autre ont à la fois le culte de l'énergie et de l'idéal ; mais l'une se sacrifie noblement à son devoir ; tandis que l'autre, exaltée par les utopies sauvages du nihilisme, finit par un suicide son existence tourmentée. Le livre est bien écrit et prendra place parmi les bons romans qu'a fait naître la Russie.

Charles LAVENIR.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

MAI (1)

3 Mai. — À huit heures du soir, grande fête militaire sur la place Bellecour, organisée par M. le général Davoût, duc d'Auerstaedt, gouverneur militaire de la Ville de Lyon, au bénéfice de l'Œuvre des fourneaux de la Presse lyonnaise. Cette fête, qui obtient un immense succès, produit 27,000 fr. de recette nets. Elle se termine par une magnifique retraite aux flambeaux.

4 Mai. — M. Émile Guimet fait aux anciens élèves de la Martinière, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences, une conférence sur les Chinois.

5 Mai. — Mort de M. Varambon, ancien député du Rhône, conseiller à la Cour de cassation.

7 Mai. — M. Lavirotte, notaire à Lyon, est élu président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Lyon.

8 Mai. — La Chambre de commerce de Lyon acquiert, pour le Musée d'art et d'industrie, moyennant la somme de 30,050 fr., à la vente E. Waïsse, à Paris, une magnifique tapisserie de la fin du xve siècle. Elle provient de Ravenne, et représente saint Ambroise offrant un fruit à l'Enfant Jésus debout sur les genoux de sa mère.

---

(1) Nous publions les « éphémérides » de juin immédiatement à la suite de celles de mai, afin que le neuvième volume de la *Revue lyonnaise*, qui est intitulé : « Janvier-juin 1885, » contienne les « éphémérides » de ces six mois.

Dorénavant, chaque livraison contiendra les « éphémérides » du mois dont elle portera le nom, et paraîtra dans la première semaine du mois suivant.

Nous sommes convaincus que cette innovation sera bien accueillie de nos abonnés. La *Revue lyonnaise* a été classée, dès son apparition, parmi les mieux rédigées, les plus complètes et les plus importantes de la province. Nous nous efforçons de l'améliorer encore. La Direction.

9, 11 et 13 Mai. — M. Hyacinthe Loyson (ex-Père Hyacinthe) fait, dans la salle des Folies-Bergère, trois conférences : la première, sur le suffrage universel et la séparation de l'Église et de l'État ; la seconde, sur la République et l'athéisme ; la troisième, sur ce sujet : « Ma rupture avec Rome. Pourquoi j'ai fait ce que j'ai fait. » Le 22 mai, dans la même salle, M. Laurent de Fayet fait une conférence, en réponse à celles de l'ex-carme.

10 Mai. — A la Primatiale, cérémonie du sacre de Mgr Gonindard, évêque de Verdun. Les prélats consécrateurs sont le cardinal-archevêque de Lyon et les évêques de Soissons et d'Annecy.

15 Mai. — M. le docteur Rollet, de Lyon, est élu correspondant de l'Académie de Médecine. Cette même Académie, dans la distribution des prix pour 1883-84, décerne un prix de 1,500 fr. à M. le docteur Arloing, professeur à l'École vétérinaire de Lyon ; un deuxième rappel de médaille au docteur Perroud, de Lyon ; une mention honorable au docteur Sordes, de Tarare.

17 Mai. — Tirage de la tombola de l'Union de bienfaisance de la Presse lyonnaise.

18 et 19 Mai. — Excellentes représentations, au Grand-Théâtre, du *Prince Zilah*, par Jules Claretie, avec le concours de Mme Jane Hading et de M. Damala.

19 Mai. — Un interne distingué de l'Hôtel-Dieu, âgé de 22 ans, M. Charles Roullet, meurt à la suite d'accidents graves occasionnés par une piqûre qu'il s'était faite, en pratiquant l'autopsie d'un malade atteint d'une affection contagieuse.

21 Mai. — Aux Célestins, centième représentation de la *Mascotte*, avec le concours de Mme Grizier-Montbazon.

— Séance publique annuelle de la Société nationale d'éducation de Lyon.

22 Mai. — M. Bertrand, docteur ès lettres, est nommé professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Lyon. — M. Lafaye, docteur ès lettres, est nommé professeur de littérature.

—M. Guinet, le généreux fondateur de l'hôpital de Jaffa, et M. Gillet, le bienfaiteur de l'église de Serin, reçoivent la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

23 Mai. — M. Tony Révillon fait une conférence sur la ***Politique radicale***. La séance est présidée par M. Brousse, député des Pyrénées-Orientales, assisté de MM. Monteilhet, Brialou et Pochon, députés.

24 Mai. — Grand concours et fête de gymnastique, de tir et d'exercices militaires, sur la place Bellecour et au Grand-Camp, organisés par les sociétés lyonnaises de gymnastique et d'instruction militaire.

29 Mai. — Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. M. Valantin, président honoraire de la Cour d'appel, lit, comme discours de réception, une remarquable étude sur Jean Tisseur. La séance est terminée par la lecture, faite par M. Caillemer, au nom de M. Allmer, absent, du compte rendu général des découvertes archéologiques faites à Trion.

30 Mai. — La Commission du monument Ampère, réunie dans l'atelier de M. Textor, accepte l'œuvre proposée par ce statuaire.

31 Mai. — Ouverture du concours régional d'agriculture, sur le cours du Midi et la place Perrache.

JUIN

3 Juin. — Le Musée de Lyon acquiert, au prix de 9,000 francs, à la vente Gréau, à Paris, trois belles figures antiques.

6 Juin. — Banquet de la Société de viticulture.

— Voyage à Lyon de M. Demole, ministre des travaux publics. A cette occasion, M. Bouffier, adjoint au Maire, et M. Bousquet, conseiller général, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— M. Falconnet, ancien Maire de la Croix-Rousse meurt à la Réunion. Il remplissait les fonctions de résident à Sainte-Marie de Madagascar.

10 Juin. — M. Charles Jacquier est élu membre du Conseil de l'ordre des Avocats, en remplacement de M. Lucien Brun, démissionnaire.

— Dans sa dernière séance, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon a élu M. François Coppée, de l'Académie française, membre associé, et M. Charles Widor, membre correspondant.

14 Juin. — Régates à Villevert-Neuville.

16 Juin. — M. Lanabère, procureur de la République à Lyon, est nommé procureur-général à Chambéry. M. Bloch, avocat-général à Lyon, est nommé procureur de la République à Lyon. Il est remplacé par M. Roullet.

Le même décret prononce la mise à la retraite de M. Gaspard Bellin, doyen des juges suppléants, atteint par la limite d'âge. Il avait occupé ces utiles et modestes fonctions pendant plus de trente ans.

— M. l'abbé Carra, chanoine honoraire de Dijon, docteur en théologie et en droit canon, officier d'Académie, ancien directeur au grand Séminaire de Dijon, est nommé recteur des facultés catholiques de Lyon, en remplacement de Mgr Guiol, décédé.

20 Juin. — M. François Collet, licencié ès lettres, directeur de la *Revue lyonnaise*, ayant posé sa candidature à l'Académie des Poètes, le Comité, réuni en séance ordinaire, l'élit à l'unanimité « membre titulaire. »

L'Académie des Poètes a été fondée, à Paris, le 17 octobre 1854. Elle a à sa tête un « Comité d'honneur, » composé des chefs du mouvement poétique actuel, et un « Comité actif. » Son président effectif, M. Élie de Biran, poète distingué, succède dans ces fonctions au regretté Casimir Pertus, dont le *Monde lyonnais* publia un grand nombre de sonnets aussi remarquables par la forme que par

la pensée. Son secrétaire-général est M. Germain Picard, notre éminent collaborateur.

21 et 22 Juin. — Courses de Lyon.

25 Juin. — Ouverture, dans la salle de la Diana, à Montbrison, du Congrès archéologique de France, auquel prennent part toutes les sociétés savantes françaises et de nombreuses sociétés savantes étrangères. Plusieurs Lyonnais, membres de sociétés savantes de Lyon, assistent à ses séances.

26 Juin. — M. Claude Martin, médecin-dentiste à Lyon, reçoit les palmes d'officier d'Académie.

— Mort de M. Michel Dumas, directeur de l'École des Beaux-Arts de Lyon. Le *Courrier de Lyon* lui consacre les lignes suivantes :

« Lyonnais de naissance, élève de notre école, M. Michel Dumas fut l'ami des Flandrin, d'Orsel et de Perrin. Il devint un des meilleurs élèves d'Ingres. Il collabora au tableau d'Orsel qui se voit dans l'église Saint-Jean : *Lyon sauvé du choléra.* Mais son œuvre principale est à l'église de la Trinité, à Paris.

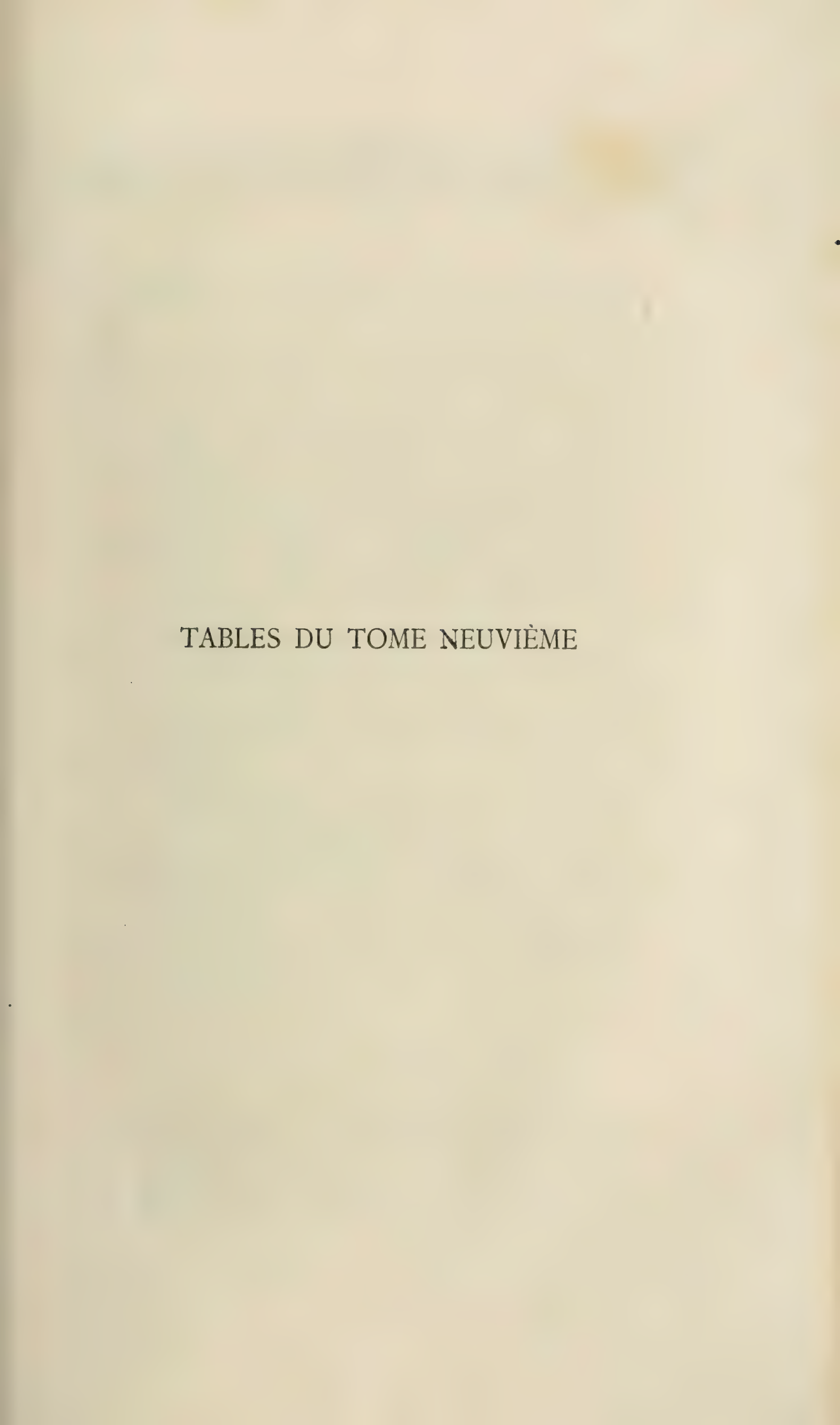
« Michel Dumas était chevalier de la Légion d'honneur et membre correspondant de l'Institut. Placé, depuis sept années, à la tête de l'École des Beaux-Arts de Lyon, il l'avait singulièrement relevée par sa direction aussi active que dévouée. »

Aux obsèques, qui ont lieu le 29 juin, M. Aynard, président de la Commission des Beaux-Arts, et M. Appian fils, au nom des élèves de l'École des Beaux-Arts, prennent la parole sur sa tombe.

— Mort de M. Alexis Rousset, homme de lettres lyonnais. La *Revue lyonnaise* espère lui consacrer, dans sa livraison de juillet, une notice nécrologique. Noter en attendant l'intéressant article de M. Emmanuel Vingtrinier, dans l'*Express de Lyon* du 27 juin.

28 Juin. — Le *Journal officiel* publie le décret promulguant la loi qui divise la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon en deux communes dénommées : l'une, Sainte-Foy-lès-Lyon; l'autre, la Mulatière.

28 et 29 Juin. — Courses de Bourgoin.



TABLES DU TOME NEUVIÈME



TABLE ANALYTIQUE DES LIVRAISONS

Numéro 49. — Janvier 1885.

Numéro 50. — Février 1885.

NUMÉRO 51. — MARS 1885.

NUMÉRO 52. — AVRIL 1885.

NUMÉRO 53. — MAI 1885.

NUMÉRO 54. — JUIN 1885.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des articles et des poésies

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

FIN DU TOME NEUVIÈME

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.

LA

REVUE LYONNAISE

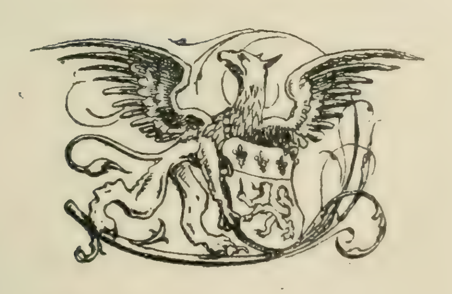
Imprimerie Mougin-Rusand, rue Stella, 3, Lyon.

REVUE
LYONNAISE

LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE, HISTOIRE
GÉOGRAPHIE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, ARCHÉOLOGIE
PHILOLOGIE, VOYAGES, BIBLIOGRAPHIE
ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

Cinquième année. — Tome dixième.

JUILLET-DÉCEMBRE 1885



LYON
MOUGIN-RUSAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
3, Rue Stella, 3



LA

REVUE LYONNAISE

CINQUIÈME ANNÉE

FRANÇOIS COLLET, *Propriétaire et Directeur Littéraire;*
CHARLES LAVENIR, *Secrétaire de la Rédaction;*
MOUGIN-RUSAND, *Éditeur, Imprimeur et Administrateur-Gérant.*

LE RÊVE DE PACOME

I

PACÔME BEAUPARLANT était avocat, et jouissait d'une grande réputation dans la ville de Micronie, capitale de la République des Myrmidons.

Il avait, disait-on, sauvé la vie à trois assassins. Il avait fait mettre en liberté une douzaine de voleurs, réhabilité plusieurs banqueroutiers frauduleux, et ruiné quinze ou seize honnêtes familles. Enfin, dans un grand procès

entre un tuteur enrichi et son pupille dépouillé, il avait prouvé que le tuteur était un digne gentilhomme et le pupille un polisson.

Il est inutile d'ajouter que, arrivé à Micronie pauvre comme le plus humble des stagiaires, Pacôme avait fait, en quelques années, une assez belle fortune. Aussi rien ne pouvait égaler le respect des gens de lois et des mauvais plaideurs pour l'éminent avocat, si ce n'était, peut-être, la terreur qu'éprouvaient les gens paisibles, quand ils le rencontraient.

Toujours le front haut, les yeux immobiles, la lèvre supérieure dédaigneusement relevée, il allait par les rues à pas comptés, et se balançait légèrement de droite à gauche et de gauche à droite, mouvement qui, chacun le sait, est l'indice d'un grand contentement de soi-même.

Pacôme, d'ailleurs, était convaincu de sa supériorité sur tous les citoyens de la République. De fait, il pouvait parler pendant un jour entier des choses qui lui étaient le moins familières, sans hésiter et [sans laisser à ses auditeurs le temps d'émettre une objection, moyen infaillible d'éblouir les badauds, et de passer, aux yeux des ignorants, pour un homme universel.

Mais ses triomphes au palais et dans certains salons ne purent longtemps satisfaire ses légitimes ambitions. Il se persuada facilement que son devoir était de mettre ses hautes capacités au service de son pays, et résolut de se lancer dans la politique.

II

La République des Myrmidons avait été organisée par un banquier-politicien de Chicago, qui avait dû s'expatrier à la suite d'une soustraction faite au moyen de plusieurs multiplications et d'un certain nombre d'imitations de signatures... le tout si bien exécuté que, dans un pays moins arriéré, il aurait passé pour un habile calligraphe et pour un grand mathématicien.

Le nouveau Solon avait, tout comme un autre, fait sa petite constitution, et les Myrmidons jouissaient, grâce à lui, des douceurs de la civilisation et des bienfaits du parlementarisme.

Ils avaient un « directeur » qui ne dirigeait rien, des ministres qui s'efforçaient de défendre leurs portefeuilles contre les apprentis ministres, fort nombreux dans le pays, et deux chambres où l'on parlait beaucoup pour ne rien dire, et où l'on faisait beaucoup de lois qu'on défaisait bientôt pour les refaire ensuite.

Or, vers le mois d'août 18... celle des deux Chambres qu'on aurait pu nommer la Chambre basse, et qui portait le nom pompeux de « Congrès national des Représentants du Peuple, » fut dissoute par le Ministère et par le « Congrès supérieur, » au nom du Directeur, et les citoyens myrmidons furent convoqués pour procéder à l'élection de nouveaux députés.

Pacôme Beauparlant posa sa candidature à Micronie. Il fit afficher d'innombrables exemplaires d'une magnifique profession de foi, par laquelle, tout en ayant l'air de promettre beaucoup de choses, il ne s'engageait réellement à rien; parvint, non sans peine, à faire oublier sa morgue; prodigua les sourires et les poignées de main; et fit, dans les réunions publiques, un si judicieux usage de sa rhétorique, qu'il satisfit tous les partis. Cela ne s'était vu nulle part jusqu'alors, et ne se reverra, sans doute, jamais.

Le grand homme fut élu à l'unanimité.

III

Le jour de l'ouverture des Chambres, Pacôme prit place à l'extrême droite de l'assemblée, occupée, contrairement à ce qui se passe en d'autres pays, par le parti le plus avancé. C'était, à Micronie, le groupe des « Paresseux, » ainsi nommés parce qu'ils demandaient qu'on punît d'une forte amende, (et de la prison, en cas de récidive,) quiconque travaillerait plus de cinq heures par jour.

Notre avocat fut bientôt l'un des orateurs les plus écoutés du Congrès. Il était d'ailleurs infatigable, et parlait sur toutes les questions avec une merveilleuse abondance. Aussi parvint-il à enlever plusieurs votes qui ébranlèrent le Ministère. Il faillit même renverser ce dernier, et faire passer la « loi des six heures, » aux termes de laquelle tout chef d'atelier, tout commerçant, devait faire chômer le

lundi par ses ouvriers et ses employés, mais leur imposer six heures de travail, le dimanche, pour protester contre l'ancienne superstition qui ordonnait le repos ce jour-là.

Peu de temps après, le gouvernement myrmidon eut à s'occuper de la réorganisation des milices nationales. Le Ministre de la guerre, ancien général mexicain, compromis dans une des nombreuses révolutions de son pays, demanda la création d'une armée permanente, qui pût maintenir l'ordre à l'intérieur, en temps de paix, et former la première ligne de défense, en cas d'invasion. Il proposa, en outre, de construire quelques forteresses sur la frontière, de renouveler l'armement trop primitif en usage jusqu'alors, de former des bataillons et des escadrons régionaux, et d'exercer tous les citoyens valides au maniement des armes.

IV

Pacôme se fit inscrire parmi les orateurs qui devaient répondre au Ministre, et, quand vint son tour de parler, il prononça un long discours, qui fut chaleureusement applaudi par la droite de l'assemblée, et silencieusement accueilli par la gauche.

Après un exorde ampoulé qui se terminait par le classique : *Cedant arma togae*, l'avocat-législateur entrait dans le vif de la question.

« Il repoussait la création d'une armée permanente, comme étant un pas fait vers la tyrannie et une cause de désordre, par suite de l'irritation que la vue des nouveaux prétoriens causerait dans les villes. La bonne volonté des citoyens suffirait pour contenir les malfaiteurs, et, les émeutes étant de droit, dans un pays libre, ce serait un crime de les prévenir ou de les réprimer.

« La construction des forteresses était inutile, le plus sûr rempart étant le courage des citoyens.

« Les anciennes armes avaient suffi jusqu'alors. Il n'était donc pas nécessaire d'imposer de lourdes charges aux contribuables pour encombrer les arsenaux. Personne n'oserait attaquer le territoire de la République, et, si quelque voisin, aveuglé par une ambition

funeste, faisait cette folie, ses troupes, quelque bien armées, quelque bien organisées qu'elles pussent être, seraient infailliblement écrasées par les Myrmidons levés en masse et surexcités par l'amour de la patrie, n'eussent-ils pour se défendre que des fourches et des bâtons.

« Pour les mêmes raisons, il était puéril d'exercer les citoyens au maniement des armes, et de leur causer ainsi de grandes fatigues et de stériles dépenses. On sait toujours se battre, et l'on est sûr de vaincre, lorsqu'on a pour soi la justice, et qu'on marche à l'ennemi au cri de : « Liberté ! »

Il était fort tard quand ce discours fut terminé. Le Ministre déclara qu'il avait à présenter quelques observations, et la suite de la discussion fut renvoyée au lendemain.

Pacôme rentra chez lui et soupa de grand appétit. Puis il se coucha, satisfait de sa journée, et dormit du sommeil du juste.

V

Cette nuit-là, Pacôme eut un rêve étrange.

Au milieu d'une vaste plaine couverte d'épis déjà murs, une colline s'élevait par une pente douce. Au pied de la colline, était un petit lac, dont l'eau tranquille réfléchissait un double rang de grands peupliers, et deux ou trois maisons blanches, autour desquelles erraient de belles vaches laitières et quelques moutons gardés par de robustes fillettes. Un pont de pierre était jeté sur le lac, et unissait les deux rives opposées, à un endroit où elles formaient un étroit canal. De là, partait un chemin qui serpentait au flanc de la colline, et conduisait au large plateau qui la couronnait.

Sur le plateau, était un édifice en construction, presque entièrement masqué par des échafaudages.

Une foule de travailleurs étaient réunis en ce lieu. Les uns taillaient la pierre, préparaient la chaux, montaient les matériaux, élevaient les murs, ajustaient les charpentes, pendant que l'architecte et ses aides allaient et venaient, donnant leurs ordres et encourageant les ouvriers. D'autres, sur les flancs de la colline, défonçaient

le terrain, traçaient des allées, semaient, plantaient, émondaient.

Un homme, convenablement mais simplement vêtu, les joues fraîches, les épaules larges, l'abdomen proéminent, un véritable gentilhomme campagnard, se promenait sur le plateau. Il contemplait cette scène d'un air satisfait.

Il semblait se dire à lui-même :

« Tous ces gens-là travaillent pour moi. »

Ce personnage était le propriétaire de l'édifice et de la colline.

VI

En ce moment, un cavalier, suivi par un groom en livrée, s'arrêta au bout du chemin. Il mit pied à terre, jeta la bride de son cheval au groom, et s'avança vers le gentilhomme. C'était, sans doute, un voisin de campagne, un homme de la ville, un de ces bourgeois enrichis qui savent tout sans avoir jamais rien appris, jugent les gens et les choses avec un imperturbable aplomb, et se mêlent à tout propos de ce qui ne les regarde pas.

Après les compliments d'usage, il examina les travaux, et, naturellement, trouva matière à critiquer. Rien n'était à son gré. La situation était mal choisie, et le plan détestable. La pierre était mauvaise, et le bois trop jeune. A coup sûr, la maison était trop basse et trop large. Les pièces seraient trop grandes, les jours mal distribués. Enfin, la décoration extérieure, à peine indiquée, n'était pas au goût du temps.

Il n'était pas jusqu'aux échafaudages qu'il ne trouvât mal installés. Le parc était mal dessiné.

Quant aux ouvriers, ce n'étaient ni des maçons, ni des charpentiers, ni des jardiniers, mais des manœuvres, de simples manœuvres :

« Ah ! s'il avait été consulté ! »

Le gentilhomme écoutait bouche béante.

« J'ignorais que vous fussiez architecte, » répondit-il enfin.

« Aussi ne le suis-je pas, » reprit le voisin, « mais qu'importe ? J'ai fait ma fortune en vendant des toiles, c'est vrai ; mais j'ai beaucoup appris, en voyageant, et je reçois quatre journaux. Ah ! cher mon-

sieur, méfiez-vous des gens spéciaux. Ils savent leur métier... quelquefois, mais la routine, la routine..! pas d'idées, pas de goût! »

Un des maçons l'avait entendu :

« Pour sûr, bourgeois, » dit-il, en passant près de lui, « vous avez une fameuse *platine*, mais il y a chez nous un proverbe qui dit : « A « chacun son métier, les vaches seront bien gardées. » Le proverbe a raison. »

VII

Le jour venu, Pacôme se souvint de son rêve, et réfléchit. Bien que l'habitude de soutenir, selon les circonstances, le pour et le contre, eût quelque peu altéré son jugement; bien que l'ambition l'eût fait souvent s'écarter de la stricte probité; il avait un fond d'honnêteté native qui avait résisté aux luttes du barreau et aux discussions politiques, et n'était pas entièrement dépourvu de bon sens. (Ce que nous ne pourrions pas dire de certains orateurs influents et trop vantés, ailleurs qu'à Micronie.) Il comprit donc qu'il ne suffisait pas de parler longtemps sur un sujet pour avoir raison, et que l'esprit de parti ne devait pas seul dicter la conduite d'un représentant du peuple... même chez les Myrmidons.

Il résolut donc de laisser régler la question militaire par les hommes compétents.

Son abnégation n'alla pas jusqu'à lui faire réfuter son discours de la veille, non, certes; mais il ne répondit pas aux observations du Ministre de la guerre, et, renonçant à la satisfaction de renverser le Gouvernement, il laissa ses collègues voter selon leurs propres inspirations, et s'abstint.

Les plans du Ministre furent approuvés, et les fonds demandés pour leur exécution votés par une imposante majorité.

Pacôme eut, d'ailleurs, quelques années après, tout lieu de se féliciter d'avoir, une fois dans sa vie, oublié sa vanité d'orateur, et sacrifié ses intérêts d'ambitieux.

La République des Myrmidons fut attaquée par de puissants voi-

sins. Mais, grâce aux sages mesures prises en suite du vote dont nous venons de parler, l'ennemi trouva les frontières couvertes par une ligne de forteresses et gardées par des troupes nombreuses, bien armées, bien organisées et bien commandées. Il fut vigoureusement repoussé, et, poursuivi dans son propre pays, il dut s'estimer heureux d'obtenir la paix à des conditions onéreuses.

Germain Picard.



NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais (1)



III

Considérations générales sur la poésie. — Fossile littéraire. — Le rythme poétique a fait son temps. — Le caractère de la langue française lui est antipathique. — Ce qu'en pensaient Rivarol, la Baumelle et Lamartine. — Les modernes jongleurs de mots. — Ronsard et Malherbe. — Le vieux français. — Jugements portés sur Gamon par Guillaume Colletet et d'autres écrivains.

Le conventionnel Gamon, dans son *Voyage* en vers, met en scène, à Annonay, l'ombre de Johannot, un de ses malheureux collègues décapité à Lyon, qui fut le grand-père de Littré. L'ombre lui parle :

. . . . De ce temps malheureux
Où nos aïeux versaient le sang de nos aïeux,
Époque de forfaits, temps d'affreuse mémoire
Dont Achille Gamon a buriné l'histoire,
Et Christophle, son fils, en des jours plus sereins,
Sous son ombre paisible a chanté les jardins.
Trois siècles ont vieilli leurs vers et leur langage.
Il faut, pour les juger, remonter à leur âge.

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 24, 96, 179, 258, 333 et 409.

La justesse incontestable de la réflexion exprimée dans ce dernier vers nous dispense de répondre à ceux qui pourraient reprocher à la langue de Christophle de Gamon de n'avoir pas l'harmonie, la pureté et la flexibilité des chefs-d'œuvre poétiques du XVIIe siècle.

Nous conviendrons volontiers que notre poète, à l'exemple de ses contemporains et plus particulièrement de du Bartas, se livre à une véritable débauche d'antithèses et de jeux de mots fort peu compatible avec le goût moderne; que ses images ne sont pas toujours justes; que sa phrase est souvent incorrecte et alambiquée. Mais le fond rachète ordinairement la forme. Il a le souffle, la verve, la profondeur de sentiment et l'élévation d'esprit qui font passer sur ses défauts et le maintiennent au rang des véritables poètes.

Peut-être est-ce ici le lieu d'exposer quelques considérations générales sur la poésie et ceux qui la cultivent. Si les poètes de nos jours, ou du moins ceux qui se croient tels, veulent bien nous permettre de dire toute notre pensée, nous avouerons franchement qu'à nos yeux le poète est une sorte de fossile littéraire, c'est-à-dire le littérateur de temps et de pays qui ne sont pas les nôtres.

Le rythme cadencé, harmonieux et lentement conçu du langage poétique convient aux peuples chez qui le sentiment joue un plus grand rôle que la raison. Il s'adaptait merveilleusement à la célébration des faits héroïques de l'antiquité, aux hymnes en l'honneur des dieux. Il convient encore aux époques de renaissance des lettres, aux langues qui se forment, parce que rien ne polit, ne fixe mieux une langue que les vers. Mais le rythme poétique devient un anachronisme, ou du moins exige une immense supériorité d'esprit, quand une langue est déjà formée, quand la raison et l'histoire sont venues mesurer les proportions véritables des personnes et des choses qu'on chantait naguère avec l'enthousiasme de la jeunesse et de l'ignorance, quand de nouvelles directions sont venues s'imposer au goût et aux idées.

Il y a encore des faits héroïques, mais notre connaissance de la nature humaine nous a appris à distinguer presque constamment la faiblesse dans la force, l'homme dans le demi-dieu. Nous sommes

moins disposés à nous étonner et à admirer, qu'à analyser et à faire la part du bien et du mal, de la grandeur et de la petitesse.

Il faut essentiellement au rythme poétique des sujets vagues, éloignés et mal définis. Les voiles dont se couvre la divinité, les pays lointains dont la nature et les mœurs nous paraissent étranges, les caprices du cœur : voilà où d'habitude il triomphe. Les vers sont une sorte de solidification des rêves dans lesquels se complaît la jeunesse des peuples, comme celle des individus. Mais vienne le temps des graves intérêts et des choses sérieuses, la prose et les chiffres les ont bien vite détrônés. Le rythme poétique s'est vu enlever peu à peu tous ses sujets de prédilection. L'histoire sévère et impartiale laisse peu de place aux exploits fabuleux. La philosophie a fait de Dieu une figure trop grande pour entrer dans la mesure d'un alexandrin ou dans les proportions d'une ode. Les naturalistes sont allés dans l'étude de la création bien au-delà de ce que l'imagination elle-même avait pu concevoir, et le moindre d'entre eux donne de la puissance et de la sagesse divine une plus haute idée que le théologien le plus hardi. Il n'y a pas jusqu'au prestige mystérieux du cœur humain qui n'ait été profondément diminué par les fouilles savantes qu'y ont opérées les moralistes et les romanciers.

Le caractère même de notre langue est essentiellement antipathique à la poésie. Elle aime trop la précision et la clarté pour se prêter beaucoup aux licences poétiques, et Rivarol dit avec beaucoup de sens : « On dirait que c'est d'une géométrie toute élémentaire, de la simple ligne droite, que s'est formée la langue française, et que ce sont les courbes et leurs variétés infinies qui ont présidé aux langues grecque et latine. La nôtre règle et conduit la pensée ; celles-là se précipitent et s'égarent avec elle dans le labyrinthe des sensations et suivant tous les caprices de l'harmonie. Aussi furent-elles merveilleuses pour les oracles, et la nôtre les eût absolument décriés. »

La Baumelle, dans sa vingtième lettre à Voltaire, fait sur le même sujet de non moins justes réflexions : « Non seulement, » dit-il, « nous n'avons pas de poésie, mais nous ne pouvons pas en avoir. Notre

langue est trop méthodique, trop pauvre, trop froide, pour se prêter à l'enthousiasme. Qu'est-ce qu'une poésie sans images, une versification sans harmonie ? Nous avons des beautés nationales. Nous n'en avons point qui appartiennent à tous les temps et à tous les lieux. Aujourd'hui, on ne lit presque plus le vers. Et, s'il faut croire M. Fontenelle, qui a été longtemps témoin des progrès de la raison humaine, dans cent ans on n'en fera plus. La rime, qui charmait l'oreille de nos pères, fatigue la nôtre. Nous commençons à sentir combien il est inutile de cultiver un art auquel la mécanique de notre versification et la timidité de notre langue ravissent le caractère musical et pittoresque dont il ne saurait se passer. Dans lequel de nos poètes trouve-t-on l'*os magna sonaturum* et le *ut pictura poesis* qu'exige Horace? Les étrangers, qui lisent avec délices Virgile, Homère, ne lisent qu'avec dégoût nos meilleurs vers. Corneille et Racine leur plaisent, non comme poètes et versificateurs, mais comme esprits supérieurs dans l'art d'exciter les passions par la seule force de la vérité. Ils leur plairaient davantage, s'ils étaient dépouillés de ce retour des mêmes sons, dont le vice, un instant dérobé par la beauté des sentiments, des pensées, des situations, reparaît bientôt, toujours accompagné de l'ennui. »

Il est assez curieux de retrouver une pensée analogue chez un des plus grands maîtres de la littérature poétique à notre époque. Voici ce que dit Lamartine, au livre XII de ses *Confidences* :

« L'abbé Dumont, ainsi que plusieurs des hommes supérieurs que j'ai le plus connus et le plus aimés dans ma vie, ne goûtait pas les vers. De la parole écrite, il n'appréciait que le sens et très peu la musique. Il n'était pas doué de cette espèce de matérialité intellectuelle qui associe, dans le poète, une sensation harmonieuse à une idée ou à un sentiment, et qui lui donne ainsi une double prise sur l'homme par l'oreille et par l'esprit. Il lui semblait, et il m'a souvent semblé plus tard à moi-même qu'il y avait, en effet, une sorte de puérilité humiliante pour la raison dans cette cadence étudiée du rythme et dans cette consonnance mécanique de la rime qui ne s'adressent qu'à l'oreille de l'homme, et qui associent une volupté

purement sensuelle à la grandeur morale d'une pensée ou à l'énergie virile d'un sentiment. Les vers lui paraissaient la langue de l'enfance des peuples; la prose, la langue de la maturité. Je *crois maintenant qu'il sentait juste*. La poésie n'est pas dans cette vaine sonorité des vers. Elle est dans l'idée, dans le sentiment et dans l'image, cette trinité de la parole qui la change en verbe humain. Les versificateurs diront que je blasphème, les vrais poètes sentiront que j'ai raison. Changer la parole en musique, ce n'est pas la perfectionner, c'est la matérialiser. »

On dirait que Lamartine prévoyait certain dévergondage prétendu poétique de nos jours, et son abbé Dumont ouvrirait certainement de grands yeux, en voyant aujourd'hui une critique par trop indulgente traiter de poètes les jongleurs de mots, les ciseleurs de phrases, et pardonner à la parole écrite, à cause de la musique qu'elle peut contenir, non seulement la plus complète absence de sentiments et d'idées, mais même les plus démoralisantes inepties.

Tandis que le versificateur moderne en est réduit à tirer des pétards pour forcer l'attention, les anciens poètes nous intéressent encore, malgré leur enflure et leurs imperfections de tout genre, grâce au rôle qu'ils ont joué dans notre histoire littéraire et en quelque sorte au parfum archéologique qui se dégage de leurs œuvres. Quand on ne les aime pas pour de réelles qualités, on les aime au moins comme le lierre sur les vieux murs. La plupart ont, d'ailleurs, l'enthousiasme et la candeur, c'est-à-dire les plus précieuses conditions poétiques qui sont interdites, de par les progrès mêmes de notre civilisation, aux modernes sectateurs des Muses. L'espèce de renaissance poétique qui a eu lieu après le premier Empire tient surtout à ce que la génération lettrée d'alors s'était retrempée aux sources vives de nos anciens poètes. Les noms de Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, sont restés justement célèbres. Mais combien se restreint, chaque jour, le cercle de leurs admirateurs! Qui se passionnerait aujourd'hui pour la grande querelle des classiques et des romantiques? Où sont les neiges d'antan?

Cette décadence de la littérature poétique n'est, du reste, qu'une loi de la nature, qui veut que les peuples vieillissent, comme les individus. On ne peut pas toujours rêver et chanter. Il faut que le temps des mûres réflexions ait son cours.

Les esprits positifs se consoleront, en montrant, par l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, que la production des œuvres poétiques n'est pas nécessaire au progrès moral et à la prospérité matérielle d'une nation. D'autres feront observer, avec plus de raison, qu'il ne faut pas confondre la poésie elle-même avec la forme poétique du langage, le vers.

La poésie, prise dans son sens le plus élevé, n'est pas autre chose que le culte du beau dans tous les domaines qu'embrasse l'intelligence humaine. L'âme comprend deux forces dont le parfait équilibre est le but et la loi de notre nature.

Il y a d'abord une force d'attraction qui porte l'homme à se considérer comme un centre destiné à absorber à son profit tout ce qui l'entoure. Cette force prédomine, quand l'individu rapporte tout à lui-même et ne recule devant rien pour satisfaire ses besoins et ses appétits matériels.

Il y a ensuite une force centrifuge qui le fait tendre invinciblement vers un idéal inconnu de beauté, de grandeur et de perfection. Les partisans de la poésie, entendue comme nous venons de le dire, sont les hommes que cette force centrifuge a lancés le plus loin, en dehors des prosaïsmes de la réalité.

Un écrivain distingué a dit : « L'adoration et la plainte en face de la nature, voilà toute la poésie. Qu'est-elle donc autre chose que la nostalgie de l'idéal, l'amer désappointement de notre âme en proie aux réalités de la vie ?... Ce que chacun de nous veut, c'est le cri qui nous arrache à notre milieu prosaïque ambiant, qui nous réveille à une espérance et à une conviction, c'est le vers, c'est le mot qui contienne en soi de cet infini dont notre âme a soif et a faim. » (1)

Il nous semble que, pour être poète de cette façon, il n'est pas

---

(1) Lacaussade. — Le *Moniteur*, septembre 1865.

nécessaire de parler en vers, surtout à une époque dont le génie répugne à ce genre de langage. La preuve en est dans cette foule de prosateurs, de peintres et de musiciens, qui sont là pour témoigner, à défaut d'œuvres rimées, que l'amour du beau n'est pas encore éteint dans les âmes.

Ainsi, l'intelligence humaine, en progressant, subit, dans ses manifestations extérieures, une transformation semblable à celle que subit l'individu en avançant en âge.

Le jeune homme sent et chante, l'homme raisonne et parle. Mais, si nous ne faisons plus de vers, ce n'est pas une raison pour être injustes à l'égard de ceux de nos devanciers dout les labeurs et le génie ont donné à la langue française ce merveilleux degré de clarté et de précision qui lui a valu de devenir la langue de la diplomatie et de la haute société en Europe, et qui lui vaudra peut-être un jour de devenir la langue universelle.

Or, si jamais on a été injuste, c'est bien à l'égard des poètes du XVe et du XVIe siècle, à qui revient incontestablement la plus belle part d'honneur dans la création de la langue française, et qu'on nous a habitués, sur la foi de Boileau et de La Harpe, à regarder comme de barbares rimailleurs sans aucun talent et dont les œuvres ne doivent jamais sortir de l'oubli.

Boileau, ce singulier législateur du Parnasse, n'a-t-il pas osé écrire ?

> Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
> Fit sentir à l'oreille une juste cadence...

Ceci prouve simplement que Boileau avait plus de grammaire que de goût. La langue française doit beaucoup plus à Pierre Ronsard qu'à Malherbe. Il y a de l'un à l'autre la différence d'un initiateur à un imitateur, d'un poète à un versificateur, de Corneille, par exemple, à Delille.

La Harpe a encore été plus loin que Boileau, en disant qu'il était impossible de lire et de comprendre quatre vers de suite de Ronsard. Une pareille assertion ferait croire que La Harpe n'a jamais rien lu de Ronsard. Sans doute, celui-ci n'est pas sans défaut, et sa

muse s'égare, plus d'une fois, dans les jardins, aux sentiers à peine tracés, de la langue française; mais elle en fait jaillir des bouquets si frais et si parfumés qu'il est impossible, ce nous semble, à un homme ayant le sentiment poétique, de ne pas protester immédiatement contre les jugements injustes dont il a été l'objet au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Laissant de côté les passages gracieux qui s'offrent en foule dans les *Odes pindariques*, nous ne voulons citer ici, à l'appui de notre manière de voir, que six vers de Pierre Ronsard, parce que, en donnant une idée de sa manière d'écrire, ils prouvent aussi que son goût était, pour l'époque, aussi sûr que celui de Boileau. Voici ces vers, qui paraissent dirigés contre du Bartas :

Je n'ayme point ces vers qui rampent sur la terre
Ny ces vers ampoulez dont le rude tonnerre
S'envole dans les airs. Les uns font mal au cœur
Des liseurs dégoutez, les autres leur font peur.
Ni trop haut ni trop bas, c'est le souverain style :
Tel fut celuy d'Homère et celuy de Virgile.

Est-ce que Boileau ne s'est pas approprié quelque part ces deux derniers vers, en les déguisant à peine ?

Les habitudes moutonnières et exclusives, qui ont été de tout temps dans le caractère français, n'ont pas peu contribué à maintenir les préjugés répandus par l'auteur de l'*Art poétique* contre les poètes antérieurs à Malherbe. Pour nous, comme dit Théophile Gauthier, « tout écrivain est un Dieu ou un âne. Il n'y a pas de milieu. Corneille, Racine et Boileau sont des dieux; mais Ronsard, Saint-Amand, Théophile, du Bartas, Scudéry, Chapelain, tous ces écrivains auxquels le législateur du Parnasse a donné l'immortalité du grotesque ou du ridicule, sont des ânes. On revient vite de ces idées, quand on a le courage de lire ce qu'on n'a jamais lu et de juger par soi-même. Ces poètes dédaignés, moqués, sont certainement moins parfaits dans l'ensemble, ils ont moins de tenue; mais ils ont plus d'originalité, et l'on est étonné des paillettes qui brillent dans leurs vêtements. Ce n'est pas un langage policé,

mesuré ; mais l'esprit gaulois y foisonne, et l'imperfection même y fait ressortir les traits heureux. On s'attendait à l'ennui, au dégoût, et il se trouve qu'ils intéressent plus que les illustrations de l'époque. »

C'est là précisément ce qui nous est arrivé en lisant pour la première fois les œuvres de Christophle de Gamon.

L'esprit et le bon goût ne sont pas des choses absolues, immuables. L'esprit consiste, ce nous semble, à exprimer une idée vraie avec clarté, simplicité, concision, à la placer dans son meilleur jour, à l'enchâsser, pour ainsi dire, d'une façon qui la mette en relief et la rende frappante pour tous.

Le bon goût, c'est l'enchâssement de l'idée d'une façon conforme à la plus haute culture du temps. L'esprit et le goût varient donc avec les époques. C'est un idéal qu'on poursuit et qu'on poursuivra longtemps, et que l'agitation perpétuelle de notre esprit suffirait seule, d'ailleurs, à faire varier éternellement. La-dessus, nous allons, comme en politique, de révolutions en réactions.

Nous ressemblons au pendule condamné à osciller constamment aux deux extrêmes d'un pivot idéal. Les orgies d'antithèses et de néologismes, qui nous paraissent aujourd'hui détestables, étaient l'esprit et le goût de la Renaissance, et ce sont ces exagérations inévitables qui firent le succès de Malherbe. Celui-ci représente la réaction du bon goût que Boileau poussa à l'excès. Il fallait se contenter de donner à la langue la clarté, la force, la noblesse, et se garder de cet excès de pruderie qui l'a appauvrie. Que de choses, que nous trouvons charmantes dans les vieux auteurs, — elles abondent dans Gamon, — et que personne de nous n'oserait dire ! Entre les mains des pédagogues du XVII[e] siècle, la langue française, qui était, la veille, une accorte et naïve paysanne, un peu inculte, il est vrai, mais pétillante de vie, de grâce et de santé, est devenue une grande dame gênée dans des vêtements raides et peu variés, guindée dans ses allures, ennuyée et souvent ennuyeuse. Le romantisme n'a pas été autre chose que le résultat de la fatigue provoquée par le purisme classique, lequel a eu sa raison d'être en son temps, mais qu'il ne faut pas accepter comme le dernier mot de la langue fran-

çaise. Les écrivains du XVIIe siècle ont rendu des services réels. Nous ne voulons pas être injuste à leur égard, comme Boileau l'a été vis-à-vis de ses prédécesseurs. Mais ceux-ci, et surtout Ronsard, lui en avaient rendu de plus grands. Ils avaient en quelque sorte défriché le terrain, pétri la langue, et l'on peut fort légitimement douter que, sans eux, Corneille, Racine et Boileau tout le premier eussent conduit ce merveilleux instrument au point de perfection où nous le voyons.

La conclusion de cette longue digression n'est pas qu'il faut retourner au vieux français, mais qu'on peut y trouver, avec de savoureuses grappes à glaner, de bons et utiles exemples à imiter.

N'y apprendrions-nous, pour aviver la prose à laquelle les temps nous condamnent, que ce mélange de simplicité et de hardiesse qui caractérisent la poésie de nos pères ? nous n'aurions pas perdu notre temps.



Avant d'aborder l'appréciation littéraire des œuvres de Gamon, nous allons reproduire ou résumer brièvement ici les jugements déjà portés par les rares écrivains pour qui elles n'avaient point passé inaperçues.



Un poète tombé, non injustement peut-être, dans l'oubli le plus complet, Abel d'Argent, place Gamon au même rang que du Bartas, dans un sonnet qui se trouve en tête de son ouvrage, intitulé également la *Semaine,* publié à Sedan, in-8°, l'an 1632.

Bartas, grave écrivain d'une docte sepmaine,
A donné ce qu'on peut acquérir des neuf Sœurs ;
Sa plume doux-coulante ès célestes douceurs
A puisé le nectar de sa faconde veine.

Gamon, comme un soleil, sur l'horizon ramaine
Des muses les attraits, les grâces et les fleurs.

Quand il parle de Mars, il abonde en horreurs ;
Et quand d'un doux repos, sa muse n'est point vaine.

O braves Parnassiens, j'envie vos escrits
Qui rendent éternels vos célestes esprits
Et qui tirent vos noms des ombres de la tombe.

D'un vol presque divin j'irois au ciel vouté,
Si ma muse pouvait suivre ma volonté.
Mais d'un si beau dessein, Jeune Icare, je tombe.

On voit que ce poète était, du moins, modeste. Cette qualité doit beaucoup lui faire pardonner.

*
* *

Guillaume Colletet, l'académicien, (qu'il ne faut pas confondre avec son fils François Colletet, si cruellement traité par Boileau,) consacre plusieurs pages, dans sa *Vie des Poètes françois*, à l'examen des œuvres de Gamon. « Ses premiers essais poétiques, » dit-il, « furent imprimés à Lyon, l'an 1600. »

Il est à noter que Colletet, dans cette notice, ne mentionne même pas les *Pescheries*, bien qu'il les cite dans un autre de ses ouvrages, l'*Art poétique*. Peut-être ne les connaissait-il pas encore à cette époque. En revanche, il s'occupe longuement du *Jardinet de poésie* et surtout de la *Semaine*.

La première partie du *Jardinet* le satisfait peu : « Mais, mon Dieu, » dit-il, « à quoy pensoit Gamon de traiter ces sujets après Ronsard, et les traiter avec tant de dureté de mots et de stérilité d'invention ? Comment est-il possible que luy , qui avait si bon sens, comme il le témoigna depuis par sa divine *Semaine*, se soit imaginé..? » etc.

Colletet continue en critiquant les descriptions des quatre saisons. Le tableau de l'automne trouve seul grâce devant lui. « J'y ai trouvé, » dit-il, « quelques endroits qui ne m'ont pas tout à fait déplu, comme la description naïfve qu'il y fait des vendanges ; mais cela est tellement imité d'un poème de Belleau que cette copie n'est désirable qu'à cause de son excellent original. »

Après avoir fait un grand éloge de la pièce sur l'*Astronomie inférieure* et du *Trésor des Trésors*, surtout de ce dernier, « qui a je ne sçay quelle force et je ne sçay quelle beauté qui charment son lecteur, » et qui est dédié, (édit. de Lyon, 1610,) « à Jacques IV, qui ne fut pas moins roy du sçavoir que roy d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, » Colletet loue également la *Muse divine*, en la déclarant « bien digne d'être lue de tous ceux qui aiment la piété et l'entretien des choses sacrées. »

Ce qui concerne la *Semaine* mérite d'être reproduit en entier. Nous laissons donc la parole à l'auteur :

« Son poème épique, qu'il intitule *Semaine* ou *Création du Monde*, en réponse à celle du sieur du Bartas, est, à mon avis, et à celuy des intelligens, un ouvrage si docte et si beau que je le préfèrerois pour la beauté des vers, voire mesme pour la force des raisonnemens, à celuy la mesme contre lequel il eut le courage et la hardiesse d'escrire. Voicy le frontispice ou l'invocation de ce poème duquel je ne citeray rien davantage, puisque tant de diverses éditions que l'on en a faites, depuis la première de l'an 1609, l'ont rendu si familier et si commun à tout le monde... »

Après cette citation, Colletet continue ainsi :

« Quoy que ce divin travail soit assez clair de luy-mesme, si est-ce que je souhaiterois pour la gloire de l'auteur, et pour l'utilité du public, qui prend tant de plaisir à lire les commentaires sur les deux *Semaines* du grand du Bartas, que quelque docte personnage eût entrepris de commenter aussi la docte *Semaine* de Gamon. Certes les matières sublimes et profondes qu'il y traitte hautement et profondément donneraient sujet à un bel esprit de faire des efforts de longue durée, puisque par là sa réputation ne mourroit jamais. Je sçay bien que quelques-uns l'ont blasmé d'avoir été si hardy que de vouloir chocquer le grand du Bartas, de qui la renommée sembloit se mettre à couvert de toutes sortes d'atteintes. Mais il s'en excuse de si bonne grâce et s'en deffend avec tant de modestie, dans sa

préface en prose et à l'entrée de son Poème mesme, que je ne puis croire que du Bartas, s'il eût vescu, s'en fût offensé, et qu'il n'eût approuvé son dessein. Outre qu'il loue si hautement cet illustre adversaire en tant d'endroits qu'il paraît bien qu'il l'honoroit infiniment, mais qu'il avoit encore beaucoup plus de passion pour la recherche de la vérité.

« Ce fut aussy ce mesme zèle qui obligea autrefois un de mes amis, Alexandre de Rivière, conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Rennes, d'examiner sérieusement quelques-unes des opinions de nostre Christophle de Gamon et de les réfuter en vers, dans les 9e, 11e et 12e livres de son *Zodiaque poétique ou Philosophie de la vie humaine*, imprimé à Paris l'an 1619.

« Entre ceux qui ont loué par escrit Christophle de Gamon, dont l'heureux anagramme estoit : *Christ fonde ma loge*, qui sont les derniers mots par où il finit sa docte *Semaine*, Timothée de Chillac et un certain Dupont, cognus par leurs propres œuvres, luy désirent de grands honneurs à l'entrée de ses premières poésies. Et Bonnet, baron d'Aumilas, après avoir leu sa docte *Semaine*, lui escrivit en vers et en prose des choses qui témoignent assez la haute estime qu'il faisoit de son mérite. Gamon luy répondit par une lettre imprimée et dattée de Nonay, le 10 décembre 1609. Et, après l'avoir aussy hautement remercié de ce noble témoignage de sa bienveillance, il luy envoya une Ode excellente et dont la lecture serait bien assurément de saison dans le siècle où nous sommes, puisqu'elle est faite pour la guerre contre le Turc, qui non-seulement menace à présent toute la Chrestienté d'une estrange désolation, mais qui a commencé de descendre sur nos ports, dans les isles de Candie, et qui a mesme envoyé captifs dans Algier plusieurs chrestiens et jusques à quelques-uns de nos évesques mesmes. Voicy un couplet de cette Ode, qui passera pour un échantillon de la pièce entière que je conserve précieusement dans mon cabinet, d'autant plus qu'elle est rare, tout prêt néanmoins de la communiquer chez moy aux honnestes gens qui seront curieux de la voir et d'en prendre des copies, puisqu'elle en vaut bien la peine :

Les chesnes de tes grands bocages,
Qui de leurs sommets s'enfuyants
Loin de leurs racines sauvages
Entre les bois sont des géants,
Aux froides haleines d'automne
Ne font tant pleuvoir de feuillars
Qu'on verroit, aux vers que j'entonne
Pour une si sainte Bellonne,
Flotter de volans estendars.

« Ostez ce terme de *feuillars* qui est un peu vieux, on peut dire que voilà une très-belle stance. Il est bien vray que je doute encore de ce mot de *Bellonne* dans le sens qu'il lui donne, et que je ne sçay si, proprement parlant, on peut en cet endroit donner à la guerre le nom de celle qui y préside et qui en a toujours esté reconnue, par les anciens poètes, pour la déesse. C'est une question, sans doute, digne d'estre proposée et décise dans l'Académie Françoise, où je suis bien tenté, s'il m'en souvient, de la proposer un jour, avec quelques autres difficultés semblables. »



Nous lisons dans le *Dictionnaire historique* de Pierre Bayle :

« Gamon (Christophle de) ne m'est connu que par un ouvrage qu'il publia l'an 1609. Il a pour titre : La *Semaine* ou *Création du Monde*, contre celle du sieur du Bartas.

« Le sieur Bullard, après avoir dit beaucoup de bien de la *Semaine* de du Bartas, ajoute ceci : « Mais, comme les jugements des hommes « sont divers, Christophle de Gamon, personnage recommandable « par sa doctrine, prétendit de marquer des deffauts dans ce livre, et « d'en diminuer le mérite par un autre qu'il composa sur le même « sujet et qu'il mit en lumière quelque temps après la mort de du « Bartas. Il lui disputa néanmoins cette palme avec quelque respect, « et ne put après tout refuser à la mémoire de ce grand homme les « louanges qu'il reconnaissait lui être dues si justement. » Bullard, *Académie des arts et des sciences*, t. 2, p. 354. »

Moreri n'a fait que résumer la note de Bayle.

L'abbé Goujet (*Bibliothèque française*, t. 14, p. 135) consacre à Christophle de Gamon une critique assez détaillée qui débute ainsi :

« Si l'amour a fait rêver Callier, la philosophie, mal entendue, a produit le même effet dans l'esprit de Christophle de Gamon. Ce poète donna dans les rêveries de l'alchimie, de la pierre philosophale, et tout ce qu'il a écrit s'en ressent. »

Plus loin, l'auteur fait observer que Gamon faisait profession de calvinisme.

Je crains bien que la *philosophie mal entendue* et le *calvinisme* de Gamon n'aient influé, peut-être à l'insu même de l'éminent critique, sur les appréciations plus ou moins injustes dont le poète est l'objet de sa part. Il nous serait aussi aisé de démontrer par les termes mêmes de quelques-unes de ces appréciations que l'abbé Goujet n'avait lu que d'une manière fort imparfaite et fort sommaire les œuvres de Gamon.

Nous avons déjà dit que la *France protestante*, des frères Haag, contenait une notice sur Christophle de Gamon. Cette notice, conçue dans un esprit peu bienveillant, est précieuse en ce qu'elle révèle une cause des ennuis qu'eut à souffrir le poète et de la célébrité restreinte que lui valurent ses ouvrages. Du Bartas étant protestant. et ses coréligionnaires ayant fait de sa renommée une sorte de question de parti, — ce qui explique pour une bonne part les nombreuses éditions qui furent faites de la *Semaine* du poète gascon, — on conçoit que les protestants de cette époque aient su mauvais gré à un des leurs d'une publication qui ne pouvait que rabaisser la gloire de leur idole. C'est évidemment ce sentiment qui a dicté l'article du recueil de MM. Haag. L'auteur établit entre du Bartas et Gamon une comparaison qui est naturellement toute à l'avantage du premier. Comment s'étonner des ressentiments que dut exciter la *Semaine* du poète annonéen parmi ses coréligionnaires, quand on voit, deux siècles et demi après, le même sentiment agir sur des écrivains distingués de nos jours ?

Les manuscrits de dom Vic et dom Vaissette qui se trouvent à la Bibliothèque nationale (1) contiennent quelques lignes sur Christophle de Gamon, communiquées aux deux savants Bénédictins par M. Maitri (nom peu lisible) procureur du roy à Annonay. L'auteur a l'air d'ignorer l'existence des premiers ouvrages de Christophle. Il ne parle que de la *Semaine*, dont il cite le début en le faisant suivre de l'appréciation suivante :

« On trouve mille beautés dans ce poème. Il ne cède en rien à celluy de Bartas, et on peut même assurer qu'il le surpasse en tout. »

*
* *

Viollet-Leduc (2) ne paraît connaître de Gamon que la *Semaine*. Il reproche à l'auteur d'avoir remplacé par d'autres erreurs celles qu'il reprochait lui-même à du Bartas. Il est vrai qu'il ajoute fort judicieusement : « Et qui sait si la critique de nos jours ne paraîtrait pas dans deux cents ans aussi ridicule que celle de Gamon ? »

Viollet-Leduc ne partage pas l'idée de ceux qui ont cru voir dans la *Semaine* des allusions au grand œuvre, et il déclare que rien dans cet ouvrage ne lui a semblé présenter un sens caché. C'est aussi notre avis. Quant au talent de Gamon, voici comment il l'apprécie :

« Malgré son style barbare, Gamon est poète parfois, parce qu'il est pittoresque. Ses images, toujours communes, sont vives et vraies. Il a une verve d'antithèse qui lui est particulière. »

A. Mazon.

(*A suivre.*)

---

(1) Collection du Languedoc, t. CI, fol. 225.

(2) Bibliothèque poétique, t. I, p. 396.



ALEXIS ROUSSET

SA VIE ET SES ŒUVRES



Si jamais le manteau de plomb qui étouffe le génie et la réputation des écrivains provinciaux pesa sur quelqu'un, ce fut celui qui s'abattit sur les épaules, cependant fortes et robustes, de M. Alexis Rousset.

En vain, pendant soixante ans, notre illustre compatriote entassa-t-il volumes sur volumes; en vain essaya-t-il tous les genres et réussit-il admirablement dans plusieurs; la notoriété n'est pas venue le prendre, la célébrité ne l'a pas entouré de son auréole, et, volontairement ou involontairement, il n'a jamais forcé la presse à s'occuper de lui.

Tandis que de bruyantes personnalités ont su se faire un nom, sans rien produire, Alexis Rousset, dont l'œuvre si considérable sera peut-être étudiée un jour, Alexis Rousset a fait jouer à Lyon des pièces de théâtre qui eussent dû être applaudies sur une plus vaste scène; il a écrit plus de huit cents fables, dont une quantité sont de petits chefs-d'œuvre de goût, de finesse, d'élégance ou de malice; un poème de dix mille vers, *Anges et démons*, qui n'a qu'un défaut : avoir un titre qui ne signifie rien, n'attire pas, et, au lieu de s'appeler la *Prise de Constantinople*, ou la *Guerre des Turcs et des Chrétiens*, déroute si bien le lecteur distrait que personne jamais n'a eu la pensée de l'ouvrir.

Que de bruit on eût pu faire avec ce bagage! Que d'articles on eût pu porter aux journaux! Que de réclames on eût pu lancer *urbi et orbi*, au dedans et au dehors! Et nous n'avons parlé ni de ses romans, ni de ses poésies diverses, ni de ces huit ou dix volumes autographiés, qu'il appelait de noms bizarres, qui contenaient des souvenirs si pleins de verve et de gaieté de toutes les célébrités lyonnaises contemporaines, de toutes les illustrations parisiennes qui ont eu quelque rapport avec Lyon, et qu'il offrait chaque année, si généreusement, à ses amis.

Des amis! il en avait, et beaucoup. Simple, modeste, un fin sourire sur les lèvres, il passait, il glissait plutôt, dans nos rues, jetant autour de lui un regard scrutateur, observant tout, hommes et choses, et s'arrêtant tout à coup avec un élan de cœur vers un heureux passant à qui aussitôt il tendait ses deux mains.

Affectueux et bon comme Billiet, Léon Boitel ou Soulary, dont « aucun fiel n'a jamais déshonoré la plume, » sans jalousie, comme eux, innocent de la plus légère épigramme ou du moindre mot qui pût effleurer la peau, il était vu partout avec bonheur, accueilli avec empressement, admis dans tous les salons, acclamé dans toutes les réunions, qu'il animait de sa gaieté plus gracieuse que bruyante, jetant le sel à pleines mains, ce sel gaulois, dont la société moderne a presque perdu l'usage, que les mœurs anglaises ignorent, que les Italiens supportent, et qui, comme dans les festins de nos pères, allait parfois jusqu'à l'expression libre et grivoise, au mot rabelaisien, quand les dames n'y étaient pas.



Raymond-Victor-Alexis Rousset, à qui Vapereau donne une courte et insignifiante notice, était né à Oullins, près de Lyon, le 19 pluviôse an VI (7 février 1799). Son père, Hippolyte Rousset, préposé spécial aux recettes de la Ville de Lyon, habitait la rue Saint-Dominique et jouissait d'une certaine influence dans notre ville. Sa mère, qui portait un autre nom, venait le voir de loin en loin, en équipage, dit-on, et le promenait parfois dans les environs. Élevé à la campagne jusqu'à neuf ans, il commençait à réfléchir sur les bizar-

reries de sa destinée, lorsqu'un jour on vint le prendre tout étonné, et on le conduisit à Lyon, au pensionnat du Verbe Incarné, tenu alors par M. Raymond, à la montée du Gourguillon.

Un malheur venait de frapper le pauvre enfant; malheur immérité, comme souvent il arrive. Son père avait pris la fuite, en lui laissant, pour tout héritage, un nom humilié et un avenir perdu. A son départ, il l'avait confié au dévouement de la famille Genod, dont le fils devint son ami, et aux soins de M. Raymond, qui lui donna cette première éducation nécessaire à tout homme qui veut faire son chemin, et le plaça, très jeune encore, dans une maison de commerce, comme simple employé. Quant à sa mère, qui, dit-on, ne le perdit jamais de vue, elle ne pouvait rien pour lui ouvertement. Il avait perdu ses caresses et peut-être, alors, ignorait-il qu'elle fût si près de lui.

A cette rude vie, son intelligence active se développa et se fortifia au-delà des limites ordinaires. Son pauvre cœur n'ayant ni père ni mère à aimer, se fourvoya souvent; mais son caractère se trempa, et il eut bientôt conquis toute la confiance et les faveurs de la maison qui l'occupait.

La Restauration ne fit point un soldat de ce beau et grand jeune homme, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, à qui la vie de comptoir pesait, qui rêvait on ne sait à quoi et qui, choyé de tous, ne paraissait pas heureux. On sut, à la fin, son dangereux secret.

A vingt et un ans, aimé de ses chefs, dont il avait la signature, intéressé dans la maison et ayant une fortune assurée devant lui, Rousset partit avec toutes ses économies. Les poches pleines de pièces de théâtre et de poésies, ardent, confiant comme tant d'autres, il courut à Paris, où il comptait trouver tous les biens, toutes les fortunes, toutes les gloires, tous les plaisirs.

Comme tant d'autres aussi, hélas! il revint triste, découragé, désillusionné à jamais, ayant mangé son avoir et n'ayant réussi à rien.

Plus la leçon avait été dure, plus elle fut profitable. Sans renoncer aux lettres, qui ne furent plus pour lui qu'un délassement, il se remit au travail avec ardeur et s'occupa de comptabilité, carrière modeste et sévère, qui demande une grande rectitude dans les idées.

un ordre extrême, une minutieuse régularité, toutes qualités qui paraissent incompatibles avec la poésie et auxquelles il sut cependant merveilleusement se plier.

On ne lui tint pas rancune de sa fugue et de sa déconvenue. Son caractère aimable lui attira des amitiés. Nos meilleures maisons acceptèrent ses soins, et bientôt il ne put suffire au travail qui le débordait. Assidu, précis, économe de son temps autant que de la modeste fortune qu'il amassait, il sut se livrer au travail sans être morose, et, avouons-le, aux entraînements de la jeunesse, sans rien perdre de l'estime que les négociants avaient pour lui, et sans laisser entamer la moindre partie de son honorabilité.

On en était à cette renaissance littéraire, qui fut si brillante à Lyon, et Rousset y prit une part des plus énergiques et des plus heureuses. Sans se rendre compte des difficultés de toutes sortes qui s'opposeraient à ce qu'on le jouât, sans se demander s'il trouverait en province des artistes disant les vers comme au Théâtre-Français ou à l'Odéon, il écrivit : le *Calomniateur*, drame ; la *Décoration*, comédie ; l'*Émancipation de la femme*, comédie ; l'*Ambitieux*, comédie ; puis son théâtre politique, d'un caractère si élevé, dans lequel il aborda sans hésiter les grandes figures de la Révolution : la *Mort de Danton*, drame en trois actes, bien versifié, où il y a de fortes positions ; la *Mort de Mirabeau*, drame en cinq actes ; la *Bataille électorale*, charmante comédie en cinq actes ; un *Thé chez Barras*, pièce fort jolie, vive et bien conduite, admirée de ses amis, et qui, comme les autres, n'eut jamais les faveurs de la rampe ; et, cependant, plusieurs directeurs de nos théâtres furent des hommes intelligents ; public et journaux eussent salué cet acte intelligent de décentralisation, et nul doute qu'auteur et impresario n'eussent trouvé un véritable succès de bravos et d'argent. Tous les efforts furent inutiles ; nos deux scènes demeurèrent closes. Peut-être la France y perdit-elle un auteur dramatique de premier ordre. Qui sait où un encouragement, une ovation eussent conduit notre auteur ?

Il ne se découragea pas pour si peu. Il fit imprimer son *Théâtre politique* et l'offrit à ses amis ; puis, tout en s'essayant dans le genre de la fable, il produisit une foule de petites pièces de théâtre, en

prose ou en vers, toutes restées inédites. Quelques-unes furent jouées sur des scènes d'amateurs, quatre furent données au Gymnase, à Lyon, et c'est sans esprit de camaraderie que nous pouvons déclarer que la plupart firent le plus vif plaisir.

Que deviendront ces manuscrits précieux? Seront-ils imprimés? Seront-ils offerts à une de nos bibliothèques publiques où ils trouveraient un abri sûr? Nous faisons des vœux pour qu'une bonne pensée les protège, et qu'ils ne soient pas perdus, dispersés ou anéantis.

Si le théâtre de Rousset le plaça haut dans l'estime de ses amis, ce furent ses fables qui lui donnèrent, dans notre ville, une véritable popularité. On comprend difficilement comment le poète grave et sérieux, qui maniait avec tant de supériorité le magnifique alexandrin, a pu se plier au badinage du petit vers, au style gracieux et léger de la fable et faire courir sa plume à travers les méandres de la fantaisie et de l'imagination. Rien de doux comme sa grâce, rien de pur comme sa morale. Pauvre ilote, perdu en province, comme il eût été salué, acclamé, adulé dans les salons de Paris! Combien sont montés au pinacle, sans avoir fait la moitié de son œuvre! Combien sont entrés sous le dôme des immortels avec un moindre bagage! Demandez à M. Viennet ce qu'il eût pensé de la fable suivante :

LE GRILLON ET L'ABEILLE

« Voici l'hiver, » dit un grillon
A sœur Abeille, sa voisine,
« Et déjà le froid aquilon
Nous menace de la famine.
Daignez m'admettre auprès de vous
Et m'héberger. Je suis bon diable.
Un petit coin de votre table
Me fera le sort le plus doux.
Je saurai, par mon caquetage,
Payer votre hospitalité,
Et charmer les soins du ménage

Avec l'aimable badinage
D'un esprit tout plein de gaîté.
Mes chansons vous feront sourire.
J'ai toujours quelque chose à dire...
— Grillon, je suis au désespoir,
Mais je ne puis vous recevoir.
Je garde mon miel et ma cire.
Car vous pensez toujours avoir
Quelque chose à dire, et moi, frère,
J'ai toujours quelque chose à faire. »

A-t-on, chez nos fabulistes les plus célèbres, quelque chose qui efface ou fasse pâlir ce ravissant morceau ?

Et combien nous en aurions à mettre à côté !

En voici encore une :

LE SAVANT ET LE SEIGNEUR

Un grand seigneur vit un savant
Qui, sous le poids de sa pensée,
Cheminait la tête baissée.
Cela se voit assez souvent.

« Relevez donc un peu la tête, »
Dit le seigneur. « Imitez-moi.
Moi qui la porte comme un roi
Et semble braver la tempête.
— Je le ferais aussi, ma foi, »
Dit le savant, « quoique timide.
Je porterais bien haut le front,
Ainsi que les seigneurs le font,
Si j'étais, comme eux, tête vide. »

Nous n'abuserons pas, quoique nous ayions sous les yeux cinq ou six pièces que nous brûlerions de donner à la *Revue lyonnaise*. Du moins, que l'aimable publication qui nous donne l'hospitalité nous permette encore une ou deux citations de notre fabuliste. Voici quelques pensées tirées de ses petits récits :

On poursuit le plaisir, on atteint la douleur. . .
Le plus riche est celui qui désire le moins. . .
L'Amour meurt dès qu'on lui cède. . .
Il n'est guère de gens plus chiches de louanges
Que ceux qui n'en méritent point. . .

On ne sera point étonné d'apprendre que, lorsque Rousset voulut publier en quatre beaux volumes in-8° une partie de ses fables, tous les artistes lyonnais se soient offerts pour les illustrer. Louis Guy, notre illustre peintre animalier, dont M. Félix Desvernay vient de publier la biographie en un splendide volume, fut le privilégié de l'auteur, et c'est à lui qu'on doit la grande majorité de l'immense quantité d'eaux-fortes, de dessins et de vignettes qui ornent cette précieuse édition.

Auteur dramatique et fabuliste, Rousset ne fut pas satisfait. Il publia des romans, sur lesquels nous passerons légèrement, à cause de la place qui nous manquerait d'abord; puis, parce que nous ne l'approuvons pas d'avoir cherché à décrire et à divulguer les plus tristes misères de l'humanité. *La vie à Paris ou Déraillés et déclassés*, forment deux volumes in-8°, avec dessins. *La vie en province ou Les délaissés* ont pareille importance. On dit qu'il laisse en manuscrit une suite à ce dernier ouvrage sous le titre : les *Filles du paralytique.* Nous ne connaissons pas ce travail, et nous nous hâtons de passer à l'œuvre en qui Rousset mettait le plus d'orgueil et d'espoir. Nous allons en parler longuement.



La *Prise de Byzance*, poème à qui l'auteur a donné le titre si malheureux et si incompréhensible de *Anges et démons*, offrait au poète un des plus merveilleux sujets qu'on pût rêver. La chute prévue de l'empire d'Orient, la lutte sanglante entre les Turcs et les chrétiens, la civilisation et la barbarie, le dernier des Constantin, brave, mais à la tête d'un peuple énervé qui ne rêvait que courses de chars, théâtres et plaisirs, et un peuple neuf, avide, guerrier, que tentaient les richesses inouïes de la reine du monde : quels caractères à tra-

cer! quels tableaux à faire! quelles intrigues à dérouler! intrigues d'amour, d'ambitions, de haines, de races, de dévouement, de patriotisme, de vertus! Comme l'histoire se pliait à l'épopée, et comme la scène se prêtait aux descriptions, avec le Bosphore, la Corne d'or, la flotte immense, Galata, Péra, l'arsenal, la vaste place de l'Hippodrome, créée par Sévère sur le plan du cirque de Rome, aujourd'hui l'Atmeïdan, Sainte-Sophie et l'immense développement de la ville entière qui couvre plaines et collines et offre le plus splendide coup d'œil que le voyageur puisse contempler! Homère et le Tasse, dans leur génie, n'eussent rien désiré de mieux. Mais, puisque notre poète s'attaquait à ce théâtre sublime, son premier devoir était de le visiter et d'étudier la scène où il allait faire mouvoir ses héros. Le drame de *Théodora*, qu'on joue en ce moment, montre le parti qu'il en eût pu tirer.

Retenu par les devoirs de sa profession, il n'a pu faire qu'une esquisse de la fresque immense qui s'offrait à son pinceau.

Constantin, le vaillant et puissant empereur, aime une ravissante jeune fille, Théodora, fille de l'ambassadeur de Venise, tandis que la raison d'État l'oblige à épouser Marie, veuve du sultan Amurat et fille du prince de Servie. Marie, jeune, belle entre toutes, est chrétienne. Elle aime Constantin. Au moment de l'épouser, elle devine qu'il aime ailleurs, et le trouble de Théodora lui indique sa rivale. Elle confie ses chagrins à Vérine qui jure de la venger.

Théodora est avertie que son père est malade à Galata; elle veut y courir, mais elle a donné dans un piège, et les matelots de sa barque la font prisonnière. Elle va mourir, quand elle est délivrée par l'empereur lui-même, qui s'est jeté dans une barque avec de vaillants amis. Théodora est conduite auprès de son père qui n'a jamais été souffrant.

Marie est désespérée de voir que c'est Constantin lui-même qui a délivré la jeune Vénitienne. Elle annonce qu'elle ne peut se marier, qu'elle s'est vouée à Dieu, et qu'elle va entrer dans un couvent. Elle part, et l'empereur fait peu d'efforts pour la retenir.

Cependant, un musulman réfugié à Constantinople, Orkan, que la pensée de sa patrie obsède, sollicite la faveur de retourner auprès

des siens. Constantin lui donne des lettres pour le sultan. Orkan se présente à Méhémet, qu'entoure une puissante armée, et il en est reçu avec hauteur. Au même instant, paraît Marie, qui se plaint de son hymen rompu. Méhémet, pour la venger, se prépare à prendre Byzance.

Il monte sur un hippogriffe qui le porte, à travers les airs, au palais de la Tyrannie. La sombre déesse lui promet des secours pour prendre Constantinople. A son retour, le sultan descend dans une île, et son cheval ailé, qui l'abandonne, remonte dans les nuages. Le sultan cherche un moyen de retourner dans ses états.

Il trouve une barque, mais la tempête le surprend. La barque va sombrer, quand le prince des démons, Lucifer, descend dans la frêle embarcation, et promet au sultan non seulement de le sauver, mais aussi de lui faire prendre Byzance, s'il veut se donner à lui. Méhémet accepte, et jure que, dès qu'il sera maître du vaste état qui lui est promis, il fera une guerre à outrance à la chrétienté.

Cependant, à Constantinople, tout est fête. L'empereur, libre d'agir suivant son cœur, va épouser Théodora.

Celle-ci, avant d'aller à l'autel, veut voir sa nourrice, qui habite une île. C'est l'île de la Sagesse. Dans cette île, tout le monde est heureux; il n'y a ni guerre ni soldats; le gibier n'y craint pas le chasseur; il n'y a pas de cités, tout le monde vit aux champs. On n'aperçoit de loin en loin qu'une sorte de monuments, des écoles. La Sagesse prend Théodora sous sa protection, et lui promet un asile sûr, si le malheur vient à la renverser de son trône.

Revenue à Byzance, la jeune fiancée apprend que le pape de Rome lui envoie un évêque pour bénir son union, en même temps qu'une armée pour défendre le trône de son époux. Mais les Grecs schismatiques se révoltent contre cette ligue du pape et de l'empereur, et ils déclarent qu'ils aiment mieux être musulmans que catholiques romains.

Avertis de ces dissentiments, les Turcs accourent, et investissent la ville. Malgré son amour, Constantin est inquiet entre son peuple qui se mutine et l'ennemi qui l'assiège.

Les musulmans ont forcé un couvent et fait prisonnière une jeune

religieuse d'une rare beauté. Irène est amenée devant le sultan, qui la prend pour sa part du butin et la confie à Orkan. Mais celui-ci devient épris de la jeune religieuse et tous deux fuient vers Byzance. Méhémet fait redemander Irène qui lui est refusée. Le sultan ne fait que peu de progrès devant Byzance, quand un Hongrois, Orbin, lui offre de faire des canons qui renverseront les remparts. Le sultan accepte. Les démons dirigent la création de l'artillerie qui se met en position.

Une pièce attelée de trois cents bœufs et lançant des boulets de six quintaux à six cents toises est amenée devant les remparts. Elle va pulvériser la ville et ses défenseurs.

Le danger éveille l'attention du ciel et de la terre. Byzance va-t-elle fatalement périr ? Elle a des protecteurs qui vont agir. Ignace, issu des Césars Byzantins, demande une audience à saint Pierre et il l'obtient. Pierre, qui ne peut rien par lui-même, offre au suppliant de le conduire auprès de Dieu, et tous deux partent à travers les sphères célestes.

Ils voient la terre des lions, la planète des fleurs, les planètes de divers coupables, les peuples aériens, la planète des duellistes, des astres nouveaux encore inhabités. Ne croirait-on pas lire un chant du Dante ? Ils arrivent aux pieds de l'Éternel, se prosternent et présentent leur humble supplique au maître des mondes. Toute la cour céleste est attentive ; quel va être le jugement ?

Mais les saints, les justes et les martyrs que Constantinople a fait périr, élèvent leur voix et disent qu'il est bien qu'une ville qui a persécuté les innocents et qui, aujourd'hui encore, ne rêve qu'intrigues, richesses et plaisirs périsse sans pitié :

« Périsse cet empire, où, des siècles durant,
Les Césars ont pesé sur un peuple expirant ;
Cet empire, où, soumis à d'horribles misères,
Les Romains se riaient des vertus de leurs pères ;
Où les grands n'écoutaient que la voix des flatteurs ;
Où, seuls, dans le Forum, triomphaient les rhéteurs.
Périsse cet empire, où l'ardent fanatisme
A des premiers chrétiens remplacé l'héroïsme.

Mort à Byzance! Mort à l'impure cité,
D'où s'est enfui l'honneur avec la liberté!
Qui ne sait plus servir ni Dieu ni la patrie,
Où l'or seul est aimé jusqu'à l'idolâtrie. »

Ignace et Pierre sont consternés. La voix des justes est entendue. L'Éternel ne protègera point ouvertement la ville criminelle. Cependant la bonté de Dieu ne perd pas tous ses droits; il ne s'opposera pas à la défense :

« Vous avez entendu cet arrêt solennel? »
Reprend l'ange qui parle au nom de l'Éternel.
« Dieu devrait... Mais touché des malheurs de Byzance,
Il ne détruira point l'espoir de la défense.
En vain un conquérant pense tout envahir,
Le sort qui le servait peut aussi le trahir.
Comme Dieu fait mugir ou calme la tempête,
Il pousse le guerrier, l'encourage ou l'arrête.
O Grecs, soyez vaillants! Un effort glorieux
Peut voiler les forfaits de coupables aïeux;
Et, que le dénoûment soit heureux ou funeste,
Le devoir accompli, le Ciel fera le reste. »

La pensée intime de Dieu est connue. Le chœur des anges reprend ses concerts, et les deux saints protecteurs de Byzance vont s'asseoir à leur place, dans le brillant Éden, sans avoir triomphé, mais sans avoir perdu toute espérance.

Ces grandes scènes, ces immenses tableaux ne sont-ils pas dignes de l'épopée?

Le canon gigantesque va ouvrir son feu. Orbin approche la flamme, l'ordre de l'assaut est donné, l'armée s'ébranle et va se précipiter par la brèche. Un coup pareil à la foudre trouble la ville, le camp et les deux armées. Quand le vent a balayé le nuage noir qui couvre la pièce, un cri effrayant s'élève. Le canon a éclaté, Orbin est tué, et le mur de Byzance est intact.

A cette manifestation de la protection du ciel, les Turcs hésitent. Les chrétiens sortent de la ville et chargent avec fureur. A la tête des

deux armées, et les guidant, combattent la Liberté et la Tyrannie. Une foule de combats partiels ont lieu dans la plaine. Méhémet est blessé, les Turcs fuient et les chrétiens sont vainqueurs.

C'en serait fait du pouvoir des musulmans, si les anges déchus ne leur avaient promis leur appui. Lucifer arme ses phalanges, et il traverse les cieux pour secourir ses alliés.

A cette vue, la colère des anges fidèles se rallume. Michel, Gabriel, une foule d'autres, s'opposent à la marche de Lucifer et de Moloch. Une lutte immense s'engage sous les yeux de Dieu. Bientôt les anges maudits sont repoussés.

L'enfer est accablé. Sa déroute est complète.
Satan, blessé lui-même, ordonne la retraite
A ses démons hurlants que poursuivent les coups.
Tels, hors des bois chassés, se dispersent les loups.

Ces deux combats des hommes autour de la ville et des esprits célestes dans les nuées n'ouvrent-ils pas les plus magiques horizons? N'offrent-ils pas à la peinture les plus splendides tableaux? Ne seraient-ils pas dignes d'être chantés par le Dante ou par Homère ?

Ici, le poète lyonnais, las des batailles, prodigue à pleines mains les épisodes riants, les amours de tous les adolescents que nous avons vus pendant les douze ou quinze premiers chants. Il perd de vue Byzance délivrée, et ne nous entretient que d'amoureux qui se parlent à demi-voix.

Cependant saint Ignace et saint Basile ne croient pas encore au triomphe définitif de leur patrie. Inquiets de l'avenir, attentifs aux mouvements de l'armée des musulmans, et ne pouvant faire des miracles, parce que Dieu l'a défendu, ils se glissent dans les cloîtres et les monastères, et soufflent invisiblement aux religieux de prendre les armes pour le salut de la chrétienté. Cette précaution est loin d'être vaine, car les musulmans, vaincus sur la terre, envoient leur flotte attaquer le port. De ce côté-là aussi le danger est grand pour Byzance. La chaîne de fer, qui défend l'entrée de la Corne d'or, résiste au choc des plus grands navires. On est dans la crainte

qu'elle ne se rompe, mais voilà, ô surprise ! une escadre vénitienne qui paraît. Des héros la conduisent, et, sous les yeux du sultan, coulent ou dispersent les navires des infidèles. Encore une fois l'empire grec est sauvé. Le sultan n'assouvit sa fureur qu'en frappant de sa canne d'or le malheureux amiral qui s'est laissé vaincre par les chrétiens.

Encore une fois, aux tableaux de la guerre succèdent à nos yeux des tableaux de tendresse et de plaisir. Nous voyons, mais trop rapidement, passer le mariage d'Orkan et d'Irène, divers épisodes, une fête donnée à la Liberté, la famine à Byzance, l'intervention de saint Jean Bouche d'or, et nous voilà replongés dans le sombre empire de Satan.

Le fier Satan, couvert de récentes blessures,
S'agitait en tous sens, éclatait en injures,
Et, sur le lit sanglant où reposait son corps,
Endurait tous les maux, excepté le remords.

Ce dernier vers n'est-il pas sublime ?

« Patriotisme, amour, courage, honneur funeste,
Vous l'emportez, » dit-il, « vertus que je déteste !
Chez les humains vaincus par moi, la Liberté
Ramène le bonheur, l'offre à la chrétienté.
Ce superbe Occident, dont je faisais ma proie,
Échappe à ses périls et se livre à la joie !
Non, non, Néard, je veux que le sultan, mon fils,
Me rende l'avenir que je m'étais promis.
Je veux que les chrétiens, cette race exécrable,
Reprennent, grâce à nous, un joug qui les accable,
Et que, chargés de fers, abrutis, énervés,
Ils perdent les vertus qui les ont relevés. »

On voit quelle envergure ont les ailes de notre poète, quand elles le portent vers les hauts sommets de la poésie et de l'imagination.

Maintenant que vont faire les musulmans, battus, repoussés loin de la ville et découragés ?

Méhémet assemble son conseil. Chacun opine. Chalil-Pacha, le grand vizir, conseille l'abandon de la lutte. Les états du sultan sont assez vastes et assez puissants pour qu'il puisse s'en contenter.

Sagonès ne partage pas cet avis. Il veut la guerre à outrance :

« Combien sont les Giaours? Sept ou huit mille, à peine,
Tandis que nos soldats couvrent au loin la plaine. »

Viendra-t-on à leur secours?

« Divisé, l'Occident n'est pas si près de nous
Qu'on n'en puisse braver la colère et les coups.
Au milieu des calculs de son âme engourdie,
Quel élan peut avoir sa ferveur attiédie? »

Sagonès connaît bien le pays des Francs, allangui, en proie aux divisions et aux rivalités, surtout à l'amour du bien-être et des plaisirs. On acclame son discours, et on se prépare à reprendre les armes.

On répand l'or à Galata, on paie des traîtres, et, la complicité des habitants achetée, on établit sur la terre ferme un plancher glissant, sur lequel on hisse les navires de la flotte qui traversent la colline, pendant qu'une musique bruyante persuade aux assiégés qu'on danse et qu'on s'amuse dans le perfide faubourg. Au lever du jour, Byzance épouvantée aperçoit les navires des assiégeants qui se balancent sur les flots de la Corne d'or.

Désormais, la valeur des Grecs est impuissante. L'héroïsme de Léonce et de Zoé n'a été qu'un sacrifice inutile. La Liberté et la Tyrannie se livrent un combat mortel, et c'est la Liberté qui succombe. Avec elle, la Fierté, le Travail, les Beaux-Arts, la Vigueur, le Génie mordent la poussière. C'en est fait des défenseurs de Byzance. Est-ce aujourd'hui que les musulmans souilleront les temples de la grande cité?

Le ciel accorde un répit. Saint Ignace, saint Pierre et saint Basile volent vers le vallon où la Liberté est tombée. Ils la délivrent et la relèvent. La Liberté est blessée, mais elle n'est pas morte. Saint

Pierre lui révèle confidentiellement qu'un jour elle règnera sur le monde. A cet espoir, la malheureuse déesse sourit, et, entourée de ses amis, rentre dans les murs assiégés, ranime les courages et prépare les chrétiens pour les derniers combats.

Orkan et Constantin, chassant de vains regrets,
S'arrachent noblement aux larmes du palais.
Orkan s'est fait chrétien... Près de la Table sainte
Le cœur des deux héros abjure toute crainte.
Isidore, debout, à deux pas de l'autel,
Promet à ses amis l'appui de l'Éternel.
Ses yeux sont pleins de foi. Sur sa noble figure
Est un bandeau cachant une large blessure.
Hier, il combattit en valeureux soldat;
Il montre maintenant la ferveur d'un prélat :

« Gardons-nous de douter de la bonté céleste, »
Dit-il. « Courons combattre, et Dieu fera le reste.
Quels que soient nos destins, il nous accueillera.
Tombés, c'est dans le ciel que Dieu nous recevra.
Les méchants quelquefois l'emportent sur la terre
Et du Seigneur près d'eux voient dormir la colère :
Vain triomphe! Bientôt, la crainte et le remords
Et l'ivresse et l'orgueil, flétrissant leurs efforts,
Laissent aux seuls vaincus un grand nom dans l'histoire,
Et près du Dieu vengeur la suprême Victoire.
Courons mourir! Déjà les cieux s'ouvrent pour nous,
Attendant nos martyrs, nos vierges, nos époux,
Qui, là, payés cent fois de cruels sacrifices,
Goûteront, rassemblés, d'éternelles délices. »

A la suite de l'empereur et de ses fidèles, tout le peuple se précipite aux remparts.

L'assaut est général, la ville est enveloppée. Turcs et Arabes, soldats et marins s'attachent aux remparts, et les ébranlent. Ils sont repoussés, le feu grégeois les dévore. Les moines armés se distinguent dans la bataille; sous les yeux de leur empereur, les Grecs font des prodiges d'audace, débarrassent les murailles, et, ouvrant les portes, font irruption sur les ennemis. Alors une foule de combats corps à

corps s'engagent dans la plaine, à la façon d'Homère, et Constantin lui-même, tout empereur qu'il soit, cherche et attaque les plus vaillants. Il tue Sélim, la terreur des chrétiens.

Mais Mirza, un renégat réfugié à Constantinople, où son père, un vieux chrétien, combat vaillamment au milieu des chrétiens, ses frères, voit ce père adoré blessé à mort et rapporté tout ensanglanté dans son palais. A cette vue, aux supplications de son père, Mirza redevient chrétien, et il jure de venger celui qui vient d'expirer dans ses bras.

Soudain, quel changement! Mirza ne pleure plus.
Sa colère a changé ses esprits abattus.
Il vole vers Sophie... il la contemple, il ose
Cueillir un long baiser sur ses lèvres de rose.
Puis, s'armant d'une épée, il s'éloigne à grands pas,
Et, sans cuirasse, vole au milieu des combats.
Oh! qu'un fils est fougueux quand il venge son père!
Terrible est son épée! Aveugle est sa colère!

Comme un ruisseau riant, par les neiges enflé,
Et dont le flot d'azur s'est tout à coup troublé,
S'avance impétueux, brisant sur son passage
Les arbres dont naguère il chérissait l'ombrage;
Tel, furieux, Mirza, son épée à la main,
Chez ses anciens amis s'ouvre un large chemin.

Il court, rencontre Abbaz, qu'aima tant sa jeunesse!
Il le voit, veut le fuir; mais Abbaz, plein d'ivresse,
L'étreint :
« Quoi! te voilà? je t'ai longtemps pleuré.
Ne me connais-tu plus? Ton air est égaré!
Ton épée est rougie, et tu n'as pas d'armure!
Oh! qu'as-tu? dis-le-moi. Parle, je t'en conjure!
— Je t'aime encore, Abbaz, mais ne suis plus des tiens.
Je combats maintenant pour la foi des chrétiens.
Vos barbares soldats ont immolé mon père.
— Tu mourras comme lui.
— C'est tout ce que j'espère.

— Ah! demeure avec nous; viens t'armer...
— Laisse-moi.
J'exècre maintenant ton prophète et sa loi.
J'adore le vrai Dieu. Sous son empire auguste,
On ne saurait aimer que le bon et le juste,
La liberté, l'honneur... Que faites-vous ici?
Au nom de quel devoir nous frappez-vous ainsi?
Pareils à des vautours qui cherchent une proie,
Vous contemplez nos maux et nos pleurs avec joie.
O toi que j'aimais tant, Abbaz, ouvre les yeux.
Abandonne avec moi des monstres furieux.
Suis-moi, viens les combattre...
— Eh! quoi! frapper des frères?
— La mort aura bientôt terminé nos misères.
— Reviens à toi.
— Non, non; ne retiens plus mon bras.
Adieu.
— Je te suivrai pour protéger tes pas.
— Viens donc. »
Mirza s'élance, et sa vaillante épée
Verse des flots de sang; la terre en est trempée;
Et, comme un cerf blessé qui rougit l'herbe et fuit,
L'ennemi se disperse, et Mirza le poursuit.

N'y a-t-il pas un souffle épique dans cet épisode? La pensée ne coule-t-elle pas large, puissante, et le vers, harmonieux dans sa facilité, ressemble-t-il à ces productions pénibles et martelées, dont tous les jours nous voyons faire l'éloge par des plumes intéressées?

Abbaz et Mirza meurent chrétiens et baptisés, mais l'enfer triomphe. Après quelques jours de gloire et d'espérance, les Grecs sont refoulés par la masse immense des bataillons ennemis. Les musulmans, furieux de leurs pertes, entrent dans Byzance et la saccagent.

Quels massacres! Que de deuils dans la ville prise d'assaut!

La fille est arrachée à sa mère éperdue,
Et leur prière ardente est à peine entendue.
Le père est massacré; ce n'était qu'un vieillard.
La courtisane au prêtre est liée au hasard.

Parfois les ravisseurs se disputent leur proie.
Elle reste au plus fort qui l'entraîne avec joie.
Une vierge, écartant une impudique main,
En mourant, s'est frayé vers le ciel un chemin.

A d'autres ravisseurs le divin sanctuaire,
Dans un désordre impie, offre un riche salaire.
Bijoux et diamants, reliques, vases saints
Sont de leur part l'objet d'exécrables larcins.
Bientôt chaque vainqueur emporte sous sa tente
Son or et ses captifs que glace l'épouvante ;
Puis il repart, et court, indifférent aux pleurs,
Moissonner à nouveau dans le champ des douleurs.
Rassemblés en ballots de marchandise humaine,
Des amas de captifs, qui respirent à peine,
Sont, par de forts liens, dans les airs suspendus,
Et des murs aux vaisseaux lentement descendus.
Enfin, quand vient la nuit, sur la ville abîmée
Un seul mot du sultan arrête son armée...
. . . .
. . . .
Ses habits sont couverts d'or et de broderies.
Il guide un fier coursier chargé de pierreries,
Et c'est comme une étoile au sein de l'ouragan
Que dans Byzance en pleurs apparaît le sultan.
Sa cour, ses généraux et sa garde farouche
L'entourent, sans que nul ose entr'ouvrir la bouche.
Le sang qu'il voit partout n'attriste point ses yeux.
Il marche sur les morts, et reste radieux.
Le cœur enorgueilli de sa funeste gloire,
Il compte, en avançant, les fruits de la victoire :
« Que de grandeurs ! » dit-il. A chaque monument,
Dans ses regards actifs se peint l'enivrement.
Il cherche un groupe aimé, talisman de Byzance,
Et sur l'un des dragons de ce groupe il s'élance,
L'abat : « Tombe, » dit-il, « emportant avec toi
Les dernières grandeurs des fils du peuple-roi ! »
Cependant, près de là, voyant un misérable
Qui brise avec fureur une pierre admirable,
Il le frappe, en disant : « Tu touches à ma part.
Je me suis réservé les merveilles de l'art. »

Il avance toujours, traverse l'Hippodrome,
Puis, à Sainte-Sophie, il admire le dôme
Que, pour mieux honorer le roi de l'univers,
Anthénius osa suspendre dans les airs.

Rayonnant, Méhémet, plus loin, admire encore
Le palais des Césars qui commande au Bosphore...
C'est le sien, maintenant. Il y pénètre... Hélas!
Nul bruit, dans ce désert, ne répond à ses pas.
Un abandon si grand le saisit et l'oppresse...
Il s'arrête glacé d'une ombre de tristesse,
Et, devant ce palais, en deuil des empereurs,
Il ouvre son esprit au néant des grandeurs.
Il répète tout bas ces vers où le poete,
Sur les marbres épars, fait chanter la chouette,
Attache l'araignée aux arceaux mutilés
De vieux palais, orgueil des siècles écoulés :
« Mortel, tu t'adorais dans ton œuvre éphémère
Qui montait jusqu'aux cieux... Elle jonche la terre. »

Comme les palais de Babylone et de Palmyre, les monuments de Byzance se sont écroulés. L'Empire d'Orient n'est plus, et, suivant l'expression du poète, les musulmans et les démons règneront désormais à la place des anges et des chrétiens.

Il est vrai que, en s'éloignant, les saints protecteurs de la cité annoncent au ciel et à la terre qu'ils reviendront un jour, et que l'étendard de Mahomet ne flottera pas éternellement sur les murs de la cité profanée. Seulement, le poète ne nous dit pas quand ce jour luira.

Nous savons du moins que l'empereur n'est pas mort de ses blessures. Il a été sauvé par des bras dévoués, et, accompagné de ses fidèles, il abordera bientôt dans une île immense de l'Océan, où, avec les conseils de la Sagesse, il fera refleurir l'âge d'or. Quant à ceux qui ont succombé, ils sont reçus triomphants dans le sein de l'Éternel.

Voilà le poème, voilà le résumé de deux volumes. Il y a peu d'exemples, dans notre XIXe siècle, d'un travail de si longue haleine et de si haut vol.

Avons-nous la prétention d'insinuer que la *Chute de Byzance,* — car c'est ainsi que ce poème doit s'appeler, — soit un chef-d'œuvre ? Allons-nous dire que la France a son épopée, comme la Grèce, l'Italie ou l'Angleterre ? Non, telle n'est point notre pensée. Écrasé par son travail quotidien, et détourné, distrait par les relations du commerce ou du plaisir, Alexis Rousset n'a pas rempli, à la satisfaction de la postérité, le vaste cadre au milieu duquel il a promené son pinceau. Il n'a pas jeté sur la toile des personnages vivants, comme l'ont fait Titien ou Véronèse. Il a peint en grisaille, s'est contenté d'une esquisse, et n'a terminé aucun de ses portraits. Comme Puvis de Chavanne, il fait des hommes qui ne sont pas des hommes, des forêts qui ne sont pas des forêts, des rochers qui ne sont pas des rochers, des mers qui ne sont pas des mers, et cependant l'idée du peintre est sublime ; on s'arrête, rêveur, devant sa toile, et on se demande pourquoi le pinceau n'est pas allé plus avant ?

Dans les épopées qui font nos délices, Achille n'est point Diomède ; Nestor, Ajax, Ulysse ne se confondent pas avec Hector, Pâris ou Énée ; Argant n'agit pas comme Tancrède ; Clorinde, Herminie, Armide, Godefroy de Bouillon, Renaud, Bohémond offrent des traits comme des caractères absolument différents. Chez Rousset, rien ne distingue un guerrier d'un autre ; aucun type ne fait image et n'a un cachet particulier.

Dans Homère, Virgile, Milton, Ossian, on voit des terres, des fleuves, des vallées. Le peintre, inspiré par la poésie, peut reconstruire la campagne telle que le poète l'a chantée. Dans Alexis Rousset, pas un vers n'est consacré à ces sites admirables de l'Europe ou de l'Asie, à ces coteaux riants, à ces flots célèbres dans l'antiquité, à ce large Hellespont, à ce bras de mer à l'aspect féerique, à cette Corne d'or chargée de milliers de barques et de navires qui s'enfonce, comme un coin, dans la vallée, et qui reflète, à droite et à gauche, l'immense cité, reine du monde, le triste Phanar et les riants faubourgs, les villes actives de Galata et de Péra ; et, enfin, là-bas, tout au fond, rien pour ce petit fleuve, le Barbysès, coulant sous un ciel nacré le plus léger et le plus doux du monde. On dirait que Rousset ne les a jamais vus ni contemplés, non seulement des yeux du corps,

ce qui eût été une nécessité pour le succès de son œuvre, mais des yeux bien plus actifs et plus pénétrants du génie, de la pensée et de l'imagination.

Au lieu de nous couler une de ces belles et grandes glaces de Venise, qui eût reflété avec magnificence le ciel bleu et ses phalanges divines, la terre, avec ses flottes, ses armées, ses batailles et ses héros, l'enfer avec ses noires légions, il a rangé côte à côte, et fort adroitement, d'ailleurs, trente petits miroirs dont les faibles dimensions ne lui ont pas permis de représenter tout ce que rêvait son génie, d'achever sa pensée et de donner à ses épisodes ou à ses faits héroïques le développement qu'ils devaient nécessairement comporter, l'ampleur, la fougue et l'émotion qui devaient saisir et transporter le lecteur.

Pour toute œuvre, a dit un écrivain, il faut le génie qui conçoit, le goût qui choisit et le talent qui exécute. Il n'a eu que le premier de ces termes, et c'est déjà un immense bonheur pour lui.

Voici Rousset poète ; voici Rousset avec son bagage à lui. En nous arrêtant ici, notre auteur ne serait pas complet. On lui doit encore un travail singulier, original, bizarre, unique peut-être, et c'est celui qui, dans les ventes futures, dans les catalogues, chez les libraires, obtiendra certainement le plus haut prix, la vogue la plus vraie, les recherches les plus actives et les plus animées.

Alexis Rousset, ami du plaisir et de la distraction, membre de plusieurs sociétés aussi littéraires qu'épicuriennes, lié avec des écrivains, des peintres et des artistes dramatiques à l'amitié chaude, sincère, à l'esprit vif, au cœur joyeux, avait reçu et avait gardé une foule immense d'autographes et de dessins signés Trimolet, Bonnefond, Genod, Cailhava, Déjazet, Louis Perrin, Alexine Girard, Claudius Billiet, Soulary, Pierre Dupont, Léon Boitel, souvenirs ou épaves de tout ce qui avait pensé, écrit, chanté, de 1830 à 1870 et plus tard. Il eut l'idée d'en faire un choix et de le publier en fac-simile sous ce titre : *Vieux châteaux et vieux autographes. Souvenirs du Lyon d'autrefois*, publiés par Alexis Rousset. Lyon, V. Giraud, 1876, in-8. Le succès en fut prodigieux. On retrouvait là des invitations à dîner, illustrées avec une verve endiablée; des billets d'affaires ou

d'amitié, des croquis, des pochades, un mélange enfiévré de sérieux et de badin. C'était Lyon, le Lyon artiste et intelligent qui passait en déshabillé sous les yeux. On cria : *bis*, et Rousset se hâta de donner satisfaction à ses amis.

Donner est bien ici le mot, car notre aimable écrivain ne mettait pas ses œuvres dans le commerce ; il se contentait de les offrir.

En 1877, il publia un tome second, ou plutôt un deuxième volume qu'il appela : *Autographes et dessins. Souvenirs du vieux Lyon et du vieux Paris, faisant suite à « Vieux châteaux et vieux autographes. »* Oullins. Lithographie de Thabourin, in-8, nombreuses figures. L'enthousiasme redoubla.

Ces deux volumes sont d'autant plus précieux qu'ils sont entièrement lyonnais, qu'ils sont tirés à petit nombre, et qu'ils rappellent fidèlement une époque qui n'est plus.

L'élan était donné ; les années suivantes, il ajouta :

Exposition rétrospective d'autographes et de dessins. Souvenirs du vieux Lyon et du vieux Paris, faisant suite à « Vieux châteaux et vieux autographes » et à « Autographes et dessins. » Oullins, Thabourin, 1878, in-8°. Fig., aut. et fac-simile, musique.

Le Monde en déshabillé. Autographes et dessins du vieux Lyon et du vieux Paris, faisant suite à « Vieux châteaux et vieux autographes, » à « Autographes et dessins, » et à « Exposition rétrospective d'autographes et de dessins. » Oullins, Thabourin, 1879, in-8°. Fig., aut. et fac-simile.

Trouvailles d'un chiffonnier littéraire. Autographes, dessins et vers. Oullins, Thabourin, 1880, in-8°. Fig., autog. et fac-simile. Le dos porte : « Fin. » Pourquoi ?

La Société en robe de Chambre. Autographes, lettres, dessins et vers. Oullins, Thabourin, 1881, in-8°. Fig., autog. et fac-simile.

Les six volumes précédents sont entièrement autographiés. Ils sont remplis de charges et de portraits lyonnais, introuvables ailleurs. A ce point de vue, on ne saurait trop remercier l'auteur de son œuvre. Le volume suivant est imprimé. Il contient un poème didactique, des fables, différentes pièces de poésies, une comédie en un acte, en vers, et un opéra comique en un acte :

Mélanges et débris littéraires. Oullins, Thabourin, 1880, in-8°.

Ce petit volume ne nous arrêtera pas.

Essai d'histoire sans historien. Temps anciens et nouveaux. Lettres, dessins, mélanges historiques et littéraires, publiés en autographes. Oullins, Thabourin, 1882, in-8°. Fig., autog., fac-simile.

Ici, l'auteur a complètement délaissé Lyon. Vues, portraits, autographes, dessins appartiennent à l'histoire de France, et ont perdu toute originalité.

Étapes historiques de la France au XVIIIe *siècle. Temps anciens et nouveaux. Mélanges littéraires et historiques, suite de : « Essai d'histoire sans historien,* » publiés en autographes. Oullins, Thabourin, 1882, *bis*, in-8°. Fig., aut., fac-simile.

Voyage en express dans la douzaine de républiques, royautés et empires qui se sont succédé, en France, au XIXe *siècle. Temps anciens et nouveaux. Mélanges littéraires et historiques, suite (troisième volume) de : « Essai d'histoire sans historien,* » publiés en autographes. Oullins, Thabourin, 1882, *ter*, in-8°. Fig., aut., fac-simile.

Excursion dans le Moyen-Age, allant de Clovis à François Ier, du Ve *siècle au* XVIe. *Temps anciens. Mélanges littéraires et historiques, (premier volume de : « Essai d'histoire sans historien,* ») publiés en autographes et en impressions. Oullins, Thabourin, 1884, in-8°. Fig., aut., fac-simile.

Ce volume nous a paru avoir encore moins d'intérêt que les trois précédents. L'auteur s'en était si bien aperçu lui-même qu'il termine sa préface par cette annonce :

« Voilà notre tâche historique, qui fut une folie, bien terminée, et, pour nous amuser encore, si cela est possible, nous allons commencer un livre d'autographes spécialement lyonnais, dont voici le titre : *Promenade en omnibus et en tramways dans le vieux et dans le nouveau Lyon*. Ici, tout sera sous notre main, et notre tâche en deviendra plus facile et plus agréable. A. R. »

L'ouvrage était prêt. La mort de l'auteur en a suspendu la publication. Espérons que les héritiers de notre cher écrivain nous donneront ce dernier et précieux travail.

En 1877, il avait publié une pièce assez rare :

Le roi des Cavernes, drame, histoire véritable mise en dialogues mêlés de récits, par A. Roussetti de l'Arche. Lyon, Brunellière, 1877, in-8°, 52 pp.

Cette brochure, sans importance et même d'une grande faiblesse, devait, dans l'esprit de l'auteur, rappeler nos malheurs de 1870. Le nom des acteurs de cette pièce en dira plus que nous : *Manuelli*, roi d'un jeune royaume ; *Tambourisko*, le roi des cavernes ; *Algarinska*, la reine des cavernes ; *Guillaumstrac*, roi d'un grand pays ; *Bisberk*, son ministre ; *de Molkemburg*, général de *Guillaumstrac*. Nombreux soldats.

Nous citons cette pièce malheureuse pour être complet, tout en étant triste de la voir signée du nom de notre ami.

On a trop parlé de la *Société des intelligences*, des *Bonnets de coton*, ou en dernier lieu des *Inutiles*, dont il était l'âme et la vie, pour que nous y revenions. Tous les journaux, toutes les publications, depuis quelques jours, ont cité ces réunions mensuelles, qui dînaient un peu partout, mais surtout au Pavillon Nicolas, au prix arrêté de trois francs par tête ; qui accueillaient avec brio les artistes de passage, et qui avaient imposé, dans le règlement, qu'on aurait beaucoup de gaieté et beaucoup d'esprit. Chose rare, pour un règlement, celui-ci ne fut jamais violé, et Alexandre Dumas, lui-même, le grand Alexandre, tombé un jour au milieu du Cénacle, trouva des langues si bien affilées, des ripostes si vives, une gaieté si folle et de si bon aloi qu'il fut obligé de déclarer à ses quarante amphytrions qu'on n'était pas si sot en province qu'il l'avait cru, et qu'il avoua franchement, au dessert, qu'il s'était royalement amusé.

Ce jour-là, il y avait eu un large extra.

Et Rousset tenait toujours les livres avec une imperturbable fixité.

En 1840, il avait été reçu membre de la Société littéraire, dont il était devenu bien vite le trésorier. Depuis la même époque, à peu près, il était secrétaire du Dispensaire, et ce poste de confiance et

d'intelligence était loin d'être une sinécure; il y était des plus appréciés et des plus aimés.

Cependant, sa fortune s'arrondissait. Sou à sou, les inventaires lui avaient permis de satisfaire sa passion pour les bibelots. Son appartement, vaste pour un garçon, ressemblait au magasin d'un marchand de bric à brac. Un jour, il jeta le regard d'un blasé sur ses marbres, ses bronzes, ses faïences, ses tableaux et ses dessins, et il rêva d'autres assortiments inconnus avant lui.

On démolissait beaucoup sous le règne de M. Vaïsse, le sénateur, qui avait été envoyé à Lyon pour régénérer la ville. Rousset ne pouvait passer dans les vieux quartiers éventrés sans pousser des gémissements à la vue des moulures, des fines ogives, des dentelures, des enroulements qui tombaient sous le marteau du maçon, et passaient du palais d'un banquier italien de la Renaissance dans le tombereau d'un entrepreneur de remblais. Il poussa un *euréka* bien senti et courut à Villeurbanne, où, dans une rue des plus solitaires, il avait aperçu un écriteau.

Cet écriteau annonçait qu'un petit terrain, soigneusement clos de murs, était à vendre. Le lieu était sauvage, le prix en était bas. Rousset en fit l'acquisition, et revenant aux démolitions et aux démolisseurs, il fit un choix de décombres et de débris comme auraient pu le faire Philibert Delorme ou Soufflot.

Rue Bourgchanin, il acheta un pan de mur qui avait été chapelle; rue Lanterne, un portail qui avait fait partie d'un prieuré ; rue Saint-Pierre, une croisée à croisillons d'un style charmant; enfin, rue Saint-Pierre-le-Vieux, une tour en ruine supportée par un cul-de-lampe ; le *Château de l'Arche* était à peu près bâti.

Pour le consolider, il y ajouta un portail à ogive aiguë qui ne mène à rien. Il y ajouta, pour l'embellir, des niches de saints provenant de l'Hôtel de la Pitié, tenu jadis par le père de Thérèse, l'amante malheureuse de Faldoni. Chaque niche lui coûta cinq francs; une fontaine, avec vasque sculptée, vingt francs. Un bénitier très élégant; des inscriptions de toute espèce :

DILIGE PROXI
MVM SICVT
TEIPSVM

Des ouvrages de serrurerie, des grilles, des balcons et jusqu'à une pierre tumulaire trouvée dans la cave du prieuré de la Lanterne : *Dans ce tombeau repose Carusa, de bonne mémoire.....* Cette pierre, dont l'inscription est en latin, remonte au VIe siècle. Au fond du jardin, est une tour qui se dressait jadis non loin de la Boucherie des Terreaux. Elle est entourée d'une verte robe de lierre et sert à un usage innomé.

Un château fini, Rousset en fit bâtir deux autres.

Plus beau, plus vaste, plus confortable que le château de l'Arche, apparaît, à l'angle de l'ancienne rue de Chabrol et de la rue Jangot, le château du Prado, bâti avec les démolitions venue de toutes parts. Les fenêtres, d'un beau style, proviennent d'une vieille maison du quai Saint-Antoine; les banquettes en fer forgé, de l'antique rue du Bessard, de triste mémoire. Les portes palières, en bois de chêne, furent tirées d'un noble hôtel de Bellecour; les poutres, de l'ancien Grenier à sel. Rousset ne l'a jamais habité. Il est livré à des locataires comme une simple et prosaïque maison.

C'est aussi le sort du plus bel immeuble de notre poète, le splendide château de la Rize, qui fait l'ornement du cours Gambetta prolongé, où il porte le n° 88.

Ce monument, élevé par un architecte florentin de haut mérite, fut bâti, sur le quai de Bondy, pour un de nos princes de la finance. C'est dans cette demeure qu'est né notre illustre peintre Louis Guy. Le portail, très ornementé, faisait partie d'un bel hôtel de la place Bellecour. Deux têtes de satyres, vivantes et très belles, se voyaient autrefois au portail d'une maison de la rue Bellecordière. Elles sont incrustées aujourd'hui dans la partie supérieure du château.

Que diront les archéologues de l'avenir, à l'aspect de ces vieilles maisons construites sur un terrain nouveau, dans des quartiers à peine ouverts, si les guides Joanne de ce jour et nous-même ne pré-

venons pas nos arrière petits-neveux que la main d'Alexis Rousset a passé par là?

Maître de trois châteaux, Rousset voulut vivre en châtelain. Il y a quelques années, à peine, il recevait encore, à son château de l'Arche, nombreuse et joyeuse société. Agé et attristé de la perte successive de presque tous ses anciens amis, c'était avec bonheur que parfois, le dimanche, il voyait accourir quelques rares survivants de ceux qu'il avait aimés. On mettait alors le couvert dans la petite salle à manger, et c'était plaisir d'entendre le beau vieillard s'animer et tressaillir aux souvenirs lointains de la jeunesse, aux émotions que faisaient naître certains faits ou certains noms.

Comptable, poète, auteur dramatique, fabuliste, romancier, amoureux du bric à brac, original, épris de sa ville natale, comme un vrai Lyonnais, épris surtout des dames, et heureux comme un financier; ami fidèle et dévoué; tel s'est montré Rousset dans cette étude, longue pour les lecteurs, trop courte pour nous, qui avons abrégé plus que nous ne l'aurions voulu. Depuis trois mois, il s'affaiblissait; mais, entouré de soins, il était heureux des visites qu'il recevait à son château de l'Arche, où il a passé son dernier été. Il avait quitté depuis peu son appartement gai, vivant et central de la rue de la République, pour s'exiler, aux Brotteaux, dans un logement plus vaste et plus confortable, rue de Sèze. Un déménagement, à cet âge, comme le lui avait dit, en vers, un de ses amis, M. Vettard, avait-il eu quelque influence fâcheuse sur sa santé? ou plutôt une chute faite ce printemps, dans un escalier, où il s'était brusquement effacé pour laisser galamment passer deux dames, avait-elle causé à ce véritable chevalier français un ébranlement dont il ne s'était pas remis? Nous l'ignorons. L'âge s'en mêlant, tout y a contribué. La lampe n'avait plus d'huile. Il s'est éteint sans malaise et sans douleur, dans toute la plénitude de son intelligence et de sa bonté, le lundi, 22 juin, à midi, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Ses funérailles ont été aussi solennelles que le pays le permettait. Tout le Lyon artiste, journaliste ou écrivain s'est fait un devoir de

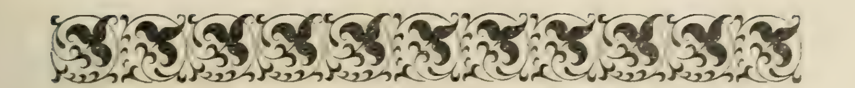
l'accompagner. Son exécuteur testamentaire et ami, M. Gaspard Bellin, a prononcé un discours touchant, dans lequel il a rappelé, avec un grand bonheur d'expressions, le mérite littéraire de celui que ses amis pleuraient si sincèrement. La douleur de tant d'hommes d'élite était à elle seule un panégyrique. Il repose au cimetière de Villeurbanne, où ses amis ont l'intention de lui ériger un monument.

Sans parents directs, Alexis Rousset a fait un testament qui, comme la plupart des actes de sa vie, ne manque ni d'imprévu, ni d'originalité. Faisant de sa fortune trente parts égales, il en a distribué une, deux, trois, et davantage, à chacun de ses amis. La fille du peintre Genod, dont la merveilleuse beauté a été immortalisée par le tableau : la *Fête du Grand-Père*, a eu le quart de cette fortune si péniblement amassée, dernier hommage de reconnaissance, dernier et tendre souvenir à la mémoire de celui que Rousset avait aimé comme un frère, au peintre dont l'amitié dévouée avait pris naissance dans son berceau.

Aimé VINGTRINIER.

Lyon, 1er juillet 1885.





LA SAISON EN SUISSE

Lorsqu'arrive juillet, mois chaud, il est de règle
Qu'on aille droit en Suisse achever la saison.
Tout ce qui porte un titre ou possède un blason
Rejoint dans leur pays le chamois, l'ours et l'aigle.

Des rives du Léman aux riants coteaux d'Aigle,
S'étage maint chalet au lointain horizon.
L'air subtil et léger ne contient nul poison.
Le sol fécond nourrit vigne, froment et seigle.

Les Alpes, au-dessus, s'élancent d'un seul jet.
Les rochers, les torrents, chaque arbre, chaque objet
Inspire un vers sonore, une exquise peinture.

Mais le riche blasé n'a rien vu, rien compris.
Il lorgne indifférent la splendide nature,
Et baille, en regrettant l'asphalte de Paris.

François COLLET.

Bex, le 27 juillet 1885.



Compte rendu de la 52e session

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

Tenue à Montbrison et dans le département de la Loire

(25 JUIN-2 JUILLET 1885)

Le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'archéologie, vient de tenir sa 52e session, dans le département de la Loire.

Cette session, ouverte le jeudi 25 juin 1885, à Montbrison, a été close, le jeudi 2 juillet, par une excursion à Ambierle, à Saint-André-d'Apchon et au château de Boisy. Cent soixante-quatre membres ont adhéré et pris part à ses travaux.

Pendant les huit jours consacrés à la visite des monuments les plus remarquables du Forez et à l'étude de toutes les questions archéologiques qui intéressent plus particulièrement cette ancienne province, bien des communications ont été faites, bien des vues nouvelles ont été échangées, bien des problèmes ont été résolus. Aussi, en attendant le jour où seront publiés, d'une manière complète, les mémoires lus au Congrès, croyons-nous qu'il n'est pas sans intérêt de donner un compte rendu sommaire de tous ses travaux, et de signaler à l'attention publique combien l'ancien pays de Forez possède de richesses archéologiques de toute nature.

Membres du Bureau de la Société française d'Archéologie et du Congrès.

MM. le comte de Marsy, *Directeur;*
Léon Palustre, *Directeur honoraire ;*
Jules de Laurière, *Secrétaire-général ;*
Eugène de Beaurepaire, *Secrétaire-général ;*
Gaugain, *Trésorier;*
Le vicomte de Meaux, *Inspecteur du département;*
Vincent Durand, *Secrétaire-général du Congrès ;*
Eleuthère Brassart, — —
Edouard Jeannez, — —
Henri Gonnard, — —
Rochigneux, *Trésorier du Congrès.*

Liste des adhérents au Congrès.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la Société française d'archéologie.

MM. *Avaize (Amédée d'), rue de la République, 81, à Lyon.
Barban (André), ancien secrétaire-général de Préfecture, rue de la Gare, à Roanne.
Becdelièvre (vicomte de), à Feurs.
*Bégule (Lucien), peintre-verrier, montée de Choulans, 86, à Lyon.
*Berluc-Pérussis (de), président de l'Académie d'Aix-en-Provence.
Billy (de), à Lantignié (Rhône).
Blanc (Antony), banquier, à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
*Boissieu (Maurice de), au château de la Doue, par Saint-Galmier.
Boissieu (Victor de), à Saint-Chamond.
Bonnassieux (Jean), membre de l'Institut, statuaire, rue Saint-Simon, 11, à Paris.
Bonnet (Jules), avoué, rue de la Loire, 23, à Saint-Étienne.
Bourbon, architecte, rue de la République, 19, à Lyon.
Boy (Charles), rédacteur du *Mémorial de la Loire*, à Saint-Etienne.
*Brassart (Eleuthère), à L'Hôpital-sous-Rochefort (Loire).
Brossard, sénateur de la Loire, à Pouilly-sous-Charlieu (Loire).
*Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
Chaize, vice-président du Tribunal civil de Montbrison.
Chambost (comte de), au château de Bellegarde (Loire).
*Charnay (abbé), vicaire, à Chandieu (Loire).

MM. Charpin-Feugerolles (comte de), président de la Société littéraire de Lyon, au château de Feugerolles (Loire).
Chassain de la Plasse (Raoul), avocat, à Roanne.
*Chaverondier (Auguste), archiviste de la Loire, à Saint-Etienne.
Chetard (G.), architecte, à Roanne.
*Chevallier (Raymond), au Bois de Lihus-Moyvillers, par Estrées-Saint-Denis (Oise).
Chosson, directeur de l'Etablissement thermal de Royat (Puy-de-Dôme).
Clerc (abbé), aumônier des Frères des Ecoles chrétiennes, montée Saint-Barthélemy, 24, à Lyon.
Coiffet (Jean-Claude), négociant, à Leigneux (Loire).
Coignet (Claude), négociant, à Saint-Etienne.
Coste (Louis), notaire, rue Mi-Carême, à Saint-Etienne.
Coudour (Etienne), avoué, à Montbrison.
Crozet-Barban, notaire, à Saint-Rambert-sur-Loire (Loire).
Déchelette (Eugène), négociant, à Roanne.
Déchelette-Despierres (Joseph), négociant à Roanne.
Desjoyaux (Joseph), à Saint-Galmier.
*Dion (Adolphe de), inspecteur-général de la Société française d'archéologie, à Montfort-l'Amaury (Oise).
Dion (Mme la comtesse de), rue de Babylone, à Paris.
Dolliat (Ferdinand), à Charlieu (Loire).
Donnadieu (Frédéric), président de la Société archéologique de Béziers (Hérault).
Donot (Prosper), homme de lettres, cours de la Liberté, 72, à Lyon.
Dugas (Yvan), au château de Rilly, près Roanne.
Dulac (Jean-Baptiste), architecte, au Parc, près Montbrison.
Dulac (Paul), docteur-médecin, à Montbrison.
Durand (Alban), juge, à Montbrison.
*Durand (Vincent), secrétaire de la *Diana*, à Allieu (Loire).
Durand, à Pradines (Loire).
Dusser (Louis), juge suppléant, à Montbrison.
Epitalon (Jean-Jacques), avocat, rue d'Arcole, 32, à Saint-Etienne.
Espérandieu (Emile), lieutenant au 17e de ligne, officier d'académie, à Béziers (Hérault).
Favarcq, comptable de la maison Guérin, à Saint-Etienne.
Favarcq (Louis), rue du Vernay, 48, à Saint-Etienne.
Ferran fils, carrossier, à Montbrison.
Florival (de), à Laon (Aisne).
*Fontenilles (Paul de), inspecteur-général de la Société française d'archéologie, à Cahors (Lot).

MM. Forissier (Henri), à Chalain-le-Comtal (Loire).
*Fosses (des).
*Fournereau (Matheus), peintre, place Grolier, 3, à Lyon.
*Francart (A.), avocat, rue Grande-Triperie, à Mons (Belgique).
*Gaugain, trésorier de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
*Germain (Léon), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
*Godfray (Henri-N.), receveur général, à Saint-Sauveur (île de Jersey).
*Gonnard (Henri), ancien conservateur du Palais des Arts, rue Saint-Louis, 52, à Saint-Etienne.
Granger (Pétrus), notaire, rue de Foy, à Saint-Etienne.
Grenot (Gabriel), manufacturier, à Roanne.
Grenot (abbé Victor), curé, à Ouroux-en-Brionnais (Saône-et-Loire).
*Guyon (Louis-André-Ernest de), à Vaison (Vaucluse).
Hambye, notaire, à Mons (Belgique).
Huguet (Amédée), imprimeur, à Montbrison.
Jacquet (Camille), avoué, à Montbrison.
Jamot (Claudius), architecte, rue du Plat, 23, à Lyon.
*Jeannez (Edouard), rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.
Joulin (Paul), receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Montbrison.
Jullien (Gabriel), à Chambéon (Loire).
Lafay (Octave), avocat, à Montbrison.
*Lair (Comte), au château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).
*Lambertye (comte Gaston de), à Compiègne (Oise).
Langlois (abbé), archiprêtre, curé à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
*Laperche, à Saint-Cyr, près Tours (Indre-et-Loire).
Lascombe (Adrien), conservateur de la Bibliothèque publique du Puy.
Laur (Francis), ingénieur civil, rue Marengo, 2, à Saint-Etienne.
*Laurière (Jules de), secrétaire-général de la Société française d'archéologie, rue des Saints-Pères, à Paris.
*Lauzun (Philippe), à Agen (Lot-et-Garonne).
*Le Breton (Gaston), directeur du Musée céramique, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Conte (Etienne), à Montbrison.
Le Conte (Jules), au château de Vivans, par La Pacaudière (Loire).
*Ledain (Bélisaire), ancien président de la Société des Antiquaires de l'ouest, à Poitiers (Vienne).
Maillon (Claudius), avoué, à Montbrison.
*Maire (Albert), bibliothécaire universitaire de l'Académie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

MM. Marcilly (Gaston de), à Marcilly-le-Pavé (Loire).
Marsanne (abbé Barthélemy), curé, à Chandieu (Loire).
* Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).
Mauras (Emile), sous-préfet de Montbrison.
Maussier (Pierre-Balthazar), ingénieur civil des mines, à Saint-Galmier.
Mayol de Lupé (Comte Octave de), au château de la Vigne, à Bourg-Argental (Loire).
* Meaux (vicomte Camille de), inspecteur de la Société française d'archéologie, au château-d'Ecotay-l'Olme, près Montbrison.
Mémorial de la Loire (le), à Saint-Etienne.
* Michel (André), publiciste, boulevard Saint-Germain, 180, à Paris.
Miolane, négociant, à Montbrison.
Monery (Louis), rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.
Morel (Elie), à Montbrison.
Morel (Gabriel), à Montbrison.
Montrouge (Albert de), rue du Plat, 6, à Lyon.
Mougin-Rusand (Paul), imprimeur, directeur du *Moniteur judiciaire* et administrateur de la *Revue lyonnaise*, rue Stella, 3, à Lyon.
Nesme (abbé), curé, à Saint-Martin-la-Sauveté (Loire).
Neufbourg (Jean, comte de Courtin de), au château de Beauvoir, à Arthun (Loire).
Neufbourg (Louis de), au château de Beauvoir, à Arthun (Loire).
Neyron des Granges (Louis), rue du Peyrat, 7, à Lyon.
* Nodet (Henri), architecte, à Paris.
* Noëlas (Frédéric), docteur en médecine, rue du Phénix, à Roanne.
* Noguier (Louis), avocat, à Béziers (Hérault).
Palluat de Besset (Joseph), au château de La Salle, à Nervieu (Loire).
* Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours (Indre-et-Loire).
Paszkowicz (Etienne de), architecte, à Roanne.
Périchons (baron Hector des), au château des Périchons, à Poncins (Loire).
Périer, à Montbrison.
Peurière (abbé), archiprêtre, curé de Notre-Dame-d'Espérance, à Montbrison.
Peyron (abbé), archiprêtre, curé de Boën (Loire).
Philip-Thiollière, rue de la Bourse, à Saint-Etienne.
* Piet-Lataudrie, à Niort (Deux-Sèvres).
Plagne (Amaury de la), au château de la Tuilière, à Montbrison.
Plagne (Théobald de la), au château des Peynots, à St-Paul-d'Uzore (Loire).

MM. *Plicque (Alfred), docteur en médecine, à Lezoux (Puy-de-Dôme).
*Poidebard (William), au château de la Bâtie, à Saint-Paul-en-Jarez (Loire).
Poinat (Jules), avoué, rue de la Loire, à Saint-Etienne.
*Poncins (comte Léon de), président de la Société de *la Diana*, au château du Palais, par Feurs.
Pugnet (abbé Clément), vicaire à la Nativité, à Saint-Etienne.
Puy de la Bastie (Octave), à Montbrison.
Quevillon (Léon-Fernand), commandant d'état-major, à Paris.
*Révérend du Mesnil (Edmond), au château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).
Rey (Eugène), docteur en médecine, à Montbrison.
Rimaud, docteur en médecine, rue de la Loire, à Saint-Etienne.
Robert (Alfred), notaire, à Montbrison.
Rochigneux (Thomas), bibliothécaire de la *Diana*, à Montbrison.
Rony (Joseph), à Montbrison.
Rony (Louis), avocat, à Montbrison.
Rostaing (baron Edmond de), ancien capitaine de vaisseau, à Montbrison.
*Rouméjoux (Anatole de), inspecteur de la Société française d'archéologie, au château de Rossignol, par Bordas (Dordogne).
Saint-Pulgent (abbé Alexis de), chanoine de la Primatiale de Lyon.
Saint-Pulgent (Alphonse de), au château de Combes, à Montverdun (Loire).
Sanlaville (Gabriel), avoué à la Cour d'appel, rue du Plat, 19, à Lyon.
Sauzey (Eugène du), ancien notaire, à Roanne.
Silva (chevalier da), architecte du roi, membre étranger de l'Institut, à Lisbonne (Portugal).
*Société de géographie et d'archéologie d'Oran.
*Société jersiaise, à Saint-Hélier (île de Jersey).
Soliniac, notaire, à Montbrison.
*Soultrait (comte Georges de), inspecteur-général de la Société française d'archéologie, à Toury-sur-Abron (Nièvre).
*Testenoire-Lafayette, notaire honoraire, rue de la Bourse, 28, à Saint-Etienne.
*Thiercelin (abbé), aumônier de l'Hospice-général, inspecteur départemental de la Société française d'archéologie, à Meaux (Seine-et-Marne).
Thiollier (Félix), au château de Verrières, à Saint-Germain-Laval (Loire).
*Tholin (G.), archiviste du département, à Agen (Lot-et-Garonne).
Tissot (Amédée), à Brignais (Rhône).
*Travers (Emile), membre du conseil administratif de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).

MM. * Turge (Honoré de), à Marcilly-le-Pavé (Loire).
* Vachez (Antoine), avocat à la Cour d'appel, rue de la Charité, 24, à Lyon.
Vadon (Camille), banquier, à Charlieu (Loire).
Varin, receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Montbrison.
Vazelhes (baron Etienne de), à Grézieu-le-Fromental (Loire).
Veilleux (Alexandre), notaire, à Roanne.
Verchère (Gabriel), notaire, à Saint-Germain-Lespinasse (Loire).
Verne (Auguste du), à Roanne.
Versanne (abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison.
* Villefosse (Antoine-Héron de), conservateur-adjoint des Antiques du Louvre, à Paris.
Vincent (J.), avoué, rue d'Arcole, 22, à Saint-Etienne.
Wiener (Lucien), conservateur du Musée lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Wilson (Sylvestre), colonel de l'armée anglaise, à Beaumont (île de Jersey).
Wolff, à La Bréassière, La Fouillouse (Loire).

Séance du 25 juin 1885.

La séance d'ouverture du Congrès a eu lieu à 3 heures du soir, dans la salle de la Diana, que la Société historique et archéologique du Forez avait mise gracieusement à la disposition de la Société française d'archéologie.

M. le comte de Poncins, président de la Société de la Diana, vient recevoir la Société française d'archéologie à l'entrée de la salle, où se presse déjà une nombreuse assistance, en lui adressant quelques paroles de bienvenue, qui ont été vivement applaudies.

M. de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie et du Congrès, invite à prendre place au bureau : MM. le comte de Poncins, le vicomte de Meaux, Léon Palustre, le comte de Charpin-Feugerolles, le chanoine de Saint-Pulgent, Bulliot, Testenoire-Lafayette, le comte de Dion, le comte de Soultrait, Francart, délégué du cercle archéologique de Mons (Belgique), Eugène Leperche, Piet-Lataudrie, de Laurière, et MM. les secrétaires et trésoriers du Congrès.

Après avoir déclaré ouverte la 52e session du Congrès archéologique, M. le comte de Marsy prononce un discours, dans lequel il remercie d'abord les membres de la Société française d'archéologie, qui lui ont conféré l'honneur de présider aux travaux de la Compagnie. Il rend hommage au zèle de son prédécesseur, M. Léon Palustre, que son grand travail sur la Renaissance a contraint de résigner ses fonctions, et à celui de MM. de Laurière et Gaugain, qui, depuis tant d'années, remplissent, le premier, les fonctions de secrétaire, et le second, celles de trésorier de la Société.

Appelé à diriger, pour la première fois, les travaux du Congrès, M. le comte de Marsy se félicite d'être venu, pour ses débuts, dans ce pays de Forez, où sa tâche lui est facilitée, à un si haut degré, par le concours empressé de la Société de la Diana, qui occupe un rang si élevé parmi les Compagnies savantes de nos provinces. C'est la première fois, il est vrai, que la Société française d'archéologie se réunit dans le département de la Loire; mais on ne doit pas oublier que, lors de la réunion du Congrès scientifique, tenue à Saint-Étienne, en 1862, M. de Caumont voulut bien consacrer une visite à Montbrison. L'orateur est particulièrement heureux de retrouver dans la réunion de ce jour deux membres éminents de la session de 1862 : M. le comte de Soultrait et M. le vicomte de Meaux. Il remercie, en terminant, tous les membres présents, qui sont venus de toutes les provinces de France et même de l'étranger, apporter au Congrès le concours de leur savoir et de leur expérience, pour l'aider à élucider les diverses questions du programme.

M. le vicomte de Meaux, invité par M. de Marsy à présider la séance, remercie de l'honneur qui lui est fait, en déclarant que, s'il en éprouve une vive satisfaction, c'est parce que c'est le disciple et l'ami de M. de Caumont qu'on a voulu honorer en sa personne.

La parole est donnée à M. Henri Gonnard, auteur d'une belle monographie de la salle héraldique de la Diana, pour faire connaître l'histoire de ce monument.

Cette salle, construite en 1300, par Jean Ier, comte de Forez, fut d'abord destinée aux assemblées de la noblesse de la province, puis aux réunions du Chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame,

pour les cérémonies de réception des chanoines. De là vient son nom actuel de « Diana, » corruption de *Doyenné* et de *Doyennat*, confondu, plus tard, avec celui de Diana, que l'on trouve dans un terrier de 1493, pour désigner un lieu voisin. Vendue, en 1791, comme un bien national, la salle de la Diana fut divisée en deux étages, et perdit complètement son aspect monumental. Elle était transformée en un dépôt de plâtre et en un grenier à fourrage, quand, en 1840, ce monument héraldique, unique en France, fut en quelque sorte découvert par deux jeunes archéologues, M. le comte de Soultrait et M. Anatole de Barthélemy, qui en révélèrent l'existence au monde savant. Enfin, en 1862, l'intervention de M. de Persigny, alors ministre de l'intérieur, amena le rachat et la restauration de la Diana, en même temps que la création de la Société historique et archéologique du Forez, qui en a pris le nom.

A la suite de cette lecture, M. E. Brassart communique une étude de M. A. Steyert, sur l'état des études archéologiques dans le Forez et les provinces voisines. Dans ce travail, qui traite de la première question du programme, l'auteur fait un tableau rapide des divers travaux accomplis, depuis un demi-siècle, soit par les Sociétés savantes, soit par les érudits de la contrée.

M. Brassart donne ensuite lecture du procès-verbal d'ouverture de la châsse de saint Porcaire, à Montverdun, en 1686.

A l'issue de la séance, les membres du Congrès, après avoir examiné une remarquable collection de photographies des monuments du Forez, exposée par M. Félix Thiollier, vont visiter le nouveau Musée archéologique, que la Société de la Diana vient d'inaugurer dans la cour d'une maison voisine, servant de dépendances au siège habituel de ses réunions.

Parmi les objets exposés, on remarque surtout :

1° Une colonne itinéraire trouvée à Moind, sur l'ancienne voie Bolène, tendant de Feurs à Saint-Paulien ;

2° Une autre colonne itinéraire, au nom de Trajan-Dèce, trouvée à Naconne, sur l'ancienne voie d'Aquitaine, et donnée au Musée par M. de Becdelièvre ;

3° Les poteries et les objets divers, trouvés dans les fouilles de l'ancien *oppidum* du Châtelard de Saint-Marcel-de-Félines, par MM. Chaverondier et Vincent Durand;

4° Une curieuse collection de poteries antiques, découvertes à Lezoux, par M. le docteur Plicque;

5° La belle inscription, au nom de Julius Priscus, trouvée à Moind, en 1878;

6° L'inscription antique trouvée, en 1879, sous le pavé de l'ancienne église de Bussy-Albieu, et faisant mention du temple de la déesse Segeta, à Feurs;

7° Une autre inscription, en l'honneur de Gallien, trouvée dans le lit de la petite rivière de la Loise, près de Feurs, et donnée au Musée par M. Coignet des Gouttes;

8° La pierre tombale de Claude d'Urfé et un lit en bois sculpté aux armes de cette illustre famille;

9° Trois curieux chapiteaux carolingiens, trouvés dans les démolitions de l'ancienne église du prieuré de Bellegarde.

Ce musée, dont nous ne pouvons citer que quelques objets, est destiné à former l'une des collections les plus intéressantes de la province, si les archéologues et les amateurs foréziens continuent à l'enrichir de leurs dons.

Séance du 26 juin 1885.

Dans la première séance de ce jour, tenue à neuf heures du matin, M. de Marsy, président, signale, parmi les volumes et les brochures offerts au Congrès, quelques ouvrages qui font, dit-il, le plus grand honneur au Forez. Ce sont notamment :

1° La *Monographie de la Diana*, par M. Henri Gonnard;

2° Le *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue*, publié par M. le comte de Charpin-Feugerolles;

3° Le *Cartulaire des francs-fiefs du Forez*, publié par le même;

4° La *Monographie de l'église collégiale de Notre-Dame de Montbrison*, par M. le docteur L. Rey, l'une des publications les plus remarquables sorties des presses de M. Mougin-Rusand ;

5° Le *Roannais illustré ;*

6° La *Bibliographie forézienne*, publiée par M. Vincent Durand, pour servir de guide aux membres du Congrès dans leurs recherches sur les localités et les monuments qu'ils sont appelés à visiter.

En réponse à la deuxième question du programme, M. E. Brassart lit un rapport sur les découvertes préhistoriques dans le Forez.

Au sujet de cette communication, M. le docteur Plicque fait observer qu'il n'existe pas d'époque de la pierre proprement dite, l'âge de la pierre taillée ou polie ne pouvant être déterminé à l'origine et n'étant pas clos à notre époque.

Sur la troisième question du programme, M. Vincent Durand fait un rapport verbal sur les fouilles qu'il a exécutées, à plusieurs reprises, avec M. Chaverondier, au Châtelard de Saint-Marcel-de-Félines (Loire).

Ces fouilles ont démontré que ce Châtelard était un ancien *oppidum* gaulois, comme l'avait pensé déjà M. Aug. Bernard. Elles ont fait découvrir une partie importante du rempart de cet *oppidum*, qui était formé, comme celui d'Avaricum, décrit par César, d'un assemblage régulier de pièces de bois et de blocs de pierre, mode de construction qui caractérise l'architecture militaire des Gaulois, et qu'on retrouve au mont Beuvray, à Murceint, à Vertilum. Dans l'enceinte de cette ancienne ville des Ségusiaves, on a découvert aussi une trentaine de puits, ayant un diamètre de 60 à 90 centimètres, des débris de poterie, des meules de moulin en basalte et des médailles d'empereurs romains : Domitien, Adrien, Dioclétien et Maximien, ce qui démontrerait que l'*oppidum* a été habité même depuis la conquête romaine.

M. Vincent Durand ajoute à cette communication des indications intéressantes sur le parcours des routes gauloises ayant existé dans le département de la Loire, ainsi que sur l'âge et le mode de cons-

truction des remparts vitrifiés, dont on a signalé l'existence dans quelques localités du Forez.

La séance est levée à 11 heures. A une heure, les membres du Congrès visitent, dans toutes ses parties, la remarquable église collégiale de Notre-Dame. M. le curé met sous les yeux des visiteurs tous les objets précieux formant le trésor de l'église, et parmi lesquels on remarque surtout une superbe chasuble du temps de Louis XIII.

A deux heures, une seconde séance du Congrès a lieu sous la présidence de M. Léon Palustre.

M. le docteur Rey fait une communication verbale sur l'histoire de l'église collégiale de Notre-Dame et sur la tombe du comte de Forez, Guy IV.

D'intéressantes observations sont faites à ce sujet par MM. Léon Palustre, de Soultrait, de Laurière et Bulliot. M. de Laurière signale notamment la comparaison à faire entre le tombeau de Guy IV et celui du pape Clément VI dans l'église de la Chaise-Dieu.

M. Léon Palustre ajoute que plusieurs observations lui ont fourni la preuve que les personnages, qui supportent les tables funéraires, figurent généralement des parents et des amis du défunt.

M. Rochigneux lit un rapport sur les fouilles exécutées à Moind, depuis 1876.

M. Vincent Durand, dans un rapport verbal, donne connaissance des découvertes d'antiquités faites à Saint-Clément, près de Montverdun.

La séance est terminée par la lecture d'un rapport de M. Rochigneux, sur les antiquités gallo-romaines retrouvées à Chézieu.

A quatre heures et quart, tous les membres du Congrès se rendent à Moind, pour visiter l'église de Sainte-Eugénie, où l'on remarque de curieux chapiteaux de l'époque mérovingienne, et les ruines d'un théâtre antique, sur lesquelles M. de Laurière fait une conférence improvisée, en signalant aux visiteurs certaines particularités curieuses de ce monument de l'époque de la domination romaine.

Excursion du 27 juin 1885.

Conformément aux indications du programme, les membres du Congrès quittent Montbrison, à 7 heures du matin, pour se rendre à Chandieu.

Le prieuré de Chandieu, placé autrefois sur la dépendance de l'abbaye de Manlieu, en Auvergne, possède l'une des églises fortifiées les plus curieuses du centre de la France. Elle appartient à l'architecture auvergnate de la seconde moitié du XI[e] siècle, et, comme dans beaucoup de monuments de cette école, la voûte en demi-berceau des basses nefs sert de contrefort à la nef centrale.

A l'extérieur, une ceinture de machicoulis, ajoutés au XIV[e] siècle, et dont les arcs reposent sur les contreforts peu saillants de l'édifice, rappelle les dispositions de l'enceinte du château des Papes à Avignon.

De Chandieu, les membres du Congrès se rendent à Cousan. Leur arrivée à Sail est annoncée par le tir des boîtes. Une grande bannière aux armes des Damas : *d'or à la croix ancrée de gueules*, flotte, en leur honneur, sur le donjon de l'antique forteresse féodale. M. de Marsy, président du Congrès, remercie, au nom de la Diana et de la Société française d'archéologie, la municipalité de Sail de la réception empressée qui est faite aux visiteurs.

Après une courte visite à l'église du prieuré, dont le chœur, le transept et les absides appartiennent à l'architecture de la fin du XI[e] siècle, les membres du Congrès gravissent la montagne escarpée, au sommet de laquelle s'élève si fièrement le château de Cousan.

Ce château est le monument le plus remarquable de l'architecture militaire du Moyen-âge, que possède l'ancienne province du Forez. Aussi cette forteresse des Damas et des Lévis, qui fut vainement assiégée, en 1229, par Humbert, sire de Beaujeu, a-t-elle été visitée et étudiée, avec le plus vif intérêt, par les membres du Congrès, qui ont pu constater que la construction de ce château, dont la triple enceinte, figurée sur le plan de Guillaume Revel de 1450, est toujours reconnaissable, appartient à diverses époques.

Ainsi, à l'ouest, les remparts de la dernière enceinte, que caractérise, à la fois, la forme de l'appareil et des baies étroites à plein cintre, remontent très visiblement à l'époque carolingienne. Au nord, une tour carrée aux angles arrondis et à l'appareil à arêtes de poisson, appartient à l'architecture du XIIe siècle, tandis que le donjon cylindrique voisin n'a été élevé qu'au XIIIe siècle. Plusieurs parties du monument, qu'on ne saurait désigner que sur place, ont été bâties, au XIVe siècle, pendant la guerre de Cent ans. Les bâtiments, situés à droite, en entrant, dans la première enceinte, où l'on remarque, en plusieurs endroits, les armes des Damas, ont été construits seulement au XVe siècle. Enfin, une sorte de bastion avancé, propre à l'usage de l'artillerie, qu'on remarque dans la partie occidentale de la forteresse, n'a été élevé que pendant les guerres de religion de la fin du XVIe siècle.

En quittant le château, les membres du Congrès visitent encore, en dehors de son enceinte, la chapelle de saint Saturnin, dont il ne reste plus que l'abside et le chœur, qui appartiennent à l'architecture romane du XIIe siècle.

A la visite du château de Cousan succède celle de l'église de l'ancien prieuré de Montverdun, bâtie au sommet d'un cône basaltique, qui domine, d'une manière si pittoresque, la plaine du Forez et les bords du Lignon.

Les origines de ce prieuré sont assez obscures. S'il faut en croire de La Mure, saint Porcaire, abbé de Lérins, chassé de son monastère par les Sarrasins, qui lui avaient crevé les yeux, se réfugia, au VIIIe siècle, sur ce monticule, où, quelques années plus tard, il fut mis à mort par ces cruels sectateurs du prophète, quand ils envahirent et ravagèrent le Forez. Suivant une version plus vraisemblable, rapportée par dom Estiennot, le saint abbé avait déjà souffert le martyre à Lérins, quand ses moines vinrent chercher un asile à Montverdun, où ils apportèrent ses reliques. (1)

(1) « Conditur sæculo IX aut VIII, cum Lerinenses monachi, bellicis tumultibus profugi, illuc hanc arcem munitam se se recipere et secum sacras sancti Por-

Ces précieuses reliques sont encore conservées dans une châsse en argent ciselé, remarquable spécimen de l'orfèvrerie du XVIIe siècle, portant les armes de l'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, qui fut prieur commendataire de Montverdun.

Cette châsse a été ouverte, en présence des membres du Congrès, par M. le chanoine de Saint-Pulgent, délégué de Mgr l'archevêque de Lyon. On en a retiré quelques ossements, un fer de lance, dont la forme accuse une haute antiquité, son enveloppe, les fragments d'un suaire, une inscription sur parchemin du XVe siècle et un morceau d'étoffe de velours de la même époque, aux armes d'un cadet de Bourbon. (1)

Tous ces précieux objets ont été remis ensuite en place par M. le comte de Marsy, de manière à être vus distinctement à travers les parois en glace de ce reliquaire. Le couvercle a été scellé de nouveau, et un procès-verbal régulièrement dressé de cette visite.

Le chœur, le transept et les absides de l'église de Montverdun appartiennent à l'architecture romane du commencement du XIIe siècle. Mais la nef et le collatéral, qui la flanque du côté du midi, n'ont été construits qu'à la fin du XVe siècle.

Derrière l'autel, on remarque une table en pierre à rebords, recouvrant un ancien sarcophage, que l'on croyait vide, mais dans lequel a été trouvée une boîte en bois, ornée de peintures, qui rappellent la décoration de la salle de la Diana. Cette boîte renferme une étoffe de fabrique orientale, qui a servi à envelopper des reliques.

Au milieu du chœur, on remarque plusieurs pierres tombales. L'une d'elles recouvre les restes de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, qui vint mourir dans son humble prieuré de Montverdun, en 1482. Deux autres nous gardent le souvenir de deux prieurs : Jean de la Farge, mort en 1450, et Térence de Grésolles, qui mourut en 1490.

---

carii abbatis reliquias asportaverunt eoque in loco deposuere. » (D. Estiennot, *Antiquitates variorum diœcesum Galliæ*. Biblioth. nationale, nº 12, 740, fº 133.)

(1) Renaud ou Jean de Bourbon, qui furent successivement prieurs de Montverdun, entre les années 1470 et 1485.

Cette visite terminée, il est trop tard pour faire une excursion au château de Chalain-d'Uzore, et ce n'est qu'à neuf heures du soir que les membres du Congrès sont de retour à Montbrison.

Séances du 28 juin 1885.

La première séance de ce jour est ouverte à une heure sous la présidence de M. le comte de Soultrait. M. le comte de Marsy invite à siéger au bureau : MM. le chanoine de Saint-Pulgent, le vicomte de Meaux, le comte Lair, Francart, Vachez, Bégule et E. Travers.

Au nombre des ouvrages offerts au Congrès et déposés sur le bureau, M. le comte de Marsy signale notamment :

1° Le *Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay,* publié par M. Guigue et M. le comte de Charpin-Feugerolles ;

2° Le *Petit Cartulaire d'Ainay*, publié par les mêmes.

M. le baron de Rostaing donne lecture d'un travail intitulé : « *Mediolano* » *et* « *Aquis Segetæ* » *de la Table de Peutinger*. Dans cette étude, l'auteur place le *Mediolanum* des Ségusiaves à Moind, et la station d'*Aquis Segetæ* à Saint-Galmier-gare. Le *Forum Segustavarum* de la carte de Peutinger, situé d'abord à Saint-Symphorien-le-Châtel, aurait été transféré plus tard à Feurs, qui en a gardé le nom.

M. Vincent Durand combat vivement les conclusions de ce travail, en s'appuyant sur le calcul des distances de la carte de Peutinger. Aucune inscription, aucun monument antique, aucun ancien document ne permettent d'affirmer notamment que la station du *Forum* des Ségusiaves ait existé d'abord à Saint-Symphorien-le-Châtel.

Sur la même question du programme, M. Brassart lit, au nom de M. le docteur Frédéric Noélas, absent, une étude sur les anciens noms géographiques de la contrée.

M. Rimaud, après avoir rappelé aux membres présents une ancienne mesure de capacité en pierre, qu'ils ont remarquée à Cousan, propose qu'un vœu soit émis par le Congrès pour assurer la conservation des belles ruines de ce château féodal.

M. Vachez signale au Congrès l'existence d'une inscription antique existant dans la chapelle du cimetière de Néronde, et portant le nom de l'illustre famille Messala.

M. E. Travers lit une note, adressée par M. Mougins de Roquefort, sur trois autels païens, trouvés à Antibes, et transformés en autels chrétiens.

M. de Roumejoux communique une autre note sur un Mercure du Musée de Périgueux et un autre découvert à Luchon.

M. le comte Lair, au nom de M. Espérandieu, membre de la Société française d'archéologie, à Béziers, demande au Congrès de s'associer au vœu adressé, l'année dernière, au Gouvernement, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et la Société des Antiquaires de France, pour la conservation des monuments historiques dans nos colonies.

M. le comte de Marsy fait observer que la Société française d'archéologie et son fondateur, M. de Caumont, ont eu l'honneur déjà de prendre l'initiative d'une semblable démarche auprès du Gouvernement, en ce qui concerne les monuments de l'Algérie. Le vœu, que le Congrès est invité à exprimer aujourd'hui, doit comprendre non seulement les monuments des colonies, mais encore ceux de la France continentale, et, par monuments, il faut entendre surtout les monuments épigraphiques, dont la conservation serait si peu onéreuse pour le Trésor.

Toutefois, la discussion et le vote de ce vœu sont renvoyés à un autre moment.

M. Vachez donne lecture d'un mémoire sur l'emploi des *echea* ou vases acoustiques dans les édifices antiques et les églises du Moyen-Age.

Les Grecs, et après eux les Romains, placèrent des *echea* dans les théâtres. On en a trouvé aussi dans quelques anciens temples de la Grèce. Au Moyen-Age, des vases acoustiques furent employés fréquemment dans les édifices religieux, et surtout dans les églises romanes. On en a retrouvé en Provence, en Normandie, en Bourgogne et dans la Lorraine. De nombreuses découvertes en ont été faites en Russie, en Suède, en Danemark, en Suisse et sur les bords

du Rhin. Le Musée des Antiques de Lyon possède deux *echea*, provenant de la voûte de la coupole de l'église abbatiale d'Ainay. Dans le Forez, des vases acoustiques, dont les spécimens sont placés sous les yeux du Congrès, ont été retrouvés dans les anciennes églises de Néronde et de Saint-Thomas-la-Garde. Il en existe de très apparents dans l'église de Pommiers, et on en a signalé aussi l'existence dans celle de la Bénissons-Dieu.

Cette lecture provoque d'intéressantes observations.

M. Léon Palustre fait observer que la voûte de quelques églises du Moyen-Age a été construite en poterie, pour l'alléger.

M. de Laurière ajoute que des amphores ont été placées parfois, soit sous le sol, soit dans les murs des édifices antiques, dans le but de prévenir l'humidité.

M. Bulliot annonce qu'il a découvert des vases acoustiques dans deux églises de Saône-et-Loire et, notamment, dans celle de la Chapelle, canton de Toulon-sur-Aroux, monument du XIIe siècle.

M. de Fontenilles en signale aussi l'existence dans l'église de Saint-Arcisse de Cahors (Lot).

M. de Roumejoux en a remarqué dans l'église de Courtoirac (Dordogne).

Enfin, M. le comte Lair a observé, de même, des vases acoustiques dans l'église de Chourigny (Vienne) et dans plusieurs églises de Touraine.

La séance est levée à quatre heures et demie. Après une courte visite au Musée d'Allard, où l'on remarque, notamment, les fragments de deux curieux bas-reliefs en marbre, du commencement du XVIe siècle, provenant de l'abbaye de Charlieu, les membres du Congrès se dirigent vers l'ancienne commanderie de Saint-Jean-des-Prés, fondée en 1154, par le comte de Forez, Guy II, et dont les bâtiments et l'église subsistent encore. La nef et le portail de ce dernier édifice appartiennent à l'architecture romane du XIIe siècle, mais le chœur en a été reconstruit à la fin du XVe siècle.

A 6 heures et demie, un banquet réunit 60 membres du Congrès. Au dessert, M. le comte de Marsy prend la parole, pour remercier, dans les termes les plus gracieux, la Société de la Diana du cor-

dial empressement avec lequel elle a fait à la Société française d'archéologie les honneurs du Forez

Au nom de M. le comte de Poncins, président de la Diana, empêché, M. le vicomte de Meaux répond par un discours, plein de fines allusions aux souvenirs historiques et légendaires du Forez. Hier, la petite patrie saluait la grande. Aujourd'hui l'orateur se plait à rendre hommage à tous les hôtes nombreux et divers, qui sont venus visiter notre province. « Je voudrais, » ajoute-t-il, « les nommer tous, mais à tous s'adresse notre gratitude. Je bois à la santé des hôtes du Forez. »

A ce toast, vivement applaudi, répondent successivement : M. Bulliot, au nom de la Société Éduenne, M. le chanoine de Saint-Pulgent, délégué de Son Eminence Monseigneur le cardinal Caverot, M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, M. Francart, délégué du cercle archéologique de Mons, et M. Godfray, au nom des archéologues anglais.

Ce banquet est suivi d'une seconde séance, tenue à 10 heures du soir, et dans laquelle M. le docteur Plicque rend compte des découvertes qu'il a faites au centre des anciennes fabriques de Lezoux (Puy-de-Dôme).

Cette communication est complétée par d'intéressantes observations de M. Bulliot sur les caractères que présentent les produits de la céramique gauloise.

M. Vincent Durand termine la séance, en signalant aux membres du Congrès les particularités les plus intéressantes qu'ils auront à remarquer dans l'excursion du lendemain, à Saint-Romain-le-Puy et à Saint-Rambert.

Excursion et séance du 29 juin 1885.

A 7 heures du matin, départ du Congrès pour Saint-Romain-le-Puy. Réception, à l'entrée de l'église de ce village, par M. le curé et M. Portier, maire de cette commune, qui adresse quelques paroles de bienvenue aux visiteurs. Examen de la pierre tombale du prieur,

Falconet de Bouthéon, mort en 1516. L'ancienne église de Saint-Martin, bâtie au sommet d'un curieux monticule de forme conique, qui s'élève au milieu de la plaine du Forez, est étudiée avec le plus vif intérêt par les membres du Congrès. Fondé au commencement du XIe siècle, ce monument a reçu quelques additions pendant la dernière période de l'architecture ogivale. On remarque surtout les curieux bas-reliefs qui ornent l'extérieur de l'abside et la crypte, qui vient d'être dégagée récemment des décombres qui en obstruaient l'accès.

Cette visite terminée, les cinq kilomètres qui séparent Saint-Romain-le-Puy de Sury-le-Comtal sont bien vite franchis. L'église de Sury est un monument intéressant de la fin du XIVe siècle. Son château, ancien séjour de plaisance des comtes de Forez, est célèbre, dans les traditions historiques de cette province, par le souvenir de l'écroulement de la salle des fêtes, au milieu d'un bal donné, en 1313, à la noblesse forézienne par le comte Guy VII. Mais, aujourd'hui, le plus grand intérêt qu'il offre aux visiteurs, c'est la riche décoration de ses plafonds peints et de ses panneaux sculptés, avec les objets d'art et le mobilier remarquable qu'il renferme.

A deux heures, le Congrès se rend à Saint-Rambert. L'église de cet ancien prieuré est un monument fort curieux du XIIe siècle. De l'examen des deux frises sculptées, qui ornent le clocher élevé sur la façade, et dont l'une se continue sur les deux faces latérales, à l'intérieur de l'église, ressort notamment la preuve que la construction de cette tour est bien antérieure à celle de l'ensemble de l'édifice.

Les chapiteaux romans du narthex, le tympan à appareil réticulé de la porte septentrionale, et les arcades, en forme de mitre, des baies du clocher central sont successivement l'objet de l'attention du Congrès.

Mais l'une des principales curiosités, que renferme l'église de Saint-Rambert, est une ancienne chasuble du XIIe siècle, sur laquelle sont figurés des lions et des aigles affrontés, et dont la provenance orientale ne paraît guère contestable.

De retour à Montbrison, le Congrès tient une dernière séance à 8 heures du soir, sous la présidence de M. le comte de Marsy.

M. Léon Palustre fournit quelques indications sur les fresques de la crypte de Saint-Bonnet-le-Château, que le Congrès doit visiter le lendemain.

M. E. Travers fait une communication, au sujet des représentations figurées de musiciens, dans les monuments du Moyen-Age.

M. Léon Palustre donne ensuite des renseignements précis sur les mesures prises pour conserver les ruines de Sanxay, qui vont devenir prochainement la propriété de l'État.

A la suite de cette communication, le Congrès exprime un vœu, pour la conservation de ces ruines et celle des monuments épigraphiques de la France, de l'Algérie et de la Tunisie.

M. le comte Lair donne lecture d'une délibération du Conseil d'administration, du 28 juin, attribuant, à titre d'encouragement, pour la conservation des monuments, plusieurs allocations, parmi lesquelles les suivantes intéressent plus particulièrement notre pays :

1° A la ville de Feurs, pour le placement, dans le vestibule de la mairie, d'inscriptions romaines et de bornes milliaires par les soins de M. le comte de Poncins. 100 fr.

2° Pour fouilles sur l'emplacement présumé du cimetière romain de Moind, par les soins de la Société de la Diana. 100 fr.

3° Pour relever la dalle tumulaire de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, dans l'église de Montverdun. 50 fr.

Le Conseil décerne ensuite une grande médaille de vermeil :

1° A M. Léon Palustre, directeur honoraire; 2° à M. Vincent Durand; 3° à M. Jeannez, à Roanne; 4° à M. Henri Gonnard, à Saint-Étienne; 5° à M. le docteur Plicque.

Une médaille d'argent est décernée :

1° A M. Félix Thiollier, à Saint-Germain-Laval; 2° à M. Rochigneux, bibliothécaire de la Diana ; 3° à M. l'abbé Bouthilier, vice-président de la Société nivernaise ; 4° à M. Henri Nodet, architecte, à Béziers; 5° à MM. le colonel Gazan et le docteur Mougins de Roquefort; 6° à M. Espérandieu, lieutenant au 17e de ligne, à Béziers.

Enfin, ont reçu une médaille de bronze :

1° M. Bufferne, instituteur à Moind; 2° M. Dolliat, à Charlieu ; 3° M. Servajean, à Ambierle ; 4° M. l'abbé Lassaigne, curé de Montverdun.

Excursion du 30 juin 1885.

Partis de Montbrison à 10 heures et demie, les membres du Congrès arrivent à midi 42 à Saint-Bonnet-le-Château, où ils sont reçus, de la manière la plus cordiale, par le maire, M. Bouchetal-Laroche, conseiller général, et plusieurs membres de la municipalité.

Saint-Bonnet est une des petites villes du Forez, qui fournissent aux visiteurs les sujets d'observation les plus variés : aux archéologues elle offre sa remarquable église ogivale, les restes de son enceinte fortifiée et ses maisons du Moyen-Age et de la Renaissance ; aux artistes, les belles fresques du xve siècle de la crypte de son église ; aux bibliophiles, la riche collection de manuscrits précieux et de curieux incunables, qui formaient une partie de l'ancienne bibliothèque des prêtres sociétaires de Saint-Bonnet ; aux amateurs de l'extraordinaire, un caveau sépulcral, qui a la singulière propriété de conserver les corps, et dans lequel trente cadavres momifiés expriment encore, dans leur attitude et sur leur face décharnée, la douloureuse expression d'une mort violente.

Ajoutons ici que ce qui accroît l'intérêt que présente l'église de Saint-Bonnet, c'est qu'elle appartient à une sorte d'école d'architecture, caractérisée par la forme octogonale des piliers et l'absence complète de chapiteaux, et à laquelle l'église abbatiale de la Chaise-Dieu semble avoir servi de modèle. Indépendamment de l'église de Saint-Bonnet, citons, comme appartenant à cette école, celles de Saint-Galmier, de Saint-Symphorien-le-Château, de Feurs et en partie celle de Veauche.

Les trop courts instants, que le Congrès a pu consacrer à la visite de Saint-Bonnet, ont été ainsi bien remplis, et, lorsque sonne l'heure du départ, chacun emporte les meilleurs souvenirs des richesses archéologiques que possède cette petite ville.

A 5 heures et demie, départ pour Roanne. Mais sur tout le par-

cours de la voie ferrée, les membres du Congrès peuvent encore jeter un coup d'œil, en passant, sur plus d'un monument, digne de l'attention des archéologues. Ici, c'est le château de Bouthéon, avec son fier donjon; plus loin, l'église du XIe siècle de l'ancien prieuré de Joursey. Plus loin encore, c'est Montrond, qui domine la Loire de ses ruines majestueuses. Voici Feurs avec ses souvenirs de la domination romaine, et sa chapelle expiatoire qu'entourent quatre colonnes itinéraires au nom de l'empereur Maximin. Ici, apparaît le clocher de l'église remarquable de l'ancien prieuré clunisien de Pouilly. Là, est Balbigny, qui possédait naguère le plus beau dolmen de la contrée. Enfin, après avoir passé au pied de l'ancien oppidum du Châtelard de Saint-Marcel, on arrive à Roanne, centre de deux excursions, qui vont compléter dignement les travaux du Congrès.

Excursion du 1er juillet 1885.

Dès 7 heures, le Congrès se dirige vers Charlieu. Cette petite ville, célèbre par son ancienne abbaye, devenue, en 932, simple prieuré de l'Ordre de Cluny, devait fournir aussi aux visiteurs d'amples sujets d'observation. Il en a été ainsi d'abord du porche de l'église du prieuré, qui est une merveille. Jamais l'art roman n'a rien produit de supérieur. La pureté des lignes, le fini de l'exécution et l'harmonie de l'ensemble contribuent, à la fois, à faire de ce monument le type le plus parfait de l'École bourguignonne du XIIe siècle.

Il ne subsiste plus que quelques débris du cloître de l'abbaye. Mais le cloître de l'ancien couvent des Cordeliers, construit au XVe siècle, et restauré avec goût par son propriétaire, M. Dolliat, est complet, et il est permis d'admirer l'élégance de ses légères colonnettes et de ses fines arcatures trilobées.

La chaire à prêcher et les peintures des stalles de l'église paroissiale de Saint-Philibert, monument en partie du XIIIe siècle, les remarquables cheminées et les belles charpentes de l'ancien prieuré, les constructions civiles du Moyen-Age, si nombreuses dans la ville de Charlieu, et, enfin, son beau donjon, dont la conservation est

maintenant assurée, appellent tour à tour l'attention des membres du Congrès.

La visite des monuments de Charlieu est suivie de celle de l'église de la Bénissons-Dieu.

Lorsque, des hauteurs de Briennon, le visiteur aperçoit, pour la première fois, la gracieuse vallée où l'église de la Bénissons-Dieu s'élève, au milieu de la verdure, avec sa flèche et sa toiture aux vives couleurs, on comprend bien vraiment l'exclamation que la légende attribue à Saint-Bernard : « *Là, bénissons Dieu, mes frères.* » Ce cri, parti du cœur d'un homme qui avait un sentiment profond de la belle nature, est devenu le nom du monastère, fondé par son plus cher disciple, Albéric. Aujourd'hui, le monastère a disparu ; mais son église, bâtie au XIIe siècle, n'a guère perdu de son caractère primitif, malgré les mutilations et les remaniements qu'elle a subis au XVIIe siècle. Dans son ensemble, elle est demeurée toujours une église romane. Pourtant, la chapelle de la Vierge, construite par la prieure de Nérestang, est un spécimen curieux de l'architecture du commencement du XVIIe siècle. Un autel roman, un reliquaire du XIVe siècle, des vitraux de l'École cistercienne et des devants d'autels du XVIIe siècle, conservés dans cette église, présentent aussi un intérêt qui ne pouvait échapper aux visiteurs.

Excursion du 2 juillet 1885.

Conformément au programme, les membres du Congrès partent à 7 heures pour Ambierle.

L'existence de l'ancienne abbaye d'Ambierle, fondée, dit-on, par le fameux Gérard de Roussillon, est mentionnée, tout au moins, dans un diplôme de l'empereur Louis l'Aveugle, de l'an 902. Mais, quelques années plus tard, cette abbaye devint, comme celle de Charlieu, un simple prieuré soumis à l'abbaye de Cluny.

Son église, qui se distingue surtout par l'élévation de sa voûte, est un monument fort remarquable de la seconde période de l'architecture ogivale. Le tryptique, placé au fond de l'abside, et dont les peintures ont été attribuées à Van Eyck, est une œuvre qu'admirent

tous les connaisseurs et dont le mérite est apprécié, comme il convient, par les membres du Congrès.

Saint-André-d'Apchon, visité après l'église d'Ambierle, ne possède plus, malheureusement, aujourd'hui, qu'une partie de l'ancien château que fit élever, avec un grand luxe, le maréchal de Saint-André. Mais son église a conservé des vitraux d'un éclat incomparable, qui représentent, dit-on, des membres de la famille d'Albon, ancêtres du maréchal.

Enfin, cette dernière journée d'excursion se termine par une visite au château de Boisy. A ce monument s'attache le souvenir de Jacques Cœur, qui en fit l'acquisition, en 1447, et sa haute et forte tour carrée porte encore à son sommet la devise de l'illustre argentier : *A vaillans cœurs riens impossible*. Mais c'est aux Gouffier, qui lui succédèrent dans la possession de Boisy, qu'il faut attribuer le beau donjon cylindrique, dont le toit conique et les machicoulis nous rappellent les dispositions des forteresses féodales des bords de la Loire.

« Quand nous arrivons dans une ville pour y tenir un congrès, » disait un jour M. le comte de Marsy, « nous y trouvons des confrères, et, quand nous en partons, nous y laissons des amis. » Il en a été ainsi dans le Forez. Au début, les membres du Congrès étaient, pour la plupart, inconnus les uns des autres. La communauté des goûts et des études a bien vite rapproché des hommes faits pour se comprendre et s'estimer mutuellement. Des liens affectueux se sont formés, et c'est, comme des amis, que nous espérons voir les membres de la Société française d'archéologie et son nouveau président venir, prochainement, tenir de nouvelles assises de la science à Lyon et dans le Lyonnais, où, depuis le dernier Congrès, tenu en 1862, il s'est fait tant de découvertes importantes dans le domaine de l'archéologie.

A. Vachez.



DERNIER ACTE

I

ELLE

Me voici. — Pourquoi donc te troubler à ma vue ?
Ne me connais-tu point? Dis. Où sont les désirs
Et les jeunes espoirs et les jeunes plaisirs
Et les tièdes avrils où la rosée afflue?

Voir la rose effeuillée et la pelouse nue,
Et les jours s'écouler plus vite; s'affaiblir
Son esprit fatigué ; la lumière pâlir,
Et le corps se voûter sous la tête chenue;

Songer au cœur chéri que la Nuit a glacé;
Soi-même n'être plus que l'ombre du passé :
Tel est le sort commun de l'argile mortelle.

Le dernier pas est court qu'il te reste à franchir.
Sans émoi mets ton pied dans le champ d'asphodèle.
Il est plus mort de toi qu'il n'en reste à mourir.

II

LA LOI

« Ami, que je te plains ! Esculape et Chiron
N'ont-ils plus de pouvoir ? Puisse leur art fidèle
Chasser au loin la Ker te couvrant de son aile,
Et ressaisir ton ombre au bord de l'Achéron !

— Ami, pourquoi gémir ? Que d'autres à Charon,
Avant nous, ont payé cette obole éternelle !
Suis-je fait d'autre sorte, et les dieux sur mon front
Ont-ils mis un reflet de leur gloire immortelle ?

Le fleuve se plaint-il de verser dans la mer ?
Et la fumée errante, en fondant dans l'éther ?
Et le jour s'éteignant dans la nuit azurée ?

Rien ne peut être mal de l'immuable Loi,
Œuvre des dieux sereins, assis sur l'Empyrée ;
Et Patrocle mourut, qui valait mieux que moi ! » (1)

---

(1) Κάτθανε καὶ Πάτροκλ:ς ὅπερ σέο πολλὸν ἀμείνων.
(*Iliade*, ch. XXI, v. 107).

III

A MON HEURE DERNIÈRE

A mon heure dernière épargnez-moi les plaintes,
Le chœur des médecins autour de mon chevet,
Les baumes et les sucs, les espérances feintes...
Laissez faire les dieux ; ce qu'ils font est bien fait.

L'oiseau cher à Cypris, le flanc percé d'un trait,
Et sentant de la Ker la trop certaine atteinte,
Cherche dans le bocage un asile secret
Pour voiler l'agonie à la Lumière sainte.

L'homme honorant les dieux et l'auguste Pudeur,
Pour maint acte moins bas et de moins de hideur,
Fuit les humains. — Mourons d'une mort dérobée.

Penses-tu que pour nous les cieux vont s'embrunir ?
Songe que, comme un lac où la pierre est tombée,
La nuit va se fermer sur notre souvenir.

IV

A UN PESSIMISTE

« L'homme n'est qu'un néant, d'un néant engendré.
La vie est une nuit que remplit un long rêve.
Rêve aussi, ton amour ! Cette enivrante sève
Qui déborde du cœur, à notre avril doré,

N'est qu'un piège subtil, par Maia préparé,
Pour conserver la race enfantée avec Eve,
Et pour que la douleur un dieu méchant élève.
Tout bonheur est chimère, et le Mal seul est vrai !

— Si tout est le produit du Destin implacable,
Si Zeus n'est qu'une force aveugle qui t'accable,
Pourquoi donc accuser une Fatalité ?

Des dieux qui ne sont pas sont-ils des dieux parjures ?
Tu ne peux rien aux Lois. A quoi bon tes injures ? »
Elles ne troublent pas l'auguste Eternité.

PUITSPELU.



REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

L'ART DE LA VERRERIE, par GERSPACH, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins. — Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. Paris. Quantin. 1885. — Un vol. in-4° anglais. — Prix : broché, 3 fr. 50. Avec un cartonnage artistique en toile : 4 fr. 50.

Pour tout incomplet que sa modestie de savant fasse regarder à M. Gerspach le volume sur « l'art de la verrerie, » dont il vient d'enrichir la *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, ce livre n'en embrasse pas moins, et d'une manière assez détaillée pour être véritablement utile, un cercle des plus étendus. Il prend le verre à son origine, encore problématique, et le suit chez tous les peuples où a fleuri cette industrie gracieuse. L'antiquité revit avec les spécimens innombrables et les chefs-d'œuvre qu'elle nous a laissés; puis l'ère chrétienne avec ses différents objets consacrés surtout aux usages religieux. Une des parties les plus intéressantes du volume, et, si je ne me trompe, des moins connues du grand public, est celle consacrée à l'Orient. L'art du verrier y eut un épanouissement splendide. Signalons en passant les pages où M. Gerspach aborde la question de la représentation de la figure humaine, chez les peuples soumis à la loi de l'Islam, et, résumant les faits acquis aujourd'hui, rectifie les idées généralement répandues à ce sujet.

Arrivé à l'Occident, M. Gerspach procède par ordre géographique, et étudie l'industrie du verre successivement en chaque lieu où elle s'est développée : à Venise d'abord, qui, de nos jours encore, donne de remarquables produits, en France, en suivant la division par provinces, en Allemagne et en Bohême, et pour terminer, en Hollande, dans les Flandres et en Espagne.

Plus de 150 figures, remarquables par leur exécution, contribuent à rendre intéressante et profitable la lecture de ce beau volume.

LA FAUTE DU PÈRE, par M. MARYAN. — Bibliothèque des mères de famille. Paris. Librairie de Firmin-Didot et Cie. 1885. — Un beau vol. grand in-18. — Prix : 3 francs.

M. Maryan est un des auteurs les plus justement appréciés par les lectrices de l'excellente *Bibliothèque des mères de famille.* L'an dernier, l'Académie française couronnait un de ses romans : l'*Erreur d'Isabelle.* Celui qu'il publie aujourd'hui ne lui cède en rien comme intérêt, comme clarté et facilité de style ; je n'ai pas besoin d'ajouter, comme irréprochable moralité. On ne saurait donc trop recommauder ce livre et ceux qui composent cette collection pour la bibliothèque de la famille.

LIVADIA, par Jacques BRET. — Paris. Émile Perrin, libraire-éditeur. 1885. — Un vol. in-12. — Prix : 3 francs.

Un nouveau roman : *Livadia,* publié avec un grand succès par le *Correspondant*, est édité par la librairie académique Perrin. — Cette œuvre littéraire d'un style pur et élevé est due à la plume d'un écrivain distingué qui a signé Jacques Bret. C'est la solution normale de ces situations périlleuses et dramatiques créées par des unions qui mettent en présence deux races, deux religions et deux caractères absolument opposés. La *Comtesse Livadia* est une jeune et belle Russe, qui a épousé le marquis Louis d'Ardennes, et qui est amenée par son mari dans un château du Limousin. Bientôt la solitude pèse à la jeune femme. Son hostilité contre tout ce qui l'entoure, et notamment contre le culte catholique, amène une lutte aiguë entre elle, son mari et la marquise d'Ardennes, sa belle-mère, dont l'image exquise est dessinée avec un grand art. La situation, très tendue au cours d'un voyage en Italie, se dénoue près d'un berceau. — On lira avec intérêt ces belles pages, émues et rapides, qui font passer sous les yeux du lecteur les plus brillants tableaux de la grande vie parisienne, et les plus douces figures inspirées par le dévouement chrétien, telles que le curé d'Ernigont et la sœur Marthe. Il y a là des portraits, saisis sur le vif, qui donnent au roman de Jacques Bret, un parfum précieux d'actualité et de poésie.

UNE PROMENADE DANS LE SAHARA, par Charles LAGARDE, avec une préface par Charles JOLIET. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-18 Jésus. — Prix : 3 fr. 50.

Lorsque, le soir, sous la tente, Charles Lagarde écrivait les notes qui, réunies, composent ce volume, il ne le faisait guère dans le dessein de les livrer à la publi-

cité. Il a fallu, pour qu'elles vissent le jour, la mort de leur auteur et les soins dévoués d'un ami de la famille, M. Charles Joliet, l'écrivain bien connu. Dans l'intéressante préface que celui-ci a mise en tête du livre, il fait connaître la nature délicate, fine, un peu rêveuse de Charles Lagarde. A vingt ans, l'excès de travail auquel il s'était adonné faillit lui devenir funeste. L'entrée au régiment fut pour lui le salut. C'est en qualité d'officier au 1er chasseurs d'Afrique qu'il parcourut pendant huit ans toute la province d'Alger. En 1876, il revint mourir sur cette terre d'Afrique qui lui était si chère.

La vue de l'Orient, la pénétration intime et quotidienne dans ce milieu nouveau fut, pour Charles Lagarde, un bonheur inexprimable. Vivre insoucieusement, à l'air libre, sous le grand soleil, sans rien qui rappelle la civilisation dont nous sommes si étrangement fiers et qui, à l'aspect de certaines scènes de la vie nomade, lui paraît si mesquine, quelle joie vivement ressentie par cette âme mélancolique et hautaine !

Les notes de Charles Lagarde ont un caractère profondément original, qualité qu'on rencontre assez rarement dans les livres sur l'Orient. Elles sont totalement dépourvues d'enthousiasme à froid. Tels que les paysages se déroulent sous les regards de l'écrivain, il les reproduit, s'efforçant de donner à son style la magie grandiose des spectacles dont il est le témoin. Il croque avec un rare bonheur les moindres petites scènes de genre : un chameau couché dans une rue étroite, un vieux mendiant, un coin de porte ensoleillé, tout ce qui saisit, tout ce qui réjouit l'âme et l'œil de l'artiste. Il n'y a pas d'exclusivisme dans sa manière. Il passe librement d'un sujet à l'autre, de la description d'une oasis à des considérations sur la conquête ou la colonisation. C'est un peu cette variété qui produit l'intérêt captivant de ce livre. Les lettrés ne sauront assez remercier M. Joliet de l'avoir publié, et souhaiteront avec lui qu'on ne laisse pas plus longtemps dans l'ombre la Correspondance et le reste des travaux de Charles Lagarde.

LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX. *L'Église et le libéralisme, de 1830 à nos jours*, par Anatole LEROY-BEAULIEU. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-18 jésus. — Prix : 3 fr. 50.

Le cadre de la *Revue lyonnaise*, fermé aux controverses religieuses, ne permet pas d'aborder et de discuter le fond même du nouvel ouvrage de M. Anatole Leroy-Beaulieu, l'écrivain consciencieux que l'on connaît. Quelques réserves qu'il puisse y avoir lieu de faire sur quelques points des doctrines qui y sont contenues, ce livre est un livre de bonne foi, écrit dans des vues élevées de conciliation, avec la reconnaissance nettement formulée de la nécessité pour la société des idées religieuses. M. Leroy-Beaulieu flétrit justement cette confusion de faits et d'idées,

grâce à laquelle s'intitulent libéraux certains sectaires, qui ne reculent pas devant les violations les plus flagrantes du droit. Ses pages sont fécondes en aperçus justes. A les lire et à les méditer, l'esprit ne peut que gagner en largeur de vues et en tolérance.

LES NOCES D'UN JACOBIN, par Charles d'HÉRICAULT. — Paris. Émile Perrin. 1885.

Apre et virulente satire des mœurs révolutionnaires, ce volume évoque vivantes à nos regards les scènes de la vie jacobine, aux plus mauvais jours de la Terreur. L'époque terrible renaît pour un instant, avec sa cohue grouillante de patriotes, de dénonciateurs et de victimes. L'atroce y coudoie le ridicule, le rire meurt dans un sanglot. Le sympathique auteur de tant d'œuvres connues et appréciées y fait preuve d'une connaissance parfaite des moindres particularités de la vie parisienne, telle qu'elle était en ces jours sanglants. Dans aucun de ses livres, il n'avait rendu si nettement, si exactement la physionomie de ces dernières heures de la dictature robespiérienne. Je ne veux pas déflorer l'ouvrage en en donnant ici une analyse forcément abrégée. J'y renvoie le lecteur. Il trouvera à cette lecture plaisir et profit.

ANNA KARÉNINE, par le comte Léon TOLSTOÏ, roman traduit du russe. — Paris. Hachette. 1885. — 2 vol. — Prix : 6 francs.

Il en est des romans russes comme des romans anglais : pour se complaire à leur lecture, il faut se faire à une tournure d'esprit différente de la nôtre, et se laisser aller au courant des impressions nouvelles que nous y ressentons. J'ai souvent entendu accuser le comte Tolstoï d'être long, prolixe. Le reproche n'a pas lieu d'étonner dans la bouche de lecteurs français accoutumés aux brièvetés saisissantes du conte tel que l'écrivent chez nous les maîtres contemporains. Mais à juger de la sorte, on risque fort d'être injuste. Pour apprécier sainement les œuvres de littérature, il ne faut pas se faire un modèle imaginaire, auquel on veuille tout ramener. Il vaut mieux prendre le beau et le bien partout où ils se rencontrent, de quelque forme qu'il ait plu à l'écrivain de les revêtir.

La Guerre et la Paix, de Tolstoï, était une œuvre maîtresse. Bien qu'à mon sens *Anna Karénine* lui soit inférieur, ce roman ne manque pas de sérieuses qualités. Il n'est pas écrit dans le sens des tendances naturalistes et positivistes, qui, pour un temps, prévalent chez nous. L'idée morale n'en est point absente. Pour quelques-uns ce peut être un défaut : pour moi, c'est une force, quand elle est traitée

habilement et qu'elle n'est présentée que comme la résultante forcée des caractères et des actes, comme l'inéluctable application d'une vérité préexistante. Les relativités contingentes de la vie ramènent à l'absolu. Le tout est de savoir dégager *avec art* l'idée de cause des phénomènes.

Aux lecteurs de juger si l'auteur du présent livre y a réussi.

PENSÉES, par Joseph ROUX, avec une introduction par Paul MARIÉTON. — Paris. Alphonse Lemerre. 1885.

Toute la grande presse littéraire parisienne s'est occupée des *Pensées*, que l'abbé Joseph Roux publiait l'an dernier dans la *Revue lyonnaise*, et qu'il a maintenant réunies en un volume. Tous les journaux ont redit le nom de l'humble curé limousin. On a été frappé de cette spontanéité d'expression, de cette indépendance d'esprit qui ne sont nullement inconciliables avec le sentiment chrétien. La gloire est venue frapper à la porte du presbytère, dont le lecteur apprendra à connaître l'hôte par l'intéressante introduction que M. Paul Mariéton, l'ami dévoué et infatigable de l'abbé Roux, a mise en tête du recueil.

Les *Pensées*, dont une partie seulement avait paru dans la *Revue lyonnaise*, sont complètes dans le volume. On les relira sous la nouvelle forme dont elles sont revêtues, avec en plus le charme qu'offre toujours une jolie édition de Lemerre.

CATALOGUE *illustré et descriptif des vignes américaines*, par MM. BUSH, père et fils, et MEISSNER. — Deuxième édition française, avec 149 figures dans le texte et 3 planches en chromolithographie. — Montpellier. Camille Coulet, libraire-éditeur. 1885. — Un beau vol. — Prix : 8 francs.

Plus d'un, parmi les lecteurs de la *Revue lyonnaise*, me saura gré de lui avoir indiqué cet utile et intéressant volume. La question des vignes américaines est une de celles dont ne peut se désintéresser quiconque possède au soleil quelques arpents de vignes. Les principales expériences sont faites aujourd'hui, il reste à appliquer les résultats. Les insecticides et les vignes américaines ont chacun leur sphère d'action nettement déterminée : les uns, pour prolonger et conserver les vignobles qui ne sont point trop gravement atteints ; les autres qui s'imposent pour la reconstitution des propriétés détruites. Mais encore faut-il connaitre suffisamment les variétés diverses de ces plants exotiques, pour en faire aux différents terrains une adaptation rationnelle. C'est à quoi aidera puissamment le volume que je recommande ici aux viticulteurs. Il a été traduit en français par deux pro-

fesseurs dont la science fait autorité : M. Louis Bazille, vice-président de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, et M. Planchon, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. Le catalogue proprement dit est précédé d'un manuel de viticulture, où l'on trouvera des renseignements précieux. Je signalerai notamment les remarques culturales sur les espèces américaines, avec la liste de leurs variétés cultivées, les chapitres relatifs à la plantation, au greffage, etc. Les méthodes suivies étant un peu différentes de celles en usage chez nous, nous avons beaucoup à apprendre en ces matières.

De nombreuses gravures accompagnent ce manuel, ainsi que le catalogue lui-même, et en rendent l'intelligence plus facile.

J'estime que ce volume, lorsqu'il sera connu comme il mérite de l'être, rendra de grands et réels services. C'est pourquoi j'ai cru utile, par ce temps de villégiature, d'attirer sur lui l'attention des lecteurs.

Paris. Plon. 1885 : — ANNE DE MONTMORENCY, *grand maître et connétable de France*, par Francis DECRUE. Un beau vol. Prix : 8 fr. — FRANÇOIS I[er]. *Portraits et récits du* XVI[e] *siècle*, par M[me] C. COIGNET. Prix : 7 fr. 50. — ÉTUDE *sur l'histoire diplomatique de l'Europe*, deuxième partie, tome I, par le comte de BARRAL. Prix : 7 fr. 50.

Par l'importance et la variété de ses publications, la librairie Plon semble s'arroger peu à peu le domaine exclusif des ouvrages historiques. Je me contente aujourd'hui d'indiquer quelques-uns des plus récents.

M. Francis Decrue a écrit, d'un style sévère et avec la précision requise de nos jours, le récit de la première période de la vie de l'illustre connétable Anne de Montmorency, de l'année 1526 à l'année 1541. Il fait revivre heureusement cette figure, une des plus grandes du XVI[e] siècle, admirée par les uns, violemment attaquée par les autres, justement parce qu'elle occupa une place à part dans la galerie de cette époque féconde, qui donna le jour à tant d'hommes illustres.

C'est surtout le pittoresque dans le récit qu'il convient de louer dans les récits de M[me] Coignet. Elle n'apporte rien de nouveau à la science, mais elle la rend intéressante par l'art qu'elle a su mettre à grouper les personnages et les faits.

Avec le tome premier de la deuxième partie de son beau travail, M. le comte de Barral arrive à l'une des périodes les plus curieuses de l'histoire de la diplomatie. Ce volume, qui s'ouvre par un coup d'œil d'ensemble sur l'état de l'Europe en 1789, conduit le lecteur jusqu'au traité de Campo-Formio, en 1797, après avoir retracé l'histoire de la formation et de la rupture de la première coalition contre

la France. La faveur qui s'attache tout particulièrement aujourd'hui à toutes les études concernant la Révolution assure à ce livre un succès plus marqué encore que celui qui a accueilli le premier volume, retraçant l'histoire diplomatique, de 1648 à 1789. Ce volume en est à sa deuxième édition.

DICTIONNAIRE POPULAIRE *de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée*, par le docteur Paul LABARTHE, ouvrage illustré de 1,000 figures. — Paris. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, la science qu'il est le plus indispensable de connaître.

Il a pour titre : *Dictionnaire populaire de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée*, et est publié par M. le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable justement apprécié, avec la collaboration de professeurs agrégés de la Faculté de médecine, de médecins et de chirurgiens des hôpitaux et des principaux spécialistes de Paris : MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — la description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire; fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer. — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés y sont minutieusement décrits. — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie; enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le *Dictionnaire pupulaire de médecine usuelle* est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu *franco*, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, à Paris, un mandat-poste de 20 francs. — La première livraison de l'ouvrage sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Charles LAVENIR.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

2 juillet. — Mort de M. Vacheron, ancien conseiller municipal du 6e arrondissement. — Il est l'auteur des *Ephémérides des loges maçonniques de Lyon*, de divers articles de numismatique publiés dans la *Revue du Lyonnais*, de l'historique des ponts de Lyon. Il a légué ce dernier manuscrit à nos archives.

— Les journaux annoncent que, à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, un diplôme d'honneur a été décerné à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

— M. C. Chernier, architecte, est nommé directeur intérimaire de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

3 Juillet. — M. Chomel, avocat, ancien magistrat, fait une conférence sur la Révolution et ses principes.

5 Juillet. — Régates du club nautique, à Villevert-Neuville.

— M. Bartolino, socialiste, est élu conseiller municipal dans le 4e arrondissement.

6 Juillet. — Des médailles d'or de deuxième classe sont accordées à M. le docteur Vernay et à M. Tissot, étudiant lyonnais, membres des missions lyonnaises pour le choléra.

9 Juillet. — On apprend la mort de M. l'abbé Chifflet, professeur à l'Institution des Chartreux, vice-président de la section lyonnaise du Club alpin français. Son cadavre et ceux des deux guides qui l'accompagnaient sont retrouvés dans les glaciers du col d'Argentières, entre Orcières et Chamonix.

10 Juillet. — On annonce la mort, à Paris, de Mme Ve Burtin, la fondatrice, avec Mme Garnier, de l'œuvre admirable du Calvaire, de Lyon.

12 Juillet. — MM. Thévenet et Montvert, socialistes, sont élus conseillers municipaux.

14 Juillet. — Sont nommés : — Officier de la Légion d'honneur, M. Loir, ancien doyen de la Faculté des sciences de Lyon ; — chevaliers du même ordre, M. Maillart, procureur général à Lyon ; M. Claret, entrepreneur.

Officiers de l'instruction publique : MM. Bayet, Fontaine et Bloch, professeurs à la Faculté des lettres de Lyon ; M. Zambou, instituteur, et Mlle E. Luquin.

Officiers d'Académie : M. Guignard, professeur à la Faculté des sciences, directeur du Jardin botanique ; Leseur, agrégé astronome à l'Observatoire de Lyon ; Hutinel, commis principal à l'inspection académique de Lyon ; Durand, médecin de l'École normale d'institutrices de Lyon ; Bazin, directeur du Petit-Lycée de Saint-Rambert ; Dupays, professeur pour l'enseignement spécial au Lycée de Lyon ; le docteur A. Favre, médecin en chef du chemin de fer P.-L.-M., en résidence à Lyon ; Paul Dissard, conservateur des musées archéologiques de Lyon.

Sont décorés de l'Ordre du mérite agricole : MM. Comte et Liabaud, horticulteurs à Lyon ; M. Bender, juge de paix, à Villefranche ; M. Vermorel, constructeur-mécanicien, à Villefranche.

22 Juillet. — Dans le concours de peinture pour le grand prix de Rome, M. Tollet, né à Lyon, a obtenu le deuxième grand prix.

26 Juillet. — Inauguration, à Millery, du buste du peintre de fleurs Lyonnais, Simon Saint-Jean. Ce buste est du sculpteur Bailly, de Lyon. M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, prononce à cette cérémonie un très remarquable discours.

29 Juillet. — M. Vachon est réélu bâtonnier de l'Ordre des avocats. L'ancien Conseil est réélu.

On nous prie de publier la note suivante :

« Il se fonde à Lyon, sous le nom de « Société artistique et lit-« téraire, » une société qui a pour but de grouper les jeunes artistes, littérateurs, peintres, musiciens, sculpteurs et architectes, de leur faciliter les moyens de se produire, soit par des représentations, soit par des expositions, et de les aider au besoin par des subventions.

« Cette société, conçue en dehors de tout esprit de parti politique ou religieux, est destinée à prendre un grand essor dans notre ville, où les débutants ont souvent beaucoup de peine à se produire.

« L'assemblée générale constitutive aura lieu le mercredi, 5 août, à huit heures du soir, dans le local de l'*Harmonie lyonnaise*, 20, rue Port-du-Temple.

« Ordre du jour : « Lecture des statuts et nomination du Conseil « d'administration. »

Nous engageons vivement nos lecteurs à adhérer à cette société, et nous donnerons le compte rendu de la première assemblée.

Les communications, adhésions, demandes de renseignements ou de lettre d'entrée doivent être adressées au Secrétariat général, 12, quai de l'Hôpital.



Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



INAUGURATION DU BUSTE

DE

SIMON SAINT-JEAN

Peintre de fleurs

LE 26 JUILLET 1885, A MILLERY

PAROLES DITES A CETTE OCCASION

PAR

M. Aimé VINGTRINIER

Un beau buste en bronze, dû au ciseau de M. Bailly, et représentant Simon Saint-Jean, ayant été inauguré, à Millery (Rhône), le 26 juillet 1885, sous la protection et le patronage de la Municipalité, en présence d'une foule nombreuse, toute sympathique et empressée, M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, fut prié de retracer la vie de l'illustre peintre et de rappeler rapidement les vertus et le talent de l'homme dont la commune avait vu les bons et les mauvais jours.

La Commission organisatrice de la fête a voulu conserver le souvenir de cette touchante cérémonie; c'est dans ce but qu'elle a fait imprimer ce discours.

Elle espère qu'il sera lu avec le même intérêt qu'il a été écouté.

La Commission reconnaissante remercie à nouveau la Municipalité tout entière, les souscripteurs, la presse, la vaillante fanfare qui nous a prêté son concours et toute la population qui nous a témoigné tant de chaleureuse cordialité.

Du fond de notre cœur, merci à tous.

LA COMMISSION,

Lays, Pictet, Sallé, A. Saint-Jean, Delorme, Deyrieux, Marin.



Monsieur le Maire, Messieurs,



Parfois, des tristesses et des misères de l'humanité surgit brusquement une figure lumineuse qui attire les regards et les cœurs, étonne, séduit, charme, éblouit, et, de quelque point qu'on l'envisage, n'offre qu'harmonie, grandeur, beauté, dignité sans faiblesse, vertu sans écart, nature sans imperfection qui attriste, sans ces côtés fragiles, apanage ordinaire des hommes, même parmi les plus grands et les mieux doués.

Tel fut Simon Saint-Jean dont la mémoire nous attire ici aujourd'hui, et qui fut, à la fois, et un brillant artiste et un parfait homme de bien.

J'eus l'honneur de le connaître, j'eus le bonheur de l'aimer. A ceux qui n'ont vu que les œuvres de son génie, qu'il me soit permis de raconter sa vie calme et douce ; à ceux qui n'ont connu que l'époux tendre, le bon père, l'ami affable et indulgent, qu'il me soit permis de dire à quelle hauteur il s'est élevé dans les régions de l'art, quelle place immense il tient dans notre Ecole lyonnaise, quel élan il a donné à nos jeunes artistes, et de quelle réputation il jouit en France et à l'étranger.

*
* *

Simon Saint-Jean est né à Lyon, le 14 octobre 1808. Son père

habitait la rue Mulet, n° 14, et y exerçait l'humble profession de tonnelier; sa mère était une de ces vaillantes femmes toujours à la hauteur de tous leurs devoirs. Le jeune ménage était originaire de Millery. A Millery étaient toutes leurs affections, tous leurs souvenirs; là étaient leurs parents ; là ils avaient grandi, là ils aimaient à revenir dès que le travail leur donnait quelques instants de repos.

Ce fut cette montagne qui domine le cours du Rhône que le jeune Saint-Jean apprit à aimer dès ses premières années; ce furent ces champs fertiles, ces vignobles renommés que ses premiers pas foulèrent; ce fut cet air pur et vif qu'il respira de tous ses poumons et si les lieux au milieu desquels on vit ont une influence sur le caractère et sur l'imagination, nul doute que c'est ici qu'il puisa l'amour du grand et du beau, la dignité douce, la finesse de l'esprit, la droiture de l'âme, l'estime de ce qu'il valait, en même temps que cette affabilité accueillante qui lui créa tant d'amis.

C'est en voyant cette belle nature de Millery, ces vastes horizons, ces beaux troupeaux, ces champs fertiles, ces fruits, ces fleurs qu'il trouvait plus magnifiques ici qu'ailleurs, que le jeune Saint-Jean sentit naître cette passion pour la peinture qui devait un jour l'illustrer.

Doux, craintif, un peu rêveur, il évitait volontiers les plaisirs bruyants des enfants de son âge et n'avait de satisfaction et de joie que lorsque son petit crayon représentait tous les objets qu'il avait sous les yeux. Son père n'était pas sans inquiétude sur cet entrainement, qui pouvait faire de son fils un peintre médiocre au lieu d'un ouvrier habile. Plus clairvoyante, sa mère admirait cette prodigieuse facilité qui devait ouvrir à son fils la carrière des beaux arts, carrière brillante, flatteuse et qui n'est pas toujours fatale à ceux qui la parcourent.

L'intéressante famille prospérait en aisance et en estime, quand le malheur s'abattit sur elle. Une maladie enleva le pauvre père, et on crut que tout allait sombrer. Seule, dans une grande ville, avec deux enfants et une industrie difficile à diriger pour une jeune femme, la courageuse mère se sentit grandir sous le danger. Elle fit

face à tout, et son énergie la sauva. Secondée par des ouvriers intelligents et dévoués, la chose est plus commune qu'on ne pense, elle continua les affaires, éleva ses deux enfants, son fils qui n'avait que huit ans, sa fille, un peu plus âgée, et rien ne sembla changé à ce foyer; rien ne manqua, ni aisance ni dignité, dans ce doux intérieur si bien dirigé, malgré la perte douloureuse de son chef.

Simon Saint-Jean ne pouvait parler sans attendrissement de cette époque d'épreuve ; il adorait sa mère et ne tarissait pas quand il rappelait les sacrifices et les efforts de cette femme si grande, si intelligente et si aimante. Il était fier de cette enfance laborieuse, et il n'aurait pu comprendre les âmes faibles et lâches qui rougissent de leur première obscurité, des humbles commencements de la vie, et cachent les privations que tant de parents s'imposent pour élever des fils ingrats au-dessus d'eux.

A quatorze ans, dès qu'il fut en âge de sentir et d'apprécier, il se rendit à notre école de Saint-Pierre, alors dans tout son éclat, et il se plaça bien vite parmi les premiers. Revoil lui enseigna la figure, et il eût pu devenir peintre d'histoire, comme Bonnefond, mais sa modestie et la position de sa fortune lui firent penser à être simplement un de ces dessinateurs de fabrique à qui la ville doit sa richesse et sa réputation. Le dessinateur de fabrique peut facilement acquérir de l'aisance, sinon de la gloire, et il s'adonna entièrement à l'étude de la fleur.

Thierriat en fit son élève favori, et, entre ses mains, Saint-Jean fit des progrès rapides. Couronné à chaque concours, il obtint le premier prix de fleurs, en 1826, en présence de concurrents redoutables et nombreux.

Il entrait dans sa dix-huitième année et dès lors il fut connu de ses maîtres et de ses rivaux. Un négociant qui avait un nom dans la fabrique lyonnaise, M. Didier-Petit, dont la maison célèbre créait des étoffes pour les souverains, devina le nouveau venu et s'empressa de se l'attacher. Le goût du maître développa le goût du dessinateur, qui, se méfiant de lui-même, crut devoir se perfectionner en prenant des leçons particulières dans l'atelier connu de M. François Lepage. Les leçons sévères de ce professeur modifièrent les ten-

dances et la direction du jeune artiste qui fut bientôt regardé comme sans rival dans son art.

Saint-Jean, apprécié de son chef qui lui devait un élan marqué dans le succès de ses affaires, pouvait prétendre à la fortune, à une fortune prompte et assurée, quand, au bout de deux ans, une maladie sérieuse vint l'arrêter. L'excès du travail avait ruiné sa constitution. Les médecins s'alarmèrent, et déclarèrent sans ménagement à la pauvre mère que son fils était perdu, s'il ne prenait l'air de la campagne dans un repos absolu et complet. Cet avis était un ordre. Sans hésiter, la vaillante mère vendit son industrie, liquida ses affaires et vint s'établir avec ses enfants à Millery, chez son frère, M. Pothin, qui reçut les Lyonnais avec la plus tendre affection.

Le grand air, le repos et les soins sauvèrent le jeune artiste qui sentit renaître, avec ses forces, et plus invinciblement que jamais, sa passion pour la peinture et le grand art. Avec des précautions infinies, le pauvre convalescent revint à ses pinceaux, et c'est à la nature, à cette bonne et grande nature, à la campagne, la meilleure des institutrices et des maîtresses, qu'il demanda les leçons dont il avait besoin.

Les vieillards s'en souviennent. Faible et pâle, il allait de jardins en jardins, de clos en clos, demander et cueillir des fleurs. Il admirait les beaux fruits de cette commune privilégiée que les pays voisins envient et jalousent. De longues heures, il parcourait les vignobles de Millery, examinant, dessinant le raisin clair, transparent et vermeil, ou la feuille de vigne dont le dessin et la couleur lui paraissaient dignes de son pinceau. Jamais content de son travail, jamais satisfait de son modèle, il apportait chez lui des gerbes de plantes et de fleurs qu'il étudiait avec soin, qu'il reproduisait avec énergie, persévérance, amour. Puis il reprenait ses courses, ses recherches, ses études, espérant trouver mieux; comptant le lendemain découvrir plus beau que la veille; espérant surtout, à chaque coup de son magique pinceau, approcher mieux du coloris, du velouté, du dessin et de la forme parfaite qu'il avait sous les yeux.

On lui a reproché la beauté de ses fruits, l'éclat de ses fleurs, des formes idéales qu'on prétendait plutôt prises dans son imagination

que dans la réalité. Ces reproches tombent d'eux-mêmes. Ils tiennent aux modèles qui s'offraient à lui. Fleurs, fruits, arbres, végétation, il avait bien tout vu, tout copié, tout sévèrement rendu. Etait-ce donc sa faute à lui, si la flore de son pays était plus belle, plus riche, plus magnifique, plus splendide qu'ailleurs?

Il avait un incomparable coloris; son œil savait voir et choisir, et sa main, fine comme la main d'une femme, semblait se jouer sur la toile, en y faisant éclore les plus merveilleuses beautés. Sa composition était élégante, d'un goût exquis. Les fleurs se groupaient, se plaçaient devant lui avec une grâce sans égale ; les fruits s'amoncelaient comme si une fée avait présidé à leur arrangement et son style élevé et pur, sa pensée idéale, son but qui était toujours plus haut que la reproduction matérielle et brutale, saisissaient le spectateur qui s'arrêtait malgré lui, contemplait longtemps et ne s'éloignait qu'à pas lents, pensif et l'esprit rêveur.

Tant de talent, de courage, de ténacité, d'énergie devaient avoir leur récompense. La santé lui était revenue, et le travail ne lui coûtait plus. En 1834, inconnu à Paris, sans appui, sans réclame, il envoya au salon de la grande cité une *Jeune fille portant des fleurs sur sa tête.*

L'effet fut saisissant. L'étonnement fut général. On s'arrêtait brusquement devant ce jeune maître dont nul ne savait le nom. Le résultat fut, d'emblée, une médaille de seconde classe, haute et précieuse faveur pour qui sait avec quelle vigilance, avec quelle ardeur, les honneurs sont, chaque année, disputés par les maîtres et les ateliers de Paris.

*
* *

En 1835, il exposa un *Bouquet sur une tombe.* Venait-il de perdre sa mère ou sa sœur? Ni sa famille ni ses amis n'ont pu me le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet hommage s'adressait à une mémoire vénérée et que c'était avec le cœur qu'il avait composé ce tableau. A dater de ce jour, sa réputation fut établie, son nom connu, et ses succès allèrent en grandissant, non seulement à Paris, mais en

Angleterre et en Russie, d'où les commandes lui furent adressées par les amateurs les plus célèbres de ces deux pays.

Ce fut à un des premiers salons lyonnais où Saint-Jean eût exposé que le peintre François Lepage, en visitant la salle, se trouva, pour la première fois, en présence d'une toile de son ancien élève.

Emerveillé, comme la foule, étonné, ravi de cette magistrale composition, Lepage s'avança, et vit Saint-Jean au milieu de quelques amis qui le félicitaient.

Il s'approcha, la main tendue, et de ce petit air de protection qui ne l'abandonnait jamais, il lui dit avec familiarité :

« Bien, très bien! mon jeune ami; continuez, et bientôt l'élève égalera le maître. »

Malgré sa modestie, Saint-Jean rougit; mais le groupe des assistants ne put s'empêcher de sourire, car, aux yeux de l'Ecole lyonnaise tout entière, il y avait longtemps que le jeune élève avait surpassé son professeur.

A la même époque, à peu près, doit se placer un des épisodes les plus touchants de sa vie.

A propos d'un mariage manqué par lui, qu'il me soit permis de citer un autre mariage plus important qui n'eut pas lieu non plus, mais dont l'histoire moderne de France n'a point dédaigné de s'occuper.

A la fin du siècle dernier, un officier corse demanda la main d'une jeune fille de Valence, belle et ayant une jolie dot, outre sa beauté.

L'officier fut éconduit, comme n'ayant pas une fortune suffisante.

Quand le Corse fut devenu empereur, peut-être la jeune fille dédaigneuse pleura-t-elle de rage, sinon d'amour, de n'avoir pas voulu être Madame Bonaparte, et, sans doute aussi, la famille valentinoise eut-elle de cuisants remords de n'avoir pas voulu que son enfant montât sur un trône, à côté de celui qui avait demandé sa main.

Saint-Jean eut pareille aventure

Jeune, beau, aimant, connu déjà et plein d'avenir, l'aimable artiste avait offert ses vœux à une jeune fille, qui, sans dire non, n'osait pas prononcer ouvertement un oui. Elle hésitait. Ses parents vinrent à son

aide, et lui démontrèrent facilement qu'unir son sort à celui d'un artiste, quand on a soi-même quelque bien, c'est faire une de ces graves sottises que le monde ne pardonne pas.

La jeune fille écouta la voix de la raison, et, bientôt après, au grand désespoir du peintre, elle épousa un homme, qui, comme elle, avait une position.

Peu d'années s'étaient écoulées que les rôles étaient changés.

Le brillant artiste était parvenu à la fortune comme à la gloire ; la jeune fille, elle, n'avait pas trouvé le bonheur dans son ménage, et un sot époux avait dissipé une partie de cette aisance dont on avait été si fier.

Un jour, la jeune et malheureuse femme entre au salon de Lyon; elle voit les tableaux, et, en présence d'une toile entourée d'admirateurs, pousse un cri et s'évanouit.

L'infortunée ! Elle venait de voir une de ces toiles célèbres que les amateurs se disputaient à si haut prix, et, dans la foule, souriant et radieux, le beau jeune homme qu'elle avait dédaigné.

C'était la richesse qu'elle avait repoussée! l'opulence qu'elle avait refusée ! l'or, cet or auquel, ainsi que sa famille, elle avait tant tenu, qui lui avait échappé, outre un nom brillant, la tendresse, la paix intime et l'amour.

Saint-Jean connut-il cette scène si douloureuse? Je l'ignore. S'il la connut, je suis certain qu'il ne triompha point d'avoir été vengé.

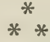


Il n'est point de parfait bonheur. Notre peintre l'éprouva quand il perdit sa mère et sa sœur. Ce fut un sacrifice cruel pour lui, et il eut de la peine à se consoler. Le séjour de Millery lui devint pénible et douloureux; le soin de sa renommée, les devoirs du monde et de la société le rappelèrent à Lyon. Sans dire adieu à Millery, où il avait laissé les cendres de ceux qu'il aimait, il revint dans notre ville, où les encouragements les plus vifs l'attendaient.

Mais, pour un amour déçu, il ne s'était point voué au célibat. « C'est trop aimer, quand on en meurt, » dit un proverbe aussi sage

qu'ancien. La solitude lui pesait. Il avait vingt-huit ans, et son âme tendre cherchait un bonheur que la gloire, à elle seule, ne pouvait lui donner. Une jeune fille intelligente et délicate, aimant les arts, ayant le goût des grandes et belles choses, appartenant au meilleur monde et dont la famille jouissait d'une haute notoriété, Mlle Caroline Belmont-Terret, que sa fortune présentait comme un parti brillant, n'hésita point à unir son sort au jeune artiste qui n'avait que son pinceau. Mais la famille Belmont, de l'avis, cette fois, de la jeune fiancée, trouva qu'une vie sans tache, qu'un haut caractère, une bonté profonde et un talent hors ligne étaient, de leur côté, une dot qui n'était point à dédaigner. Elle s'ouvrit au brillant artiste. En 1837, le mariage eut lieu, et jamais union ne fut contractée sous des auspices plus heureux.

Ce n'est un secret pour personne que Mme Saint-Jean exerça la plus grande influence sur le talent de son mari, et que ses conseils, ses encouragements, ses soins marquèrent une phase nouvelle dans la vie du peintre que Paris nous enviait.



En 1841, Saint-Jean exposa *le Vase de Médicis*, qui fit faire un pas immense à sa réputation, et lui valut, pour la seconde fois, une médaille de seconde classe. Après l'exposition, l'heureux couple fit un voyage en Hollande pour visiter les riches collections de ce beau pays. Les œuvres puissantes des maîtres hollandais ouvrirent de nouveaux horizons au peintre lyonnais, qui revint transfiguré de son voyage. Inutile de dire si le grand artiste avait été accueilli partout avec enthousiasme et bonheur.

En 1842, d'un pinceau magistral et qui montrait des idées nouvelles, il acheva *le Christ aux emblèmes eucharistiques*, si beau de composition, si admirable comme coloris et dont les fruits, les fleurs et les épis resteront comme des modèles. En même temps, il donna, comme pendant, *la Vierge entourée de fleurs*, appelée parfois l'*Offrande à la Vierge*. Ces deux toiles lui valurent la croix de la Légion d'honneur.

Aussitôt, le Ministre d'Etat, le marquis d'Herfort, le prince Radziwill, le prince Galitzin, le prince Demidoff, s'empressèrent de se faire inscrire chez lui et de solliciter des toiles princièrement payées. Une de nos grandes maisons de soieries fit reproduire *le Christ aux emblèmes eucharistiques*, (1) consécration précieuse du mérite de cette œuvre. Il n'y avait plus de doute, c'était la victoire, le succès, la popularité. Fier de si hauts témoignages, Saint-Jean redoubla de zèle; il ne pouvait suffire aux demandes et ne quittait plus ses pinceaux. Un autre se fût lassé; lui, soutenu par un courage à toute épreuve et par l'amour de sa famille, à laquelle il était heureux de créer un bel avenir, produisait avec une fécondité sans exemple et, en même temps, avec une conscience et une fidélité qui excluaient toute défaillance. Il avait beau produire, il n'est pas une de ses toiles dont son magnifique talent pût rougir.

La Belgique et la Hollande, patrie des plus célèbres peintres de fleurs, apprécièrent surtout notre brillant compatriote. Là, était sa seconde patrie; là, il était chez lui. En 1847, il fut nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Amsterdam; en 1855, il fut reçu membre de l'Académie de Lyon. Son discours de réception eut pour sujet : *De l'influence des Beaux-Arts sur l'industrie lyonnaise*. Lyon, in-8°, 16 pages. En même temps, l'Académie de Bruxelles lui offrit le fauteuil, resté vide jusqu'à ce jour, de Van Huysum et le roi des Belges lui envoya la croix de Léopold.

Cette même année, Saint-Jean avait mis au Salon, à Paris, un *Bénitier entouré de roses mousseuses*. En présence de ce chef-d'œuvre, un jury distrait n'accorda qu'une nouvelle médaille de seconde classe à l'artiste étonné qui ne se plaignit pas. Averti par les protestations du public et de la presse, le Ministre d'Etat s'empressa d'offrir au célèbre Lyonnais une médaille d'or de première classe, et la voix de la foule fut heureuse de proclamer que la récompense était digne de l'œuvre, autant que celle-ci était digne elle-même des plus hautes faveurs du Gouvernement.

---

(1) La maison Lamy et Giraud, quai de Retz, 3.



A quoi tient le bonheur? A quoi tient la vie? Qui n'eût envié le sort de cet homme qui était monté si haut? Tout le monde le proclamait heureux entre tous. Son intérieur était paisible et souriant; deux enfants lui donnaient les plus douces espérances. Il était considéré au loin, adoré chez lui. C'est dans ce moment qu'il allait recevoir le coup mortel.

Cette même année, commencée si brillante, se finit dans le deuil, un de ces deuils qui ne pardonnent pas et qui, en frappant un être chéri, enlèvent à la fois deux existences. Saint-Jean perdit sa femme bien-aimée. Ce coup était au-dessus de ses forces; il ne put le supporter.

Il se hâta de faire imprimer et d'offrir à quelques amis un charmant petit volume de poésies de sa chère défunte, dernier souvenir de la compagne si intelligente et si pure qui avait embelli ses jours, puis, il s'affaissa peu à peu et tomba complètement.

En vain ses deux enfants l'entourèrent-ils de caresses; en vain ses amis essayèrent-ils de le consoler; en vain le travail lui offrit-il quelques-unes de ses plus séduisantes distractions; le cœur était brisé et en même temps la vie était atteinte sans espoir. Une amertume profonde s'empara de lui; une maladie de langueur se déclara, la faiblesse vint; on le jugea perdu. A la fin de 1859, on le conduisit dans les Pyrénées; on avait dit à ses enfants que l'air doux d'Amélie-les-Bains pourrait améliorer son sort. Il n'en fut rien. Ces pauvres enfants ramenèrent leur cher malade à cette campagne d'Ecully où on avait passé de si heureux jours. Le printemps ni l'été ne firent de miracle. Saint-Jean n'avait plus rien à faire dans ce monde; il s'éteignit, entre les bras de son fils et de sa fille, le 3 juillet 1860, en pleine vigueur de l'âge, en plein épanouissement de ses immenses facultés, avant d'avoir vu la vieillesse, avant d'avoir donné la mesure de ce qu'il aurait dû accomplir. Il était jeune encore, mais il n'avait plus celle qu'il aimait.

« Il était indulgent, doux, d'un abord toujours facile, » dit son fils, Paul, dans une lettre. « Jamais personne n'a eu à se plaindre de

lui. A ma connaissance, il n'avait aucun ennemi. Sa vie a été calme, sans incidents; son talent grandissait chaque année. L'impression que cette vie a faite sur moi est que je ne pourrais jamais rien désirer de plus que de lui ressembler. »

Eloge magnifique d'un fils fier et orgueilleux de son père; éloge que nous tous, ses amis, nous sommes prêts à signer à côté de l'écrivain.

*
* *

Saint-Jean a laissé plus de deux cents tableaux qui ornent les galeries et les musées les plus renommés. Lyon en possède cinq : *Fleurs et fruits*, 1830; *Jeune fille portant des fleurs*, 1837; *le Vase de Médicis*, 1840; *le Christ aux emblèmes eucharistiques*, 1842; *Offrande à la Vierge*, même année.

A l'Hôtel-de-Ville, la cheminée de la salle à manger porte un panneau peint par lui. Ce fut sa dernière œuvre.

Homme et artiste, Saint-Jean était donc digne de toute notre admiration, de tous nos hommages. Aussi, quand son élève favori, quand M. Lays, dont le pinceau est si digne de son illustre maître, eut émis la pensée qu'il serait bon et beau d'ériger un monument au grand artiste dans ce bourg de Millery, dont Saint-Jean tirait son origine, qu'il avait habité auprès des siens, où sa famille dort du dernier sommeil, et où les premiers rayons de la gloire sont venus le visiter, ce projet fut-il acclamé par Millery et par Lyon. Une souscription ouverte fut aussitôt remplie. Un maître statuaire, M. Bailly, à qui notre ville doit la belle statue du chancelier Gerson, le groupe si patriotique de *l'Alsace et la Lorraine*, et tant d'autres œuvres d'élite, se chargea de reproduire les traits doux, bienveillants et fins du grand artiste lyonnais. Une municipalité intelligente accueillit toutes les propositions qu'on lui fit, et, allant plus loin que nos désirs et nos espérances, non seulement elle accorda un emplacement au centre et dans le plus bel endroit de Millery, mais encore elle donna le nom de Simon Saint-Jean à l'avenue qui aboutit à la place de la Ville, juste en face du lieu où nous élevons aujourd'hui un monument dont nous sommes tous fiers.



Nous nous sommes longuement étendu sur le mérite si grand de Saint-Jean, peintre de fleurs. Nous ne nous arrêterons pas, cependant, sans avoir parlé de son talent hors pair comme aquarelliste, et sans avoir rappelé ses compositions charmantes dans un genre difficile entre tous. Encore moins, pourrions-nous oublier qu'il a fait des portraits de la plus magistrale ordonnance; et, à Lyon, personne encore n'a oublié celui d'un réalisme si saisissant qu'il avait exposé, un jour, comme protestation contre les critiques malencontreux qui l'accusaient de se perdre dans l'idéal. Quelle explosion d'étonnement et de colère, quand on vit la face rubiconde, le nez allumé, la chevelure en broussailles de Beau-Soleil! Quelle palette puissante! Quelle verve goguenarde! Quel défi jeté à ses contradicteurs! Et comme on comprit la satire du peintre qu'on laissa désormais tranquille dans les hautes régions de l'art, et à qui on ne demanda plus de descendre dans le naturalisme et la trivialité.

Enfin, ce n'est pas à Millery que nous pourrions omettre de parler du peintre d'histoire, quand, dans cette église, à deux pas de nous, on peut admirer un tableau de premier ordre, un *Christ en croix*, plus grand que nature, d'un modelé si saisissant, vivant, d'une couleur si énergique et si chaude et où se voit un couchant de soleil si plein d'ampleur et de vérité! (1)



Ici notre tâche est bien finie. La Commission du buste de Saint-Jean veut que je sois son interprète auprès de Monsieur le Maire et auprès de la municipalité de Millery, pour les remercier de leur générosité, de leur bonté et de leur bienveillance.

Que nos remerciements et notre reconnaissance leur soient donc présentés, au nom de cette Commission qui a montré tant de zèle,

---

(1) Dans cette toile de 1833, c'est un jeune homme de Millery qui a posé pour le Christ.

au nom de la ville de Lyon, fière d'un fils glorieux, au nom des beaux arts qui honorent les nations et les rendent fortes et grandes.

Merci aux souscripteurs qui nous ont permis de mener à bien notre œuvre; merci à la presse lyonnaise qui n'a pas craint de faire un voyage pour assister à cette fête.

Merci encore, merci sincèrement à cette foule bienveillante qui nous environne, aux bons et fiers habitants de Millery que je connais depuis de si longues années; merci à tous ces amis de notre peintre Saint-Jean qui ont montré tant de patience en m'écoutant.

Et maintenant, nous laissons ce buste à votre garde et à votre protection.

Jamais on n'a tant fait pour l'éducation, jamais on n'a élevé autant d'écoles, fait autant de sacrifices pour la jeunesse qu'à l'époque où nous sommes. Mais à quoi bon prodiguer les lumières si les yeux ne s'ouvrent pas? Pourquoi tant parler d'amour de la patrie aux égoïstes? de travail et de devoir aux paresseux et aux indifférents? Que les traits de ce vaillant travailleur éveillent l'émulation! Que ce bronze érigé à une des illustrations de la France achève l'enseignement que le maître donne à ses élèves! et que l'exemple de Simon Saint-Jean apprenne aux enfants, qui désormais vont tous les jours passer devant lui, la vérité de cet axiome promulgué naguère par la jeune et brillante reine de Roumanie : « Qu'il n'y a dans la vie qu'un bonheur, le devoir; qu'une consolation, le travail; qu'une jouissance, l'amour du beau. »

Si jamais la France n'a autant honoré ses hommes illustres qu'aujourd'hui, jamais, non plus, on ne pouvait offrir à l'hommage des citoyens les traits d'un homme plus complet par les vertus et le génie.





NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais (1)



IV

Les premiers ouvrages de Christophle de Gamon. — Les jeux des pêcheurs. — Les louanges des deux rives du Rhône. — Ode du poète sur son propre nom. — Le Coulombeau. — Les quatre saisons. — Le Trésor des Trésors. — La génération des métaux. — La pierre philosophale et l'élixir de longue vie. — La Muse divine.

Nous avons déjà noté deux périodes fort distinctes dans l'œuvre de Christophle de Gamon. La première, période de jeunesse, est marquée par les *Pescheries*. On y voit poindre un véritable talent, mais l'imitation domine. Les halieulogues (dialogues marins) ne sont qu'un pastiche de Théocrite et de Virgile, et il s'en faut qu'ils aient la sobriété, la netteté et la grâce des originaux grec et latin. Cependant, il y a çà et là de charmants passages, principalement dans les descriptions de la nature qui révèlent déjà la présence du feu sacré.

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 24, 96, 179, 258, 333 et 409, et t. X, p. 13.

Veut-on un tableau des amusements du soir de la jeunesse vivaraise? Le voici plein de vie et de mouvement dans le deuxième monologue consacré aux plaisirs du pêcheur :

Quel plaisir de le voir, le seoir,
Au grondant rivage se seoir ;
Voir les garçons, aux jours de feste,
Gays à l'entour lui faire feste ;
Les voir joyeux ; ores chanter,
Ores à cloche-pied sauter ;
Tantost en un cerne qui bale,
Tantost pousser la grosse bale,
Tantost jouer au frappe-main,
Tantost sous le moite serain
Veoir cette jeunesse voisine
Qui fait retondir la marine
D'un ris qui éclate gaillard
Pour un mot que le gay vieillard
Brandillant sa perruque perse
Aura jeté à la traverse.

Le début d'une autre pièce à deux personnages est consacré à la louange des deux rives du Rhône :

Deux Pescheurs Rhosniens, egaux de cœur et d'age,
Egaux de renommée et divers de rivage,
S'acosterent un jour. L'un, le petit Janot,
Et l'autre on apeloit le petit Antoinot,
Mais tous deux grands pescheurs. Et le Porte-lumière
Haussoit ja fort au Ciel la torche journaliere,
Quand ageancez gaillards châcun fait son effort
De vanter le renom du costé de son bord.

Janot chanta le Jart qui moitement s'avoye
Entre le bord Daufin et la courbe Savoye.
Il chanta la ruine, il chanta la cité,
Chanta les monts, les forts, chanta l'antiquité

De tout l'enclos viennois les proches pyramides, (1)
Et l'estat inconstant qu'ont les rives gerides. (2)
Il chanta les marrons, il chanta le torrent
A l'onde giuretine à l'effet empierrant. (3)
Il chanta vostre bruit, o vagues Isarines. (4)
Il chanta le tombeau des filles Césarines, (5)
Les sourjons tressautans, et toute la beauté
Qu'a des Valentinois la plaisante cité.
Chanta-t-il pas les flots de l'argentine Dromme,
Et la proche cité qui d'un mont se dénomme? (6)
Il dit les raretez du peuple artomycin, (7)
La Sorgue fontainiere et le cours durancin
Au flot borne-pays. Il dit sept fois sept choses
Qui par l'antiquité rarement sont encloses
Es murs avignonnois ; puis dit la vision
Et celui qui causa la grand' construction
Des arceaux recourbez de leur pont admirable
Qui chevauche le dos du Rhosne labourable. (8)
Il chanta les piliers, et les Romanitez,
Dont les bletiers arlois vantent les raritez,
Puis le bras provencal, dont sa prompte riviere
Embrasse d'un costé la vague mariniere.

---

(1) Le cénotaphe, connu sous le nom de « tombeau de Pilate, » aux portes de Vienne, a la forme d'une pyramide. Dumont parle d'une pyramide au Plan de l'Aiguille.

(2) Gère, rivière qui coule à Vienne.

(3) A Givray, commune de Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère), se trouve une fontaine qui produit beaucoup de tuf, et qui était considérée, au XVIIe siècle, comme une des merveilles du temps, au moins des curiosités de la province. Anselme Boot dit Boetius en parle dans son traité : *De Gemmis et Lapidibus,* publié vers 1609.

(4) L'Isère.

(5) Cette fille Césarine ou des Césars ne serait-elle point la prétendue impératrice Justine dont le tombeau était à Valence, suivant Aymon du Rivail ?

(6) Montélimar.

(7) Probablement Orange, *Arausiensis.*

(8) Le pont de Saint-Bénézet à Avignon. — Saint-Bénézet était un berger originaire du hameau du Villard, dans la commune de Burzet (Ardèche). On montre encore au Villard la maison où il est né.

Antoinot l'écouta penché sur le gravois.
Puis, haussant, plein de verve, et la teste et la voix :

« Tu m'as dépeint, » fit-il, « tout le long de ta rive.
Je dirai la cité qui son beau nom dérive
D'un faroûche animal, cité qui grande sert
D'un riche magasin et d'un fort boulevert
Aux François redoutez, et qui, sur son rivage,
De deux fleuves fameux conjoint le mariage :
Et diray le pont vieil qui par les Sarazins
Fut estendu de loin jusqu'aux murs Ararins. (1)
Chanteray-je point Cance ? (2) et l'arcade hautaine
Du Doux (3) qui aux voisins mainte amertume ameine?
Je diray de Teillet (4) les flambans grenadiers
Et Bourguet (5) qui nourrit maints troupeaux de figuiers.
Du flot ardéchien bruyrai-je la desmarche,
Qui près de Justinot (6) sur double marche marche?
Je bruyray le bruyard de ce grand pont sacré,
Qui au Dieu conforteur à bon droit est sacré.
Ce sacré Saint-Esprit ravissant le manœuvre,
Visible et diligent, apparoissoit à l'œuvre,
Sans toute fois paroistre à table ny au lit.
« Un long œuvre sans moy jamais ne réussit »,
Faisoit-il aux ouvriers. « Aussi toute estonnée
La ville en fut bien tost de son beau nom ornée :
Et luy long temps apres rejoignit merveilleux
L'arceau qui fut coupé de Mars trop orgueilleux !

---

(1) A l'origine, Lyon était tout entier sur la rive droite de la Saône, alors appelée *Araen*, *Araris*. — Il s'agit donc de quelque vieux pont existant à Lyon sur la Saône et attribué, comme tant d'autres monuments, à tort ou à raison, aux Sarrasins.

(2) Cance est une des rivières d'Annonay. L'autre est la Deome ou Deume.

(3) Le Doux, rivière torrentielle, se jette dans le Rhône près de Tournon. *L'arcade hautaine*, dont on voit encore quelques restes, pourrait bien être le pont romain appelé *pont de César*.

(4) Le Teil.

(5) Le Bourg-Saint-Andéol.

(6) Saint-Just-d'Ardèche. — Allusion aux deux bras de l'embouchure de l'Ardèche.

Du pescheur Cesenot, (1) je diray la belle onde,
Les Gardons du Gardon, le miracle du monde,
Pont qui dessur deux ponts se fonde antiquement,
Et dont entre deux monts fut fait le bastiment,
Par ces romants Romains qui plus bas dans les plaines,
Sous Tourmagne, ont basti ces pompeuses Areines.
Beau pont, quand je te voy, tu ne m'enseignes pas
L'esprit qu'eurent jadis les ouvriers d'ici bas :
Tu m'enseignes l'Esprit, tu m'enseignes le Verbe,
Tu m'enseignes l'ouvrier de ce monde superbe,
Qui triple comme toy (si j'ose bien ainsi
Comparer le Très-Haut) un seul corps fait aussi! »

Ainsi fit Antoinot : puis dit que sa riviere
Estraint d'un autre bras la vague mariniere.....

En tête des *Pescheries* figure une ode de l'auteur sur son propre nom, qui, en grec, signifie *mariage.* En voici quelques strophes :

. . . .
Mon beau surnom ne chante rien
Que mariage,

Je veux mon courage enflamer
Pour le gay mariage aimer.
Que de moy doncques
Froc ny continent célibat
Ny ce qu'un doux hymen combat
Ne s'approche onques!

Sus ! ne chantons qu'embrassement,
Que baiser, qu'amoureux tourment
Et que maitresse.
Bref! louons ce qui va touchant
Au doux mariage attachant
Sans nulle cesse.

Ha ! quel plaisir de faire asseoir
(Arrivé le plaisir du soir
Des noces riches)

(1) La rivière de Cèse.

Tous les conviez bien venus,
Et de cent beaux discours menus
N'estre point chiches!

Puis gaillatds apres le repas,
En rond sauteler par compas;
Voir la musique
Marier au luth doux-sonnant
Et d'aller d'hymen resonnant
Quelque cantique;

Veoir que tous saouls de festiner
Et las du trop long trottiner
Chacun recule;
Et face que l'espous loyal
Cent doux ris au lict nuptial
Gay accumule!.....

La fin de cette pièce est consacrée à célébrer l'excellence du nombre *six* qui, parait-il, correspond au nom de Gamon, de par une tradition pythagoricienne que nous n'avons pu vérifier. Il résulte, au contraire, d'un passage de la *Métaphysique* d'Aristote que Pythagore considérait le nombre *dix* comme le plus parfait de tous et comme donnant en quelque sorte la clef de tous les secrets de l'univers, — ce qui constitue, on en conviendra, un assez curieux pressentiment de notre système décimal.

Les *Pescheries* sont, en somme, une œuvre d'écolier, mais, si l'on songe aux vingt-quatre ans de l'auteur, les plus difficiles pourront y trouver encore plus matière à s'étonner qu'à critiquer. Il serait fâcheux, dans tous les cas, que ce travail n'eût pas été imprimé, car si ce n'est pas un merveilleux poème, c'est au moins un curieux document pour l'histoire des mœurs de l'époque, des usages de la contrée où vivait l'auteur et de la science ichtyologique au XVIe siècle.

*
* *

Encore une œuvre d'écolier, le *Jardinet de poésie*, bien qu'indiquant un progrès sensible dans la manière de l'auteur. La fraîcheur est la même dans la pensée, mais le poète domine mieux son sujet et commence à diriger son imagination qui naguère l'entraînait. La phrase est plus nette, l'expression plus correcte et l'idée plus juste. Le *Jardinet* a été composé à cette époque, la plus heureuse de la vie, où la jeunesse et la destinée n'ont l'une pour l'autre que des sourires. Il y a des fleurs qui ne croissent que pendant cette période trop courte, qui est la vraie lune de miel de l'existence et qu'on apprécie seulement quand elle est terminée. Nous ne voulons pas dire que le *Jardinet de poésie* ne se compose que de chefs-d'œuvre; tant s'en faut. Les meilleures pages ont des taches; il y a des puérilités et des redondances dans lesquelles il est aisé de voir l'influence de la littérature italienne déjà formée sur notre littérature naissante. Nous sommes en plein dans la période des paillettes et des *concetti* que les Italiens ont appelée le *secentismo*, par quoi ils ont voulu désigner l'épidémie d'esprit faux et de langage ampoulé et maniéré qui, vers l'an 1600, sévissait sur l'occident tout entier. Or, c'est juste en l'an 1600 que parut le *Jardinet de poésie*. Comment notre poète provincial y aurait-il échappé ? Et comment ne serions-nous pas indulgent pour ses défauts, qui sont ceux de son époque, en présence des qualités réelles que révèle son œuvre, et qui sont bien à lui ? La pièce suivante donnera à nos lecteurs une idée d'ensemble de la manière du poète, en même temps qu'elle fournit un curieux spécimen du goût de l'époque :

LE COULOMBEAU

A Monsieur Coulomb, lieutenant de Bailly au pays de Vivarets.

C'est toy, c'est toy, gentil oiseau,
Mon beau Coulomb, mon Coulombeau,
Mignard à la pate patue,
Baisard à la bouche pointue,
Qui sur tous bonheurs amoureux
Monstre tes amours bien-heureux.

C'est toy, ma douce bestelette,
C'est toy, ma beauté doucelette,
Qui me fais, en parlant par l'air,
Après ton cours volant voler.

Dieu te gard', race paphienne;
Race cypride et samienne,
Oyseau viste, oyseau tresmoussant,
Et blandissant et blanchissant.
Es-tu pas des oyseaux agiles,
Qui traînent aux plaines mobiles
Où les nuaux font leur séjour
La douce mere des Amours?
Es-tu pas, o beste groulante,
De ceux de la troupe volante
Qui quand huit estez ont esté
Perdent la vivante clarté?

Dy-moy, dy-moy, beste ergotée,
Beste coye, et beste affettée,
Oyseau chaud, oyseau de tout l'an,
Privé, hupé, porte-carcan,
Quel aize coule en ton courage
Sentant d'amour la douce rage,
Mesmement aujourd'huy qu'au lieu
De ce triste et superbe Dieu
Qui rendoit mainte ville vile,
Tu vois que mainte fille file,
Et paîssant en paix ses brebis
Les meine aux plus herbeux herbis?

Sans avoir crainte que la crainte
Face plus sa face desteinte,
Elle hausse ses pleins tranchants
Et les champs escoutent ses chants.
Cependant, oiseau d'Idalie,
Cependant, ô mon bien, ma vie,
Cependant tu t'endors au son
De sa tremblotante chanson.
Ton bec dans tes plumettes entre,
Et tes petons pressent ton ventre.

Tu n'as plustot par le resveil
Secoué l'aile et le sommeil
Que t'en volant à l'avanture
Tu quiers la plus verde verdure.
Par ton vol, ton col piolé
S'approche d'un flot reculé,
Mais lors ta moitié fretillarde,
La coulombelette baizarde,
A fin de fuyr tous regrets,
Te suit près de ses flots segrets.

Là, là, ma simple bestelette,
Tu vois mainte beste simplette,
Maint poissonet, qui au coulant
Se tortillonne en sautelant.
Tu regardes ces eaux mobiles
Troter par chemins indociles,
Par chemins aux bords bouillonneux
Peuplez de peupliers cotonneux.
Tu te plais de voir ces ondettes
Mouvoir des querelles doucettes
Et les caquetards zephyreaux
Parler aux begayantes eaux.
Puis, beuvant tout d'une gorgée,
Tu chasses ta soif asséchée.

Mais quoy? Coulombeau fretillard,
O mignard, tremblard et roüard,
Tu n'alentes point la grand' flamme
Qu'amour fait en ta petite ame!
Ta femme sur les bords moussus
S'abaisse, et tu sautes dessus.
Tantost sur le bord du rivage
Elle mire son blanc plumage,
Tantost tu vas en te branlant
Sur un roc coulant roucoulant
Près de ta coulombelle belle,
Et reçois un coup d'aile d'elle
Qui part pour t'impartir ailleurs
Toutes ses plus douces douceurs.

Alors folastre, elle te meine
Au recul ombreux d'une plaine
Prendre cent baiserets sucrins
Entre cents colombs colombins
Et vous n'avez aux verts ombrages
Aucun ombrage en vos courages.
Ta belle et fidèle moitié
A le tout de ton amitié ;
Tu n'es, las! ô beste paisible,
Tu n'es à personne nuisible.
Aussi tes honneurs sont plus grands
Que de tant de voleurs volants.

Qu'on ne vante et l'aigle et la grue,
Encor qu'ils traversent la nue.
L'un aux bestes fait mille maux,
Et l'autre au roy des animaux.
L'un perd les troupes emplumées,
L'autre ces nabots de Pygmées.
Mais toy, mon petiot oyseau,
Mais toy, las! humble Colombeau,
Tu n'assaus, pour faim qui t'assaille,
Que quelque légère triaille.
Autant ou plus heureux encor
Que ces griffons qui gardent l'or,
Et dont les griffes quadruplées
Marchent aux Indes reculées.
Puis, quand les flambants limoniers
S'en vont boire aux flots mariniers,
Et qu'on vit huer la Hulote,
Tu ne bouges de ta boujote.

O vie heureuse! actes plus saints
Que ne sont les actes humains!
L'homme use aux femmes de cautelle,
La femme aux hommes n'est fidelle,
Et nul ne porte nul ennuy
D'ennuyer sans raison autruy!
Mainte passion différente
Indifféremment nous tormente.

Le ciel, le haut ciel cependant
Va souvent sur l'homme grondant.
La terre mère ha! se despite
Contre une race ainsi maudite;
Et l'homme, (l'endurci qu'il est,)
Connoist bien qu'au ciel il desplaist,
Voit que la terre en est marrie
Et si ne peut changer de vie.
Mon Dieu! mais où s'en est volé
Mon petit Coulomb grivolé?
Si veux-je bien, ô toy que j'aime,
Autant ainçois plus que moy-mesme,
Te faire un don humblement beau,
Mon Coulomb, de mon Coulombeau.
Tu l'auras donc, l'oiseau qui vole
Encor plein de jeunesse fole:
Mais s'il ne te contente bien,
Voy qu'il se contente de rien.

Va donc à luy, petite beste,
Et si dans sa grâce il t'arreste,
Ne crains ni les becs rigoureux
Des oyseaux les plus dangereux,
Ny les attentes redonnées
Par les tournoyantes années.

Parmi les autres pièces dont se compose le *Jardinet de Poésie*, il en est une, consacrée à la description des quatres saisons, que nous avons lue avec un plaisir tout particulier, malgré le jugement peu favorable qu'en porte Colletet. Les peintures de l'auteur révèlent dans tous les cas un profond sentiment des beautés de la nature, et il nous semble que ses archaïsmes mêmes prêtent à ses tableaux une grâce nouvelle. Il y a, d'ailleurs, dans le panorama qu'il fait passer sous nos yeux une hardiesse de détails et une science du coloris dont pourraient profiter même les grands poètes d'aujourd'hui.

Voici venir le printemps.....

Ce que jà nous prédit la noirette Arrondelle,
Qui vient servir six mois, et messagere isnelle,

Par ses gringuenotis, nous retourne avertir
Du retour du Printems, pour gayment ressortir,
(Suivant des limaçons les façons printanieres)
Nostre cœur du chagrin, nos corps de leurs tasnieres.
A cette vagabonde un ordinaire soin
Est maintenant prézent, pour le futur besoin.
Car elle apreste aux siens d'une sorte gentille
Un logis demi-rond, qu'elle maçonne habile
De son bec architecte, et son double aileron
Sur le flanc maisonnier d'un charpenté chevron.....
On entend les oyseaux en leur divers ramage
Fringoter à l'envi dedans le vert bocage.
La haute philomèle à l'argentine voix,
Fait retentir les monts, les valons et les bois.
Ore en se desgoisant elle abaisse hautaine
Le rumeur ondelant d'une fraîche fontaine,
Ft perchée en un saulx, par son tintin plaisant,
Rend l'air plein de fredons, vous de tristesse exemt :
Or d'un buisson fraizé de jeunettes verdures,
Dit aux simples oyseaux toutes ses avantures.....

L'agréable ne fait pas oublier l'utile au poète. Après avoir célébré les chantres poétiques de l'air, il s'occupe des jardins « mesnagers : »

..... Qui çà qui là, les courbes jardiniers
Vont semant les choux blancs, les humides pourpiers,
Le flairant basilic, les pastenades blanches,
L'anis et le fenouil aux odorantes branches.
On revoit espanir par l'éclair du soleil
Es buissons odorants la rose au front vermeil...

Il n'était guère possible de parler de la rose sans comparer sa courte durée à celle de la vie humaine.

L'Immortel a voulu que la mortelle vie
Pour nous donner plus d'heur, nous fust bien tost ravie :
Et le peu que ça bas nous jouissons du jour
Comme la rose briesve a l'espine à l'entour.

Le poète qui, on le sait, est fort disposé aux sentiments mélancoliques, en est distrait ici par les charmes de son sujet.

Mille basmes d'odeurs parfument les campaignes,
Et voit-on les chevraux sauteler aux montaignes.
Ces petits animaux courent à petits bonds,
Ou pour s'entre-cosser des pointes de leurs fronts,
Ou égouter le pis de leurs mères barbues
Qui s'est enflé de laict sur les plaines herbues.

Ne sent-on pas comme une bouffée des odeurs de nos prairies et de nos montagnes dans ces tableaux et dans ceux que nous allons encore mettre sous les yeux de nos lecteurs?

Les prez sont piolez d'un gracieux email
Rouge, blanc, vert et bleu : industrieux travail
De l'orfevre d'en haut! et la bergere lente
Tient ses beliers cosseus dessous l'herbe mouvante.
Les plus sauvages lieux viennent à printaner;
Et les seps porte-vin veulent rebourjonner,
Mesmement le hurbec, bestelette maligne,
Commence à rongnonner le bourjon de la vigne.
Comme au voizin ormeau le lierre amoureux
Enlasse serrément ses brassets vigoureux :
Et le glaireux limas s'agrafe à la muraille,
Quand sa corne comme Othe, au ciel ofre bataille;
Le jeune pampre ainsi, s'estendant pour grimper,
Teint de vergogne encor, commence à se harper
Aux chesneux eschalas, où le sep tourne et plisse
En replis rondelets sa branchette tortisse ;
Et sa fueille largette au bord deschiqueté,
S'estendant, laisse choir son coton argenté,
Et monstre auprès de soy des vrilles et des pointes
En cornes d'escargot à leur paisseau conjointes.

Le poète se rappelle que le printemps est aussi la saison des combats, et il maudit la guerre. Il conjure Mars de se retirer dans son palais de Thrace, et de n'en plus revenir. On comprend mieux le sentiment qui a dicté ces vers, quand on se reporte par la pensée aux guerres civiles qui ont ensanglanté le Haut-Vivarais.

La terre se transforme sous l'influence de la saison. Les moissons futures apparaissent. Cérès

Fait ondoyer les champs, et, sous le vent tremblante,
Frizote en crespillons sa tresse verdissante,
Comme les flots jasards d'un desbordé ruisseau
Qui s'en vont au galop sur la rive de l'eau,...
Le pepiant scadron de la glossante poule,
Cerchant que bequeter, avec ses petons foule
Les herbettes des chams, et, voyant quelque part
Son ennemy dans l'air, s'enfuit en son rampart,
Les tourtres fretillards saillent les tourterelles,
Et les pigeons roüans avec les colombelles
Pigeonnent bec à bec, tant pres des vives eaux
Qu'en l'ombre bigarré des souples arbrisseaux.

L'été a succédé au printemps. La chaleur abat les forces de l'homme et des animaux.

Quand le matin n'est plus, les mastins haletants,
Laissant hauis de soif leurs brebis camuzettes,
Lapent, lapent l'eau pure aux proches fontainettes...

Le poète passe en revue les acteurs principaux de la grande scène de l'été : oiseaux, fourmis, cigales, grenouilles, moucherons, etc. Avez-vous jamais aperçu un nid d'oiseaux à qui la mère apporte la pâture?

On entent pieuler la tendrette nichée
Des moineaux esseulez attendant la bechée,
Qui voyant revenir la Passe de quester,
Vont béans tout d'un cri pour se faire apaster.

Les insectes les plus incommodes trouvent un coin dans ce tableau.

La semillante pulce, ore agile sautelle
En sautelant réveille, et réveillant pointelle.
Buclope a son armée : et les gays moucherons
Brandillonnent dans l'air leurs fuyards ailerons.
Les tans au vol bruyant leur bourdon recommencent :
On les voit bien souvent qui leurs aiguillons lancent
Dessus la chevaulaille, et se font ennuyeux
Aux troupeaux marche-doux des bœufs laborieux.

Cependant le blé mûrit, on le moissonne. N'entendez-vous pas le bruit cadencé des fléaux qui le battent dans l'air?

Le marchement réglé des chevaux qui vont l'amble
Ressemble aux coups égaux que font en l'aire ensemble
Les bateurs qu'on escoute ore à coups tricotans,
Coste à coste accordez, quatre à quatre batans.

A propos de l'automne, le poète décrit les vendanges, il nous fait entrer dans les vergers, et dépeint tous les arbres qui donnent libéralement leurs fruits à l'homme. Une remarque qui vient naturellement à l'esprit, à la lecture de ces descriptions, c'est qu'elles s'appliquent complètement à nos contrées, qu'elles en reproduisent exactement les travaux et les productions, et qu'elles suffiraient à elles seules pour déterminer le pays où l'auteur a passé tout au moins ses premières années.

C'est toy, douce saison, qui fais assaisonner
Les fruicts qu'encor l'Esté meurs ne nous peut donner :
Et des fruictiers hochez sur la terre tu verses
La pomme enluminée et les poires diverses.
Le fruict brusque et flambant des vermeils grenadiers
Ores par toy remplit les ventres des paniers :
Et d'un goust aigre-doux ses graines rougissantes
Sont pour toute l'année au malade plaisantes.
Le pin aiguise un fruict d'escailles revestu,
Et l'ample chasteignier hérisse un fruict pointu.
Tu fais sur les cormiers paroistre l'âpre corme
Et aux neffliers un fruict à la mi-ronde forme.
. . . .
J'oy des embastonnez qui abattent des noix,
Et le noyer en rend une plaintive voix !
Autres sont empressez aux noires olivettes,
D'abastre et d'amasser les olives noirettes.
La terre en est couverte, ainsy qu'on voit les chams
Quand la gresle a dardé ses boulets craquetants.
L'un renversé fait choir les olives sacrées,
L'autre courbé les serre à belles panarées.

Quand tous les fruits sont cueillis, les arbres se dépouillent de leurs feuilles. La terre change d'aspect. Le cyprès, le buis, l'olivier, l'if, le houx, le lierre, l'yeuse et le laurier sont les seuls, « où la verdure dure. » Un nouvel acteur est entré en scène :

L'hiver aux gourdes mains, en face mal plaisante,
Roupieux, cazanier, devant moy se présente.
Il marche accompagné de vens et de frissons,
Et porte, en lieu de poil, des horribles glaçons.
Encor ce vieil pleurard en tramblant me menace
Si je ne veux chanter les beautez de sa face.

Le poète s'exécute devant « le vieux pleurard, » et il le peint avec une vigueur, une vérité et une variété de détails qui ne le cèdent en rien aux précédentes descriptions. Ce petit poème se termine ainsi :

Voila donc les saizons dont le jour naturel
Nous demonstre inconstant le cours perpétuel :
Et leurs âges font voir les quatre âges de l'homme,
Qui, parmi leurs contours, sans retour se consomme !
Hah ! Destin importun, qni emportes nos jours !
Quand l'année est passée, elle revient toujours ;
Mais, quand l'obscure mort nous a clos la paupière,
Nous ne revoyons plus l'agréable lumière ;
Et cependant, chestifs ! jamais nous ne visons
Au fruit plus éternel des célestes saisons.

*
* *

Le *Trésor des Trésors* et le *Discours de l'astronomie inférieure*, parus pour la première fois dans le *Jardinet de Poésie* (1600), sont deux petits poèmes, formant un ensemble d'environ six cents vers, dans lesquels Gamon a résumé la philosophie hermétique de son temps, mais sur un ton mystique qui, en relevant aux yeux de ses contemporains le prestige de cette science, peut expliquer en partie le succès de cet ouvrage. On a vu qu'il avait été reproduit par divers

recueils du temps, et que Colletet y trouvait un charme particulier. Le *Trésor des Trésors* n'a plus pour nous qu'un attrait de curiosité, analogue à celui qu'aurait pour la critique du XXII[e] ou XXIII[e] siècle l'ouvrage d'un poète moderne, qui essayerait de mettre en vers la géologie et la chimie d'aujourd'hui. Le poème de Gamon fut longuement commenté, en 1610, par Henri de Linthaut, sieur de Mont-lion, docteur en médecine, et l'on va voir, par un rapide aperçu du poème et du commentaire, où en était la science à la fin du XVI[e] siècle.

La philosophie hermétique, ou simplement « la science, » avait pour but la connaissance des grands secrets de la nature, et dépassait singulièrement les termes de ce que nous entendons vulgairement par l'alchimie, bien que ce nom lui ait été donné plus tard. Ses adeptes, qui s'entouraient de mystère, la faisaient remonter à Tubal-caïn, c'est-à-dire avant le déluge. Cham, fils de Noé, en aurait transmis les principes aux Egyptiens, à qui l'on doit les *livres hermétiques*, attribués au personnage fabuleux désigné sous le nom d'Hermès. Avec le progrès des temps, la philosophie hermétique prit une direction plus pratique, et devint l'alchimie du moyen-âge, laquelle, croyant à la lente transmutation des métaux au sein de la terre, chercha à dérober son secret à la nature, et à hâter dans des creusets la formation de l'or. Elle prétendait aussi arriver à la découverte d'une panacée universelle guérissant toutes les maladies et prolongeant la vie humaine.

Gamon et Linthaut, son commentateur autorisé, exposent ces idées sous une forme dogmatique, d'ailleurs assez vague, en y mêlant une forte dose de subordination chrétienne. Le second avoue, dès le début de son livre, que le sujet du poème « n'est non plus comprenable au sens que Dieu même... » Il cite les vers de Gamon, où il est dit qu'il faut chercher l'or, non pour en faire un coupable usage,

Mais pour sobrement vivre et le pauvre assister.

Il démontre les graves inconvénients qui résulteraient de la facile production de l'or. Tout le monde courrait après ce précieux métal.

« Le bravache soldat quitteroit ses armes; le bien-dizant avocat son Bartole; le médecin ses dieux, Hippocrate, Galien, Avicène; et l'anatomiste sa charogne. Voila pourquoi les philosophes qui nous ont precedez, comme dit Alphidius, ont caché leur principale intention sous divers enigmes et innombrables équivoques, afin que la publication de cette science occulte ne ruinast le monde... »

Et Linthaut développe pendant deux ou trois pages cette thèse avec une profonde conviction. « Car, » dit-il, « si une âme néronne possédoit ce solide et sans fin augmentable nerf de la guerre, quelles horreurs, quelles cruautez, quelles furies ne pousseroit-elle dehors? Quelle seroit la digue élevée et si ferme qui peust arrester la violente course de ce torrent?... » Tout le monde deviendrait fou.

« L'épileptique mouvement des danseurs ne saiziroit-il pas le cerveau et tous les membres de cet heureux possesseur qui seroit enclin à cette folie? Le paillard se contenteroit-il d'une courtizane, le paizan de son bureau, le marchand de sa sarge, le gentilhomme de son satin? Ne voudroyent-ils pas tous briller de clinquants à l'Espagnole, et se porter dans l'or, comme dit notre Poëte?... Bref, je pense que les vallées voudroyent estre montagnes, et celles-ci nuées. Les ruisseaux une grande rivière, et celle-cy la pleine mer. Et ainsy verroit-on une confuzion universelle et un chaos plus véritable que celui d'Ovide. »

Un peu plus loin, le commentateur fait observer que l'or n'est pas si caché qu'on le croit. L'homme, en le cherchant ailleurs, « ne se prend garde qu'il ressemble celuy qui, cherchant son asne, estoit monté dessus. Qui pis 'est, il tient à toute heure la minière d'or dans sa main, et il ne la cognoist point; et, quand il la cognoistroit, il ne l'en sauroit tirer sans la permission de la nature et l'aide de l'art. »

Les découvertes de la chimie moderne ont classé l'or parmi les corps simples dont le nombre, d'ailleurs, paraît loin d'être fixé. Du temps de Gamon, on croyait qu'il était le terme de transmutations graduelles qui s'élaboraient au sein de la terre, et qu'il fallait huit ou dix siècles pour que les métaux impurs arrivassent à la perfection

métallique de l'or. Les alchimistes avaient même imaginé une véritable génération des métaux, dont la matière première était le mercure, élément femelle, ayant pour agent ou élément mâle, le soufre. Tous les métaux naissaient de leurs combinaisons. L'élément chaud (soufre), gagnant un degré sur l'élément humide (mercure), produisait le plomb, puis, l'étain, etc., jusqu'à l'argent et enfin l'or qui était le couronnement de l'œuvre. Or, voici, d'après Gamon, comment s'y prend le sage pour imiter la nature et produire le roi des métaux :

Pour matière il prend donc le soufre et le mercure,
De genre différents et pareils de nature :
Car un genre seulet de soy n'engendre rien ;
Et, quand Dieu fit le Roy du monde terrien,
D'une mesme nature il forma sa femelle,
Afin qu'il engendrast se joignant avec elle.
Le soufre est sec et chaud, agent et masculin,
Et l'autre humide, froid, patient, féminin,
Cette diversité fait qu'ils donnent naissance,
Car dessus son pareil le pareil n'a puissance...

Et Linthaut nous explique que « le Mercure, tel que nous le voyons, est formé de deux humidités visqueuses, l'une active, l'autre passive. La nature pousse le mercure à rechercher son agent, lequel nous appelons communément souphre, qui est au même degré, faisant comparaison de lui à l'argent vif, que la prezure, en la comparant au laict, l'homme à la femme et l'agent à la matière sujette. »

Ce n'est pas tout. L'astronomie joue aussi son rôle dans la génération des métaux. Ecoutons le commentateur :

« Par l'infatigable mouvement des flambeaux célestes, pleins d'un feu actif, la Terre est comme engraissée et fécondée; et, recevant cette influence, est d'un autre costé pleine d'un feu vaporeux, que la nature alimente d'une eau minérale, par la concoction de la matrice de la Terre, et prend corps, devenant un suc coagulable par le moyen de ce qui meut, qui est la viscozité terrestre. Doncques la matière trouvant son agent extérieur ou prezure, devient une terre qui contient en soy la matière du haut ciel... Ainsi naist le mercure

des philosophes, qui n'est autre chose que l'esprit du monde devenu un corps au centre de la terre... »

La philosophie hermétique ne nous révèle pas seulement les plus hauts secrets de la création. Elle éclaire d'une façon assez inattendue l'ancienne mythologie grecque, et l'un des plus curieux passages du commentaire de Linthaut est certainement celui où il énumère une foule de faits divins et héroïques, comme étant simplement les voiles allégoriques dont s'enveloppaient les antiques chercheurs de la pierre philosophale.

Car Gamon et lui croient sincèrement à la pierre philosophale et même à l'elixir de longue vie. Le poète ne s'explique pas sans cela la vie séculaire des anciens patriarches. Il est vrai que cette croyance est mitigée par bon nombre de restrictions qui excusent d'avance tous les insuccès. « Avant que vouloir apprendre médicamenter les malades et imparfaits, » dit Linthaut, « soyez diligents de vous regénérer vous-mêmes, et de puizer cette science de la source de toute sagesse, qui seule la fait découler sur qui bon luy semble. Cerchez la, pour vous baigner en l'admiration des merveilles de Dieu et des opérations de la nature, laquelle est son image, comme dit Hermes trois fois grand en son cantique. Vous procurerez sa gloire et non la vostre laquelle est nulle. Ainsi vous commencerez ce voyage, afin d'en rapporter de l'assistance aux nécessiteux et du soulagement pour les malades... »

Gamon, de son côté, tonne contre les alchimistes, qu'il traite de larrons, ignorants et sophistes, et contre lesquels il formule les vœux les moins charitables. Puis il ajoute :

Si ne faut-il pourtant, ô vous à qui les cieux
Ont daigné d'eslargir ce tresor précieux,
Estimer que de soy l'humaine créature
Puisse jamais savoir ce secret de Nature ;
Car Dieu l'a revelé pour monstrer aux mortels
Combien plus seront beaux les biens spirituels !
Que si vous l'employez à nourrir vostre vice,
Ou, pareils à Midas, estes noirs d'avarice,
Estans riches de biens et pauvres de raison,
Vous aurez le corps sain, l'ame sans guerison.

Il est assez piquant de voir Linthaut enchérir encore sur ce point et nous raconter pendant plusieurs pages des folies d'alchimistes de son temps. En somme, après avoir beaucoup parlé du grand œuvre, il avoue que personne n'a trouvé le secret. « On trouve les termes de cette science si divers qu'il nous est impossible, comme dit Raymond Lulle, de descouvrir la vérité entre tant de diversitez, si Dieu ne nous inspire pas son saint esprit, ou ne nous la revele par quelque savant philosophe. Voila pourquoy nous n'en voyons guère qui l'entendent et n'en savons rien jusques après leur mort, parce qu'ayant acquis cette science à si grand' peine, ils la celeroyent à eux mesmes s'il estoit possible, au lieu de la communiquer aux autres. Il ne faut donc trouver estrange, si l'on ne voit personne qui se vante d'avoir fait ce divin œuvre, ains s'estonner comme il y en a aucun qui soit parvenu à cette cognoissance... »

Voilà, on l'avouera, qui n'était guère fait pour encourager les néophytes. Il est évident que Gamon et Linthaut croyaient à la pierre philosophale et à l'élixir de longue vie, comme beaucoup de gens croient au diable, c'est-à-dire sans en être bien sûrs et en avouant qu'il est difficile de le rencontrer en personne. Les conditions morales et métaphysiques dont ils font dépendre le succès du grand œuvre font l'effet d'une sourdine qui couvre souvent les éclats de leur foi naïve. Tellement que, si l'on ne savait de quelles étonnantes contradictions l'esprit humain est capable, on pourrait se demander si l'on n'est pas en présence d'une vaste allégorie, et si le poète n'a pas voulu faire de l'ironie encore plus que de la science aux dépens de ceux qui prenaient ses paroles à la lettre sans en comprendre l'esprit. Ajoutons que la *Semaine*, bien que le sujet y prêtât singulièrement, ne contient rien qui révèle chez son auteur la persistance aux dogmes nébuleux de la philosophie hermétique.



La *Muse divine*, publiée pour la première fois, comme le poème précédent, dans le *Jardinet de Poésie*, et imprimée à part avec de larges

additions en 1608, paraît été écrite au point de vue de la consolation personnelle du poète, ainsi qu'il résulte des lignes suivantes qui terminent l'avis au lecteur : « Tu y verras les sainctes fureurs de mon Uranie marcher avec quelque ordre sur le champ de la Théologie. Je désire que, comme elles m'ont donné du secours contre les plus violentes sorties que le cruel destin a faites sur moy, elles te donnent de l'utilité, à moy sujet de mieux faire, et à tous deux du contentement. »

La *Muse divine* débute par quarante-cinq sonnets empreints d'un vif sentiment religieux. Nous citerons seulement le dixième.

Celui qui en plein jour portant de la chandelle,
Cerchoit parmi la presse un homme d'équité,
Auroit bel esclairer la solaire clairté,
Pour pouvoir ce jourd'huy rencontrer un fidelle!

L'homme a comme le tigre une rage cruelle,
Il semble un tors serpent dans sa malignité,
Un ours en gloutonnie, un lion en fierté,
Un vrai loup en rapine, un renard en cautelle.

O cas plein de douleur! douleur pleine de pleurs!
Les cruels animaux sont encore meilleurs,
Car nul n'a tous ces maux, tous ces maux sont dans l'homme.

Homme donc pire qu'eux, te doy-je homme estimer?
Et si je ne doy mesme un homme te nommer,
Comment puis-je soufrir que fidelle on te nomme?

Les *Stances de l'homme* méritent également d'êtres signalées :

Je te donne ces vers, animal, qui commence
D'aler à quatre piez, et puis marches à deux,
Puis vas marchant à trois, et qui d'en bas t'eslances
Sus l'azur flamboyant des lambris lumineux.

L'Eternel est Esprit, un corps tout ce beau Monde,
Mais tu as l'un et l'autre, et dedans et dehors :
L'Esprit de l'Eternel dans ton esprit abonde
Et le grand corps du Monde est en ton petit corps.
. . . .

Rien n'est grand, sinon l'homme, en cette terre basse,
Rien en l'homme n'est grand, sinon que son esprit.
A l'esprit regardant, le haut ciel il surpasse ;
Et regardant au corps, il n'est rien plus petit!

C'est afin de remplir, ô race limonneuze,
Ton corps d'humilité, ton âme de vertu.
Pourquoy portes-tu donc une veüe orgueilleuze,
Et dedans un corps droit, un esprit si tortu ?

Non content de ton estre, incroyable arrogance!
Tu voulus estre tout, ô fol, tu l'as esté,
Feu par ta convoitize, eau par ton inconstance,
Terre par avarice, air par légèreté.....

L'Immortel aux Mortels presque a tout donné double,
Mais n'a donné qu'une ame, ainsi pensez à vous.
Si nous perdons un œil, l'autre en force redouble,
Mais si nous perdons l'ame, hélas! que ferons-nous?...

Il y a des pages émues dans le *Poème tragique*, consacré au martyre des Macchabées, et dans les *Effusions de N.-S. Jésus-Christ*, qui racontent les douleurs de la Passion. Toutes les pièces de ce petit volume sont caractérisées par une véritable exaltation religieuse, ce qui n'empêche pas l'auteur de mêler agréablement la mythologie à la Bible, en appelant le Christ Adonis et Phœbus, en faisant figurer les Nymphes, les Faunes et Bacchus lui-même dans ses déclarations les plus chrétiennes. C'était dans l'esprit du temps. On ne croyait pas possible de faire de la poésie, sans emprunter plus ou moins son personnel à l'Olympe grec et latin. Du Bartas avait essayé de secouer le joug et devancé la noble tentative de Milton, mais Boileau fit pencher plus tard la balance en faveur du paganisme.

A. Mazon.

(*A suivre.*)



LES PAGANI & LES PAGAN

PLUSIEURS familles du nom de Pagani (1) ont été puissantes pendant le xe, le xie et le xiie siècle, et comme chacune d'elles prétendait compter, parmi ses membres les plus illustres, Hugues des Paganis, un des fondateurs et grands-maîtres des Templiers, nous avons cru qu'il serait intéressant de publier leurs généalogies.

Nous espérons donc que ce travail sera de quelque utilité pour aider à résoudre le problème de la naissance et de la nationalité d'Hugues des Paganis, car nous devons l'avouer, de suite, ce problème est loin d'être résolu. Nous avons bien enregistré le plus impartialement possible les prétentions de chaque famille, mais il ne

(1) *Paganus*, *villageois*, et, dans la basse latinité, *paien*, se rencontre au Moyen-Age dans presque toutes les provinces de France, comme nom, prénom ou surnom. Les cartulaires, les polyptiques, les obituaires nous en fournissent de fréquents exemples pour toutes les classes de la société. Le prénom de Pagana était porté en 1152 par une sœur de Bernard Aton, vicomte de Nîmes. Les mahométans sont nommés *Pagani* dans les chroniques des croisades. Peut-être en Dauphiné cette désignation s'appliqua-t-elle aux Sarrasins d'origine ou aux partisans des Sarrasins. On rencontre des familles de ce nom en Touraine, à Toulouse, dans le Comtat, en Dauphiné, où ils possédèrent la coseigneurie de la Rochebaudin, enfin en Allemagne, en Piémont et à Naples. Poncius II Paganus, est évêque de Grenoble, de 1076 à 1079. (*Les Pagan et les Retourtour*, par M. A. de Gallier. Saint-Étienne, Chevalier, 1875.)

nous a pas été donné de découvrir une de ces preuves indiscutables dont malheureusement se souciaient trop peu certains historiens du XVIe et du XVIIe siècle.

Nous ajouterons que l'histoire des familles Pagani et la comparaison prudente de leurs armoiries nous ont amené, peu à peu, à croire en une tige commune, d'où seraient sortis, comme autant de branches diverses, les Pagani de Mondovi, les Pagani de Naples, les Pagan d'Argental et les Pagan de Toulouse.

Mais là encore nous devons faire toutes réserves et nous ne pouvons indiquer notre opinion que comme une hypothèse.

Pagani de Mondovi.

Cette famille, originaire de la Haute-Italie, est citée par tous les historiens du Piémont comme une des plus anciennes de cette contrée; son berceau est la vieille cité d'Auriate, aujourd'hui Vallaurie.

Auriate était le siège du comté d'Auriate, grand commandement militaire établi par Charlemagne. Les villes de Saluces et de Bargie, avec le pays de Mondovi, faisaient partie de ce comté.

Vers l'an 800, ces pays étaient ravagés par les incursions répétées des Sarrasins, Mores ou Païens, qui s'étaient même emparés de quelques châteaux isolés d'où ils pouvaient sûrement se jeter sur les contrées environnantes. La noblesse d'Italie alors se coalisa et résolut de résister à ces féroces envahisseurs.

A cette époque un seigneur du pays de Mondovi, après de brillants faits d'armes et d'heureux combats contre les Sarrasins, reçut le surnom de Pagano (le payen, ou plutôt le vainqueur des payens). Telle serait, selon la tradition, l'origine du nom et de la famille des Pagani de Piémont. Lobera fait, en effet, remarquer que les nombreuses batailles livrées aux Sarrasins furent une occasion de gloire et d'illustration pour beaucoup de familles. (1)

(1) Lobera. *Di Mondovi dissertazione.* Mondovi, G. A. Rossi, 1791.

Sous la conduite de Guillaume, comte de Provence, la noblesse italienne s'empara du château-fort de Frassineto, dernier refuge des Sarrassins, et les chassa de l'Italie (942). Le comte Guillaume revint alors en Provence, emmenant avec lui plusieurs seigneurs italiens qui s'établirent dans ses États. Parmi eux se trouvait un Pagano, le fondateur, peut-être, des Pagan du Languedoc ou du Forez, dont il sera parlé plus loin.

Dès l'an 1030, la famille Pagana (1) est honorablement représentée à Auriate. Humbert-aux-Blanches-Mains, comte de Savoie et de Maurienne, fit, cette année-là, une donation considérable à l'abbaye de Cluny, et, au bas de la charte, que Muletti (2) donne en entier, noble Pagano a signé comme témoin.

Un autre membre de cette famille, probablement le fils du précédent, fut vicomte d'Auriate pour la princesse Adélaïde en 1080. Cette princesse était duchesse et marquise des Alpes-Cottiennes, depuis 1060, et ses États comprenaient le comté de Turin et le comté d'Auriate. Le comté de Turin avait pour vicomte, ou vice-régent, noble seigneur Erenzono et le comté d'Auriate avait pour vicomte (ou vicaire) noble seigneur Pagano. Ce dernier fut investi de son vicomtat le 10 mars 1080 (charte 88 du Cartulaire d'Oulx, fol. 102). Et, lorsque la princesse Adélaïde fit don au canonicat de Suze des décimes de cette ville, elle conféra, par l'acte de donation, le titre de juge du Sacré-Palais à Messire Pagano, vicomte d'Auriate, en le chargeant de percevoir les décimes au profit du canonicat. (3) Toujours en qualité de juge du Sacré-Palais, messire Pagano assiste, en 1085, à une cour de justice tenue sous la tente par la même princesse, dans la prairie de Saint-Vincent de Chieri.

Dans les rangs de la noblesse italienne, conduite aux croisades par Bohémond, prince de Tarente, se trouve un chevalier lombard,

(1) Suivant la coutume italienne, la famille se nomme « Pagana, » les membres de la famille « Pagani, » et l'individu « Pagano. »

(2) Muletti. *Storia di Saluzzo*. Saluzzo, Lobetti-Bedoni, 1833. (T. I, p. 208.)

(3) Muletti. *Ibid.* (tome I, page 261.)

nommé Pagano, il est cité par les historiens, à l'occasion de la prise d'Antioche par les Croisés. Le siège de cette ville (1097-1098) traînait en longueur, lorsque Bohémond apprit que l'émir de Mossoul s'avançait au secours d'Antioche, à la tête d'une armée considérable. Bohémond se hâta alors d'accepter les avances qui lui avaient été faites par un capitaine des forts d'Antioche, nommé Phirous. Ce traitre, chrétien renégat, ayant à se venger du général musulmam qui défendait la ville, avait résolu de la livrer aux croisés; il promit donc à Bohémond de remettre en son pouvoir trois tours de la ville en échange d'une grosse somme d'argent. A l'heure indiquée, le prince de Tarente s'avance avec ses troupes au pied de la tour, dite des trois-sœurs, commandée par Phirous, et, sur l'ordre de Bohémond, Pagano monte à la tour par une échelle de cuir, que lui a jetée Phirous; celui-ci le reçoit, lui dit que tout est préparé, et, pour lui donner un témoignage de sa fidélité, il lui montre le cadavre de son propre frère qu'il avait égorgé, n'ayant pu l'entraîner dans son complot. A ce moment, un officier de la garnison vient visiter les postes, il se présente avec une lanterne devant la tour; sans laisser paraître le moindre trouble, Phirous fait cacher l'émissaire de Bohémond, et vient au-devant de l'officier. Il reçoit des éloges sur sa vigilance et se hâte de renvoyer Pagano avec des instructions pour le prince de Tarente. Le Lombard revient auprès de l'armée chrétienne, il raconte ce qu'il a vu, et conjure Bohémond de ne pas perdre un moment pour agir, ce qui fut fait. Soixante croisés montent par l'échelle de cuir. Phirous attache au rempart une seconde échelle, et indique une porte que les croisés enfoncent aussitôt. La ville fut ainsi prise, et Bohémond fut acclamé prince d'Antioche par tous les chefs. (1)

Ce chevalier Pagano qui prend part si vaillamment au siège d'Antioche serait des Pagani de Mondovi, et c'est lui qui, vingt ans plus tard, aurait fondé l'ordre des Templiers. Les généalogistes des Pagani de Mondovi connaissaient cette légende, mais il faut les féliciter de n'en avoir rien dit.

---

(1) Michaud. *Histoire des Croisades.* Paris, Furne, 1857. (Tome I, page 171.)

Nous devons aussi citer un autre Pagano, qui, après la prise de Jérusalem (1099), reçut de Godefroy de Bouillon la seigneurie de Caïphas. (1) Cette seigneurie relevait de la baronnie d'Acre et devait fournir au roi de Jérusalem sept chevaliers armés, suivis de leurs hommes d'armes. (2)

Ce n'est qu'à regret, et pour être complet, que nous parlons ici de ces deux nobles croisés, car nous croyons que ces attributions gratuites de personnages illustres, sans autres preuves que la tradition vaniteuse et la similitude du nom, déshonorent une généalogie au lieu d'en augmenter l'éclat.

Lobera croit que les Pagani furent du nombre de ces familles patriciennes d'Asti qui contribuèrent beaucoup à la fondation de Mondovi en 1090; (3) c'est vers cette époque que Vico (l'ancienne colonie romaine *Vicus*), devint Montevico et plus tard Mondovi.

En tout cas, jusqu'au XIVe siècle, les Pagani ont occupé dans cette ville les premières charges et ont toujours fait partie du conseil des patriciens. Ils possédaient aussi château et fief à Paganotti, petit bourg près de Villanova, de Mondovi, et admirablement situé sur une colline d'où l'on jouit d'une vue très étendue. (4) Selon l'usage des grandes familles de cette époque ils avaient pris droit de bourgeoisie dans plusieurs autres villes importantes, comme Gênes,

---

(1) Michaud. *Ibid.* (Tome I, page 471.)

(2) Caïffa, ville de Syrie, au pied du Mont-Carmel et sur la Méditerranée, à 10 kil. S. de Saint Jean-d'Acre : « Khaïfa, qu'on doit prononcer *Haïfa*, est probablement l'ancienne *Scaminum* de Saint-Jérôme et d'Eusèbe. En 1100, Tancrède l'emporta d'assaut; après la bataille de Hattin, elle tomba entre les mains de Salah-el-din, et plus tard fit partie du pachalik de Saint-Jean-d'Acre. Cette ville est considérée à juste raison comme le port de Tibériade, dont elle n'est séparée que par deux journées de marche..... La végétation des jardins de Haïffa est presque la même que celle de l'Egypte ; l'on voit sur les flancs du Carmel de superbes bois de lauriers (*laurus nobilis*) et autour de la ville des plantations de palmiers. » — *La Syrie d'aujourd'hui,* par le docteur Lortet. Paris, Hachette, 1884.

(3) Lobera. *Ibid.*, page 68.

(4) Nallino. *Corso del fiume Pesio.* Mondovi, Andrea Rossi, 1788.

Alexandrie, Asti, Coni, etc. ; (1) c'est pourquoi nous trouvons en 1142 noble Pagano, podestat de Carmagnola. Cette année-là, il assiste comme témoin à la donation de nombreux domaines faite par Manfredo, marquis de Saluces, et sa femme Eléonora, à l'abbaye de la Vierge Marie et de Sainte-Croix à Civittacule. (2)

Autre noble Pagano di Pietra-Santa, est podestat d'Asti en 1224. Il met fin à la guerre entre Asti et Saluces, et signe un traité de paix avec Manfredo III, marquis de Saluces. (3)

Le premier podestat d'Asti, élu le jour de Saint-Michel de l'an 1190, avait été Guido Landriani, milanais puissant. Il est donc à remarquer que le plus souvent les podestats étaient étrangers à la cité qu'ils gouvernaient. Les villes d'Italie qui se donnaient ainsi un maître prenaient beaucoup de précautions contre les abus que ce grand pouvoir pouvait amener. (Ce pouvoir presque absolu était confié pour un laps de temps variant entre un ou cinq ans.) L'élu devait prêter serment de ne jamais attenter à la liberté de la petite République qu'il était appelé à gouverner, défense lui était faite d'avoir avec lui aucun membre de sa famille, et tous ses parents étaient obligés de quitter la ville. Il ne pouvait être élu deux fois de suite, et un parent ne pouvait lui succéder. (4)

En 1334, nous retrouvons un Philippo Pagano podestat d'Asti, et gouvernant la ville comme vicomte du roi de Naples, suzerain de cette ville.

---

(1) En acceptant ainsi le privilège de bourgeoisie dans les les cités voisines, la noblesse ne prenait pas rang de bourgeoisie. Ce n'était qu'un traité d'amitié qui pouvait se rompre facilement, ce qui arrivait souvent, et alors les nobles mécontents se cherchaient ailleurs des alliés. Souvent un noble était à la fois bourgeois de deux villes, mais, dans ce cas, il s'engageait, quoiqu'il arrivât, à ne jamais combattre pour l'une contre l'autre.

Les villes acceptaient avec plaisir ces bourgeois honoraires qui leur apportaient leurs richesses, leur influence et surtout leurs vertus guerrières. (Voy. Léon et Botta, *Histoire d'Italie,* tome I, livre IV.)

(2) Muletti. *Ibid.* (Tome II, page 17.)

(3) *Notizie storiche profane della città d'Asti*, di G. Ardesco Molina. Asti, Francesco Pila, 1774. (Tome II, page 165.)

(4) *Histoire d'Italie,* Léon et Botta, tome I, livre IV.

Le 10 octobre 1210, par acte passé entre Manfredo II, marquis de Saluces, et le podestat de Mondovi, Jacobo Lancea Vetula, la ville de Mondovi se donne au marquis de Saluces, celui-ci, dans le même acte, nomme pour gouverneur de la ville Jacobo de Pagano.

En 1215, le même Jacobo de Pagano, assiste à la concession faite du territoire de Revello, par Guillaume Pilloso, seigneur de ce lieu, au marquis de Saluces. (1)

Tout permet de croire que Jacobo fut le père du Pagano, syndic de Mondovi, en 1236. Ce Pagano, avait été aussi podestat de Cuneo et de Savigliano; le 2 mai 1236, en qualité de mandataire de la ville de Mondovi, il conclut une alliance offensive et défensive avec la ville d'Alexandrie; c'est en souvenir de cela qu'il fut surnommé *il deputeo*.

Son frère, en tout cas son parent, Giovanni de Pagano, quittait Mondovi vers 1207 et venait s'établir à Gênes; d'anciens documents des Archives de Gênes le qualifient, en effet, de membre « de la très ancienne famille des Pagani, de Mondovi. »

Un descendant de Giovanni, Niccolò de' Pagani, était syndic de Gênes en 1317. Ambassadeur auprès de Usbak, empereur de Tartarie, Niccolò obtint de lui l'autorisation de fonder une ville sur les côtes de la petite Tartarie (Crimée). Ce fut Caffa, (2) qui devint une des plus importantes colonies gênoises de l'Orient.

Niccolò de' Pagani avait épousé la fille de Bartholomeo Fregoso, (3) et c'est par son fils, Federico, que commence la filiation certaine de cette famille.

---

(1) Muletti. *Ibid.* (Tome II, page 166.)

(2) Voy. *Cariche del Piemonte*, tome III, page 253. — Caffa, construite sur les ruines de l'ancienne Théodosie des Grecs, est située sur le détroit qui relie la mer Noire à la mer d'Azoff (à 108 kilom. E. de Sébastopol). Cette ville fut très florissante par son commerce jusqu'en 1475; à cette époque, elle tomba au pouvoir des Turcs. Niccolò des Pagani aurait donné le nom de Caffa à cette nouvelle ville en souvenir de Caïphas, dont un de ses ancêtres avait été seigneur en Palestine. C'est là une étymologie que nous indiquons sous toutes réserves.

(3) La famille des Fregosi occupait un rang très élevé à Gênes. Dès le XIIIe siècle ses luttes sanglantes avec les Adorni l'avait rendue célèbre. En 1373. Dominique

I

Federico des Pagani, citoyen de Gênes, fut revêtu des plus hautes dignités, sénateur, ambassadeur et enfin doge.

C'est auprès de l'empereur d'Allemagne, Charles IV, (1) qu'il fut envoyé en ambassade par les Gênois.

Les circonstances dans lesquelles il fut nommé doge sont très dramatiques. La ville de Gênes était depuis longtemps en proie aux dissensions intestines, lorsque, en 1383, la guerre civile devenant de plus en plus cruelle, le doge Niccolò de Guarco dut, pour apaiser la populace, promettre un remaniement complet des impôts.

A cet effet, le doge réunit une commission de cent membres, composée d'un nombre égal de délégués de la noblesse et de délégués du peuple; cela ne put calmer les séditieux, et, le jour de Pâques, la ville fut de nouveau bouleversée et ensanglantée.

Le doge réunit alors une nouvelle commission de huit membres, auxquels l'on conféra le pouvoir de donner une nouvelle constitution, un des huit était Federico de' Pagani.

Cette commission *delle Provizzioni* obtint des révoltés quelques jours de répit; mais le doge s'étant enfermé dans le Palais ducal avec ses partisans et ses soldats, le peuple crut à une trahison, et, lorsque les huit commissaires voulurent se rendre au Palais pour s'entendre avec Niccolò de Guarco, le parti populaire s'y opposa.

Fregoso fait, pour la ville de Gênes, conquête de l'île de Chypre. Quinze Fregosi ont été doges de Gênes, et l'un d'entre eux, Baptiste Fregoso, a laissé divers ouvrages parmi lesquels il faut citer : un *Traité contre l'amour* (Milan 1496); les *Actions mémorables* (Milan 1509) et une *Vie du pape Martin V*. — Paul Fregoso, mort à Rome, en 1498, fut cardinal-archevêque de Gênes. Frédéric Fregoso, archevêque de Salerne, fut titulaire, vers 1522, de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. En 1528, André Doria, devenu maître de sa patrie, exile les Fregosi et change le nom de ceux qui restent en les agrégeant à la puissante famille des Fornari.

(1) Charles IV, empereur d'Allemagne, monté sur le trône, en 1347, mourut à Prague, en 1378.

La guerre civile éclatait donc de nouveau.

Le Palais ducal est assiégé, et le doge n'échappe à la mort qu'en fuyant secrètement avec ses deux frères.

Le peuple, assemblé dans ses quartiers et enrégimenté en corporations, décerne le titre de doge à Antonetto Adorno; et, de son côté, la noblesse choisit Federico Pagano (3 avril 1383), qui était par sa mère un Fregoso, ennemi né des Adorni.

Bientôt Antonetto Adorno est obligé de se démettre, le calme se rétablit, et, pendant quelques mois, Federico fut seul doge de Gênes; mais, devant des menaces d'émeutes et de ruines, cédant à la douceur de son caractère et à son désir d'éviter à Gènes de nouvelles calamités, Federico abdique le pouvoir suprême, et Leonardo da Montalto est élu doge (fin de 1383). (1)

Federico quitte alors la ville de Gènes, et vient s'établir à Mondovi, où nous le trouvons en 1390. Les Pagani avaient habité Gênes pendant près de deux siècles, de 1207 à 1390, mais Mondovi était toujours pour eux la patrie plus chère, la patrie des ancêtres.

Du reste, la famille Pagana était dignement représentée à Mondovi, (2) et Federico y retrouva son parent Luchino de' Pagani, jurisconsulte éminent et syndic de Mondovi.

Luchino était l'ambassadeur de la ville de Mondovi auprès des puissances voisines. Le 1er août 1394, plénipotentiaire de Mondovi, il signe un traité avec le marquis Théodore de Montferrat; le 13 juillet 1396, il intervient dans l'acte de cession de la ville de

---

(1) Foglietta, *Histoire de Gènes*, livre IX, pag. 439.) *Histoire des Révolutions de Gênes*, tome I, pag. 191.)

(2) Se rattachent, sans doute, aux Pagani, de Mondovi, les trois personnages suivants : — 1° Pagano, notaire impérial à Solere, ville du marquisat de Saluces. En 1256, il reçoit l'acte réglant plusieurs différends entre le syndic d'Albe, les marquis de Caretto, de Ceva et de Saluces (voy. Lobera). — 2° Messire Pagano, préposé à l'église de Saint-Gaudens; il assiste à l'assemblée tenue à Novare, le 21 juin 1267, pour prononcer sentence d'excommunication contre Tommaso Ier de Saluces et Guigliemo de Montferrat (voy. Muletti). — 3° Anselmetto Pagano, chef de la police du quartier de Borgoglio, en la ville d'Alexandrie, vers 1301 (voy. G. Ghilini.)

Mondovi, faite par le marquis de Montferrat à Amédée de Savoie, prince d'Achaïe et frère d'Amédée VIII, comte de Savoie; en 1397, il se rend en députation auprès du prince d'Achaïe; et, le 26 avril 1404, ambassadeur à Gênes, il signe un traité avec la sérénissime République.

Luchino est une des gloires de la famille des Pagani, mais les arbres généalogiques, tout en le mentionnant, n'indiquent pas quel degré de parenté il y avait entre lui et Federico. (1)

De son mariage avec Argentina Ceba (2) Federico de' Pagani eut deux fils et deux filles :

1° Niccolò Pagano, qui suit :

2° Ambrosio Pagano; il hérita de son père avec les fils de son frère aîné et mourut sans laisser postérité.

3° Petrina Pagano, mariée à Babilone Cibo.

La puissante et illustre famille Cibo descend de Calo-Jean Kubos, gouverneur de l'île et de la ville de Chio. Lorsque les Gênois s'emparèrent de Chio (1347), Kubos conserva la souveraineté avec le droit de haute justice. (3) Ses descendants prirent rang parmi les premières familles de Gênes, et un Cibo fut doge de cette ville.

---

(1) Un arbre généalogique du 4 septembre 1784 fait aussi mention, en marge, de Jacobo Pagano, jurisconsulte; il était probablement le fils de Luchino, mais cela est à prouver. Jacobo Pagano fut un de ceux qui furent chargés, en 1415, de composer le recueil des règlements et coutumes de la ville de Mondovi : *Statuti del Mondovi*. Dans un diplôme signé par le duc de Savoie, le 9 décembre 1419, Jacobo est qualifié *dominum Jacobum Paganum jurisperitum*, et, dans un autre diplôme, *venerabilem virum dominum Jacobum Paganum, legum doctorem.*

(2) Ceba ou Ceva, ancienne famille princière des marquis de Ceva, qui prétend descendre de l'antique race des Scipion, et porte de sable à la fasce d'or accompagnée de six besants de même.

(3) *Histoire universelle traduite de l'anglais*. Amsterdam et Leipzig, Arkstée et Merkus, 1773 (tome 35, page 258). Paul Folietta et Jean Le Laboureur font remonter les origines de cette famille à Gui Cibo, qui reçut, en 999, de l'empereur Othon, les terres de Montevarchi, Colorono et Laterina, situées en Toscane. Ces mêmes auteurs placent au cinquième degré, dans la généalogie, Lancfranc Cibo, consul de Gênes, en 1241.

Jean-Baptiste Cibo, après avoir été cardinal-évêque de Melfe, devint pape, en 1484, sous le nom d'Innocent VIII.

C'est de cette maison que sont sortis les ducs de Massa et princes de Carrara. Cibo porte : *de gueules à la bande échiquetée d'azur et d'argent de trois tires au chef d'argent à la croix de gueules.*

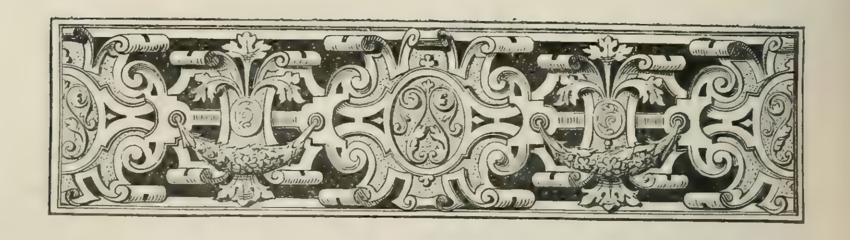
4° Bianchina Pagano, mariée à Aragone Savignone, de la famille des Fieschi.

La famille des Fieschi est célèbre. Sa conspiration contre les Doria, écrite en 1629, par Mascardi, lui a assigné une place dans l'histoire. Cette maison a donné à Gênes plusieurs amiraux, et à l'Église deux papes : Innocent IV (Sinibalde Fieschi) et Adrien V. C'est Innocent IV qui, retiré en France, convoqua, en 1245, le Concile général de Lyon, dans lequel l'empereur Frédéric II fut excommunié. Ce pape habita Lyon six ans et quatre mois. Fieschi porte : *bandé d'argent et d'azur.*

F. Bréghot du Lut.

(*A suivre.*)





AVENAS

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE

et d'Archéologie beaujolaises

TIRÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS DU CARTULAIRE

DE SAINT-VINCENT DE MACON

I

Avenas est une commune de 393 habitants, au nord et dans le canton de Beaujeu, arrondissement de Villefranche, département du Rhône. Elle est située sur un des points culminants de la contrée, dont l'accès est long et pénible.

Avenas ne semble pas avoir eu jamais plus d'importance qu'aujourd'hui : il n'a point d'histoire. On dit qu'une grande voie romaine, allant du Midi au Nord, traversait autrefois cette localité. On ajoute qu'elle fut ravagée par les Sarrasins à la fin du VIIIe siècle. Après l'écrasement de ces barbares, en Poitou, par l'épée de Charles-Martel, les débris de l'innombrable armée d'Abdérame s'enfuirent du côté de l'Orient; et, par les plaines méridionales du Berry et du Bourbonnais, arrivèrent jusqu'au versant occidental des montagnes du Beaujolais, y pénétrèrent, s'établirent fortement à Tourvéon, près Chénelette; et de là portèrent, dans tout le pays voisin, le ravage et la dévastation, jusqu'à ce que Charlemagne vint les déloger et les

rejeter au-delà de la Saône, où l'histoire les retrouve encore de nos jours, vivant à part, s'alliant exclusivement entre eux, dans les communes de Feillens (Ain) et d'Uchisy (Saône-et-Loire), vaincus à la fin par la civilisation chrétienne et assouplis au joug béni de la loi évangélique.

A l'endroit où s'élève, depuis bien des siècles, l'église paroissiale d'Avenas, il n'y avait, à l'arrivée des Sarrasins, qu'un antique monastère de religieuses, appelé, je ne sais pourquoi, le *monastère de Pélage*, dédié à la sainte Vierge, sur le territoire d'une paroisse appelé *Rosarias* ou Rosières, et non encore Avenas.

Ce monastère avait naturellement subi les conséquences du voisinage de Tourvéon. Ses murs avaient été rasés, ses religieuses massacrées ou dispersées ; ses biens étaient devenus la proie du barbare vainqueur. Anstrude, l'abbesse, échappée, comme par miracle, à ce désastre, ne vit pas d'autre moyen de sauvegarder les droits et l'avenir de son abbaye, qu'en les remettant à Charlemagne, qui avait entendu les cris et les prières de ces pauvres populations et était accouru à leur secours. Le fondateur de la chrétienté, le grand monarque des Francs, pouvait-il faire autrement ?

Après la glorieuse mort de Charlemagne, et quand la paix fut assurée dans la contrée, l'évêque de Mâcon, Hildebold, au diocèse duquel appartenait le petit pays qu'on appellera plus tard le Beaujolais vint trouver l'empereur Louis-le-Pieux, fils et successeur de Charlemagne, et réclamer, comme bien d'église, le dépôt confié par l'abbesse Anstrude à son illustre père. Avant sa destruction, le monastère était déjà, comme la paroisse de Rosarias elle-même, sous le patronage du Chapitre de Saint-Vincent.

Le pieux monarque reconnut la justice et la convenance de la réclamation de l'évêque de Mâcon, dont le diocèse et la ville épiscopale avaient tant eu à souffrir du passage des Sarrasins. Il rendit, dès la première année de son règne, au Chapitre de Saint-Vincent tous les biens que son père avait reçus d'Anstrude, et d'autres encore que sa munificence y ajouta dans le Lyonnais; fonda et bâtit une église sur l'emplacement du monastère de Pélage, et voulut que cette église devînt le centre de la paroisse de Rosarias, dont le nom

disparaîtra bientôt, pour faire place à celui d'Avenas. Jusqu'à la Révolution, le Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon a eu la nomination des curés d'Avenas.

Vers la fin de son règne, si éprouvé, et alors que Louis-le-Pieux mettait ordre à ses affaires, pour se préparer au jugement de Dieu, il songea encore à son église de Pélage, la comprit parmi celles qui jouirent de ses derniers bienfaits, et la dota d'un remarquable autel en calcaire blanc, qu'on y admire encore aujourd'hui et que son curé et ses fabriciens surent conserver, lorsque, sous la Restauration, il fut sérieusement question de le transporter au Musée de Lyon. Cet autel ne fut inauguré qu'après le décès du monarque, puisque dans la curieuse inscription qu'on lit encore au côte de l'épitre, se trouve la date précise de sa mort.

L'ensemble de ces faits a sa base historique dans une charte de Louis-le-Pieux, donnée l'an 815, et qui se trouve depuis longtemps à la portée de tout le monde, au tome IV du *Gallia Christiana,* aux preuves : page 264. Ce texte vaut la peine d'être reproduit ici en partie.

« In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu-Christi. Hludovicus divina ordinante providentia Imperator Augustus... Notum sit quia placuit nobis... res proprietatis nostræ quæ sunt in pago Lugdunensi, in villa quæ vocatur Rosarias, quas olim quædam fæmina Domini sanctimonialis, nomine Anstrudis, Domino et genitori nostro Karolo bonæ memoriæ præstantissimo Imperatori per cartulam delegavit (1) donationis, ecclesiæ sancti Vincentii Matisconensis tradere, ubi Hildebaldus episcopus præest. Has itaque res... quantumcumque eadem sanctimonialis fæmina in eadem villa sua fuit possessio, et presenti tempore nostri juris atque possessionis in eadem villa Rosarias in re proprietatis est, totum et ad integrum, vel in exquisitum, prædictæ ecclesiæ

---

(1) *Delegavit...* Cette expression est remarquable. A ce mot, le Glossaire de Ducange renvoie à *Mediator*. Ce qui prouve que le don fait par Anstrude à Charlemagne était un fidéicommis que la loi n'interdisait pas, et qui explique la revendication de l'évêque de Mâcon auprès de Louis-le-Pieux.

sancti Vincentii martiris et congregationi ibidem Deo famulanti in nostrâ concessimus eleemosinâ... Et ut auctoritatis pleniorem in Domini nomine obtineat firmitatem, et per diuturna tempora inviolabilem et inconvulsum obtineat effectum, manu propriâ subter eam firmavimus, et annuli nostri impressione signari jussimus... Actum Aquisgrani palatio regio in Dei nomine. »

II

Si nous n'avions pour nous renseigner que cette charte impériale, nous la trouverions d'un laconisme et d'une obscurité désespérants. On pourrait nous demander : « Où donc y voyez-vous le pays du Beaujolais ? Y lisez-vous même le nom d'Avenas ? » et on aurait raison, ils n'y sont pas nommés.

Mais le *Livre enchaîné*, ou Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, laborieusement, savamment préparé par M. Ragut, et imprimé en 1864, aux frais de l'Académie, par M. Émile Protat, en un fort volume in-4°, vraiment digne des cartulaires qui sortent annuellement de l'imprimerie nationale, est venu soudain projeter un splendide rayon de lumière sur l'histoire, la géographie et l'archéologie beaujolaises, au Moyen-Age, à l'occasion de l'humble Avenas.

C'est avec les cartulaires qu'on refera notre histoire provinciale, qui en a grand besoin. Chaque cartulaire qui paraît me fait l'effet de ces points culminants de notre France, visités et consultés, si j'ose ainsi dire, par les savants qui ont fixé le méridien de Paris, et fait la carte de France de Cassini. Quand on est à ces hauteurs, on jouit d'un immense horizon, on apperçoit au loin, d'autres cimes qui vous orientent avec sûreté et précision.

Donc abordons notre étude sur Avenas et sur le Beaujolais, avec ce secours inattendu, qui a manqué aux historiens les plus modernes et les plus consciencieux de ce petit pays, jadis souverain. (1)

---

(1) Le digne et savant M. A. Péricaud a donné un article sur *Avenas*, publié dans l'*Album du Lyonnais*, imprimé par Boitel, en 1843 et 1844. — M. de La Roche-

III

Et d'abord, qu'est-ce que le Beaujolais ? D'où date-t-il? Quelle en est l'origine?

Ce nom, beau comme le pays qu'il désigne, était inconnu au temps de Louis-le-Pieux. La charte, citée plus haut, garde le silence le plus absolu sur le Beaujolais et ne parle que du Lyonnais : « In pago Lugdunensi. » Elle place dans le Lyonnais, les libéralités faites, par ce pieux empereur, au Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, alors qu'il s'agit réellement d'Avenas et du voisinage de Beaujeu, comme nous le verrons amplement tout à l'heure, par les citations et l'étude des chartes du Cartulaire de Saint-Vincent; et aussi par la vue et l'explication de l'autel monumental d'Avenas, qui ne permettent pas de méprise à cet égard.

On trouve pour la première fois le nom de *Bellijocum,* ou Beaujeu, dans le Cartulaire de Saint-Vincent, en l'an 1031. Aucun généalogiste ne fait remonter les seigneurs souverains du Beaujolais au-delà du xe siècle. Chazot de Nantigny les fait venir de Béraud, premier sire de Beaujeu, mort en 966, et qui était le second fils de Wilhelme, comte de Forez et de Lyon. Une ancienne généalogie manuscrite des sires de Beaujeu, que j'ai dans mes archives, est d'accord avec Chazot. L'historien moderne du Beaujolais, M. de Laroche-Laccarelle, au tome I, page 20, dit que « jusque vers la fin du xe siècle, le pays ne possédait pas une existence propre; » et il commence à la même époque la suite des sires de Beaujeu, comme ont fait pareillement Guichenon, le P. Anselme, Duchesne, et les auteurs de *l'Art de vérifier les dates.*

Il y a donc lieu de tenir pour certain que, pour le bien de la paix, et d'un commun accord, on créa, vers le milieu du xe siècle, un

---

Lacarelle a donné son *Histoire du Beaujolais* en 1853. Lyon, L. Perrin. — Ni l'un ni l'autre n'a connu ou consulté le Cartulaire de Saint-Vincent, imprimé 20 ans après l'*Album du Lyonnais*. M. de La Roche-Lacrelle qui indique les Manuscrits qu'il a consultés, ne le mentionne pas.

petit pays souverain et neutre, embrassant une certaine étendue de territoires détachés des comtés de Mâcon et de Lyon, du Pagus de Tourveon et du diocèse d'Autun.

On prit au diocèse d'Autun, l'*Ager Monciocensis*, dont le chef-lieu était Monsols; — au *Pagus Matisconensis* l'*Ager Viriacensis*, ou de Villé; — au *Pagus Lugdunencis*, l'*Ager Carciniacensis*, ou de Cercié, l'*Ager Bussiacensis* (Bussy) et l'*Ager Dinicensis* (Denicè); — enfin au *Pagus Tolveonensis*, l'*Ager* de même nom, où se trouvait la *Villa Bogenis* dont on fera *Ballijocus*, Beaujeu, qui sera la capitale de ce petit état et lui donnera son nom historique, en devenant la résidence du Prince.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est un fils puiné de la grande maison des comtes de Forez, qui fut appelé à régner sur le Beaujolais, et à faire la dynastie de ses Princes. Naturellement il commença par se créer une résidence, et à la mettre en sûreté, en la jetant vers les hauteurs abruptes où l'on aperçoit encore les ruines imposantes du château des sires de Beaujeu.

C'est ainsi qu'un siècle auparavant, on avait, pour les mêmes motifs, créé le Brionnais, au sud-ouest de la Bourgogne. On avait, pour cela, divisé en deux le pays des Aulerci-Brannovices de César, attribuant la baronie souveraine du Brionnais à un puîné de la grande maison d'Aquitaine, avec Semur pour résidence princière; tandis qu'on unissait l'autre moitié, sous le nom de baronie du Charollais, au comté de Châlon-sur-Saône.

IV

Avenas figure souvent dans le *cartulaire de Saint-Vincent*, sous le nom latinisé d'*Avenacum* et d'*Avanacum;* on disait les deux, comme cela se lit à la page 551 dudit cartulaire. Les chartes 27e, 347e, 351e, 363e, 365e, 367e, 375e, 387e, 415e, 586e et 600e lui sont consacrées et mentionnent des donations, ou restitutions de bien sur cette paroisse et sur les paroisses du voisinage, faites en faveur du Chapitre et de l'église cathédrale de Mâcon.

Le nom et la paroisse d'Avenas, comme le nom de Beaujeu et de Beaujolais, ne sont connus que depuis la seconde moitié du xe siècle. On trouve Avenas, pour la première fois, dans la charte 347e, qui ne peut pas être antérieure à l'an 997, ni postérieure à l'an 1018, deux années qui sont les limites extrêmes de l'épiscopat de Letbald II, évêque de Mâcon, lequel en est l'auteur. Elle est intitulée : « Letbaldus episcopus dat Sancto Vincentio terras in villa Avenaci. » A la fin, on lit ces mots, qui font bien voir qu'il s'agit ici de Letbald II, dit de Brancion : « Hactum est hoc regnante Roberto rege. » En voici le début : « Ego igitur Letbaldus, Matisconensis ecclesiæ pontifex, cui præsum, videlicet beati Vincentii martiris, concedo conjacentes in pago Matisconensi, in agro Viriacenti, in villa Avenaci... »

L'évêque Letbald donne à son Chapitre de Saint-Vincent des terres qui avoisinaient (*terras conjacentes*) celles que cet illustre Chapitre possédait depuis longtemps à Avenas, par la munificence de Louis le Débonnaire. Nous n'avons pas à revenir là-dessus. Je réserve aussi à chercher plus loin quel peut être cet *agro Viriacensi*, dans le pays Mâconnais, où était situé Avenas : « In pago Matisconensi, in agro Viriacensi, in villa Avenaci. »

Ici, j'ai à insister sur la nouveauté du nom d'Avenas : « Avenacum. » Et j'en trouve la preuve dans plusieurs chartes qui s'expriment absolument comme la 586e de l'an 1117. On y lit que Guichard III, sire de Beaujeu, et son fils Hugues, qui était abbé, « miserunt in vadimonium Matiscensibus beati Vincentii martiris Canonicis quidquid habebant, juste vel injuste in villa Avenaco, quæ antiquitus monasterium Pelagi vocitatur. » La substitution du nom nouveau d'Avenas à celui de monastère de Pélage est clairement indiquée dans le fragment de charte que je viens de reproduire. Guichard de Beaujeu peut dire avec raison qu'*autrefois Avenas s'appelait le monastère de Pélage*. Car cette charte est de l'an 1117, et nous avons trouvé, pour la première fois, le nom d'Avenas dans une charte de la seconde moitié du xe siècle. Il y avait donc plus de cent cinquante ans qu'on disait *Avenas*, au lieu du monastère de Pélage.

(*A suivre.*) F. CUCHERAT.



SONNETS

I

VARIATIONS

Je le vis, ce jour-là, pour la dernière fois.
C'était dans un salon; nous brodions sur un thème
Éternellement neuf, quoique toujours le même,
L'Amour..... Il éleva soudainement la voix.

Causeur étincelant, il vida son carquois
Sur la Femme, ce Sphynx qu'on maudit et qu'on aime,
Qui tend comme un lacet sous nos pas son problème
Et navre sans merci le chercheur aux abois.

Puis il se rétracta. Du Sphynx il fit un ange,
Et sa voix caressante eut un lyrisme étrange,
Plein d'hymnes, de baisers, de sanglots éperdus.

« Il est fou, » disait-on... Non! le pauvre sophiste
Venait d'apercevoir, les yeux vers lui tendus,
Une femme très pâle, au regard doux et triste.

II

EN ALLANT A HONFLEUR

C'est l'aurore. La côte éteint son dernier phare ;
La Seine, sous la brume, a des lueurs d'acier ;
Mais tout sommeille encor, sauf un morne échassier,
Picoreur assidu des laisses de la barre.

Parmi ces horizons effacés l'œil s'égare ;
Pourtant, voici Honfleur, linéament grossier,
Où, çà et là, comme une aiguille de glacier,
Se dresse le grand mât d'un navire à l'amarre.

Je croise un beau pêcheur, jusqu'aux genoux botté,
— Une tête d'album. — Sur son dos est jeté
Un filet ruisselant où le poisson palpite.

Pardieu ! c'est une femme... Un corps jeune et charmant
Par l'épaisse vareuse est trahi... Fuyons vite...
Fuyons !... La mer est proche et vaut mieux qu'un roman.

III

SUR LA BERGE

Pourquoi, Rhône, mugir si fort ?
A quoi bon, fleuve atrabilaire,
Battre ainsi ce pont séculaire,
Immuable comme le sort ?

J'ai beau dire ; en son fol effort
Le vieux dieu semble se complaire ;
Aussi je m'assieds sur le bord
Et je contemple sa colère.

Ce flot, cabré comme un cheval,
O rêveur, c'est ton idéal :
D'un bond tu peux saisir sa croupe.

L'eau jaune aux volutes sans fin,
C'est la paix, c'est l'oubli divin.
Cœur altéré, remplis ta coupe.

Th. DOUCET.



SOCIÉTÉS SAVANTES

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 13 mai 1885.* — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le Président remercie la Société de l'adresse qu'elle lui a envoyée, pour lui exprimer ses regrets au sujet du récent incendie du château de Feugerolles. — M. Beauverie lit une pièce de vers intitulée : *L'Insomnie d'Hérode Antipas.* — M. Collin communique plusieurs poésies ayant pour titre : *Fleurs fanées. Au-delà du tombeau. Sunt lacrymæ rerum.* — M. Desvernay donne lecture d'une note sur l'Ile-Barbe. — M. de La Chapelle fait le récit d'une promenade dans les montagnes du Vivarais, en 1884. — M. le baron Raverat communique une note sur l'origine des produits de la Grande-Chartreuse et principalement de la boule d'acier.

Séance du 27 mai 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — Sous le titre : *Promenade dans le quartier des Brotteaux,* M. Bleton fait la description de l'aspect que présentait cet ancien faubourg de Lyon, il y a 40 ans, les jours des fêtes foraines. — M. Philipon lit une étude sur les origines de *Lugdunum*, dans laquelle il signale certains passages de la correspondance de Cicéron, qui contredisent le récit de l'historien grec, Dion Cassius, au sujet de la fondation de Lyon. — M. Desvernay communique un compte rendu du livre publié par M. de La Chapelle sous ce titre : *Documents sur la Révolution. Lyon et ses environs sous la Terreur* (1793-1794). — M. l'abbé Conil lit une notice sur un ancien bréviaire manuscrit du XVe siècle, qui vient d'être acquis par les Archives de l'archevêché. — M. le baron Raverat donne communication d'une étude sur un ouvrage de grammaire comparée, publiée par M. Ayer.

Séance du 10 juin 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — A l'ouverture de la séance, M. le comte de Charpin-Feugerolles annonce qu'il fera imprimer à ses frais le prochain volume des Mémoires de la Société. Ce volume renfermera les procès-verbaux des séances, les articles nécrologiques des membres décédés et un travail historique sur Lyon, de M. Georges Guigue. — Cette communication est accueillie par un vote de remerciements à M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. de Milloué offre à la Société deux volumes qu'il vient de traduire de l'anglais : *Les langues de l'Afrique*, par Robert Cast, et les *Religions et les langues de l'Inde*, par le même. — M. le baron Raverat communique une étude de linguistique sur les noms de *Houx* et d'*Aigrefeuille.* — M. Desvernay lit, sous ce titre : *Lyon-Gaulois*, un compte rendu des *Croquis et autographes lyonnais*, de M. Alexis Rousset.

Séance du 24 juin 1885. — Présidence de M. Bleton, vice-président. — M. Vingtrinier fait part à la Société de la mort de M. Alexis Rousset, membre honoraire, décédé à Villeurbanne (Rhône), le 22 juin 1885. — M. le Président donne lecture d'une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences, dont le prochain Congrès aura lieu à Grenoble au mois d'août prochain. — M. Beauverie lit un poème intitulé : *Chant de triomphe de Déborah.* — M. Vachez communique une étude sur l'emploi des *echea* ou vases acoustiques dans les édifices antiques et les églises du moyen-âge, travail destiné à être lu au Congrès archéologique de Montbrison. — A la suite de cette lecture, M. Dissard signale à l'auteur l'existence de deux *echea* conservés au Musée des Antiques de Lyon et retrouvés, en 1844, dans la voûte de la coupole de l'église d'Ainay. — M. l'abbé Conil fait connaître trois lettres du pape Innocent IV, relatives à l'histoire de Lyon, et faisant partie d'un recueil, publié actuellement par M. Elie Berger. M. Vettard lit un sonnet adressé à M. Bleton.

Séance du 8 juillet 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Condamin, qui fait hommage à la Société du premier volume de l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, qu'il vient de publier en collaboration avec M. l'abbé Langlois, curé de cette petite ville. — M. Dissard fait hommage à la compagnie, au nom de M. le docteur Poncet, d'un volume publié récemment par ce dernier, sous ce titre : *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon.* — M. de Milloué donne lecture de la traduction de plusieurs strophes d'un manuscrit civaïte, relatif à la religion hindoue. — M. Vingtrinier lit la première partie d'une étude sur la famille des Villeroy, empruntée à un précieux manuscrit, dont l'acquisition vient d'être faite, à Paris, pour la Bibliothèque de Lyon. — M. l'abbé Conil communique un extrait du récit d'une fête religieuse, célébrée à Lyon, en 1667, sur la place Bellecour, en l'honneur de l'Eucharistie.

Séance du 28 juillet 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. Vingtrinier continue la lecture de son étude sur les Villeroy. — M. le baron Raverat communique un travail sur la statue de l'*Homme de la Roche*, à Bourgneuf. L'auteur combat la tradition populaire, qui identifie ce personnage avec Jean Kléberg, dit le Bon Allemand. — M. de Milloué continue la lecture du manuscrit civaïte, dont il a fait la traduction. — M. Clair Tisseur lit une poésie grecque à Zeus, père des Êtres. — M. Vettard donne communication d'un épithalame intitulé : *Le Nid.* — La prochaine séance aura lieu le 4 novembre prochain.

A. V.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

5 Août.—M. Coquelin aîné joue pour la première fois, au grand Théâtre de Lyon, le rôle de don César de Bazan dans *Ruy-Blas.*

6 Août. — Réunion privée conservatrice. M. Boubé y prononce un discours. Durant tout le mois, les réunions se multiplient. M. Chomel fait une conférence dont le sujet est : *Jacobinisme et liberté*. M. Palmarini traite des finances de la république. M. Boyer de Bouillane parle à Saint-Julien-sous-Montmelas, en présence de nombreux auditeurs. Beaucoup de réunions républicaines également : M. Madier de Montjau fait une conférence à Villefranche.

7 Août. — M. Frémont, substitut du procureur général à Lyon, est nommé avocat général à Rennes.

M. Trevard, Procureur de la République à Châtillon-sur-Seine, est nommé substitut du procureur général à Lyon.

M. Vieillard-Baron, substitut à Angers, est nommé Procureur de la République à Nantua.

M. Baumann, avocat à Lyon, est nommé juge suppléant à ce siège.

8, 10 Août. — M. Jules Ferry, ancien ministre, vient à Lyon. Son arrivée donne lieu à des scènes tumultueuses. Il prononce, à la villa des Fleurs, un grand discours devant un auditoire soigneusement choisi.

— On annonce la mort de M. Pommier, rédacteur en chef de l'*Eclaireur de Dreux*, ancien rédacteur en chef de la *Décentralisation* à Lyon.

9, 24 Août. — Grand concours régional de tir offert par les Sociétés de tir de Lyon, de tir de l'armée territoriale et celle des tireurs du Rhône. Il a lieu dans les stands du Grand-Camp, reliés, pour la circonstance, par un chemin de fer Decauville, partant de la gare des Brotteaux.

— Les journaux annoncent que, dans sa séance du 26 juillet, la Société nationale de médecine a élu membres titulaires MM. les docteurs Morat, Lacassagne, Lépine et Frantz Glénard.

11 Août. — M. Olivier Cocquerel vient d'obtenir une première médaille à l'Exposition de la Société des Amis des Arts de Dijon.

— Les professeurs lyonnais occupent une place des plus brillantes au Congrès pour l'avancement des sciences qui s'est tenu ce mois à Grenoble. Dans la section d'anthropologie, M. Ernest Chantre, sous-directeur de notre Muséum, obtient un véritable succès ; dans celle de médecine, M. le docteur Diday a été nommé vice-président : diverses communications et lectures très remarquées ont été faites par les docteurs Chauveau, Diday, Lépine, Poncet et Teissier fils.

15, 16, 17 Août. — Grand Concours musical à Lyon. Deux cent soixante-douze sociétés y prennent part, parmi lesquelles on remarque comme musique d'honneur celle de la Garde républicaine dirigée par M. G. Wettge et tout particulièrement l'Harmonie des jeunes infirmes de la maison de Saint-Jean-de-Dieu, à Paris. Ces derniers donnent le 20 un concert dans la salle du Théâtre Bellecour, devant un auditoire des plus nombreux.

La musique de la Garde républicaine s'est fait entendre dans quatre concerts : le 14 au soir au cirque Rancy, le 15 à la distribution des récompenses, le 16 à la fête du Parc, et le 17 dans le grand festival qui a eu lieu le soir sur la place Bellecour.

21 Août. — S. S. le pape Léon XIII accorde la décoration de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à M. Billaroche, vice-président du Conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, et à M. Joseph Renard.

23 Août. — Comice agricole à Anse.

24 Août. — Comice agricole à Condrieu.

27 Août. — M. Petit est nommé directeur de la Voirie municipale.

30 Août. — Comice agricole à la Demi-Lune, sous la présidence de M. Chassaignon, maire des Chères.

— Pendant ce mois, l'agitation ouvrière a continué. Des Assemblées se sont réunies : la place Tolozan a été le théâtre de quelques scènes de désordre, peu graves heureusement. M. Léon Permezel donne sa démission de président de la Chambre syndicale des Fabricants de soieries.



Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



UNE POYPE EN BRESSE

Comme la géologie, dont les découvertes récentes bouleversent toutes les idées reçues, l'archéologie est une science jeune, ardente, active, prête à faire table rase de l'histoire telle que nous l'avons étudiée dans nos jeunes années; mais, malgré le zèle de ses disciples, malgré les travaux de ses adeptes, elle a encore plus d'un problème à résoudre, plus d'un mystère à pénétrer, plus d'une énigme à deviner, et ce n'est pas sans émotion et sans dépit qu'à chaque pas elle trouve un sphinx, qui, d'un air railleur, lui offre un logogriphe aussi bizarre qu'effrayant. Heureusement que, de nos jours, la science ne frappe plus de mort ceux qui n'ont pas répondu convenablement à ses appels.

Dans nos courses et nos voyages, nous avons rencontré deux phénomènes que nous aurions voulu étudier sérieusement, et que nous nous sommes borné à contempler avec une ardente curiosité, sans avoir la prétention ou l'espoir d'éclairer le moins du monde les érudits, ce sont les nuragues de la Sardaigne et les poypes de la Dombes.

Que sont les unes et les autres ? Qui les a construites ? Quel a été leur usage ou leur emploi ? Y a-t-il quelque connexité entre ces deux sortes de monuments?

On a dit que les pyramides d'Égypte avaient été construites pour arrêter le vent du désert et empêcher la vallée du Nil d'être envahie par les sables. (1)

C'est avec autant de raison que des savants ont avancé que les poypes et les nuragues avaient été élevées par des peuples primitifs comme postes d'observation, pour voir au loin et découvrir la marche et les menaces d'un ennemi.

Ainsi la Dombes, plate et couverte d'immenses forêts, aurait éprouvé les mêmes besoins que la Sardaigne aux profondes vallées, aux fières montagnes et aux rochers escarpés.

La première, fangeuse, humide et privée de rochers, aurait élevé des montagnes artificielles avec des terres péniblement amoncelées ; la seconde, à la ferme ossature, aux rocs abruts, aurait construit des tours isolées, en blocs souvent énormes, d'une élévation de dix à vingt mètres, sans fenêtres, sans autre ouverture qu'une porte basse, avec un petit escalier dans l'intérieur de ces murs sans ciment, deux ou trois chambres superposées sans recoins, sans cheminées, un toit nu, sans abri et sans parapet, le tout avec l'intention supposée de surveiller l'étendue, comme on l'aurait fait d'un observatoire ou d'un signal ? Mais il est certain que la construction et la position de ces deux espèces de monuments auraient fait manquer le but proposé, en Dombes comme en Sardaigne.

Qu'on attribue les monuments pélagiques de l'île africaine aux Grecs ou aux Carthaginois, si on avait voulu des postes occupés par des éclaireurs, on les eût placés sur des sommets, des pics, des éminences escarpées, au lieu de les bâtir au flanc de collines d'où la vue était bornée et n'atteignait qu'un seul côté de l'horizon. Les murs eussent été percés de barbacanes et de meurtrières. Enfin, le toit eût été à barbette ou à parapet, au lieu d'être simplement arrondi en cul-de-four.

Si les poypes de la Dombes avaient eu le même objet, on ne les eût pas assises le long de cours d'eau, dans le fond des vallées, dans des sites isolés, tranquilles, mystérieux, où les chênes, les bouleaux

---

(1) Voir les travaux de M. le duc de Persigny sur ce sujet.

et les peupliers les couvraient d'une ombre épaisse, leur faisaient un abri de leurs feuillages, et les cachaient aux rayons du soleil comme aux regards des voyageurs et des curieux.

Quel était donc leur emploi?

Les nuragues n'ont pu être des postes d'observation, ni des habitations, ni des temples, ni des tombeaux, à en juger par leur architecture, leur distribution intérieure, leur position, ou les recherches et les fouilles qu'on y a faites. Il ne nous a pas été donné de résoudre le problème. On nous a dit que c'était des lieux de refuge en cas de surprises des races ou tribus voisines. L'épaisseur énorme des murs, les difficultés de l'entrée pourraient donner une apparence plausible à cette opinion. Mais d'où fût venu le secours? Et quelle résistance aurait pu opposer à l'ennemi une poignée de malheureux emprisonnés dans une tour sans issue, où ils fussent morts de misère et de faim, si on ne les y eût pas enfumés comme un gibier? L'assaillant, se dérobant dans les inégalités du terrain, n'aurait-il pas eu le temps de surprendre les bergers et les laboureurs avant que ceux-ci, dispersés de tous côtés, n'eussent eu le temps de gagner le refuge? Quant aux troupeaux, l'espace eût été trop restreint pour qu'on eût pu leur y donner un abri.

Abandonnant donc les nuragues aux investigations des savants de l'avenir, nous allons nous replier sur les poypes de la Bresse et de la Dombes aussi souvent étudiées, aussi souvent décrites, et sur lesquelles nos archéologues ne se sont pas davantage mis d'accord.



Et d'abord, d'où vient le nom de ces éminences factices, qu'on trouve en si grand nombre dans la Bresse et la Dombes?

Un celtisant convaincu, M. Alonzo Péan, nous répond : du gaélique ou du cimbrique : *pep*, *pip*, *beb*, qui signifient : grosseur, éminence, renflement; d'où le latin *puppis*, poupe, la partie la plus élevée du navire antique; Pampelune; Bibracte; les collines de Pim-

peneau, près de Poitiers; le mont Poupet, au-dessus de Salins; Saint-Romain-de-Popey, en Lyonnais. Nous abrégeons. Un autre étymologiste nous dit : puy, montagne ; puype, poype, monticule, colline en miniature. Nous nous inclinons de confiance et sans y mettre aucune opposition.

Leur nombre est encore de près de cent, dit M. Guigue, dans sa *Topographie de l'Ain*, et il a été plus du double avant que les paysans ne se fussent attachés à les niveler pour améliorer leurs champs. Nous n'hésitons pas à décupler ce chiffre trop modeste, persuadé que le savant archiviste du Rhône n'a compté que les poypes célèbres, connues, considérables, et qu'il a négligé la foule de petits monticules qui se cachent dans tous les replis, dans tous les enfoncements du pays.

Leur emploi, leur but, leur utilité n'ont pas encore été affirmés, que nous sachions, du moins, d'une manière positive, certaine et irréfutable. M. Guigue, avec la prudence d'un érudit, suppose que les poypes remontent à l'âge du bronze, comme les dolmens, les menhirs, les cromlechs de l'ouest de la France, et que, de même que ces monuments, elles ont été élevées par des peuples primitifs « pour honorer les morts, élever des autels à leurs dieux, ou asseoir le tribunal de leurs juges. La constitution géologique de la région a seule motivé la différence qui existe dans la forme et dans les matériaux des divers monuments d'un même âge. » Les Hébreux, ajoute-t-il, élevaient soit en pierre soit en terre leurs monuments commémoratifs, autels ou tombeaux.

Autels ou tombeaux? Ne serions nous pas sur la voie?

M. Jolibois, l'ancien curé de Trévoux, est trop connu dans l'histoire provinciale, il a trop écrit sur la Bresse et la Dombes pour que nous ne rappelions pas la singulière opinion qu'il a émise à ce sujet.

« Nous ne pouvons y reconnaître des tombeaux, » dit-il, dans la *Dissertation* qu'il a lue au Congrès scientifique de France, neuvième session, tenue à Lyon, en 1841. « On ne dit pas qu'on y ait trouvé des armes et des ossements. Quelle en est donc l'origine? »

Après cette déclaration absolue et formelle, M. Jolibois développe un roman qui n'a pas dû être pris au sérieux par ses auditeurs. Il

déclare que toutes les poypes étaient jadis à côté d'un manoir, ce qui n'est pas. Ces poypes, ajoute-t-il, servaient de tour d'observation au seigneur, et, le plus souvent, communiquaient avec la forteresse par des souterrains.

Nous qui habitons sur les lieux, nous savons que penser de ce rêve. On ne peut pas pousser plus loin la fantaisie et les écarts de l'imagination.

Nous nous trompons. On le peut. Les souterrains ne suffisent pas à l'historien de la Dombes, et il y ajoute des tours.

La plupart de ces poypes, déclare-t-il, étaient ou devaient être surmontées de tours, du haut desquelles, — ceci est imprimé tout entier dans le volume du Congrès, — du haut desquelles une sentinelle sonnait du cor à l'approche de l'ennemi. Nos poypes étaient donc plus élevées que les remparts et les donjons? Elles étaient donc toutes immenses, gigantesques et assez solides pour supporter une pesante construction militaire? Or nous savons que les poypes n'ont jamais été que des amoncellements de terres meubles et sans consistance; qu'une foule d'entre elles sont isolées, cachées, enfouies dans des bas-fonds et des ravins, et surtout de si petite dimension, si fragiles et si minces que la plupart n'auraient jamais pu supporter la moindre hutte, ni dominer les humbles buissons d'alentour. Que devient donc la théorie de notre auteur?

Une autre erreur du bon curé consiste à prétendre que les poypes ne remontent pas plus haut que le moyen-âge. Ceci est tout aussi erroné, quoiqu'il termine le développement de son système par ces mots formels : « Tout ceci est une certitude pour moi. »

Autrement sérieux et profond, enrichi de toutes les découvertes de la science moderne, M. Chantre, sous-directeur du Musée des sciences naturelles de Lyon, affirme, à son tour, que les poypes remontent à l'âge de pierre; (1) mais M. le curé de Trévoux, de son vivant, admettait-il cette formidable antiquité?

Les antécédents et les travaux de M. Chantre nous invitent à le

(1) Ernest Chantre. *Études paléontologiques dans le bassin du Rhône. Premier âge du fer. Nécropoles et tumulus.* Lyon, 1880, in-4, avec planches.

suivre aveuglément, mais pour l'époque de la création des poypes seulement. Quant à leur usage, nous faisons nos réserves. Nous nous expliquons.

Ce travail, dit notre auteur, fut fait dans les temps préhistoriques, à l'âge de pierre, probablement, dans le but de mettre les tribus sauvages, campées dans les marécages de la Dombes et de la Bresse, à l'abri de l'humidité, qui eût été malsaine et dangereuse pour ces familles peu vêtues et mal abritées. Dans cette hypothèse, on ne trouverait des poypes que dans les bas fonds, et chacune d'elles eût porté une habitation, un gourbi. Mais la poype de Saint-André de Corcy, devant laquelle passe le chemin de fer de Lyon à Bourg, et qui est une des plus connues de la province, offre un cône tellement élancé, elle a une crête si escarpée, si étroite et si rétrécie qu'on n'eût pu y accrocher la moindre cabane. D'ailleurs, quelle eût été la vie d'une famille, sur ce pain de sucre, d'où à chaque instant du jour il eût fallu descendre pour aller aux provisions, puis où il eût fallu remonter avec du gibier, de l'eau ou du bois? La chose n'était pas possible.

Puis encore, nous l'avons dit, ces poypes sont assises dans toutes les directions, à toutes les hauteurs, sur des pentes, sur des sommets, comme dans des dépressions humides, et si, dans un marécage, une habitation eût été plus saine au sommet d'un tertre qu'au niveau des joncs et des glaieuls, la peine énorme qu'on eût prise en creusant un vaste fossé circulaire et en amoncelant la terre au centre de cette circonférence, eût lassé une simple famille abandonnée à ses seules forces, et ne lui eût pas donné les avantages qu'elle eût trouvés en s'établissant un peu plus loin, sur un terrain moins bas, par conséquent plus sec et plus sain.

Nos bons ancêtres connaissaient trop le prix du travail pour le prodiguer, quand ce n'était pas nécessaire.

Mais alors, à quoi servaient donc ces poypes dont nous montrons si bien à quoi elles ne servaient pas?

Si nous n'osons le dire de toutes, nous pouvons le dire certainement de l'une d'elles.

Une des plus riches et des plus riantes vallées de la Bresse es

arrosée, dans toute sa longueur, du midi au nord, par la Reyssouse, qui, de Bourg à Saint-Trivier, coule à pleins bords sous un rideau de chênes, de saules et de pommiers, sans s'éloigner beaucoup de la grande route et du chemin de fer de Genève à Paris.

Bornée au couchant par une cassure de la plaine, la calme et douce rivière s'endort, plutôt qu'elle ne coule, à travers les prairies, es champs cultivés, les grosses fermes, les jolis villages, et, comme pour la Saône, souvent le voyageur ne saurait dire de quel côté elle suit son cours.

Un peu avant d'atteindre Montrevel, ancienne capitale d'un comté, elle passe au dessous de Malafretaz. Là, elle se divise en deux branches qui glissent lentement sous les saules, et, après avoir entouré, pendant un kilomètre, une île de gras et noir limon, se rejoignent à nouveau dans un même lit. L'union faite, la rivière continue son voyage le plus doucement possible, et, inclinant un peu au couchant, se dirige vers la Saône qui l'attend, à la limite du département, un peu plus bas que Pont-de-Vaux.

C'est à cette île de la Reyssouse que nous allons nous arrêter. C'est ici que nous trouverons peut-être la clef du mystère qui nous préoccupe : à quoi servaient les poypes de la Dombes et de la Bresse ?

Cette île, composée de détritus et d'alluvions, est d'une incomparable fécondité. Les siècles l'ont formée des meilleures terres de la vallée, sans y avoir jamais apporté ni le plus petit caillou ni le plus mince gravois.

Mais, à l'époque où la Gaule était couverte d'une immense et profonde forêt, où la Bresse n'était sillonnée que par de rares et sauvages habitants, où les fauves et les grands pachydermes étaient maîtres de la vallée, de quel calme, de quelle solitude, de quels mystères cette île n'était-elle pas environnée, sous les immenses ombrages qui la couvraient !

Eut-elle alors des habitants humains? Qui le sait? Cependant nous ne le présumons pas.

Les deux bras de la rivière étaient trop peu profonds, ils étaient trop étroits pour protéger sûrement les familles contre les bêtes féroces

qui hurlaient dans les environs. L'humidité était trop grande, les inondations trop à redouter, pour avoir attiré nos malheureux ancêtres. Tout porterait à penser plutôt que la première tribu s'établit sur la berge voisine, sur cette cassure de la plaine, cette bordure, ce replat qui court du nord au midi, regarde, au levant, les collines du Revermont, et qui, aujourd'hui, a reçu et porte les maisons largement espacées du tranquille village de Malafretaz.

Mais cette île ombreuse et cachée n'était-elle pas un admirable champ de repos pour les morts? Un refuge mystérieux et redoutable pour les cendres des chefs de la tribu?

Quatre poypes s'y élevaient dernièrement; même six, d'après le garde-champêtre de la commune, qui assure que son père les a vues à la fin du siècle dernier; et ici le doute n'est pas possible. Ce devait être des tombeaux. En tous cas, on ne peut y reconnaître ni des constructions guerrières ni des postes d'observation.

Ces poypes qui avaient traversé tant de siècles n'étaient peut-être pas les seules de l'île. Dans tous les cas, elles n'ont été ni décrites ni connues d'aucun de nos historiens.

Deux ont disparu au commencement de ce siècle, d'après un témoignage en qui nous avons foi. La troisième a été détruite il y a peu d'années. Nous n'en avons reconnu que l'emplacement. Une quatrième est en voie de démolition. Les deux dernières existent encore tout près, au nord de l'île, portant des baliveaux qui semblent les protéger. Mais les exemples sont contagieux, et peut-être disparaîtront-elles aussi bientôt. C'est de celle qu'on renversait il y a quelques mois que nous allons vous entretenir ici.



Par une belle matinée du mois d'août 1884, j'étais sorti de Montrevel avec l'intention de me rendre à Cras, riche village, où je devais admirer un immense tilleul, connu des artistes, une des merveilles de la Bresse.

A moitié chemin, je trouvai Malafretaz; mais, après avoir descendu la côte rapide qui, du village, conduit à la rivière, je m'arrêtai surpris en voyant, non loin de là, dans une prairie, un monticule de forme ronde, assez élevé, contre lequel s'escrimaient avec des pioches et des bêches quelques hommes fort occupés à le démolir.

J'interrogeai des femmes qui me répondirent que c'était un tombeau romain qu'on renversait.

Dans les campagnes, tout monument un peu ancien est romain ou sarrazin.

J'y courus, et je vis une poype à moitié éventrée dont quelques hommes jetaient les débris dans un tombereau. C'était, pour la visiter, le moment psychologique opportun. On eût payé qu'on n'eût pas été mieux servi.

Le pauvre monticule était là ouvert et béant. Ainsi qu'un gigantesque pâté tranché en deux par le couteau, il laissait voir, dans son intérieur, tous les matériaux dont il avait été construit, tous les condiments dont il avait été pétri. L'investigation était complète.

Ce spectacle était navrant. Si l'amour de la science contrebalançait l'amour de l'art et le respect de l'antiquité, si la curiosité transportée était largement assouvie, si un mystère important m'était en ce moment révélé, il n'en était pas moins cruel de voir ce pauvre débris des vieux âges s'effondrer, s'émietter et disparaître, après avoir, pendant de si longs siècles, résisté aux inondations, aux orages et à toutes les injures des hommes et du temps.

C'était une page de notre histoire qu'on arrachait, un souvenir de la primitive humanité, un monument de la patrie qui s'en allait.

Mais, le tumulus, en périssant, me livrait un secret précieux et non seulement le sien, mais aussi probablement celui de ses frères. J'arrivais au bon moment; un peu plus tôt ou un peu plus tard, l'oubli était fait. Ce jour-là, j'étais instruit, je savais ; le mystère m'était dévoilé tout entier.

La moitié de la poype était enlevée, nous étions au centre du monument. Il avait été construit complètement avec la terre du champ sur lequel il reposait. Un vaste fossé circulaire, parfaitement visible et entouré de vieux saules en avait fait les frais. Deux ou

trois petits morceaux de briques ou de poteries apparaissaient dans la partie supérieure. Le sommet avait pu subir quelques fouilles, quelques mutilations ; le bas était vierge de toute atteinte.

A un mètre de terre, une couche de cendres de huit à dix centimètres d'épaisseur s'étendait du nord au midi sur une longueur de trois ou quatre mètres, en s'abaissant d'une vingtaine de centimètres environ.

Nous étions au cœur même du tumulus, qui avait une dizaine de mètres de diamètre sur deux ou trois de hauteur ; je dis de hauteur actuelle, car il avait été certainement décapité.

Nul doute, ici. Notre poype était un tombeau, l'île une nécropole.

Avec toute la prudence qu'on doit apporter dans les relations à ouvrir entre deux castes rivales, bourgeois et paysans, je fis des concessions ; j'admirai la forme et la construction du tombeau ; je louai la pensée qu'on avait eue d'en débarrasser le champ ; je dis que c'était une ancienne sépulture des Gaulois, ce nom est connu dans les villages ; et je demandai, simple curiosité de ma part, si on n'y avait trouvé ni pièces de monnaies, ni armes, ni statuettes, ni débris de quelque espèce que ce fût, laissant entendre que je serais prêt à les acquérir. Si nous eussions été de l'autre côté de la rivière d'Ain, j'eusse parlé la langue des montagnes, demandé mes renseignements en patois, et je les aurais aussitôt obtenus. Parlant français, la glace fut plus longue à se rompre.

Un petit vieillard, à l'œil rusé, et qui se demandait quelles intentions m'amenaient chez lui, me répondit qu'on n'avait rien trouvé, mais rien, absolument rien... que des ossements humains, des dents de sanglier et une tête fine de ruminant, qui pouvait aussi bien avoir appartenu à une jeune chèvre qu'à un chevreuil.

Le bonhomme penchait pour un chevreuil.

Je demandai à voir ces restes si précieux. Tout avait été emporté à mesure dans le tombereau fatal et dispersé dans les champs.

Je me promenai aux environs sans pouvoir rien découvrir.

Je revins et montai sur la poype avec le propriétaire du champ.

Le fossé qui nous entourait sans lacune était parfaitement rond. Il pouvait avoir cent cinquante mètres de circonférence. Si la poype

dont il avait fourni les matériaux avait rempli entièrement l'espace vide, elle aurait eu elle-même une cinquantaine de mètres d'épaisseur. Elle avait dû en avoir beaucoup moins.

Il est probable que le temps avait diminué considérablement ses contours, vu surtout l'usage auquel elle avait servi.

Nous avons dit que les poypes étaient impuissantes à supporter les tours belliqueuses de M. Jolibois, encore moins des citadelles complètes comme le Montellier et Montribloud, qui peuvent avoir été construits sur un renflement du terrain, mais nullement sur une montagne mouvante et sans consistance amoncelée par les hommes. Nous avons pensé que nos poypes étaient trop clairsemées dans la province pour avoir été érigées uniquement dans le but de préserver les populations de l'humidité, la forme conique de la plupart excluant la possibilité d'asseoir une habitation à leur sommet. D'ailleurs, nous en connaissons une foule élevées à mi-coteau et sur des terrains parfaitement arides et secs. Eh bien! malgré cela, et par exception, nous avouons que notre poype de Malafretaz nous donnait une sorte de démenti, et qu'elle avait porté une habitation rustique, grâce à la décapitation qu'on lui avait fait subir; non certes, un établissement de premier ordre avec fenil, granges, écuries et dépendances, mais une humble demeure de petits cultivateurs, moitié briques, moitié pisé, probablement avec torchis, détruite il y a peu d'années, et dont on retrouvait de tous côtés des débris. Si ce n'était pas un simple pied à terre, c'était certainement moins la demeure d'un habitant aisé que l'asile de la pauvreté.

Il n'importait. La présence de la défunte maisonnette dérangeait mes recherches et mon espoir. Il est certain que si on y eût trouvé du métal, bronze ou fer, je n'eusse plus su à quelle époque le faire remonter.

Ajoutons vite, en opposition au système de M. Chantre, que ce n'était point dans le but de bâtir une demeure à son sommet qu'on avait élevé la poype dans ce lieu humide, mais qu'on avait profité de la poype érigée depuis longtemps pour y construire une habitation.

En partant, le matin, je n'avais pas prévu la découverte que je

venais de faire. Je mis dans un journal de la terre, des cendres et du charbon. Je dis au propriétaire du champ le nom de la personne chez qui j'étais à Montrevel, et qui était une des premières du pays, et je revins tout pensif et rêveur.

Le lendemain, comme bien on pense, je retournai à Malafretaz. Cette fois, je connaissais le propriétaire du tumulus, et je le saluai par son nom. De son côté, M. Antoine Perret avait la plus haute estime pour la personne chez qui j'étais. Il me traita en ami, me fit revoir sa poype et les poypes voisines. Il m'assura que sa démolition avait mis à jour une certaine quantité d'ossements humains, mélangés à des os d'animaux. Un fémur humain paraissait avoir été scié. Sa femme l'avait porté au cimetière. Le reste avait été enfoui un peu partout. Enfin, clignant de l'œil, il me conduisit vers un buisson, et, me montrant une cachette, il en tira ce qu'il avait trouvé dans son œuvre de destruction depuis quelques jours.

Je reçus donc de lui des dents de sanglier, des ossements divers, un fer de lance, une lame de couteau, des douilles, une clé, divers débris qui ne peuvent remonter à l'ère gauloise. La clé surtout est de nos jours. Comme les débris de fer, les os peuvent n'appartenir qu'au moyen-âge, moins haut peut-être, nous n'affirmons rien. Ils ont pu tomber du sommet du tumulus, et alors ils seraient modernes et peu dignes d'attention.

La cendre seule, la terre, les charbons, recueillis par moi au centre du foyer, sont garantis être d'une haute antiquité. Mais comment des objets en fer se trouvent-ils dans un monument remontant à l'âge de pierre? Qui les avait apportés? A quel époque peuvent-ils remonter?

Le propriétaire ne put me donner aucun renseignement. Il avait trouvé le fer et les ossements à terre, à mesure qu'il chargeait sa voiture, sans savoir s'ils appartenaient à la partie haute ou basse du tumulus, s'ils avaient trois mille ans, deux mille ou deux ou trois siècles d'existence seulement, et qui sait? Moins peut-être encore?

Un seul fait se dégageait de ma trouvaille, une seule découverte était acquise, un seul point capital était prouvé. La poype de Mala-

fretaz avait eté élevée jusqu'à un mètre de hauteur, couverte alors d'un bûcher, destiné à consumer des ossements humains, puis terminée, érigée en pyramide, jusqu'à une élévation de cinq ou six mètres, suivant le rang et l'importance du chef à qui on avait donné la sépulture, puis abandonnée au centre de la forêt, dans une île mystérieuse et sacrée, à la garde toujours vivante de la terreur qu'inspire la mort.

Si notre poype était un tumulus, pourquoi les autres poypes de la Bresse et de la Dombes ne seraient-elles pas aussi des tombes couvrant les ossements des chefs primitifs de nos pères et de nos aïeux ?

Aimé VINGTRINIER.

Lyon, 25 janvier 1885.

POST-SCRIPTUM. — Je suis retourné, cette année, au mois d'août, à la poype de Malafretaz. La démolition était presque achevée. Il ne restait plus qu'une colonne de cette masse de terre attaquée de toutes parts. Le foyer était plus épais au centre que sur les bords. On avait enlevé deux pleines brouettes d'ossements d'hommes et d'animaux. Une couche de bois brûlé, du chêne assez bien conservé, trouvé sous la poype elle-même, et qui servait de base au monument, formait un monceau relativement considérable. Ce bois, à moitié consumé, friable et cassant, ne prenait feu qu'avec difficulté, sans flamme, et en jetant une odeur désagréable et infecte qui en interdisait l'usage. Nouveau mystère. Pourquoi la poype reposait-elle sur cette vaste couche de bois brûlé ?

A. V.

1er septembre 1885.





NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais (1)

V

LA « SEMAINE » DE CHRISTOPHLE DE GAMON

La *Semaine*. — Du Bartas. — Ses opinions sur la république et sur la monarchie. — La création du monde. — Le chaos. — Les anges. — Qu'est-ce que l'enfer? — Les beautés naturelles de la France. — Les eaux minérales, au XVIe siècle. — Le poète défend le système de Copernic. — Caractère des différents peuples. — Poésie imitative pour peindre les oiseaux. — Le microcosme. — La structure du corps humain. — Adam et Eve. — Les poètes du Vivarais.

La *Semaine* marque l'apogée du talent de Gamon. Notre poète faisait preuve d'une grande hardiesse en s'attaquant à un pareil sujet après du Bartas. Guillaume Salluste, seigneur du Bartas, n'était pas un poète vulgaire, et ceux qui le jugent, comme c'est l'usage, uniquement d'après Boileau, commettent une grave erreur. Le poète gascon est sans doute loin de briller par la correction, la simplicité

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 24, 96, 179, 258, 333 et 409, et t. X, pp. 13 et 112.

et le bon goût, mais il a l'inspiration large et élevée, le souffle puissant, une verve remarquable, et, si sa réputation a été jadis surfaite, elle a été injustement dépréciée depuis. Du Bartas était, de plus, un personnage des plus respectables par son caractère et l'austérité de ses mœurs. Il jouit de l'estime particulière d'Henri IV et de la cour d'Angleterre. Le Béarnais l'employa même dans une négociation fort délicate, puisqu'elle avait pour but le mariage de sa propre sœur avec Jacques VI, roi d'Ecosse. Du Bartas était, en effet, un politique plein de bon sens, chez lequel nos publicistes modernes trouveraient beaucoup à apprendre. C'est chez ce poète « grotesque » qu'on voit poindre, pour la première fois peut-être, la grande maxime que le meilleur des gouvernements est toujours le gouvernement que l'on a, et que le plus sage est de chercher à l'améliorer, sans jamais le renverser. Ainsi, quoique monarchiste, il ne veut pas que les républiques existant de son temps recourent à un autre régime.

. . . . Helvetiens,
Ragusins, Genevois, Grisons, Vénitiens,
Gardez votre franchise et ne cassez, volages,
Vos loix, qui sainctes ont pris pied depuis tant d'aages.

Mais, s'il respecte les institutions des autres pays, il veut aussi garder pour la France le régime monarchique, et s'élève contre ceux qui en minent les bases, contre les pamphlétaires et les prédicateurs de la Ligue. Les vers suivants ne semblent-ils pas écrits pour nous ?

Il vaut mieux supporter les jeunesses d'un roy,
Quelque tache en l'estat, quelque vice en la loy,
Que d'emplir tout le sang de cent effrois paniques,
Et, pensant réformer, perdre les républiques.

C'est la pensée de Pascal : « Le plus grand des maux est la guerre civile; le mal à craindre d'un sot qui succède par droit de naissance n'est ni si grand ni si sûr. »

Du Bartas n'est-il pas quelque peu prophète, quand il expose, dans les vers suivants, l'un des plus graves inconvénients de la forme gouvernementale dont nous faisons aujourd'hui la coûteuse expérience?

Que sert un haut dessein, puisqu'il faut qu'on l'étalle
Aux yeux de tous venans, au milieu d'une halle?
Le conseil éventé nuit à cil qui le prend,
Et le chef peu secret n'accomplit rien de grand.
Le populaire état est une nef qui flotte
Sur une vaste mer, sans nord et sans pilote,
Un conseil composé de mille esclaves rois,
Où l'on ne pèse point, ains on nombre les voix;
Où propose le sage, où l'imprudent dispose;
Une foire où l'on met en vente toute chose;
Un détestable égout, où les plus mal famés,
Imprudents et brouillons, sont les plus estimés;
Un parc qui n'est peuplé que d'effroyables bestes,
Un corps ainçois, un monstre horrible à mille testes.....

Du Bartas veut une monarchie tempérée. Il traite un roi absolu de « chat-huant qui fuit le soleil des Diettes, Estats et Parlements. »

Au reste, du Bartas a trouvé dans ces derniers temps un vigoureux défenseur, et nous nous bornerons à renvoyer à l'intéressant ouvrage de M. Pellissier (1) ceux qui voudront en savoir plus long sur l'éminent écrivain auquel notre poète vivarais osait s'attaquer. Remarquons, d'ailleurs, que Gamon parle toujours de lui avec un respect que nul n'est en droit de suspecter, et M. Pellissier nous paraît manquer d'équité, quand il dit que, « malgré ces semblants d'égards, l'ouvrage de Gamon n'est guère qu'un long réquisitoire contre l'auteur des *Semaines*, sur le tombeau duquel, comme l'écrit d'Aubigné, *il vouloit picourer quelque gloire*. »

Dans la préface de la *Semaine*, Gamon se réjouit d'avoir « éveillé les esprits la plupart endormis des vaines chansons de l'amour. » A ce point de vue, il continuait du Bartas, qui avait autant brillé par la sévérité que par l'éclat de son talent, et dont les allures puritaines avaient résonné dans le public lettré de son temps, comme une éclatante protestation contre les licences des poètes de cour. En sa qualité de huguenot, Gamon est surtout moraliste, comme du Bartas,

---

(1) *La Vie et les Œuvres de du Bartas*, par Georges Pellissier, professeur de rhétorique au Lycée de Nancy. Paris, Hachette, 1883.

avec des allures bibliques non moins accentuées. Tous deux tenaient cela de la Réforme, qui, ainsi que le fait observer M. Pellissier, a été surtout « une réaction de l'esprit contre la lettre, de la morale contre le rite, » quand elle n'était pas simplement le résultat des ambitions individuelles et des revendications locales.

Si du Bartas l'emporte sur Gamon par la largeur de l'inspiration poétique et par la priorité de l'invention, le poète vivarais nous semble, de son côté, supérieur au poète gascon par l'étendue des connaissances. On voit qu'il a touché à toutes les sciences naturelles, et sa *Semaine* fournit, bien plus que l'autre, un précieux point de comparaisonentre les idées et les préjugés de son temps et nos idées modernes. Les erreurs n'y font pas naturellement défaut, mais on peut être indulgent pour le poète, quand on voit celles que raconte gravement l'éminent auteur du *Théâtre d'agriculture*, par exemple la génération spontanée des essaims d'abeilles dans la chair corrompue des animaux. Qui sait, d'ailleurs, si une observation plus attentive ne fera pas découvrir plus d'une vérité cachée sous ces erreurs et ces préjugés, qui sont, en somme, des produits de l'expérience des siècles, et méritent souvent, selon nous, encore plus l'examen que le dédain ? Il y a certainement, dans bien des pages de Gamon et d'Olivier de Serres, de quoi faire sourire les gens superficiels, mais peut-être y a-t-il encore plus de quoi faire réfléchir les gens judicieux et instruits. Nous laisserons à de plus compétents que nous ce côté de la question, nous imposant simplement la tâche de relever, dans l'œuvre de Gamon, les passages qui font le mieux ressortir l'élévation d'esprit et la maturité de talent auxquelles il était arrivé, quand il aborda une entreprise aussi vaste que celle de la description de l'univers et du redressement des erreurs accréditées de son temps.

L'invocation de la *Semaine* ne manque pas de majesté.

Toy qui du ciel doré tends la courtine ronde,
Qui mis le monde au jour, qui mis le jour au monde,
Qui peux d'un seul clin d'œil escrouler l'univers,
Et soustiens, sans soustien, ses estages divers,
Guide ma main branlante, eschauffe mon courage,
Aiguise mon esprit, enrichis mon langage.

Que de vers éternels je chante dignement
Les plus rares beautez de ce grand bastiment.
Donne jour à ces jours. Source de clairtez, donne
Que la splendeur du vray sur ma page rayonne.
O grand Dieu, donne-moy que je puisse sans peur
Combattre corps à corps le mensonge et l'erreur.
Que ma guerre en ce champ, ma course en cette lice,
Commencée en travail, en plaisir se finisse!

Vous, ô doctes esprits, du conflit spectateurs,
Ne blasmez trop légers mes louables ardeurs.
Je burelle mon dire, approuve le probable,
Redargüe le faux, reçoy le veritable,
Et veux qu'à la raison ayant presté serment
Vostre jugement libre en juge librement.

Dieu était avant le monde. Voici comment le poète traduit et développe cette grande idée biblique :

Avant que l'air espars entourast les campagnes,
Que la lune guidast ses nocturnes compagnes,
Avant qu'on vist ny l'air ny les chams entournez,
D'eau les chams, l'air de ciel, que nuls corps fussent nez,
Et qu'ayant douze fils, l'an vist naistre, comme ores,
De chacun trente enfants, demy-blancs demi-mores;
Dieu, sans antécédents, sans fin et sans milieu,
Tout grand sans quantité, tout présent sans nul lieu,
Qui tout voyant prévoit, qui tout libre propose,
Qui tout bon entretient et provident dispose,
Grand boucle resserrant les chainons de ce Tout,
De tout tenoit en soy le principe et le bout;
Chez soy mesme habitoit. Tousjours en sa présence,
Sa sagesse luisoit, paroissoit sa puissance.
Bonté, beauté, grandeur, constance, vérité,
Gloire, justice et paix hantoient sa Majesté.
Le sacré Garde-seaux de son règne de vie
Et son grand Conseiller luy tenoient compagnie.
Car de sa propre essence, et sans germe, et sans jour,
Il engendra son fils, et d'eux deux son amour,
De personnes distinct, non d'estre et de puissance ....

Après avoir entamé contre du Bartas, à propos de la Trinité, une de ces discussions qui caractérisent les préoccupations théologiques de l'époque, Gamon combat vigoureusement l'idée du chaos, comme incompatible avec la puissance de Dieu et la leçon de Moïse.

Du fantasque Chaos la profane doctrine
Ne heurte seulement la parole divine,
Mais la nature encor du prudent Créateur,
Qui d'un œuvre confus ne peut estre l'autheur.

Il montre que l'idée du chaos est née d'une fausse conception sur le grand ouvrier qui n'a pas besoin, comme les ouvriers terrestres, de tâtonner et d'ébaucher un ouvrage, avant de le parfaire. Il raconte le *fiat lux*. Il chante les louanges de la lumière, cette sublime création du premier jour, qu'il compare à la Trinité. Il chante ainsi la nuit :

La nuit est celle-là qui, plus douce que belle,
A le front inde-obscur, sème d'astres son aile,
Porte au chef un croissant, une lampe à la main,
Le neufart, la laitue et les mauves au sein.
Une jupe au teint noir, d'une agrafe fermée,
Arrivant au genou, ceind sa chair enfumée;
Et des chauves-souris les ailerons soudains
Volettent sur son chef surbaigné de serains.
C'est elle qui, flattant nos paupières obscures,
Envoye à pas tardifs, peignant maintes figures,
Celuy qu'aucun ne voit, s'il ne ferme les yeux,
Qui plus il penche morne, et plus est gracieux,
Le sommeil, dont l'appast égale, charitable,
Le maistre et le valet, l'heureux, le misérable,
Et, nous faisant gouster l'alme présent des nuits,
Procure un doux relasche à nos tristes ennuys.
O couple bienheureux! bienheureuses germaines!
Et toy, Jour bienheureux, heureux Jour qui ameines
Tout premier, au grand bien de ce grand univers,
Deux sœurs d'un naturel si doux et si divers,
Dont l'une se revelle, et l'autre est si secrette,
Dont l'une on voit si blanche et l'autre si brunette,
Dont l'une fuit tousjours, tousjours l'autre la suit,
Dont l'une est la lumière et dont l'autre est la nuit!

Mais, comme tous les grands phénomènes de ce monde rappellent constamment au poète ceux d'un monde supérieur, il se hâte d'ajouter :

> Mais, plaisante Lumière, et toy, Nuit favorable,
> Las! qu'estes-vous, au prix de la clairté durable
> Et du repos sans fin dont jouyssent ez cieux
> De la sainte Sion les bourgeois glorieux?

En racontant la création des esprits célestes, Gamon fait quelques réflexions fort sages sur ceux qui prétendent connaître tous les secrets du personnel d'en haut. Il pense que les anges furent créés

> . . . . pour estre
> Les fideles légats de leur fidelle maistre;
> Pour plus viste accomplir son arrest prononcé,
> Que ne court dans l'air vague un trait roide poussé;
> Pour mouvoir du ressort dont fait la grande roüe
> Qu'en terre, en l'air, en l'eau, on marche, on vole, on noüe;
> Pour toujours le respect au front porter escrit,
> En leurs gestes l'honneur, l'amour en leur esprit.

A propos de la révolte des mauvais anges, le poète lance un trait contre l'ambition, cause de leur catastrophe :

> La vaine ambition, si l'on ne la retranche,
> Comme le tors sarment, gravist de branche en branche,
> Veut voler sur les vents, ez nuaux se percher,
> Et sur le dos du ciel les astres chevaucher.

Dieu précipite les mauvais anges dans l'enfer. Mais qu'est-ce que l'enfer? Gamon passe en revue et rejette une foule d'opinions différentes émises sur le séjour des méchants. Il combat l'idée si hautement philosophique de du Bartas qui avait dit

> Que l'enfer est partout où l'Éternel n'est pas.

Il cherche à prouver que, dès qu'on admet un lieu de délices pour

récompenser les élus, il faut admettre un lieu de tortures pour punir les réprouvés. Il nous fait enfin, en se fondant sur l'Ecriture, l'effroyable peinture que voici de ce lieu de châtiments :

. . . . L'enfer est un abysme terrible,
Où le plus doux refuge est plein d'un pleur horrible,
Où la peine est sans fin, la douleur sans confort,
Où la vie est sans vie, immortelle la mort,
Où n'y a membre aucun qui sa gesne ne sente,
Ny jointure qui n'ait sa pointure cuizante,
Où les ris sont des cris, les faveurs des fureurs,
Où le corps vit mourant, l'âme plonge en malheurs,
Où l'âme sent sa coulpe, où le corps sent sa peine,
Où tous deux n'ont d'humain qu'une essence inhumaine
Pire que le non estre, et n'ont aucun espoir.

Le poète admet que Dieu donne parfois la clé des champs aux démons, pour manifester sa puissance. Mais il y a aussi sur la terre les bons anges chargés de combattre l'action des démons. Après de nombreux exemples de l'intervention des bons anges, tirés de l'Ecriture, Gamon voit une nouvelle preuve de leur influence bienfaisante dans l'heureux changement qui s'est produit en France, depuis l'avènement d'Henri IV.

Les anges sont campez pour les bons conserver,
Et des roys vertueux les sceptres préserver.
O France, tu l'as veu, quand au branle funeste
De ton penchant Estat, par leur ayde céleste,
Ton roy, ton grand pilote, opoza, courageux,
Sa prompte rézistance aux flots plus orageux;
Et, bien que tes enfants, infidèles forçaires,
Quittassent du devoir les rames salutaires,
Il vainquit la tempeste, ainsi qu'un haut rocher
Qu'on voit, se forjetant, sur la mer se pencher,
Qui des ondes se joue, et, méprizant la rage
Des flots d'escume afreux, rompt la vague et l'orage.
Tu l'as veu, tu l'as veu, quand d'Arques et d'Ivry
L'Alexandre chrétien, l'invincible Henry,
L'astre du ciel françois tout rayonnant de gloire
Au milieu des hazards emporta la victoire,

L'angélique secours pour sa garde ordonné,
Qui, l'ayant mis au trosne, a de lui destourné
Tant d'assassines mains, face durer en France
Ce serain, ce bonheur, qu'au prix de sa vaillance,
Ez perilleux marchez de l'honneur souhaité,
Il a, roi magnanime, à son peuple acheté !
Que le calme printemps de la paix renaissante,
Après le long hyver d'une guerre sanglante,
De ses douces odeurs nous venant resjouyr,
Face de pieté les fleurs s'espanouyr,
Verdoyer du savoir l'immortelle delice,
Surgeonner la Concorde et fleurir la Justice !

Dans le second chant, consacré à la deuxième journée de la création, Gamon combat de nouveau les opinions de du Bartas sur le chaos, dont l'idée a évidemment pris sa source dans ces mots de la Genèse : « Or la terre était sans forme et vide... » Gamon démontre que c'est se faire une bien petite idée de la puissance de Dieu que de supposer qu'il ait eu besoin de créer le chaos, c'est-à-dire les éléments de la matière, avant de créer celle-ci avec les qualités physiques sans lesquelles il nous est impossible de la concevoir.

Nous passons les dissertations du poète sur l'air et ses qualités, pour citer seulement la réflexion philosophique qui les termine :

Ainsi donc disposa l'Autheur de l'univers
Du bastiment de l'air les estages divers,
Afin que, dans l'espars de ces chambres flotantes,
Vinssent d'un vol pantois deux vapeurs différentes,
Qui forgeans d'ordinaire ez boutiques de l'air
Les nuages, le vent, l'eau, la foudre, l'esclair,
Ores nous secourants, or' nous faizant la guerre,
Tinssent nos cœurs en haut et nostre orgueil à terre.

Gamon avait une idée assez juste de la formation de la pluie. Il dit que l'eau vaporisée par le soleil

. . . . fait son séjour errant
Dans l'estomach enflé du nuage courant.
. . . .

Dans ces airs où le froid a sa chambre tremblante,
Où devenant après froide, grosse et pezante,
Tu nais en larmoyant et lors tes pleurs soudains
Tombent dru par cent trous, au sein de leurs germains.
Comme au creux alambic la vapeur qui contourne
Par le chaud eslevée, en la chape séjourne,
En la trouvant frilleuze, au prix de la chaleur
Du ventre vaporeux, acquiert de l'espaisseur,
Puis par le bec courbé, toute en liqueur utile
Dedans le receptoir goute à goute distile.

Le poète réfute l'opinion de du Bartas, qui croyait que les grenouilles, trouvées après la pluie, étaient tombées des nuages. La pluie favorise simplement leur naissance sur la terre. Le passage sur la grêle montre qu'il en soupçonnait la véritable formation.

Dans le troisième chant, Gamon, passant en revue les fontaines merveilleuses de la terre, met en scène le personnage allégorique de la France, qui se plaint qu'on n'apprécie pas les merveilles qui abondent sur son territoire. On reconnaîtra que les plaintes du poète n'ont rien perdu de leur justesse et de leur opportunité, si l'on songe au nombre toujours considérable de Français qui vont chercher bien loin, en Italie, en Suisse, en Allemagne, des eaux, des sites et des curiosités naturelles qu'ils pourraient trouver plus sûrement, et à moins de frais, au centre même de leur pays, principalement en Auvergne et en Vivarais. Ecoutons la plainte patriotique du poète :

... Il me souvient qu'au creux d'une valée
Près d'un surgeon coulant, dont l'onde reculée
Faisait flamber le glay, paslir le romarin,
Flairer la sarriete et respirer le thim ;
Où l'esventoir leger du brandillant Favone
Toujours des verts lauriers les cheveux gredillonne,
Et le gay rossignol chante au murmure doux
Des petits flots parlants aux bigarrez cailloux ;
J'estais assis tout seul, (si seul il faut qu'on die
Celuy qui de sa muse est dans la compagnie,)
Lors que tout estonné, parmi l'obscur d'un bois,
J'entr'ouys en tels mots une nymfale voix :

« Doncques vuide d'amour, plein de mesconnaissance,
Tu veus m'envelopper ez destours d'oubliance,
Moy, la fille du ciel, le recueil des beautez,
Qui du monde ay chez moy toutes les raretés,
L'or des Américains, l'encens asiatique,
Les jardins de l'Europe et les dattes d'Afrique?
J'ay, première, entendu ta begayante voix,
Veu quand d'un mont jumeau le bout tu mordillois.
Foiblet, à quatre pieds t'ay veu presser la plaine;
Puis cresper ton menton d'une douillette laine.
Et, jalous de ma gloire, ô trop ingrat sonneur,
Tu caches ma louange, et taches ton honheur.
Si dans mes chams feconds ne ruisselle l'eau rare
Des fontaines d'Amon, d'Eurimène, Silare,
Du Palestin ruisseau, du sourgeon Eleusin,
Du Cerone, Cephis, de Xante, ny d'Andrin,
Ny tant d'autres encor dont, crédule, tu ranges
Dans ton labeur certain, les douteuses loüanges;
Par mes bois, par mes chams, par mes prez damassez
J'en ay qui plus encor doivent estre haussez.
Mais tu laisses le vray pour l'histoire incertaine
Et ce qui t'est prochain pour la chose lointaine.
La poule ainsi, gratant au coïn d'un tas de blé,
Croit de tous le meilleur le grain plus reculé.
Et plusieurs, qui jadis n'entendoient miserables
Ce monde où ils sont nez, en cherchoient d'innombrables. »

Elle trancha ces plaints. L'écho lui respondit.
Le sourgeon s'en esmeut, tout le ciel l'entendit.
Puis sa suite et les vents qui fort en murmurèrent,
En me laissant l'esmoy, sa parole m'ostèrent.
C'estoit, je croy, la France, ô Bartas, et de fait
Mainte fontaine y vit, dont j'admire l'effait.

Le poète fait un rapide aperçu des sources minérales qui existent en France. Il signale la Fontaine ardente, près de Grenoble, la fontaine pétrifiante d'Auvergne, la source de Saint-Galmier en Forez :

Doy-je taire, Font-fort, qui froide boust sans fin,
Dont le tremblant azur pique ainsi que le vin,
Qui les plus esloignez abreuve de merveilles,
Et les Forésiens de liqueurs nompareilles?

Plus loin, après avoir parlé d'une fontaine prétendue venimeuse de Peros en Languedoc, il ajoute :

Je tay du Vivarets les ondes sulfurées, (1)
Du rocheux Perigort les sources dezirées
Les bains chauds de Vichy et les flots exaltez
Des sourcils du Mont-d'Or de neges argentez.
L'Auvergne porte Abein, le Quercy Cransac donne,
Languedoc Baleruc, le Bassigni Bourbonne,
Bourbonne de qui l'eau, par son chaud vehement,
Les breches de santé répare impunément,
Vainq tous maux de froideur, guerist le sciatique,
L'ulceré, le galeux, le chancreux, l'hydropique.
Aux maux des Nivernois Pongues donne secours.

Il célèbre ces eaux bienfaisantes avec l'enthousiasme d'un malade qui en a souvent fait usage :

O bains, ô rares biens, eaux mixtes, minérales,
Prezents toujours prezents, sources médecinales
Promt et commun bon-heur, salut non acheté,
Médecins naturels, fontaines de santé.....

Il les préfère à la terre, puis, réflexion faite, il trouve que la terre est encore plus utile que les eaux et chante longuement ses louanges. Il nous montre, — ce qui était encore fort contesté alors, — la terre ronde.

Mais bien que ronde en soy, bien que pendue ez airs,
Ta main luy sert de baze, Ouvrier de l'Univers,
Afin qu'elle en seurté serve, nourrisse, enfante
Les mortels comme mère et nourrice et servante.
L'eau s'esleve en broüillas, en neiges s'espaissist,

(1) Le poète avait dû visiter les eaux de Saint-Georges-les-Bains, dans le canton de Lavoulte, les seules eaux sulfureuses, anciennement connues du Vivarais. D'autres sources sulfureuses ont été découvertes dans ces derniers temps, à l'autre bout du département de l'Ardèche, c'est-à-dire à Saint-Mélany et à Malarce. Le lieutenant d'artillerie Bonaparte, lorsqu'il était en garnison à Valence, allait quelquefois passer la journée du dimanche à Saint-Georges-les-Bains.

En torrents se desborde, en gresle s'endurcist ;
Le feu dévore tout ; l'air forcene en orage,
En tonnerres marmonne, en tempestes enrage
S'escartelle en esclairs, s'amoncelle en nuaux ;
Et Nature fait naistre aux Humains mille maux ;
Mais la Terre en bonté plus envers l'homme abonde
Que Nature, que l'air, que la flame, que l'onde.

Il étudie les tremblements de terre, les climats, passe en revue les productions végétales, compare la vie des plantes à celle des animaux, expose les vertus des simples, s'occupe ensuite des minéraux, et finalement flétrit ceux qui aiment trop la terre et ses trésors.

Dans le quatrième chant, le poète défend Copernic, attendu que ses hypothèses sont plus acceptables que celles de ses devanciers,

. . . . et respondent bien mieux
Aux offices divers des chandelles des Cieux.

Il réfute les pronostics tirés des éclipses de soleil, et fait un vrai cours d'astronomie, qui naturellement laisse beaucoup à désirer. Nous remarquons, dans ce même chant, un aperçu des mœurs des diverses nations de l'Europe :

. . . Ceux qui d'Itale habitent les doux chams
Sont abstinents, dispos, en vestement décents,
Feints en faits, mols en langue, en parade héroïques
Et très bons artizans en mauvaises pratiques...
. . . . Les Espagnols sont graves, résolus,
Tristes, sobres chez-eux, mais chez autruy goulus,
Et, pour des chams voisins paistre leurs ames gloutes,
Ont toujours l'œil au guet et l'aureille aux escoutes.
Les Anglais grands et beaux, sont sur mer furieux,
Sur terre outre-cuidez, en mets délicieux,
Aussi friands des chairs que le peuple indomtable
Des Germains inventifs, l'est du vin délectable.....
Et les François humains, aime-lettres, ouverts,
Prompts, subtils, bien-dizants, sont d'un esprit divers.
Ce sont eux qui, vrayement fils aisnez de vaillance,
Ont la force aux exploits, aux conseils la prudence.....
Et seroyent demy-Dieux, aux prix des estrangers,
S'ils n'estoyent à tout soufle inconstants et légers.

Le cinquième chant suivant est consacré aux animaux. Le poète passe en revue les poissons. Il raconte une pêche à la baleine. Passant aux oiseaux, il réfute la fable du phénix renaissant de ses cendres. Puis, emporté par une véritable manie d'harmonie imitative, il essaye de peindre divers oiseaux avec « la naïve expression de leurs chants : »

Pendant que du Phenix les bourdes je descrie,
J'oy retentir d'oyzeaux la campagne fleurie.
N'oy-je pas la linote, à l'envi desgoyzant,
Sous la verte ramée, un ramage plaizant ?
Et remplir d'airs tout l'air, flageolant babillarde,
Du fond harmonieux de sa gorge mignarde?
N'oy-je pas le Pinson, qui, aux mois gracieux,
Avec son tin-tin tient toujours nos cœurs joyeux?
L'alouette en chantant veut au zéphyre rire;
Lui crie vie vie, et vient redire à l'Ire :
« O Ire, fuy, fuy, fuy; quite, quite ce lieu ;
Et viste, viste, viste, adieu, adieu, adieu. »
L'Arondelle gazoüille, et l'accent qu'elle plie
Te dit, dit et redit que pour Terée il crie.....
J'oy le Geay cajoler. Le peint Chardonneret
Jà te lie et t'alie à son plaintif couplet.
Le plaintif Rossignol son beau combat provoque,
Redit un tue-tue, et d'un choc sans choc choque
L'air, le vent et l'aureille; or', pres des flots petits,
Pour l'amour de Progne, si-sifle : « Itys, Itys... »

Il faut pardonner à Gamon d'avoir imité ces puérilités de du Bartas et d'autres devanciers célèbres. Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, donne de Marot l'épitaphe suivante composée en l'honneur d'un cheval :

La vite virade,
Pompante pennade,
Le saut soulevant,
La roide ruade,
Prompte pétarrade,
J'ay mis en avant..... etc.

Et cette autre, de Jacques Pelletier, sur l'alouette :

Sublime, en l'air vire et revire,
Et y déclique un joli cri
Qui rit, guérit, et tire l'ire
Des esprits mieux que je n'escri.

*
* *

« Et Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance. »

Le chant est consacré à l'œuvre du sixième jour, c'est-à-dire à la création de l'homme et de la femme. Le poète montre, dès les premiers mots, qu'il comprend l'importance et la grandeur de son sujet. L'homme n'est pas simplement pour lui « l'animal plus parfait, l'empereur d'icy-bas, » c'est le résumé de la création, le *microcosme*. Il adresse une invocation au Créateur, pour le peindre dignement :

« Fais, » lui dit-il, « que ma main trace encore,

« .... « par la tienne régie,
Du grand monde au petit la juste analogie,
Et peigne en peu de carte une vive couleur,
En cette couleur l'homme, en l'homme ta grandeur. »

Le poète commence alors une comparaison des plus curieuses entre le grand et le petit monde, comparaison entremêlée de larges aperçus et de puérilités, mais qui révèle constamment une grande verve au service d'une science rare pour l'époque.

Il compare la lune au cerveau :

La lune, argent bruni, qui moite au ciel chemine,
Est du moite cerveau la moüelle argentine,
Qui, versant ses froideurs sur l'humain univers,
Enfante mille effets par ses aspects divers.

Le soleil de nos corps c'est le cœur,

Boiste où sont d'allégresse enfermez les trésors
Fournaise de chaleur, magasin de la vie...

Le poumon, c'est Mercure. Le fiel, c'est Mars

.... dont l'aspect furieux
Trouble le doux repos du monde spacieux.

L'homme est le « vice-roy de Dieu, le sceau de ses faits divers. » Au fond, il est le vrai grand monde. Il surpasse infiniment l'univers créé,

Car son esprit subtil, d'une plus rare essence,
Correspond à l'Esprit dont il prit sa naissance.

Le poète chante ensuite les louanges des diverses parties du corps.

Le visage :

L'Eternel cependant, au haut de ce chasteau,
Le visage logea, du palais le plus beau,
De l'âme l'escusson, qui, planté sur la porte,
Les titres seignalez de sa noblesse porte ;
Glu qui les yeux attache, et tableau qui, vanté,
Despeint l'âge, l'instinct, le sexe, la santé.

Les yeux :

Sur ce donjon divin sont nos guettes fidelles,
Du soleil transperçant les deux portes jumelles,
Vers eaux d'où vont naissant les ondes et les feux,
De l'édifice humain les chassis lumineux,
D'où l'âme à travers brille, ainsi qu'on voit brillante
Au travers du falot la chandelle tremblante,
Et deux membres sacrez en mérite si forts
Qu'autant comme vaut l'œil autant vaut tout le corps.

Les paupières :

Aussi, pour conserver ces joyaux précieux,
Ces petits roys d'amour, ces deux soleils, ces cieux,
Le divin architecte a cerné leurs verrières
Du rempart crénelé des mouvantes paupières,
Et mis pour bouleverts les sourcils hérissés
D'un mantelet de poils en voûte rehaussés.

Le nez :

Entre les deux vallons où font leur résidence
Ces messagers du cœur pour leur ferme deffence
Se dresse, ainsi qu'un mur eslevé sobrement,
Du nez long et traitif le cresté bastiment.
C'est luy qui n'estant qu'un sert à divers usage,
La garite du chef, l'ornement du visage,
L'alambic du cerveau, le juge des odeurs,
Qui, recevant l'esprit, rejette les humeurs,

La bouche :

Bouche, où tant de beautez je voy représenter
Que ma bouche la bouche assez ne peut vanter.
Le poumon ses zéphirs par la bouche respire,
L'estomac sa viande et sa boisson en tire,
Dont il semble de fait, tant son secours est grand,
Que la vie aux humains de la bouche despend,
Car l'on voit au breuvage, au manger, à l'haleine,
Ainsi qu'à trois filets pendre la vie humaine!

La langue :

C'est toy, bouche, qui tiens sous ton palais vouté
L'organe des saveurs, le membre plus vanté,
La langue aux chaines d'or, charmeresse secrette,
Indice de l'esprit, du vouloir interprette,
Qui grande entremetteuse a les peuples domptés,
Peuplé les bastiments, fait bastir les cités,
Qui du doux Amphion est la lire amiable
Et du nepveu d'Atlas le Moly véritable.
Membre qui, si petit, fait des actes si grands,
Semblable au gouvernail qui, sur les flots errants,
Au vouloir de celuy qui fend l'humide plaine,
A dos rompu, tout seul, un grand navire emmeine,
Et tel que la bluette enflammant quelque fois
Avec un petit feu les grand's touffes des bois.
Pour ce l'ouvrière main qui ta langue a formée
L'a de créneaux d'yvoire à bon droit enfermée,

Pour faire tous les mots que tu dois avancer
En la lime plus tost qu'en la langue passer.
Et la nature encor consultant cet ouvrage
Avec le bien des dents et l'honneur du visage
A couvert ces deux murs bastis d'os renaissants
D'un bouclier entr'ouvert de coraux rougissants.

L'oreille :

.... Près des yeux roüants, doublant lasentinelle,
L'ouvrier du corps humain mit l'aureille jumelle,
Propre outil des sçavants, des sons le rapporteur,
Porte, d'où l'on se rend du chasteau le vainqueur;
Et coquilla ses trous pour de loin y conduire
La voix qu'nn corps solide en l'air vague fait bruire,
Qui frappant l'air externe, et cet air l'air voisin,
Et l'air voisin un autre, à l'aureille prend fin.
Comme on voit es marais que des pierres jetées
Dans le marbre frizé des ondes argentées
Naissent des ronds cerceaux l'un l'autre se poussants
Jusqu'au bord recourbé des palus gémissans.

Les bras :

Doy-je oublier des bras la louange immortelle
De ce palais de chair la deffence fidelle,
Branches du tronc humain, long, nerveux, embrasseurs,
Blandissants, blanchissants, fermes, ronds, menaceurs?

Les mains :

Doy-je taire les mains, mesnagères parfaites,
Ouvrières de tous arts, interprètes muettes,
Servantes du vouloir, mères de nouveauté
Dont la grâce conteste avec l'utilité,
Qui portent cinq rameaux, imitent les exemples,
Font aux mortels des tours, à l'immortel des temples?

Les genoux et les pieds :

Doy-je celer les nœuds et les ressorts si doux
Qui pliants font jouer les supliants genoux?

Et vous souples moteurs de l'humaine machine.
Fermes soubassements d'une œuvre si divine
Instruments du marcher, ô pieds frères germains,
Servants alternatifs et singes de nos mains?

Après avoir décrit l'extérieur du corps, il décrit l'intérieur, et finit par un cri d'admiration devant cette structure admirable qui est au-dessus de toutes les louanges,

Qu'aucun discours n'accroist, qu'aucun pinceau n'augmente.

Le poète chante ainsi les louanges de l'âme immortelle :

Source des facultés, des choses le milieu,
Singe de la nature, trucheman de Dieu,
Plant divin, grand trésor qu'un petit vase enserre,
Qui mesures le ciel sans bouger de la terre ;
Si trompé, j'ignorois qu'ayant fait si grand tour,
Pour parfournir ma course il reste peu de jour,
Et le lecteur lassé jà peut estre regarde
Si l'estoile du soir encore ses rais ne darde ;
Je ne serois onq saoûl de portraire en mes vers
De tes rares beautés les ornements divers.
Ta mémoire qui tient les trésors de science,
Ton acorte, subtile, et haute intelligence,
Par qui l'homme peut voir son invisible autheur,
Par qui parle aux humains de Dieu l'ambassadeur,
Par qui des bonnes mœurs se plante la racine,
Par qui le magistrat ses sentences fulmine,
Par qui l'homme disert meut les rocs cyrrhéans,
Par qui les Arions charment l'onde et les vents,
Par qui domptent nos maux les enfants d'Esculape,
Par qui des monts hautains Mars les fondements sape,
Par qui notre œil prévoit les foudres, les esclats,
Ez nuages se mesle, arbitre leurs combats ;
Le mortel sçait des airs niveler les estages,
Furrette leurs recoins, assiste à leurs orages ;
L'astrologue enquereur grimpe sur l'univers ;
Le fer anime un marbre et moy mesme ces vers.
Je chanteray sans plus, flame dont je m'enflame,
Esprit dont je respire, âme, que tu es âme...

Mais l'homme était seul, et s'ennuyait, malgré les délices de l'Eden. Dieu lui donne une compagne. Pour cela, après l'avoir endormi,

Il luy tyre une coste, et de subtiles mains
En bastit, tout puissant, l'ayeule des humains.
L'art du facteur moulant la première des femmes
Voulut partir le corps pour conjoindre les ames.
Il fit d'un cœur deux cœurs, afin que mesme ardeur
Suivant l'estre premier fist de deux cœurs un cœur.
L'homme, voyant, ravi, sur la terre parente
Le paradoxe acroist de sa coste vivante :
« Voicy chair de ma chair. Voicy, » dit-il, « vrayment,
Pour arrester ma veue, un capable argument,
Non tant d'autres objets dont j'avoy la puissance
Mais non pas le plaisir, pauvre dans l'abondance,
Seul dans la multitude. Ores, d'amour espoint,
Séparé de mon membre, un philtre m'y conjoint.
Ores mon œil, ravi, regarde un œil semblable,
Et plus ne m'est désert ce lieu tant délectable. »
Cette unique beauté l'homme unique attirant,
Cette fleur fraich'esclose au parterre odorant,
Second honheur d'Eden, du lys la nége efface,
Des respirants œillets vainc l'odeur et la grâce,
A le ris sur la bouche, en ses yeux les douceurs,
En son sein pommelu deux petites grosseurs,
Est plus droite qu'un cèdre, aymable davantage
Que l'hyvernal soleil, que l'estival ombrage,
Plus tendrette qu'un fan et plus gaye cent fois
Qu'un léger bicheteau bressant parmi les bois.

Tout le monde admirera ces beaux vers, qui peignent si bien la beauté et la candeur de la première femme et le ravissement que sa vue fit éprouver au premier homme.

Voici comment du Bartas avait déjà traité le même sujet :

L'homme unique n'a point si tost jetté son œil
Sur les douces beautez de sa moitié nouvelle,
Qu'il la baise, l'embrasse, et haut et clair l'appelle
Sa vie, son amour, son apuy, son repos
Et la chair de sa chair et les os de ses os.

Source de tout bonheur, amoureux Androgyne,
Jamais je ne discours sur ta saincte origine,
Que, ravi, je n'admire en quelle sorte alors
D'un corps Dieu fit deux corps et de deux corps un corps.
O bienheureux lien, o nopce fortunée,
Qui de Christ et de nous figure l'hyménée.
O pudique amitié, qui fonds par ton ardeur
Deux ames en une ame et deux cœurs en un cœur.
O contract inventé dans l'odorant parterre
Du printanier Eden, et non dans cette terre
Toute rouge de sang, toute comble de maux, etc.

Le biographe de Gamon, dans le recueil Haag, préfère les vers de du Bartas. Il nous semble que tous deux se sont montrés en cette occasion de grands poètes, et, si nous donnions la palme à l'écrivain gascon, ce serait surtout pour avoir servi de modèle à son rival vivarais.

La fin de ce morceau, dans la *Semaine* de Gamon, semble écrit d'hier, abstraction faite de l'archaïsme du langage. Peut-être plaira-t-il moins à nos lectrices, tout en leur fournissant la preuve que leurs aïeules du XVI[e] siècle étaient déjà bien loin de la divine simplicité d'Eve.

L'art pourtant ni le fard, d'une grâce sans grâce,
Altérants sa santé, n'adultèrent sa face,
Bien plus belle que vous, qui des fers, des poinçons,
Des drogues, des venins faites vos hameçons;
Qui, folles, aymant mieux sembler qu'estre pucelles,
Redressez vostre corps, rehaussez vos mamelles,
Conroyez vostre cuir, vernissez vos laideurs,
Falsifiez vos poils, corrigez vos couleurs,
Revoûtez vos sourcils, encroustez vos visages,
Aplanissez vos fronts et desmentez vos âges.
Dames je parle à vous, qui, sur vostre portrait
Reprenants du grand Dieu le pinceau tout parfait,
Voulez suivre aujourd'hui le conseil trop volage
Des humeurs de vostre âme ou des mœurs de nostre âge.

*
* *

Ces citations, qui, à plus d'un de nos lecteurs, auront peut-être paru longues, étaient nécessaires pour donner une idée complète de l'homme remarquable que la vague oublieuse du Temps semblait avoir à jamais recouvert, et dont l'existence, à peine connue de quelques lettrés, n'était pas même soupçonnée dans son propre pays. Aucun des livres publiés sur le Vivarais ne mentionne, en effet, le nom de Christophle de Gamon, à l'exception des *Mémoires* de Poncer, lequel donne, du reste, la preuve qu'il ne connaissait même pas par leurs titres les principaux ouvrages du poète annonéen. Et cependant, si l'on fait abstraction des *Poésies de Clotilde de Surville*, dont le véritable auteur est encore ignoré, (1) le Vivarais ne pouvait se glorifier d'avoir produit aucun écrivain poétique à la taille de Christophle de Gamon. Béranger de la Tour-d'Aubenas, Jacques et Marie de Romieu, et, à une époque moins éloignée, le marquis de la Fare, le cardinal de Bernis, Boissy-d'Anglas se recommandent par des qualités aimables ou sérieuses, mais aucun d'eux n'a, du moins au même degré que Gamon, ce sentiment des grandes choses, cette préoccupation constante des vérités supérieures, cette originalité d'expression, ce feu sacré, ou, si l'on aime mieux, ce diable au corps, qui constituent le poète, et qui, malgré mille défauts, animent l'œuvre entière de Gamon.

Le côté saillant de la physionomie de notre poète est formé par l'ensemble de trois qualités rares qui sont : la généralité des connaissances, l'élévation de l'esprit et l'ardeur des convictions religieuses. Aucune science ne lui est étrangère, et on voit qu'il sait de chacune tout ce qu'en pouvaient savoir les plus instruits de ses contemporains. Ses ouvrages marquent le point précis où en étaient, à son

---

(1) Nous avons démontré par des faits authentiques que ces *Poésies* n'étaient pas du XVe siècle, et ne pouvaient pas être l'œuvre de la femme de Béranger de Surville. Voir *Marguerite Chalis*. Paris, Lemerre, 1875.

époque, la géographie, la médecine, l'astronomie, la physique et les sciences naturelles. Pour l'Ardèche ils ont un intérêt tout particulier, parce qu'ils photographient en quelque sorte les mœurs, les travaux, les cultures, les vertus et les vices, la science et l'ignorance de nos pères à la fin du XVI[e] siècle. Vivant dans une atmosphère d'erreurs, Gamon en accepte sans doute un bon nombre, mais il fait justice de quelques-unes, et on sent constamment chez lui une ardeur infatigable à chercher la vérité. On a dit que la science vivait d'observations et la poésie d'intuitions. C'est vrai à un point de vue, mais on n'ose pas calculer à quels égarements pourraient arriver les intuitions d'un homme qui n'aurait ni observé, ni profité des observations des autres. Chez notre poète, l'observation et l'intuition tiennent une place à peu près égale. On sent toujours le savant sous le poète. L'enthousiasme que lui fait éprouver le spectacle de la création n'est pas un de ces enthousiasmes à froid, qu'on éprouve pour ce qu'on ne connaît pas ou pour ce qu'on connaît à peine. Gamon avait beaucoup vu, beaucoup étudié. On sent qu'il admire partout en conaissance de cause. Il a évidemment goûté lui-même les plaisirs de la pêche et de la chasse. Il a fait de l'herborisation. Il a dû cultiver un jardin. Il a pratiqué la terre et contemplé les astres. Il a étudié les mystères du corps humain. Il a enfin approfondi, non moins que le monde extérieur, ce monde intérieur, aussi vaste que l'autre, bien qu'il tienne dans la poitrine des créatures humaines, et qui témoigne encore plus de la sagesse et de la puissance divine. La forme, chez Gamon, est souvent négligée, du moins à notre point de vue, mais nous serions tenté de voir là un indice de force plutôt que de faiblesse. Il semble qu'il cherche le beau, le grand, le vrai, sans se préoccuper des expressions. La profonde conviction qui anime ses vers en fait oublier ce qu'à tort ou à raison nous considérons comme des incorrections, en éclaire les obscurités, en fait pardonner l'erreur ou l'enflure. Gamon se faisait dès lors de la poésie cette haute et véritable idée qui n'a peut-être été bien comprise qu'aujourd'hui, après la mort de la poésie elle-même. Elle n'était pas pour lui un amusement, mais un sacerdoce. Il estimait qu'elle n'était rien, si elle ne servait pas à éclairer et à corriger les peuples. De là, ce profond

caractère, à la fois philosophique et religieux, qui rend encore aujourd'hui la lecture de ses ouvrages attrayante.

Ce sont toutes ces qualités qui, malgré les formes vieillies d'un langage dans lequel un trop petit nombre d'entre nous savent honorer les premiers bégaiements de la langue française, sauveront son nom de l'oubli, et doivent lui assurer un des premiers rangs parmi les illustrations du Vivarais, et un rang honorable dans la littérature française.

A. Mazon.





MA CURE A BEX

En face de la Dent du Midi, dont la corne
Aux flancs déchiquetés répercute le son,
Sur les bords contournés du bruyant Avençon,
Village ou ville, Bex n'est ni triste ni morne.

La Dent de Morcles, au-dessus, semble une borne
Posée au bord du ciel par un géant maçon.
Le Rhône coule en bas. D'un côté, c'est Saxon,
Saint-Maurice, Lavey-les-Bains ; de l'autre, Yvorne,

Dont les coteaux grillés produisent un bon vin,
Monthey, Vouvry, Chessel, maint torrent, maint ravin,
Et tout au bout, déjà sur le lac, Villeneuve.

Hors de Bex, dans un parc aux sentiers montueux,
Très haut, très dégagé, mon hôtel, maison neuve,
A l'aspect d'un chalet immense et somptueux.

François COLLET.

Grand hôtel des Salines, Bex-les-Bains, le 11 août 1885.



LES PAGANI & LES PAGAN (1)

II

NICCOLÒ II de' Pagani, décédé avant son père Federico, eut trois fils et une fille :

1° Giovanni Pagano, qui suit.

2° Benedetto Pagano, marié à Tommasina Fregoso.

3° Barnaba Pagano, mariée à Mario Giustiniani.

La famille Giustiniani succéda aux Cibo dans la possession de l'île de Chio, qu'elle conserva jusqu'à ce qu'elle leur fut enlevée par Soliman, en 1566. Cette famille a donné sept doges à la République de Gênes.

Giustiniani porte : *De gueules, à la tour d'argent, au chef d'or chargé d'une aigle de sable naissant.*

4° Gio Nicolao Pagano, marié à Maria de' Franchi.

La famille opulente des Franchi est originaire de Gênes. Six membres de cette famille y ont été doges. Le nom de Franchi n'est point un vrai nom de famille, il ne devint tel qu'après la création des Alberghi, en 1393. Cette maison fut formée par la réunion de plusieurs familles populaires. Elle porta d'abord : *D'or, au faucon au naturel ;* ensuite : *De gueules, à trois couronnes d'or ;* et, plus tard, on y ajouta un *chef de Gênes.*

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. X, p. 135.

Gio Nicolao Pagano eut trois filles :

1° Caterina de' Pagani, mariée à Francesco Adorno.

La famille Adorno, que nous avons déjà citée, a donné dix doges à la République de Gênes.

Adorno porte : *D'or à la bande échiquetée, à trois rangs, d'argent et de sable.*

2° Bartolommea de' Pagani, mariée à Bartolommeo Montaldo.

Montaldo, famille populaire Gênoise. Un de ses membres fut doge de Gênes.

3° Genebrina de' Pagani, mariée à Giovanni de' Franchi.

III

Giovanni de' Pagani, héritier de son grand-père Federico, eut deux fils :

1° Lodovico ou Lodiscio de' Pagani, qui suit.

2° Beltramo Pagano, jurisconsulte habile. Il remplit honorablement plusieurs charges importantes à la Cour de Savoie. Le 7 février 1426, Beltramo Pagano dut faire preuve de sa descendance de Niccolò I di Pagano, syndic de Gênes, pour le fief de Malpotremo, que le duc Amédée VIII lui octroyait, en récompense de ses services, lors de l'annexion du marquisat de Ceva.

IV

Lodovico ou Lodiscio de' Pagani, jurisconsulte, conseiller (1) et familier du duc de Savoie Amédée VIII, contribua aux actes sages du gouvernement de ce prince, qui était lui-même le conseiller des plus puissants monarques de l'Europe.

---

(1) Son brevet de conseiller du duc de Savoie est du 10 janvier 1420..... « Sub annuo salario ducentorum florenorum parvi ponderis, et aliis commoditatibus, honoribus etiam et oneribus suo hujusmodi officio incumbentibus. »

Lodovico accompagna Amédée VIII à Thonon, et assista à la réception magnifique que ce prince fit au duc de Bourgogne.

Plusieurs actes du cartulaire de Monti di San-Giorgio, près Gênes, font mention, en 1416 et 1417, des deux frères Lodovico et Beltramo Pagani de Mondovi (*fratelli de Paganis de Monteregali*). Monti appartenait en effet à Lodovico, et cette terre était dans sa famille depuis Federico, le doge de Gênes.

Lodovico ou Lodiscio Pagano eut cinq enfants :

1° Gio Marco de' Pagani était le fils aîné de Lodovico. Il mourut sans laisser de postérité. Son frère, Gio Luchino, fut son héritier.

2° Gio Luchino de' Pagani, qui suit.

3° Gio Nicolao Pagano, docteur en droit, « egregius legum doctor dominus, Joannes Nicolaus Paganus. »

4° Zenevira ou Zénobie de' Pagani, mariée à Manuele della Valle, d'une famille notable de Mondovi.

Della Valle porte : *D'or à trois pals de gueules.*

5° Caterina de' Pagani, mariée à Francesco Calderario.

Les Calderarii, d'Alba, ont été seigneurs de Erinzane, Borgone et autres lieux. Cette famille, éteinte au XVIe siècle, portait : *De gueules à deux bandes d'or.*

V

Gio Luchino I de' Pagani, *Joannes Luchinus Paganus*, fils de feu *eximii legum doctoris Domini Ludovici*, nomme pour son mandataire son frère *Joannem Marcum Paganum*, à l'effet de vendre sa part indivise des biens situés dans la cité de Gênes, territoire de Saint-Georges, suivant acte reçu par Franchi, notaire à Mondovi, le 10 octobre 1452.

Gio Luchino n'eut qu'un fils :

Gio Michele de' Pagani, qui suit.

VI

Gio Michele I de' Pagani fut préteur de Peveragno, en 1508. Son arrière petit-fils, Luigi Pagano, obtint, le 26 mars 1614, une enquête, pour faire constater que les armes des Pagani étaient peintes sur la muraille de la maison commune de Peveragno. Au-dessous de ces armes, décrites dans le rapport des témoins délégués, et qui sont celles enregistrées le 29 mai 1614, se lisent les vers suivants à la louange de Gio Michele I :

Insignis pietate Michaël ipse Joannes
Paganus fuit unquam, quo nec justior alter
Magnanimus prœtor Peperagni uno fuit anno,
Quem nobilem genuit mons inclitus ille regalis.
Quatuor argenti hic pateris donatus abivit,
Et populi multo semper comitatus amore.
Post mille et quingentos octo si accipis annos
Et viginti augusti lux est feria secunda.

« Jean Michel Pagan, homme d'une insigne piété, d'une justice incomparable, fut, pendant un an, le préteur magnanime de Peveragno. Il était d'une famille noble de la célèbre ville de Mondovi. Il reçut, en récompense de sa charge, quatre patères (plats) d'argent, et le peuple l'eut toujours en grande affection. Le lundi 20 du mois d'août de l'an quinze cent huit. »

Gio Michele I eut deux fils.

1° Gio Luchino II de' Pagani, qui suit.
2° Gio Battista Pagano.

Gio Battista Pagano, conseiller de Mondovi, marié à Giovannina N., eut un fils et une fille :

1° Prospero Pagano, gouverneur de Mulazzano, qui suit.
2° Laura de' Pagani, mariée, le 18 février 1572, à noble Cristoforo Perlasco, fils de Gio Antonio Perlasco, seigneur de Montaldo.

La famille Perlasco, originaire de Mondovi, porte : *D'or à la plante de sinople fleurie d'une fleur de pourpre.*

Prospero Pagano eut deux fils :

1° Virgilio Pagano, qui fut successivement gouverneur d'Asti et de Mondovi, lieutenant du sergent-major-général de l'armée, et lieutenant et sergent-major de la citadelle de Turin.

Possivini (1) raconte que Virgilio fut chargé par le duc de Savoie de commander des troupes auxiliaires et de s'emparer de la ville d'Altare. Cette ville était au pouvoir des Mantouans. Virgilio s'avança pour l'investir, et, après s'être entendu avec le baron Adreo et Matteo Magliano, il rangea plusieurs compagnies sous les dehors d'une armée redoutable. Puis, donnant le signal de l'assaut, il prit la ville avec autant de rapidité que les Mantouans s'en étaient emparés. D'autres grands faits d'armes ont encore illustré Virgilio, entre autres la prise de Montiglio.

Comme écrivain, il faut citer de lui :

La Milizia, del signor Luigi Mongomery, tradotta dal francese. Torino, pel Disserolio, 1612.

L'*Istoria delle prime guerre fatte contro il Monferrato dal Serenissimo duca Carlo Emanuele di Savoia*. Stampata in Torino, nel 1613. (2)

Nous avons dans notre bibliothèque : *Della guerra di Monferrato dal Sereniss. sig. Carlo Emanuele, duca di Savoia, per la ritenzione della Sereniss. principessa Maria, sua nepote*, di Virgilio Pagano, luogotenente della cittadella di Torino. Asti, Virgilio Zangrandi, 1614.

C'est Virgilio Pagano qui, le 29 mai 1614, fit attestation et présentation des armoiries de sa famille. Nous relatons cet acte en entier au chapitre VIII.

2° Giovanni Cesare Pagano, capitaine, marié à Maria Vivalda, fille de Giulio Cesare Vivaldo, capitaine et sergent-major de la citadelle de Turin, gentilhomme de bouche de S. A. et gouverneur de Cherasco.

Par son testament, en date du 5 avril 1625, Gio Cesare demande

(1) Possivini. *Historia belli Montisfer.*, page 265.

(2) Scrittori Piemontesi. Nuova compilazione di Onorato Derossi. Torino, Stamperia reale, 1790.

che il suo corpo, fatto cadavere, fosse sepolto nella chiesa cattedrale di Mondovi, e nel monumento della famiglia de' signori Pagani. Ses deux fils, Michel Prospero et Gio Battista, sont décédés sans postérité.

VII

Gio Luchino II de' Pagani.

Les Archives de Mondovi possèdent encore le protocole original des minutes reçues, de 1479 à 1484, par le notaire Giovanni Luchino Pagano.

Son fils Gio Michele II, qui suit, lui succéda dans la charge de notaire, et, sur le même protocole, il s'inscrivit : *Joannes Michaël Paganus, filius dicti Joannis Luchini Pagani.*

VIII

Gio Michele II de' Pagani, notaire à Mondovi. Il est cité avec ses deux fils dans l' « attestation de présentation d'armoiries et admission d'icelles, » obtenues par son cousin Virgilio Pagano, en conformité de l'édit de Charles Emmanuel donné à Turin, le 4 décembre 1613.

Voici la traduction de cette pièce :

« L'an du Seigneur mille six cent quatorze, et le vingt-neuf mai, à tous soit manifeste que, ce jour, à Turin, par devant illustrissime et autres illustrissimes seigneurs, Argentero, comte de Cartignano, président, Zaffarone et Bergeria, référendaires, Cernusco, directeur des finances, et illustrissime Nicolis, auditeur de la Chambre des comptes, tous délégués de Son Altesse sérénissime pour l'exécution de l'édit sur les insignes et les armoiries, a comparu l'illustre seigneur Virgilio Pagano, citoyen de Mondovi, lieutenant du sergent-major général de l'armée, lieutenant et sergent-major de la citadelle de Turin pour S. A. S., lequel, tant en son propre nom qu'au nom des illustres seigneurs Prospero, son


OHIME SE NON SI MORISSE
A.THIERY DEL
S.MAGELIN SC

père, gouverneur pour ladite A. S. de Mulazzano, et Gio Cesare, son frère, satisfaisant ainsi à l'ordre de S. A. S., a présenté les armoiries ou insignes très anciennes et nobles de la famille Pagana de ladite cité de Mondovi.

« Ces armes sont : *Un écu d'argent avec une fasce de gueules (fascia di gueullis, o sia rosso), à trois têtes de Mores de sable, coiffées d'un tortil d'argent et posées deux en chef et une en pointe. Au-dessus de l'écu, un casque fermé, de profil,* (1) *orné de lambrequins pendants et volants. Sur le casque, un tortil aux couleurs de l'écu surmonté de l'ancien diadème royal (antiquo reggio diadema),* (2) *d'où sort le cimier, qui est un More vêtu de gueules, sable et argent, les manches d'or rayées aux couleurs de l'écu, et élevant de sa main droite une massue de fer.* Au-dessous, la devise : *Ohimè ! se non si morisse.* (Malheur à moi ! s'il ne meurt pas.)

« Et les seigneurs Pagani ont déclaré qu'ils tenaient ces armes de leurs ancêtres, qu'ils en ont continuellement usé et en usent encore en toute occurrence et occasion, principalement pour leurs sceaux, peintures, sculptures, épousailles, processions et autres *onorande,* tant en public qu'en particulier, librement et sans aucune contradiction, cela depuis un temps immémorial, sans que par mémoire d'homme vivant on puisse établir le contraire. Par conséquent, ils demandent l'admission desdites armoiries et de leur déclaration, pour que eux et leurs descendants puissent continuer à en jouïr sans difficulté. Ils demandent aussi que leurs armoiries soient enregistrées et décrites, conformément à l'Edit de son A. S., et que du tout soit fait attestation.

« Ils déclarent aussi que : ont usé des mêmes armes et pourront en user encore messires Luigi et Bartolommeo, frères et fils de feu Gio

---

(1) Avant le XVe siècle, le heaume, ou casque, se posait toujours de profil sur le haut de l'écu, et les règles qui marquaient le rang et le titre n'existaient pas encore.

(2) « L'ancien diadème royal rehaussé de douze rayons en pointe était la forme de la couronne de fer des rois Lombards. Les familles qui ont joui de quelque principauté et qui, cependant, ne sont pas princières, la portent dans leurs armes. » (*Promptuaire armorial* de Jean Boisseau. Paris, Olivier de Varennes, 1657).

Michele II, Gio Giacomo et Gabriel, père et fils, et Antonio, fils de feu Giuseppe, tous de la famille des Pagani de Mondovi; et les susdits illustrissimes et très illustrissimes seigneurs délégués, ayant vérifié les armoiries ci-dessus présentées, les ont admises et admettent comme celles très anciennes et nobles de la famille Pagana de Mondovi.

« Déclarant que les susnommés père et fils et autres susdits sont autorisés à continuer l'usage de ces armes, mandant qu'elles soient enregistrées et décrites dans le livre de S. A. R., et accordant l'attestation demandée pour les susdits seigneurs délégués illustrissimes. » Signé : « Massardi, secrétaire. »

Les deux fils de Gio Michele II sont :

1° Luigi Pagano, dont :
Gio Antonio Pagan, avocat décédé sans postérité.
2° Bartolommeo Pagano, qui suit.

IX

Bartolommeo Pagano. (Son acte de baptême est du 7 novembre 1574, paroisse de l'église cathédrale de Mondovi.) Il eut deux fils :

1° Gabriel Pagan, légataire de Virgilio Pagano. Il hérita aussi des deux fils du capitaine Gio Cesare.
2° Gio Michele III, qui suit.

X

Gio Michele III Pagan. D'abord avocat à Mondovi, il vint s'établir à Carrù, où il épousa, le 3 août 1642, Francesca Maria Ricca, fille de feu noble Lorenzo Ricca de Carrù. Son testament est daté de Carrù, le 29 nov. 1675.

Nous notons ici, avec l'arbre généalogique, que, pendant près de trois siècles, la famille des Pagani a servi avec honneur et fidélité la maison de Savoie.

Gio Michele III eut trois fils :

1° Donato Lorenzo Pagan, avocat, décédé sans postérité.

2° Carlo Antonio Pagan, qui suit.

3° Luigi Maria Pagan, était notaire ducal à Mondovi en 1679. Il épousa Marianne Rosseau, fille de Jean Rosseau, conseiller d'Etat et secrétaire de son A. S.

Dont quatre fils :

A. Lodovico Amedeo Pagan, adjudant de chambre de S. M., marié à Adelaïde Margherita Chiarnetta, en 1740, eut sept enfants, comme il le dit lui-même dans une lettre adressée à son cousin, *Julien Alexandre Pagan, à Lyon*.

Cette lettre, sans date, et qui doit être de 1750 environ, est intéressante en ce qu'elle nous entretient des recherches généalogiques que faisait déjà Carlo Vittorio (le fils aîné de Lodovico Amedeo). Ces recherches lui ont permis, plus tard, d'établir la filiation avec preuves des Pagani de Mondovi. Voici des extraits de cette lettre :

« Monsieur et très cher cousin (amatissimo signor cugino), lorsque mon fils fut, cet automne, à Mondovi, pour recueillir quelques notes sur les origines de la famille Pagan, et il a réussi à en trouver, il lui fut dit par M. le comte Clerc de Bas qu'il avait à Lyon un sien cousin, M. Pagan, qui lui avait montré diverses pièces glorieuses (diversi gloriosi monumenti), prouvant l'antique noblesse de notre maison..... Mon fils l'avocat (Carlo Vittorio), étant sur le point d'obtenir de S. M. une charge honorifique, désirerait prouver que notre maison est plus ancienne qu'on ne le croit, et cela est si vrai qu'il a déjà trouvé des choses très honorables, et, entre autres, que, dans le XIe siècle de l'Église, un certain Hugues Pagan fonda l'Ordre des chevaliers Templiers, les premiers chevaliers du monde, et aussi que, vers l'an 1200, notre famille, qui venait habiter à Mondovi, était patricienne d'Asti..... »

Lodovico Amedeo termine en priant Julien Alexandre de lui communiquer ses papiers de famille lui en promettant le prompt et fidèle retour. Cette lettre est en italien.

Les sept enfants de Lodovico Amedeo sont :

1° Carlo Vittorio Pagan, avocat, intendant pour Sa Majesté de la ville et province de Pignerol.

Nous avons deux lettres de Carlo Vittorio. La première, datée de Turin, le 30 avril 1755, est adressée à *Monsieur Pagan, à la Haute Grenette, Lyon*. Les relations s'étaient établies entre les deux branches, et il est question d'une affaire dont s'était chargé Lodovico Amedeo pour Julien Alexandre, et qui n'avait pu aboutir.

Carlo Vittorio termine ainsi : « Monsieur le duc de Montferrat, fils cadet de S. A. R. le duc de Savoie, vient de toucher au terme fatal. Le reste de cette royale famille se porte bien. » L'écriture et le style de cette lettre, écrite en français, nous font croire que Carlo Vittorio avait à cette époque une vingtaine d'années.

La seconde lettre de Carlo Vittorio, écrite en français et datée de Pignerol, le 6 juillet 1797, est adressée à *Monsieur le citoyen Pagani, à Villefranche en Beaujolais, département du Rhône*. (Alexandre Marie Pagani, petit-neveu de Julien Alexandre.)

Carlo Vittorio, toujours curieux de ce qui peut l'éclairer sur les origines et les gloires de sa famille, a appris, par un prisonnier de guerre revenu en Piémont, qu'un M. Pagan, à Villefranche, possédait les armoiries et des papiers honorifiques concernant la famille des Pagani. Carlo Vittorio vient donc lui demander de lui communiquer ces pièces précieuses, et il indique minutieusement à Alexandre-Marie une voie sûre pour le voyage de ces documents. (1)

---

(1) A deux reprises différentes les trois frères Pagani, Carlo Vittorio, Teodoro Amedeo et Giuseppe Maria, déposèrent aux archives de la Cour des comptes de Turin l'arbre généalogique de leur famille avec preuves à l'appui. Nous avons entre les mains une copie légalisée de ces pièces ainsi que les procès verbaux de dépôt et de vérification. Le premier arbre, enregistré le 25 août 1780, donne pour auteur commun messire Pagano, syndic de Mondovi, vivant en 1236. Le second

Carlo Vittorio Pagan eut un fils dont son grand' père écrivait : « Il signor avvocato Pagan ha un figliolo che colla vivacità del suo ingegno et altre riguardevoli qualità promette molto di sè. »

2° Teodoro Amedeo Pagan, adjudant de Chambre de S. A. R. le prince de Piémont, né le 17 février 1731. Son parrain fut S. A. R. Victor Amédée Théodore, duc de Savoie, représenté par le comte Ottaviano della Rocca; sa marraine, S. A. R. Eléonore-Marie-Thérèse, princesse de Savoie, représentée par la baronne Teresa Dionisia di Valesa.

Suivant lettres patentes de Victor Amédée, données à Turin le 2 mars 1781, Teodoro Amedeo est nommé *regio blasonatore*.

3° Giuseppe Maria Pagan, théologien et chapelain de S. M., né le 1er février 1736.

4° N. Pagan, religieux barnabite.

5° N. Pagan, frère augustin.

6° Orsola Maria Pagan, mariée, le 14 janvier 1739, à Enrico Sebastiano Massimini, avocat à Carrù, fils de Pierre Antoine Massimini, contrôleur à Carrù.

7° N. Pagan, qui, en 1750, était élevée au monastère du Crucifix, à Turin.

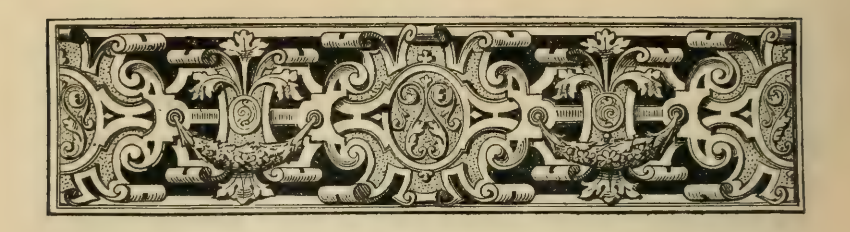
F. Breghot du Lut.

(*A suivre.*)

---

arbre, enregistré le 4 septembre 1784, remontant à une époque plus reculée, fait descendre le syndic de Mondovi du seigneur Pagano, vicomte d'Auriate, en 1080.

En même temps qu'ils déposaient le premier arbre, les trois frères firent imprimer les extraits des actes présentés comme preuves. Voici le titre de cette brochure qui nous a été communiquée : *Ristretto degli atti vertiti nanti l'eccellentissimo R. Senato e dei documenti in essi prodotti per la verificazione ed approvazione dell' albero genealogico della famiglia Pagana, originaria della città di Mondovi. Torino presso Giammichele, Briolo, 1781.*



AVENAS

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE

et d'Archéologie beaujolaises

TIRÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS DU CARTULAIRE

DE SAINT-VINCENT DE MACON (1)

V

Le monastère de Notre-Dame de Pélage n'était point une *villa* ou paroisse. C'était une communauté religieuse et indépendante, sur le territoire de la paroisse de Rosarias ou Rosières, laquelle, à la fin du xe siècle, a dû céder son titre et ses prérogatives à l'église fondée par Louis le Pieux, sur l'emplacement et en mémoire du monastère de Pélage : église qui a reçu le nom et le titre d'église d'Avenas. Nous chercherons, plus loin, l'étymologie et le sens de ce nom.

Quant à l'antique paroisse de Rosarias, à laquelle avait appartenu le monastère de Pélage, son existence nous est révélée par plusieurs chartes du *Cartulaire de Saint-Vincent* et, avant toutes les autres, par la charte fondamentale de Louis le Débonnaire, qui nous apprend que le « monastère de Pélage, » donné par Anstrude à Charlemagne,

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. X, p. 146.

et que lui-même avait restituée au Chapitre de Saint-Vincent, était effectivement sur la paroisse de Rosarias : « In pago Lugdunensi, in villa Rosarias, quas olim quœdam fœmina... sanctimonialis nomine Anstrudis... per cartulam delegavit donationis. »

Le nom de *Rosarias* ayant disparu bientôt, quand on lui eut substitué celui d'*Avenas*, a fort embarrassé les savants éditeurs de nos précieux cartulaires. M. Ragut suppose qu'il s'agit de « Rosay, lieu dit près de Coligny (Ain), arrondissement de Bourg. » M. Auguste Bernard va chercher Rosarias dans le Jura, ou dans le département de la Loire. Ce sont là des hypothèses impossibles et inconciliables avec les chartes qui parlent d'Avenas, et placent le monastère de Pélage, que son église a remplacée, sur la villa, ville ou paroisse de Rosarias.

VI

Il y a, dans le *Cartulaire de Saint-Vincent*, trois leçons pour désigner le monastère qu'a remplacé l'église d'Avenas. On y trouve : « monasterium Pelagii, » — « monasterium Pelagi, » et — « monasterium Pilati. » M. Auguste Bernard, produit une quatrième variante. Il écrit : « Pelogii, » et il en parle en ces termes dans son *Dictionnaire géographique*, à la page 1135 des cartulaires de Savigny et d'Ainay : « Péloges, ancien monastère de femmes, près d'Avenas, canton de Beaujeu, et dont l'église était dédiée à Notre-Dame. Il semble, d'après les termes d'un acte du *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, de l'an 1117, qu'il n'existait déjà plus alors. Avenas était situé sur une voie romaine. »

Je crois que c'est *Pélage* et non *Péloges*, qui est le vrai nom. Cette opinion a pour elle le texte constant du *Cartulaire de Saint-Vincent*, qui est bien ce qu'on peut appeler un témoin domestique et des mieux renseignés. On y lit toujours *Pelagii* ou *Pelagi*, jamais *Pelogii*. La leçon adoptée par Auguste Bernard, a dû être recueillie sur les livres des paysans Mâconnais, lesquels, dans leur patois, ont coutume de substituer l'une à l'autre les voyelles o et a. Ainsi ils disent : *Môcan* pour *Mâcon ; Chorni* pour *Charnay* ; etc.

Quant à la leçon *Pilati*, je ne comprends pas son introduction ici. Elle rappelle, on ne peut mieux, le Mont-Pilat, dont j'ignore l'origine et l'histoire. Peut-être, le souvenir du Mont-Pilat a-t-il été une cause de confusion de nom introduite de bonne foi par un copiste distrait ou mal habile.

VII

La leçon *Pelagi* se rencontre dans une charte de Louis le Bègue, donnée l'an 878, laquelle confirme en la possession des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon « ecclesiam quæ est in honore sanctæ Mariæ, in loco qui vocatur monasterium Pelagi, cum immunitate sua et vineis quæ sunt in Bogenis villa. »

Ce texte est précieux au-delà de toute expression. Le lieu y garde le nom de monastère de Pélage. Mais le monastère n'existe plus. Une église l'a remplacé, longtemps avant l'an 878, et deviendra l'église paroissiale de Rosarias d'abord et un siècle plus tard d'Avenas. C'est le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon qui a charge de pourvoir à l'entretien et à la desserte de cette église. Louis le Bègue confirme les droits du chapitre et la possession des vignes qu'il possède dans la paroisse de Bogenis, « in Bogenis villa. »

Quelle est cette paroisse de Bogenis, voisine et distincte de la paroisse de Rosarias, mais mieux partagée sous le rapport du sol et de l'exposition, puisqu'elle est dans le pays vignoble ? Ici encore les deux savants éditeurs des cartulaires de Savigny et de Saint-Vincent ne sont pas médiocrement embarrassés. Auguste Bernard ne mentionne même pas Bogenis, ni dans son *Dictionnaire géographique du Lyonnais*, ni dans sa carte du *Pagus major Lugdunensis*. M. Ragut, à la page 552 du *Cartulaire de Saint-Vincent*, écrit timidement : « Bogenis villa, Bouzon ? commune de Vauxrenard (Rhône), arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu. » Le point d'interrogation après « Bouzon » est de M. Ragut, que je ne fais que copier. C'est un signe de doute et d'incertitude.

Je suis très porté à croire que *Bogenis* est le nom latinisé de la paroisse, sans histoire alors et sans importance, qui est devenue la

ville de Beaujeu, *Bellijocus*, après qu'on eut construit, en ce lieu, la résidence princière des sires de Beaujeu, issus des comtes de Forez et de Lyon. A l'oreille *Beaujeu* se rapproche beaucoup de *Bogenis*. Une maison souveraine assez grande et puissante, assez élégante et lettrée pour relever de ses ruines l'antique Luna des Romains et la nommer *Bellavilla* (Belleville), pour fonder Villefranche, lui donner son nom latin de *Villafranca*, et en faire sa capitale, a dû avoir à cœur de donner à sa première résidence un nom digne de ceux-là, en substituant à *Bogenis*, le vocable gracieux et plein d'entrain de *Bellijocus*, Beaujeu.

L'église rurale de Bogenis s'élevait à l'endroit où est aujourd'hui l'église de Saint-Martin-des-Etoux. Elle était trop éloignée de la résidence du prince, et il convenait, autant qu'il était d'usage, que la petite cour souveraine eût son lieu propre pour l'exercice du culte religieux.

C'est pourquoi, un des premiers soins de Béraud de Beaujeu et de sa femme, Vandelmode, fut de bâtir à Pierre-Aigue, presque à la porte du château, la première église de Beaujeu, dédiée à Notre-Dame.

Cette église, consacrée le 8 décembre 1076, par Hugues, évêque de Die, légat du Saint-Siège, en présence de Landri, évêque de Mâcon, et de Saint-Jubin, récemment élevé sur le siège métropolitain de Lyon, fut magnifiquement érigée en collégiale, sous Humbert II, sire de Beaujeu, en 1079, du consentement de sa femme Vandelmode de Thiern, selon du Bouchet.

Guichard III confirma la dotation de la collégiale de Beaujeu, faite par son père, et construisit, en outre, en 1127, l'église paroissiale de Saint-Nicolas, destinée à remplacer, à ce titre, celle de Saint-Martin-des-Etoux, trop petite et trop éloignée de l'agglomération déjà considérable qui s'était rapidement formée au pied du château. C'est le pape Innocent II, revenant de Cluny en 1132, qui consacra l'église de Saint-Nicolas de Beaujeu.

Humbert III fonda, le 17 octobre 1159, l'église collégiale de Belleville-sur-Saône, laquelle il fit, quelque temps après, ériger en abbaye par Dreux (Drogo), archevêque de Lyon.

Enfin Humbert IV, sire de Beaujeu, fonda la ville même de Villefranche, devenue depuis la capitale du Beaujolais. C'est un des mémorables événements de son règne, qui va de l'an 1174 à 1202. Dans cette vaste entreprise, il commença par ceindre de murailles, sur une vaste échelle, le petit bourg qui devint le berceau de la ville ; y bâtit une église, sous le titre de Notre-Dame-des-Marais ; donna à ceux qui voudraient s'y établir le terrain pour bâtir, sous la redevance de trois deniers par toise, et leur assura d'importants privilèges, d'où est venu le nom de Villefranche.

Son fils, Guichard IV, « fut envoyé par Philippe-Auguste en ambassade à Rome, vers le pape Innocent III ; et, passant par Assise, il obtint de saint François trois religieux, qu'il amena en France, et fonda pour eux, à Villefranche, un couvent qui est le premier que cet ordre ait eu en France. »

Ces détails intéressants sont tirés d'une généalogie inédite des sires de Beaujeu, que je possède dans mes archives. Ils appartiennent déjà à l'histoire connue de cette ville, et commencent à s'éloigner de mon but et de mon titre. Je reviens donc aux premières origines du Beaujolais.

VIII

Le noble auteur de l'*Histoire du Beaujolais* n'hésite pas à « avouer que l'étymologie du nom de Beaujeu lui est parfaitement inconnue, » ce sont ses propres termes. (1) Il ne voit dans la première moitié du nom latin de Beaujeu : *Bellijocus*, que des idées de guerre, *bellum*. Il oublie que le même mot n'a pas ce sens et n'offre pas cette idée dans la composition du mot Belleville : *Bellavilla*, ville voisine de Beaujeu, de même origine, et dont le nom est contemporain de celui de *Bellijocus*. Il ne paraît pas songer que l'adjectif *bellus*, *a*, *um*, a été employé par Cicéron et Varron, par Martial et Horace, pour exprimer les idées de beauté, de grâce, d'élégance et de politesse.

---

(1) *Histoire du Beaujolais*, t. II, p. 25.

Jocus, « le jeu, » qui complète le nom composé de *Bellijocus*, veut dire, selon les dictionnaires classiques, jeu, plaisanterie, facétie de bon aloi, chez les auteurs de l'antiquité. Dans la latinité du Moyen-Age, *jocus* a un sens plus étendu. Le glossaire de Ducange le fait synonyme de *hastiludium*, qui veut dire escrime, exercices militaires; et il renvoie au mot *jocari*, où on lit : « Jocari, hastiludio concurrere, certare, ex Gallico *joûter;* » et le verbe français *joûter*, veut dire combattre avec des lances, des hallebardes, des piques, et, par extension, avec toutes sortes d'armes. C'est au point que l'on appelait *Jocasa* l'épée donnée par le pape Léon III à Charlemagne dans la cérémonie de son sacre : épée que l'on conservait pieusement dans le trésor de Saint-Denis. Ce détail est encore de Ducange.

On voit déjà où j'en veux venir; et, après cette exposition philologique, le premier venu, qui connaît tant soit peu l'histoire des sires de Beaujeu, conçoit l'étymologie de ce nom qui n'est que la traduction de *Bellijocus.* Ici, le français et le latin sont contemporains, je veux dire, ont été créés en même temps. Beaujeu a existé à l'instant ou *Bellijocus* a remplacé *Bogenis.*

En venant s'établir dans ce site abrupt, devenu le chef-lieu de leur petit Etat, les nobles rejetons de la grande maison des comtes de Forez, lancent à leurs peuples et à leurs contemporains une sorte de proclamation, si j'ose ainsi parler. Leur maison sera le type de la vraie chevalerie. Avec eux, on verra venir les goûts et les exercices militaires, les fêtes et tournois, l'hospitalité aux troubadours, le respect des femmes et la galanterie quelquefois excessive; en un mot, tout ce qui peut honorer, enrichir et rendre heureux le peuple et le souverain.

Tel est le sens de l'étymologie du nom de *Bellijocus*, Beaujeu. Et, l'histoire atteste que ce glorieux programme a été généralement bien rempli par les sires du Beaujolais.

IX

Puisque j'en suis aux étymologies, pourquoi ne chercherais-je pas celle de notre modeste Avenas, auquel il est temps de revenir?

Selon l'opinion commune, *Avenacum* est tiré du mot latin *avena*, avoine. Pierre Louvet, historiographe de la principauté des Dombes, au XVIIe siècle, le dit positivement dans une note statistique ainsi conçue : « Blé, pauvre pays, presque tout d'avoine, dont il a pris le nom : *Avenacum*, de *avena*. Feux, 67. »

Le sol de la localité convient, en effet, merveilleusement à la culture de l'avoine; et, de fait, l'avoine s'y récoltait sur une grande échelle. On en a la preuve dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, lequel mentionne plus d'une fois ce produit comme l'une des ressources du Chapitre à Avenas. Avenas semblerait avoir été le grenier d'abondance du connétable des sires de Beaujeu, c'est-à-dire, du grand dignitaire préposé au soin de leurs écuries et de leur cavalerie.

Ainsi, on lit, dans la charte 586e de l'an 1117, par laquelle Guichard III, sire de Beaujeu, et son frère, Hugues, qui était abbé, rendent ou confirment en la possession du Chapitre de Saint-Vincent toutes ses anciennes propriétés d'Avenas, les paroles qui suivent : « Retinente Bernardo archidiacono totam ipsam partem avenæ quam Dominus Hugo Bellijocensis ibi habebat, quæ antequam in vadimonium poneretur eam integre Bernardo dederat et concesserat. » Je soupçonne qu'au lieu de *retinente*, il faudrait peut-être lire : *remittente*.

On lit dans le *Glossarium* spécial qui termine le tome IVe du *Gallia Christiana*, col. 290, que, dans la Bresse et le Lyonnais, on donnait volontiers le nom d'*avenaria*, avoinerie, aux lieux qui produisaient de l'avoine et même du seigle et du froment : « *Avenaria*, locus ubi crescunt avenæ et interdum frumentum et siligo, in Brescia præsertim et in partibus Lugdunensibus. »

Je suis donc loin de dédaigner cette étymologie tirée de l'ordre purement matériel.

F. CUCHERAT.

(*A suivre.*)



HÉLIOPOLIS

Mens agitat molem.

I

Je longe le désert vers Héliopolis.
La plaine sablonneuse aux onduleux replis
Se déroule à ma droite, aride, désolée,
Nue et par un soleil implacable brûlée.
A ma gauche, s'étale un printemps enchanté.
La vie exubérante et la mort à côté !
Entre ces deux aspects la route se prolonge.
Le contraste saisit l'esprit ; et moi je songe
Qu'il suffit d'un peu d'eau, sous ces cieux enflammés,
Pour couvrir le désert d'ombrages embaumés,
Et que le cœur brisé renaît sous une larme !

Tout ici fait penser, tient l'âme sous le charme
Des plus grands souvenirs que l'histoire ait laissés.
Moïse et Jésus-Christ en ces lieux sont passés.
On t'y rencontre, ô France, héroïque et féconde,
Allant de ton génie ensemencer le monde.

II

Quand Marie et Joseph, emportant l'Enfant-Dieu,
Loin d'Hérode, à travers la solitude en feu
S'enfuyaient, pour donner à leur front un peu d'ombre,
Surgit du sable un arbre, où des oiseaux sans nombre
Chantaient des temps nouveaux l'aube qui se levait.
Arbre miraculeux dont mon esprit rêvait!
Je le vois. Je le touche. Assis sous son feuillage,
De ses hôtes charmants j'écoute le ramage.
Ce murmure, emplissant l'air lumineux et chaud,
Prend un sens et me crie : « Homme, regarde en haut!

« *Si la terre t'a vu paraître*
Dans ta merveilleuse beauté,
Si les éléments ont pour maître
Ton génie et ta volonté,
Si tes mains transforment le monde,
Si tu sondes la mer profonde,
Si tu domptes l'air et le feu,
Si l'univers est ton domaine...
Ah! c'est que la famille humaine,
Comme cet arbre, abrite un dieu!

« *Un dieu te possède. Il allume*
Dans ton sein les vastes désirs,
Et toujours mêle une amertume
A l'ivresse de tes plaisirs.
La nature, pour te séduire,
Exalte en vain jusqu'au délire
Ton orgueil et tes sens troublés;
Ton cœur vaincu soupire encore,
Tes yeux cherchent une autre aurore
Au-delà des cieux constellés.

« *La plante qui pousse dans l'ombre,*
Loin du rayon tiède et vermeil,
S'aventure en détours sans nombre
A la poursuite du soleil.
Ainsi l'infini te tourmente,
Et ton angoisse s'alimente
De tes espoirs toujours déçus.
Élève ton cœur ! C'est l'oracle
Que donne l'oiseau du miracle
Chantant dans l'arbre de Jésus. »

Bourdonnements, parfums, couleurs, charmant cantique !
Un effluve de vie, autour de l'arbre antique,
Monte dans la lumière, ainsi qu'un flot d'encens.
La pureté du ciel rend plus subtil les sens,
Et l'œil à la pensée ouvre un champ plus sublime
Dans la profondeur bleue où le regard s'abîme.
Ce grand éclat du jour, cette fécondité
D'un être tout-puissant attestent la bonté.
Poussé dans l'infini d'un souffle irrésistible,
Ainsi l'esprit s'élève au soleil invisible
Qui reste quand tout passe, et d'un divin rayon
A fait épanouir dans l'homme la raison.
L'âme par l'idéal réchauffée et ravie
Place le but de vivre au-delà de la vie.

O terre des tombeaux tout rayonnant d'espoir !
Terre où la mort s'offrait, comme arrive le soir
Qui permet à la nuit d'accomplir son mystère
Et de renouveler dans son sein la lumière !
Tout, sur ton sol, Égypte, est providentiel.
Là-bas, ce jet de pierre élancé vers le ciel,
L'obélisque qui vit Abraham et Moïse,
Que nous dit-il ? Le roi dont on lit la devise,

De ses divinités implore le secours,
Non pour être puissant, mais pour « vivre à toujours. »
Vivre à toujours ! désir de la vie immortelle !
Pour étancher sa soif où l'âme boirait-elle ?
Tout ce qui naît s'éteint dans la nuit du tombeau,
Tout périt, excepté le Vrai, le Bien, le Beau.
Inquiète, Psyché, que rien ne rassasie,
Ne cherche point ailleurs ta céleste ambroisie.

III

Heureux qui se possède et, s'isolant du bruit,
Au spectacle des cieux se complaît et s'instruit !
La nature est pour lui comme un sublime livre ;
Lentement son secret à l'étude se livre.
Science, Muse auguste, et qui tiens dans ta main
La gerbe des progrès faits par le genre humain,
De quel noble souci des choses éternelles
Ton amour sait remplir le cœur de tes fidèles !
Pour combien cependant ton phare est un écueil !
L'homme, grandi par toi, s'amoindrit par l'orgueil.
Il détourne de Dieu l'essor de sa pensée,
Et la condamne, hélas ! aigle à l'aile cassée,
A ne plus mesurer que le cercle restreint
Où sans but, au hasard, elle agit et s'éteint.
Le désordre moral naît de cette démence ;
Et par l'oubli de Dieu le chaos recommence !
Le lion qu'a blessé l'arabe du désert
S'avance insoucieux du noble sang qu'il perd.
Il garde sa puissante et royale attitude.
Son long rugissement emplit la solitude ;
Et, malgré la douleur dont il sent l'aiguillon,
Il paraît calme et fort ; c'est toujours le lion !...

Tout à coup, allongeant sa patte redoutable,
Comme pour son repos il s'étend sur le sable,
Son œil glauque se vitre, il râle sur le flanc...

Peuple qui perd sa foi, lion qui perd son sang!

Idéal! idéal! c'est toi la grande force!
Quand le chêne aux bourgeons ouvre sa rude écorce,
C'est le printemps; ainsi ton pouvoir se connaît
Au triomphe du Bien dont le culte renaît.
La charité remplit sa mission bénie.
Tu révèles des pleurs la douceur infinie.
Tu transfigures tout dans un rayonnement.
L'art reçoit de toi seul l'âme et le sentiment;
Et, lorsque le génie étonne la pensée,
On sent que ta vertu dans son œuvre est passée.

Tu réveilles en nous l'espoir mystérieux
Qui console la terre en lui montrant les cieux;
Tu fais braver la mort; tu nous aides à vivre,
Et de l'amour de soi ton amour nous délivre.

Tout meurt par l'égoïsme et prospère par toi!
L'apôtre qui s'exile et, pour prêcher sa foi,
D'un cœur tranquille et doux affronte le supplice,
Le soldat de sa vie offrant le sacrifice,
Le savant qui s'expose aux fléaux meurtriers :
De ta vigne, Idéal! tels sont les ouvriers.
Quel invincible attrait, quels intérêts suprêmes
Leur font trouver un charme à s'oublier eux-mêmes?
N'est-ce pas toi, soleil du céleste horizon,
Qui des beaux dévoûments fais lever la moisson?

Tu t'éclipses!... soudain les peuples dépérissent.
Des nobles actions les sources se tarissent.
Le sordide intérêt gouverne, inspire tout.
On parle du progrès sans en avoir le goût.
On doit tout rénover, puis il faut tout détruire.
C'est la nuit; on ne voit bientôt plus d'astre y luire.
On veut vivre et jouir pendant qu'on est vivant.
Tout le reste paraît frivole et décevant.
De l'égoïsme même on épuise les fièvres.
Un jour, l'aridité de tout vous monte aux lèvres.
Fanfaron du néant que la mort fait pâlir,
Lassé d'être, on ne peut se résoudre à finir.
Les lois, les mœurs, les arts sur cette pente roulent,
Et dans l'abaissement les vieux états s'écroulent.

Mais le dieu qui soupire au fond du cœur humain,
S'il se tait aujourd'hui, s'insurgera demain.
Viennent de la douleur les recueillements sombres,
Les guerres entassant cadavres et décombres,
Vienne l'heure d'épreuve, et le peuple oublieux
Entend de l'idéal l'appel mystérieux.
De l'avilissement il déchire les toiles,
Et l'on voit rejaillir cette boue en étoiles!

IV

France, l'humanité souffre de tes sommeils.
Mais quel éclat superbe entoure tes réveils!
C'est lorsque l'on te voit au plus bas descendue,
Quand ta force s'épuise et qu'on te croit perdue
Que tu conquiers la terre, et que tu resplendis!
Dans ce désert brûlant, luttant un contre dix,
Les soldats de Kléber tombés dans la bataille
Saluaient ton drapeau tout criblé de mitraille,

Et leur âme chantait en montant au ciel bleu,
France, pour qui l'on meurt comme l'on meurt pour Dieu !
Tu n'es pas seulement une patrie aimée.
Le monde attend de toi, puissante ou désarmée,
Que tu donnes sa forme à l'obscur avenir.
Dis-lui ce qu'il faut craindre et ce qu'il faut bénir.
Retrouve ton génie à cette heure suprême,
France. Élève les cœurs en t'élevant toi-même.
Sursum corda !

V

Déjà le soleil déclinant
A franchi l'horizon limpide et rayonnant.
L'or, le rose, le vert font une seule teinte
Qui garde encor l'éclat de la lumière éteinte.
Un buffle aux larges flancs passe dans le chemin.
Sur son dos, un enfant, une branche à la main,
Le frappe. Il a compris cet ordre, il s'y conforme,
Et la petite main mène la bête énorme !

Henri THIERS.





LE PETIT-TRIANON (1)



L'HISTOIRE du XVIIIe siècle, — celle du règne de Louis XVI en particulier, — n'est encore qu'imparfaitement connue. Bien des sujets, que l'on croirait épuisés, n'ont jamais été traités d'une façon sérieuse, les romanciers qui s'en sont emparés ayant surtout réussi à obscurcir les faits et à en altérer la physionomie. Pour ne prendre qu'un exemple, on s'imagine peut-être que, depuis longtemps, le dernier mot a été dit sur le Petit-Trianon, sur cette résidence favorite de Marie-Antoinette, dont le nom seul évoque tant de gracieux souvenirs. Or, il se trouve que ce sujet, qui touche de très près à l'histoire générale, avait été jusqu'à ce jour à peine effleuré. Un grand nombre de détails intéressants restaient ignorés. Par contre, des faits importants étaient présentés sous un jour faux. L'ordre même dans lequel ils s'étaient produits n'avait pas toujours été respecté.

Ce désordre chronologique ouvrait la porte aux erreurs les plus graves, et les mémoires laissés par les contemporains de Louis XVI

(1) *Le Petit-Trianon*, histoire et description, par Gustave DESJARDINS, ancien archiviste de Seine-et-Oise. Versailles, L. Bernard, 1885. Petit in-4°, XVI-470 pp.

ne permettaient malheureusement pas de remédier au mal. Écrits au lendemain de la Révolution, alors qu'un abîme s'était creusé entre l'ancien régime et le nouveau, ces mémoires confondent les écrits et les dates, par suite d'une illusion fort explicable, car, vu à distance et après les événements accomplis, le règne du dernier roi tenait bien peu de place dans l'histoire, et tout s'y trouvait ramené au même plan. Il était nécessaire qu'un livre consciencieux et impartial, composé d'après les sources, fixât une chronologie souvent incertaine et fît justice des fables imaginées par les romanciers, ainsi que des prétendues découvertes de certains collectionneurs d'autographes. M. Gustave Desjardins vient enfin de nous donner une monographie complète du Petit-Trianon, exacte dans ses moindres détails, bien qu'elle touche aux questions les plus diverses; l'œuvre d'un érudit et d'un homme de goût, qui sait être toujours intéressant, sans se départir jamais de cette méthode rigoureuse qui est en quelque sorte la probité de l'histoire.

Je n'essaierai pas de résumer ici un livre où tout est à lire, et où tout est d'une lecture facile et agréable. Je me bornerai à indiquer le plan de l'ouvrage et les points les plus nouveaux qu'il met en lumière.



Le Jardin français, — le Jardin anglais, — le Hameau : — telles sont les trois grandes divisions adoptées par l'auteur, divisions indiquées par le sujet même et correspondant à trois périodes bien distinctes.

Le Petit-Trianon est une création de Louis XV, qui, tout enfant, montrait déjà pour le Grand-Trianon une préférence marquée. En 1749, il y fit construire une « ménagerie, » destinée à recevoir des animaux domestiques. Elle comprenait une vacherie, une laiterie, des volières et de nombreux poulaillers; le roi ayant eu, pendant quelque temps, la fantaisie d'élever ou plutôt de voir élever des oiseaux de basse-cour.

A cette époque, l'appellation de « Petit-Trianon » n'était point

encore en usage. Les comptes des bâtiments royaux ne mentionnent que la « nouvelle ménagerie de Trianon, » le « nouveau jardin du roi à Trianon, » quelquefois l' « ermitage de Trianon. » Le nom de « Petit-Trianon, » qui devait faire oublier tous les autres, ne fut définitivement adopté qu'en 1759.

A la ménagerie furent annexés deux jardins : un jardin potager, pour la culture d'arbres fruitiers tirés de toutes les parties du monde, et un jardin botanique, dont Bernard de Jussieu eut, pendant quelques années, la direction effective, sans porter le titre officiel de directeur.

En dehors des bâtiments de la ménagerie, on n'avait élevé dans les jardins du roi que des constructions légères qui ne pouvaient servir à l'habitation. Mais, en 1762, Louis XV, ayant formé le projet d'un remaniement complet du Petit-Trianon, fit faire les fondations d'un château, dont il put prendre possession six ans après. Mme de Pompadour, avec laquelle avait été élaboré le plan de ce château, mourut avant son achèvement. Ce fut Mme du Barry qui l'inaugura.

M. Desjardins décrit avec beaucoup de soin la nouvelle demeure royale, indiquant quelle était la distribution des appartements et la décoration des différentes pièces. Il montre à ce propos comment s'est accomplie en France cette révolution artistique, dont on reporte ordinairement la date au règne de Louis XVI.

Le style Louis XVI a fait en réalité sa première apparition vers 1760. C'est à Gabriel, l'habile architecte de l'École militaire et du château de Trianon, qu'il faut faire honneur d'une initiative dont on attribue trop souvent le mérite à son successeur, Richard Mique.



Pendant que l'art de bâtir était ainsi renouvelé, une mode importée d'Angleterre battait en brèche les théories de Le Nôtre et de ses élèves, modifiant de fond en comble le tracé traditionnel des jardins. Cette révolution pacifique est le point de départ d'une ère nouvelle pour le Petit-Trianon.

Au début du règne de Louis XVI, les jardins français ont cessé de plaire, et la vogue est aux jardins anglais. On devrait plutôt dire : aux jardins anglo-chinois, car les lettres des missionnaires étaient venues révéler que ce n'était pas seulement en Angleterre, mais aussi en Chine, qu'on préférait à un tracé trop régulier et trop symétrique un tracé plus libre, conservant ou reproduisant les formes et les accidents du terrain. Le Petit-Trianon devait forcément subir le contre-coup de la mode. Il eut son jardin anglais, qui se substitua, au prix de bien des bouleversements, à l'ancien jardin français.

La deuxième partie du livre de M. Desjardins est peut-être la plus curieuse de toutes. C'est à coup sûr la plus pleine de faits, et celle dont il est le plus difficile de donner une idée même sommaire.

L'histoire du Petit-Trianon résume, en effet, l'existence entière de Marie-Antoinette. C'est là qu'elle vécut le plus habituellement, là qu'elle manifesta de la façon la plus ouverte son dédain de l'étiquette; tendance regrettable, car, si elle se fût conformée aux habitudes des reines qui l'avaient précédée, ses moindres actes auraient eu de nombreux témoins, et bien des accusations, ridicules ou odieuses, n'auraient pu trouver créance un seul instant. M. Desjardins a fait un tableau très complet et très vivant de cette succession presque ininterrompue de fêtes, de réceptions, de divertissements de tout genre, qui constituent la chronique de Trianon. Il y a là des chapitres absolument neufs sur les représentations dramatiques, auxquelles la reine aimait à prendre part en qualité d'actrice, — sur sa société intime, souvent mal choisie, et qui ne pouvait que la compromettre, sans la servir.

Les fêtes de jour alternaient, à Trianon, avec les fêtes de nuit. L'une de celles-ci fut marquée par un incident qui se rattache à l'un des événements les plus fâcheux du règne de Louis XVI, au procès du collier. Les fêtes de nuit étaient réservées à un petit nombre d'invités privilégiés, et c'était une grande faveur que de pouvoir y assister. Le cardinal de Rohan, tombé en disgrâce, à cause de sa conduite à Vienne et de l'opposition qu'il avait faite à l'alliance autrichienne, voulut jouir d'un spectacle auquel il n'était jamais

convié. Il y réussit, grâce à la complicité du concierge, mais, ayant négligé de se déguiser suffisamment, il fut reconnu par le roi, qui fut très irrité de cette indiscrétion. Toutefois, l'affaire n'eut pas de suite, et il y a lieu de le regretter, car un éclat, en faisant connaître les vrais sentiments de la reine à l'égard du cardinal, eût rendu impossible la misérable intrigue du collier. Ce n'est pas ici le lieu de parler d'une cause célèbre, qui ne fut d'ailleurs jugée que quatre ans plus tard (1782-1786). Il sera pourtant bon de faire remarquer que M. Desjardins explique plus clairement que la plupart des historiens la conduite de Mme Lamothe-Valois. Il y a eu, dans les événements auxquels elle fut mêlée, deux phases successives, qu'on n'a pas toujours assez distinguées.



Peu de temps avant le procès du collier, qui devait porter le dernier coup à la popularité déjà fort ébranlée de Marie-Antoinette, celle-ci prenait possession de ce hameau, dont la construction est un témoignage de l'engouement subit et irréfléchi de la société du XVIIIe siècle pour la vie champêtre. On voit, par un simple rapprochement des dates, que ce village, uniquement destiné à loger des serviteurs, est loin de tenir dans l'existence de la reine autant de place qu'on se le figure d'ordinaire. On y travaillait depuis 1783, et il ne fut complètement terminé qu'en 1786. C'est, d'ailleurs, le hameau qui a servi de thème à la plupart des légendes qui ont encore cours au sujet du Petit-Trianon.

La Révolution fut, pour le Petit-Trianon, comme pour Versailles, le signal d'un abandon définitif. Après la mort de Louis XVI, le parc et le château de Trianon furent d'abord mis en vente, puis retirés des enchères, et enfin conservés comme domaines nationaux.

Depuis lors, leur histoire n'offre plus d'intérêt et doit être considérée comme close. L'ancienne résidence de Marie-Antoinette n'est plus qu'une solitude à laquelle rien n'a pu rendre la vie. Mais ce qui est resté vivant, c'est le souvenir de celle qui, mieux que l'héroïne de Bossuet, « connut toutes les extrémités des choses humaines, »

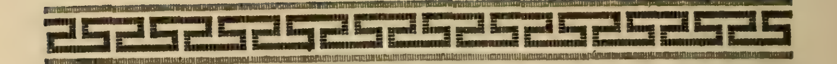
et dont les admirables qualités se révélèrent dans le malheur. Quelque jugement qu'on porte sur elle, il faut « reconnaître que, si, à Trianon, elle oublia trop souvent qu'elle était reine, elle sut s'en souvenir devant l'outrage et devant la mort. »

J'en ai dit assez, non point pour faire comprendre tout l'intérêt du livre de M. Desjardins, — la lecture seule peut en donner une idée exacte, — mais pour montrer, par quelques exemples, combien cet intérêt est soutenu et varié. Ce que l'on trouve, en effet, dans cet ouvrage, ce n'est pas seulement l'histoire du Petit-Trianon, mais l'histoire d'un règne, sur lequel il restait encore tant à dire, et dont certaines parties seront désormais beaucoup mieux connues.

Je dois, avant de terminer, signaler d'un mot l'illustration du volume, véritable parure scientifique, car les nombreuses gravures dont il est orné font passer sous nos yeux une série d'estampes du XVIII[e] siècle, choisies avec beaucoup de goût et reproduites avec une remarquable fidélité.

R. DELACHENAL.





REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

ESQUISSES PROVINCIALES, par E. MEUNIER. — Bibliothèque des mères de famille. (2me série.) Paris. Librairie de Firmin-Didot et Cie, rue Jacob, 56. — Un vol. in-18 jésus. Prix : 3 francs.

Si vous aimez les petites histoires écrites d'une plume fine et légère, et où l'on sent circuler à travers les lignes comme un souffle de joyeuse humeur, lisez les *Esquisses provinciales*, de Mme E. Meunier. Le volume en contient onze, qui font regretter que l'auteur n'ait pas complété la douzaine ; car de la première à la dernière on ne cesse d'être intéressé. Avec pareil conteur, on ne craint pas de s'ennuyer, et l'on peut dire que Mme E. Meunier a su mettre dans son livre pour le moins autant d'esprit que de sentiment. Il serait à souhaiter que la morale se présentât toujours sous une forme aussi heureuse.

HISTOIRE DU PAUVRE PETIT FRANICHKO, suivie de l'*Archet d'or*, par Franz MAUTHNER, traduction française de Mme A. WOLFF. — Bibliothèque des mères de famille. (2me série.) Paris. Librairie de Firmin-Didot et Cie. — Un vol. in-18 jésus. Prix : 3 francs.

Ce nouveau volume de la « Bibliothèque des mères de famille, » (2me série,) offre un caractère tout particulier. L'*Histoire du pauvre petit Franichko* est la curieuse et intéressante odyssée d'un jeune garçon sorti des forêts du pays slovaque pour exercer l'humble métier de « raccommodeur de souricières, » et dont la naïve ignorance vient se heurter à la civilisation des grandes villes allemandes. Ce récit, qui se rapproche autant de la légende que du roman, a un certain charme de simplicité que le traducteur de Franz Mauthner, Mme A. Wolff, a su lui conserver. Cette petite histoire est suivie de *l'Archet d'or*, récit non moins légendaire, bien que plus moderne que le premier, mais aussi fort touchant.

SUR LE VIF, *Remarques et Pensées*, par AMICA-MATHILDE. — Paris. Librairie de Firmin-Didot et Cie. — Un joli vol. in-16. Prix : 4 francs.

Ce charmant petit volume, dû à la collaboration intime d'une mère et de sa fille, contient, sous la forme de *Remarques et Pensées*, un grand nombre d'observations fines et ingénieuses sur le monde et les différents aspects de la vie. Le mérite réel de cet ouvrage, écrit sans recherche prétentieuse, est surtout dans le tour à la fois simple et délicat de ces formules concises qui, en peu de mots, disent parfois tant de choses. Nous ne doutons pas que ce gracieux recueil ne devienne bientôt le livre de chevet des femmes intelligentes qui aiment à se reposer des agitations mondaines dans une calme et douce méditation.

OPUSCULES LYONNAIS, *recueil d'articles sur la région lyonnaise*. — Lyon. Henri Georg, éditeur, rue de la République, 65. — Prix : 21 francs.

Sous le titre d'*Opuscules Lyonnais*, nous avons voulu présenter aux amateurs un recueil des meilleurs articles de revue intéressant la région lyonnaise, articles dont tous ceux qui s'occupent d'histoire peuvent avoir besoin à chaque instant, sans savoir au juste où et quand ils ont paru. Notre publication répond donc à un besoin réel, et elle a encore ce grand avantage que toutes les brochures qui la composent sont du même format et de papier uniforme, ce qui permet de les grouper et de les retrouver sans peine. Dans ce but nous avons même eu le soin de les mettre dans un élégant cartonnage, aussi peuvent-elles tout de suite prendre place sur les rayons de la bibliothèque de l'amateur le plus délicat.

P. DE MURCY.





SARAH BERNHARDT

ET

L'ŒUVRE DES FOURNEAUX

DE LA

Presse lyonnaise

Mercredi, 7 octobre dernier, les directeurs et les représentants des quatorze journaux qui font partie de l'Union de bienfaisance de la Presse lyonnaise étaient assemblés dans le cabinet de M. Émile Simon, directeur du théâtre Bellecour. M. Simon et Mme Sarah Bernhardt avaient eu, la veille, l'idée d'organiser, pour le dimanche suivant, en matinée, une représentation de *Ruy Blas*, de Victor Hugo, au profit de l'Œuvre des fourneaux. Nous n'avions qu'à approuver, accepter et remercier. Les détails réglés d'un commun accord, nous allâmes présenter à Mme Sarah Bernhardt, dans sa loge, en notre nom et au nom de nos malheureux compatriotes, l'expression de notre gratitude, et nous adressâmes à M. Duquesnel, directeur du théâtre de la Porte Saint-Martin, un télégramme, pour l'assurer de notre satisfaction et de notre reconnaissance.

Les préparatifs étaient déjà commencés. Les répétitions se succédèrent journellement. La troupe de M. Simon devait jouer *Théodora*, à Vienne, le jeudi. La représentation fut décommandée, afin de ne pas les interrompre. Nous priâmes M. Émile Guimet de nous prêter le théâtre Bellecour, M. Ancel, directeur de la Compagnie du gaz,

de l'éclairer gratuitement. Nous demandâmes à M. Lockroy, tuteur des petits-fils de Victor Hugo, la remise des droits d'auteur, à M. Porel, directeur du théâtre national de l'Odéon, un don Salluste de Bazan, à M. Dufour, directeur des théâtres municipaux, une chanteuse, des acteurs, des figurants et des décors, à M. le général Davoust, duc d'Auerstaedt, gouverneur de Lyon, une musique militaire. Nous nous sommes adressé à tout monde. Nous avons sollicité tout le monde. Personne ne nous a refusé.

Toutes les entrées de faveur ont été rayées. M. le Préfet du Rhône et M. le Gouverneur de Lyon ont payé leurs loges. Les journalistes ont payé leurs fauteuils. Il n'y a pas une seule place qui n'ait figuré en recette sur la feuille de location. Les artistes ont fait l'abandon de leurs cachets. M. Guimet, décorateur du théâtre Bellecour, a brossé, pour l'amour de l'art et des fourneaux économiques, un portrait en pied du roi Charles II, une madone, une cheminée du temps de Philippe II et d'autres accessoires. M. Delaroche a imprimé gratuitement les affiches et les programmes. Les fleuristes ont travaillé au rabais.

La représentation a eu lieu dimanche, 11 octobre, à une heure trois quarts. Deux des grandes loges d'avant-scène sont occupées, l'une par M. le Préfet du Rhône, Mme et Mlle Massicault, l'autre par M. le Gouverneur de Lyon et Mme la duchesse d'Auerstaedt; une baignoire par MM. Jandin, président du Tribunal de commerce de Lyon, et A. Léger, ingénieur, président et secrétaire du Comité de direction de l'Œuvre des fourneaux; d'autres par d'autres membres du Comité. Tous les journalistes de Lyon sont aux fauteuils. Beaucoup de fauteuils, de loges et de baignoires restent malheureusement vides. Le mauvais temps a retenu à la campagne beaucoup de familles encore en villégiature. La conférence de M. Paul Leroy-Beaulieu, qui a lieu en même temps, au Casino, nous enlève des électeurs. Du reste, les quatre galeries sont pleines. C'est une consolation.

Les musiques militaires ouvrent le spectacle, d'abord celle du 38e de ligne, puis celle du 16e, puis les trois musiques réunies des 16e, 38e et 75e, car M. le Gouverneur de Lyon, auquel nous avions demandé une musique, nous en a envoyé trois pour mieux faire.

A deux heures trois quarts, le rideau se lève sur *Ruy Blas*. Une salve d'applaudissements salue Mme Sarah Bernhardt, à son passage derrière le décor, à la fin du premier acte. Les applaudissements se renouvellent, unanimes, nourris, enthousiastes, à chacune de ses entrées et de ses sorties. Après le cinquième acte, le rideau se relève. Mme Sarah Bernhardt descend sur le devant de la scène pour saluer le public. Des coins de l'orchestre, quatre ouvreuses jettent à ses pieds huit bouquets, tandis que d'autres sont lancés des avant-scènes de la troisième galerie. M. Joseph Desbois lui présente, par dessus la rampe, le chef-d'œuvre qu'il a composé pour elle : une jonchée de fleurs, dans un immense panier en osier doré. Un large ruban en satin blanc est noué à l'anse. Les deux bouts ont des inscriptions commémoratives imprimées en or : « A Sarah Bernhardt, la Presse lyonnaise, 11 octobre 1885 ; » et : « Représentation au profit de l'Œuvre des fourneaux, théâtre Bellecour, *Ruy Blas*. » Des vingt-cinq bouquets qui recouvrent l'avant-scène, onze sont aussi de M. Desbois, quatorze de M. Baly.

Mme Sarah Bernhardt joue, ou plutôt vit le rôle de doña Maria de Neubourg, une de ses premières et de ses plus merveilleuses créations.

Elle est épuisée par le travail excessif qu'elle s'impose depuis une semaine. Elle a la gorge irritée par notre détestable climat lyonnais. Elle est nerveuse, souffrante. N'importe ! C'est toujours la tragédienne incomparable, la sirène captivante, troublante, irrésistible. Son corps a des ondulations félines, sa voix des inflexions inimitables. La reine agonisante d'ennui module sa plainte touchante sur une mélopée douce et triste comme le chant d'une tourterelle blessée. L'amante a des coups de passion, brusques et terrifiants comme des éclats de tonnerre.

Entre le troisième et le quatrième acte, elle fait la quête. Elle parcourt les quatre premiers rangs de fauteuils d'orchestre, puis tous les rangs de face des quatre galeries. Les spectateurs du « paradis » lui font une ovation, témoignage spontané de l'admiration et de la sympathie universelles qu'elle inspire.

Le rôle de *Ruy Blas* est tenu par M. Philippe Garnier, le jeune et

déjà célèbre Justinien de *Théodora ;* celui de don Salluste de Bazan par M. Albert Lambert, du théâtre national de l'Odéon. Le jeu de M. Garnier est sombre, serré, fatal ; celui de M. Lambert est fin et distingué. M. Lambert joue pour les délicats, pour les connaisseurs, qui le comprennent et lui en savent gré.

M. Cressonnois, créateur du rôle de Nicéphore dans *Théodora*, est excellent dans don César de Bazan. Mme Marie Kolb est charmante dans Casilda.

Don Guritan, le comte de Camporeal, le marquis de Santa-Cruz, le marquis del Basto, le comte d'Albe, le marquis de Priego, don Manuel Arias, Montazgo, don Antonio Ubilla, Covadenga, le laquais, l'alcade, l'huissier et l'alguazil sont très convenablement représentés par MM. Piron, Cosset, Lacroix, Angelo, Paul Reney, Jégu, Rosny, Joliet, Watrin, Bouyer, Léon Noël, d'Herbilly, Delille et Cartereau, tous pensionnaires du théâtre de la Porte Saint-Martin et, la plupart, créateurs de *Théodora*.

La duchesse d'Albuquerque, la duègne et le page sont Mmes Schmidt et Billon, du théâtre des Célestins, et Mme Marie Durand, du théâtre de la Porte Saint-Martin. La chanson des lavandières, au deuxième acte, est chantée à la cantonnade par Mlle Marie Hammann, première chanteuse du Grand-Théâtre, et reprise par le chœur du théâtre Bellecour.

La quête, dans le reste de la salle, est faite par Mme Kolb, Mme Mary Jullien, du théâtre de la Porte Saint-Martin, et Mlle Hammann.

Pendant la quête, les trois musiques réunies des 16e, 38e et 75e de ligne exécutent la scène de l'église de *Faust*, de Gounod, avec chœurs chantés.

Il avait fallu faire vite. Plusieurs accessoires manquent, entre autres, la lampe d'or qui doit brûler devant la madone peinte du deuxième acte et l'écusson de fer battu, à l'intérieur de la cheminée Philippe II, au quatrième. Les décors, sans remplir exactement les indications de Victor Hugo, sont suffisants pour l'action. Plusieurs costumes sont fort beaux. Malgré sa bonne volonté, M. Simon n'a pu se procurer qu'un nègre, au lieu de deux, pour le qua-

trième acte. Encore la peau de son visage et de ses mains est-elle d'une nuance timide qui rappelle à peu près la patine des bronzes de Barbedienne. A cela près, la mise en scène est fort bien réglée.

Il est près de sept heures, quand nous nous croisons, en sortant, avec les spectateurs de la représentation du soir qui entrent.

La matinée, sans être aussi fructueuse que nous l'espérions, fournit cependant un bon appoint à notre œuvre. La vente des billets, soit en location soit aux guichets, a produit 7,000 fr., la quête 946 fr. 75 c., soit une recette brute de 7,946 fr. 75 c. Les frais de toute nature se sont élevés à 1,462 fr. 80 c. La différence, représentant la recette nette, est de 6,483 fr. 95 c.

Au nom de l'Union de bienfaisance de la Presse lyonnaise, du Comité de direction de l'Œuvre des fourneaux et des ouvriers secourus, nous remercions chaleureusement M. le Préfet du Rhône et M. le Gouverneur de Lyon, qui ont honoré notre matinée de leur présence, M. Émile Guimet, la Compagnie du gaz de Lyon, M. Lockroy et les héritiers de Victor Hugo, MM. E. Simon, Duquesnel, Porel et Dufour, Mme Sarah Bernhardt, qui a eu, avec M. E. Simon, l'initiative de la matinée, a dirigé toutes les répétitions, joué et quêté, M. Philippe Garnier, M. Albert Lambert, venu de Paris sur notre demande, Mme Marie Kolb, Mlle Marie Hammann, Mme Mary Jullien, les artistes des théâtres de la Porte Saint-Martin et des Célestins, le public qui a payé les places et rempli les plats des quêteuses, tous ceux qui nous ont aidés, qui ont mis au service de notre œuvre leur influence, leur talent, leur travail.

François Collet.

Lyon, le 12 octobre 1885.





ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

1er Septembre. — Mort d'une centenaire, Mme Fanny du Peloux. Elle était née le 1er mai 1782.

6 Septembre. — Grande réunion au cirque Rancy, où sont entendus les candidats du Comité central. Une autre est tenue, à l'Arbresle, par les dissidents ruraux. Pendant toute la durée du mois de septembre ont lieu de très nombreuses réunions électorales soit à Lyon, soit dans le département. Républicains et conservateurs multiplient les conférences.

— Concours du Comice agricole de Villeurbanne.

— Couronnement d'une rosière à Charbonnières. La lauréate s'appelle Mlle Eugénie Cholat.

8 Septembre. — Mort de M. B. Vermorel, ancien agent voyer, archiviste lyonnais.

M. Vermorel avait entrepris un travail unique. C'était un plan topographique parcellaire de la ville de Lyon, accompagné d'un commentaire donnant tènement par tènement l'historique de chaque propriété, depuis le XIIIe siècle, les noms des propriétaires successifs et les reconstructions ou remaniements dont chaque maison a été l'objet.

20 Septembre. — Mort, à Vichy, de M. Charles Gailleton, conseiller général du 1er arrondissement. C'est lui qui avait créé à Lyon les « établissements de bouillon » qui portent son nom, à l'instar des bouillons Duval bien connus à Paris.

— Elections au Conseil municipal dans le 3e arrondissement, pour remplacer MM. Guy et Bouvier, dont les élections avaient été cas-

sées par le Conseil d'État. M. Guy, radical, est élu. Il y a ballottage pour le second siège.

— Fête donnée par la Compagnie maritime des Sauveteurs du Rhône, à l'occasion de son vingt et unième anniversaire.

26 Septembre. — Premier numéro du *Franc-Maçon*, organe démocratique.

27 Septembre. — Distribution solennelle des prix aux lauréats du grand Concours régional de tir, dans la salle des Folies-Bergère.

— M. Bouvier, radical, est élu conseiller municipal dans le 3e arrondissement.

28-29 Septembre. — Sixième congrès commercial des grains, au Palais de la Bourse.

— Mort à l'Hôtel-Dieu de la sœur Jeanne Deprost, à l'âge de 83 ans. Elle était entrée à l'Hôtel-Dieu le 9 mai 1825, et avait consacré 60 années de sa vie au service des pauvres et des malades.

30 Septembre. — Mort de M. Pitrat, commandant des pompiers de la ville de Lyon.



Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



BIOGRAPHIES ALLEMANDES

GEBHARD TRUCHSESS

DE VALDBOURG

ARCHEVÊQUE-ÉLECTEUR DE COLOGNE (1)

GEBHARD Truchsess, archevêque-électeur de Cologne, appartenait à l'ancienne famille des barons de Waldbourg. Né le 10 novembre 1547, et voué dès sa jeunesse, par l'influence de son oncle, le cardinal Othon Truchsess, évêque d'Augsbourg, à l'état ecclésiastique, il reçut une éducation distinguée, fréquenta les universités les plus célèbres de l'Allemagne et de l'étranger, Ingolstadt, Dillingen, Bourges, Bologne et Rome, apprit le latin, le français, l'italien, étudia l'histoire, et ne dut négliger ni la philosophie ni la théologie.

On peut douter cependant que ses études aient été suffisamment étendues et complètes, lorsqu'on le voit revenir d'Italie à l'âge de 16 ans, et revêtir aussitôt en Allemagne les plus hautes charges du clergé. Nommé successivement chanoine d'Augsbourg, de Stras-

(1) F.-W. BARTHOLD. *Gebhard Truchsess von Waldbourg, Kurfürst und Erzbischof von Köln.* Hist. Taschenbuch. — J.-H. HENNES. *Der Kampf um das Erzstif Köln zur Zeit der Kurfürsten Gebhard Truchsess und Ernst von Baiern.* Koln. 1878. — Max LOSSEN. *Der cölnische Krieg.* Gotha. Perthes. 1882. 1er vol.

bourg, de Cologne, puis doyen des deux premiers de ces chapitres, il fut élu archevêque-électeur de Cologne à l'âge de trente ans. Il n'avait pas encore reçu la prêtrise. (1)

Sa piété ne le désignait guère pour ces importantes et délicates fonctions, et, s'il l'emporta sur un puissant compétiteur, le duc Ernest de Bavière, déjà évêque de Freisingen et de Liège, et administrateur de Hildesheim, (2) on croit qu'il le dut à quelques chanoines favorables au protestantisme, qui virent en lui un futur coreligionnaire.

Le nouvel archevêque ne trouvait pas, du reste, en ses deux derniers prédécesseurs, des exemples de fidélité à l'Église catholique. L'un d'eux, le comte de Wied, avait essayé d'introduire le protestantisme dans ses états. N'ayant pu y parvenir, il avait abdiqué. L'autre, Salentin d'Isenbourg, n'étant pas encore prêtre, avait été autorisé par le pape Grégoire XIII à quitter les ordres, et, après avoir renoncé à l'archevêché et embrassé le protestantisme, s'était marié. Le traité d'Augsbourg (1555) avait décidé, par une clause, connue sous le nom de réserve ecclésiastique, qu'un archevêque, évêque, abbé ou bénéficier, qui embrasserait le protestantisme, perdrait par cela même ses états. Le comte de Wied et Salentin d'Isenbourg s'étaient soumis à cette clause. Gebhard Truchsess résolut de s'y soustraire. Il prétendit embrasser le protestantisme, se marier, et conserver néanmoins ses états.

Elu archevêque-électeur de Cologne le 5 décembre 1577, Gebhard Truchsess fut confirmé par Grégoire XIII, et ne fit pas difficulté de prêter, entre les mains de l'archevêque-électeur de Trèves, serment de fidélité au concile de Trente. (15 avril 1578.)

Les mœurs laissaient alors beaucoup à désirer en Allemagne.

---

(1) Il fut élu à la majorité d'une voix contre le duc Ernest de Bavière. (J.-H. Hennes, p. 3.) — Les archevêques-électeurs devaient, comme les empereurs d'Allemagne, jurer, avant d'être élus, une capitulation, sorte de charte rédigée par les chanoines. Celle qui fut imposée à Gebhard diminuait encore, au profit du Chapitre, les droits déjà si restreints du souverain. (Max Lossen. I, 563.)

(2) F.-W. Barthold, 13. D'après Max Lossen (I, 739), il ne serait devenu évêque de Liège qu'en 1581.

Gebhard n'échappa pas à leur décadence. Rien dans sa vie n'était d'un ecclésiastique. A l'église, on le voyait, lorsqu'il assistait à la messe, jouer avec ses chiens. Dans son palais, sa conduite n'était pas plus digne. Il crut pouvoir en imposer à ses sujets et rétablir sa réputation, en se faisant ordonner prêtre (1579). Mais le scandale de sa vie devint bientôt public. Le 15 septembre 1579, l'année même où il avait reçu la prêtrise, il résidait, non loin de Cologne, dans son château de Brühl, lorsqu'il apprit qu'Agnès de Mansfeld passait dans les environs avec une de ses sœurs mariée au baron Pierre-Ernest de Kriechingen. Agnès était la fille d'un comte Jean-Georges de Mansfeld; (1) et, bien que son père fût luthérien, elle était chanoinesse dans le couvent noble catholique de Gerresheim, non loin de Düsseldorf. Elle avait vingt ans, et passait pour être la plus belle femme de l'Allemagne. (2)

Les couvents de cette époque n'avaient rien conservé de la rigueur des premiers temps. La règle n'y était plus observée. Si l'on n'y vivait pas plus mal qu'ailleurs, on n'y vivait guère mieux, et cela seul suffisait pour qu'on dût les réformer ou les détruire. La belle chanoinesse de Gerresheim avait les mœurs de son couvent.

Gebhard fit prier Agnès et ses compagnons de voyage de venir loger chez lui. Le jour était à son déclin, ils refusèrent; mais, le lendemain, ils allèrent rendre visite à l'électeur et dîner avec lui. Le baron de Kriechingen et sa femme ne semblent pas avoir eu non plus des mœurs bien sévères. Ils acceptèrent de passer la nuit suivante au château de Brühl, et, le soir venu, Gebhard emmena leur sœur Agnès dans sa chambre à coucher. Barthold, le biographe de l'archevêque, raconte que Gebhard avait été trompé par les artifices d'un magicien italien de Parme, nommé Jérôme Scotto, qui lui aurait prédit de

(1) Il était originaire de la Thuringe. (J.-H. Hennes, 6.)

(2) Elle était venue à Cologne dans l'automne de l'année 1578, et on croit qu'elle n'avait pas tardé à y faire la connaissance de l'archevêque. D'après Hennes (6), Gebhard l'aurait rencontrée dans des banquets, qui eurent lieu à l'occasion d'un congrès tenu à Cologne, au printemps de 1579, pour établir une entente entre l'Espagne et les Pays-Bas.

hautes destinées, et, un jour, après une orgie, lui aurait fait voir le portrait de la belle chanoinesse. (1) Quoiqu'il en soit, Agnès passa plusieurs jours à Brühl, auprès de celui que Barthold appelle le romantique électeur. (2) Elle se rendit ensuite à Mörs, chez le comte de Nuenar, le plus fidèle ami de l'archevêque. Gebhard ne tarda pas à l'y rejoindre. Il l'emmena à Kaiserswerth, puis dans ses châteaux de Poppelsdorf et de Godesberg, (3) enfin à Bonn, où il l'établit, avec son beau-frère et sa sœur, dans la maison de Rosenthal, où se trouvait la chancellerie de l'électorat.

Gebhard et Agnès avaient d'abord tenu leurs relations secrètes; mais, l'habitude aidant, ils ne prirent plus soin de les cacher, et elles devinrent publiques. Les frères d'Agnès s'en émurent. Irrités de voir leur sœur traitée partout de courtisanne d'évêque, Hoyer, Pierre-Ernest et Jobst de Mansfeld (4) se rendirent tous les trois chez l'électeur, dans son château de Poppelsdorf, au commencement de l'année 1582, et le menacèrent de mort, ainsi que leur sœur, s'ils ne se mariaient pas. Gebhard, effrayé, s'engaga solennellement, dans la grande salle de la chancellerie de Bonn, en présence du comte Pierre-Ernest de Mansfeld, du baron et de la baronne de Kriechingen, et de plusieurs témoins, à épouser Agnès.

L'électeur avait peu de fortune patrimoniale. Renoncer à ses états, comme avaient fait ses prédécesseurs Wied et Salentin, c'était presque se réduire à la misère. Des amis (5) lui conseillèrent de les garder, promettant de le soutenir; et il prétendit lui-même que, le clergé s'étant marié jusqu'au temps de Grégoire VII sans perdre ses fonctions, il pourrait bien, à son tour, se marier sans perdre ses états.

Gebhard comptait sur le parti protestant, qui existait dans l'électorat

---

(1) Barthold, 19-20-21.

(2) Barthold, 23.

(3) Ces deux châteaux étaient situés au sud de Bonn.

(4) Hennes nomme deux frères : Hoyer et Christophe (6).

(5) Les comtes de Nuenar et de Solms. Ils s'appuyaient sur ce que le prince de Brandebourg, Jean-Frédéric, n'avait pas renoncé à son archevêché de Magdebourg, après s'être marié. (Hennes, 7.)

depuis l'archevêque Hermann de Wied, et qui s'était fortifié par ses relations avec la Hollande. Mais le parti catholique, à la tête duquel se trouvaient le Chapitre, le Conseil de ville et le chorévêque Frédéric de Saxe-Lauenbourg, était bien plus puissant, et était, en outre, soutenu par les Espagnols des Pays-Bas.

Cependant l'électeur se flattait encore d'échapper à l'application de la réserve ecclésiastique. La diète impériale siégeant alors à Augsbourg (1582), il chargea deux agents, le comte Adolphe de Solms et le docteur Schwartz, de s'informer auprès d'elle s'il ne pourrait pas conserver son électorat tout en se mariant. Il apprit bientôt que la diète ne le permettrait jamais.

N'attendant plus de solution pacifique, Gebhard leva des troupes. Il ne rencontra pas dans le parti protestant l'aide sur laquelle il avait compté. Il eut beau insister, les bourgeois de Bonn, bien que favorables au protestantisme, refusèrent de lui livrer les clefs de leur ville. (1) Il n'eut pas plus de succès auprès du peuple de Cologne. Comme il s'efforçait de le brouiller avec le conseil, celui-ci déjoua ses tentatives, en persuadant à la bourgeoisie que l'électeur en voulait à ses libertés.

Cependant l'électeur se séparait de plus en plus du catholicisme. Il vivait publiquement avec Agnès, n'observait plus les prescriptions de l'Église, mangeait de la viande les jours maigres, déclamait contre le pape, et renvoyait tous ses conseillers ecclésiastiques pour ne s'entourer que de gens de guerre. Sa famille l'accablait de reproches. Sa mère elle-même l'abandonna. Le remords le saisit. Il perdit le sommeil. Mais son parti, sa cour, sa passion ne lui permettaient plus de revenir en arrière. (2) Ses amis avaient soin de ne le laisser jamais seul, de peur qu'il changeât d'idée. Il chercha à s'étourdir

---

(1) Hennes donne de curieux détails sur la fermeté et en même temps la courtoisie avec laquelle les magistrats de Bonn refusèrent de livrer les clefs et de désarmer les bourgeois. Elles furent enfin remises et les bourgeois désarmés, sur un ordre prétendu du Chapitre de Cologne fabriqué par les agents de Gebhard (16 à 28-33-34).

(2) Hennes, 28.

par des fêtes continuelles et dans l'ivresse. Un jour, après un festin, il conduisait une folle danse avec ses compagnons de plaisir. Un moine mendiant se présenta. Il demandait une aumône. Un gentilhomme l'obligea à danser aux éclats de rire de l'assistance. Lorsque le pauvre homme fut hors d'haleine, l'électeur lui fit remettre un thaler, et le congédia.

Le pape, informé de ce qui se passait, ne pouvait demeurer inactif. Toutefois, avant d'user de rigueur, il écrivit à Gebhard (17 décembre 1582), pour lui faire part des bruits répandus sur son compte et l'engager à se justifier. Vers le même temps, l'empereur Rodolphe II le fit avertir, de son côté, des suites que pourrait avoir sa conduite.

Gebhard, de plus en plus aveuglé, crut se justifier, en publiant (19 décembre 1582) un mandement, dans lequel il déclarait que, délivré des erreurs de la papauté, il accordait à ses sujets la libre profession de la vraie doctrine, et en répondant au pape que, l'Église de Rome s'étant éloignée de la doctrine des apôtres, il n'était pas lié par son serment de fidélité. Il finissait en adjurant le pape de faire cesser les abus du clergé et de permettre le mariage des prêtres.

L'empereur essaya aussi de le retenir, en lui demandant de faire connaître ses desseins. Gebhard lui répondit en publiant un édit par lequel il annonçait publiquement qu'il se séparait de l'Église romaine, qu'il accordait à ses sujets la liberté de conscience, et qu'en se mariant il ne se proposait aucun avantage privé (16 janvier 1583). Quelques jours après, le 2 février 1583, il fit bénir solennellement son mariage avec Agnès, à Bonn, par le ministre calviniste Zacharie Ursinus (1) Il chargea, en outre, du soin de le défendre un calviniste déclaré, le comte palatin Jean-Casimir, frère de l'électeur palatin Louis. Il rompait ainsi, non seulement avec les catholiques, mais encore avec les luthériens, spécialement avec les électeurs de Saxe, de Brandebourg et du Palatinat, qui étaient bien décidés à ne pas soutenir un souverain calviniste. L'électeur Auguste de

---

(1) Barthold, 42. — Hennes (47) le nomme : *Pantaleon candidus.*

Saxe, ne songeant qu'à la paix, lui demanda même son abdication.

Ne pouvant plus compter sur les luthériens, Gebhard quitta Bonn à l'improviste, pour aller recruter des partisans dans la basse Allemagne. L'empereur lui adressa un troisième avertissement. Il n'en tint aucun compte. Le Chapitre de Cologne, effrayé, confia le commandement de ses propres troupes au prédécesseur de Gebhard sur le siège de Cologne, à Salentin d'Isenbourg, et appela les Espagnols à son secours. Vers le même temps, l'ancien compétiteur de Gebhard, Ernest de Bavière, qui était chanoine de Cologne, entrait dans cette ville, apportant avec lui l'espérance d'un secours de la Bavière (10 mars 1583). Un mois après (10 avril), (1) l'évêque de Verceil, nonce et légat du pape, y entrait également.

Après la célébration du mariage de l'électeur, Grégoire XIII n'attendit plus. Le 1er avril 1583, il excommunia Gebhard, le déposa de sa charge, délia ses sujets de leur serment de fidélité, et engagea le Chapitre à lui élire un successeur. L'empereur Rodolphe II ordonna à son ambassadeur à Cologne, d'adresser au Chapitre la même invitation.

Le 26 avril 1583, le même jour où le Chapitre avait reçu du légat la bulle de déposition, on annonça la vacance du siège, en jetant à terre les torches qu'il était d'usage de suspendre aux murailles de la cathédrale, et dont le nombre indiquait celui des années de règne de l'archevêque. (2) Les chanoines catholiques furent ensuite convoqués. Ils se réunirent dans la maison du Chapitre, sous la protection de 2.000 bourgeois et soldats en armes, et élurent à l'unanimité, le 22 mai 1583, non pas le chorévêque, mais le duc Ernest de Bavière, (3) afin de s'assurer, pour la lutte qui s'ouvrait, la protection de l'une des plus puissantes familles de l'Allemagne. Lorsque les

(1) Barthold, 48. — Hennes (70) dit le 20 avril.

(2) On en laissait une pour le nouvel archevêque.

(3) Il avait 29 ans. (Hennes, 53.) — Hennes (73 et s.) donne d'assez longs détails sur l'élection.

cérémonies d'usage pour la prise de possession du siège eurent été accomplies, le nonce somma les chanoines suspects d'hérésie de venir se disculper ; et, comme ils ne comparurent pas, il leur enleva leurs canonicats et leurs bénéfices ecclésiastiques.

Ernest de Bavière, une fois élu, songea à chasser de ses états Gebhard Truchsess et ses partisans. Trois mille Bavarois, envoyés par son frère Ferdinand, vinrent rejoindre les troupes du Chapitre, commandées par Salentin d'Isenbourg, et le secours espagnol amené par le comte d'Aremberg, lieutenant du duc de Parme, Alexandre Farnèse. Bonn était la principale place de guerre de Gebhard. L'armée catholique vint en faire le siège.

Pendant ce temps, les soldats de Truchsess ravageaient l'électorat sous prétexte de le maintenir dans l'obéissance, et maltraitaient surtout les catholiques, malgré la liberté de conscience promise par leur souverain. Le 30 août 1583, le comte palatin, Jean-Casimir, se mettait en chemin pour aller ravitailler Bonn. Dès le 2 avril, Gebhard lui avait engagé l'électorat avec le droit d'en percevoir tous les revenus, jusqu'à ce qu'il fût rentré dans ses frais. Leur accord dura peu. Jean-Casimir se plaignait de ne recevoir ni places fortes, ni argent. Sur ces entrefaites, il fut menacé par l'empereur d'être mis au ban de l'Empire, s'il ne déposait pas les armes ; et son frère, l'électeur palatin Louis, mourut, laissant un successeur encore enfant. Presque brouillé avec Gebhard et menacé par l'empereur, Jean-Casimir saisit avec empressement l'occasion que lui offrait la tutelle de son neveu, et abandonna la cause de son allié.

Les châteaux de Godesberg et de Poppelsdorf étaient déjà tombés au pouvoir de l'armée catholique. Bonn allait bientôt succomber. Les assiégés avaient assez de grains et de vin, mais ils manquaient de sel et de combustible. Or, l'hiver était venu. Les assiégeants, au contraire, vivaient dans l'abondance, grâce à l'argent qu'ils recevaient de Rome et de la Bavière.

Cependant deux partisans de Gebhard, Eitel Heinrich, bâtard de Brunswick, et le comte de Nuenar, avaient réussi à enrôler 5.000 hommes dans la basse Allemagne. Ils se hâtèrent de marcher au secours de Bonn. Mais, comme ils traversaient la rivière de

l'Agger, près de Siegbourg, ils furent surpris par le duc Ferdinand de Bavière et complètement défaits (2 janvier 1584). (1)

Charles Truchsess, frère de l'ex-électeur, commandait la place de Bonn. Laissé sans secours, et ne pouvant tenir plus longtemps, il essaya de s'échapper pour rejoindre son frère. Ses soldats le retinrent, et achetèrent une capitulation avantageuse en le livrant (28 janvier 1584).

Bonn pris, le duc de Bavière se mit à la poursuite de Gebhard, qui occupait encore quelques places dans le bas électorat. Gebhard n'essaya pas de résister. Il s'enfuit avec Agnès dans la direction de la Hollande, en passant par Dorst et Wésel. Il était accompagné d'une petite armée que commandait le bâtard de Brunswick. Atteint près du village de Burg sur l'Yssel, il fut complètement battu. Le bâtard de Brunswick fut blessé et fait prisonnier (31 mars 1884). Gebhard put s'échapper et traverser l'Yssel et le Rhin avec 1.000 cavaliers; mais il perdit tous ses bagages, c'est-à-dire, toute sa fortune. Il céda aux Hollandais les quelques troupes qui lui étaient demeurées fidèles, et vint s'établir avec Agnès à la Haye, où Guillaume d'Orange leur assura un entretien convenable.

Peu de temps après, Guillaume d'Orange était assassiné (10 juillet 1584). Gebhard, privé de son protecteur, écrivit à la reine d'Angleterre Elisabeth, pour lui demander des secours qu'il n'espérait plus obtenir de la Hollande. Elisabeth lui répondit par une lettre sévère, dans laquelle elle lui reprochait d'avoir embrassé le protestantisme par intérêt, et lui interdisait de venir dans ses états. Malgré cette défense, Agnès se rendit à Londres, dans l'espoir de fléchir la reine. Elle s'efforça d'abord d'obtenir les bonnes grâces du comte d'Essex, favori d'Elisabeth. Le comte, touché de son infortune et séduit peut-être par sa beauté, l'accueillit avec faveur, et lui offrit un logement dans son palais. Mais la reine, soit avarice, soit jalousie, reprocha à Agnès d'être venue sans autorisation, et lui ordonna de

(1) En cette circonstance et en plusieurs autres, les paysans prirent parti pour l'archevêque bavarois. (Hennes, 122.)

quitter le royaume. La malheureuse chanoinesse reçut seulement mille thalers, avant de se rembarquer.

Gebhard Truschess n'avait pas encore perdu tout espoir de recouvrer ses états; et la crainte qu'il avait de ne pouvoir résider ni en Hollande ni en Angleterre accroissait encore le désir qu'il en avait. Deux aventuriers néerlandais, initiés à l'art de la guerre par Alexandre Farnèse, mais dégoûtés de servir l'Espagne qui ne leur avait pas accordé l'avancement sur lequel ils comptaient, Martin Schenk de Niedeck et Hermann-Frédéric Kloot, (1) relevèrent en Allemagne le drapeau de l'électeur. Schenk construisit, sur les bords du Rhin, une forteresse qui reçut le nom de Schenkenschanze, et Kloot, aidé par Nuenar, s'empara de Neuss (10 mai 1585). En possession de diverses places fortes, surtout de Neuss et de Rheinberg, Schenk, Kloot et Nuenar se mirent à ravager l'électorat. Le biographe Barthold, comme s'il était possible de les excuser, nous dit qu'ils vengeaient ainsi sur les malheureux habitants l'acharnement catholique du Chapitre de Cologne. (2) Un jour, le 3 juillet 1585, quatre cents personnes se rendaient du village de Berokem au marché de Cologne. Surprises par les partisans de Truchsess, trois cents d'entre elles furent massacrées. Il y avait dans ce nombre des enfants à la mamelle.

La terreur se répandit dans l'électorat. L'archevêque Ernest lui-même songeait à s'enfuir en Bavière. Le nonce du pape l'en empêcha. Les Espagnols seuls pouvaient le sauver. Ce fut pour cela que l'archevêque se rendit sous un déguisement à Bruxelles, afin de prier le duc de Parme de venir à son secours et d'enlever à ses ennemis la place de Neuss, leur principale forteresse. Pour décider Farnèse, le pape Sixte-Quint lui envoya le chapeau et l'épée consacrés, comme à un général partant pour la croisade. Le duc de Parme quitta Bruxelles, à la tête de 18.000 hommes, et vint assiéger Neuss.

Neuss était alors une importante place de guerre, dont Kloot avait encore accru les fortifications. La bourgeoisie en était protes-

(1) Hennes écrit : « Cloedt » (152).

(2) Barthold, 77.

tante, et la garnison comptait mille bons soldats. C'était trop peu contre Alexandre Farnèse. La ville, qui avait jadis résisté avec succès à Charles le Téméraire, allait succomber sous les coups du duc de Parme. La garnison, soutenue par les bourgeois, se défendit vaillamment. Mais la poudrière de la ville ayant sauté et ayant mis le feu aux maisons voisines, les assiégeants donnèrent l'assaut, pendant que les assiégés étaient occupés à éteindre l'incendie, et massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent devant eux (26 juillet 1586). Le commandant Kloot, blessé quelques jours auparavant, était au lit. Les Espagnols l'étranglèrent avec ses draps, et le pendirent à sa fenêtre avec deux ministres protestants. L'incendie de la maison consuma leurs cadavres. Les deux tiers de la ville furent détruits. (1) Deux mille personnes avaient péri.

Le sort de Gebhard s'était décidé à Neuss. Aucun des princes protestants de l'Allemagne ne l'avait secouru, pas même son ancien général, Jean-Casimir. Gebhard eut beau nommer Schenk son feld-maréchal, avec plein pouvoir pour faire la guerre. Schenk eut beau remporter quelques succès, enlever même l'importante place de Bonn. Pendant que ce général de l'ex-électeur enrôlait partout des troupes, et cherchait à ranimer la défense, le chevalier brandebourgeois Othon-Jean de Putlitz, auquel il avait confié le commandement de Bonn, capitulait devant le prince de Chimay qu'avait envoyé le duc de Parme (26 septembre 1588).

La place de Rheinberg restait encore au malheureux Gebhard. Schenk, qui la défendait, se noya, en essayant de s'emparer de Nimègue (1589), et Rheinberg se rendit au général espagnol Pierre de Mansfeld. Nuenar, le dernier partisan de l'ex-électeur, mourut la même année, des suites d'une explosion à l'arsenal d'Arnheim.

Gebhard Truchsess avait définitivement perdu son électorat. Il ne songea plus qu'à passer en paix le reste de sa vie. Toujours fidèle à la malheureuse femme dont l'amour avait été la principale cause de ses infortunes, il quitta la Hollande, et vint s'établir à Strasbourg, où il était doyen de la cathédrale. Strasbourg était favorable au protes-

(1) Hennes dit les trois quarts (165).

tantisme, et le Chapitre comptait des chanoines des deux confessions. Les chanoines protestants, l'ayant emporté sur les catholiques, obligèrent l'évêque, comte Jean de Manderscheidt, à se retirer à Saverne. L'arrivée de Gebhard les enhardit encore. Ils s'emparèrent des biens que les ordres religieux possédaient à Strasbourg et dans la banlieue, et l'évêque étant mort, ils lui élurent pour successeur, comme administrateur, le margrave George de Brandebourg, fils de Joachim-Frédéric, l'électeur de Brandebourg alors régnant. Les chanoines catholiques élurent de leur côté, à Saverne, le duc Charles de Lorraine, évêque de Metz et cardinal.

La guerre qui venait de finir entre les deux archevêques de Cologne se ralluma entre les deux évêques de Strasbourg (mai 1593). Elle ne fut terminée qu'au bout de plusieurs années, par la renonciation du margrave de Brandebourg, et par un ordre de l'empereur Rodolphe II, qui obligea les chanoines protestants à restituer les biens du chapitre aux chanoines catholiques (30 février 1600).

L'année suivante, le 21 mai 1601, Gebhard mourut de la maladie de la pierre, à l'âge de 53 ans, laissant Agnès sans enfants et dans la misère. Comme il avait abandonné le calvinisme pour le luthéranisme, les luthériens de Strasbourg lui firent de solennelles funérailles, et leur principal ministre, le docteur Jean Pappus, prononça son oraison funèbre. (1) On l'ensevelit dans la cathédrale, avec son frère Charles Truchsess, mort quelques années auparavant. Les chanoines catholiques ont respecté sa tombe. Le temps, moins tolérant, a fait disparaître l'inscription louangeuse qu'elle portait.

Quant à Agnès de Mansfeld, elle mourut dans l'obscurité, probablement peu de temps après Gebhard. La figure de « l'Hélène du Rhin, » comme l'appelle Barthold, (2) ne nous est connue que par une gravure sur bois, probablement sans ressemblance, que contient l'histoire de la reine Elisabeth d'Angleterre par Leti. Celle de Gebhard nous a été conservée par des monnaies frappées sous son règne.

Telle fut la vie de Gebhard Truchsess de Waldbourg, archevêque-

(1) Elle a été imprimée.

(2) Barthold, 99.

électeur de Cologne. Sa conduite, à quelque point de vue qu'on se place pour la juger, ne peut être approuvée. En voulant conserver ses états, malgré la réserve ecclésiastique, il viola en même temps les droits de l'Église catholique et la constitution de l'empire d'Allemagne. Aussi eut-il à la fois contre lui le pape, l'empereur, les trois électeurs protestants de Saxe, de Brandebourg et du Palatinat, et jusqu'à son prédécesseur sur le siège de Cologne, Salentin d'Isenbourg, qui avait embrassé le protestantisme. S'il avait eu le droit de changer de religion, ç'aurait été à la condition de suivre l'exemple de Wied et de Salentin, et de renoncer à des états qu'il n'avait reçus que comme prince ecclésiastique.

Après avoir abandonné le catholicisme et la vie ecclésiastique, il n'eut aucune des vertus d'un prince laïque. Au lieu de soutenir lui-même sa cause, il laissa ce soin à ses partisans. Les vertus privées ne lui firent pas moins défaut que les vertus publiques. Non seulement il viola le serment qu'il avait prêté au concile de Trente, mais il eut l'hypocrisie de se faire ordonner prêtre, afin de conserver son crédit en trompant ses sujets, et de changer de religion, d'abjurer le catholicisme, et d'embrasser, d'abord le calvinisme, puis le luthéranisme, sans conviction, dans un intérêt uniquement temporel, pour satisfaire plus librement une passion peu honorable et s'assurer des alliés. Il n'obtint de la reine Elisabeth d'Angleterre que le mépris qu'il méritait.

Eût-il été un prince laïque ou un simple particulier, ses mœurs devraient encore être condamnées, car son ivrognerie n'était pas plus digne d'un protestant que d'un catholique. Quant à son attachement pour Agnès de Mansfeld, attachement que vante Barthold, et dont il fait un modèle de fidélité allemande, (1) on doit l'attribuer surtout à la faiblesse de son caractère, faiblesse que ne montre que trop, d'ailleurs, l'influence qu'aurait exercée sur lui le magicien Scotto, et ne pas oublier qu'il n'épousa sa maîtresse que parce qu'il fut menacé de mort.

On a cherché à entourer sa vie d'une auréole de poésie, à laquelle

(1) Barthold, 73-98-99.

on a donné pour cadre les beaux paysages des environs de Cologne, les flots du Rhin, les ruines du château de Poppelsdorf. On a cru idéaliser ainsi sa passion. Ce sont là des procédés aussi peu dignes de l'histoire que de la morale. On pourrait invoquer tout au plus en sa faveur ce fait que la vocation ecclésiastique lui fut peut-être imposée par sa famille, à un âge où il était incapable de choisir. Quoi qu'il en soit, sa conduite privée ne valut pas mieux que sa conduite publique, et les protestants, pas plus que les catholiques, ne peuvent prendre sa défense.

E. Charvériat.





CHEZ MÉCÈNE

AN 29 AVANT J.-C.

A M. EUGÈNE MANUEL.

OCTAVIUS César est rentré dans la Ville,
Où, pour faire oublier aux fils de Quirinus
Et les proscriptions et la guerre civile,
Vainqueur, il a fermé le temple de Janus.
Le peuple, qu'il nourrit, qu'il flatte et qu'il caresse,
Dans Rome voit fleurir, sans en être irrité,
Le luxe de l'Asie et les arts de la Grèce,
Et ne regrette pas l'ancienne liberté.
Il n'est plus de Catons, mais l'équitable histoire
Dit :
« Le monde a la paix, et notre siècle est grand.
Les poètes divins assurent sa mémoire,
Et César règne en maître et non pas en tyran. »

*
* *

Un soir de sextilis, sous la trichila verte
D'une riche maison voisine du Forum,
Une table de marbre à pieds d'argent, couverte
De coupes entourant un acratophorum,
Est placée. Étendus sur l'aulæa brodée,
Et couronnés de fleurs, des convives joyeux
Sur la part de bonheur à tout homme accordée
Discourent, en buvant le falerne plus vieux
Que l'imberbe échanson, beau comme Ganymède,
Debout près de la porte, un cyathe à la main.
Ils sont quatre : l'heureux Mécène, qui possède
La faveur de César ; Pollion, écrivain,
Politique et guerrier ; Horace, jeune encore,
Mais illustre déjà ; Virgile, son ami ;
Virgile, qui, laissant pour la lyre sonore
De l'aveugle d'Hellas dans sa tombe endormi
La flûte pastorale et les pipeaux champêtres,
Va chanter aux Romains la fuite et les combats
D'Énée et des Troyens, leurs glorieux ancêtres.
Le vin bu les anime et ne les trouble pas.
Ils parlent, et l'esclave, un favori du maître,
Les écoute en silence, et retient leurs discours.
Mécène vide alors sa coupe, et dit :
« Peut-être,
César viendra souper ici dans quelques jours.
Il vous demandera. Qu'aurez-vous à lui lire ?
Votre stile, sans doute, a tracé quelques vers.
Dites-les-nous, Flaccus. »
Puis, avec un sourire :

« Le succès, » reprend-il, « est pour vous sans revers.
Poètes, vous avez le bonheur et la gloire,
Car vous êtes aimés des hommes et des dieux. »

*
* *

Horace a détaché ses tablettes d'ivoire;
Il les parcourt, et dit, en relevant les yeux :

« *A LICINIUS.*

« *Il faut, Licinius, vivre comme le sage,*
Ne pas toujours pousser au large, par orgueil,
Ni de trop près serrer, par crainte de l'orage,
Le rivage où baigne l'écueil.

« *La médiocrité dorée orne la vie.*
Celui qui sait l'aimer jouit d'un calme heureux,
Loin des riches palais que le vulgaire envie,
Et loin des bouges ténébreux.

« *L'aquilon plus souvent courbe dans les campagnes*
Les pins, arbres géants. La plus haute des tours
Tombe plus lourdement. La foudre, des montagnes
Frappe les cîmes tous les jours.

« *Un cœur bien préparé, dans le malheur, espère,*
Et craint au jour heureux un triste lendemain.
Jupiter, à son gré, chasse, envoie ou tempère
L'hiver d'un geste de sa main.

« *Ta vie est sombre ? attends, elle sera meilleure.*
Apollon quelquefois excite par son luth
La Muse qui sommeille, et son arc, à toute heure,
Ne cherche pas un nouveau but.

« Contre l'adversité qui te presse et t'accable
Sois courageux et fort, et, si trop pleinement
Tu les vois se gonfler sous un vent favorable,
Serre tes voiles prudemment. »

*
* *

« Notre Horace est heureux, il sait avec sagesse, »
Dit Pollion, « choisir le véritable bien,
Et préfère aux honneurs, au luxe, à la richesse,
La médiocrité qui ne désire rien.
— Il est vrai, » dit Virgile, « et la Muse, qui l'aime,
Pour écouter ses vers le reçoit dans ses bras.
— Apollon vous protège; il vous dicte un poème, »
Répond Mécène, « et, bien que vous n'en parliez pas,
César le sait. Quelqu'un vous a trahi peut-être.
Qu'importe? Pour César il n'est pas de secret.
L'ouvrage est commencé, faites-le nous connaître.
— Vous le voulez? reprend Virgile, je suis prêt. »

*
* *

Il tire une charta que sous la toge il porte,
La déroule, se lève, et lit d'une voix forte :

« Je chante les combats, les armes hérissant
La plaine, Mars couvert de poussière et de sang,
Et le héros qui, vers la côte italienne
Chassé par les destins de la terre troyenne,
Aux champs de Lavinie aborda le premier.
Longtemps battu des flots, malheureux nautonnier,
Sur la terre il erra, poursuivi par la haine
Des Immortels servant leur implacable reine.
Il subit tous les maux que pouvait enfanter

La guerre, pour fonder une ville et porter
Ses dieux au Latium, d'où la race latine
Et nos pères albains tirent leur origine,
Où la superbe Rome élève ses remparts.

« *Muse jette sur moi de bienveillants regards.*
De ces événements raconte-moi la cause.
Dis-moi pour quel affront tant de colère éclose
Dans le cœur de Junon contre un homme pieux.
La haine aveugle-t-elle aussi l'âme des dieux?

« *Autrefois sur les bords regardant l'Ausonie*
Et les bouches du Tibre, était la colonie
Des Tyriens, Carthage, opulente cité,
Au peuple industrieux, actif et redouté.
Junon la préférait au reste de la terre,
Même à Samos. Elle y laissait son char de guerre,
Ses armes, et son cœur avait conçu l'espoir
De faire au monde entier accepter son pouvoir.

« *Mais elle avait appris qu'une race nouvelle*
Devait naître du sang troyen, et que par elle
Devaient tomber un jour les murs des Tyriens.
Un jour, ce peuple-roi dans les champs lybiens
Conduirait la Victoire à son aigle enchaînée.
Les trois Parques ainsi filaient la destinée.
La déesse d'ailleurs gardait le souvenir
Des combats qu'elle avait dû jadis soutenir
Pour ses chers Argiens. Vengeance différée,
Cruels chagrins vivaient dans son âme ulcérée.
Elle se rappelait et le berger Pâris,
Juge de la beauté, lui refusant le prix,
Et sa race odieuse, et cet ancien outrage :
Ganymède ravi par un époux volage

Et remplaçant Hébé dans les banquets des dieux.
Sa colère en croissait, et, suivant en tous lieux
Les Troyens échappés, sous les murs de leur ville,
Au fer des Argiens et du fougueux Achille,
Du Latium promis leur fermait le chemin.
Exilés, fugitifs et jouets du destin,
Ils erraient sur les mers. De la grandeur romaine
Combien l'enfantement, hélas! coûta de peine! »



Virgile alors se tait. Pollion applaudit.
Horace crie :
« *Io! Phrygien, verse à boire.* »

Mécène tend la main au poète, et lui dit :
« *Ami, vous chantez Rome, elle vous doit la gloire.* »

Germain PICARD.





LES PAGANI & LES PAGAN (1)

XI

Carlo-Antonio Pagan, troisième fils de Gio Michele III, épousa, à Carrù, Anna Villette, il en eut six enfants :

1° Lodovico-Francesco-Bartolomeo Pagan, qui suit.

2° Teresa-Lodovica Pagan, née à Carrù le 23 novembre 1677. Elle eut pour parrain Lodovico Solaro, marquis de Dogliani, et pour marraine Teresa d'Este, marquise de Dronero.

3° Vittorio-Antonio Pagan, né à Carrù le 23 décembre 1679, eut pour parrain Antonio Servani et pour marraine Margarita Scotta.

4° Giuseppe-Maria Pagan, né à Carrù le 24 août 1688, fut avocat à Coni. Il vint à Lyon en juillet 1710, pour assister aux noces de son frère Lodovico. Le 22 avril 1742, il écrivait de Coni à Lodovico qu'une fièvre maligne ravageait ce pays, « ne passant pas un jour qu'on n'ait des enterrements; » il lui parle aussi du marquis de Chaumont, frère de l'évêque d'Annecy.

Son fils Carlo-Antonio-Maria Pagan, né le 21 avril 1739, habitait à Carrù en 1790.

5° Juliano-Alessander Pagan, né le 16 février 1691, vint se fixer à Lyon en 1715. Établi sur la paroisse de Saint-Nizier, il obtient,

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. X, pp. 135 et 199.

nous ne savons pour quelle cause, permission de se marier « en quelque lieu saint du diocèse de Lyon; » et, le 2 octobre 1729, dans l'église de Brindas, il épouse Marguerite Alix, veuve de Claude de Lotz, bourgeois de Lyon, « en présence de Pierre-Emmanuel Chalom, » capitaine chastelain dudit Brindas et de dame Marie Ymonet, son épouse.

Par la lettre que lui écrivait Carlo-Vittorio en 1755 nous savons que Julien-Alexandre habitait à la Haute-Grenette. (1)

Il eut deux enfants :

A Jean-François Pagan, né en 1730 et décédé le 28 juin 1734.

B Françoise-Claudia Pagan, née à Lyon, paroisse de la Platière, le 7 juillet 1733.

6° Pietro-Maria Pagan, né en 1693 et décédé sans postérité.

XII

Lodovico-Francesco-Bartolomeo Pagan, fils de Carlo-Antonio Pagan, naquit à Turin, le 22 août 1686. Il fut baptisé en l'église de Saint-Eusèbe (*nunc* Saint-Philippe de Néri). Son parrain fut le marquis de Chaumont et sa marraine la comtesse Diana d'Argentera.

En 1706, les Français, après avoir conquis tout le Piémont, vinrent mettre le siège devant Turin, (2) la seule place qui restât au duc de

---

(1) « Grenette (rue de la), quartier des Cordeliers. Nommée auparavant rue des Albergeries (des auberges), elle prit le nom de rue de la Grenette, lorsque la maison de la halle aux grains, appartenant à l'archevêque, y fut établie. Elle se divise en deux parties *haute* et *basse*. » *Dictionnaire des rues de Lyon*, par C. Breghot du Lut. Lyon. Pélagaud. 1838.

(2) Les commencements de ce siège furent terribles. La ville fut bombardée et les murs battus à boulets rouges. Le grand nombre des assiégeants et la faiblesse apparente des assiégés ne laissaient entrevoir pour ces derniers aucune sorte d'espérance. Ils se défendaient néanmoins avec un courage héroïque. (*Histoire universelle* d'après l'Anglais. Amsterdam et Leipzig, chez Arkstée et Merkus. 1776.)

Savoie; mais le Prince Eugène étant venu, sans obstacle, au secours de la ville assiégée, l'armée française dut battre en retraite.

La famille de Carlo-Antonio Pagan eut donc à souffrir toutes les horreurs de la guerre. Le pays était dévasté, le commerce ruiné et la fortune des particuliers compromise. C'est alors (1708) que Carlo-Antonio, sur les conseils de son ami le marquis de Chaumont, prit le parti d'envoyer à Lyon son fils Lodovico, espérant qu'il y rétablirait sa fortune. Du reste, les rapports entre Lyon et Turin étaient fréquents. Les deux villes avaient la même industrie, celle de la soie; et les fabricants lyonnais commençaient déjà à s'adresser aux mouliniers piémontais, trouvant leur soie plus régulière et moins cassante que les soies de Chine et de l'Inde.

Lodovico devait trouver aussi à Lyon une colonie italienne, riche, honorée et conservant la tradition des anciens privilèges qui avaient été octroyés par la nouvelle patrie. Il fut, en effet, bien accueilli, et deux ans plus tard, en 1710, il était marchand fabricant d'étoffes d'or, d'argent et de soie.

Cette même année, il épouse en l'église de Notre-Dame de la Platière, (sa paroisse et celle de sa fiancée,) Eléonore Chavanis, (1) fille de Pierre Chavanis, bourgeois de Lyon, et d'Emerantianne Bossu. Le contrat de mariage est du 2 juillet 1710, et « noble Claude Brossette, (2) avocat en Parlement, cousin par alliance de l'épouse, » figure parmi les témoins.

Lodovico eut douze enfants:

---

(1) Chavanis porte : *D'azur à la bande d'argent accompagnée de deux étoiles de même.* Cette famille très honorablement connue à Lyon est originaire de Cublize (Rhône). Elle compte parmi ses alliances les Gueydon de Meyré, Caquet d'Avaize, Reynard de la Rochette, Granjon, Falsan, Morand de Jouffrey et Regnauld de Bellescize.

(2) Claude Brossette, sieur de Varennes et de Rappetour, né à Teizé en Lyonnais, le 8 novembre 1671, fut un des fondateurs de l'Académie de Lyon, en 1700. Echevin de Lyon pour les années 1730 et 1731, ses armes sont : *D'azur au caducée d'or, surmonté d'un soleil de même.* Sa correspondance avec Boileau-Despréaux et ses commentaires des œuvres de ce poète, avec lequel il était très lié, lui ont acquis une place honorable parmi les érudits Lyonnais.

1° Louis Pagan, qui suit.

2° Françoise-Anne Pagan, née à Lyon le 8 janvier 1713.

3° Nicolas Pagan, né à Lyon le 7 juillet 1714.

4° Gaspard Pagan, né à Lyon le 1er juillet 1715.

5° Anne-Marie Pagan, née à Lyon le 29 juillet 1716.

6° Pierre Pagan, né à Lyon le 1er août 1719.

7° Angélique Pagan, née à Paris le 4 juin 1721, (paroisse Saint-Nicolas-des-Champs,) mariée à N. Chavanis.

8° Annette Pagan, née à Paris le 27 mai 1722 (paroisse Saint-Eustache).

9° Madeleine Pagan, née à Paris le 14 juin 1723 (paroisse Saint-Eustache).

10° André Pagan, né à Paris le 24 septembre 1724 (paroisse Saint-Eustache).

11° Jean-Baptiste Pagan, né à Lyon le 24 juin 1726 (paroisse Saint-Nizier).

12° Suzanne Pagan, née à Lyon le 8 juin 1727 (paroisse Saint-Nizier.).

XIII

Louis Pagan naquit à Lyon, le 29 juillet 1717 sur la paroisse Saint-Nizier. Le 26 août 1750, il épousait Jeanne Reverony, (1) fille de Joseph Reverony, bourgeois de Lyon, et de Françoise Berger.

Il eut neuf enfants, entre autres, Eléonore Pagan, mariée à Henri Stival, et Alexandre-Marie Pagan, son fils aîné, qui suit :

---

(1) La famille Reverony, probablement d'origine italienne, vint d'Avignon à Lyon vers 1576. En 1723 et 1724 un autre Joseph Reverony est échevin de la ville de Lyon. Ses armes sont : *De gueules au joug d'argent mis en fasce; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil naissant d'or.* Le baron Jacques-Antoine Reverony-Saint-Cyr, écrivain militaire distingué, fait partie de cette famille, comme aussi le spirituel auteur d'un recueil de chansons en patois lyonnais. La famille Reverony est actuellement représentée, à Saint-Quentin (Aisne), par Monsieur Jules de Reverony, et à Lyon, par Madame Reverony, dont le petit-fils, Monsieur Louis Faidy-Reverony, nous promet de publier prochainement la curieuse généalogie de cette famille consulaire.

XIV

Alexandre-Marie Pagani, né à Lyon le 29 mars 1752, épousait à Saint-Georges-de-Reneins, le 1er avril 1789, Antoinette-Elisabeth Ajacques-Lagrange, fille de Pierre Ajacques-Lagrange, bourgeois de Villefranche en Beaujolais, et de Antoinette Clayette.

Antoinette-Elisabeth, née à Villefranche le 20 avril 1769, avait eu pour parrain son cousin, noble Pierre Clergeon, conseiller du roi et contrôleur ordinaire des guerres, et pour marraine Antoinette Guillot des Rues, épouse de Pierre Clergeon.

Alexandre-Marie, nous ne savons pour quelle cause, transforma la terminaison de son nom, et de Pagan fit Pagani. Il croyait probablement rappeler ainsi son origine italienne.

Il eut deux enfants :

1° François Pagani, qui suit.

2° Anne-Louise Pagani, mariée à Charles Carre, notaire à Anse, dont trois filles :

1° Elisa Carre, mariée le 10 avril 1843 à Léon Tête, d'une famille originaire de Villefranche, en Beaujolais, dont :

a. Charles Tête, lieutenant au 22me de ligne, marié le 27 mai 1879 à Léonie Benoit, fille de N. Benoit, lieutenant-colonel, et de N. Perrier, dont postérité.

b. Louis Tête.

c. Victor Tête.

2° Aimée Carre, mariée à Jean-Baptiste Cordier (de Châlon-sur-Saône) dont :

a. Antonia Cordier, mariée le 24 novembre 1868 à Joseph Ballefin, notaire à Saint-Haon-le-Châtel, dont postérité.

b. Elise Cordier, mariée le 2 février 1869 à Félix Reyssié, d'une

ancienne famille du Beaujolais, originaire du hameau de Reyssié, de la commune de Cercié, et héritière des biens et des armes de la noble famille de la Charrière (commune de la Chapelle de Guinchet). Reyssié porte : *D'argent à la charrue de sable.* Georges Reyssié, l'intrépide aide-de-camp du général Précy, était de cette famille. (Voy. : *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon*, par Alphonse Balleydier. Paris. Curmer. 1846. tom. II, pag. 180.)

c. Georges Cordier, avocat à Lyon.

3° Antonia Carre, mariée à Victor Gellon, dont :

a. Francisque Gellon.
b. Octavie Gellon.

XV

François Pagani, né à Saint-Georges-de-Reneins, le 16 septembre 1792, épouse, le 8 mars 1832, Eudoxie-Octavie Champestève, fille de Jacques-Philippe Champestève, d'Etoile en Dauphiné, et de Henriette-Victoire Caseneuve.

La famille Champestève (au treizième siècle, Champ d'Estève) était honorablement établie à Saint-Lager (Ardèche) vers 1700. Hyacinthe Champestève, président de la Cour d'appel, à Pondichéry, fait partie de cette famille.

François Pagani eut quatre enfants :

1° Joseph-Augustin-Octave Pagani, né le 2 janvier 1834 et décédé le 2 février 1882. Il repose dans le tombeau de la famille Pagani, à Chazay-d'Azergues (Rhône).

2° Antoinette-Philippine-Blanche Pagani, mariée le 1er mai 1858 à Ernest Bérard, dont :

Alexandre Bérard, magistrat à Lyon.

3° Pierre-Léopold Pagani, né le 17 décembre 1837, prêtre de la

Congrégation des Missionnaires de Saint-Irénée de Lyon, chanoine honoraine de Verdun. Ce sont ses longues et patientes recherches, ses notes savantes et ses traductions fidèles qui nous ont permis d'établir l'histoire de cette famille, dont il est le dernier représentant.

4° Henriette-Victoire-Berthe Pagani, mariée, le 29 avril 1863, à Adrien Briandas, (1) fils d'Auguste Briandas et de Natalie-Célestine Segaud, dont :

a. Octavie Briandas.
b. Léopold Briandas-Pagani.

Pagani de Saluces

Le 19 décembre 1378, dans l'église des Pères Dominicains de Saluces, (2) devant l'autel de saint Pierre-Martyr, le marquis de Saluces, Federigo II, confie au recteur de l'hôpital le soin de distribuer pain et vin, le premier dimanche de chaque mois, aux pauvres du Christ ; de telle sorte que quatre cents pauvres puissent avoir chacun une livre de pain et une mesure de vin pur, en foi de quoi a signé à l'acte constitutif de cette libéralité, entre autres, le médecin Domenico de Pagano. « Nous voyons, » dit Muletti, « mentionner, comme témoin de cet acte, le médecin Domenico Pa-

(1) Briandas porte : *De gueules, aux trois croissants d'argent posés 2 et 1, au chef cousu parti d'azur et de sable, à la croix tréflée d'argent brochante sur le tout.* Cette famille, établie à Montluel en 1770, y était représentée par François Briandas, avocat, qui épousa, le 22 novembre 1791, Jeanne-Sophie Nepple, fille de Joseph Nepple, avocat à Montluel, et de Louise-Marguerite Trumel.

(2) La ville de Saluces (Saluzzo) est située dans la province de Cuneo, à 68 kil. 1/2 de Turin.

gano, et, à ce propos, nous dirons qu'il fut la souche d'une famille illustre de Saluces, originaire de Mondovi. Selon Malacarne, notre historien, Domenico aurait été appelé à Saluces par le marquis Tommaso II. C'est pour cela que cette famille est connue et enregistrée sous les noms de Pagano et de Medico. (1) Sous ce nom surtout elle fut particulièrement célèbre, parce que ce fut ce Pagano médecin qui vint le premier, avec son père, établir sa demeure à Saluces. »

Le 25 avril 1379, Federigo II concède aux habitants de Saluces des droits de gabelle et de nouvelles franchises. L'acte est signé par les nobles témoins Ugonino de Saluces et maître Domenico Pagano, physicien de Mondovi, etc..., conseillers du marquis. Et Muletti « observe qu'en voyant Domenico appelé en témoignage dans tous les actes qui regardent directement le marquis, et toujours à ses côtés, nous sommes persuadés qu'il fut appelé à Saluces comme médecin de la famille des marquis de Saluces. »

Domenico Pagano aurait eu trois enfants :

1° Jacobo de Pagano. Le 13 juillet 1399, Tommaso III, marquis de Saluces, confirme toutes les franchises de la ville de Verzuolo, et ce sur la requête des syndics de cette ville. Parmi eux figure Jacobo Pagano.

2° Giorgio de Pagano, autrement de Medico, conseiller du marquis, signe, comme témoin, le 16 mars 1402, un acte qui délimite les possessions du marquis de Saluces de celles des Visconti de Milan. Giorgio de Pagano est notaire, revêtu de l'autorité impériale en 1415, et c'est en cette qualité qu'il reçoit, le 5 octobre 1416, le testament du marquis de Saluces, Tommaso III.

Lobera dit qu'à cette époque la charge de notaire anoblissait, et qu'elle était exercée le plus souvent par des personnes appartenant

(1) Nei posteriori tempi questa famiglia s'inscriveva *alias de Medico,* sotto il qual nome era maggiormente conosciuta, perchè medico si fu il primo di quel casato che venne a stabilir la sua dimora in Saluzzo. (Muletti. *Storia di Saluzzo.* Saluzzo. Lobetti-Bodoni. 1830. Tome IV, page 140.)

aux plus nobles familles. (Lobera. *De l'antiquité de la cité de Mondovi.* Mondovi. Rossi. 1791. Page 110.)

3° Johanne de Pagano. En 1419, la princesse régnante Margherita, veuve de Tommaso III et de l'illustre famille de Roussy, fait son testament en présence de nobles et sages seigneurs Bergadano de Bonelli, Johanne de Pagano, etc. Dans un autre acte de 1427 (6 juillet), signé Lodovico I, comparaissent comme témoins Andrea della Chiesa, vicaire, et Johanne de Pagano, maître du palais.

Nous n'avons pu établir la filiation des Pagani de Saluces. Nous citerons donc seulement par ordre chronologique les personnages qui ont illustré cette branche.

—— Della Chiesa (1) cite Jordano Pagano de Saluces, abbé de Villars, (2) qui, en 1433, confirma les franchises des habitants de Villars, et qui parvint à terminer l'affaire des dîmes à Castigliare avec les seigneurs de ce lieu.

—— Giorgio de Pagano était, en 1444, lieutenant du podestat de Saluces. En 1450, nous le trouvons trésorier de la cour dans un compromis passé entre le marquis de Saluces et les habitants de Revello.

—— Suivant rescript donné à Saluces le 20 août 1460, le marquis de Saluces, Federico I, déclare nobles douze familles de Saluces, et leur accorde le droit de préséance sur toutes les autres.

Parmi les représentants de ces familles privilégiées est nommé *Petrus de Pagani*. En relatant ce rescript dans la *Couronne royale de Savoie*, Frà A. della Chiesa observe que ces Pagani sont originaires de Mondovi.

---

(1) *Histoire chronologique* de Frà Agostino della Chiesa. Turin. 1645.

(2) L'abbaye de Villars, dédiée à saint Constant et à saint Victor, fut fondée par Aripert, roi des Lombards, en 713. Cette magnifique abbaye, placée sous le patronage des marquis de Saluces, était sous la juridiction des archevêques de Milan.

—— En 1480, sous le règne glorieux de Lodovico II, marquis de Saluces, Laurenzono de Pagano était procureur fiscal, (1) et c'est en cette qualité que, le 15 janvier 1482, Laurenzono signe le compte rendu de la Cour des comptes, le plus ancien, dit Muletti, que l'histoire possède. Le même Laurenzono, syndic et procureur de la ville de Saluces, se joint, le 13 avril 1482, aux habitants de cette ville, pour présenter une réclamation au marquis.

—— Le capitaine del Pagano défend en 1511, le fort de Fosso-Geniolo contre Raymond de Cardova, général espagnol. A la même époque, un Jacobo de Pagano était chanoine de la cathédrale de Saluces.

—— La ville de Verzuolo, en 1529, envoie comme ambassadeur au marquis de Saluces, pour lui jurer fidélité, Pagano de Pagano magistrat.

—— Le capitaine Gaspard Pagani fut nommé, en 1556, par le marquis de Pescaire, gouverneur de Vignal, (2) qu'il devait fortifier et défendre. Attaqué et vaincu par le maréchal de Brissac, couvert de blessures, et ne voulant pas survivre à sa défaite, il se jeta dans un puits.

Voici comment du Villars en ses mémoires, (3) raconte ce fait : « Leur gouverneur, Gaspard Pagan, pensant fuir la honte, se jecta blessé de vingt-quatre ou vingt-cinq coups dans un puits, tous lesquels, en ce pays montueux, ont de vingt à trente toises de corde... Ainsi que le combat de Vignal fut achevé, le mareschal entra dedans, et, passant au long du puits où le capitaine Gaspard Pagan, chef du lieu, s'estait jecté, il ouyt la voix et le bruict de ce pauvre seigneur

---

(1) Le procureur fiscal, un des magistrats les plus importants du marquisat, devait défendre les droits patrimoniaux des marquis, et percevoir leurs revenus.

(2) Vignal est une bourgade située sur une haute colline du Montferrat.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de France.* 1re série, tome X, mémoires de du Villars, page 245.

et demandant ce que c'estait on lui dict son infortune. Il s'arresta tout court, et commanda lors qu'on luy dévalast des cordes pour le tirer et sauver. Mais, comme le malheur ne nous poursuit jamais pour une seule fois, il advint que ce pauvre seigneur étant déjà retiré à quatre pieds près du bord du puits que la corde se rompit et retomba à bas plein de vie. Toutefois, le mareschal repassa encore par là pour le voir et le consoler. On lui dict l'infortune, et lors ayant plus que jamais commisération de ce désastre, il fit apporter les cordes d'un canon avec un grand panier au bout qu'il fit dévaler à ce pauvre seigneur, qui à ce coup, fut tiré hors, si deffaict qu'il n'avait presque plus de sentiment. Le mareschal en eut tant de pitié, qu'il le fit porter en son logis, penser, médiciner et traicter, comme s'il eut esté son parent. De là à huit jours ayant un peu reprins ses esprits, il le renvoya sur une litière à bras au marquis de Pescaire, lequel en rendit graces infinies au mareschal, loüant la débonnaireté française. »

—— Faut-il compter parmi les Pagani de Saluces, Christoforo Pagano, capitaine, gouverneur de Santhia, vers 1584, et Antonio Pagano, jurisconsulte habile, qui fit paraître et imprimer à Venise en 1570 un ouvrage estimé, intitulé : *De ordine, jurisdictione et residentia episcoporum ?*

Della Chiesa dans son ouvrage intitulé : *Discorsi sopra le famiglie nobili del Piemonte,* (page 93,) dit « qu'une branche des Pagani de Mondovi s'est établie vers 1380 à Saluces, et qu'elle s'y est noblement alliée avec les Vacca, les Chiesa et les Orselli, (1) jusque vers l'an 1500. » Cette branche se serait donc éteinte vers cette époque ?

Nous espérons que quelque savant Piémontais, curieux d'histoire locale, répondra à toutes nos questions en dressant la généalogie des Pagani de Saluces.

F. Breghot du Lut.

(*A suivre.*)

(1) L'honorable famille Orsel, de Lyon, illustrée par le peintre Victor Orsel, serait une branche des Orselli de Saluces. Les Orsel et les Orselli ont les mêmes armes : *D'or à l'ours rampant de sable.* Devise : *Deus in adjutorium.*



VIEILLES CHOSES

ET

VIEUX MOTS LYONNAIS

L'AMBESSI

DANS le tarif des droits d'entrée de la ville de Lyon (1), vers 1295, on lit :

« Item, *ambessi* de *furnilli* de Vc fais, a l'entra paiera II gros. »

Dans le tarif des mêmes droits, du 4 décembre 1358, mentionné par M. E. Philipon dans sa très savante étude sur la *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle* (2), on lit, art. 20 :

« Item ambessi de furnilli de Vc fes *lambessi*, paiera a l'entra j gros. »

On lit encore aux Arch. municip. BB, 376, fo 23, Vo :

1381. « Reçu de Michel le pannetier pour une *ambaisse* de *furnillie*, que fut taillée au brotel devant Ruanne pour mettre en la peyssière du portail viel... »

---

(1) *Cartulaire municipal*, publié par M. M.-C. Guigue, p. 420.
(2) *Romania*, T. XIII, page 574.

CC, 376 (cote 3) : 1380. « Payé pour 426 *fais* qui ont été employés à l'œuvre de la Torrete pour la défense du Ron (Rhône) achetés de Floret au prix de 6 gros l'*ambaise*, 5 l. 2 g... id. pour 10 hommes qui cuchiront la *surmillie* (1) en l'aigue, puis les paux... pour 5 hommes qui lancèrent l'araine sur la *surmillie*... pour une sapine de *charneus* mise dessus la *furmillie*... 18 sapines du dit *charneuo* que furent mises sur la dite *furnillie* au prix de 6 gros par sapine. » (2)

Nous voyons par le texte précédent comment nos pères lyonnais s'y prenaient pour construire ces digues, barrages, etc., dont il est si souvent question dans nos annales sous le nom de *plaissières*, *peyssières*. On plantait d'abord des *paux* (pals, pieux), puis on y entremêlait la *furnillie* ou les fournilles (bois propre à chauffer le four), c'est-à-dire des fascines (*fais*) retenues entre elles par des liens d'osier. Là-dessus on couchait (*cuchiront*) de la terre (*araine*) pour former chaussée. Puis on y enfonçait des pieux minces ou des échalas (*charneus*), soit pour clôture, soit pour achever de lier le tout. La *sapine* est une sorte de bateau encore en usage.

Enfin, dans le procès-verbal du mardi VI[e] de février (3) 1419 :

« Ils ont concluz que ce Nisies Greysieu vuelt bailler 5 f. de l'*ambesse* de la leigne (4) du brotel (5) de la ville, que Audry Nantuas les lui baille et délivre. »

L'*ambaissi* était donc une mesure pour les fagots. Il paraît y avoir eu plusieurs sortes d'ambaisses, puisque l'on désignait de laquelle il

---

(1) *Surmillie* doit être la *furnillie*, fournille.

(2) Textes communiqués par M. Vermorel.

(3) *Registres consulaires*, publiés par M. M.-C. Guigue, p. 225.

(4) Bois : *lignum*.

(5) *Brotel*, brotteaux, lieux fréquemment inondés et où poussent les saules, osiers, etc. De *brustellum*, dér. de *brustum*.

s'agissait. La plus commune semble avoir été celle de 500 fascines (écrit V^c^). L'orthographe primitive était certainement *ambaissi,* transformé en *ambesse* par synonymie de son entre *é* et *ai*, et par l'influence d'oïl qui a substitué la finale en *e* muet à la finale *i*. M. Gras fait mention d'un acte forézien de la fin du XIIIe siècle, où l'on retrouve la finale *i* :

« Une *ambaissi* de furnillie, de 500 faix l'*ambaissi.* »

Je n'ai rencontré le mot, en ce sens dans aucun autre dialecte.

A quelle époque ce mode de mesurer a-t-il cessé d'être en usage ? Il y a certainement plusieurs siècles.

Ambaissi vient du bas latin *ambacsia*, commission, charge. De là, *ambaissi*, charge d'une ou plusieurs voitures, par une dérivation de sens inverse à celle qui de charge, *onus* (de *carricare*), a fait charge, *vectigal*, impôt, redevance.

Ambaxia donne régulièrement *ambaissi* en dialecte lyonnais par *a* + *c* = *ai* : (cp. *facta* = *faita*, faite ; *acinum* = *jaisne*, marc de raisin ; *fagina* = *faina*, fouine), et par changement de *ia* post-tonique en *i* (cp. *ecclesia* = *glyési*, *feria* = *feiri*, *gracia* = *graci*, dans Marguerite d'Oyngt).

LE BOCHET

I. On lit aux Arch. mun., CC, 295 :

1346. « Item, au dit mur, embouches (1) pour porter les machicos, 54 *bochez*, compte 8 *bochez* pour 1 franc, monte 6 f. 4 g... »

CC, 295, f° 4 : 1346 « 6 *bochez* de pierre pour porter machicos de la 1re chiffe à la 2e chiffe... »

Id. id. « En la tour viel, il y a au second etaige une barbequane en laquelle a six *bochez* de pierre qui la portent... » (2).

---

(1) Je crois qu'il faut lire *embouché*, participe.

(2) Textes communiqués par M. Vermorel.

Ces textes montrent que le *bochet* était une pierre formant corbeau, dans toute l'épaisseur du mur, pour porter en bascule soit des machicoulis, soit une barbacane, c'est-à-dire un ouvrage en encorbellement, percé d'archères.

De *bosca*, qui a donné le fr. *busche, bûche*, avec suff. dim. *et*. Primitivement les hourds des fortifications étaient en bois, et par conséquent les corbeaux étaient des pièces de bois en prise dans les murs et placées horizontalement. La technologie a conservé dans ce sens le mot *blochet*, morceau de bois employé dans la charpente et généralement encastré dans la maçonnerie. La corniche sur *blochets* est une corniche de bois supportée en bascule comme les anciens machicoulis, sur des *blochets* traversant le mur.

Littré tire *blochet* de *bloc*, mais il est probable que l'ancienne forme est *bochet*, dans laquelle *l* a été introduite sous l'influence du mot *bloc*.

II. On lit aux Arch. mun. CC, 446 : 1474. « A Lionnet, le maréchal, pour 18 cloz testus pour le pont-levis de la lanterne et 4 pales de fer appelez *bochetz*, et un fesseur à pionner et besoigner ès dits fossés. Pour le tout, 2 l., 5 s., 6 d. (1). »

Il est difficile de se rendre exactement compte de la manière dont étaient placés ces *pals* (pieux), mais il est à croire qu'ils rendaient le même service que les *bochets* en bois, c'est-à-dire qu'ils supportaient un encorbellement.

L'ADOY

On lit dans Le Laboureur, *Mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, page 82 :

« *Adoy*, en vulgaire lyonnois, signifie un aqueduc, et c'est ainsi que l'on appelle ces restes d'arcades qui se voyent encore aujourd'hui près le faubourg de Saint-Irénée et lieux circonvoisins, et qui conduisoient les eaux de fontaines nécessaires à cette partie de Lyon. »

(1) Textes communiqués par M. Vermorel.

Ce mot, aujourd'hui perdu, est une variante du vieux français *dois, doys*, canal, de *ductus*. *Doisil*, actuellement *douzil*, en est un diminutif, répondant à un type *duciculum*. Dans *ductus*, *u* est bref, et *u* bref (=*o* long), entravé par un groupe où se trouve une gutturale, = *oi* (cp. *conocso* = *je connois*, *angocsia* = *angoisse*, *frucsiat* = il *froisse*).

Dans certains pays, probablement sous l'influence de *ducere*, *duco*, où *u* est long, *u* + *c* est devenu *ui*; vieux français *duit*, normand *doui*, conduit (cp. *fructus* = *fruit*). Pour les vieux Lyonnais, un aqueduc était un *adoy*, parce qu'un aqueduc est un canal.

Il ne faut pas, malgré l'analogie de son et de sens, confondre *dois*, *adoy*, conduit, avec *Doye*, exprimant l'idée de source, fontaine, dans un grand nombre de noms de lieux. Ainsi à Nantua, en Bugey, on trouve la *Doye*-des-Neyrolles, la *Doye* de Nantua, sources ou cours d'eau, Condamine-la-*Doye*, nom de lieu. M. A. Vachez veut bien me faire connaître qu'à Néronde (Loire), il existe un puits ou fontaine de la *Doy*, et qu'à Riverie (Rhône), le principal puits de ce village est mentionné sous ce nom dans un titre de 1496. Le hameau de *Ladoix*, commune de Serrigny (Côte-d'Or), tire aussi son nom d'une belle source. Tout le monde connaît la *Dhuys* qui fournit de l'eau à Paris. D'après M. de Belloguet, *Dhuis*, *Douix*, *Dwi*, désignent encore des sources plus ou moins remarquables de la Bourgogne, du Nivernais et de la Saintonge (1).

Il n'est pas admissible que tous ces noms aient été formés sur *ductus*. Ils représentent non pas l'idée de canal, mais celle de source.

Un troisième groupe de noms ne possède pas d'yotte. C'est celui qui comprend *doue*, *douet*, appliqués en Bretagne aux lavoirs publics; le wallon *dewe*, creux, cavité, le français *douve*, fossé, qui a été cer-

(1) M. de Belloguet rattache au même type les noms de *Divonne, Divia* (Dijon), *Diona* aujourd'hui la *Vione*, rivière, *Divona*, fontaines de Bordeaux et de Cahors, mais outre que *Doye* ne se relie pas facilement à *div*, on n'est pas même d'accord sur le point de savoir si, dans ces noms, *div* représente la source ou bien la divinité à laquelle la source est consacrée.

tainement *doue*; la *Doua* ou *Dowa*, nom d'un ruisseau qui se jette dans la Meuse.

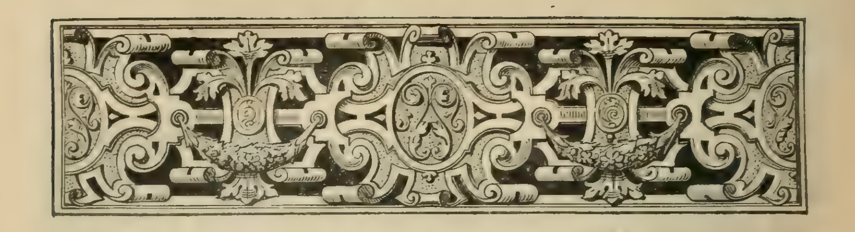
A ce dernier groupe, Littré et Scheler assignent, pour étymologie le latin *doga,* en s'appuyant sur ce que *rogare* a donné *rouver*. Mais dans *doga, o* est bref, et l'on devrait avoir *deue*, *deuve* (cp. *focum* = *fue*, puis *feu ; locum = leu ; jocum = jeu ; rota = ruee*), et *rogare* est mal appliqué parce que l'*o* y est atone. Il faut admettre de toute nécessité, ou que l'étymologie est erronée, ou que *doga* avait pris *o* long en bas latin. Dans ce dernier cas, le groupe qui se rattache à *douve* est parfaitement expliqué, mais non celui qui se rattache au groupe avec yotte (*Doye*, *Dhuys*, etc.), parce que, lorsque la gutturale devant *a* est précédée de *o*, elle tombe sans laisser de trace (cp. les exemples déjà cités.)

Lorsqu'un étymologiste ne sait plus que dire, il a recours au celtique. C'est ce qu'il nous faut faire ici. On peut raisonnablement admettre que le radical qui a formé tant de noms de lieux est celtique, et peut-être aussi celui qui a formé *douve* et ses adhérents, puisque *doga* explique ce groupe d'une manière insuffisante. Ce radical ne se retrouve plus dans les dialectes existants, car l'anglais *Dify* nom de rivière, le kymrique *dyfer*, goutte; l'armoricain *divera*, découler, cités par M. de Belloguet, expliquent seulement les formes *Divonne, Divio*, et autres analogues.

Il est probable que *dois*, conduit, de *ductus*, et *doye*, source, d'origine celtique, c'est-à-dire inconnue, se sont confondus dans beaucoup de circonstances à cause de leur homophonie et de leur rapport de sens.

PUITSPELU,

Lyonnais.



AVENAS

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE

et d'Archéologie beaujolaises

TIRÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS DU CARTULAIRE

DE SAINT-VINCENT DE MACON (1)

X

Mais il est une autre étymologie du nom d'Avenas, plus relevée et plus digne, parce qu'elle est puisée dans l'ordre des idées et des sentiments qui honorent le plus l'humanité, à savoir, le patriotisme et la reconnaissance.

Avana était le nom illustre, et justement béni par nos ancêtres, de la femme de Warin II, comte souverain de Mâcon, de Châlon et d'Auvergne. Ce prince avait fait du bien au Chapitre de Saint-Vincent, en divers traités passés avec Hildebald, évêque de Mâcon, comme on peut le lire au tome IV du *Gallia Christiana*, aux preuves, colonnes 265 et 266. Avane ou Albane (on disait les deux), figure très honorablement dans ces traités : « Convenit inter Hildebaldum... et ab alia parte Warinum comitem et uxorem suam Albanam... » Un diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an 825, con-

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. X, pp. 146 et 212.

firme ces arrangements très profitables pour l'Église et le Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon.

Warin était mort sans enfant, vers l'an 868. La comtesse Avane, sa veuve, qui était la propre sœur de Guillaume le Pieux, transmit à ce grand personnage sa terre de Cluny, où il fonda son abbaye en 908.

On entrevoit déjà mes conclusions.

L'évêque de Mâcon et le Chapitre de Saint-Vincent, désireux de marquer leur reconnaissance pour la comtesse Avane, et aussi de s'assurer les bonnes grâces et la protection de son pieux frère et héritier, substituèrent le nom d'*Avanacum* à *monasterium Pelagi*, nom composé, qui était devenu un non sens, puisque le monastère n'existait plus depuis longtemps. De là, le nom nouveau et définitif de la paroisse d'Avenas.

Le savant et consciencieux éditeur du *Cartulaire de Saint-Vincent*, à la page 465, colonne 2, constate que l'on disait indifféremment *Avenacum* et *Avanacum*. Cette dernière leçon dérive tout naturellement de « Avana. » En français, et dans l'usage général, l'autre leçon a prévalu, et on dit : « Avenas. »

J'ai dit qu'*Albana* était le même nom qu'*Avana*. Tous ceux qui ont quelques notions onomastiques, c'est-à-dire, de la formation des noms propres, le reconnaissent. Mais il m'est aisé et agréable de satisfaire ici les plus difficiles à croire, par des preuves en quelque sorte matérielles.

Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Cluny, qu'on retrouve intégralement reproduit soit à la *Bibliotheca cluniacensis*, soit au tome I, page 125, du *Cartulaire de Cluny*, en voie de publication par les soins de M. Alexis Bruel, sous-chef de section aux Archives nationales, le fondateur énumère, avec une juste complaisance, les personnes auxquelles il veut faire part du mérite de son œuvre, entreprise avant tout « pro amore Dei. » C'est d'abord le roi Eudes, puis son père et sa mère, sa propre personne et celle de sa femme Ingelberge. La nomenclature se termine par ses mots : « Pro Avanae anima, quae mihi easdem res testamentario jure concessit. »

Et, dans ses savantes notes à la *Bibliotheca cluniacensis*, colonne 12,

André Duchesne ajoute à ce texte : « Avanam Warini comitis Matisconensis et Cabillonensis uxorem intelligit, quam Ludovicus Pius in diplomate Albanam et Albam, et alii Avam, Annam, Evam, Inam nuncupant. » Or, Guillaume le Pieux devait savoir le vrai nom de sa sœur, et il l'appelle constamment « Avana. » De là *Avanacum*, *Avenacum*, Avenas. (1)

XI

J'ai réservé une intéressante question géographique au commencement de cette étude. A quel *ager* ou canton appartenait Avenas, au Moyen-Age? Six chartes, au moins, du *Cartulaire de Saint-Vincent* contiennent la réponse à cette question. Je ne citerai que la trois cent soixante-quinzième, dont voici le début :

« Sacrosanctae ecclesiae sancti Vincentii Matisconensis ego Ingelmarus dono ad ipsam casam Dei aliquid ex rebus meis quae sunt sitae in pago Matisconense, in agro Viriacense, in villa quae dicitur Avenacum... »

La formule géographique est claire et complète. Elle mentionne le « pays, » le « canton » et le « village : » *pagus*, *ager*, *villa*. Mais quel est cet *ager Viriacensis* auquel appartenait Avenas, comme l'*ager* lui-même appartenait au pays mâconnais?

Tout le monde connaît l'*ager Viriacensis*, qui tirait son nom de celui de son chef-lieu, Viré ou Vérizet en Mâconnais, aujourd'hui simple commune du canton de Lugny en Mâconnais.

Avenas ne pouvait appartenir à cet *ager* de Viré, duquel il était séparé par trois *agri* intermédiaires bien connus, savoir : l'*ager*

---

(1) Nos lecteurs voudront bien se reporter, pour comprendre tous les détails de ce chapitre, à la carte géographique imprimée en trois couleurs que nous publierons dans la livraison de décembre de la *Revue lyonnaise*.

(Note de la DIRECTION.)

Igiacensis ou d'Igé, l'*ager Fussiacensis*, ou de Fuissé et, en descendant toujours vers le midi, l'*ager Cantriacensis*, ou de Chaintré.

L'*ager Viriacensis*, où se trouvait Avenas, devait être plus rapproché de cette localité et avoir pour chef-lieu l'importante commune de Villié-Morgon, qui lui donnait son nom. Auguste Bernard, si versé dans la connaissance des origines lyonnaises et forésiennes, n'a pas soupçonné l'existence d'un *ager Viriacensis* en Beaujolais; et il n'en fait aucune mention dans sa belle et savante carte des anciens diocèses de Lyon, de Mâcon et de Saint-Claude, dans laquelle tous les *agri* nommés plus haut sont marqués à l'encre rouge.

L'éditeur du *Cartulaire de Saint-Vincent*, M. Ragut, frappé de la distance qui sépare Avenas de Viré, a le premier conçu un doute, et songé à Villié-Morgon. Dans la charte 347, il émet assez timidement son doute dans une note marginale que voici : « Forte legendum *Villiacensi;* » et, à la page 586, dans son *Dictionnaire géographique*, ce savant modeste écrit positivement : « *Villiacensis ager,* Villié (Rhône), arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu. »

M. Ragut a fait sagement, du reste, de respecter et reproduire tel qu'il l'avait trouvé, le texte original des chartes. On y trouve toujours *Viriacensis* et jamais *Villiacensis*.

Chez les Latins comme chez les Grecs, au Moyen-Age et dans l'Antiquité, on remplaçait facilement la lettre *r* par une *l*, et réciproquement. On peut en lire de très nombreux et frappants exemples de la page 21 à la page 31 du traité de Gérard-Jean Vossius, intitulé : *De litterarum permutatione*.

Cela peut produire, il est vrai, quelqu'amphibologie et confusion; mais c'est la nature et le génie de la langue latine. Souvent le même mot latin peut signifier deux localités différentes. Ainsi *Givriacum*, dans nos cartulaires bourguignons, est le nom, tout à la fois, de Givry ou Givry-Cortiambles, chef lieu de canton près Châlon-sur-Saône, et de Gevrey ou Gevrey-Chambertin, autre chef-lieu de canton près Dijon. De même, *Viriacum*, est en même temps le nom latin de Viré en Mâconnais et de Villié en Beaujolais. L'un et l'autre étaient, au xe siècle, le chef-lieu d'un *ager Viriacensis*.

C'est à l'homme d'étude et au lecteur intelligent à réfléchir et à s'assurer, par le contexte ou autrement, de laquelle des deux localités de même nom veut parler l'écrivain latin du Moyen-Age.

Ainsi notre humble Avenas sert à fixer les savants sur l'existence et la position géographique de l'*ager Viriacensis* ou canton de Villié en Beaujolais.

L'*ager Villiacensis* ou canton de Villié était limité, au nord, par l'*ager Cantriacensis* ou de Chaintré; au midi, par l'*ager Carciniacensis*, canton de Quincié ou plutôt de Cercié; à l'est, par l'*ager Tussiacensis* ou de Thoissey, duquel il était séparé par la Saône; à l'ouest enfin, en partie, par l'*ager Tolvedunensis*, qui tirait son nom de la montagne de Touvéon, près Chénelette; et, en partie, par l'*ager Monsiocensis* ou de Monsol.

XII

C'est assurément un grand honneur pour Avenas d'être le point de départ des révélations historiques et des résurrections géographiques auxquelles nous venons d'assister, mais ce n'est pas tout.

Avenas possède encore sa vieille église du IXe siècle, et a, dans cette église, un autel antique non en marbre « blanc, » comme l'écrit M. Adolphe Joanne, dans sa *Géographie du département du Rhône*, page 38, mais en pierre blanche, d'un grain très fin. La tradition constante et unanime, recueillie par l'historien Severt, en attribue la fondation et la donation à l'empereur Louis le Débonnaire. Aujourd'hui, cette tradition n'est plus seulement verbale. La publication du *Cartulaire de Saint-Vincent*, en 1864, prouve, on vient de le voir, qu'elle a toujours été corroborée par des chartes authentiques, écrites depuis l'origine de la fondation. Cet autel nous apparaît comme une page certaine de notre histoire locale, et comme un curieux spécimen de l'art chrétien, à l'époque la plus reculée du Moyen-Age. Il est juste de lui consacrer la fin de cette étude, qui aura nécessairement une assez grande étendue, parce qu'il me faut :

1° Rétablir la possession de Louis le Débonnaire, contre M. de La Roche La Carelle, qui, par je ne sais quelle distraction téméraire, a voulu substituer au fils de Charlemagne un saint monarque, venu 400 ans plus tard ;

2° Expliquer intégralement l'inscription et les bas-reliefs, qui ne l'ont jamais été, de manière à donner une sérieuse et entière satisfaction au lecteur.

Je commence par l'inscription qui se lit au côté de l'épitre.

XIII

INSCRIPTION DE L'AUTEL D'AVENAS

J'ai sous les yeux trois exemplaires imprimés de l'inscription d'Avenas. Le plus ancien est celui de M. Péricaud, dans l'*Album du Lyonnais* (1843-1844), tome II, page 65. Le second est celui de M. de La Roche La Carelle, au tome II de son *Histoire du Beaujolais*, page 26. Le troisième est celui de M. Charles de la Rochette, dans son *Histoire des évêques de Mâcon*, imprimée en 1866, tome I, page 253. Il y a entre eux quelques variantes, qui viennent de la difficulté de bien lire certaines lettres altérées par l'injure du temps. La mesure prosodique et la latinité demandent, je crois, qu'on la lise ainsi :

Rex Ludovicus pius et virtutis amicus
Offert ecclesiam. Recipit Vincentius istam.

Lampade bissena fluxurus julius ibat.
Mors fugat obpositum Regis ad interitum.

Cette curieuse inscription, on le voit, est composée de trois hexamètres suivis d'un pentamètre. La césure y rime avec la dernière syllabe de chaque vers, selon le mauvais goût du temps. Dans le troisième hexamètre, j'ai rétabli la vraie leçon, en écrivant *fluxu-*

rus, qui a la même mesure poétique, à la place de *fluiturus* qui est un affreux barbarisme, à la charge d'un mauvais copiste.

Le distique qui termine, c'est-à-dire, les deux derniers vers, exprime la date précise du mois et de l'année, qui est celle de la mort de l'auguste fondateur. On se plaisait, à cette époque, à formuler ce double fait sous des idées et en des termes énigmatiques, dignes vraiment de nos charades et rébus contemporains.

Louis le Pieux ou le Débonnaire est mort le douze des calendes de juillet (20 juin) 840, selon le témoignage de son fils, Charles le Chauve, dans une charte de l'an 854, qu'on peut lire soit au *Cartulaire de Saint-Vincent*, page 44, soit dans la *Gallia Christiana*, tome IV, parmi les *instrumenta* ou preuves, page 267. On y lit ces mots : « In die obitus genitoris nostri Augusti HLUDOVICI quae est XII[a] Kal. Julii. »

Le douze des calendes de juillet est le douzième jour avant le 1[er] de ce mois, soit le 20 juin. Ces douze jours de calendes sont exprimés par ces deux mots : *Lampade bissena*, qui veulent dire deux fois six soleils, ou douze soleils, douze jours. *Fluxurus*, au participe futur, fait voir qu'on n'était pas encore dans le courant de juillet. *Ibat* marque que ce mois approchait.

Obpositum peut être pris substantivement ou comme participe du verbe *obponere* ou *opponere*. Dans le *Glossaire* de Ducange, il est dit à ce mot : « Opponere, in pignus dare ; » et encore : « Oppositus est quasi contra positus, vice pignoris datus. » En fondant des monastères et des églises, on donnait des gages au Maître souverain de la vie et de la mort, non seulement en vue d'obtenir le ciel, mais aussi pour écarter les calamités du temps présent et surtout l'heure de la mort.

Mais la Mort, ici personnifiée et mise en action, n'a pas plus exaucé Louis le Débonnaire qu'elle ne se laissera toucher plus tard par les larmes et les royales largesses de Louis XI.

La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles :
On a beau la prier ;
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

Je crois qu'on pourrait traduire ainsi l'inscription fatidique d'Avenas :

« Le roi Louis, le pieux et l'ami de la vertu, — offre une église. Vincent la reçoit. — Après douze soleils, juillet allait commencer son cours, — quand la Mort écarte les gages présentés pour conjurer le décès du roi. »

Louis le Pieux est mort en 840. C'est l'année de l'érection de l'autel d'Avenas.

XIV

C'est en face de l'inscription d'Avenas que la lumière s'est faite dans l'esprit de M. de La Roche la Carelle, et que, le premier, il a eu l'idée de substituer saint Louis à Louis le Débonnaire, dans la fondation d'Avenas, contrairement à la tradition commune de neuf siècles, recueillie et transmise fidèlement par l'historien Severt. M. de La Roche la Carelle le proclame, s'en glorifie, et ne veut pas laisser M. Boué partager avec lui l'honneur de cette découverte. (1) C'est aussi par cet endroit que je commence ma réponse.

« Le style de l'inscription, » dit mon noble contradicteur, « nous a frappé d'abord, et a commencé à nous mettre sur la voie. *Ludovicus pius et virtutis amicus* nous semble convenir merveilleusement au roi que l'Église a décoré de l'auréole des saints. »

A quoi je dis d'abord : « N'allons ni si vite, ni si haut. » *Ludovicus pius* est simplement le nom de baptême joint au surnom traditionnel de Louis le Débonnaire. Tous les historiens qui ont écrit en latin, n'appellent pas autrement le fils et successeur de Charlemagne : *Ludovicus Pius*. Qu'il me suffise de nommer Baronius, dans ses *Annales ecclesiastici*, et Mabillon, au tome II de ses *Annales Ordinis sancti Benedicti*. Jacques Guérin, dans sa *Tabula chronographica*

(1) *Histoire du Beaujolais*, t. II, p. 32, et notes.

status Ecclesiae, imprimé à Lyon en 1616, in-fol., écrit à la page 593 : *Ludovicus I, cognomento Pius.* Notre vieux mot « débonnaire » n'est que la traduction du latin *pius*, qui veut dire : « facile à pardonner. » Moréri dit de même : « Louis I, surnommé le Pieux et le Débonnaire. »

L'historien moderne du Beaujolais prend évidemment *pius* pour synonyme de *sanctus*. La différence est immense pourtant.

L'Église, en décorant ses héros de l'auréole des saints, ne leur donne jamais le titre de « pieux; » mais, à des degrés divers, ceux de « saints » et de « bienheureux : » *beati*, *sancti*.

Pius n'a pas le même sens que *sanctus*. *Pius* exprime des qualités naturelles et des vertus humaines. Le *Dictionnaire latin* de Noël traduit ainsi ce mot : « Pieux, affectueux, tendre, bon, doux, traitable, religieux. » Le peuple de la vieille Rome était religieux jusqu'à la superstition, quoique payen. Dans le langage et la pensée de l'Église, *sanctus* est réservé aux vertus surnaturelles et héroïques du grand chrétien.

Pour le maigre plaisir de déposséder Louis le Pieux ou le Débonnaire, on amoindrit donc, sans y songer, l'auréole divine de saint Louis.

M. de La Roche la Carelle continue :

« Bien d'autres souverains, nous le savons, ont reçu le titre de « pieux, » mais toujours accompagné de ceux de « très grand, » — « très puissant. »

Cette accumulation d'épithètes sonores et orgueilleuses ne se rencontre guère que chez les empereurs païens de la vieille Rome, et plus particulièrement chez ceux qu'un décret du Sénat avait honorés de la couronne radiée, et mis au rang des dieux. La formule de Louis I était celle-ci : « Hludovicus, divina ordinante Providentia, imperator, augustus ; » et la voix des seigneurs, du peuple et de la postérité l'a toujours appelé simplement et chrétiennement : « Ludovicus cognomento Pius ; » Louis surnommé « le pieux, » synonyme de notre vieux mot « débonnaire. »

Enfin le paragraphe se termine ainsi :

« Saint Louis seul pouvait borner son ambition à ceux (aux titres) de « pieux et ami de la vertu. »

Non, assurément, saint Louis n'est pas le seul, parmi les rois très chrétiens de la fille aînée de l'Église, qui ait mérité le titre de « pieux et d'ami de la vertu, » et qui ait pu borner là son ambition. Déjà, 400 ans avant ce saint monarque, les contemporains de Louis Ier, fils de Charlemagne, lui avaient décerné ce titre à la lettre.

Ils le gravaient sur la pierre, et c'est là qu'un de ses contemporains est allé chercher, semble-t-il, cette phrase naïve, qui n'est, à vrai dire, que la traduction de l'inscription d'Avenas : « Si devait bien (Louis le Pieux) avoir cette fin, car il avait toujours mené une vie ornée de vertus. »

Rex Ludovicus pius et virtutis amicus. (1)

XV

Toutes les chartes du *Cartulaire de Saint-Vincent*, concernant Avenas, sont antérieures de plusieurs siècles à saint Louis. La dernière est de 1117. C'est celle déjà citée en la première partie de ce travail, où il est écrit qu'Avenas s'appelait anciennement le monastère de Pelage : « In villa de Avenaco quae antiquitus monasterium Pelagi vocabatur... »

Tout était consommé depuis près de trois siècles : la dévastation du monastère de Pélage par les Sarrasins ; la revanche de Charlemagne, qui les refoule au-delà de la Saône ; la restitution et donation par Louis le Pieux au Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon ; la fondation de l'église par l'empereur Louis Ier; la substitution du nom

---

(1) Zeller, maître de conférence à la Faculté des lettres de Paris : *Vie de Louis le Pieux, par ses contemporains*. Paris. Hachette. 1883. Page 124, lignes 30 et 31.

d'*Avenacum* à celui de Rosarias. Et vous voulez attribuer à saint Louis, qui a vécu de 1226 à 1270, la donation d'Avenas à l'église de Mâcon, la fondation de son église paroissiale et l'érection de son royal autel ! Cela n'est pas admissible.

C'est en 1238 que saint Louis réunissait le comté de Mâcon à la couronne de France, l'ayant acheté de Robert de Dreux, dit « de Braine. » Robert de Dreux agissait de concert avec sa femme, Alix de Mâcon, qui lui avait apporté en dot ce comté souverain. Dieu ne lui avait pas donné d'héritier direct. Or, on ne trouve dans le *Cartulaire de Saint-Vincent* aucune charte de saint Louis. C'est donc bien et à juste titre sur l'empereur et roi (1) Louis le Pieux, que la reconnaissance de l'Église et du Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, au sujet d'Avenas, s'est reportée traditionnellement pendant dix siècles. Nous trouverons plus loin, dans l'interprétation des bas-reliefs de l'autel, une confirmation éclatante de ce fait incontestable.

XVI

L'article de M. de La Roche la Carelle sur Avenas ressemble fort au plaidoyer d'un habile et audacieux avocat, en faveur d'une mauvaise cause. Il a conçu une idée nouvelle, il l'aime comme son enfant, il y tient comme à son honneur. Pour la faire prévaloir, il ne fait qu'affirmer avec une assurance digne d'une meilleure cause. Il semble ignorer ce principe éternellement vrai qu'une assertion ne prouve qu'autant qu'elle est démontrée. Il ne suffit pas de nous

(1) Louis le Débonnaire, comme son père Charlemagne, était à la fois empereur des Romains et roi des Francs. On disait naguère : « Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie. » On dit, depuis quelques années : « Victoria, reine d'Angleterre et impératrice des Indes. » Il n'y a donc rien de sérieux dans l'objection tirée du titre de « roi » donné à l'empereur Louis Ier : « Rex Ludovicus, » surtout en poésie. Le même souverain termine ainsi la charte fondamentale de l'an 815, la première qu'on verra aux pièces justificatives : « Actum Aquis Grani, palatio regio; in Dei nomine. » — « Fait à Aix-la-Chapelle, dans le palais royal, au nom de Dieu. »

dire que « l'archéologie a fait de grands progrès depuis 1834; que de ces connaissances nouvelles il résulte que l'autel d'Avenas, étudié sous le rapport de l'art, ne peut plus être classé au nombre des monuments carlovingiens ; que le style de la composition, le trait du dessin, l'exécution de la sculpture, et surtout la forme des lettres de l'inscription s'y opposent invinciblement. » Je ne puis voir là que des assertions gratuites, des généralités, qui ont leur contrepartie à quelques lignes de là, dans la citation empruntée à M. Vietty, « si connu, » dit M. de La Roche la Carelle, « si connu par ses travaux archéologiques, qui a visité ce monument en compagnie de quelques savants amateurs. » M. Vietty en parle ainsi : « L'autel d'Avenas m'a paru avoir tous les caractères des monuments carlovingiens, tant à cause du costume d'une partie des figures, que par la forme des lettres de l'inscription, et par le style de la sculpture, qui a la teinte de cette époque..... » Et, un peu plus loin, M. Vietty ajoute : « Ce monument est important sous le rapport de l'art et de l'histoire. Son inscription s'accorde avec le genre de la sculpture, pour le faire attribuer, avec la tradition, au temps de Louis le Débonnaire, qui serait représenté lui-même offrant le simulacre de l'église qu'il paraît avoir fondée. »

Lequel croire de M. de La Roche la Carelle seul ou de M. Vietty, se présentant à nous avec des travaux archéologiques si connus et la bonne « compagnie de quelques savants amateurs, » dans sa visite à Avenas ?

Il est bien aisé d'écrire : « Son séjour à Avenas fut malheureusement trop court, et ne lui permit pas d'examiner ce monument avec tout le soin convenable..... » On ne dit ni le temps que M. Vietty est resté à Avenas, ni le temps qu'il eût fallu y rester pour pouvoir juger ce monument. Si M. Vietty eût abondé dans un certain sens, il est à croire qu'on trouverait son séjour assez long et son jugement éclairé et consciencieux.

On écrit un peu plus loin : « M. Vietty connaissait la légende de Severt. » Je le crois bien. Il ne pouvait pas en connaître d'autre. Celle de M. de La Roche la Carelle n'était pas encore sortie de son cerveau.

« M. Vietty est arrivé à Avenas avec des idées préconçues. Il s'est laissé facilement entraîner par quelques caractères généraux qu'il a cru remarquer dans le style de l'autel. La plupart des sujets représentés lui ont échappé. Il n'a point analysé l'inscription. On peut donc sans témérité récuser son autorité dans cette circonstance. »

Il m'est impossible de voir là autre chose que du verbiage et de l'avocasserie. Il n'y a que des soupçons et des hypothèses ; mais de faits ou de preuves, point. Je trouve surtout charmante cette grave objection : « Il n'a point analysé l'inscription ! »

Quelle analyse voulez-vous qu'on fasse de quatre malheureux vers, altérés par les copistes, et incompris de vous-même ? En effet, vous maintenez la leçon *fluiturus*, qui est un affreux barbarisme, à la place de *fluxurus*, participe futur du verbe *fluo*. Dans le pentamètre qui finit l'inscription, vous donnez à *fugat* le sens absolument contraire de *fugit*. Vous faites ainsi « fuir » celui qui « met en fuite. » Au même vers, vous négligez absolument l'idée considérable et le mot de « décès : » — « Regis ad interitum. » Mais c'est assez.

F. Cucherat.

(*A suivre.*)





LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

PRIMATIALE DE LYON

AVANT 1789

COMME on a pu le voir dans un article précédant (1), la Primatiale de Lyon a possédé, depuis les temps les plus anciens, de nombreux et précieux manuscrits conservés dans son trésor. Mais a-t-elle eu une bibliothèque dans un local spécial dépendant de son cloître ? On peut le supposer, car dans ce cloître se trouvaient de grandes et célèbres écoles, où enseignaient les plus illustres maîtres. Ces écoles étaient même les seules qui existassent à Lyon, jusque vers le XII[e] siècle, et la jeunesse studieuse y affluait de toutes les provinces limitrophes. Une grande mosaïque, conservée jadis dans l'église de Saint-Irénée, mutilée, en 1793, par les bombes de la Convention, et entièrement détruite, plus tard, par le Conseil de fabrique de cette église, après avoir été reproduite par M. Artaud, rappelait naguère les diverses sciences qu'on enseignait dans ces écoles dites « épiscopales. » D'après cette mosaïque c'étaient la théologie, la

(1) Archéologie lyonnaise. — *Les manuscrits du trésor de la cathédrale de Lyon, avant 1789*, par Léopold NIEPCE, ancien conseiller à la Cour d'appel de Lyon. — La *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 81, 273 et 361.

philosophie, la grammaire, etc. On y voyait la représentation des professeurs, dans le costume de leur époque, debout sous des arcades qui figuraient probablement le cloître de la cathédrale. Un petit nombre de leurs noms est parvenu jusqu'à nous. L'histoire surtout a gardé celui de Florus, appelé « le maître par excellence, » et qui, d'après Colonia, avait tant de livres que non seulement il en prêtait à ses amis, mais qu'encore il en envoyait à Trèves, dont les écoles jouissaient également d'un grand renom.

A ces nombreux professeurs, comme aux élèves qui entouraient leurs chaires, il fallut nécessairement beaucoup de livres usuels, moins beaux que les riches manuscrits conservés dans le Trésor. Dès lors, il est évident qu'une bibliothèque a dû exister quelque part dans les cloîtres de la Cathédrale. On est tout aussi fondé à croire qu'une seconde collection de livres, moins importante, se rencontrait dans ces mêmes cloîtres, à l'usage d'une autre école pour les clercs et les clergeons établie dans les dépendances de la Cathédrale. Ces jeunes gens étaient destinés, la plupart, au service des autels, et le clergé veillait avec le soin le plus pieux à leur éducation et à leur instruction. Il est touchant de voir, dans les registres capitulaires de la Primatiale, la sollicitude qu'avait l'Église pour ces jeunes lévites vivant réunis dans leur école, ou confiés isolément à des chanoines ou à des officiers de la Cathédrale. A ces jeunes élèves des ouvrages élémentaires étaient indispensables, et leur collection a été, sans nul doute, attenante à leurs classes.

Quant à nos archevêques et au Chapitre, ont-ils possédé isolément ou collectivement une bibliothèque ? Je ne saurais l'affirmer. Malgré toutes mes recherches à cet égard, je n'ai pu retrouver aucun document qui fût de nature à éclairer cette question. Tout ce que j'ai pu savoir c'est que, au décès de nos archevêques, leurs héritiers vendaient tout ce qui appartenait à leur succession, à l'exception de leur chapelle ou des reliquaires dont ils avaient souvent disposé en faveur de leur église. L'archevêque Camille de Neufville-Villeroy (1)

(1) Camille de Neufville-Villeroy, né à Rome le 22 août 1606, était fils de Charles de Neufville, marquis de Villeroy et d'Alincourt, baron de Bury et de

semble avoir été le seul de nos primats qui ait eu une bibliothèque considérable, bibliothèque qui eut même une grande célébrité. Plusieurs écrivains en ont parlé. Le P. Jacob, qui publiait, en 1655, son *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*, a dit : « M. Camille de Neufville ne possède pas seulement les belles qualités d'esprit de ces grands hommes (les Villeroy) des quels il est yssu, mais aussi le voyons-nous porté d'un grand zèle aux bonnes lettres et pour l'augmentation de sa magnifique bibliothèque qui a près de quatre mille volumes en toutes les sciences et en diverses langues, particulièrement des livres espagnols, lesquels sont tous richement reliés de maroquin incarnat du Levant, avec les armes de ce seigneur, qui sont un chevron à trois ancres. » (1)

La Forêt Thonnier, et de Jacqueline de Harlay, fille de Nicolas, baron de Savey, colonel général des Suisses, et de Marie Moreau, dame de Grobois. Le pape Paul V fut son parrain. Son père était alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Le jeune Camille fit ses études au collège de la Trinité à Lyon, dont son père, après son ambassade à Rome, avait été nommé gouverneur. A l'âge de cinq ans, le roi le pourvut de l'abbaye d'Ainay, puis de celle de l'Ile-Barbe. En 1645, le roi l'appela aux difficiles fonctions de lieutenant général de la province du Lyonnais (*prorex*), et, le 26 mai 1655, il l'éleva au siège archiépiscopal de Lyon. L'année suivante, il entra dans les conseils du roi, et, en 1661, il reçut la croix de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il mourut le 3 juin 1693, dans l'hôtel du gouverneur de Lyon, à la suite des émotions qu'il avait subies dans la répression d'une émeute occasionnée par la cherté des grains. Parmi les inscriptions qu'on lui consacra après sa mort, en voici une qui fait allusion à ces troubles :

« Perenni memoriae
proregis optimi,
difficillimis temporibus
de universo ordine Mercatorum
bene meriti. »

Camille de Neufville fut un des meilleurs gouverneurs militaires de Lyon. Il disait, en parlant de lui, « qu'il commandait en archevêque et voulait être obéi en lieutenant du Roy. »

(1) Voici ce que M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, a bien voulu me mander, le 8 juin 1883, au sujet de ces reliures : « Il serait curieux de savoir où et par qui Camille de Neufville faisait relier ses livres.

Quarante ans après le P. Jacob, Guichenon, un parent du célèbre historien, a avancé que, après la mort du prélat, sa bibliothèque fut estimée à plus de 80,000 livres. En 1812, M. Delandine consacra à cette collection, dans son catalogue raisonné de la bibliothèque de Lyon, les lignes suivantes : « En 1693, Camille de Neufville réunit par son testament les livres qu'il possédait à ceux dont les citoyens avaient la jouissance. Heureusement, au moment du siège, un assez grand nombre de ces volumes avait été transporté dans un local particulier, hors des premières atteintes des boulets, et on les a trouvés intacts. » M. Péricaud aîné a dit, dans une notice sur l'archevêque, publiée en 1829 : « Si, à l'époque où le P. Jacob donna son *Traité*, Camille possédait près de quatre mille volumes, il est à présumer que ce prélat, qui vécut encore presque un demi siècle, dut au moins tripler sa bibliothèque, car il en est des bibliophiles comme des avares : *Crescit amor librorum, quantum ipsa bibliotheca crescit*. Elle devait être fort considérable, puisque, après sa mort, elle fut estimée, si l'on en croit Guichenon, plus de 80,000 fr. »

Enfin, M. Monfalcon a cité la bibliothèque de l'archevêque de Villeroy, dans son histoire si imparfaite de Lyon. « La bibliothèque des Jésuites, » dit-il, « s'enrichit, dans le temps où Ménestrier en était le conservateur, de celle de l'archevêque de Lyon. C'était un présent assez considérable. Ce savant prélat aimait les livres, et était assez riche pour satisfaire son noble goût. Il se donna, à grands frais, une collection des éditions les meilleures, en grand format, des pères de l'Église, des conciles, des bibles polyglottes, des théologiens ; s'attacha à se procurer de beaux exemplaires, et les fit relier solidement, en maroquin. Ses armes sont empreintes en or, sur le plat. L'excellent archevêque ne voulut pas que ses livres chéris fussent dispersés après sa mort, et, afin qu'ils fussent conservés à toujours avec le soin qu'ils méritaient, il les légua aux Jésuites du col-

---

Si c'était à Lyon, votre ville aurait possédé au XVII[e] siècle des artistes aussi habiles que les relieurs parisiens auxquels on attribue (trop généreusement peut-être) toutes les belles reliures du XVII[e] siècle. C'est là un point à examiner, et je vous recommande les anciens relieurs lyonnais. »

lège de la Trinité, par un testament, en date du 31 décembre 1690, qui fut ouvert le 29 juin 1693. On y lit, entre autres, cette clause : « Je lègue au grand collège des Jésuites de Lyon ma bibliothèque, « désirant que, incontinent après ma mort, tous mes livres qui se « trouveront dans ladite bibliothèque leur soient remis, à l'excep- « tion des *Conciles* imprimés au Louvre et de la *Bibliothèque des Pères*, « que je lègue au sieur Curtillat, curé de Neufville, en reconnais- « sance des peines que je lui ai données, priant les Pères Jésuites « de dire beaucoup de messes pour moy, par l'amitié qu'ils m'ont « toujours portée et par l'estime que j'ay toujours eue pour leur « compagnie. » Camille de Neufville avait fait ses études au collège de la Trinité. »

Les Jésuites reconnaissants réunirent tous les livres que l'archevêque leur avait légués dans une salle spéciale, qu'ils ornèrent de son buste en marbre et à laquelle ils donnèrent le nom, encore gardé aujourd'hui, de « Salle Villeroy. » En outre, une inscription latine perpétue le souvenir du bienfait. On lit, en effet, sur une grande tablette de bois :

« Camillus de Neufville, prorex, archiepisc.
et comes lugd., bibliothecam librorum non
vulgarium refertissimam moriens supremis
testamenti tabulis huic collegio attribuit,
adjecta commendatione gerere a P. P. per
plures annos in diocesi collocare, futurum
posteris sui erga societatem studii et R. P.
Franc. de La Chaise, regia confessionibus
benevolentiam monumentum, anno MDCXCIII. »

Déjà, quelques années auparavant, les régents du collège de la Trinité, en souvenir de la sollicitude de Camille de Villeroy, avaient fait placer dans leur bibliothèque l'inscription suivante :

« Perenni memoriae.
Camilli de Neufville, archiepisc. et proregis,
litterarium hoc monumentum,
patronicii et beneficiorum memor,
collegium Societatis Jesu
posuit an. M.D.C.L.XXIV. »

Après la remise de la bibliothèque de l'archevêque, par ses héritiers, aux Jésuites du grand collège, on colla sur la feuille de garde de chaque volume une étiquette portant ces mots : « Ex libris bibliothecae quam illustrissimus archiepiscopus et prorex lugdunensis Camillus de Neufville collegio Sanctae Trinitatis Jesu testamenti tabulis attribuit, anno 1693. » Ces étiquettes subsistent encore aujourd'hui sur tous les volumes échappés au bombardement de 1793, mais ces volumes, reliés pour la plupart en maroquin du Levant avec des tranches dorées et des filets d'or encadrant les armes des Villeroy, sont prêtés au premier venu des lecteurs, et ont bien souffert d'un usage trop journalier.

Quoique Camille de Villeroy n'habitât pas son palais archiépiscopal, mais le modeste hôtel des gouverneurs de Lyon, il avait voulu que sa collection de livres fût placée dans l'archevêché. Mais, dans ce palais plusieurs fois rebâti et agrandi, il ne se rencontrait pas un local assez vaste pour contenir sa bibliothèque. Il fit élever alors une longue et belle galerie au travers de la place sur laquelle débouchait alors un pont de bois remplacé aujourd'hui par le pont de Tilsitt. Mais, pour ne pas entraver la circulation, on assit la nouvelle galerie sur des colonnes, et on créa ainsi un passage facile pour les voitures et les piétons. Il ne nous reste aucune vue de cette galerie, mais Cochard lui a consacré quelques lignes : « Le palais de l'archevêché, » dit-il, « n'a plus rien de régulier à l'extérieur, depuis que la grande galerie qui couvrait la place, à la sortie du pont, a été abattue. » M. Stanislas Clerc, dans le *Lyon ancien et moderne,* page 160, écrit de son côté : « L'archevêque Camille de Villeroy, fit construire à l'archevêché une bibliothèque citée, dans son temps, comme l'une des plus belles de France. Elle était soutenue par dix colonnes en

pierre, et élevée sur de belles voûtes qui bordaient son palais le long de la Saône. » (1) Ces voûtes furent démolies, lorsqu'on construisit le pont Tilsitt pour remplacer le pont de bois qu'une inondation avait renversé. (2)

Le P. Guichenon avait cité cette galerie dans les termes suivants : « J'ay oublié, dans le précédent livre, que l'archevêché doict à Camille de Neufville l'état où il est présentement, lequel n'est pas différent de celuy qu'il dut, le siècle passé, à l'éminentissime cardinal Charles de Bourbon. Il a fait rétablir cette belle salle qu'on trouve à son entrée, et où il donnait ses ordres, et il y a adjousté cette grande galerie qui règne depuis une de ses tours jusqu'à l'extrémité du pont de Bellecour, laquelle il embellit d'une bibliothèque qui a été estimée, après sa mort, plus de 80,000 livres. »

L'archevêque Camille de Neufville, en créant sa bibliothèque, a-t-il obéi à un goût prononcé pour les livres ? Était-il un bibliophile ? ou n'a-t-il pas seulement, en colligeant tant de belles éditions, suivi la mode de son époque, mode qui fit naître alors, à Lyon, tant de belles bibliothèques particulières, au même moment où les Pères Jésuites donnaient le plus grand développement à la leur, qui n'était cependant pas encore publique. Je voudrais pouvoir croire qu'il fut un lettré, se plaisant au milieu de ses livres, les lisant, les utilisant pour ses travaux scientifiques, et vivant dans sa « librairie

---

(1) Le quai ne fut construit que plus tard. En juin 1802, on fit une brèche dans la berge de la Saône, devant le chevet de Saint-Jean, pour y décharger les boiseries du chœur de l'abbaye de Cluny, achetées par la ville et par l'Etat pour remeubler la cathédrale qui avait été entièrement saccagée et transformée en temple de la Raison. Ces belles boiseries furent transportées de Cluny à Mâcon sur cinquante-trois voitures, et de Mâcon à Lyon dans deux bateaux ou péniches. Ce transport coûta 3,092 fr. 15 c. Le déchargement dura sept jours. Le Chapitre a revendu depuis lors ces boiseries. (Voir *Les stalles et les boiseries de la cathédrale de Lyon*, par Léopold Niepce, conseiller à la Cour d'appel de Lyon. — La *Revue lyonnaise*, t. I, pp. 27 et 126.)

(2) Avant le siège de Lyon, les bandes de jacobins qui pillèrent, sous les yeux de l'autorité, tous nos monuments religieux, allèrent jusqu'à enlever les ferrures de ce pont de bois, et, après la prise de Lyon, ils accusèrent de ce vol les Lyonnais insurgés contre la Convention. (Voir les *Tablettes* de Péricaud.)

rangée sur de beaux pulpitres, » comme on disait au XVI[e] siècle. Mais on me prouverait facilement le contraire. (1) Il voulut avoir une bibliothèque, parce que bien des grands seigneurs, ses contemporains, s'en étaient donné le luxe, de même qu'ils se formaient des collections d'objets d'art dans leurs hôtels ou dans leurs châteaux. Du reste, comme je l'ai déjà dit plus haut, Camille de Neufville n'habitait pas son palais archiépiscopal. Il lui a toujours préféré l'hôtel plus que modeste du gouverneur militaire de Lyon, situé jadis sur la place dite « du Gouvernement. » (2) L'été, il se transportait sur les bords de la Saône, dans sa splendide résidence princière de

---

(1) Il est juste cependant de reconnaître que Camille de Neufville protégea les hommes de lettres alors si nombreux à Lyon. Le P. de Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon,* cite divers ouvrages importants qui lui furent dédiés :

1° L'*Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon, ancienne et moderne,* par Jean de Saint-Aubin, publiée par le P. Ménestrier. Lyon. 1666. In-f°.

2° La *Défense de la sainte Messe et de ses dépendances,* par Jean Balcet. Lyon. 1656. In-8°.

3° L'*Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon,* par de La Mure. Lyon. 1671. In-8°.

4° *Le droict des évêques,* par le Maire. Lyon. 1676. In-8°.

5° *La France toute catholique, sous le règne de Louis-le-Grand.* Lyon. Jean Certe. 1684. 3 vol. in-12.

Et M. Léopold Delisle m'écrit, à la date du 8 juin 1883 : « Autre détail bon à relever pour l'histoire de la bibliothèque de votre archevêque, et celui-là je le connais seulement depuis trois jours. Aux ouvrages à lui dédiés que vous avez cités, il faut ajouter les *Concordances de la Bible,* imprimées à Lyon en 1649. L'exemplaire de dédicace, admirablement relié en maroquin rouge, sera vendu la semaine prochaine. Il fait partie, sous le n° 48, de la série de livres du cabinet Didot, dont le catalogue vient d'être publié. Ce magnifique volume, dont l'origine n'est pas indiquée au catalogue de vente, a jadis appartenu au séminaire de Saint-Irénée de Lyon. Qui sait si ce volume n'est pas sorti de vos dépôts publics, soit pendant la Révolution, soit depuis peu ? »

J'ai lieu de croire que, si l'ancien grand séminaire de Lyon a possédé jadis ce bel ouvrage, il l'a dû à la libéralité de l'archevêque Camille de Neufville, lequel a été le fondateur et le bienfaiteur de cette maison, dont il posa la première pierre le 23 janvier 1677. L'archevêque contribua, pour 36,000 livres à sa construction.

(2) Camille de Neufville agrandit cet hôtel, en y ajoutant celui de Falques d'Aurillac, président au Parlement de Grenoble.

Vimy, qu'il nomma Neufville, et dont la Terreur fit Marat-sur-Saône. Il y recevait les rois, les princes et les plus grands seigneurs. Il passait aussi une partie de la belle saison dans son château de Montanay, et la chasse à coure prenait une grande partie de ses journées.

Camille de Neufville s'occupa donc peu lui-même de sa bibliothèque, et il en laissa le soin à un frère du célèbre P. de La Chaise, le confesseur de Louis XIV. Ils étaient très liés, et La Chaise passa une grande partie de sa vie à Lyon. « C'est luy, » nous dit le P. Ménestrier, dans son « Espistre dédicatoire » de l'*Introduction à la lecture de l'histoire*, « qui avait pris soin de dresser la bibliothèque de l'archevêque, et de la remplir des livres les plus rares et les plus curieux. » M. de La Chaise remplissait auprès de Camille de Neufville la charge d'écuyer. (1) Il était, en outre, sénéchal de Lyon. Plus tard, d'après Saint-Simon (XIII-64), le roi l'appela auprès de lui comme capitaine de sa porte.

Mais en quoi a consisté réellement la riche bibliothèque de l'archevêque Camille de Neufville ? Nos historiens, comme on l'a déjà dit plus haut, ont tous varié sur son importance et sa valeur vénale, depuis le P. Jacob jusqu'à Monfalcon, et cette question serait restée peut-être insoluble, sans la trouvaille fortuite que j'ai eu la bonne fortune de faire, dans les archives de la Cour d'appel de Lyon, d'un registre in-folio de 158 pages écrites d'une belle main et sur papier timbré, intitulé : « Inventaire et estimation des livres de la

(1) Camille de Neufville avait une garde particulière. On lit dans son testament : « Je lègue au sieur de Valorge, à présent capitaine de mes gardes, 3,000 livres ; au sieur de Coze, lieutenant de mes gardes, 1,500 livres. » M. de La Chaise avait été remplacé comme écuyer par M. Latapie, qui fut aussi l'objet d'un legs de 1,500 livres. Un sieur Poirand fut le secrétaire particulier de l'archevêque, ainsi qu'un sieur Bertholon. Camille de Neufville avait trois valets de chambre, de nombreux laquais, un argentier, un sommelier, plusieurs piqueurs, des valets de chiens et de limiers, un maître d'hôtel, qui resta quarante-neuf ans attaché à son service, un autre serviteur qu'il garda 59 ans. Toute sa nombreuse maison fut l'objet de ses libéralités par son testament.

bibliothèque de défunt Monseigneur l'archevesque de Lyon, (1) fait par nous Anthoine Cellier et Léonard Plaignard, (2) marchands libraires de la dite ville, experts pris et nommés d'office par Monsieur le Lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, suivant son ordonnance du 13 juillet 1693, rendue sur les conclusions de Monsieur le Procureur du Roy esd. siège et sénéchaussée, auquel inventaire et estimation a esté procédé ainsy qu'il suit. »

Ce registre, on peut le dire, est un véritable trésor bibliographique, un des monuments trop rares révélant ce que fut l'une de nos anciennes collections de livres. Il est ressorti de l'étude attentive que je me hâtai d'en faire que la bibliothèque de l'archevêque Camille de Neufville était divisée en trois séries, d'après les formats des volumes, les in-folios, les in-quartos et les in-octavos, sans cependant qu'on eût indiqué dans l'inventaire par un blanc, un trait ou un titre cette division. Du reste, cette classification était alors d'un usage général, et je l'ai retrouvée dans le catalogue de la bibliothèque publique de Lyon, formée au siècle dernier, par le Consulat,

---

(1) Cet inventaire gisait par terre, au milieu de tas énormes de registres tombés comme des avalanches, de tablettes que la trépidation du sol de la rue au passage des voitures avait détachées des murs. Et cependant les archives de la Cour de Lyon sont des plus riches encore, malgré les pertes qu'elles subirent pendant l'inondation de 1840, où on les oublia, pendant quinze jours, dans le rez-de-chaussée de l'ancienne préfecture. Depuis lors, on les a transportées, pêle-mêle, dans les combles du Palais de Justice, où la pluie et la poussière, arrivant par les vitres brisées, leur ont été encore si funestes. C'est en vain que les chefs de la Cour ont demandé au Conseil général une allocation pour mettre à l'abri tant de monuments historiques. C'est en vain aussi que, comme délégué de la Cour, j'ai appelé chaque année l'attention des inspecteurs généraux des archives de l'État sur cette lamentable et honteuse situation. Il est cependant question aujourd'hui de transporter ces archives judiciaires dans la nouvelle préfecture qu'on bâtit aux Brotteaux. Mais que de pertes a subies cette collection depuis 1792!

(2) Ce Léonard Plaignard était probablement le fils de François, lequel avait acheté, vers 1634, le magasin de librairie avec Jean Caffin, de Jean Pillehote, situé « rue Mercière, à l'enseigne du nom de Jésus. » (Voir : *Imprimeurs lyonnais. Jean Pillehotte et sa famille*, par Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la Ville de Lyon. — *La Revue lyonnaise,* tome VIII, page 569.

dans une dépendance de l'ancien Palais de Justice, dit « palais de Roanne, » et répartie ensuite entre les bibliothèques du grand et du petit collège, lorsque la ville manqua de ressources pour son entretien. On comprend facilement combien cette classification par formats est vicieuse et incommode, au lieu d'avoir été faite, comme c'est l'usage aujourd'hui, par séries : théologie, philosophie, histoire, belles-lettres, etc.

Dans l'inventaire de la bibliothèque de Camille de Villeroy, tout est confondu. Un livre de théologie se trouve intercalé entre un ouvrage de médecine et un traité de mathématiques. Les imprimés n'ont pas été séparés des manuscrits sur vélin. Les incunables n'ont pas eu l'honneur d'occuper une place spéciale. Les manuscrits sont désignés de la manière la plus incomplète. Il est impossible de se rendre compte de leur état et de l'époque à laquelle ils appartiennent. Voici, entre autres, de quelle manière figurent sur ce catalogue certains manuscrits que je prends au hasard :

« *Pontificale*, in-f°, écrit à la main, avec des figures en miniature sur le vélin. Bazane verte. Estimé 25 livres.

« *Virgilii opera*, in-fol., écrit à la main sur du vélin, avec des miniatures. Estimé 15 livres.

« Un livre écrit à la main sur le vélin, de médecine. Figures. Estimé 5 livres.

« *Liber officiorum*, écrit à la main, figures en taille douce, couvert de velours, avec garniture d'argent. Estimé 30 livres. »

L'indication des imprimés est tout aussi laconique; qu'on en juge :

« Un *Villapendus in Ezechielem*, in-f°, 3 vol. Romæ. 1504. Cum figuris. Maroq. du Levant. 20 livres.

« Un *Pontificale romanum*, fol. 2 vol. Romæ. Rouge et noir. Types Vatican. 1645. Maroq. du Levant. Estimé 18 livres. »

Les ouvrages espagnols abondent dans cette bibliothèque. Les italiens y sont plus rares, les anglais également. Je n'en rencontre pas un seul en allemand, quoique un certain nombre sorte des presses d'outre-Rhin; mais ceux-là sont tous en latin.

Les auteurs du catalogue ont souvent inscrit, sous une seule rubrique, tous les ouvrages d'un même écrivain, et les ont estimés en bloc. Ainsi on trouve : « Quatorze ouvrages de Kirkérus, imprimés à Amsterdam et à Rome, de 1646 à 1676, » sans aucune autre désignation, réunis par une accolade avec cette simple mention : « Estimé tous ces quatorze volumes 110 livres. » Ou bien encore, on trouve les mentions suivantes : « Livres, en paquets, de différentes sortes et de différentes grandeurs, partie en bazane, partie en parchemin, de peu de valeur. Un paquet n° A, de 14 volumes in-8°, estimé 3 livres; un paquet n° B, de 17 volumes, in-8° petits, estimé 3 livres; et un autre, n° C, de 25 volumes, in-8°, frippés et vieux, estimé 5 livres, 10 sols. »

Enfin, la dernière inscription de cet inventaire est ainsi conçue : « Deux paquets de livres écrits à la main, de différentes grandeurs et de différentes matières, estimez six livres. » Que pouvaient être ces ouvrages « écrits à la main? »

Parmi les livres « écrits à la main, » de la collection de l'archevêque Camille de Neufville, se rencontrait un manuscrit bien célèbre dont le P. de Colonia a donné la description en ces termes dans son *Histoire littéraire de Lyon*, tome II, p. 765.

« Un bréviaire du xve siècle. Ce qu'il perd par le défaut d'antiquité, il le regagne du côté de la magnificence qui va au-delà de ce qu'on pourrait y rechercher et s'en figurer. Ce bréviaire appartenait, il y a plus de trois siècles, à Henri V, roi d'Angleterre, qui mourut à Vincennes en 1422. On voit, à la tête, les armes d'Angleterre et celles de France, dont ce prince se disait roi. On a marqué, dans le calendrier, le jour de la naissance et de la mort des princes de sa maison qui furent ses contemporains. Ce bréviaire, qui est fort gros, et qui est écrit sur le vélin le plus blanc et le plus fin, est semé, d'un bout à l'autre, d'une prodigieuse quantité

de miniatures, plus ou moins grandes, mais toutes d'un travail exquis et d'une délicatesse qui saisit les yeux. Les couleurs dont elles sont décorées sont aussi vives, et l'or qui les relève est aussi brillant que si elles venaient d'être faites. Toutes ces figures, qui sont assorties à la fête et à l'office du jour, représentent, au naturel, nos mystères, nos cérémonies, l'ancienne liturgie anglicane, son clergé séculier et régulier, et on peut dire que c'est là un monument authentique qui existe et dépose en faveur de l'ancienne créance.

« Ce bréviaire passa des mains de Henri V en celles du duc de Bedford, son frère. Il appartint ensuite à Jean de Morvilliers, garde des sceaux. Enfin il fut donné, il y a plus de cent ans, par M. de Saint-Germain à Mgr Camille de Neufville, depuis archevêque de Lyon. »

Je croyais ce volume perdu, puisqu'il ne se rencontre plus à la Bibliothèque de la Ville de Lyon, héritière de la collection Villeroy, et qu'il n'est pas mentionné dans la liste des manuscrits dont M. Monfalcon, leur conservateur, s'est permis de trafiquer, sans autorisation. Mais l'éminent directeur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, a bien voulu me mander, le 30 mai 1879, après avoir lu mon ouvrage sur les *Manuscrits de Lyon* : (1) « Vous avez mis en lumière beaucoup de détails auxquels j'attache le plus grand prix. Je vous citerai, entre autres, ce que vous dites à la page 103 du bréviaire anglais, jadis conservé au collège de la Trinité. Ce bréviaire, sans le moindre doute possible, est celui qui forme ici le n° 17.294 du fonds latin. C'est un des plus riches et des plus célèbres manuscrits du duc de la Vallière. Comment celui-ci en était-il devenu propriétaire? Il y a là un mystère à éclaircir, et les rapports de la ville de Lyon avec le duc de la Vallière, (le plus ardent, mais non pas le plus honnête des bibliophiles du XVIII[e] siècle,) méritent d'être étudiés. Vous en avez déjà dit quelques mots, p. 79, à propos des incunables sur vélin de Tite-Live et de Pline qui sont chez nous. »

(1) Lyon. Henri Georg, libraire-éditeur. 1879. 190 pages.

Sur cette gracieuse invitation, je me suis mis en quête de savoir comment ce célèbre bréviaire, dit « de Salisbury, » a pu sortir de la Bibliothèque de Lyon pour arriver aux mains du duc de La Vallière, et voici ce que j'ai pu recueillir à cet égard.

Ce grand personnage apprit, en 1775, au moment où il formait sa riche collection, que Lyon possédait de très beaux manuscrits et des incunables non moins précieux, comme le fameux Tite-Live en 2 volumes in-f° sur vélin, imprimé à Venise par Vindelin, de Spire, avec cette mention :

> « Et Vindelino debebis tu quoque formis
> egregie impressit has modo qui Decadas. »

Il pria Mgr de Montazet, alors archevêque de Lyon, d'obtenir du Consulat l'autorisation de le lui porter, ainsi que d'autres ouvrages. Mais M. le duc de La Vallière fut long à admirer ces ouvrages, car ce ne fut qu'en 1781 qu'il rendit, entres autres, le Tite-Live, lequel subit depuis lors de si étranges vicissitudes. (1) Il est donc très admissible que le bréviaire de Salisbury, soit oubli soit toute autre cause, ne fit pas partie des livres renvoyés à Lyon, et que, à la mort du duc de La Vallière, il fut acheté par la Bibliothèque nationale qui le possède encore.

La bibliothèque de Camille de Neufville étant celle d'un prêtre, il n'est pas surprenant d'y rencontrer un grand nombre de bibles sorties des meilleures presses de la France et de l'Étranger. Il y en

---

(1) Ce volume, cité par Colonia comme l'une des raretés de la Bibliothèque du collège de la Trinité, fut broyé par un boulet de canon, pendant le siège de Lyon, en 1793. Néanmoins, les commissaires envoyés par la Convention pour dépouiller cette bibliothèque de ses ouvrages les plus précieux s'en emparèrent. L'évêque constitutionnel Grégoire annonça en ces termes à ses collègues l'arrivée à Paris du célèbre incunable. « Il manquait à la Bibliothèque nationale, » dit-il, « entre autres choses, le Tite-Live imprimé à Venise, en 1470, par Vindelin, de Spire. Un exemplaire de cet ouvrage qui arrive de Ville-Affranchie (Lyon) sera un monument sous deux points de vue, parce qu'il est rare, et parce que, dans le siège de cette ville rebelle, un boulet a brisé sa couverture et les marges du volume, sans altérer notablement le texte. » (*Moniteur* du 12 avril 1794.)

avait au moins quarante éditions diverses, dont plusieurs lyonnaises, ainsi désignées dans l'inventaire.

« *Biblia sacra lugdunensis*, in-f°. 7 vol., cum indice lugd. 1589. Parchemin cart. Estimé 70 livres.

« *Biblia sacra*, in-f°. Lugd. Apud Hugonem a Porta. 1538. Basanne. Estimé 5 livres.

« *Biblia sacra*, in-4°. Lugd. Bourgeat. 1669. Maroquin du Levant, Estimé 7 livres.

« Une *Bible* en français, par les docteurs de Louvain, in-f°. Lyon. 1585. Estimé 5 livres.

« *Biblia sacra*, in-4°. Lugd. 1680. Maroquin du Levant. Estimé 6 livres.

« Une *Bible* latine, in-8°. Lyon. Estimé 1 livre.

« Une *Bible* latine, in-8°. 2 vol. Lugd. Maroquin. Estimé 8 livres.

« *Biblia sacra*, in-4°. Lugd. 1680. Maroquin. Estimé 4 livres.

« *Biblia sacra*, in-f°. Lugd. Versiculis distincta. 1675. Maroquin du Levant. Estimé 6 livres. »

Les ouvrages polyglottes étaient des plus nombreux. Je peux citer, entre autres, « une *Biblia polyglotta*, in-f°. 6 vol. Londini. 1657. Maroquin du Levant. Avec un *Lexicon heptagl.*, en 3 vol. Estimé 250 livres. »

A part les volumes « écrits à la main, » si dédaignés des experts-priseurs et si mal indiqués par eux, la collection de Camille de Neufville ne paraît pas avoir été riche en incunables, dont, du reste, on faisait bien peu de cas en 1693, date de l'inventaire. Voici les plus anciens que je rencontre :

« *Pic Mirandolae opera*, in-f°. Basiliae. 1494. Estimé 9 livres.

« *Villapendus in Ezechielem*, in-f°. 3 vol. Romae. 1504. Estimé 20 livres.

« *Toletus in Joannem*, in-f°. Romae. 1508. Estimé 8 livres. »

Vingt-quatre jours suffirent aux experts-priseurs pour dresser leur volumineux inventaire. Ils nous l'apprennent eux-mêmes :

« Toute laquelle estimation de livres contenus au présent inventaire, revenant à la somme de dix-neuf mille trente-trois livres, dix sols, sauf erreur de calcul, a esté faite par nous experts susdits et soussignés en nos foys et conscience, ce que nous sommes prêts d'affirmer véritable et d'avoir vacqué audit inventaire et estimation pendant vingt-quatre jours entiers. Fait à Lyon, le 17 aoust 1693. » Signé : « Plaignard. A. Cellier. » (1)

Ainsi donc, cette belle bibliothèque avait, en 1693, une valeur vénale de 19,033 livres, 10 sols, tandis que le P. Guichenon, de l'Ordre des Augustins, historiographe de Camille de Neufville, a avancé, à la même époque, qu'elle valait 80,000 livres. L'écart est grand, comme on le voit.

Les experts, en se prononçant sur le prix de chaque ouvrage, ont omis d'indiquer le nombre total des volumes. Le P. Jacob pensait, en 1655, qu'il y en avait 4,000. M. Péricaud crut que ce nombre avait dû doubler de 1655 à 1693. Je me suis attaché à compter avec soin les volumes portés sur l'inventaire, et j'ai constaté qu'on y a inscrit 1,881 volumes in-folio et 3,123 volumes in-4° et in-8°, soit en tout 5,004 volumes.

Toutefois, je ne saurais dire si ce nombre de 5,004 volumes est d'une rigoureuse exactitude. Je crois qu'on devrait l'augmenter de quelques centaines. En effet, tantôt les experts ont négligé d'indiquer le nombre des volumes de certains ouvrages bien connus, qui en ont plusieurs ; tantôt ils ont bloqué en paquets plusieurs ouvrages différents, sans en mentionner le détail. Ce sont là des lacunes très regrettables.

Quoi qu'il en soit, la bibliothèque de l'archevêque Camille de Neufville peut être regardée comme l'une des plus belles qu'ait

---

(1) En découvrant ce registre, j'ai oublié de chercher le dossier auquel il appartenait, si toutefois il existait encore. On eût pu y voir pourquoi la justice avait dû intervenir dans la liquidation de la succession de l'archevêque, lequel avait institué son héritier universel Nicolas de Neufville, marquis de Halincourt, son petit-neveu. Le notaire rédacteur du testament fut le sieur Perrichon.

possédées un particulier à Lyon. Elle se distinguait par le choix des ouvrages, comme par la richesse extrême de ses reliures. C'était une bibliothèque utile et non pas un cabinet de raretés.

Mais pourquoi Camille de Neufville fit-il entrer tant d'ouvrages espagnols dans sa collection? Savait-il l'espagnol? Son bibliothécaire, M. de La Chaise, frère du célèbre P. de La Chaise, l'un des régents du collège des Jésuites, était très lié avec ces religieux, qu'il fréquentait dans leur maison ou qu'il rencontrait autour de l'archevêque qui les affectionnait beaucoup. Il y avait, parmi eux, beaucoup d'Espagnols qui séjournèrent un certain temps à Lyon. Il est très probable que c'est à leur instigation que M. de La Chaise acquit les plus belles éditions espagnoles qui parurent alors par les soins de membres de la Compagnie de Jésus si puissante, à cette époque, en Espagne.



Quant au Chapitre de la Primatiale, il se peut qu'il ait eu une bibliothèque particulière et permanente. S'il en a été ainsi, elle a dû souffrir beaucoup du sac de Saint-Jean, en 1562, par les calvinistes. Les registres capitulaires, antérieurs à cette époque, n'en parlent pas. Mais on voit par le tome I de ces registres que, bien postérieurement, les chanoines songèrent, en 1733 seulement, à se faire une collection de livres, à l'aide du legs que venait de leur faire de toute sa collection leur doyen, le comte de Chévrières. Cette collection fut estimée, en 1777, à 3,875 livres. Le doyen s'était plu à en dresser lui-même l'inventaire, 9 ans avant sa mort, mais ce monument a disparu. Le comte de Montmoullon se chargea du soin de la bibliothèque. Le Chapitre avait mis à sa disposition une somme annuelle de 700 livres. En 1757, il tenta d'acheter la bibliothèque particulière laissée par le cardinal de Tencin, et en offrit 8,000 livres à ses héritiers qui les refusèrent.

En 1756, il acquit, au prix de 483 livres, la bibliothèque d'une veuve Saunier. Vers le même temps, le comte de Montmorillon augmentait la bibliothèque du Séminaire et celle des enfants de

chœur. De 1762 à 1780, il acheta, chaque année, un certain nombre d'ouvrages. Un sieur Rossel, libraire, était son fournisseur privilégié. L'abbé Gonvilliers, archiviste du Chapitre, était son bibliothécaire. La reliure des livres était confiée à un sieur Lamollière. Trois catalogues furent successivement dressés. Un seul subsiste encore aux archives du département. Cette bibliothèque était plutôt celle d'un homme du monde que celle d'un corps religieux. Elle était placée dans l'une des salles de la nouvelle Manécanterie, élevée, depuis peu, par l'architecte Decrenice, sur une partie de l'ancien cloître et non achevée encore.

Le 13 janvier 1792, elle fut confisquée au profit de la Nation. On voit par le procès-verbal que « la Bibliothèque du Chapitre était dans l'une des pièces du rez-de-chaussée, ainsi que la salle capitulaire et une salle de dépôt. » Toutefois, ce ne fut que le 10 mars suivant qu'on enleva cette bibliothèque pour en entasser les livres dans les greniers ou dans les caves, où ils restèrent oubliés pendant dix ans, avec tous ceux de nos maisons religieuses, également confisqués.

Les tablettes de la Bibliothèque du Chapitre étaient fort belles. Par un arrêté en date du 13 pluviose an V, il fut décidé « qu'elles seraient réservées de la vente faite du mobilier de la Manécanterie, et remises à l'École centrale, pour former le cabinet d'histoire naturelle, sous la surveillance du citoyen Gillibert, professeur. » Que sont-elles devenues ?

Léopold Niepce.





LES CONCERTS

DU CONSERVATOIRE

Les journaux de Lyon ont annoncé, il y a quelques jours, la reconstitution de la « Société des concerts du Conservatoire. » Cette nouvelle sera bien accueillie par tous les amateurs de notre ville.

La « Société des concerts du Conservatoire, » fondée, en 1881, par M. Alexandre Luigini, avait vu le succès de ses séances interrompu par la dernière crise financière. Elle renaît aujourd'hui, avec une organisation nouvelle et des garanties d'exécution comme jamais une société musicale n'en a réuni à Lyon. Son but est de « faire entendre les œuvres consacrées des maîtres anciens et modernes, avec une interprétation digne de la seconde ville de France. »

L'orchestre, dirigé par M. Alexandre Luigini, se composera de tous les artistes de l'orchestre du Grand-Théâtre, auxquels viendront s'adjoindre les professeurs du Conservatoire et de nombreux amateurs. Les professeurs les plus estimés, Mme Mauvernay, Mlle Pouget, MM. Grillon, Holtzem et Ribes, dirigeront, sous la présidence de M. Aimé Gros, les masses chorales, renforcées par les élèves du Conservatoire.

Avec de tels éléments on pourra aborder sans peine l'exécution des œuvres les plus diverses, symphonies, concerts, cantates, oratorios, suites d'orchestre, fragments d'opéras peu connus, de tous

les styles et de toutes les écoles, dont le choix, très varié, sera soumis à l'approbation d'un Comité consultatif.

Je n'ai pas à faire des vœux pour la Société des concerts du Conservatoire, reconstituée sur de telles bases, soutenue par un Comité de patronage, dont les personnages les plus connus à Lyon dans le Commerce, l'Industrie, les Arts, le Barreau, la Médecine ont tenu à honneur de faire partie. J'ai voulu seulement lui souhaiter la bienvenue.

Quatre concerts sont annoncés pour cet hiver. Ils auront lieu à 1 heure 1/2, dans la salle du Grand-Théâtre, les dimanches 13 décembre 1885, 17 janvier, 14 février et 14 mars 1886. La *Revue lyonnaise* en rendra compte.

Elie VALLENAS.





BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE

Nous accueillons avec un vif plaisir le petit compte rendu suivant, que veut bien nous adresser un philologue distingué, ancien élève de l'École des Chartes et membre de l'École française de Rome, du *Très humble Essai de Phonétique lyonnaise* de notre excellent collaborateur Puitspelu, dont la plus grande partie a paru dans cette revue. La haute compétence de l'auteur donne à son appréciation une autorité particulière.

TRÈS HUMBLE ESSAI DE PHONÉTIQUE LYONNAISE, par Nizier du PUITSPELU, de l'Académie du Gourguillon. — Lyon. Henri Georg, libraire-éditeur, 65, rue de la République. 1885. — Un vol. in-8, tiré à 50 exemplaires.

Dans une introduction pleine d'humeur et quelque peu satirique, M. du Puitspelu expose son plan et sa méthode, qui sont tels que la critique la plus sévère n'y trouverait rien à reprendre. L'auteur étudie successivement chaque voyelle, selon qu'elle est tonique ou atone, posttonique ou protonique, initiale ou médiale, libre ou entravée, suivie ou non suivie de la nasale. Vient ensuite le tour des consonnes isolées ou groupées, initiales, médiales ou finales, etc., etc. Un dernier chapitre, très court d'ailleurs, expose les différents cas où des lettres ont été ajoutées, supprimées ou transposées, en dehors des lois de la phonétique.

Un plan aussi sûr, une méthode aussi rigoureuse ne pouvaient produire que des résultats certains. Toutes les règles énoncées par l'auteur sont claires, précises et prouvées par de nombreux exemples. Quelques-uns de ces exemples, il est vrai, sont contestables, mais, à côté d'une étymologie douteuse, l'auteur a toujours eu soin d'en présenter une série d'autres dont l'exactitude est hors de doute, de sorte que la règle se trouve toujours suffisamment appuyée.

Ce travail, un des plus complets qui aient été faits sur un patois moderne, ne peut qu'intéresser vivement tous ceux qui s'occupent de philologie romane et, en particulier, les Lyonnais curieux de connaître les origines de leur dialecte.

Ernest LANGLOIS.

REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

LES HUGUENOTS ET LES GUEUX, étude historique sur vingt-cinq années du XVI[e] siècle, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, correspondant de l'Institut, etc., tt. V et VI. — Bruges, Beyaert-Storie, 1885.

La *Revue lyonnaise*, qui ne néglige de rendre compte à ses lecteurs d'aucune œuvre importante, a signalé, l'année dernière, avec l'intérêt qu'excite une publication de cette nature et de cette valeur, les quatre premiers volumes de *Les Huguenots et les Gueux*, de M. le baron Kervyn de Lettenhove. Tous les érudits connaissent le nom de cet infatigable pionnier de la science historique, qui s'est tour à tour voué à l'étude de Froissart, de Comines, de Charles-Quint, de Chastellain, et dont l'*Histoire de Flandre* restera comme un monument de piété filiale élevé à l'honneur de son pays. Annoncer un nouvel ouvrage sorti de sa plume, ce n'est pas seulement rendre hommage à sa fécondité, c'est aussi exciter la juste curiosité de ceux qui pensent comme nous que l'histoire n'est jamais définitive, en ce sens que, si les événements décrits demeurent les mêmes, on peut toujours espérer d'en scruter mieux les causes, en mettre les conséquences en une plus vive lumière, et en renouveler l'exposition à l'aide de documents nouveaux ou oubliés. Et qui sait mieux que M. Kervyn de Lettenhove découvrir ces trésors cachés et en faire usage? Qui a mieux que lui le secret des archives et qui les fouille avec plus d'intelligence? Sa dernière œuvre l'indique. Il semblait que la seconde moitié du XVI[e] siècle, si profondément étudiée depuis quelque temps en France ou à l'étranger, ne pouvait plus avoir aucun mystère pour nous. On croyait naïvement que tout était connu sur ce point et avait été dit. Mais voici qu'avec les correspondances militaires et diplomatiques déposées à la Bibliothèque nationale de Paris, au British Museum, au Record Office de Londres, aux archives de Bruxelles, de Simancas en Espagne, d'Ypres et de La Haye, les relations entretenues par les réformés de France avec les révoltés des Pays-Bas apparaissent sous un jour tout à fait nouveau sous sa plume. Il suffit à celle-ci d'être exacte et fidèle pour que nous assistions à un spectacle jusqu'alors inconnu. Ce sont les héros de son histoire qui parlent eux-mêmes. On dirait volontiers

que Philippe II, Guillaume le Taciturne, Marnix, le duc d'Albe, Elisabeth d'Angleterre, le prince de Parme et le duc d'Alençon sortent de leur tombe pour nous entretenir et nous révéler leurs préoccupations les plus intimes et leurs desseins les plus voilés. La toile est levée, les acteurs sont en scène, ils parlent, non la langue du poète dramatique, mais la leur seule, ils sont vraiment de chair et d'os, ils vivent!

Nous ne reviendrons pas sur les quatre volumes dont nous avons déjà donné la brève analyse, et nous pouvons à peine effleurer dans ce rapide article la matière des deux derniers. Le cinquième est consacré aux années qui s'écoulent de 1578 à 1580; le sixième se termine en 1585. Que d'événements mémorables se sont accomplis, et que d'hommes se meuvent dans ce court espace de temps! C'est d'abord le frère cadet d'Henri III, l'ambitieux mais futile et efféminé duc d'Alençon, qui aspire à se tailler un royaume dans les provinces flamandes et les Pays-Bas insurgés contre la domination espagnole. Ce sont les négociations et les ambassades de lord Straffort, de Marnix, de Walsingham, de Bellièvre, de Simier. C'est ensuite don Juan, le grand vainqueur de Lépante, qui n'eut « jamais un pouce de terre à lui, » et qui meurt à 32 ans, prématurément brisé par ses luttes, au camp de Bouges, emportant avec lui les derniers vestiges du génie de Charles-Quint. C'est le prince de Parme, moins brillant que lui, mais plus habile, qui possédait au plus haut degré ces trois qualités des hommes d'état et des grands capitaines : la patience, le courage et la persévérance. C'est d'Egmont, c'est La Noue, cet héroïque paladin de la Réforme, dont la captivité a ennobli la vie, toute souillée qu'elle ait été par bien des excès. C'est le ministère du fameux cardinal de Granvelle, et la disgrâce d'Antonio Perez, le favori de Philippe II. Ce sont les chimériques tentatives du duc d'Alençon pour épouser la reine d'Angleterre, et ses intrigues plus folles encore pour se faire décerner la couronne ducale de Brabant, de Hainaut et de Hollande. C'est enfin Guillaume le Taciturne, cet austère conspirateur, plus rusé et plus fort que tous ses auxiliaires et ses serviteurs, quoiqu'il ait eu, lui aussi, ses jours de défaillance, qui tombe sous les balles de Balthazar Gérard, au moment où sa duplicité va atteindre son but et où les États généraux vont le proclamer comte de Hollande.

Il est difficile de réunir dans le même tableau plus de personnages célèbres, on pourrait presque dire épiques. Mais il était moins facile encore de leur restituer leur véritable physionomie, tant l'histoire contemporaine avait pris à tâche de les défigurer. M. Kervyn de Lettenhove a accompli cette restitution avec une rare indépendance, — il faut du courage pour heurter les opinions vulgaires, — et cette indépendance ferait à elle seule la fortune de son livre, si celui-ci ne se distinguait, en outre, par les brillantes qualités qui ont fait le succès de ses aînés. Il se recommande donc de lui-même à tous les historiens.

Henri Beaune.

MÉMOIRES D'OLIVIER DE LA MARCHE, *capitaine des gardes et maître d'hôtel de Charles le Téméraire*, publiés pour la Société de l'histoire de France par MM. Henri BEAUNE et J. D'ARBAUMONT. — Tomes II et III, in-8°. — Paris. Loones, successeur de Renouard, rue de Tournon.

La *Revue Lyonnaise* a rendu compte de la publication du tome 1er de ces curieux *mémoires* qui sont d'une importance considérable pour l'histoire du XVe siècle, et qui se rapprochent beaucoup, par l'intérêt, de ceux de Froissart. Elle doit une une brève mention aux tomes II et III qui viennent de paraître.

On sait que les savants éditeurs auxquels la Société de l'Histoire de France a confié le soin de donner une nouvelle édition d'Olivier de la Marche ont consacré à ce travail plusieurs années de leur laborieuse existence. Rien n'a été négligé par eux pour lui communiquer le cachet d'une œuvre irréprochable et définitive. A l'aide de nombreux manuscrits que, par une faveur spéciale, les gouvernements d'Autriche, d'Italie, de Hollande et la Bibliothèque nationale de Paris ont mis libéralement à leur disposition, grâce à leurs patientes recherches dans les archives de la Côte-d'Or et du Nord, aux emprunts qu'ils ont pu faire aux bibliothèques publiques de Bruxelles et de Douai, ils ont corrigé le texte du chroniqueur bourguignon, altéré par les précédents éditeurs des XVIe et XVIIe siècles, et ont pu rectifier les erreurs chronologiques ou historiques qui s'étaient glissées sous la plume du fidèle compagnon des guerres du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et de son petit-fils, l'archiduc Philippe le Beau. Des notes approfondies, nourries de documents inédits, ont éclairé les points douteux ou obscurs, et ont suppléé, sous leur plume, aux lacunes des *Mémoires*. Un texte épuré, un nouveau classement des matières, des variantes inconnues, enfin des renseignements puisés aux sources originales et ignorées jusqu'à ce jour, tels sont les principaux mérites de leur publication, digne à tous égards, d'ailleurs, des travaux d'une Société connue pour n'admettre dans sa collection que des œuvres d'une érudition sûre et d'une exécution matérielle parfaite.

MM. Henri Beaune et J. d'Arbaumont ont encore un volume à publier. Il terminera ce studieux travail qui fait honneur à leur savoir comme à leur patience, et demeurera l'un de leurs titres les plus sérieux à la renommée qui s'attache aux historiens consciencieux et aux délicats lettrés. Leurs preuves étaient faites du reste. Il suffit de rappeler les travaux multiples déjà sortis de leur plume, de celle de M. Henri Beaune surtout, pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la valeur de leur nouvelle publication. G. C.

ANNALES DU MUSÉE GUIMET. — Tome VIII. — *Le Yi : King* ou *Livre des changements de la dynastie des Tshéou,* traduit pour la première fois du chinois en français par P.-L.-F. PHILASTRE.

Le *Yi : King* est le plus ancien des livres sacrés de la Chine. Selon les Chinois,

c'est le livre du destin, qui permet de lire dans l'avenir, et de tracer, au triple point de vue du bien, du droit et de la raison, la ligne de conduite qu'un homme doit adopter dans chaque circonstance de sa vie. Son antiquité, toujours d'après les Chinois, remonte à la séparation du ciel et de la terre, en germes dans le chaos. C'est le livre des livres, le premier de tous par son antiquité et son contenu.

Cependant, pour les Européens, c'est le moins connu de tous les livres chinois. M. J. Mohl, en 1824, en a donné, d'après les jésuites, une interprétation en latin, mais sans paraître y attacher une grande importance.

On peut attribuer le délaissement dans lequel ce livre est tombé, d'abord, à la difficulté de la traduction, mais surtout à la définition qu'en donnaient les Chinois. Un livre de divination n'a, en général, rien de bien tentant pour la curiosité des érudits. Mais il y a autre chose que cela dans le *Yi : King*. La divination n'y est qu'un prétexte, et le fond de l'œuvre est un poème astronomique, expliquant les phénomènes de la marche combinée de la lune et du soleil *autour* de la terre.

La traduction de ce livre, immense amalgame de pensées et de maximes, de notions et de raisonnements en apparence sans suite, ne peut être et ne doit être qu'un champ d'études et de recherches qu'il sera ensuite relativement facile de synthétiser. Une table analytique et surtout un résumé auraient puissamment contribué à guider le chercheur ; mais, par la forme même du livre chinois, cette table et ce résumé ne peuvent trouver place qu'à la fin de l'ouvrage, et l'auteur nous les promet avec la seconde partie de sa traduction.

REVUE DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS, publiée sous la direction de M. Jean Réville. — Paris. Ernest Leroux, éditeur. 1885. — Livraisons 32 et 33.

Les lecteurs de la *Revue lyonnaise* connaissent de longue date déjà cet important recueil dont M. Émile Guimet poursuit depuis six ans la publication, concurremment avec celle des *Annales* de son Musée. Ils en ont apprécié l'intérêt, l'érudition et, chose capitale dans les délicates questions qui y sont traitées, la haute impartialité. La *Revue de l'Histoire des Religions*, par ses articles de fond, signés des noms les plus illustres de la science contemporaine, par ses chroniques, par ses comptes rendus périodiques des travaux des sociétés savantes du monde entier, est devenue le guide indispensable de tous ceux qu'intéresse la grande et féconde science des religions comparées.

Ils trouveront, dans les deux dernières livraisons parues, (t. XI, n° 3, mai-juin, et t. XII, n° 1, juillet-août,) entre autres articles, le récit des fouilles opérées dans ces dernières années en Egypte, à Louqsor et à Thèbes, sous la direction de M. Maspéro, et dans la partie orientale du Delta du Nil, par M. Naville ; une étude de M. Edouard Montet sur les missions musulmanes au XIXe siècle, et une suite de curieuses légendes chrétiennes recueillies dans la Haute-Bretagne, sur le littoral et aux environs de Moncontour, par M. Paul Sébillot.

G. S.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

1er Octobre. — Réouverture annuelle du Grand-Théâtre.

2-7 Octobre. — Pour la première fois à Lyon, au théâtre Bellecour, sous la direction de M. E. Simon, six représentations de *Théodora*, drame à spectacle, en 5 actes et 8 tableaux, de M. Victorien Sardou, avec Mme Sarah Bernhardt et la troupe et le matériel du théâtre de la Porte Saint-Martin.

3 Octobre. — Réouverture du cirque Rancy.

— On annonce la mort, à Nîmes, d'un médecin dont le nom est bien connu dans les lettres lyonnaises, M. Adrien Péladan, qui écrivit, pendant plusieurs années, dans une revue scientifique et littéraire de Lyon. Il s'était empoisonné par mégarde, en goûtant à une trituration de strychnine, qu'il préparait pour un client, et sur le degré de saturation de laquelle il s'était mépris.

4 Octobre. — Elections législatives. Cinq listes sont en présence : trois républicaines, une socialiste, une conservatrice. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue requise par la loi, il y a lieu de procéder à un scrutin de ballottage le 18 octobre.

9-11 Octobre. — Trois dernières représentations de *Théodora*, à prix réduits, au théâtre Bellecour, par Mme Sarah Bernhardt et la troupe du théâtre de la Porte Saint-Martin.

10 Octobre. — Mort du libraire et marchand de tableaux de la rue

de la République, bien connu à Lyon, M. Charles Méra, conseiller général du Rhône, maire d'Orliénas.

11 Octobre. — Sur la place Bellecour, à sept heures du matin, grand lâcher de pigeons voyageurs, organisé par le Club du Midi, l'un des cercles colombophiles les plus importants de Bruxelles. La surveillance et le contrôle sont exercés par la société colombophile « Alsace-Lorraine, » qui vient de se fonder à Lyon.

— Mme Sarah Bernhardt donne en matinée, au théâtre Bellecour, une représentation extraordinaire de *Ruy Blas,* au profit de l'Œuvre des Fourneaux alimentaires de la Presse lyonnaise, avec la troupe du théâtre de la Porte Saint-Martin et des artistes du théâtre national de l'Odéon et des théâtres municipaux de Lyon.

Le concours des musiques militaires, gracieusement mises à la disposition du Comité de direction de l'Œuvre, par M. le général Davout, duc d'Auerstaedt, gouverneur de Lyon, contribue à augmenter l'éclat de cette belle solennité. (1)

Ruy Blas n'avait pas été joué à Lyon depuis le mois de janvier 1880. Plusieurs représentations furent alors données au théâtre Bellecour, sous la direction de M. E. Simon. M. Régnier remplissait le rôle de Ruy Blas, M. George Richard celui de don César de Bazan, Mme Defresne celui de doña Maria de Neubourg, Mlle Cassothy celui de Casilda. Il ne reste de cette interprétation que M. Albert Lambert, de l'Odéon, que le public revoit avec plaisir dans le rôle important et difficile de don Salluste de Bazan.

— Au Casino, grande réunion privée conservatrice, où se fait entendre M. Paul Leroy-Beaulieu. L'éminent économiste donne une série de conférences dans le département du Rhône : le lundi, à Villefranche ; le mardi, à Condrieu ; le mercredi, à Beaujeu ; le jeudi, à Givors ; le vendredi, à l'Arbresle ; le samedi, à Saint-Genis-Laval.

— Banquet annuel des anciens élèves de la Martinière.

---

(1) Voir : *Sarah Bernhardt et l'Œuvre des fourneaux de la Presse lyonnaise*, par François COLLET. — La *Revue lyonnaise,* t. X, p. 234.

— Mort du rosiériste lyonnais, Joseph Schwartz, chevalier du Mérite agricole.

— La 33e course annuelle du Championnat de France, organisée par le Cercle nautique de France, est courue à Argenteuil. Le gagnant est M. Bidault, du Club nautique de Lyon. Il reçoit le titre de « Champion de France » et la coupe offerte par sir Richard Wallace.

16 Octobre. — M. Hédin est nommé directeur de l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon, en remplacement de M. Michel Dumas, décédé. M. J.-B. Poncet, de Lyon, remplacera M. Dumas comme professeur de la classe de peinture. M. Poncet a été le principal collaborateur d'Hippolyte Flandrin, dans la fresque de Saint-Germain-des-Prés, dont il a fait ensuite une remarquable gravure. Un beau portrait d'Hippolyte Flandrin, par Poncet, figure au Musée des peintres lyonnais.

— Le lauréat du concours de l'internat est M. Loison. Il reçoit la trousse d'honneur (prix Bonnet).

— Messe du Saint-Esprit et audience solennelle de rentrée de la Cour de Lyon. M. Le Gall, substitut de M. le Procureur Général, prononce un discours sur le fondement du droit de punir.

17 Octobre. — Deuxième représentation de *Ruy Blas*, donnée au théâtre Bellecour, par Mme Sarah Bernhardt et la troupe du théâtre de la Porte Saint-Martin, qui passent par Lyon pour se rendre à Paris, après une tournée artistique en Provence.

18 Octobre. — Scrutin de ballottage. Sont élus les candidats de la liste républicaine : MM. Ballue, député sortant; A. Burdeau, professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand; (1) Chavanne,

(1) M. A. Burdeau est un des premiers et des meilleurs collaborateurs de la *Revue lyonnaise*. Il nous a donné, à nos débuts, à propos d'un ouvrage de M. Guyau intitulé : *La Morale anglaise contemporaine*, qui venait d'être couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, un article d'histoire et de critique philosophique également remarquable par la correction du style et la rigueur

député sortant; Guillaumou, conseiller municipal de Lyon; Jacquier, ancien maire de Sainte-Foy-lès-Lyon; Lagrange, député sortant; Henri Marmonier, docteur en droit, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien chef-adjoint du Cabinet du président de la Chambre des députés, chef du Cabinet du ministre de la justice; Million, député sortant; Rochet, adjoint au maire de Lyon; Marius Thévenet, avocat à la Cour d'appel de Lyon, ancien président du Conseil général du Rhône; Thiers, conseiller général du Rhône.

Le plus favorisé de cette liste, M. Ballue, réunit 87,510 voix.

Les conservateurs présentaient comme candidats : MM. Brolemann, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président du Tribunal de commerce de Lyon; Chassaignon, maire des Chères, président du Comice agricole de Lyon; Louis Isaac, fabricant de soieries, ancien président de la Chambre syndicale de la soierie; général Isnard, chevalier de la Légion d'honneur; De Jerphanion, conseiller général du Rhône; Paul Leroy-Beaulieu, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, rédacteur en chef de l'*Économiste français*; Marnas, teinturier, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Chambre de commerce de Lyon, ancien président de la Société d'agriculture du Rhône; de Prandière, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire du IIe arrondissement de Lyon; Prenat, maître de forges à Givors; Sonnery-Martin, conseiller général du Rhône; Terret, ancien président du Tribunal civil de Villefranche.

En tête de cette liste vient M. Leroy-Beaulieu, avec 48,919 voix.

— Le soir, au théâtre Bellecour, dernière représentation de Mme Sarah Bernhardt et de la troupe du théâtre de la Porte Saint-Martin. *Frou-Frou*, comédie en cinq actes, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy. Mme Sarah Bernhardt remplit excellemment le rôle de Gilberte Brigard. L'ensemble est satisfaisant.

---

de la discussion. (Voir : *La Morale anglaise et la Morale idéaliste*, par A. BURDEAU, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, collaborateur de la *Revue des deux Mondes*. — La *Revue lyonnaise*, t. III, p. 195.)

19 Octobre. — Banquet annuel des anciens internes des hôpitaux de Lyon. 160 convives y prennent part. M. le docteur Piéron, de Chazay-d'Azergues, doyen d'âge, préside la réunion.

21 Octobre. — Mort de M. Gustave d'Hérou, conservateur du théâtre des Célestins. Il était âgé de 81 ans, et avait débuté au Grand-Théâtre de Lyon en 1836.

22 Octobre. — Premier numéro de *Lyon s'amuse*, « journal littéraire, mondain, satirique, théâtral et financier, paraissant tous les jeudis. » Georges Aubert, directeur. Paul de Chandieu, rédacteur en chef. Bureaux : rue d'Amboise, 2, à Lyon.

— Funérailles de M. Jean Chazière, qui institue, en mourant, la ville de Lyon sa légataire universelle. La part revenant à la ville est évaluée à plus de six cent mille francs. Les revenus devront en être employés à l'acquisition d'objets d'art, statues, tableaux, etc.

23 Octobre. — On annonce la mort d'un de nos compatriotes d'adoption, M. Eugène de Jacob de la Cottière, auteur de divers ouvrages.

25 Octobre. — Concert-conférence au Grand-Théâtre, au bénéfice de la Société de retraite pour la vieillesse. M. Anatole de la Forge, député de la Seine, traite de : « Victor Hugo et les hommes de l'exil; » M. le pasteur Dide : « Du centenaire de la Révolution de 1789. »

31 Octobre. — Première représentation donnée au théâtre Bellecour par M. Coquelin aîné, sociétaire de la Comédie française, et une troupe composée d'artistes de la Comédie française et du théâtre du Vaudeville. *Le Légataire universel*, comédie en cinq actes, en vers, de Jean Regnard. M. Coquelin remplit le rôle de Crispin, valet d'Éraste. Les autres rôles sont très convenablement tenus. La représentation a un succès complet.

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



Histoire d'un Crime



R faut-il que vous sachiez que mon oncle Cadet (on l'appelait plus communément Cadichet), le fabricant de la rue des Capucins, s'était mis en tête de me marier. Je n'y voyais pas de mal, ayant eu jusque-là une jeunesse qui n'avait rien de commun avec le Vésuve. Toutes mes distractions avaient consisté à jouer du cornet à piston dans l'*Harmonie de Saint-Polycarpe.* — Seulement, j'aurais voulu une femme, vous me comprenez, commandée à la Grenette. — Mon oncle Cadichet, lui, la voulait riche. Et il avait à ce propos une maxime qui ne manquait point trop de sens. En mariage, disait-il, des fois l'on s'attrappe, des fois l'on ne s'attrappe pas. Or, comme on s'attrappe aussi bien avec une pauvre qu'avec une riche, il vaut encore mieux s'attrapper avec celle-ci.



On sonda le terrain dans plusieurs familles. Mon oncle Cadichet fondait de grandes espérances sur un mariage avec Mamzelle Séraphine Canard. « Eh ! eh ! disait-il en riant, les Canards la passeront bien ! » C'était une très honorable famille, « puissamment riche »,

comme nous disons. On m'y présenta, et je devins presque un familier de la maison. Je ne m'y déplaisais pas trop, quoique, lorsque j'y dînais, je trouvais qu'il y avait trop souvent du bouilli. Puis, quand on jouait au loto, le soir, on n'y distinguait pas bien les numéros, parce qu'il n'y avait qu'une chandelle. Je vois encore le mobilier : chaises de paille de 1818, en acajou, avec un dos plein et des oreilles; fauteuils de même; pendule de l'Empire, avec Dunois portant une écharpe et une harpe croisées sur le cœur; glace en deux pièces sur la cheminée.

C'était un ménage fort bien tenu. Le père était très vieux, ce qui expliquait sa grande fortune. A Lyon, quelquefois il suffit, pour devenir bien riche, de devenir bien vieux. En mourant, on a la joie, après s'être bien privé toute sa vie, de laisser une grande fortune. C'est une question que je n'ai jamais manqué d'entendre à pas un seul des enterrements auxquels j'ai assisté : — Vous le connaissiez beaucoup? — Oh oui ! — Qu'est-ce qu'il laisse ? — Tant, à peu près. — Oh! oh! je ne le croyais pas si calé! — Ce doit être une grande consolation d'entendre dire cela. Malheureusement, on ne l'entend pas.

Mademoiselle Séraphine était jolie et me paraissait douce. Sa mère étant morte, c'est elle qui dirigeait la maison. Elle me semblait avoir des vertus terriblement épargnantes. Mettre le beurre dans la soupe avec une alène, je le trouve très bien, mais il ne faut pas non plus que l'alène soit trop, trop mince. Sans être disposé à faire des folies, je me disais que s'il fallait vivre en pauvre, autant valait-il ne pas être riche.

Avec cela vous vous demanderez comment les Canard pouvaient envisager le projet d'un mariage avec un jeune homme médiocrement argenteux. A Paris, ce serait peut-être extraordinaire. A Lyon, rien de plus commun. On est riche, on n'attache pas ses chiens avec des saucisses : on ne recherche pas un jeune homme pécunieux, qui précisément aurait des habitudes de luxe. Au contraire, on préfère « du travaillant », comme nous disons, et quelqu'un qui se puisse plier aux habitudes de la maison. A cette fin, on aurait voulu que « j'entrasse gendre ». — Moi, c'est précisément ce

qui ne m'allait pas, « d'entrer gendre », à cause du bouilli. Je le dis à mon oncle, qui m'aimait trop pour insister.

Soit qu'on ne trouvât personne à son gré, soit qu'il se présentât peu de prétendants, mademoiselle Séraphine coiffa sainte Catherine. — Aujourd'hui horriblement laide.

*
* *

A la suite de quoi, mon oncle Cadet me présenta à la famille Brisemiche.

Les Brisemiche étaient fort riches et fort religieux. Mon oncle Cadet prisait fort cette dernière qualité; moi aussi. Qui fût allé le dimanche à la messe du prône de Saint-Polycarpe n'eût pas manqué de nous y voir. Mais les Brisemiche avaient une dévotion particulière et roide comme la Justice, ce qui n'empêchait pas ces enfants de Lumière de conduire leurs affaires temporelles aussi bien et mieux que des enfants de Ténèbres. On damnait tout le monde dans cette maison-là, et les catholiques qui n'étaient pas de la maison encore plus que les hérétiques. En cela les Brisemiche s'étaient montrés les hommes du progrès, car il n'y avait encore quasi point de Lyonnais dans cet esprit.

On était encore bien loin des querelles du *Syllabus*, mais déjà l'on attaquait la vieille liturgie, chère aux vieux Lyonnais. Je ne sais si vous vous remémorez les *Lettres de Sophronius*, qui avaient été écrites par quelque ecclésiastique gallican en faveur de la conservation de notre liturgie. Moi, benoni, j'en portai un exemplaire aux Brisemiche, pour les convertir. En mon absence, vint un brave Père, qui le fit brûler, sans plus de façon qu'on eût jadis pu faire d'un homme. Je regrette encore ma brochure devenue « introuvable », comme disent les catalogues des libraires.

C'était des gens « fixés », que ces Brisemiche. Ils possédaient la vérité absolue. Même plus, car non seulement savaient-ils ce qui était, mais encore savaient-ils nombre de choses qui n'étaient pas. Ce n'est pas tout rose de vivre avec des gens qui possèdent la vérité absolue, mais j'aurais passé sur bien des choses, car M[lle] Bri-

semiche était blonde et blanche, et il me semblait qu'il eût été doux d'apprivoiser cet oiseau un peu emmalicé. Mais voilà, chez les Brisemiche, l'on n'a jamais ri. Tout s'y prenait au sérieux, par le côté grave. Enfin, quoi, c'était une maison où l'on avait toujours le visage en long, jamais en large. Or, c'est plus fort que moi, je n'ai jamais pu vivre avec des gens qui n'ont pas de temps en temps le visage en large.

Mon oncle Cadet me comprenait, qui avait l'habitude de dire que le rire est ce qui coûte le moins et ce qui fait le plus de plaisir. Puis à cette époque, ce n'était pas comme à présent. Le parti Brisemiche tenait le haut du pavé. Si on l'eût houspillé, persécuté, comme aujourd'hui, il n'y a guère à douter que, par sympathie pour les persécutés (on verra tout à l'heure jusqu'où cette sympathie me conduisit), Mlle Brisemiche ne fût à cette heure ma femme. Mais en ce temps-là la République n'existait pas, et Mlle Brisemiche ne devint pas ma femme. D'ailleurs, entre nous, je crois qu'on me l'aurait refusée.



Fin de compte, on me présenta à la famille Blanchinet.

Celle-ci était encore une excellente famille, très pieuse aussi, mais où la dévotion n'avait pas le caractère jugement dernier de celle de la famille Brisemiche. On y plaisantait au contraire beaucoup, mais on y avait la plaisanterie simple, primitive, sans fiel, et qui revêtait volontiers le caractère ecclésiastique. Par exemple, on racontait qu'en faisant faire à un enfant la lecture à haute voix du récit d'une visite pastorale du Cardinal, on était arrivé à ces mots « la bénédiction de S. E. » L'enfant s'arrêta, ne comprenant pas l'abréviation. Lis « de Son Éminence », lui dit-on. Le lendemain, lecture de la description d'un naufrage : « Le navire était ballotté par les vents de S. E. » L'enfant, qui avait bonne mémoire, de lire : « ballotté par les vents de Son Éminence », ce qui faisait rire tout le monde aux larmes, y compris Mlle Blanchinet.

Dans cette bonne famille, la vie aurait été assez douce. Mais je

dois avouer qu'elle était un peu comme ces sous de Louis XVI, qui sont de bon alliage, mais un peu rognés du côté des lettres. La bibliothèque se composait du *Combat spirituel*, du *Pensez-y bien*, des *Paraboles du Père Bonaventure Giraudeau* et des *Délassements du Sage*, où l'on trouvait beaucoup de récits dans le goût des vents de Son Éminence. Le dimanche, il y avait toujours une grande discussion. Il s'agissait de savoir quelle était la paroisse où le pain bénit était le meilleur. Cependant ce qui me décida à rompre le projet de mariage, ce ne fut rien de cela. Voici ce qu'il en fut. La jeune fille m'avait toujours semblé très poétique. Elle avait une taille élégante, et, les dimanches d'été, vêtue d'une robe d'organdi blanc, qui faisait ressortir son teint mat et ses cheveux noirs, elle me représentait *Mignon aspirant au ciel*, le dernier tableau que venait de faire Ary Scheffer. Elle tomba malade, ce qui me chagrina beaucoup. Enfin, elle alla mieux, à ma grande joie. J'assistais un jour à son déjeuner, pendant sa convalescence. On sait que les convalescents ont gros appétit. Je la vis manger sept côtelettes de mouton et vingt-deux abricots. Cette vue me la dépoétisa à tel point que tout mon idéal disparut soudain. Ce fut un grand crève-cœur, car je l'aimais beaucoup. C'étaient mes illusions roses qui s'envolaient ; l'aube de ma vie absorbée dans ce grand jour odieux et cruel qui ne laisse plus de place au mystère. Mais le moyen d'aimer une jeune fille qui mange sept côtelettes et vingt-deux abricots à son déjeuner ! Si encore il n'y avait eu que les abricots !

Après cela, peut-être bien qu'on me l'aurait refusée.



Sur ces entrefaites, mon oncle Cadet m'appela un jour dans son comptoir grillé.

— Lustucru, me dit-il (c'était le petit nom qu'on me donnait dans la famille), Lustucru, je veux t'établir et te laisser mon commerce. Tu n'as pas beaucoup de fonds, mais je te ferai une grosse commandite. Avec cela tu peux te marier grassement ; seulement, je veux pour toi quelque chose de mieux que nos jeunes filles lyon-

naises. Je ne dis pas qu'elles ne soient pas très bien, mais je conçois que tu les trouves un peu cafies. Ensuite, quand elles vieillissent, cela fait en partie toutes des catolles. — J'ai résolu de te marier à une Parisienne. Rien que cela! Coquin de Lustucru! — Seulement, tu comprends que tu n'es pas assez bien gauné pour une Parisienne, et quand tu montes à cheval, tu ressembles trop à une paire de tenailles sur le cul d'un chien. A partir de demain, je te ferai prendre des leçons de danse chez le père Leroy, en rue de la Gerbe, et des leçons d'équitation chez le père Colin, aux Brotteaux. Non, le père Leroy n'est pas encore assez distingué; je te mènerai chez M. Desforges. Tâche moyen d'en bien profiter. Je te ferai habiller par le premier tailleur, et dans six mois, quand tu seras tout à fait passé au polissoir, je te mènerai à Paris, et là, nous t'établirons comme il convient à la fortune que j'entends te laisser.

Et fait comme dit.



Six mois écoulés, sans être un dandy, comme on disait alors, j'étais passé au polissoir. En somme, présentable. Mon oncle Cadet me mena à Paris, où il me fit faire la connaissance de M. de Richepertuis, homme du monde le plus comme il faut, et qui avait une fille idoine au convolat. Pour que les jeunes gens pussent lier partie, il fut discrètement convenu que nous irions à une chasse dans la propriété que M. de Richepertuis possédait à Palaiseau. Et comme Palaiseau est assez loin de Paris, nous irions la veille et nous coucherions chez mon beau-père, mon beau-père futur, veux-je dire.



Je fus ébloui par la vue de Mlle Hildegarde de Richepertuis. Elle non plus n'avait pas de mère, et il était impossible de faire avec plus de grâce les honneurs de la maison. C'était une blonde au teint de lait, regard doux et profond, qui faisait le plus piquant contraste avec une certaine assurance dans la démarche et dans la parole. Au sou-

per l'on causa beaucoup, et je fus tout étonné de voir qu'elle était ferrée sur toutes les questions de littérature, de théâtre, d'art, etc. Elle savait le nom de la dernière pièce, jugeait l'acteur en vogue, l'opéra en renom, etc. — Ah! pour être cafie, celle-là n'était pas cafie! Elle donnait son avis sur tout et en tout. Au dessert, elle me demanda si j'avais lu la *Vie de Jésus*, de M. Renan, qui venait de paraître. J'avouai en rougissant que non.

— Lisez-la, me dit-elle, vous verrez comme c'est écrit! Et comme il démolit bien la légende du Christ! Ce sont des aperçus nouveaux, en concordance avec la science, le véritable Dieu de la religion future.

Je trouvais Mlle Hildegarde un peu bien avancée, comme j'avais trouvé Mlle Blanchinet un peu bien en retard. Il me semblait qu'il devait y avoir des entre-deux. — Bah! me dis-je, si elle m'aime, comme je l'espère (elle avait été fort gracieuse pour moi), nous arriverons toujours bien à nous entendre. Je dirigerai ses lectures, je l'éclairerai, et l'amour effacera bientôt ce qu'il peut y avoir de trop excentrique dans ses manières et ses opinions.



C'est le lendemain, à l'aube, que Mlle Hildegarde était à croquer dans son costume de chasse, sa tunique verte à retroussis rouges, ouverte par devant, en haut, et bouffant sous la pression d'une gorge déjà fortement accusée, son chapeau à la Henri IV, ses fines guêtres de cuir à boutons brillants, sa cartouchière serrée à la taille! Si vous aviez vu sa démarche solide et nette, les courbes élégantes de son corps! Je faillis devenir fou.

Dès la veille, M. de Richepertuis, accompagné d'un vieux garde et d'un limier de confiance, avait fait le bois et reconnu la présence d'un brocard; il avait placé les brisées et planté des numéros d'ordre sur toute la ligne des chasseurs échelonnés sous le vent. Pour se conformer aux rites, dans le plus grand silence, on tira les places au sort. Défense de parler, voire de fumer. Le destin jetait les quines dans mon jeu. J'avais la place la plus rapprochée de Mlle Hildegarde.

*
* *

J'étais à mon poste. Les premiers rayons du soleil glissaient au travers des arbres, et, par une trouée, s'épanchaient en nappes sur une pelouse de velours vert. Le feuillage délicat tamisait les rayons, et par derrière, c'était un pétard de lumière jetant ses gerbes. Figurez-vous un bouquet de feu d'artifice, mais en rayons de soleil. Les bords des feuillages étaient comme dentelés de diamants, et du taillis s'élevait lentement une fumée de brume bleue. A chaque brin d'herbe étaient suspendues des milliers de claires gouttes de rosée. C'était un éblouissement. On sentait le cœur léger, allègre. Ce spectacle m'inondait l'âme de joie, surtout quand je venais à penser qu'à cent pas de moi était une Diane enchanteresse, qui ne me réservait point le sort d'Actéon.

Tout à coup mes yeux tombèrent sur le brocard et sa chevrette, nonchalamment couchés, humant l'air frais du matin. Ils étaient adorables sous leurs robes brunes et lissées, indolents, leurs fines pattes repliées. Tous deux à bonne portée, mais tirer ainsi, même le brocart, eût été un assassinat. Je ne pus m'empêcher de ressentir quelque tristesse en songeant qu'on allait tuer tout à l'heure ce joli être inoffensif, qui ne demandait comme moi qu'à vivre, à jouir de la vie avec son Hildegarde, car on sait que le charmant animal, plus fidèle en général que l'homme, reste toute sa vie avec une seule épouse, et aurait en horreur d'entretenir la moindre lorette (*cela* s'appelait lorette, en ce temps-là). J'avais grande envie de tirer un coup de fusil en l'air pour le faire partir avant qu'il fût mis sur pied par les traqueurs. Mais quoi ! j'aurais fait manquer la chasse ! Je me contentai de faire des vœux pour son salut. Au même moment, j'entendis les cris des rabatteurs, la voix des chiens donnant à pleine gorge et le bruit des gaules sur les buissons. Le brocart se dressa comme par une vibration électrique, flaira le vent, puis partit comme un éclair (non, me sembla-t-il, sans avoir jeté un regard tendre à sa femme pour l'engager à ménager sa vie), et se livra à la poursuite des chiens. La chevrette sauta en dehors de l'enceinte,

passant entre deux chasseurs qui, fidèles à la consigne rigoureuse de M. de Richepertuis, de ne tirer que le brocart, la laissèrent fuir. Et bientôt la chasse fut dans son plein.



La poursuite dura longtemps. Le chevreuil était fin, infatigable. Il croisait ses voies, accumulait retours et hourvaris. Il faisait des pointes, se relaissait pour laisser passer les chiens. Ceux-ci furent en défaut plusieurs fois. Ils firent change sur la voie de la chevrette, mais de lui-même le brocard revint se donner aux chiens pour les entraîner à sa poursuite. La pauvre bête voulait à tout prix sauver sa femme. Il était tard, le soleil dardait; j'avais grand'faim, tout étonné que Mlle Hildegarde pût supporter une telle attente, toujours debout et aux aguets. Il y avait six heures que cela durait. Cette fille était de fer.

Enfin, en vertu de l'axiome bien connu des chasseurs, que le chevreuil finit toujours par revenir au lancé, j'entendis la voix des chiens se rapprocher. Le chevreuil suivait la voie prévue. La pauvre bête était forcée. C'était lamentable. Est-ce bien là l'adorable créature que j'avais vue le matin ? Souillé de fange, fourbu, il n'avait plus la force de courir. Je ne pouvais voir, mais je devinais les larmes de ses yeux. Les chiens étaient sur lui. Le plus robuste, le mieux créancé, nommé Ravageot, horrible de rage et de méchanceté, gueule sanglante, des yeux d'assassin, le saisissait au même instant à la cuisse. Le chevreuil tombait. Je ne sais ce qui me traversa la tête. Une fumée d'indignation me passa devant les yeux. Ce fut plus fort que moi : instinctivement, sans même savoir ce que je faisais, j'ajustai non le chevreuil, mais Ravageot. Quoique je ne fusse pas un tireur émérite, n'ayant jamais chassé que des becfis dans le clos de mon oncle Cadet, à Caluire, je lui logeai fort proprement deux chevrotines dans le corps... Il alla rouler à deux mètres...

*
* *

Ce spectacle, auquel elle n'était pas habituée, jeta positivement un froid sur la meute. Elle hésita, avait peur. Le chevreuil en profita. Débarrassé de la mort imminente, il semblait avoir recouvré toutes ses forces. Il se releva et fit un bond immense dans le taillis. Les chiens, revenus de leur stupeur, allaient le suivre, lorsque parut la chevrette, qui par dévouement pour son époux, donna le change à son tour. Les chiens se lancèrent sur sa piste. Mais elle était reposée et les chiens à bout... Puis un honnête homme ne chasse pas la chevrette.

M. de Richepertuis arrivait en face de Ravageot, étendu les quatre fers en l'air. Il l'examina, puis s'approcha de moi, ainsi que Mlle Hildegarde. Mon premier mouvement était d'avouer la vérité, mais le regard que me lança la jeune fille m'en empêcha. Positivement, je n'étais pas convaincu qu'à la suite de mon aveu, elle ne m'envoyât à son tour deux chevrotines dans le corps. En baissant la tête, je m'adressai à M. de Richepertuis :

— Monsieur, je suis confus... je suis désolé... Pardonnez à mon inexpérience...

— Ravageot était notre meilleur chien, fit M. de Richepertuis.

— De ces chiens pour lesquels on donnerait facilement la vie d'un homme, Monsieur ! fit à son tour Mlle Hildegarde en me regardant fixement...

Il était clair que « l'homme », c'était moi.

*
* *

M. de Richepertuis fit cesser la chasse, sans chercher à découvrir l'endroit où le chevreuil s'était relaissé. D'ailleurs, chiens et hommes en avaient assez. Seule, Mlle Hildegarde tenait bon et ne lâcha la proie qu'à regret. Mais il fallut rentrer au château. Chacun monta dans sa chambre pour changer de vêtements. J'attendis que la cloche eût sonné pour le déjeuner et que tout le monde fût à table. Alors,

ma valise à la main, je me glissai au dehors et courus à la gare, où, ecclené de faim et de lassitude, j'attendis deux heures le premier train.



Je n'étais pas gai, et il y avait de quoi ! Pour un sot accès de sensiblerie, j'avais ruiné toutes mes espérances, perdu à tout jamais Mlle Hildegarde, dont j'étais amoureux fou. Je m'étais fait moquer de moi, et par-dessus, mon pauvre oncle Cadet, qui avait tant fait pour son imbécile de neveu, partageait la solidarité de mon ridicule. J'aurais voulu être à cent pieds sous terre.

Et pourtant, me disais-je, après tout, pourquoi la vie de Ravageot aurait-elle mieux valu que celle de ce pauvre chevreuil? Ce joli animal, si doux, si inoffensif, amant des bois et de la liberté, éternellement fidèle à sa compagne, ne représente-t-il pas une supériorité morale sur ce plat valet, qui pour ronger des os, met son flair et ses crocs au service d'un maître; sur ce malpropre qui serait traduit à chaque heure du jour en police correctionnelle, si la loi pour outrage public à la pudeur était exécutée, sur cet *ami* qui demain peut vous mordre et vous communiquer la rage. On arguera pour excuse que c'est un malade irresponsable. Je n'y contredis pas, mais on est mordu tout de même.

On dit par mépris d'un homme qu'il est un « cynique », de tel autre, qu'il est un « chien couchant ». A-t-on jamais pensé à dire, par mépris, qu'il est un chevreuil ? Tout au plus dit-on quelquefois d'un mari qu'il est un cerf, et encore ce n'est pas sa faute, et l'expression, loin d'avoir un sens humiliant, devrait avoir un sens compatissant.

D'ailleurs ce n'était point par noire méchanceté, par une odieuse fantaisie que j'avais envoyé Ravageot sur les bords du Styx. Il fallait, *de nécessité*, que l'un des deux mourût, du chevreuil ou de lui. Des dieux de l'Olympe, les uns prenaient parti pour Achille, d'autres pour Hector. J'avais pris parti pour Hector, et bien plus, pour un Hector sans armes, incapable de se défendre, de se donner au moins

en mourant, comme quelquefois le cerf, la consolation d'éventrer un chien. En sondant bien ma conscience, qu'avais-je fait? J'avais protégé l'innocence, voilà tout. Depuis quand est-on coupable de protéger l'innocence? — Sans doute, un président de correctionnelle m'aurait condamné à une amende, et un président de tribunal à payer une indemnité au propriétaire du chien. Mais qu'est-ce que la justice des hommes?

*
* *

Toutes ces réflexions philosophiques, si justes, si évidentes, n'empêchaient point que je n'eusse perdu Mlle Hildegarde, et que je n'en fusse inconsolable.

J'épanchai mon cœur dans le sein de mon ami Hubert Chassanglier, de Marcy-le-Loup (je ne sais si vous le connaissez). Malheureusement Hubert est un puissant chasseur devant l'Éternel, qui a fouillé tous les bois de la Bresse et des Dombes. Il me déclara que j'avais commis un *crime*, rien de moins, et que Mlle Hildegarde avait bien fait.

Que l'on soit puni d'un crime, puisqu'il y avait crime, ce n'est que justice. Mais ici la punition me semblait disproportionnée. — Ah ! j'aurais donné de mon sang pour ressusciter Ravageot!



Mon oncle Cadet, dans son incommensurable bonté, tâchait de me consoler de ma maladresse. Il m'expliquait combien il était heureux que je n'eusse pas tué M. de Richepertuis lui-même, et il s'occupait d'ores et déjà de me chercher un nouveau beau-père, qui, ne chassant pas, ne m'exposerait pas à ce malheur. Mais Calypso après le départ d'Ulysse n'eût fait que blanchir auprès de moi. Il me semblait qu'il n'y avait qu'une femme au monde, et je déclarai à mon oncle que je porterais éternellement le deuil d'un veuvage anticipé.

Nous revînmes à Lyon fort déconfits, comme bien pensez.

Quant à Mlle Hildegarde, trois semaines après ma belle équipée, elle avait épousé M. de La Hautefutaye, très beau garçon, très lancé, et bien connu dans le monde du sport.

Mon oncle Cadet, lui, était fort peiné. Aussi disait-il de moi :

— Lustucru est un garçon bien gentil (cela, chez nous, veut dire travailleur); il connaît bien la partie; il est de bon command; mais que le b... est maladroit!!!

Je connaissais mon oncle Cadet. Je savais qu'il disait cela par amitié, et je ne lui en voulais pas.



Quelques mois après, j'étais avec Hubert, au café de la Perle, à prendre notre demi-tasse. Je cherchai un journal. Ils étaient tous en main, sauf le *Moniteur judiciaire*, qui traînait à ma portée. J'y jetais un coup d'œil peu passionné, n'entendant rien aux grimoires des procureurs, lorsque mes yeux tombèrent sur ce titre :

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE, 3me CHAMBRE. SÉPARATION DE CORPS. — M. DE LA HAUTEFUTAYE CONTRE Mme DE LA HAUTEFUTAYE, NÉE DE RICHEPERTUIS.

Suivait le compte rendu d'un procès des plus *corsés*. On citait des lettres de Mlle Hildegarde (pas au mari), à faire crever de dépit la *Religieuse portugaise*. Pas de doute que M. de La Hautefutaye ne l'eût été, mais là, par-dessus les oreilles; que dis-je, par-dessus le Mont-Blanc!... S'il en était allé de la sorte pour un brillant cavalier comme celui-là, jugez de ce qu'il en serait advenu du pauvre moi!... J'en frémis encore.

— Hein, dis donc, fis-je à Hubert, en lui montrant le journal, si pourtant je n'avais pas tué le chien?...

— On a vu des crimes récompensés, me répondit-il philosophiquement.

*
* *

Incidemment, le procès apprenait que M. de Richepertuis était ruiné, archi-ruiné de longue date ; que son château de Palaiseau était encore moins couvert d'ardoises que d'hypothèques, et qu'il ne s'était tant hâté de marier sa fille que parce que la bombe allait crever, etc. etc.



En rentrant, je fus droit vers Cadichet :

— Mon oncle, lui dis-je, je suis décidé à me marier, mais je ne veux pas de Parisienne. Je ne veux qu'une Lyonnaise, quand bien même elle serait un peu cafie.



Et voilà comment j'épousai Mlle Anastasie Cretonneau, la fille de M. Cretonneau, le toilier de la rue Longue. Elle m'a donné neuf enfants, qu'elle a tous nourris. Peut-être bien est-elle un peu cafie, mais elle ne m'a jamais.......

Puitspelu

Lyonnais.





SAINT-JEAN

Le peintre de fleurs

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

EN 1851 ET EN 1855

La première exposition universelle des produits de l'industrie fut ouverte à Londres en 1851, et c'est à cette exposition que la fabrique d'étoffes de soie de Lyon brilla du plus vif éclat.

Pour la première fois, la Chambre de commerce de Lyon organisa l'exposition des soieries de Lyon. Pour la première fois aussi, cette exposition fut collective, afin de faire prévaloir l'intérêt général de la communauté industrielle sur l'intérêt privé. Un choix rigoureux fut fait des étoffes, tant on était résolu à donner en cette occasion l'idée la plus haute de la supériorité de la France dans cette industrie. On alla même plus loin. On ne craignit pas de rapprocher des tissus riches et élégants, qui montraient à quel degré d'habileté nos fabricants avaient atteint, les œuvres les plus achevées d'anciens maîtres. Des brocarts du XVI[e] siècle, des lampas du XVII[e] siècle et des panneaux de La Salle prirent place auprès d'ouvrages des Le Mire, des Mathevon et Bouvard, des Potton, Rambaud et C[ie].

En 1851, la fabrication des étoffes de soie brochées florissait à Lyon. Cette branche de notre industrie attirait le plus l'attention, et l'on s'intéressait vivement à l'étranger autant, si non même plus, au mérite artistique qu'à la valeur technique de nos produits.

On ne saisissait pas nettement en Angleterre que, dans la manufacture lyonnaise, il y avait unité d'action, et que, dans le même atelier, était entière l'élaboration de tous les éléments du travail, qu'il s'agisse du dessin, du coloris ou de la tissure. En France, on jugea qu'il fallait, sans s'écarter des règles prescrites, en ce temps-là, en matière de coopération, faire ressortir les liens étroits de l'art et de l'industrie, et le désir de montrer quelle était notre force dans l'art fut d'autant plus vif que l'Angleterre s'était attachée à exclure du concours toutes les œuvres d'art, du moins à en restreindre le nombre. C'est dans ces circonstances que le nom de Saint-Jean fut prononcé.



Le 25 février 1851 la Commission des Beaux-Arts du Jury central français prenait la résolution suivante :

« Le dessin de fabrique ne devant pas être représenté dans la collection des produits de l'industrie lyonnaise, et M. Saint-Jean, célèbre peintre de fleurs, demeurant à Lyon, exerçant, bien qu'indirectement une influence réelle sur la partie artistique de la fabrication des soieries,

« La Commission des Beaux-Arts du Jury central émet l'avis que, par exception, plusieurs tableaux de fleurs de M. Saint-Jean peuvent être admis à figurer à l'Exposition de Londres dans les vitrines réservées aux soieries de Lyon.

« Le président de la Commission des Beaux-Arts,

(*Signé*) : « P. J. L. Fontaine. » (1)

---

(1) Fontaine, membre de l'Institut, avait été architecte du Consulat, de Napoléon Ier, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe.

La Chambre de commerce de Lyon, avertie, prit sur le champ l'initiative de démarches auprès de Saint-Jean, et je recevais, de celui-ci, le 9 mars 1851, la lettre suivante :

« A M. N. Rondot, membre du Jury central, secrétaire de la Commission des Beaux-Arts.

« Monsieur,

« Je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance pour tout ce que vous avez bien voulu faire pour moi. Je suis à me demander comment vous avez pu vous intéresser si vivement à ce qui me concerne, et plus j'y réfléchis, plus je sens l'importance de vos démarches. Je vous aurais écrit plus tôt si je n'avais pas désiré vous en annoncer le résultat. La Chambre de commerce et la délégation du Comité central de Lyon ont décidé que je serais admis avec les conditions les plus honorables. Je reste véritablement confus. Ce qui me rend heureux, c'est que, si j'ai lutté longtemps pour relever un genre de peinture que j'ai toujours regardé comme si utile à notre industrie, vous aurez constaté le fait en faisant une telle exception pour lui. Je n'ai jamais désiré autre chose que de professer un genre utile à mon pays. J'ai abandonné pour cela bien des prétentions, mais j'avoue que je suis largement récompensé par tout ce que vous avez eu la bonté de faire pour moi.

« Veuillez être, je vous prie, l'interprète de ma reconnaissance auprès des Commissions qui m'ont été si favorables, et agréer l'assurance de la plus haute considération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

« Saint-Jean.

« Lyon, 9 mars 1851. »

Saint-Jean était admis à Lyon. L'admission fut confirmée par le Jury central à Paris.

La Commission royale d'Angleterre ne voulut pas consentir à

cette dérogation au règlement : aucune peinture ne pouvait être exposée.

Le Jury central que présidait le baron Charles Dupin, tint bon. Il persista à considérer les peintures de fleurs de Saint-Jean comme des modèles pour la fabrique lyonnaise, comme le complément nécessaire de l'exposition de Lyon, et il eut raison des résistances des commissaires de la Reine.

Saint-Jean put faire son envoi, et il m'écrivit la lettre suivante :

« Lyon, 29 mars 1851.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de présenter à l'administration de l'Exposition de Londres l'état des tableaux que j'y envoie. N'ayant pas su comment remplir la circulaire faite pour le commerce, et faisant exception dans cette circonstance, j'ai établi un état ainsi qu'il suit :

« Cinq tableaux de fleurs partiront de Lyon, le sixième, étant à Londres, sera rendu au jour indiqué. Ils portent tous ma signature.

N° 1. Une Vierge, devant laquelle montent des buissons de roses, acquis par le Ministère de l'Intérieur pour le Musée du Luxembourg, valeur.	9,000 fr.
2. Bouquet de fleurs dans le bois.	7,000
3. Fruits et fleurs.	5,500
4. Fleurs cachées sous un chou.	3,200
5. Camélias dans un vase.	2,300
6. Fleurs et fruits.	4,200
	31,200 fr.

« Ces tableaux sont vendus, excepté le n° 5.

« Croix de la Légion d'honneur.

« Les caisses seront toutes marquées S.-J. et chacune portera le même numéro que le tableau qu'elle renfermera.

« J'ai l'honneur d'être... (etc.)

« Saint-Jean.

« Quai Fulchiron, 2. »

Le marquis Léon de Laborde, mon collègue dans le Jury central et dans le Jury international, qui avait défendu avec ardeur à Paris la cause de Saint-Jean, se joignit à moi, à Londres, pour faire placer les tableaux le mieux en vue. Nous y réussîmes.

Membre du Jury de la classe 30 (art appliqué à l'industrie), de Laborde demanda au Jury de proposer Saint-Jean pour la médaille de conseil, la récompense la plus élevée que le conseil des présidents pouvait seul décerner. Il pressentit un échec, et résolut alors de maintenir Saint-Jean jusqu'à la fin dans la situation exceptionnelle et si honorable qui avait été faite au peintre lyonnais. Il fut secondé dans ses efforts par lord Ashburton et lord Canning, présidents des deux classes du jury dans lesquelles je siégeais comme juré.

La lettre suivante, que je reçus de Saint-Jean pendant une courte absence que je fis, montre quel était l'état des choses à la fin du mois de juin 1851.

« Londres, 30 juin 1851.

« Monsieur,

« D'après votre excellent conseil, j'ai vu ce matin M. de la Borde. Il m'a dit que mes ouvrages seroient mis hors de concours, que c'étoit l'opinion de l'Académie, mais qu'il espéroit encore pouvoir obtenir une médaille, que, dans le cas contraire, le Jury mentionneroit la circonstance d'admission. Veuillez m'excuser de vous mettre au courant de ce qui me concerne, mais vous avez été si parfait pour moi, et par votre bienveillante sollicitude vous avez déjà obtenu tant de choses que je ne perds pas tout espoir ayant votre appui et celui de ces messieurs. C'est dans cette espérance que

je retourne à mon travail, en vous priant d'agréer l'hommage de mon respect et de ma vive gratitude avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

« Saint-Jean.

« Toute la Cour s'est arrêtée samedi dernier devant mes tableaux. Ces messieurs du Jury français ont eu la bonté d'expliquer à la Reine le motif de mon admission dans le Palais de Cristal. La Reine a été pleine de bonne grâce et m'a fait grand honneur. Un instant après, j'ai été présenté à monsieur le Ministre du Commerce par M. le baron C. Dupin. C'est encore à vous, Monsieur, que je dois cela. »

Saint-Jean resta hors de concours : c'était la solution naturelle du débat qui s'était élevé depuis le commencement.

« La Commission royale d'Angleterre, n'osant pas aborder franchement, » a écrit de Laborde, « la grande pensée de l'union des arts et de l'industrie, avait exclu la peinture et tout ce qui, dans les arts du dessin, n'était pas destiné directement à l'industrie. »

L'œuvre de Saint-Jean eut à Londres un plein succès, et il en fut très touché. Ses toiles étaient les seules peintures qui fussent entrées dans le Palais de Cristal. Elles furent l'unique exception faite à une règle qui tendait à nous amoindrir. Les peintres anglais se montrèrent très empressés auprès du maître lyonnais. La conception étroite qu'on s'était formée à Londres d'une exposition des produits du travail de l'homme ne devait pas avoir d'autre application.

La France était représentée dans le Jury international des récompenses par trente jurés, chargés, est-il dit dans l'arrêté du 7 avril 1851, « de défendre les droits et les intérêts de nos exposants dans le sein des jurys mixtes comme dans le jury général des présidents qui devait décerner les récompenses aux exposants ; enfin de rendre compte au gouvernement français, dans un rapport d'ensemble délibéré par tous les membres, des progrès de l'industrie des nations

concurrentes attestés par l'Exposition, et aussi de présenter leurs vues sur les moyens de perfectionnement suggérés par ce parallèle. » On trouve parmi les jurés les noms de Dumas, de Chevreul, du général Poncelet, du baron Charles Dupin, de Le Play, d'Ébelmen, du duc de Luynes, du général Morin, de Legentil, de Didot, de Berlioz, du marquis Léon de Laborde.

Ce fut la seule fois que les jurés accomplirent, en se prêtant une aide réciproque et en agissant de concert, cette tâche étendue et que tout rendait difficile. Les Français, tout en restant avec leurs collègues anglais et étrangers dans les termes d'une courtoisie dont ceux-ci ne se sont jamais départis, les Français, dis-je, remplirent leur devoir avec une froide énergie; ils firent rendre une exacte justice aux fabricants de leur pays, et de plus ils étudièrent d'un commun accord la situation et les conditions respectives de chaque nation. Une telle étude faite avec ensemble ne devait plus être possible aux expositions suivantes, à raison et du trop grand nombre des jurés et de la moindre sévérité apportée à leur choix.



Le triomphe de la France en 1851, à Londres, ne fut pas contesté par nos rivaux, mais le marquis de Laborde, dont l'admirable rapport est resté un modèle, a osé dire, en parlant des choses confinant à l'art, ce qui était dans l'esprit de tous ses collègues :

« Il est des victoires qui équivalent à des défaites, et celle que remporta la France à l'Exposition de Londres aurait ce caractère, si nous ne l'acceptions comme un sévère avertissement. En effet, le Jury... constata que nous avions une supériorité générale qui tenait moins au génie de la nation, aux règles précises d'une esthétique supérieure, au choix heureux des modèles, qu'à un goût fin et distingué qui plane sur tout, qui fait excuser les plus fâcheux écarts, en faisant valoir les plus modestes inspirations et jusqu'aux moindres

créations. Pour nous, la question est de savoir si ce goût sera longtemps notre monopole, si, au contraire, les nations étrangères, nos rivales, ne marchent pas rapidement à la conquête de cette toison d'or, sinon pour nous l'enlever, du moins pour la partager avec nous. »

De Laborde traça d'une plume hardie le vaste programme d'enseignement qui a fait de son rapport le précieux ouvrage qui a pénétré partout.

« Les vertes algues qui vinrent flotter au devant de Christophe Colomb, ces précurseurs infaillibles de sa conquête, qui illuminèrent sa face et laissèrent ses compagnons dans l'abattement, n'avaient point une signification plus positive que les symptômes de l'union des arts et de l'industrie qui s'élèvent de toutes parts, quoiqu'ils ne frappent pas tous les esprits à la fois....

« La France est artiste. Elle l'est par instinct naturel, elle l'est plus encore par cette grande éducation de bon goût et de noble élégance qu'elle doit à ses rois dans une succession non interrompue de quatorze siècles ; mais, depuis près de soixante ans, les arts, le goût, les manières, ont reçu en France un rude échec, et présentent des symptômes d'affaiblissement d'autant plus menaçants que les nations rivales, ayant compris tout ce que nous devions à une protection libérale, s'efforcent de créer chez elles ces encouragements et de faire mieux en faisant de même. De là une concurrence terrible qui s'élève de tous côtés. Comment lutter pour maintenir notre suprématie, incontestable encore sur tous les points ? Par une régénération de l'enseignement des arts, par le maintien du goût public, par des garanties qui viennent se substituer à celles qu'offrait l'ancienne organisation des corps de métier.....

« On ne peut méconnaître la voix qui nous commande de porter dans les masses, avec le bien-être matériel, les jouissances élevées de l'intelligence. Ouvrir l'esprit, former le goût de la nation, c'est donner à chacun sans bourse délier.....

« Prenez-y garde, il y va de notre renom dans le monde et de

notre rang à la tête des nations. Ce que vous ne voulez pas faire dans notre intérêt se fera ailleurs malgré vous et contre nous. Les chevaux emportent le char, emparez-vous des rênes..... Une voix retentit d'un bout du monde à l'autre ; l'humanité crie : « En « avant ! » (1)

Pour avoir moins d'autorité que celle du célèbre auteur de la *Renaissance des arts à la cour de France*, doué d'un esprit si sagace et d'un goût si sûr, l'opinion de Saint-Jean doit être rappelée ici.

Saint-Jean partageait les inquiétudes qui viennent d'être exprimées. Il avait observé silencieusement, mais d'un œil pénétrant, aux expositions de 1851 et de 1855, le mouvement qui emporte les peuples. Il connaissait trop bien la fabrique lyonnaise, il était trop fier de son éclat, pour que chez lui le Lyonnais passât même avant le peintre dans l'attention qu'il prêtait au spectacle de tant d'efforts. Je pourrais en donner plus d'une preuve puisée dans la correspondance de mon ami, mais je ne dois retenir du sentiment qu'il avait du cours des choses que ce qu'il a voulu en exprimer publiquement. Son discours de réception à l'Académie de Lyon en 1856, écrit avec la mesure qui était dans son caractère, est empreint de tristesse.

« Nous devons craindre, » a dit Saint-Jean, « que, par suite du contact de peuple à peuple et de nos exemples, le secret de l'organisation de nos fabriques ne parvienne dans un temps donné chez nos voisins. S'ils n'arrivent pas bientôt au même degré de perfection que nous, néanmoins ils pourraient satisfaire aux besoins de leurs nations, et nos exportations seraient considérablement réduites... »

---

(1) Tous les collègues de de Laborde tinrent alors le même langage. Je l'ai tenu moi-même, et dans mon rapport de 1853 sur les industries de Paris à cette Exposition de Londres et dans le rapport à la Chambre de commerce de Lyon dans lequel je lui proposais, il y a près de trente ans, la création d'un musée d'art et d'industrie.

Et songeant à ce triomphe en 1851, qu'il avait vu de si près, il s'est écrié :

« Le vainqueur se repose souvent sur son triomphe, pendant que le vaincu travaille sans relâche... Songeons à nous prémunir contre les dangers de l'avenir... »

Saint-Jean voyait si clairement le péril lointain qu'il a insisté plus qu'il n'était dans son tempérament de le faire :

« Il est bien évident, » a-t-il ajouté, « que nous ne suivons pas une marche progressive, il s'en faut de beaucoup. L'avenir le prouvera mieux que tout ce que je pourrais dire à ce sujet... Ne pourrait-on pas désirer que tous ceux qui sont liés par leurs intérêts à cette immense industrie lyonnaise, ou qui ont un sentiment de nationalité dans le cœur, ne perdissent pas de vue les efforts de nos voisins? ... Que pourrait craindre Lyon si Lyon le voulait? Une ville de trois cent mille âmes qui compte tant de grandes fortunes, peut tout faire. Elle est presque une nation, puisqu'il y a unité. Qu'elle y songe donc, il y va de sa gloire et de son avenir...

« Espérons que, dans un jour prochain, réunissant dans son sein tous les éléments de progrès nécessaires au développement de notre génie industriel, Lyon n'aura plus rien à redouter des rivalités étrangères. »

Saint-Jean parlait de la sorte, il y a trente ans. Plus d'une fois, depuis lors, il était près du terme de sa vie, il a manifesté son anxiété à la vue de l'envahissement continu des champs du travail par les nations étrangères, dans un temps où cependant cet envahissement était lent. Tant d'avertissements ne furent pas entendus.

*
* *

La participation de Saint-Jean à l'Exposition universelle des produits de l'industrie à Londres, en 1851, était un fait peu connu. Elle a été glorieuse pour lui, et mon ami fut très fier et très heureux de se montrer à Londres, et comme peintre en pleine possession de la renommée, et comme inspirateur des dessinateurs et des fabricants lyonnais. Son séjour à Londres l'habitua à observer un horizon plus large, et la fermeté avec laquelle il exprima en plus d'une occasion le vif sentiment qu'il avait de la nécessité de plus grands efforts eut pour résultat de le faire appeler dans le sein du Jury de l'Exposition universelle de 1855. Oui, Saint-Jean fut membre du Jury de l'industrie de la soie.

Là encore, il éleva la voix. « Nos dessinateurs, » a-t-il dit dans son rapport, « vivent un peu trop sur les matériaux du passé, et ne se retrempent pas assez dans l'étude si riche, si brillante, si variée, que leur offre la nature... » Il y avait quelque hardiesse à reconnaître, d'une part, qu'il était difficile d'obtenir toujours de nos dessinateurs « l'originalité, la correction, le fini, qu'on trouve dans les étoffes du dernier siècle; » d'autre part, que l'organisation de l'École de Saint-Pierre attendait « certaines modifications et certains développements. »

Saint-Jean n'a donc pas toujours été aussi renfermé dans son art qu'on l'a montré. Il ne s'est pas désintéressé du cours des choses dans la manufacture des soieries de Lyon. Il était inquiet de son avenir, impatient de voir chercher et appliquer les moyens de lui faire acquérir plus de force. Il suggérait dans ce but les entreprises les plus diverses. C'est rendre encore honneur à sa mémoire que de le montrer sous ce nouveau jour.

Natalis Rondot.



LA BALLADE
Des Amours buissonnières

A MON AMI NIZIER DU PUITSPELU.



J'AI parcouru tout le savoir humain,
Le droit, l'algèbre et la théologie;
Suis-je plus sage au terme du chemin?
Murmurait Faust, plein d'ans et de clergie...
Tel mon destin, telle mon élégie...
Je suis moi-même un très docte mortel,
Mais par instants, tout comme un jouvencel,
J'ouvre mon âme aux brises printanières,
Et leur réponse est ce refrain cruel :
Le temps n'est plus des amours buissonnières.

Te souvient-il, Muse, de ce gamin
Féru si tôt de ta chère magie?
Vers mal rimés, beaux jours sans lendemain,
Sentimentale et poétique orgie!...
J'en garde encore au cœur la nostalgie.
On dit qu'au luth du naïf ménestrel,
Qui de l'amour chantait l'hymne éternel,
Ont applaudi comtesses et meunières...
Adieu ballade, ode, sonnet, rondel :
Le temps n'est plus des amours buissonnières.

Une surtout, — lèvre au sanglant carmin,
La joue en fleur, — pêche au soleil rougie, —
Un soir d'avril laissa baiser sa main
(Malgré l'étude, ainsi se réfugie
Au fond de nous quelque pâle effigie)...
Ces souvenirs ont la douceur du miel.
N'effaçons pas, Muse, ce vieux pastel;
Cueillons pour lui, dans nos rimes dernières,
Une couronne en roses de Noël :
Le temps n'est plus des amours buissonnières.

ENVOI

Quel rêve, ami! s'évader du réel
Et chevaucher la chimère en plein ciel!
Mais la Raison, vieille aux mœurs casanières,
Va grommelant son arrêt solennel :
Le temps n'est plus des amours buissonnières.

Th. DOUCET.





LES PAGANI & LES PAGAN [1]

PAGANI DE NAPLES

Si les Pagani de Mondovi réclament timidement comme un des leurs *Hugo de Paganis,* (2) le grand-maître des Templiers, il en est autrement des Pagani de Naples. Ceux-ci ont de tout temps affirmé qu'Hugues était de leur famille, et les anciens historiens napolitains, en parlant des Pagani de Naples, soit par vanité patriotique, soit pour complaire aux représentants de cette noble et puissante maison, n'ont pas mis en doute l'origine napolitaine de ce fondateur d'un ordre si célèbre. De plus, Scipion Mazzella, dans sa *Description du royaume de Naples* (Naples, 1601, p. 763), parle d'un document de 1128, faisant mention d'un Hugues Pagano napolitain, avec le titre de *Dominus,* et il en conclut qu'il s'agit du fondateur des Templiers; mais nous objecterons avec le professeur Raffaele Parisi, (3) que Mazzella n'avait pas en mains le titre dont il parlait, qu'il le citait de mémoire, et que la mémoire est femme.

Du Cange, dans son *Glossaire latin* (1678 environ), au mot « Tem-

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise,* t. X, pp. 135, 199 et 261.

(2) C'est ainsi que le nomme, en latin, l'historien et témoin des Croisades, Guillaume de Tyr. Livre 12, chap. VII.

(3) *Dio e natura. Pensieri inediti di Mario Pagano, con cenni storici sull' origine nocerina dei Pagani del Prof. Raffaele Parisi.* Napoli. A. Tocco et Cia. 1885.

pliers » résout la question ainsi : « Fr. Hugues de Pagani, dit aussi Payen, était originaire d'une famille du royaume de Naples, mais il était né aux environs de Troyes en Champagne. » Ce savant auteur conciliait ainsi la tradition italienne avec la tradition française, qui veut que Hugues, issu d'une branche des comtes de Champagne, ait tiré son nom d'un fief situé à peu de distance de Troyes, appelé aujoud'hui Payns.

La présence de Hugues Pagan au concile de Troyes, en 1128, pour faire approuver son ordre, et la mention de son nom, comme témoin honorable, en quelques actes de cette époque, ont permis aux érudits champenois et tourangeaux de le réclamer pour leur province. Faut-il s'étonner après cela si sept villes de la Grèce revendiquaient la gloire d'avoir donné le jour à Homère?

Pierre Dupuy, dans son *Histoire des Templiers* (Bruxelles, 1751), est pour la tradition italienne : « Hugues, » dit-il, « était issu du royaume de Naples. Un de ses arrières-petits-neveux, Blaise François, comte de Pagan, établi en France, a écrit son histoire, laquelle se trouve imprimée parmi ses œuvres, à Paris, l'an 1669. » (1)

Le comte de Pagan, auteur estimé d'un traité sur les fortifications, fut, non seulement l'historien de Hugues de Pagani, mais aussi le généalogiste de sa famille. C'est lui qui probablement a dicté à Pithon-Curt et à l'Hermite Souliers les pages consacrées, par ces auteurs peu véridiques, aux Pagani de Naples.

Nous aurions hésité à donner aux lecteurs un aperçu de ce mélange trop parfait de fable et de vérité, si nous n'avions eu, pour nous guider un peu en ce labyrinthe, l'excellent ouvrage moderne du professeur Raffaele Parisi. Ses recherches récentes aux sources, je veux dire aux archives, ont bien établi en même temps l'ancienneté, la puissance et l'extension des Pagani de Naples, dont nous voulons résumer l'histoire.

« L'an de Notre-Seigneur 764, les Bulgares proclamèrent pour leur roy Paganus ou Pagan, l'un de leurs capitaines, lequel se dis-

(1) Voici le véritable titre de cet opuscule : *Divers ouvrages de M. le comte de Pagan, trouvés dans ses écrits après sa mort*. Paris. 1669. In-12.

posa de faire la guerre à l'Empereur à toute outrance. » (1) Lui mort, ses fils continuèrent, et, vaincus par les empereurs de Constantinople, les descendants du roi Paganus se retirèrent à la cour des rois de France, où ils occupèrent des places élevées dans l'armée.

I

Leur descendant Albert de Pagan, vivait en France, « l'an de salut 980, » et l'armorialiste Boisseau, qui faisait remonter l'origine des armoiries à la création du monde, joint les armes d'Albert Pagan à celles des seigneurs de la cour d'Hugues Capet, les enregistrant : *Bandé d'argent et d'azur de six pièces, au chef de Bretagne.* (Ce chef de Bretagne, en souvenir du mariage d'Albert Pagan avec Alhiera, nièce de Noël I, duc de Bretagne.)

La tradition à ce sujet est générale et constante; aussi faut-il remarquer que les diverses branches des Pagani de l'Italie méridionale, les Pagani de Nocera, de Naples, de Lucère et même de Brienza en Basilicate, ont une pièce d'hermine dans leurs armes en souvenir de leur origine bretonne. Puisque nous en sommes aux traditions, ajoutons qu'un lambel de gueules charge l'hermine de ceux de Naples, parce que Alhiera était de la branche cadette des ducs de Bretagne.

Albert, Albertinus ou Albertin Pagan, vers l'an 987, s'associa avec Tancrède de Normandie pour venir combattre les Sarrazins en Italie. Il s'établit alors dans la province de Naples, aux environs de Nocera, et fonda un village du nom de Pagani, (2) qui relevait de Nocera. Plus tard, le village devint municipe indépendant, et Nocera fut Nocera dei Pagani pour la distinguer des autres Nocera. Aujourd'hui Pagani est une ville de 15,000 habitants, et l'on y trouve

---

(1) Dupleix. *Histoire romaine.* Tome III, page 874.

(2) Pour la filiation, nous suivons l'ouvrage de Philibert Campanile: *Dell'armi, ovvero insegne dei nobili,* Napoli, Longo, 1610 ; et : *Naples Française, ou les éloges généalogiques et historiques des princes du royaume de Naples affectionnés à la couronne de France, par le chevalier l'Hermite Souliers dit Tristan.* A Paris, chez Martin. 1663.

beaucoup de familles ayant conservé le surnom de Pagano. Il en est de même dans la ville de Nocera dei Pagani.

A ce propos Raffaele Parisi relève l'erreur faite par Bescherelle dans son *Grand dictionnaire de géographie*, erreur faite par beaucoup d'autres géographes. Bescherelle dit, en effet, que le surnom de Pagani a été donné à Nocera à cause du séjour de dix mille Sarrazins, qui devinrent la terreur du pays, et dont le type s'est conservé dans les traits de la population, mais Parisi établit très bien qu'il y a eu confusion avec Lucera ou Nucera dei Saraceni (en Pouille), et que le nom de Nocera dei Pagani vient du voisinage et de l'importance du village des Pagani, qui, lui, portait le nom de ses fondateurs, membres de la famille Pagana.

II

Sigisbert Pagan vivait en 1038 et 1041. Dès cette époque les Pagani de Naples étaient inscrits au *sedile* de Porto. (1)

III

Pagano I de Pagan, baron de Forenza, en Basilicate, fait don, en 1084, de deux églises de sa ville de Forenza au monastère de la Trinité de Venosa. Il eut de sa femme Emma deux fils Diosigio ou

---

(1) Dès le huitième siècle, la ville de Naples était divisée en trente *piazze*. Sur ces places se rassemblaient les nobles de chaque quartier, pour traiter et discuter des affaires de la ville. Plus tard, ils édifièrent des portiques ou enceintes appelées, en latin du temps, *sessiones* ou *sedilia*, d'où le nom de *sedili* qui fut donné aux assemblées de noblesse tenues sous ces portiques. Le roi Charles I (1265), réduisit les *sedili* au nombre de cinq pour la noblesse, et en institua un pour le peuple. Chaque *sedile* nommait un élu, et les six élus réunis composaient le *Corpo della città*. Les cinq *sedili* nobles portaient le nom du quartier où ils étaient situés, savoir : Capoana, Nido, Montagna, Porto et Portanova.

Le 25 avril 1800, les *sedili* furent supprimés, et le livre d'or de la noblesse napolitaine établi. Les nobles qui faisaient partie des *sedili* y furent inscrits, et en même temps un décret royal leur octroyait le titre de « patriciens de Naples. »

Didier, qui suit, et Hugues le premier-grand maître des Templiers. (1)

IV

Diosigio ou Didier de Pagan, baron de Forenza, eut aussi deux fils, Pagano II qui suit, et Jean de Pagan, qui fut protecteur en Italie de la milice du Temple, fondée par son oncle. C'est en cette qualité qu'il assista à une donation faite en faveur de l'ordre, en 1158.

V

Pagano II de Pagan, sénéchal du royaume de Naples en 1170, eut pour fils Roger et Guillaume, qui suit.

VI

Guillaume de Pagan était seigneur de Prata en 1239, il eut un fils, Jean, qui suit.

VII

Jean de Pagan, chef des arbalétriers du royaume de Naples, grand feudataire de la province de Terre de Labour, fut baron de Santopadre, Cantalupo, Buccone, etc.

VIII

Antoine de Pagan, fils du précédent, baron de Prata, marié à Marie del Tufo, (2) en 1271, eut un fils Pierre, qui suit.

---

(1) D'après les généalogies, Hugues aurait eu encore deux autres frères, N. Pagan dit *Pancerna*, grand échanson du royaume de Jérusalem, et N. Pagan, grand Chancelier du royaume de Jérusalem. Les descendants de ce dernier, seigneurs de Napoli en Syrie (Naplouse), faillirent en Garnier de Pagan, qui laissa en mourant tous ses bien à l'ordre de Malte, dont il était grand-maître, en 1187. Les historiens de l'Ordre le dénomment seulement Garnier de Syrie.

(2) D'origine française, la famille *del Tufo* vint à Naples à la suite de Charles

IX

Pierre de Pagan, marié à Cintia Miroballo, (les Miroballo, marquis d'Agropoli, ducs de Bracigliano et princes de Castellaneta,) dont Guillaume II.

X

Guillaume II de Pagan, baron de Prata (1315), marié à Marguerite de Gennaro, (1) dont trois enfants : 1° Eustache qui suit; 2° Jean, qui eut postérité; et 3° Mathie de Pagan, mariée à Philippe de Rocca-Romana. (2)

XI

Eustache, conseiller, ministre d'État et vice-roi de Calabre, en 1321, fut gouverneur et capitaine général de la principauté d'Acaja. En 1323, il était maréchal de toute l'armée du royaume de Naples. Il eut de sa femme, Diane Strambone, trois enfants : Simon, Zarlin et Philippe, qui suit.

XII

Philippe de Pagan, chambellan de la reine Jeanne Ire (1343), épousa Lucrèce de Raynaldo. Les Raynaldo, les Pagani, les de Filippis et les Ungaro étaient les quatre plus anciennes familles nobles de la ville de Nocera. Elles sont appelées et déclarées nobles,

---

d'Anjou, qui lui octroya la seigneurie del Tufo. Jean del Tufo, marquis de Lavello, fut vice-roi de Calabre sous Frédéric d'Aragon.

(1) La famille de Gennaro est d'origine napolitaine. Elle se trouva à la fondation du *sedile* de Porto et signé aussi aux *sedili* de Capoana et de Montagna César Gennaro fut vice-roi de Calabre en 1600.

(2) L'illustre famille *Caracciolo*, dont une branche eut la seigneurie et le titre de duc sur la terre de Rocca-Romana, est originaire de Naples. Albert Carracciolo fut grand-maître des Templiers.

en 1473, par la Chambre royale de la *Summaria* de Naples, lors de la formation du *catastro* des biens et citoyens de la ville de Nocera.

XIII

Thomas de Pagan, fils du précédent, fut maréchal du royaume. Le roi Charles III lui fit don, pour les années 1381 et 1382, de 80 onces d'or, partie des droits perçus sur les soieries de Cosenza. En 1386, il fut nommé châtelain du château de Santeramo de Naples. Marié à sa cousine, Vandelle Pagano, il eut trois enfants : 1° Renzo, dont le fils unique mourut en bas âge; 2° Nicolo, archevêque de la ville de Naples (1398-1426); et 3° Galéot, qui suit.

XIV

Galéot de Pagan, grand sénéchal du royaume, fut conseiller d'État du roi Louis II d'Anjou, qui lui accorda le privilège (1er juin 1398) de rappeler dans ses armes celles de France et de Jérusalem. (1) Galéot eut de sa femme, Catherine di Costanzo, sept enfants, savoir : 1° Paduano; 2° Louis; 3° Colantonio; 4° Paul, qui suit; 5° Thomas, dont la branche des Pagan d'Avignon, qui sera donnée plus loin; 6° Pierre; et 7° Charles, dont la branche des Pagani, seigneurs de la Vétrane.

XV

Paul de Pagan, conseiller du roi Ferdinand I d'Aragon, puis capitaine et gouverneur des villes de Sorrente et de Manfredonia,

---

(1) Les armes des Pagan de Naples sont : *Coupé au premier d'hermine, brisé en chef d'un lambel à trois pendants de gueules et au second bandé d'or et d'azur de six pièces, avec la bordure componnée et alternée dix fois aux armes d'Anjou et de Jérusalem. Manteau et couronne de duc. Cimier un lion d'azur armé et lampassé de gueules.* Devise : *Fortior pugnavi.* — Une branche, dite de Salerne, porte : *Coupé au premier d'or, au second de gueules à trois fasces ondées d'argent.*

épousa Zacharie Stanga, d'une noble et patricienne famille de la ville de Giovinazzo. Paul eut deux fils, Pierre qui suit et Vincent, dont la branche des marquis Pagano qui sera donnée plus loin.

XVI

Pierre IV de Pagan était ambassadeur en Hongrie, en 1489, et vice-roi du Principato, en 1496.

XVII

Fabio de Pagan, fils du précédent, marié à Isabelle Pignone, de la maison des marquis de Oriolo, eut deux fils, Mutio et César de Pagan, qui suit.

XVIII

César de Pagan, dont Hugues de Pagan.

XIX

Hugues de Pagan, duc de Terranova et de Castelluccio (investiture du roi Philippe IV, en 1621), n'eut pas d'enfants. Il laissa pour son héritière sa sœur, Tella, qui apporta à son mari, Marius Rosso del Barbazzale, les biens et les titres de son frère Hugues. La famille Rosso (Rossi, de Rossi, Rubeis, de Rubeis), est originaire de Basilée. Elle compte des grands d'Espagne et un chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or.

BRANCHE DES PAGAN D'AVIGNON

I

Thomas III, fils de Galeot, eut trois fils, César, Jean-Baptiste et Thomas IV qui suit.

II

Thomas IV eut deux fils, Decius et Ferdinand qui suit. Dans la chapelle des Pagani, en l'église de Saint-Pierre, martyr, à Naples, Ascanius, fils de Decius, fit élever un cénotaphe en l'honneur du grand maître des Templiers. Nous en donnons ici l'épitaphe que nous croyons inédite.

D. O. M.
Hugoni Pagani
sub Gothofredo Lotharingiæ principe
sacro bello inter primates
virtute consilio ac pietate
ter inclito ac maximo
ordinis Templariorum equitum fundatori
ac prothomagno magistro
Ascanioque Pagano
Decii filio
ad gentiles præclarissimi memoriam immortalem
atque æternum familiæ decus
quincentesimo quinquagesimo post anno
monumentum hoc molienti
sed fati necessitate prærepto
Carolus Andreas et Alfonsus filii
paternæ pietatis hæredes
postumum lapidem
a parente optimo incohatum expolitumque
P. P.
A. D. CIƆIƆLXX.

A la mémoire d'Hugues Pagan, fondateur et premier grand maître de l'ordre des chevaliers Templiers, qui, pendant la guerre sainte, sous Godefroy de Lorraine, fut, entre les princes, trois fois grand et remarquable par son courage, sa sagesse et sa piété, — et à la mémoire

d'Ascagne Pagan, fils de Decius, qui, pour conserver l'immortel souvenir de cet homme illustre et d'éternelle gloire pour sa famille, lui élevait ce monument après cinq cent cinquante ans, lorsqu'il fut enlevé par le fatal destin. — Ses fils, Charles, André et Alphonse, héritiers de la piété paternelle, mirent la dernière pierre à ce que leur excellent père avait laissé inachevé, l'an du Seigneur 1570.

III

Ferdinand de Pagan, chassé de Naples par la guerre civile, en 1552, vint en France avec le prince de Salerne et plusieurs seigneurs napolitains. Accueilli à la cour du roi Henri II, il fut gentilhomme de la Chambre du roi, et, plus tard, lieutenant de la Compagnie des gens d'armes du connétable de Montmorency, puis gouverneur de la ville et du château de Beaucaire. Il se maria, à Avignon, avec Marie de Merle, dont il eut un fils, Claude, qui suit, et trois filles : 1° Marie, mariée, en 1587, à Jérôme de Meyran, seigneur d'Ubaye et de Saint-Vincent, d'une ancienne et illustre famille d'Arles en Provence; 2° Isabelle, mariée, suivant contrat du 17 décembre 1591, à Guillaume d'Anselme, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, sous le connétable de Montmorency, fils de Pierre d'Anselme, gouverneur de Tarascon et de Marie des Achards; 3° Madeleine de Pagan, abbesse du couvent de Sainte-Claire d'Avignon.

IV

Claude de Pagan, pendant sa jeunesse page à la cour d'Henri III, puis, plus tard, lieutenant de la Compagnie des gens d'armes du commandeur de Montmorency, était le plus habile cavalier de son temps dans les tournois et les courses de bagues. En 1602, il épousa Marguerite de Coucils, dame, en partie, de Merveilles en Provence, fille de Pierre de Coucils-Agasin et de Clémence de Guilhens. Il eut un fils, Blaise de Pagan, qui suit, et trois filles : 1° Marie de Pagan, fille d'honneur d'Anne d'Autriche, religieuse aux dames de Saint-

Dominique, dites de la Croix, au faubourg Saint-Antoine, à Paris; 2° Isabelle de Pagan, mariée à François de Jeannis, d'une famille originaire de Florence; 3° Anne de Pagan, mariée à Sébastien de Surrac, chevalier, seigneur de La Verdache.

V

Blaise-François, comte de Pagan, naquit à Remies, près de Marseille, en 1604. Dès l'âge de 16 ans, il prenait part au siège de Caen et à la bataille du Pont-de-Sé. En 1621, il assista aux sièges de Saint-Jean-d'Angély, de Clérac et de Montauban, où il reçut un coup de mousquet qui lui fit perdre l'œil gauche. Il était aussi au grand et fameux siège de la Rochelle (1627 et 1628). En 1629, au passage des Alpes et aux barricades de Suze, il entreprit, à la tête des Enfants perdus des Gardes, d'arriver le premier à l'attaque par un chemin particulier. Ayant gagné le haut d'une montagne escarpée, qui aboutissait à la place, il se laissa glisser le long des rochers, en criant : « Voici le chemin de la gloire. » Ses compagnons le suivirent et forcèrent les barricades. Louis XIII, charmé de cette action héroïque, la raconta avec beaucoup de complaisance au duc de Savoie, en présence de la cour. En 1630, il était au siège de Montmeillan, et, en 1633, au siège de Nancy, où il traça, avec le roi Louis XIII, les forts de circonvallation. Il allait partir pour le Portugal comme maréchal de camp, lorsqu'il devint aveugle (1642). Il s'adonna alors aux mathématiques, à l'astronomie et même à l'astrologie. Son ouvrage intitulé : « *Les Fortifications* du comte de Pagan, Paris, 1545, » eut une grande renommée, et l'anglais Sterne, qui écrivait son *Tritram Shandy*, en 1759, le cite avec les plus célèbres et les meilleurs traités qu'on ait publiés sur cette matière. Cet ouvrage est « dédié à très illustre et très excellent seigneur, don Hugues de Pagan, duc de Terranova, au royaume de Naples. » (Comme chef de la maison de Pagan, ainsi qu'il est dit dans le cours de la dédicace.) (1)

---

(1) Cette dédicace, longue et curieuse, donne la paraphrase des armes des

Blaise Pagan publia, en 1654, ses *Théorèmes géométriques;* en 1655, une *Relation historique et géographique de la grande rivière des Amazones dans l'Amérique*, ouvrage rare; en 1657, la *Théorie des Planètes*, et en 1658, des *Tables astronomiques.*

Il mourut à Paris, le 18 novembre 1665, âgé de 62 ans. Son tombeau est dans l'église des religieuses de la Croix, au faubourg Saint-Antoine.

F. BREGHOT DU LUT.

(*A suivre.*)

Pagan qui sont gravées sur la première page du livre. Les armes des Pagan d'Avignon se lisent : *Bandé d'or et d'azur, au chef d'hermine brisé d'un lambel de gueules, à la bordure componnée de Naples-France et de Jérusatem. Cimier : une tête d'homme au naturel, des oreillcs de laquelle sortent deux serpents aussi au naturel. Manteau à couronne ducale.* Il est à remarquer que ces armes sont les mêmes que celles des Pagan de Naples, excepté que le chef est devenu le *premier coupé.* Nous avons rencontré souvent cette transformation pour les armes françaises traduites par les héraldistes italiens.





LA FAMINE ET L'ÉPIDÉMIE

DE 1709

Dans le Beaujolais

D'après les Archives de la Commune et de l'Hôtel-Dieu

DE VILLEFRANCHE

L'HIVER de l'année 1709 fut, dans toute la France, d'une rigueur sans exemple. Le pays était écrasé par de grands désastres militaires et par l'excès des impôts. Cette calamité nouvelle mit le comble à la misère publique, engendra la famine suivie de maladies épidémiques, et occasionna une énorme mortalité.

La province de Beaujolais ne fut pas la moins éprouvée dans ce malheur universel. Le froid intense, qui sévit du 6 janvier au 23 février, gela la Saône et même le Rhône à une profondeur si considérable que la glace portait les plus lourds chariots. Ce froid excessif fit périr les noyers, les châtaigniers, une grande partie des vignes et toutes les semailles.

L'année 1708 n'avait donné qu'une demi-récolte. La récolte de

1709 se trouvait anéantie. Aux gelées destructives de l'hiver succédèrent des pluies sans fin, et il survint une famine telle qu'on n'en avait pas vu depuis 1573. A la suite de la famine se déclara une épidémie qui enleva le tiers de la population.

I

LA FAMINE

Dès le commencement de l'hiver la disette se fait sentir. Les aumônes arrivent de toutes parts, et, jusqu'au mois de janvier 1709, la charité privée suffit à tout. Mais bientôt, devant l'immensité des besoins, les autorités locales sont obligées de prendre en main la direction des secours.

Dans les premiers jours de février, à la requête du Consulat de Lyon, un mandement de l'archevêque permet « de manger, dans tout le diocèse, de la chair pendant quatre jours, chaque semaine du carême de la présente année. »

A Villefranche, le Conseil des pauvres de l'Hôtel-Dieu prit immédiatement une mesure libérale qui facilitait à tous les habitants l'usage de cette permission. Le 17 février, M. de Saint-Fons, administrateur en exercice, « représente que, suivant le mandement de monseigneur l'Archevêque de Lyon, qui permet l'usage de la viande pendant les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine de carême, à cause de la misère effroyable qui subsiste, il ne convient pas de passer bail de la boucherie de caresme. (1) Il convient mieux de laisser la liberté à tous les bouchers de vendre la viande, et de ne leur point donner occasion d'en augmenter le prix. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

---

(1) Le droit de vendre de la viande pendant le carême appartenait exclusivement à l'Hôtel-Dieu, qui l'affermait chaque année au boucher le plus offrant. Le prix de la ferme était, à cette époque, de 300 livres en moyenne. Il s'élevait à plus du double dans les temps prospères.

Ce léger soulagement était précieux pour tous, car personne, même les plus riches, n'était au-dessus de la gêne. Il fut bientôt suivi de mesures plus importantes. A la disette succédait la famine. Le blé allait manquer. Il fallait en acheter au loin.

Le 28 mars, le Maire ayant convoqué le Corps de ville, « représente à l'Assemblée que, dans la malheureuse situation où se trouve le public par le prix excessif auquel les bleds se vendent et par leur cherté, il conviendroit de prendre de justes mesures pour trouver de l'argent, pour envoyer dans les provinces voisines acheter des bleds et ensuite les faire conduire en ceste ville, pour les distribuer au plus bas prix qu'il sera possible.

« Le dit sieur Maire représente ensuite à l'Assemblée qu'il ne l'a convoquée que dans l'extrême nécessité, et après avoir invité tous les marchands de cette ville, de travailler incessamment à cet amas de bled, en quoy il ne lui a pas été possible de réussir par la rareté de l'argent, tous ces marchands ayant offert de donner volontiers leurs soins pour lesd. achapts desd. bleds et la conduite en ceste ville, pourvu qu'on leur fournisse les fonds nécessaires pour les achapts. C'est pourquoy led. s^r Maire invite l'Assemblée de délibérer, et en même temps les exhorte de faire en pareil cas leurs efforts pour trouver les fonds nécessaires pour faire lesd. achapts.

« Sur quoy la matière mise en délibération dans l'Assemblée, où se sont trouvés, outre M^rs les Maire et Eschevins; de la part du Bailliage: Mr de Saint-Fons, lieutenant particulier; Mr de la Chatonnière, assesseur criminel; Mr Despiney, conseiller; Mrs de la Roche et de la Barmondière, advocat et procureur du Roy; et de la part de l'Eslection : Mrs Deschamps, président, et Despiney, lieutenant, et Mrs Dervieux et Mabiez eslus, Mr François, advocat, et les sieurs Buiron et Aynès, procureurs.

« Après différentes réflexions faictes sur l'impossibilité actuelle de trouver aucun argent à emprunter et sur la nécessité pressante de faire incessamment des achapts de bleds, ceux des susnommés qui ont des gages à la recepte des tailles de ceste eslection ont faict offre de consentir que lesd. gages soient pris et joincts entre les mains

d'un marchand solvable, pour estre employés aux susd. achapts et ont mesme consenty que ces fonds restent entre les mains dud. marchand, mesme pendant un an, s'il est nécessaire, sans aucun intérêt, pourvu que l'on leur donne des sûretés nécessaires pour ces prets qu'ils offrent de faire, et ils sont persuadés que, à leur exemple, les officiers absents, prenants aussi gages à lad. recepte, presteront aussi leurs gages; mais ces gages, quoiqu'eschus, depuis le dernier décembre 1708, pourroient n'estre pas payés de quelque temps; il conviendroit de desputer deux de l'Assemblée à monseigneur l'Intendant, pour le supplier d'en ordonner le payement, et en même temps ils ont nommé pour ce sujet M[rs] de Saint-Fons et Despiney, conseillers.

« Sur laquelle proposition, l'Assemblée remercie lesd. sieurs officiers de leur zèle, a confirmé la desputation par eux proposée et a arresté que, au cas que lesd. gages pussent estre employés au dessein cy-dessus, on prendra avec eux et les sieurs officiers absents les mesures nécessaires pour leur en assurer la conservation. » (1)

Cet arrangement procurait à la ville de l'argent à des conditions peu communes et à messieurs les officiers le paiement de leurs gages arriérés. Mais l'intendant, M. de Trudaine, ne comprit pas ainsi les choses. Pareille demande était inopportune, au moment où l'État empruntait à la ville de Lyon, pour ses plus pressants besoins, la somme de quatorze cents mille livres.

Dans l'assemblée du 31 mars, MM. de Saint-Fons et Despiney, rendant compte de leur mission, « ont dit que monseigneur l'Intendant n'ayant pas trouvé à propos leurs propositions, il les a chargés d'inviter l'Assemblée de faire un emprunt pour achepter des bleds et promis d'en procurer la libre conduite en ceste ville.

« Sur quoy monsieur le Maire a exhorté l'Assemblée de faire des efforts pour secourir le public, et, après différentes propositions

(1) Archives communales. B B 8.

faictes, Mrs Despiney et Gabriel Jacquet, marchands de ceste ville, se sont présentés, et ont offert de donner tous leurs soins et leurs peines pour aller à l'achapt des bleds et les conduire en ceste ville, touttes foys soubs les conditions suivantes :

« 1° Que l'on leur fera un fonds de la somme de quatorze mille livres, qui leur sera remise entre les mains incessamment, et dont ils se chargeront. Ils offrent d'en payer l'intérêt sur le pied de 10 pour 100 par année.

« 2° Ils promettent de travailler incessamment aux achapts desd. bleds et de faire ces achapts jusqu'à 600 asnées.

« 3° Ils promettent de ne point vendre directement ny indirectement les bleds qu'ils achepteront, et de les tous faire conduire en ceste ville, où ils seront vendus et débités à mesure qu'ils y arriveront et au prix courant. »

Suivent en six articles les conditions qui garantissent les deux marchands contre tous risques de perte. « Les propositions ainsy faictes ont esté unanimement approuvées par l'Assemblée, qui les a acceptées et promis, tant pour eux que pour le surplus de la Communauté, de les exécuter, et, pour cet effet, Mrs les officiers du bailliage ont promis d'emprunter incessamment une somme de six mille livres sur la place de Lyon, et de la remettre ensuite auxd. sieurs Despiney et Jacquet, pour estre employée ainsy que sus est dict.

« Mrs les officiers de l'Eslection ont aussy promis d'emprunter la somme de six mille livres, et de la remettre aussy auxd. sieurs, ce qu'ils feront les uns et les autres dans huict jours, pour le plus tard.

« Mr de Noyel, prévost, s'est aussy présenté, et a offert, pour le soulagement du public, de prester la somme de mille livres.

« Mrs Demeaux et Murier ont aussy promis de prester chacun la somme de cinq cents livres.

« L'Assemblée a arresté qu'il sera procédé demain à une assemblée générale pour faire approuver le présent traité et ratiffier iceluy par

toute la Communauté, (1) ce qui fut faict à l'unanimité, le 1er avril, par l'assemblée générale des habitants. »

Pendant que les principaux bourgeois de Villefranche emploient leur crédit, se remuent pour assurer la subsistance de tous, les habitants de la campagne, souffrant d'une égale misère, sans ressources, sans appui, meurent de faim. Ils assiègent les portes de la ville, et tâchent d'y pénétrer par ruse, afin d'avoir part aux secours. On craignit même une attaque de vive force, le pillage, et des mesures furent prises pour mettre la ville en état de défense.

Dans l'assemblée tenue, le 14 avril, par tous les officiers et magistrats, au sujet des blés que l'on devait acheter en Bourgogne, le Maire proposa que, « pour prévenir les insultes et violences que la mutinerie des paysans pouvoit causer dans la ville, il estoit nécessaire, à l'exemple des autres villes des provinces voisines, de mettre des gardes aux portes de la ville, pour en assurer le repos et la tranquillité, autant qu'il seroit possible dans l'état malheureux où elle est réduite. Tous unanimement ont arresté et résolu qu'on feroit chasque jour une garde à troys portes de la ville, sçavoir : celles appelées d'Anse, de Belleville et des Frères, celle des Fayettes estant toujours fermée; que la garde sera plus forte en nombre les jours de lundy que les aultres jours, à cause du marché qui se tient ce jour-là. » (2)

Les paroisses des montagnes souffrent d'une misère plus horrible encore. D'après des renseignements authentiques puisés dans les registres paroissiaux de Thizy et de Mardore, « on mange les chiens, les chats, du pain de racines de fougère....... On vole la nuit et le jour sur les routes. On enlève le bétail. On pille tout..... La mortalité est énorme et dix fois plus forte qu'en temps normal. » Le prix de la plupart des denrées était le quadruple du prix ordinaire, et encore s'en procurait-on difficilement argent comptant. Dans tout le pays, l'année 1709 est appelée « l'année chère, l'année cruelle. » (3)

(1) Archives communales, B B 8.

(2) Archives communales, BB 8.

(3) *Voyage dans le Haut-Beaujolais*, par M. de LA ROCHETTE, curé de Notre-Dame de Thizy. In-12.

Le 7 juin fut rétabli, à Villefranche, un fonctionnaire qui n'apparaît qu'aux époques de grande détresse, et dont l'emploi tombe en désuétude dans les temps prospères, le « Chasse-gueux » ou « Chasse-coquins, » désigné, cette fois, sous le nom moins brutal de « Suisse. » Le Maire ayant déclaré que son rétablissement était d'une nécessité indispensable dans un temps aussi calamiteux, Claude Sornay, mandé devant l'Assemblée par le mandeur de ville, promet « qu'il ne fera aulcune exécution à l'encontre des gueux qui se trouveront en désobéissance, mais bien de les chasser en dehors de l'église, pendant les offices divins, les jours de festes et dimanches, ainsy que de la ville ; et, au surplus, de faire ce que ses prédécesseurs faisoient tant à la Charité qu'aux prisonniers. Ensuite de quoy il est reçeu, après serment par luy presté de bien et fidèlement vaquer à lad. fonction, et il luy est incontinent remis une casaque avec des parements violets, chapeau, bas et souliers, avec une hallebarde et un sabre. » (1)

Un arrêt du parlement de Paris, rendu le 19 avril, faisant revivre d'anciennes ordonnances, avait imposé à chaque communauté l'obligation de nourrir ses pauvres.

Les principaux habitants de Villefranche, convoqués en assemblée, le 2 juin 1709, par M. Noël Mignot de Bussy, lieutenant-général civil et criminel au bailliage, pour entendre lecture de cet arrêt, répondent que, sans attendre cette injonction, la Ville a déjà fait, pour le soulagement de ses pauvres, tout ce qui lui était possible, mais que la détresse générale ne permet pas de satisfaire complètement à tous les besoins. Le procès-verbal de la séance, rédigé par le premier magistrat de la province, doit être exact. Il est instructif.

« L'Assemblée déclare à l'unanimité qu'il est absolument impossible à la Ville de pourvoir pendant six mois à la subsistance de ses pauvres, conformément à l'arrêt du parlement. Cette impossibilité est fondée sur plusieurs et différentes raisons.

---

(1) Archives communales, BB 9.

« La première procedde du grand nombre des pauvres mendians de la fin de l'année dernière, et il y avoit près de deux cens familles à l'aumosne, que les honnestes gens de la ville se sont efforcés de secourir, depuis le moys de janvier jusques après Pasques, en leur distribuant du pain chaque semaine. Pendant le cours de ce temps, la cherté des grains a augmenté le nombre des familles pauvres de plus de deux ou trois cens, lesquelles dans un temps plus favorable se soutenoient par leur travail qui est cessé entièrement, ce qui les a obligés, pour vivre, à vendre à vil prix leurs habits, leurs linges et nippes.

« La deuxième raison, c'est que le nombre de ceux qu'on croiroit en estat de fournir à la subsistance des pauvres mendians est très modique par rapport au grand nombre de ces derniers. On peut réduire ces prétendus ayzés à quatre sortes d'estats : le 1er est des ecclésiastiques; le 2e des officiers du bailliage de l'eslection de la maréchaussée et autres juridictions de la ville; le 3e est celuy des avocats et procureurs; et le 4e est celuy des bourgeois et marchands.

« A l'égard du 1er ordre, ils ne sont qu'au nombre de 12, dont les revenus sont très modiques, mesme dans les meillieures années, et dans cellecy, ils sont réduits à rien par l'impuissance de ceux qui leur doivent des rentes ou des fermes.

« A l'égard des officiers, oultre les taxes qui leur sont faictes fréquemment, mesme dans la présente année par le Roy, oultre la rétention de leurs gages, ils se trouvent dépourvus pareillement de leurs revenus par la perte de la récolte de l'année présente et par l'incertitude de la prochaine, qui ne peut être que très modique par le défaut des élémens suffisans dans le prochain moys de septembre. (1)

« A l'égard des avocats et des procureurs, la cessation des affaires du palais et la modicité des fortunes de la plupart d'entr'eux les mettent hors d'estat de secourir les pauvres. Enfin le corps des marchands, qui voit son commerce entièrement ruiné, ne songe qu'à

(1) L'insuffisance des grains pour les semailles d'automne.

faire des efforts pour faire subsister leurs familles dont la plupart sont très nombreuses. Il s'ensuit que ces différents estats se trouvent dans une impuissance presque insurmontable d'exécuter le règlement de la Cour.

« La troisième raison procedde de la cherté excessive autant que de la rareté des grains et des autres fruicts de la terre dans la présente année, et du peu d'espérance qu'on a d'en recueillir à la prochaine récolte. Les vignes sont presque toutes gelées, les terres à bled n'ont rien produit, et les mêmes grains qu'on a semés ne peuvent pas causer une grande abondance, d'autant qu'ils ont souffert la gresle en plusieurs paroisses. Les arbres fruitiers sont presque tous morts. Les prairies se ressentent aussy de la stérilité, de telle sorte que la disette de foin va attirer celle du bétail, exposé d'ailleurs aux vols, à la rapacité des paysans qui le dévorent pour en faire leur subsistance.

« Le prix du pain est au moins de 3 sols 6 deniers la livre. S'il fallait en fournir sur ce pied là à 900 ou 1,000 pauvres qu'il y a dans la ville, quand ce ne seroit que par chascun une livre, la fourniture qui s'en feroit monteroit par jour à plus de 60 escus, et, pendant 6 mois, à plus de 11,000 escus, ce que visiblement le petit nombre des ayzés de la ville, s'il y en a, n'est pas en estat de fournir sur ses revenus, absorbés d'ailleurs, la subsistance aux pauvres de la ville, n'ayant pas même du bled pour eux et leurs familles, encore moins pour celles de leurs grangers et vignerons, et pour ensemencer leurs fonds, deux points très essentiels à remarquer pour les années qui suivront celleci.

« La quatriesme raison résulte des efforts que les principaux de la ville ont faict pour fournir du bled aux greniers qu'on appelle de l'*Abondance* dans plusieurs villes. Ils en ont tiré de Bourgogne pour une somme considérable par rapport à leurs facultés, mais très petite à la cherté des grains et au grand nombre des habitants, où le pain qu'on en faict pour eux se vendant à un moindre prix que le bled qui se vend dans la grenette et que le pain que les boulangers vendent, ce qui constamment produit un soulagement considérable pour les pauvres de la ville, qui reçoivent, d'ailleurs, des aumosnes

fréquentes, ce qui, joint au peu de travail qu'on leur procure, adoucit le mal qu'ils ressentent de la disette. » (1)

A toutes ces charges vient se joindre un nouveau fardeau, le nombre excessif des enfants abandonnés qui augmente tous les jours. Les paysans venaient nuitamment les déposer aux portes de la ville. On en trouvait aussi le matin sur les bancs de pierre placés à la porte de l'Hôtel-Dieu.

De temps immémorial, les barons de Beaujolais payaient à l'hôpital une rente destinée à l'entretien des enfants trouvés, mais, depuis près de trois ans, le duc d'Orléans, seigneur de ce pays, aussi obéré que ses vassaux, ne payait plus rien. (2)

Au mois de juillet 1708, M. Mabiez, recteur de l'Hôtel-Dieu, avait fait une saisie sur le domaine de Beaujolais. Cette exécution fut annulée par le Bureau des pauvres, comme faite sans sa participation et « contraire au respect dû à Son Altesse. » Cet acte de déférence n'eut aucun succès.

La patience des plus sages a des bornes.

Le 16 juin 1709, M. de Saint-Fons, recteur de l'Hôtel-Dieu, fait observer au Conseil des pauvres « que les malheurs des temps donnant lieu à de fréquentes expositions d'enfans dans ceste ville, et cest Hostel-Dieu estant d'aillieurs accablé par un grand nombre de pauvres malades, sans que l'on puisse espérer aulcuns des revenus ordinaires de l'Hostel-Dieu, par les gelées de l'hiver et la rareté de l'argent qui met les débiteurs de ceste maison hors d'estat de payer aulcuns revenus, il est absolument impossible de continuer l'entretien des dits enfans exposés, avec d'autant plus de raison que la pension de 300 livres par année deue sur le domaine de Beaujollois pour l'entretien desd. enfans n'est point payée, en sorte qu'il est actuellement deub à la maison troys années et demye d'arrérages

(1) Archives communales BB 9.

(2) Les seigneurs « haut-justiciers » avaient la charge des enfants abandonnés dans le ressort de leur justice.

eschus de lad. pension. Il convient donc de prendre sur cela un parti. » (1)

Sur ce, le Conseil donne pouvoir aux administrateurs de faire signifier à Son Altesse un acte d'abandon de ladite pension, et descharger, par ce moyen, la maison de l'entretien des enfants ; arrête pourtant que M. de Saint-Fons continuera de payer leur entretien jusqu'au 15 juillet prochain.

Dans les derniers jours du mois de juin, était survenu un débordement du Morgon, qui avait causé de grands dégâts dans la ville, emporté les ponts, bouleversé les dalles et effondré les caveaux dans l'église collégiale. Nombre de maisons furent gravement endommagées, et il en résulta la perte de beaucoup de meubles et de marchandises. La misère s'en accrut encore, et la maladie contagieuse qui régnait alors et dont nous parlerons plus loin en détail redoubla d'intensité.

Depuis lors, la famine et l'épidémie règnent ensemble pendant le reste de l'année. La résistance semble épuisée en face de ces deux fléaux réunis. Les assemblées du Corps de ville sont rares et courtes, et toute initiative disparait. Le Conseil des pauvres seul donne encore quelques preuves d'activité. D'après les rares documents qui subsistent, l'épidémie prit fin avec l'année 1709, mais la famine ne cessa qu'au milieu de l'année 1710, à l'époque de la récolte. Jusqu'à ce moment, les recteurs de l'Hôpital ne purent suffire à leur tâche qu'à l'aide de ressources extraordinaires et d'emprunts.

Le 7 février 1710, M. de Saint-Fons, recteur, représente au Bureau que « dans les malheurs arrivés sur les fruicts de la terre, par la rigueur de l'hiver de l'année 1709, cet hôpital a non seulement perdu tous les revenus de ses fonds, mais encore a esté accablé d'un grand nombre de pauvres malades. L'on a mesme esté

(1) Les comptes de l'Hôtel-Dieu, toujours si bien tenus, sont, pour l'année 1709, dans le plus complet désordre, et n'indiquent pas le nombre des enfants abandonnés cette année. On peut juger de la situation d'après ce qui se passait à Lyon, où l'Hôtel-Dieu, qui donnait asile annuellement à 500 ou 600 enfants, en reçut, en 1709, le nombre effrayant de 2,731.

obligé d'achepter pour des sommes considérables de grains, soit pour la subsistance dud. hospital, soit pour ensemencer les fonds, en sorte que, pour avoir continué les secours ordinaires aux pauvres, cet hospital doit une somme de 1,500 livres, pour le payement de laquelle le s[r] de Saint-Fons n'a aulcun argent entre les mains. En conséquence, il propose de faire un emprunt de lad. somme, laquelle les sœurs Louise et Marguerite Demeaulx (1) offrent généreusement prester. — Adopté. »

Le 21 décembre 1710, finit enfin pour M. de Saint-Fons cette laborieuse gestion de deux années. « Le Conseil des pauvres ayant remercié M. de Saint-Fons de tous les soins qu'il a bien voulu se donner pendant son rectorat pour les affaires de ceste maison, et qui sont d'autant plus grands qu'il a non seulement soutenu ceste maison pendant les cruels malheurs de l'année dernière 1709, en sorte que, bien éloigné que l'on y ait suivi l'exemple de grand nombre d'hôpitaux du royaume, où la nécessité obligea de diminuer les charités, dans ceste maison où l'on y a veu le nombre des pauvres considérablement augmenté pendant ces temps de misère ; il veut mesme encore, en sortant de son rectorat, faire un présent considérable à ceste maison en luy remettant les arrérages des cens et servis de l'année qui luy sont deubs par cette maison. L'on ne sauroit donc avoir trop de reconnoissance pour M. de Saint-Fons. » (2)

II

L'ÉPIDÉMIE

Nous avons vu que, peu après le début de la famine, survint une maladie épidémique, « une espèce de peste, » dit un magistrat du bailliage, qui causa une grande mortalité dans la ville, et paraît s'être répandue dans tout le pays. Ce fléau, confondu au milieu de tant

(1) Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Villefranche.

(2) Archives hospitalières, E 2.

d'autres calamités qui écrasaient le peuple, a laissé peu de souvenirs, et, à part les écrits perdus aujourd'hui du médecin qui lutta contre lui, les contemporains donnent sur ce sujet à peine une ou deux mentions laconiques. Pourtant, dans les registres mortuaires, les chiffres parlent avec une terrible éloquence.

Pour apprécier les effets de cette épidémie, il faut examiner quels étaient alors la situation économique et sanitaire de la ville, le chiffre de sa population, et remonter à quelques années en arrière.

Vers la fin du XVIIe siècle, on n'était pas heureux à Villefranche. La petite ville industrielle subissait tous les effets d'une guerre désastreuse : anéantissement du commerce, impôts excessifs, mesures financières ruineuses, altération du taux des monnaies, création d'offices inutiles et vexatoires que les habitants rachetaient pour les supprimer. A ces maux s'ajoutait l'insuffisance répétée des récoltes. En 1693, la ville éprouve une disette assez grande pour nécessiter, de la part du Corps de ville, l'emploi de mesures arbitraires, l'établissement d'un maximum pour le prix des grains et les réquisitions forcées pour les moyens de transport.

Dans l'assemblée du 20 mars 1693, il est arrêté par le maire et les échevins, « attendu la cherté extrême des grains et la disette qui s'en trouve, de profiter de la bonne volonté de quelques honnestes gens de ceste ville, tant officiers que bourgeois et marchands, qui ont offert de l'argent pour achepter du bled, froment et seigle, ce qui sera faict soubs le nom desd. s^rs eschevins, lesquels feront revendre lesd. grains, sans aulcun profit, à la grenette de ceste ville; et, comme il y auroit de la peine à trouver des grains qu'à un prix exhorbitant et des voitures pour les conduire en ceste ville, qu'on emploiera l'autorité de M^rs les officiers et magistrats du bailliage, pour obliger les particuliers qui auront des bleds d'en fournir à un prix raisonnable, sur le pied à peu près qu'il s'est vendu le dernier mois, et de forcer tous les particuliers qui auront des charettes et chars à bœufs ou à cheval d'en fournir moyennant salaire comptant. » (1).

(1) Archives communales, BB 8.

En même temps, instruits par l'expérience qu'une maladie épidémique, une « peste, » suit presque toujours la famine, les maire et échevins arrêtent que « les processions qui se font chaque année en actions de grâces pour la délivrance de la peste par les prières et intercessions de saint Roch auront lieu avec une solemnité considérable et plus grande que celles pratiquées les années précédentes, le jour du mardi gras et le jour de la feste de saint Roch. » Le Corps de ville devra y assister en entier, avec les ex-consuls, en habit de cérémonie, et tous les habitants sont invités à suivre un si bon exemple.

Au mois de novembre suivant, un marchand de Villefranche, nommé du Vouldy, se chargea d'aller acheter des grains en Bourbonnais, mais son entreprise eut une issue malheureuse. En approchant de la Loire, vers Dompierre, le convoi fut attaqué et pillé par les habitants réunis de trois paroisses, et du Vouldy ne trouva asile, pour se soustraire à la fureur du peuple, que dans la maison du s^r Boisset, à Diou.

Sur la plainte des habitants de Villefranche, les communautés de Diou et de Gilly furent condamnées par le parlement de Paris à la restitution de 3,500 livres, qu'elles étaient d'ailleurs hors d'état de payer.

A la fin de 1694, le maire déclare « que c'est avec douleur qu'il est obligé de faire connoistre à l'assemblée *la diminution du tiers des habitants de la ville,* arrivée depuis 8 à 10 ans, laquelle il a connue par une revue qui a esté faicte ensuite des arrests du Roy, et que l'on doit attribuer autant à la cessation du commerce et au logement de l'infanterie, qui, oultre les passages anciens, accablent ceste ville depuis 6 années, qu'aux maladies qui ont attaqué les habitans. » (1)

Le 27 juillet 1695, M. de La Croix, échevin, dit au Conseil de ville que « M^rs les Trésoriers de France, faisant leur chevaulchée à présent, auroient tesmoigné au Corps de ville qu'ils vouloient savoir l'estat où estoit leur communaulté, aussy bien que les aultres de ceste province de Beaujollois. Il estoit nécessaire de dresser un

(1) Archives communales, BB 7.

procès-verbal, pour justifier de l'estat déplorable où se trouve réduite ceste ville. Sur quoy, les s[rs] maire et eschevins auroient remarqué que, la présente année, ils avoient imposé sur leur ville 4,075 livres, oultre la taille qui rendoit 3,000 livres, sans y comprendre la capitation; que, de plus, les passages continuels des gens de guerre, infanterie, cavalerie et dragons, l'accablent d'autant plus qu'il n'y a que cinq ou six ans que l'infanterie y loge, ce qui a fait déserter un si grand nombre d'habitans, que, dans la visite faicte par ordre du Roy au sujet de la capitation (en 1694), il s'est trouvé plus de 150 maisons toutes vuides, et que, dans les aultres, les familles s'y sont trouvées tellement diminuées que, de 5,000 âmes qu'il y avoit avant la présente guerre, en reste-t-il à peine 2,200, oultre que la ville estant presque composée de marchands et d'ouvriers en toilles, le négoce s'y trouve absolument ruiné, et, par conséquent, les négociants et ouvriers, tous contribuables aux impositions, sont hors d'état de fournir et mesme de vivre. » (1)

Ces témoignages officiels montrent le début d'une situation qui ne fit que s'aggraver durant les quinze années suivantes. La prolongation de la guerre, surtout lorsque, à partir de 1704, des revers accablants et multipliés succédèrent aux victoires, accrut encore la misère et la dépopulation, et l'on peut affirmer qu'en 1708 le nombre des habitants de Villefranche ne devait pas dépasser 2,000.

Si l'on tient compte de l'usage partout en vigueur alors d'expulser les pauvres étrangers, chaque commune étant obligée légalement de nourrir ses pauvres, et de la fuite des gens peureux, que ne retenait ni la nécessité, ni un emploi public; il est bien probable qu'en 1709, au début de l'épidémie, le nombre des habitants descendit à 1,500, et que la maladie emporta réellement près du tiers de la population présente, comme dit le lieutenant-général du bailliage.

En dépouillant les registres mortuaires des premières années du siècle, les huit années qui précèdent l'épidémie, on trouve que la

(1) Procès-verbal attesté véritable et signé par le maire et les échevins. (Arch. comm., BB 7.)

mortalité annuelle oscille entre 100 et 130, une moyenne de huit à dix décès par mois, proportion déjà considérable pour une population de 2,200 habitants.

Dès les premiers mois de l'année 1709, cette proportion est déjà sensiblement plus élevée. On trouve, en février, dix-sept décès; en mars, vingt-huit; en avril, quatorze; en mai, dix-neuf. Jusques-là, on peut ne voir qu'une recrudescence saisonnière, mais au mois de juin, ou reconnaît l'action non douteuse d'une cause morbifique puissante. La mortalité monte à quarante. Elle s'élève à quarante-quatre, en juillet; à soixante-neuf, en août; à soixante-dix-sept, en septembre. Puis elle redescend graduellement les mois suivants à quarante, puis à vingt-neuf, et enfin à vingt-huit, au mois de décembre. A cette époque, l'épidémie paraît éteinte, et les premiers mois de l'année 1710 n'accusent que l'élévation habituelle pendant l'hiver. Néanmoins le nombre des décès, en 1710, est encore de cent trente-cinq, chiffre supérieur à celui des années normales et considérable pour une population qui devait être réduite à la fin de cette année à un millier d'habitants.

Les révélations précises, mais laconiques, du registre mortuaire et la déclaration du lieutenant-général sur la proportion de la mortalité, sont les seuls documents fournis par les Archives de la ville.

Jean-Baptiste Mercier, le doyen des médecins de Villefranche, fut une des premières victimes de la maladie. Il ne restait, pour lutter contre le fléau, qu'un jeune médecin, Jean-Baptiste Martini, assisté de deux ou trois chirurgiens. Il la combattit en praticien intrépide et l'étudia en savant.

Au mois de juin, les habitants appelèrent le célèbre Pierre Garnier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour joindre ses lumières à celles de Martini. Pendant le court séjour qu'il fit à Villefranche, Pierre Garnier fut atteint par la maladie qu'il était venu combattre, et mourut bientôt après, à Lyon, le 4 juillet suivant.

Au nombre des personnes notables, enlevées par l'épidémie, figurent, avec noble Jean-Baptiste Mercier, docteur en médecine, âgé de soixante-cinq ans, qui fut enterré dans l'église collégiale de Notre-Dame-des-Marais, « proche l'autel de ladicte Nostre-Dame; »

Maître Jean Massard, maître apothicaire, âgé de quarante ans, enterré dans l'église des R. P. Cordeliers;

Messire Jean Bottu, archiprêtre d'Anse, âgé de cinquante-deux ans;

Messire Pierre Simonard, curé de Villefranche, « lequel voulut, par esprit d'humilité, estre enterré au grand cimetière, près la croix de la Madeleine. » (1)

Cette maladie paraît s'être propagée dans toute la province de Beaujolais, d'après l'énorme mortalité que signalent, cette année-là, les souvenirs conservés dans quelques localités.

Voici ce qu'on trouve consigné dans les registres de M. Roland de La Platière, curé de Saint-Georges du Château, à Thisy : « Dieu veuille que nous ne voyions pas, de nos jours, une semblable année. J'en ai enterré qui ont mangé des chiens, des chats et autres animaux dont l'usage est mortel et fait horreur. A cause des grandes fatigues que j'ai éprouvées pendant l'année, étant jour et nuit sur pied, pour l'administration des sacrements, j'ai pu oublier d'inscrire cent cinquante personnes qui sont mortes. » Le registre n'en porte, en effet, qu'une quarantaine; car, depuis un siècle, depuis 1628, le nombre des décès variait de cinq à huit dans la paroisse de Saint-Georges.

Dans la paroisse Notre-Dame de Thizy, qui avait eu cinq enterrements en 1708, il y eut, en 1709, cent vingt et un décès, et cent seize en 1710, pendant les quatre premiers mois.

Mardore, paroisse voisine de Thizy, fut aussi décimée. Le curé inscrivit, en 1709, cent cinquante décès, et cent en 1710; tandis que la moyenne des décès, de 1703 à 1708, est de treize par année. (2)

Quelle était la nature de cette maladie dont la mortalité égale celle des grandes épidémies les plus meurtrières? Il n'en reste aucune description. Ce nom de « peste, » que lui donne un magistrat

---

(1) Ce cimetière, situé sur l'emplacement actuel du promenoir, joignait l'église de la Madeleine, la plus ancienne de Villefranche.

(2) *Voyage dans le Haut-Beaujolais.*

de la ville, ne peut indiquer que la terrible virulence de son principe contagieux. Martini lui donne le nom de « fièvre maligne, » dans les lettres polémiques où il combat, en pleine épidémie, les opinions du docteur Moreau, de Châlon-sur-Saône, sur le traitement de cette affection.

Dans la nomenclature médicale de l'époque, le nom de « fièvre maligne » désigne la fièvre typhoïde, dont les complications étaient aggravées alors par deux causes accidentelles : la dépression morale et l'inanition. (1)

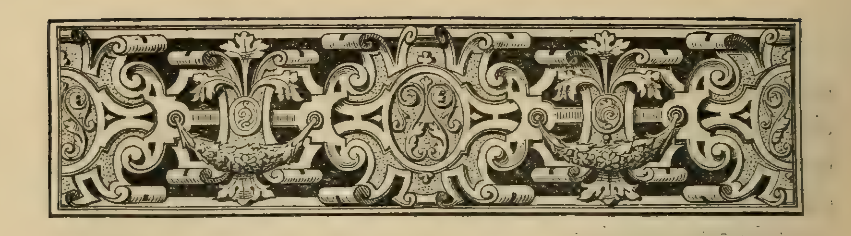
Docteur Léon MISSOL.

---

(1) Voici ce que dit le Père de Colonia dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, 2e vol., p. 805.

« Jean-Baptiste Martiny, docteur de la Faculté de Montpellier, né à Villefranche en Beaujollois, d'un père et d'un ayeul médecin, attaqua avec succès, en 1709, le nouveau système par lequel M. Moreau, célèbre médecin de Châlon, rejettoit l'usage de l'émétique et de toute sorte de vomitif et de purgatif, et n'autorisoit que la saignée pour la guérison des fièvres malignes qui régnoient en ce temps-là. M. Moreau répliqua, et M. Martiny dupliqua par un second ouvrage imprimé à Villefranche, comme le premier. » *Examen de la réplique de M. Moreau*. Chez Antoine Martin, à Villefranche. 1710.





AVENAS

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE

et d'Archéologie beaujolaises

TIRÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS DU CARTULAIRE

DE SAINT-VINCENT DE MACON (1)

XVII

Si encore il n'y avait dans l'article que j'étudie que des fautes de prosodie et de grammaire!... Mais les erreurs historiques et exégétiques y abondent.

Ainsi on fait de Pélage un monastère de religieux. Il fallait cela, peut-être, pour y faire passer et recevoir décemment saint Louis et sa cour, se rendant à Aigues-Mortes, en 1248. A quoi je réponds :

1° On ne trouvera nulle part que saint Louis et sa cour se soient jamais arrêtés à Avenas, ou en aient eu seulement la pensée.

2° Pélage était un monastère de religieuses, dédié à Notre-Dame, comme l'est encore aujourd'hui l'église d'Avenas qui l'a remplacé. Je l'ai assez établi précédemment, en m'appuyant sur le *Cartulaire de Savigny et d'Ainay* et sur celui de Saint-Vincent de Mâcon. Qu'il me suffise de rapporter ici ces quelques lignes déjà citées de

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. X, pp. 146, 212 et 278.

la charte fondamentale, donnée, l'an 815, par Louis le Débonnaire : « In pago Lugdunensi, in villa quae vocatur Rosarias, quas olim quaedam *femina Dei Sanctimonialis Anstrudis* Domino et genitori meo Karolo... per Cartulam delegavit donationis. »

3° Le monastère de Pélage avait était détruit par les Sarrasins. Il n'en restait que le nom auquel fut substitué celui d'Avenas : « In villa Avenaco, quae antiquitus monasterium Pelagii vocitatur. » (1) Et trois cents ans après on veut ressusciter ce monastère; on veut en faire un monastère d'hommes; on veut en attribuer la fondation à saint Louis, dont le *Cartulaire de Mâcon*, témoin domestique de ces choses, ne fait pas même mention.

4° Qu'on me permette de donner un spécimen des déductions logiques de M. de La Roche la Carelle. « Une dernière observation, » dit-il, « va corroborer tout ce que nous avons dit plus haut. Severt rapporte que, de son temps (au XVIIe siècle), on voyait encore, dans l'église d'Avenas, une pierre sépulcrale sur laquelle on lisait : « Hic « jacet Dominus Joannes Minet P... curatus hujus ecclesiae, qui « obiit anno Domini 1292. »

« On conviendra que la date inscrite sur cette tombe concorde merveilleusement avec notre système. L'église, fondée en 1248, aurait eu pour premier curé Jean Minet, mort en 1292, et son corps aurait été inhumé dans le chœur. »

Rien n'indique que Jean Minet ait été le premier curé d'une paroisse qui existait depuis plus de deux cents ans : « In villa Avenaco quae antiquitus monasterium Pelagii vocitatur. » La lettre, initiale P. ne veut pas dire *primus*, mais *presbyter curatus*, prêtre curé, selon le style du temps. Il faut y mettre plus que de la bonne volonté pour y lire que Pierre Minet fut le premier curé d'Avenas.

XVIII

Je viens à l'exposition et à l'interprétation des bas-reliefs de l'autel d'Avenas. Nous y trouverons une abondante justification de

(1) *Cartulaire de Saint-Vincent*, charta 586, de l'année 1117.

la thèse historique que je soutiens, avec tous les siècles passés, contre le système nouveau de l'historien du Beaujolais.

La face principale, ou le devant de l'autel d'Avenas, représente une des plus grandes scènes évangéliques. C'est Jésus-Christ donnant à ses apôtres la mission d'aller évangéliser et convertir le monde. (1)

Le milieu, dans toute sa hauteur, est occupé par un oval à ogive, dans lequel on voit, assis sur un trône, le sauveur du monde avec le nimbe crucigère. Il tient à la main gauche le livre divin des Évangiles; et, de la droite, il bénit ses apôtres, tandis que sa bouche entr'ouverte semble prononcer le texte sacramentel : « Euntes docete omnes gentes. »

Aux quatre angles, laissés vides par la formation de l'ovale, sont sculptés les emblèmes liturgiques des quatre évangélistes : l'homme de saint Mathieu, l'aigle de saint Jean, le lion de saint Marc et le bœuf de saint Luc.

A droite et à gauche, sur deux rangs superposés, sont rangés, trois à trois, les douze apôtres assis, le livre des évangiles à la main, à l'exception du dernier à gauche du Sauveur, dans le rang inférieur. Ce personnage présente grandes ouvertes les deux mains vides. Ce doit être Judas le traitre qui a perdu son rang dans l'apostolat pour aller en son lieu : « Apostolatus de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum. »

En fait de noms, il n'y a plus de lisibles que ceux de Simon, de Thomas, de Philippe et de Jacques.

Ce bas-relief est encadré entre deux lourdes colonnes romanes, dont les chapitaux supportent la grande pierre sacrée qui achève l'autel.

---

(1) J'ai un moment hésité, la composition du sujet pouvant également convenir à cet autre texte évangélique : « Cum sederit filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israël. » (Matth., XIX; 28.) — Mais la présence de Judas, dans le bas-relief, n'a pas tardé à me fixer. Il est évident que le damné ne siègera pas, au jugement dernier, parmi les apôtres; tandis qu'il était au mileu d'eux quand le fils de Dieu leur a dit : « Ite, ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos. » (Luc., X, 3. — Matth., X 16.)

Dans les *Monuments anciens et modernes* de Gailhabaud, tome II, on trouve un autel analogue, quant à la composition, à celui d'Avenas : c'est celui de Combourg, dans le royaume de Wurtemberg. Il est en bronze, et chaque apôtre est encadré dans une riche mosaïque. « Il y a dans l'autel de Combourg, » dit Gailhabaud, « une ornementation, des sculptures et des mosaïques dont l'ensemble ne nous permet point de faire remonter ce monument plus haut que la fin du XIIe siècle, ou aux premières années du XIIIe. » C'est déjà antérieur au siècle de saint Louis. Et si à côté de l'autel de Combourg nous plaçons son similaire d'Avenas, ce dernier vieillira de plus de deux cents ans, et nous apparaîtra sans peine comme contemporain de Louis le Pieux.

XIX

C'est assez pour le devant de l'autel d'Avenas. Passons au côté de l'épître. Le bas-relief est encadré comme celui du devant. Il représente l'acte de donation de Louis le Pieux, au Chapitre de la Cathédrale de Mâcon.

Entre le monarque agenouillé et saint Vincent debout et couronné de l'auréole des saints, se dresse gracieusement une église toute semblable à celle qui est encore l'église paroissiale d'Avenas. Cette église est séparée du sol par un lit de feuilles d'acanthe, sur lequel elle repose. L'auguste donateur, ayant la couronne royale sur la tête, la touche de la main comme signe de tradition. Le diadème qui entoure la tête du monarque est absolument semblable à celui que lui donnent les enluminures contemporaines. M. Zeller, dans son *Louis le Pieux*, page 147, en reproduit une tirée du manuscrit latin 5927 de la Bibliothèque nationale. C'est au-dessous de ce sujet historique que se trouve gravée l'inscription : *Rex Ludovicus Pius*, qu'on a lue plus haut, et sur laquelle je n'ai pas à revenir.

XX

J'arrive à la portion la plus intéressante et la moins comprise de

l'autel d'Avenas. C'est le bas-relief qui décore le côté de l'Évangile. Il se divise, dans le sens des lignes horizontales, en deux compartiments superposés l'un à l'autre. Celui du haut représente les deux mystères de l'Annonciation et de la Présentation. Tout le monde est d'accord jusque-là.

Mais les deux sujets exposés dans le compartiment inférieur n'ont pas été compris. Personne n'a songé à en faire l'application à l'auguste fondateur. C'est de lui pourtant qu'il s'agit ici ; et l'interprétation qu'on va lire de ces deux tableaux intéressants satisfera, j'ose l'espérer, les esprits les plus difficiles.

Dans le bas-relief du côté de l'Épître, l'empereur Louis le Pieux offre une église à saint Vincent, nous venons de le dire. Dans le bas-relief opposé, qui nous occupe présentement, il reçoit, dès ici-bas, la récompense de sa piété. A son lit de mort, il est visité par la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus. Dans l'autre tableau, son âme est enlevée à la terre et emmenée au ciel.

Non, ce n'est pas une histoire imaginaire que l'apparition de la Sainte-Vierge, portant dans ses bras l'enfant Jésus, à Louis le Débonnaire mourant. Ecoutez le récit de ses contemporains, recueilli et publié par M. Zeller, à la page 126 de son volume déjà cité : *Louis le Pieux*.

« Quand ce vint à cette heure que l'âme dût partir du corps, il tourna sa face à senestre partie, et à toute la force qu'il put en soi trouver, par manière de grande indignation, dit : « Huz! huz! » qui veut autant dire : « Hors! hors! » dont il appert qu'il vit le diable, en cette heure, de laquelle compagnie il n'eut oncques que faire, ni mort, ni vif.

« Après ce retourna sa face à dextre partie, et puis leva les yeux vers le ciel; et de tout comme il regardait plus horriblement à la sénestre partie, de tant regardait-il à dextre plus liément, en telle manière que entre lui et un homme qui rit, n'avait point de différence. »

Qu'est-ce à dire, sinon que, avant de mourir, le vertueux mo-

narque fut livré, par la permission de Dieu, et à l'exemple du Sauveur dans sa tentation à de cruelles angoisses. « Huz! huz! » s'écriait-il, c'est-à-dire : « Retire-toi, Satan. » Et après que le diable se fut éloigné, ce ne sont pas les anges du ciel, mais la reine des anges elle-même qui vient le consoler et le soutenir.

Notre vieil historien n'est pas si explicite. Il se contente de constater l'état de liesse, de bonheur et de céleste sourire qu'on voyait sur la figure du roi mourant ; tel que celui que, de nos jours, la foule du peuple, accourant de toutes parts, contemplait sur le visage transfiguré de Bernadette Soubirous, quand elle était en conversation intime et divine avec l'Immaculée Conception, à la grotte de Massabielle.

Ce que l'historien n'a pas écrit, l'artiste contemporain le proclame aux générations futures, quand il nous montre, avec son ciseau, sur le marbre de l'autel d'Avenas, l'auguste Marie avec l'enfant Jésus, au chevet de Louis le Pieux mourant. Et le témoignage de l'artiste est vrai ; et, uni à celui de l'historien et de la tradition, il confirme merveilleusement ce qu'on a appelé la *légende* dix fois séculaire, recueillie par Severt ; comme, du même coup, il condamne sans rémission le rêve creux qu'on a essayé de lui substituer, au sujet de l'église et de l'autel d'Avenas.

XXI

Le second tableau, qui n'a pas été mieux compris et expliqué que le précédent, renferme ce que je n'hésite pas à appeler l'apothéose de Louis le Pieux.

Ce n'est pas une assomption comme celle de la Sainte Vierge, puisque nul, depuis Adam, n'est arrivé à la gloire de la résurrection corporelle, hormis la divine Marie, à l'exemple et par la grâce de son divin fils. C'est pourquoi, entreprendre l'apothéose d'un autre saint quelconque est toujours un écueil difficile pour les meilleurs artistes ; et on pèche contre la vérité quand, après la mort d'un héros chrétien, on représente s'élancant vers les cieux, portée par les anges, sa dépouille mortelle, son corps, avec la gloire

et l'aspect d'un triomphateur. Voyez, par exemple, l'apothéose de saint Bruno par notre grand Le Sueur.

Le Moyen-Age, même avant saint Thomas, possédait, mieux que nous, la science théologique, et respectait mieux l'esthétique chrétienne. On se gardait bien alors d'anticiper arbitrairement sur l'heure de la résurrection future et de notre assomption à tous. Toujours les artistes d'alors vous montrent le corps du saint, couché dans son lit, et rendant son âme à son créateur souverain, avec une placidité, une grâce touchante et un sourire de prédestiné.

Cependant, pour rendre d'une manière sensible la sortie de l'âme et son élan vers le ciel, s'inspirant de cette expression évangélique : *expiravit*, et de celle de la sainte liturgie : *efflavit animam*, ils allaient volontiers jusqu'à faire partir des lèvres du mourant un souffle, un rayon qui se dirigeait vers le ciel en s'élargissant; et, dans ce rayon céleste, on voyait un petit corps humain, allongé et fluet, dégagé en quelque sorte de la matière, le *corpus spiritale* de saint Paul. Ainsi en est-il dans le 32e tableau de la vie en images de saint Norbert. Ainsi, encore dans le 45e tableau de l'histoire en images de saint Gaétan de Thiène, gravée et imprimée à Vérone en 1619. On retrouve la même idée et la même image dans les vieilles peintures murales d'Anzy-le-Duc, à la mort du disciple de saint Benoît, saint Maur.

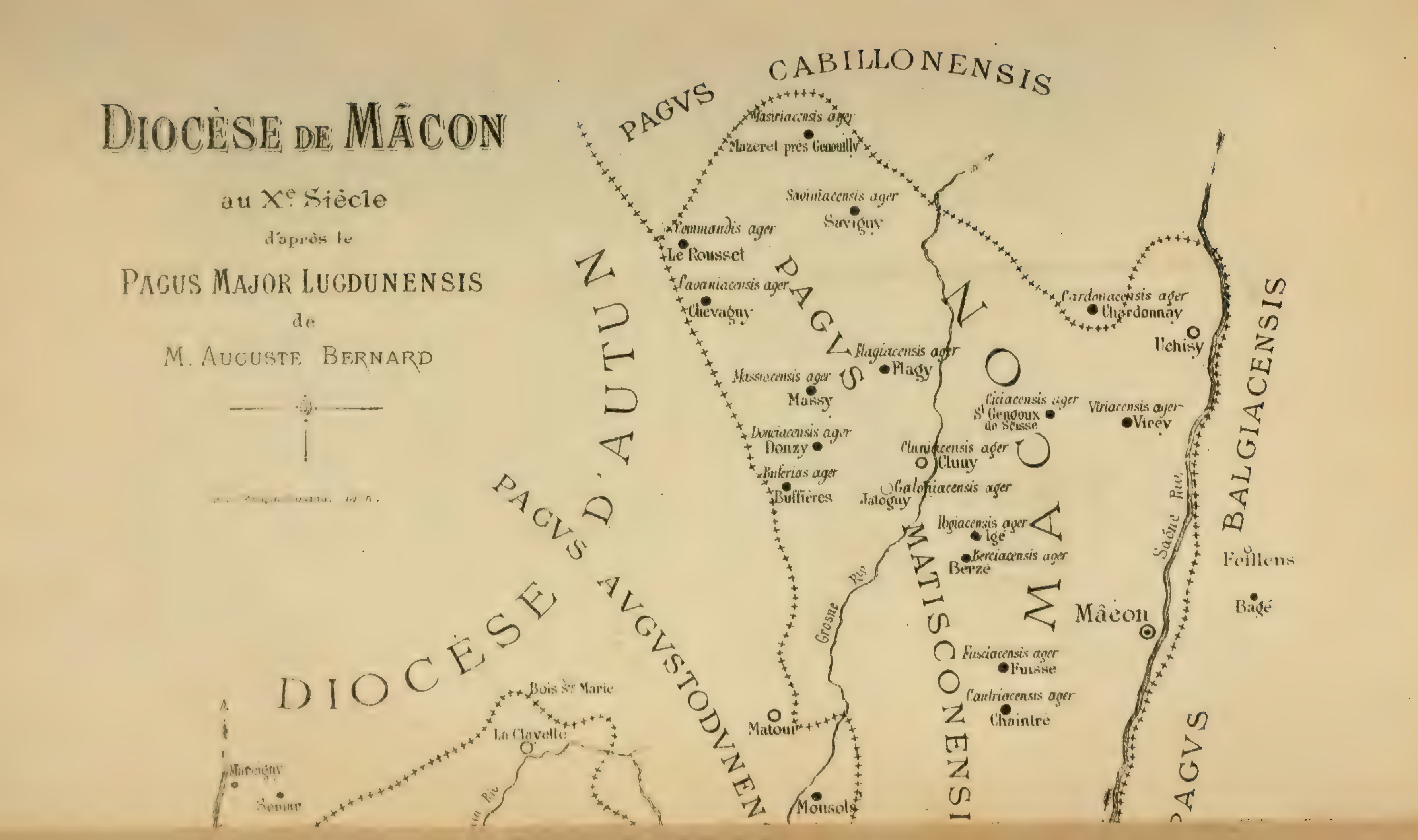
D'autres, pour exprimer la même pensée, je veux dire la séparation de l'âme immortelle de son corps de mort, partaient d'un autre passage de l'écriture et recouraient à une image assez différente.

Ainsi, dans la célèbre vision en laquelle saint Pierre est invité, à l'occasion du centurion Corneille, à s'appliquer désormais à la conversion des Gentils, nous lisons qu'il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe suspendue par les quatre coins, qui descendait du ciel en terre, et une voix vient à lui qui disait : « Lève-toi. N'appelle point impur ce que Dieu a purifié... » Et aussitôt la nappe rentra dans le ciel.

Voilà bien l'explication de notre bas-relief. Le corps de Louis le Pieux est couché dans le lit où il vient de rendre l'âme à son créateur.



Avis. — Les noms imprimés en *caractères italiques* sont ceux de la topographie ancienne. Les noms imprimés en *caractères romains* sont ceux de la topographie moderne.



DIOCÈSE DE MÂCON
au Xe. Siècle
d'après le
PAGUS MAJOR LUGDUNENSIS
de
M. AUGUSTE BERNARD
PAGVS CABILLONENSIS
PAGVS MATISCONENSI
PAGVS BALGIACENSIS
PAGVS AVGVSTODVNEN
DIOCÈSE D'AUTUN
MACON
Masiriacensis ager
Mazeret près Genouilly
Saviniacensis ager
Savigny
Commandis ager
Le Rousset
Cavaniacensis ager
Chevagny
Cardonacensis ager
Chardonnay
Uchisy
Flagiacensis ager
Flagy
Massiacensis ager
Massy
Ciciacensis ager
St Gengoux de Scisse
Viriacensis ager
Virey
Donciacensis ager
Donzy
Cluniacensis ager
Cluny
Buferias ager
Buffières
Galoniacensis ager
Jalogny
Ibgiacensis ager
Igé
Berciacensis ager
Berzé
Feillens
Bagé
Mâcon
Saône Riv.
Grosne Riv.
Fusciacensis ager
Fuissé
Cautriacensis ager
Chaintré
Bois Ste Marie
La Clayette
Matour
Monsols
Semur

Deux personnages pleurent, l'un au chevet, l'autre au pied du lit mortuaire. Cependant une sorte de corbeille flexible comme une nappe, venue du ciel, contient, sous une forme humaine, l'âme du monarque, et deux mains mystérieuses la retirent de la terre et la transportent dans la céleste patrie.

Je ne sais vraiment laquelle de ces deux manières d'exprimer le départ de l'âme pour une meilleure vie, est la plus expressive. Mais on conviendra, sans peine, qu'au point de vue de la naïveté et de la vérité, elles se valent l'une l'autre.

XXII

En résumé, je reste profondément convaincu des faits suivants :

1° La donation ou restitution du monastère de Pélage au Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon est le fait magnifique et pieux de Louis le Débonnaire, dès la première année de son règne si éprouvé, l'an 815. Il faisait partie des biens donnés par ce prince sur le territoire lyonnais, à l'église de Mâcon, qui avait tant eu à souffrir de l'invasion des Sarrasins.

2° L'église paroissiale d'Avenas, bâtie à la place du monastère antique et détruit de Notre-Dame de Pélage, est une des nombreuses fondations de ce monarque vraiment pieux de surnom et d'effet.

3° L'autel monumental d'Avenas n'a été fait ou achevé qu'après le décès de Louis le Pieux, en 840, puisqu'on y lit le jour et le mois de sa mort, que n'ont pu conjurer ses bonnes œuvres et les ferventes prières de ses obligés.

4° Le monastère de Pélage jusqu'à sa destruction par les Sarrasins, était sur le territoire d'une paroisse appelée *Rosarias* qu'on peut traduire par le nom de « Rosières. » C'est bien plus tard, et quand Louis le Débonnaire eut fondé son église en ce lieu, où elle est encore, que cette église devint le centre de la paroisse, qui reçut le nom d'Avenas, soit à cause de l'avoine qu'on y recueillait en abondance, soit du nom de la princesse Avana, sœur de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et fondateur de Cluny, en signe de reconnaissance pour les bienfaits de cette grande maison souveraine.

5° La ville de Beaujeu, la souveraineté et le nom de Beaujolais datent du xe siècle, ainsi que la fondation du château de Beaujeu, pour un prince de la grande famille des comtes de Forez. C'est aussi vers cette époque que fut fondée la collégiale de Beaujeu, au pied du château. Antérieurement il n'y avait là qu'une petite paroisse qui s'appelait *Bogenis*, et qui avait son église un peu plus bas dans la vallée.

6° Avenas appartenait à l'*ager* de Villé-Morgon, qui n'était pas le dernier des *agri* du pays mâconnais : *pagus Matisconensis*. On a généralement confondu l'*ager* de Villié avec celui de Viré.

7° Enfin, les faits représentés dans les trois bas-reliefs ont entre eux une liaison intime et logique, comme les trois parties d'un discours achevé.

C'est d'abord, sur la face antérieure de l'autel,la promulgation de la loi évangélique, et la mission donnée aux apôtres de la faire connaître dans le monde entier : « Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit. » La foi et les œuvres chrétiennes, voilà les conditions essentielles du salut.

Puis, au côté de l'Épître, sont signalées les œuvres de piété et de charité, dans la fondation d'une église, et la donation de biens terrestres pour subvenir aux besoins de l'enseigement du peuple, de l'assistance des pauvres, et de la beauté du culte divin.

Le troisième bas-relief, du côté de l'Évangile, nous montre la récompense de la foi et des bonnes œuvres. C'est le ciel où règne l'auguste mère de Dieu, après avoir consommé tous ses mystères d'ici-bas. C'est la grâce d'une sainte mort que nous lui demandons tous les jours, et dont nous avons l'exemple sous les yeux dans le décès de Louis le Pieux. La présence de la Sainte Vierge à ce redoutable moment prouve la fidélité de Dieu à ses promesses. N'a-t-il pas dit ? « Bienheureux celui qui a l'intelligence des besoins du pauvre et de l'indigent !... Au mauvais jour le Seigneur le délivrera. Le Seigneur l'assistera lui-même sur son lit de douleur. Le Seigneur retournera son lit, pour soulager ses infirmités. » (Ps. XL, 1 et 3.)

J'ai dit au nombre 3° que l'autel d'Avenas n'avait été fait ou achevé qu'après le décès du roi Louis I. Cet autel est le fruit des

largesses suprêmes du fondateur de l'église et de la paroisse. C'est donc le monument authentique de la reconnaissance de l'église de Mâcon et des habitants du lieu qui l'ont si bien conservé à travers tant de siècles et tant de révolutions.

Les contemporains de Louis le Débonnaire nous ont laissé sur ses dispositions dernières et sa résolution de se défaire de tout en faveur des siens, des églises et des pauvres, afin de mourir pauvre lui-même, un récit trop touchant pour ne pas trouver ici sa place.

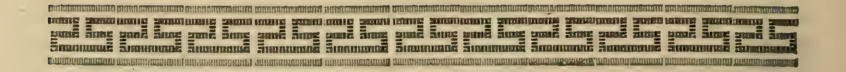
« Lors commanda à Drogon, son frère, l'évêque de Metz, que il fit venir devant lui tous les chambellans du palais, et les ministres; et voulut que tous ses joyaux et ses meubles, en quelque sorte que ce fût, fussent écrits, fût en or, fût en couronnes, ou en pierres, ou en armes, en livres, en vaisselle, en drap de soie, ou en ornements d'églises. Pour ce le faisait que il voulait savoir ce qu'il pourrait donner aux églises, aux pauvres, aux ministres du palais, et aux deniers qu'il pourrait laisser à ses fils...

« Après qu'il eut ainsi ordonné de toutes choses, il rendit grâces à Dieu de ce que rien de propre lui demeurait... » (1)

F. Cucherat.

(1) *La succession de Charlemagne.* Histoire de Louis le Pieux (814-840). Extraits des gestes de Louis le Débonnaire, de l'astronome de Nithard, de Thégan, d'Emold le Noir, etc., publiés par B. Zeller, maître de conférence à la Faculté des lettres de Paris. Paris. Hachette. 1883. P. 121.





REVUE CRITIQUE

DES

LIVRES NOUVEAUX

OLIVIER DE MAGNY. *Etude biographique et littéraire*, par M. Jules FAVRE, professeur au lycée Henri IV. — Paris. Garnier frères, éditeurs. 1885. — In-8°.

Consacrer à un poète de deuxième ou de troisième ordre 450 pages d'un in-8° est toujours, ce me semble, une entreprise hardie. Elle devient absolument périlleuse, quand plus de trois siècles d'indifférence, presque d'oubli, ont passé sur le nom de ce poète. L'auteur qui l'entreprend se trouve fatalement porté à grossir des événements, et à exagérer des mérites dont l'éloignement au contraire a diminué l'importance et l'intérêt ; car il faut qu'il trouve matière à écrire; et, quand il a écrit, il est exposé au reproche pénible d'avoir dépensé plus d'érudition et de peine que n'en méritait son sujet.

Cette critique, que quelques-uns déjà lui ont adressée, M. Jules Favre l'avait prévue, en écrivant sur Olivier de Magny la thèse qu'il vient de présenter à la Faculté de Paris, et c'est, sans doute, pour y répondre à l'avance qu'il rappelle, dans son introduction, en quelle rare estime Sainte-Beuve tenait son héros. Mais ce qui défend son travail, mieux encore que la protection posthume du grand critique, derrière l'opinion duquel il semble chercher à s'abriter, c'est la manière même dont il l'a exécuté.

Tout jeune encore, en 1547, Olivier de Magny avait quitté son pays natal, le Quercy, où, après la mort de sa mère, aucune affection de famille ne paraît plus l'avoir retenu. Il était arrivé à Paris, inconnu, peu fortuné, sans autres appuis qu'une lettre de recommandation de l'évêque de Cahors pour l'abbé de Saint-Chéron, sans autres armes pour réussir que son grand amour des lettres et la foi dans son avenir. Il reste en dehors de la Pléïade, mais quatre recueils de poésies publiés coup sur coup, de 1553 à 1559, les *Amours*, les *Gayetez*, les *Souspirs* et les *Odes*, le font marcher de pair avec ses membres les plus célèbres. Ronsard, en saluant son premier ouvrage, l'*Hymne sur la naissance de madame Marguerite de France*, lui avait assuré l'immortalité. Baïf et Rémi Belleau le proclament le favori des Muses. Du Bellay se lie avec lui d'une étroite amitié. Puis tout à coup, en pleine jeunesse, en pleine fécondité, la mort le frappe (1561) ; et aussitôt le silence se fait autour de son nom, naguère acclamé, et il n'a même pas les

honneurs d'un de ces *tombeaux poétiques* que les poètes de cette époque, par une touchante piété, avaient coutume d'élever à leurs confrères.

Aucun événement saillant, inattendu, ne marque cette courte existence. Tout y est ordinaire, depuis le travail obscur des débuts, jusqu'à l'oubli de la postérité, après l'admiration, excessive peut-être, des contemporains. Et à dire cela longuement, M. Jules Favre eût couru le risque d'être banal et monotone. Mais il a su, avec un rare talent, éviter ce double écueil, en faisant de l'histoire de son héros comme un épisode de ce grand mouvement littéraire du XVIe siècle, si intéressant toujours et si nouveau encore après les travaux de la plus érudite critique, en groupant autour de lui, comme en un tableau animé, les divers personnages qui ont joué un rôle dans sa carrière littéraire ou galante.

C'est l'abbé de Saint-Chéron d'abord, Hugues Salel, le traducteur de l'Iliade, favori du roi et de Marguerite de Navarre, l'un des hommes les plus savants de son siècle, qui le premier accueillit Magny à son arrivée de Cahors, et qui lui donna accès auprès des littérateurs illustres de la Pléïade; puis Jean d'Avanson, dont notre poète, après la mort de son premier protecteur, devint l'un des secrétaires, et qu'il accompagna dans sa mission auprès des papes Jules III, Marcel II et Paul IV; d'Avanson, habile diplomate, la créature de Diane de Poitiers, dont il servait les intérêts politiques, dans son ambassade à Rome, en même temps que ceux du roi; puis c'est Louise Labé, la belle Cordière de Lyon, l'inspiratrice de ses vers amoureux, sur la vertu de laquelle ni ses contemporains, ni les critiques modernes, n'ont pu encore se mettre d'accord.

M. Jules Favre ne craint pas de consacrer à ce délicat problème un chapitre spécial, et ce n'est pas, pour nous surtout, le moins curieux de son ouvrage. Il analyse avec soin les témoignages contradictoirez des contemporains, Claude Rubys et Paradin ; et, par l'étude des œuvres de Magny et de Louise Labé, par l'examen de leurs relations et de leur vie, il arrive à cette conclusion, tout à l'honneur de notre célèbre compatriote, qu'aimée d'Olivier, elle ne le paya pas de retour, ou ne lui accorda du moins que des faveurs purement platoniques. Sans aller peut-être aussi loin que Calvin, qui, dans son pamphlet de 1560 contre Gabriel de Saconay, comte et précenteur de l'église de Lyon, traite hardiment Louise Labé de *plebeia meretrix*, deux écrivains de notre temps, MM. Prosper Blanchemain et Turquety, ont tiré, des mêmes documents, des conclusions contraires. La question, on le voit, est difficile autant qu'intéressante. Nous ne faisons que l'effleurer aujourd'hui, nous réservant d'y revenir bientôt au sujet de l'étude depuis longtemps attendue de M. Charles Boy sur la belle Cordière, et dont on nous annonce enfin la prochaine apparition.

Après la vie de Magny, M. Jules Favre étudie ses œuvres, que de nombreuses citations nous permettent d'apprécier en toute connaissance de cause. L'excès d'érudition, qui est le défaut de son époque, n'étouffe pas en lui l'inspiration,

toujours gracieuse, parfois émue. L'excès de facilité, qui est son défaut propre, l'entraîne parfois dans des longueurs pénibles, mais sans nuire à sa versification, harmonieuse et riche, ni à sa langue, souple et pittoresque, encore à l'abri des innovations maladroites de Ronsard. Il subit avec bonheur l'influence des latins, Catulle, Horace, Tibulle, Ovide, qui revivent chez lui avec une part de leurs mérites. Mais il ne se défend pas assez de l'influence italienne; en voulant rivaliser avec Pétrarque et Sannazar, il devient précieux, comme eux, et maniéré.

Magny a, en somme, plus ou moins accentué les défauts de son temps, et il s'en permet toutes les licences. Mais il en a aussi toutes les qualités et, au premier rang, cette recherche aimable et gracieuse de la forme, par laquelle, en dépit des sévérités de Malherbe et de Boileau, a vécu et vivra la poésie du XVI[e] siècle; et il méritait à ce titre la sérieuse étude que lui a consacrée M. Jules Favre.

Gabriel SANLAVILLE.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE MODERNE. *La Réforme de Luther à Shakespeare*, par Marc MONNIER, doyen de la Faculté des lettres à Genève. — Paris. Librairie Firmin-Didot et C[ie], rue Jacob, 56. 1885. — Un vol. in-8.

La librairie Firmin-Didot et C[ie], rue Jacob, 56, à Paris, vient de publier le second volume de l'*Histoire de la Littérature moderne*, du regretté Marc Monnier, professeur de littérature comparée à l'Université de Genève. On sait que cet ouvrage, qui devait être le monument littéraire du savant écrivain, a été interrompu par la mort, au moment où il venait d'écrire les dernières pages de ce second volume. Nous y reviendrons avec de plus amples détails dans une des prochaines livraisons de la *Revue lyonnaise*.

Bornons-nous aujourd'hui à annoncer que le second volume est consacré au XVI[e] siècle et à l'influence littéraire de la Réforme. Ses huit chapitres portent tous de grands noms : Luther, Calvin, Rabelais et Montaigne, Le Tasse, Giordano Bruno, Camoëns, Cervantes et finalement Shakespeare. C'en est assez pour exciter l'intérêt des lecteurs et appeler l'attention du public sur cette œuvre remarquable à tant de titres.

UN ROMAN DE PROVINCE, par M[lle] Marie POITEVIN. — Bibliothèque des Mères de famille. (1[re] série.) Paris. Librairie Firmin-Didot et C[ie].

La librairie Firmin-Didot continue avec un succès mérité la publication des ouvrages qui composent les deux séries de la « Bibliothèque des Mères de famille : » la première, contenant les romans parus dans la *Mode illustrée;* la seconde, les romans qui n'ont pu y trouver place.

C'est à la première série qu'appartient le *Roman de province* de M[lle] Marie Poitevin, qui n'en est plus à son début littéraire, et qui, d'ailleurs, sait de qui tenir,

étant la fille de l'éminent grammairien que nous avons perdu il y a peu de temps. Aussi son ouvrage est-il écrit avec cette sûreté de style et cette netteté qui, selon Vauvenargues, sont le vernis des maîtres. Il y a dans cette histoire intéressante des scènes bien rendues et des caractères bien dessinés, entre autres, celui d'un certain Tartuffe féminin dont on rencontre plus d'une variété dans le monde. Nous recommandons ce livre, à la fois charmant et moral, à toutes nos lectrices.

MISS TOMMY, par l'auteur de *John Halifax,* traduit, avec l'autorisation de l'auteur, par E. DIAN, avec une préface de J. GIRARDIN. — Bibliothèque des Mères de famille. (2me série.) Paris. Librairie Firmin-Didot et Cie.

Miss Tommy, toute jeune, a donné son cœur innocent à un honnête homme, le major Gordon, qui n'en a jamais rien su, et elle a été fidèle toute sa vie à ce premier amour. Quant au major Gordon, il fait un sot mariage, et s'en va dans l'Inde passer les trois quarts de son existence à se repentir.

Pendant ce temps, miss Tommy, au lieu de se draper dans son chagrin, « accepte bravement son lot et en tire le meilleur parti possible. » Aussi se fait-elle adorer de tous ceux qui la connaissent. Après de longues années, le major Gordon revient de l'Inde, veuf, vieux, pauvre et presque aveugle, et c'est alors que, le hasard l'ayant rapproché de miss Tommy, elle parvient, à force de tact, de délicatesse et d'affection désintéressée, à guérir le vieux major de son accablement, de sa misanthropie et de son désespoir.

Cette histoire simple et touchante, dont nous abrégeons plus d'un charmant détail, fait de ce petit livre une œuvre aussi remarquable pour la forme qne pour le fond, et nous devons ajouter que la traduction en réflète avec une rare fidélité les nuances les plus délicates.

L'EXPIATION DE LADY CULMORE, imité de l'anglais par Mme Berthe NEULLIÈS. — Bibliothèque des Mères de famille. (2me série.) Paris. Librairie Firmin-Didot et Cie.

La « Bibliothèque des Mères de famille, » (2me série.) éditée par la librairie Firmin-Didot, s'est augmentée, cette année, de plusieurs ouvrages remarquables à différents titres. Nous avons déjà signalé, dans la *Revue lyonnaise*, les *Esquisses provinciales*, de Mme E. Meunier, et l'*Histoire du pauvre petit Franichko* et l'*Archet d'or*, de Fritz Mauthner. (1) Nous appelons aujourd'hui l'attention de nos lectrices sur un livre fort curieux. C'est bien le récit le plus dramatique et le plus attachant

---

(1) *Revue critique des livres nouveaux*, par P. de MURCY. — La *Revue lyonnaise*, t. X, p. 232.

que nous ayons lu depuis longtemps. Une chaste et gracieuse idylle, intimement liée au sujet principal, vient adoucir les teintes quelque peu sombres de ce terrible drame conduit avec une grande habileté de plume, et dont la moralité est qu'un crime, même ignoré, ne saurait conduire au bonheur.

SILAS MARNER, *le tisserand de Raveloe*, par George ELIOT, traduit de l'anglais par Mme MAISONROUGE. — Bibliothèque des Mères de famille. (2me série.) Paris. Librairie Firmin-Didot et Cie.

Silas Marner, de provenance anglaise, est une intéressante étude de caractères. C'est un de ces livres qu'on n'analyse pas, étant lui-même une patiente analyse des mœurs provinciales anglaises du commencement de ce siècle et peut-être encore d'aujourd'hui, en plus d'un endroit éloigné des voies ferrées, et dont le courant civilisatenr n'a point encore détruit la naïveté traditionnelle. Nous ne pouvons que remercier le traducteur, Mme Maisonrouge, de nous faire connaître cette œuvre si curieuse du célèbre romancier George Eliot.

DICTIONNAIRE POPULAIRE *de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée*, par le docteur Paul LABARTHE. — Paris. Marpon et Flammarion, rue Racine, 26.

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il est intitulé : *Dictionnaire populaire de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée,* et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de médecins et de chirurgiens des hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fano, Fort, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Labarthe père, Landrieux, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

On y trouve : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles ; — Les médicaments employés d'ordinaire, leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours à donner aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades, des convalescents, des enfants, des femmes et des vieillards ; celle de chaque profession, de chaque industrie ; enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes.

Le *Dictionnaire populaire de médecine usuelle* est illustré de 1,000 figures, facili-

tant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en *livraisons* à 10 centimes et en *séries* à 50 centimes.

On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu *franco*, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, rue Racine, 26, à Paris, un mandat-poste de 20 francs.

La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fait la demande.

P. de Murcy.

LA COMPOSITION DÉCORATIVE, par Henri Mayeux, architecte du Gouvernement, professeur d'art décoratif dans les Écoles de la Ville de Paris. — Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. Paris. A. Quantin, imprimeur-éditeur. — Prix : broché, 3 fr. 50.

« La Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts, » publiée sous la direction de M. Jules Comte, inspecteur général des Écoles d'art décoratif, vient de s'enrichir d'un nouveau volume appelé à rendre d'inappréciables services aux deux causes, si étroitement liées, de l'enseignement des arts du dessin, et du relèvement de nos industries d'art.

Les écrivains qui se sont occupés spécialement de l'art décoratif l'avaient étudié jusqu'à ce jour, soit au point de vue de l'esthétique abstraite, soit à celui d'une ou de quelques branches particulières de l'art. De là, ou des généralités forcément vagues, ou des analyses partielles sans lien avec aucune idée de doctrine, incapables, par suite, de devenir des livres d'enseignement.

Préparé par de longues études spéciales et par des relations journalières avec le personnel des industries d'art, M. Mayeux s'était depuis longtemps préoccupé de donner aux jeunes gens de nos écoles, en même temps qu'aux industriels et à leurs divers collaborateurs, ce livre que tous étaient unanimes à réclamer. Professeur dans les écoles de la ville de Paris et dans les écoles professionnelles, il a pu arriver, d'année en année, à compléter ses premiers cours et à leur donner leur caractère définitif d'unité méthodique.

Posant d'abord les principes pour en déduire ensuite les applications, il étudie successivement la forme, considérée en soi et dans ses diverses dimensions, puis le décor, pris en lui-même, et les trois principales sources de l'ornement : la nature, l'invention et la géométrie; il est amené ainsi à réunir la forme et le décor, et à les étudier dans leur connexité. Après avoir passé en revue les multiples questions qui se rattachent au parti décoratif, à la division des surfaces, au sens dominant, aux apparences, à l'échelle, à la variété, à la similitude, à la contiguïté des motifs, il conclut par des considérations générales sur la fonction des objets d'art, la convenance des sujets et les grandes lois de la composition.

La seconde partie de l'ouvrage est la conclusion pratique des principes posés

dans la première. Ici, c'est la matière en œuvre qui est tout le sujet : pierre, marbre, bois, fer, cuivre, plomb, zinc, gravure, niellure, dallage, émaux, verres de toutes sortes, stucs, terres-cuites, cuirs, papiers peints, tapisseries, étoffes et tissus de tout ordre, M. Mayeux aborde tour à tour les diverses applications de l'art décoratif, entrant dans le détail de chaque industrie, en abordant franchement le côté technique, ne ménageant pas plus la vérité aux réputations consacrées qu'aux tentatives contemporaines. 215 illustrations, toutes de la main de l'auteur, complètent le texte, et achèvent de lui donner toute sa clarté.

En ce temps d'articles plus ou moins heureusement venus, M. Mayeux aura eu le rare mérite de faire un livre, et un livre qui restera la grammaire de la composition décorative, apprécié dans le salon non moins que dans l'atelier. Son volume, le premier de doctrine, est destiné à occuper une place à part dans la si intéressante et si utile collection à laquelle ses débuts remarquables ont valu une récompense exceptionnelle de l'Académie française.

LE MEUBLE, tome II, (XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles,) par M. de CHAMPEAUX, inspecteur des Beaux-Arts à la Préfecture de la Seine. — Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts. Paris. A. Quantin, imprimeur-éditeur. — Prix : broché, 3 fr. 50.

La Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts vient de s'augmenter d'un nouveau volume, qui achève et complète l'histoire du « Meuble. » Déjà, dans un premier volume, M. de Champeaux s'était attaché à faire revivre les anciennes écoles de sculpteurs sur bois qu'avaient produites les diverses provinces de la France, aux époques du Moyen-Age et de la Renaissance, et à signaler les œuvres les plus importantes de nos vieux huchiers-menuisiers. Puis, en face du mouvement de l'art français, il avait défini les caractères et raconté les principales étapes de la production étrangère, passant successivement en revue l'Angleterre, les Flandres, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Dans son second volume, l'auteur, dont on connaît la compétence toute spéciale, élargit son sujet qui cesse d'être exclusivement le meuble pour devenir l'ameublement. On sait comment, à partir du XVIIe siècle, le génie français devint prédominant en Europe. Cette supériorité incontestée, qui a duré jusqu'à nos jours, ne s'est nulle part affirmée aussi nettement que dans l'ameublement. C'est donc un service inappréciable à rendre aux amateurs en même temps qu'à nos ébénistes modernes, désireux de marcher sur les traces de leurs illustres devanciers, que de leur montrer la succession ininterrompue d'artistes éminents qui, depuis Boulle et Cressent jusqu'à Riesener, ont composé ces pièces, aussi charmantes de forme que délicates d'exécution, auxquelles l'art à donné droit d'entrée dans les collections particulières et dans les musées.

M. de Champeaux n'a garde d'oublier non plus ces habiles fondeurs-ciseleurs

qui étaient chargés d'entourer et de sertir les incrustations de Boulle ou les marqueteries de Riesener et d'en rehausser l'effet par l'éclat de leurs cuivres dorés. Cent huit illustrations, choisies parmi les modèles les plus remarquables, complètent l'intérêt du texte où une profonde érudition se cache sous un style facile et élégant.

Le meuble a enfin son histoire, glorieuse pour la France et instructive pour toutes les classes de la société. Elle a sa place marquée sur les rayons de l'amateur comme dans la bibliothèque de l'école et de l'atelier.

LE MAROC. *Voyage d'une mission française à la cour du Sultan*, par le docteur A. Marcet. Ouvrage orné de gravures et d'une carte spéciale. — Paris. Librairie Plon. 1885. — Un vol. in-18. Prix : 4 francs.

L'auteur de ce livre eut, au printemps de 1882, la bonne fortune de pouvoir accompagner M. Ordega, nommé ministre de France à Tanger, dans le voyage que fit ce diplomate pour remettre au sultan les lettres qui l'accréditaient auprès de lui. C'est le récit très intéressant et tout personnel de cette excursion qu'il donne au public. La note pittoresque domine dans ses pages. Le docteur Marcet peint ce qu'il a vu, et rien de plus. Il ne se croit pas obligé, selon la malencontreuse habitude des voyageurs, de rééditer un cours complet d'histoire, d'ethnographie, voire de géologie, des régions qu'ils visitent. Cela vaut mieux ainsi. Il aurait pu cependant ajouter à son travail quelques pages sur l'état des rivalités diplomatiques si fortement en jeu dans le pays de Maroc, objectif de tant de diverses convoitises, et faire à cet égard quelques révélations qui auraient été lues avec intérêt.

PASCAL, *physicien et philosophe*, par Nourrisson, membre de l'Institut. — Paris. Librairie académique. Emile Perrin. 1885. — Un vol. Prix : 3 fr. 50.

Sous ce titre trop large, M. Nourrisson traite trois points spéciaux de la vie de Pascal. Ces monographies sont tout ce qu'il reste à faire sur les hommes du XVIIe siècle. C'est dans les détails particuliers seulement qu'on peut espérer glaner quelque chose d'inédit, et écrire de façon à intéresser.

L'antipathie de Pascal pour Descartes s'explique par une faiblesse de l'auteur des *Provinciales*. Lorsque Descartes fut mis au courant des surprenants débuts du jeune Blaise Pascal, son enthousiasme fut des plus modérés. Il ne se répandit pas, comme on aurait pu l'espérer, en exclamations admiratives. Il ne cria pas à la huitième merveille du monde. Cette froideur, Pascal ne la lui pardonna jamais, et c'est probablement là qu'il faut chercher la cause de l'injustice qu'il témoigne à son égard. M. Nourrisson établit de la façon la plus convaincante la part qu'eut l'illustre auteur du *Discours sur la méthode* aux expériences de Pascal sur la pesan-

teur de l'air, et celle qui lui revient incontestablement dans cette découverte. Cependant Pascal s'en attribue tout l'honneur, et ne fait même pas mention des conseils et des exhortations qu'il reçut de Descartes. L'amour-propre froissé ne peut faire excuser une négligence de cette nature, et l'on est bien forcé de reconnaître là l'homme de ce Port-Royal, où il eût été donné d'admirer la réunion de toutes les vertus chrétiennes, si celle qui sert de base à toutes les autres, l'humilité, n'avait fait défaut aux orgueilleux solitaires.

La seconde partie du livre de M. Nourrisson est encore plus curieuse. Elle expose les relations qu'eut Pascal avec le chevalier de Méré, une personnalité trop oubliée du grand siècle, et l'influence singulière qu'eut sur la naissance des *Pensées* le contact de ce gentilhomme et celui de la société un peu frivole qu'il fut amené à fréquenter. Il est piquant de voir un libertin, comme on disait alors, contribuer à détacher Pascal des études géométriques, auxquelles il s'adonnait avec tant d'éclat, et l'amener par là à des études infiniment plus sérieuses et plus profondes. Petites causes, grands effets.

La troisième partie, qui est de beaucoup la plus courte, est consacrée à l'étude des divers pseudonymes dont Pascal signa successivement ses écrits.

Le Pascal que nous présente M. Nourrisson, au cours de ces remarquables études, est une figure dégagée des conventions de la légende. Écrivain d'un sens rassi, dépourvu de préjugés, l'auteur de ce livre fait une saine et vigoureuse justice des notes qu'ont accolées au texte de l'auteur profondément chrétien des *Pensées* Condorcet et Voltaire. Il a consacré ainsi le juste mépris dans lequel sont tombées ces élucubrations de mauvaise foi. Le Pascal de M. Nourrisson, le Pascal de l'histoire n'est ni un sceptique, ni un halluciné : c'est une grande âme dévorée de l'inquiétude des vérités éternelles, et faisant de leur recherche le but unique de sa noble existence. Libre aux philosophes du XVIIIe siècle, dont l'impudeur a sali tant de grandes choses, d'essayer de porter atteinte à la pureté de ce génie. Vengé de leurs dédains par l'admiration de la postérité, Pascal continue de jeter son éclatante lumière sur le siècle de Louis XIV, ou s'allumèrent tant de hautes intelligences.

RELIGIEUSE ET MÈRE, par Marie BEPPA. — Paris. Librairie académique. Émile Perrin. 1885. — Un vol.

Les pages de cette trop courte histoire sont empreintes d'une sensibilité profonde, et recèlent des qualités qui la feront rechercher des lecteurs désireux de voir en scène la lutte des passions exprimées dans leur poignante réalité. L'auteur parle une langue châtiée, et son exemple prouve qu'on peut parfaitement peindre la vie telle qu'elle est, sans abuser des truculences du naturalisme actuel.

Charles LAVENIR.



LIVRES D'ÉTRENNES

Je regrette de ne pouvoir consacrer aux livres d'étrennes, qui me sont parvenus après les autres, tout l'espace que je voudrais. Je me bornerai à dire quelques mots de deux ou trois d'entre eux.

En première ligne, je signalerai la belle *Vie des Saints* (1) que met en vente la librairie Firmin Didot. La sûreté de sa doctrine, que garantit l'approbation qui lui a été donnée par Mgr Germain, les gravures et les magnifiques chromos qui reproduisent les chefs-d'œuvre de Raphaël, de Fra Angelico, d'Heinlevy, etc., la modicité incroyable de son prix permettent de la recommander également aux profanes et aux croyants.

Chez Plon, *A travers l'Asie centrale*, (2) de Henri Moser, est un volume de voyages des plus intéressants et qui, chose à noter, peut être mis entre toutes les mains. Le récit est fait avec une simplicité pleine de charmes. L'illustration est très riche et très nombreuse.

A la même librairie paraît *la Province à cheval*, (3) texte et dessins par Crafty. Tout le monde a lu *Paris à cheval* du même auteur, et se rappelle la verve endiablée qu'il a déployée dans cette humouristique publication. Le nouveau volume est le complément obligé du premier. On y retrouvera au même degré les qualités qui ont assuré le succès de son devancier.

Charles Lavenir.

---

(1) *La vie des Saints*, illustrée de huit chromolithographies et 200 gravures sur bois. Ouvrage approuvé par Mgr Germain. — Paris. Librairie Firmin-Didot et Cie. — Prix : Broché, 10 fr. Relié, fers spéciaux, 15 fr.

(2) *A travers l'Asie centrale*. Impressions de voyages, par Henri Moser. 170 grav. et carte itinéraire. — Paris. Librairie Plon. — Prix : br., 10 fr.

(3) *La Province à cheval*, texte et dessins par Crafty. — Paris. Librairie Plon. — Un beau volume, grand in-8. Prix : broché, 20 fr.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

1er Novembre. — Deuxième et dernière représentation donnée, au théâtre Bellecour, par M. Coquelin aîné, sociétaire de la Comédie française, et une troupe composée d'artistes de la Comédie française et du théâtre du Vaudeville.

On donne *Marton et Frontin*, le *Tartuffe* et les scènes I et VI du *Mariage forcé*. M. Coquelin tient, pour la première fois à Lyon, le rôle de Tartuffe auquel il donne une physionomie personnelle. Il fait Sganarelle, dans le *Mariage forcé*, et récite, en outre, le *Naufragé* de François Coppée.

M. Leloir, de la Comédie française, Mlle Lesage, du Vaudeville, et Mme Marie Kolb sont excellents dans les rôles d'Orgon, d'Elmire et de Dorine du *Tartuffe*.

Très bonne représentation, véritablement littéraire, comme il y en a trop rarement à Lyon.

— M. Nolot est élu conseiller général pour le troisième canton de Lyon; M. le docteur A. Paillasson, pour le canton de Mornant; M. Prenat, maître de forges à Givors, pour le canton de Givors.

2 Novembre. — S. E. Mgr le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, vient d'associer à l'administration de son diocèse, en qualité d'évêque auxiliaire, S. G. Mgr Jourdan de La Passardière, que le pape honorait, il y a un an, du caractère épiscopal *motu proprio.*

— Grâce au zèle de M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la Ville de Lyon, notre Bibliothèque municipale s'enrichit de 610 volumes, imprimés par Gryphe. Cette collection provient de la succession de M. Francesco Berbani, avocat italien.

3 Novembre. — Rentrée solennelle des Facultés. M. le professeur

Chauveau prononce un discours qui a pour titre : « Coup d'œil sur l'histoire de l'atténuation des virus. »

— On annonce la mort d'un Lyonnais, M. Félix Santallier, directeur et fondateur du *Courrier du Havre*.

— M. le général Riu, qui commandait la subdivision de Sousse (Tunisie), remplace à Lyon M. le général Borson, promu divisionnaire.

15 Novembre. — M. le docteur Diday est nommé membre honoraire étranger à l'Académie royale de médecine de Belgique.

— Banquet annuel de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce et de tissage.

16 Novembre. — M. Pagès de Noyez fait une conférence sur : « La femme, son instruction, les dangers du pédantisme. »

22 Novembre. — Conférence faite par M. le docteur Dechaussoy, fondateur de l'Association des Dames françaises pour les secours à donner aux blessés.

26 Novembre. — M. le docteur Desgranges est élu membre associé national de l'Académie de médecine.

— M. Édouard Aynard fait, à l'Union des femmes de France, une conférence sur « la Charité dans les temps modernes. »



ERRATUM

Tome X, page 311, ligne 11, au lieu de : « Dans une introduction pleine d'*humeur*, » lisez : « pleine d'*humour*. »

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE ET LITTÈRAIRE DE LYON

Autorisée par Arrêté préfectoral du 28 novembre 1885

CONCOURS DE POÉSIE

La *Société Artistique et Littéraire de Lyon* ouvre un concours de poésie auquel seront admis tous les littérateurs français.

Ce concours est ouvert à dater du 10 décembre 1885, et sera clos le 10 janvier 1886.

Le sujet imposé, de 100 vers au plus, est une ODE à MOLIÈRE.

Il sera décerné trois prix :

La pièce portant le n° 1 sera imprimée aux frais de la Société, et formera une élégante plaquette tirée à 500 exemplaires, dont 300 seront remis à l'auteur, et 200 resteront la propriété de la Société.

Une mention honorable sera accordée aux pièces portant les n[os] 2 et 3.

Les trois pièces couronnées seront lues en séance solennelle de la *Société Artistique et Littéraire de Lyon.*

CONDITIONS DU CONCOURS

1° Envoyer, avant le 10 janvier 1886, les manuscrits très lisiblement écrits à M. le Président de la *Société Artistique et Littéraire de Lyon*, au siège de la Société, rue Bugeaud, 7.

2° Joindre aux manuscrits un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et portant à l'extérieur une devise reproduite en tête du manuscrit.

Les lettres et manuscrits non affranchis seront refusés.

Un avis ultérieur publié dans les journaux de Lyon et des départements fera connaître le résultat du Concours.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

N. B. Le programme du Concours sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. le Secrétaire général de la Société, place de la République, 53.

AVIS IMPORTANT

La *Société Artistique et Littéraire de Lyon* organisera très prochainement un CONCOURS D'ŒUVRES MUSICALES.

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.



LA « MARSEILLAISE »

de Mazoyer.

I



Plus encore que les livres, les hommes ont leur destin fatal, imprévu, déconcertant toute sagesse et vous jetant aux gémonies ou au capitole, à l'oubli, à la honte ou à la gloire, sans que, bien souvent, on ait mérité la place, haute ou basse, où une fortune railleuse vous a lancé.

> Peut-être qu'un Virgile, un Cicéron sauvage
> Est chantre de paroisse, ou juge de village.

Un héros va être couronné. Les trompettes sonnent. Peut-être doit-il simplement son triomphe à un cheval rétif qui l'a jeté malgré lui dans la mêlée, d'où il est revenu pâle, tremblant, terrifié mais victorieux.

Peut-être un poète, mâle et vaillant génie, passe-t-il sa jeunesse à auner de la cotonnade et de la toile dans une ville de province, avec le manuscrit d'un poème épique dans son tiroir. Nous connaissons un Lyonnais dans ce cas là.

Peut-être un homme d'Etat doit-il sa position au nom de son

père, et sa réussite au temps, aux circonstances et aux événements.

Que serait Wellington si Grouchy eût donné ? Qui connaîtrait Ponce-Pilate, sans la condamnation du Juste des Justes ?

Un poète de mirliton, sans souffle et sans puissance, rime et rimaille, gaiement, joyeusement, tout simplement, pour lui et ses amis. Ses vers sont détestables, ses idées communes et vulgaires. Il entasse couplets sur couplets, pages sur pages, et se trouve à la tête d'un volume, pauvre volume, mort en naissant! Son nom ira-t-il à la postérité ? — Non, certes! — Qu'en savez-vous ? Ecoutez! Le canon gronde, la France est envahie... Tout à coup, un chant terrible retentit. Du Rhin aux Pyrénées, les armées de la République entonnent la *Marseillaise*. L'ennemi vainqueur s'arrête, il se trouble. La victoire change de drapeau, et la France est sauvée. Comme poésie, les paroles de ce chant, sauf celles du premier et du dernier couplet, sont déplorables; mais l'air est vibrant, la pensée entraîne. C'est la fureur d'une nation qui s'exhale ; c'est un orage qui couvre les plaines et les monts ; c'est le défi aux rois européens, l'appel aux peuples de l'univers. Une immense voix rugit sur le monde, et le nom de Rouget de l'Isle est immortel.

Et non seulement le petit officier, roulé par le tourbillon, monte aux nues, mais, à côté de lui, sont emportés, couverts de gloire, Dietrich, le maire de Strasbourg, chez qui, pour la première fois, l'hymne sublime fut chanté; le modeste abbé Antoine Pessonneau, de Vienne, qui, lors du passage des Marseillais, ajouta un couplet au chant national; (1) et enfin, nous l'espérons, le typographe Ma-

(1) Le couplet des enfants : *Nous entrerons dans la carrière*, un des meilleurs comme poésie, est de l'abbé Pessonneau, professeur, en 1792, au collège de Vienne en Dauphiné, et non d'un M. Dubois, comme l'avance le *Dictionnaire* de Larousse, ni de Chénier, comme le dit M. Leroy de Sainte-Croix, dans son ouvrage : *Le chant de guerre pour l'armée du Rhin, ou la* « *Marseillaise,* » Strasbourg, 1880, in-4, p. 40.

L'abbé Pessonneau composa ce couplet pour ses élèves, qui le chantèrent à Vienne, lors du passage des Marseillais. L'enthousiasme fut immense. Le souvenir de cet événement lui sauva la vie, lorsqu'il fut arrêté sous la Terreur.

L'abbé Pessonneau, né à Lyon, le 31 janvier 1761, mourut à Seyssuel, près de Vienne (Isère), le 9 mars 1835.

zoyer, le modeste, savant et surtout original correcteur de la maison Pélagaud, de Lyon, qui a traduit la *Marseillaise* en grec, et qui, après l'avoir chantée à voix vibrante, avec la foule, à Saint-Vallier, lors de la Révolution de juillet, l'entonnait encore, à Lyon, en 1848, seul ou en tête à tête avec sa femme, quand les deux époux, au coin du feu, n'avaient pas un cercle d'amis et de voisins pour exécuter l'hymne sacré avec eux.

La *Marseillaise*, à elle seule, aura ainsi fait quatre immortels, si nous sommes assez heureux pour illuminer suffisamment la figure de notre helléniste, et la faire resplendir à l'égal de celle de Dietrich et de Pessonneau qui ne s'attendaient pas non plus à l'immortalité.

II

Sous la Restauration, en 1826, je crois, arriva au collège de Saint-Vallier (Drôme), un professeur de seconde, ardent libéral, épris des idées de progrès et de liberté qui se faisaient jour de tous côtés. Il eut bien vite conquis l'amitié de ses élèves, et, par eux, l'affection et la sympathie des gens de la ville, tous plus ou moins hostiles au gouvernement; tous assez portés à désirer un régime nouveau. Ce professeur était Jean-Pierre-Vital-Benoît Mazoyer, né au Puy en 1799. Il sortait du collège de Nantua, où il avait été régent des classes élémentaires. C'était un magnifique avancement.

Ce nouveau venu devait sa position à M. Poupar, ancien inspecteur de l'Académie de Lyon, bibliothécaire de la même ville, un de ces hommes qui passent partout inaperçus, et qui serait parfaitement oublié, s'il n'eût publié une traduction d'Horace en vers français, dont on lui a contesté vivement la paternité. Mazoyer, sans s'inquiéter si son protecteur était père putatif ou père légitime et vrai d'Horace, était l'homme le plus heureux du monde, quand, bonheur nouveau, la Révolution de juillet éclata. Sa joie éclata en même temps, et ses transports exaltés n'eurent pas de bornes.

S'il ne fit pas de conférences, c'est qu'on n'en faisait pas en ce temps-là; mais il chanta la *Marseillaise*, la fit chanter à ses élèves,

la fit chanter à leurs parents. Les rives du Rhône et de la Galaure ne résonnèrent plus que d'imprécations contre les traîtres et les rois conjurés; les complices de Bouillé furent, chaque jour, voués aux gémonies; et les échos du beau manoir de Diane de Poitiers, réveillés tout à coup, tressaillirent en apprenant qu'on voulait nous rendre à l'antique esclavage, ce à quoi Mazoyer et ses élèves étaient prêts à s'opposer au péril de leur vie.

Les parents étaient d'ailleurs aussi résolus que les fils. Plus d'un fondit des balles. On ne dit pas si les classes étaient bien régulièrement suivies pendant les explosions de cet enthousiasme belliqueux.

Quand la ville de Saint-Vallier fut rassasiée de sang impur, on eut la velléité, comme ailleurs, de demander autre chose; mais rien ne valait, après tout, l'hymne des Marseillais. La *Parisienne* était bien vulgaire et bien fade; le vin et l'amour étaient passés de mode; Béranger lui-même pâlissait. A ces vaillants des bords du Rhône il fallait pâture plus corsée; on revint à la *Marseillaise* par un détour.

« Les pères de famille, » dit notre écrivain, dans une note que nous avons sous les yeux, « les pères de famille qui avaient leurs enfants au pensionnat, tous ardents libéraux et la plupart *excellents latinistes*, enthousiasmés de voir flotter au milieu du pont de Saint-Vallier le drapeau tricolore qui les avait tant de fois menés à la victoire, (nous ne savions pas les vieux soldats de Napoléon Ier si latinistes que cela) vinrent me prier de traduire la *Marseillaise* en vers latins prosaïques, et de la faire chanter en chœur aux élèves; me promettant, pour les électriser davantage, (il y avait de quoi) de joindre leur voix mâle à leur voix enfantine. J'acquiesçai volontiers aux désirs de ces bons et généreux Français. » On ne pouvait refuser.

L'effet en fut foudroyant! Bientôt, jour et nuit, les échos de Saint-Vallier retentirent du cri de guerre :

Adsint arma, cives! Struantur agmina!
Cito (bis) *sata fœdus cruor riget arva.*

Les ménagères n'en dormirent plus, et les pusillanimes ne savaient où se cacher.

Nous sommes heureux de pouvoir donner cette pièce à nos lecteurs.

LA « MARSEILLAISE » LATINE

I

Agitedum, cives patriæ,
Dies emicat gloriæ !
Contra nos diræ tyrannidis
Vexillum stetit cruoris.
*Per colles audistis*ne (*1*) *et montes*
Truces istos mugientes ;
Vestra ruunt in brachia
Occisum filios, connubia. (2)

Adsint arma, cives ! struantur agmina !
Cito (bis) *sata fœdus cruor riget arva.*

II

Ista quorsum turba servorum,
Proditorum, tyrannorum,
Turpia quibus hæc vincula,
Jamdudum tendunt parata ?
Galli, nobis, o convicium !
*Iram nostr*am *excitaturum ;*
Audent, insani, tentare
Nos eis sicut olim servire !

Adsint, etc.

---

(1) Le caractère romain signifie qu'il y a élision.
(2) Par synecdoque pour *uxores*.

III

Venientes, heu! turbæ foris
Imponerent legem nobis!
Gregariæ, quid! hæ cohortes
Nostros cæderent milites.
Ens entium! ligatis dextris
Conficeremur, nos, jugis;
Fierent tyranni viles
Fati nostri gubernatores!

Adsint, etc.

IV

Tyrannis tremor et perfidis,
Parti probro sint cuivis.
Istorum nequam facinora
Sunt pænas mox solutura.
Omnes Galli nunc sunt milites;
Nostri si cadant heroes,
Patria gignit alios
Contra vos illicò pugnaturos!

Adsint, etc.

V

Intererimus armiferi,
Cum non erunt fratres nostri.
Invenietur horum pulvis,
Exemplum quoque virtutis;

Vitæ minus cupidi nostræ
Quam mortis eorum pulchræ
Nobis erit ulciscendi
Superbia, vel eos sequendi.

Adsint, etc.

VI

Amor sanctissime patriæ
Manus tuere vindictæ.
Libertas, libertas dilecta,
Cum patronis tuis pugna.
Gallica nostra sub vexilla
Ad te currat Victoria ;
Hostes tui pereuntes
Te nosque videant triumphantes.

Adsint arma, cives! struantur agmina!
Cito (bis) *sata fœdus cruor riget arva.*

Quel étonnement pour les voyageurs! Quelle stupéfaction pour les touristes d'être éveillés au milieu de la nuit, d'être salués, le jour, par le vibrant :

Adsint arma, cives!

que répétaient hommes, vieillards et jusqu'aux enfants de quatre ans!

Rien n'empêchait qu'on ne se crût aux beaux temps de la République romaine. Involontairement, on cherchait les consuls et les licteurs, les centurions, les hastaires et les vélites. Il ne manquait que la tunique et la toge aux belliqueux habitants de Saint-Vallier.

Un premier pas fait, on en franchit bien vite un second.

L'humanité est comme le Juif errant, elle ne peut jamais s'arrêter; il faut toujours qu'elle aille en avant.

La *Marseillaise* en latin ne put bientôt plus suffire à l'exaltation

populaire. Il y avait de l'orage en l'air; les muscles étaient tendus et on cherchait l'ennemi. Les sollicitations recommencèrent plus ardentes, et Mazoyer mit l'hymne des Marseillais en grec.

« Je traduisis la reine des chansons en vers grecs doriens rimés. (*Chanson* est-il bien le mot pour désigner l'héroïque *messénienne*?) Il serait difficile de décrire la satisfaction et la joie qu'en eurent ces respectables guerriers, vieux débris de 89. Ils me remercièrent infiniment (je le crois bien); puis se donnant des festins réciproques et somptueux où j'étais convié (c'était bien le moins), ils n'y chantaient d'autre hymne que la *Marseillaise*, tantôt en français, tantôt en latin, tantôt en grec. Oh! que de *toasts* portés à la liberté, au drapeau tricolore, à l'honneur français, au grand homme! J'ose avancer ici que ce sont les plus beaux et les plus heureux jours de ma jeunesse! »

Mais tout passe et tout lasse, dit la sagesse des nations. Les bonheurs les plus vifs sont les plus courts. A Saint-Vallier, comme ailleurs, les esprits se calmèrent; l'un s'en fut à sa vigne et l'autre à son moulin; on délaissa le club, et on finit par ne plus chanter la *Marseillaise* ni en grec ni en latin. Que se passa-t-il alors? Au pensionnat, les études avaient-elles été négligées? Les ennemis de Mazoyer, les jaloux firent-ils expier à notre jeune poète un instant de gloire et de triomphe? Fut-il remercié de sa place? Fut-il las et mécontent de la petite ville où on ne le chantait plus? Se crut-il de taille à jouer un rôle sur une plus grande scène? Quoi qu'il en soit, volontairement ou involontairement, il quitta Saint-Vallier et vint s'établir à Lyon.

Il voulait, dit-il, dans une de ses notes, « étudier la Révolution dans une grande ville. » Il ne pouvait tomber mieux. Lyon était une fournaise où tout était en ébullition, sans qu'on sût ce qui allait sortir des hommes, des choses et des événements. Être gouverné par les plus capables et les plus dignes, en dehors des privilèges de la naissance; voir la loi au-dessus du bon plaisir, a toujours été le but des esprits généreux. Mais à côté des gens sensés, qui voulaient donner au gouvernement la possibilité de s'asseoir et qui attendaient le progrès du temps et de la liberté, grouillaient les ambi-

tieux qui couraient sus aux places, les dévoyés, les turbulents et surtout les utopistes, qui rêvaient les plus imprudents systèmes, les plus folles impossibilités. Chacun offrait sa panacée, mais le bien-être ne s'améliorait pas.

Etudier de près une Révolution, chose facile quand on est riche, devient dangereux quand on cherche une position. Comme Paris, Lyon traversait une crise fatale. Guerre civile, manque de travail, agitation dans les esprits, tout se réunissait pour jeter sur le pavé une foule de gens capables et intelligents. Mazoyer parut un instant comme professeur, au pensionnat de l'Enfance, à la Croix-Rousse, mais il ne s'y arrêta pas. Il écrivit au Ministre pour solliciter une place dans l'enseignement, si humble fût-elle. On ne lui répondit pas. A bout de ressources, pris de découragement, suffisamment éclairé sur ce qu'est une grande ville en temps de révolution et regrettant, sans doute, les *festins somptueux* de la ville dauphinoise, il entra, dès 1831, lui, bachelier ès lettres, lui qui avait rêvé la réputation et la fortune, dans la petite et modeste imprimerie Barret, comme ouvrier compositeur.

Etait-ce bien comme compositeur? C'est lui qui le dit; mais il fallait, alors, qu'il se fût occupé de typographie dans sa jeunesse, car l'apprentissage de cet art est long, et ce n'est pas à trente ans qu'on peut apprendre à lever fructueusement la lettre.

Nous croyons plutôt qu'il fut admis dans cette imprimerie comme correcteur, et qu'il put, de suite, à peu près gagner sa vie, quoique, dans un de ses écrits daté de 1838, il dise avec une mélancolie profonde :

« Depuis 1831, je suis sans place, forcé de lever journellement la lettre des cassetins pour vivoter, mais ayant une entière et pleine conviction que je ne tarderai pas à être réintégré dans mes droits. *Magna feliciorum me confortat dierum spes.* »

S'il demandait à être réintégré dans une place, il n'en était donc pas sorti volontairement? Ce mot expliquerait son départ de Saint-Vallier et sa venue à Lyon. Quant à ses espérances et à ses illusions, elles ne devaient jamais se réaliser. Le pauvre poète ne quitta plus la typographie.

C'est pendant qu'il était dans la maison Barret qu'il fit paraître son premier ouvrage : « *Méthode pour apprendre seul à parler assez bien latin, dédiée aux écoliers, principalement aux philoglottes adultes*, par Mazoyer, du Puy (Haute-Loire), bachelier ès-lettres, ex-professeur de grec et de latin, correcteur-typographe. » Lyon, J.-M. Barret, 1838, grand in-12, 83 p., avec cette épigraphe : *Nisi prodest factum, stulta gloria.*

Ce frontispice lui parut-il trop modeste? Ne le trouva-t-il pas assez explicite et assez clair? Il faut le croire, car il modifia son texte et la même brochure porte sur sa couverture cette indication infiniment plus détaillée :

« *Vade mecum méthodique et succinct, par lequel, avec le secours du NOM et du verbe SUM seul, on peut apprendre, sans maître et en quelques mois, à parler assez bien latin pour être compris partout. ENRICHI : 1° d'étymologies utiles ; 2° de solutions importantes; 3° de dialogues curieux dans un desquels (celui des trois immortelles journées de juillet) se trouve la Marseillaise en vers latins et grecs doriens rimés, se chantant sur le même air que la française qui est vis-à-vis. Dédié aux écoliers, principalement aux philoglottes adultes*, par Mazoyer, du Puy (Haute-Loire), bachelier ès lettres, ex professeur de grec et de latin, correcteur typographe. » Lyon, J.-M. Barret, 1838, in-12.

A la lecture de ces deux titres interminables, on aurait pu lui répondre :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Et, en effet, notre cher poète à la plume leste et bien troussée, quand il écrit en grec ou en latin, devient lourd, pédant et diffus, dès qu'il se sert de sa langue maternelle. On en pourra encore juger par la fin de sa préface qui, non seulement est pesante, mais encore est singulièrement triste et découragée. La vie lui apparaissait vide et amère, comme à tous ceux à qui la politique n'a pas souri.

« Voilà, Français, » dit-il, « voilà le travail digne d'indulgence d'un prolétaire qui n'a d'autre devise que celle de l'illustre fabuliste romain : *Nisi prodest factum, stulta gloria.* « Si ce que nous « faisons n'est utile à nos semblables, la gloire est nulle. » Tels sont les sentiments d'un philanthrope zélé, naguère régent, aujourd'hui ouvrier, sans planche certaine de salut, par rapport à nos dissensions intestines que je prie l'Éternel de faire disparaître pour toujours de notre chère patrie trop longtemps malheureuse.

« Je termine, ayant l'honneur de saluer la noble Nation et d'être un de ses fidèles enfants.

« MAZOYER, *typographe.* »

Hélas! où sont les festins de Balthazar des temps passés!

Pour l'originalité et l'excentricité, la brochure est digne de la préface. On y trouve de tout. L'auteur va d'une idée à l'autre avec un savoir de professeur qu'il ne sait pas contenir ou plutôt dont il fait montre à tout propos et hors de propos. Le latin l'entraîne. Savoir parler latin est une si haute science que notre bon Mazoyer la met au-dessus de tout, et qu'il cite à l'appui l'exemple de son frère qui, en 1813, lui dut son salut et celui de ses frères d'armes.

Cet épisode est à citer.

« Chaque possesseur de ce *Vade mecum,* » dit-il, « l'ayant avec lui, en campagne, en promenade, en voyage, sur terre et sur mer, en temps de guerre, principalement en captivité dans les pays étrangers même les plus éloignés, pourra dire alors, non pas comme Bias : *Omnia mecum porto*, je porte tout avec moi, car il n'est pas donné à chaque particulier de tout porter, je veux dire d'avoir la science et la vertu; mais il pourra tenir le même langage que tenait un de mes frères à ses compagnons d'infortune, lorsque, de la Bérésina, il était envoyé dans le fond de la Sibérie avec une foule d'autres Français :

Sodales! leur disait-il dans cette langue latine qui devait les sauver, *nihil timentes simus. Nobis sunt multa!* — « Camarades, ne « craignons rien; nous avons beaucoup avec nous. » Or ce *beau-*

coup n'était autre chose que le talent heureux de savoir parler assez bien le latin, une des plus riches et des plus belles langues que les hommes aient jamais parlées et que l'Université de France, ainsi que toutes les Académies du monde savant, regarde avec raison comme un des objets les plus importants de l'enseignement, le latin, connu depuis Calcuta et Batavia jusqu'à Saint-Pétersbourg, Casan, Tobolsk et même Pékin (on voit que notre auteur connaît sa géographie), et c'est en parlant latin à des seigneurs ou à des curés russes, (*Pope* ne serait-il pas ici le terme propre?) que mon frère obtint pour lui et ses camarades toutes les choses nécessaires à la vie. Aussi, en récompense, reçut-il de nos braves le beau surnom d'Aristippe français. »

Aristippe ? Dieu du ciel ! rien que pour avoir su réciter quelques bribes de latin !

Mais, au fait, quels rapports, quelle comparaison pouvait-on établir entre ce soldat prisonnier en Russie et le joyeux disciple de Socrate qui lui, certainement, n'avait jamais su parler latin ?

La passion de Mazoyer pour l'idiome du Latium, son talent, sa facilité réelle à s'exprimer dans cette langue lui firent publier, en 1848, en pleine excitation politique, un poème en vers hexamètres, dédié à... je vous le donne en cent !... dédié « à Lugdus, vrai fondateur de Lyon ! »

« Lugdo, Lugduni conditori, ab aniciensi Mazoyer, emendatore typographo et baccalaureo, dicatum, ut Elysiis typographiæ lugdunensis saluti consulat amator ille scientiarum et artium fautorque studiosissimus.

Protinus, o Musæ ! deponite gaudia vestra,
Et conjungentes paulisper tristia mecum,
Optima Lugduno doctrina quod exiit urbe,
Vos, quæso, celebrem Lugdum solvere jubete
Primum deinde meo tenui bene carmine dici
Lugdum, qui graphio sua mœnia fixit arenæ
Esse futura brevi multa florentia merce,
Artibus ingenuis, opera, cultuque Minervæ...

. . . .

Mais ce poème était précédé lui-même d'une longue préface, d'une plainte plutôt, sur la décadence de l'imprimerie à Lyon. Selon Mazoyer, cet art était perdu dans la ville des Gryphe, des Roville et des de Tournes, malgré la présence, malgré les travaux de Louis Perrin et de Léon Boitel, si dignes de leurs devanciers, Perrin surtout, qui a laissé tant de chefs-d'œuvre et qui a fait école. Mais d'où venait cette décadence, d'après Mazoyer ? Uniquement des correcteurs.

Ici, nous entrons à pleines voiles dans la fantaisie et l'imprévu.

« En effet, » dit notre auteur, « n'a-t-on pas vu, à Lyon, donner à corriger des épreuves non seulemement à des correcteurs incapables, mais encore à de simples compositeurs ? »

Lyon aurait-il le privilège de ce malheur ? et pareil fait ne se passe-t-il dans aucune autre ville de l'Europe ?

« N'a-t-on pas vu encore, oui, je le dis en gémissant, des correcteurs que nous appelons *omnibus*, parce qu'ils disent tout savoir, et ne savent rien, avoir l'imprudence ou l'orgueil de corriger, sans connaître un mot de quantité, des ouvrages latins-grecs accentués et à plusieurs volumes ? puis, laisser passer, dans les tierces, des impositions fausses non quant aux folios, mais quant à la matière ?...

« Et alors, quelle perte pour le maître ! quelle réputation surtout pour la maison, lorsque les libraires, le clergé et l'Académie, ne s'apercevant de ces lourdes *brioches* qu'après la reliure en chagrin ou en maroquin, prennent aussitôt la plume pour écrire des lettres foudroyantes ! Vraiment, on frémit, quand on y pense ! »

Ce cri ne vous va-t-il pas à l'âme ? N'êtes-vous pas affecté du désespoir de notre vaillant correcteur ? Et ne comprenez-vous pas ce qu'il n'ose vous dire : « Ce n'est pas moi qu'on prendrait en faute ainsi ? »

Mais ce métier de correcteur est-il donc si difficile ? Faudrait-il avoir tous ses grades universitaires pour l'exercer ? — Hélas ! oui. Un professeur de la Faculté des Lettres serait à peine suffisant pour cet emploi. Écoutez notre auteur :

« Le talent rare auquel nos maîtres tenaient le plus, » dit-il, « est celui de la versification grecque et latine. Et n'allez pas croire qu'un

si riche talent soit renfermé, comme on le pense aujourd'hui, dans la seule connaissance des vers *hexamètre* et *pentamètre* (fi donc!), il exige encore celle des vers phérécréatien, saphique, alcmane, adonique, ionien, phalence, glyconique, archiloquien, asclépiade, alcaïque, scazon, trochaïque, falisque, brachycatalecte et surtout iambique, dimètre et trimètre. (Qu'en dites-vous ? Au savoir qu'on exige du correcteur, connaissez-vous beaucoup d'écrivains dignes de tenir la plume ?) — En effet, si un chef imprimeur donne à ses correcteurs, pour le profane, un *Horace*, un *Ovide*, un *Pindare*, et pour le sacré, un *Bréviaire*, un *Graduel*, des *Heures*, un *Vespéral*, surtout un *Paradisus* à corriger, alors, ne faut-il pas que ceux-ci *sachent* tous les vers précités dont sont composés les proses et les hymnes qui abondent dans ces livres divers ? »

Sachent par cœur, ô Mazoyer! ne leur donnez-vous pas là une rude tâche ?

Peut-être avez-vous simplement voulu dire : connaître, apprécier, juger; alors nous sommes de votre avis dans sa rigide sévérité.

Mais le plus singulier, le plus curieux de ce poème, de cette préface, de cette brochure enfin, c'est son titre, à coup sûr.

Le voici :

« *Dyssergie lugdunoprototechnique ou décadence du premier des arts à Lyon. Progrès actuels du même art, mais particuliers. Ouvrage dédié à tous les savants de cette Métropole, principalement au clergé et à l'Académie*, par Mazoyer, bachelier, correcteur-typographe. » Lyon, chez les principaux libraires, 1848, in-8. »

Dyssergie lugdunoprototechnique! Comme on devine bien que notre correcteur n'écrit pas pour des ignorants!

On voit encore et surtout que le sérieux savoir de Mazoyer était mélangé d'une forte dose d'originalité, nous allions dire d'excentricité, avec un petit grain d'enfantillage.

Cette brochure est datée de 1848, mais, naturellement, le poème était antérieur, et la préface elle-même paraît aussi plus ancienne, car aucune préoccupation politique ne perce dans ces discussions

purement philologiques. Rien ne rappelle, dans ces études calmes et recueillies, le bouillant libéral de Saint-Vallier.

Ses aspirations se réveillèrent au canon de février, à la chute du trône orléaniste, à la proclamation du gouvernement républicain. L'ardeur qui courait les rues le secoua de son repos, et, quoique employé dans la maison Pélagaud, dont le chef avait d'autres pensées, son enthousiasme égala aussitôt celui de ses camarades et de ses amis.

On se souvient des élans populaires, à la nouvelle qu'un nouveau régime était inauguré à Paris. On se rappelle ces manifestations immenses qui couvraient les places et les rues ; ces foules, hommes et femmes, venant de Vaise et de la Guillotière, descendant de la Croix-Rousse, drapeaux en tête, armées ou non armées, entraînant les régiments, acclamant, portant en triomphe un soldat, le fourrier Gigou, dînant en plein air, et faisant éclater l'exubérance de leur joie par des chants et des discours. Les typographes se distinguaient parmi les plus heureux, les plus ardents, et c'est parmi eux que fut choisi un des quatorze représentants du peuple envoyés par le département du Rhône à la Constituante. Simple ouvrier compositeur, Esprit Doutre obtint plus de cent quatre mille suffrages. Un seul candidat avait obtenu plus de voix que lui.

Ce fut une fête pour la typographie.

Mazoyer qui, depuis longtemps, se tenait à l'écart, n'obtint ni place ni emploi, mais son patriotisme vibra comme aux beaux jours de sa jeunesse. Il entonna aussitôt la *Marseillaise* en français, en latin et en grec. Acclamé par un groupe nombreux de camarades et d'amis, Mazoyer fut bien vite connu de la foule. Le noble chant fut demandé, redemandé, applaudi, porté aux nues et salué d'unanimes bravos. On verra si l'admirable langue grecque a su rendre les élans passionnés, les accents patriotiques et les paroles brûlantes de l'hymne français.

LA « MARSEILLAISE »

Française

I

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé!
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans nos campagnes,
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans vos bras,
Égorger vos fils et vos compagnes.

Aux armes, citoyens! formez vos
[*bataillons;*
Marchons (bis); *qu'un sang impur*
[*abreuve nos sillons.*

II

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés?
Français, pour nous, ah! quel ou-
[*trage!*
Quels transports il doit exciter,
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage!

Aux armes, etc.

Grecque

I

Τῆς πατρίδος ἥρωες, εἶα,
Ἔστι τῆς δόξης ἡμέρα!
Οἱ φαῦλοι δεσπόται καθ' ἡμῶν
Αἵματος ποιοῦσι πόλεμον.
Ἐν τοῖς ἀργοῖς ἀκούονται
Τούτων φονέων αἱ φωναί;
Ἴασιν εἰς τὰς ἀγκάλας
Κτανεῖν παῖδας, γυναῖκας.

Μεθ' ὅπλων πολῖται,
Ἔστε στρατιῶται,
Εὖγε, εὖγε, διψῇ φαῦλον
Αἷμα πατρὶς ἡμῶν.

II

Φονέες οὗτοι τί βούλονται,
Βασιλέες καὶ δεσπόται;
Αὐστηρῶν τίσι τοῦτο νόμων
Μακροῦ χρόνου τιθεμένων;
Ἡμεῖς, Φραγκοὶ, ὑβριζόμεθα,

Αὐτίκα παρῇ τιμωρία!
Ἐθέλοιεν αὐτοκραταὶ
Ἡμᾶς δουλεύειν ὥσπερ πάλαι.

Μεθ' ὅπλων.. ..

III

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers !
Grand Dieu ! par des mains enchaî-
[nées,
Nos fronts sous le joug se ploîraient !
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

Aux armes, etc.

III

Ἐπήλυδες καθ' ἡμᾶς, βαβαί!
Ποιοῖεν νόμον στρατιαί!
Τίνες πριάμεναι φάλαγγες
Κτείνοιεν ἡμῶν ἥρωας;
Οὐκ ἐλευθέραις, Ζεῦ, ταῖς χερσὶν

Ἡμὶν οὐ δύναμίς ἐστι!
Πονηροὶ τινες ἔσονται,
Ἰοὺ! τῶν ἡμῶν δεσπόται.

Μεθ' ὅπλων.....

IV

Tremblez, tyrans et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix.
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La France en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre.

Aux armes, etc.

IV

Αὐτοκραταῖς ὠ δειλία,
Μερίδων ἡ πασῶν ἀρά!
Ἤδη μισθὸς ὑμετέραις
Ἔσεται πράξεσι κακαῖς.
Ἐσμὲν ἐγγὺς μαχηταὶ πάντες.
Εἰ πίπτουσιν ἥρωες,
Ἄλλους ποιεῖ Φράγκια,
Μαχομένους καθ' ὑμᾶς αὐτίκα.

Μεθ' ὅπλων.....

V

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés ne seront plus.
Nous y trouverons leur poussière
Et l'exemple de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survivre,
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.

Aux armes, etc.

V

Ἐσόμεθα στρατιῶται,
Ὅταν ἄνδρες οὐκ ἔσονται·
Ἡμῖν πάρεσται σποδὸς αὐτῶν
Καὶ μάθημα τῶν ἀρετῶν.
Ἧσσον βουλόμενοι τοῦ βίου
Ἢ τούτων ἡρώων νεκροῦ,
Τῆς τιμωρίας μεγάλην
Ἢ τοῦ θανάτου δόξαν ἕξομεν.

Μεθ' ὅπλων.....

VI

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs.
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accoure à tes mâles accents ;
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Aux armes, etc.

VI

Ἱερὰ πατρὶς, ἀμυντηρσὶ
Ἄρηγε ταῖς ἡμῶν χερσί !
Ἐλευθερία φιλουμένη,
Τοῖς ἥρωσι σου συμμάχεε!
Ἡμεῖς ἰόντες νικῶμεν
Αὐτίκα κατά σου φωνὴν,
Πολέμιοι θνήσκοντες
Σοῦ κ᾽ ἡμῶν δόξης ὦσι μάρτυρες.

Μεθ᾽ ὅπλων....

Avions-nous raison de dire que ce chant belliqueux, que cet hymne sacré de la France ferait vivre le nom de Mazoyer au-dessous de celui de Rouget de l'Isle, à côté de ceux de Diétrich et de Pessonneau ?

Humble ouvrier, pauvre travailleur de la pensée, bachelier déclassé, poète échoué sur la grève, qui, pendant un quart de siècle, as déploré ta position perdue; qui, devant ta casse ou tes épreuves, rêvais d'enseignement, d'Académie et d'Université; qui, au lieu de corriger des *Heures* ou des *Missels*, aurais voulu répandre sur le papier les idées qui bouillonnaient dans ton cerveau, tu n'es pas le seul que la destinée ait jeté de haut en bas; qui aies vu un espoir déçu, un avenir brisé, des rêves irréalisables et irréalisés, des ennemis triompher de ta faiblesse, des méchants profiter de ta chute pour te mettre le pied sur la tête ou des indifférents sans pitié pour ton désespoir. Puissent ces quelques lignes consoler ta mémoire en te donnant l'illustration que tu avais rêvée et que tu n'as pu obtenir de ton vivant. Puisse ta *Marseillaise* grecque voler à la suite de la *Marseillaise* française, et atteindre, comme elle, les siècles les plus reculés. Elle ne sera pas chantée par la foule; elle ne conduira pas nos armées à la défense de la patrie; mais les savants la connaîtront, les philologues et les érudits la citeront dans leurs ouvrages, et

peut-être, dans les écoles, des professeurs l'enseigneront-ils aux enfants dans un triple but de patriotisme, d'analyse et de poésie.

III

Chez Mazoyer, à l'exaltation patriotique l'exaltation religieuse avait succédé ardente et vive. Ces deux sentiments ne sont ni aussi rivaux ni aussi hostiles qu'on le croit. Fut-il influencé par l'air qu'on respirait dans la maison Pélagaud? Eut-il un regain des sentiments de sa jeunesse? On sait que la ville du Puy est une des plus religieuses de France. Quoi qu'il en soit, il s'occupa, pendant plusieurs années, d'un ouvrage sur l'*Antechrist*, sujet bizarre, dangereux, avec lequel il eût nécessairement échoué, sur quelque nom brillant, sur quelque autorité puissante qu'il se fût appuyé pour l'écrire.

Son volume achevé, il consulta M. Pélagaud, à qui des études sérieuses sur la théologie, l'histoire et les questions religieuses donnaient une compétence indiscutable. M. Pélagaud demanda le manuscrit, l'étudia, le confia, sans en prévenir l'auteur, à d'autres personnes, probablement à des membres du clergé dont il invoqua les lumières. Ceux-ci furent, sans doute, effrayés des idées de ce livre étrange. Lorsque Mazoyer, inquiet, réclama son œuvre, on lui répondit d'une façon dilatoire. Le temps s'écoula, sans qu'il osât élever la voix; il tenait à la place qui lui donnait du pain, et acceptait chaque fois les réponses évasives qui lui étaient données. Quand, un jour, la patience lui échappa et qu'il eut le courage d'exiger qu'on lui remît son long travail, on lui avoua qu'on ne savait ce qu'il était devenu. Le livre était bel et bien perdu, le fruit de tant d'études égaré ou plutôt anéanti. Mazoyer ne s'en consola jamais, et c'était toujours avec une douleur extrême et de tristes regrets qu'il parlait à ses amis du malheur qui l'avait frappé.

Il avait traduit en grec une biographie de Gutenberg, qu'il avait publiée en placard ou affiche in-folio. Nous n'avons pu ni nous procurer ni même voir cette pièce bien connue des vieux typographes lyonnais.

La *Revue bibliographique universelle*, de janvier 1885, cite encore un autre ouvrage de notre écrivain : *Les quatre filles de Napoléon, tirées des trois cents narrations grecques et latines de Vital-Benoit Mazoyer, du Puy* (Haute-Loire), professeur, bachelier ès lettres. Traduites en français par l'auteur. Paris, 1832, in-8.

Nous avouons humblement ne pas connaître ce travail qui ne pouvait manquer d'être aussi curieux qu'intéressant, mais dont nous ne devinons pas le sujet.

Nous sommes arrivé à la fin de la carrière de notre sympathique et bizarre écrivain. Sous la même influence qui lui avait inspiré son volume de l'*Antechrist*, tout aux idées religieuses les plus profondes, il avait tracé une histoire abrégée de la ville du Puy, qu'il n'eut pas le temps de publier. Sans presque avoir été malade, sans avoir eu de ces infirmités qui arrêtent un travailleur dans sa carrière, il s'éteignit à Lyon, le 27 octobre 1856, à l'âge de cinquante-huit ans.

Son acte de décès nous apprend qu'il avait eu pour première femme demoiselle Angélique Duvernay et, pour seconde, dame Marie-Françoise Jacob, qui épousa plus tard, elle-même, un monsieur Colomb et, en troisièmes noces, un monsieur Merlin. Cette dame intelligente, et qui respectait la mémoire de son premier mari, publia, l'année après la mort de Mazoyer, son dernier manuscrit, dont nous ne voulons exagérer ni l'importance ni la valeur. Ce n'est qu'une esquisse, suivie d'une thèse en latin et en français sur l'existence de Dieu. Ce travail prouve, chez l'auteur, plus de talent comme latiniste que de portée comme intelligence ou de savoir comme théologien. Les recherches historiques sur la capitale du Velai sont aussi d'une insuffisance rudimentaire. Nous n'en devons pas moins une vive et sympathique reconnaissance à l'épouse dévouée qui a voulu ainsi conserver la dernière œuvre de son mari.

Le titre de cette brochure de cinquante-huit pages rappelle parfaitement le style exubérant et diffus de l'auteur. Tout y est, tout s'y trouve; on croirait lire le frontispice d'un ouvrage en vingt volumes :

« *Histoire instructive et religieuse du Puy, capitale du Velai, contenant : 1° son origine, ses volcans et ses curiosités ; 2° les pèlerinages des em-*

pereurs, rois, papes et cardinaux à la cathédrale de cette ville; 3° les miracles de la mère de Dieu et une défense de son Immaculée Conception; 4° enfin, un catalogue épiscopal. Dédié d'abord au pape, puis au clergé de toute la chrétienté et aux pèlerins qui veulent assister à l'inauguration prochaine de la statue de la sainte Vierge érigée sur l'imposant Mont-Corneille, par Mazoyer, correcteur-typographe. » Lyon, Lépagnez, 1857, in-12.

Moins encore que ses autres œuvres en prose, cette brochure ne fera vivre le nom de Benoît Mazoyer, mais nous avons cru devoir citer tout ce qu'a produit l'honnête et vaillant typographe, dont la vie a été si modeste et si humble. Nous avons voulu faire connaître ce caractère original, cette figure fantaisiste qui a laissé tant de souvenirs dans l'imprimerie lyonnaise, et nous espérons qu'aussi heureux que Rouget de l'Isle, dont les œuvres complètes sont si faibles, dont les vers sont si franchement au-dessous du médiocre, mais qu'un seul chant a immortalisé, Mazoyer, lui aussi, grâce à sa *Marseillaise* hellénique, pourra victorieusement traverser les âges et triomphalement échapper à l'indifférence et à l'oubli.

Aimé VINGTRINIER.





LES ARCHIVES

DE LA

PRIMATIALE DE LYON



L'histoire de ces archives n'a pas été écrite encore complètement. J'en ai dit quelques mots dans mon étude sur les anciennes archives civiles et religieuses de Lyon, avant la Révolution, publiée en 1877, mais alors je ne possédais pas les renseignements que j'ai pu recueillir depuis sur celles de la Métropole, et que je vais donner ici. Ces renseignements ne remontent cependant qu'à 1395, et je les ai puisés dans les registres capitulaires. Toutefois, rien n'y indique le lieu du cloître Saint-Jean, où était situé le Trésor des archives de la Cathédrale, et si on avait construit, pour lui, une maison spéciale comme on l'avait fait pour le Trésor de l'argenterie ; ou bien les titres étaient-ils déposés seulement dans un local du petit cloître attenant à la Primatiale. De même que le Trésor des vases d'or et d'argent souvent dépouillé par des malfaiteurs, celui des titres a eu à subir aussi bien souvent des soustractions. Ainsi, en 1395, le 2 novembre, à la suite de nombreux détournements, le Chapitre dut envoyer auprès du Pape, à Avignon, le comte Jean de Laubépin, « pour obtenir un monitoire apostolique contre ceux qui avaient volé des papiers du Chapitre et notamment les livres des fiefs et des divisions. » (Regist. cap., liv. V, f. 95.) A ce moment, les papiers de la Cathédrale devaient être des plus nombreux. Elle possédait les plus vastes domaines dans toute l'étendue de son immense diocèse, une quantité considérable de fiefs, de maisons, de titres de rentes,

de censes, des registres terriers, à l'infini, des actes de donations ou d'acquisitions remontant aux premiers temps de l'église de Lyon, des chartes constatant ses privilèges et leurs confirmations, des bulles papales, sans nombre, une correspondance des plus volumineuses avec les rois, les empereurs, les princes de l'Église, avec une foule de dignitaires et de hauts personnages, si l'on en juge d'après ce qui nous en reste encore aujourd'hui, malgré tant d'événements désastreux et de révolutions.

De temps à autre, on faisait l'inventaire de ces archives. Ainsi, le 1er juillet 1416, le Chapitre commet Antoine Mathieu et Pierre de Loyettes pour continuer cet inventaire. En 1453, les « députés pour l'inventaire devront y travailler les lundis et les jeudis. » Le 26 janvier 1558, c'est le notaire royal, Zacharie Thibaud, qui est chargé de dresser un inventaire raisonné ; on lui donne 10 écus par mois, la nourriture, le logement chez M. le custode du Soleil. Le Chapitre ordonne, en même temps, que « tous ceux des chanoines, custodes, chevaliers et perpétuels qui assisteront à cet inventaire auront une gratification, comme s'ils étaient présents au chœur. » Cet inventaire n'est cependant pas achevé en 1597. Les douloureux événements de 1562 et les troubles postérieurs de la Ligue avaient forcément interrompu ce travail. D'ailleurs, comme on le verra plus loin, en 1562, le Trésor des archives avait été pillé, une partie avait été emportée par les chanoines dans leur fuite, et beaucoup de titres avaient été lacérés. Ce furent les chanoines de La Faye, de Crémeaux, le chevalier du Soleil et le secrétaire qui furent alors chargés de parachever l'inventaire.

J'ai déjà raconté dans un précédent article de quelle manière les protestants surprirent le cloître Saint-Jean, en 1562, et les excès qu'ils y commirent. Il va sans dire que les archives de la Cathédrale ne furent pas épargnées non plus, et il nous reste un acte authentique qui a constaté leur pillage. C'est le procès-verbal dressé le 7 juillet 1563, à la requête des chanoines Théodore de Vichy, doyen, et Bernard de La Tour-Saint-Vidal, archidiacre de l'église Saint-Étienne, par Jean Dufournel, conseiller du roi, lieutenant-général de la sénéchaussée et siège présidial du Lyonnais. Dans cet acte, on

lit entre autres : « Nous sommes montés au premier étage des archives, que nous avons trouvé ouvert et la porte *brisée*, *ouverte et rompue*. Dans la première chambre, nous avons trouvé plusieurs *vieux papiers cassés*, *brisés et rompus*, desquels n'a esté possible de faire inventaire, d'aultant qu'il n'y avoit aucune chose où l'on pût asseoir jugement, ny substance. Après, nous sommes montés au second membre desdites archives qu'étoit une chambre voutée, la porte de laquelle nous avons semblablement trouvée *ouverte*, *rompue par force*, et dans icelle avons trouvé de grands buffets de noyer, tout à l'entour et iceulx buffets bulletés et étiquetés des noms des terres et seigneuries que tiennent les sieurs doyen et Chapitre, tant aux champs qu'en cette ville de Lyon, lesquels buffets avons trouvé aussi *rompus et brisés,* sans que dans iceulx y eust *aucuns papiers*, *lettres*, *titres*, *documents ou enseignements*, et dans lesquels lesdits sieurs doyen et archidiacre ont dit leur avoir été pris dans leur dit Trésor : *Terriers*, *lettres*, *titres*, *documents et enseignements* qui leur estoit un *dommage et perte inestimable,* — réquerant de ce que dessus leur estre faict acte, pour leur servir et valoir en temps et lieux. » Du reste, toutes les archives de la Primatiale ne furent pas détruites entièrement, comme ce procès-verbal semble l'indiquer, et comme l'ont avancé quelques écrivains lyonnais. Je lis, en effet, dans un manuscrit du dernier siècle, conservé aux archives de la ville, et dont le custode Deville semble être l'auteur, les lignes suivantes : « Cependant on a eu le bonheur de soustraire à la fureur des hérétiques les livres des *Actes capitulaires* qui avaient été commencés en 1361 et se trouvaient déjà multipliés jusques au nombre de 52. On eut l'obligation au zèle et à l'industrie de M. Croppet. (1) On recouvra aussi quelques livres

(1) Le Chapitre ne se montra pas ingrat envers M. Croppet. Voici ce que rapporte à cet égard Pernetti, t. I, p. 291. « Jean Croppet, premier du nom, ayant acquis la propriété de tous les greffes de Lyon, rendit aussi des services à sa patrie et en particulier à l'Église de Lyon. Aidé par son frère, André Croppet, docteur ès droits de Sorbonne, il parvint à soustraire au pillage des protestants, le 30 avril 1562, une partie des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Étienne, et de saint Vincent. L'Église, pour reconnaître ce service rendu, accorda à Jean Croppet une chapelle dans l'église paroissiale Sainte-Croix, où il fit apposer ses armes sur les

des *Obits*, *d'anniversaires* et autres papiers, qui se trouvèrent entre les mains d'officiers du Chapitre et des personnes de l'Église. Le plus grand livre des *Obits* fut retrouvé, en 1616, par floris Blachery, perpétuel de l'église de Lyon, inhumé dans la chapelle Sainte-Anne, qui est le lieu de sépulture de Messieurs les perpétuels. (1) Vers l'année 1566, le Chapitre employa la somme de cent écus pour retirer de toute part ce qui avait échappé au pillage général; de ce nombre se trouvaient les Terriers signés par Bersysiaco, en 1406, et par Courvion en 1541; — un recueil manuscrit d'anciens titres rassemblés sur la fin du xve siècle, par un chanoine de l'église de Lyon, sous ce nom général : « De fundatione Ecclesiæ lugdunensis; » Severt le cite plus d'une fois; — un ou plusieurs recueils d'anciens Statuts de l'Église de Lyon. »

« Enfin, » ajoute le même écrivain anonyme, « on peut voir dans le même Severt et dans le P. Ménestrier, seuls auteurs auxquels les archives de Lyon ont été ouvertes, ce que le Chapitre conserve encore aujourd'hui de ses anciens titres. On trouveroit même, à cet égard, dans les actes capitulaires, f° 317, où est la mémoire des papiers et titres de l'Église de Lyon qui furent mis en garde, pendant les troubles, dans le château de Chalmasel d'où on les retira dans la suite de divers renseignements. »

Du reste, déjà en 1627, Isaac Le Fèvre, en écrivant son livre intitulé : « Nombre des églises qui sont dans l'enclos et dépendances de

---

vitraux et sur la ceinture de ladite église. Il avait déjà donné à cette église des témoignages de sa libéralité. Les anciennes formes du chœur, qu'on a renouvelées depuis peu d'années, avaient été faites à ses frais. Elle accorda encore aux Croppet un privilège unique, qui est de faire sonner aux décès de ceux qui composent leur famille la grosse cloche de la cathédrale, honneur fort distingué en cette ville. »

Ce fut le 27 janvier 1563 que le Chapitre autorisa les sieurs Croppet et de Capella, l'un notaire royal et l'autre banquier, « de faire dresser un chœur de bois dans l'église Sainte-Croix, comme il leur plaira et selon leur dévotion, en attendant qu'il plaise à Dieu remettre son Église en paix et tranquilité. » (Reg. capitul., l. LIII, f° 50.)

(1) « La chapelle de Sainte-Anne, *dans le cloître*, où sont inhumez les perpétuels et habituez, et quelques autres. » (Quincarnon. *Les antiq. et la fond. de la Métropole des Gaules*, p. 19.)

la ville de Lyon, » avait dit aussi : « Les accidents sont divers qui peuvent transporter ou supprimer, voire du tout destruire les contrats les plus authentiques, comme cela se voit, bien souvent, et mesme qu'il est arrivé en nostre ville de Lyon, presque quasi de nostre temps, un ravage qui a ravagé les plus remarquables archives et a esteint la mémoire de beaucoup de choses des plus célèbres qui se soient passées en ceste tant illustre ville et spécialement pour l'ecclésiastique. C'est cette funeste prise de la ville par la violence extraordinaire des religionnaires qui ne sont pas contentés de faire esclater leur rage sur la chair et le sang baptisé, au nom de Jésus-Christ, en la vraye Église, ains, se sont monstrueusement ruez sur les choses insensibles mesmes, sur les temples et les pierres, sans raison, ont fouillé dans *les archives* et ce qu'ils devoient tenir de plus cher, ils ont bruslé les vieux mémoriaux de beaucoup de choses dignes de remarque, et est cause que je ne te peux, amy lecteur, asseurer, précisément, la fondation de beaucoup d'églises... »

Le Chapitre ne négligea rien pour recouvrer les anciens titres qui n'avaient pas été détruits par les protestants; ainsi, dès le 3 janvier 1564, il envoya François du Soleil, salliciteur de l'Église, au château de Chalmazel, en Forez, pour y recevoir tous les titres que les comtes de Lyon étaient parvenus à y transporter, lors de leur fuite.

En 1598, tous les titres n'étaient pas encore rentrés. Le 20 février de cette année, Madeleine de Grimo, mère et tutrice des enfants de feu Odet Croppet, remit au Chapitre des titres et papiers de l'église trouvés dans les papiers du défunt. En 1597, on recouvra aussi des titres chez Antoine Laurencin, secrétaire de l'église, et chez Léger de Villesavoye, chevalier, morts, tous deux, avant d'avoir pu rendre ces actes qu'ils avaient empruntés. Le Chapitre pensant, avec raison, que ces emprunts pouvaient être très préjudiciables aux archives, ordonne, le 19 janvier 1602, « que la porte des archives sera fermée à deux clefs données, l'une, à M. de Crémeaux, précenteur, et l'autre à M. Le Chantre, lesquels sont commis pour communiquer les titres, sans pouvoir en distraire ou sortir sans l'ordre du Chapitre. »

En 1605, le Chapitre constata que les inventaires dressés jusqu'a-

lors étaient insuffisants, et avaient besoin d'être complétés. Il s'adressa alors au sieur Julien Orellu, qui reçut 75 livres par mois.

En 1620, un nouveau local est affecté aux archives, et, le 5 mai, le Chapitre commet le Précenteur et le Chamarier « pour faire transporter les ornements en la salle nouvellement construite et faire apporter les papiers qui sont aux *hautes archives*, au lieu d'où on aura sorti les ornements, à ces fins y faire faire les armoires et autres choses nécessaires. » Seize armoires sont construites et placées dans le local destiné aux archives, derrière la salle du Chapitre.

En 1661, le Chapitre possédait les minutes dressées depuis plus de 300 ans par des notaires royaux, tels que les sieurs Boiron, du Soleil, Perrissoud, Girinet, de Loirivière, de Moulins et autres. Le 13 mai de cette année, le Chapitre fit commettre par le Présidial le premier notaire royal, « pour faire expédition des minutes de ces notaires, pour tenir lieu des originaux et conserver ces minutes à perpétuité. »

En 1679, le Chapitre décide qu'il sera fait un nouvel inventaire des archives, et apprend qu'il existe, à Genève, plusieurs de ses titres enlevés, sans doute par les protestants, en 1562, et le Chantre fut chargé d'aller les retirer.

La confection du nouvel inventaire fut confiée à un sieur Néron, qui reçut cent livres par mois pour ce travail et 36 livres pour un copiste, à condition que chaque mois sera compté à 25 jours, que chaque jour sera de sept heures, « et le chapitre commit les comtes de Rochebonne, de Foudras, d'Albon et de Sugny pour assister, chaque jour de la semaine, le sieur Néron, dans son travail. »

En 1689, le Chapitre refusa toute communication des titres de ses archives. Cette mesure fut désastreuse pour nos écrivains, et plus d'un s'en est vivement plaint dans ses ouvrages, mais des abus graves avaient eu lieu, et le Chapitre le constata, en ces termes, dans sa séance du 29 janvier 1689. « Le Chapitre, sur ce que la facilité que l'on a eu de communiquer les papiers et titres de l'Église et même les registres capitulaires a donné des lumières dont plusieurs personnes ont tiré avantage à son préjudice, arrête qu'à l'avenir il ne sera communiqué aucun titre, papiers ni registres

capitulaires sans la permission du Chapitre, de quelque part qu'ils puissent être demandés. »

En 1695, le Chapitre prend encore une excellente mesure, et décide l'impression de tous les arrêts les plus considérables qu'il a obtenus dans différents tribunaux, touchant les droits de son église. Le Doyen et le Maître du chœur sont chargés du soin de choisir ces arrêts. (1)

En 1697, la mort enleva le sieur Christophe Néron, qui avait été chargé de la confection du nouvel inventaire, et il est remplacé par un sieur Jacob, de Dijon, (2) lequel « reçoit 500 livres par an, pour toutes choses. » A ce moment les archives du Chapitre se trouvaient « près des écuries de l'archevêché, et on les remit dans les *anciennes et hautes archives de l'église.* » Mais le sieur Jacob ne vécut pas longtemps, et on lui donna pour successeur, en 1708, un sieur Jean Janet, prêtre du diocèse, « lequel reçut 200 livres par an pour sa nourriture et 50 livres pour louage de sa chambre. » Mais le sieur Janet fut obligé de suspendre son travail. Il manquait aux archives tant de registres terriers et d'actes de propriété qu'il fallut attendre leur rentrée pour continuer l'inventaire. Le désordre le plus complet

---

(1) En 1720, ce travail n'était pas encore fait, et, le 23 janvier de cette année, le Chapitre chargea le sieur Aubert, juge du comté, de l'exécuter. (Reg. cap., liv. 144, f° 11.)

(2) D'après des notes sans signature, inscrites à la fin du volume *Aaron*, et d'après des quittances rangées en très bon ordre dans le carton n° 1, on voit que le sieur Jacob commença son classement en 1701, et il y travailla sept ans. De 1711 à 1715, un sieur Janet, « prêtre habitué en l'église de Lyon, » est archiviste du Chapitre. De 1727 à 1732, un sieur Dupont reçoit 3 livres 10 sols par jour, pour « travailler à ces archives, » Du 4 mars au 26 juillet 1729 et jusqu'en 1731, un sieur Besson (un manœuvre sans doute), est employé à raison de 10 sols par jour. A ce moment, il est à présumer qu'un sieur Savard de la Brosse est le principal archiviste du Chapitre. De 1751 à 1765, il est encore aux archives, « quoique employé à d'autres ouvrages. »

Les archives du Chapitre n'étaient pas d'un accès facile. Le P. Ménestrier et Severt purent seuls y pénétrer, pour y puiser des notes pour leurs travaux. Disons aussi que, lors de la confiscation des archives de la Primatiale en 1790, il s'y trouvait des inventaires dressés en 1682, 1690, 1724, 1740, 1749, 1751 et 1758.

régnait alors dans les archives du Chapitre et les registres capitulaires étaient, comme à l'abandon, dans un cabinet à côté de la salle capitulaire.

En 1719, le sieur Janet est remplacé par un sieur Javard, qui est tenu de travailler à l'inventaire cinq matinées par semaine, au prix de 200 livres par an ; en 1720, on y ajouta 200 livres de gratification, mais, en 1729, on lui adjoignit un sieur Salvaire que le comte de Chauvigny avait fait venir. En 1734, le Chapitre lui accorda une place dans les basses formes du chœur, après le Receveur du Comté. En 1745, on apporta aux archives tous les titres qui concernent tant l'abbaye que la manse capitulaire de l'Ile-Barbe. En 1747, la garde des Terriers du chapitre était confiée au notaire Brenot, lequel recevait 50 livres par an pour ce soin ; mais en 1749, le Chapitre décida que tous les Terriers déposés chez M. Brenot seront transportés dans la salle, au-dessous des vieilles archives, et sous l'une des tours de l'église, du côté de la Manécanterie.

En 1762, le sieur Javard, parvenu à un âge très avancé se retire, et est remplacé par le P. de Maubuisson, qui reçoit 655 livres, pour meubler son appartement dans la Manécanterie. Mais ce dernier ne semble pas avoir conservé longtemps ses fonctions d'archiviste. Le 25 juin 1765, on fait venir à Lyon le sieur Camille Lemoine, connu par ses beaux travaux de paléographie. Né à Paris, le 21 décembre 1733, Lemoine s'est fait connaître par plusieurs ouvrages mentionnés dans la *France littéraire* de Guérard et, entre autres, par *La nouvelle méthode raisonnée des blasons ou de l'art héraldique du P. Ménestrier, mise dans un meilleur ordre et augmentée de toutes les connaissances relatives à cette science.* (Lyon, Bruys et Ponthus, 1770, un vol. in-8°.) Dans cet ouvrage, (1) Lemoine a refait entièrement l'œuvre du

(1) C'est probablement pendant son séjour à Lyon que Lemoine acheva aussi son ouvrage intitulé : *Diplomatique pratique* ou *Traité de l'arrangement des archives et trésors des chartes, ouvrage nécessaire aux commissaires de terriers.* Metz, 1765, in-4° de 370 pages, avec 12 planches offrant des spécimens et des abréviations de l'écriture usitée du VIIe siècle à l'an 1611. Cet ouvrage, inspiré par les travaux de MM. de Sainte-Marthe, et publié avec un certain luxe, ne manque pas d'une certaine valeur, quoiqu'il préconise une autre méthode que celle adoptée

P. Ménestrier. Le Chapitre ne pouvait choisir un meilleur archiviste; en effet, si Lemoine était un savant écrivain, il avait déjà fait ses preuves comme habile archiviste. Il venait de terminer l'inventaire des archives de la cathédrale de Toul et de celles de l'église Saint-Martin de Tours; en outre, il était membre des Académies de Metz et de Rouen. M. Lemoine, après avoir prêté serment dans la salle capitulaire, fut installé, le 25 juin 1765, après avoir reçu 300 livres pour ses frais de voyage et d'installation. Il s'était engagé à faire le nouvel inventaire dans l'espace de *huit années* au prix de 2,300 livres par an, « pour honoraires, logement, appointements de commis, fournitures des frais de bureau et tous autres objets désignés dans le traité. (Règlement cap., liv. 190, f° 122.) C'était bien mal rétribuer un aussi vaste travail; toutefois, le Chapitre consentit, le 23 janvier 1767, « d'adjoindre au sieur Lemoine M. l'abbé Gouvilliers (1) aux appointements de 200 livres. En 1769, ce même

---

par ces illustres savants. M. Péricaud a pensé que cette grande publication a eu un supplément donné par Batthenay de Bonvouloir, sous le titre de *Supplément à la Diplomatique pratique de Lemoine*, publié in-4°, en 1772, réimprimé sous ce titre : *L'Archiviste français* ou *Méthode pour apprendre à arranger les Archives*, *ouvrage orné de 52 planches gravées*, *2e édition*, *revue et corrigée par M. Batthenay*, *archiviste et féodiste*. Paris, Leclerc, 1770, in-4°. (Voir *Manuel de M. Brunet*, art. Lemoine, t. I.) Pendant son séjour à Lyon, Lemoine a pu dresser aussi l'inventaire des archives de l'église collégiale de la Platière, sous ce titre : « *Inventaire des Chartes et titres du Prieuré de Notre-Dame de la Platière de Lyon, fait aux frais de M. Joseph-Louis de Meyras de la Roquette, prieur et chef du Chapitre de Notre-Dame de la Platière de Lyon, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare*, par Lemoine, archiviste de MM. les Comtes de Lyon, lequel déclare en âme et conscience d'avoir fidèlement analysé tous les titres énoncés dans l'inventaire et non avoir altéré le sens d'aucun, le 31 décembre 1767. » (Voir aux arch. départ. du Rhône.) Battheney de Bonvouloir, dont j'ai parlé plus haut, était aussi archiviste-paléographe. En 1747, il dressa le *Cartulaire et inventaire général des titres du Chapitre de Saint-Nizier, avec un répertoire*. En 1749, il dressa l'*Inventaire général des titres de l'Ordre de Malte*, en 7 volumes in-folio. Plus tard, il acheva l'*Inventaire des archives de l'Abbaye royale des Dames bénédictines de Saint-Pierre*. De 1783 à 1785, il figure dans les almanachs de Lyon, « comme maître de langues et archiviste et généaloste de l'Ordre de Malte. »

(1) L'abbé Gouvilliers travailla, en même temps, aux archives du Chapitre

abbé reçut 20 sols par page de la *mise au net* et 20 sols par page de *copie des titres anciens* ; plus tard, on lui donna 200 livres de gratification. Le 6 novembre de la même année, le travail de Lemoine est assez avancé ; le Chapitre lui remet 75 livres, « pour copie et reliure des inventaires qu'il a fait faire des titres concernant les dignités du Chapitre. » Le 7 juillet 1769, Lemoine reçoit une gratification de 100 livres, « pour ouvrages extraordinaires. » Le 13 novembre 1769, l'abbé Gouvilliers et un sieur Fontaine, qui a travaillé aussi aux archives, reçoivent, l'un 100 livres et l'autre 48 livres de gratification. Le 1er décembre 1767, la reliure des 18 volumes de l'inventaire est payée 216 livres. L'œuvre de Lemoine (1) était terminée. On lui avait donné un délai de huit années pour la faire ; quelque grande qu'elle fut, il l'acheva en moins de cinq ans. Il semble avoir quitté Lyon en 1770, et eut pour successeur l'abbé Gouvilliers, lequel exerça ses fonctions jusqu'à 1775, à raison de 350 livres par an, sans préjudice d'une pension viagère qui lui avait été concédée, le 24 janvier 1770, « pour l'ouvrage dont il avait été chargé à l'égard des Registres capitulaires. »

Pour compléter le travail de Lemoine, le Chapitre décida, le 1er février 1770 « que l'abbé Christophe Gouvilliers rédigerait, écrirait et arrangerait, conformément à l'ordre établi dans les titres des archives, des extraits clairs et précis de tout ce que les registres capitulaires peuvent contenir d'utile et de curieux, dans l'espace de sept années, à raison de 350 livres par an et de messes pendant six mois de l'année. » Le sieur Fontaine fut chargé de la mise au net des extraits faits par l'abbé Gouvilliers.

En 1772, rentrent encore aux archives 500 titres que le comte

---

d'Ainay, lequel lui alloua une pension de 1 000 livres pour ce travail en 4 volumes. Il reçut, en outre, 20 sols par page de la mise au net, 20 sols par page de copie de titres anciens antérieurs à 1500, 15 sols pour ceux de 1500 à 1550 et 10 sols pour ceux de 1650 à 1779. (Voir Arch. d'Ainay.)

(1) Lemoine avait terminé le premier volume de son inventaire dès 1765, car on lit sur le côté intérieur de la couverture de ce volume la mention suivante, avec sa signature, que ce volume dont la table est de sa main a été présenté par lui au Chapitre général, le 11 novembre 1765.

de Lescoet était allé chercher à Paris, et qui avaient été envoyés au Conseil d'Etat pour des procès. A ce moment, le Chapitre, pour compléter ses archives, fait faire des recherches dans les archives du roi de Sardaigne, par le comte de Pingon, dans celles du duc d'Orléans, à Villefranche, et dans celles des comtes de Grenoble. En 1775, l'abbé Gouvillier remplit aussi les fonctions de bibliothécaire du Chapitre, au traitement de 700 livres.

Grâce aux soins de Lemoine et de l'abbé Gouvilliers, bien secondés par les chanoines, l'ordre le plus parfait avait été établi dans les archives du Chapitre. Leurs inventaires ne laissaient rien à désirer, et on les avait transportées et réunies dans de grandes salles voûtées de la nouvelle Manécanterie. Mais l'orage qui devait les atteindre de nouveau et leur faire tant de mal encore, n'était pas loin. La Révolution survint avec ses haines et ses fureurs. (1) En confiscant les biens des églises et des monastères, elle mit aussi la main sur leurs archives. Le 10 mars 1791, « les Commissaires du district se présentèrent à la Manécanterie (2) de Saint-Jean,

(1) Une loi du temps avait disposé ; (Art. 2) Il sera fait : de l'ordre des Directoires des départements, par les directeurs du district, un catalogue des *livres manuscrits* et autres objets de ce genre qui se trouveront dans les bibliothèques des corps, maisons et communautés supprimées et conservés provisoirement, ou un recollement sur les catalogues ou inventaires qui auraient déjà été faits ; (Art. 3) il sera fait une distinction des livres et autres objets à conserver d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus ; (Art. 9) *les papiers, les terriers, les chartes* seront déposés aux archives des districts, etc.

(2) La *Manécanterie* formait le beau bâtiment qui se voit encore à gauche, en entrant dans la cour de l'archevêché. Cet édifice, demeuré inachevé et mutilé par la Révolution, qui lui enleva sa toiture *en cuivre* pour en faire des gros sous, et le laissa sans couverture, a été bâti, au dernier siècle, par l'architecte Décrénice. On l'éleva sur d'anciennes maisons de la dépendance du *petit cloître*, et il remplaça l'ancienne *Manécanterie* qui, d'après divers écrivains, avait été installée dans le petit édifice, si remarquable par son style roman, qu'on voit encore à côté de la cathédrale. Ces écrivains avancent aussi que Leydrade y avait installé l'école de chant qu'il avait fondée, au commencement du IXe siècle, pour les clercs de Saint-Jean. De là lui serait venu le nom de *Manécanterie* (mansio cantorum, mane cantare). Ne serait-il pas un reste de l'ancien petit cloître qui existait au côté méridional de la cathédrale, et dans lequel on organisa la *Dapiférie*

et se firent ouvrir les pièces du rez-de-chaussée où se trouvaient la Biblothèque, la salle capitulaire et la salle de dépôt du ci-devant Chapitre. » Les scellés y avaient été apposés le 13 janvier précédent. On enleva alors du Dépòt 41 registres d'actes capitulaires, trois grands registres des dépenses du chapitre des années 1787, 1788 et 1789, le premier signé par les abbés de Castellas, Verset et Manin, le second, par les abbés de Sain, Verset et Manin, et le troisième par les abbés Fulchiron, Granier et Charmeton. On prit, en outre, un registre des rentes constituées. (1)

Le 19 mars suivant, les mêmes commissaires s'emparèrent des titres « qui étaient épars et dans le plus grand désordre dans la salle du Dépôt. Ils formaient 113 liasses. » Dans une précédente visite, on les avait jetés sur le carreau. Le 22 mars, on enleva encore 38 volumes de l'inventaire raisonné des actes capitulaires de Saint-Jean, plus, trois registres qui en formaient la suite et une quantité d'autres registres, parmi lesquels se trouvaient, entre autres, six volumes d'actes capitulaires de 1361 à 1770, in-f°, le répertoire général de l'inventaire du Chapitre, l'inventaire des titres

---

ou officine des chanoines au temps de la vie commune? En 1453, cette partie était appelée *Domus Dapiferiæ* et *parva camera prope*, et c'est alors qu'elle prit le nom de Manécanterie. (Voir le guide pour l'église Saint-Jean, par M. Jacques, p. 20.) La nouvelle Manécanterie a été vendue comme bien national, et n'a pas été rendue à l'archevêché. On y a formé divers appartements assez luxueux et loués à des particuliers. Naguère encore plusieurs plafonds étaient formés de *voûtes plates*, mais dont on a reconnu le danger après plusieurs cruels accidents. Ainsi, entre autres, un jeune et brillant avocat du barreau de Lyon, que la crainte de périr un jour de mort violente poursuivait sans cesse, s'était logé dans la Manécanterie, pensant y être sans danger; mais, une nuit, la *voûte plate* de sa chambre s'effondra, et il fut écrasé dans son lit.

(1) J'ai puisé tous ces renseignements dans les procès-verbaux de confiscation des maisons religieuses; les uns sont sur des feuilles volantes et les autres transcrits sur un registre. Mais beaucoup de ces procès-verbaux manquent, et le registre est incomplet. Ses 13 premières pages sont restées en blanc, et on n'y a transcrit que 21 saisies, alors que Lyon comptait cependant environ 90 établissements religieux. Ces saisies eurent lieu successivement du 31 août 1790 au 30 septembre 1791. — Pourquoi ce long intervalle entre la première et la dernière?

et papiers des petites archives du Comté, etc..... Le tout fut mis dans des balles et transporté sur des charrettes, à la maison des Feuillants, où avait été créé le Dépôt central des archives de toutes les maisons religieuses de Lyon, confisquées par la nation. Quant aux archives de l'archevêché, distinctes de celles du Chapitre, elles furent confisquées seulement le 22 avril suivant. Ce jour, les commissaires firent appeler devant eux M. l'abbé Perronaud, « ci-devant grand-vicaire de l'archevêché, lequel a dit qu'il tenait les clefs de ces archives, à titre de confiance et comme exécuteur testamentaire de feu M. de Montazet, puis il fit remise d'un inventaire des titres de l'archevêché, ainsi que de tous les titres qui étaient enfermés dans des armoires. » Mais les Terriers n'étant pas compris dans cet inventaire, les commissaires les y ajoutèrent, après en avoir fait un état détaillé. Après cette opération, le tout fut aussi transporté aux Feuillants.

Le 23 du même mois, les commissaires revinrent encore à l'archevêché pour inventorier le mobilier du Palais et saisir les titres du clergé de Lyon déposés dans les archives qui avaient leur entrée par la grande salle des Pas-perdus. Ils y trouvèrent deux volumes d'inventaires, l'un intitulé : *Inventaire des archives du clergé*, de 94 feuillets, et l'autre : *Inventaire général, raisonné, historique et chronologique des titres et papiers des Célestins*, dressé en 1784, de 125 feuillets. (1) En outre, il y avait, sur les étagères de cette salle, tous

---

(1) Parmi les titres confisqués, ce jour, se trouvaient, entre autres, dans la case A, deux actes de 1157 et de 1184, l'un de Frédéric I[er], empereur des Romains, expédié par Bernard, chancelier, tenant la place de l'archevêque de Vienne, archichancelier, en faveur de Héraclius, archevêque de Lyon, lequel déclare que l'Église de Lyon est la première de toutes les Églises de France, — que son archevêque jouit de la dignité de primat, — que cette prééminence lui a été accordée par les autres empereurs, — qu'il possède toute la ville de Lyon, avec les droits régaliens, tant dans Lyon qu'en deçà de la Saône, sous la domination de l'Empire. Le second titre, émané du même souverain, et expédié par Geoffroy, chancelier, tenant la place de Philibert, archevêque de Cologne, archicancelier d'Italie, confirme ces mêmes droits.

Dans cette même case A, on rencontrait les titres portant le droit de l'arche-

les titres énoncés dans ces inventaires. Le tout fut chargé aussi sur des voitures que les commissaires accompagnèrent jusqu'aux Feuillants.

Telle a été la fin de ce magnifique Dépôt, œuvre de tant de siècles et sacrifié aux haines et aux fureurs de la Révolution. L'Etat, en faisant main basse sur les archives des églises et des maisons religieuses, entendit, cependant, les conserver comme monuments historiques, et donna de nombreux ordres pour qu'elles fussent mises en lieu sûr; mais dans ces temps d'anarchie, ces ordres furent, presque tous, mal compris et encore plus mal exécutés. J'ai déjà raconté avec détails, dans un ouvrage spécial, les vicissitudes diverses que subirent toutes nos archives, depuis le jour où elles furent enlevées de chacune de nos anciennes maisons religieuses, jusqu'au temps présent. Il me suffira donc de dire que ces archives, après être restées longtemps entassées dans le couvent des Feuillants, furent enfin transportées dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville, où elles demeurèrent à l'abandon. Le 3 germinal an III, le Comité des travaux publics, se souvenant enfin de leur existence, voulut les voir. Les clefs avaient été perdues, « il fallut crocheter les serrures, et on confia la garde du Dépôt au citoyen Sarton. » La municipalité, en le nommant, le prévint « que les archives étaient dans un *horrible état,* » mais on ne lui permit pas de le constater par écrit, et, sur ce refus, il se retira. Le 15 fructidor an IV, le ministre de l'Intérieur ordonna « la destruction de *tous les titres féodaux* et de tous les papiers parchemins, terriers et autres *portant trace de féodalité.* » Cette exécution eut lieu le 24 pluviose an IV, mais elle fut confiée, heureusement, à un homme intelligent et honnête, qui n'exécuta pas à la lettre les ordres du ministre de l'Intérieur. Toutefois, bien des titres furent livrés aux flammes, car on lit dans le procès-verbal constatant cet *auto-da-fe* : « Sur les terriers

---

vèque de Lyon de prendre l'administration de l'évêché d'Autun, le siège vacant, quant au spirituel, — et le droit semblable de l'évêque d'Autun à l'égard de l'archevêché de Lyon, tant pour le spirituel que pour le temporel.

à brûler, distinction est faite de *cinq cents couvertures de livres de diverses grandeurs, soit en peau, soit en parchemin, pour être employées ou vendues au profit de la commune.* » En même temps que le gouvernement faisait brûler les titres entachés de féodalité, il fit remettre à l'artillerie les parchemins pour en faire des gargousses, mais M. Blachier ne se conforma pas, non plus, ponctuellement à cette seconde décision, et on ne livra que des titres du district de la campagne. Le 23, an VI, nos archives subirent de nouvelles pertes, et, ce jour, on vendit, *comme vieux papiers*, au prix de 943 fr. *quarante-six quintaux de titres.* Parmi les titres brûlés, se trouvèrent « un extrait de la bulle de l'empereur Frédéric Ier, du 14 des Calendes du mois de décembre 1157, appelée la *Bulle d'or*, parce que ce prince donnait à Héraclius l'investiture de tout le corps de la Communauté de Lyon, et 2° les *Coûtumes de la ville de Lyon, pour les droits qu'y levait l'archevêque.*

Ce n'est que le 25 ventôse, an X, qu'il se rencontre une administration intelligente qui a réellement souci de nos anciennes archives. Ce jour, le préfet, M. Najac, se plaignit au Conseil municipal de l'abandon de nos archives : « Depuis plusieurs années, » dit-il, « il n'existe plus aucun préposé pour cette garde importante. » Des archivistes furent nommés. Peu à peu, on remit de l'ordre dans ce chaos indescriptible; plus tard, on commença les *Inventaires sommaires* prescrits par l'État, mais dont la confection s'avance malheureusement très lentement, au gré des travailleurs. Toutefois, la plupart des fonds sont triés, et grâce aux inventaires raisonnés de Lemoine et de Gouvilliers, dont j'ai parlé plus haut, les recherches sont assez faciles dans le fonds de la Primatiale, lequel, malgré ses douloureuses vicissitudes, offre encore les plus grandes richesses. Mais bientôt ces archives vont passer dans un nouveau local. On doit construire pour elles un dépôt spécial et isolé, situé à côté de la nouvelle Préfecture qu'on bâtit dans le quartier des Brotteaux. Espérons que dans cette translation elles auront moins à souffrir que lorsqu'on les traîna, sur des charrettes, du palais de l'archevêché aux Feuillants et de là dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville, troués par les bombes de la Convention, et qu'on n'écoutera pas ce

membre du Conseil général actuel qui vient de proposer sérieusement de les *brûler sur la place publique.*

Je ne dirai pas ici en quoi consistent les épaves des anciennes archives de la Primatiale et du Chapitre, conservées actuellement dans les combles de l'Hôtel-de-Ville. Ce serait trop long et trop fastidieux pour le lecteur. Du reste, j'en ai donné déjà un aperçu, en 1875, dans mon ouvrage sur les *Anciennes archives de Lyon* (pages 587 à 612), d'après des notes que je ne pus cependant obtenir qu'avec une extrême difficulté du Conservateur qui vivait à cette époque. Ce fonctionnaire n'étant pas paléographe et, dès lors, incapable de lire les titres anciens, les avait laissés dans le désordre le plus complet. Mais, pour faire croire aux inspecteurs généraux qu'il s'en était occupé, il avait inscrit sur les liasses, bien cordées, ces mots : *Triage provisoire*, tandis qu'il n'en était rien, comme on a pu le voir par le véritable triage qui vient d'en être fait. Mon aperçu de 1875 peut donc présenter des lacunes.

Quelles que soient les pertes douloureuses qu'elles aient subies dans des temps malheureux, les anciennes archives de la Primatiale et du Chapitre sont encore très riches et bien précieuses pour l'histoire ecclésiastique et civile de Lyon, dont bien des pages demandent encore à être complétées. L'érudit qui voudra aussi s'occuper du passé d'un grand nombre de localités du département, anciennes *obéances* de la Cathédrale, y trouvera également les plus intéressants documents, entre autres sur Anse et les villages indépendants : Ambérieu, Beligny, Lucenay, Morancé, Quincieux, Thizy, Saint-Bernard, Albigny, Arches et Fontannes, Archieu, Argentière, Ars et Cibeins, Bolan, Brindas et Messimy, Magdaleines, Bron et Vaise, Bully et Cordelles, Lentilleux, La Chana et Saint-Epipoy, Charnay, Cherrins, Cheriers, Châteauneuf et Dargoire, Couzon, Condrieu et Chavanay, Décines et Charpieu, Doysieux, Ecully, Chaleins et Jassand, Genay, Givors, Gourgois, Grammond, Lentilly, Lent et Saint-Étienne-du-Bois, Lissieu, Millery, Mézerieu, Montanay et Trezettes, Nervieu, Neulize et Commelles, Papelonges, Perez et Luponas, Reyrieu et P[illegible]cieux, Rive-de-Giers, Rochefort, Rontalon et Saint-Martin-en-Haut, Ro-

chetaillée, Saint-André-la-Côte, Saint-Andéol-le-Château, Saint-Andéol-Lavalla, Saint-Cyr et Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Tous ces titres étaient conservés autrefois dans des armoires portant les noms de Enoch, Esdras, Esher, Festus, Gad, Jacob, Job, Joel. Dans d'autres armoires étaient conservées les pièces concernant les biens du Chapitre situés, entre autres, à Sainte-Foy, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Jean-de-Bonnefond, Saint-Jean-de-Thurignieu, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Genis-Terrenoire, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarrets, Saint-Symphorien-le-Château, Sandrans, Civrieux, Soucieu, Sorbier, Saint-Genis-Lerpt, Tassins, Tallaru, Ternand, Trions, Vaugneray, Villemontois.

Le même intérêt se rencontre dans les titres concernant les dépendances de l'ancienne abbaye de l'Ile-Barbe, dont les archives furent transportées au cloître de la cathédrale, dans le cours du siècle dernier, après la suppression de cette antique et célèbre abbaye, et dont l'abbé eut, pour logement, un appartement que le cardinal de Tencin lui fit préparer, en 1749, au rez-de-chaussée de son palais.

Dans une première série de ces titres se rencontrent ceux des prieurés de l'Ile-Barbe réunis à la *Manse capitulaire*, comme Bressolles, Birieu, Rillieu, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-d'Ardières, Taponas et Corcelles; — à la *Prévôté-archidiaconat :* Beynost, Saint-Romain-de-Miribel; — au *Maître du chœur :* Sainte-Anne et Saint-André; — à l'*Infirmerie :* Maulaucène et Rozans; — à la *Grande-Sacristie :* Sainte-Foy-en-Forez; — à la *Chamarerie :* Fleurieux, Jaillieu, Inost, Cordieu et Romanèche, Pizay, Saint-Christophe; — à la *Chantrerie* et *Aumônerie :* la Sacristie de Notre-Dame. Puis, dans une autre série de ces mêmes titres, on trouve les prieurés forains de l'Ile-Barbe, Chavanost, Lens, Cleppé, Firmigny, Saint-Rambert, Saint-Romain, Serrières, Magnieux et Fussemagne.

A côté de ces documents si précieux pour la topographie et l'histoire de nos localités suburbaines, la Primatiale avait réuni d'autres monuments, non moins importants, comme : 1° « Les procès-verbaux de visites pastorales faites par Denis, Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, dans les parties de son diocèse

sises dans le Dauphiné, en Bresse, au comté de Bourgogne, en Dombes, en Lyonnais, en Forez. » (Pet. in-f°, 376 ff.)

2° « Les procès-verbaux des visites faites par Camille de Neufville-Villeroy, archevêque de Lyon, aux églises situées en Dauphiné, en Dombes, au comté de Bourgogne et en Bresse. » (Petit in-f°, 393 ff.)

3° « Les procès-verbaux de visites des églises de l'archiprêtré de Dombes, faites par Curtillat, archiprêtre des églises, chapelles de confréries, chapelles d'hommes et de femmes, hôpitaux, avec répertoire alphabétique. » (In-4°, papier, 73 pages.)

4° « Visites pastorales par François-Paul de Neufville-Villeroy, archevêque de Lyon, aux églises de son diocèse, en Dombes et dans l'archiprêtré d'Anse, » etc. Tous ces monuments complètent en partie les titres des localités que j'ai indiquées plus haut.

Bien des terriers subsistent même encore, malgré les autodafés que la Révolution en a fait. Les commissaires chargés de la confiscation des archives de la Primatiale en ont mentionné beaucoup à la suite de leurs inventaires sommaires. Cependant, au lieu d'indiquer le nom de la terre que ces registres concernaient, ils se sont bornés à les indiquer sous celui de leurs rédacteurs. Ainsi, ils ont dit : « 5 vol. du terrier Michel, 1752. » Ou bien encore : « Terrier Laurent, 1638. » Une partie de ces terriers a été restituée par la Restauration à l'Archevêché. J'en parlerai plus loin dans les quelques lignes que j'ai consacrées aux Archives modernes de la Primatiale.

Je me borne à ces diverses citations, non sans regretter de ne pouvoir pas donner ici un tableau complet des richesses que renferme encore aujourd'hui le fonds de Saint-Jean, aux archives du département; mais l'érudit peut facilement s'en rendre compte maintenant que ce fonds vient d'être trié, classé et est prêt pour être inventorié.

*
* *

LES ARCHIVES ACTUELLES DE L'ARCHEVÊCHÉ

Napoléon I[er], en rendant à la religion ses temples profanés et dévastés, appela à Lyon son oncle le cardinal Fesch, et l'installa, comme archevêque, dans le palais des anciens primats des Gaules. C'était un prélat instruit et ami des arts. Qui n'a entendu parler de sa belle galerie qu'il a léguée à sa ville natale? En réorganisant l'administration diocésaine, il ne manqua pas de réclamer les anciennes archives de l'Archevêché et du Chapitre. Le 13 décembre 1806, l'État ne put cependant lui en restituer qu'une partie. Ce jour, M. l'abbé Grobos, chanoine-secrétaire, donne au Préfet du Rhône un récépissé « de 260 registres et de papiers, contenant les titres et les actes anciens de l'Archevêché de Lyon, tels que procès-verbaux de conciles, provisions, insinuations, lettres d'ordination, description de revenus, des décimes, cures et autres bénéfices, depuis le courant du XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution. » Cette restitution, comme on le voit, n'était que partielle. Après la chute du premier Empire et l'exil du cardinal Fesch, Mgr Gaston de Pins, administrateur du diocèse de Lyon, sollicita encore du gouvernement la restitution d'autres titres des archives de la cathédrale. Le 15 mars 1816, M. de Vaublanc, ministre de l'Intérieur, manda à M. le comte de Chabrol, alors Préfet du Rhône, « de faire rechercher les titres provenant du Chapitre des comtes de Lyon, consistant principalement dans les Actes capitulaires où sont inscrits les noms des individus et des familles qui ont présenté leurs preuves de noblesse audit Chapitre. ».

Le ministre ajoutait dans sa lettre : « Il doit exister un énorme in-folio dans lequel sont peintes les armoiries blasonnées, avec les

prénoms, noms, d'une partie de la noblesse de France. Vous aurez soin de faire dresser et de m'envoyer un inventaire de toutes ces pièces, me réservant de vous faire connaître ultérieurement la destination que doivent avoir ces anciennes archives. »

La réponse du ministre n'existe plus aux archives du Rhône; on ne saurait donc indiquer les titres qu'on rendit à ce moment à l'Archevêché. Quant à l'énorme in-folio dans lequel auraient été peintes tant d'armoiries, il ne se rencontre ni dans les archives du département, ni dans celles de la Ville, ni à celles de l'Archevêché. Il n'en est fait mention dans aucun inventaire ancien ou moderne. On peut même se demander s'il a existé. Les comtes de Lyon, quand ils faisaient les preuves de leur noblesse, pour leur réception au Chapitre, ne présentaient pas d'arbres généalogiques avec des armes peintes. Les preuves étaient administrées par un certain nombre de témoins, dont les déclarations sur les origines du récipiendaire étaient reçues et consignées, non pas sur des registres spéciaux, mais simplement sur les registres ordinaires des Actes capitulaires. (1)

Je ne pense pas que d'autres restitutions aient été faites à l'Archevêché depuis 1816; aussi, ses archives actuelles sont-elles des plus pauvres; même, pendant de longues années, elles sont restées dans un abandon complet, et on n'y laissait pénétrer personne. Heureusement, il s'est rencontré, il y a peu d'années, un homme de science et de dévouement, M. le chanoine Servonnet, lequel, sous l'administration de Mgr l'archevêque Ginoulhac, a entrepris le triage et le classement de ces archives.

Ce pénible et laborieux travail a eu pour résultat de constater que l'Archevêché possède encore aujourd'hui, entre autres :

---

(1) Les chevaliers de Malte, au contraire, présentaient des arbres généalogiques peints sur vélin ou sur papier, et ces arbres existent encore en grande partie dans le fonds de Malte, aux archives du département. Ils sont joints aux procès-verbaux de réception de ces chevaliers, contenus dans de nombreux volumes, dont, malheureusement, quelques-uns ont disparu.

Le *Livre des Insinuations ecclésiastiques*, de 1554 à 1790, composé d'environ 104 volumes.

Le *Registre des Provisions*, de 1584 à 1788, composé de 47 volumes.

Le *Livre de l'Extraordinaire du Secrétariat de l'Archevêché*, de 1629 à 1785. — 24 volumes.

Le *Livre des Ordinations*, de 1639 à 1790. — 22 vol.

Le *Livre des Dispenses*, 1741. — 1 vol.

Les *Procès-verbaux du Conseil archiépiscopal de Lyon tenu à l'Archevêché*, de 1732 à 1734. — 1 vol.

Les *Visites* de Bresse, Bugey et comté de Bourgogne, diocèse de Lyon, « faites par Mgr l'Illust. et Révérend Camille de Neufville, archevêque, comte de Lyon, primat de France et lieutenant-général pour le Roy, en la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Forez, Beaujolais, ès-années 1655, 1656. — 1 vol. »

La suite du précédent *Livre des Visites*, de 1657 à 1662, dans l'archiprêtré d'Anse, de la Bresse, de Roanne, de Pommiers, de Couzieux, de Mornant, de Saint-Étienne, de Montbrison. — 1 vol.

Cinq *Pouillés généraux* pour le diocèse et un pour la Dombes, XVIIIe siècle.

Deux exemplaires de l'*État des cures à la nomination du Roy.*

Les minutes des *Actes capitulaires du Chapitre de Lyon*, de 1459 à 1774, avec un double *Répertoire des Actes capitulaires*, de 1561 à 1621. — 155 volumes.

Un volume des *Actes capitulaires du Chapitre de Saint-Just*, de 1414.

Le *Registre des Olim*, en deux parties réunies en un seul volume. La première, de 1254 à 1273; la seconde, de 1268 à 1298; beau manuscrit du XVIIIe s., in-folio.

L'*État général des prébendes du diocèse de Lyon*, fait par ordre de Mgr de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, avec le nom des églises ou paroisses où elles sont fondées, celui de leurs collateurs, titulaires et leurs revenus, tels qu'ils sont employés dans le rôle de 1761. — 1 vol.

Rôles des revenus et impositions des bénéfices du diocèse de Lyon, 1728 à 1760. — 10 vol. grands in-f°.



Outre ces registres, dont quelques-uns forment une collection très importante de monuments historiques, il existe, aux archives de l'Archevêché, une série de plus de 200 registres terriers dont plusieurs remontent à 1325.

Enfin, il me reste à citer plusieurs chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles, avec leurs sceaux, concernant des achats de rentes à Saint-Cyr, Saint-Didier, par les chanoines du Chapitre, des bulles papales et une série d'autres titres que je ne saurais énumérer ici.

Léopold NIEPCE.





LES PAGANI & LES PAGAN (1)

Branche des marquis Pagano.

I

Vincent Pagano, fils cadet de Paul, (XV degré de ceux de Naples,) fut général des armées de la seigneurie de Venise. Marié à Catherine Sifola, d'une noble et très ancienne famille de la ville de Trani, (2) il eut cinq fils : Jean-Paul, qui suit, César, Jean-Baptiste, Jérôme et Thomas. Ce dernier, habile jurisconsulte, fut nommé par le pape Paul IV *auditor di Ruota*, c'est-à-dire membre du Conseil suprême de la sainte Eglise, et par bref du même pape, le 25 août 1557, il fut créé marquis du Saint-Empire romain, lui, ses descendants directs et collatéraux. Il mourut sans postérité.

II

Jean-Paul Pagano, marié à Camille d'Angelo, (3) eut cinq fils : Vincent, Jules, qui suit, Fabrice, Achille et Galéas.

---

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. X, pp. 135, 199, 261 et 348.

(2) Dans l'église de Saint-Pierre de Trani se lit l'épitaphe suivante : « Jacet hic Joanna, Cleti filia, de stirpe generosa Sifolorum, anno 1018. » En 5570, Scipion Sifola fut chevalier de justice de l'Ordre de Malte. .

(3) La famille d'Angelo, grecque d'origine, descendrait de l'empereur Isaac Angelo. Elle a formé plusieurs branches à Naples, à Amalfi et en Sicile.

III

Jules Pagano alla combattre en Flandre, et y mourut. De sa femme, Lydie d'Aldemoresco, (1) il avait eu un fils, Pyrrhus, qui suit, et une fille, Marguerite, mariée à Godefroy de Morra, prince de Morra.

IV

Pyrrhus, (2) marié à Jéromine d'Avanzo, (3) vivait à Gaëte en 1664. Nous donnons ici le dénombrement authentique de sa famille :

Grande Archivio di Napoli, — 3° ufficio. — Napoli, 10 marzo 1859. Certifico che, esaminato il volume dei fuochi di Gaeta in terra di Lavoro, segnato col n° 73 dell'anno 1664 nel medesimo al foglio 119, leggesi cosi : Don Pirro Pagano del quondam (4) *Giulio anni 50 ; = donna Geromina d'Avanzo, del quondam don Giovan-Battista, anni 40 ; = don Domenico, figlio, anni 18 ; = don Camillo, figlio, anni, 14 ; = don Giuseppe, figlio, anni 12 ; = don Carlo, figlio, anni 11 ; = don Francesco, figlio, anni 7 ; = don Filippo, figlio, anni 4 ; = donna Albina, figlia, anni 13 ; = don Antonio, figlio, anni 21 ; = donna Vittoria Gallucio* (5) *del quondam don Vincenzo, anni 19 ; = don Mario, figlio, anni 4 ; = don Camillo, figlio, anni 3 ; = Vincenza Cavalliero di Giuseppe di Nola in capillis, serva, anni 18 ; = Alessandra Fedele del quondam*

---

(1) En lutte avec les Paléologues, la famille d'Aldemoresco se réfugia en Italie, et fut inscrite au *sedile* de Nido.

(2) Philibert Campanile donne la généalogie jusqu'à Jules, fils de Jean Paul. Aussi, à partir de Pyrrhus, nous citons les preuves et les actes qui nous ont permis de poursuivre cette filiation jusqu'à nos jours.

(3) Les d'Avanzo, anciens feudataires de la vieille Campanie, étaient possessionnés à Naple et à Gaëte. Attardo d'Avanzo fut châtelain et gouverneur de Gaëte en 1500.

(4) Le mot *quondam* placé entre deux prénoms se rencontre fréquemment dans les actes ou les notes généalogiques. Il signifie : « fils de feu. » *Pirro dei quondam Giulio* : « Pyrrhus fils de feu Jules ».

(5) La noble maison française de l'Hopital, dont sont issus les marechaux de Vitry et d'Hallier, serait une branche des Galluccio, très ancienne famille inscrite au *sedile* de Nido.

Nicola, serva in capillis, anni 19; = Camilla Pagano Bastarda di detto incapillis, anni 17; = Cavaliere Napolitano notorio. = Il capo del 3° Uffizio, firmato : *Giuseppe Lezzi. — Visto. Il soprintendente generale degli archivi,* firmato : *Granito.*

V

Antoine Pagano fut nommé le 2 mars 1675 *eletto nobile* de la ville de Naples, comme chevalier inscrit et jouissant de la noblesse de la *Piazza nobile* ou *sedile* de Porto. De sa femme Victoire Gallucio, il eut sept enfants, entre autres Nicolas, qui suit.

VI

Nicolas Pagan, baptisé le 10 février 1670, en la paroisse de Saint-Jean *in Porta*, à Naples, épousa le 15 juin 1716 (*parrochia di S. Anna di Palazzo*) Séraphine Faggioli-de-Neri-Bonsi, dont il eut deux fils : Michel, qui suit, et Pyrrhus Antoine décédé sans postérité.

VII

Michel Pagano, baptisé le 17 juillet 1721, en l'église de Sainte-Anne de Palazzo, fut gouverneur pour le roi Ferdinand IV de la ville de Tarente, et obtint, le 10 janvier 1782, confirmation pour lui du bref de 1557, (1) en prouvant sa descendance collatérale du

(1) Voici la teneur littérale de ce titre : « Pius PP VI. — Ego infrascriptus Joannes Baptista, miseratione divina et apostolicæ Sedis gratia diaconus, cardinalis Rezzonicus, prosecretarius de brevibus sanctæ romanæ Ecclesiæ, jussu Sanctitatis suæ summi regnantis Pontificis, expono et patefacio quod sequitur : Idem summus Pontifex benigne postulationibus annuebat dominorum e Paganorum gente. Ex hac enim familia, magnificus dominus Michael Paganus et fratres equites et Patricii Nepolis et Nuceriæ, ad pedes solii Pontifici prostrati, titulum nobilitatis suæ impetraverunt. Itaque omnibus has litteras inspecturis declaro quod prædicta familia et nominatim Thomas Paganus a summo Pontifice Paulo IV, Carrafa, patentes obtinuit litteras, quibus idem magnificus Thomas, doctor, eques Neapolitanus, consiliarius et sacræ Rotœ anditor, Marchionibus sacri romani Imperii inserebatur, ita ut transmitteret honorem etiam descendentibus et collateralibus, apposito privilegio sub die XXV martis in festo SS. Virginis Annunciationis anno MDLVII. Datum Romæ apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die IX Januarii MDCCLXXXII, Pontificatus nostri anno septimo. *Signé:* J. B., card. Rezzonico. »

marquis Thomas Pagano. Il épousa, le 12 août 1748, Claire-Joséphine de Sales-y-Diaz, (1) dont il eut trois fils : 1° Dominique, décédé sans postérité ; 2° Antoine-Pierre-Joseph, moine de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la Chartreuse de San-Martino, sur la colline de Naples, et 3° Louis-Emmanuel, qui suit.

VIII

Louis Emmanuel, baptisé le 6 novembre 1763, gouverneur pour le roi Ferdinand IV de la ville de Lecce, épousa, le 27 novembre 1795, en l'église métropolitaine de Palerme, Marie Clémence Arighetti. (2) Il en eut un fils, Philippe-Marie qui suit. Louis Emmanuel, décédé le 14 novembre 1801, repose dans l'église de Santa Maria della Porta à Lecce.

IX

Philippe-Marie Pagano, baptisé le 2 septembre 1797, dans l'église de Saint-Jean *de Tartaris* à Palerme, élève de l'ancienne école Polytechnique de Naples, fut ingénieur et capitaine du génie militaire. Il est l'auteur d'une *Histoire du royaume de Naples*, publiée en partie et devenue très rare. Des difficultés d'un ordre tout politique l'empêchèrent d'achever la publication de cet ouvrage. On lui doit aussi, entre autres œuvres de science militaire, une étude estimée sur la *Fortification des places fortes*. Il épousa, le 11 janvier 1844, à Castellamare di Stabia, diocèse de Naples, Marie Mele. (3) Il en eut deux

---

(1) La famille de Sales est originaire de la Savoie. Le saint évêque d'Annecy François de Sales est une de ses gloires. Cette famille fut héritière d'une branche de la très illustre maison Diaz de Castille, qui se vante d'avoir donné le jour au célèbre Rodrigue Diaz, surnommé le *Cid*.

(2) En 1197, Compagno Arrighetti était consul souverain de la ville de Florence. Un fils de Guillaume Arrighetti, intendant général des forteresses du grand duc de Toscane, vint s'établir à Marseille vers 1660, sous le nom de *Riqueti* et *de Riqueti*. Son descendant Thomas fut le premier seigneur de Mirabeau. En Marie Clémentine, épouse de Louis-Emmanuel Pagano, faillit la branche des marquis Arrighetti établie à Palerme depuis quatre siècles.

(3) La famille Mele se trouve à la formation du *sedile* de Porto. François Mele fut conseiller du roi Alphonse I d'Aragon, et son fils Décius, sous le même roi, fut châtelain du château del Capuano de Naples.

fils et une fille : 1° Charles Pagano, élève du collège militaire, était capitaine d'artillerie lorsqu'il mourut en 1884, âgé seulement de 37 ans; 2° Alfred Pagano, né à Naples le 20 novembre 1849 ; et 3° Marie-Anne Pagano.

Pagan de Susinana

Philibert Campanile veut que les Pagani de Susinana soient une branche de ceux de Naples, et l'Hermite Souliers les rattache sans scrupule à Paganus II (Vme degré). Il les fait descendre de Roger, dont Gauthier, dont Pagano de Posterla. Nous faisons volontiers comme Pompée Litta, (1) qui, dans le doute, s'abstient, et nous suivrons ce savant auteur pour la filiation.

I

Pagan, seigneur de Susinana et de Posterla, se réunit, en 1185, aux nobles du comté de Faenza, pour appeler à leur secours contre la ville guelfe de Faenza, Bertoldo, vicaire impérial.

II

Pierre, gibelin, comme le précédent, eut à se défendre, en 1208, contre la commune de Faenza, qui attaqua l'état de Susinana, et lui brûla le château de Castiglione.

III

Pagan (II) s'empare du château de Saint-Adrien en 1235.

IV

Pierre II, gibelin, comme ses ancêtres, chassa, avec le secours

(1) Pompée Litta, l'auteur de la *Storia delle famiglie celebri d'Italia* (1819-1852), observe que Pagan de Posterla était probablement un descendant de ce Pierre de Pagan qui, avec son frère et les premiers habitants de Faenza, comparaît dans un acte du 23 avril 1045, par lequel les chanoines de l'Eglise Majeure rappelaient d'importantes donations qui leur avaient été faites. Un autre document de 1080 cite Théodoric, Pierre et Aigolo, fils de Pagan de Azzo, agissant du consentement de leur mère Guilla.

d'Azon d'Este, les Bolonais maîtres d'Imola (1272). Il fut podestat d'Imola pendant un an.

V

Mainardo Pagano, héritier et successeur de Pierre Pagano, était comte de Posterla et de Suzinana, seigneur d'Imola, de Forli, de Faenza et de Césène. Il guerroya toute sa vie. Chassé de Faenza par les Guelfes (1290), Mainardo y rentra victorieux, et fut acclamé *capitaine du peuple*. En 1292, s'étant ligué avec son parent Alidosio, il s'empara de la ville d'Imola, qui était retombée au pouvoir des Bolonais. Depuis cette époque, la famille d'Alidosio maintint son autorité à Imola jusqu'en 1424. (1)

Le Dante n'aimait pas Mainardo, aussi dans son *Enfer*, chant 27, (2) le poète, déplorant les malheurs de la Romagne, s'écrie :

> La cité du Lamone et celle du Santerne
> Ont pour chef le lion à la blanche caverne
> Qui change de parti de l'hiver à l'été.

Faenza s'élève près du fleuve Lamone, comme Imola sur les bords du Santerne, et, parce que Mainardo était tantôt guelfe et tantôt gibelin, suivant les circonstances favorables, le Dante ne pardonne pas ces changements de parti au lion « à la blanche caverne, » allusion aux armes de Mainardo, qui sont : *D'argent au lion d'azur*. (3) Dans son *Purgatoire* (chant 14), le poète arrivé au cercle des envieux y rencontre Guido del Duca de Brettinoro, qui passe en revue les grandes familles de la Toscane et de la Romagne, et Guido de dire :

> Les Pagani pourront bien mériter peut-être,
> Quand on verra leur Diable au tombeau disparaître.
> Mais leurs noms ne seront jamais tout à fait purs.

(1) Voy. *Généalogies historiques*. Paris, Giffart, 1736. Tome II, page 533.

(2) *L'Enfer du Dante*, traduit en vers par Louis Ratisbonne. Paris, Michel Lévy, 1854. — *Le Purgatoire*, ibid., 1856.

(3) Comme rapprochement curieux, M. Raffaele Parisi nous fait remarquer que Pagano della Torre, fondateur de la maison *della Torre*, de Milan, avait *vexillum cum leone*.

Ce *diable des Pagan* c'est Mainardo,(1) qui mourut le 28 août 1302. De sa femme, Mingarda della Tosa, Mainardo, avait eu deux filles : 1° Andréine, mariée à Octavien degli Ubaldini de Senni, et dont la fille, Marzia, épousa François degli Ordelaffi, seigneur de Forli ; 2° Françoise, mariée à François Orso des Orsini, d'une illustre et puissante famille romaine.

Pagani du Nivernais

I

Les de Pagani, seigneurs de La Chaise, de Saint-Parise-le-Châtel et d'Ugny, tirent leur origine de Pagan de Pagany, qui vint d'Italie s'établir en France, en 1579, et fut gouverneur de la ville de Saint-Léonard, en Nivernais, « portant la qualité de noble et d'escuyer. » (2) De sa femme, Perrette Le Moyne, Pagan de Pagany eut un fils qui suit.

II

Noble homme, Estienne de Pagany, demeurant au lieu et maison de La Chaume, paroisse de Cernon, épousa, le 16 janvier 1603, Marie Salomon, suivant contrat de même date reçu par Me Perreau, notaire à Nevers.

---

(1) Tel est l'avis des auteurs italiens et particulièrement d'Antonio Volpi. (*Annotations sur le Dante.* Venise, Molinari, 1819.) Mais la légende littéraire voudrait que ce surnom ait été donné à un Stefano Pagani, qui aurait fait partie d'une bande de jeunes débauchés italiens. Ceux-ci, au nombre de douze, avaient vendu leur patrimoine et fait une bourse commune, dans laquelle ils puisèrent sans mesure jusqu'à ce qu'il ne resta plus rien. Ils tombèrent alors dans une affreuse misère, moururent dans l'impiété et furent damnés. Le Dante leur consacre ces vers ironiques qu'il met dans la bouche de Capocchio de Sienne :

Fais une exception pour la bande si digne
Où Caccia dissipa ses grands bois et sa vigne
Où l'Abbagliato dépensa tant d'esprit. (*Enfer*, ch. 29.)

(Voir : *Dernières nouvelles de Prosper Mérimée.* Paris. Michel Lévy. 1874.

(2) Bibliothèque nationale. Département des Manuscrits. Cabinet des titres, no 448. (*Nobiliaire de Berry,* page 301.)

III

Jean de Pagany, fils du précédent, écuyer, seigneur de La Chaise, épousa, le 15 août 1631, Michelle de Bargedé, fille de noble homme Estienne Bargedé, seigneur des Granges et de Vernizy, et de dame Jeanne de Baugy. (Contrat reçu par Me Perrot, notaire royal à Corbigny.)

IV

Claude de Pagany fut baptisé le 18 avril 1649. Écuyer, seigneur de La Chaise et substitut du Procureur général au Parlement de Paris, il obtint, le 1er octobre 1680, des lettres de relief faisant mention « que sa famille est noble et qu'elle tire son origine d'une des plus illustres de la *Romagnie* en Italie. » En foi de quoi Claude de Pagany crut devoir écarteler ses armes de celles de la maison napolitaine, confondant ainsi en une seule famille tous les Pagans italiens. Claude eut de sa femme, Apoline Catherine Rolland, un fils, qui suit.

V

Jean-François de Pagany, baptisé le 13 août 1670, épousa Anne Bernot. Sa descendance nous est inconnue.

A l'assemblée des États généraux de 1789, pour le Nivernais et le Donziois, se firent représenter par mandataire Claude de Pagani, chevalier et seigneur de La Chaise, et dame Marie-Françoise Dechamp de Saint-Léger, veuve de Pagani, dame de Précy, Cherault et autres lieux.

Les armes de cette famille sont : *D'argent, à deux lions d'azur affrontés, soutenant de leurs pattes de devant un casque d'acier surmonté d'une fleur de lys de gueules.* (1)

Pagan d'Argental

Le Campanile et ses copistes rattachent bien les Pagan d'Argental à la grande famille napolitaine, mais cette fois les dates ne concor-

(1) *Armorial du Nivernais*, par le comte de Soultrait. Paris. Pidron. 1847.

dent pas, et la soudure est brisée; bien plus, l'acte passé à Rivarolo et une certaine analogie entre les armoiries des Pagan d'Argental et celles des Pagani de Mondovi nous autorisent à croire, de préférence, en une origine piémontaise.

Quelles sont donc les armoiries des Pagan d'Argental?

Les auteurs Foréziens, peu d'accord entre eux, leur en attribuent trois, et, comme nous devons tenir compte des découvertes modernes sur l'apparition des armoiries, (1) il faut leur donner aussi les armes attribuées aux d'Argental. (2) La famille des d'Argental, éteinte vers 1150, ne peut avoir eu d'armoiries, les premières ayant apparu vers 1175.

Au dernier siècle, l'abbé de La Goulte, chanoine de Montbrison, découvrit, près la chapelle du château de Grézieu-le-Fromental, une pierre sculptée, représentant les armes des Pagan d'Argental : *D'or à trois têtes de maure de sable.* Dans la chapelle, se trouvait une boîte d'argent doré sur laquelle était représenté saint Austrégésile, dont la poitrine était ornée des mêmes armes, modifiées cependant par *un chef d'argent, chargé d'un lion gisant de sable, tenant une épée dans la gueule.* Il y avait encore dans cette chapelle un buste de vermeil représentant saint Clair, abbé, orné de ce même écusson que l'on a retrouvé aussi sculpté sur une pierre de taille du château de Grézieu. (3)

Nous croyons que ce sont là les véritables armes des Pagan,

---

(1) L'apparition des armoiries n'eut lieu que dans le dernier tiers du XIIe siècle, sous le règne de Louis VII, en France, d'où elles passèrent en Angleterre et en Allemagne. (Voy. *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, par A. de Barthélemy. Poitiers. 1872. — *Le blason d'après les sceaux du Moyen-Age*, par M. G. Demay. Paris. 1876. — *Armoiries des comtes de Forez*, par le baron de Rostaing. *Revue lyonnaise.* Lyon. 1882.)

(2) Les seigneurs d'Argental étaient les successeurs des Arostagni. Artaud I d'Argental eut pour fils Adhémard d'Argental, qui fut le père d'Artaud II. Artaud II, le dernier de sa race, transmit son nom et ses armes à Aimon I Pagan, *qui nupserat dominæ d'Argento hæredi.* (Voy. *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue*, par le comte de Charpin-Feugerolles et M. C. Guigue. Lyon. Louis Perrin. 1881.)

(3) *Documents pour servir à l'histoire du Forez*, par M. de Lupé. *Revue du Lyonnais* Lyon. 1866. (3e série. 1 vol.)

ou d'un Pagan, et dans ces armes parlantes nous retrouvons les trois têtes de maure de l'écusson des Pagani de Mondovi. Disons cependant de suite que l'on ne peut attacher grande importance à cette rencontre. La plupart des familles portant le nom de Payen, comme celles dont le nom commence par la syllabe *mor* (Morin, Moreau, Morizot, Maurel), ont des têtes de maure dans leurs armes. Il se peut bien qu'il n'y ait là qu'une coïncidence expliquée par le goût que les héraldistes ont toujours eu pour les armes parlantes. (1)

Les notes du *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue* et M. de Lupé, d'après l'abbé Seytre, donnent pour armoiries des Pagan : *D'or, semé de croisettes de gueules, à un lion rampant de même.* En parlant de cet écusson, l'abbé Seytre (1743) dit : « L'on voit, au-dessus de la porte de la ville qui conduisait au faubourg supérieur, les armes des Pagan, anciens seigneurs de Bourg-Argental. » Nous ne pensons pas que l'on puisse être aussi affirmatif. Ces armes peuvent être celles du fief d'Argental, ou de la ville de Bourg-Argental, (2) ou d'une famille alliée aux Pagan. Elles peuvent de plus avoir été individuelles et prises par un Pagan.

Un autre écusson *d'or au lion d'azur*, porté par les Pagan d'Argental, nous étonne davantage. Steyert (3) et de Lupé l'attribuent aux d'Argental. Étant établi que cette famille n'a pas eu d'armoiries, nous ne pouvons pas ne pas nous rappeler *le lion d'azur* des Pagani d'Imola, ce « lion à la blanche caverne, » dont parle le Dante. En effet, le lion d'azur n'est point commun, et sa rencontre pourrait peut-être diriger utilement des recherches plus savantes du côté de Faenza et d'Imola, pour y découvrir l'origine des Pagan d'Argental.

On aurait déjà constaté le passage des Pagani en Dauphiné et dans

---

(1) Pierre Pagan, avocat à Grasse, porte : *D'or à trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* (*Armorial général* d'Hozier, 1697. — Provence, tome I, page 223.)

(2) Les armes actuelles de Bourg-Argental sont : *D'or au lion d'azur accompagné d'une couronne et de trois fleurs de lys d'or.* P. Gras, dans l'*Armorial général du Forez*, dit que ces armes ont été composées vers 1830.

(3) Dans son *Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, A. Steyert blasonne : *D'or au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules.*

la Haute-Provence, et, en poussant plus loin, on les retrouve à Rivarolo en Piémont : *Alamannus Paganus et Guigo* figurent, en 1155, comme témoins, dans un acte passé à Rivarolo en présence de Frédéric I, roi des Romains. Par cet acte, Berthold IV, duc de Bourgogne, cède au dauphin, Guigues V, tous ses droits sur la ville de Vienne en Dauphiné.

Les noms des deux frères paraissent à côté des noms de plusieurs princes de l'Empire. L'on en peut conclure qu'ils occupaient un rang élevé, et, malgré la mauvaise lecture de la Charte n° 96, (1) le prénom de Guigues et la présence du Dauphin nous autorisent à les considérer avec M. de Gallier (2) comme parents d'Aymon I Pagan.

Mais l'écusson *d'or au lion d'azur* nous réserve un autre étonnement. Il est attribué, dans les galeries de Versailles, à Hugues de Payen, premier grand-maître et fondateur de l'Ordre des Templiers. Hugues mourut en 1136. Il n'eut donc pas d'armoiries. Mais, si on lui a attribué les armes des Pagan d'Argental, c'est que la tradition le rattachait à cette famille. Cette fois, les auteurs foréziens n'hésitent pas et donnent même des détails. Le P. Odo de Cissey (3) dit que Hugues de Pagan était natif du Vivarais, « d'un chasteau proche de Verines, prieuré dépendant de celui de Macheville. » Vérines ou Veyrines est une section de la commune actuelle de Saint-Symphorien-de-Mahun. Sonyer du Lac (4) nous apprend que « Hugues de Payen était fils de Willelme de Payen, seigneur de Miribel-de-Meys et de Cuzieu en Forez, et qu'il était frère d'Arthaud Payen, qui

---

(1) Voy. A. Steyert. *Notice bibliographique sur le « Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue. »* (*Revue lyonnaise*, décembre 1881.)

(2) Monsieur Anatole de Gallier, dans son étude consciencieuse et savante sur *les Pagan et les Retourtour*, nous a donné la suite généalogique des Pagan d'Argental. Nous en ferons ici l'analyse sommaire et renvoyons pour de plus amples détails à cet ouvrage, qui a été publié par la Diana, en 1875, dans son recueil de *Mémoires et documents sur le Forez*. Saint-Etienne. Chevalier. Tome II.

(3) *Histoire de N.-D. du Puy*, par le Père Odo de Cissey, 1644. 3e édition.

(4) Sonyer du Lac. *Observations sur l'état ancien et actuel des Tribunaux de justice de la province de Paris*. Paris. 1781. En tout cas, Sonyer du Lac fait erreur pour le père de Béatrix d'Argental, fille d'Artaud II. Adhémar, père d'Artaud II, était le grand-père de Béatrix et non son père.

épousa Béatrix d'Argental, fille unique et héritière d'Adhémar d'Argental. » Parmi les modernes, A. Broutin (1) fait remarquer que le fondateur des Templiers était de la famille des Pagan de Meys et de Cuzieu, et il ajoute que c'est peut-être à son influence ou à son souvenir qu'il faut attribuer les fondations de cinq commanderies dont on retrouve les ruines et les souvenirs dans le Forez, entre autres à Marlhes et à Saint-Cyprien, localités situées à quelques kilomètres de Cuzieu et de Bourg-Argental.

Malgré ces affirmations qui ne sont pas, il faut bien l'avouer, des preuves historiques, A. de Gallier ne veut pas reconnaître dans le grand-maître des Templiers un Pagan d'Argental. Il objecte, entre autres, que le prénom de Hugues eût reparu, selon l'usage du temps, de génération en génération, tandis qu'on ne le rencontre pas une fois. Nous pouvons lui répondre que le fils portait le prénom de son père ou de son grand-père (2) et non celui d'un oncle appartenant à un ordre religieux. De plus nous avons trouvé un Hugues Pagan, vivant en 1292, quatrième fils, croyons-nous, de Guigues III.

Quoi qu'il en soit, nous sommes loin de considérer cette question comme résolue, et laissons à Sonyer du Lac la responsabilité de ses assertions.

Voici la filiation certaine des Pagan d'Argental, telle qu'elle a été établie par A. de Gallier :

I

Aimon I Pagan, marié à l'héritière des seigneurs d'Argental, était seigneur de la terre d'Argental-en-Forez, qui comprenait Burdigne, Vanosc, Riotord, La Faye, Saint-Genest et probablement Mahun et La Vocance.

En 1174, Aymon Pagan et sa femme, dame d'Argental, par le

---

(1) Auguste Broutin. *Histoire des couvents de Montbrison, avant 1793*. Saint-Étienne. Montagny. 1876.

(2) Avant le Xe siècle, les noms de famille n'étaient point en usage, mais l'habitude que l'on prit peu à peu de donner au petit-fils le nom de son grand-père y suppléait, et servait à distinguer les races. Cet usage s'étant fixé à la longue d'une manière constante, les noms patronymiques en résultèrent.

conseil de Robert, archevêque de Vienne, libèrent le prieuré et la ville de Saint-Sauveur de toute exaction et de toute mauvaise coutume, défendent sous peine de malédiction à leur fils Guigues et ses héritiers de faire aucun mal et aucune violence aux habitants, et confirment toutes les concessions faites jadis aux religieux par Artaud d'Argental. (*Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue.*)

Aimon I eut trois enfants :

1° Guigues I Pagan, qui suit.

2° et 3° Deux filles mariées à Hugues et à Gaudemard de Montchal, fils d'un autre Gaudemard, seigneur de Montchal, issu de la maison de Jarez.

Le *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue* relate l'accord fait en 1168 entre Aymon Pagan, Hugues et Gaudemard de Montchal, au sujet du château de Montchal et de la ville de Saint-Sauveur. Comme garantie de paix, Aymon Pagan donne ses deux filles en mariage à Hugues et Gaudemard.

II

Guigues I Pagan, du consentement de sa femme, Faine (Faina), concède, en 1190, le lieu dit des Chanabairils, avec ses habitants, à l'église de Saint-Sauveur, et confirme toutes les donations faites par son prédécesseur, Artaud d'Argental, au monastère de Saint-Sauveur-en-Rue, et ce en expiation des violences qu'il avait exercées contre ladite église et de six cent quarante sous qu'il lui avait extorqués. (*Cartul. de Saint-Sauveur.*)

Le même Guigues I Pagan, dit le Doux, fait donation, en 1195, au prieuré de Saint-Sauveur (il s'apprêtait à faire le voyage d'Outremer) de Montgilier et de cens en blé et en argent à lever à Montgilier et à Aiguebelette. Il reçoit en retour 24 livres de la monnaie de Vienne, un mulet du prix de 10 livres et une coite de duvet. (*Cartulaire de Saint-Sauveur.*) Guigues I accompagne Philippe-Auguste à la troisième croisade, et prend part à la prise de Saint-Jean-d'Acre. Ses trois enfants sont :

1° Guigues II Pagan, qui suit.

2° Aimon Pagan, chanoine de Vienne-en-Dauphiné. Vivait en 1244.

3° Artaud Pagan, abbé de Sainte-Marie de Cruas (Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Viviers) et prieur de Saint-Sauveur-en-Rue.

Il était déjà prieur au mois de septembre 1226. Dans presque tous les actes qui restent de lui, de janvier 1241 à février 1251, il se qualifie : « abbé de Cruas et prieur de Saint-Sauveur. »

III

Guigues II Pagan n'eut qu'un fils :

Guigues III Pagan, qui suit.

IV

En novembre 1242, Gaucerand Gaste, Arnaud de Sablon, chevalier d'Argental, et Jourdain, clerc d'Annonay, rendent une sentence arbitrale entre Guigues III Pagan d'Argental et son oncle, Artand Pagan, abbé de Cruas et prieur de Saint-Sauveur. Toute juridiction sur la ville de Saint-Sauveur est attribuée au prieur. Les sentences prononcées par sa cour contre les homicides seront mises à exécution par Guigues Pagan. (*Cartulaire de Saint-Sauveur.*)

Le 18 avril 1245, suivant acte passé au château de Vocance (in castro Valcanciæ), Guigues Pagan fait donation à son oncle Artaud Pagan et à son monastère d'un champ situé près de Bourg-Argental. Guigues III mourut en 1270. Sa femme Ruphe, qui lui survécut, eut pour douaire le château de Vocance.

Guigues III eut six enfants :

1° Guigues IV Pagan, qui suit.

2° Aimon II Pagan, seigneur de Mahun, dont nous parlerons à l'article V *bis*, après son frère Guigues IV.

3° Pons Pagan, chanoine de Vienne en 1272.

4° N. Pagan, marié à N. de Miribel. N'est-il pas cet Hugues Pagan, chevalier, qui, en 1292, fait hommage à l'évêque du Puy (1)

(1) Tous les hommages faits par cette famille à l'évêque du Puy sont extraits du *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy, publié par Adrien Lascombe.* Le Puy, Berard-Rousset, 1882.

du château d'Hulmet, du village de Reverolles et de ce que tiennent de lui Durand Torte, noble Ponce de Poujols et Guillaume de Vachère, au château de Monistrol? En ce cas, il serait mort sans enfants, car la fille de Guigues IV fait le même hommage.

5° Renaude Pagan, abbesse, en 1292, de Clavas, abbaye royale cistercienne, située sur la paroisse de Riotort.

6° Alix ou Alaisie, religieuse au monastère de Clavas.

V

Guigues IV Pagan, seigneur d'Argental, la Faye, Saint-Symphorien-le-Château et Mays, possédait les paroisses de Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Julien-Molin-Molette, et jouissait du revenu de la terre de Tuest. Il mourut en 1295.

De son épouse Marguerite Mays, fille de Guillaume, seigneur de Mays-en-Forez, il eut un fils :

Guillaume Pagan, décédé avant 1292.

Guigues IV, veuf de Marguerite de Mays (1292), se remaria avec Peleta de Clermont, qui n'est pas mentionnée dans la généalogie des de Clermont.

Guigues IV laissa pour son héritière universelle sa fille Béatrix. (On ne sait si elle est du premier ou du second lit.)

Béatrix Pagan épousa, en 1292, Jacques Jacquemet ou Jacquemard de Jarez, fils de Gaudemard II, seigneur de Jarez, (1) et de Béatrix de Roussillon-Annonay. (2) Se voyant sans enfant, Béatrix

(1) Béatrix de Roussillon-Annonay était elle-même fille de Béatrix de la Tour (de la troisième maison Delphinale), fondatrice de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

(2) M. de la Tour-Varan fait remonter l'origine de cette famille à la confiscation du vicomté de Lavieu. D'après lui les seigneurs de ce nom, très puissants en Jarez, s'y cantonnèrent, pour se défendre contre les comtes de Lyon et de Forez, devenus leurs ennemis. Ils y réussirent au moyen de nombreuses forteresses qu'ils construisirent, et alors cette branche aînée, abandonnant le nom de Lavieu, aurait pris le nom de Jarez. Presque tous les forts châteaux de cette petite contrée furent possédés par des Lavieu. Saint-Chamond, Rochetaillée, Feugerolles, Roche-la-Molière, Cornillon, Saint-Priest furent toujours au pouvoir simultanément des

Pagan fait, en 1299, donation conditionnelle à son oncle Aimon II Pagan des châteaux d'Argental, La Faye et Vocance, ainsi que du fief de Montchal.

En 1311, noble Jacquemet, seigneur d'Argental, reconnait tenir en fief de l'évêque du Puy le château d'Hulmet, le village de Reverolles, le fief que tiennent de lui, à Chanal, Durand Torte et Ponce de Pouzols et le fief que tient de lui Guillaume de Vachère dans le château et mandement de Monistrol.

Le 6 octobre 1319, même hommage par noble et puissant seigneur Jacques d'Argental.

Le 4 novembre 1319, ratification faite par noble dame d'Argental et de Jarez, laquelle ratifie et confirme ledit hommage dans tous ses points. Le 2 septembre 1336, transaction entre Béatrix, dame d'Argental, et Gui de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, au sujet de la juridiction de la ville et du mandement de Saint-Sauveur. (*Cart. de Saint-Sauveur*). Le 8 mai 1339, vente par Béatrix, dame d'Argental, à Gui Guinamand, curé de Vaucance, de 2 deniers tournois de cens dus sur une vigne, sise dans le vignoble de Vaucance, dit du Colombier, et sur une autre vigne située au lieu dit Sur-Rive, et ce au prix de 50 sous tournois. (*Cart. de Saint-Sauveur.*)

V *bis*

Aimon II Pagan, second fils de Guigues III, eut par un partage de famille, en 1272, les seigneuries de Mahun, Satillieu, Seray, Sarras et Ozon, puis, par la donation que lui en fit sa nièce Béatrix, la seigneurie d'Argental.

Le 27 novembre 1281, transaction entre Artaud de Mastre, prieur de Saint-Sauveur, et Aimon Pagan, seigneur de Mahun, au sujet d'une forêt située entre la Roche-de-Vent et une autre forêt de l'hôpital d'Annonay, au-dessus de Crozet. — Gaudemard de Montchal, chevalier, et Renaud de Fayn, damoiseau, en qualité d'arbitres désignés par les parties, ordonnent la division de la forêt.

Lavieu et des Jarez. Les véritables armes de l'ancienne maison de Lavieu seraient : *D'or diapré de gueules, à la bande engrêlée de sable* : et, d'après l'*Armorial du Forez* de *P. Gras*, Jarez porte : *Parti d'azur et d'argent, à la fasce de gueules.*

Le premier testament d'Aymon II est daté de mars 1283. Marié avant 1272 avec Béatrix de Mays, sœur de Marguerite de Mays, épouse de son frère Guigues IV, Aymon II eut une fille :

1° Marguerite Pagan (nommée aussi quelquefois Ruphe), mariée à Géraud Bastet, seigneur de Crussol, fils de Ponce Bastet, damoiseau, seigneur de Crussol, et de Alix de Roussillon.

Les seigneurs de Crussol portent : *fascé d'or et de sinople.* Géraup Bastet, II du nom, eut de son mariage avec Marguerite Pagan, qui vivait en 1321, un fils : Jean Bastet, seigneur de Crussol, marié à Béatrix de Poitiers, fille de Guillaume de Poitiers et de Luce, dame de Beaudiner. (Voy. pour la généalogie le père Anselme. Tome III.)

Aymon II épousa en secondes noces Adhalasie du Tournel (suivant contrat du 4 des ides d'août 1295). Elle était fille d'Odilon Guerin II, seigneur de Tournon, de l'illustre maison de Chateauneuf-Randon. Il en eut une fille :

2° Raymbaude Pagan, (appelée aussi Baude ou Baudonne,) mariée en 1308 à Odon V, seigneur de Retourtour, Beauchastel et Desaigne, fils d'Arman II, seigneur de Retourtour, et de Maragde de Châteauneuf. Les Retourtour portaient : *d'azur à la croix d'argent.*

En 1304, hommage par Odon de Retourtour, fils émancipé d'Armand de Retourtour, à l'évêque du Puy des mas Bancel et Seyturas et de la moitié de onze mas dans la paroisse de Riotord.

En 1319, même hommage par le même à messire Durand, évêque du Puy. Il reconnaît en outre tenir en fief le mas de Pierregourde, ce qu'il a au mas de Planchard, à l'exception de ce qui lui est venu de la succession de son père, savoir : le château et bourg de Dunières, qu'il dit relever du roi.

En 1328, hommage à Bernard, évêque du Puy, comme en 1319, par noble Rambaude, veuve d'Odon de Retourtour et tutrice de ses enfants.

Dont, entre autres :

Briand II de Retourtour, l'héritier universel de son cousin Guigues V, le dernier des Pagan (testament du 23 février 1362). Le 9 août 1365, transaction entre Agidius de Montaigu, prieur de

Saint-Sauveur, et Briand, seigneur d'Argental, par laquelle est confirmé l'accord fait en 1336, entre Béatrix, dame d'Argental et le prieur Gui de Vassel.

En 1368, noble Béraud (Briand) de Retourtour, seigneur d'Argental, fait hommage à l'évêque du Puy, comme le fit en 1311 noble Jacquemet d'Argental. De son mariage avec Jeanne de Beauvoir Briand II eut deux filles :

a Alix de Retourtour, qui, conformément au testament de son père, fut dame d'Argental, Mahun, Seray, Empurany, etc. Elle fut mariée, le 17 juin 1376, à Jacques, seigneur de Tournon. Alix mourut sans postérité. Son mari hérita d'elle et se remaria à Catherine de Giac.

b Dauphine de Retourtour, qui fut mariée à Jacquemet de Roussillon, seigneur de Tullins, de la branche des seigneurs d'Anjou.

En 1299, Aimon II épouse en troisièmes noces Alix de Clermont, la jeune. (1)

Dont :

3° Jean Pagan, qui suit.

Aimon II eut quatre enfants naturels : deux fils, Andrevet et Poncet, et deux filles, Fontanèse et Guigonne. Cette dernière épousa Guigon de Seray.

VI

Jean Pagan, seigneur de Mahun, Seray, Satillieu, Sarras, Ozon-en-Vivarais et de Dionay en Dauphiné, combattit à Varey (7 août 1325), sous les étendards de Guigues VIII du Dauphiné contre Edouard de Savoie. Son testament est du 26 juin 1341.

Il avait épousé, le 3 janvier 1317, Florie de Poitiers, « fille de noble et puissant homme feu le seigneur Guillaume de Poitiers,

(1) Alix de Clermont est surnommée la *jeune*, pour la distinguer de sa sœur nommée également Alix, mariée à Guy de Montluel, seigneur de Chastillon. Toutes deux étaient filles d'Aynard I, seigneur de Clermont, Saint-Geoire, Virieu, etc., et d'Alix de Thoire et Villars.

seigneur de Chaneac et baron de Fay, et de Luce de Beaudiner (Belsdinar) en Velay. » (1)

Dont :

Guigues V Pagan, qui testa, le 23 février 1362, en faveur de Briand II de Retourtour, son cousin et tuteur. Il mourut en 1379. C'est en Guigues V que faillit la maison des Pagan d'Argental.

—— De la Tour-Varan dit qu'une branche des Pagan avait possédé les seigneuries de Fontanès Chatelus et Cuzieu-en-Forez, et A. de Gallier croit qu'à ce rameau appartenait Artaud Pagan, chanoine de Montbrison et juge du Forez au XIVe siècle. Doivent aussi se rattacher aux Pagan du Forez, Jeanne Pagan, qui selon Lachesnaye des Boys aurait épousé Aynard, seigneur de Bressieu, et Guillaume Pagan, possessionné aux environs de Chalançon en Vivarais, mariée à Allemande de Geys.

Dans son *Armorial du Dauphiné*, (2) Rivoire de la Bastie constate l'établissement des Pagan d'Argental en Dauphiné, au baillage de Saint-Marcellin ; il les nomme Payen, seigneurs de Meyrins ou Merins, Argentenant, Daonnay ou Dionay ; les reconnaît venus du Vivarais, et, après avoir cité Jean Payen de Virieu, en Vivarais, seigneur de Meyrins, qui combattit en 1326 à Varey, il dit que cette famille s'éteignit par deux frères : Guigues Payen, seigneur d'Argentenant, et Berton Payen, vivant en 1350.

Rivoire de la Bastie donne, comme pouvant bien avoir quelque affinité avec les Pagan d'Argental, les Payan ou Payen du Dauphiné, qui prétendent être aussi d'origine italienne. Cette dernière famille dont l'*Armorial du Dauphiné* donne la généalogie, paraît au comté Venaissin avec Philibert de Payan qui testa le 26 août 1495

---

(1) Guillaume de Poitiers était fils d'Adhémar de Poitiers, comte de Valentinois, et sa femme, Luce de Beaudiner, était fille de noble Guillaume de Beaudiner (Beaudiner, commune de Saint-André-des-Effengeas, canton de Saint-Agrève, Ardèche). De Valentinois, de la maison de Poitiers, porte : *D'azur à six besants d'argent, trois deux et un, au chef d'or.*

(2) *Armorial du Dauphiné,* par G. Rivoire de la Bastie. Lyon, Louis Perrin, 1867.

et fut enseveli dans l'église paroissiale de Saint-Martin de Visan, près de Valréas au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ce Philibert de Payan est l'auteur commun des Payan de l'Hostel, Payan de l'Estang, Payan du Moulin et Payan de Saint-Martin. Les armes de Philibert de Payan sont : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes de même.*

Pagan de Toulouse

Lachesnaye des Boys, dans son *Dictionnaire de la Noblesse* (Paris, A. Boudet, 1776), donne une note généalogique sur les Pagan de Toulouse, qui, dans les divers actes les mentionnant, sont nommés en latin *Pagani, Pagano* et en français *Pagan.*

« En 1117, Hugues de Pagan et Geoffroy d'Adhémar, tous deux gentilshommes de Toulouse, fondèrent l'Ordre des Templiers. » Lachesnaye des Boys n'en dit pas davantage et il ajoute pour toutes preuves : « Un Hugues et Bertrand de Pagan rendirent hommages de leurs fiefs au roi en 1170. » Voilà encore une question historique toute posée aux savants Toulousains, mais non résolue.

La filiation des Pagan de Toulouse n'est établie qu'à partir de Guillaume, fils d'Arnaud Pagan, qui vivait en 1562. Leurs armes sont : *D'azur, à quatre barres d'argent, deux lions de sable passans l'un sur l'autre, brochant sur le tout.*

—— Maintenant que nous avons esquissé sommairement (1)

(1) En effet, nous n'avons pu mentionner les innombrables familles Pagani qui florissent encore en Italie, et nous avons dû négliger bien des notes. Du reste nous n'étions pas autorisés par le plan de cet ouvrage à en faire une *monographie paganienne.* Cependant nous devons citer encore ici une famille de Novarre, qui se rattache probablement à ceux de Mondovi, elle est actuellement représentée par : 1° Joseph Pagani, chirurgien en chef de l'hôpital de Novarre ; il fut nommé le 20 mars 1860 chevalier de la Légion d'honneur par Napoléon III, en reconnaissance de soins donnés et de services rendus aux blessés français ; et 2° Giovanni Battista Pagani, directeur du séminaire épiscopal de Novarre, auteur d'un ouvrage de spiritualité très estimé : *L'Ame dévote devant la sainte Eucharistie.* Paris, Louis Vivès, 1874.

l'histoire de ces grandes familles, qui toutes prétendaient à la même gloire, nous devons rappeler que nous les croyons volontiers *diramées* d'une souche commune.

Nous y avons été amenés surtout par la tradition constante d'une origine française, pressentie par les Pagani de Mondovi qui se réclament du vicomte d'Auriate, vicaire de Charlemagne, revendiquée par ceux de Naples, qui descendent de Paganus, seigneur de la cour d'Hugues Capet, et enfin affirmée par ceux d'Argental, compagnons des dauphins du Viennois.

Cela est contraire, il est vrai, à la méthode historique moderne, et, si nous voulons la suivre, nous ne pouvons constater qu'une seule chose, c'est qu'à la même époque et par hasard, un prénom, souvenir de l'invasion sarrasine, est devenu, comme d'usage, le nom patronymique de quatre ou cinq grandes familles ; que de plus il n'a pas été possible jusqu'ici de découvrir aucun lien qui les relie entre elles.

Certes, cette méthode est rationnelle et prudente, mais elle a trop de mépris pour la tradition. Celle-ci est quelquefois menteuse, mais elle n'est, le plus souvent, que le reflet de la vérité, et, quand nous la retrouvons, tenace et se poursuivant à travers les âges et les climats, nous l'acceptons comme un indice qu'il faut noter précieusement.

Ces pages n'ont pas eu d'autre but et nous avons voulu réunir en même temps les pièces favorables d'un procès qui sera jugé peut-être par des chercheurs plus heureux et plus savants.

F. Breghot du Lut.



L'OSTENSOIR DE SAINT-FRANÇOIS

Nous venons de passer une heure délicieuse dans l'atelier de M. Armand Calliat, devant l'ostensoir destiné à l'église de Saint-François, et en compagnie du maître commentant lui-même son œuvre avec amour. C'est un plaisir exquis d'entendre ce grand artiste raconter à demi-mots l'histoire intime de son poème. On sent que rien n'a été livré au banal hasard d'une composition hâtive, que chaque mot a passé par l'âme, et s'est échauffé d'un rayon de l'idéal. M. Armand Calliat est un croyant. Dans ce siècle utilitaire où l'art se fait marchand, il dédaigne le gros succès et les moyens par lesquels on l'achète. Quel beau mépris pour l'art vulgaire, et quelle colère généreuse contre l'art déloyal! Volontiers ce chevalier des vieux âges partirait en guerre contre ceux qui déshonorent leur blason. Cet atelier même, modeste, perdu dans un quartier inconnu des multitudes, rappelle ces humbles réduits de la Renaissance, reproduits par d'anciennes estampes, où d'incomparables ouvriers travaillaient ces pièces merveilleuses qu'on se dispute aujourd'hui. Non, Monsieur, vous n'êtes plus de votre temps. On n'habite pas « montée du Gourguillon. » Ces façons de faire sont horriblement démodées. On tient enseigne, on descend parmi la foule et le bruit. Voilà le grand art, le seul pratique et solide; et justement vous avez négligé d'en étudier les règles!

Cependant, il ne faut pas être trop sévère pour l'opinion. De temps en temps, par hasard, elle sourit à ceux qui ne lui font pas d'avances. La gloire est donc venue un beau jour frapper à cette porte du vieux quartier Saint-Jean. On est maintenant attentif à ce qui se passe dans cet atelier, et tout le monde, à Lyon, sait aujourd'hui que M. Armand Calliat vient de nous donner une œuvre splendide.

Mais est-ce bien M. Armand Calliat qu'il faut dire? A entendre

le maître, on fait beaucoup trop de bruit autour de son nom. Il n'a été que le metteur en œuvre de l'idée d'un autre. M. Bossan, l'architecte de Fourvière, est le vrai créateur de l'ostensoir de Saint-François. Il a dessiné ces lignes superbes. M. Armand Calliat s'est contenté de les parer de son mieux, de les mettre en plein relief, de les adapter à son parti décoratif. N'allez pas dire, et surtout gardez-vous d'imprimer que M. Bossan a été simplement le « collaborateur » de M. Armand Calliat. (1) Celui-ci n'admet pas cette manière de parler; s'il entend qu'on ne lui prenne pas son bien, il respecte celui des autres jusqu'aux derniers scrupules de la délicatesse. Ne disputons pas là-dessus, à quoi bon d'ailleurs ces querelles de préséance? N'y a-t-il pas de la place pour deux renommées dans ce chef-d'œuvre? Laissons donc aux peseurs de mérite le soin de discerner la juste part qui revient à deux grands artistes dans ce travail, et essayons de l'apprécier en lui-même.

On connaît l'origine de ce grand ouvrage, qui a demandé trois années de recherches et d'essais. Mme veuve Trimolet avait laissé par testament à la paroisse de Saint-François un riche écrin de diamants. Il s'agissait d'employer ce legs princier à la décoration d'un ostensoir. Hâtons-nous de dire que cette profusion de gemmes n'écrase pas le travail artistique. L'or, les émaux et les diamants se fondent dans une tonalité parfaite. La richesse des pierres n'est ici que la suprême et dernière convenance d'un art accompli.

L'ostensoir de Saint-François repose sur un pied rond, largement empâté dans quatre volutes d'une belle venue. Leurs enroulements sont réunis par des aigles aux ailes éployées, et supportent des statuettes qui viennent compléter cette base vigoureuse. De là naît une tige écaillée, d'une incomparable fierté. Ce qui domine jusqu'à présent, c'est l'idée de la force et de la solidité.

Nous voici maintenant arrivés au centre moral et optique de l'œuvre. Jusque-là relativement calme, l'art éclate tout à coup en magnificences inouïes. La hampe reçoit une sorte de piédestal qui porte

---

(1) Voyez l'article du *Salut public* du 12 décembre et la belle rectification de M. Armand Calliat dans le numéro du lendemain.

quatre figures : d'un côté le Sacré-Cœur, de l'autre l'Immaculée-Conception, à droite et à gauche deux anges agenouillés dans l'adoration. Au-dessus de ce groupe, resplendit la gloire eucharistique. C'est un éblouissement d'améthystes, de diamants et d'émaux. Les emblèmes sacrés, feuilles de vignes, raisins, gerbes de blé sont à demi perdus dans les rayons du soleil mystique. Cependant cette gloire se réduit à trois grands motifs principaux : le disque central nimbé d'une couronne de chérubins, et des faisceaux lumineux alternant avec de grands séraphins qui semblent planer sur un ciel nuancé d'azur. Aussi le regard et l'esprit, soutenus, comme tranquillisés par ces points de rappel, supportent sans fatigue la profusion des motifs secondaires. Au sommet de la gloire, les rayons s'infléchissent légèrement pour recevoir une croix qui domine l'œuvre entière. Elle est ornée d'un gros rubis qui, à ce que l'on assure, a la valeur d'un bijou historique, car il aurait appartenu à l'anneau épiscopal de Fénelon.

Voilà une description bien sommaire et bien imparfaite. Après cela, comment définir avec précision ce qui échappe à toute analyse technique, la clarté de la composition, le mouvement aisé et souple des lignes se développant l'une de l'autre dans une harmonie savante, la fierté des contours, les profils ondoyants des draperies, des ailes et des palmes animant la sévérité plus géométrique des autres motifs, enfin cette unité suprême, cette parfaite convenance des parties entre elles, ce rythme secret de la vie qui fait d'une œuvre d'art une sorte d'organisme ?

La décoration proprement dite, et par là j'entends surtout le jeu des ors, des pierres et des émaux, est à son tour une merveille. Les émaux seuls demanderaient un chapitre. On sait que M. Armand Calliat n'a pas son égal dans cette partie difficile de l'orfèvrerie religieuse. Comment obtient-il ces blancs de nacre, ces bleus turquoise d'une transparence parfaite, ces richesses de tons, cette couleur chaude et profonde, ces teintes ombrées et dégradées ?

Mais, selon nous, il y a dans cette œuvre quelque chose de supérieur encore à l'opulence des tons, peut-être même à la splendeur des lignes : c'est la perfection de la statuaire. Nous ne

retirons pas le mot. Oui, il y a plus de vraie sculpture dans ces figurines de cinq pouces que dans telle statue de marbre ou de bronze. Le type grave, tout sémitique de Jésus-Christ a été étudié avec amour. Bonnassieux, le doux créateur de nos madones, jouirait encore devant ce type idéal de la Vierge immaculée. Les quatre figures agenouillées sur le socle, saint Augustin, saint François de Sales, sainte Madeleine, sainte Jeanne de Chantal, paraissent perdues dans la prière et l'adoration. Et ce qui achève le mérite de ces statuettes, c'est qu'elles sont à la fois sculpturales et décoratives. Voyez, par exemple, sainte Madeleine : ses cheveux flottant sur ses épaules, sa longue robe débordant sur une volute lui donnent un grand caractère de largeur ornementale.

Voilà des travaux, on peut le dire avec fierté, qui honorent notre chère ville de Lyon. Je doute fort que les trésors les plus vantés de nos vieilles cathédrales renferment beaucoup d'œuvres d'un pareil mérite. Mais nous voudrions que l'ostensoir de Saint-François ne fût pas désormais perdu pour le grand public. Nous espérons bien le revoir au moins à la prochaine Exposition universelle, avec les autres chefs-d'œuvre que M. Armand Calliat aura encore le temps de créer jusque-là.

L'abbé Odon Reure.





SOCIÉTÉS SAVANTES

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 4 novembre 1885.* — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le Président fait hommage à la Société du grand *Cartulaire de l'abbaye d'Ainay* qu'il vient de publier avec le concours de MM. Guigue père et fils. — Lecture d'une lettre de M. F. Breghot du Lut, qui demande à faire partie de la Société comme membre titulaire. Une Commission, composée de MM. Vingtrinier, Vachez et abbé Conil, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. Vettard annonce la mort récente de M. Victor Becquart, de Lille, membre correspondant de la Compagnie et auteur d'un important ouvrage, intitulé : *Les communes de l'arrondissement de Lille.* — M. Beauverie lit un poème biblique : *Les Vierges sages et les Vierges folles.* — M. le baron Raverat communique une étude biographique sur M. l'abbé Germain Pont, chanoine de Moutiers et membre correspondant de la Société. — M. Vettard lit une notice nécrologique sur M. Alexis Rousset, membre honoraire de la Compagnie.

Séance du 18 novembre 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin Feugerolles. — M. le baron Raverat prononce quelques paroles à l'occasion de la nomination récente de M. Dissard au grade d'officier d'Académie, et de l'élection de M. Philipon comme député du département de l'Ain. — M. Bleton donne lecture d'une nouvelle, intitulée : *Souvenir de Voyage.* — M. Desvernay communique quelques documents pour servir à l'histoire de la famille lyonnaise des du Peyrat. Il ajoute à cette lecture celle d'une notice sur un artiste dramatique, M. Gustave d'Hérou, mort récemment.

Séance du 2 décembre 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — MM. de la Chapelle, dont le domicile est actuellement à Glainas (Ardèche), et M. G. Collin, domicilié à Châlon-sur-Saône, sont inscrits, sur leur demande, au nombre des membres correspondants. — Sur un rapport présenté par M. l'abbé Conil, M. F. Breghot du Lut est nommé membre titulaire. — M. de Milloüé lit le premier chapitre d'une histoire du Boudhisme, traduit par lui de l'anglais. — M. le baron Raverat communique une étude sur le chemin funiculaire de Saint-Just et les fouilles de Trion.

Séance du 16 décembre 1885. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. F. Breghot du Lut, membre admis dans la dernière séance. — Il est donné ensuite lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet de la prochaine réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, en 1886. — Sur une demande de M. Marius Grillet, sollicitant son admission comme membre titulaire, une Commission, composée de MM. Vingtrinier, abbé Conil et Desvernay, est chargée de l'examen de cette candidature. Il est procédé ensuite au renouvellement annuel du bureau. Sont nommés :

Président : M. Bleton.
Vice-président : M. Dissard.
Secrétaire : M. l'abbé Conil.
Secrétaire-adjoint : M. Georges Guigue.
Trésorier : M. Pallias.
Bibliothécaire-archiviste : M. Vachez.

MM. Vachez, baron Raverat, comte de Charpin-Feugerolles, abbé Condamin et Dissard sont nommés membres du Comité de publication.

Séance du 23 décembre 1885. — Présidence de M. Bleton, vice-président. — M. le baron Raverat termine la lecture de son étude sur l'ancienne nécropole de Trion. — M. Desvernay communique une note sur l'Ile-Barbe. — M. Vettard lit une pièce de vers, intitulée : *Douleurs humaines.* — M. Beauverie donne lecture d'une poésie devant servir de prélude à ses poèmes bibliques.

A. V.



ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

1er Décembre. — M. Adolphe Benoist, ancien chef de Cabinet du Préfet du Rhône, substitut à Châlon-sur-Saône, est nommé substitut du Procureur de la République à Lyon.

— Assemblée générale de la Section lyonnaise du Club alpin français, au Palais Saint-Pierre.

— Notre compatriote, M. Tollet, vient d'obtenir le deuxième second grand prix de peinture au concours des prix de Rome.

2 Décembre. — M. de Chavannes, qui a accompagné M. de Brazza au Congo, arrive à Lyon. Le 6, la Société de tir lui offre un banquet.

7 Décembre. — Séance de rentrée de la Conférence des avocats stagiaires. Le prix Mathevon est décerné à M. Lucien Charrat. Le discours est prononcé par M. Serullaz. Le jeune orateur avait pris pour texte : *La lutte pour le droit.*

9 Décembre. — Dans la dernière séance de l'Académie de Lyon, ont été élus : président de la Classe des sciences, M. Arnould Locard, ingénieur civil; président de la Classe des lettres, M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit.

L'Académie de Lyon a nommé, parmi ses membres associés, Mgr Perraud, évêque d'Autun, de l'Académie française, et, parmi ses membres correspondants, M. le marquis de Beauregard.

11 Décembre. — Après un brillant concours, qui a duré cinq jours, M. Levrat est nommé chirurgien-major désigné de la Charité.

13 Décembre. — Élections au Tribunal de commerce. L'insuffisance du nombre des votants (1,711 sur 12,119 inscrits) ne permet pas d'arriver à un résultat.

15 Décembre. — Séance publique annuelle de la Société protectrice des animaux.

16 Décembre. — La Société littéraire, historique et archéologique de Lyon procède, dans sa séance de ce jour, au renouvellement annuel de son bureau. (Voir : *Sociétés savantes.* — La *Revue lyonnaise,* t. X, p. 470.)

— La Faculté des Lettres tient au Palais Saint-Pierre une séance particulière de rentrée. Allocution du doyen, M. G.-A. Heinrich, et de M. le professeur Émile Belot.

— Mort de M. Edmond Jumel, critique d'art au *Salut Public* et au *Journal des Artistes*.

17 Décembre. — Dans sa séance annuelle, l'Académie de médecine a décerné une médaille de bronze à M. le docteur Sordes, de Tarare, pour son mémoire sur les résultats de la loi Roussel et leur influence sur l'accroissement de la population en France.

18 Décembre. — Première représentation d'*Hérodiade* au Grand-Théâtre. M. Massenet y assiste. S. E. Mgr le cardinal Caverot proteste, par une lettre adressée au directeur de la *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon,* contre l'altération de la tradition évangélique dans le *libretto* de cet opéra.

20 Décembre. — Inauguration du monument de Nuits.

22 Décembre. — Séance solennelle de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. M. Molière, président, résume les travaux de la compagnie pendant l'année écoulée. M. Belot fait une lecture sur Benjamin Franklin. M. Rougier donne lecture du rapport de la Commission des prix Lombard de Buffières, et M. Danguin du rapport sur le concours Dupasquier.

24 Décembre. — Mort du général Louis, commandant la 56e brigade d'infanterie.

— M. Steiner-Pons est réélu syndic de la Corporation des agents de change.

27 Décembre. — Sont élus juges titulaires au Tribunal de commerce : MM. Robin, Rousset, Faye, Fayet-Mouton, Lemonon, Pichot, Gaudin. Les abstentions sont plus nombreuses que jamais. L'élu qui a le plus de suffrages n'en réunit que 592.

31 Décembre. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Baluse, sous-intendant à Lyon; Mathieu, médecin à l'hôpital militaire de la Charité, à Lyon; Cornevin, professeur à l'École vétérinaire; Manhès, métallurgiste à Lyon; Jandin, président du Tribunal de commerce de Lyon; Montalan, président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon.



TABLES du TOME DIXIÈME

I

TABLE ANALYTIQUE DES LIVRAISONS

NUMÉRO 55. — JUILLET 1885.

NUMÉRO 56. — AOUT 1885.

NUMÉRO 57. — SEPTEMBRE 1885.

Numéro 58. — Octobre 1885.

Numéro 59. — Novembre 1885.

NUMÉRO 60. — DÉCEMBRE 1885.



II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ARTICLES ET DES POÉSIES

III

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

FIN DU TOME DIXIÈME ET DERNIER

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.

